ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 3

Le mardi 24 novembre 2026

à 19 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le mardi 24 novembre 2026

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le mardi 24 novembre 2026, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 1er étage du 275, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Emmanuel Tani-Moore

_____

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Montréal

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 3

Le mardi 24 novembre 2026

à 19 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du mardi 24 novembre 2026, à 19 h, ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 20 novembre 2026.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI à l'exception du point 30.13 pour lequel aucun document ne sera livré.

Assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du mardi 24 novembre 2026

ORDRE DU JOUR

VERSION 3

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

30 – Administration et finances

30.01 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1263074010

Dépôt du budget 2027 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

30.02 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1263074007

Dépôt du programme décennal d'immobilisations 2027-2036 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

30.03 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1263074008

Dépôt du budget 2027 et du programme d'immobilisations 2027-2036 de la Société de transport de Montréal

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

30.04 *Service du greffe* - 1260310007

Dépôt du budget 2027 du Conseil des arts de Montréal

Compétence d'agglomération : Conseil des Arts

30.05 *Service du greffe* - 1260310008

Dépôt du budget 2027 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

30.06 *Service du greffe* - 1260310009

Dépôt du budget 2027 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

30.07 *Service du greffe* - 1260310010

Dépôt du budget 2027 de la Société du parc Jean-Drapeau

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

30.08 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1263074025

Dépôt des contributions financières aux organismes exerçant des activés relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2027 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.09 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1263074021

Dépôt d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2027)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.10 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1263074020

Dépôt d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

30.11 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1263074017

Dépôt d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2027)

30.12 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale* - 1263074030

Dépôt d'une résolution créant la réserve financière pour le financement de certaines dépenses relatives aux infrastructures

30.13 *Service du greffe*

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2027 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisation 2027-2036 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1263074014

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2027)

41.02 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1263074015

Avis de motion et dépôt - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2027)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

41.03 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1263074018

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

41.04 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1263074023

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2027)

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service du greffe*

Nominations à la Société de transport de Montréal

51.02 *Service du greffe*

Nominations aux Commissions permanentes

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2026/11/24
19:00

(3)

Dossier # : 1263074010

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2027 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération

Il est recommandé d'adopter les prévisions budgétaires 2027 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2026-11-23 12:11

Signataire : Alain DUFORT

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1263074010

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2027 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Adopter les prévisions budgétaires 2027 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG26 0020 – 29 janvier 2026 – Adoption du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG24 0693 – 12 décembre 2024 – Adoption du budget 2025 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG23 0680 – 14 décembre 2023 – Adoption du budget 2024 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG22 0731 – 22 décembre 2022 – Adoption du budget 2023 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG22 0006 – 21 janvier 2021 – Adoption du budget 2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG20 0629 – 11 décembre 2020 – Adoption du budget 2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

s/o

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

s/o

TEST CLIMAT

s/o

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi des cités et villes et Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-11-20

Annie GAGNÉ
Analyste de dossiers

Tél : 514 872-0784
Télécop. : -

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-6630
Approuvé le : 2026-11-20


Budget 2027
PDI 2027-2036

Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 24 novembre 2026

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances et
de l'évaluation foncière

NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - pour le budget de fonctionnement, les données réelles de 2022 à 2025 ainsi que les données du budget de 2026 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2027. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - pour le budget de fonctionnement, les données du réel prévu de 2026 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2026 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2027;
  - pour le programme décennal d'immobilisations, les données de l'année 2026 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du PDI 2027-2036. Ainsi, les données de 2026 excluent la provision de 152,7 M$ à la Direction générale, laquelle n'a pas été reconduite au PDI 2027-2036.
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2027-2029 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2027-2036 (PDI).

Sommaire exécutif

Budget 2027 et PDI 2027-2036 : Agir pour votre avenir

La Ville de Montréal dépose un budget de fonctionnement équilibré de 8,0 G$ pour 2027 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de 23,4 G$.

Un budget équilibré de 8,0 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2027 permettra à l'administration municipale de se concentrer sur ce qui compte le plus pour les Montréalaises et Montréalais : des rues et des infrastructures en bon état, des quartiers sécuritaires et des services de qualité.

Répartition des dépenses par activités

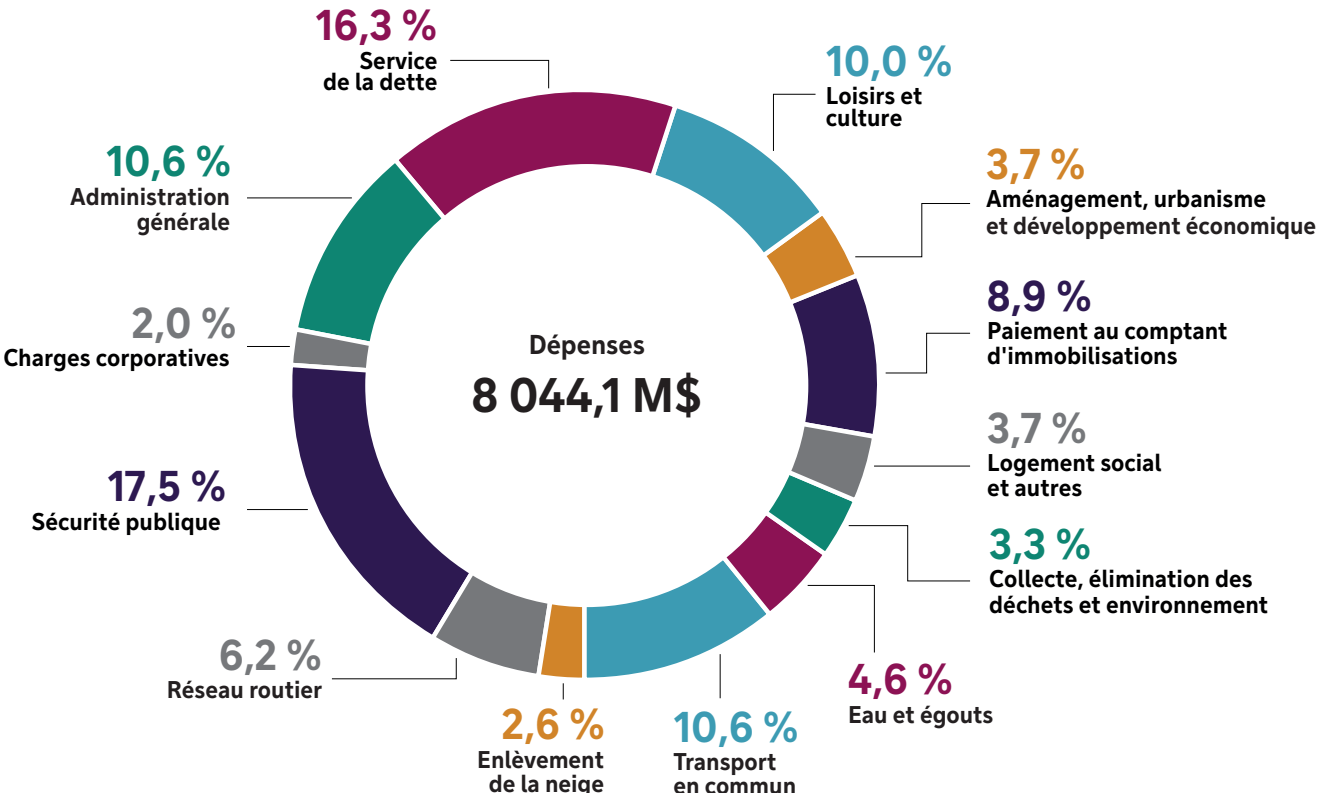

Provenance des revenus

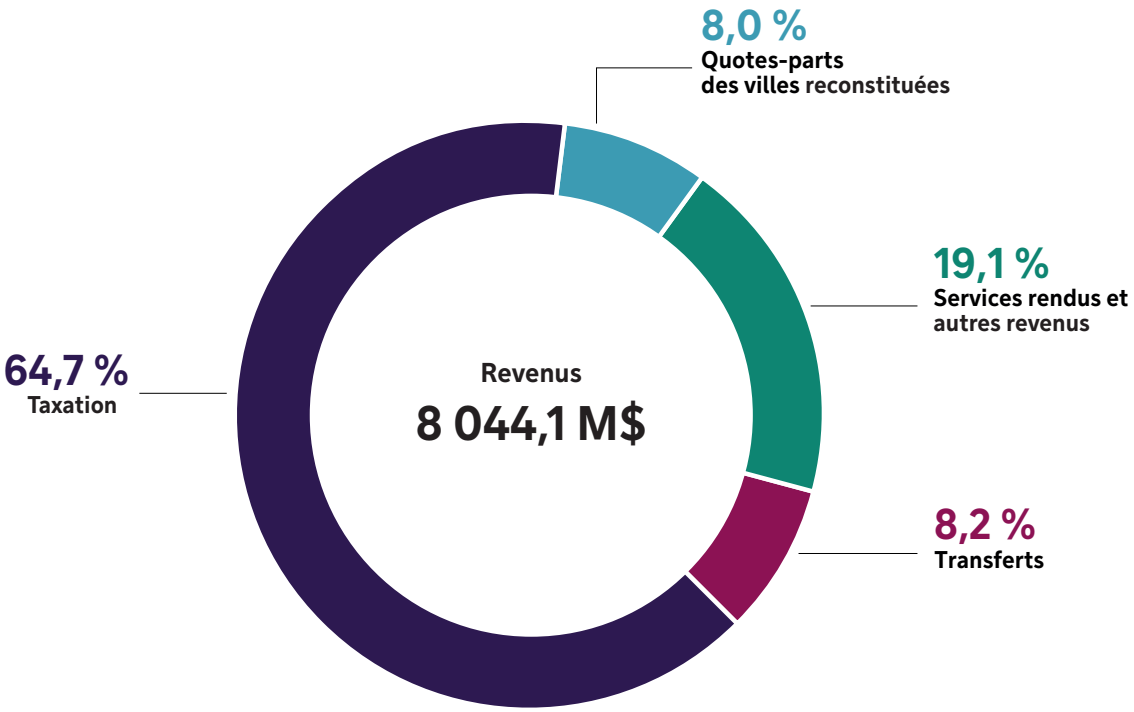

Fiscalité locale

Pour l'exercice 2027, le conseil municipal limite la hausse de la taxe foncière générale à 3 % des charges du conseil municipal, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, ce qui correspond au niveau de l'inflation observée pour la région métropolitaine de Montréal.

Le portrait de l'état des actifs de la Ville de Montréal démontre un déficit d'investissement important dans le maintien de nos infrastructures. Afin d'assurer une gestion financière rigoureuse, la Ville doit agir dès maintenant.

- La Ville crée une nouvelle réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures. En 2027, une somme de 139 M$ dédiée au paiement au comptant y sera affectée, pour répondre aux besoins croissants liés au maintien et au renouvellement de ses infrastructures.

- Par le biais de la fiscalité de l'eau, 70,6 M$ sont ajoutés à la réserve locale de l'eau, notamment pour poursuivre le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau.

Immeubles résidentiels

8,9 % Décisions du conseil municipal	**2,6 %**	Taxe foncière générale
	1,5 %	Taxe relative à l'eau
	(0,3 %)	Taxe relative aux dettes
	5,1 %	Taxe maintien des infrastructures
0,9 % Décisions des conseils d'arrondissement	**0,7 %**	Taxes de services
	0,1 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 9,8 %		

Immeubles non résidentiels

5,9 % Décisions du conseil municipal	**2,9 %**	Taxe foncière générale
	1,6 %	Taxe relative à l'eau
	0,2 %	Taxe relative aux dettes
	1,1 %	Taxe maintien des infrastructures
0,2 % Décisions des conseils d'arrondissement	**0,2 %**	Taxes de services
	0,1 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 6,2 %		

Un PDI de 23,4 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 76,5 % des investissements, alors que le développement, l'acquisition et l'installation de nouveaux équipements, la construction de nouvelles infrastructures, ainsi que la mise aux normes d'infrastructures existantes comptent pour 23,5 %.

Le PDI 2027-2036 traduit un choix clair en faveur de la rigueur budgétaire et du maintien des infrastructures municipales. La Ville réduit la part consacrée au développement, afin de diriger davantage de ressources vers la crise des infrastructures et les besoins de maintien accumulés au fil des années.

La part des investissements consacrée à la protection des actifs augmente de façon importante par rapport au PDI déposé l'an dernier. Cette évolution témoigne des efforts considérables déployés pour assurer la pérennité des infrastructures existantes.

Investissements par catégories d'actifs

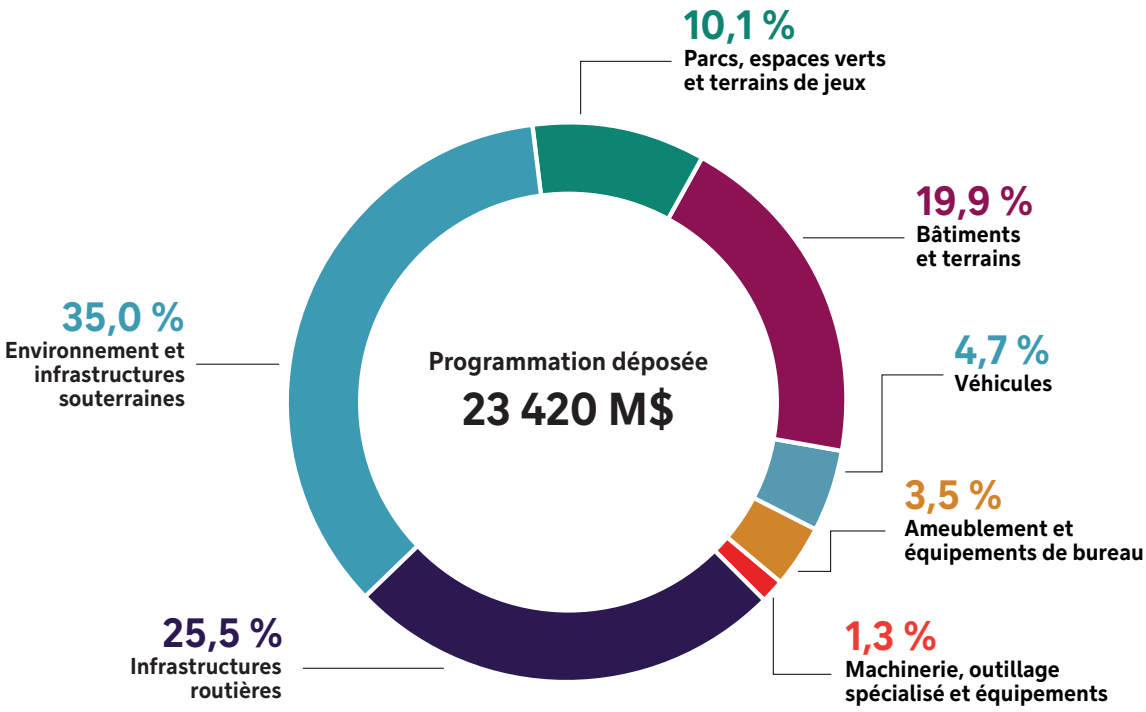

Modes de financement

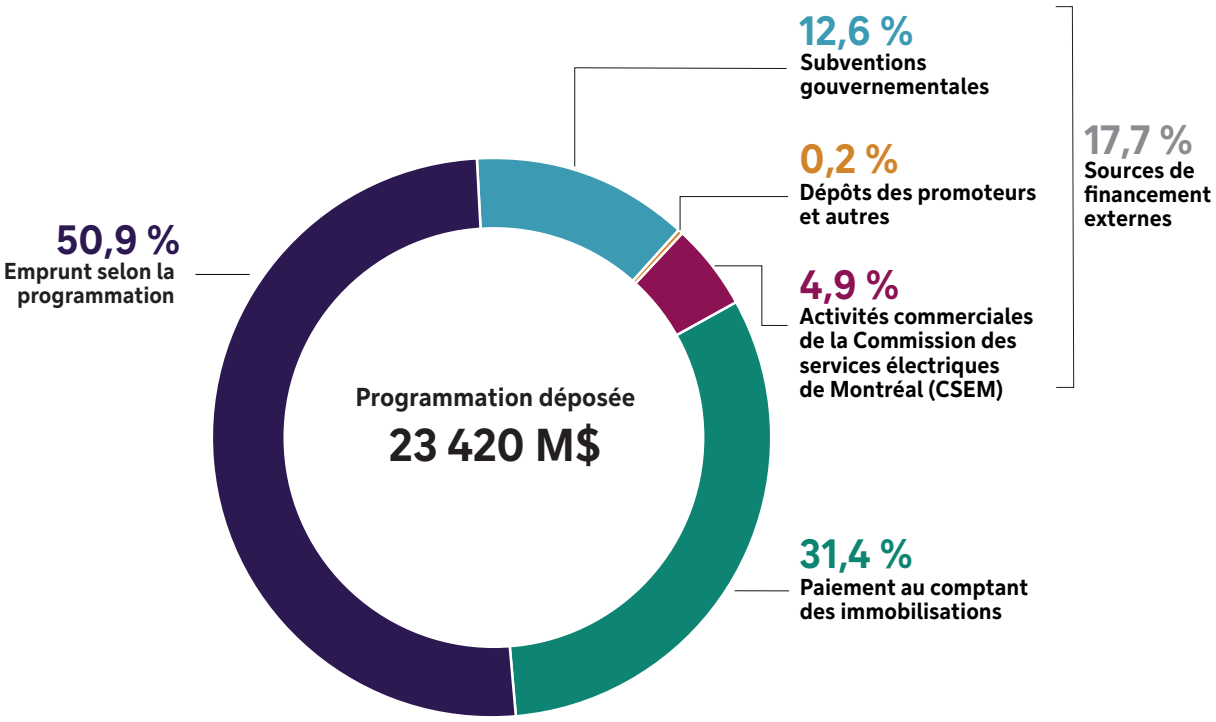

Budget 2027 et
PDI 2027-2036

Faits
saillants

Agir pour votre avenir



Couverture : Shanaël André et Jean Dumais-Campeau,
deux cols bleus de l'arrondissement de Saint-Laurent,
en train de colmater un nid-de-poule,
Mathieu Sparks - Ville de Montréal

Table des matières

Mot de la mairesse **4**

Mot du président du comité exécutif **6**

Mot du directeur général **8**

Le budget 2027 en un clin d'oeil **9**

1. Budget 2027 et PDI 2027-2036 : Agir pour votre avenir **14**

Budget de fonctionnement 2027 17

Programme décennal d'immobilisations 2027-2036 18

À quoi servent les taxes? 20

2. Infrastructures et sécurité publique **23**

Améliorer l'état des rues 24

Déneiger efficacement 26

Gérer l'eau de façon responsable 28

Faire face aux épisodes de pluies intenses 30

Renforcer la sécurité publique 32

3. Améliorer le quotidien des Montréalaises et Montréalais **36**

Faciliter l'accès au logement pour chaque Montréalaise et Montréalais 39

Offrir des milieux de vie complets, diversifiés et animés 42

Stimuler le développement de l'Est 49

4. Fiscalité locale **51**

5. Gestion de la dette **55**

Mot de la mairesse



Chères Montréalaises, chers Montréalais,

C'est avec une grande rigueur et un engagement profond envers vous que nous vous présentons le budget 2027 et le PDI 2027-2036. Agir pour votre avenir, c'est prendre dès aujourd'hui les décisions nécessaires pour protéger nos infrastructures, maintenir des services de qualité et bâtir le Montréal de demain.

Montréal est la plus belle ville du monde. Sa vitalité économique, sa richesse culturelle, la qualité de ses institutions, ses quartiers et son caractère humain en font l'une des grandes villes les plus enviées au monde. Comme toutes les grandes métropoles, elle doit relever des défis importants qui touchent directement le quotidien de sa population.

L'état des infrastructures en est un. Nos rues, nos conduites d'eau et plusieurs de nos équipements nécessitent des investissements majeurs après des décennies de sous-investissement. Nous avons la responsabilité d'agir maintenant afin d'éviter que les problèmes d'aujourd'hui deviennent les crises de demain.

C'est pourquoi nous avons fait le choix de recentrer nos efforts sur le maintien et le renouvellement des infrastructures qui permettent à la ville de fonctionner chaque jour. Avant de réaliser de nouveaux projets, nous devons nous assurer que les fondations de notre métropole sont solides. Nous avons la conviction que bâtir le Montréal de demain commence par prendre soin de la ville que nous avons aujourd'hui.

Ces choix exigent de la discipline et du courage. Ils exigent aussi un constat lucide pour prendre les décisions nécessaires pour redonner à Montréal les moyens de ses ambitions. Le Fonds réservé au maintien et au renouvellement des infrastructures s'inscrit dans cette volonté. Il nous permettra de mieux planifier nos investissements à long terme, d'entretenir les infrastructures et de léguer une ville plus forte, plus résiliente et prête pour l'avenir.

Même si nous prenons les décisions responsables qui s'imposent pour faire face à la crise des infrastructures, un soutien prévisible et durable des gouvernements demeurera essentiel, afin d'accélérer les travaux et de répondre à l'ampleur des besoins de la métropole.

Nous savons que les efforts demandés sont importants et qu'ils s'ajoutent aux autres pressions sur votre budget. Ils doivent s'accompagner d'une gestion exemplaire, d'une transparence et de résultats concrets. Les Montréalaises et les Montréalais doivent pouvoir constater, dans leur quartier et dans leur quotidien, les progrès réalisés grâce aux investissements que nous faisons aujourd'hui.

Prendre soin de Montréal, c'est aussi prendre soin de notre monde.

C'est pourquoi ce budget poursuit également nos efforts pour répondre aux crises humaines qui marquent notre ville. Face à la crise de l'itinérance, nous poursuivons le développement de solutions d'hébergement et d'accompagnement pour aider nos concitoyennes et nos concitoyens à sortir durablement de la rue. En habitation, nous continuons de protéger et d'accroître l'offre de logements sociaux et abordables, afin que davantage de Montréalaises et de Montréalais puissent se loger selon leurs moyens.

Ce budget soutient aussi les services sur lesquels vous comptez chaque jour, de la propreté au déneigement, en passant par la mobilité et la sécurité. Il appuie nos services d'urgence ainsi que les installations sportives et culturelles qui contribuent à la qualité de vie dans nos quartiers.

Nous maintenons également notre volonté de soutenir le développement de l'Est de Montréal, un immense territoire de possibilités qui jouera un rôle déterminant dans l'avenir de la métropole. Ce budget marque aussi notre engagement envers le centre-ville, coeur économique et culturel de Montréal et de la province, dont le dynamisme est essentiel à la prospérité collective.

Remettre Montréal en état exige de la rigueur et une gestion responsable des finances publiques, de la discipline dans nos choix d'investissement et le courage politique d'agir dès maintenant. Nous assumons pleinement cette responsabilité. En assurant une gestion responsable de Montréal, nous retrouvons la marge de manoeuvre nécessaire pour investir dans nos priorités, répondre aux besoins de la population et préparer l'avenir avec confiance.

Notre engagement envers vous demeure le même. Faire de Montréal une ville qui fonctionne, une ville dont nous pouvons être fiers et une ville à la hauteur des aspirations de celles et ceux qui y vivent.

La mairesse de Montréal,



Soraya Martinez Ferrada

Mot du président du comité exécutif



Chères Montréalaises, chers Montréalais,

Depuis notre arrivée, nous avons assumé la responsabilité de faire des choix rigoureux dans la gestion des finances publiques. Notre principal défi est aujourd'hui de retrouver la capacité de réaliser nos ambitions tout en assurant la pérennité des infrastructures et des services sur lesquels nous comptons chaque jour.

C'est avec cette volonté de transparence, d'imputabilité et de rigueur financière que nous présentons le budget 2027 et le programme décennal d'immobilisations 2027-2036.

Nous avons choisi de regarder la réalité en face. Les pressions qui s'exercent sur les finances de la Ville sont bien réelles. Le vieillissement accéléré de nos infrastructures, l'augmentation du coût des projets, la croissance du service de la dette ainsi que les besoins grandissants en mobilité, en habitation et en qualité de vie exigent des décisions responsables maintenant afin d'éviter des conséquences encore plus importantes demain.

Depuis des décennies, l'emprunt a permis à Montréal de construire et de renouveler ses infrastructures. Or, l'ampleur des besoins actuels de réhabilitation et de maintien de nos actifs dépasse ce que nous pouvons raisonnablement financer par l'endettement. Chaque nouvel emprunt augmente la pression sur nos finances et réduit notre capacité d'investir dans l'avenir.

Dans ce contexte, nous avons choisi de prioriser le maintien et le renouvellement des infrastructures existantes. Ce choix responsable exige de reporter à plus tard certains investissements de développement afin d'éviter d'alourdir davantage le fardeau de la dette et de préserver notre capacité d'investir pour l'avenir. C'est pourquoi, pour la première fois, les investissements prévus au programme décennal d'immobilisations sont en diminution. Les investissements destinés au maintien des infrastructures représentent désormais plus de 75 % des sommes prévues au PDI.

Cette même logique guide l'une des principales orientations du budget 2027, celle d'augmenter la part des investissements financés directement à même nos revenus plutôt que par l'emprunt. Il ne s'agit pas simplement d'une décision comptable. Il s'agit d'une décision éclairée pour les générations actuelles et futures afin de préserver notre capacité d'agir à long terme.

C'est dans cet esprit que nous mettrons en place un nouveau Fonds réservé au maintien et au renouvellement des infrastructures. La contribution demandée aux Montréalaises et aux Montréalais permettra de consacrer des sommes récurrentes et prévisibles à l'entretien de nos actifs et de financer une part plus importante des travaux sans alourdir la dette.

Cette nouvelle approche marque un changement important dans notre façon de gérer les finances de la Ville. Nous choisissons d'assumer aujourd'hui une part plus grande du coût de nos infrastructures plutôt que d'en reporter le financement aux générations futures.

Les finances de Montréal demeurent solides, mais elles sont sous pression. Les besoins sont considérables et les marges de manœuvre limitées. Ignorer cette réalité ne ferait qu'accroître les défis auxquels nous serons confrontés demain. À l'inverse, les décisions que nous prenons dans le cadre de cet exercice budgétaire nous permettront de préserver notre capacité d'investir dans les infrastructures, d'offrir des services de qualité et de soutenir le développement de notre métropole.

Le travail est déjà bien amorcé. Nous avons rétabli le respect de notre limite d'endettement plus tôt que prévu, réorganisé la structure administrative de la Ville et lancé une vaste démarche pour simplifier nos façons de faire. Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape en misant davantage sur les ressources financières dont nous disposons déjà et moins sur l'endettement.

Montréal demeure le principal moteur économique du Québec. Elle possède des atouts considérables, une économie diversifiée, des institutions fortes, des universités reconnues, une population entreprenante et une qualité de vie enviée.

Je demeure profondément convaincu du potentiel de notre ville. C'est précisément pour préserver ce potentiel et continuer de le développer que nous devons agir aujourd'hui. Regarder la réalité en face n'est pas renoncer à nos ambitions. C'est, au contraire, la meilleure façon de leur donner les moyens de se réaliser.

En faisant des choix responsables maintenant, nous protégeons notre capacité d'agir pour demain et nous poursuivons le travail que vous nous avez confié. Celui de bâtir une métropole forte, attractive et prospère pour les générations actuelles et futures.

Le président du comité exécutif,



Claude Pinard

Mot du directeur général



Avec le plan stratégique Agir pour Montréal 2026-2030, l'administration municipale s'est donné des priorités claires auxquelles répondent le budget 2027 et le programme décennal d'immobilisations 2027-2036. Ce budget reflète notre engagement à concilier qualité des services, responsabilité financière et pérennité des actifs municipaux.

La population montréalaise est au cœur de notre action. Dans un contexte exigeant, marqué par des besoins croissants en maintien des infrastructures et par des attentes élevées envers les administrations publiques, nous poursuivons nos efforts pour offrir des services de qualité, efficaces et accessibles, tout en améliorant concrètement le quotidien des Montréalaises et des Montréalais dans tous les quartiers.

Nous poursuivons également nos efforts pour renforcer notre capacité d'innovation, moderniser nos façons de faire, simplifier nos processus et faciliter l'accès aux services. Notre réussite collective repose sur l'expertise, l'engagement et le professionnalisme de nos équipes, ainsi que sur la collaboration étroite entre les services et les arrondissements. Cette force collective sera essentielle pour relever les défis des prochaines années.

Être au service des Montréalaises et des Montréalais, améliorer leur qualité de vie et bâtir une ville dont nous sommes fiers donnent tout son sens à notre travail. Je remercie l'ensemble du personnel des services et des arrondissements pour sa contribution à l'élaboration de ce budget et pour son engagement constant envers la population montréalaise.

Le directeur général de la Ville de Montréal,



Alain Dufort

Le budget 2027 en un clin d'oeil

La Ville de Montréal dépose un budget de fonctionnement équilibré de 8,0 G$ pour 2027 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036 de 23,4 G$. Un budget élaboré avec rigueur, pour se recentrer sur les services de base, tout en agissant pour la pérennité des infrastructures et la qualité de vie de la population.

Budget de fonctionnement

Dans une perspective de gestion financière rigoureuse, la Ville vise à protéger ses actifs et ses infrastructures par le biais de différentes mesures :

- la création d'une réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures, qui prévoit une somme de 139 M$ dédiée au paiement au comptant. Cette nouvelle réserve sera financée par une taxe dédiée
- l'augmentation de 40 M$ du service de la dette, pour financer les investissements réalisés
- la poursuite du déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau, pour une somme de 38 M$, dont 23 M$ de paiement comptant des immobilisations associées à l'eau

Sans ces obligations financières spécifiques, dont fait également partie l'augmentation de 46,5 M$ de la contribution à l'ARTM, la croissance des dépenses de la Ville de Montréal aurait atteint 1,5 %, soit 114,7 M$, ce qui reflète notamment les efforts d'optimisation réalisés par les services centraux et les arrondissements.

Croissance du budget de fonctionnement

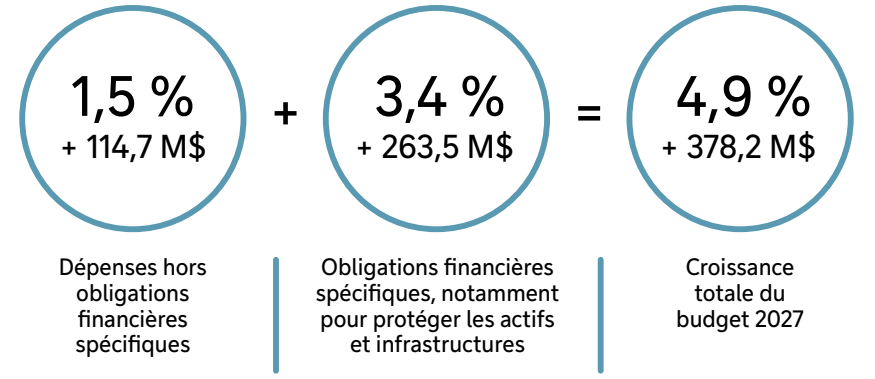

Rappel de l'état de nos actifs

Urgence d'agir
Pour résorber le déficit de maintien des actifs

Rigueur budgétaire
Contrôler le ratio d'endettement et la dette

Besoins en investissements
Réduire l'écart entre les besoins en investissements et la capacité financière

État des actifs
(au 31 déc. 2025)

100,4 G$	11,6 G$	2,7 G$
Valeur actualisée de remplacement (VAR)	Déficit de maintien des actifs (DMA)	Besoins annuels moyens sur 10 ans

L'effet du paiement au comptant

Le paiement au comptant permet de limiter le recours à l'emprunt. Ainsi, les revenus de la taxe relative à la réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures permettront d'éviter annuellement 139 M$ d'emprunt en augmentant d'autant le paiement au comptant.

Sur les 10 ans du PDI, cela se traduira par 1,39 G$ de paiement au comptant additionnel effectué, diminuant d'autant le recours à l'emprunt. Avec ce paiement comptant additionnel pour des investissements réalisés entre 2027 et 2036, ce sont près de 1 G$ d'intérêts qui seront évités à terme.

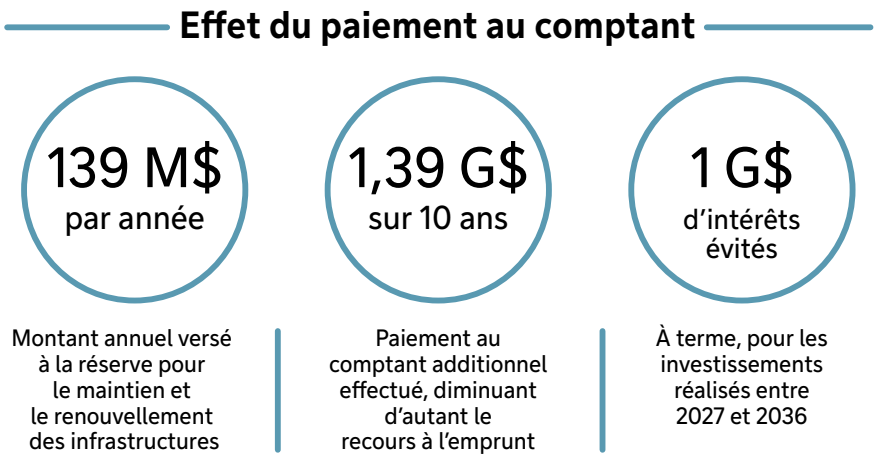

Programme décennal d'immobilisations

Le PDI 2027-2036 traduit un choix clair en faveur de la rigueur budgétaire et du maintien des infrastructures municipales. La Ville réduit la part consacrée au développement, afin de diriger davantage de ressources vers la crise des infrastructures et les besoins de maintien accumulés au fil des années.

La part des investissements consacrée à la protection des actifs augmente de façon importante par rapport au PDI déposé l'an dernier. Cette évolution témoigne des efforts considérables déployés pour assurer la pérennité des infrastructures existantes, avec notamment :

- une bonification de 1 G$ des programmes de réfection et de maintien du réseau routier
- un investissement de 7,1 G$ d'ici 10 ans dans les infrastructures de l'eau, passant de 587 M$ prévus en 2026 à 913 M$ budgétés en 2030

Maintien dans le PDI

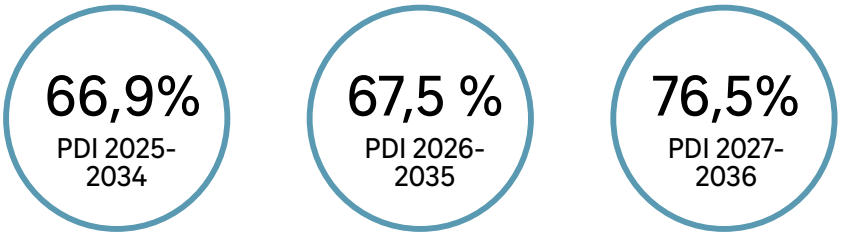

En croissance de 70,3 % en 2027 à 81,6 % en 2036



Vue du centre-ville depuis le fleuve Saint-Laurent, Mathieu Sparks - Ville de Montréal

Budget de fonctionnement 2027 et PDI 2027-2036

Budget 2027 et PDI 2027-2036 : Agir pour votre avenir

La Ville de Montréal dépose un budget de fonctionnement équilibré de 8,0 G$ pour 2027 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036 de 23,4 G$.

La Ville se concentre sur ce qui compte le plus pour les Montréalaises et Montréalais : des rues et des infrastructures en bon état, des quartiers sécuritaires et des services de qualité.

Ce budget, élaboré avec rigueur, s'inscrit dans les orientations du plan stratégique Agir pour Montréal 2026-2030, et témoigne de la volonté d'assurer la pérennité et la résilience des actifs municipaux. De ce fait, au cours des prochaines années, une part de plus en plus importante des investissements sera consacrée au maintien des infrastructures existantes, afin de garantir leur fiabilité à long terme, prévenir leur dégradation et réduire les risques de bris de service.

Concrètement, la part des investissements affectée à la protection des actifs passe à 76,5 % dans le PDI 2027-2036, comparativement à 67,5 % dans le PDI précédent. Ce choix vise à concentrer les ressources sur l'essentiel et à protéger ce qui existe déjà, tout en poursuivant les investissements nécessaires au maintien des services à la population.

Se recentrer sur les services de base

- Les infrastructures routières, pour assurer leur maintien à long terme
- Les infrastructures de l'eau, pour prévenir les défaillances
- La sécurité publique, pour renforcer le sentiment de sécurité de la population

Améliorer la qualité de vie et l'attractivité de Montréal

- L'augmentation de l'offre de logements hors marché et le soutien aux personnes les plus vulnérables

- Les milieux de vie, notamment la propreté, l'offre culturelle et la vitalité économique, avec une emphase sur le centre-ville
- Le développement de l'Est de Montréal, pour propulser ce secteur stratégique de la métropole

Gestion responsable et renforcement de la capacité d'action

Ce budget traduit la détermination de la Ville à gérer les fonds publics de façon rigoureuse, en :

- déployant des mesures d'optimisation identifiées par chaque service, ainsi qu'en poursuivant et en implantant de nouvelles mesures de réduction des effectifs, dans les services et les arrondissements. Le comité d'optimisation poursuivra ses efforts afin d'assurer la mise en place de ces mesures et en déterminer de nouvelles
- réduisant ou reportant certains projets de développement, afin de prioriser les investissements requis pour le maintien des actifs, engendrant une diminution globale du PDI de 2,3 G$
- se donnant le mandat, dès le prochain exercice budgétaire, de moderniser l'approche de planification des investissements pour renforcer la rigueur, améliorer la prévisibilité financière et optimiser l'utilisation des fonds disponibles. Elle reposera sur une programmation pluriannuelle simplifiée, une gouvernance allégée, une priorisation accrue des projets et une meilleure maîtrise des coûts, afin de maximiser la valeur des investissements et d'accélérer la réduction du déficit de maintien des actifs
- analysant divers programmes et investissements déployés dans les quartiers, pour améliorer leur planification et leur réalisation
- ramenant le ratio de la limite d'endettement à 99 % au budget 2027. Rappelons que ce ratio a été amené à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette au budget 2026, soit un an plus tôt que prévu
- créant une réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures. Au budget 2027, une somme de 139 M$ dédiée au paiement au comptant y sera affectée. Sur les 10 ans du PDI, ce sera 1,39 G$ de paiement au comptant additionnel qui sera effectué, diminuant d'autant le recours à l'emprunt

Budget de fonctionnement 2027

Un budget équilibré de 8,0 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités

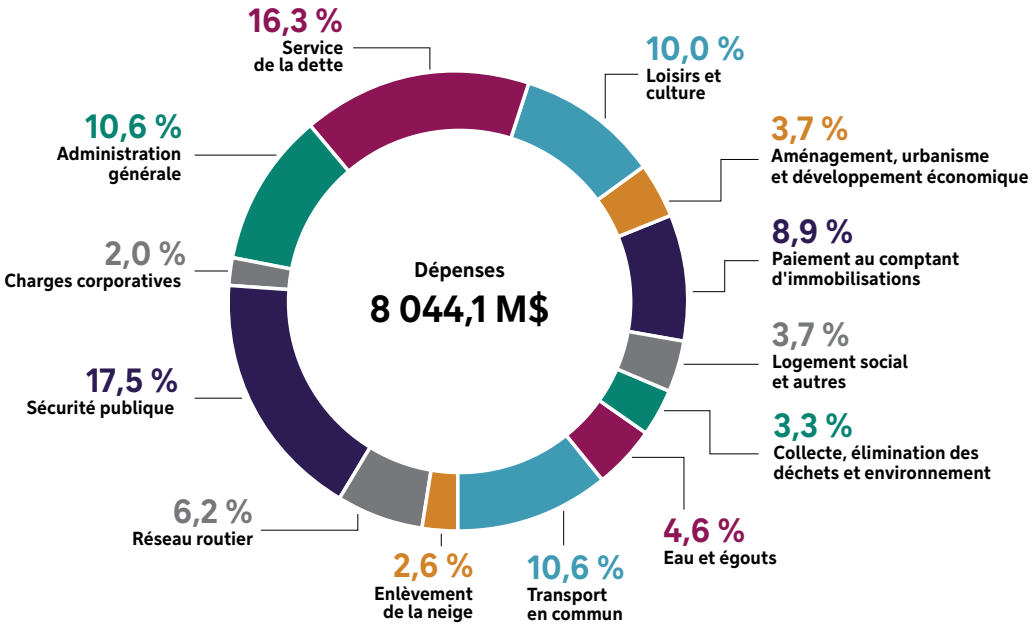

Provenance des revenus

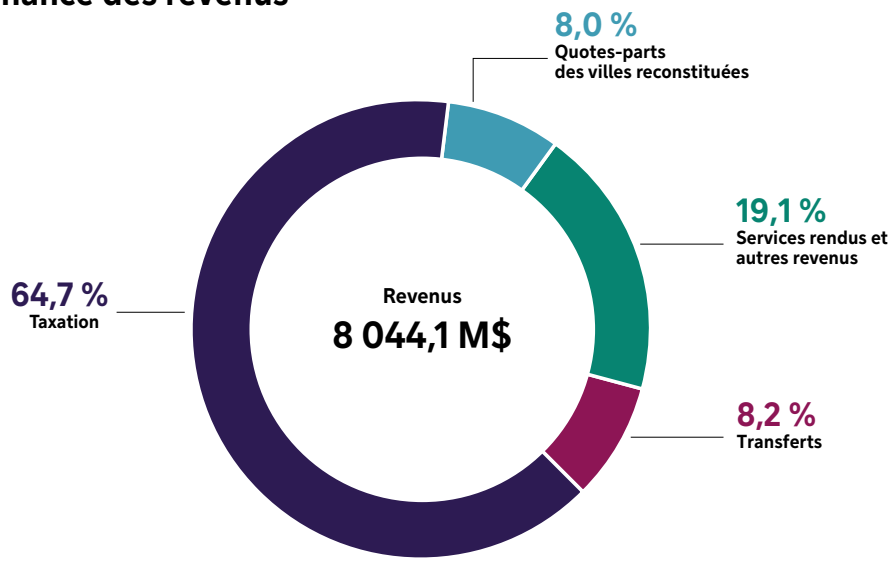

Programme décennal d'immobilisations 2027-2036

Investissements par catégories d'actifs

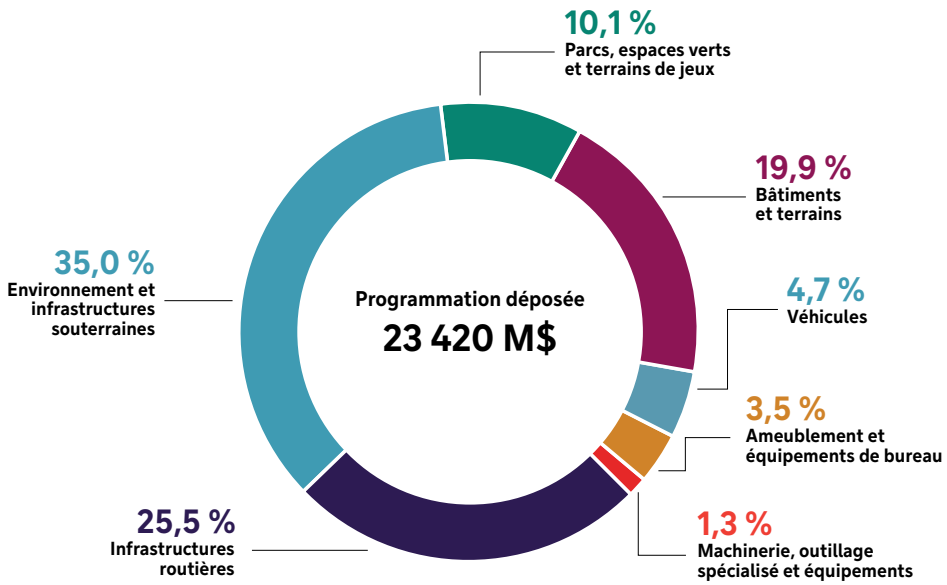

Modes de financement

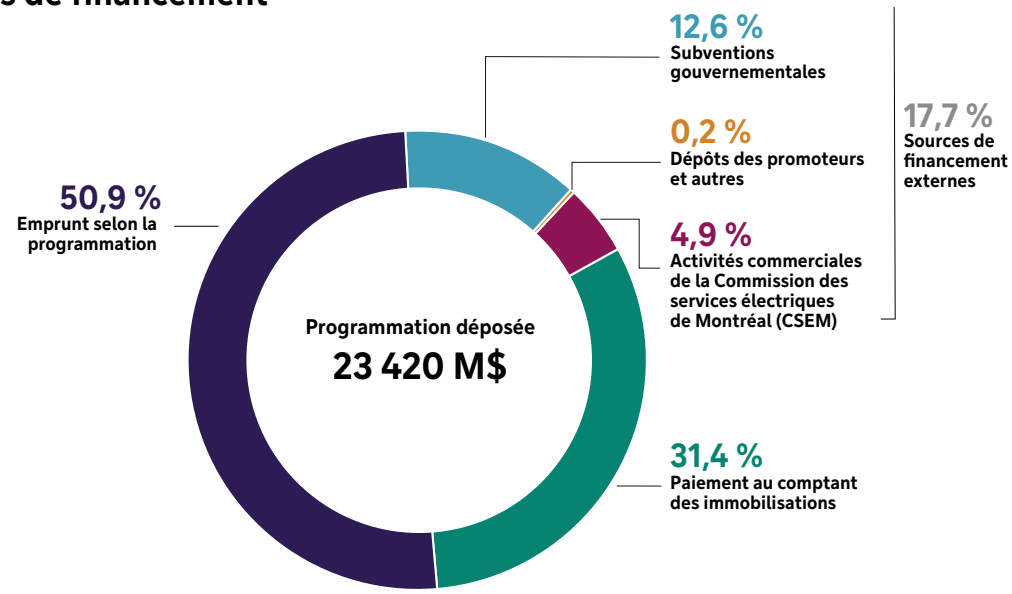

Protection vs. développement

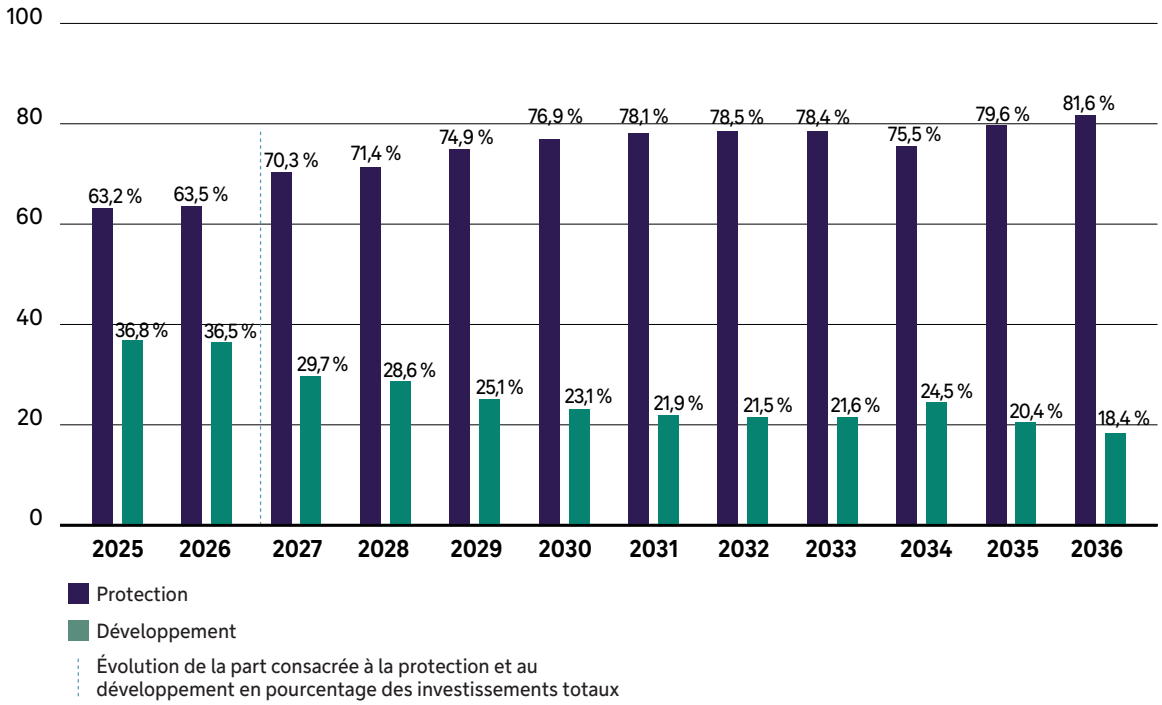

À quoi servent les taxes?

Les taxes municipales servent à financer les services publics de la Ville, ainsi que la part montréalaise des dépenses de l'agglomération. Ces taxes sont facturées aux propriétaires d'immeubles montréalais. La principale taxe est la taxe foncière générale, qui participe au financement de l'ensemble des dépenses municipales. D'autres taxes contribuent au financement de services en particulier.

Activités municipales financées par les taxes foncières

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe spéciale relative au service de l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe spéciale relative au service de la voirie	Infrastructures de la voirie
	Taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures	Financement de la réserve servant à payer au comptant le maintien et le renouvellement des infrastructures
Conseils d'arrondissement	**Taxe relative aux services**	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Champs d'activités de la Ville

- **Infrastructures et voirie :** maintien des infrastructures de l'eau et des infrastructures routières, services de déneigement, entretien du réseau routier et des pistes cyclables
- **Sécurité publique :** financement du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie (SIM)
- **Transport et mobilité :** contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), pour le financement des transports collectifs
- **Environnement et propreté :** collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques
- **Loisirs et culture :** entretien des parcs, bibliothèques, arénas et complexes sportifs
- **Services d'arrondissement :** investissements et services propres à chaque arrondissement, comme la propreté, l'entretien des parcs locaux et l'offre d'activités culturelles et de loisirs
- **Administration :** frais généraux de gestion de la Ville
- **Service de dette et paiement au comptant :** le coût du remboursement des emprunts et le paiement au comptant nécessaire pour financer les infrastructures et autres actifs de la Ville



Rue piétonne, Mathieu Sparks - Ville de Montréal

Infrastructures et sécurité publique



Infrastructures et sécurité publique

Dans un contexte marqué par des besoins croissants en réhabilitation des infrastructures, ce budget prévoit des investissements importants pour préserver les actifs et assurer la continuité des services à la population. La Ville s'engage à améliorer l'état des rues et à continuer de réduire le déficit de maintien des infrastructures de l'eau, tout en portant une attention particulière au sentiment de sécurité.

Améliorer l'état des rues

Avec 32 % des chaussées locales et artérielles en mauvais ou très mauvais état, et un déficit de maintien du réseau routier évalué à 5,6 G$[1], un virage concret est nécessaire. Pour freiner cette dégradation et améliorer concrètement les déplacements dans tous les quartiers, la Ville concentrera ses efforts sur la réhabilitation et l'entretien des rues.

- Investissement de 6 G$ dans le réseau artériel et local, dont une bonification de 1 G$ des programmes de réfection et de maintien du réseau routier, permettant ainsi une augmentation significative de chaussées réhabilitées
- Bonification importante du resurfaçage des rues et des artères principales, avec un objectif de plus de 150 km de chaussées locales et artérielles réhabilitées par an d'ici 10 ans
- Acquisition et location de nouvelles machineries, pour gagner en efficacité, réduire les coûts et augmenter les interventions

1. En date du 31 décembre 2025

- Augmentation du budget consacré au colmatage mécanisé des nids-de-poule
- Création de deux pôles d'expertise et capacité d'intervention accrue sur le réseau artériel, pour une capacité de colmatage de nids-de-poule doublée par rapport à 2025

Chiffre clé :

Infrastructures routières
6 G$ au PDI 2027-2036

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)

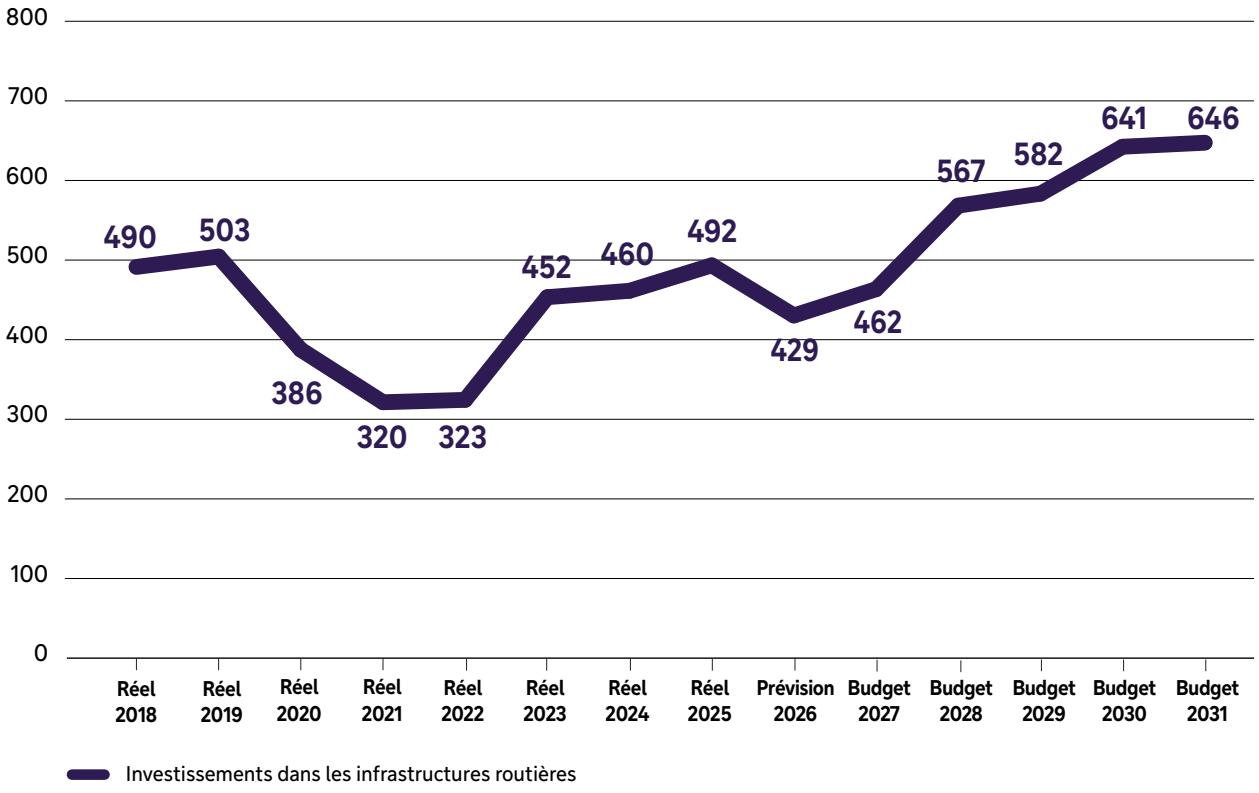

Les montants consacrés aux infrastructures routières passeront de 429 M$ prévus en 2026 à 646 M$ budgétés en 2031. Cette hausse des investissements permettra d'accroître les interventions sur le réseau routier et de soutenir l'amélioration de l'état des infrastructures.

Déneiger efficacement

Le déneigement est essentiel au bon fonctionnement de la ville et à la sécurité des déplacements. Pour améliorer la fiabilité des opérations et permettre aux équipes d'intervenir plus efficacement, la Ville augmentera ses équipements et renforcera la capacité d'intervention des arrondissements.

- Investissement de 13,3 M$ pour acquérir plus de 40 nouveaux véhicules de déneigement, et pour améliorer la performance et la fiabilité des opérations
- Soutien financier aux arrondissements et octroi de plus de 16 véhicules supplémentaires pour renforcer leurs flottes et leur capacité d'épandage
- Création d'une cellule de veille météorologique et opérationnelle, pour répondre rapidement aux conditions changeantes, en déployant les bonnes ressources aux bons endroits, et pour optimiser l'épandage et le déblaiement



Opération de chargement de neige, Mathieu Sparks - Ville de Montréal



Employée au travail dans une infrastructure de l'eau, Mathieu Sparks - Ville de Montréal

Gérer l'eau de façon responsable

L'eau potable est une ressource cruciale. Sa distribution dépend de grandes infrastructures qui doivent être entretenues et remplacées pour prévenir les défaillances. En 2026, les travaux d'urgence effectués sur une conduite principale ont rappelé l'importance d'investir dans le maintien des conduites, des usines et des autres infrastructures de l'eau, afin de protéger la fiabilité du service.

- Investissement de 7,1 G$ d'ici 10 ans dans les infrastructures de l'eau : entretien des usines d'eau potable, des réservoirs, des stations de pompage, de l'usine de traitement des eaux usées et des bassins de rétention, ainsi que des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux de pluie
- Poursuite des travaux de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour y construire la plus grosse unité d'ozonation au monde
- Modernisation du réservoir McTavish, pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la métropole

Réduire le déficit de maintien des actifs de l'eau, une responsabilité cruciale pour :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable
- assurer l'épuration des eaux usées
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures
- faire face aux défis environnementaux

Chiffres clés :

Stratégie montréalaise de l'eau
38 M$ supplémentaires au budget 2027, pour un total de 76 M$ en 2027

Réseaux d'aqueduc et d'égouts
3,1 G$ au PDI 2027-2036

Station d'épuration
484,8 M$ au PDI 2027-2036

Usines d'eau potable
420 M$ au PDI 2027-2036

Procédé d'ozonation (station Jean-R.-Marcotte)
358,2 M$ au PDI 2027-2036

Usine de traitement et de valorisation des boues
999,7 M$ au PDI 2027-2036

Station de pompage McTavish
266,1 M$ au PDI 2027-2036

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)

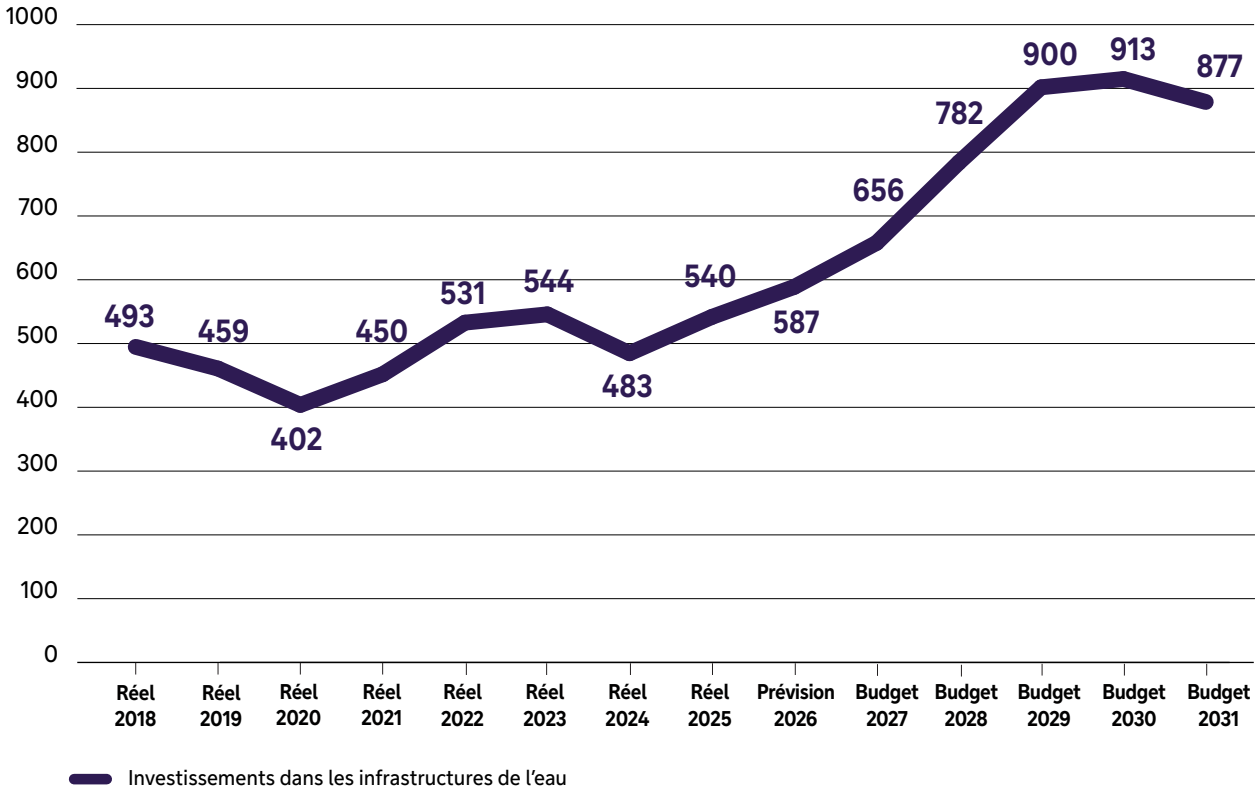

Les investissements dans les infrastructures de l'eau continueront à augmenter pour atteindre un niveau prévu de 587 M$ en 2026.

Les budgets des années suivantes témoignent de la poursuite des efforts engagés au cours du précédent PDI pour maintenir et renouveler les actifs stratégiques. Le PDI 2027-2036 s'inscrit ainsi dans la continuité de cette tendance, en maintenant un niveau d'investissement élevé, atteignant 913 M$ en 2030, afin de répondre aux besoins de réhabilitation et de pérennisation des infrastructures.

Faire face aux épisodes de pluies intenses

En plus de mettre à l'épreuve les réseaux d'égout et les infrastructures, les fortes précipitations engendrent des risques d'inondation dans les quartiers. Pour mieux protéger la population et les bâtiments, la Ville doit adapter ses infrastructures, afin d'augmenter leur capacité à drainer des volumes d'eau élevés.

- Modernisation du collecteur Langelier, pour absorber les eaux de pluie et réduire les risques d'inondation
- Acquisition de terrains en zones inondables, afin de les réaménager en milieux naturels, et contribuer ainsi à renforcer la résilience des espaces urbains face aux aléas climatiques
- Poursuite du programme Rénoplex, destiné aux propriétaires d'immeubles de 1 à 5 logements qui effectuent des travaux de rénovation ou de protection contre les inondations

Chiffres clés :

Infrastructures naturelles et hybrides
146 M$ au PDI 2027-2036

Plan directeur de drainage, incluant les collecteurs Langelier et de l'Est
836 M$ au PDI 2027-2036

Programme Rénoplex
6,4 M$ au budget 2027

Acquisition de terrains en milieux inondables
72,8 M$ au PDI 2027-2036



Intervention lors d'une inondation causée par les pluies à Ahuntsic, Mathieu Sparks - Ville de Montréal



Policier lors d'un événement estival, Mark Bruxelle - Getty Images

Renforcer la sécurité publique

La sécurité publique est une priorité pour la Ville. Elle poursuivra donc ses efforts pour offrir des services d'urgence efficaces, pour appuyer les équipes du SPVM et du SIM, et pour améliorer la coordination des interventions. Elle déploiera également des mesures concrètes pour renforcer le sentiment de sécurité dans les transports collectifs et soutiendra des initiatives visant à prévenir la violence chez les jeunes.

- Poursuite du déploiement du nouveau système de répartition des appels au 9-1-1, pour mieux coordonner les interventions d'urgence, et formation de 2 406 pompières et pompiers
- Remplacement des équipements de protection individuelle du personnel pompier et optimisation des processus de décontamination des tenues de combat contre les incendies
- Rénovation de casernes, et modernisation des véhicules et des équipements d'urgence
- Augmentation des investissements pour le remplacement des véhicules du SIM et du SPVM
- Rehaussement de l'offre de service spécialisé de sauvetage nautique
- Allocation d'un budget pour déployer des caméras d'intervention au sein des équipes de police
- Embauche de 52 constables spéciaux dans le réseau de la STM, pour renforcer la sécurité dans le métro
- Soutien aux partenaires communautaires œuvrant en matière de prévention de la violence chez les jeunes

Chiffres clés :

Remplacement des équipements du personnel pompier, incluant les habits de combat
65,3 M$ au PDI 2027-2036

Programme de remplacement des véhicules du SIM et du SPVM
379,5 M$ au PDI 2027-2036

Rénovation de casernes et de postes de quartier
415,1 M$ au PDI 2027-2036

Déploiement d'un programme de formation sur les phénomènes thermiques destiné aux pompières et pompiers
2,2 M$ au budget 2027

Modernisation et bonification du réseau de radiocommunications du SIM et du SPVM
166,2 M$ au PDI 2027-2036

Acquisition et déploiement de caméras d'intervention, incluant des caméras corporelles
40 M$ au PDI 2027-2036

Prévention de la violence chez les jeunes
11 M$ au budget 2027



Intervention du Service de sécurité incendie en hiver, Mathieu Sparks - Ville de Montréal

Mobilité planifiée, intégrée et sécuritaire

Des mesures concrètes pour offrir aux citoyennes et citoyens des rues et des routes sécuritaires, fluidifier la circulation et favoriser la cohabitation entre tous les usagères et usagers.

- Investissement important de 92,3 M$ en maintien des pistes cyclables, soit une augmentation de 16,3 M$
- Protection des piétons, par la présence de brigadières et brigadiers, et par la sécurisation de 35 intersections et 5,3 km de rues
- Mise en place de mesures de sécurité routière, comme diverses interventions d'apaisement de la circulation et l'aménagement d'intersections protégées
- Optimisation de la gestion des chantiers et de la circulation, en collaboration avec le Centre de gestion de la mobilité urbaine, pour réduire l'impact des entraves sur les déplacements quotidiens
- Poursuite des travaux de la ligne bleue et du SRB Pie-IX
- Mise en place d'un comité expert pour coordonner la concertation du milieu, dans le cadre du réaménagement de grands axes de mobilité, comme la rue Berri et l'avenue du Parc
- Bonification du service du métro, pour réduire le temps d'attente dans les périodes moins achalandées

Chiffres clés :

Sécurisation aux abords des écoles
18,6 M$ au budget 2027

Maintien des pistes cyclables
92,3 M$ au PDI 2027-2036

Vue de l'avenue Laurier en automne, Mathieu Sparks - Ville de Montréal





Vue de L'Anneau, du centre-ville et du Mont-Royal, Mathieu Sparks - Ville de Montréal

Améliorer le quotidien des Montréalaises et Montréalais



La Ville s'engage à améliorer
la qualité de vie des Montréalaises
et des Montréalais en favorisant
l'accès au logement, la propreté,
la qualité des services municipaux,
ainsi qu'une offre culturelle riche
et diversifiée. Dans un contexte
en évolution, elle soutiendra le
développement de la métropole
et la relance de son centre-ville,
cœur économique
de la province.



Chantier de construction, Mathieu Sparks - Ville de Montréal



Vue du centre-ville à travers l'œuvre d'art public *Source*, de Jaume Plensa, Alexandre Choquette - Tourisme Montréal



Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro, Sylvain Légaré



Nettoyage des voies publiques, Mathieu Sparks - Ville de Montréal

Faciliter l’accès au logement pour chaque Montréalaise et Montréalais

La Ville continuera à soutenir les personnes en situation d’itinérance, en mettant en place des alternatives durables, dignes et humaines. Face à l’ampleur de la crise du logement, elle poursuivra le développement de logements hors marché avec ses partenaires, tout en favorisant l’essor de quartiers complets, accessibles et sécuritaires.

Répondre à la crise de l’itinérance et agir en prévention

La lutte contre l’itinérance est une priorité de la Ville. En 2027, elle renforcera les ressources et les solutions de sortie de la rue, pour réduire le nombre de personnes contraintes de vivre dans des campements et améliorer la cohabitation dans les quartiers. Un investissement de 2 M$ permettra également de maintenir les haltes-chaleur. La Ville accordera par ailleurs une importance accrue aux logements de transition et à l’accompagnement des personnes en situation de précarité, afin de faciliter leur accès à un logement permanent.

- Poursuite du plan des mesures hivernales planifiées et prévisibles, avec un objectif de 500 places d’hébergement supplémentaires dans les refuges d’urgence et haltes-chaleur pour l’hiver 2026-2027
- Soutien de 29,9 M$ à des initiatives et organismes communautaires engagés auprès des personnes en situation d’itinérance ou oeuvrant en cohabitation sociale
- Investissement de 100 M$ d’ici 2036 pour acquérir des bâtiments qui accueilleront des places d’hébergement

- Poursuite du fond d'appariement pour recueillir des contributions d'acteurs de la société civile et financer des initiatives de lutte contre l'itinérance
- Poursuite de l'Opération 1er juillet, pour accompagner les personnes et familles en difficulté, qui n'auront pas réussi à se reloger
- Développement d'un pôle de transition en réponse aux enjeux de la friche Notre-Dame

Chiffres clés :

Acquisition de bâtiments pour des projets en itinérance
100 M$ au PDI 2027-2036

Appui aux initiatives et organismes oeuvrant en itinérance
29,9 M$ au budget 2027

Entente contre la pauvreté et l'exclusion sociale
11 M$ au budget 2027

Opération 1er juillet
5,6 M$ au budget 2027

Accroître l'offre de logements

Décidée à poser des gestes concrets pour s'attaquer à la crise du logement, la Ville misera sur de nouveaux modèles d'affaires pour accélérer la réalisation de logements hors marché. Elle poursuivra par ailleurs ses efforts pour lutter contre l'insalubrité, tout en propulsant le développement de six secteurs stratégiques.

- Investissement de 627,6 M$ dans les 10 prochaines années pour acquérir des immeubles stratégiques, afin d'accroître l'offre de logements hors marché
- Priorisation d'investissements en infrastructures dans plusieurs secteurs de développement qui offriront, d'ici 2050, près de 75 000 logements : Lachine-Est, Namur-Hippodrome–Cavendish, Louvain-Est, le Corridor de la ligne bleue et Bridge-Bonaventure
- Inspection préventive de salubrité de 1675 bâtiments en 2027, avec un objectif de 8 000 bâtiments d'ici 5 ans

Chiffres clés :

Acquisition d'immeubles pour logements hors marché
627,6 M$ au PDI 2027-2036, incluant 100 M$ consacrés à l'itinérance

Lachine-Est
51,2 M$ au PDI 2027-2036

Namur-Hippodrome–Cavendish
352,8 M$ au PDI 2027-2036

Louvain-Est
51,5 M$ au PDI 2027-2036

Corridor de la ligne bleue
357,5 M$ au PDI 2027-2036

Bridge-Bonaventure
117,7 M$ au PDI 2027-2036



Rendu du projet Elmhurst | Complexe d'habitations transitoires conçu par la firme montréalaise ADHOC Architectes

Offrir des milieux de vie complets, diversifiés et animés

Motivée à améliorer la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais, la Ville multipliera les gestes concrets pour offrir des environnements propres, accessibles et inclusifs, à travers son territoire. Elle veillera également à stimuler la vitalité économique, tout en favorisant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

Propreté

Parce que le bien-être urbain passe par des environnements propres et accueillants, la Ville consacrera des efforts importants au chapitre de la propreté, notamment au centre-ville et le long des principales artères, en complémentarité avec les opérations menées par les arrondissements.

- Budget de 5,6 M$ pour la présence de brigades de propreté au centre-ville et sur les principales artères, en plus du budget des arrondissements dédié à la propreté, et déploiement d'équipes de propreté avec une emphase sur les secteurs les plus problématiques
- Création d'une nouvelle brigade sociale de propreté affectée aux campements

Renforcer l'équité territoriale

L'initiative Quartiers inclusifs et résilients (QIR) vise à réduire les inégalités et à améliorer la qualité de vie dans des quartiers qui cumulent des vulnérabilités. L'approche mise sur un accès équitable aux services et aux infrastructures, notamment en matière de mobilité, de sport et de loisirs, de logement et d'espaces verts. Elle a été testée avec succès depuis 2023 dans trois milieux témoins : les quartiers Saint-Pierre à Lachine, Sainte-Marie à Ville-Marie et Nord-Est à Montréal-Nord. En 2027, elle sera déployée au sein de divers milieux de vie à travers la métropole.

Culture

En plus d'être au cœur de la vie et de l'identité montréalaise, la culture constitue un levier important pour faire rayonner la métropole, au Québec comme à l'international. En 2027, la Ville déploiera une offre culturelle riche et accessible, pour contribuer à la vitalité des quartiers et à l'attractivité de Montréal.

- Poursuite du déploiement de la Politique de développement culturel, qui vise à démocratiser l'accès à la culture, assortie d'un appui financier aux festivals
- Création d'un programme d'investissement consacré à l'alliance *Montréal, métropole culturelle*, afin de positionner Montréal comme une métropole francophone de calibre international
- Mise à jour technologique, agrandissement ou réaménagement des bibliothèques Saint-Charles dans le Sud-Ouest, Père-Ambroise à Ville-Marie, ainsi que de celle de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, et construction de la bibliothèque Caroline-Dawson à Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- Mise à niveau de plusieurs maisons de la culture, notamment dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et Montréal-Nord, et rénovation du Théâtre Outremont
- Construction d'un projet d'espace culturel mixte : Espace-Rivière, à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et finalisation de celui de Cœur-Nomade, à la croisée des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord

Chiffres clés :

Soutien aux festivals
9,1 M$ au budget 2027

Alliance *Montréal, métropole culturelle*
25 M$ au PDI 2027-2036

Réseau des bibliothèques
216,2 M$ au PDI 2027-2036

Réseau des maisons de la culture
106,7 M$ au PDI 2027-2036

En tout, près de 1,3 G$ d'ici 10 ans pour maintenir et développer des infrastructures municipales, comme des bibliothèques, des maisons de la culture, des arénas, des installations sportives extérieures et des complexes sportifs et aquatiques.



Le spectacle *Les Géants*, Eva Blue - Tourisme Montréal

Sport et loisirs

La Ville assurera l'offre et l'accès à des installations et des espaces multifonctionnels de sport et de loisirs, qui contribuent directement à la qualité de vie dans les quartiers. Elle ajoutera par ailleurs des installations dans des secteurs moins pourvus, afin de favoriser une plus grande équité territoriale.

- Soutien aux événements sportifs d'envergure
- Soutien au milieu associatif et sportif offrant des activités à la population, pour encourager une vie saine et active
- Rénovation du Complexe sportif Claude Robillard à Ahuntsic-Cartierville, du Complexe récréatif Gadbois dans le Sud-Ouest, des arénas Martin-Lapointe à Lachine, St-Jean-Vianney à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que du Natatorium de Verdun
- Construction de complexes sportifs, notamment à Lachine, Montréal-Nord et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- Réhabilitation de la patinoire extérieure et développement d'un pôle aquatique au parc Jarry
- Développement et réhabilitation de plusieurs grands parcs, dont le parc La Fontaine, le Grand parc de l'Est et le parc Frédéric-Back

Chiffres clés :

Soutien aux événements sportifs
5 M$ au budget 2027

Mise aux normes d'installations aquatiques
197,7 M$ au PDI 2027-2036

Installations sportives extérieures
58,4 M$ au PDI 2027-2036

Construction de nouvelles installations sportives, dont le complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord et le centre sportif de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
686,6 M$ au PDI 2027-2036

Rayonnement et vitalité économique

Pour bâtir une métropole prospère et vibrante, la Ville continuera à miser sur la force de son écosystème, et notamment sur la Table des partenaires sur le rayonnement international et l'attractivité. Son mandat : encourager la collaboration entre les acteurs du milieu pour promouvoir et consolider la position de la métropole à l'international. La Ville maintiendra son engagement à soutenir les entreprises et les commerces locaux, qui contribuent au dynamisme des quartiers et offrent des services de proximité aux Montréalaises et Montréalais.

- Soutien de 1,3 M$ pour des mesures d'appui et d'accompagnement aux commerces montréalais
- Soutien aux sociétés de développement commercial (SDC) et aux artères commerciales hors-SDC
- Poursuite du soutien aux commerces affectés par les chantiers
- Poursuite d'initiatives favorisant la croissance des entreprises montréalaises et leur accès aux marchés, aux financements et aux leviers de productivité
- Mise en œuvre d'une feuille de route en matière de rayonnement international et d'attractivité, en collaboration avec les partenaires de l'écosystème montréalais

Chiffres clés :

Soutien aux SDC et aux artères commerciales hors-SDC
8,5 M$ au budget 2027

Soutien aux SDC et aux commerces affectés par les chantiers
5,1 M$ au budget 2027

Propulser l'avenir du centre-ville

Coeur économique, culturel et académique du Québec, le centre-ville de Montréal est un vecteur de prospérité, d'innovation et de rayonnement pour l'ensemble de la métropole. En étroite collaboration avec ses partenaires, la Ville poursuivra des investissements stratégiques, afin de :

- moderniser ses grandes artères
- renforcer son dynamisme économique
- offrir une expérience urbaine exemplaire
- stimuler l'innovation et l'attractivité

667,5 M$ au cours des 10 prochaines années pour stimuler l'attractivité du centre-ville

Chiffres clés :

Plan centre-ville 2030
10 M$ au budget 2027

Sainte-Catherine Ouest (phase 2 et 3)
353 M$ au PDI 2027-2036

Sainte-Catherine Est
150,5 M$ au PDI 2027-2036

Rue Berri (bonification)
25 M$ au PDI 2027-2036

Rue Peel
54,2 M$ au PDI 2027-2036

Place du Canada
26,2 M$ au PDI 2027-2036

Rue Saint-Jacques
13,8 M$ au PDI 2027-2036



Vue aérienne du Quartier des spectacles au crépuscule, Freddy Arciniegas - Arcpixel - Tourisme Montréal

Stimuler le développement de l'Est

Plus important projet de revitalisation industrielle au Canada, l'essor de l'Est représente la plus grande opportunité de développement durable et d'attraction d'investissements pour Montréal. Pour accélérer sa transformation, la Ville mise sur le Bureau de l'Est et sur celui de la rue Notre-Dame. Leur mandat : mobiliser les partenaires publics et privés pour propulser des initiatives axées sur l'innovation, la mobilité et la revitalisation d'espaces industriels.

Projets phares :

- Prolongement du SRB Pie-IX d'ici fin 2027 et de la ligne bleue d'ici 2031
- Interventions sur la rue Notre-Dame Est, pour améliorer la mobilité et l'accès au centre-ville, tout en favorisant la création de quartiers attractifs
- Accompagnement du gouvernement du Québec dans la poursuite des études du projet structurant de transport collectif
- Décontamination, mise en valeur et revitalisation de terrains municipaux stratégiques, par le biais du Fonds de revitalisation de l'Est, afin d'y implanter des initiatives innovantes et durables
- Construction d'Espace-Rivière, un espace culturel mixte et rassembleur qui verra le jour à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- Réaménagement du secteur Assomption-Souligny, en collaboration avec le gouvernement du Québec, afin de sécuriser les déplacements, de réduire les impacts du camionnage sur le réseau local, et de créer un bouclier vert avec des aménagements renaturalisés et connectés

Chiffres clés :

Fonds de revitalisation de l'Est
25 M$ au PDI 2027-2036

Collecteur de l'Est
94,4 M$ au PDI 2027-2036

Collecteur Langelier
188,5 M$ au PDI 2027-2036

Accompagnement des travaux de la ligne bleue
52,6 M$ au PDI 2027-2036

Secteur Assomption-Souligny
170,9 M$ au PDI 2027-2036

Réaménagement de la rue Jean-Talon Est
304,9 M$ au PDI 2027-2036

Mise à niveau de serres au Jardin botanique
289,8 M$ au PDI 2027-2036

Grand parc de l'Est
22,6 M$ au PDI 2027-2036



Serre du Jardin botanique de Montréal, Kateryna - Adobe Stock

Fiscalité locale



Fiscalité locale

Une gestion financière rigoureuse, courageuse et responsable

Pour l'exercice 2027, le **conseil municipal** limite la hausse de la taxe foncière générale à 3 % des charges du conseil municipal, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, ce qui correspond au niveau de l'inflation observée pour la région métropolitaine de Montréal[2].

Le portrait de l'état des actifs de la Ville de Montréal démontre un déficit d'investissement important dans le maintien de nos infrastructures. Afin d'y répondre, la Ville pose des actions concrètes.

D'abord, les revenus fiscaux versés à la réserve financière locale de l'eau sont augmentés de 70,6 M$. Cela permet notamment de poursuivre le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau.

De plus, à compter du budget 2027, la Ville crée la réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures. Les revenus dédiés à cette réserve, dont le solde initial est établi à 139 M$ en 2027, permettront à la Ville de répondre aux besoins croissants liés au maintien et au renouvellement de ses infrastructures.

Afin d'alimenter cette réserve, la taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures est instaurée au taux de 3,25 ¢ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière.

Globalement, les **conseils d'arrondissement** haussent leurs taxes relatives aux services de 8,6 % et leurs taxes relatives aux investissements de 3,5 %.

En raison des proportions différentes que représentent les charges fiscales du conseil municipal et celles des conseils d'arrondissement dans les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels, les décisions des différents conseils ont des effets différents sur les variations de charges fiscales totales de chacune de ces catégories d'immeubles.

Ainsi, en combinant les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, les hausses des charges fiscales foncières totales pour 2027 sont de 9,8 % pour les immeubles résidentiels et de 6,2 % pour les immeubles non résidentiels.

2. Inflation annuelle observée d'août 2025 à août 2026, Institut de la statistique du Québec.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

8,9 % Décisions du conseil municipal	**2,6 %**	Taxe foncière générale
	1,5 %	Taxe relative à l'eau
	(0,3 %)	Taxe relative aux dettes
	5,1 %	Taxe maintien des infrastructures
0,9 % Décisions des conseils d'arrondissement	**0,7 %**	Taxes de services
	0,1 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 9,8 %		

Immeubles non résidentiels

5,9 % Décisions du conseil municipal	**2,9 %**	Taxe foncière générale
	1,6 %	Taxe relative à l'eau
	0,2 %	Taxe relative aux dettes
	1,1 %	Taxe maintien des infrastructures
0,2 % Décisions des conseils d'arrondissement	**0,2 %**	Taxes de services
	0,1 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 6,2 %		

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé à la partie non résidentielle de leur immeuble sur les premiers 900 000 $ de leur valeur foncière.

La différenciation des taux s'applique à la taxe foncière générale ainsi qu'à la taxe relative au financement de la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de près de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficient de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble non résidentiel d'une valeur de 900 000 $

	Immeuble de 450 000 $		Immeuble de 900 000 $		Immeuble de 1,5 M $	
Types de taxes	**Sans la mesure**	**Avec la mesure**	**Sans la mesure**	**Avec la mesure**	**Sans la mesure**	**Avec la mesure**
Taxe foncière générale	10 966 $	8 919 $	21 932 $	17 838 $	36 554 $	33 067 $
Taxes à des fins spécifiques	2 471 $	2 360 $	4 943 $	4 721 $	8 238 $	8 035 $
Taxes d'arrondissement	234 $	234 $	467 $	467 $	779 $	779 $
Total	**13 671 $**	**11 513 $**	**27 342 $**	**23 026 $**	**45 571 $**	**41 881 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(2 158 $) (16 %)**		**(4 316 $) (16 %)**		**(3 690 $) (8 %)**	

Gestion de la dette



Gestion de la dette

Ratio de la limite d'endettement

Depuis 2004, la politique de gestion de la dette de la Ville de Montréal encadre les actions en matière d'endettement en fixant des paramètres précis, dont celui limitant la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville.

Afin de soutenir une augmentation significative des investissements en immobilisations, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation temporaire, portant ce seuil à 120 %, avec un retour prévu sous la barre des 100 % en 2027. Grâce aux décisions prises par l'administration actuelle, le niveau actuel et anticipé de la dette permettra d'atteindre ce ratio dès 2026, soit un an avant l'échéance fixée, démontrant ainsi la capacité de la Ville à respecter ses engagements.

Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

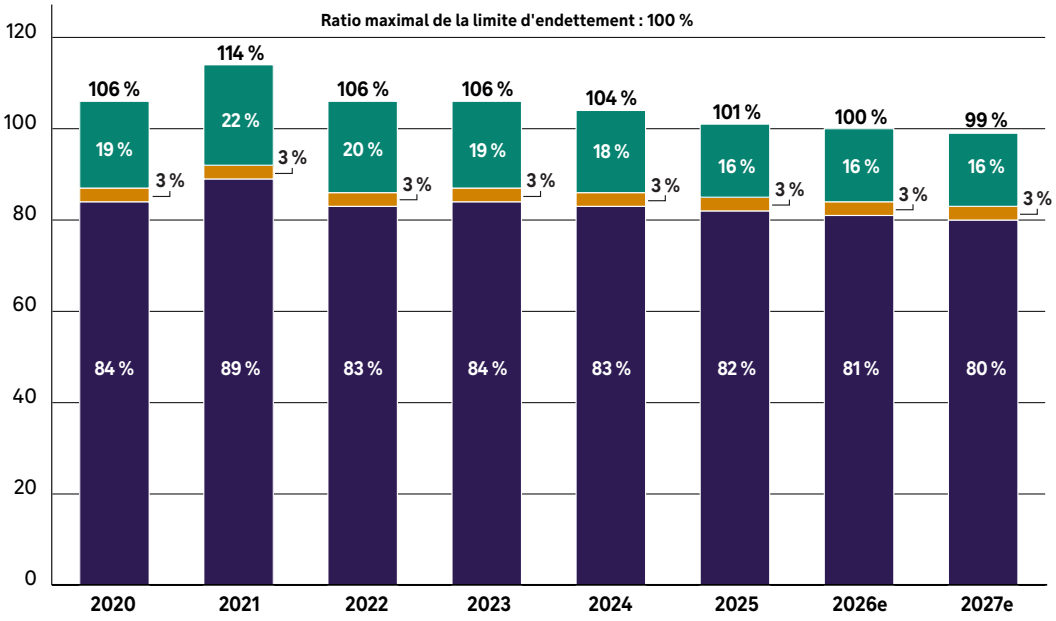

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026e	2027e
Total	106 %	114 %	106 %	106 %	104 %	101 %	100 %	99 %
Dette de la STM	19 %	22 %	20 %	19 %	18 %	16 %	16 %	16 %
Autres dettes	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	84 %	89 %	83 %	84 %	83 %	82 %	81 %	80 %

e : estimé

Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

Le graphique suivant présente le coût net de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2027, ce ratio est de 11,9 %.

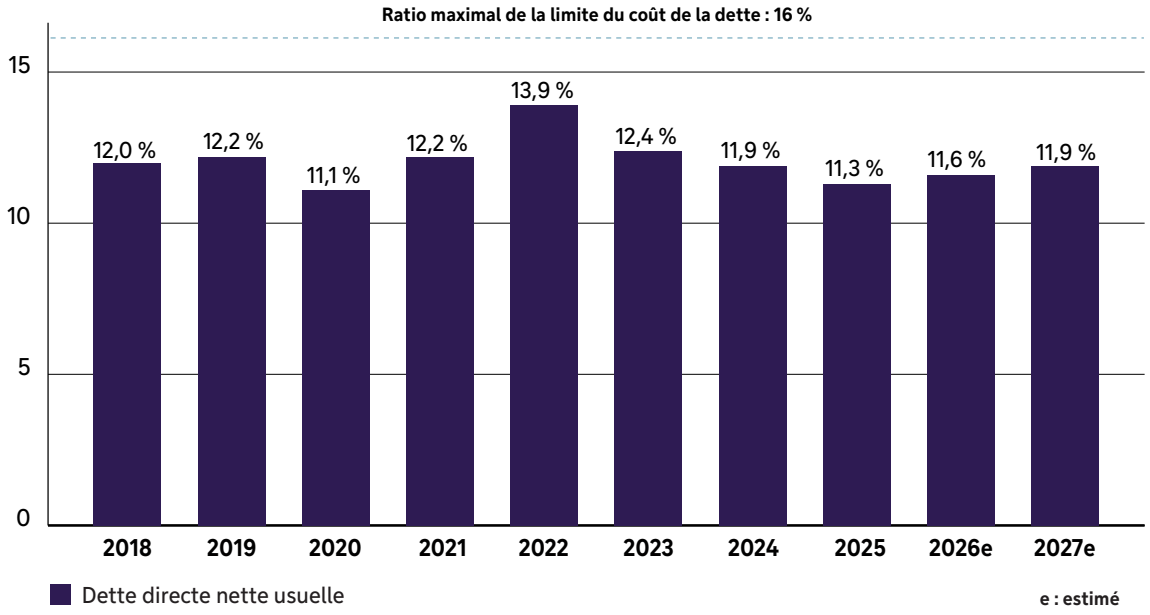

Stratégies budgétaires retenues

Depuis 2026, la Ville a entrepris de revoir sa stratégie de financement des investissements, afin de mieux tenir compte de sa capacité financière et de réduire sa dépendance à l'endettement. Cette révision s'inscrit dans un contexte où le déficit d'entretien l'oblige à faire des choix plus rigoureux et à revoir sa gestion des finances, en :

- revoyant sa stratégie de paiements au comptant, afin d'en accroître la contribution et de limiter le recours aux emprunts
- effectuant un suivi annuel de l'allocation des investissements et la révision périodique de la stratégie, afin de mieux arrimer les projets aux ressources disponibles

Ces orientations visent à répondre aux besoins prioritaires de maintien des actifs, tout en préservant la santé financière de la Ville et en ramenant l'endettement à l'intérieur des balises de sa politique de gestion de la dette.

Budget de fonctionnement 2027 et PDI 2027-2036 détaillés

Certificat de la trésorière

J'atteste, comme trésorière de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

		Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a)	**Pour le service de la dette**		
	Répartition du coût total du service de la dette		
	▪ Frais de financement	322 213,9	204 161,0
	▪ Remboursement de la dette à long terme	565 053,6	369 900,3
b)	**Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises**		
	▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	868 391,3	350 861,0
	▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	208 942,0	1 183 706,0
	▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 526 992,9	1 406 767,5

La trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière,



Francine Laverdière

Le 24 novembre 2026

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte

1. Agir pour Montréal 2026-2030 _____ 1
2. Processus budgétaire _____ 3
3. Perspectives économiques de 2027 _____ 5

Budget de fonctionnement 2027 détaillé

4. Sommaire des revenus et des dépenses _____ 13
5. Analyse des revenus _____ 19
   - 5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes _____ 19
   - 5.2. Quotes-parts _____ 22
   - 5.3. Transferts _____ 24
   - 5.4. Services rendus _____ 27
   - 5.5. Amendes et pénalités _____ 29
   - 5.6. Imposition de droits _____ 30
   - 5.7. Intérêts _____ 31
   - 5.8. Autres revenus _____ 32
   - 5.9. Affectations de revenus _____ 33
6. Analyse des dépenses corporatives _____ 35
   - 6.1. Service de la dette brute _____ 35
   - 6.2. Paiement au comptant des immobilisations _____ 39
   - 6.3. Dépenses communes _____ 41
   - 6.4. Dépenses de contributions _____ 43
   - 6.5. Élimination des transactions internes et interentités _____ 44
7. Sommaire des dépenses des services et des arrondissements _____ 45
   - 7.1. Sommaire des dépenses des services _____ 45
   - 7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements _____ 46
8. Renseignements complémentaires _____ 49
   - 8.1. Fiscalité locale _____ 49
   - 8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération _____ 75
   - 8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale _____ 86
   - 8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette _____ 96
   - 8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales _____ 98

PDI 2027-2036 détaillé

9. Orientations du PDI 2027-2036 _____ 101
   - 9.1. Vision à long terme des investissements _____ 101
   - 9.2. Investir dans les infrastructures vieillissantes _____ 101
   - 9.3. Les besoins et priorités en maintien d'actifs _____ 103
   - 9.4. Hausses rapides des réalisations _____ 103
   - 9.5. Capacité financière de la Ville _____ 104
   - 9.6. Programmes de subventions gouvernementaux _____ 104
   - 9.7. Mise en œuvre des programmes quartiers pour les arrondissements _____ 105
   - 9.8. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure _____ 105

10. Programme décennal d'immobilisations 2027-2036 _____ 106
10.1. Répartition des budgets par compétences _____ 106
10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement _____ 110
10.3. Investissements par catégories d'actifs _____ 115
10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes _____ 121
11. Gestion de la dette _____ 151
11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements _____ 151
12. Sommaire des investissements par unités d'affaires _____ 161
12.1. Investissements par unités d'affaires _____ 161
12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires _____ 163

Budget climat 2027

13. Section climat 2027 _____ 167
13.1. Résumé exécutif : les chiffres clés _____ 167
13.2. Une gouvernance climatique forte _____ 167
13.3. Le test climat : pour mieux orienter les décisions d'investissement _____ 169
13.4. Le défi du respect du budget carbone _____ 177
13.5. Prévision des émissions de GES de l'agglomération de Montréal _____ 179
13.6. Perspectives et ajustements futurs _____ 185

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements _____ 187
Annexe 2 – Portrait des arrondissements _____ 209
Annexe 3 – Détail du PDI par services et arrondissements _____ 211
Annexe 4 – Structure de la présentation de l'information budgétaire _____ 233
Annexe 5 – Partage des compétences et confection du budget _____ 235
Annexe 6 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif _____ 243
Annexe 7 – Compétences des arrondissements et des services centraux _____ 245
Annexe 8 – Synthèse des politiques financières _____ 247
Annexe 9 – Fonds de l'eau _____ 255
Annexe 10 – Modélisation des émissions de GES _____ 257
Annexe 11 – Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise _____ 261
Annexe 12 – Description et méthodologie du Test climat _____ 263
Annexe 13 – Glossaire _____ 265
Annexe 14 – Idiomes _____ 277
Annexe 15 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations _____ 279

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Inflation annuelle observée au 31 août 2026 ____ 10
Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2027 – Budget de la Ville de Montréal ____ 15
Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2027 – Budget du conseil municipal ____ 16
Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2027 – Budget du conseil d'agglomération ____ 17
Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal ____ 19
Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal ____ 20
Tableau 7 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération ____ 21
Tableau 8 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal ____ 22
Tableau 9 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération ____ 22
Tableau 10 – Quotes-parts des villes liées ____ 23
Tableau 11 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal ____ 24
Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil municipal ____ 25
Tableau 13 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération ____ 26
Tableau 14 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal ____ 27
Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil municipal ____ 27
Tableau 16 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération ____ 28
Tableau 17 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal ____ 29
Tableau 18 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal ____ 30
Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal ____ 30
Tableau 20 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération ____ 30
Tableau 21 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal ____ 31
Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil municipal ____ 31
Tableau 23 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération ____ 31
Tableau 24 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal ____ 32
Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil municipal ____ 32
Tableau 26 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération ____ 32
Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal ____ 33
Tableau 28 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal ____ 34
Tableau 29 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération ____ 34
Tableau 30 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal ____ 35
Tableau 31 – Service de la dette brute – Budget du conseil municipal ____ 36
Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil municipal ____ 36
Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme et affectation au remboursement de capital – Budget du conseil municipal ____ 37
Tableau 34 – Service de la dette brute – Budget du conseil d'agglomération ____ 38
Tableau 35 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération ____ 38
Tableau 36 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération ____ 38
Tableau 37 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal ____ 39
Tableau 38 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal ____ 39
Tableau 39 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération ____ 40
Tableau 40 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal ____ 42
Tableau 41 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal ____ 43
Tableau 42 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal ____ 44
Tableau 43 – Sommaire des dépenses des services ____ 45
Tableau 44 – Sommaire des budgets des arrondissements ____ 46
Tableau 45 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal ____ 48
Tableau 46 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement ____ 49
Tableau 47 – Taux de taxation de 2027 – Taxe foncière générale ____ 50

Tableau 48 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2027 51
Tableau 49 – Taux de taxation de 2027 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs) 52
Tableau 50 – Taux de taxation de 2027 – Taxe spéciale relative au service de l'eau 52
Tableau 51 – Taux de tarification de 2027 – Tarification volumétrique pour le service d'eau 53
Tableau 52 – Taux de taxation de 2027 – Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM 53
Tableau 53 – Taux de taxation de 2027 – Taxe spéciale relative au service de la voirie 54
Tableau 54 – Taux de taxation de 2027 – Taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures 54
Tableau 55 – Taxe sur les parcs de stationnement 55
Tableau 56 – Taux de taxation de 2027 – Taxe sur les parcs de stationnement 55
Tableau 57 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2026 et en 2027, et taux applicables en 2027 58
Tableau 58 – Taux de taxation de 2027 – Taxe relative aux investissements 59
Tableau 59 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2026, 2027 et 2028 60
Tableau 60 – Taux de taxation de 2027 – Immeubles de la sous-catégorie résiduelle 61
Tableau 61 – Taux de taxation de 2027 – Immeubles de la sous-catégorie six logements ou plus 62
Tableau 62 – Taux de taxation de 2027 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels 63
Tableau 63 – Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2026 à 2027, immeubles résidentiels 65
Tableau 64 – Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2026 à 2027, immeubles résidentiels par type d'immeubles résidentiels 66
Tableau 65 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne 68
Tableau 66 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne 69
Tableau 67 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen 70
Tableau 68 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen 71
Tableau 69 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2026 à 2027, immeubles non résidentiels 73
Tableau 70 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2026 à 2027 75
Tableau 71 – Quotes-parts de 2027 76
Tableau 72 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2026 et 2027 78
Tableau 73 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2026 à 2027 79
Tableau 74 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2022 à 2025 et budgets de 2026 et 2027 83
Tableau 75 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville 85
Tableau 76 – Répartition de l'effectif 87
Tableau 77 – Évolution de la rémunération globale 90
Tableau 78 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur – Budget de fonctionnement 91
Tableau 79 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Main-d'œuvre capitalisée 92
Tableau 80 – Profil de l'endettement de la Ville de Montréal 96
Tableau 81 – Coût de la dette 97
Tableau 82 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2026 et 2027 98
Tableau 83 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2022 à 2024 (global) et réel 2025, par compétences 99
Tableau 84 – Valeur actualisée de remplacement par activités 101
Tableau 85 – État des actifs 102
Tableau 86 – Comparaison du PDI 2026-2035 et du PDI 2027-2036, par arrondissements 108
Tableau 87 – PDI du conseil municipal des projets et des programmes destinés aux arrondissements, par services centraux 109
Tableau 88 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal 111
Tableau 89 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal 112
Tableau 90 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération 113
Tableau 91 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal 116

Tableau 92 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal 117
Tableau 93 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération 118
Tableau 94 – Comparaison du PDI 2027-2036 et du PDI 2026-2035, par catégories d'actifs 119
Tableau 95 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau 123
Tableau 96 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables 125
Tableau 97 – Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027 154
Tableau 98 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 161
Tableau 99 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 162
Tableau 100 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 162
Tableau 101 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 163
Tableau 102 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 164
Tableau 103 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 165
Tableau 104 – Catégories de classification des projets et programmes du PDI 2027-2036 169
Tableau 105 – Projets et programmes évalués 170
Tableau 106 – Exemples de projets et programmes évalués par le Test climat 171
Tableau 107 – Investissements en adaptation de la Ville de Montréal, 2027 175
Tableau 108 – État du budget carbone entre 2018 et 2024 178
Tableau 109 – Impact des mesures actuelles et planifiées du transport 180
Tableau 110 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans le secteur des bâtiments 181
Tableau 111 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans les autres secteurs 181
Tableau 112 – Impact des mesures supplémentaires à l'étude 182
Tableau 113 – Impact GES des actions du Plan climat 182
Tableau 114 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal 187
Tableau 115 – Direction générale – Dépenses par objets 187
Tableau 116 – Affaires juridiques – Dépenses par objets 187
Tableau 117 – Contrôleur général – Dépenses par objets 188
Tableau 118 – Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets 188
Tableau 119 – Police – Dépenses par objets 188
Tableau 120 – Ressources humaines – Dépenses par objets 189
Tableau 121 – Sécurité incendie – Dépenses par objets 189
Tableau 122 – Autres services administratifs - Budget de la Ville de Montréal 190
Tableau 123 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets 190
Tableau 124 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets 190
Tableau 125 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets 191
Tableau 126 – Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets 191
Tableau 127 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets 191
Tableau 128 – Développement et affaires institutionnelles – Budget Ville de Montréal 192
Tableau 129 – Approvisionnement – Dépenses par objets 192
Tableau 130 – Communications et affaires publiques – Dépenses par objets 192
Tableau 131 – Développement économique – Dépenses par objets 193
Tableau 132 – Greffe – Dépenses par objets 193
Tableau 133 – Planification stratégique, de la performance et de l'innovation – Dépenses par objets 193
Tableau 134 – Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole – Dépenses par objets 194
Tableau 135 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal 195
Tableau 136 – Culture, des sports et des loisirs – Dépenses par objets 195
Tableau 137 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets 195
Tableau 138 – Environnement et transition écologique – Dépenses par objets 196
Tableau 139 – Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal – Dépenses par objets 196

Tableau 140 – Bureau de la langue française – Dépenses par objets 196
Tableau 141 – Bureau de lutte contre l'itinérance – Dépenses par objets 197
Tableau 142 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal 198
Tableau 143 – Commission des services électriques – Dépenses par objets 198
Tableau 144 – Eau – Dépenses par objets 198
Tableau 145 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets 199
Tableau 146 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets 199
Tableau 147 – Stratégie immobilière et habitation – Dépenses par objets 199
Tableau 148 – Technologies de l'information – Dépenses par objets 200
Tableau 149 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets 200
Tableau 150 – Ville-Marie et concertation des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal 201
Tableau 151 – Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne – Dépenses par objets 201
Tableau 152 – Matériel roulant et des ateliers – Dépenses par objets 201
Tableau 153 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets 202
Tableau 154 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets 202
Tableau 155 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets 202
Tableau 156 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets 203
Tableau 157 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets 203
Tableau 158 – Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets 203
Tableau 159 – Arrondissement Le Sud-Ouest – Dépenses par objets 204
Tableau 160 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets 204
Tableau 161 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets 204
Tableau 162 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets 205
Tableau 163 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets 205
Tableau 164 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets 205
Tableau 165 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets 206
Tableau 166 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets 206
Tableau 167 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets 206
Tableau 168 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets 207
Tableau 169 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets 207
Tableau 170 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets 207
Tableau 171 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets 208
Tableau 172 – Portrait des arrondissements 209
Tableau 173 – Police 211
Tableau 174 – Sécurité incendie 211
Tableau 175 – Commission des services électriques 212
Tableau 176 – Société du parc Jean-Drapeau 212
Tableau 177 – Culture, des sports et des loisirs 213
Tableau 178 – Diversité et inclusion sociale 214
Tableau 179 – Environnement et transition écologique 214
Tableau 180 – Espace pour la vie, des grands parc et du Mont-Royal 215
Tableau 181 – Eau 216
Tableau 182 – Gestion et planification des immeubles 217
Tableau 183 – Infrastructures du réseau routier 218
Tableau 184 – Stratégie immobilière et habitation 218
Tableau 185 – Technologies de l'information 219
Tableau 186 – Urbanisme et mobilité 222
Tableau 187 – Concertation des arrondissements et expérience citoyenne 225
Tableau 188 – Matériel roulant et des ateliers 225
Tableau 189 – Ahuntsic-Cartierville 226
Tableau 190 – Anjou 226
Tableau 191 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 227
Tableau 192 – Lachine 227

Tableau 193 – LaSalle 227
Tableau 194 – Le Plateau-Mont-Royal 228
Tableau 195 – Le Sud-Ouest 228
Tableau 196 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève 228
Tableau 197 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 229
Tableau 198 – Montréal-Nord 229
Tableau 199 – Outremont 229
Tableau 200 – Pierrefonds-Roxboro 230
Tableau 201 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 230
Tableau 202 – Rosemont–La Petite-Patrie 230
Tableau 203 – Saint-Laurent 231
Tableau 204 – Saint-Léonard 231
Tableau 205 – Verdun 232
Tableau 206 – Ville-Marie 232
Tableau 207 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 232
Tableau 208 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement 237
Tableau 209 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux 245
Tableau 210 – État prévisionnel des revenus et des dépenses liés à la gestion de l'eau 256
Tableau 211 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement 256
Tableau 212 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés 257
Tableau 213 – Catégories d'impact 264

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2023-2027 7
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2023-2027 7
Graphique 3 – Évolution démographique passée et anticipée, RMR de Montréal, 2001-2051 8
Graphique 4 – Variation démographique, RMR de Montréal, 2001-2026 et 2026-2051 8
Graphique 5 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2017-2027 9
Graphique 6 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, janvier 2025 – août 2026 11
Graphique 7 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2027 11
Graphique 8 – Hausse annuelle des transferts centraux 47
Graphique 9 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2026 à 2027, par arrondissement 67
Graphique 10 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2026 à 2027, par arrondissement 72
Graphique 11 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2027 80
Graphique 12 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement 89
Graphique 13 – Charges de retraite – budgets de 2018 à 2027 94
Graphique 14 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations requises de la Ville, budgets de 2018 à 2027 95
Graphique 15 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations 103
Graphique 16 – Répartition des investissements par compétences 106
Graphique 17 – Répartition des investissements du conseil municipal 107
Graphique 18 – Évolution des sources de financement, de 2026 à 2031 114
Graphique 19 – Évolution de la part consacrée à la protection et au développement en pourcentage des investissements totaux 115
Graphique 20 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau 121
Graphique 21 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières 124
Graphique 22 – Sources de financement externes, en 2027 152
Graphique 23 – Évolution de la dette directe brute et nette 155
Graphique 24 – Évolution de la dette consolidée brute et nette 156
Graphique 25 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville 158
Graphique 26 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses 159
Graphique 27 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée 160
Graphique 28 – Intégration de la gouvernance climatique au cycle budgétaire 168
Graphique 29 – Gouvernance climatique de Montréal 169
Graphique 30 – Alignement des investissements évalués du PDI 2027-2036 171
Graphique 31 – Alignement des investissements évalués du PDI 2027-2036 172
Graphique 32 – Répartition selon le niveau d'alignement en atténuation et adaptation, PDI 2027-2036 173
Graphique 33 – Évolution des investissements en infrastructures naturelles et hybrides par rapport aux investissements totaux du PDI entre 2024 et 2027 174
Graphique 34 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2027 176
Graphique 35 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2019-2024 177
Graphique 36 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2) 178
Graphique 37 – Évaluation des écarts par rapport au budget carbone (en Mt éq. CO_2) 179
Graphique 38 – Trajectoires des émissions de GES de l'action climatique de Montréal (en Mt éq. CO_2) 183
Graphique 39 – Trajectoires des émissions de GES de l'action climatique de Montréal, incluant les mesures sous la responsabilité des autres paliers gouvernementaux (en Mt éq. CO_2) 184

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Croissance du budget de fonctionnement _____ 13
Figure 2 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement _____ 56
Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application _____ 235
Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____ 241

Mise en contexte 2027

1. AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

En 2026, la Ville a mis à jour son plan stratégique, afin de répondre à l'évolution rapide du contexte externe et interne depuis l'adoption de son précédent plan en 2020.

Le plan Agir pour Montréal 2026-2030, plus concret, opérationnel et centré sur les services de base de la Ville que la mouture précédente, est aussi un appel aux Montréalaises et Montréalais, ainsi qu'à ses partenaires, à construire ensemble le Montréal que l'on souhaite pour l'avenir.

Adopté en septembre 2026, Agir pour Montréal s'articule autour de six orientations :

1. Des milieux de vie exceptionnels pour la population
2. Une métropole prospère et vibrante
3. Des logements pour toutes et tous, et un filet social robuste
4. Une mobilité planifiée, efficace et inclusive
5. Une ville verte, résiliente et durable
6. Une administration publique performante

Cette dernière orientation vise notamment à assurer la pérennité des actifs municipaux et la résilience de l'organisation face aux risques actuels et émergents, ainsi qu'une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

Agir pour Montréal constituera l'élément central de la planification de l'organisation. Il guidera les choix budgétaires, les investissements, la priorisation des projets et les principales décisions organisationnelles, afin d'assurer la cohérence de l'action municipale et l'atteinte des résultats attendus pour la population montréalaise. Les indicateurs et les cibles qui seront associés à chacun des objectifs feront l'objet d'un suivi régulier, afin de mesurer les progrès accomplis et d'apporter les ajustements requis.

2. PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI)?

Le budget est l'aboutissement d'un long processus de planification, de collaboration, de réflexion, de recherche, d'analyses et de choix de stratégies afin que l'ensemble des ressources de la Ville soit orienté vers les objectifs d'amélioration du service à la clientèle, et ce, selon la capacité de payer de la population. La rigueur, le contrôle, l'efficacité et l'efficience constituent les bases de ce processus.

Le budget de la Ville comprend deux volets : le budget de fonctionnement et le PDI. Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses liées aux services à la population pour un exercice financier, tels que la collecte et le traitement des déchets, le déneigement, la production et le traitement de l'eau potable, etc. Ces dépenses, dites « de fonctionnement », sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours. Le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit effectuer sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Ces investissements exigent différentes sources de financement, notamment des emprunts à long terme, des subventions gouvernementales.et du paiement au comptant.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaudrait à un investissement en immobilisations, tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Qu'est-ce que le budget climat?

Le budget climat est l'un des principaux outils de gouvernance climatique de la Ville de Montréal. Pour une quatrième année consécutive, il intègre les considérations climatiques au processus budgétaire et financier existant. En combinant le chapitre du budget climat, le test climat et la modélisation des trajectoires de GES, la Ville dispose d'un cadre structuré pour orienter ses investissements et les aligner avec ses objectifs de transition écologique et de résilience. Appliquée au budget de fonctionnement comme au Programme décennal d'immobilisations, cette approche fait du climat un critère transversal de planification et de priorisation des projets. Première ville en Amérique à adopter un budget climat, Montréal confirme ainsi son leadership en matière de gouvernance climatique.

Processus budgétaire annuel

La Ville doit préparer et adopter un budget équilibré, c'est-à-dire qu'elle doit générer des revenus au moins égaux à ses dépenses[1]. Ce processus commence dès le début de l'année par la détermination des grandes orientations budgétaires et une priorisation des enjeux budgétaires. Vers la fin de juin, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et aux arrondissements de la Ville. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le plan Agir pour Montréal. Une fois les budgets des services et des arrondissements établis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au début de l'automne.

[1] Article 474 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19.

Entre la mi-automne et la fin de l'année[2], le comité exécutif dépose au conseil municipal un budget équilibré pour étude par la Commission sur les finances et l'administration (CFA). À la fin de cette étape, le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent le budget sur recommandation de la CFA.

Consultation prébudgétaire

Dans son plan Agir pour Montréal 2026-2030, la Ville s'engage à renforcer la participation et l'engagement de la population, afin de favoriser une participation citoyenne accessible, d'éclairer la prise de décision et de renforcer la confiance envers la Ville.

Constituant l'une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un outil de participation citoyenne qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élues et élus ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget.

Dans le cadre de sa démarche prébudgétaire de 2027, la Commission sur les finances et l'administration a accueilli, le 10 juin 2026, Madame Monique Jérôme-Forget et Monsieur Nicolas Marceau, coprésidents du chantier sur la fiscalité et les finances municipales afin qu'ils présentent à la population montréalaise les conclusions et recommandations du rapport de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) intitulé « Un modèle arrivé à ses limites : un virage s'impose ». La population et les organismes ont été appelés à prendre la parole afin de recueillir leurs points de vue sur les priorités budgétaires, la fiscalité municipale et les constats du rapport.

[2] La date du dépôt varie d'année en année. Elle se situe généralement au cours du mois de novembre ou au début de décembre puisque l'échéance pour l'adoption du budget est fixée au 31 décembre. Notons toutefois qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

3. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2027 [1, 2]

Regard sur le monde

Deux éléments marquent profondément l'économie mondiale en 2026 : une croissance répartie de manière très inégale à travers le monde et le retour de multiples contraintes économiques et budgétaires. Si la croissance mondiale demeure relativement stable, cette apparente résilience masque d'importantes disparités entre les pays. Les répercussions de la guerre au Moyen-Orient et les investissements massifs dans l'intelligence artificielle (IA) contribuent à creuser ces écarts.

Les économies se situent ainsi à différents points d'un large spectre. À une extrémité figurent certains pays exportateurs d'énergie, peu exposés aux conséquences des conflits militaires et bénéficiant pleinement de l'essor des investissements liés à l'IA. À l'autre se trouvent les pays directement touchés par la guerre. Entre ces deux pôles, plusieurs pays importateurs d'énergie subissent les contrecoups des conflits sans profiter pleinement des retombées économiques de l'IA.

Jusqu'à présent, de nombreux États ont puisé dans leurs marges de manœuvre pour soutenir leur économie, mais cette stratégie ne pourra pas être maintenue indéfiniment. Cela nous amène au second thème marquant de 2026 : le retour des contraintes. Aux effets des conflits s'ajoutent les tensions commerciales persistantes, notamment en raison de la recrudescence de l'imposition de tarifs douaniers, ainsi que la hausse des coûts d'emprunt, dans un contexte où les États, déjà fortement endettés, doivent financer d'importants investissements, notamment pour le maintien et le renouvellement des infrastructures, la défense et l'adaptation aux changements climatiques. À ces éléments s'ajoutent le vieillissement de la population dans plusieurs pays, générant des pressions sur les services offerts et accentuant la rareté de la main d'œuvre. Dans ce contexte des arbitrages difficiles ne pourront plus être reportés très longtemps.

Les entreprises font également face à des défis croissants afin de sécuriser leurs chaînes d'approvisionnement et leurs opérations. Ces coûts supplémentaires se répercutent souvent sur les consommateurs sous forme de hausses de prix, alors que ceux-ci sont déjà aux prises avec l'augmentation soutenue du coût de la vie. Aux pressions inflationnistes liées au contexte géopolitique s'ajoutent celles découlant de la multiplication des événements climatiques extrêmes, tels que les feux de forêt, les inondations, les sécheresses et les ouragans. En plus de causer d'importants dommages, ces phénomènes accentuent la rareté de certains biens et alimentent davantage les pressions sur les prix.

---

[1] Sources : APCIQ. « L'immobilier résidentiel poursuit sa période de transition au Québec, mais la plupart des marchés demeurent à l'avantage des vendeurs », Baromètre résidentiel – 3e trimestre 2026, 14 octobre 2026;
BMO. « International Economic Outlook for Oct. 2, 2026 », 2 octobre 2026;
BMO. « Provincial Economic Outlook for Oct. 2, 2026 », 2 octobre 2026;
Études économiques Desjardins. « Quand les contraintes reviennent », Prévisions économiques et financières, 22 septembre 2026;
FMI. « Perspectives de l'économie mondiale », octobre 2026;
FSMI. « Baromètre résidentiel – RMR de Montréal », 3e trimestre de 2026;
JLL. « Dynamiques du marché des bureaux de Montréal », T2 2026;
JLL. « Aperçu du marché industriel à Montréal », T2 2026;
Montréal en statistiques. Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal, juin 2026;
RBC Economics. « Provincial forecast tables », Septembre 2026;
Signal49 Research, Octobre 2026;
TD Economics. « Provincial Economic Forecast tables – Trade Frictions Widen Regional Growth Gaps », 21 septembre 2026.

[2] Les projections de PIB et de taux de chômage correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsque disponibles : BMO, Desjardins, FMI, RBC, Signal49 Research et TD.

Aux États-Unis, en zone euro et au Royaume-Uni, la croissance économique demeure robuste mais l'évolution des prix de l'énergie pourrait raviver certaines tensions. La France, lourdement endettée, fait face à des tensions politiques internes alors qu'elle peine à rétablir l'équilibre de ses finances publiques. Malgré une crise immobilière persistante, l'économie chinoise continue de bien performer. Au Japon, les exportations progressent également, notamment grâce à la forte demande associée à l'IA. Toutefois, la hausse des taux obligataires représente un défi important pour ce pays fortement endetté.

En somme, l'année 2027 s'annonce complexe et marquée par des choix difficiles. Les États devront concilier la protection du pouvoir d'achat des ménages et la nécessité de réaliser des investissements massifs dans un contexte de contraintes budgétaires croissantes. La croissance du PIB réel mondial est estimée à 3,0 % en 2026 et à 3,3 % en 2027.

Le Québec et le Canada

L'économie canadienne demeure résiliente et poursuit la diversification de ses marchés d'exportation, mais elle est confrontée à plusieurs défis. Le conflit commercial avec les États-Unis freine la croissance économique, exerce une pression à la hausse sur le chômage et contribue à l'augmentation de l'inflation. La progression des prix de l'énergie accentue également ces pressions inflationnistes. Par ailleurs, le vieillissement de la population et les changements démographiques réduisent la disponibilité de la main-d'œuvre, tandis que les coûts d'emprunt des ménages, des entreprises et des administrations publiques s'élèvent. La Banque du Canada a d'ailleurs haussé son taux directeur en octobre, une première en trois ans. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel du Canada devrait s'établir à 1,0 % en 2026, avant d'atteindre 1,8 % en 2027.

L'économie québécoise est particulièrement vulnérable aux mesures tarifaires imposées par les États-Unis. Le secteur manufacturier est touché, ses exportations subissant de plein fouet les répercussions de cette situation, tandis que le climat d'incertitude freine les intentions d'investissement. Par ailleurs, le recul de la population âgée de 15 à 64 ans accentue les défis liés à la disponibilité de la main-d'œuvre. Au cours des prochaines années, des efforts soutenus seront nécessaires pour stimuler la productivité ce qui devrait favoriser la croissance du PIB par habitant et améliorer le niveau de vie. La croissance du PIB réel du Québec est estimée à 0,5 % en 2026 et à 1,2 % en 2027.

Montréal

La croissance économique et l'emploi

Selon Signal49 Research, le PIB de la région métropolitaine de Montréal devrait croître de 0,6 % en 2026 et de 1,7 % en 2027. Cette croissance sera soutenue par de nombreux projets d'envergure dans les secteurs public, privé et institutionnel, notamment le Réseau express métropolitain (REM), le prolongement de la ligne bleue du métro, des travaux majeurs à l'aéroport de Montréal, ainsi que la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine. En juin 2026, on recensait 45 chantiers de 50 millions de dollars et plus en cours sur l'île de Montréal, totalisant une valeur de 39,8 milliards de dollars. Par ailleurs, le taux de chômage dans la région devrait reculer à 6,3 % en 2027, après avoir atteint 6,6 % en 2026.

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2023-2027

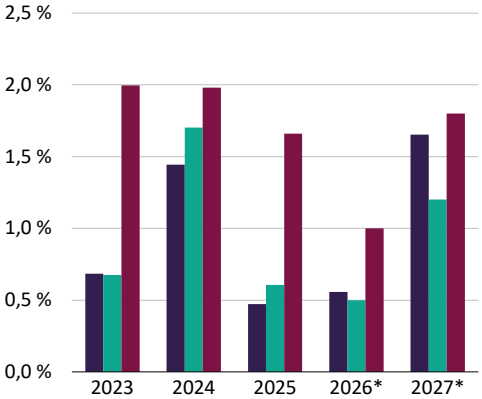

	2023	2024	2025	2026*	2027*
Mtl	0,7 %	1,4 %	0,5 %	0,6 %	1,7 %
Qc	0,7 %	1,7 %	0,6 %	0,5 %	1,2 %
Can	2,0 %	2,0 %	1,7 %	1,0 %	1,8 %

*Prévisions.

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2023-2027

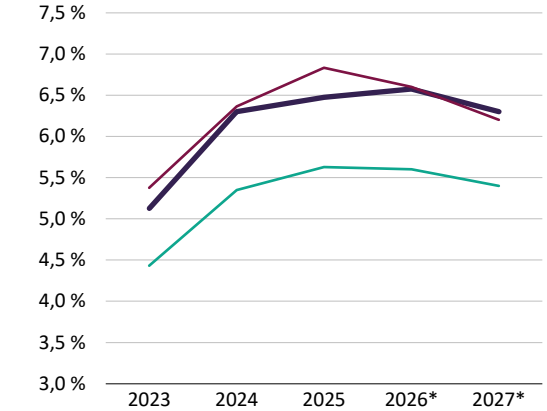

	2023	2024	2025	2026*	2027*
Mtl	5,1 %	6,3 %	6,5 %	6,6 %	6,3 %
Qc	4,4 %	5,3 %	5,6 %	5,6 %	5,4 %
Can	5,4 %	6,4 %	6,8 %	6,6 %	6,2 %

*Prévisions.

La démographie

En 2026, la ville de Montréal compte 1,9 million d'habitants. Ensemble, les 16 municipalités composant l'agglomération de Montréal regroupent 2,1 millions d'habitants. Il s'agit du cœur de la vaste RMR de Montréal, qui rassemble un total de 4,6 millions d'habitants.

Entre 2001 et 2026, la population de l'agglomération a augmenté de 14 %. Cette croissance est inférieure à celle observée dans le reste de la RMR, qui atteint 37 % sur la même période.

Selon les dernières projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population de l'agglomération a entamé un déclin en 2026 et pourrait diminuer de 7 % entre 2026 et 2051, tandis que celle du reste de la RMR connaîtrait une légère augmentation de 2 %. Ces tendances démographiques, passées et projetées annoncent des défis importants pour l'agglomération de Montréal.

Graphique 3 – Évolution démographique passée et anticipée, RMR de Montréal, 2001-2051

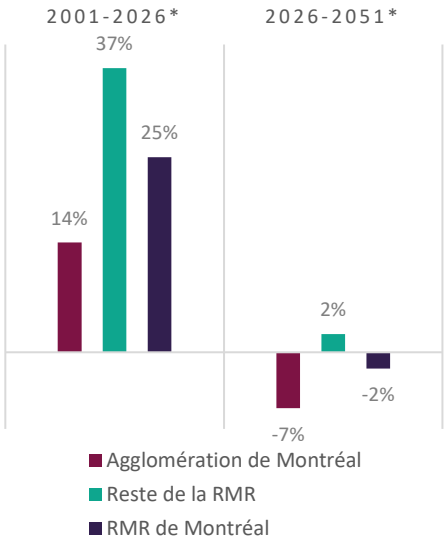

*Projections.
Source : Institut de la statistique du Québec, juil. 2026.

Graphique 4 – Variation démographique, RMR de Montréal, 2001-2026 et 2026-2051

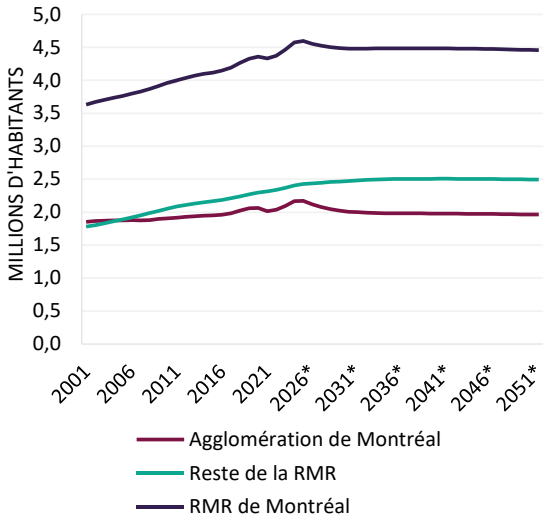

*Projections.
Source : Institut de la statistique du Québec, juil. 2026.

Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

L'incertitude économique et géopolitique, combinée au ralentissement de la croissance démographique, modère l'activité du marché immobilier résidentiel au Québec. Le marché résidentiel de la RMR de Montréal a continué de ralentir au 3e trimestre de 2026, avec une baisse de 12 % des ventes par rapport à l'an dernier, marquant un quatrième recul trimestriel consécutif. L'activité a diminué dans toutes les catégories de propriétés, tandis que l'offre a augmenté de 17 %, favorisant un assouplissement des conditions du marché. Bien que les vendeurs conservent un avantage dans le segment des maisons unifamiliales, le marché des copropriétés tend vers un meilleur équilibre, particulièrement sur l'île de Montréal. Malgré ce contexte, les prix médians dans la RMR ont connu une légère progression du 3e trimestre de 2025 au 3e trimestre de 2026, soit de 2 % pour les unifamiliales et les copropriétés et de 3 % pour les plex. L'accessibilité à la propriété demeure néanmoins un défi majeur en raison des prix élevés et de la hausse des taux hypothécaires.

Pour sa part, toujours selon les prévisions, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait reculer pour une deuxième année consécutive en 2027 et passer nettement sous la moyenne des 10 dernières années.

Graphique 5 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2018-2027

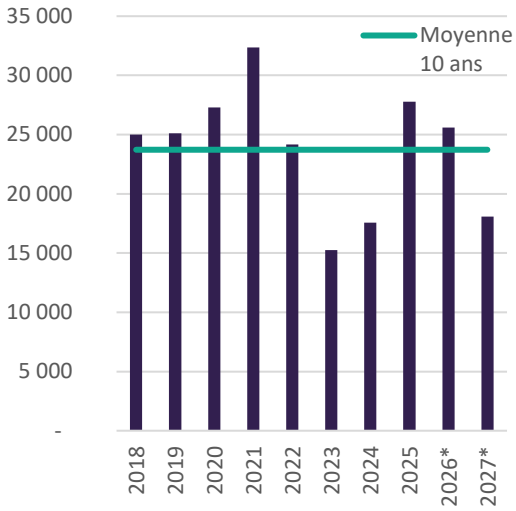

*Prévisions.
Source : Signal49 Research, oct. 2026.

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour le commerce de détail

Le secteur du commerce de détail est demeuré dynamique au début de 2026, avec des investissements en hausse de 6 %. Les investisseurs privilégient les centres commerciaux axés sur les commerces essentiels. Toutefois, la rareté des actifs de qualité et les coûts d'emprunt élevés limitent les transactions et les nouveaux développements. Pour compenser, les propriétaires misent sur la densification de sites existants et l'intégration de composantes résidentielles aux centres commerciaux afin d'accroître la valeur foncière et de renforcer l'achalandage à long terme. Globalement, les perspectives demeurent favorables pour les actifs de qualité et bien situés.

Le marché des locaux pour les bureaux

Le marché des bureaux de Montréal continue de se redresser, porté par une forte demande pour les immeubles de catégorie A. L'offre d'espaces de qualité se resserre, ce qui entraîne une baisse des disponibilités et une pression à la hausse sur les loyers. Les espaces de sous-location continuent de se raréfier, ce qui favorise les propriétaires. Enfin, les investissements en immobilier de bureaux ont fortement augmenté, témoignant d'un regain de confiance des investisseurs.

Le marché des locaux industriels

Le marché industriel de Montréal montre des signes de reprise au deuxième trimestre de 2026. La demande est principalement concentrée dans les immeubles industriels modernes offrant de grandes hauteurs libres, tandis que les bâtiments plus anciens continuent de perdre des locataires malgré les mesures incitatives offertes. L'activité de construction demeure soutenue, reflétant la confiance des promoteurs envers une reprise plus marquée de la demande à compter de 2027.

Inflation

La Banque du Canada vise à maintenir l'inflation dans une fourchette de 1 % à 3 % et ajuste sa politique monétaire en fonction de cet objectif. En août 2026, l'inflation annuelle observée dans la région métropolitaine de Montréal, au Québec et au Canada se situait à l'extrémité de cette plage où tout juste en dehors, comme le montre l'encadré ci-dessous.

Tableau 1 – Inflation annuelle observée au 31 août 2026

RMR de Montréal	Québec (prov.)	Canada
3,0 %	3,1 %	3,0 %

Source : Institut de la statistique du Québec.

Depuis l'automne 2025, l'inflation dans la région métropolitaine de Montréal se maintient obstinément autour de la limite supérieure de la fourchette cible, soit entre 2,8 % et 3,4 %. Pour faire face aux pressions inflationnistes, la Banque du Canada a élevé son taux directeur en octobre 2026 et des hausses additionnelles sont envisageables en 2027.

Graphique 6 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, janvier 2025 – août 2026

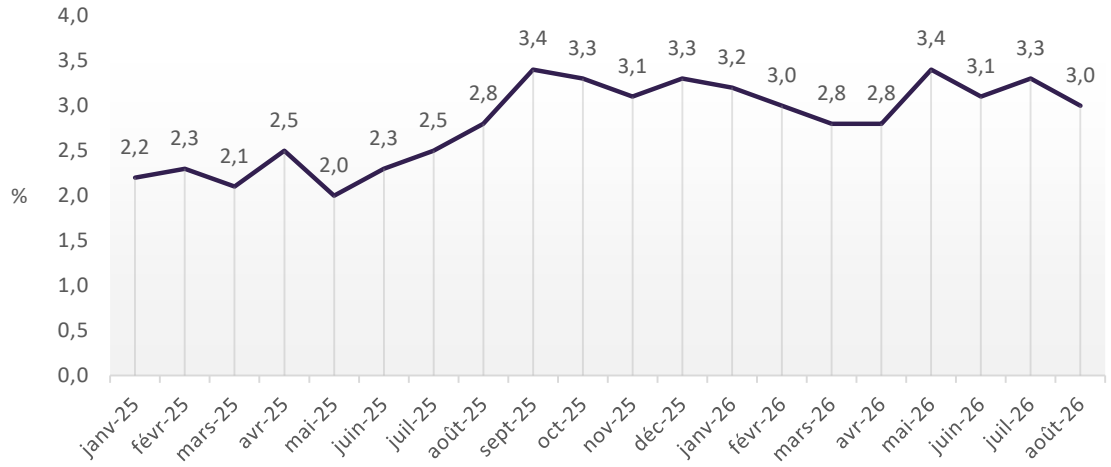

Source : Institut de la statistique du Québec.

Pour 2027, les institutions financières s'attendent à ce que l'inflation diminue pour se stabiliser à l'intérieur de la fourchette ciblée de la Banque du Canada. Signal49 Research, seul organisme à publier des prévisions spécifiques pour la région métropolitaine de Montréal estime que l'inflation y atteindra 1,5 %. Pour l'ensemble du Québec, les grandes institutions financières et Signal49 Research anticipent une inflation entre 1,6 % et 2,3 %.

Graphique 7 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2027

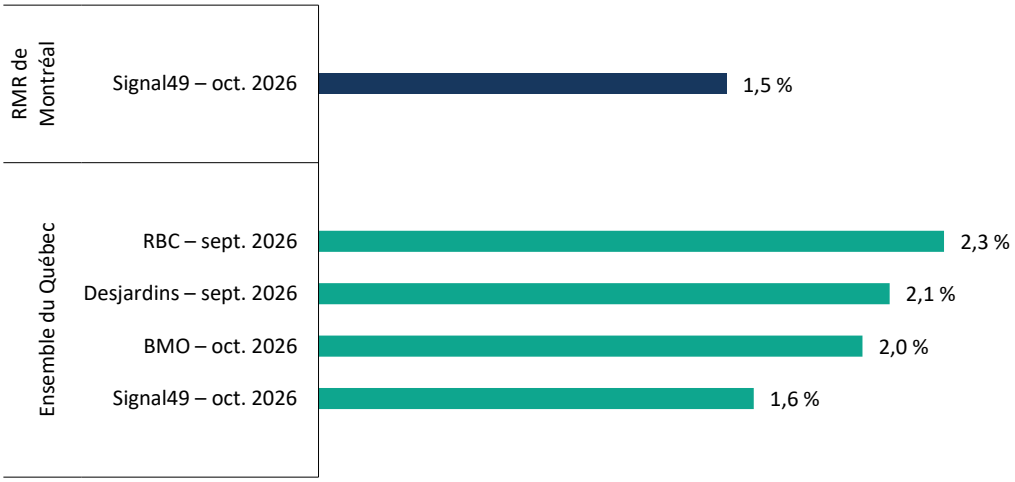

Budget de fonctionnement 2027 détaillé

4. SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales et permet de couvrir les coûts des services offerts à la population tels que la sécurité publique, le déneigement, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le budget de fonctionnement de 2027 de la Ville de Montréal s'élève à 8 044,1 M$, soit une hausse de 378,2 M$, ou 4,9 %, par rapport au budget de 2026.

Principales variations des dépenses

À elles seules, certaines obligations financières spécifiques expliquent 263,5 M$, soit 3,4 %, de la croissance du budget de la Ville :

- Dans une perspective de gestion financière rigoureuse, la Ville vise à protéger ses actifs et ses infrastructures.
    - La réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures est créée à cette fin, et prévoit une somme de 139 M$ dédiée pour le paiement au comptant.
    - 40 M$ pour le service de dette;
    - La poursuite du déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau (SME), pour une somme de 38 M$, dont 23 M$ du paiement comptant des immobilisations associées à l'eau;
- La contribution à l'ARTM augmente de 46,5 M$.

Sans celles-ci, la croissance des dépenses de la Ville de Montréal aurait atteint 1,5 %, soit 114,7 M$ ce qui reflète notamment les efforts d'optimisation réalisés par les services centraux et les arrondissements.

Figure 1 – Croissance du budget de fonctionnement

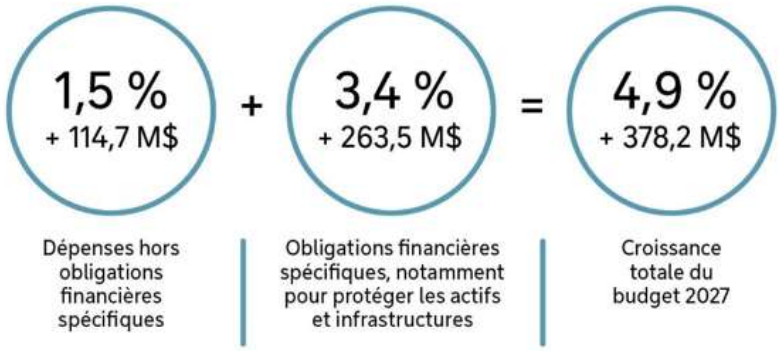

Les autres variations de dépenses par rapport au budget de 2026 sont notamment :

- une hausse de 82,6 M$ pour l'indexation de la rémunération globale du personnel, incluant l'ajout de 40 M$ afin de combler le déficit de rémunération des policiers lié notamment au temps supplémentaire;
- des efforts d'optimisation réalisés par l'ensemble des services, totalisant 35 M$ d'économies récurrentes, incluant la réalisation des économies liées au plan d'optimisation des ressources, déjà anticipées dans les dépenses communes au budget de 2026;
- une augmentation de 56,9 M$ des budgets des arrondissements, qui représente une croissance de 5,1 % de leurs budgets.

Puisque le budget est équilibré, la variation des dépenses est équivalente à celle des revenus.

Principales variations des revenus

Les principales variations de revenus par rapport au budget de 2026 sont :

- la création de la réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures, financée par une taxe dont les revenus lui sont dédiés, la taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures, ce qui génère 139 M$;
- une augmentation de la taxe foncière générale représentant 3 % des charges fiscales relevant du conseil municipal, générant 133,4 M$ de revenus additionnels pour la Ville;
- une augmentation de 70 M$ des revenus de la taxe relative au service de l'eau, correspondant à une hausse de 1,7 % des charges fiscales relevant du conseil municipal;
- une hausse de 27,1 M$ des revenus des taxes d'arrondissement;
- une croissance de 35,9 M$ des revenus provenant des contraventions de circulation et stationnement attribuable notamment à une augmentation du nombre de constats émis ainsi qu'à l'indexation des amendes en matière de stationnement;
- une hausse de 24,7 M$ des revenus d'intérêts;
- une hausse des quotes-parts provenant des villes reconstituées, générant 22 M$;
- une hausse de 21,4 M$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ et de 5 M$ du soutien financier à la Métropole du Québec;
- une diminution globale de 154,6 M$ du recours aux surplus des exercices antérieurs.

Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2027 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
REVENUS							
Taxes	3 809 306,4	3 962 830,0	4 205 654,8	4 323 856,3	4 503 406,1	4 510 415,4	4 874 162,7
Paiements tenant lieu de taxes	264 410,7	296 764,6	287 922,6	285 107,0	296 249,3	294 249,3	327 699,2
Quotes-parts	487 408,5	524 022,1	544 236,7	566 940,2	617 951,0	617 951,0	639 932,4
Transferts	631 572,3	563 115,9	711 947,3	770 353,3	877 254,0	641 480,3	662 872,6
Services rendus	376 746,5	418 891,5	447 495,5	462 667,9	478 021,3	480 294,0	512 848,9
Amendes et pénalités	169 707,2	186 196,1	214 106,6	242 688,1	263 131,0	241 866,6	278 189,2
Imposition de droits	462 846,9	336 244,8	416 492,8	413 817,3	416 320,8	387 185,2	387 068,2
Intérêts	198 416,8	259 606,3	246 761,0	221 707,8	247 873,6	222 638,8	247 384,5
Autres revenus	34 817,8	63 001,7	78 750,8	185 364,9	86 862,7	81 783,8	80 464,9
Affectation de revenus	406 971,3	318 735,2	145 991,6	337 282,6	345 204,2	188 030,9	33 444,7
Total – Revenus	**6 842 204,4**	**6 929 408,2**	**7 299 359,7**	**7 809 785,4**	**8 132 274,0**	**7 665 895,3**	**8 044 067,3**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs et sécurité publique	1 432 352,2	1 474 761,7	1 531 454,0	1 608 517,2	1 651 770,1	1 558 306,9	1 618 480,6
Développement et affaires institutionnelles	184 622,8	219 036,1	232 493,5	215 927,9	266 195,4	182 224,8	180 730,0
Qualité de vie	428 779,7	477 891,0	485 634,1	564 296,9	560 960,3	519 222,9	523 556,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	866 051,4	970 406,7	1 112 970,6	1 215 128,6	1 352 678,1	1 236 390,8	1 297 066,2
Direction exécutive - Ville Marie et Concertation des arrondissements	265 365,1	301 841,1	268 914,0	337 305,8	359 651,0	300 858,6	304 793,1
Arrondissements	990 348,3	1 034 202,4	1 082 225,4	1 123 184,4	1 197 575,6	1 125 475,8	1 182 356,1
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**4 167 519,5**	**4 478 139,0**	**4 713 691,6**	**5 064 360,8**	**5 388 830,5**	**4 922 479,8**	**5 106 982,9**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	999 892,1	902 391,5	895 869,9	898 089,2	969 540,3	992 045,3	1 002 463,8
Paiement au comptant d'immobilisations	431 190,5	657 184,4	547 476,1	592 521,1	555 615,6	550 031,1	711 795,5
Total – Dépenses de financement	**1 431 082,6**	**1 559 575,9**	**1 443 346,0**	**1 490 610,3**	**1 525 155,9**	**1 542 076,4**	**1 714 259,3**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	187 659,2	(23 645,9)	184 609,6	170 680,8	179 804,1	326 034,0	294 859,9
Dépenses de contributions	757 878,0	776 462,6	832 357,3	879 324,5	927 392,5	927 326,5	981 138,6
Total – Autres dépenses corporatives	**945 537,2**	**752 816,7**	**1 016 966,9**	**1 050 005,3**	**1 107 196,6**	**1 253 360,5**	**1 275 998,5**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	**(45 730,0)**	**(48 674,6)**	**(51 418,8)**	**(51 802,0)**	**(53 545,9)**	**(52 021,4)**	**(53 173,4)**
Total – Dépenses[2]	**6 498 409,3**	**6 741 857,1**	**7 122 585,7**	**7 553 174,4**	**7 967 637,1**	**7 665 895,3**	**8 044 067,3**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**343 795,1**	**187 551,2**	**176 774,0**	**256 611,0**	**164 636,9**	-	-

[1] Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 51,4 M$ en 2026 et 52,3 M$ en 2027. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Les transactions interentités sont de l'ordre de 0,6 M$ au budget de 2026 et de 0,9 M$ au budget de 2027.

[2] Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 3 et 4) ne peuvent pas être additionnés pour rendre compte du budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,9 M$ en 2027) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 765,7 M$ en 2027).

Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2027 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
REVENUS							
Taxes	3 759 158,8	3 914 170,9	4 173 033,5	4 307 486,8	4 487 401,2	4 494 408,4	4 857 627,4
Paiements tenant lieu de taxes	264 410,7	296 764,6	287 922,5	285 107,0	296 249,3	294 249,3	327 699,2
Transferts	283 707,5	298 176,1	370 447,5	417 906,4	392 695,9	355 517,0	380 729,6
Services rendus	320 658,6	359 203,6	385 631,9	407 023,4	417 986,6	417 962,5	450 906,6
Amendes et pénalités	80 619,4	95 736,2	106 034,5	129 915,5	137 742,3	127 090,6	152 729,5
Imposition de droits	462 271,1	336 063,3	416 323,3	413 645,1	416 126,3	386 990,7	386 863,9
Intérêts	106 129,7	143 764,4	129 309,9	116 039,1	128 600,8	113 198,5	127 257,0
Autres revenus	18 949,0	16 049,3	23 891,5	106 147,3	75 041,9	73 114,9	72 076,9
Affectation de revenus	364 894,6	310 833,3	126 772,6	315 906,9	327 623,8	187 304,3	33 444,7
Total – Revenus	**5 660 799,4**	**5 770 761,7**	**6 019 367,2**	**6 499 177,5**	**6 679 468,1**	**6 449 836,2**	**6 789 334,8**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs et sécurité publique	158 062,2	167 273,4	173 689,0	180 923,1	191 873,2	187 602,6	190 083,4
Développement et affaires institutionnelles	111 900,8	129 731,4	138 319,2	147 570,7	132 630,9	123 692,0	122 401,2
Qualité de vie	275 388,7	303 841,9	305 188,9	385 315,0	356 083,1	335 582,9	336 967,1
Urbanisme, mobilité et infrastructures	479 601,0	528 901,0	585 089,1	633 055,4	661 233,6	651 733,1	683 101,2
Direction exécutive - Ville Marie et Concertation des arrondissements	241 614,4	276 418,5	243 349,9	305 570,7	321 147,8	267 476,0	271 271,7
Arrondissements	986 385,1	1 029 804,3	1 078 105,3	1 118 625,7	1 193 646,0	1 121 546,2	1 177 632,4
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**2 252 952,2**	**2 435 970,5**	**2 523 741,4**	**2 771 060,6**	**2 856 614,6**	**2 687 632,8**	**2 781 457,0**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 294 430,3**	**2 354 180,9**	**2 449 120,9**	**2 540 365,5**	**2 724 474,2**	**2 724 474,2**	**2 765 722,8**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	645 040,1	650 178,7	624 572,9	627 399,3	676 315,1	684 670,1	693 919,6
Paiement au comptant d'immobilisations	319 602,3	362 743,0	303 556,9	386 620,5	355 648,1	355 558,6	509 548,9
Total – Dépenses de financement	**964 642,4**	**1 012 921,7**	**928 129,8**	**1 014 019,8**	**1 031 963,2**	**1 040 228,7**	**1 203 468,5**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	(32 283,0)	(191 031,8)	(86 574,2)	(101 090,3)	(70 983,6)	(15 706,1)	22 118,1
Dépenses de contributions	59 266,4	60 729,5	59 293,4	61 441,3	64 703,0	64 587,0	68 832,7
Total – Autres dépenses corporatives	**26 983,4**	**(130 302,3)**	**(27 280,8)**	**(39 649,0)**	**(6 280,6)**	**48 880,9**	**90 950,8**
Élimination des transactions internes	**(43 505,2)**	**(47 071,1)**	**(50 179,9)**	**(50 376,5)**	**(52 669,3)**	**(51 380,5)**	**(52 264,3)**
Total – Dépenses	**5 495 503,2**	**5 625 699,7**	**5 823 531,4**	**6 235 420,4**	**6 554 102,1**	**6 449 836,2**	**6 789 334,8**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**165 296,2**	**145 062,0**	**195 834,0**	**263 757,1**	**125 366,0**	-	-

Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2027 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
REVENUS							
Taxes	50 147,6	48 659,1	32 621,3	16 369,5	16 004,9	16 007,0	16 535,3
Quotes-parts	2 781 838,8	2 878 203,0	2 993 357,6	3 107 305,7	3 342 425,2	3 342 425,2	3 405 655,2
Transferts	347 864,8	264 939,9	341 499,6	352 447,2	484 558,1	285 963,3	282 143,0
Services rendus	58 313,2	61 291,1	63 104,3	57 067,8	60 911,5	62 972,4	62 851,4
Amendes et pénalités	89 087,8	90 459,8	108 072,1	112 772,6	125 388,7	114 776,0	125 459,7
Imposition de droits	575,8	181,5	169,5	172,2	194,5	194,5	204,3
Intérêts	92 287,1	115 841,8	117 451,0	105 668,6	119 272,8	109 440,3	120 127,5
Autres revenus	15 868,8	46 952,4	54 859,3	79 217,7	11 820,8	8 668,9	8 388,0
Affectation de revenus	42 076,8	7 902,0	19 219,0	21 375,7	17 580,3	726,6	-
Total – Revenus	**3 478 060,7**	**3 514 430,6**	**3 730 353,7**	**3 852 397,0**	**4 178 156,8**	**3 941 174,2**	**4 021 364,4**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs et sécurité publique	1 274 290,0	1 307 488,5	1 357 765,3	1 427 593,6	1 459 896,8	1 370 704,3	1 428 397,2
Développement et affaires institutionnelles	72 722,1	89 305,0	94 174,3	68 356,9	133 564,5	58 532,8	58 328,8
Qualité de vie	153 391,3	174 048,6	180 445,3	178 981,6	204 877,2	183 640,0	186 589,8
Urbanisme, mobilité et infrastructures	386 450,4	441 505,3	527 882,2	582 073,5	691 444,5	584 657,7	613 965,0
Direction exécutive - Ville Marie et Concertation des arrondissements	23 750,6	25 422,6	25 564,3	31 734,8	38 503,3	33 382,6	33 521,4
Arrondissements	3 963,3	4 398,0	4 118,9	4 557,8	3 929,6	3 929,6	4 723,7
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 914 567,7**	**2 042 168,0**	**2 189 950,3**	**2 293 298,2**	**2 532 215,9**	**2 234 847,0**	**2 325 525,9**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	354 852,0	252 212,8	271 297,1	270 689,9	293 225,2	307 375,2	308 544,2
Paiement au comptant d'immobilisations	111 588,3	294 441,5	243 919,1	205 900,6	199 967,5	194 472,5	202 246,6
Total – Dépenses de financement	**466 440,3**	**546 654,3**	**515 216,2**	**476 590,5**	**493 192,7**	**501 847,7**	**510 790,8**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	219 942,2	167 386,0	271 183,4	271 771,2	250 787,8	341 740,1	272 741,8
Dépenses de contributions	698 611,6	715 733,1	773 063,8	817 883,2	862 689,5	862 739,5	912 305,9
Total – Autres dépenses corporatives	**918 553,8**	**883 119,1**	**1 044 247,2**	**1 089 654,4**	**1 113 477,3**	**1 204 479,6**	**1 185 047,7**
Total – Dépenses	**3 299 561,8**	**3 471 941,4**	**3 749 413,7**	**3 859 543,1**	**4 138 885,9**	**3 941 174,2**	**4 021 364,4**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**178 498,9**	**42 489,2**	**(19 060,0)**	**(7 146,1)**	**39 270,9**	**-**	**-**

5. ANALYSE DES REVENUS

5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales constituent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale, de la taxe spéciale relative au service de l'eau, de la taxe spéciale relative au service de la voirie, de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM, de la taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures, ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi d'autres taxes, notamment la taxe sur les parcs de stationnement et la tarification volumétrique pour le service d'eau, appliquées aux immeubles non résidentiels.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec et leurs entreprises respectives. Ils incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Taxes							
Taxes foncières générales	3 076 663,8	3 185 911,2	3 370 615,4	3 472 564,9	3 615 594,6	3 622 594,6	3 771 642,6
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	414 768,2	447 843,9	474 651,9	493 545,3	528 912,9	528 912,9	597 509,3
Gestion des matières résiduelles	(0,1)	0,2	-	-	-	-	-
Contributions au service de la dette	202 675,1	209 911,0	215 101,6	219 952,3	217 854,3	217 854,3	222 247,2
Centre d'urgence 911	13 593,9	13 053,1	15 175,4	16 263,6	16 007,0	16 007,0	16 535,3
Taxe sur l'immatriculation	36 553,7	35 606,0	17 445,9	105,9	(2,1)	-	-
Taxe sur les parcs de stationnement	18 829,9	23 320,1	26 405,3	33 349,7	35 153,7	35 153,7	37 393,3
Taxe relative à la voirie	19 409,2	19 536,1	19 777,9	19 900,1	20 332,4	20 332,4	20 638,6
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 604,7	11 462,1	49 484,1	50 506,7	51 036,0	51 036,0	51 377,9
Taxe maintien des infrastructures	-	-	-	-	-	-	137 718,1
Autres	15 208,0	16 186,3	16 997,3	17 667,8	18 517,3	18 524,5	19 100,4
Total – Taxes	**3 809 306,4**	**3 962 830,0**	**4 205 654,8**	**4 323 856,3**	**4 503 406,1**	**4 510 415,4**	**4 874 162,7**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	33 841,3	35 312,0	46 027,0	42 171,6	42 305,0	42 305,0	43 749,1
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	166 410,9	176 741,1	169 697,1	179 036,7	184 205,3	184 205,3	206 633,5
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 672,8	1 768,7	1 453,6	1 518,1	1 565,6	1 565,6	1 038,6
Gouvernement du Canada et ses entreprises	43 588,8	62 755,1	49 566,9	51 865,0	56 703,3	54 703,3	63 409,1
Organismes municipaux	16 876,7	18 125,9	19 069,4	8 614,0	9 461,9	9 461,9	10 889,3
Autres	2 020,2	2 061,8	2 108,5	1 901,6	2 008,2	2 008,2	1 979,6
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**264 410,7**	**296 764,6**	**287 922,5**	**285 107,0**	**296 249,3**	**294 249,3**	**327 699,2**

Budget du conseil municipal

Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Taxes							
Taxes foncières générales	3 076 663,8	3 185 911,2	3 370 615,4	3 472 564,9	3 615 594,6	3 622 594,6	3 771 642,6
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	414 768,2	447 843,9	474 651,9	493 545,3	528 912,9	528 912,9	597 509,3
Gestion des matières résiduelles	(0,1)	0,2	-	-	-	-	-
Contributions au service de la dette	202 675,1	209 911,0	215 101,6	219 952,3	217 854,3	217 854,3	222 247,2
Taxe sur les parcs de stationnement	18 829,9	23 320,1	26 405,3	33 349,7	35 153,7	35 153,7	37 393,3
Taxe relative à la voirie	19 409,2	19 536,1	19 777,9	19 900,1	20 332,4	20 332,4	20 638,6
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 604,7	11 462,1	49 484,1	50 506,7	51 036,0	51 036,0	51 377,9
Taxe maintien des infrastructures	-	-	-	-	-	-	137 718,1
Autres	15 208,0	16 186,3	16 997,3	17 667,8	18 517,3	18 524,5	19 100,4
Total – Taxes	**3 759 158,8**	**3 914 170,9**	**4 173 033,5**	**4 307 486,8**	**4 487 401,2**	**4 494 408,4**	**4 857 627,4**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	33 841,3	35 312,0	46 027,0	42 171,6	42 305,0	42 305,0	43 749,1
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	166 410,9	176 741,1	169 697,1	179 036,7	184 205,3	184 205,3	206 633,5
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 672,8	1 768,7	1 453,6	1 518,1	1 565,6	1 565,6	1 038,6
Gouvernement du Canada et ses entreprises	43 588,8	62 755,1	49 566,9	51 865,0	56 703,3	54 703,3	63 409,1
Organismes municipaux	16 876,7	18 125,9	19 069,4	8 614,0	9 461,9	9 461,9	10 889,3
Autres	2 020,2	2 061,8	2 108,5	1 901,6	2 008,2	2 008,2	1 979,6
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**264 410,7**	**296 764,6**	**287 922,5**	**285 107,0**	**296 249,3**	**294 249,3**	**327 699,2**

Variations budgétaires

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 396,7 M$, soit 8,3 %. Cette augmentation s'explique principalement par :

- la création de la réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures, financée par la taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures, ce qui génère 139 M$;
- une augmentation de la taxe foncière générale représentant 3 % des charges fiscales relevant du conseil municipal, générant 133,4 M$ de revenus additionnels pour la Ville;
- une augmentation de 70 M$ des revenus de la taxe relative au service de l'eau, correspondant à une hausse de 1,7 % des charges fiscales relevant du conseil municipal;
- une hausse de 27,1 M$ des revenus des taxes d'arrondissement;
- une augmentation de 21,9 M$ des compensations tenant lieu de taxes.

Ces revenus incluent une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 40 M$.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section *Fiscalité locale*, de la section *Renseignements complémentaires*.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 7 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Taxes							
Centre d'urgence 911	13 593,9	13 053,1	15 175,4	16 263,6	16 007,0	16 007,0	16 535,3
Taxe sur l'immatriculation	36 553,7	35 606,0	17 445,9	105,9	(2,1)	-	-
Total – Taxes	**50 147,6**	**48 659,1**	**32 621,3**	**16 369,5**	**16 004,9**	**16 007,0**	**16 535,3**

Variations budgétaires

En 2027, les revenus de taxes du budget du conseil d'agglomération totalisent 16,5 M$, soit une hausse de 0,5 M$ par rapport au budget de 2026 en raison de l'indexation du taux de la taxe pour le financement du service 911.

5.2. Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées afin de financer les dépenses nettes de l'agglomération. Par « dépenses nettes », on entend les dépenses à financer après déduction des autres revenus de l'agglomération (transferts, taxes, etc.).

Dans le tableau ci-dessous, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2027, ces revenus totalisent à 639,9 M$.

Tableau 8 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Quotes-parts							
Dépenses générales	397 637,9	447 099,6	474 300,5	490 429,8	532 014,7	532 014,7	553 889,9
Service de l'eau	25 736,5	33 080,4	35 723,9	35 862,6	40 721,3	40 721,3	45 965,4
Alimentation en eau potable	16 369,3	16 344,9	15 390,7	17 699,0	18 980,3	18 980,3	21 276,5
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	397,7	387,8	377,9	368,0	358,2	358,2	348,2
Service des premiers répondants	1 778,4	2 025,6	2 180,1	1 647,2	1 797,5	1 797,5	1 782,3
Tarifaire (compteurs d'eau)	215,8	172,3	122,7	147,6	36,4	36,4	40,8
Déficit - Exercices antérieurs	36 667,6	15 870,0	5 923,1	8 199,0	10 294,4	10 294,4	1 858,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 542,0	5 008,1	6 229,0	8 664,8	9 896,2	9 896,2	10 959,6
Financement des investissements admissibles au FCCQ	4 063,3	4 033,4	3 988,8	3 922,2	3 852,0	3 852,0	3 811,7
Total – Quotes-parts	**487 408,5**	**524 022,1**	**544 236,7**	**566 940,2**	**617 951,0**	**617 951,0**	**639 932,4**

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, soit les 15 villes reconstituées et la Ville de Montréal. Ces revenus servent à financer les services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2027, ces revenus totalisent 3 405,7 M$.

Tableau 9 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Quotes-parts							
Dépenses générales	2 291 161,3	2 475 854,0	2 624 750,6	2 715 111,6	2 898 589,5	2 898 589,5	2 969 050,1
Service de l'eau	148 291,6	183 185,9	197 693,7	198 542,2	221 863,0	221 863,0	246 391,4
Alimentation en eau potable	99 420,7	96 429,7	100 506,1	109 588,7	121 697,9	121 697,9	134 084,7
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 382,3	5 248,4	5 114,5	4 980,6	4 846,8	4 846,8	4 712,9
Service des premiers répondants	10 834,5	11 869,9	12 761,3	9 641,7	10 309,9	10 309,9	10 041,4
Tarifaire (compteurs d'eau)	1 490,0	1 766,2	1 339,6	1 433,2	875,7	875,7	1 288,6
Déficit - Exercices antérieurs	211 276,0	87 881,4	32 778,0	45 391,3	56 087,1	56 087,1	9 959,5
Financement des investissements admissibles à la TECQ	6 101,1	7 936,1	10 052,7	14 348,0	20 035,2	20 035,2	22 047,1
Financement des investissements admissibles au FCCQ	7 881,3	8 031,4	8 361,1	8 268,4	8 120,1	8 120,1	8 079,5
Total – Quotes-parts	**2 781 838,8**	**2 878 203,0**	**2 993 357,6**	**3 107 305,7**	**3 342 425,2**	**3 342 425,2**	**3 405 655,2**

Variations budgétaires

Il existe en tout neuf quotes-parts différentes. Outre celle destinée au financement des dépenses générales, plusieurs quotes-parts servent à financer des activités spécifiques, notamment les dépenses liées à la gestion de l'eau. En 2027, les quotes-parts exigées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses augmentent de 63,2 M$, soit une hausse de 1,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 10 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	14 545,8	16 717,7	17 287,7	17 981,8	23 570,2	23 570,2	24 312,5
Beaconsfield	26 553,8	29 209,6	29 982,7	31 306,4	31 231,5	31 231,5	31 642,6
Côte-Saint-Luc	31 979,5	34 973,6	36 128,0	37 563,3	38 137,5	38 137,5	38 669,0
Dollard-des-Ormeaux	48 576,6	55 030,3	56 515,5	58 526,1	60 954,1	60 954,1	62 499,5
Dorval	79 124,7	80 741,6	84 640,4	88 127,2	103 623,5	103 623,5	105 432,1
Hampstead	12 372,2	13 799,5	14 121,5	14 728,4	14 913,0	14 913,0	15 040,6
Kirkland	34 844,6	36 996,4	37 808,1	39 533,2	41 331,1	41 331,1	44 316,3
L'Île-Dorval	114,8	101,8	98,1	111,4	112,6	112,6	112,5
Montréal-Est	19 126,9	23 040,1	24 356,9	25 192,4	30 974,3	30 974,3	32 403,6
Montréal-Ouest	6 570,7	7 348,1	7 553,0	7 819,0	8 054,5	8 054,5	8 178,6
Mont-Royal	62 666,5	67 127,7	69 148,7	71 633,3	73 462,0	73 462,0	82 481,9
Pointe-Claire	72 434,1	78 451,9	83 332,6	88 338,7	103 787,5	103 787,5	106 223,8
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 664,2	10 085,4	10 632,6	11 053,6	12 487,3	12 487,3	12 710,6
Senneville	3 592,9	4 095,5	4 275,6	4 450,8	5 587,2	5 587,2	5 669,3
Westmount	66 241,2	66 302,8	68 355,4	70 574,6	69 724,7	69 724,7	70 239,5
Ville de Montréal	2 294 430,4	2 354 180,9	2 449 120,9	2 540 365,5	2 724 474,2	2 724 474,2	2 765 722,8
Total – Quotes-parts des villes liées	**2 781 838,9**	**2 878 202,9**	**2 993 357,7**	**3 107 305,7**	**3 342 425,2**	**3 342 425,2**	**3 405 655,2**

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif.

Les quotes-parts sont expliquées plus en détail dans la sous-section *Quotes-parts et fiscalité d'agglomération* de la section *Renseignements complémentaires* du présent document.

5.3. Transferts

Les revenus de transferts sont des sommes reçues des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage de frais et sont donc destinées à des fins précises. Cependant, il existe aussi des transferts de droits, qui sont des sommes versées à la Ville en fonction des dispositions d'une loi ou d'un règlement constitutif.

Tableau 11 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Transferts							
Contribution au service de la dette	17 933,5	15 452,3	10 585,5	7 156,0	14 596,8	15 844,7	18 567,7
Partage de la croissance d'un point de TVQ	23 170,4	27 961,4	91 995,5	134 531,0	140 886,5	140 718,6	162 076,7
CMM	37 983,2	39 764,9	68 275,5	85 786,5	189 501,8	138 025,2	132 197,6
AccèsLogis	31 557,7	80 169,3	81 245,1	71 955,0	74 686,2	35 555,1	35 555,1
Gestion des matières résiduelles	48 256,4	50 672,8	66 296,0	63 303,4	20 849,6	22 170,8	20 792,0
Rénovation urbaine	12 347,9	11 450,7	11 065,9	10 956,1	7 615,2	11 204,0	9 204,0
Développement économique	130 125,2	34 339,7	38 511,8	22 603,7	48 818,1	-	-
Sécurité publique (police)	56 747,4	42 400,5	74 645,2	74 032,9	70 049,1	66 496,5	68 494,9
Lutte contre la pauvreté	11 195,6	14 730,7	9 945,4	20 844,7	19 726,5	5 000,0	5 000,0
Projet des premiers répondants	8 799,8	6 627,2	7 832,7	8 207,2	10 705,8	11 200,0	11 200,0
Loisirs et culture	22 142,5	16 932,6	4 283,0	17 768,3	6 779,9	4 518,0	4 518,0
Violence conjugale	1 483,6	1 238,0	2 223,6	3 265,0	3 750,0	3 750,0	-
Programmes de financements pluriannuels	26 708,8	15 623,0	29 930,8	27 305,3	13 594,1	12 346,2	11 644,2
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	102 608,0	102 608,0	107 738,4	113 125,3	113 125,3	113 125,3	118 118,5
Réflexe Montréal – Développement économique	28 316,2	47 962,8	51 618,8	45 620,3	98 142,7	50 000,0	50 000,0
Autres	72 196,1	55 182,0	55 754,1	63 892,6	44 426,4	11 525,9	15 503,9
Total – Transferts	**631 572,3**	**563 115,9**	**711 947,3**	**770 353,3**	**877 254,0**	**641 480,3**	**662 872,6**

Budget du conseil municipal

Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Transferts							
Contribution au service de la dette	9 573,6	8 233,5	4 768,5	1 669,7	6 628,0	6 571,0	9 814,5
Partage de la croissance d'un point de TVQ	23 170,4	27 961,4	91 995,5	134 531,0	140 886,5	140 718,6	162 076,7
CMM	25 500,0	24 546,0	24 723,3	24 553,2	24 783,5	24 783,5	24 627,7
Gestion des matières résiduelles	44 243,7	42 294,0	49 042,0	51 666,8	20 849,6	22 170,8	20 792,0
Rénovation urbaine	11 813,7	11 442,0	11 127,1	11 364,0	7 615,2	11 204,0	9 204,0
Développement économique	5 118,3	16 151,6	12 496,7	8 482,8	8 232,9	-	-
Lutte contre la pauvreté	-	2 123,3	2 802,7	5 341,5	5 000,0	5 000,0	5 000,0
Loisirs et culture	21 819,7	16 058,3	4 235,5	17 201,5	6 331,4	4 518,0	4 518,0
Programmes de financements pluriannuels	18 710,2	15 609,3	18 784,1	17 075,8	6 724,6	6 781,6	6 636,6
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	102 608,0	102 608,0	107 738,4	113 125,3	113 125,3	113 125,3	118 118,5
Réflexe Montréal – Développement économique	9 186,5	10 495,9	11 295,6	12 995,7	24 183,0	15 000,0	15 000,0
Autres	11 963,4	20 652,8	31 438,1	19 899,1	28 335,9	5 644,2	4 941,6
Total – Transferts	**283 707,5**	**298 176,1**	**370 447,5**	**417 906,4**	**392 695,9**	**355 517,0**	**380 729,6**

Variations budgétaires

En 2027, les revenus de transferts sont en hausse de 25,2 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une hausse de 3,2 M$ de la contribution au service de la dette, principalement expliquée par le remboursement des intérêts liés au financement des subventions à recevoir du gouvernement du Québec;
- une augmentation de 21,4 M$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus de la TVQ perçus par le gouvernement du Québec;
- une baisse de 1,4 M$ des redevances à l'enfouissement pour la mise en décharge et l'élimination des matières résiduelles (PL 130) en fonction des critères définis par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ainsi que la performance des municipalités;
- une diminution de 2 M$ des transferts destinés à la rénovation urbaine, attribuable à la suspension du Programme Rénovation Québec (PRQ) par la SHQ;
- une indexation de 5 M$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel ». Cette indexation est basée sur la variation du produit intérieur brut nominal de la région de Montréal;
- une diminution de 0,7 M$ de la rubrique *Autres* associée principalement à la fin de l'entente relative au Fonds pour l'application des restrictions sur la location de courte durée.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 13 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Transferts							
Contribution au service de la dette	8 359,9	7 218,8	5 817,0	5 486,3	7 968,8	9 273,7	8 753,2
CMM	12 483,2	15 218,9	43 552,2	61 233,4	164 718,3	113 241,7	107 569,9
AccèsLogis	31 557,7	80 169,3	81 245,1	71 955,0	74 686,2	35 555,1	35 555,1
Gestion des matières résiduelles	4 012,6	8 378,8	17 254,0	11 636,7	-	-	-
Rénovation urbaine	534,2	8,7	(61,3)	(407,9)	-	-	-
Développement économique	125 006,9	18 188,1	26 015,1	14 120,9	40 585,2	-	-
Sécurité publique (police)	56 747,4	42 400,5	74 645,2	74 032,9	70 049,1	66 496,5	68 494,9
Lutte contre la pauvreté	11 195,6	12 607,4	7 142,7	15 503,3	14 726,5	-	-
Projet des premiers répondants	8 799,8	6 627,2	7 832,7	8 207,2	10 705,8	11 200,0	11 200,0
Loisirs et culture	322,9	874,4	47,4	566,8	448,5	-	-
Violence conjugale	1 483,6	1 238,0	2 223,6	3 265,0	3 750,0	3 750,0	-
Programmes de financements pluriannuels	7 998,6	13,7	11 146,7	10 229,4	6 869,5	5 564,6	5 007,6
Réflexe Montréal – Développement économique	19 129,7	37 466,9	40 323,2	32 624,7	73 959,7	35 000,0	35 000,0
Autres	60 232,7	34 529,2	24 316,0	43 993,5	16 090,5	5 881,7	10 562,3
Total – Transferts	**347 864,8**	**264 939,9**	**341 499,6**	**352 447,2**	**484 558,1**	**285 963,3**	**282 143,0**

Variations budgétaires

En 2027, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en baisse de 3,8 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une diminution de 0,5 M$ de la contribution au service de la dette, expliquée principalement par l'échéance de certains financements relatifs aux subventions à recevoir du gouvernement du Québec;
- une baisse de 5,7 M$ des revenus de transferts en provenance de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui s'explique par :
  - une baisse de 4,4 M$ liée à la nouvelle entente pour l'assainissement de l'atmosphère. La Ville de Montréal reçoit dorénavant directement le transfert du gouvernement du Québec, alors que celui-ci transitait auparavant par la CMM. Cette baisse est compensée par une hausse équivalente à la rubrique *Autres*;
  - une diminution en 2027 de 1,3 M$ des contributions, attribuable à un projet de logements sociaux dont les déboursés prévus en 2026 dépendent du rythme d'avancement des travaux
- une augmentation de 2 M$ des transferts au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui s'explique principalement par un budget additionnel de 1,1 M$ pour l'équipe intégrée de coordination des disparitions et des enlèvements et de 0,9 M$ pour le programme québécois de lutte contre la criminalité incluant le volet de la violence conjugale;
- une baisse de 3,8 M$ attribuable à la fin de l'entente avec le ministère de la Justice du Québec pour le traitement des causes en justice liées à la violence conjugale, qui est en négociation avec le gouvernement. Entretemps, la Ville continue d'assurer les activités pour éviter un bris de service;
- une diminution de 0,6 M$ des programmes de financement pluriannuels attribuable à la baisse progressive du capital financé et aux modifications des modalités de paiement de certaines subventions;
- une hausse de 4,4 M$ dans les autres transferts en contrepartie de la baisse dans les transferts en provenance de la CMM.

5.4. Services rendus

Les *Services rendus aux organismes municipaux* comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

Les *Autres services rendus* comprennent l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 14 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 944,4	9 445,6	9 734,7	9 976,0	10 124,8	10 124,8	10 257,6
Autres services rendus	367 802,1	409 445,9	437 760,8	452 691,9	467 896,5	470 169,2	502 591,3
Total – Services rendus[1]	**376 746,5**	**418 891,5**	**447 495,5**	**462 667,9**	**478 021,3**	**480 294,0**	**512 848,9**

[1] Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,9 M$ en 2027).

Budget du conseil municipal

Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 867,1	9 221,8	9 452,4	9 660,3	9 785,9	9 785,9	9 932,7
Autres services rendus	311 791,5	349 981,8	376 179,5	397 363,1	408 200,7	408 176,6	440 973,9
Total – Services rendus	**320 658,6**	**359 203,6**	**385 631,9**	**407 023,4**	**417 986,6**	**417 962,5**	**450 906,6**

Variations budgétaires

En 2027, les revenus des services rendus sont en hausse de 32,9 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 14 M$ des revenus attribuables à la révision de la tarification des bornes de recharge publiques pour véhicules électriques;
- une augmentation de 12,9 M$ des revenus de redevances de la Commission des services électriques de Montréal, attribuable à la hausse du taux, du métrage, ainsi qu'à la facturation des structures exclusives;
- une hausse de 3,5 M$ des revenus des stationnement tarifés, principalement attribuable aux hausses tarifaires touchant le stationnement sur rue, à une hausse des frais de transaction et à la prise en compte d'autres revenus découlant de l'entente-cadre liant l'AMD à la Ville depuis 2025, malgré une baisse des revenus de stationnement tarifé hors rue en raison de l'abandon de la tarification du stationnement au Complexe sportif Claude-Robillard;
- une augmentation de 2,5 M$ des revenus autonomes des arrondissements.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 16 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	77,3	223,7	282,4	315,6	338,9	338,9	324,9
Autres services rendus	58 235,9	61 067,4	62 821,9	56 752,2	60 572,6	62 633,5	62 526,5
Total – Services rendus	**58 313,2**	**61 291,1**	**63 104,3**	**57 067,8**	**60 911,5**	**62 972,4**	**62 851,4**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire se maintient à 62,9 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 3,4 M$ relative à la tarification des eaux usées en raison de la mise à jour annuelle des tarifs en lien avec les coûts réels;
- une diminution de 1,7 M$ au SPVM découlant de la fin des prêts de policiers à la Commissaire à la lutte contre la corruption à compter de la fin de l'année 2026, aucun nouveau prêt n'étant prévu en 2027;
- une réduction des revenus non récurrents de 1,8 M$, provenant des demandes de révision de l'évaluation foncière enregistrées en 2026.

5.5. Amendes et pénalités

Ces revenus se répartissent en deux grands groupes : les constats d'infraction en matière de circulation et stationnement puis les autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention des incendies, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque cette portion est étroitement associée aux autres frais, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans distinction quant à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 17 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Contraventions – Circulation et stationnement	155 340,6	167 845,1	191 298,0	219 202,1	241 338,0	217 263,6	253 180,8
Autres – Amendes et pénalités	14 366,5	18 351,0	22 808,6	23 486,1	21 793,0	24 603,0	25 008,4
Total – Amendes et pénalités	**169 707,2**	**186 196,1**	**214 106,6**	**242 688,1**	**263 131,0**	**241 866,6**	**278 189,2**

Variations budgétaires

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 278,2 M$ en 2027, ce qui représente une hausse de 36,3 M$ par rapport au budget de 2026, qui s'explique par :

- une hausse de 35,9 M$ reflétant une augmentation du nombre de constats émis par les agents de stationnement ainsi que l'indexation des amendes en matière de stationnement;
- ainsi qu'une augmentation de 0,4 M$ découlant des amendes pour les alarmes non fondées au Service de sécurité incendie de Montréal.

5.6. Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 18 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	410 852,5	286 086,2	363 842,2	361 829,5	351 958,7	342 958,7	342 958,7
Licences et permis	51 994,4	50 158,6	52 650,6	51 987,8	64 362,1	44 226,5	44 109,5
Total – Imposition de droits	**462 846,9**	**336 244,8**	**416 492,8**	**413 817,3**	**416 320,8**	**387 185,2**	**387 068,2**

Budget du conseil municipal

Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	410 852,5	286 086,2	363 842,2	361 829,5	351 958,7	342 958,7	342 958,7
Licences et permis	51 418,6	49 977,1	52 481,1	51 815,6	64 167,6	44 032,0	43 905,2
Total – Imposition de droits	**462 271,1**	**336 063,3**	**416 323,3**	**413 645,1**	**416 126,3**	**386 990,7**	**386 863,9**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire demeure relativement stable et s'établit à 386,9 M$ en 2027. Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 0,4 M$ du budget des autres licences et permis des arrondissements;
- une diminution de 0,6 M$ des revenus de permis de construction projetés par les arrondissements pour l'année 2027.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 20 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Imposition de droits							
Licences et permis	575,8	181,5	169,5	172,2	194,5	194,5	204,3
Total – Imposition de droits	**575,8**	**181,5**	**169,5**	**172,2**	**194,5**	**194,5**	**204,3**

Variations budgétaires

En 2027, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal se maintiennent à 0,2 M$.

5.7. Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus.

Tableau 21 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Intérêts							
Arriérés de taxes	21 557,7	32 854,5	32 677,8	38 116,1	32 001,2	26 429,0	26 550,0
Fonds d'amortissement	83 367,9	79 049,2	86 960,0	91 528,9	109 980,7	94 838,1	110 709,1
Encaisse et autres intérêts	93 491,2	147 702,6	127 123,2	92 062,8	105 891,7	101 371,7	110 125,4
Total – Intérêts	**198 416,8**	**259 606,3**	**246 761,0**	**221 707,8**	**247 873,6**	**222 638,8**	**247 384,5**

Budget du conseil municipal

Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Intérêts							
Arriérés de taxes	21 512,2	32 850,0	32 677,4	38 115,0	32 000,0	26 429,0	26 550,0
Fonds d'amortissement	61 315,7	58 353,6	55 976,8	57 471,2	74 104,4	66 533,1	78 445,2
Encaisse et autres intérêts	23 301,8	52 560,8	40 655,7	20 452,9	22 496,4	20 236,4	22 261,8
Total – Intérêts	**106 129,7**	**143 764,4**	**129 309,9**	**116 039,1**	**128 600,8**	**113 198,5**	**127 257,0**

Variations budgétaires

La hausse de 14,1 M$ s'explique principalement par :

- une hausse de 11,9 M$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, principalement attribuable à un changement de méthode comptable, avec l'adoption du taux d'intérêt effectif plutôt que de l'amortissement linéaire;
- une hausse de 2 M$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique principalement par une hausse du taux d'intérêt.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 23 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Intérêts							
Arriérés de taxes	45,6	4,5	0,4	1,1	1,2	-	-
Fonds d'amortissement	22 052,0	20 695,4	30 983,2	34 057,7	35 876,3	28 305,0	32 263,9
Encaisse et autres intérêts	70 189,5	95 141,9	86 467,4	71 609,8	83 395,3	81 135,3	87 863,6
Total – Intérêts	**92 287,1**	**115 841,8**	**117 451,0**	**105 668,6**	**119 272,8**	**109 440,3**	**120 127,5**

Variations budgétaires

La hausse de 10,7 M$ s'explique principalement par :

- une hausse de 4 M$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, principalement attribuable à un changement de méthode comptable, avec l'adoption du taux d'intérêt effectif plutôt que de l'amortissement linéaire;
- une hausse de 6,7 M$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique principalement par une hausse du taux d'intérêt.

5.8. Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux.

Tableau 24 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	3 547,6	5 952,9	16 664,6	75 464,1	9 796,9	16 396,9	16 286,4
Autres	31 270,2	57 048,8	62 086,2	109 900,8	77 065,8	65 386,9	64 178,5
Total – Autres revenus	**34 817,8**	**63 001,7**	**78 750,8**	**185 364,9**	**86 862,7**	**81 783,8**	**80 464,9**

Budget du conseil municipal

Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	3 606,1	4 214,2	14 468,6	19 085,1	9 796,9	16 396,9	16 286,4
Autres	15 342,9	11 835,1	9 422,9	87 062,2	65 245,0	56 718,0	55 790,5
Total – Autres revenus	**18 949,0**	**16 049,3**	**23 891,5**	**106 147,3**	**75 041,9**	**73 114,9**	**72 076,9**

Variations budgétaires

En 2027, les autres revenus relevant du conseil municipal sont relativement stables.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 26 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	(58,5)	1 738,7	2 196,0	56 379,0	-	-	-
Autres	15 927,3	45 213,7	52 663,3	22 838,7	11 820,8	8 668,9	8 388,0
Total – Autres revenus	**15 868,8**	**46 952,4**	**54 859,3**	**79 217,7**	**11 820,8**	**8 668,9**	**8 388,0**

Variations budgétaires

En 2027, les autres revenus relevant de l'agglomération de Montréal sont relativement stables.

5.9. Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	21 764,8	4 425,9	6 803,0	4 507,5	-	-	-
Financement à long terme – Autres	31 390,4	19 220,0	8 539,9	141 712,0	42 985,5	-	-
Excédent de fonctionnement - Dette	-	65 795,3	-	-	91 779,3	91 779,3	-
Excédent de fonctionnement - Deficit antérieur	-	72 680,5	26 858,8	37 188,9	45 956,1	45 956,1	8 101,5
Excédent de fonctionnement - Championnats UCI	-	-	-	-	15 628,8	15 628,8	-
Excédent de fonctionnement - Habitation	-	-	-	-	11 000,0	11 000,0	13 000,0
Excédent de fonctionnement - Urgence climatique	-	-	-	-	867,9	867,9	-
Excédent de fonctionnement - Autres	178 179,6	145 365,6	103 764,4	135 679,2	135 604,6	21 416,8	12 343,2
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	1 382,0	1 382,0	-
Affectation des réserves – Immobilisations	172 778,0	11 189,5	-	-	-	-	-
Affectation des réserves et des fonds	2 858,5	58,4	25,5	18 195,0	-	-	-
Total – Affectations de revenus	**406 971,3**	**318 735,2**	**145 991,6**	**337 282,6**	**345 204,2**	**188 030,9**	**33 444,7**

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal versait une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la Société de transport de Montréal (STM) dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL). Cette somme correspondait à des dépenses d'investissement prévues par la STM et était financée par emprunt. À partir de 2026, l'emprunt est effectué par la STM.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

À titre de source de financement supplémentaire, la Ville prévoit utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment les réserves de l'eau, la réserve pour les infrastructures de la voirie et le fonds réservé pour le financement des élections lors d'une année électorale.

Budget du conseil municipal

Tableau 28 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	11 078,5	15 744,0	(3 876,1)	124 843,8	26 131,7	-	-
Excédent de fonctionnement - Dette	-	65 795,3	-	-	91 779,3	91 779,3	-
Excédent de fonctionnement - Deficit antérieur	-	72 680,5	26 858,8	37 188,9	45 956,1	45 956,1	8 101,5
Excédent de fonctionnement - Championnats UCI	-	-	-	-	15 628,8	15 628,8	-
Excédent de fonctionnement - Habitation	-	-	-	-	11 000,0	11 000,0	13 000,0
Excédent de fonctionnement - Urgence climatique	-	-	-	-	867,9	867,9	-
Excédent de fonctionnement - Autres	178 179,6	145 365,6	103 764,4	135 679,2	135 604,6	21 416,8	12 343,2
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	655,4	655,4	-
Affectation des réserves – Immobilisations	172 778,0	11 189,5	-	-	-	-	-
Affectation des réserves et des fonds	2 858,5	58,4	25,5	18 195,0	-	-	-
Total – Affectations de revenus	**364 894,6**	**310 833,3**	**126 772,6**	**315 906,9**	**327 623,8**	**187 304,3**	**33 444,7**

Variations budgétaires

En 2027, les affectations diminuent de 153,9 M$, pour atteindre 33,4 M$. Cette variation s'explique par :

- le retrait de diverses affectations pour un total de 108,9 M$;
- une diminution de 37,9 M$ du financement de la portion locale du déficit cumulé de l'agglomération en raison du lissage sur cinq ans du comblement du déficit cumulé de 2025;
- une augmentation de 2,0 M$ pour financer les mesures d'habitation Loger+, en provenance de l'excédent de fonctionnement affecté pour le financement des projets ou programmes en habitation;
- une diminution de 9,1 M$ des surplus affectés par les arrondissements, dont le total s'élève à 12,3 M$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 29 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	21 764,8	4 425,9	6 803,0	4 507,5	-	-	-
Financement à long terme – Autres	20 312,0	3 476,1	12 416,0	16 868,2	16 853,7	-	-
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	726,6	726,6	-
Total – Affectations de revenus	**42 076,8**	**7 902,0**	**19 219,0**	**21 375,7**	**17 580,3**	**726,6**	**-**

Variations budgétaires

Aucune affectation n'est prévue en 2027.

6. ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

6.1. Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2027, le service de la dette brute atteint 1 311,2 M$ (16,5 % des dépenses), soit une hausse de 40 M$ par rapport au budget de 2026. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 1 002,5 M$, et d'un montant de 308,7 M$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 30 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Service de la dette brute							
Frais de financement	417 120,8	419 984,7	431 247,2	447 757,8	499 318,3	502 453,8	526 374,9
Remboursement de la dette à long terme	595 908,9	634 241,7	638 272,2	657 981,0	701 827,3	721 688,1	731 315,9
Affectation – Remboursement de capital	182 200,9	67 923,5	67 622,9	50 338,1	47 107,1	47 107,1	53 549,7
Total – Service de la dette brute	**1 195 230,6**	**1 122 149,9**	**1 137 142,3**	**1 156 076,9**	**1 248 252,7**	**1 271 249,0**	**1 311 240,5**

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employées et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique *Affectation – Remboursement de capital*.

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, tel qu'indiqué dans les tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 31 – Service de la dette brute – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Service de la dette brute							
Frais de financement	279 654,2	276 943,6	271 449,7	279 328,8	308 470,9	307 577,8	322 213,9
Remboursement de la dette à long terme	439 904,1	460 237,2	453 550,5	457 991,7	485 904,6	496 004,4	502 370,6
Affectation – Remboursement de capital	43 863,0	43 580,1	41 759,9	42 077,1	38 993,6	38 993,6	43 900,4
Total – Service de la dette brute	**763 421,3**	**780 760,9**	**766 760,1**	**779 397,6**	**833 369,1**	**842 575,8**	**868 484,9**

Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Frais de financement corporatifs	**237 255,9**	**228 391,7**	**218 476,4**	**222 571,2**	**249 612,9**	**248 167,9**	**256 004,9**
Frais de financement additionnels							
Qualité de vie	6 610,0	6 471,5	6 231,4	6 183,8	8 107,9	8 107,9	8 518,1
Urbanisme, mobilité et infrastructures	34 615,2	40 033,9	45 362,4	49 099,3	50 731,2	51 283,1	57 567,0
Arrondissements	1 173,1	2 046,5	1 379,5	1 474,5	18,9	18,9	123,9
Total – Frais de financement additionnels	**42 398,3**	**48 551,9**	**52 973,3**	**56 757,6**	**58 858,0**	**59 409,9**	**66 209,0**
Total – Frais de financement	**279 654,2**	**276 943,6**	**271 449,7**	**279 328,8**	**308 470,9**	**307 577,8**	**322 213,9**

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement présentent une hausse de 14,6 M$ qui s'explique principalement par :

- une hausse de 24,0 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 9,4 M$ attribuable à l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme et affectation au remboursement de capital – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Remboursement de la dette à long terme corporative	**363 921,2**	**378 206,9**	**364 336,6**	**362 751,0**	**387 708,6**	**397 508,6**	**394 014,3**
Affectation – Remboursement de capital	**43 863,0**	**43 580,1**	**41 759,9**	**42 077,1**	**38 993,6**	**38 993,6**	**43 900,4**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Qualité de vie	11 358,1	11 895,6	12 116,1	12 305,5	15 538,9	15 538,9	15 918,5
Urbanisme, mobilité et infrastructures	63 500,5	68 104,2	76 027,8	81 855,6	82 217,6	82 517,4	91 880,0
Arrondissements	1 124,3	2 030,5	1 026,5	1 079,6	439,5	439,5	557,8
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**75 982,9**	**82 030,3**	**89 170,4**	**95 240,7**	**98 196,0**	**98 495,8**	**108 356,3**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**483 767,1**	**503 817,3**	**495 310,4**	**500 068,8**	**524 898,2**	**534 998,0**	**546 271,0**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme augmentent de 11,3 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 1,3 M$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et à l'arrivée à échéance d'autres emprunts;
- une augmentation de 5,1 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une augmentation de 4,9 M$ de l'affectation pour le remboursement du capital, attribuable à la variation nette des dépenses de fonctionnement financés par emprunt.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 34 – Service de la dette brute – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Service de la dette brute							
Frais de financement	137 466,6	143 041,2	159 797,5	168 429,0	190 847,4	194 876,0	204 161,0
Remboursement de la dette à long terme	156 004,8	174 004,4	184 721,6	199 989,3	215 922,7	225 683,7	228 945,3
Affectation – Remboursement de capital	138 337,9	24 343,4	25 863,1	8 261,0	8 113,5	8 113,5	9 649,3
Total – Service de la dette brute	**431 809,3**	**341 389,0**	**370 382,2**	**376 679,3**	**414 883,6**	**428 673,2**	**442 755,6**

Tableau 35 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Frais de financement corporatifs	**112 812,3**	**113 859,9**	**125 084,7**	**132 082,6**	**148 021,0**	**151 571,0**	**157 448,7**
Frais de financement additionnels							
Urbanisme, mobilité et infrastructures	24 654,3	29 181,3	34 712,8	36 346,4	42 826,4	43 305,0	46 712,3
Total – Frais de financement additionnels	**24 654,3**	**29 181,3**	**34 712,8**	**36 346,4**	**42 826,4**	**43 305,0**	**46 712,3**
Total – Frais de financement	**137 466,6**	**143 041,2**	**159 797,5**	**168 429,0**	**190 847,4**	**194 876,0**	**204 161,0**

Variations budgétaires

Les frais de financement augmentent de 9,3 M$, principalement en raison des éléments suivants :

- une hausse de 28,5 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 19,2 M$ attribuable à l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 36 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Remboursement de la dette à long terme corporative	**103 701,8**	**114 009,5**	**120 349,3**	**130 346,3**	**137 090,7**	**147 690,7**	**141 446,2**
Affectation – Remboursement de capital	**138 337,9**	**24 343,4**	**25 863,1**	**8 261,0**	**8 113,5**	**8 113,5**	**9 649,3**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Urbanisme, mobilité et infrastructures	52 303,0	59 994,9	64 372,3	69 643,0	78 832,0	77 993,0	87 499,1
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**52 303,0**	**59 994,9**	**64 372,3**	**69 643,0**	**78 832,0**	**77 993,0**	**87 499,1**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**294 342,7**	**198 347,8**	**210 584,7**	**208 250,3**	**224 036,2**	**233 797,2**	**238 594,6**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme augmentent de 4,8 M$, principalement en raison des éléments suivants :

- une augmentation de 3,1 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.
- une augmentation de 1,5 M$ de l'affectation pour le remboursement du capital qui reflète la baisse des échéances liées aux emprunts contractés pour financer les dépenses de fonctionnement.

6.2. Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations.

Tableau 37 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Paiement au comptant des immobilisations							
Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	362 835,0	571 649,1	467 831,4	526 513,6	474 255,9	473 600,0	473 600,0
Paiement au comptant – Eau	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Paiement au comptant – Eau SME	-	-	-	-	15 000,0	15 000,0	38 000,0
Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	5 072,9	770,5	562,7	-	710,9	710,9	559,4
Paiement au comptant – Maintien et renouvellement des infrastructures	-	-	-	-	-	-	139 000,0
Réserves – Eau	11 036,3	22 467,9	22 964,8	14 523,1	25 920,4	16 536,1	16 455,6
Paiement au comptant et réserves – Voirie	(106,2)	(605,0)	1 333,4	756,6	(2 455,7)	2 000,0	2 000,0
Fonds réservés	10 252,5	20 801,9	12 683,8	8 627,8	84,1	84,1	80,5
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**431 190,5**	**657 184,4**	**547 476,1**	**592 521,1**	**555 615,6**	**550 031,1**	**711 795,5**

Budget du conseil municipal

Tableau 38 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Paiement au comptant des immobilisations							
Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	275 253,2	314 069,0	258 001,6	346 571,8	298 310,9	297 655,0	297 655,0
Paiement au comptant – Eau	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Paiement au comptant – Eau SME	-	-	-	-	10 255,0	10 255,0	25 592,0
Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	4 603,4	303,0	152,9	-	152,5	152,5	146,4
Paiement au comptant – Maintien et renouvellement des infrastructures	-	-	-	-	-	-	139 000,0
Réserves – Eau	2 879,0	6 334,5	1 152,4	(3 429,1)	6 732,8	3 312,0	2 975,0
Paiement au comptant et réserves – Voirie	325,2	(314,3)	1 284,4	1 087,5	(1 987,2)	2 000,0	2 000,0
Fonds réservés	(5 558,5)	250,8	865,6	290,3	84,1	84,1	80,5
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**319 602,3**	**362 743,0**	**303 556,9**	**386 620,5**	**355 648,1**	**355 558,6**	**509 548,9**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 154 M$ et s'établissent à 509,5 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 15,3 M$ pour le déploiement de la SME 2025-2034 afin d'accroître les investissements dans les actifs de l'eau;
- la création de la nouvelle réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures, qui prévoit une somme de 139 M$ consacrée au paiement comptant, ce qui permet de hausser d'un peu plus de 40 % le paiement au comptant du budget municipal. Sur le budget total, il s'agit d'une hausse de près de 30 %.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 39 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Paiement au comptant des immobilisations							
Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	87 581,8	257 580,1	209 829,8	179 941,8	175 945,0	175 945,0	175 945,0
Paiement au comptant – Eau SME	-	-	-	-	4 745,0	4 745,0	12 408,0
Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	469,6	467,5	409,8	-	558,4	558,4	413,0
Réserves – Eau	8 157,3	16 133,4	21 812,4	17 952,2	19 187,6	13 224,1	13 480,6
Paiement au comptant et réserves – Voirie	(431,4)	(290,6)	49,0	(330,9)	(468,5)	-	-
Fonds réservés	15 811,0	20 551,1	11 818,1	8 337,5	-	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**111 588,3**	**294 441,5**	**243 919,1**	**205 900,6**	**199 967,5**	**194 472,5**	**202 246,6**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 7,8 M$ et s'établissent à 202,2 M$. Cette augmentation découle principalement du déploiement de la SME 2025-2034 visant à accroître les investissements dans les actifs de l'eau.

6.3. Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. À ceux-ci s'ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement

Il s'agit de la mesure d'allègement permettant de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière de 2008 sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalue en 2016 et en 2017. La mesure d'allègement mise en place dans le contexte de la crise sanitaire et utilisée par la Ville en 2021 et en 2022 est également présentée sous cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Affectation – Comblement de déficit ou autres

Cette affectation permet de résorber les déficits antérieurs de l'agglomération de Montréal à même le budget de l'année en cours.

Affectation – Réserve – Élections

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) oblige les municipalités à prévoir un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection alimenté par les sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent. Conséquemment, le conseil doit affecter annuellement les sommes nécessaires afin de disposer, l'année de la tenue de la prochaine élection générale, du budget requis pour couvrir le coût de celle-ci.

Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service

Cette affectation vise, selon les normes comptables utilisées par les municipalités du Québec, à ventiler sur la durée de vie restante des immobilisations le financement des dépenses relatives à la mise hors service de ces immobilisations, telles que les coûts de décontamination.

Tableau 40 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources, dépenses relatives aux régimes de retraite et autres	108 110,9	(84 882,3)	(73 415,2)	(60 541,9)	(25 145,0)	54 575,2	49 147,6
Crédits pour dépenses contingentes	44 596,2	41 723,5	94 340,3	20 616,2	18 698,4	38 118,6	38 118,6
Plan d'optmisation des ressources	-	-	-	-	-	(16 000,0)	(2 550,6)
Priorités de l'administration	-	-	-	-	2 090,0	4 090,0	4 628,9
Pertes possibles dans la perception	(15 674,3)	31 966,4	23 344,0	19 013,5	17 850,0	17 850,0	18 250,0
Prêt de personnel au MESS	11 026,9	10 306,6	9 248,1	7 097,9	6 034,4	4 989,9	4 405,6
Infrastructures socioculturelles et sportives	-	-	-	-	1 198,7	5 843,6	-
Prêt de personnel au Bureau du taxi de Montréal	2 390,3	670,4	1,9	-	-	-	-
Agence de mobilité durable – Entente et prêt de personnel	71 591,6	88 322,1	99 537,2	118 574,6	135 678,4	137 211,9	150 500,5
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	(25 000,0)	-	-	-	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	20 611,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(33 933,5)	(26 008,7)	7 243,1	7 591,1	4 111,6	4 111,6	3 543,7
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	(100 745,0)	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	2 340,0	-	-	-	-	-	-
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	56 087,1	9 959,5
Affectation – Fonds réservé – Élections	-	5 370,0	5 580,6	5 252,3	5 756,5	5 625,0	5 625,0
Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service	-	-	7 498,0	41 846,0	2 300,0	2 300,0	2 000,0
Total – Dépenses communes	**187 659,2**	**(23 645,9)**	**184 609,1**	**170 680,8**	**179 804,1**	**326 034,0**	**294 859,9**

Variations budgétaires

Le budget des dépenses communes en 2027 affiche une diminution de 31,2 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une diminution nette de 5,4 M$ à la rubrique *Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite et autres*, découlant principalement d'une diminution des charges de retraite touchant les services passés;
- une réalisation du plan d'optimisation des ressources dans les services, pour un total de 13,4 M$. Ceci déplace les économies anticipées dans les dépenses corporatives au budget de 2026 vers les budgets des services en 2027.
- le retrait du budget de 5,8 M$ destiné aux infrastructures socioculturelles et sportives. Ces sommes ont permis d'ajuster les transferts des arrondissements dans lesquels de nouvelles installations ont ouvert;
- une augmentation de 13,3 M$ des dépenses pour l'AMD durable en raison de l'accroissement des frais de gestion qui lui sont versés par la Ville et de l'effectif qui lui est prêté. Ces augmentations découlent d'un accroissement des activités de l'agence;
- une diminution de 46,1 M$ de l'affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l'agglomération. Le comblement du déficit cumulé au 31 décembre 2025 sera lissé sur 5 ans.

6.4. Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa compétence, au paiement des quotes-parts à la CMM ainsi qu'à la contribution à l'ARTM.

Tableau 41 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Contributions corporatives aux organismes							
Autorité régionale de transport métropolitain	648 958,0	665 146,4	722 174,2	765 113,7	808 379,2	808 379,2	854 891,3
Communauté métropolitaine de Montréal	42 918,7	42 437,4	42 414,9	43 513,7	46 225,1	46 225,1	48 578,6
Conseil des arts	20 835,7	21 506,6	22 086,7	21 936,7	24 436,7	24 436,7	26 936,7
Sociétés de développement commercial	14 630,0	15 664,0	16 479,6	17 179,4	18 034,9	18 034,9	18 613,1
Société du parc Jean-Drapeau	15 808,8	16 372,5	16 696,4	18 740,8	17 039,5	17 039,5	18 531,3
Pointe-à-Callière	9 130,6	9 358,9	9 592,9	9 832,7	10 135,5	10 019,5	10 396,0
Office de consultation publique de Montréal	3 008,0	3 243,0	-	-	-	-	-
Ombudsman	1 646,7	1 820,8	1 885,6	2 030,0	2 114,6	2 114,6	2 114,6
Montréal international – FODIM	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0
Office municipal d'habitation de Montréal	414,5	386,1	500,0	450,4	500,0	550,0	550,0
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Total – Contributions corporatives aux organismes	**757 878,0**	**776 462,6**	**832 357,2**	**879 324,5**	**927 392,5**	**927 326,5**	**981 138,6**

Variations budgétaires

En 2027, les contributions aux organismes augmentent de 53,8 M$ pour atteindre 981,1 M$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 46,5 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, une hausse incluant l'indexation de la contribution globale, le financement des mesures additionnelles visant à accroître la sécurité dans le métro et le financement de la gratuité tarifaire sur l'ensemble du réseau de l'ARTM offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus du territoire de l'agglomération;
- une augmentation de 2,5 M$ de la contribution au Conseil des arts de Montréal et une augmentation de 2,4 M$ de la contribution à la CMM;
- une augmentation de 2,4 M$ des contributions principalement versées à des organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment aux sociétés de développement commercial, à la Société du parc Jean-Drapeau et au Musée Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

Dans ce tableau, il est question des dépenses de contribution corporatives, soient celles qui ne sont pas incluses dans les budgets des services centraux ou des arrondissements. Le budget de la Ville comprend également plusieurs contributions à des partenaires qui sont incluses dans les budgets des unités d'affaires.

6.5. Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur relève d'une compétence différente de celle du client.

Tableau 42 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	43 505,2	47 071,1	50 179,9	50 376,5	52 669,3	51 380,5	52 264,3
Élimination des transactions interentités	2 224,9	1 603,5	1 240,4	1 425,5	876,6	640,9	909,1
Total – Transactions à éliminer	**45 730,0**	**48 674,6**	**51 420,3**	**51 802,0**	**53 545,9**	**52 021,4**	**53 173,4**

7. SOMMAIRE DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Les prochaines pages présentent les sommaires des dépenses par unités d'affaires. Le détail des dépenses par unité d'affaires figure en annexe.

7.1. Sommaire des dépenses des services

Afin d'éviter les répétitions dans les documents budgétaires, les informations détaillées sur le budget de 2027 et les réalisations de 2026 des services municipaux sont dorénavant comprises dans les présentations bonifiées déposées sur le site de la CFA[1].

Tableau 43 – Sommaire des dépenses des services

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Services							
Direction générale	4 387,6	5 934,9	5 736,7	5 366,7	7 567,5	5 588,4	5 313,1
Affaires juridiques	68 911,2	69 815,9	75 177,0	78 136,5	81 635,1	80 418,1	82 720,7
Contrôleur général	2 880,3	2 997,6	3 000,8	2 896,3	3 183,4	3 115,7	3 081,7
Finances et évaluation foncière	77 223,2	80 451,0	81 512,8	86 539,5	91 966,2	86 454,4	88 627,1
Police	817 160,2	831 091,1	880 741,5	916 659,1	939 233,7	872 006,8	917 429,9
Ressources humaines	59 556,9	61 758,3	63 757,0	63 195,4	65 993,3	67 264,2	66 036,4
Sécurité incendie	391 040,6	410 462,6	406 720,3	440 122,3	442 954,1	421 103,7	431 813,1
Bureau de l'inspecteur général	4 505,0	4 828,0	4 452,1	4 895,0	6 418,6	7 915,6	8 197,5
Bureau du vérificateur général	5 579,8	6 276,5	5 813,5	6 402,6	8 061,0	8 061,0	8 342,9
Commission de la fonction publique de Montréal	1 016,8	1 080,5	2 148,8	2 130,0	2 522,2	2 522,2	2 966,6
Office de consultation publique de Montréal	-	-	2 303,1	2 097,4	2 111,8	2 938,8	3 004,3
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	90,6	65,3	90,4	76,4	123,2	918,0	947,3
Sous-total – Services administratifs	**1 432 352,2**	**1 474 761,7**	**1 531 454,0**	**1 608 517,2**	**1 651 770,1**	**1 558 306,9**	**1 618 480,6**
Approvisionnement	31 095,0	33 375,2	35 920,0	35 448,0	37 184,3	37 682,7	37 705,8
Communications et affaires publiques	13 410,3	16 024,1	17 761,9	18 767,9	17 032,3	15 804,1	14 373,1
Développement économique	86 535,6	115 060,0	124 315,8	90 300,1	161 049,1	79 956,6	78 899,5
Greffe	30 687,3	33 098,6	32 861,5	52 314,5	36 550,8	36 205,9	37 581,2
Planification stratégique, de la performance et de l'innovation	15 814,7	15 100,0	15 615,8	14 067,3	9 585,0	7 562,6	7 273,2
Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole	6 873,2	6 918,8	5 378,7	5 030,1	4 793,9	5 012,9	4 897,2
Expérience citoyenne et communications	206,7	(540,6)	639,8	-	-	-	-
Sous-total – Développement et affaires institutionnelles	**184 622,8**	**219 036,1**	**232 493,5**	**215 927,9**	**266 195,4**	**182 224,8**	**180 730,0**
Culture, des sports et des loisirs	82 605,8	87 703,3	96 395,5	97 232,4	118 078,5	110 466,9	109 604,1
Diversité et inclusion sociale	40 812,3	45 413,1	42 481,2	53 466,2	73 809,9	40 642,8	39 080,7
Environnement et de la transition écologique	177 450,2	212 081,3	203 568,9	269 859,3	215 593,4	220 580,8	226 017,9
Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal	126 804,6	131 586,5	142 081,7	142 096,5	151 532,3	119 524,6	120 457,0
Bureau de la langue française	-	-	-	535,7	1 096,3	452,1	552,9
Bureau de lutte contre l'itinérance	1 106,8	1 106,8	1 106,8	1 106,8	849,9	27 555,7	27 844,3
Sous-total – Qualité de vie	**428 779,7**	**477 891,0**	**485 634,1**	**564 296,9**	**560 960,3**	**519 222,9**	**523 556,9**
Commission des services électriques	69 783,9	82 292,6	87 050,4	92 392,5	105 361,7	105 361,7	119 367,8
Eau	297 157,7	317 062,3	346 030,8	361 644,8	396 970,7	407 353,6	440 360,1
Gestion et planification des immeubles	125 519,6	134 430,8	134 100,5	148 625,8	144 059,4	136 341,3	136 669,0
Infrastructures du réseau routier	31 130,6	40 810,0	37 787,1	39 673,7	39 305,1	38 880,2	38 419,4
Stratégie immobilière et habitation	180 401,5	219 077,7	285 304,7	325 211,5	396 789,2	309 248,0	308 422,1
Technologies de l'information	88 744,0	100 113,0	128 902,1	143 084,1	155 301,7	143 813,3	156 693,0
Urbanisme et mobilité	73 314,1	76 620,3	93 795,0	104 496,2	114 890,3	95 392,7	97 134,8
Sous-total – Urbanisme, mobilité et infrastructure	**866 051,4**	**970 406,7**	**1 112 970,6**	**1 215 128,6**	**1 352 678,1**	**1 236 390,8**	**1 297 066,2**
Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	141 330,7	168 991,3	133 298,1	194 685,6	202 430,7	160 610,7	155 266,5
Matériel roulant et des ateliers	124 034,4	132 849,8	135 615,9	142 620,2	157 220,3	140 247,9	149 526,6
Sous-total – Direction exécutive - Ville-Marie et concertation des arrondissements	**265 365,1**	**301 841,1**	**268 914,0**	**337 305,8**	**359 651,0**	**300 858,6**	**304 793,1**
Total – Dépenses des services	**3 177 171,2**	**3 443 936,6**	**3 631 466,2**	**3 941 176,4**	**4 191 254,9**	**3 797 004,0**	**3 924 626,8**

[1] https://montreal.ca/commissions-permanentes/commission-sur-les-finances-et-ladministration

7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements

Les informations détaillées sur le budget de 2027 et les réalisations de 2026 des arrondissements sont disponibles sur le portail internet de chaque arrondissement.

Tableau 44 – Sommaire des budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	62 482,8	68 859,9	68 423,0	68 809,3	74 539,3	69 242,3	72 522,0
Anjou	30 634,2	30 202,8	30 497,6	32 198,5	37 757,2	34 220,6	36 953,9
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	72 876,8	75 930,6	80 348,7	82 078,8	86 789,3	83 210,7	86 480,4
Lachine	31 104,6	32 824,8	34 108,8	35 963,6	36 958,2	35 199,3	36 968,6
LaSalle	41 625,1	42 365,7	44 018,5	46 110,1	48 422,9	49 076,3	51 039,7
Le Plateau-Mont-Royal	59 147,2	60 333,0	62 445,2	66 472,9	71 968,3	66 156,6	70 031,8
Le Sud-Ouest	60 852,6	64 564,1	64 089,4	65 060,9	69 663,2	69 594,2	72 698,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	12 770,5	12 972,9	14 643,9	14 551,2	16 337,5	14 630,8	15 909,8
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	69 698,7	75 541,2	82 033,9	83 943,7	86 308,3	81 838,1	84 284,0
Montréal-Nord	44 604,8	44 235,9	46 851,6	49 137,9	53 798,6	49 388,8	57 066,7
Outremont	16 763,4	17 282,1	19 918,1	22 260,5	22 147,4	18 770,8	20 747,1
Pierrefonds-Roxboro	35 197,8	34 870,1	38 213,3	38 588,8	45 901,3	39 997,9	46 027,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	65 085,3	68 220,8	70 575,0	72 489,9	75 322,2	72 974,9	75 586,2
Rosemont–La Petite-Patrie	71 549,2	74 541,0	80 544,7	81 339,4	85 413,8	78 692,2	84 476,0
Saint-Laurent	71 145,2	75 148,7	77 195,8	81 014,2	85 158,7	85 315,6	88 883,3
Saint-Léonard	39 925,3	39 831,1	40 345,4	42 654,5	45 806,0	44 188,7	45 730,4
Verdun	37 577,5	40 522,1	41 953,1	42 425,3	44 240,7	43 415,0	45 633,7
Ville-Marie	104 392,4	110 248,8	117 452,5	127 262,2	135 439,7	118 974,8	118 000,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	62 914,9	65 706,8	68 566,9	70 822,7	75 603,0	70 588,2	73 316,7
Total – Arrondissements	**990 348,3**	**1 034 202,4**	**1 082 225,4**	**1 123 184,4**	**1 197 575,6**	**1 125 475,8**	**1 182 356,1**

Plus des deux tiers des budgets des arrondissements sont financés par des transferts centraux attribués par le conseil municipal. Ces transferts varient d'une année à l'autre, en fonction de l'indexation consentie par le conseil municipal et de multiples autres facteurs, notamment l'ouverture de nouvelles installations (ex. : centres sportifs, bibliothèques, etc.). L'addition de ces ajustements à l'indexation consentie compose la hausse globale des transferts centraux. L'indexation consentie et la hausse globale des transferts centraux atteignent respectivement 4,0 % et 5,3 % en 2027.

Graphique 8 – Hausse annuelle des transferts centraux

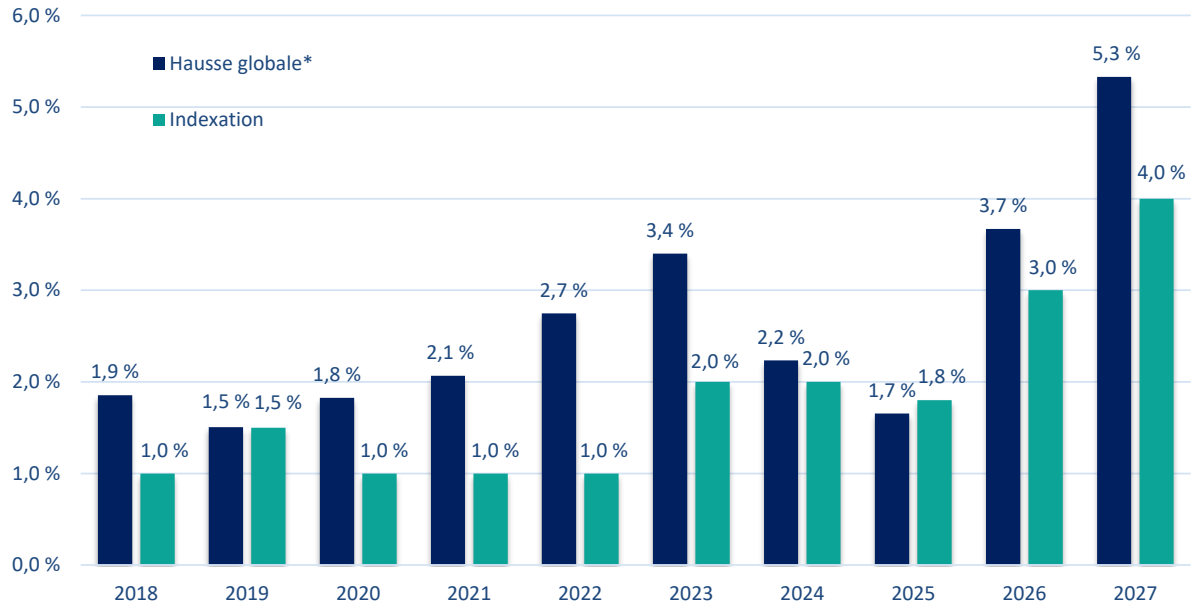

* Les hausses globales des transferts sont présentées par rapport au budget comparatif de l'année précédente.

Tableau 45 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Budget 2026	Sources de financement				Budget 2027
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	69 242,3	12 865,5	2 290,7	-	57 365,8	72 522,0
Anjou	34 220,6	11 161,7	2 798,7	1 010,8	21 982,7	36 953,9
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	83 210,7	14 646,3	5 544,6	241,4	66 048,1	86 480,4
Lachine	35 199,3	6 854,3	2 637,6	1 498,0	25 978,7	36 968,6
LaSalle	49 076,3	9 192,9	1 645,0	-	40 201,8	51 039,7
Le Plateau-Mont-Royal	66 156,6	15 892,4	12 313,3	-	41 826,1	70 031,8
Le Sud-Ouest	69 594,2	13 728,9	7 220,3	1 300,0	50 449,0	72 698,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	14 630,8	3 862,0	608,9	-	11 438,9	15 909,8
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	81 838,1	15 745,0	4 793,4	101,1	63 644,5	84 284,0
Montréal-Nord	49 388,8	13 726,2	1 257,1	382,7	41 700,7	57 066,7
Outremont	18 770,8	5 021,0	3 512,8	-	12 213,3	20 747,1
Pierrefonds-Roxboro	39 997,9	10 140,8	2 253,4	948,3	32 685,1	46 027,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	72 974,9	14 367,5	2 829,6	-	58 389,1	75 586,2
Rosemont–La Petite-Patrie	78 692,2	17 760,0	8 308,3	280,4	58 127,3	84 476,0
Saint-Laurent	85 315,6	20 604,0	5 273,1	1 000,0	62 006,2	88 883,3
Saint-Léonard	44 188,7	10 938,9	2 968,9	700,0	31 122,6	45 730,4
Verdun	43 415,0	12 273,0	3 820,0	-	29 540,7	45 633,7
Ville-Marie	118 974,8	28 716,5	24 357,8	4 800,0	60 125,7	118 000,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	70 588,2	13 874,7	4 340,7	-	55 101,3	73 316,7
Total – Arrondissements	**1 125 475,8**	**251 371,6**	**98 774,2**	**12 262,7**	**819 947,6**	**1 182 356,1**
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(1 007 639,5)	(250 884,4)	-	-	(819 947,6)	(1 070 832,0)
Total – Arrondissements	**117 836,3**	**487,2**	**98 774,2**	**12 262,7**	-	**111 524,1**

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8.1. Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2027 et du PDI 2027-2036 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2027 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires de Montréal. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que les revenus qu'elles génèrent. Également, les sommaires des charges fiscales totales afférentes aux immeubles résidentiels et aux immeubles non résidentiels sont présentés à la fin de la section.

Les charges fiscales totales sont composées des taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Tableau 46 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe spéciale relative au service de l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe spéciale relative au service de la voirie	Infrastructures de la voirie
	Taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures	Financement de la réserve servant à payer au comptant le maintien et le renouvellement des infrastructures
Conseils d'arrondissement	**Taxe relative aux services**	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de la Ville de Montréal impose des taxes ainsi que des tarifs sur l'ensemble de son territoire. Ces taxes et tarifs sont notamment établis en fonction de la valeur foncière de l'immeuble, de la consommation d'eau de l'immeuble ou de la superficie, selon le cas.

Taxe foncière générale

La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal. Elle s'applique à tous les immeubles imposables sur le territoire de la Ville de Montréal, en fonction de leur catégorie et de leur sous-catégorie.

La Ville calcule la charge fiscale afférente à la TFG en multipliant la base d'imposition, soit la valeur foncière ajustée, par le taux de la taxe.

Les taux de la TFG varient selon les catégories d'immeubles suivantes :

- celle des immeubles non résidentiels;
- celle des terrains vagues desservis;
- celle qui se décline dans les sous-catégories suivantes :
    - des immeubles de six logements ou plus;
    - qui est dite résiduelle et qui englobe les immeubles de cinq logements et moins.

Pour les immeubles non résidentiels, les taux varient également selon la valeur foncière, en raison de la mesure des taux différenciés expliquée plus bas.

Tableau 47 – Taux de taxation de 2027 – Taxe foncière générale
($ par tranche de 100$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe foncière générale	0,4641	0,4641	1,9820	2,5381	1,8564

Terrains vagues

Il est à noter que les terrains vagues desservis et non desservis sont assujettis à l'équivalent de quatre fois le taux de base; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes selon que ces terrains soient desservis ou non :

- les terrains vagues desservis sont imposés en fonction de leur catégorie, à un taux spécifique équivalant à quatre fois le taux de base;
- les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de base ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à trois fois celui du taux de base.

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels.

Cette mesure permet à la Ville de Montréal d'utiliser une taxe structurée en deux tranches de valeur foncière pour les immeubles non résidentiels. Le premier taux s'applique à la tranche de valeur foncière de 900 000 $ et moins. La deuxième tranche de valeur foncière, soit la valeur foncière au-delà de 900 000 $, est imposée à un taux de taxe supérieur à celui de la première tranche.

En 2027, l'écart entre le taux de la première tranche et le taux de la deuxième tranche de la valeur foncière demeure stable, à près de 30 %. Cet écart entre les deux tranches s'applique à la TFG, à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16 % les charges fiscales totales de près de 70 % des immeubles non résidentiels et mixtes, soit ceux dont la valeur foncière non résidentielle est de 900 000 $ ou moins. Au total, ce sont près de 90 % de ces immeubles qui bénéficient des taux par tranche de valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications, depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

Tableau 48 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2027

Types de taxes	Immeuble de 450 000 $		Immeuble de 900 000 $		Immeuble de 1,5 M$	
	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	10 966 $	8 919 $	21 932 $	17 838 $	36 554 $	33 067 $
Taxes à des fins spécifiques	2 471 $	2 360 $	4 943 $	4 721 $	8 238 $	8 035 $
Taxes d'arrondissement	234 $	234 $	467 $	467 $	779 $	779 $
	13 671 $	**11 513 $**	**27 342 $**	**23 026 $**	**45 571 $**	**41 881 $**
Effet cumulatif	**(2 158 $)**		**(4 316 $)**		**(3 690 $)**	
	(16 %)		**(16 %)**		**(8 %)**	

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités présentaient des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal a intégré ce financement à même les taux de la TFG. À compter de 2022, cela se fait par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe s'appliquent selon les mêmes catégories et sous-catégories que celles de la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, les taux s'appliquent selon les tranches de la valeur foncière non résidentielle comme pour la TFG.

Pour les secteurs de l'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Tableau 49 – Taux de taxation de 2027 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Anjou	0,0036	0,0036	0,0154	0,0197	0,0144
Lachine	0,0008	0,0008	0,0035	0,0044	0,0032
LaSalle	0,0025	0,0025	0,0107	0,0137	0,0100
Montréal	0,0165	0,0165	0,0705	0,0903	0,0660
Montréal-Nord	0,0091	0,0091	0,0389	0,0498	0,0364
Outremont	0,0050	0,0050	0,0214	0,0274	0,0200
Saint-Laurent	0,0023	0,0023	0,0099	0,0126	0,0092
Saint-Léonard	0,0048	0,0048	0,0205	0,0263	0,0192
Verdun	0,0037	0,0037	0,0159	0,0203	0,0148

Fiscalité de l'eau

En 2027, les revenus fiscaux versés à la réserve financière locale de l'eau augmentent de 70,6 M$, pour un total de 609,6 M$. De ces revenus, 598 M$ proviennent de la taxe spéciale relative au service de l'eau et 11,6 M$ sont des revenus de la tarification volumétrique.

La taxe spéciale relative au service de l'eau

La taxe spéciale relative au service de l'eau génère 598 M$ en 2027, en hausse de 70 M$.

Les taux de cette taxe foncière varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à cette taxe, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Pour les immeubles non résidentiels, la taxe est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans l'immeuble. Cette différence fait suite à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2023, de la tarification volumétrique pour le financement de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Tableau 50 – Taux de taxation de 2027 – Taxe spéciale relative au service de l'eau
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels	
	Résiduelle	Six logements ou plus	Avec compteur	Sans compteur
Taxe relative à l'eau	0,0897	0,0897	0,3587	0,3766

La tarification volumétrique pour le service d'eau

Les revenus de la tarification volumétrique s'élèvent à 11,6 M$ en 2027, ce qui représente une hausse de 0,6 M$ par rapport à 2026.

La tarification volumétrique s'applique comme mesure écofiscale depuis 2023 aux immeubles non résidentiels avec compteur sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal pour le financement des services de l'eau.

La structure du tarif est composée de quatre tranches selon le volume d'eau consommé durant l'année. Les taux applicables pour l'année 2027 sont indexés de 10 % pour toutes les tranches de consommation d'eau. Par ailleurs, l'allocation de 1 000 m^3 demeure inchangée.

Tableau 51 – Taux de tarification de 2027 – Tarification volumétrique pour le service d'eau
($ par mètre cube d'eau consommée par année)

Consommation	Tarif / m^3
Jusqu'à 1 000 m^3	s. o.
De plus de 1 000 m^3 à 10 000 m^3	0,120
De plus de 10 000 m^3 à 100 000 m^3	0,250
De plus de 100 000 m^3	0,760

Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM génère des revenus de 52,6 M$ en 2027. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe diffèrent selon la même structure que la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, des taux différenciés par tranche de valeur foncière sont appliqués, comme pour la TFG.

Tableau 52 – Taux de taxation de 2027 – Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe relative à l'ARTM	0,0068	0,0068	0,0288	0,0369	0,0272

Taxe spéciale relative au service de la voirie

La taxe relative à la voirie génère des revenus de 21,2 M$ en 2027. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe diffèrent selon les catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 53 – Taux de taxation de 2027 – Taxe spéciale relative au service de la voirie
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0024	0,0161

Taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures

En 2027, la Ville crée la réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures. Le solde initial de cette réserve est établi à 139 M$ en 2027. Les revenus qui lui seront dédiés augmenteront progressivement au rythme de la croissance des valeurs foncières, afin de permettre à la Ville de répondre aux besoins croissants liés au maintien et au renouvellement de ses infrastructures. Les sommes versées à la réserve permettront de financer au comptant des projets à cet effet.

Afin d'alimenter cette réserve, la taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures est instaurée au taux de 3,25 ¢ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière. Ce taux est uniforme pour l'ensemble des catégories d'immeubles. Ainsi, pour deux propriétés de même valeur foncière, le montant de la taxe sera identique, qu'il s'agisse d'un immeuble résidentiel, non résidentiel ou mixte.

Tableau 54 – Taux de taxation de 2027 – Taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe maintien des infrastructures	0,0325	0,0325

Tableau 55 – Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 40,6 M$ en 2027, en hausse de 2,4 M$. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif. La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement.

Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée à tous les parcs de stationnement des secteurs A, B et C, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement. Dans le secteur D, le seuil à partir duquel les stationnements extérieurs sont assujettis à la taxe est de 5 000 mètres carrés.

Le taux applicable dépend des caractéristiques du parc de stationnement, soit si celui-ci se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur, et le secteur où celui-ci est situé :

- Le secteur A, qui correspond au centre des affaires de Montréal[1];
- Le secteur B, qui correspond au centre-ville de Montréal[2], en excluant les secteurs A et C;
- Le secteur C, dont le périmètre est illustré à la figure[2];
- Le secteur D, qui correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

Pour l'exercice financier de 2027, les taux sont indexés de 5 %. De plus, à partir de l'exercice de 2027, les stationnements intérieurs du secteur D sont tarifés à un taux de 0,75 $/m^2.

Tableau 56 – Taux de taxation de 2027 – Taxe sur les parcs de stationnement

Secteurs	Intérieurs $/m^2	Extérieurs $/m^2
Secteur A	14,95	60,40
Secteur B	7,55	45,35
Secteur C	7,55	22,70
Secteur D	0,75	2,90

1 Tel que le définit l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

2 Tel que le définit l'article 8 du Recueil des tarifs du transport privé par taxi, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Figure 2 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement

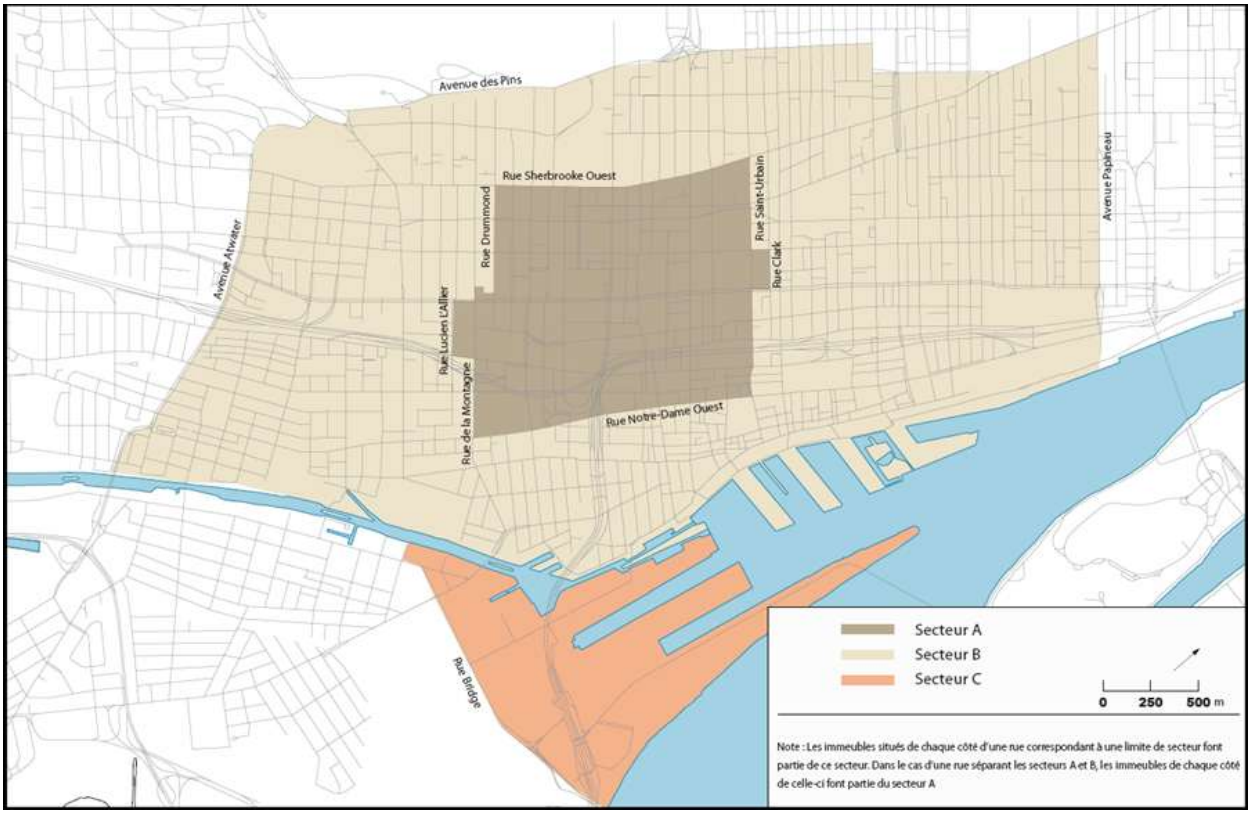

Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les immeubles du gouvernement du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalentes au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Depuis la refonte des compensations en 2022, ce n'est plus le cas pour bon nombre d'immeubles du gouvernement du Québec. Seuls les immeubles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Place des Arts demeurent assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les autres immeubles du gouvernement du Québec, les compensations versées sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Autres immeubles exempts

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'ARTM, à Exo ainsi que les immeubles nécessaires à l'exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Depuis l'exercice financier 2025, la compensation des OBNL propriétaires détenant une reconnaissance de la Commission municipale du Québec n'est plus exigée.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à un taux unique dans chaque arrondissement, sans distinction entre les catégories et sous-catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,9 % les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels et de 0,2 % celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport au dernier budget, en redressant les montants de 2026 pour tenir compte de la croissance immobilière. L'écart de 19,6 M$ entre les revenus de 2026 et ceux de 2027 reflète les décisions des conseils d'arrondissement. À cet écart s'ajoutent les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 21,7 M$ l'écart total entre les revenus budgétés en 2026 et 2027.

Tableau 57 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2026 et en 2027, et taux applicables en 2027

Arrondissements	Revenus 2026[1]	Revenus 2027	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux 2027[2]
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(%)	(%)	($/100 $)
Ahuntsic–Cartierville	11 650	12 722	1 072	9,2	0,6	0,0471
Anjou	11 104	11 087	(16)	(0,1)	(0,2)	0,1075
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	13 623	14 440	817	6,0	0,4	0,0407
Lachine	6 226	6 777	551	8,9	0,7	0,0579
LaSalle	8 649	9 038	389	4,5	0,3	0,0562
Le Plateau-Mont-Royal	14 192	15 824	1 632	11,5	0,9	0,0556
Le Sud-Ouest	11 660	13 234	1 574	13,5	1,0	0,0560
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 561	3 842	281	7,9	0,9	0,0848
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	14 773	15 511	739	5,0	0,4	0,0604
Montréal-Nord	12 405	13 645	1 240	10,0	1,6	0,1276
Outremont	4 382	4 907	526	12,0	0,8	0,0469
Pierrefonds–Roxboro	9 352	10 101	748	8,0	0,8	0,0734
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 591	14 270	680	5,0	0,4	0,0704
Rosemont–La Petite-Patrie	15 379	17 532	2 153	14,0	1,1	0,0583
Saint-Laurent	18 793	20 297	1 503	8,0	0,6	0,0617
Saint-Léonard	10 343	10 850	507	4,9	0,5	0,0756
Verdun	10 812	12 109	1 297	12,0	1,2	0,0680
Ville-Marie	25 115	27 627	2 512	10,0	0,7	0,0425
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	12 269	13 705	1 435	11,7	1,0	0,0588
Ville de Montréal	**227 878**	**247 519**	**19 641**	**8,6**	**0,7**	**s. o.**

[1] Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements pour 2026 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 10 septembre et le 31 décembre 2025.

[2] Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier puisque l'une des taxes de services de l'arrondissement est un tarif par unité et l'autre un taux foncier de 0,0437 $ / 100 $.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être assumé par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2027, ces taxes génèrent des revenus de 130,2 M$, soit 5,4 M$ de plus qu'en 2026, et permettent le remboursement des emprunts liés aux travaux d'immobilisations effectués de 2006 à 2025.

Tableau 58 – Taux de taxation de 2027 – Taxe relative aux investissements
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taux	Arrondissements	Taux
Ahuntsic–Cartierville	0,0296	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0392
Anjou	0,0602	Montréal-Nord	0,0469
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0212	Outremont	0,0290
Lachine	0,0338	Pierrefonds–Roxboro	0,0435
LaSalle	0,0335	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0610
Le Plateau-Mont-Royal	0,0251	Rosemont–La Petite-Patrie	0,0308
Le Sud-Ouest	0,0266	Saint-Laurent	0,0320
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		Saint-Léonard	0,0436
L'Île-Bizard	0,0903	Verdun	0,0326
Sainte-Geneviève	0,0901	Ville-Marie	0,0094
		Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0294

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

Généralement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne lors du dépôt du dernier rôle verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2026, 2027 et 2028, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté (ou retranché, selon le cas) à la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée valeur ajustée. L'année 2027 constitue la seconde année d'application du rôle d'évaluation actuel et les valeurs ajustées 2027 servent de base d'imposition pour le budget de 2027.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés théoriques, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 59 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2026, 2027 et 2028

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2023-2024-2025 (3 ans)	650 000 $	550 000 $
Valeur au rôle 2026-2027-2028 (3 ans)	635 000 $	580 000 $
Variation de la valeur au rôle	(15 000) $	30 000 $
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2026-2027-2028	650 000 $	550 000 $
+/– le tiers de la variation de valeur	(5 000) $	10 000 $
Valeur ajustée pour 2026	**645 000 $**	**560 000 $**
Valeur ajustée pour 2027	**640 000 $**	**570 000 $**
Valeur ajustée pour 2028	**635 000 $**	**580 000 $**

Taux moyens cumulés

Tableau 60 – Taux de taxation de 2027 – Immeubles de la sous-catégorie résiduelle

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM	Taxe maintien des infrastructures	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
							Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux investissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0471	0,0296	**0,0767**	**0,6887**
Anjou	0,4641	0,0036	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,1075	0,0602	**0,1677**	**0,7668**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0407	0,0212	**0,0619**	**0,6739**
Lachine	0,4641	0,0008	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0583	0,0338	**0,0921**	**0,6884**
LaSalle	0,4641	0,0025	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0562	0,0335	**0,0897**	**0,6877**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0556	0,0251	**0,0807**	**0,6927**
Le Sud-Ouest	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0560	0,0266	**0,0826**	**0,6946**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4641	s. o.	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0848	0,0901	**0,1749**	**0,7704**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0604	0,0392	**0,0996**	**0,7116**
Montréal-Nord	0,4641	0,0091	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,1276	0,0469	**0,1745**	**0,7791**
Outremont	0,4641	0,0050	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0469	0,0290	**0,0759**	**0,6764**
Pierrefonds–Roxboro	0,4641	s. o.	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0734	0,0435	**0,1169**	**0,7124**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0704	0,0610	**0,1314**	**0,7434**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0583	0,0308	**0,0891**	**0,7011**
Saint-Laurent	0,4641	0,0023	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0617	0,0320	**0,0937**	**0,6915**
Saint-Léonard	0,4641	0,0048	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0756	0,0436	**0,1192**	**0,7195**
Verdun	0,4641	0,0037	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0680	0,0326	**0,1006**	**0,6998**
Ville-Marie	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0425	0,0094	**0,0519**	**0,6639**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0588	0,0294	**0,0882**	**0,7002**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4641**	**0,0117**	**0,0897**	**0,0024**	**0,0068**	**0,0325**	**0,0598**	**0,0327**	**0,0926**	**0,6998**

1 L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 66,60 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0146.

2 L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0903 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0901 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Tableau 61 – Taux de taxation de 2027 – Immeubles de la sous-catégorie six logements ou plus

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM	Taxe maintien des infrastructures	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
							Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux investissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0471	0,0296	**0,0767**	**0,6887**
Anjou	0,4641	0,0036	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,1075	0,0602	**0,1677**	**0,7668**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0407	0,0212	**0,0619**	**0,6739**
Lachine	0,4641	0,0008	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0810	0,0338	**0,1148**	**0,7111**
LaSalle	0,4641	0,0025	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0562	0,0335	**0,0897**	**0,6877**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0556	0,0251	**0,0807**	**0,6927**
Le Sud-Ouest	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0560	0,0266	**0,0826**	**0,6946**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4641	s. o.	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0848	0,0901	**0,1749**	**0,7704**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0604	0,0392	**0,0996**	**0,7116**
Montréal-Nord	0,4641	0,0091	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,1276	0,0469	**0,1745**	**0,7791**
Outremont	0,4641	0,0050	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0469	0,0290	**0,0759**	**0,6764**
Pierrefonds–Roxboro	0,4641	s. o.	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0734	0,0435	**0,1169**	**0,7124**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0704	0,0610	**0,1314**	**0,7434**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0583	0,0308	**0,0891**	**0,7011**
Saint-Laurent	0,4641	0,0023	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0617	0,0320	**0,0937**	**0,6915**
Saint-Léonard	0,4641	0,0048	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0756	0,0436	**0,1192**	**0,7195**
Verdun	0,4641	0,0037	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0680	0,0326	**0,1006**	**0,6998**
Ville-Marie	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0425	0,0094	**0,0519**	**0,6639**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0588	0,0294	**0,0882**	**0,7002**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4641**	**0,0135**	**0,0897**	**0,0024**	**0,0068**	**0,0325**	**0,0569**	**0,0277**	**0,0847**	**0,6937**

1 L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 66,60 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0373.

2 L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0903 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0901 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Tableau 62 – Taux de taxation de 2027 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale[1]	Taxe relative aux dettes des anciennes villes[1]	Taxe relative à l'eau[2]	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM[1]	Taxe maintien des infrastructures	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
							Taxe relative aux services[3]	Taxe relative aux inves-tissements[4]	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Ahuntsic–Cartierville	2,4105	0,0858	0,3597	0,0161	0,0350	0,0325	0,0471	0,0296	**0,0767**	**3,0164**
Anjou	2,4692	0,0192	0,3596	0,0161	0,0359	0,0325	0,1075	0,0602	**0,1677**	**3,1002**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,3982	0,0853	0,3631	0,0161	0,0349	0,0325	0,0407	0,0212	**0,0619**	**2,9920**
Lachine	2,4677	0,0043	0,3605	0,0161	0,0359	0,0325	0,0464	0,0338	**0,0802**	**2,9972**
LaSalle	2,4367	0,0132	0,3597	0,0161	0,0354	0,0325	0,0562	0,0335	**0,0897**	**2,9833**
Le Plateau-Mont-Royal	2,2896	0,0815	0,3627	0,0161	0,0333	0,0325	0,0556	0,0251	**0,0807**	**2,8964**
Le Sud-Ouest	2,3929	0,0851	0,3648	0,0161	0,0348	0,0325	0,0560	0,0266	**0,0826**	**3,0088**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,2588	s. o.	0,3639	0,0161	0,0328	0,0325	0,0848	0,0901	**0,1749**	**2,8791**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,4384	0,0868	0,3645	0,0161	0,0354	0,0325	0,0604	0,0392	**0,0996**	**3,0734**
Montréal-Nord	2,2913	0,0450	0,3604	0,0161	0,0333	0,0325	0,1276	0,0469	**0,1745**	**2,9531**
Outremont	2,2756	0,0246	0,3621	0,0161	0,0331	0,0325	0,0469	0,0290	**0,0759**	**2,8199**
Pierrefonds–Roxboro	2,3243	s. o.	0,3599	0,0161	0,0338	0,0325	0,0734	0,0435	**0,1169**	**2,8834**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,3994	0,0854	0,3610	0,0161	0,0349	0,0325	0,0704	0,0610	**0,1314**	**3,0607**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,3141	0,0823	0,3625	0,0161	0,0336	0,0325	0,0583	0,0308	**0,0891**	**2,9303**
Saint-Laurent	2,4753	0,0123	0,3598	0,0161	0,0360	0,0325	0,0617	0,0320	**0,0937**	**3,0257**
Saint-Léonard	2,4074	0,0249	0,3600	0,0161	0,0350	0,0325	0,0756	0,0436	**0,1192**	**2,9951**
Verdun	2,3832	0,0191	0,3604	0,0161	0,0346	0,0325	0,0680	0,0326	**0,1006**	**2,9465**
Ville-Marie	2,4900	0,0886	0,3617	0,0161	0,0362	0,0325	0,0425	0,0094	**0,0519**	**3,0770**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,3485	0,0835	0,3614	0,0161	0,0341	0,0325	0,0588	0,0294	**0,0882**	**2,9644**
VILLE DE MONTRÉAL	**2,4369**	**0,0617**	**0,3614**	**0,0161**	**0,0354**	**0,0325**	**0,0565**	**0,0271**	**0,0836**	**3,0275**

1 Les taux présentés pour la TFG, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et la taxe relative à l'ARTM le sont à titre indicatif puisque ce sont des taux moyens établis à partir des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.

2 Ces taux, présentés à titre indicatif, sont des taux moyens résultant de la division des revenus générés par les deux taux applicables selon la présence ou non de compteur, par les valeurs foncières des immeubles concernés.

3 L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 66,60 $ par unité commerciale, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0027.

4 L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0903 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0901 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Variation détaillée des charges fiscales foncières

Immeubles résidentiels

Les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Quant aux décisions d'un conseil d'arrondissement, elles se répercutent seulement sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2026-2027-2028 constitue l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon l'arrondissement ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » correspondent aux déplacements fiscaux entre les immeubles, causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières. Ainsi, ces effets se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels.

Tableau 63 – Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2026 à 2027, immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
		Taxes spéciales							
	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe maintien des infrastructures	Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total	
Ahuntsic–Cartierville	2,8 %	(0,4 %)	1,5 %	5,2 %	**9,1 %**	0,6 %	0,1 %	**0,7 %**	**9,8 %**
Anjou	3,5 %	(0,1 %)	1,5 %	4,6 %	**9,6 %**	(0,2 %)	(0,2 %)	**(0,4 %)**	**9,2 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1,7 %	(0,4 %)	1,3 %	5,2 %	**7,8 %**	0,4 %	< 0,1 %	**0,4 %**	**8,2 %**
Lachine	3,1 %	(< 0,1 %)	1,5 %	5,3 %	**9,9 %**	0,7 %	0,6 %	**1,4 %**	**11,3 %**
LaSalle	2,7 %	(< 0,1 %)	1,5 %	5,2 %	**9,3 %**	0,3 %	0,4 %	**0,7 %**	**10,1 %**
Le Plateau-Mont-Royal	2,1 %	(0,4 %)	1,4 %	5,1 %	**8,2 %**	0,9 %	0,2 %	**1,1 %**	**9,3 %**
Le Sud-Ouest	2,3 %	(0,4 %)	1,4 %	5,1 %	**8,4 %**	1,0 %	0,2 %	**1,2 %**	**9,6 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3,1 %	-	1,4 %	4,7 %	**9,2 %**	0,9 %	1,0 %	**1,9 %**	**11,1 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,8 %	(0,4 %)	1,5 %	5,0 %	**9,0 %**	0,4 %	0,1 %	**0,5 %**	**9,5 %**
Montréal-Nord	3,7 %	(0,1 %)	1,6 %	4,7 %	**9,9 %**	1,6 %	0,1 %	**1,7 %**	**11,5 %**
Outremont	2,3 %	(< 0,1 %)	1,5 %	5,3 %	**9,1 %**	0,8 %	< 0,1 %	**0,8 %**	**9,9 %**
Pierrefonds–Roxboro	2,8 %	-	1,5 %	5,0 %	**9,3 %**	0,8 %	0,4 %	**1,3 %**	**10,6 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	4,0 %	(0,3 %)	1,7 %	4,9 %	**10,3 %**	0,4 %	0,2 %	**0,6 %**	**10,9 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,8 %	(0,4 %)	1,5 %	5,1 %	**9,1 %**	1,1 %	0,2 %	**1,3 %**	**10,4 %**
Saint-Laurent	3,0 %	(0,1 %)	1,5 %	5,2 %	**9,6 %**	0,6 %	(< 0,1 %)	**0,6 %**	**10,1 %**
Saint-Léonard	3,1 %	(0,1 %)	1,5 %	5,0 %	**9,6 %**	0,5 %	0,1 %	**0,5 %**	**10,1 %**
Verdun	2,6 %	(< 0,1 %)	1,5 %	5,1 %	**9,1 %**	1,2 %	(< 0,1 %)	**1,1 %**	**10,3 %**
Ville-Marie	1,6 %	(0,4 %)	1,3 %	5,3 %	**7,9 %**	0,7 %	0,2 %	**0,8 %**	**8,7 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3,0 %	(0,4 %)	1,5 %	5,1 %	**9,3 %**	1,0 %	0,1 %	**1,1 %**	**10,4 %**
VILLE DE MONTRÉAL	2,6 %	(0,3 %)	1,5 %	5,1 %	**8,9 %**	0,7 %	0,1 %	**0,9 %**	**9,8 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2027, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels, par type d'immeubles résidentiels.

Tableau 64 – Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2026 à 2027, immeubles résidentiels par type d'immeubles résidentiels

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Types d'immeubles résidentiels				
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus	Autres immeubles résidentiels
Ahuntsic–Cartierville	**9,8 %**	9,5 %	10,7 %	8,9 %	11,5 %	12,7 %
Anjou	**9,2 %**	8,5 %	9,0 %	9,1 %	8,6 %	22,4 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**8,2 %**	7,7 %	8,5 %	8,0 %	8,5 %	14,4 %
Lachine	**11,3 %**	10,5 %	11,7 %	11,2 %	11,0 %	15,5 %
LaSalle	**10,1 %**	10,1 %	10,5 %	9,8 %	9,7 %	14,5 %
Le Plateau-Mont-Royal	**9,3 %**	10,7 %	9,8 %	8,3 %	9,6 %	11,5 %
Le Sud-Ouest	**9,6 %**	10,0 %	8,9 %	9,9 %	10,1 %	13,9 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**11,1 %**	11,0 %	12,2 %	11,5 %	11,6 %	10,6 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**9,5 %**	9,5 %	10,2 %	9,3 %	8,8 %	16,5 %
Montréal-Nord	**11,5 %**	12,0 %	10,7 %	11,7 %	11,0 %	11,9 %
Outremont	**9,9 %**	9,9 %	10,5 %	9,0 %	9,7 %	12,9 %
Pierrefonds–Roxboro	**10,6 %**	10,6 %	11,6 %	9,9 %	10,1 %	10,9 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**10,9 %**	10,9 %	12,0 %	11,0 %	8,7 %	13,2 %
Rosemont–La Petite-Patrie	**10,4 %**	11,4 %	10,5 %	9,7 %	11,4 %	13,0 %
Saint-Laurent	**10,1 %**	10,6 %	9,5 %	9,3 %	9,9 %	16,4 %
Saint-Léonard	**10,1 %**	11,0 %	11,0 %	9,6 %	10,1 %	13,6 %
Verdun	**10,3 %**	9,9 %	10,7 %	9,9 %	10,0 %	11,0 %
Ville-Marie	**8,7 %**	9,2 %	7,7 %	9,8 %	9,6 %	11,8 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**10,4 %**	10,1 %	11,0 %	10,0 %	10,9 %	15,0 %
VILLE DE MONTRÉAL	**9,8 %**	**8,5 %**	**7,6 %**	**7,8 %**	**9,8 %**	**11,9 %**

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 9 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2026 à 2027, par arrondissement

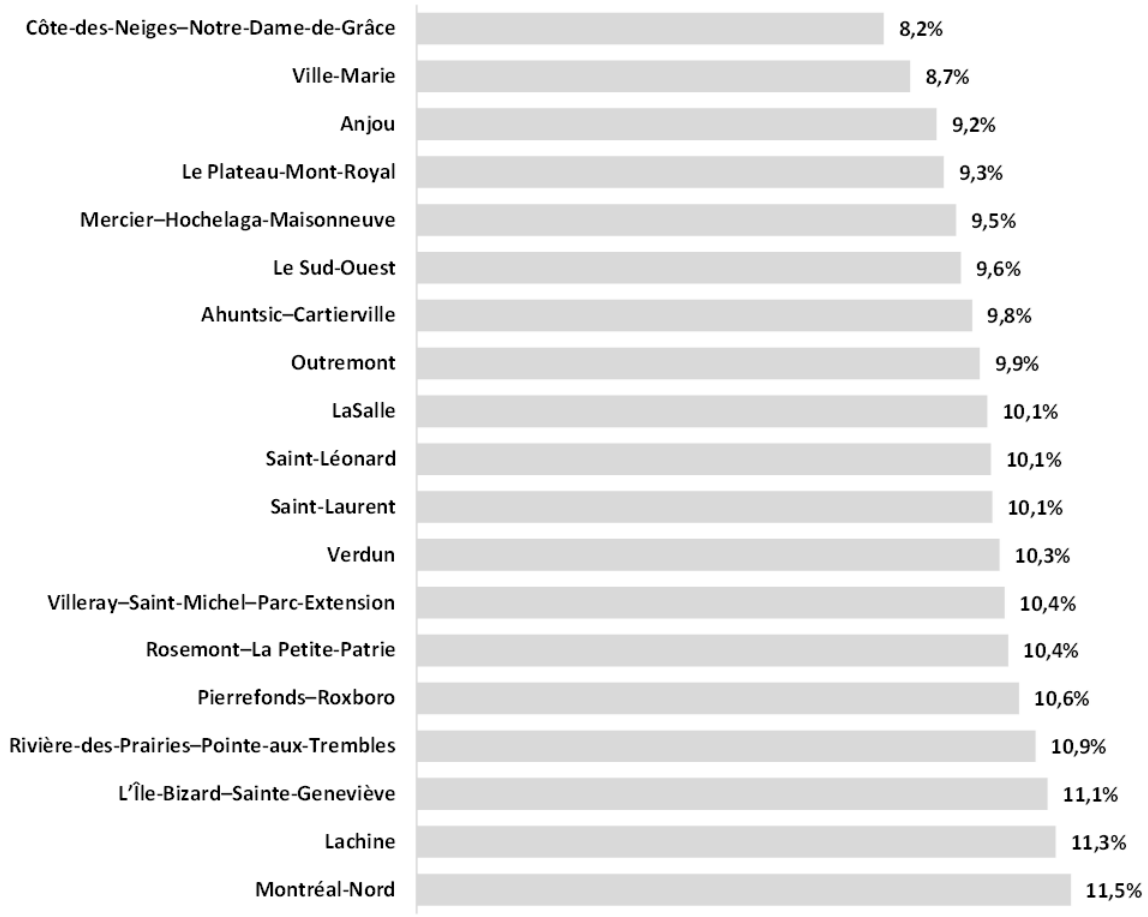

Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente une « résidence de valeur moyenne » aux fins d'illustration[3]. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 65 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne
(en dollars, sauf indication contraire)

Variation des charges fiscales	2026	2027	Variations	
			($)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	3 703 $	3 840 $	137 $	2,6 %
Dettes des anciennes villes	114 $	100 $	(14) $	(0,3 %)
Taxe relative à l'eau	664 $	742 $	78 $	1,5 %
Taxe relative à la voirie	19 $	19 $	- $	-
Taxe relative à l'ARTM	56 $	56 $	- $	-
Taxe maintien des infrastructures	- $	269 $	269 $	5,1 %
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	458 $	495 $	38 $	0,7 %
Taxe relative aux investissements	263 $	270 $	7 $	0,1 %
Charge fiscale totale	**5 277 $**	**5 791 $**	**515 $**	**9,8 %**

Note : Les variations sont celles d'une résidence moyenne dont la valeur ajustée est à 827 376 $ au rôle d'évaluation 2026-2027-2028. La somme des montants arrondis peut être différente du total affiché.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer, par des exemples, les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

[3] La résidence moyenne n'est ni une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à l'aide des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée.

Tableau 66 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic–Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2027	**862 786 $**	**635 651 $**	**1 189 522 $**	**675 364 $**	**689 593 $**	**1 204 718 $**	**807 385 $**
Taxes 2026	**5 428 $**	**4 492 $**	**7 444 $**	**4 206 $**	**4 307 $**	**7 540 $**	**5 100 $**
Taxes 2027							
Taxe foncière générale	4 004 $	2 950 $	5 521 $	3 134 $	3 200 $	5 591 $	3 747 $
Dettes anciennes villes	142 $	23 $	196 $	5 $	17 $	199 $	133 $
Taxe relative à l'eau	774 $	570 $	1 067 $	606 $	619 $	1 081 $	724 $
Taxe relative à la voirie	21 $	15 $	29 $	16 $	17 $	29 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	59 $	43 $	81 $	46 $	47 $	82 $	55 $
Taxe maintien des infrastructures	280 $	207 $	387 $	219 $	224 $	392 $	262 $
Taxe relative aux services	406 $	683 $	484 $	394 $	388 $	670 $	452 $
Taxe relative aux investissements	255 $	383 $	252 $	228 $	231 $	302 $	215 $
Total	**5 942 $**	**4 874 $**	**8 016 $**	**4 649 $**	**4 742 $**	**8 345 $**	**5 608 $**
Variation totale	**9,5 %** **514 $**	**8,5 %** **382 $**	**7,7 %** **572 $**	**10,5 %** **444 $**	**10,1 %** **435 $**	**10,7 %** **806 $**	**10,0 %** **508 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds–Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2027	**731 648 $**	**595 003 $**	**504 928 $**	**2 241 805 $**	**648 114 $**	**534 989 $**	**903 685 $**
Taxes 2026	**5 076 $**	**3 868 $**	**3 511 $**	**13 796 $**	**4 175 $**	**3 585 $**	**5 687 $**
Taxes 2027							
Taxe foncière générale	3 396 $	2 761 $	2 343 $	10 404 $	3 008 $	2 483 $	4 194 $
Dettes anciennes villes	- $	98 $	46 $	112 $	- $	88 $	149 $
Taxe relative à l'eau	656 $	534 $	453 $	2 011 $	581 $	480 $	811 $
Taxe relative à la voirie	18 $	14 $	12 $	54 $	16 $	13 $	22 $
Taxe relative à l'ARTM	50 $	40 $	34 $	152 $	44 $	36 $	61 $
Taxe maintien des infrastructures	238 $	193 $	164 $	729 $	211 $	174 $	294 $
Taxe relative aux services	620 $	359 $	644 $	1 051 $	476 $	377 $	527 $
Taxe relative aux investissements	659 $	233 $	237 $	650 $	282 $	326 $	278 $
Total	**5 637 $**	**4 234 $**	**3 934 $**	**15 164 $**	**4 617 $**	**3 977 $**	**6 336 $**
Variation totale	**11,0 %** **561 $**	**9,5 %** **366 $**	**12,0 %** **422 $**	**9,9 %** **1 367 $**	**10,6 %** **442 $**	**10,9 %** **392 $**	**11,4 %** **649 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2027	**955 290 $**	**799 126 $**	**1 160 551 $**	**1 534 810 $**	**668 740 $**	**781 691 $**
Taxes 2026	**5 975 $**	**5 180 $**	**7 387 $**	**9 335 $**	**4 251 $**	**4 937 $**
Taxes 2027						
Taxe foncière générale	4 434 $	3 709 $	5 386 $	7 123 $	3 104 $	3 628 $
Dettes anciennes villes	22 $	38 $	43 $	253 $	110 $	91 $
Taxe relative à l'eau	857 $	717 $	1 041 $	1 377 $	600 $	701 $
Taxe relative à la voirie	23 $	19 $	28 $	37 $	16 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	65 $	54 $	79 $	104 $	45 $	53 $
Taxe maintien des infrastructures	310 $	260 $	377 $	499 $	217 $	254 $
Taxe relative aux services	589 $	604 $	789 $	652 $	393 $	462 $
Taxe relative aux investissements	306 $	348 $	378 $	144 $	197 $	241 $
Total	**6 606 $**	**5 750 $**	**8 122 $**	**10 190 $**	**4 683 $**	**5 449 $**
Variation totale	**10,6 %** **631 $**	**11,0 %** **570 $**	**9,9 %** **735 $**	**9,2 %** **854 $**	**10,1 %** **431 $**	**10,4 %** **512 $**

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise.

Tableau 67 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic–Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2027	**410 546 $**	**375 060 $**	**558 788 $**	**440 356 $**	**458 358 $**	**576 369 $**	**536 937 $**
Taxes 2026	**2 554 $**	**2 639 $**	**3 472 $**	**2 713 $**	**2 853 $**	**3 638 $**	**3 425 $**
Taxes 2027							
Taxe foncière générale	1 905 $	1 741 $	2 593 $	2 044 $	2 127 $	2 675 $	2 492 $
Dettes anciennes villes	68 $	14 $	92 $	4 $	11 $	95 $	89 $
Taxe relative à l'eau	368 $	336 $	501 $	395 $	411 $	517 $	482 $
Taxe relative à la voirie	10 $	9 $	13 $	11 $	11 $	14 $	13 $
Taxe relative à l'ARTM	28 $	26 $	38 $	30 $	31 $	39 $	37 $
Taxe maintien des infrastructures	133 $	122 $	182 $	143 $	149 $	187 $	175 $
Taxe relative aux services	193 $	403 $	227 $	257 $	258 $	320 $	301 $
Taxe relative aux investissements	122 $	226 $	118 $	149 $	154 $	145 $	143 $
Total	**2 827 $**	**2 876 $**	**3 766 $**	**3 031 $**	**3 152 $**	**3 993 $**	**3 730 $**
Variation totale	**10,7 %** **274 $**	**9,0 %** **236 $**	**8,5 %** **294 $**	**11,7 %** **319 $**	**10,5 %** **299 $**	**9,8 %** **355 $**	**8,9 %** **304 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds–Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2027	**350 734 $**	**400 662 $**	**347 314 $**	**860 550 $**	**378 211 $**	**331 725 $**	**532 983 $**
Taxes 2026	**2 408 $**	**2 586 $**	**2 443 $**	**5 266 $**	**2 414 $**	**2 203 $**	**3 381 $**
Taxes 2027							
Taxe foncière générale	1 628 $	1 859 $	1 612 $	3 994 $	1 755 $	1 540 $	2 474 $
Dettes anciennes villes	- $	66 $	32 $	43 $	- $	55 $	88 $
Taxe relative à l'eau	315 $	359 $	312 $	772 $	339 $	298 $	478 $
Taxe relative à la voirie	8 $	10 $	8 $	21 $	9 $	8 $	13 $
Taxe relative à l'ARTM	24 $	27 $	24 $	59 $	26 $	23 $	36 $
Taxe maintien des infrastructures	114 $	130 $	113 $	280 $	123 $	108 $	173 $
Taxe relative aux services	297 $	242 $	443 $	404 $	278 $	234 $	311 $
Taxe relative aux investissements	316 $	157 $	163 $	250 $	165 $	202 $	164 $
Total	**2 702 $**	**2 851 $**	**2 706 $**	**5 821 $**	**2 694 $**	**2 466 $**	**3 737 $**
Variation totale	**12,2 %** **295 $**	**10,2 %** **265 $**	**10,7 %** **263 $**	**10,5 %** **554 $**	**11,6 %** **281 $**	**12,0 %** **263 $**	**10,5 %** **356 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2027	**497 642 $**	**434 284 $**	**654 067 $**	**589 652 $**	**476 099 $**	**520 339 $**
Taxes 2026	**3 143 $**	**2 816 $**	**4 134 $**	**3 635 $**	**3 002 $**	**3 314 $**
Taxes 2027						
Taxe foncière générale	2 310 $	2 016 $	3 036 $	2 737 $	2 210 $	2 415 $
Dettes anciennes villes	11 $	21 $	24 $	97 $	79 $	61 $
Taxe relative à l'eau	446 $	390 $	587 $	529 $	427 $	467 $
Taxe relative à la voirie	12 $	10 $	16 $	14 $	11 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	34 $	30 $	44 $	40 $	32 $	35 $
Taxe maintien des infrastructures	162 $	141 $	213 $	192 $	155 $	169 $
Taxe relative aux services	307 $	328 $	445 $	251 $	280 $	307 $
Taxe relative aux investissements	159 $	189 $	213 $	55 $	140 $	160 $
Total	**3 441 $**	**3 125 $**	**4 577 $**	**3 915 $**	**3 334 $**	**3 627 $**
Variation totale	**9,5 %** **298 $**	**11,0 %** **309 $**	**10,7 %** **443 $**	**7,7 %** **279 $**	**11,0 %** **332 $**	**9,5 %** **313 $**

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Finalement, dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel comptant de deux à cinq logements.

Tableau 68 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic–Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2027	**871 011 $**	**790 293 $**	**998 194 $**	**675 397 $**	**791 041 $**	**1 192 210 $**	**841 031 $**
Taxes 2026	**5 506 $**	**5 553 $**	**6 230 $**	**4 180 $**	**4 953 $**	**7 626 $**	**5 318 $**
Taxes 2027							
Taxe foncière générale	4 042 $	3 668 $	4 633 $	3 135 $	3 671 $	5 533 $	3 903 $
Dettes anciennes villes	144 $	28 $	165 $	5 $	20 $	197 $	139 $
Taxe relative à l'eau	781 $	709 $	895 $	606 $	710 $	1 069 $	754 $
Taxe relative à la voirie	21 $	19 $	24 $	16 $	19 $	29 $	20 $
Taxe relative à l'ARTM	59 $	54 $	68 $	46 $	54 $	81 $	57 $
Taxe maintien des infrastructures	283 $	257 $	324 $	220 $	257 $	387 $	273 $
Taxe relative aux services	410 $	850 $	406 $	394 $	445 $	663 $	471 $
Taxe relative aux investissements	258 $	476 $	212 $	228 $	265 $	299 $	224 $
Total	**5 999 $**	**6 060 $**	**6 727 $**	**4 649 $**	**5 440 $**	**8 258 $**	**5 842 $**
Variation totale	**8,9 %** **493 $**	**9,1 %** **507 $**	**8,0 %** **497 $**	**11,2 %** **470 $**	**9,8 %** **487 $**	**8,3 %** **632 $**	**9,9 %** **524 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds–Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2027	**741 940 $**	**774 244 $**	**659 516 $**	**1 927 181 $**	**782 873 $**	**712 294 $**	**911 460 $**
Taxes 2026	**5 124 $**	**5 043 $**	**4 600 $**	**11 964 $**	**5 074 $**	**4 772 $**	**5 827 $**
Taxes 2027							
Taxe foncière générale	3 443 $	3 593 $	3 061 $	8 944 $	3 633 $	3 306 $	4 230 $
Dettes anciennes villes	- $	128 $	60 $	96 $	- $	118 $	150 $
Taxe relative à l'eau	666 $	694 $	592 $	1 729 $	702 $	639 $	818 $
Taxe relative à la voirie	18 $	19 $	16 $	46 $	19 $	17 $	22 $
Taxe relative à l'ARTM	50 $	53 $	45 $	131 $	53 $	48 $	62 $
Taxe maintien des infrastructures	241 $	252 $	214 $	626 $	254 $	231 $	296 $
Taxe relative aux services	629 $	468 $	842 $	904 $	575 $	501 $	531 $
Taxe relative aux investissements	668 $	304 $	309 $	559 $	341 $	434 $	281 $
Total	**5 716 $**	**5 510 $**	**5 138 $**	**13 035 $**	**5 577 $**	**5 295 $**	**6 390 $**
Variation totale	**11,5 %** **592 $**	**9,3 %** **467 $**	**11,7 %** **538 $**	**9,0 %** **1 072 $**	**9,9 %** **503 $**	**11,0 %** **523 $**	**9,7 %** **563 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2027	**866 571 $**	**969 773 $**	**884 661 $**	**950 594 $**	**779 882 $**	**871 073 $**
Taxes 2026	**5 482 $**	**6 364 $**	**5 635 $**	**5 747 $**	**4 965 $**	**5 538 $**
Taxes 2027						
Taxe foncière générale	4 022 $	4 501 $	4 106 $	4 412 $	3 619 $	4 043 $
Dettes anciennes villes	20 $	47 $	33 $	157 $	129 $	102 $
Taxe relative à l'eau	777 $	870 $	794 $	853 $	700 $	781 $
Taxe relative à la voirie	21 $	23 $	21 $	23 $	19 $	21 $
Taxe relative à l'ARTM	59 $	66 $	60 $	65 $	53 $	59 $
Taxe maintien des infrastructures	282 $	315 $	288 $	309 $	253 $	283 $
Taxe relative aux services	535 $	733 $	602 $	404 $	459 $	515 $
Taxe relative aux investissements	277 $	423 $	288 $	89 $	229 $	268 $
Total	**5 992 $**	**6 978 $**	**6 191 $**	**6 311 $**	**5 461 $**	**6 072 $**
Variation totale	**9,3 %** **510 $**	**9,6 %** **614 $**	**9,9 %** **556 $**	**9,8 %** **564 $**	**10,0 %** **495 $**	**9,7 %** **535 $**

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels dans chacun des arrondissements.

Graphique 10 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2026 à 2027, par arrondissement

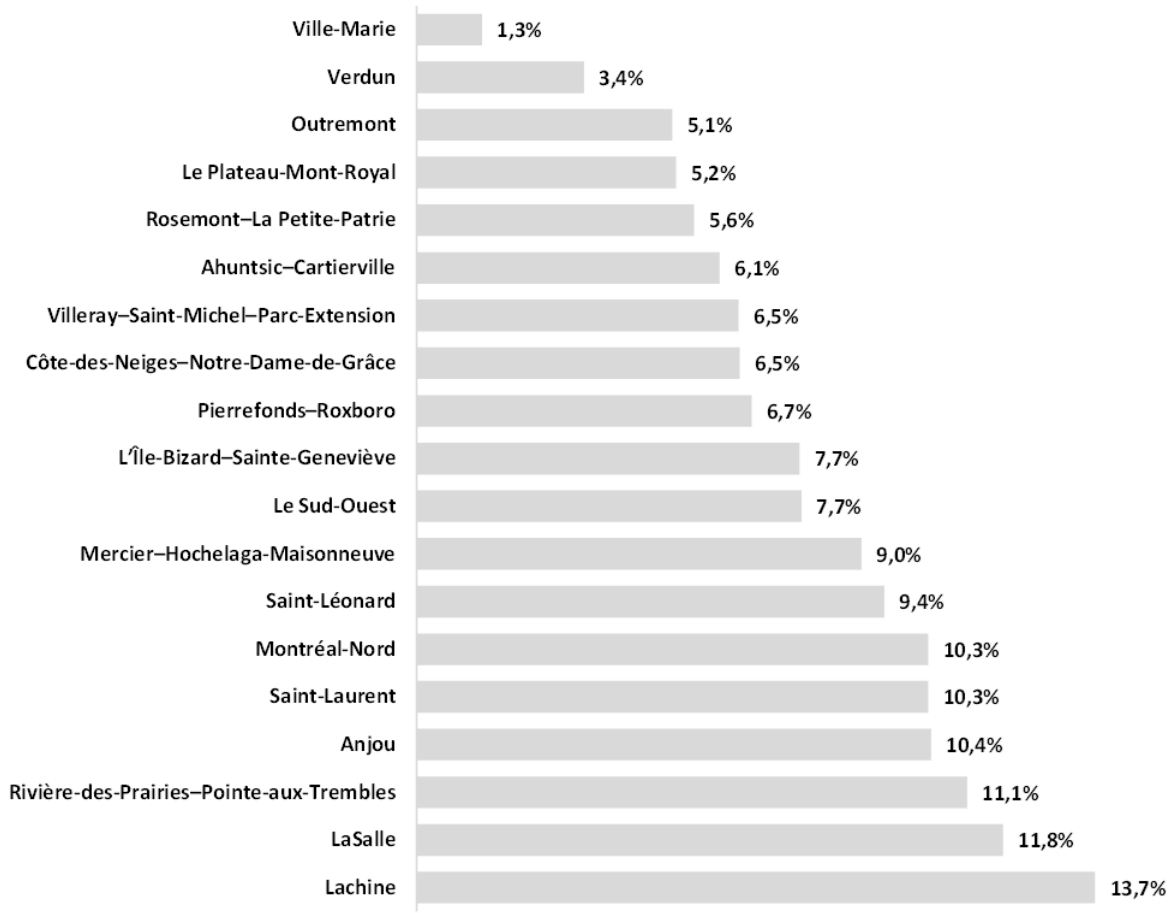

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 69 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2026 à 2027, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
		Taxes spéciales							
	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe maintien des infrastructures	Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total	
Ahuntsic–Cartierville	2,8 %	0,4 %	1,6 %	1,1 %	**5,9 %**	0,1 %	< 0,1 %	**0,2 %**	**6,1 %**
Anjou	6,8 %	0,1 %	2,1 %	1,2 %	**10,2 %**	0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**10,4 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,1 %	0,4 %	1,7 %	1,2 %	**6,4 %**	0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**6,5 %**
Lachine	9,3 %	< 0,1 %	2,5 %	1,2 %	**13,2 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**13,7 %**
LaSalle	7,7 %	0,1 %	2,3 %	1,2 %	**11,4 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**11,8 %**
Le Plateau-Mont-Royal	1,9 %	0,4 %	1,6 %	1,2 %	**5,0 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,3 %**	**5,2 %**
Le Sud-Ouest	4,0 %	0,4 %	1,8 %	1,2 %	**7,4 %**	0,3 %	0,1 %	**0,3 %**	**7,7 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	4,2 %	-	1,6 %	1,2 %	**7,1 %**	0,3 %	0,3 %	**0,6 %**	**7,7 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5,1 %	0,5 %	1,9 %	1,2 %	**8,7 %**	0,2 %	0,1 %	**0,2 %**	**9,0 %**
Montréal-Nord	6,1 %	0,2 %	2,2 %	1,2 %	**9,7 %**	0,5 %	0,1 %	**0,6 %**	**10,3 %**
Outremont	2,0 %	0,1 %	1,6 %	1,2 %	**4,9 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,2 %**	**5,1 %**
Pierrefonds–Roxboro	3,4 %	-	1,8 %	1,2 %	**6,4 %**	0,2 %	0,1 %	**0,4 %**	**6,7 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	6,8 %	0,5 %	2,2 %	1,2 %	**10,8 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**11,1 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,2 %	0,4 %	1,6 %	1,2 %	**5,3 %**	0,3 %	0,0 %	**0,3 %**	**5,6 %**
Saint-Laurent	6,6 %	< 0,1 %	2,1 %	1,2 %	**10,0 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**10,3 %**
Saint-Léonard	5,7 %	0,1 %	2,1 %	1,2 %	**9,1 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**9,4 %**
Verdun	0,6 %	0,1 %	1,4 %	1,1 %	**3,2 %**	0,2 %	(< 0,1 %)	**0,2 %**	**3,4 %**
Ville-Marie	(1,1 %)	0,3 %	1,1 %	1,1 %	**1,2 %**	0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**1,3 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,9 %	0,4 %	1,7 %	1,2 %	**6,2 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,3 %**	**6,5 %**
VILLE DE MONTRÉAL	2,9 %	0,2 %	1,6 %	1,1 %	**5,9 %**	0,2 %	0,1 %	**0,2 %**	**6,2 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2027, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts correspondent aux dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui y sont associés. Selon les prévisions budgétaires de 2027, cela se présente comme suit :

En milliers de dollars

Dépenses totales de l'agglomération	4 021 364,4 $
Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)	(615 709,2 $)
Dépenses à financer par quotes-parts	**3 405 655,2 $**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales et les quotes-parts spécifiques, qui visent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 3 405,7 M$ en 2027, soit une augmentation de 1,9 % par rapport au budget de 2026.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Les deux pages suivantes détaillent la contribution de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour le budget de 2027.

Tableau 70 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2026 à 2027

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2026	2027	En valeur	En %
Générales	**2 898 589,6**	**2 969 050,1**	**70 460,5**	***2,4***
Spécifiques				
Service des premiers répondants	10 309,9	10 041,4	(268,4)	*(2,6)*
Service de l'eau	221 863,0	246 391,4	24 528,4	*11,1*
Alimentation en eau potable	121 697,9	134 084,7	12 386,8	*10,2*
Compteurs d'eau	875,7	1 288,6	412,9	*47,2*
Travaux admissibles au programme TECQ	20 035,2	22 047,1	2 012,0	*10,0*
Travaux admissibles au programme FCCQ	8 120,1	8 079,5	(40,7)	*(0,5)*
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	4 846,8	4 712,9	(133,9)	*(2,8)*
Déficit des exercices antérieurs	56 087,1	9 959,5	(46 127,6)	*(82,2)*
Total	**3 342 425,2**	**3 405 655,2**	**63 230,0**	***1,9***

Tableau 71 – Quotes-parts de 2027

(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	**2 415 160,3**	**8 259,1**	**200 426,0**	**112 808,2**	**1 247,8**
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	21 393,4	73,2	1 775,4	540,1	0,2
Beaconsfield	26 795,3	91,6	2 223,7	1 598,4	0,0
Côte-Saint-Luc	32 691,9	-	2 713,0	2 253,7	1,9
Dollard-des-Ormeaux	52 538,6	179,7	4 360,0	3 772,0	4,2
Dorval	92 299,1	315,6	7 659,6	2 281,8	12,3
Hampstead	12 938,9	44,2	1 073,8	563,0	-
Kirkland	38 432,3	131,4	3 189,4	1 347,1	2,8
L'Île-Dorval	83,4	0,3	6,9	19,3	-
Montréal-Est	27 598,1	94,4	2 290,3	1 686,6	5,9
Montréal-Ouest	7 117,9	24,3	590,7	232,3	1,6
Mont-Royal	71 785,3	245,5	5 957,2	2 368,9	0,0
Pointe-Claire	92 997,7	318,0	7 717,6	2 534,6	10,8
Sainte-Anne-de-Bellevue	10 948,2	37,4	908,6	464,9	0,2
Senneville	4 967,5	17,0	412,2	129,8	0,2
Westmount	61 302,4	209,6	5 087,3	1 484,0	0,6
Total – Villes reconstituées	**553 889,8**	**1 782,3**	**45 965,4**	**21 276,5**	**40,7**
Agglomération de Montréal	**2 969 050,1**	**10 041,4**	**246 391,4**	**134 084,7**	**1 288,6**

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit des exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
11 087,5	**4 267,8**	**4 364,7**	**8 101,5**	**2 765 722,8**	***81,2***	**Montréal**
						Villes reconstituées
347,0	111,4	-	71,8	24 312,4	***0,7***	Baie-D'Urfé
583,7	197,7	62,4	89,9	31 642,7	***0,9***	Beaconsfield
650,0	244,9	3,9	109,7	38 668,9	***1,1***	Côte-Saint-Luc
1 087,3	381,5	-	176,2	62 499,5	***1,8***	Dollard-des-Ormeaux
1 853,6	672,6	27,8	309,6	105 432,1	***3,1***	Dorval
281,9	95,5	-	43,4	15 040,7	***0,4***	Hampstead
801,6	281,8	1,0	128,9	44 316,3	***1,3***	Kirkland
1,7	0,6	-	0,3	112,5	***0,0***	L'Île-Dorval
485,8	149,9	-	92,6	32 403,5	***1,0***	Montréal-Est
135,7	52,2	-	23,9	8 178,6	***0,2***	Montréal-Ouest
1 358,7	464,8	60,8	240,8	82 481,9	***2,4***	Mont-Royal
1 616,5	524,5	192,0	312,0	106 223,8	***3,1***	Pointe-Claire
231,7	82,8	0,2	36,7	12 710,7	***0,4***	Sainte-Anne-de-Bellevue
93,9	32,1	-	16,7	5 669,3	***0,2***	Senneville
1 430,6	519,5	-	205,6	70 239,5	***2,1***	Westmount
10 959,7	**3 811,7**	**348,2**	**1 858,0**	**639 932,4**	***18,8***	**Total – Villes reconstituées**
22 047,1	**8 079,5**	**4 712,9**	**9 959,5**	**3 405 655,2**	***100,0***	**Agglomération de Montréal**

Potentiel fiscal d'agglomération

Le potentiel fiscal d'agglomération est le critère par défaut pour la répartition de dépenses d'agglomération entre les villes liées. Il est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée (RFU), et de la somme des valeurs de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Ces deux sommes sont par la suite multipliées par le facteur comparatif. Cette formule est propre au calcul du potentiel fiscal aux fins de répartition des dépenses d'agglomération[1].

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal et les pourcentages contributifs des villes liées, pour les budgets de 2026 et 2027.

Ces pourcentages sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service donné par les premiers répondants et de celle pour le service de l'eau.

Tableau 72 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2026 et 2027

Villes liées	Potentiel fiscal 2026		Potentiel fiscal 2027	
	M$	Pourcentages contributifs	M$	Pourcentages contributifs
Montréal	**687 824,7**	**81,64574 %**	**721 609,1**	**81,34454 %**
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	5 988,4	0,71083 %	6 392,0	0,72055 %
Beaconsfield	7 680,1	0,91164 %	8 006,0	0,90249 %
Côte-Saint-Luc	9 383,9	1,11388 %	9 767,8	1,10109 %
Dollard-des-Ormeaux	14 827,6	1,76006 %	15 697,6	1,76954 %
Dorval	26 183,9	3,10806 %	27 577,4	3,10871 %
Hampstead	3 706,4	0,43995 %	3 865,9	0,43579 %
Kirkland	10 372,3	1,23121 %	11 482,9	1,29443 %
L'Île-Dorval	23,9	0,00284 %	24,9	0,00281 %
Montréal-Est	7 649,7	0,90803 %	8 245,8	0,92953 %
Montréal-Ouest	2 016,2	0,23932 %	2 126,7	0,23974 %
Mont-Royal	18 412,8	2,18563 %	21 448,2	2,41779 %
Pointe-Claire	26 250,1	3,11592 %	27 786,2	3,13224 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	3 121,8	0,37057 %	3 271,1	0,36874 %
Senneville	1 411,6	0,16755 %	1 484,2	0,16731 %
Westmount	17 596,8	2,08876 %	18 316,1	2,06471 %
Total – Villes reconstituées	**154 625,5**	**18,35426 %**	**165 492,9**	**18,65546 %**
Agglomération de Montréal	**842 450,2**	**100,00000 %**	**887 102,0**	**100,00000 %**

Note : Alors que le facteur comparatif est de 1,04 en 2027, il était de 1 en 2026.

Sources : Sommaires des rôles fonciers 2026-2027-2028 des villes liées de l'agglomération de Montréal, actualisés au 10 septembre 2025 pour le potentiel fiscal de 2026 et au 11 septembre 2026 pour le potentiel fiscal 2027.

[1] Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales servent à financer toutes les dépenses relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2027, les quotes-parts générales totalisent 2 969,1 M$, soit 87,2 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Elles augmentent globalement de 2,4 % par rapport à l'exercice de 2026. À l'échelle de chaque ville liée, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif au sein de l'agglomération, comme l'explique la section précédente. Le prochain tableau illustre ces variations.

Tableau 73 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2026 à 2027

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2026	2027	En valeur	En %
Montréal	**2 366 574,9**	**2 415 160,3**	**48 585,4**	***2,1***
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	20 603,9	21 393,4	789,5	*3,8*
Beaconsfield	26 424,7	26 795,3	370,6	*1,4*
Côte-Saint-Luc	32 286,7	32 691,9	405,2	*1,3*
Dollard-des-Ormeaux	51 017,0	52 538,6	1 521,6	*3,0*
Dorval	90 090,0	92 299,1	2 209,1	*2,5*
Hampstead	12 752,5	12 938,9	186,4	*1,5*
Kirkland	35 687,7	38 432,3	2 744,6	*7,7*
L'Île-Dorval	82,4	83,4	1,0	*1,2*
Montréal-Est	26 320,1	27 598,1	1 278,0	*4,9*
Montréal-Ouest	6 937,0	7 117,9	180,9	*2,6*
Mont-Royal	63 352,4	71 785,3	8 432,9	*13,3*
Pointe-Claire	90 317,8	92 997,7	2 679,9	*3,0*
Sainte-Anne-de-Bellevue	10 741,2	10 948,2	207,0	*1,9*
Senneville	4 856,7	4 967,5	110,7	*2,3*
Westmount	60 544,6	61 302,4	757,8	*1,3*
Total – Villes reconstituées	**532 014,8**	**553 889,8**	**21 875,1**	***4,1***
Agglomération de Montréal	**2 898 589,6**	**2 969 050,1**	**70 460,5**	***2,4***

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales couvrent un ensemble large d'activités municipales. La répartition de ces quotes-parts par activité permet aux villes liées de mesurer l'importance relative de chacune. Comme l'illustre le graphique suivant, la sécurité publique et le transport collectif regroupent 69 % des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 11 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2027

Activités	Part relative
Administration générale	7,4 %
Sécurité publique	
Police	26,0 %
Sécurité incendie	14,0 %
Sécurité civile et autres	0,8 %
Transport	
Transport collectif	28,3 %
Réseau routier et autres	0,6 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,2 %
Protection de l'environnement	0,1 %
Santé et bien-être	
Logement social	1,2 %
Autres	0,7 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	0,9 %
Rénovation urbaine et autres	0,3 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,4 %
Activités culturelles	3,5 %
Sous-total	**88,3 %**
Activités financières et PCI	**11,7 %**
Total	**100,0 %**

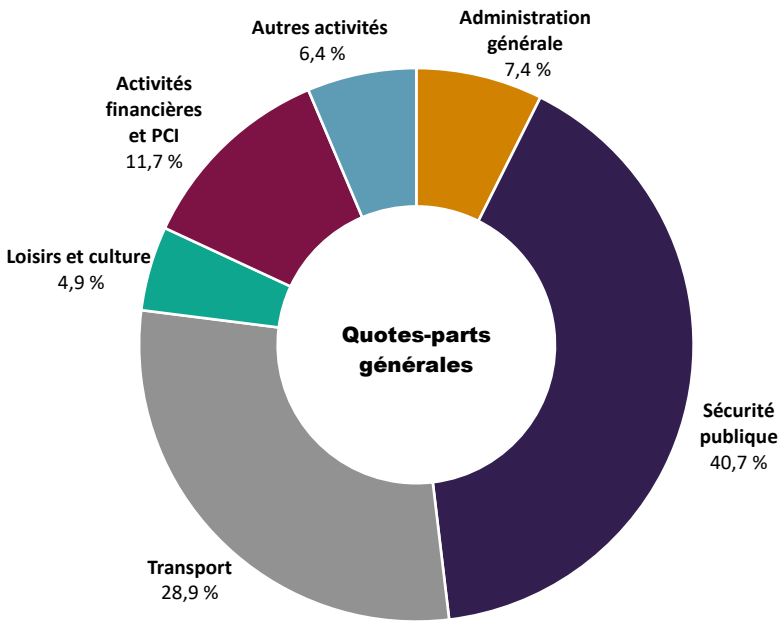

Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 436,6 M$. Elles représentent 12,8 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts et visent le financement d'activités précises.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui finance son propre service localement. Pour cette raison, la Ville de Côte-Saint-Luc ne contribue pas au financement de ces dépenses d'agglomération.

Les quotes-parts correspondent aux dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération) moins la subvention anticipée provenant du gouvernement. En 2027, les quotes-parts prévues pour ce service s'élèvent à 10 M$, soit une diminution de 0,3 M$ ou 2,6 % par rapport à 2026.

Cette variation s'explique ainsi par une baisse de 0,3 M$ des coûts, la subvention anticipée demeurant stable. Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal d'agglomération, en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. Pour 2027, les coûts prévus s'élèvent à 134,1 M$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de 2025, est estimé à 375,6 millions de m^3. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,3570 $ par m^3, utilisé pour déterminer la facturation provisoire de chaque ville liée.

Ces quotes-parts seront révisées au terme de l'exercice financier de 2027, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus ainsi que la consommation réelle. Conformément au règlement annuel sur la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part à payer.

On observe une augmentation de ces quotes-parts de 10,2 % par rapport à 2026.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées relèvent du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc financées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que du volet Grandes villes du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Afin que chaque municipalité puisse bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour financer les travaux admissibles au Programme de la TECQ et au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chaque exercice financier au cours duquel des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques facturées en 2027 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2025, auxquelles s'ajoutent les soldes résiduels des dettes antérieures des exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 22 M$ pour les travaux admissibles au Programme de la TECQ et à 8,1 M$ pour les travaux admissibles au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 7 % par rapport à 2026.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau couvrent donc les coûts de ces activités déléguées, ainsi que les frais à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2027, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 1,3 M$ pour l'exercice de 2027, soit une augmentation de 47,2 %, par rapport à 2026.

Quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres dépenses liées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées selon le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 246,4 M$ en 2027, soit une hausse de 11,1 % par rapport à 2026.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2027, ces quotes-parts totalisent 411,9 M$, soit une augmentation de 39,3 M$, ou 10,5 %, par rapport à 2026. Cette augmentation s'explique notamment par le financement de la SME (19,5 M$), tant au niveau des dépenses de fonctionnement que pour le paiement au comptant des projets d'immobilisations.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (LQ 2008, c. 19) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la *Loi* prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées par des quotes-parts spécifiques des municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes résiduelles. En 2027, ces dernières totalisent 4,7 M$, soit une réduction de 2,8 % par rapport à 2026. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs s'ajoutent annuellement lorsque nécessaire.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2027, il faut se référer aux résultats de l'exercice financier de 2025 pour établir le point de départ de l'analyse. Au 31 décembre 2025, le déficit accumulé après les affectations s'élève à 105,9 M$. Il faut retrancher les revenus de 56,1 M$ qui avaient été prévus en 2026 pour le comblement du déficit des exercices antérieurs.

Il demeure une somme de 49,8 M$ à combler pour le déficit des exercices antérieurs. Ce déficit est lissé sur cinq ans. Afin d'éviter un futur déficit, le budget de la sécurité publique a été bonifié au budget de 2027.

Ainsi, le montant de quotes-parts exigé en 2027 pour le déficit des exercices antérieur s'élève à 10 M$.

Tableau 74 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2022 à 2025 et budgets de 2026 et 2027

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)				Budgets	
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Quotes-parts						
Générales	2 291,2	2 475,9	2 624,8	2 715,1	2 898,6	2 969,1
Spécifiques (sauf déficit des exercices antérieurs)	279,4	314,5	335,8	346,8	387,7	426,6
Déficit des exercices antérieurs	**211,3**	**87,9**	**32,8**	**45,4**	**56,1**	**10,0**
Autres revenus	654,1	628,3	717,8	723,7	598,0	615,7
Total des revenus	**3 436,0**	**3 506,5**	**3 711,1**	**3 831,0**	**3 940,4**	**4 021,4**
Total des charges	**2 937,9**	**3 018,3**	**3 283,4**	**3 431,1**	**3 448,0**	**3 561,7**
Excédent avant le financement et les affectations	**498,1**	**488,2**	**427,7**	**399,9**	**492,4**	**459,6**
Remboursement de la dette à long terme	(156,0)	(174,0)	(184,7)	(200,0)	(225,7)	(228,9)
Affectations	(163,6)	(271,7)	(262,1)	(207,1)	(266,8)	(230,7)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**178,5**	**42,5**	**(19,1)**	**(7,1)**	**-**	**-**
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	(299,2)	(120,7)	(78,2)	(101,5)		
Impact norme SP3400	-	-	(4,2)	2,7		
Sous-total excédent (déficit) accumulé non affecté	**(299,2)**	**(120,7)**	**(82,4)**	**(98,8)**		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	178,5	42,5	(19,1)	(7,1)		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	**(120,7)**	**(78,2)**	**(101,5)**	**(105,9)**		

Somme déjà prévue au budget de 2026 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs	**56,1**
Montant déterminé pour le comblement du déficit des exercices antérieurs en 2027	**49,8**
Quotes-parts exigées en 2027 avec lissage sur 5 ans du comblement du déficit des exercices antérieurs	**10,0**
Comblement du déficit lissé linéairement sur les 4 prochains exercices	**39,8**

Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire. Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui dessert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'appels d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,55 $ et payée par toute personne cliente d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911.

Le tarif mensuel est indexé par le ministre des Affaires municipales du Québec selon l'IPC. Pour 2027, ce tarif a été fixé à 0,57 $[2].

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions s'élèvent à 16,5 M$ en 2027, soit une augmentation de 0,5 M$ par rapport à 2026.

[2] Avis d'indexation - Taxe municipale pour le 911, (2026) 22 août 2026, 158e année, no 34, p. 666.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel[3].

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont désormais assumées exclusivement par les contribuables de la ville de Montréal. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de la ville de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'IPC pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Signal49 Research estime à 1,5 % l'inflation dans la RMR de Montréal en 2027, ce qui porte la contribution à 9,9 M$[4].

Tableau 75 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Baie-D'Urfé	267,5	295,2	302,1	308,8	379,0	379,0	383,6
Beaconsfield	476,8	507,6	515,3	526,8	486,1	486,1	480,5
Côte-Saint-Luc	575,4	611,7	622,3	631,2	593,9	593,9	586,3
Dollard-des-Ormeaux	857,4	941,7	959,4	974,6	938,4	938,4	942,2
Dorval	1 448,9	1 430,1	1 477,8	1 513,2	1 657,1	1 657,1	1 655,2
Hampstead	224,8	242,1	244,7	251,0	234,6	234,6	232,0
Kirkland	636,1	651,5	659,4	675,0	656,4	656,4	689,2
L'Île-Dorval	1,6	1,6	1,6	1,7	1,5	1,5	1,5
Montréal-Est	329,4	392,9	415,0	418,6	484,1	484,1	494,9
Montréal-Ouest	120,2	130,1	131,7	134,4	127,6	127,6	127,6
Mont-Royal	1 151,3	1 192,7	1 206,9	1 225,7	1 165,3	1 165,3	1 287,3
Pointe-Claire	1 329,2	1 389,6	1 455,6	1 517,2	1 661,3	1 661,3	1 667,7
Sainte-Anne-de-Bellevue	155,3	177,6	184,2	187,3	197,6	197,6	196,3
Senneville	66,0	72,4	74,4	76,3	89,3	89,3	89,1
Westmount	1 227,2	1 185,0	1 201,9	1 218,5	1 113,7	1 113,7	1 099,3
Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville	**8 867,1**	**9 221,8**	**9 452,4**	**9 660,3**	**9 785,9**	**9 785,9**	**9 932,7**

[3] Décret 1229-20055 (2005) 137 GOQ 2, nº 49A, p. 6923A.

[4] Chaque année, la Ville utilise la prévision de septembre de Signal49 Research (anciennement Conference Board du Canada) pour l'indexation de cette contribution.

8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale

La rémunération globale s'élève à 2,9 G$ et représente 36,5 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 37,9 % en 2026. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale et présente la variation de l'effectif.

Effectif

Variation de l'effectif

La variation nette de l'effectif de 2026 à 2027 est une augmentation de 74,2 années-personnes (a-p.). Elle est le résultat d'une augmentation de 94,1 a-p. au budget de fonctionnement et d'une diminution de 19,9 a-p. au PDI.

Services

Les efforts d'optimisation dans les services expliquent une diminution nette de 139,9 a-p., à la fois pour la réalisation du plan d'optimisation des ressources ainsi d'autres efforts d'optimisation.

De nouveaux besoins se traduisent par des créations de postes :

- 63,8 a-p. créés pour le déploiement de la SME 2025-2034, dont 50,5 postes au budget de fonctionnement et 13,3 postes au PDI;
- 29 a-p. ajoutés au STI, principalement pour la cybersécurité et la résilience;

Cela porte la variation de l'effectif à une diminution de 47,1 a-p. dans les services.

Arrondissements

Dans les arrondissements, la variation nette de l'effectif est de 45,5 a-p. avant la prise en compte de l'effet de l'ouverture de nouvelles installations.

En effet, au total, 75,8 a-p. sont nécessaires pour assurer l'ouverture de nouvelles installations dans les arrondissements :

- 32,4 a-p. pour le nouvel édifice l'Espace du Cœur-Nomade dans l'arrondissement de Montréal-Nord;
- 30,7 a-p. pour le nouveau complexe aquatique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- 13,0 a-p. pour la nouvelle piscine dans l'arrondissement d'Anjou.

Cela porte la variation de l'effectif des arrondissements à une hausse de 121,3 a-p.

Tableau 76 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2026 comparatif			Budget 2027			Variation a-p. 2027-2026		
	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total
Services									
Services de la direction générale									
Direction générale	23,0	-	23,0	21,0	-	21,0	(2,0)	-	(2,0)
Affaires juridiques	468,2	9,8	478,0	454,2	5,5	459,7	(14,0)	(4,3)	(18,3)
Contrôleur général	20,0	-	20,0	19,0	-	19,0	(1,0)	-	(1,0)
Finances et évaluation foncière	608,3	30,0	638,3	595,3	25,1	620,4	(13,0)	(4,9)	(17,9)
Police	6 191,8	14,4	6 206,2	6 213,8	13,3	6 227,1	22,0	(1,1)	20,9
Ressources humaines	438,0	39,1	477,1	432,0	31,0	463,0	(6,0)	(8,1)	(14,1)
Sécurité incendie	2 815,0	7,1	2 822,1	2 822,0	5,1	2 827,1	7,0	(2,0)	5,0
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	34,0	-	34,0	37,0	-	37,0	3,0	-	3,0
Bureau du vérificateur général	36,0	-	36,0	38,0	-	38,0	2,0	-	2,0
Commission de la fonction publique de Montréal	13,0	-	13,0	14,0	-	14,0	1,0	-	1,0
Office de consultation publique de Montréal	12,0	-	12,0	13,0	-	13,0	1,0	-	1,0
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Sous-total – Services administratifs	**10 661,3**	**100,4**	**10 761,7**	**10 661,3**	**80,0**	**10 741,3**	**(0,0)**	**(20,4)**	**(20,4)**
Développement et affaires institutionnelles									
Approvisionnement	300,0	27,8	327,8	296,0	5,4	301,4	(4,0)	(22,4)	(26,4)
Communications et affaires publiques	95,4	2,0	97,4	92,6	-	92,6	(2,8)	(2,0)	(4,8)
Développement économique	65,0	-	65,0	62,0	-	62,0	(3,0)	-	(3,0)
Greffe	213,5	3,5	217,0	216,1	3,5	219,6	2,6	-	2,6
Planification stratégique, de la performance et de l'innovation	43,0	5,0	48,0	42,0	2,0	44,0	(1,0)	(3,0)	(4,0)
Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole	26,0	-	26,0	24,0	-	24,0	(2,0)	-	(2,0)
Sous-total – Développement et affaires institutionnelles	**742,9**	**38,3**	**781,2**	**732,7**	**10,9**	**743,6**	**(10,2)**	**(27,4)**	**(37,6)**
Qualité de vie									
Culture, des sports et des loisirs	299,9	8,9	308,8	298,6	9,9	308,5	(1,3)	1,0	(0,3)
Diversité et inclusion sociale	79,0	-	79,0	68,0	-	68,0	(11,0)	-	(11,0)
Environnement et de la transition écologique	295,2	17,1	312,3	296,1	17,1	313,2	0,9	-	0,9
Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal	576,0	102,8	678,8	565,4	100,3	665,7	(10,6)	(2,5)	(13,1)
Bureau de la langue française	3,0	-	3,0	3,0	-	3,0	-	-	-
Bureau de lutte contre l'itinérance	8,0	-	8,0	10,0	-	10,0	2,0	-	2,0
Sous-total – Qualité de vie	**1 261,1**	**128,8**	**1 389,9**	**1 241,1**	**127,3**	**1 368,4**	**(20,0)**	**(1,5)**	**(21,5)**
Urbanisme, mobilité et infrastructures									
Commission des services électriques	118,3	81,0	199,3	110,3	83,0	193,3	(8,0)	2,0	(6,0)
Eau	865,3	211,7	1 077,0	915,1	225,3	1 140,4	49,8	13,6	63,4
Gestion et planification des immeubles	612,2	67,0	679,2	593,2	66,0	659,2	(19,0)	(1,0)	(20,0)
Infrastructures du réseau routier	213,4	213,9	427,3	205,4	219,4	424,8	(8,0)	5,5	(2,5)
Stratégie immobilière et habitation	208,0	1,0	209,0	201,5	0,5	202,0	(6,5)	(0,5)	(7,0)
Technologies de l'information	496,4	317,5	813,9	517,4	325,5	842,9	21,0	8,0	29,0
Urbanisme et mobilité	318,7	50,9	369,6	306,7	50,9	357,6	(12,0)	-	(12,0)
Sous-total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**2 832,3**	**943,0**	**3 775,3**	**2 849,6**	**970,6**	**3 820,2**	**17,3**	**27,6**	**44,9**
Direction exécutive - Ville-Marie et concertation des arrondissements									
Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	293,1	7,3	300,4	286,6	7,8	294,4	(6,5)	0,5	(6,0)
Matériel roulant et des ateliers	478,0	6,0	484,0	476,0	1,5	477,5	(2,0)	(4,5)	(6,5)
Sous-total – Direction exécutive – Ville-Marie et concertation des arrondissements	**771,1**	**13,3**	**784,4**	**762,6**	**9,3**	**771,9**	**(8,5)**	**(4,0)**	**(12,5)**
Total – Services	**16 268,7**	**1 223,8**	**17 492,5**	**16 247,3**	**1 198,1**	**17 445,4**	**(21,4)**	**(25,7)**	**(47,1)**

Répartition de l'effectif (suite)

(en années-personnes)	Budget 2026 comparatif			Budget 2027			Variation a-p. 2027-2026		
	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	445,8	7,0	452,8	446,8	11,0	457,8	1,0	4,0	5,0
Anjou	223,9	-	223,9	243,9	-	243,9	20,0	-	20,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	573,5	1,0	574,5	573,0	1,0	574,0	(0,5)	-	(0,5)
Lachine	245,8	9,0	254,8	246,8	6,0	252,8	1,0	(3,0)	(2,0)
LaSalle	291,9	5,0	296,9	295,9	2,0	297,9	4,0	(3,0)	1,0
Le Plateau-Mont-Royal	458,4	5,0	463,4	464,2	6,0	470,2	5,8	1,0	6,8
Le Sud-Ouest	442,0	10,4	452,4	447,2	7,0	454,2	5,2	(3,4)	1,8
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	118,9	3,5	122,4	120,4	3,5	123,9	1,5	-	1,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	595,4	11,7	607,1	600,0	14,7	614,7	4,6	3,0	7,6
Montréal-Nord	375,1	2,2	377,3	405,4	3,0	408,4	30,3	0,8	31,1
Outremont	121,8	6,5	128,3	125,9	6,9	132,8	4,1	0,4	4,5
Pierrefonds-Roxboro	281,7	6,0	287,7	312,7	6,0	318,7	31,0	-	31,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	460,6	2,0	462,6	462,0	2,0	464,0	1,4	-	1,4
Rosemont–La Petite-Patrie	710,1	10,0	720,1	704,5	12,0	716,5	(5,6)	2,0	(3,6)
Saint-Laurent	593,6	-	593,6	594,7	-	594,7	1,1	-	1,1
Saint-Léonard	249,8	1,0	250,8	253,0	1,0	254,0	3,2	-	3,2
Verdun	319,1	7,7	326,8	322,8	8,7	331,5	3,7	1,0	4,7
Ville-Marie	638,0	-	638,0	636,7	3,0	639,7	(1,3)	3,0	1,7
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	445,5	10,0	455,5	450,5	10,0	460,5	5,0	-	5,0
Total – Arrondissements	**7 590,9**	**98,0**	**7 688,9**	**7 706,4**	**103,8**	**7 810,2**	**115,5**	**5,8**	**121,3**
Total – Effectif	**23 859,6**	**1 321,8**	**25 181,4**	**23 953,7**	**1 301,9**	**25 255,6**	**94,1**	**(19,9)**	**74,2**

Rémunération globale

La rémunération globale comprend la masse salariale des employées et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les ajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon) de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année.

Au budget de 2027, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 31 M$, ou 1,1 %, passant de 2 902,8 M$ à 2 933,8 M$. Cette hausse s'explique principalement par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. Ce changement réduit le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement à 36,5%, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 12 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

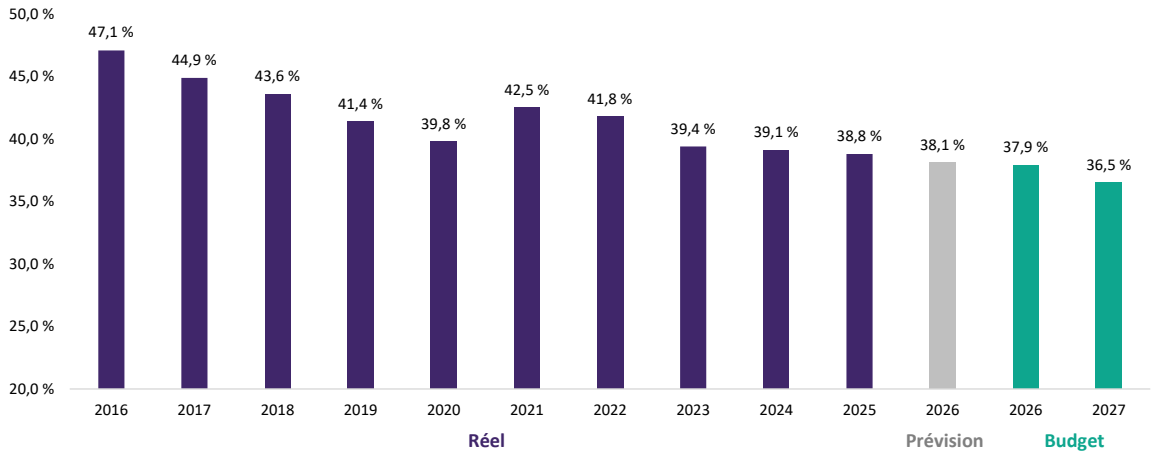

Tableau 77 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Rémunération	2 114 376,3	2 173 453,6	2 270 626,7	2 369 257,3	2 424 446,6	2 317 394,8	2 441 137,0
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	242 942,5	196 787,3	201 384,5	229 890,5	195 736,8	226 829,5	182 540,1
Services passés	31 700,0	(48 635,6)	(40 274,7)	(47 673,8)	(61 372,5)	(27 081,0)	(106 985,9)
Total – Régimes de retraite	**274 642,5**	**148 151,7**	**161 109,7**	**182 216,7**	**134 364,3**	**199 748,5**	**75 554,2**
Charges sociales et autres cotisations	330 160,2	335 710,3	355 114,2	379 173,4	473 015,4	385 658,7	417 069,2
Total – Cotisations de l'employeur	**604 802,7**	**483 862,0**	**516 223,9**	**561 390,1**	**607 379,7**	**585 407,2**	**492 623,4**
Total – Rémunération globale	**2 719 179,0**	**2 657 315,6**	**2 786 850,6**	**2 930 647,4**	**3 031 826,3**	**2 902 802,0**	**2 933 760,4**

Rémunération

La rémunération augmente de 123,7 M$, ou 5,3 %, pour atteindre 2 441,1 M$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux

- une hausse de 82,6 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 1,9 M$ découlant d'augmentation du paiement de banques de maladie et autres provisions;
- une baisse de 2,6 M$ générée par la réduction nette de l'effectif de 21,4 a.-p. aux services.

Arrondissements

- une hausse de 28,0 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 13,8 M$ résultant de l'augmentation nette de l'effectif de 115,5 a.-p. pour répondre à de nouveaux besoins.

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur diminuent de 92,8 M$, ou 15,8 %, pour atteindre 492,6 M$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :

- une baisse de 124,2 M$ associée aux régimes de retraite;
- une hausse de 18,3 M$ découlant d'une augmentation des coûts d'assurances collectives;
- une hausse de 9,7 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 3,4 M$ associée à la variation nette d'effectifs.

Tableau 78 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur – Budget de fonctionnement

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élues et élus	103,0	14 110,2	979,0	3 700,8	18 790,0
Cadres de gestion	1 418,8	220 599,6	22 791,6	34 731,7	278 122,9
Cadres-conseils	515,0	64 357,9	6 969,3	8 065,9	79 393,1
	1 933,8	**284 957,5**	**29 760,9**	**42 797,6**	**357 516,0**
Contremaîtresses et contremaîtres	407,2	46 724,1	5 427,0	7 384,0	59 535,1
Professionnelles et professionnels	3 099,8	368 686,4	42 334,5	48 002,0	459 022,9
Cols blancs	5 956,5	433 950,4	57 776,5	71 379,1	563 106,0
Cols bleus	4 828,5	378 686,6	49 248,9	28 179,9	456 115,4
Policières et policiers	4 948,4	602 529,3	66 511,4	(37 650,9)	631 389,8
Pompières et pompiers	2 406,0	291 532,7	32 628,1	35 775,9	359 936,7
Préposées et préposés aux traverses d'écoliers	270,5	16 457,7	2 182,2	-	18 639,9
Gestion des postes vacants	-	(39 322,2)	(5 251,3)	30,8	(44 542,7)
	23 953,7	**2 398 312,7**	**281 597,2**	**199 599,2**	**2 879 509,1**
Sécurité du revenu[1]		3 430,7	456,8	503,1	4 390,6
Agence de mobilité durable[2]		39 393,6	5 051,4	5 415,7	49 860,7
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	**23 953,7**	**2 441 137,0**	**287 105,4**	**205 518,0**	**2 933 760,4**

[1] Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employées et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

[2] Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employées et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

En plus de la main-d'œuvre au budget de fonctionnement, l'effectif de la Ville comprend de la main-d'œuvre capitalisable. Le PDI comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable augmente de 2,1 M$, ou 1,2 %, et atteint 183,3 M$. Cette augmentation nette s'explique principalement par la diminution de l'effectif ainsi que par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. L'effectif capitalisable diminue de 1,5 % pour s'établir à 1 301,9 a-p.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 79 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Main-d'œuvre capitalisée

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	39,8	6 560,9	710,4	901,3	8 172,6
Cadres-conseils	21,1	2 965,4	322,1	407,5	3 695,0
	60,9	**9 526,3**	**1 032,5**	**1 308,8**	**11 867,6**
Contremaîtresses et contremaîtres	3,3	372,4	44,8	50,7	467,9
Professionnelles et professionnels	841,0	100 960,3	11 523,2	12 501,5	124 985,0
Cols blancs	382,9	34 997,8	4 456,3	5 014,0	44 468,1
Cols bleus	9,8	830,8	94,4	122,7	1 047,9
Policières et policiers	4,0	366,0	47,3	56,0	469,3
Total – Main-d'œuvre capitalisée	**1 301,9**	**147 053,6**	**17 198,5**	**19 053,7**	**183 305,8**
Sources de financement					
Paiement au comptant					18 084,0
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					10 495,2
À la charge des contribuables					154 726,6
Total – Sources de financement					**183 305,8**

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé, soit :

- le montant des prestations que recevront les employées et employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement fondé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite) de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout se passe comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employées et employés participant aux régimes. Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (comme les intérêts). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique *Cotisations de l'employeur* du tableau Évolution de la rémunération globale, représentent 75,6 M$ en 2027, comparativement à 199,8 M$ au budget de 2026. Lorsqu'on tient compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 79,1 M$ en 2027, comparativement à 203,9 M$ en 2026, soit une diminution de 124,8 M$.

En raison de la pandémie de COVID-19 et des risques financiers qui en ont découlé, le MAMH a mis en place des mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L'allègement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme les répercussions financières de la COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l'horizon restant de la mesure sans dépasser 2030.

En 2021 et en 2022, la Ville s'est prévalue de ces mesures d'allègement. Conformément aux modalités du MAMH, les montants utilisés sont reconnus graduellement au budget de fonctionnement jusqu'en 2030. Ainsi, une charge de 9,6 M$ est inscrite au budget de fonctionnement en 2026 et en 2027, en contrepartie des allégements utilisés en 2021 et en 2022.

Graphique 13 – Charges de retraite – budgets de 2018 à 2027
(en millions de dollars)



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charge sans allègement	290,3	189,9	184,4	269,3	252,2	123,0	158,2	139,7	203,9	79,1
Charge avec allègement-renversement	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6	167,8	149,3	213,5	88,7

Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de quatre ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, comparativement à la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- le délai de trois ans, en général, entre chaque évaluation aux fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- l'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- les effets à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que, globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptable ou de financement).

Graphique 14 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations requises de la Ville, budgets de 2018 à 2027
(en millions de dollars)



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Cotisations de la Ville	305,2	307,1	312,5	310,0	318,4	316,7	318,3	274,5	265,4	253,2
Charge avec allègement-renversement	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6	167,8	149,3	213,5	88,7

8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette

L'Administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au PDI. Une section particulière du PDI 2027-2036 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

Tableau 80 – Profil de l'endettement de la Ville de Montréal

Situation au 31 décembre 2025	
Dette brute en circulation (en M$)	12 734,0
Dette nette à la charge des contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal (en M$)	7 156,7
Nombre d'emprunts en circulation	87
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,62
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2026	
Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements (en M$)	1 090,0
Refinancements (en M$)	49,3
Besoins de la STM (en M$)	179,4
Programme global (en M$)	1 318,7
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2027	
Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements (en M$)	1 050,9
Refinancements (en M$)	120,9
Besoins de la STM (en M$)	189,0
Programme global (en M$)	1 360,8
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2027 (en M$)	121,0
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2025 (en %)	101
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2026 (en %)	100
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2027 (en %)	99
Limite prévue à la politique (en %)[1]	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2027, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	11,9
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
Standard & Poor's	
Depuis août 2022	AA
Octobre 2015-juillet 2022	AA-
1984-2015	A+

[1] Une dérogation est en vigueur jusqu'en 2027 pour porter la limite du ratio à 120 %. Bien que la dérogation demeure en vigueur jusqu'en 2027, la Ville prévoit respecter la limite de 100 % de ses revenus dès 2026, selon ses prévisions budgétaires.

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2022-2027 est présentée ci-dessous.

Tableau 81 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais	417 120,8	419 984,7	431 203,8	447 757,8	499 318,3	502 453,8	526 374,9
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	595 908,9	634 241,7	638 791,4	657 981,0	701 827,3	721 688,1	731 315,9
	1 013 029,7	**1 054 226,4**	**1 069 995,2**	**1 105 738,8**	**1 201 145,6**	**1 224 141,9**	**1 257 690,8**
Affectation au remboursement de la dette	182 200,9	67 923,5	67 622,9	50 338,1	47 107,1	47 107,1	53 549,7
Remboursement de capital par des subventions[1]	56 361,5	59 239,9	51 398,7	24 079,0	29 365,6	23 511,8	45 578,9
Remboursement de capital de la STM[2]	27 190,9	30 695,7	87 609,4	30 299,2	119 679,8	119 679,8	104 509,4
	265 753,3	**157 859,1**	**206 631,0**	**104 716,3**	**196 152,5**	**190 298,7**	**203 638,0**
Coût brut de la dette	**1 278 783,0**	**1 212 085,5**	**1 276 626,2**	**1 210 455,1**	**1 397 298,1**	**1 414 440,6**	**1 461 328,8**
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	83 367,8	79 049,2	86 960,0	91 528,9	109 980,7	94 838,1	110 709,1
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	17 933,5	15 452,3	10 585,5	7 156,0	8 034,9	15 844,7	18 567,7
- pour la portion du capital[1]	56 361,5	59 239,9	51 398,7	24 079,0	29 365,6	23 511,8	45 578,9
	157 662,8	**153 741,4**	**148 944,2**	**122 763,9**	**147 381,2**	**134 194,6**	**174 855,7**
Moins :							
Recouvrement de la STM							
- pour la portion des intérêts	49 661,1	51 829,0	53 792,1	56 259,0	61 684,2	63 564,4	67 359,0
- pour la portion du capital[2]	27 190,9	30 695,7	87 609,4	30 299,2	119 679,8	119 679,8	104 509,4
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	46 696,7	51 884,6	54 433,9	60 962,3	63 911,9	64 695,7	71 318,1
	123 548,7	**134 409,3**	**195 835,4**	**147 520,6**	**245 275,9**	**247 939,9**	**243 186,5**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**997 571,5**	**923 934,8**	**931 846,6**	**940 170,7**	**1 004 641,0**	**1 032 306,1**	**1 043 286,6**
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	352 589,8	261 645,8	279 789,9	280 876,3	310 353,4	327 530,0	334 379,5
Contribuables de la Ville de Montréal	644 981,7	662 289,0	652 056,7	659 294,4	694 287,6	704 776,1	708 907,1

[1] Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

[2] Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales expose de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses, par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2026 figurent aussi au tableau.

Tableau 82 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2026 et 2027

(en milliers de dollars)	Budget comparatif 2026				Budget 2027			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	4 494 408,4	16 007,0	-	4 510 415,4	4 857 627,4	16 535,3	-	4 874 162,7
Paiements tenant lieu de taxes	294 249,3	-	-	294 249,3	327 699,2	-	-	327 699,2
Quotes-parts	-	3 342 425,2	(2 724 474,2)	617 951,0	-	3 405 655,2	(2 765 722,8)	639 932,4
Transferts	355 517,0	285 963,3	-	641 480,3	380 729,6	282 143,0	-	662 872,6
Services rendus	417 962,5	62 972,4	(640,9)	480 294,0	450 906,6	62 851,4	(909,1)	512 848,9
Amendes et pénalités	127 090,6	114 776,0	-	241 866,6	152 729,5	125 459,7	-	278 189,2
Imposition de droits	386 990,7	194,5	-	387 185,2	386 863,9	204,3	-	387 068,2
Intérêts	113 198,5	109 440,3	-	222 638,8	127 257,0	120 127,5	-	247 384,5
Autres revenus	73 114,9	8 668,9	-	81 783,8	72 076,9	8 388,0	-	80 464,9
	6 262 531,9	**3 940 447,6**	**(2 725 115,1)**	**7 477 864,4**	**6 755 890,1**	**4 021 364,4**	**(2 766 631,9)**	**8 010 622,6**
Charges de fonctionnement								
Administration générale	588 811,0	320 419,6	(168,3)	909 062,3	666 920,9	316 151,4	(161,5)	982 910,8
Sécurité publique	28 078,5	1 343 527,8	(0,8)	1 371 605,5	24 500,7	1 381 968,9	-	1 406 469,6
Transport	658 100,7	831 969,6	(44,5)	1 490 025,8	684 814,0	877 525,0	(23,8)	1 562 315,2
Hygiène du milieu	283 960,1	320 054,5	(365,2)	603 649,4	291 151,8	342 063,2	(384,6)	632 830,4
Santé et bien-être	92 332,0	205 605,3	(0,3)	297 937,0	93 118,9	206 527,6	(0,4)	299 646,1
Aménagement, urbanisme et développement	227 985,8	72 811,8	(0,3)	300 797,3	223 297,2	73 196,6	(283,8)	296 210,0
Loisirs et culture	633 505,7	158 738,9	(61,5)	792 183,1	648 211,6	160 133,3	(55,0)	808 289,9
Frais de financement	307 577,8	194 876,0	-	502 453,8	322 213,9	204 161,0	-	526 374,9
	2 820 351,6	**3 448 003,5**	**(640,9)**	**6 267 714,2**	**2 954 229,0**	**3 561 727,0**	**(909,1)**	**6 515 046,9**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 724 474,2**	-	**(2 724 474,2)**	-	**2 765 722,8**	-	**(2 765 722,8)**	-
Excédent avant financement et affectations	**717 706,1**	**492 444,1**	-	**1 210 150,2**	**1 035 938,3**	**459 637,4**	-	**1 495 575,7**
Financement								
Remboursement de la dette à long terme	(390 768,2)	(358 448,0)	-	(749 216,2)	(460 649,3)	(273 448,7)	-	(734 098,0)
	(390 768,2)	(358 448,0)	-	(749 216,2)	(460 649,3)	(273 448,7)	-	(734 098,0)
Affectations								
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(152,5)	(558,4)	-	(710,9)	(146,4)	(413,0)	-	(559,4)
Excédent accumulé								
Excédent des activités de fonctionnement affecté	186 648,9	(56 087,1)	-	130 561,8	33 444,7	(9 959,5)	-	23 485,2
Réserves financières et fonds réservés	(360 375,7)	(193 187,5)	-	(553 563,2)	(515 027,5)	(201 833,6)	-	(716 861,1)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(40 232,8)	(8 947,9)	-	(49 180,7)	(41 314,4)	(7 670,7)	-	(48 985,1)
Investissement net dans les immobilisations	(112 825,8)	124 784,8	-	11 959,0	(52 245,4)	33 688,1	-	(18 557,3)
	(326 937,9)	**(133 996,1)**	-	**(460 934,0)**	**(575 289,0)**	**(186 188,7)**	-	**(761 477,7)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, pour les données financières réelles. Pour l'exercice de 2025, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2022 à 2024, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2027.

Tableau 83 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2022 à 2024 (global) et réel 2025, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels comparatifs 2022 à 2024 – Global			Réel comparatif 2025 – Par compétences			
	2022	2023	2024	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 809 306,4	3 962 830,0	4 205 654,8	4 307 486,8	16 369,5	-	4 323 856,3
Paiements tenant lieu de taxes	264 410,7	296 764,6	287 922,5	285 107,0	-	-	285 107,0
Quotes-parts	487 408,5	524 022,1	544 236,8	-	3 107 305,7	(2 540 365,5)	566 940,2
Transferts	631 572,3	563 115,9	711 947,1	417 906,4	352 447,2	-	770 353,6
Services rendus	376 746,5	418 891,5	447 495,6	407 023,4	57 067,8	(1 423,4)	462 667,8
Amendes et pénalités	169 707,2	186 196,1	214 106,6	129 915,5	112 772,6	-	242 688,1
Imposition de droits	462 846,9	336 244,8	416 492,8	413 645,1	172,2	-	413 817,3
Intérêts	198 416,8	259 606,3	246 760,9	116 039,1	105 668,6	-	221 707,7
Autres revenus	34 817,8	63 001,7	78 750,8	106 147,3	79 217,7	-	185 365,0
	6 435 233,1	**6 610 673,0**	**7 153 367,9**	**6 183 270,6**	**3 831 021,3**	**(2 541 788,9)**	**7 472 503,0**
Charges de fonctionnement							
Administration générale	818 366,3	702 677,6	806 982,7	477 931,8	319 319,2	(142,3)	797 108,7
Sécurité publique	1 256 636,5	1 293 850,5	1 342 934,3	14 078,3	1 404 150,3	(0,6)	1 418 228,0
Transport	1 221 356,8	1 299 435,2	1 338 502,2	696 734,4	793 161,5	(126,6)	1 489 769,3
Hygiène du milieu	504 035,3	544 416,9	561 202,7	343 618,1	291 205,1	(772,9)	634 050,3
Santé et bien-être	168 048,9	219 605,6	275 311,1	92 637,4	225 763,3	(1,0)	318 399,7
Aménagement, urbanisme et développement	250 425,9	284 894,2	311 680,7	214 259,4	81 070,4	(261,8)	295 068,0
Loisirs et culture	687 500,7	729 395,2	769 800,6	638 123,3	148 026,8	(118,2)	786 031,9
Frais de financement	417 120,7	419 984,7	431 247,3	279 328,8	168 429,0	-	447 757,8
	5 323 491,1	**5 494 259,9**	**5 837 661,6**	**2 756 711,5**	**3 431 125,6**	**(1 423,4)**	**6 186 413,7**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	-	-	-	**2 540 365,5**	-	**(2 540 365,5)**	-
Excédent avant financement et affectations	**1 111 742,0**	**1 116 413,1**	**1 315 706,3**	**886 193,6**	**399 895,7**	-	**1 286 089,3**
Financement							
Financement à long terme des activités de fonctionnement	53 155,2	23 645,9	16 015,7	124 843,8	21 375,7		146 219,5
Remboursement de la dette à long terme	(211 309,4)	(826 025,0)	(617 699,4)	(387 116,4)	(118 899,5)		(506 015,9)
	(158 154,2)	(802 379,1)	(601 683,7)	(262 272,6)	(97 523,8)	-	(359 796,4)
Affectations							
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(20 250,6)	(105 072,4)	(8 052,0)	(62 126,9)	2 986,0		(59 140,9)
Excédent accumulé							
Excédent des activités de fonctionnement affecté	178 179,6	283 841,4	130 623,2	172 868,1	-		172 868,1
Réserves financières et fonds réservés	(235 303,6)	(546 234,1)	(544 979,2)	(311 551,0)	(208 886,6)		(520 437,6)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	6 403,4	91 436,0	(55 229,2)	(76 916,9)	(14 400,5)		(91 317,4)
Investissement net dans les immobilisations	(538 821,5)	149 546,3	(59 611,4)	(82 437,2)	(89 216,9)		(171 654,1)
	(609 792,7)	**(126 482,8)**	**(537 248,6)**	**(360 163,9)**	**(309 518,0)**	-	**(669 681,9)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**343 795,1**	**187 551,2**	**176 774,0**	**263 757,1**	**(7 146,1)**	-	**256 611,0**

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

PDI 2027-2036
détaillé

9. ORIENTATIONS DU PDI 2027-2036

9.1. Vision à long terme des investissements

Conformément aux priorités de l'administration ainsi qu'au nouveau plan stratégique Agir pour Montréal 2026-2030, le PDI 2027-2036 témoigne d'une rigueur budgétaire renouvelée et de la volonté d'assurer la pérennité des actifs municipaux, dans un contexte où les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants et croissants.

Ainsi, une part de plus en plus substantielle des investissements sera consacrée au cours des prochaines années à la protection des infrastructures existantes afin d'assurer des services de qualité et réduire le déficit de maintien des actifs. Cette décision, nécessaire pour améliorer l'état de nos infrastructures, a exigé des choix de priorisation ainsi qu'une réaffectation des investissements afin d'assurer la pérennité des actifs de la Ville de Montréal.

Par ailleurs, l'envergure des investissements prévus a été réévaluée afin de tenir compte de la situation financière de la Ville, tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente également un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées à l'urgence climatique.

9.2. Investir dans les infrastructures vieillissantes

Les infrastructures de la Ville de Montréal, notamment les réseaux d'eau et d'égout, les rues, les bâtiments et les autres équipements municipaux, représentent une valeur de remplacement estimée à près de 100 G$.

Tableau 84 – Valeur actualisée de remplacement par activités
(en millions de dollars)

Activités *	
Eau potable	16 662
Eaux usées et pluviales	27 322
Matières résiduelles	237
Réseau routier	33 921
Activités récréatives	9 641
Activités culturelles	1 782
Services sociaux	2 441
Sécurité incendie	1 401
Police	456
Services organisationnels	5 017
Technologies de l'information	1 560
	100 438

* Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 décembre 2025.

Dans le but de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin de maintien et de réfection sur une base régulière, la Ville poursuit l'objectif d'améliorer la connaissance de l'état de ses actifs. Cette approche permet d'éviter ou de diminuer les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif, en prolongeant la durée de vie de cet élément. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer le déficit de maintien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

L'état des actifs est suivi au moyen du déficit de maintien des actifs (DMA), qui est évalué à 11,6 G$. Ce montant correspond aux interventions requises pour remettre en état les infrastructures dont la condition est inférieure au seuil jugé acceptable.

Afin de maintenir les actifs en bon état et de réduire progressivement ce déficit, les besoins d'investissement sont estimés à environ 2,7 G$ par année, incluant les travaux de maintien et les interventions de rattrapage.

Ces besoins témoignent de l'ampleur des investissements requis pour assurer la pérennité des infrastructures et le maintien des services à la population. Dans ce contexte, le PDI accorde une priorité au maintien des actifs existants et à la réalisation des interventions les plus stratégiques en fonction de l'état des infrastructures et des ressources disponibles.

Tableau 85 – État des actifs
(en milliards de dollars)

Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs au 31 décembre 2025	**Valeurs**
Valeur actualisée de remplacement (VAR)	100,4 G$
Déficit de maintien des actifs (DMA)	11,6 G$
Besoins annuels moyens sur 10 ans	2,7 G$

9.3. Les besoins et priorités en maintien d'actifs

Le maintien des infrastructures requiert des investissements importants et soutenus. Les besoins recensés demeurent supérieurs aux ressources actuellement disponibles, ce qui nécessite une priorisation rigoureuse des interventions.

Dans ce contexte, la Ville concentre ses investissements sur les actifs présentant les besoins les plus importants afin de préserver les services à la population et de limiter la détérioration des infrastructures. La réalisation de l'ensemble des besoins identifiés repose sur la mobilisation de différentes sources de financement et sur la contribution des partenaires gouvernementaux.

Les investissements prévus au présent PDI visent à soutenir le maintien des actifs existants et à réduire progressivement les besoins de réhabilitation les plus prioritaires.

9.4. Hausses rapides des réalisations

La Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a continuellement progressé de 2016 à 2019, étant passée de 1,2 G$ à 1,9 G$. Alors que les années 2020 et 2021 ont été marquées par un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, les années suivantes témoignent d'un retour à un rythme d'investissements prépandémique.

Graphique 15 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations[1]
(en millions de dollars)



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budgets adoptés	1 590	1 831	2 085	2 099	2 001	2 050	2 048	2 350	2 495	2 433
Réalisations	1 220	1 511	1 779	1 925	1 552	1 654	1 991	2 172	2 049	2 334
Taux de réalisation	77%	83%	85%	92%	78%	81%	97%	92%	82%	96%

[1] Les réalisations considèrent tant les dépenses capitalisables que les dépenses non-capitalisables alors que celles présentées dans le cadre de la reddition de comptes financière présentent uniquement les dépenses capitalisables. Les réalisations des années 2023 et 2024 ont été redressées à la suite de l'application en 2025 de la norme comptable du secteur public SP 3160 – Partenariat public-privé (pour en savoir plus sur le redressement, voir la note 24 du rapport financer annuel 2025).

9.5. Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2027-2036, les investissements prévus s'établissent à 23,4 G$. Cette planification témoigne de l'ampleur des besoins en investissement et d'une rigueur budgétaire responsable des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville en lien avec sa stratégie financière et fiscale, et de maintenir un ratio de limite d'endettement inférieur à 100 %. Depuis 2019, le niveau des investissements réalisés a nécessité une dérogation temporaire à la cible de la Politique de gestion de la dette, le ratio d'endettement ayant dépassé le seuil de 100 % des revenus. Ce PDI, ainsi que le précédent, s'inscrit dans une démarche visant un retour au respect de cette cible.

Dans cette perspective, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

9.6. Programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2027-2036 s'établissent à 2,9 G$. De ce montant, 2,6 G$ (89,7 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sur 10 ans. Le solde de 0,3 G$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront par la suite aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

Dans ce contexte, diverses réflexions ont été menées au cours des dernières années sur l'évolution des mécanismes de financement des infrastructures municipales. Parmi celles-ci, le rapport sur la fiscalité et les finances municipales réalisé pour l'UMQ évoque la possibilité de mettre en place des outils dédiés au maintien des infrastructures municipales afin de soutenir les investissements requis à long terme. Les orientations retenues au PDI 2027-2036 s'inscrivent dans cette perspective, alors qu'une place prépondérante est accordée aux investissements visant la protection, le maintien et le renouvellement des actifs municipaux.

9.7. Mise en œuvre des programmes quartiers pour les arrondissements

Afin d'assurer une plus grande équité entre les besoins des arrondissements et les investissements municipaux, la Ville a entrepris la revue des programmes quartiers, c'est-à-dire des programmes figurant au PDI du Conseil municipal destiné aux arrondissements ainsi qu'une portion du PDI du Conseil municipal identifiée dans le cadre des projets-pilotes Quartiers inclusifs et résilients (QIR) comme ayant un impact significatif sur les quartiers. Son déploiement permettra de gagner en agilité dans la planification et la réalisation de ses investissements, d'améliorer l'état de ses actifs en privilégiant leur protection et d'optimiser l'utilisation des ressources municipales, le tout en renforçant l'autonomie des arrondissements. Cette démarche contribuera également à simplifier la gestion des programmes visés, au bénéfice des arrondissements.

Pour y arriver, les services centraux et les arrondissements poursuivront leur collaboration afin de définir les modalités de transition et les cibles associées à la revue des programmes quartiers, en vue de son intégration progressive lors de la confection du prochain PDI.

Grâce à des investissements plus ciblés, notamment à l'intention des populations plus vulnérables, la Ville se donnera ainsi les moyens de réduire les inégalités et de favoriser l'équité territoriale, tels qu'énoncés dans les principes directeurs du plan stratégique Agir pour Montréal 2026-2030.

9.8. Vers l’innovation dans le financement des projets urbains d’envergure

Plusieurs secteurs de Montréal font actuellement l’objet de démarches de planification et d’aménagement qui se déploieront au cours des prochaines décennies.

La réalisation de ces projets requiert des investissements importants ainsi qu’une coordination soutenue entre de nombreux partenaires. Dans ce contexte, la Ville examine différentes approches de financement, de gouvernance et de réalisation afin de soutenir leur mise en œuvre et d’optimiser l’utilisation des ressources disponibles.

L’écoquartier Louvain Est constitue un exemple de cette approche. Le démarrage des premiers projets résidentiels marque une étape importante dans le développement du quartier et permet d’acquérir une expérience qui pourra être mise à profit dans la réalisation d’autres projets structurants, notamment Bridge-Bonaventure, Namur-Hippodrome et les secteurs situés aux abords du prolongement de la ligne bleue.

Dans le cas du projet Namur-Hippodrome, les récentes modifications législatives offrent de nouvelles possibilités quant aux modalités de sa réalisation. Elles permettent notamment d’envisager la participation de GALOPH à certaines responsabilités liées au projet et, sous réserve des ententes requises, le transfert de terrains municipaux. La Ville poursuivra ses travaux avec les partenaires concernés afin de définir les modalités de gouvernance, de financement et de mise en œuvre du projet.

Plus largement, la Ville poursuit l’évaluation de différents mécanismes de financement et de partenariat pouvant contribuer à la réalisation de projets d’aménagement d’envergure et à l’atteinte de ses objectifs de développement du territoire.

10. PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2027-2036

10.1. Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036 prévoit des investissements totaux de 23 419,8 M$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 63,3 %, pour un montant de 14 825,3 M$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 36,7 % des investissements totaux, soit 8 594,5 M$.

Graphique 16 – Répartition des investissements par compétences

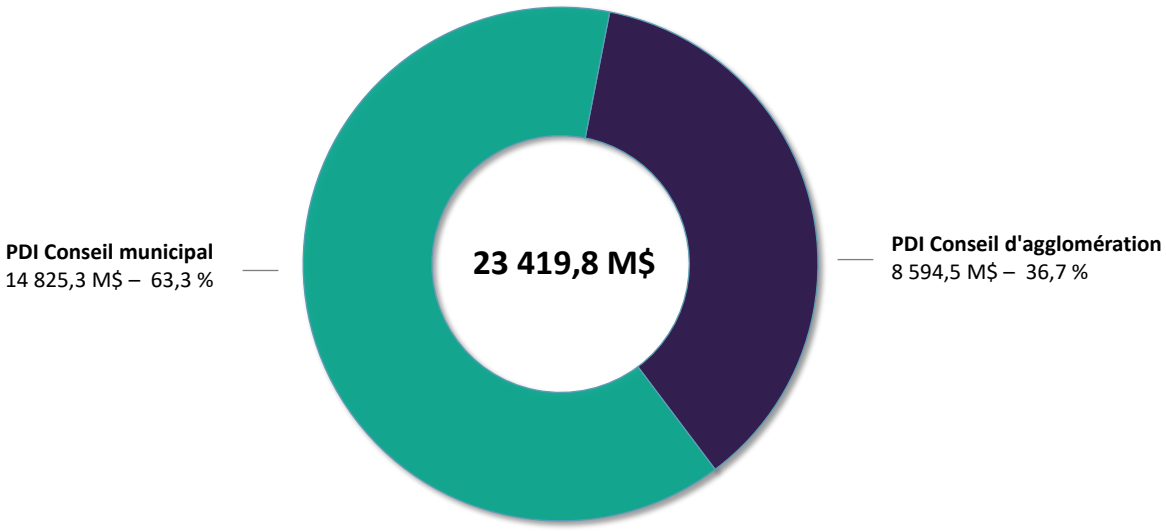

Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 618,6 M$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2027-2036 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 3 703,7 M$, portant ainsi à 5 322,3 M$ (35,9 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 17 – Répartition des investissements du conseil municipal

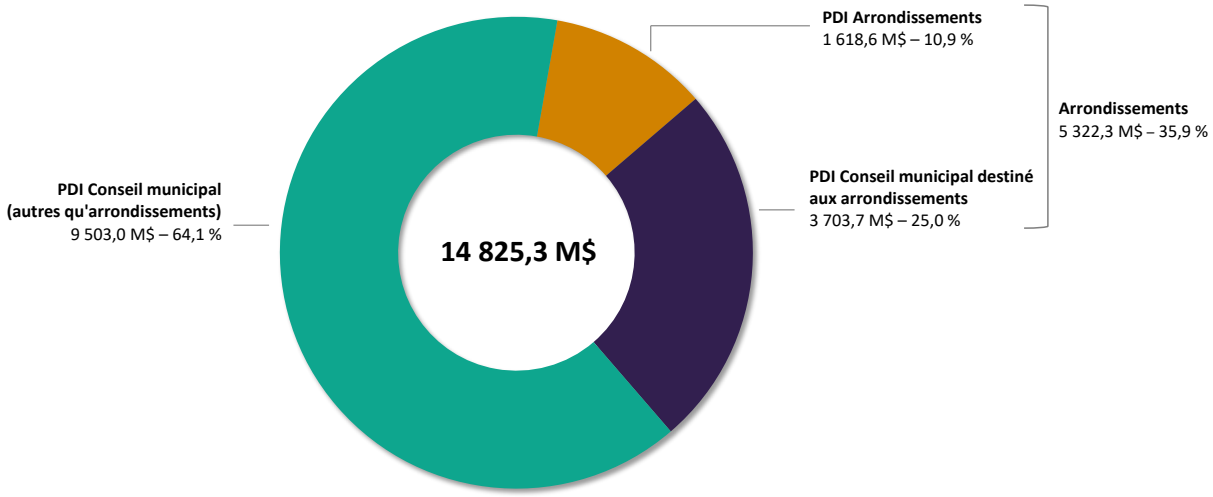

Le montant du PDI municipal destiné aux arrondissements présente une croissance importante, passant de 3 254,4 M$ au PDI 2026-2035 à 3 703,7 M$ au présent PDI, soit une augmentation de 449,3 M$ ou 13,8 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la bonification du programme de réfection du réseau routier local afin de réduire le déficit de maintien des infrastructures routières existantes et assurer leur pérennité.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements augmentent de 12,3 M$ ou 0,8 %, pour s'établir à 1 618,6 M$. Ce niveau d'investissements inclut la bonification récurrente de 25 M$ par année du précédent PDI, soit 250 M$ sur 10 ans, afin de répondre, notamment, aux besoins croissants en maintien d'actifs.

Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les 5 322,3 M$ en investissements consacrés aux arrondissements qui sont prévus dans le présent PDI augmentent de 461,6 M$ ou 9,5 % par rapport à ceux du PDI 2026-2035, qui s'établissaient à 4 860,7 M$.

Le tableau suivant détaille les PDI consacrés aux arrondissements pour la période décennale 2027-2036.

Tableau 86 – Comparaison du PDI 2026-2035 et du PDI 2027-2036, par arrondissements

(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2026-2035	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Ahuntsic-Cartierville	93 940	9 394	9 394	9 394	9 394	9 394	46 970	46 970	93 940
Anjou	62 450	6 245	6 245	6 245	6 245	6 245	31 225	31 225	62 450
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	90 030	9 003	9 003	9 003	9 003	9 003	45 015	45 015	90 030
Lachine	44 530	4 453	4 453	4 453	4 453	4 453	22 265	22 265	44 530
LaSalle	62 120	6 212	6 212	6 212	6 212	6 212	31 060	31 060	62 120
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	33 010	3 301	3 301	3 301	3 301	3 301	16 505	16 505	33 010
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	112 024	11 199	11 199	11 199	11 199	11 199	55 995	55 995	111 990
Montréal-Nord	61 583	7 332	8 139	5 732	5 732	5 732	32 667	28 660	61 327
Outremont	30 480	3 048	3 048	3 048	3 048	3 048	15 240	15 240	30 480
Pierrefonds-Roxboro	71 020	7 102	7 102	7 102	7 102	7 102	35 510	35 510	71 020
Plateau-Mont-Royal	68 870	6 887	6 887	6 887	6 887	6 887	34 435	34 435	68 870
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	143 248	16 958	14 303	17 506	14 303	14 303	77 373	71 515	148 888
Rosemont–La Petite-Patrie	106 090	10 609	10 609	10 609	10 609	10 609	53 045	53 045	106 090
Saint-Laurent	165 542	18 342	24 668	27 052	12 540	13 887	96 489	52 795	149 284
Saint-Léonard	79 145	11 415	7 890	8 890	12 090	6 890	47 175	34 450	81 625
Sud-Ouest	80 300	16 017	13 365	10 640	9 848	8 547	58 417	35 360	93 777
Verdun	49 470	4 947	4 947	4 947	4 947	4 947	24 735	24 735	49 470
Ville-Marie	154 610	15 461	15 461	15 461	15 461	15 461	77 305	77 305	154 610
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	97 776	14 266	17 938	9 852	8 998	8 998	60 052	44 990	105 042
Total – PDI des arrondissements	**1 606 238**	**182 191**	**184 164**	**177 533**	**161 372**	**156 218**	**861 478**	**757 075**	**1 618 553**
PDI municipal destiné aux arrondissements	3 254 426	293 883	324 924	305 661	322 270	355 421	1 602 159	2 101 557	3 703 716
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	**4 860 664**	**476 074**	**509 088**	**483 194**	**483 642**	**511 639**	**2 463 637**	**2 858 632**	**5 322 269**

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2027-2036.

Parmi les investissements prévus les plus importants, 969,9 M$ seront consacrés au programme de réfection du réseau routier local, tandis que 691 M$ sont prévus pour le programme de remplacement des véhicules en arrondissement.

De plus, 507,6 M$ seront alloués à plusieurs projets de développement d'installations sportives. À cela s'ajoutent des projets de mise aux normes et de construction de nouveaux équipements aquatiques, pour 376,7 M$.

Tableau 87 – PDI du conseil municipal des projets et des programmes destinés aux arrondissements, par services centraux

(en milliers de dollars)

Services centraux	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne								
Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	2 226	3 366	3 442	10 949	7 480	27 463	86 862	114 325
Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	11 086	10 000	8 000	6 000	1 300	36 386	-	36 386
	13 312	**13 366**	**11 442**	**16 949**	**8 780**	**63 849**	**86 862**	**150 711**
Culture, sports et loisirs								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	31 941	51 255	34 080	20 122	9 293	146 691	17 495	164 186
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	12 427	15 322	2 157	1 819	11 270	42 995	46 958	89 953
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	1 044	4 225	445	2 200	11 927	19 841	32 126	51 967
Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	693	3 354	3 735	974	3 194	11 950	4 784	16 734
Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	125	205	325	325	325	1 305	1 625	2 930
Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, équipements spécialisés	751	1 091	858	1 209	780	4 689	4 881	9 570
Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	530	520	550	485	485	2 570	1 740	4 310
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	929	-	658	7 897	8 661	18 145	160 843	178 988
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	41 820	43 229	39 077	21 999	8 030	154 155	43 565	197 720
Projets de développement d'installations sportives	16 396	43 752	47 237	75 558	88 808	271 751	235 833	507 584
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	658	3 748	4 013	7 361	10 402	26 182	32 199	58 381
Programme des arénas	2 773	-	-	-	-	2 773	-	2 773
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	4 284	5 766	4 644	1 488	-	16 182	-	16 182
	114 371	**172 467**	**137 779**	**141 437**	**153 175**	**719 229**	**582 049**	**1 301 278**
Diversité et inclusion sociale								
Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	2 142	3 460	3 697	3 687	3 768	16 754	17 611	34 365
	2 142	**3 460**	**3 697**	**3 687**	**3 768**	**16 754**	**17 611**	**34 365**
Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal								
Plan de la forêt urbaine	25 541	16 614	6 844	10 951	14 816	74 766	79 409	154 175
	25 541	**16 614**	**6 844**	**10 951**	**14 816**	**74 766**	**79 409**	**154 175**
Gestion et planification des immeubles								
Programme des cours de services	24 081	1 325	536	301	732	26 975	1 680	28 655
Programme de protection des bâtiments de compétence locale	1 580	8 002	10 723	15 900	18 116	54 321	30 625	84 946
Programme d'accessibilité universelle	3 120	3 103	3 103	3 129	3 132	15 587	15 612	31 199
Programme de mise à niveau des postes de carburants	-	947	860	717	904	3 428	4 645	8 073
	28 781	**13 377**	**15 222**	**20 047**	**22 884**	**100 311**	**52 562**	**152 873**
Infrastructures du réseau routier								
Programme de maintien des infrastructures routières	11 000	11 000	12 000	12 000	12 000	58 000	60 000	118 000
Programme réfection du réseau routier local	50 000	52 500	63 925	70 157	71 689	308 271	661 580	969 851
	61 000	**63 500**	**75 925**	**82 157**	**83 689**	**366 271**	**721 580**	**1 087 851**
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Arrondissements	33 231	29 424	40 864	34 228	55 518	193 265	497 725	690 990
Projet de bonification des acquisitions en lien avec les activités de colmatage de la chaussée	3 829	-	-	-	-	3 829	-	3 829
	37 060	**29 424**	**40 864**	**34 228**	**55 518**	**197 094**	**497 725**	**694 819**
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	1 571	1 990	1 715	-	-	5 276	-	5 276
	1 571	**1 990**	**1 715**	**-**	**-**	**5 276**	**-**	**5 276**
Urbanisme et mobilité								
Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	9 570	8 649	8 600	9 201	9 179	45 199	42 898	88 097
Secteurs stratégiques - Équité des milieux de vie	-	1 500	3 000	3 000	3 000	10 500	18 000	28 500
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	535	577	573	613	612	2 910	2 861	5 771
	10 105	**10 726**	**12 173**	**12 814**	**12 791**	**58 609**	**63 759**	**122 368**
Total – PDI municipal destiné aux arrondissements	**293 883**	**324 924**	**305 661**	**322 270**	**355 421**	**1 602 159**	**2 101 557**	**3 703 716**

10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 23 419,8 M$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2027-2036, un montant de 4 133,4 M$, soit 17,7 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (2 945,6 M$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (1 135,8 M$), et des revenus divers (52 M$).

Un montant de 19 286,4 M$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI.

Le montant de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2027-2036, s'établit à 6 290 M$. Ainsi, lorsqu'on ajoute les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 7 365,5 M$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 31,4 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2027-2036. Cette proportion est en hausse par rapport au PDI 2026-2035, où le financement au comptant représentait près de 27 % du financement total des investissements.

Cette progression témoigne de la volonté de la Ville d'accroître la part des investissements financés autrement que par emprunt et de contribuer à une gestion prudente de l'endettement.

Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2027-2036 est de 11 920,9 M$, ce qui représente 50,9 % du financement (comparativement à près de 56 % au PDI 2026-2035).

Tableau 88 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	211,1	267,4	292,1	284,0	289,8	1 344,4	1 745,2	3 089,6
Sécurité publique	110,9	97,8	104,7	85,5	78,7	477,6	505,1	982,7
Transport	507,9	590,9	607,7	678,6	672,1	3 057,2	3 259,1	6 316,3
Hygiène du milieu	658,0	777,4	890,2	911,6	874,9	4 112,1	2 865,3	6 977,4
Aménagement, urbanisme et développement	112,0	118,5	125,3	128,9	136,5	621,2	785,7	1 406,9
Loisirs et culture	424,2	582,5	578,1	533,9	471,7	2 590,4	2 056,5	4 646,9
Total – Acquisitions d'immobilisations	**2 024,1**	**2 434,5**	**2 598,1**	**2 622,5**	**2 523,7**	**12 202,9**	**11 216,9**	**23 419,8**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	253,7	321,5	463,2	521,4	503,3	2 063,1	882,5	2 945,6
Activités commerciales de la CSEM	85,8	90,0	100,0	105,0	110,0	490,8	645,0	1 135,8
Dépôts des promoteurs et autres	19,2	9,9	11,3	3,8	2,8	47,0	5,0	52,0
Total – Sources de financement externes	**358,7**	**421,4**	**574,5**	**630,2**	**616,1**	**2 600,9**	**1 532,5**	**4 133,4**
Montant à la charge des contribuables	**1 665,4**	**2 013,1**	**2 023,6**	**1 992,3**	**1 907,6**	**9 602,0**	**9 684,4**	**19 286,4**
Paiement au comptant								
Services	53,9	115,6	115,1	105,7	82,2	472,5	276,0	748,5
Arrondissements	8,7	16,9	13,5	7,3	3,1	49,5	0,5	50,0
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	445,9	445,9	445,9	445,9	445,9	2 229,5	2 229,5	4 459,0
Eau	42,1	42,1	42,1	42,1	42,1	210,5	210,5	421,0
Voirie	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	10,0	10,0	20,0
Réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures	139,0	139,0	139,0	139,0	139,0	695,0	695,0	1 390,0
Total – Stratégie d'accroissement	**629,0**	**629,0**	**629,0**	**629,0**	**629,0**	**3 145,0**	**3 145,0**	**6 290,0**
Total – Paiement au comptant	**719,3**	**789,2**	**785,3**	**769,7**	**742,0**	**3 805,5**	**3 560,0**	**7 365,5**
Emprunts selon la programmation	**946,1**	**1 223,9**	**1 238,3**	**1 222,6**	**1 165,6**	**5 796,5**	**6 124,4**	**11 920,9**

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 14 825,3 M$, soit 63,3 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 518,3 M$ (17 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 1 135,8 M$.

Par ailleurs, un montant de 5 326,3 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 6 980,7 M$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 12 307 M$, soit 83 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 89 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	117,0	137,4	162,9	136,9	171,6	725,8	1 235,7	1 961,5
Sécurité publique	0,3	-	-	-	-	0,3	-	0,3
Transport	475,0	526,8	548,5	607,1	596,5	2 753,9	3 102,1	5 856,0
Hygiène du milieu	196,1	215,4	204,9	215,3	202,2	1 033,9	1 006,1	2 040,0
Aménagement, urbanisme et développement	109,1	113,6	117,4	120,7	128,3	589,1	744,6	1 333,7
Loisirs et culture	342,2	458,4	434,7	403,7	364,0	2 003,0	1 630,8	3 633,8
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 239,7**	**1 451,6**	**1 468,4**	**1 483,7**	**1 462,6**	**7 106,0**	**7 719,3**	**14 825,3**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	152,1	132,1	182,6	189,9	181,4	838,1	492,4	1 330,5
Activités commerciales de la CSEM	85,8	90,0	100,0	105,0	110,0	490,8	645,0	1 135,8
Dépôts des promoteurs et autres	19,2	9,9	11,3	3,8	2,8	47,0	5,0	52,0
Total – Sources de financement externes	**257,1**	**232,0**	**293,9**	**298,7**	**294,2**	**1 375,9**	**1 142,4**	**2 518,3**
Montant à la charge des contribuables	**982,6**	**1 219,6**	**1 174,5**	**1 185,0**	**1 168,4**	**5 730,1**	**6 576,9**	**12 307,0**
Paiement au comptant								
Services	28,6	41,9	43,0	59,4	47,1	220,0	150,4	370,4
Arrondissements	8,7	16,9	13,5	7,3	3,1	49,5	0,5	50,0
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	274,7	265,9	252,0	252,3	258,4	1 303,3	1 541,6	2 844,9
Eau	42,1	42,1	42,1	42,1	42,1	210,5	210,5	421,0
Voirie	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	10,0	10,0	20,0
Réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures	139,0	139,0	139,0	139,0	139,0	695,0	695,0	1 390,0
Total – Stratégie d'accroissement	**457,8**	**449,0**	**435,1**	**435,4**	**441,5**	**2 218,8**	**2 457,1**	**4 675,9**
Total – Paiement au comptant	**518,1**	**530,8**	**514,6**	**525,1**	**514,7**	**2 603,3**	**2 723,0**	**5 326,3**
Emprunts selon la programmation	**464,5**	**688,8**	**659,9**	**659,9**	**653,7**	**3 126,8**	**3 853,9**	**6 980,7**

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 8 594,5 M$, soit 36,7 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 1 615,1 M$ (18,8 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actifs névralgiques.

De plus, un montant de 2 039,2 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 4 940,2 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 6 979,4 M$, soit 81,2 % des investissements de compétence d'agglomération.

Tableau 90 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	94,1	130,0	129,2	147,1	118,2	618,6	509,5	1 128,1
Sécurité publique	110,6	97,8	104,7	85,5	78,7	477,3	505,1	982,4
Transport	32,9	64,1	59,2	71,5	75,6	303,3	157,0	460,3
Hygiène du milieu	461,9	562,0	685,3	696,3	672,7	3 078,2	1 859,2	4 937,4
Aménagement, urbanisme et développement	2,9	4,9	7,9	8,2	8,2	32,1	41,1	73,2
Loisirs et culture	82,0	124,1	143,4	130,2	107,7	587,4	425,7	1 013,1
Total – Acquisitions d'immobilisations	**784,4**	**982,9**	**1 129,7**	**1 138,8**	**1 061,1**	**5 096,9**	**3 497,6**	**8 594,5**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	101,6	189,4	280,6	331,5	321,9	1 225,0	390,1	1 615,1
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	**101,6**	**189,4**	**280,6**	**331,5**	**321,9**	**1 225,0**	**390,1**	**1 615,1**
Montant à la charge des contribuables	**682,8**	**793,5**	**849,1**	**807,3**	**739,2**	**3 871,9**	**3 107,5**	**6 979,4**
Paiement au comptant								
Services	25,3	73,7	72,1	46,3	35,1	252,5	125,6	378,1
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	171,2	180,0	193,9	193,6	187,5	926,2	687,9	1 614,1
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	**171,2**	**180,0**	**193,9**	**193,6**	**187,5**	**926,2**	**687,9**	**1 614,1**
Total – Paiement au comptant	**201,2**	**258,4**	**270,7**	**244,6**	**227,3**	**1 202,2**	**837,0**	**2 039,2**
Emprunts selon la programmation	**481,6**	**535,1**	**578,4**	**562,7**	**511,9**	**2 669,7**	**2 270,5**	**4 940,2**

Le graphique suivant illustre l'évolution des modes de financement entre la première année du PDI précédent (2026) et les cinq premières années du PDI actuel (2027 à 2031).

Le niveau d'emprunt augmente en 2028, reflétant la croissance des besoins en investissements, principalement pour appuyer ceux relatifs à la protection des actifs.

Afin de soutenir le financement des investissements, la stratégie d'accroissement du paiement au comptant est bonifiée de 139 M$ dès 2027 pour atteindre 629 M$. Ce niveau de contribution est maintenu au cours des années suivantes pour limiter le recours à l'emprunt.

Graphique 18 – Évolution des sources de financement, de 2026 à 2031
(en millions de dollars)

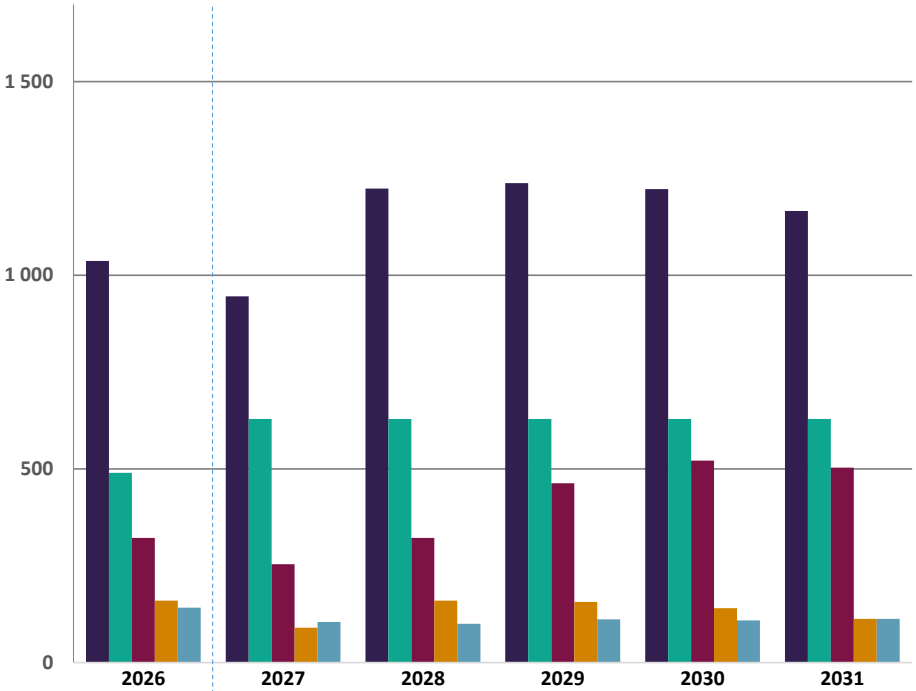

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Emprunts selon la programmation	1 037	946	1 224	1 238	1 223	1 166
Stratégie d'accroissement du paiement au comptant	490	629	629	629	629	629
Subventions gouvernementales	322	254	322	463	521	503
Fonds dédiés - Paiement au comptant des immobilisations	160	90	160	156	141	113
Autres sources de financement	142	105	100	111	109	113

10.3. Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle brosse également le portrait des investissements municipaux dans le maintien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Comme de nombreuses municipalités, la Ville de Montréal fait face à une crise du maintien des actifs. Les revenus dont elle dispose actuellement ne permettent pas de répondre adéquatement à la croissance du déficit d'entretien.

Dans l'ensemble du PDI 2027-2036, 76,5 % des investissements sont consacrés à la protection des éléments de l'actif et 23,5 % au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements, à la réalisation de nouvelles infrastructures ainsi qu'à la mise aux normes d'actifs existants. Cette répartition témoigne d'une importance accrue accordée au maintien et au renouvellement des actifs municipaux. À titre comparatif, la part des investissements consacrée à la protection des actifs s'établissait à 66,9 % dans le PDI 2025-2034 et à 67,5 % dans le PDI 2026-2035.

Au cours des prochaines années, une part croissante des investissements sera destinée à la protection des actifs afin de soutenir leur pérennité, de maintenir les niveaux de service et de répondre aux besoins de renouvellement des infrastructures et des équipements municipaux.

Cette orientation se reflète dans le graphique suivant, qui illustre une augmentation progressive de la part des investissements consacrée à la protection des actifs, passant de 70,3 % en 2027 à 81,6 % en 2036.

En parallèle, la part des investissements consacrée au développement diminue sur l'horizon du PDI, tout en permettant la poursuite des projets déjà engagés ou nécessaires, et la réalisation des interventions requises pour répondre aux besoins de la Ville.

Graphique 19 – Évolution de la part consacrée à la protection et au développement en pourcentage des investissements totaux

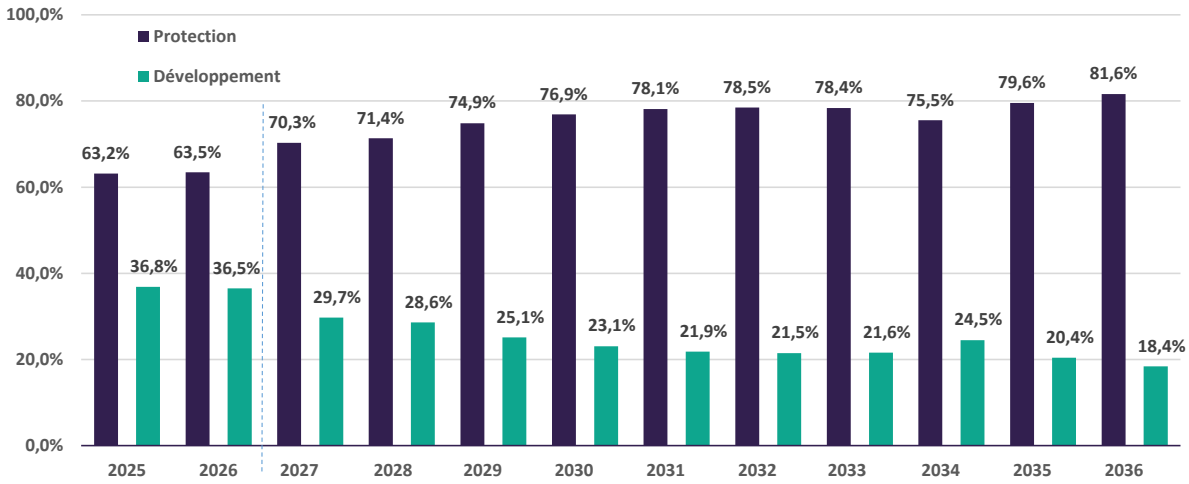

Pour la période 2027-2036, la Ville de Montréal compte investir un montant total de 14 162,1 M$ (soit plus de 60 % du PDI), dont 5 960,7 M$ dans les « infrastructures routières » ainsi que 8 201,4 M$ dans « l'environnement et les infrastructures souterraines » soit principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. De ce montant, près de 83 % des investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

Cette répartition reflète l'importance accordée au renouvellement et à la pérennisation des infrastructures existantes, tout en assurant les interventions requises pour maintenir les niveaux de service à la population.

Tableau 91 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Infrastructures routières	382,4	434,1	462,8	508,1	515,2	2 302,6	2 582,2	4 884,8
Environnement et infrastructures souterraines	497,2	660,9	805,0	890,8	889,2	3 743,1	3 142,3	6 885,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	136,0	168,5	190,2	165,0	143,4	803,1	641,4	1 444,5
Bâtiments et terrains	203,9	296,0	301,2	257,4	231,9	1 290,4	1 437,9	2 728,3
Véhicules	75,4	67,5	79,2	72,0	95,0	389,1	699,6	1 088,7
Ameublement et équipements de bureau	93,1	95,8	92,6	110,9	84,1	476,5	249,0	725,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	34,8	14,5	14,0	12,5	13,2	89,0	65,4	154,4
Total – Investissements	**1 422,8**	**1 737,3**	**1 945,0**	**2 016,7**	**1 972,0**	**9 093,8**	**8 817,8**	**17 911,6**
Pourcentage - Protection	70,3 %	71,4 %	74,9 %	76,9 %	78,1 %	74,5 %	78,6 %	76,5 %

Catégories d'actifs - Développement	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Infrastructures routières	79,8	133,2	119,2	132,7	130,9	595,8	480,1	1 075,9
Environnement et infrastructures souterraines	246,0	207,2	184,7	124,8	93,4	856,1	459,9	1 316,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	65,9	79,4	97,3	114,0	102,0	458,6	462,3	920,9
Bâtiments et terrains	179,2	247,5	220,5	206,2	203,5	1 056,9	903,0	1 959,9
Véhicules	3,8	-	-	-	-	3,8	-	3,8
Ameublement et équipements de bureau	8,0	16,0	15,4	13,9	7,7	61,0	21,1	82,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	18,6	14,0	16,0	14,1	14,2	76,9	72,7	149,6
Total – Investissements	**601,3**	**697,3**	**653,1**	**605,7**	**551,7**	**3 109,1**	**2 399,1**	**5 508,2**
Pourcentage - Développement	29,7 %	28,6 %	25,1 %	23,1 %	21,9 %	25,5 %	21,4 %	23,5 %

Catégories d'actifs - Total	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Infrastructures routières	462,2	567,3	582,0	640,8	646,1	2 898,4	3 062,3	5 960,7
Environnement et infrastructures souterraines	743,2	868,1	989,7	1 015,6	982,6	4 599,2	3 602,2	8 201,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	201,9	247,9	287,5	279,0	245,4	1 261,7	1 103,7	2 365,4
Bâtiments et terrains	383,1	543,5	521,7	463,6	435,4	2 347,3	2 340,9	4 688,2
Véhicules	79,2	67,5	79,2	72,0	95,0	392,9	699,6	1 092,5
Ameublement et équipements de bureau	101,1	111,8	108,0	124,8	91,8	537,5	270,1	807,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	53,4	28,5	30,0	26,6	27,4	165,9	138,1	304,0
Total – Investissements	**2 024,1**	**2 434,6**	**2 598,1**	**2 622,4**	**2 523,7**	**12 202,9**	**11 216,9**	**23 419,8**

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 92 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Infrastructures routières	376,9	417,4	453,1	500,5	507,1	2 255,0	2 577,0	4 832,0
Environnement et infrastructures souterraines	279,2	301,7	303,9	329,4	318,0	1 532,2	1 733,4	3 265,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	100,0	114,9	115,3	106,2	106,7	543,1	427,2	970,3
Bâtiments et terrains	154,9	213,9	218,3	186,0	159,3	932,4	981,2	1 913,6
Véhicules	33,3	30,0	42,6	35,2	56,2	197,3	501,2	698,5
Ameublement et équipements de bureau	41,3	39,4	30,8	29,7	25,5	166,7	72,4	239,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	3,3	5,1	6,5	5,2	6,0	26,1	26,6	52,7
Total – Investissements	**988,9**	**1 122,4**	**1 170,5**	**1 192,2**	**1 178,8**	**5 652,8**	**6 319,0**	**11 971,8**
Pourcentage - Protection	79,8 %	77,3 %	79,7 %	80,4 %	80,6 %	79,5 %	81,9 %	80,8 %

Catégories d'actifs - Développement	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Infrastructures routières	53,7	86,8	70,9	74,5	64,5	350,4	328,3	678,7
Environnement et infrastructures souterraines	8,4	7,5	2,7	1,8	3,0	23,4	19,5	42,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	42,7	50,4	64,6	60,7	52,3	270,7	332,6	603,3
Bâtiments et terrains	120,5	166,7	141,5	138,9	150,0	717,6	638,9	1 356,5
Véhicules	3,8	-	-	-	-	3,8	-	3,8
Ameublement et équipements de bureau	3,2	4,1	2,7	1,5	-	11,5	8,3	19,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	18,5	13,8	15,5	14,0	14,0	75,8	72,7	148,5
Total – Investissements	**250,8**	**329,3**	**297,9**	**291,4**	**283,8**	**1 453,2**	**1 400,3**	**2 853,5**
Pourcentage - Développement	20,2 %	22,7 %	20,3 %	19,6 %	19,4 %	20,5 %	18,1 %	19,2 %

Catégories d'actifs - Total	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Infrastructures routières	430,6	504,2	524,0	575,0	571,6	2 605,4	2 905,3	5 510,7
Environnement et infrastructures souterraines	287,6	309,2	306,6	331,2	321,0	1 555,6	1 752,9	3 308,5
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	142,7	165,3	179,9	166,9	159,0	813,8	759,8	1 573,6
Bâtiments et terrains	275,4	380,6	359,8	324,9	309,3	1 650,0	1 620,1	3 270,1
Véhicules	37,1	30,0	42,6	35,2	56,2	201,1	501,2	702,3
Ameublement et équipements de bureau	44,5	43,5	33,5	31,2	25,5	178,2	80,7	258,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	21,8	18,9	22,0	19,2	20,0	101,9	99,3	201,2
Total – Investissements	**1 239,7**	**1 451,7**	**1 468,4**	**1 483,6**	**1 462,6**	**7 106,0**	**7 719,3**	**14 825,3**

Tableau 93 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Infrastructures routières	5,5	16,7	9,7	7,6	8,1	47,6	5,2	52,8
Environnement et infrastructures souterraines	218,0	359,2	501,1	561,4	571,2	2 210,9	1 408,9	3 619,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	36,0	53,6	74,9	58,8	36,7	260,0	214,2	474,2
Bâtiments et terrains	49,0	82,1	82,9	71,4	72,6	358,0	456,7	814,7
Véhicules	42,1	37,5	36,6	36,8	38,8	191,8	198,4	390,2
Ameublement et équipements de bureau	51,8	56,4	61,8	81,2	58,6	309,8	176,6	486,4
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	31,5	9,4	7,5	7,3	7,2	62,9	38,8	101,7
Total – Investissements	**433,9**	**614,9**	**774,5**	**824,5**	**793,2**	**3 441,0**	**2 498,8**	**5 939,8**
Pourcentage - Protection	55,3 %	62,6 %	68,6 %	72,4 %	74,8 %	67,5 %	71,4 %	69,1 %

Catégories d'actifs - Développement	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Infrastructures routières	26,1	46,4	48,3	58,2	66,4	245,4	151,8	397,2
Environnement et infrastructures souterraines	237,6	199,7	182,0	123,0	90,4	832,7	440,4	1 273,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	23,2	29,0	32,7	53,3	49,7	187,9	129,7	317,6
Bâtiments et terrains	58,7	80,8	79,0	67,3	53,5	339,3	264,1	603,4
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	4,8	11,9	12,7	12,4	7,7	49,5	12,8	62,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,1	0,2	0,5	0,1	0,2	1,1	-	1,1
Total – Investissements	**350,5**	**368,0**	**355,2**	**314,3**	**267,9**	**1 655,9**	**998,8**	**2 654,7**
Pourcentage - Développement	44,7 %	37,4 %	31,4 %	27,6 %	25,2 %	32,5 %	28,6 %	30,9 %

Catégories d'actifs - Total	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Infrastructures routières	31,6	63,1	58,0	65,8	74,5	293,0	157,0	450,0
Environnement et infrastructures souterraines	455,6	558,9	683,1	684,4	661,6	3 043,6	1 849,3	4 892,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	59,2	82,6	107,6	112,1	86,4	447,9	343,9	791,8
Bâtiments et terrains	107,7	162,9	161,9	138,7	126,1	697,3	720,8	1 418,1
Véhicules	42,1	37,5	36,6	36,8	38,8	191,8	198,4	390,2
Ameublement et équipements de bureau	56,6	68,3	74,5	93,6	66,3	359,3	189,4	548,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	31,6	9,6	8,0	7,4	7,4	64,0	38,8	102,8
Total – Investissements	**784,4**	**982,9**	**1 129,7**	**1 138,8**	**1 061,1**	**5 096,9**	**3 497,6**	**8 594,5**

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir le PDI 2026-2035.

Tableau 94 – Comparaison du PDI 2027-2036 et du PDI 2026-2035, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	PDI 2027-2036	PDI 2026-2035	Écarts
Infrastructures routières	4 884,7	4 786,5	**98,2**
Environnement et infrastructures souterraines	6 885,4	6 594,3	**291,1**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 444,5	1 648,4	**(203,9)**
Bâtiments et terrains	2 728,1	2 506,0	**222,1**
Véhicules	1 088,9	1 117,1	**(28,2)**
Ameublement et équipements de bureau	725,4	559,1	**166,3**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	154,6	148,7	**5,9**
Total – Investissements	**17 911,5**	**17 360,1**	**551,5**
Pourcentage - Protection	**76,5%**	**67,5%**	

Catégories d'actifs - Développement	PDI 2027-2036	PDI 2026-2035	Écarts
Infrastructures routières	1 076,0	1 906,5	**(830,5)**
Environnement et infrastructures souterraines	1 315,8	1 375,3	**(59,5)**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	921,0	2 069,5	**(1 148,5)**
Bâtiments et terrains	1 959,9	2 525,3	**(565,4)**
Véhicules	3,8	-	**3,8**
Ameublement et équipements de bureau	82,0	306,5	**(224,5)**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	149,7	175,3	**(25,6)**
Total – Investissements	**5 508,2**	**8 358,4**	**(2 850,2)**
Pourcentage - Développement	**23,5%**	**32,5%**	

Catégories d'actifs - Total	PDI 2027-2036	PDI 2026-2035	Écarts
Infrastructures routières	5 960,7	6 693,0	**(732,3)**
Environnement et infrastructures souterraines	8 201,2	7 969,6	**231,6**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	2 365,5	3 717,9	**(1 352,4)**
Bâtiments et terrains	4 688,0	5 031,3	**(343,3)**
Véhicules	1 092,7	1 117,1	**(24,4)**
Ameublement et équipements de bureau	807,4	865,6	**(58,2)**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	304,3	324,0	**(19,7)**
Total – Investissements	**23 419,8**	**25 718,5**	**(2 298,7)**

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une baisse des investissements de 2 298,7 M$, soit 8,9 %. Cette évolution reflète un ajustement du niveau d'investissement en fonction de la capacité financière de la Ville ainsi que de l'importance accrue accordée au maintien et au renouvellement des actifs existants. Cette approche s'inscrit dans le respect de la stratégie financière et fiscale de la Ville et contribue au maintien d'un ratio de limite d'endettement inférieur à 100 %.

Dans l'ensemble du PDI, la part investissements qui sera consacrée au volet protection augmente significativement pour s'établir à 76,5 %, comparativement à 67,5 % au PDI 2026-2035, témoignant ainsi de l'importance accordée à réduire le déficit de maintien des infrastructures existantes et assurer leur pérennité. Par conséquent, une plus grande proportion des investissements sera allouée aux infrastructures les plus critiques, telles que les infrastructures de l'eau et routières, afin de limiter les risques d'interruptions de service, de bris majeurs ou d'enjeux de sécurité pour la population. En effet, la part allouée à la protection des catégories d'actifs « Environnement et infrastructures souterraines » ainsi qu'aux « Infrastructures routières » représente près de 61 % des investissements, comparativement à 57 % au précédent PDI.

En ce qui a trait spécifiquement à la catégorie « Infrastructures routières », la priorisation sera davantage axée sur le maintien des actifs, une approche permettant d'intervenir à moindre coût sur un plus grand nombre de km de chaussées, plutôt que d'effectuer des réaménagements complets, qui nécessitent des investissements plus importants pour un nombre limité de km réalisés. Conséquemment, les budgets alloués aux programmes de réaménagement des rues ont été révisés afin que ceux relatifs à la réfection et au maintien du réseau routier soient bonifiés de 1 G$, permettant ainsi une augmentation significative de chaussées qui seront réhabilitées.

Par ailleurs, les investissements en développement représentent encore 23,5 % du PDI. Bien que le contexte actuel commande une grande prudence, l'arrêt complet des projets de développement n'est ni réaliste, ni souhaitable. Une part importante de ces investissements est liée à des engagements déjà pris ou à des projets nécessaires pour maintenir des services municipaux sécuritaires, efficaces et adaptés aux besoins de la population. La Ville privilégie ainsi une approche équilibrée qui consiste à limiter les nouveaux engagements, à recentrer les investissements sur les priorités stratégiques et à assurer la continuité des projets essentiels.

10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble des usagères et usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement d'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, près de 803 km de conduites principales d'aqueduc, 3 666 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 428 km de conduites secondaires d'égouts et 90 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont l'une figure parmi les cinq plus grandes du monde (Jean-R.-Marcotte), traitent, par temps sec, environ 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées, et jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse (1 million de mètres cubes correspondent à 1 milliard de litres).

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés afin d'assurer leur pérennité, leur performance et une alimentation fiable en eau.

Comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, les investissements dans les infrastructures de l'eau ont connu une croissance soutenue au cours des dernières années, passant de 493 M$ en 2018 à un niveau prévu de 587 M$ en 2026.

Les budgets des années suivantes témoignent de la poursuite des efforts engagés au cours du précédent PDI pour maintenir et renouveler les actifs stratégiques. Le PDI 2027-2036 s'inscrit ainsi dans la continuité de cette tendance en maintenant un niveau d'investissement élevé, atteignant 913 M$ en 2030, afin de répondre aux besoins de réhabilitation et de pérennisation des infrastructures.

Pour la période 2027-2036, un montant de 7 054,3 M$ sera consacré aux infrastructures de l'eau.

Graphique 20 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)

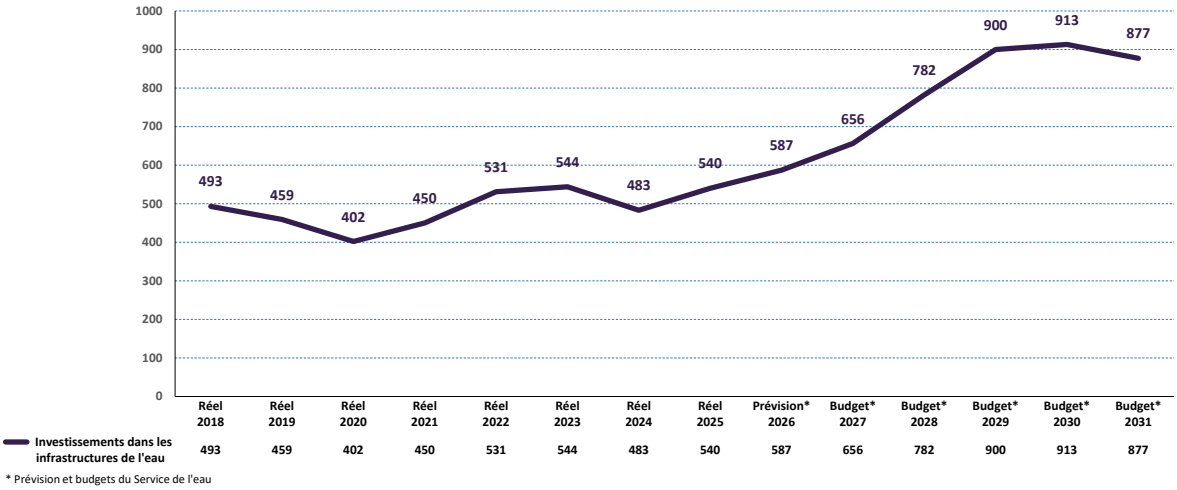

* Prévision et budgets du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- faire face aux défis environnementaux.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 2 015,6 M$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2025, 81 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le plan directeur de drainage (836 M$, dont les collecteurs de l'Est et Langelier), le réseau principal d'aqueducs (613,7 M$) et le réseau principal d'égouts (423,4 M$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2027-2036 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour ceux dédiés à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (484,8 M$), aux usines d'eau potable (420 M$), ainsi qu'aux réservoirs et stations de pompage d'eau potable (184,9 M$).

De plus, un montant de 146 M$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles. Celles-ci, en plus de remplir une fonction de loisirs (en faisant figure de parcs ou de places publiques par exemple), réduiront l'apport d'eau au réseau d'égouts souterrain afin d'éviter le débordement d'eaux usées dans les cours d'eau et des inondations chez les citoyennes et citoyens lors d'importants épisodes de pluie. Ces infrastructures, en tant que mesures d'adaptation aux changements climatiques, contribueront à accélérer la transition écologique et à améliorer la qualité des milieux de vie urbains.

Principaux projets

Afin d'assurer et de fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de Lachine et de Dorval après le démantèlement de leurs usines, 77,6 M$ seront investis dans la mise en œuvre de l'aqueduc de l'ouest, ce qui permettra de répondre aux besoins en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, et ce, au meilleur coût à long terme.

Par ailleurs, dans le but de sécuriser l'alimentation en eau potable, un investissement de 266,1 M$ sera alloué à la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish (desservant près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais), tandis que 197,1 M$ seront consacrés à la reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion qui servent à acheminer la quasi-totalité de l'eau potable produite à l'usine Atwater.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte intégrera une nouvelle phase au traitement des eaux usées pour ainsi rendre les rejets conformes aux objectifs prescrits par les instances gouvernementales. La désinfection permettra de diminuer les risques pour la santé humaine et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 358,2 M$ dans ce PDI.

Par ailleurs, 999,7 M$ seront prévus afin de remplacer les 4 incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, compte tenu de la fin imminente de leur vie utile. Ce projet permettra de réduire considérablement les émissions de GES. Par ailleurs, les technologies retenues afin de traiter les boues de la station viseront également à obtenir une production diversifiée de biosolides présentant un fort potentiel de valorisation agricole.

Tableau 95 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes								
Réseau principal d'aqueduc	57 102,0	54 004,0	72 787,0	69 987,0	69 587,0	323 467,0	290 275,0	613 742,0
Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage de l'eau potable	11 557,0	22 834,0	33 015,0	24 317,0	27 568,0	119 291,0	65 593,0	184 884,0
Usines de traitement de l'eau potable	33 258,0	40 363,0	47 135,0	58 888,0	40 900,0	220 544,0	199 407,0	419 951,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	191 235,0	208 317,0	200 500,0	213 500,0	200 500,0	1 014 052,0	1 001 500,0	2 015 552,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	1 163,0	2 610,0	3 686,0	3 055,0	3 656,0	14 170,0	15 715,0	29 885,0
Réseau principal d'égoûts	38 825,0	38 568,0	39 937,0	43 179,0	43 680,0	204 189,0	219 250,0	423 439,0
Plan directeur de drainage	88 236,0	72 936,0	103 888,0	72 486,0	58 486,0	396 032,0	439 995,0	836 027,0
Station d'épuration des eaux usées	46 197,0	76 355,0	79 215,0	61 007,0	43 293,0	306 067,0	178 766,0	484 833,0
Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	9 500,0	15 000,0	16 452,0	15 000,0	15 000,0	70 952,0	75 000,0	145 952,0
Total – Programmes	**477 073,0**	**530 987,0**	**596 615,0**	**561 419,0**	**502 670,0**	**2 668 764,0**	**2 485 501,0**	**5 154 265,0**
Projets								
Modernisation du réservoir McTavish	22 824,0	55 532,0	57 135,0	31 039,0	37 050,0	203 580,0	62 494,0	266 074,0
Reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion 1 à l'usine Atwater	1 378,0	2 887,0	11 409,0	61 261,0	66 841,0	143 776,0	53 344,0	197 120,0
Aqueduc de l'ouest	6 530,0	16 090,0	10 810,0	20 240,0	23 570,0	77 240,0	372,0	77 612,0
Optimisation des réseaux	1 234,0	-	-	-	-	1 234,0	-	1 234,0
Chambres de compteurs d'agglomération	94,0	-	-	-	-	94,0	-	94,0
Désinfection de l'effluent	141 570,0	110 700,0	67 294,0	30 285,0	8 308,0	358 157,0	-	358 157,0
Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	5 624,0	66 029,0	156 744,0	208 675,0	238 656,0	675 728,0	324 015,0	999 743,0
Total – Projets	**179 254,0**	**251 238,0**	**303 392,0**	**351 500,0**	**374 425,0**	**1 459 809,0**	**440 225,0**	**1 900 034,0**
Total – Gestion de l'eau	**656 327,0**	**782 225,0**	**900 007,0**	**912 919,0**	**877 095,0**	**4 128 573,0**	**2 925 726,0**	**7 054 299,0**

Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 1 135,8 M$ pour la période 2027-2036, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagères et usagers ainsi qu'aux utilisatrices et utilisateurs selon la portion de conduits qu'elles et ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 42,8 M$ permettra de désencombrer et embellir les voies publiques.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 050 km de chaussées et plus de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Les montants consacrés aux infrastructures routières passeront de 429 M$ prévus en 2026 à 646 M$ budgétés en 2031. Cette hausse des investissements permettra d'accroître les interventions sur le réseau routier et de soutenir l'amélioration de l'état des infrastructures.

Graphique 21 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières[1]
(en millions de dollars)

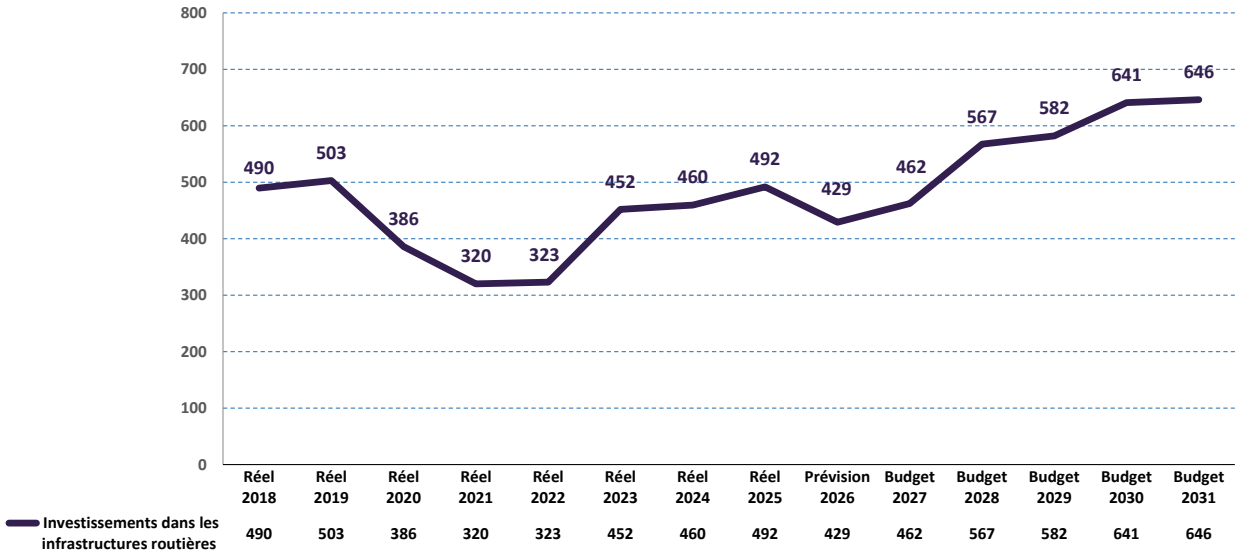

	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2024	Réel 2025	Prévision 2026	Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029	Budget 2030	Budget 2031
Investissements dans les infrastructures routières	490	503	386	320	323	452	460	492	429	462	567	582	641	646

Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- d'améliorer les transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- de réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2027-2036, la Ville investira un total de 6 127,3 M$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 4 977,1 M$ dans la protection de l'actif et 1 150,2 M$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (72,9 %) sera consacrée à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (4 464,6 M$). Un montant de 166,4 M$ (2,7 %) est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

[1] Le montant réel de l'année 2022 exclut la rétrocession d'actifs à la Ville par le MTMD d'une valeur de 227 M$, à coût nul, dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot. Le montant réel de l'année 2025 exclut les rétrocessions d'actifs à la Ville de 69 M$, à coût nul, dans le cadre des projets du corridor du pont Samuel-De Champlain et du REM.

Tableau 96 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Chemins, rues, routes et trottoirs	336,6	391,8	416,4	468,2	474,2	2 087,2	2 377,4	4 464,6
Ponts, tunnels et viaducs	35,0	35,0	38,0	35,0	35,0	178,0	175,0	353,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	10,5	7,1	8,2	4,8	5,8	36,4	28,8	65,2
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0	1,0	2,0
	382,3	**434,1**	**462,8**	**508,2**	**515,2**	**2 302,6**	**2 582,2**	**4 884,8**
Pistes cyclables	9,0	9,3	9,3	9,3	9,3	46,0	46,3	92,3
Total – Investissements	**391,3**	**443,4**	**472,1**	**517,5**	**524,5**	**2 348,6**	**2 628,5**	**4 977,1**

Catégories d'actifs - Développement	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Chemins, rues, routes et trottoirs	64,9	124,2	116,1	129,9	131,0	566,1	478,6	1 044,7
Ponts, tunnels et viaducs	-	-	0,6	2,9	-	3,5	1,6	5,1
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	9,2	2,2	-	-	-	11,4	-	11,4
Autres éléments de l'actif	5,7	6,7	2,5	-	-	14,9	-	14,9
	79,8	**133,1**	**119,2**	**132,8**	**131,0**	**595,9**	**480,2**	**1 076,1**
Pistes cyclables	15,6	16,5	15,5	16,5	10,0	74,1	-	74,1
Total – Investissements	**95,4**	**149,6**	**134,7**	**149,3**	**141,0**	**670,0**	**480,2**	**1 150,2**

Catégories d'actifs - Total	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Chemins, rues, routes et trottoirs	401,5	516,0	532,5	598,1	605,2	2 653,3	2 856,0	5 509,3
Ponts, tunnels et viaducs	35,0	35,0	38,6	37,9	35,0	181,5	176,6	358,1
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	10,5	7,1	8,2	4,8	5,8	36,4	28,8	65,2
Voirie pour projets de transport collectif	9,2	2,2	-	-	-	11,4	-	11,4
Autres éléments de l'actif	5,9	6,9	2,7	0,2	0,2	15,9	1,0	16,9
	462,1	**567,2**	**582,0**	**641,0**	**646,2**	**2 898,5**	**3 062,4**	**5 960,9**
Pistes cyclables	24,6	25,8	24,8	25,8	19,3	120,3	46,3	166,4
Total – Investissements	**486,7**	**593,0**	**606,8**	**666,8**	**665,5**	**3 018,8**	**3 108,7**	**6 127,3**

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'assurer des déplacements sécuritaires, efficaces et durables pour l'ensemble des usagères et usagers, quel que soit leur mode de déplacement.

Dans cette perspective, la Ville poursuit ses efforts afin de maintenir et de remettre à niveau ses infrastructures existantes, notamment les chaussées, les trottoirs, les structures routières, les systèmes de gestion de la circulation et les infrastructures cyclables. Le maintien des actifs demeure au cœur de la planification des investissements afin d'assurer leur pérennité, la sécurité des déplacements et la qualité des services offerts à la population.

Les infrastructures cyclables font désormais partie intégrante du patrimoine d'actifs municipaux. Consciente du vieillissement de certaines portions du réseau, la Ville prévoit des investissements visant leur maintien et leur remise à niveau afin d'assurer des déplacements sécuritaires, confortables et durables pour les cyclistes.

Parallèlement aux interventions de maintien d'actifs, la Ville poursuit l'amélioration de ses aménagements selon les principes de sécurité routière, de mobilité intégrée et d'adaptation aux changements climatiques. L'intégration d'éléments favorisant le drainage des eaux de ruissellement, leur rétention ainsi que le développement de la canopée contribue à réduire les débordements, les volumes d'eau acheminés à la station d'épuration et les îlots de chaleur. Ces aménagements participent ainsi à accroître la résilience du territoire face aux changements climatiques.

Réfection et maintien des infrastructures routières – 2 463 M$

Plusieurs programmes totalisant 2 463 M$ permettront d'assurer le maintien, la réhabilitation et la remise à niveau des infrastructures routières du réseau artériel et local.

Les interventions, adaptées à l'état des chaussées, peuvent aller du planage-revêtement (afin de prolonger la durée de vie des actifs) à la reconstruction complète afin de maintenir un niveau de service adéquat et d'optimiser les investissements municipaux.

Dans le cadre des projets nécessitant une reconstruction, ces programmes contribueront également à améliorer l'aménagement des rues à la suite de la réfection des réseaux d'égout ou d'aqueduc, ou encore de corriger certaines déficiences d'aménagement. Ils intègrent ainsi la reconstruction des infrastructures routières et du mobilier urbain, notamment les trottoirs, la chaussée, l'éclairage, les feux de circulation et les plantations. Des bonifications ciblées, telles que l'élargissement de trottoirs, l'aménagement de saillies et le verdissement, peuvent également être réalisées afin d'accroître la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des espaces publics. Ces programmes favorisent aussi le développement des transports actifs et collectifs, contribuant ainsi à des aménagements mieux adaptés aux attentes citoyennes.

Maintien des structures et équipements routiers – 471 M$

Le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) prévoit des investissements de 353 M$ dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité. À cette somme s'ajoute au montant de 118 M$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité, les zones d'arrêts d'autobus et la réfection mineure de trottoirs.

Sécurisation des déplacements – 401,1 M$

La Ville consacre 88,1 M$ aux mesures de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles et des lieux fréquentés par les enfants et les personnes âgées, qui sont surreprésentées parmi les victimes de collisions.

Par ailleurs, un montant de 53 M$ est alloué à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements à pied et à vélo.

À cela s'ajoute un montant de 260 M$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagères et usagers. Par conséquent, la sécurité des déplacements, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Électrification des transports – 33 M$

Un montant de 33 M$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports.

La Ville poursuit l'implantation d'un réseau d'envergure pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. Déjà, plus de 2 000 bornes de recharge ont été installées et les investissements prévus permettront d'installer près de 50 bornes par année afin de répondre aux besoins qui ne cesseront d'augmenter.

Mobilité intelligente et innovation – 21 M$

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre.

Afin d'assurer une mobilité planifiée et efficace, un investissement de 21 M$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En poursuivant la révision et la mise en œuvre de ses plans d'action issus du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) et en collaboration avec ses partenaires, la Ville de Montréal se donne les moyens d'intégrer l'innovation, la connectivité et l'intelligence des systèmes pour être une ville plus agile, résiliente et profondément centrée sur les besoins de ses citoyennes et citoyens.

En effet, l'intelligence des systèmes est un puissant levier pour détecter les enjeux aux intersections, prévenir les collisions, renforcer la sécurité, mais aussi pour concevoir et planifier des aménagements urbains plus inclusifs.

Maintien et amélioration du réseau cyclable – 166,4 M$

Un investissement de 15 M$ est prévu dans le programme de réfection et de mise aux normes des infrastructures cyclables existantes ainsi que pour la connectivité du réseau. La mise en œuvre de ce programme vise à offrir des axes cyclables confortables et sécuritaires.

Une somme additionnelle de 92,3 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui améliorera le confort et la sécurité de celles-ci.

De plus, une somme de 59,1 M$ sera consacrée aux projets de la véloroute dont la démarche proposée consiste à mettre en place un réseau métropolitain de voies cyclables qui soit intégré en partie à l'emprise du REM et relié aux réseaux cyclables existants afin d'être fonctionnel en continu, à la suite d'une entente convenue avec Projet REM S.E.C. (CDPQI). Le déploiement du réseau prévoit la création de liens cyclables structurants connectés aux stations du REM. Les axes s'arrimeront aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La véloroute contribuera donc à multiplier les liens de mobilité planifiée avec les différents points d'accès au réseau de transport collectif et positionnera le Grand Montréal comme une destination vélo incontournable du nord-est de l'Amérique du Nord.

Système de vélos en libre-service BIXI Montréal – 98,5 M$

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélos en libre-service BIXI Montréal, qui est en exploitation depuis 2009. Il comprend plus de 8 055 vélos standards et près de 2 429 vélos à assistance électrique, qui sont répartis dans plus de 883 stations.

Étant donné la popularité de ce service, la Ville consolide et bonifie l'offre actuelle pour répondre aux besoins croissants de la clientèle. Un montant de 84,5 M$, comparativement à 74 M$ au PDI 2026-2035, est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI Montréal.

Un investissement de 14 M$ est aussi prévu pour l'implantation de stations électriques qui permettront de recharger les batteries lorsque les vélos à assistance électrique seront ancrés à ces stations, diminuant ainsi les coûts d'exploitation liés à la permutation des batteries.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 2et 3) – 353 M$

La Ville poursuit la transformation de la rue Sainte-Catherine Ouest, la plus importante artère commerciale du Québec et l'une des destinations urbaines les plus emblématiques du pays. Accueillant le plus important achalandage piétonnier de Montréal, cette artère joue un rôle central dans le dynamisme économique, touristique et culturel du centre-ville.

Les interventions de la phase 2 visent le tronçon situé entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater afin de poursuivre la modernisation de cet actif stratégique. Inspirées des meilleures pratiques observées dans le monde, la phase 2 reprend et bonifie le concept d'aménagement de la première phase grâce à des trottoirs encore plus larges, un verdissement accru et des espaces publics de plus grande qualité. Le projet vise à offrir davantage d'espace aux piétons, à favoriser la multiplication des terrasses, à améliorer le sentiment de sécurité, l'entretien du domaine public et le confort des usagers, tout en renforçant la vitalité commerciale de la principale rue commerçante du Québec.

La troisième phase permettra de réaliser, dans les meilleurs délais, le réaménagement de l'avenue McGill College, la création de la future place Oscar-Peterson ainsi que des interventions stratégiques sur les rues et intersections avoisinantes, en appliquant les recommandations issues de la démarche de consultation publique de l'OCPM à laquelle plus de 1 500 Montréalaises et Montréalais ont participé.

Réaménagement de la rue Jean-Talon Est – 304,9 M$

Avec l'arrivée prochaine des nouvelles stations du prolongement de la ligne bleue, la rue Jean-Talon Est deviendra une artère économique renouvelée qui contribuera à la revitalisation durable de l'Est de Montréal.

Le projet de revitalisation entre la 22e Avenue et le boulevard Langelier représente un investissement structurant permettant de moderniser les infrastructures souterraines, de soutenir le redéveloppement immobilier aux pourtours des nouvelles stations et de renforcer l'attractivité de ce secteur stratégique.

En plus de revoir l'ensemble du domaine public pour améliorer la sécurité et le confort des déplacements, le projet prévoit l'ajout d'arbres et de saillies végétalisées. Ces interventions contribueront à créer des milieux de vie plus accessibles, sécuritaires et verdoyants, tout en soutenant le plein potentiel commercial et économique de l'artère.

Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement de la STM – 52,6 M$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera cinq nouvelles stations.

Beaucoup plus qu'un projet de transport collectif, ce levier de redéveloppement urbain a un grand potentiel économique. Le PLBM figure d'ailleurs au premier rang de la dizaine d'actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville saisit ainsi l'opportunité créée par ce chantier de la STM pour non seulement adapter le territoire à l'implantation des cinq nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l'axe du PLBM pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs grâce à l'ajout de pôles et de liens de mobilité vers les nouvelles stations. De plus, la Ville jouera un rôle majeur dans la gestion des répercussions pendant le chantier et devra procéder à l'entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et usagers ainsi que des riveraines et riverains.

Secteur Assomption-Souligny – 170,9 M$

Le réaménagement du secteur Assomption-Souligny constitue l'un des projets les plus stratégiques pour l'avenir de l'Est de Montréal. Situé à proximité du Quartier olympique et réalisé en collaboration avec le gouvernement du Québec, il prévoit l'aménagement d'un lien direct entre le Port de Montréal et l'avenue Souligny afin de retirer une part importante du camionnage du réseau municipal. Cette intervention contribuera à améliorer la qualité de vie des résidents, à sécuriser les déplacements à l'échelle de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et à soutenir les activités économiques du secteur.

En complément, le projet prévoit la création d'un bouclier vert constitué d'espaces publics verts et connectés pour former un parc-nature. À terme, ce bouclier permettra de créer de nouveaux liens

piétonniers et cyclables, de mettre en valeur des espaces renaturalisés, dont le boisé Steinberg et la friche ferroviaire, et d'améliorer la gestion des eaux pluviales.

Sainte-Catherine Est – Village – 150,5 M$

Le réaménagement complet de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue De Lorimier, vise à consolider le rôle de cette artère emblématique en tant que destination commerciale, culturelle et identitaire du Village. Les interventions permettront notamment d'améliorer le confort et l'expérience des piétonnes et piétons, de favoriser le dynamisme commercial et culturel et de créer un espace public plus inclusif, convivial et accessible à l'ensemble de la population.

Le projet prévoit également le retour des mythiques boules du Village, une œuvre d'art public unique intimement liée à l'identité, au rayonnement et à l'attractivité du quartier. Combiné à un verdissement accru et à des aménagements de qualité, ce geste contribuera à renforcer le caractère distinctif de ce milieu de vie reconnu à l'échelle internationale.

Conçu avec une vision d'avenir, le nouvel aménagement offrira une plus grande flexibilité dans l'évolution de l'artère. Grâce à une redistribution de l'espace public au bénéfice des piétonnes et piétons ainsi qu'à des aménagements adaptables, le projet permettra à la communauté de déployer une piétonnisation annuelle.

Complexe Turcot – 119,9 M$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTMD étant terminé, la Ville réalisera plusieurs projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois et des abords de l'autoroute 15 ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest. L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot en fonction du contexte montréalais.

Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 117,7 M$

La Ville porte une vision ambitieuse pour le secteur Bridge-Bonaventure, un projet transformateur qui constitue un investissement majeur pour l'avenir de Montréal. Situé à l'une des principales portes d'entrée du centre-ville, ce projet viendra transformer un secteur stratégique en un milieu de vie plus vert, accessible et dynamique.

Malgré les défis importants liés à la décontamination des sols, à la présence d'infrastructures ferroviaires et à l'autoroute Bonaventure, la Ville pose les bases d'une revitalisation durable du secteur. Les travaux prévus sur les rues Riverside, Bridge et des Irlandais permettront de créer de nouveaux espaces publics de qualité, dont un lieu commémoratif soulignant l'apport de la communauté irlandaise, un important verdissement ainsi qu'une offre de mobilité diversifiée. En mettant en place les infrastructures municipales requises, la Ville prépare le terrain pour accueillir de nouveaux logements et transformer ce secteur stratégique en un milieu de vie complet et attractif.

Avenue des Pins – 111,5 M$

La réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins a donné l'occasion de revoir les aménagements. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'augmenter l'espace réservé aux piétons, aux cyclistes et au transport collectif afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en deux phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal. La première phase, qui s'est terminée en 2024, concernait la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel ainsi qu'une partie de la rue University et de l'avenue du Docteur-Penfield aux abords de l'avenue des Pins.

Réaménagement de la rue Peel – 54,2 M$

Un réaménagement complet de la rue Peel, l'artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissement, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins, entre les rues Smith et Notre-Dame ainsi qu'entre la rue Notre-Dame et le boulevard René-Lévesque sont terminées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 40,6 M$

Le projet de construction du REM, réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra), reliera à terme la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM est constitué d'un train électrique entièrement automatisé et suit un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes reconstituées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour la population montréalaise. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Les investissements de la Ville serviront à développer des aménagements dédiés au transport actif, à sécuriser les intersections et les déplacements ainsi qu'à intégrer des infrastructures vertes.

Bonification du réaménagement de la rue Berri – 25 M$

Le projet bonifié de réaménagement de la rue Berri couvrira le tronçon situé entre les rues Sainte-Catherine Est et Ontario, en coordination avec les travaux de la STM liés à la réfection des membranes au-dessus du métro ainsi qu'avec les travaux municipaux de reconstruction des infrastructures souterraines. Profitant de cette occasion unique d'intervention, la Ville transformera en profondeur l'espace public afin de redonner à ce secteur son rôle stratégique de porte d'entrée de l'est du centre-ville, au carrefour du Quartier latin et du Village.

Le projet vise à créer un milieu de vie plus sécuritaire, convivial et attractif en favorisant les déplacements actifs grâce à des aménagements confortables pour les piétonnes et les piétons ainsi que les cyclistes. Une

place accrue sera accordée à la mobilité durable, à l'accessibilité universelle ainsi qu'à la qualité de l'expérience urbaine pour l'ensemble des usagères et usagers.

L'aménagement prévoit également un verdissement important du secteur par la plantation d'arbres et de végétaux, de même que l'ajout de mobilier urbain de qualité contribuant à l'animation et à l'appropriation du domaine public. La révision du concept d'aménagement permettra ainsi de rehausser l'image de cette entrée emblématique du centre-ville, de mieux relier le Quartier latin et le Village, et de renforcer l'attractivité résidentielle, commerciale et culturelle de ce secteur névralgique.

Reconstruction de l'échangeur Saint-Pierre – Accompagnement du MTMD – 25 M$

Construit en 1966 et arrivant à la fin de sa durée de vie utile, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. Sa reconstruction, qui s'inscrit dans la continuité du projet Turcot, représente une occasion unique de moderniser une infrastructure essentielle au bon fonctionnement de l'économie montréalaise et à la fluidité des déplacements à l'échelle de la région métropolitaine.

En collaboration avec le MTMD, la Ville de Montréal veille à ce que le projet réponde aux besoins actuels et futurs en matière de mobilité, tout en améliorant la sécurité et l'intégration de l'infrastructure dans son environnement urbain. Les investissements municipaux permettront de réaliser les travaux d'arrimage au réseau routier local et de réaménager le domaine public environnant afin de maximiser les bénéfices pour les citoyens et citoyennes. À terme, le projet contribuera à renforcer l'accessibilité de secteurs stratégiques de Montréal, en plus d'améliorer les connexions entre les principaux pôles d'activité de la métropole.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 14,1 M$

Seules artères traversant le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance seront entièrement réaménagés afin d'offrir des déplacements plus sécuritaires. Le projet permettra également d'augmenter le verdissement et de mettre en valeur le patrimoine naturel du Mont-Royal.

Réaménagement urbain sur le boulevard Pie-IX pour le SRB – 11,4 M$

Réalisé conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), le système rapide par bus (SRB) du boulevard Pie-IX permettra d'offrir un service de transport collectif plus rapide, plus fiable et mieux connecté à l'échelle de l'Est de Montréal, tout en transformant cet axe majeur en boulevard moderne et attrayant.

Au-delà de reconfiguration routière, du verdissement et de la réfection des infrastructures souterraines, le projet de SRB contribue à renforcer l'attractivité des arrondissements traversés par cet axe et celle du Quartier olympique. La mise en service du premier tronçon entre Laval et l'avenue Pierre-De Coubertin marque une étape importante de cette transformation. Les travaux en cours jusqu'à la rue Notre-Dame Est poursuivront cette vision d'un Est de Montréal plus accessible, plus attractif et mieux positionné pour soutenir son développement futur.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 9,6 M$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires sur toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet vise à offrir un éclairage plus efficace la nuit en donnant lieu à une réduction de consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet procure aussi la capacité d'agir de façon proactive tout en offrant un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal

Plusieurs projets majeurs en matière de mobilité, sous la responsabilité des partenaires gouvernementaux de la Ville de Montréal, verront progressivement le jour au cours des prochaines années. Ces initiatives bénéficieront à l'ensemble de l'agglomération montréalaise et, pour plusieurs d'entre elles, à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.
En accompagnant toutes les parties prenantes, la Ville joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et futurs de la population, dans une perspective de développement durable et de cohésion régionale. Cette vision se reflète notamment dans le Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM), qui propose un réseau de transport collectif structurant, étendu et performant, contribuant à l'atteinte des cibles métropolitaines et gouvernementales en matière de mobilité et d'environnement.

Projets en cours de réalisation

Certains projets sont déjà en phase de planification ou d'exécution :

- Phase de planification : prolongement de l'axe Souligny ; Reconstruction Échangeur St-Pierre.
- Phase d'exécution : prolongement de la ligne bleue du métro (STM) ; transformation de l'autoroute Bonaventure — phase 2 (PJCCI) ; réfection du tunnel L.-H.-Lafontaine (MTMD) ; finalisation du REM (CDPQI), du SRB Pie-IX (ARTM) et des interventions en lien avec l'échangeur Turcot (MTMD).

La participation financière projetée de la Ville pour ces projets, qu'ils soient en planification ou en exécution, est inscrite au besoin dans le PDI 2027-2036.

Projets en phase d'élaboration

Pour les projets en cours d'élaboration, la portée des interventions et les besoins financiers ne sont pas entièrement connus et ne sont donc pas tous inscrits dans le PDI actuel.

Exemples de projets majeurs :

- **Train à grande vitesse (TGV) Québec–Toronto**
  Plus de 1 000 km de voies électrifiées, vitesse pouvant atteindre 300 km/h. Ce projet devrait faire passer la demande annuelle de transport ferroviaire interurbain de 3 millions de déplacements en 2024 à 24 millions en 2055. La Ville demande que le TGV relie directement le centre-ville et assure une connexion efficace avec l'aéroport Montréal-Trudeau. Le premier tronçon Ottawa–Montréal devrait débuter au plus tard en 2030, conformément à la volonté du gouvernement fédéral de réduire le délai de planification de huit à quatre ans.

- **Projet structurant de l'Est (PSE)**
  Mandat confié à Mobilité Infra Québec (MIQ) en mars 2025 pour analyser et planifier un mode de transport collectif structurant vers l'est et le nord-est. La Ville accompagnera l'ARTM et MIQ dans les études, notamment pour l'intégration architecturale et le réaménagement des infrastructures municipales.

- **Prolongement de la ligne orange**
  Entre Côte-Vertu et Laval, via la station Bois-Franc du REM. Études en cours par l'ARTM pour déterminer la meilleure solution afin de réduire la congestion et assurer la redondance des réseaux.

- **Projet du Grand Sud-Ouest (GSO)**
  Bien que ne figurant pas au PQI 2026-2036, les études démontrent la nécessité d'un mode structurant pour ce secteur en forte croissance. La Ville poursuivra sa collaboration pour réinscrire ce projet.

- **Revitalisation de la rue Notre-Dame Est**
  Projet prioritaire pour améliorer la mobilité et revitaliser l'Est de Montréal. Travaux prévus en collaboration avec le MTMD pour la réfection des infrastructures, l'aménagement du domaine public, le verdissement et l'intégration des modes actifs et collectifs. La Ville propose de réactiver le bureau de projet conjoint MTMD/Ville pour assurer la coordination et la réussite de ce projet. Cette approche intégrée vise à renforcer la mobilité durable, améliorer la qualité de vie et soutenir le développement économique et social de Montréal et de sa région métropolitaine.

Parcs et espaces verts

Le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagères et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

Principaux programmes

Réseau des grands parcs – 472,4 M$

À l'aube d'une nouvelle étape de développement pour l'est de Montréal, le Grand parc de l'Est contribuera à la mise en valeur de l'un des plus vastes ensembles d'espaces naturels de l'île. S'étendant sur un territoire d'exception composé de milieux boisés, humides et riverains, le projet vise à protéger durablement les écosystèmes tout en améliorant leur accessibilité pour la population. Les investissements municipaux prévus de 22,6 M$ permettront notamment de consolider le réseau de parcs et d'espaces naturels, d'aménager des infrastructures d'accueil et de découverte, ainsi que de renforcer les liens actifs entre les quartiers avoisinants. Le Grand parc de l'Est constitue ainsi un levier majeur pour la qualité de vie, la résilience climatique et l'attractivité du territoire montréalais.

Face aux l'accélération de l'érosion et à la multiplication des événements climatiques extrêmes, la Ville de Montréal poursuit ses investissements de réhabilitation, de protection et de mise en valeurs des berges le long du fleuve Saint-Laurent, de la rivière des Prairies et du lac des Deux Montagnes. Les interventions

prévues, d'un montant de 128,4 M$ permettront ainsi de réhabiliter près de 10 km de berges afin de les stabiliser et les sécuriser, tout en améliorant et diversifiant les accès aux cours d'eau.

Afin de préserver et de mettre en valeur le réseau des parcs-nature de Montréal, la Ville poursuivra des investissements visant à améliorer les infrastructures, les équipements et les milieux naturels qui les composent. Les travaux prévus permettront de bonifier l'expérience des visiteurs, d'assurer le maintien d'actifs essentiels et de réaliser diverses interventions de réhabilitation dans plusieurs sites d'intérêt écologique. Un montant de 88,5 M$ sera consacré à ce programme afin de soutenir la pérennité de ces espaces naturels et leur contribution à la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais.

En complément de ces interventions, un investissement de 47,3 M$ sera consacré à l'aménagement et à la réhabilitation d'espaces riverains stratégiques. Ces travaux permettront de requalifier certains secteurs en bordure de l'eau, d'améliorer leur accessibilité et de créer de nouveaux lieux de contact avec les rives, contribuant ainsi à enrichir l'offre récréative et à renforcer l'attractivité des grands espaces naturels montréalais.

Le parc Jarry, lieu de verdure emblématique apprécié pour les activités familiales et sociales ainsi que pour la pratique d'une grande variété de sports, constitue le principal poumon vert de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le deuxième arrondissement le plus peuplé de Montréal. Le programme de réhabilitation du parc vise à mettre en valeur son cadre naturel tout en améliorant la qualité et l'accessibilité de ses infrastructures sportives et récréatives. Conformément aux orientations de son plan directeur, les réaménagements prévus renforceront l'encadrement végétal des espaces sportifs afin de créer des milieux plus agréables, plus frais et plus résilients. Les interventions comprendront notamment le réaménagement du terrain de roller-hockey et du planchodrome, le déploiement du pôle aquatique Jarry, ainsi que la plantation de près de 400 arbres. Des investissements de 67,2 M$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Ancré dans l'histoire de Montréal depuis plus de 150 ans, le parc La Fontaine est l'un des parcs urbains les plus emblématiques de la ville. Son étang pittoresque, son offre culturelle et ses nombreuses installations sportives et récréatives en font un lieu patrimonial unique et fortement apprécié de la population. Appuyé sur le Plan directeur du parc La Fontaine, une somme de 43,9 M$ est prévue pour le programme de réhabilitation afin de mettre en valeur cet héritage tout en assurant son accessibilité et sa pérennité. Les interventions prévues comprennent notamment la requalification de sentiers de promenade, la deuxième phase du réaménagement du pôle famille ainsi que la restauration des bassins et de la fontaine lumineuse.

Le parc Angrignon offre une expérience de nature exceptionnelle grâce à ses boisés, ses milieux humides riches en biodiversité, ses étangs, ses cascades et ses vastes espaces verts. Bénéficiant d'un montant de 41 M$, le programme de réhabilitation du parc vise à améliorer la qualité et la durabilité de ses aménagements tout en requalifiant certaines infrastructures sous-utilisées afin de mieux répondre aux besoins de la population. Les interventions prévues comprennent notamment la restauration écologique de plusieurs secteurs naturels, le réaménagement de l'aire de jeux pour enfants ainsi que la réhabilitation des bassins et des cascades.

Par ailleurs, le parc Maisonneuve, reconnu pour ses vastes pelouses, ses prairies fleuries, sa vallée centrale ainsi que ses impressionnants alignements d'arbres, constitue un lieu de rassemblement et de détente prisé en toute saison. Le programme de réhabilitation du parc et du golf municipal prévoit 33,5 M$ afin de moderniser les infrastructures tout en mettant en valeur le caractère naturel et l'héritage unique du site. Les travaux prévus incluent la reconfiguration des sentiers, l'intégration d'infrastructures naturelles

de gestion de l'eau, la plantation de près de 1 000 arbres ainsi que le réaménagement des abords du chalet et des aires de stationnement.

Plan de la forêt urbaine – 186,3 M$

La Ville de Montréal a pris l'engagement d'augmenter l'indice de canopée sur son territoire. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres d'ici 2030. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec les campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 27 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés. Aussi, la valorisation du bois abattu et la lutte aux espèces envahissantes s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Parc Jean-Drapeau – 105,8 M$

Le parc Jean-Drapeau occupe une place unique dans le cœur des Montréalaises et Montréalais et fait partie du réseau des grands parcs. Il constitue de plus un équipement d'intérêt collectif pour l'agglomération de Montréal. Afin de lui permettre d'assurer la préservation des infrastructures et de maintenir la qualité de ses installations existantes, un important programme de maintien d'actif y est déployé. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 102,8 M$, servira notamment à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, des équipements, des aménagements et des réseaux électriques du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. Parmi les projets en cours et à venir figurent le quartier des athlètes ainsi que les aménagements de la route verte et des gradins du bassin olympique.

La Société du parc Jean-Drapeau poursuivra également ses investissements dans son plan maître forestier, grâce à une enveloppe de 3 M$, afin de revitaliser la canopée des îles et lutter contre l'agrile du frêne.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 91,3 M$

Le mont Royal constitue un autre élément non seulement caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal, qui célèbre cette année son 150e anniversaire, se poursuit avec un investissement de 74,1 M$. Ce montant permettra d'assurer la protection et la mise en valeur du parc. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui en profitent chaque année.

En tant qu'importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 17,2 M$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment le réaménagement du secteur sud afin d'améliorer la qualité des terrains de volleyball de plage, des aires de détente et de l'aire d'exercice canin.

Acquisition de terrains en zones inondables – 72,8 M$

Le programme d'acquisition de terrains en zones inondables viendra soutenir les efforts de la Ville dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation face à l'intensification et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes. Les terrains acquis pourront être transformés en milieux naturels afin de renforcer la résilience des espaces urbains en réponse aux aléas climatiques. Ainsi, ces solutions durables basées sur la nature protégeront mieux les milieux de vie en réduisant, notamment, l'exposition de la population montréalaise aux risques d'inondation.

Réseau des corridors verts – 37,5 M$

Afin d'offrir aux Montréalaises et Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs, espaces verts et les espaces publics montréalais, favorisant des parcours verdoyants à travers la Ville. Sa mise en œuvre sera élaborée en étroite collaboration avec les arrondissements concernés ainsi que les villes reconstituées, afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation des interventions.

Six corridors verts ont été identifiés et sont répartis sur l'ensemble du territoire. La réalisation en priorité des corridors verts de l'Est et Saraguay-Angrignon permettra d'amorcer la concrétisation de ce réseau.

Digues – 23,5 M$

Le programme des digues a pour objectif de protéger les personnes et les biens contre des périodes de crues importantes en veillant au maintien, à la réhabilitation et au développement de digues sur le territoire de la ville de Montréal. Un plan d'intervention, , permettra de prioriser et de définir les besoins, en collaboration avec la Sécurité civile et les arrondissements concernés.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 16,2 M$

Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre à la population.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 365,6 M$ pour la période 2027-2036.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 125,7 M$

Au cours des dernières années, le mont Boullé, a fait l'objet de travaux importants visant à préserver, à réhabiliter et à mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale afin de conserver l'intégrité écologique de sa forêt. Les prochaines interventions prévues permettront notamment le réaménagement du chemin du Tour-de-l'Isle pour les transports collectifs et actifs, ainsi que la restauration de la Grande Poudrière.

Ancré dans l'esprit de l'Expo 67 et des magnifiques jardins hérités des Floralies internationales, la réhabilitation du secteur des jardins des canaux se poursuivra au cours des prochaines années afin d'assurer une intégration conviviale et accueillante pour l'ensemble de la population et des visiteurs.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau procédera à la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la rénovation du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, une modernisation majeure du complexe aquatique du parc Jean-Drapeau a été entreprise en 2026 et se poursuivra au cours des prochaines années. Les interventions permettront aussi d'améliorer l'efficacité énergétique des installations aquatiques.

Icône du parc Jean-Drapeau, le pavillon Hélène-de-Champlain sera restauré et rénové au cours des prochaines années afin de révéler toute sa splendeur originelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les travaux prévus comprennent la mise aux normes et des aménagements intérieurs pour permettre une activation à court terme du site, la rénovation de l'enveloppe, le remplacement des fenêtres, ainsi que la révision des installations électromécaniques. Des aménagements paysagers et la réfection de la Roseraie viendront compléter ces interventions. En redonnant l'accès à ce site patrimonial emblématique, la Ville souhaite contribuer à accroître l'attractivité, la vitalité culturelle et le rayonnement de la métropole.

Aménagement du Parc Frédéric-Back – 112,3 M$

D'une superficie prévue de 153 hectares à terme, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc, dont le boisé ouest qui verra naître une nouvelle forêt afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux lorsque de nouveaux secteurs deviennent accessibles (un peu plus de 55 hectares à ce jour). La transformation de ce parc représente un vaste projet exemplaire de réhabilitation environnementale entrepris en milieu urbain. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, sportives et de loisir.

Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise – 51,1 M$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage) et dans la falaise Saint-Jacques. Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en mobilité active, notamment en se connectant à la piste cyclable du canal de Lachine ainsi qu'à celle du boulevard De Maisonneuve. Ce nouveau parc-nature s'inscrit dans la mise en place du Réseau des corridors verts et constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Conformément à cet autre volet important du Plan nature et sports, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air toute l'année grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Grâce à un investissement de 507,6 M$, comparativement à 356,4 M$ au PDI 2026-2035, plusieurs projets de développement d'installations sportives sont prévus afin de répondre adéquatement aux besoins des clientèles récréatives, sportives et de compétition. Ces infrastructures collectives de qualité, favorisant la santé et le bien-être, permettront à la population de bénéficier d'espaces modernes, sécuritaires et accessibles pour bouger, se divertir et rester en santé grâce à la pratique d'activités sportives, qu'elles soient organisées ou libres. Parmi les projets prévus, on retrouve la modernisation du Centre Gadbois, la réalisation du complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord, la construction d'un complexe sportif dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ainsi que deux autres centres sportifs d'arrondissement.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 197,7 M$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2027-2036 prévoit un montant de 179 M$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones sous-dotées, notamment le centre aquatique de Verdun ainsi que le centre aquatique et sportif de Lachine.

Par ailleurs, la Ville de Montréal compte également investir 58,4 M$ dans le Programme des installations sportives extérieures afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du Programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le Programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Aménagement urbain et des espaces publics

Réalisation de projets en itinérance, développement du logement social et abordable – 633,5 M$

La réalisation de projets en itinérance ainsi que le développement du logement social et abordable hors marché sont une des priorités de l'administration municipale.

Conséquemment, un montant de 627,6 M$ (incluant une enveloppe spécifique de 100 M$ destinée aux projets en itinérance) est prévu pour les programmes d'acquisition d'immeubles afin de permettre l'augmentation de la réserve foncière d'immeubles devant servir à réaliser des projets en itinérance ainsi que des logements sociaux et abordables hors marché. Une portion de ces immeubles (323,8 M$, soit 51,6 %) sera revendue, par la suite, pour la concrétisation de projets, alors que la portion restante (303,8 M$, soit 48,4 %) sera conservée par la Ville pour la réalisation de projets spécifiques. Ces programmes permettront également de procéder à la préparation des emplacements municipaux existants et ceux qui seront acquis.

De plus, un montant de 5,9 M$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux.

Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish – 352,8 M$

Le quartier Namur-Hippodrome (QNH), situé aux abords du site de l'ancien hippodrome et de la station de métro Namur, couvre près de 95 hectares et représente une occasion unique de créer un milieu de vie complet. Le secteur est toutefois fragmenté par des infrastructures ferroviaires et autoroutières, ce qui pose des défis de mobilité et de désenclavement. Un plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) guidera cette transformation. Le projet prévoit jusqu'à 20 000 nouveaux logements, dont 10 000 hors marché sur le site de l'hippodrome. La planification du projet s'inscrit également dans un contexte de projets urbains majeurs et de l'arrivée d'un transport collectif structurant sur l'axe Jean-Talon. Les interventions municipales prévues incluent la création d'un réseau de transport actif, collectif et véhiculaire, l'aménagement d'espaces verts, la construction d'équipements publics et la mise en place d'infrastructures souterraines. En 2027, les priorités seront axées sur la définition des solutions de mobilité, l'étude du lien Cavendish-Cavendish, la conception des infrastructures relatives à la première phase des travaux pour l'hippodrome, le lancement des projets immobiliers prioritaires ainsi que la réalisation d'une conduite d'aqueduc principale.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 82,1 M$

Près de 20 ans après l'adoption du premier Programme particulier d'urbanisme (PPU) de Griffintown, le secteur a connu une transformation majeure, passant d'un ancien quartier industriel à un milieu de vie mixte qui accueille aujourd'hui des fonctions résidentielles, commerciales, institutionnelles et récréatives. Cette évolution a été soutenue par la requalification de l'autoroute Bonaventure, le développement immobilier privé et communautaire ainsi que le rôle structurant de l'École de technologie supérieure (ÉTS). Si la majorité des projets immobiliers prévus au PPU ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, certains espaces publics et aménagements paysagers demeurent à compléter afin d'assurer la qualité du cadre de vie, d'accroître la canopée urbaine et de répondre aux besoins d'une population en forte croissance.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues et la création de parcs. À terme, 5,3 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés, et dix km de rues seront réaménagés en privilégiant une circulation douce. Par ailleurs, la construction de plus de 18 000 logements est prévue, incluant plus de 1 000 logements sociaux et

communautaires. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé sera à même de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

Site Louvain-Est – 51,5 M$

En libérant le site municipal Louvain-Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville désire mettre en valeur un projet d'écoquartier avec une capacité d'accueil d'environ 1 000 logements abordables, dont au moins la moitié de logements sociaux et communautaires. Ce nouveau milieu de vie inclura des parcs pour les enfants, des espaces naturalisés et des équipements collectifs (une école primaire, par exemple).

Lachine-Est – 51,2 M$

Représentant un vaste territoire d'environ 70 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être transformé en un quartier mixte s'appuyant sur la riche histoire du secteur. Il est essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI rendront possibles l'implantation ou la réfection d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs et de places publiques. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Le MIL Montréal – 35,5 M$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du MIL Montréal, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont et ses abords, notamment dans les quartiers de Parc-Extension et Rosemont. Ce projet vise, à terme, à créer un quartier universitaire exemplaire, à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 500 logements (dont du logement social et abordable hors marché) sur le site et à ses abords. Les investissements prévus seront notamment consacrés à l'aménagement de près de cinq hectares d'espaces publics, la création de quatre nouveaux liens entre les quartiers ainsi que l'aménagement ou le réaménagement de près de 10 km de rues.

Programme d'aménagement urbain inclusif – 34,4 M$

Grâce à son Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI), la Ville de Montréal est fermement déterminée non seulement à ne laisser personne derrière, mais aussi à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage donc à réduire les iniquités territoriales et les écarts au sein de la population montréalaise de même qu'à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne ainsi que pour lutter contre toutes formes de racisme et de discrimination systémique.

Pour y arriver, le PAUI a pour objectif que les infrastructures construites soient adaptées aux différents besoins des enfants, des personnes aînées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle, en y intégrant l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) ainsi que les exigences en accessibilité universelle à toutes les étapes des projets.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 33 M$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et festivaliers venant de Montréal comme de partout ailleurs au Québec et dans le monde.

Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale.

Afin de finaliser ce projet, la Ville procédera à la réalisation de travaux complémentaires et de mise aux normes. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques, les équipements scénographiques et le mobilier urbain afin de garantir la sécurité et le confort des usagères et usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée.

Secteurs stratégiques - Équité des milieux de vie – 28,5 M$

Afin d'assurer une équité territoriale et de répondre aux besoins de proximité à l'échelle des quartiers montréalais, la Ville réalisera des projets structurants complémentaires identifiés comme étant prioritaires. Ces interventions permettront d'éliminer d'importantes disparités afin d'offrir à toute la population montréalaise des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

Fonds de revitalisation de l'Est – 25 M$

Le développement de l'Est de Montréal est une priorité pour la Ville. Avec près de 40 % des emplois de la métropole, l'Est possède un potentiel économique énorme. La Ville souhaite accélérer sa transformation et faire avancer les projets qui permettront de créer de véritables milieux de vie, où il fait bon habiter, travailler et investir. Pour y arriver, il est notamment essentiel d'améliorer les déplacements et de mieux relier les quartiers résidentiels aux secteurs d'emploi. Les prolongements du SRB Pie-IX d'ici 2027 et de la ligne bleue d'ici 2031, le projet structurant de l'Est ainsi que les interventions prévues sur la rue Notre-Dame Est joueront un rôle important dans cette transformation.

La revitalisation des terrains contaminés et sous-utilisés constitue également un élément essentiel pour accélérer le développement de l'Est. Le Fonds de revitalisation de l'Est permettra de soutenir la décontamination et la mise en valeur de sites stratégiques, en donnant la priorité aux projets situés à proximité des infrastructures de transport collectif et à ceux qui améliorent les liens entre les quartiers résidentiels et les secteurs d'emploi. L'objectif est de faire avancer des projets concrets qui contribueront à la vitalité économique de l'Est, tout en améliorant la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais qui y habitent.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 17 M$

Face à une crise d'accès à du logement social et abordable, la Ville de Montréal se doit de proposer une nouvelle approche afin de mettre à profit les terrains qui sont sa propriété. Ainsi, la Ville compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs et requalification de l'autoroute Ville-Marie – 16,3 M$

Le secteur des Faubourgs, couvrant un territoire de près de 243 hectares à l'est du centre-ville avec les sites de l'ancienne Maison de Radio-Canada, des Portes Sainte-Marie et de l'ancienne brasserie Molson-Coors, fait l'objet d'une démarche de planification urbaine d'envergure. Résultat d'une importante consultation publique, le PPU des Faubourgs a été adopté en juin 2021. Ce nouveau quartier, à échelle humaine, aura la capacité d'accueillir près de 10 000 logements et offrira un potentiel d'environ 5 000 emplois. Il bénéficiera notamment de l'aménagement d'une trame de rue, de nouveaux parcs ainsi que la prolongation de la rue de la Commune.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Ainsi, la Ville met progressivement en œuvre l'optimisation de la collecte des ordures ménagères, notamment par le passage à une fréquence bihebdomadaire afin de mieux contrôler les coûts de collecte et de transport. Ce changement est accompagné de mesures de soutien adaptées aux arrondissements. Elle poursuit aussi le renforcement de son offre d'équipements de collecte des matières organiques et des ordures ménagères, tant pour remplacer les équipements existants que pour desservir les nouvelles constructions. En parallèle, le déploiement progressif de mobilier de tri dans les espaces publics favorisera la récupération des matières recyclables, organiques et résiduelles. Un montant de 23,4 M$ est prévu dans ce PDI pour l'ensemble de ces outils de collecte.

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

La Ville finalisera en 2027 les derniers éléments de construction du centre de traitement par biométhanisation à Montréal-Est (4,3 M$) d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de matières organiques par année.

Par ailleurs, le programme de protection du parc immobilier (7,9 M$) du Service de l'environnement et de la transition écologique assurera la mise aux normes, la protection ainsi que la réfection des différents actifs en lien avec la gestion des matières résiduelles. De plus, une somme de 8,5 M$ sera dédiée au programme d'acquisition ainsi que d'installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales, contribuant à fournir un portrait de l'état de la qualité de l'air et de l'eau.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 21,7 M$ pour la conception et à la construction de l'écocentre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Toutes ces actions et infrastructures contribueront à détourner davantage de matières de l'enfouissement, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à accroître la participation citoyenne aux programmes de récupération.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 164,2 M$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, par l'entremise du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 52 M$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagères et usagers ainsi que des documents plus rapide et plus fluide tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 90 M$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction de plusieurs projets afin de renforcer leur vocation culturelle, notamment : l'Espace Rivière, l'Espace du Cœur Nomade (comprenant une bibliothèque et espace culturel) et le Théâtre Outremont. De plus, 16,7 M$ seront alloués au programme de mise à niveau des maisons de la culture. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'assurer la pérennité de celle-ci.

Un investissement de 95,8 M$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration, la rénovation et la conservation des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le Plan lumière du Vieux-Montréal, qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal, sera renouvelé avec une enveloppe de 1,1 M$. La mise en lumière architecturale permettra d'assurer le confort et la sécurité des usagères et des usagers tout en mettant en valeur les détails architecturaux exceptionnels du Vieux-Montréal.

Par ailleurs, afin d'accroître l'attractivité, la prospérité ainsi que le rayonnement de la métropole, un budget de 25 M$ sera alloué à des projets culturels structurants et d'envergure, notamment le soutien à une réserve muséale dans le cadre de la démarche « Montréal, métropole culturelle ».

De plus, un montant de 7 M$ sera consacré au programme de renouvellement des expositions permanentes du Musée Pointe-à-Callière afin d'assurer la pérennité de son offre culturelle. Ce programme soutient notamment la mise à niveau des espaces d'exposition et des équipements technologiques destinés aux visiteurs. Il contribue également à la conservation et à la restauration des vestiges archéologiques et des artefacts qui constituent le patrimoine du Musée.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte plusieurs projets de réaménagement du domaine public qui bénéficient de subventions dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, dont les projets nommés ci-dessous.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 26,2 M$

Représentant le cœur symbolique de Montréal en tant que métropole du Canada au 19e siècle, le square Dorchester et la place du Canada sont au centre d'un site patrimonial exceptionnel qui accueillait les sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière Ouest. Grâce à l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 18 M$

En tant que principale artère commerciale du Vieux-Montréal et l'un des ensembles patrimoniaux les plus emblématiques de la métropole, la rue Saint-Paul bénéficie d'investissements découlant du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal. Alors que plusieurs tronçons ont déjà été réalisés, les interventions prévues viseront le segment compris entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Les travaux porteront notamment sur la réfection de la chaussée en pavés de granit ainsi que sur la reconstruction des trottoirs avec des matériaux nobles, sobres et durables, en cohérence avec le caractère historique exceptionnel de cette artère.

Par leur qualité intemporelle et leur intégration respectueuse du cadre bâti patrimonial, ces aménagements mettront en valeur l'identité unique de la rue Saint-Paul tout en améliorant le confort, la sécurité et l'accessibilité des déplacements. En renforçant l'expérience des visiteurs et la qualité du domaine public, le projet contribuera à soutenir la vitalité économique du Vieux-Montréal et à consolider le statut de la rue Saint-Paul comme destination incontournable à l'échelle métropolitaine et touristique.

Réaménagement du parc des Saints-Anges – 12,1 M$

Ce site archéologique situé dans l'arrondissement de LaSalle bénéficiera d'un réaménagement complet. Celui-ci sera axé sur la conservation et la mise en valeur des vestiges grâce à la reconfiguration des circulations, à des aménagements paysagers, à l'intégration d'éclairage, au remplacement de mobilier urbain et à la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

Mise en valeur du site de Fort-Lorette – 10,9 M$

Le projet de mise en valeur de Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprend l'aménagement d'un nouvel espace vert ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17e siècle et de son paysage riverain. Ce projet bénéficiera d'une approche d'aménagement témoignant de l'importance nationale de la valeur patrimoniale du site, tout en favorisant la concertation avec les communautés autochtones et les organismes du milieu qui sont mobilisés pour sa protection.

Sécurité publique

Chaque Montréalaise et chaque Montréalais a le droit d'être en sécurité et de se sentir en sécurité, peu importe le quartier, le moment de la journée ou le moyen de transport. C'est pour cette raison qu'il est primordial de renforcer les efforts et adopter une approche préventive et humaine, qui mise sur la proximité et la collaboration.

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et policiers ainsi que des pompières et pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures et équipements de sécurité publique.

Conséquemment, des investissements totalisant 1 213,8 M$ seront consacrés aux programmes et projets suivants.

Un budget de 415,1 M$ sera alloué aux programmes de rénovation, de mise aux normes et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 44,2 M$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques et de radiocommunication soutenant les activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et le remplacement des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 245,2 M$.

Afin de favoriser la transparence des interventions et de consolider le lien de confiance avec la population, une somme de 40 M$ sera consacrée à l'acquisition et au déploiement technologique de caméras d'intervention (dispositifs véhiculaires et caméras portées sur l'uniforme) auprès des policières et policiers du SPVM. Grâce à un investissement additionnel de 0,4 M$, la Ville installera également des caméras de sécurité urbaine dans l'espace public afin de renforcer le sentiment de sécurité, la lutte contre la criminalité et la confiance du public envers les interventions policières.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et pompiers ainsi qu'une réponse de proximité à la population montréalaise, un investissement de 65,3 M$ permettra de remplacer les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile, comme des défibrillateurs automatiques externes (DEA), des habits de combat et des appareils de détection de gaz mais aussi ceux nécessaires au sauvetage nautique et sur glace. Les appareils respiratoires, les masques et les cylindres d'air comprimé seront également remplacés. En ce qui a trait aux équipements du SPVM, un montant de 24,2 M$ sera consacré au remplacement des équipements spécialisés destinés aux policiers.

Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, à hauteur de 379,5 M$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée et la disponibilité sur le marché.

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver des infrastructures ainsi que de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le programme commun de maintien de l'actif d'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection des éléments patrimoniaux de cet actif et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements.

Des investissements de 179,4 M$ divisés en quatre volets sont donc prévus dans ce programme commun :

- Restauration d'intérêt patrimonial : ce volet comprend notamment la restauration des jardins thématiques de l'ouest du Jardin botanique ainsi que la rénovation et l'agrandissement du restaurant;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la rénovation du pavillon du Jardin japonais au Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux et le remplacement de l'enveloppe vitrée du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce volet couvre, par exemple, la sécurisation du travail en espaces clos ainsi que la mise aux normes du système de sécurité incendie au Biodôme;
- Amélioration de l'expérience de visite : ce volet comprend notamment la consolidation de la signalisation sur l'ensemble des sites et le renouvellement d'expositions permanentes.

Par ailleurs, la modernisation des serres de production et d'exposition du Jardin botanique permettra d'assurer la pérennité de sa mission de conservation et de mise en valeur de la biodiversité végétale auprès du public. En raison de la désuétude de ses installations actuelles, un investissement de 289,8 M$ est prévu pour la réalisation de complexes qui satisferont les objectifs en matière d'efficacité énergétique, de préservation du patrimoine végétal et d'expérience muséale. Ce projet renforcera l'attractivité du Jardin botanique à titre d'institution d'envergure internationale, tout en lui donnant les moyens de poursuivre son rôle de chef de file en conservation, en recherche et en éducation.

La Biosphère, musée de l'Environnement intégré depuis 2021 à Espace pour la vie (en ce qui a trait à tous les actifs à l'intérieur du bâtiment), fera l'objet d'investissements de 14 M$ afin d'assurer le maintien des installations et de bonifier l'expérience des visites. Ces rénovations, accompagnées d'alliances avec des centres de recherche, permettront à la Biosphère de devenir un carrefour pour la population montréalaise dans le but d'accélérer la transition écologique grâce à un véritable engagement pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité. En ce qui a trait à la structure extérieure de la Biosphère, qui est sous la responsabilité de la Société du parc Jean-Drapeau, un montant de 8,2 M$ sera consacré à la réfection des toitures et de l'enveloppe du bâtiment.

La technologie comme levier de performance de la Ville

Les investissements en technologies de l'information sont essentiels à la performance, à la résilience et à la transformation de la Ville. Ils permettent de moderniser et de maintenir les actifs technologiques, tout en assurant la continuité, la sécurité et la qualité des services municipaux.

Le Service des technologies de l'information offre des solutions adaptées aux besoins de ses partenaires internes et fait évoluer les capacités technologiques et numériques nécessaires à la prestation des services. La technologie est ainsi au cœur de nombreux services essentiels de la Ville, notamment en matière de sécurité publique et d'interventions d'urgence, de mobilité et de gestion du territoire, d'environnement et d'eau, de services numériques à la population et de performance administrative.
Les investissements du PDI permettent de moderniser ces services, d'en accroître la résilience et de soutenir leur transformation. Ils favorisent également l'adoption responsable et sécuritaire de l'intelligence artificielle afin d'optimiser les processus, d'accroître l'efficience des opérations et d'améliorer les services à la population et au personnel.

Parallèlement, ces investissements contribuent à réduire la désuétude et le déficit de maintien des actifs TI, à renforcer la cybersécurité et à adapter les environnements technologiques aux besoins et aux risques émergents.

Ainsi, une enveloppe de 510,1 M$ est consacrée aux technologies de l'information (excluant les montants relatifs à la sécurité publique mentionnés précédemment), dont :

- 97,8 M$ pour assurer la protection, la pérennité, la résilience et l'évolution des actifs technologiques;
- 46,2 M$ pour le renouvellement des postes de travail afin de contrer leur désuétude;
- 35,5 M$ pour le programme de résilience et de relève des infrastructures technologiques;
- 32,8 M$ pour la modernisation des services de cybersécurité et de cyberdéfense.

En investissant dans ses actifs, ses capacités numériques, la cybersécurité et l'intelligence artificielle, la Ville se donne les moyens d'améliorer sa performance, d'assurer la continuité de ses services et d'accélérer sa transformation au bénéfice de la population et de son personnel.

Modernisation du parc de véhicules

Outre les véhicules destinés au SPVM et au SIM, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) veille à assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules répondant aux besoins des arrondissements et des services centraux.

Afin de soutenir les besoins opérationnels croissants, les investissements prévus permettront de poursuivre la modernisation du parc de véhicules municipal et ainsi améliorer les services de proximité à la population.

À cet effet, une enveloppe de 733,1 M$ est consacrée aux programmes de remplacement des véhicules, incluant notamment les équipements mécaniques et spécialisés relatifs aux activités de déneigement et de réparation des chaussées. Conformément aux orientations de la Ville, les véhicules sont remplacés en priorité par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories d'équipements et la disponibilité sur le marché.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment comme suit :

- 509,6 M$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 121 M$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 89,8 M$ pour des bâtiments à vocation communautaire, 84,9 M$ pour des bâtiments de compétence locale (dont les travaux de rénovation majeure du Natatorium de Verdun et du centre communautaire Hochelaga), 83,7 M$ pour des bâtiments dans les grands parcs et 62,6 M$ pour des bâtiments culturels;
- 204,5 M$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 114,3 M$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 83,4 M$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 43,2 M$ pour le complexe sportif Claude-Robillard et 40,2 M$ pour la cour municipale;
- 36,4 M$ pour finalier la réalisation de projets issus de budgets participatifs. Il s'agissait d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (les projets étaient sélectionnés à l'issue d'un vote) afin de permettre aux citoyennes et citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal;
- 28,7 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services dans les arrondissements;
- 31,2 M$ dans le programme d'accessibilité universelle pour faire de Montréal une ville attractive, en offrant une réponse de proximité et en permettant de maintenir les services aux citoyennes et citoyens dans des bâtiments sécuritaires, confortables et accessibles. Les immeubles municipaux feront l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets priorisés conjointement avec les arrondissements afin d'assurer notamment la pérennité de services inclusifs;
- 5,8 M$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

11. GESTION DE LA DETTE

11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, qui prône l'endettement public raisonnable et qui tient compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de prise de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer, sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- s'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour obtenir plus d'information à ce sujet, le lectorat peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville[1].

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2027, cette contribution s'élève à 121,0 M$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2027, ces contributions auront eu pour résultat de diminuer l'endettement global net de 1,5 G$. Le solde de la réserve accumulée à la fin de 2025 et les contributions de 2026 et de 2027 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (253 M$).

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir la cote de crédit de Montréal bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter touchant tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

[1] https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/politique_de_la_gestion_de_la_dette_0.pdf.

Stratégie de financement des investissements de 2027

Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2027 atteignent 2 024,1M$. Différentes sources de financement serviront à couvrir ces dépenses, qui concernent majoritairement des immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 358,7 M$, comme le présente le graphique suivant.

Graphique 22 – Sources de financement externes, en 2027

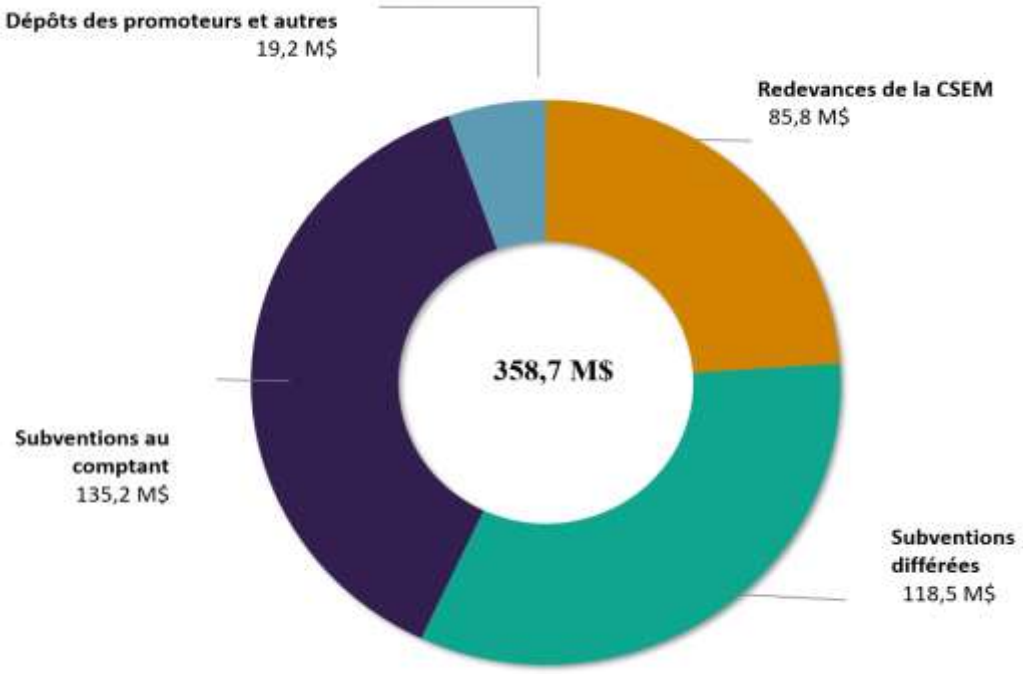

Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), cette dette étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagères et usagers ainsi que des utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 665,4 M$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 719,3 M$ pour 2027. Le solde des dépenses, soit 946,1 M$, doit être financé par emprunt, et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2027. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2027. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2025 et de 2026, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2027-2036;
- l'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis;
- la maximisation de l'utilisation de la réserve du paiement au comptant des immobilisations.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit émettre en 2027 un volume d'emprunts d'environ 1 362,7 M$, comprenant une prévision d'emprunts de 189 M$ pour la STM. Le solde de 1 173,7 M$ servira aux refinancements (120,9 M$), aux emprunts à la charge de tiers (77,2 M$) et aux emprunts à la charge des contribuables (975,6 M$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et occasions des marchés financiers. Un taux d'intérêt de 5,0 % a été prévu.

Pour 2028, le volume annuel d'emprunts tournera autour de 1,8 G$, ce qui inclut notamment une prévision de 184,7 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 1,3 G$, à un taux prévu de 5,1 %. Pour 2029, le volume prévu est de 1,9 G$, avec une prévision de 272,3 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 1,4 G$ à un taux d'intérêt prévu de 5,2 %.

Au 31 décembre 2025, la dette brute de la Ville s'élevait à 12,7 G$[2] et la dette nette, à 7,2 G$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2026 à 2029 sont présentés dans le tableau suivant.

[2] Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2025, qui s'élève à 1 703,6 M$.

Tableau 97 – Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027

(en milliers de dollars)	COMPARATIF	BUDGET		
	2026	2027	2028	2029
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	502 454	526 375	562 875	629 795
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	721 688	731 316	753 039	787 004
	1 224 142	**1 257 691**	**1 315 914**	**1 416 799**
Affectation au remboursement de la dette	47 107	53 550	52 060	44 315
Remboursement de capital par des subventions[1]	23 512	45 579	46 307	61 395
Remboursement de capital de la STM[2]	119 680	104 509	74 893	48 363
	190 299	**203 638**	**173 260**	**154 073**
Coût brut de la dette	**1 414 441**	**1 461 329**	**1 489 173**	**1 570 872**
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	94 838	110 709	113 809	125 866
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	15 845	18 568	23 061	32 421
- pour la portion du capital[1]	23 512	45 579	46 307	61 395
	134 195	**174 856**	**183 177**	**219 682**
Moins :				
Recouvrement de la STM				
- pour la portion des intérêts	63 564	67 359	75 185	88 320
- pour la portion du capital[2]	119 680	104 509	74 893	48 363
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	64 696	71 318	76 345	74 013
	247 940	**243 187**	**226 423**	**210 696**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**1 032 306**	**1 043 287**	**1 079 573**	**1 140 494**
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	327 530	334 380	354 256	390 026
Contribuables de Montréal	704 776	708 907	725 317	750 468

[1] Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

[2] Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis l'année 2020.

Graphique 23 – Évolution de la dette directe brute et nette

(en millions de dollars)

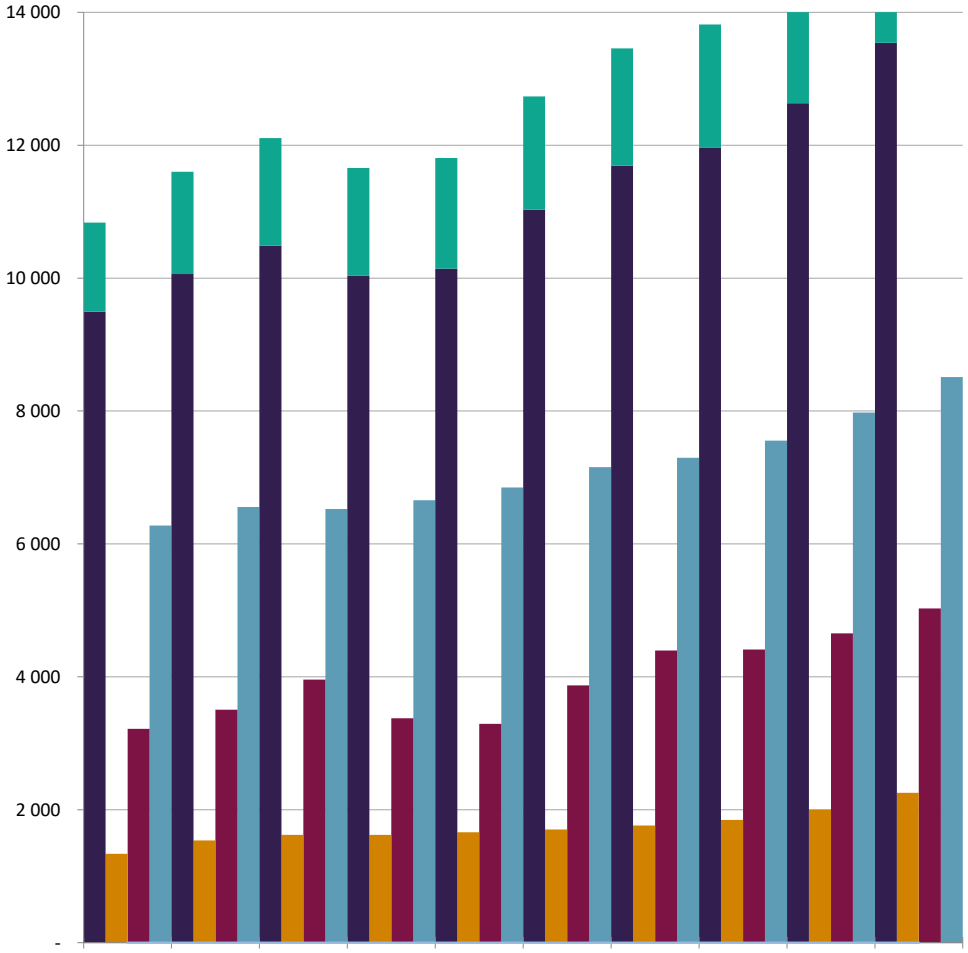

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026e	2027e	2028e	2029e
Dette brute (excluant la STM)	9 496	10 062	10 486	10 035	10 143	11 030	11 692	11 967	12 630	13 539
Dette brute de la STM [2]	1 338	1 539	1 622	1 623	1 663	1 704	1 763	1 848	2 001	2 256
Déductions[1] (excluant la STM)	3 220	3 507	3 960	3 378	3 294	3 874	4 396	4 412	4 654	5 029
Déductions de la STM	1 338	1 539	1 622	1 623	1 663	1 704	1 763	1 848	2 001	2 256
Dette nette (excluant la STM)	6 276	6 555	6 526	6 657	6 849	7 157	7 296	7 555	7 976	8 510

e : estimé

1 Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

2 Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2020 à 2029. Cette dette consolidée comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et l'Agence de mobilité durable de Montréal.

Graphique 24 – Évolution de la dette consolidée brute et nette

(en millions de dollars)

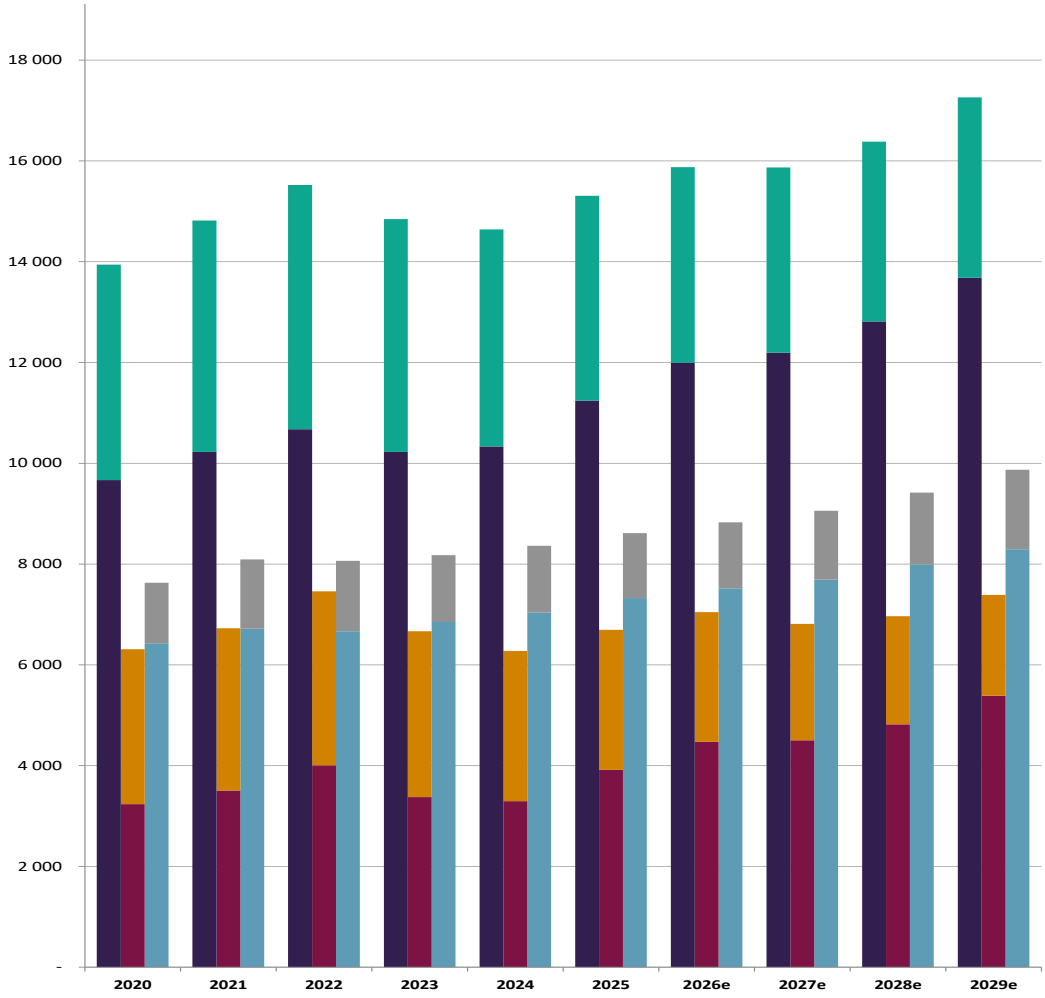

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026e	2027e	2028e	2029e
Dette brute (excluant la STM)	9 666	10 225	10 675	10 227	10 334	11 245	11 991	12 196	12 815	13 683
Dette brute de la STM	4 275	4 594	4 849	4 619	4 307	4 065	3 886	3 675	3 569	3 578
Déductions[3] (excluant la STM)	3 237	3 507	4 007	3 378	3 295	3 918	4 474	4 503	4 822	5 389
Déductions de la STM	3 074	3 220	3 453	3 291	2 982	2 777	2 574	2 310	2 144	2 000
Dette nette (excluant la STM)	6 429	6 718	6 668	6 850	7 039	7 327	7 517	7 693	7 993	8 294
Dette nette de la STM	1 201	1 374	1 396	1 328	1 325	1 288	1 312	1 365	1 425	1 578

e : estimé

[3] Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées dans les fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Depuis 2019, le ratio d'endettement dépasse la limite prévue à la politique de gestion de la dette.

Afin de soutenir une augmentation significative des investissements en immobilisations, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation temporaire, portant ce seuil à 120 %, avec un retour prévu sous la barre des 100 % en 2027.

Grâce aux décisions prises par l'administration actuelle, le niveau actuel et anticipé de la dette permettra d'atteindre ce ratio dès 2026, soit un an avant l'échéance fixée, démontrant ainsi la capacité de la Ville à respecter ses engagements tout en réalisant ses objectifs de développement.

Stratégies budgétaires retenues

Depuis 2026, la Ville a entrepris de revoir sa stratégie de financement des investissements afin de mieux tenir compte de sa capacité financière et de réduire sa dépendance à l'endettement.
Cette révision s'inscrit dans un contexte où le déficit d'entretien oblige la Ville à prendre des choix plus rigoureux et de revoir sa gestion des finances.

- revoir sa stratégie de paiements au comptant afin d'en accroître la contribution et de limiter le recours aux emprunts;
- effectuer un suivi annuel de l'allocation des investissements et la révision périodique de la stratégie afin de mieux arrimer les projets aux ressources disponibles.

Ces orientations visent à répondre aux besoins prioritaires de maintien des actifs tout en préservant la santé financière de la Ville et en ramenant l'endettement à l'intérieur des balises de sa politique de gestion de la dette.

Graphique 25 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

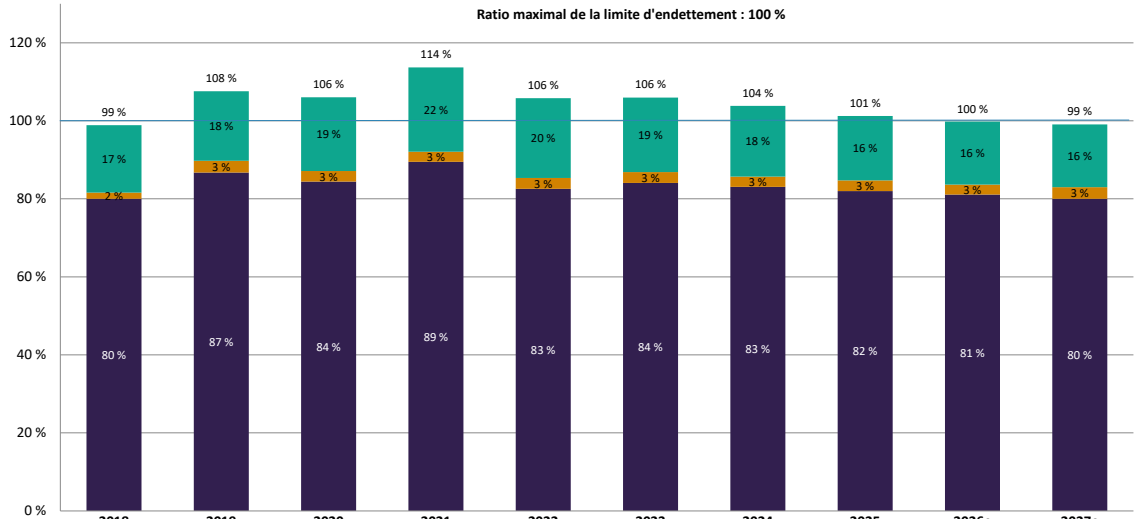

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026e	2027e
Total	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	106 %	104 %	101 %	100 %	99 %
Dette de la STM	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	19 %	18 %	16 %	16 %	16 %
Autres dettes	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	84 %	83 %	82 %	81 %	80 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[4] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2027, ce ratio est de 11,9 %.

Graphique 26 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

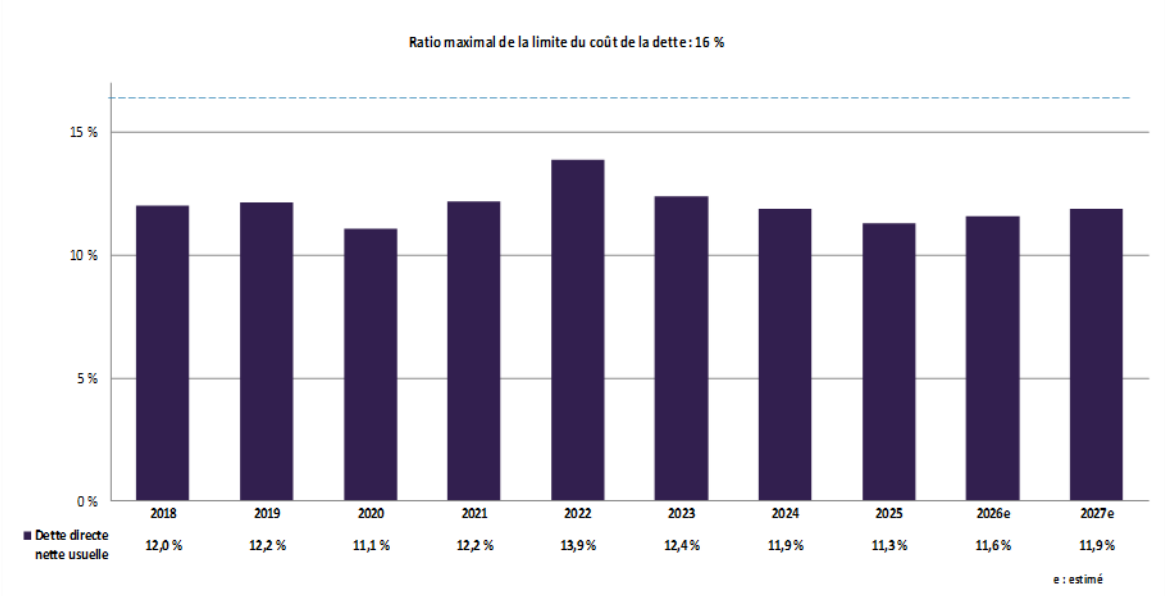

4 Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[5]. Le poids de la dette directe nette atteindrait 1,3 % en 2027. En tenant compte du refinancement de la DAI de certains régimes de retraite, ce ratio totaliserait 1,42 % en décembre 2027. L'évolution du ratio est attribuable à quatre facteurs principaux :

- la forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- la stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- la variation de la valeur du DAI du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 27 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée

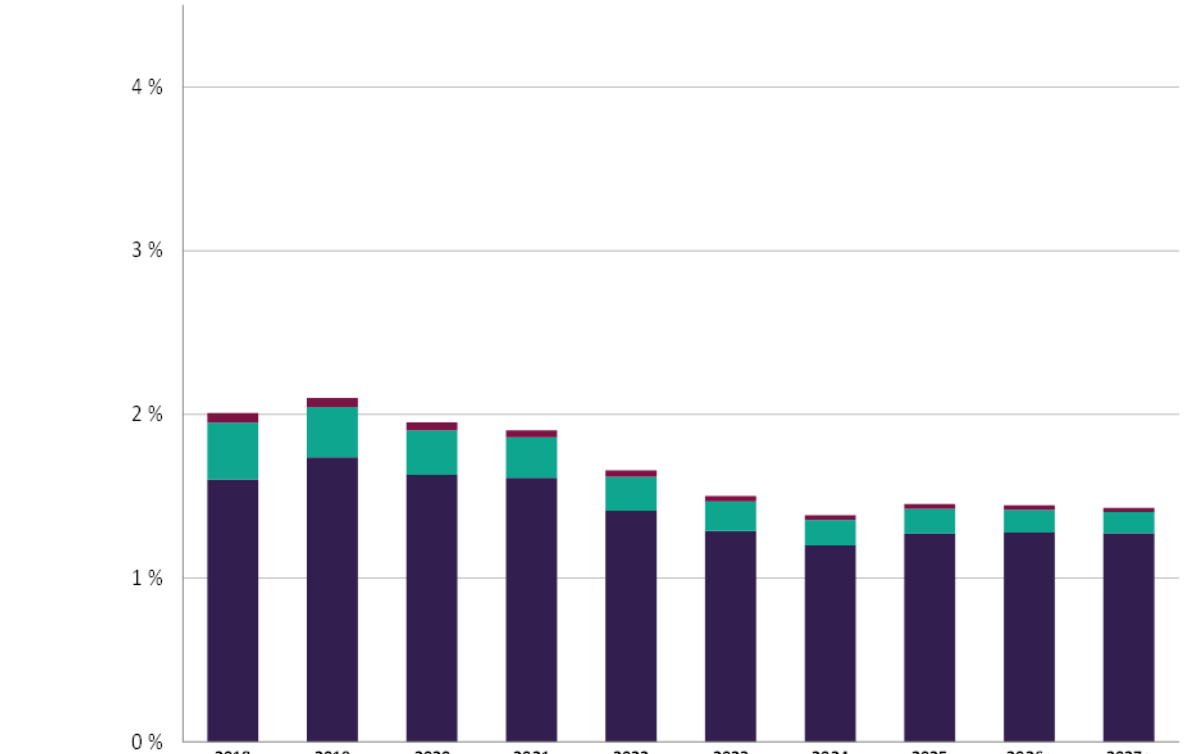

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026e	2027e
Solde (DAI)	0,06 %	0,05 %	0,05 %	0,04 %	0,04 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,02 %
Dette directe nette : refinancement (DAI)	0,35 %	0,31 %	0,27 %	0,25 %	0,21 %	0,18 %	0,16 %	0,15 %	0,14 %	0,13 %
Dette directe nette usuelle	1,60 %	1,74 %	1,63 %	1,61 %	1,41 %	1,29 %	1,20 %	1,27 %	1,28 %	1,27 %

e : estimé

[5] La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier et refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

12. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D'AFFAIRES

12.1. Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations, par unités d'affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Le détail par unités d'affaires des programmes et des projets se retrouve en annexe.

Tableau 98 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	55 995,0	55 995,0	111 990,0
Montréal-Nord	7 332,0	8 139,0	5 732,0	5 732,0	5 732,0	32 667,0	28 660,0	61 327,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	34 435,0	34 435,0	68 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	16 958,0	14 303,0	17 506,0	14 303,0	14 303,0	77 373,0	71 515,0	148 888,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	18 342,0	24 668,0	27 052,0	12 540,0	13 887,0	96 489,0	52 795,0	149 284,0
Saint-Léonard	11 415,0	7 890,0	8 890,0	12 090,0	6 890,0	47 175,0	34 450,0	81 625,0
Sud-Ouest	16 017,0	13 365,0	10 640,0	9 848,0	8 547,0	58 417,0	35 360,0	93 777,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	14 266,0	17 938,0	9 852,0	8 998,0	8 998,0	60 052,0	44 990,0	105 042,0
Total – Arrondissements	**182 191,0**	**184 164,0**	**177 533,0**	**161 372,0**	**156 218,0**	**861 478,0**	**757 075,0**	**1 618 553,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	94 215,0	97 450,0	102 700,0	106 750,0	112 950,0	514 065,0	664 500,0	1 178 565,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	13 312,0	13 366,0	11 442,0	16 949,0	8 780,0	63 849,0	86 862,0	150 711,0
Culture, sports et loisirs	125 541,0	198 316,0	170 677,0	164 627,0	166 990,0	826 151,0	614 374,0	1 440 525,0
Diversité et inclusion sociale	2 142,0	3 460,0	3 697,0	3 687,0	3 768,0	16 754,0	17 611,0	34 365,0
Eau	656 327,0	782 225,0	900 007,0	912 919,0	877 095,0	4 128 573,0	2 925 726,0	7 054 299,0
Environnement et transition écologique	11 028,0	10 011,0	6 470,0	13 497,0	12 663,0	53 669,0	14 344,0	68 013,0
Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal	92 332,0	149 987,0	143 333,0	145 641,0	151 954,0	683 247,0	824 598,0	1 507 845,0
Gestion et planification des immeubles	97 454,0	142 235,0	171 190,0	142 086,0	117 648,0	670 613,0	692 907,0	1 363 520,0
Infrastructures du réseau routier	202 338,0	200 041,0	223 759,0	219 143,0	223 675,0	1 068 956,0	1 425 510,0	2 494 466,0
Matériel roulant et ateliers	80 000,0	69 200,0	81 221,0	73 900,0	97 200,0	401 521,0	711 000,0	1 112 521,0
Police	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	1 495,0	14 115,0	10 054,0	24 169,0
Sécurité incendie	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	4 625,0	42 205,0	23 125,0	65 330,0
Société du parc Jean-Drapeau	26 580,0	25 242,0	32 841,0	24 142,0	18 171,0	126 976,0	112 770,0	239 746,0
Stratégie immobilière et habitation	53 032,0	66 760,0	62 669,0	52 788,0	52 607,0	287 856,0	348 150,0	636 006,0
Technologies de l'information	98 982,0	110 398,0	106 664,0	123 847,0	90 778,0	530 669,0	265 039,0	795 708,0
Urbanisme et mobilité	258 404,0	374 398,0	397 476,0	454 916,0	427 155,0	1 912 349,0	1 723 127,0	3 635 476,0
Total – Services centraux	**1 841 921,0**	**2 250 400,0**	**2 420 591,0**	**2 461 102,0**	**2 367 554,0**	**11 341 568,0**	**10 459 697,0**	**21 801 265,0**
Total – Investissements	**2 024 112,0**	**2 434 564,0**	**2 598 124,0**	**2 622 474,0**	**2 523 772,0**	**12 203 046,0**	**11 216 772,0**	**23 419 818,0**

Tableau 99 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	55 995,0	55 995,0	111 990,0
Montréal-Nord	7 332,0	8 139,0	5 732,0	5 732,0	5 732,0	32 667,0	28 660,0	61 327,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	34 435,0	34 435,0	68 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	16 958,0	14 303,0	17 506,0	14 303,0	14 303,0	77 373,0	71 515,0	148 888,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	18 342,0	24 668,0	27 052,0	12 540,0	13 887,0	96 489,0	52 795,0	149 284,0
Saint-Léonard	11 415,0	7 890,0	8 890,0	12 090,0	6 890,0	47 175,0	34 450,0	81 625,0
Sud-Ouest	16 017,0	13 365,0	10 640,0	9 848,0	8 547,0	58 417,0	35 360,0	93 777,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	14 266,0	17 938,0	9 852,0	8 998,0	8 998,0	60 052,0	44 990,0	105 042,0
Total – Arrondissements	**182 191,0**	**184 164,0**	**177 533,0**	**161 372,0**	**156 218,0**	**861 478,0**	**757 075,0**	**1 618 553,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	94 215,0	97 450,0	102 700,0	106 750,0	112 950,0	514 065,0	664 500,0	1 178 565,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	13 312,0	13 366,0	11 442,0	16 949,0	8 780,0	63 849,0	86 862,0	150 711,0
Culture, sports et loisirs	125 391,0	189 871,0	163 412,0	163 627,0	166 990,0	809 291,0	614 374,0	1 423 665,0
Diversité et inclusion sociale	2 142,0	3 460,0	3 697,0	3 687,0	3 768,0	16 754,0	17 611,0	34 365,0
Eau	200 735,0	223 317,0	216 952,0	228 500,0	215 500,0	1 085 004,0	1 076 500,0	2 161 504,0
Environnement et transition écologique	4 682,0	6 963,0	4 200,0	1 631,0	1 600,0	19 076,0	4 337,0	23 413,0
Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal	64 327,0	97 779,0	94 084,0	83 332,0	88 557,0	428 079,0	605 932,0	1 034 011,0
Gestion et planification des immeubles	65 438,0	79 289,0	97 152,0	85 199,0	68 640,0	395 718,0	333 187,0	728 905,0
Infrastructures du réseau routier	193 338,0	190 791,0	214 509,0	209 893,0	214 425,0	1 022 956,0	1 379 260,0	2 402 216,0
Matériel roulant et ateliers	37 747,0	31 456,0	44 387,0	36 891,0	58 156,0	208 637,0	511 445,0	720 082,0
Stratégie immobilière et habitation	6 909,0	2 604,0	10 733,0	3 957,0	8 256,0	32 459,0	86 463,0	118 922,0
Technologies de l'information	42 739,0	42 425,0	32 554,0	30 311,0	24 540,0	172 569,0	75 697,0	248 266,0
Urbanisme et mobilité	206 496,0	288 701,0	295 052,0	351 549,0	334 261,0	1 476 059,0	1 506 078,0	2 982 137,0
Total – Services centraux	**1 057 471,0**	**1 267 472,0**	**1 290 874,0**	**1 322 276,0**	**1 306 423,0**	**6 244 516,0**	**6 962 246,0**	**13 206 762,0**
Total – Investissements	**1 239 662,0**	**1 451 636,0**	**1 468 407,0**	**1 483 648,0**	**1 462 641,0**	**7 105 994,0**	**7 719 321,0**	**14 825 315,0**

Tableau 100 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Services centraux								
Culture, sports et loisirs	150,0	8 445,0	7 265,0	1 000,0	-	16 860,0	-	16 860,0
Eau	455 592,0	558 908,0	683 055,0	684 419,0	661 595,0	3 043 569,0	1 849 226,0	4 892 795,0
Environnement et transition écologique	6 346,0	3 048,0	2 270,0	11 866,0	11 063,0	34 593,0	10 007,0	44 600,0
Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal	28 005,0	52 208,0	49 249,0	62 309,0	63 397,0	255 168,0	218 666,0	473 834,0
Gestion et planification des immeubles	32 016,0	62 946,0	74 038,0	56 887,0	49 008,0	274 895,0	359 720,0	634 615,0
Infrastructures du réseau routier	9 000,0	9 250,0	9 250,0	9 250,0	9 250,0	46 000,0	46 250,0	92 250,0
Matériel roulant et ateliers	42 253,0	37 744,0	36 834,0	37 009,0	39 044,0	192 884,0	199 555,0	392 439,0
Police	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	1 495,0	14 115,0	10 054,0	24 169,0
Sécurité incendie	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	4 625,0	42 205,0	23 125,0	65 330,0
Société du parc Jean-Drapeau	26 580,0	25 242,0	32 841,0	24 142,0	18 171,0	126 976,0	112 770,0	239 746,0
Stratégie immobilière et habitation	46 123,0	64 156,0	51 936,0	48 831,0	44 351,0	255 397,0	261 687,0	517 084,0
Technologies de l'information	56 243,0	67 973,0	74 110,0	93 536,0	66 238,0	358 100,0	189 342,0	547 442,0
Urbanisme et mobilité	51 908,0	85 697,0	102 424,0	103 367,0	92 894,0	436 290,0	217 049,0	653 339,0
Total – Services centraux	**784 450,0**	**982 928,0**	**1 129 717,0**	**1 138 826,0**	**1 061 131,0**	**5 097 052,0**	**3 497 451,0**	**8 594 503,0**
Total – Investissements	**784 450,0**	**982 928,0**	**1 129 717,0**	**1 138 826,0**	**1 061 131,0**	**5 097 052,0**	**3 497 451,0**	**8 594 503,0**

12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 101 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	55 995,0	55 995,0	111 990,0
Montréal-Nord	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	28 160,0	28 160,0	56 320,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	29 435,0	29 435,0	58 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 515,0	71 515,0	143 030,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	52 795,0	52 795,0	105 590,0
Saint-Léonard	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	34 450,0	34 450,0	68 900,0
Sud-Ouest	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	35 360,0	35 360,0	70 720,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	44 990,0	44 990,0	89 980,0
Total – Emprunts des arrondissements	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**751 575,0**	**751 575,0**	**1 503 150,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	8 435,0	7 450,0	2 700,0	1 750,0	2 950,0	23 285,0	19 500,0	42 785,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	13 312,0	13 366,0	11 442,0	16 949,0	8 780,0	63 849,0	86 862,0	150 711,0
Culture, sports et loisirs	104 803,0	148 650,0	147 038,0	142 812,0	135 675,0	678 978,0	573 379,0	1 252 357,0
Diversité et inclusion sociale	2 142,0	3 460,0	3 697,0	3 687,0	3 768,0	16 754,0	17 611,0	34 365,0
Eau	443 600,0	509 905,0	457 062,0	400 747,0	408 492,0	2 219 806,0	1 981 127,0	4 200 933,0
Environnement et transition écologique	11 028,0	10 011,0	6 470,0	13 497,0	12 663,0	53 669,0	14 344,0	68 013,0
Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal	75 032,0	125 502,0	120 285,0	119 952,0	135 123,0	575 894,0	802 240,0	1 378 134,0
Gestion et planification des immeubles	91 786,0	130 261,0	164 765,0	139 283,0	111 467,0	637 562,0	682 777,0	1 320 339,0
Stratégie immobilière et habitation	53 032,0	66 760,0	62 669,0	52 788,0	52 607,0	287 856,0	348 150,0	636 006,0
Infrastructures du réseau routier	184 652,0	182 355,0	206 073,0	201 457,0	205 989,0	980 526,0	1 337 080,0	2 317 606,0
Matériel roulant et ateliers	80 000,0	69 200,0	81 221,0	73 900,0	97 200,0	401 521,0	711 000,0	1 112 521,0
Police	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	1 495,0	14 115,0	10 054,0	24 169,0
Sécurité incendie	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	4 625,0	42 205,0	23 125,0	65 330,0
Société du parc Jean-Drapeau	26 580,0	25 242,0	32 841,0	24 142,0	18 171,0	126 976,0	112 770,0	239 746,0
Technologies de l'information	98 982,0	110 398,0	106 664,0	123 847,0	90 778,0	530 669,0	265 039,0	795 708,0
Urbanisme et mobilité	228 886,0	320 446,0	335 282,0	407 959,0	382 378,0	1 674 951,0	1 670 924,0	3 345 875,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 452 504,0**	**1 730 317,0**	**1 744 654,0**	**1 728 980,0**	**1 672 161,0**	**8 328 616,0**	**8 655 982,0**	**16 984 598,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 602 819,0**	**1 880 632,0**	**1 894 969,0**	**1 879 295,0**	**1 822 476,0**	**9 080 191,0**	**9 407 557,0**	**18 487 748,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	629 000,0	629 000,0	629 000,0	629 000,0	629 000,0	3 145 000,0	3 145 000,0	6 290 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**946 119,0**	**1 223 932,0**	**1 238 269,0**	**1 222 595,0**	**1 165 776,0**	**5 796 691,0**	**6 124 057,0**	**11 920 748,0**

Tableau 102 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	55 995,0	55 995,0	111 990,0
Montréal-Nord	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	28 160,0	28 160,0	56 320,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	29 435,0	29 435,0	58 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 515,0	71 515,0	143 030,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	52 795,0	52 795,0	105 590,0
Saint-Léonard	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	34 450,0	34 450,0	68 900,0
Sud-Ouest	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	35 360,0	35 360,0	70 720,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	44 990,0	44 990,0	89 980,0
Total – Emprunts des arrondissements	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**751 575,0**	**751 575,0**	**1 503 150,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	8 435,0	7 450,0	2 700,0	1 750,0	2 950,0	23 285,0	19 500,0	42 785,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	13 312,0	13 366,0	11 442,0	16 949,0	8 780,0	63 849,0	86 862,0	150 711,0
Culture, sports et loisirs	104 653,0	147 470,0	147 038,0	141 812,0	135 675,0	676 648,0	573 379,0	1 250 027,0
Diversité et inclusion sociale	2 142,0	3 460,0	3 697,0	3 687,0	3 768,0	16 754,0	17 611,0	34 365,0
Eau	96 001,0	166 857,0	66 691,0	44 417,0	59 439,0	433 405,0	586 613,0	1 020 018,0
Environnement et transition écologique	4 682,0	6 963,0	4 200,0	1 631,0	1 600,0	19 076,0	4 337,0	23 413,0
Gestion et planification des immeubles	60 000,0	69 398,0	91 535,0	82 506,0	63 194,0	366 633,0	324 025,0	690 658,0
Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal	54 244,0	85 286,0	77 959,0	67 607,0	82 676,0	367 772,0	605 307,0	973 079,0
Infrastructures du réseau routier	175 652,0	173 105,0	196 823,0	192 207,0	196 739,0	934 526,0	1 290 830,0	2 225 356,0
Matériel roulant et ateliers	37 747,0	31 456,0	44 387,0	36 891,0	58 156,0	208 637,0	511 445,0	720 082,0
Stratégie immobilière et habitation	6 909,0	2 604,0	10 733,0	3 957,0	8 256,0	32 459,0	86 463,0	118 922,0
Technologies de l'information	42 739,0	42 425,0	32 554,0	30 311,0	24 540,0	172 569,0	75 697,0	248 266,0
Urbanisme et mobilité	188 521,0	260 661,0	277 847,0	344 211,0	322 199,0	1 393 439,0	1 492 278,0	2 885 717,0
Total – Emprunts des services centraux	**795 037,0**	**1 010 501,0**	**967 606,0**	**967 936,0**	**967 972,0**	**4 709 052,0**	**5 674 347,0**	**10 383 399,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**945 352,0**	**1 160 816,0**	**1 117 921,0**	**1 118 251,0**	**1 118 287,0**	**5 460 627,0**	**6 425 922,0**	**11 886 549,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	457 800,0	449 000,0	435 100,0	435 400,0	441 500,0	2 218 800,0	2 457 100,0	4 675 900,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**464 552,0**	**688 816,0**	**659 821,0**	**659 851,0**	**653 787,0**	**3 126 827,0**	**3 853 822,0**	**6 980 649,0**

Tableau 103 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Services centraux								
Culture, sports et loisirs	150,0	1 180,0	-	1 000,0	-	2 330,0	-	2 330,0
Eau	347 599,0	343 048,0	390 371,0	356 330,0	349 053,0	1 786 401,0	1 394 514,0	3 180 915,0
Environnement et transition écologique	6 346,0	3 048,0	2 270,0	11 866,0	11 063,0	34 593,0	10 007,0	44 600,0
Gestion et planification des immeubles	31 786,0	60 863,0	73 230,0	56 777,0	48 273,0	270 929,0	358 752,0	629 681,0
Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal	20 788,0	40 216,0	42 326,0	52 345,0	52 447,0	208 122,0	196 933,0	405 055,0
Infrastructures du réseau routier	9 000,0	9 250,0	9 250,0	9 250,0	9 250,0	46 000,0	46 250,0	92 250,0
Matériel roulant et ateliers	42 253,0	37 744,0	36 834,0	37 009,0	39 044,0	192 884,0	199 555,0	392 439,0
Police	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	1 495,0	14 115,0	10 054,0	24 169,0
Sécurité incendie	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	4 625,0	42 205,0	23 125,0	65 330,0
Société du parc Jean-Drapeau	26 580,0	25 242,0	32 841,0	24 142,0	18 171,0	126 976,0	112 770,0	239 746,0
Stratégie immobilière et habitation	46 123,0	64 156,0	51 936,0	48 831,0	44 351,0	255 397,0	261 687,0	517 084,0
Technologies de l'information	56 243,0	67 973,0	74 110,0	93 536,0	66 238,0	358 100,0	189 342,0	547 442,0
Urbanisme et mobilité	40 365,0	59 785,0	57 435,0	63 748,0	60 179,0	281 512,0	178 646,0	460 158,0
Total – Emprunts des services centraux	**657 467,0**	**719 816,0**	**777 048,0**	**761 044,0**	**704 189,0**	**3 619 564,0**	**2 981 635,0**	**6 601 199,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	171 200,0	180 000,0	193 900,0	193 600,0	187 500,0	926 200,0	687 900,0	1 614 100,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**481 567,0**	**535 116,0**	**578 448,0**	**562 744,0**	**511 989,0**	**2 669 864,0**	**2 270 235,0**	**4 940 099,0**

Section Climat 2027

13. SECTION CLIMAT 2027

13.1. Résumé exécutif : les chiffres clés

Le budget climat 2027 témoigne de la poursuite de l'intégration des considérations climatiques à la planification et à la gestion des finances municipales. Notre action climatique se mesure concrètement. Ces résultats confirment la pertinence des outils de gouvernance climatique développés par la Ville et soulignent la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions afin d'atteindre les objectifs du Plan climat.

12,94 G$ d'investissements du PDI 2027-2036 ont pu être évalués

- **3,78 G$ (29 %)** contribuent directement **à l'atteinte des cibles climatiques;**
- **3,86 G$ (30 %)** contribue **partiellement à l'atteinte des cibles climatiques;**
- **5,30 G$ (41 %)** nuisent **à l'atteinte des cibles du Plan climat.**

146 M$ seront investis en 2027 dans des infrastructures naturelles et hybrides contribuant à l'adaptation aux changements climatiques, soit 7,2 % du PDI 2027.

Il reste **57 % du budget carbone** établi entre 2018 et 2050.

13.2. Une gouvernance climatique forte

13.2.1. Budget climat 2027 de Montréal : en bref

Pour la quatrième année consécutive, la Ville de Montréal intègre les considérations climatiques à son processus budgétaire et financier via la budgétisation climatique. La budgétisation climatique ne constitue pas une étape supplémentaire du processus budgétaire. Elle s'intègre au cycle budgétaire existant et fournit l'information nécessaire à l'intégration systématique des considérations climatiques dans la prise de décision. Le processus budgétaire actuel suit les étapes suivantes.

1. Début mars : détermination des orientations et priorisation des enjeux.
2. Pendant l'été : services et arrondissements préparent leurs budgets en fonction des orientations et priorités établis.
3. Début de l'automne : dernier exercice d'arbitrage du budget.
4. Avant la fin de l'année : adoption du budget.

Le graphique suivant montre comment les outils de budgétisation climatique sont systématiquement intégrés au processus budgétaire.

Graphique 28 – Intégration de la gouvernance climatique au cycle budgétaire

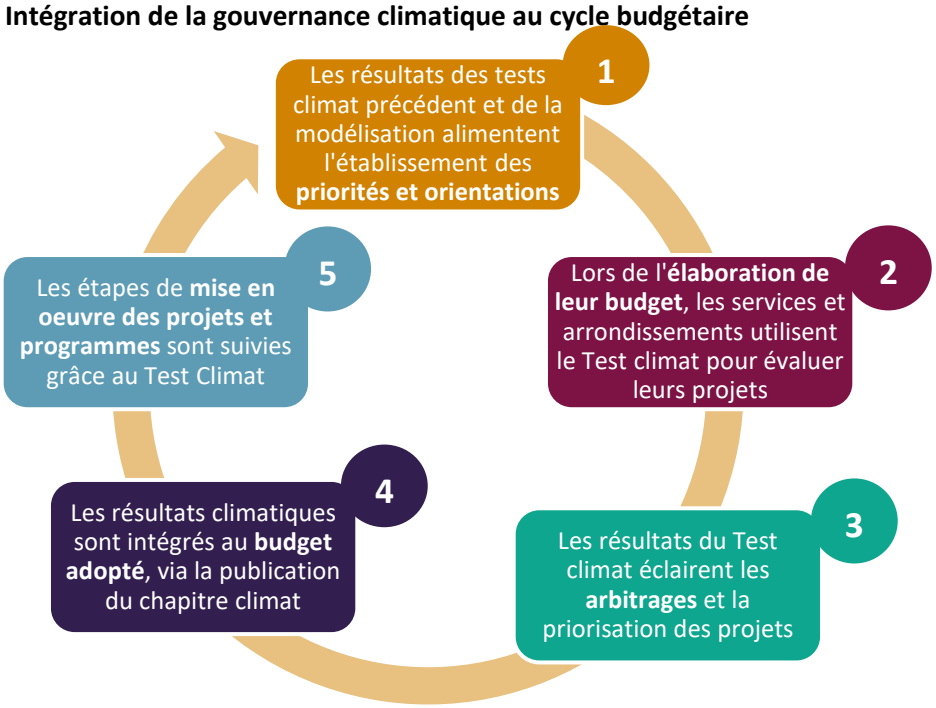

Un budget climat en soi ne réduira pas les émissions de GES, mais il permet une prise de décision cohérente qui prend systématiquement en compte leur impact sur le climat. Rappelons que Montréal a été la 1ère ville en Amérique à adopter un budget climat.

13.2.2. Une gouvernance alignée sur Agir pour Montréal 2026-2030 et le Plan climat

La Ville structure progressivement sa gouvernance climatique et renforce ses processus budgétaires, dans le but d'accélérer la transition écologique. Plus précisément, la gouvernance climatique s'inscrit dans la vision du plan stratégique Agir pour Montréal 2026-2030 et repose sur deux objectifs structurants du Plan Climat :

1. L'atténuation, en réduisant les émissions de GES de la collectivité d'au moins 55 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030, en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ;
2. L'adaptation, en renforçant la résilience de l'ensemble du territoire de Montréal et la capacité d'adaptation aux impacts climatiques.

Pour concrétiser ces objectifs, un système de gouvernance climatique s'appuyant sur des outils structurants d'aide à la décision a été mis en place, soit la publication annuelle du budget climat, le test climat et la modélisation des trajectoires d'émissions de GES. Ensemble, ils permettent d'intégrer les enjeux climatiques à toutes les étapes du processus décisionnel, et de faire du climat un critère transversal dans la planification, l'évaluation et la priorisation des projets.

Graphique 29 – Gouvernance climatique de Montréal

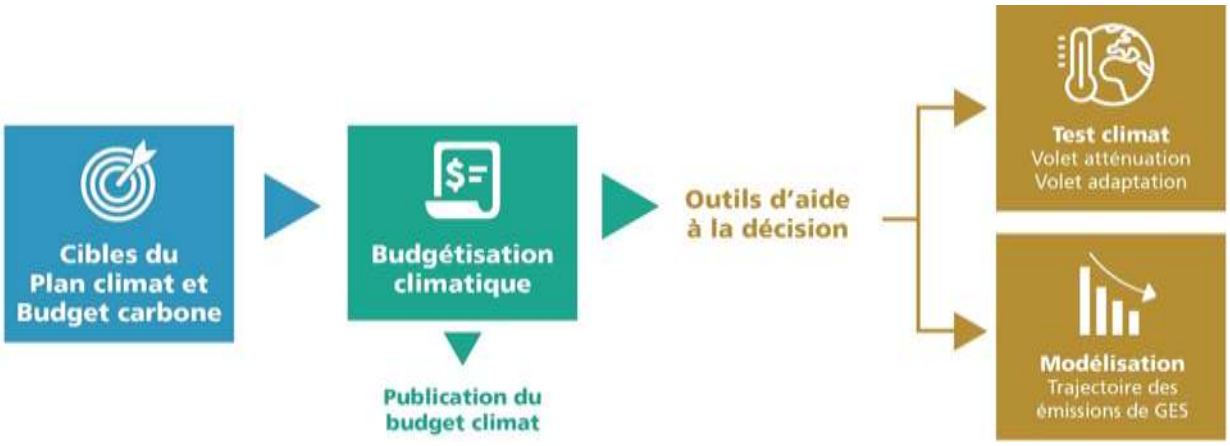

13.3. Le test climat : pour mieux orienter les décisions d'investissement

L'intégration des enjeux climatiques dans les décisions municipales repose sur des outils structurants, dont le test climat est un pilier. Conçu comme un outil d'accompagnement et d'aide à la décision, il permet d'évaluer la cohérence des projets et programmes avec les objectifs climatiques de la Ville, tant en matière d'atténuation que d'adaptation.

Les résultats découlant de l'utilisation du Test climat lors du processus budgétaire ont permis d'éclairer les décisions en offrant une lecture rapide et comparative de l'alignement du PDI en matière d'atténuation et d'adaptation. Il s'agit du plus important exercice d'évaluation climatique des investissements réalisé à ce jour par la Ville de Montréal, couvrant 55 % des investissements du PDI 2027-2036.

13.3.1. Évaluation de l'alignement du PDI via le Test climat

Le Service de l'environnement de la transition écologique a évalué dans quelle mesure les investissements prévus au PDI 2027-2036 sont alignés sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation du Plan climat, et ce, selon les trois catégories décrites dans le tableau suivant.

Tableau 104 – Catégories de classification des projets et programmes du PDI 2027-2036

Catégorie	Critères	Exemple - bâtiment
Aligné	Contribue directement à l'atteinte des cibles climatiques (atténuation et/ou adaptation), en intégrant des mesures reconnues et efficaces	Décarbonation, efficacité énergétique et mesures d'adaptation suffisantes
Partiellement aligné	Comporte certains éléments positifs, mais la contribution globale demeure limitée ou partielle par rapport aux cibles climatiques	Décarbonation, efficacité énergétique et mesures d'adaptation insuffisantes
Non aligné	Nuit aux cibles climatiques en augmentant les émissions ou la vulnérabilité aux changements climatiques, en ne prenant pas en comptes les enjeux climatiques ou en manquant une opportunité d'agir	Travaux limités au maintien de l'actif

Près de 40 % du total du PDI 2027-2036, soit 9 313 M$, financent des projets et programmes dont l'impact climatique est non significatif ou ne pouvant pas être adéquatement évalués avec la version actuelle du Test climat. C'est notamment le cas d'une part importante des investissements du Service de l'eau, qui représentent environ 30 % du PDI 2027-2036. Alors qu'une part de ces investissements contribue à maintenir et à renforcer la résilience des infrastructures d'eau, la version actuelle du Test climat ne permet pas encore de capter adéquatement certaines de ces contributions. Ainsi, environ 72 % des investissements du Service de l'eau n'ont pu être évalués. À eux seuls, ces investissements représentent plus de 5 G$, soit plus de la moitié des projets et programmes non évalués du PDI 2027-2036. Les résultats présentés doivent donc être interprétés en tenant compte de cette limite, qui fera l'objet d'améliorations dans les prochaines versions de l'outil.

Globalement, l'exercice a permis d'évaluer que 60 % du total du PDI 2027-2036 présentent des impacts potentiels en matière d'atténuation et d'adaptation ou peuvent être adéquatement évalués avec la version actuelle du Test climat, soit 14 107 M$. De ce montant, **12 944 M$ ont pu être évalués**.

Tableau 105 – Projets et programmes évalués

(en millions de dollars)	Total	(en %)
Projets et programmes ayant un impact potentiel - évalués	12 944	55 %
Projets et programmes ayant un impact potentiel - données manquantes	1 163	5 %
Projets et programmes n'ayant pas d'impact significatif ou ne pouvant être adéquatement évalués	9 313	40 %
Total PDI 2027-2036	**23 420**	**100 %**

Résultats pour le PDI 2027-2036

Les projets et programmes évalués ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie[4] et ont été répartis dans les catégories mentionnées précédemment :

Aligné

3 782 M$, soit 29 % des investissements évalués, soutiennent des programmes et projets qui contribuent directement à l'atteinte des cibles climatiques, en intégrant des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation reconnues et efficaces.

Partiellement aligné

3 864 M$, soit 30 % des investissements évalués, financent des projets et programmes qui comportent certains éléments positifs, mais la contribution globale demeure limitée ou partielle par rapport aux cibles climatiques.

Non aligné

5 298 M$, soit 41 % des investissements évalués sont actuellement alloués à des projets et programmes qui nuisent à l'atteinte des cibles du Plan climat. Ces investissements, qui contribuent à l'augmentation des émissions ou des vulnérabilités climatiques, ignorent les enjeux climatiques ou manquent des opportunités d'agir. Notons toutefois que certains de ces projets et programmes peuvent être nécessaires pour des raisons de sécurité, de maintien des services à la population ou d'entretien des actifs municipaux.

[4] La méthodologie d'évaluation est présentée à l'annexe 3.

Tableau 106 – Exemples de projets et programmes évalués par le Test climat

(en millions de dollars)	Total	Évaluation
34700 - Plan de la forêt urbaine	186	Aligné
66169 - Programme de transition écologique pour le parc immobilier	204	Aligné
75035 - Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3	123	Partiellement aligné
56540 - Usine de traitement et de valorisation des boues	1 000	Partiellement aligné
85100 - Programme de réfection routière - Local	970	Non aligné
68204 - Programme de remplacement de véhicules - Arrondissements	691	Non aligné

Graphique 30 – Alignement des investissements évalués du PDI 2027-2036

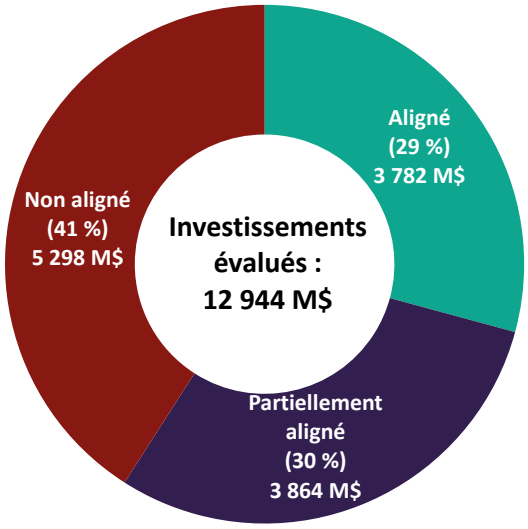

La diminution de la proportion d'investissements alignés ou partiellement alignés comparativement au précédent PDI reflète l'évolution de la composition du PDI 2027-2036. Dans un contexte de réalignement budgétaire, une part accrue des investissements est consacrée au maintien et à la réfection des actifs existants, notamment des infrastructures routières, tandis que le poids relatif des projets de développement et d'aménagement est moindre. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les investissements de protection affichent une proportion plus faible de projets alignés ou partiellement alignés avec les objectifs climatiques de Montréal (27 %) que les investissements de développement (56 %).

Graphique 31 – Alignement des investissements évalués du PDI 2027-2036

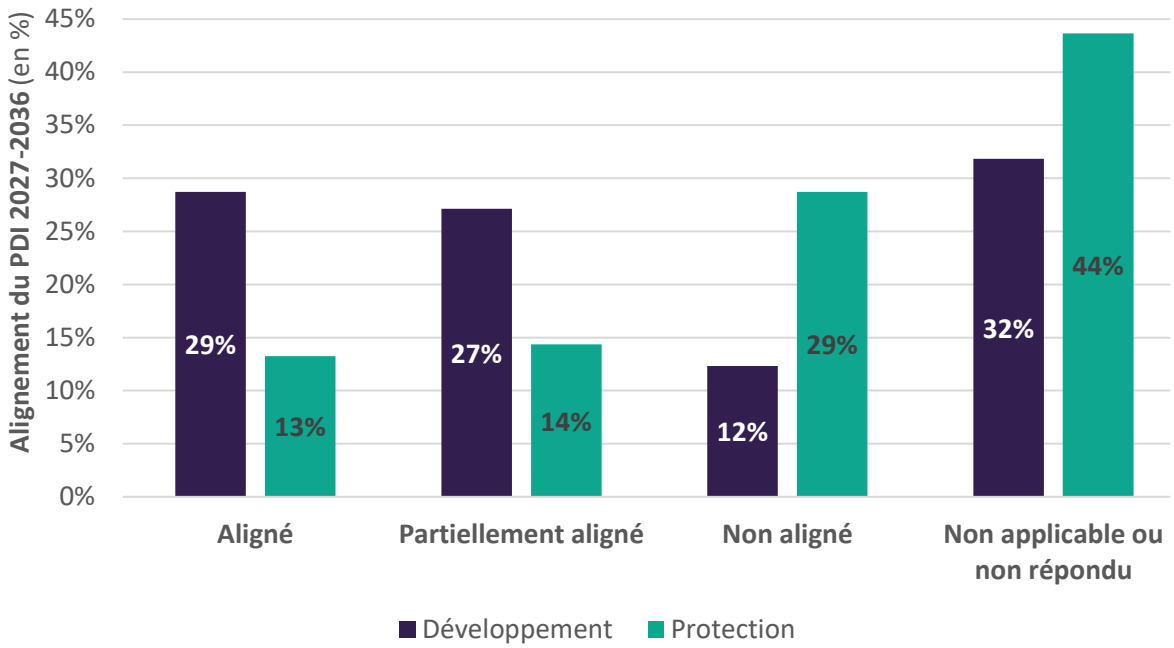

Ce réalignement réduit parallèlement la capacité d'accélérer le déploiement d'initiatives contribuant davantage aux objectifs climatiques de Montréal. À ce titre, le PUM 2050 propose une réorientation progressive des investissements vers des aménagements favorisant la décarbonation, la résilience et la qualité des milieux de vie. La pression exercée par les besoins de maintien des actifs pourrait cependant limiter la disponibilité des ressources requises pour concrétiser pleinement ces orientations. Le Test climat permet ainsi de mesurer à la fois l'alignement actuel des investissements municipaux et l'ampleur de la transition requise pour atteindre les objectifs climatiques de Montréal.

Par ailleurs, les résultats détaillés[9] montrent que la contribution climatique des investissements varie selon les dimensions d'atténuation et d'adaptation. Le croisement des résultats révèle que 19 % des investissements évalués (2 471 M$) est aligné à la fois en atténuation et en adaptation, représentant les investissements les plus fortement contributifs aux objectifs du Plan climat. À l'inverse, certains investissements contribuent principalement à une seule dimension climatique. Par exemple, 8 % est aligné en adaptation mais non aligné en atténuation, tandis que 10 % du PDI est aligné en atténuation mais non aligné en adaptation. Enfin, 29 % des investissements évalués sont jugés non alignés tant du point de vue de l'atténuation que de l'adaptation. Cette répartition reflète la diversité des investissements municipaux, dont plusieurs répondent à des enjeux climatiques spécifiques sans nécessairement générer des bénéfices équivalents dans les deux dimensions.

[9] Les projets pour lesquels la dimension adaptation n'était pas applicable (129 M$) sont exclus de cette analyse.

Graphique 32 – Répartition selon le niveau d'alignement en atténuation et adaptation, PDI 2027-2036

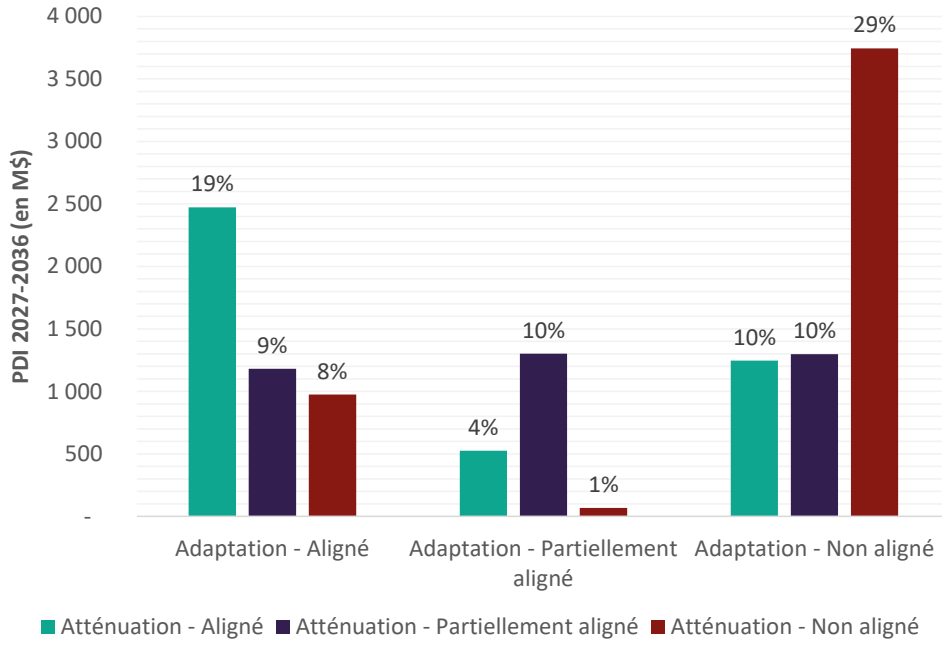

13.3.2. Part du budget du PDI consacrée à l'adaptation aux changements climatiques en 2027

L'action 46 du Plan climat met en lumière les investissements de la Ville en matière d'adaptation aux changements climatiques, en ciblant principalement les infrastructures naturelles et hybrides. Les infrastructures naturelles et hybrides jouent un rôle essentiel. Elles rendent la ville plus résiliente, la protègent contre les aléas climatiques, réduisent les coûts à long terme et améliorent la qualité de vie des citoyens. À ce titre, la Ville s'est engagée à consacrer un minimum de 10 %à 15 % de son PDI à ce type d'investissements.

Intégrée au processus budgétaire de la Ville depuis cinq ans, cette action reflète une approche de planification à long terme, qui vise à renforcer la résilience des infrastructures municipales face aux aléas climatiques. Pour évaluer ces investissements, une typologie en trois catégories est utilisée :

- **Infrastructures naturelles et hybrides** : les infrastructures naturelles sont des solutions fondées sur la nature, telles que les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres ou les saillies végétalisées. Les infrastructures hybrides, quant à elles, combinent des éléments naturels à des infrastructures grises pour les adapter au contexte urbain, comme les parcs ou rues éponges.
- **Infrastructures grises admissibles** : il s'agit d'infrastructures qui contribuent à réduire la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs impacts, comme les ouvrages de rétention, les digues permanentes, les piscines, les jeux d'eau ou encore les toits blancs.
- **Investissements non liés à l'adaptation** : cette catégorie regroupe les investissements qui ne réduisent pas la vulnérabilité climatique ou qui relèvent d'autres objectifs, comme la réduction des émissions de GES.

Résultats pour 2027

Comme présenté dans le tableau ci-dessous pour l'année 2027, 146 M$ (7,2 %) des investissements en adaptation aux changements climatiques seront consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides et 192 M$ (9,5 %) iront aux infrastructures grises admissibles.

Les investissements consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides aident à consolider le déploiement et la conservation des solutions fondées sur la nature. Face à l'augmentation prévue de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur et des pluies abondantes, ces investissements sont principalement destinés à la réfection et à la création de parcs et de milieux naturels et à la végétalisation et la gestion des eaux pluviales dans les milieux de vie.

Graphique 33 – Évolution des investissements en infrastructures naturelles et hybrides par rapport aux investissements totaux du PDI entre 2024 et 2027

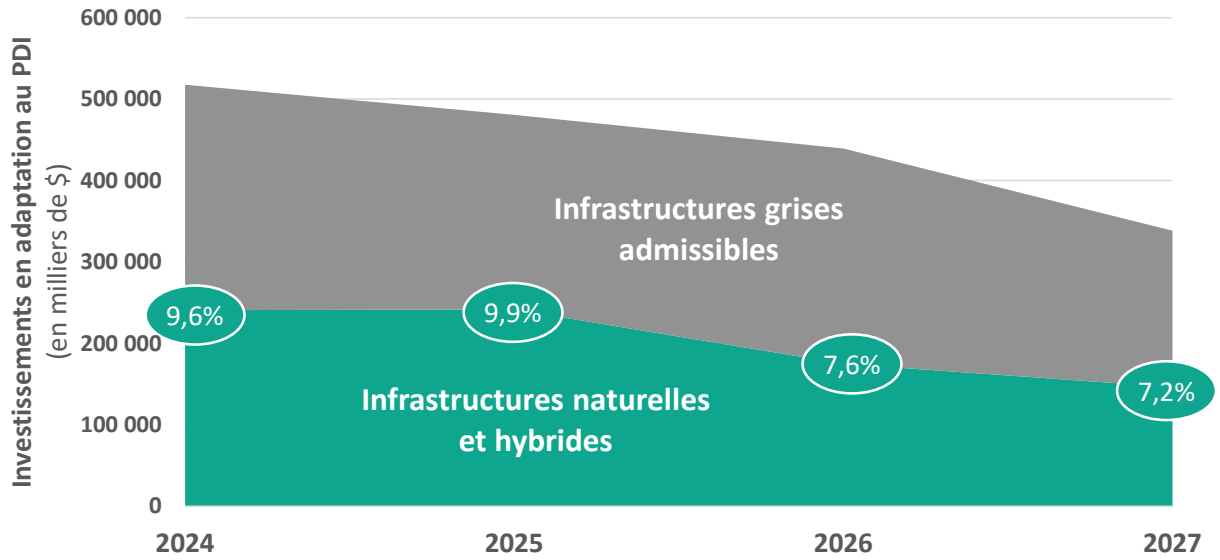

La diminution de la part des investissements consacrée à l'adaptation s'explique notamment par un contexte de réalignement budgétaire ayant orienté davantage d'investissements vers le maintien et la réfection des actifs municipaux existants. La proportion des investissements en infrastructures naturelles et hybrides est ainsi passée de son sommet de 9,9 % en 2025 à 7,2 % en 2027.

Compte tenu des capacités financières limitées, le choix d'accorder une plus grande place au maintien d'actifs réduit à court terme la possibilité de déployer certaines mesures additionnelles d'adaptation, mais permet de préserver la fiabilité des services municipaux et le bon état des infrastructures face à l'intensification des aléas climatiques. Alors que les épisodes de chaleur extrême, les pluies abondantes et les inondations devraient devenir plus fréquents et plus intenses, un retour progressif vers la cible de 10 % à 15 % d'investissements en adaptation contribuera à limiter les coûts futurs liés aux dommages, aux interruptions de service et au remplacement prématuré des infrastructures.

Tableau 107 – Investissements en adaptation de la Ville de Montréal, 2027

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	Infrastructures naturelles et hybrides	Infrastructures grises admissibles	Autres investissements	Investissements bruts 2027
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	-	-	13 312,0	13 312,0
Police	-	-	6 689,0	6 689,0
Sécurité incendie	-	-	23 545,0	23 545,0
DG	**-**	**-**	**43 546,0**	**43 546,0**
Matériel roulant et ateliers	-	-	80 000,0	80 000,0
DGA – Développement et affaires institutionnelles	**-**	**-**	**80 000,0**	**80 000,0**
Culture, sports et loisirs	8 851,5	12 755,0	103 934,5	125 541,0
Diversité et inclusion sociale	-	-	2 142,0	2 142,0
Environnement et transition écologique	53,3	157,8	10 816,9	11 028,0
Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal	69 182,4	10 918,8	12 230,8	92 332,0
Société du parc Jean-Drapeau	5 568,6	-	21 011,4	26 580,0
DGA - Qualité de vie	**83 655,8**	**23 831,6**	**150 135,6**	**257 623,0**
Commission des services électriques	-	94 215,0	-	94 215,0
Eau	9 500,0	50 000,0	596 827,0	656 327,0
Gestion et planification des immeubles	-	2 182,6	95 271,4	97 454,0
Infrastructures du réseau routier	-	5 250,0	197 088,0	202 338,0
Stratégie immobilière et habitation	-	-	53 032,0	53 032,0
Technologies de l'information	-	-	98 982,0	98 982,0
Urbanisme et mobilité	25 238,8	7 236,9	225 928,3	258 404,0
DGA Urbanisme, mobilité et infrastructures	**34 738,8**	**158 884,5**	**1 267 128,7**	**1 460 752,0**
Arrondissements	27 744,9	9 546,4	144 899,7	182 191,0
Total	**146 139,5**	**192 262,5**	**1 685 710,0**	**2 024 112,0**
Répartition du pourcentage des investissements	**7,2%**	**9,5%**	**83,3%**	**100,0%**

13.3.3. Évaluation de l'alignement des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement

L'impact climatique des dépenses du budget de fonctionnement provient principalement de la consommation d'énergie ainsi que de l'achat de matériel, d'équipement et de services. Dans cette quatrième édition du budget climat, la Ville présente une troisième évaluation de son budget de fonctionnement, qui porte uniquement sur les dépenses énergétiques.

Entre 2019 et 2026, les dépenses énergétiques défavorables de Montréal, soit les dépenses en gaz naturel, en essence, en huile diesel et en mazout, oscillent entre 27 % (23 M$ en 2020) et 39 % (44 M$ en 2022) des dépenses énergétiques totales. Lors de la dernière année complète avec des données réelles (2025), la part des dépenses énergétiques défavorables était de 29 % (33 M$), en baisse de 11 M$ par rapport au sommet de 2022.

Bien que les dépenses liées à l'électricité soient considérées comme favorables, leur diminution demeure souhaitable afin d'améliorer l'efficacité énergétique globale des activités municipales et d'optimiser l'utilisation de l'énergie disponible.

Les variations observées dans la part des dépenses énergétiques défavorables entre 2019 et 2026 s'expliquent par plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci figurent les écarts de température d'une année à l'autre, les impacts économiques liés à la pandémie de COVID-19, ainsi que les effets de la conjoncture géopolitique mondiale qui ont influencé les prix de l'énergie.

Graphique 34 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2027

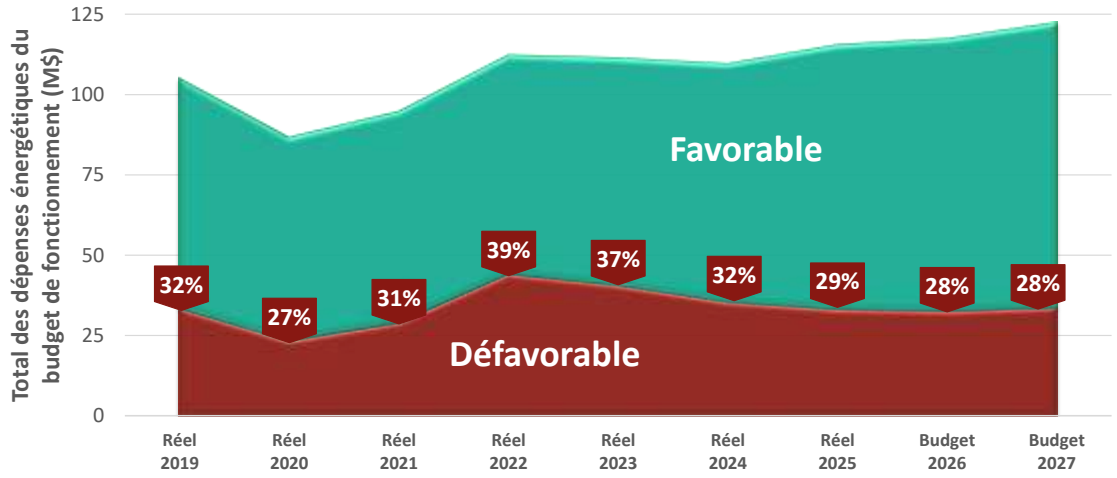

Les principales dépenses énergétiques[5] défavorables du budget de 2027 découleront principalement des :

- Dépenses en essence du Service du matériel roulant et ateliers (57 %)
- Dépenses en combustibles du Service de la gestion et planification des immeubles (21 %)
- Dépenses en gaz naturel du Service de l'eau (21 %).

Projets et programmes permettant de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables

La Ville met en place des projets et programmes afin de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables, et ainsi d'améliorer l'alignement de son budget de fonctionnement en matière d'atténuation des changements climatiques. Parmi ces investissements, on retrouve :

- **66 169 — Programme de transition écologique pour le parc immobilier — 204 M$**

Ce programme contribue à réduire les émissions de GES et à rendre la Ville carboneutre en éliminant l'utilisation d'énergies fossiles et les fuites d'halocarbures, en améliorant la performance énergétique des bâtiments, de même qu'en électrifiant et mutualisant la flotte de véhicules du service.

- **56 540 — Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) – 1 000 M$**

La station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte génère des boues déshydratées qui sont incinérées dans quatre incinérateurs. Ceux-ci s'approchent de la fin de leur vie utile et produisent une quantité importante d'émissions atmosphériques et de GES. Le projet de construction de l'Usine de Traitement et de Valorisation des Boues réduira la consommation de gaz naturel, réduira les rejets atmosphériques, augmentera la valorisation des résidus pour le 40 % de volume de boue détourné de l'incinération et permettra d'améliorer son efficacité énergétique.

[5] Il est important de noter que certaines dépenses énergétiques liées à la sous-traitance, telles que le diesel utilisé pour le déneigement et la collecte des matières résiduelles, ne sont pas comprises dans l'analyse puisque les données évaluées ne permettaient pas de faire cette distinction.

13.4. Le défi du respect du budget carbone

13.4.1. L'état des émissions de GES : 78,5 mégatonnes d'équivalent CO_2 émis entre 2018 et 2024

Chaque année, la Ville de Montréal publie un inventaire mis à jour des émissions de GES de la collectivité montréalaise. Le territoire couvert correspond à l'ensemble de l'agglomération, incluant les 19 arrondissements ainsi que les 15 villes liées situées sur l'île.

En 2024, les émissions de GES ont atteint 11,4 mégatonnes d'équivalent CO_2 (Mt éq. CO_2), soit une stagnation par rapport à 2023 (-0,6 %). Les émissions de GES en 2024 présentent une réduction de 24 % par rapport à 1990, ce qui est inférieur à l'objectif de réduction de 30 % de 2020.

Graphique 35 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2019-2024[7,8]

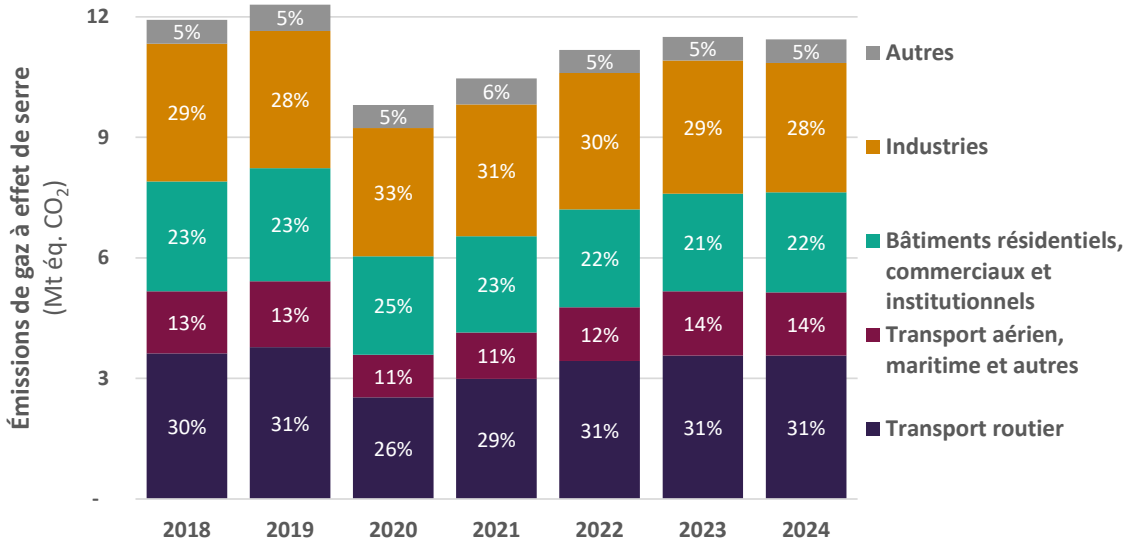

13.4.2. Le budget carbone : 106 Mt éq. CO_2 restant entre 2025 et 2050

En cohérence avec les recommandations scientifiques les plus récentes, la Ville de Montréal s'est dotée en 2021 d'un budget carbone qui s'applique au territoire couvert par l'inventaire des émissions de GES de l'ensemble de l'agglomération[10]. Un budget carbone représente la quantité maximale de GES pouvant être émise dans l'atmosphère sans dépasser le seuil de 1,5 C de réchauffement planétaire par rapport à l'ère préindustrielle. Pour respecter cette limite, des plafonds annuels d'émissions ont été établis, définissant la trajectoire de réduction nécessaire au fil du temps.

Si la collectivité montréalaise dépasse le plafond d'émissions prévu pour une année donnée, elle devra compenser cet excédent en réduisant davantage ses émissions les années suivantes, afin de rester dans les limites du budget global. Étant donné que ce dernier est limité, et que les plafonds deviennent de plus

7 Le secteur des industries inclut les émissions de sources fixes associées aux industries manufacturières, de la construction et énergétiques ainsi que les émissions liées aux procédés industrielles et à l'utilisation de produits.

8 Autres : inclut les émissions fugitives ainsi que les émissions liées aux matières résiduelles et à l'agriculture

10 Le détail de la méthodologie du budget carbone de la Ville de Montréal est présenté en annexe.

en plus stricts avec le temps, il est dans l'intérêt de la Ville de réduire ses émissions le plus tôt possible de manière significative.

Entre 2018 et 2024, la collectivité montréalaise a émis 78,5 Mt éq. CO_2. Cela signifie qu'en six ans, 43 % du total du budget carbone disponible jusqu'en 2050 a été épuisé, équivalent à un déficit de près de 3,64 Mt éq. CO_2 en 2023 par rapport à la trajectoire idéale pour respecter le budget carbone. **Le budget carbone restant entre 2025 et 2050 est donc maintenant de 106 Mt éq. CO_2.**

Tableau 108 – État du budget carbone entre 2018 et 2024

(en Mt éq. CO_2)	Émissions réelles	Budget carbone	
		Plafonds annuels	Solde cumulatif
2018	11,93	11,61	(0,31)
2019	12,30	10,97	(1,64)
2020	9,81	10,84	(0,61)
2021	10,46	10,69	(0,39)
2022	11,10	10,50	(0,98)
2023	11,50	10,28	(2,21)
2024	11,44	10,01	(3,64)

Au cours des sept dernières années, les émissions de GES sont demeurées au-dessus des plafonds annuels fixés par le budget carbone, à l'exception de 2020 et 2021, deux années marquées par la pandémie de COVID-19. Au-delà de l'atteinte des cibles fixées dans le Plan climat, le respect du budget carbone est essentiel pour que la Ville contribue de manière équitable aux efforts mondiaux d'atténuation des changements climatiques.

Graphique 36 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2)

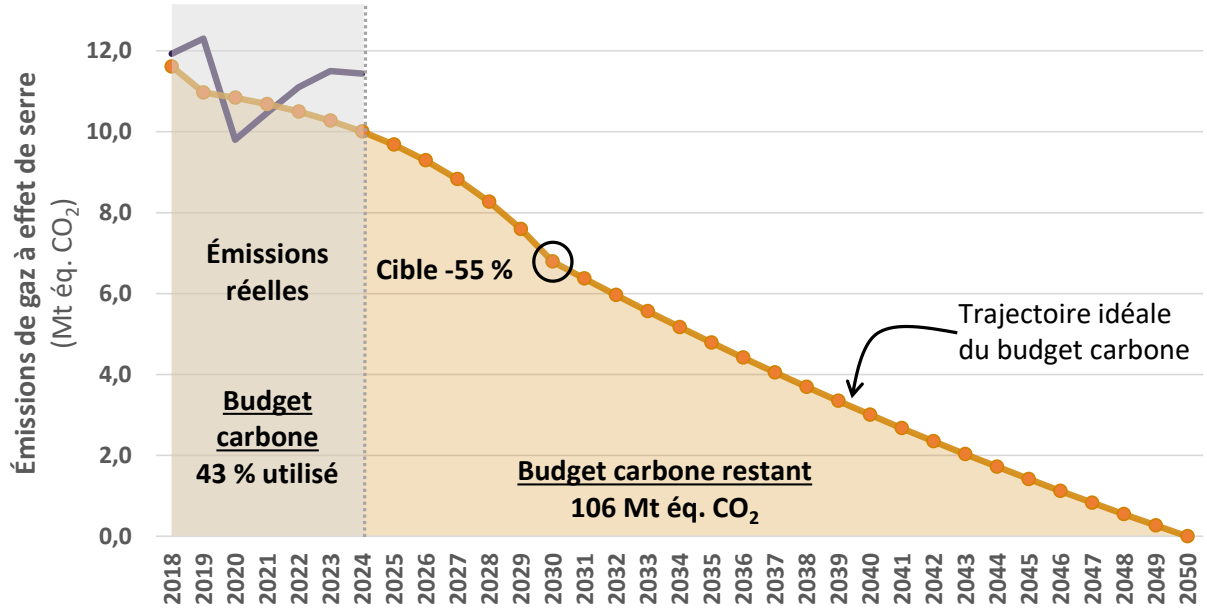

13.5. Prévision des émissions de GES de l'agglomération de Montréal

Afin d'évaluer la capacité de l'agglomération de Montréal à respecter son budget carbone et à atteindre ses cibles climatiques, le budget climat repose sur une modélisation des trajectoires d'émissions de GES[11]. Cette approche permet d'estimer l'effet des mesures d'atténuation, d'identifier les écarts à combler pour respecter le budget carbone et d'orienter les priorités d'action. Elle fait du budget climat un outil stratégique pour orienter les décisions vers les mesures les plus efficaces.

Avec un budget carbone restant de 106 Mt éq. CO_2 d'ici 2050, il est estimé que la Ville de Montréal émettrait 234 Mt éq. CO_2 en l'absence de mesures additionnelles à celles déjà prévues par les gouvernements du Québec et du Canada. Il existe donc un écart à combler. Or, cet écart n'est comblé qu'en partie par les mesures du Plan climat

13.5.1. Les mesures du Plan climat peuvent réduire les émissions de 44 Mt éq. CO_2 si elles sont pleinement mises en œuvre

Les mesures du Plan climat permettraient de réduire une part importante de cet écart, mais demeureraient insuffisantes pour respecter le budget carbone de Montréal. Les projections intègrent les mesures actuelles, planifiées et à l'étude, et sont mises à jour régulièrement afin de refléter les données les plus récentes ainsi que l'évolution des politiques et des comportements.

Même dans l'hypothèse où l'ensemble des mesures planifiées et envisagées seraient entièrement mises en œuvre, un **écart résiduel de 84 Mt éq. CO_2** subsisterait. Davantage de mesures ou un renforcement des mesures actuelles, planifiées ou envisagées doivent donc être mis en œuvre.

Graphique 37 – Évaluation des écarts par rapport au budget carbone (en Mt éq. CO_2)

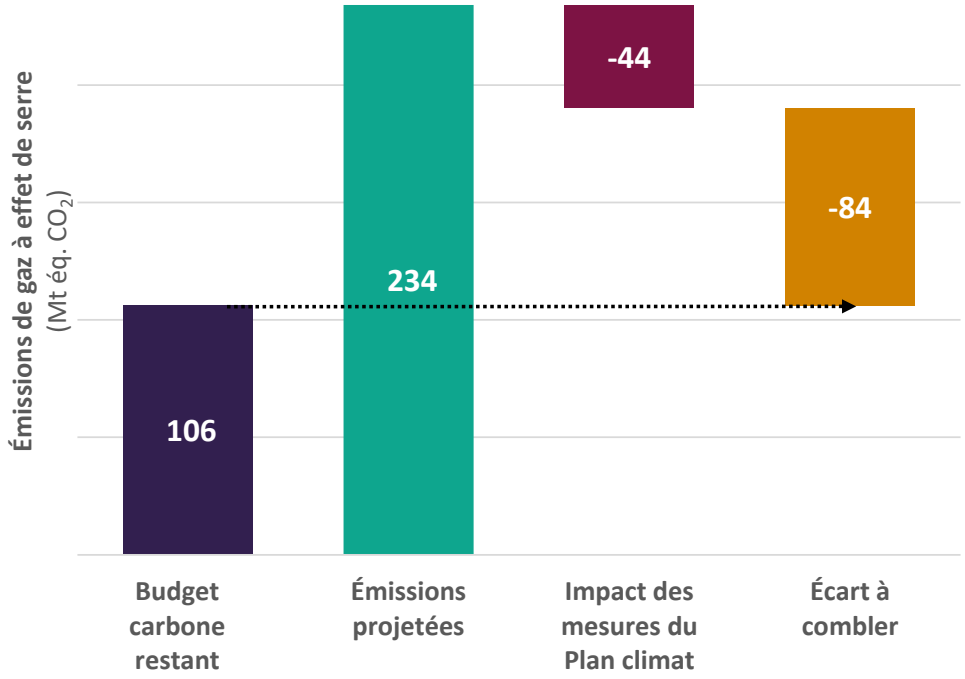

[11] La Ville reconnaît les incertitudes qui entourent les trajectoires d'émissions de GES, la qualité des inventaires et l'efficacité des mesures. Les résultats présentés reposent sur les meilleures données disponibles et des hypothèses crédibles, mais peuvent varier d'une année à l'autre.

Les mesures actuelles et planifiées peuvent réduire les émissions de 24 Mt éq. CO_2

Les mesures actuelles et planifiées représentent les actions climatiques déjà mises en œuvre et dotées d'un financement ou d'un plan de mise en œuvre en 2026, et ce, à tous les niveaux de gouvernement. Ces mesures permettent d'accélérer la réduction des émissions, mais demeurent insuffisantes pour atteindre les cibles de réduction ou respecter le budget carbone. Si elles sont pleinement mises en œuvre, ces politiques et engagements devraient permettre une réduction cumulative de 24 Mt éq. CO_2 d'ici 2050. Les résultats sont présentés ci-dessous par secteur d'émissions, incluant le transport routier, les bâtiments, ainsi que les autres secteurs.

Mesures actuelles et planifiées — transport

Alors que la Ville s'est engagée en mai 2023 à atteindre la carboneutralité des transports d'ici 2040, les émissions de ce secteur ont augmenté de 43 % depuis le début de la pandémie en 2020. Le transport routier représentait notamment près du tiers des GES émis par la collectivité montréalaise en 2024 et l'auto solo demeure le mode de transport le plus émetteur de Montréal. Face à ces constats, il est primordial d'accélérer les actions visant à réduire les émissions de GES liées au transport routier et à l'auto solo. La Ville devra aussi travailler avec les autres paliers gouvernementaux, particulièrement en ce qui a trait aux transports aérien et maritime.

Avec les mesures actuelles et planifiées liées au secteur du transport, la Ville pourrait atteindre une réduction de 12,55 Mt éq. CO_2 des émissions totales estimées d'ici 2050. Cette réduction représente 29 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat.

Tableau 109 – Impact des mesures actuelles et planifiées du transport

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l'autopartage, le taxi, et le covoiturage (action 11)	(9,31)	21,6%
Privilégier et augmenter la proportion de véhicules électriques au centre-ville de Montréal (action 13)	(0,32)	0,7%
Électrifier 100 % des autobus de la STM (action 14)	(2,23)	5,2%
Encourager le verdissement et stimuler la densification de la ville par la conversion de stationnements à ciel ouvert (action 18)	(0,69)	1,6%
Total des mesures actuelles et planifiées du transport	**(12,55)**	**29,1%**

Selon les projections modélisées, les émissions de ce secteur passeraient de 5,1 Mt éq. CO_2 à 3,4 Mt éq. CO_2 entre 2023 et 2040 avec les mesures actuelles et planifiées. Afin de respecter son engagement en réduisant ces émissions à zéro, la Ville entend mettre en œuvre de mesures structurantes dans ce secteur émissif, dont la mise en place d'une stratégie d'écofiscalité, soit l'une des 6 actions ajoutées lors de la mise à jour du Plan climat[12].

[12] Voir la section des mesures supplémentaires à l'étude pour plus de détails sur l'impact GES de cette stratégie.

Mesures actuelles et planifiées — bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels

Avec les mesures actuelles et planifiées liées aux bâtiments, la Ville prévoit une réduction de près de 7,29 Mt éq. CO_2 dans les émissions provenant des secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels d'ici 2050. Cette réduction représente 16,9 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat. La mise en œuvre du système de divulgation, cotation et performance des grands bâtiments représente à elle seule plus du quart des réductions potentielles, ce qui en fait l'action avec le plus grand potentiel de réduction des émissions parmi les mesures actuelles et planifiées du Plan climat.

Tableau 110 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans le secteur des bâtiments

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Adapter les règlements afin d'améliorer l'efficacité énergétique de tous les types de bâtiments (action 25)	(0,47)	1,1%
Système de divulgation, cotation et performance des grands bâtiments (action 27)	(6,82)	15,8%
Total des mesures actuelles et planifiées des bâtiments	**(7,29)**	**16,9%**

En 2024, les émissions annuelles de GES provenant des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels représentaient 22 % du total des GES émis par la collectivité montréalaise. En complément des cibles établies dans le Plan climat, la Ville s'est engagée, dès 2022, à atteindre zéro émission de GES pour l'ensemble des bâtiments sur son territoire d'ici 2040.

Selon les projections modélisées, les émissions de ce secteur passeraient de 2,5 Mt éq. CO_2 à 0,3 Mt éq. CO_2 entre 2024 et 2040 avec les mesures actuelles et planifiées.

Mesures actuelles et planifiées — autres secteurs

Avec les mesures actuelles et planifiées liées aux autres secteurs, la Ville prévoit une réduction d'environ 3,68 Mt éq. CO_2, soit 8,5 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat.

Tableau 111 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans les autres secteurs

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres (action 20)	(0,26)	0,6%
Remplacer les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (action 37)	(1,46)	3,4%
Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (action 40)	(1,96)	4,5%
Total des mesures actuelles et planifiées des autres secteurs	**(3,68)**	**8,5%**

En 2024, les émissions annuelles de GES provenant des autres secteurs[12] représentaient 34 % du total des GES émis par la collectivité montréalaise. Les sous-secteurs les plus émissifs étaient les sources fixes des et l'utilisation de produits par les industries.

[12] Les autres secteurs incluent les émissions de sources fixes associées aux industries manufacturières et la construction, aux industries énergétiques et aux émissions fugitives, les émissions liées aux matières résiduelles, les émissions liées aux procédés industriels et aux utilisations de produits, et les émissions associées à l'agriculture.

Selon les projections modélisées, les émissions de ces secteurs ne diminueraient pas significativement, passant de 3,8 Mt éq. CO_2 à 3,2 Mt éq. CO_2 entre 2024 et 2050 avec les mesures actuelles et planifiées.

Afin de respecter son engagement envers la carboneutralité à l'horizon 2050, la Ville devra notamment travailler avec les autres paliers gouvernementaux, particulièrement en ce qui a trait aux émissions des industries.

Les mesures supplémentaires à l'étude peuvent réduire les émissions de 20 Mt éq. CO_2

Malgré les efforts déjà planifiés, la prévision des émissions indique que la collectivité montréalaise ne parviendrait pas à atteindre ses cibles climatiques sans l'ajout de nouvelles mesures ou sans le renforcement soutenu des mesures actuelles. Les mesures supplémentaires à l'étude constituent de nouvelles initiatives ou bonifications aux politiques existantes. Bien qu'elles soient prévues dans le Plan climat, ces mesures n'ont pas encore été accompagnées d'un plan de mise en œuvre précis ou d'un financement suffisant.

Ces mesures permettraient de ralentir la consommation du budget carbone en réduisant l'écart entre les émissions projetées et les plafonds fixés de près de 20 Mt éq. CO_2 d'ici 2050. Malgré cette amélioration, le budget carbone de Montréal serait néanmoins entièrement consommé dès 2036, soit bien avant 2050. Cette réduction représente près de la moitié du total des réductions potentielles des actions du Plan climat. La mise en œuvre de la nouvelle action du Plan climat qui consiste à établir une stratégie d'écofiscalité pour financer la mobilité montréalaise représente près de 22 % des réductions potentielles, ce qui en fait l'action avec le plus grand potentiel de réduction des émissions parmi l'ensemble des mesures du Plan climat.

Tableau 112 – Impact des mesures supplémentaires à l'étude

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Financer la mobilité montréalaise au moyen d'une Stratégie d'écofiscalité (action 11.1)	(9,5)	22,0%
Élaborer une stratégie pour que 25 % des livraisons s'effectuent sans émission de GES (action 16)	(5,6)	13,1%
Favoriser l'aménagement de quartiers à échelle humaine (action 17)	(0,8)	1,7%
Exemplarité municipale - électrification et optimisation des parcs de véhicules municipaux et immobilier (actions 30, 35 et 36)	(3,8)	8,8%
Total des mesures supplémentaires à l'étude	**(19,7)**	**45,5%**

13.5.2. Analyse des écarts GES à combler

Au total, les mesures actuelles, planifiées et supplémentaires à l'étude pourraient mener à une réduction de la consommation du budget carbone d'environ 44 Mt éq. CO_2.

Tableau 113 – Impact GES des actions du Plan climat

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Mesures actuelles et planifiées	(24)	54,5%
Mesures supplémentaires à l'étude	(20)	45,5%
Impact GES total des actions du Plan climat	**(44)**	**100,0%**

Cet effort significatif lié aux nombreuses mesures de réduction des émissions déjà mises en œuvre, planifiées ou actuellement à l'étude dans le cadre du Plan climat ne serait toutefois pas suffisant pour respecter la cible de carboneutralité 2050 et le budget carbone. Malgré les réductions attendues, les émissions cumulatives de la collectivité montréalaise demeureraient supérieures au budget carbone disponible de 84 Mt éq. CO_2.

Graphique 38 – Trajectoires des émissions de GES de l'action climatique de Montréal (en Mt éq. CO_2)

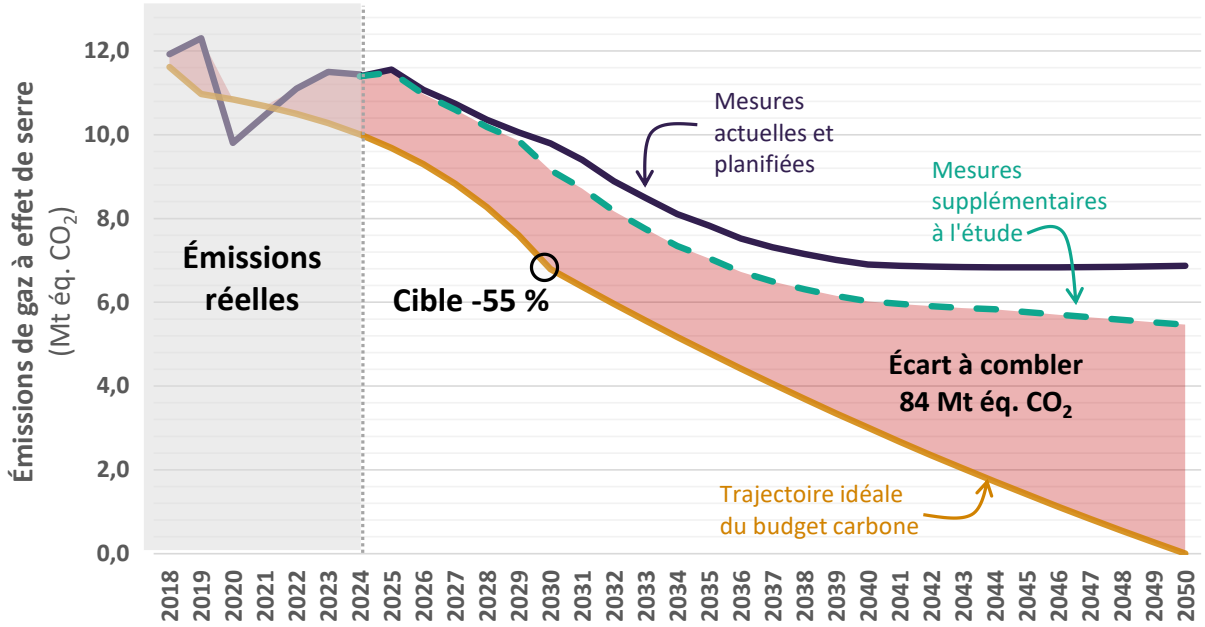

Une part importante de cet écart résiduel provient toutefois de secteurs pour lesquels la Ville de Montréal dispose de leviers d'action limités. En effet, plusieurs sources d'émissions significatives, notamment dans les secteurs du transport aérien, maritime et ferroviaire ainsi que de l'industrie, relèvent principalement des gouvernements supérieurs ou d'autres acteurs économiques.

- Dans les secteurs maritime et aérien, des réductions additionnelles de GES dépendront notamment de l'évolution des technologies, du déploiement de carburants à faibles émissions et de décisions réglementaires fédérales.
- Dans le secteur industriel, la capture et le stockage du carbone (CSC) constituent une voie de décarbonation pour réduire les émissions résiduelles associées à certains procédés industriels. La majorité des scénarios analysés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) misent sur un déploiement à grande échelle de cette technologie pour atteindre la carboneutralité mondiale. Cette technologie est particulièrement adaptée aux sources ponctuelles à forte concentration de CO_2 et présente un potentiel significatif pour les industries ne disposant pas encore de solutions de décarbonation pleinement matures.

Le graphique suivant présente un scénario dans lequel les secteurs principalement encadrés par les gouvernements provincial et fédéral réussissent progressivement à éliminer leurs émissions nettes de carbone d'ici 2050. Les résultats montrent qu'une telle transformation permettrait de réduire considérablement l'écart avec la trajectoire compatible avec le budget carbone montréalais. Cette analyse

met en évidence le fait que l'atteinte des cibles climatiques de Montréal dépend non seulement des actions municipales, mais également de décisions structurantes prises par les autres ordres de gouvernement. Elle souligne ainsi **l'importance du rôle d'influence, de représentation et de mobilisation** que la Ville doit exercer afin de favoriser l'adoption de mesures ambitieuses dans les secteurs qui échappent largement à sa compétence directe.

Graphique 39 – Trajectoires des émissions de GES de l'action climatique de Montréal, incluant les mesures sous la responsabilité des autres paliers gouvernementaux (en Mt éq. CO_2)

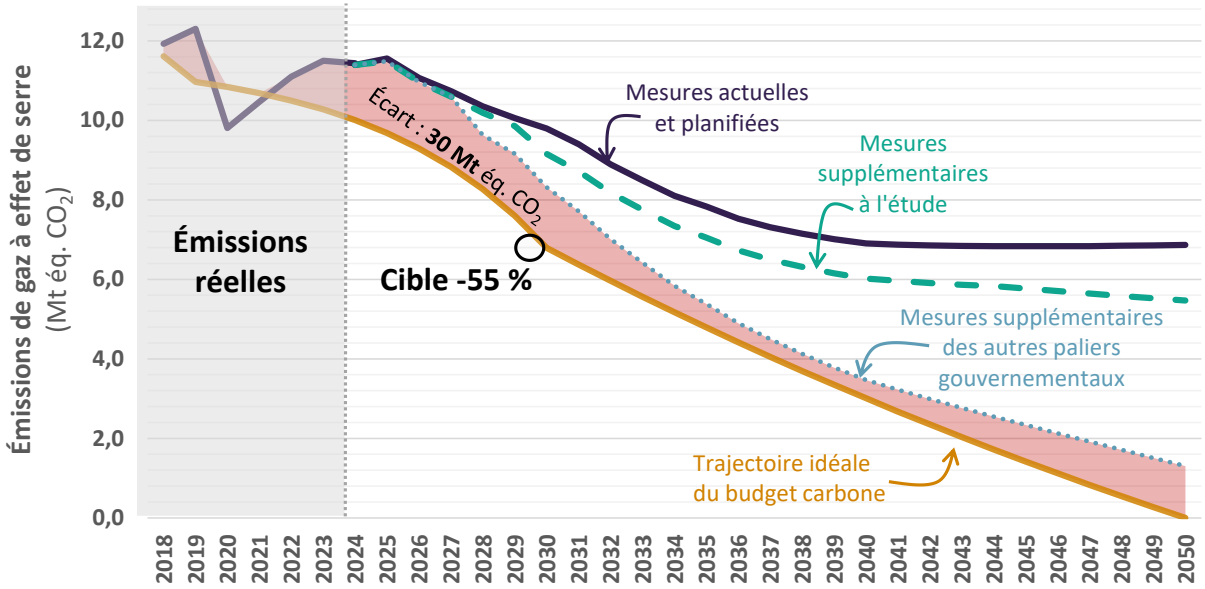

13.6. Perspectives et ajustements futurs

Les résultats du Budget climat 2027 montrent que Montréal dispose maintenant d'outils robustes pour mesurer l'alignement climatique de ses investissements et de ses émissions. Ils permettent également de quantifier l'écart à parcourir pour atteindre les ambitions climatiques de la Ville tout en répondant aux besoins croissants de maintien des actifs municipaux. Le Budget climat constitue ainsi un outil d'aide à la décision pour planifier progressivement les investissements nécessaires à l'atteinte des cibles du Plan climat et du PUM 2050.

L'année 2027 marquera une étape de consolidation des outils de gouvernance climatique de la Ville. Le **Test climat** poursuivra son déploiement au sein des services et des arrondissements afin d'intégrer de façon plus systématique les considérations climatiques à la planification des projets, à l'élaboration des programmes et aux décisions d'investissement. À terme, cet outil permettra non seulement d'évaluer l'alignement climatique des initiatives municipales, mais également d'orienter leur conception afin d'en maximiser les bénéfices en matière d'atténuation et d'adaptation.

La Ville poursuivra également l'amélioration de sa **modélisation** des trajectoires d'émissions de GES. Les résultats de la modélisation démontrent que les mesures actuellement en œuvre ou à l'étude ne permettront pas, à elles seules, de respecter le budget carbone de la collectivité. Montréal devra donc poursuivre ses efforts afin d'accélérer la mise en œuvre des actions du Plan climat et d'identifier de nouvelles mesures capables de générer des réductions additionnelles significatives. Une attention particulière devra être accordée aux secteurs du transport, des bâtiments et de l'industrie, qui représentent une part importante des émissions de GES de la collectivité. Les travaux futurs en matière de modélisation viseront à développer un scénario qui respecte la trajectoire du Budget carbone.

Enfin, le développement des **infrastructures naturelles et hybrides**, la gestion durable des eaux pluviales, l'accroissement de la canopée et la réduction des îlots de chaleur devront demeurer des priorités afin d'améliorer la résilience du territoire montréalais.

En combinant une gouvernance climatique renforcée et des outils d'aide à la décision en constante amélioration, Montréal entend poursuivre sa transition écologique et accroître sa contribution aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements

Services administratifs

Tableau 114 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Services de la direction générale							
Direction générale	4 387,6	5 934,9	5 736,7	5 366,7	7 567,5	5 588,4	5 313,1
Affaires juridiques	68 911,2	69 815,9	75 177,0	78 136,5	81 635,1	80 418,1	82 720,7
Contrôleur général	2 880,3	2 997,6	3 000,8	2 896,3	3 183,4	3 115,7	3 081,7
Finances et évaluation foncière	77 223,2	80 451,0	81 512,8	86 539,5	91 966,2	86 454,4	88 627,1
Police	817 160,2	831 091,1	880 741,5	916 659,1	939 233,7	872 006,8	917 429,9
Ressources humaines	59 556,9	61 758,3	63 757,0	63 195,4	65 993,3	67 264,2	66 036,4
Sécurité incendie	391 040,6	410 462,6	406 720,3	440 122,3	442 954,1	421 103,7	431 813,1
Autres services administratifs	11 192,2	12 250,3	14 807,9	15 601,4	19 236,8	22 355,6	23 458,6
Total – Services administratifs	**1 432 352,2**	**1 474 761,7**	**1 531 454,0**	**1 608 517,2**	**1 651 770,1**	**1 558 306,9**	**1 618 480,6**

Tableau 115 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	2 849,2	4 240,1	3 805,7	3 542,1	3 945,7	3 527,7	3 430,7
Cotisations de l'employeur	730,0	961,0	933,6	965,4	992,8	925,4	832,6
Transport et communications	61,6	78,0	62,0	17,2	80,9	90,7	73,3
Services professionnels	192,8	21,1	10,5	84,6	196,4	157,4	63,0
Services techniques et autres	196,3	294,1	370,1	374,8	1 941,4	411,4	480,5
Location, entretien et réparation	1,9	25,7	4,5	20,1	5,8	4,2	4,2
Biens non durables	26,5	21,0	11,7	22,6	32,2	124,5	81,7
Biens durables	0,4	2,9	1,1	1,6	2,1	2,1	2,1
Contributions à des organismes	328,9	291,0	537,5	335,1	370,2	345,0	345,0
Autres	-	-	-	3,2	-	-	-
Total	**4 387,6**	**5 934,9**	**5 736,7**	**5 366,7**	**7 567,5**	**5 588,4**	**5 313,1**

Tableau 116 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	46 318,0	48 145,4	45 915,3	42 109,6	42 469,9	42 393,9	44 300,4
Cotisations de l'employeur	11 828,9	11 799,6	11 516,9	11 094,7	10 738,0	10 724,0	10 315,0
Transport et communications	2 186,2	1 752,2	2 394,4	2 709,7	3 533,9	1 932,1	1 950,1
Services professionnels	2 500,3	2 037,0	7 899,4	15 082,2	16 405,2	16 405,0	17 035,0
Services techniques et autres	5 222,5	5 322,5	6 205,5	6 299,3	7 650,1	8 269,1	8 435,1
Location, entretien et réparation	204,9	177,2	305,3	272,7	220,0	129,8	155,8
Biens non durables	471,9	417,1	492,7	483,8	450,2	378,1	368,2
Biens durables	156,1	143,1	438,5	36,7	157,8	176,1	151,1
Contributions à des organismes	15,0	17,7	20,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Autres	7,4	4,1	(11,0)	37,8	-	-	-
Total	**68 911,2**	**69 815,9**	**75 177,0**	**78 136,5**	**81 635,1**	**80 418,1**	**82 720,7**

Tableau 117 – Contrôleur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	2 195,1	2 289,4	2 302,7	2 231,3	2 414,4	2 368,6	2 380,0
Cotisations de l'employeur	567,6	601,2	604,5	579,3	638,3	616,6	581,2
Transport et communications	16,5	15,6	14,4	11,7	16,8	13,8	13,8
Services professionnels	2,2	-	-	1,5	-	-	-
Services techniques et autres	60,6	65,1	61,4	54,6	61,5	59,5	59,5
Location, entretien et réparation	3,7	5,8	4,9	5,3	6,3	5,9	5,9
Biens non durables	5,8	5,0	9,0	8,8	42,7	47,6	37,6
Biens durables	28,8	15,5	3,9	3,8	3,4	3,7	3,7
Total	**2 880,3**	**2 997,6**	**3 000,8**	**2 896,3**	**3 183,4**	**3 115,7**	**3 081,7**

Tableau 118 – Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	49 673,6	50 432,9	51 419,8	53 334,4	53 544,0	53 762,8	54 950,2
Cotisations de l'employeur	13 308,9	13 660,1	14 104,5	14 404,8	14 290,1	14 276,1	13 831,5
Transport et communications	1 888,0	1 499,9	1 631,0	2 501,3	2 400,6	2 103,8	2 277,7
Services professionnels	1 800,0	2 453,1	3 006,4	3 049,0	3 305,9	3 876,5	3 582,0
Services techniques et autres	6 721,1	8 218,8	7 364,0	6 906,0	13 919,1	7 847,1	9 394,9
Location, entretien et réparation	87,8	69,5	57,8	53,9	56,6	105,5	59,2
Biens non durables	122,8	113,9	116,5	72,1	116,1	131,0	84,1
Biens durables	89,2	44,0	17,7	73,5	66,4	84,2	75,0
Autres	3 531,8	3 958,8	3 795,1	6 144,5	4 267,4	4 267,4	4 372,5
Total	**77 223,2**	**80 451,0**	**81 512,8**	**86 539,5**	**91 966,2**	**86 454,4**	**88 627,1**

Tableau 119 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	615 082,2	636 723,8	671 605,7	691 237,3	718 411,8	661 720,0	708 553,6
Cotisations de l'employeur	157 995,0	151 167,2	160 618,1	176 153,4	174 783,1	161 518,3	166 446,6
Transport et communications	3 776,9	3 657,7	4 115,2	3 818,8	4 597,1	3 105,0	2 983,3
Services professionnels	1 175,0	1 055,6	999,9	1 027,6	1 430,4	1 431,3	1 342,3
Services techniques et autres	8 914,7	10 241,3	13 000,2	14 225,1	12 401,6	12 377,8	7 358,3
Location, entretien et réparation	10 740,1	10 317,2	10 605,7	10 818,1	8 035,3	11 199,4	10 527,1
Biens non durables	10 319,2	10 264,2	11 928,8	10 633,7	11 041,9	12 148,4	11 705,6
Biens durables	4 317,5	2 658,2	2 682,3	3 006,1	2 486,9	2 476,0	2 219,6
Contributions à des organismes	4 796,6	4 992,4	5 175,1	5 816,6	6 030,6	6 030,6	6 293,5
Autres	43,0	13,5	10,5	(77,6)	15,0	-	-
Total	**817 160,2**	**831 091,1**	**880 741,5**	**916 659,1**	**939 233,7**	**872 006,8**	**917 429,9**

Tableau 120 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	43 528,2	44 323,1	46 405,9	45 304,1	47 054,1	47 002,1	47 305,4
Cotisations de l'employeur	11 470,2	11 967,3	12 205,4	13 053,8	12 520,8	12 520,8	11 680,3
Transport et communications	899,3	943,7	887,0	893,6	938,8	1 054,9	1 069,5
Services professionnels	2 680,5	3 128,2	2 972,7	2 694,0	3 438,6	3 800,0	3 515,0
Services techniques et autres	798,9	1 181,8	1 112,8	1 092,0	1 734,3	2 531,6	2 111,4
Location, entretien et réparation	25,2	92,3	73,4	75,5	130,1	147,1	147,1
Biens non durables	106,5	71,9	100,1	67,8	137,4	156,7	156,7
Biens durables	48,0	40,0	(0,3)	14,6	39,2	51,0	51,0
Autres	0,1	10,0	-	-	-	-	-
Total	**59 556,9**	**61 758,3**	**63 757,0**	**63 195,4**	**65 993,3**	**67 264,2**	**66 036,4**

Tableau 121 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	288 577,9	305 057,9	302 681,3	328 901,6	330 520,0	319 789,6	334 299,9
Cotisations de l'employeur	75 988,1	78 916,2	81 010,5	85 880,5	87 037,9	86 166,2	82 354,3
Transport et communications	798,8	825,3	729,1	927,3	1 261,1	1 021,1	1 042,6
Services professionnels	2 279,5	3 272,6	2 779,1	5 170,7	2 248,1	1 312,6	1 527,6
Services techniques et autres	4 779,5	6 643,1	7 736,0	6 270,6	5 667,1	3 788,0	3 938,0
Location, entretien et réparation	6 860,0	4 864,7	2 950,1	4 853,5	3 486,5	991,7	1 028,7
Biens non durables	8 178,6	6 497,5	3 201,8	5 507,4	6 470,7	5 056,2	4 752,3
Biens durables	3 679,9	4 277,7	5 577,5	2 569,9	6 045,7	2 778,3	2 669,7
Contributions à des organismes	39,5	30,0	54,9	40,8	217,0	200,0	200,0
Autres	(141,2)	77,6	-	-	-	-	-
Total	**391 040,6**	**410 462,6**	**406 720,3**	**440 122,3**	**442 954,1**	**421 103,7**	**431 813,1**

Autres services administratifs

Tableau 122 – Autres services administratifs - Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 505,0	4 828,0	4 452,1	4 895,0	6 418,6	7 915,6	8 197,5
Bureau du vérificateur général	5 579,8	6 276,5	5 813,5	6 402,6	8 061,0	8 061,0	8 342,9
Commission de la fonction publique de Montréal	1 016,8	1 080,5	2 148,8	2 130,0	2 522,2	2 522,2	2 966,6
Office de consultation publique de Montréal	-	-	2 303,1	2 097,4	2 111,8	2 938,8	3 004,3
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	90,6	65,3	90,4	76,4	123,2	918,0	947,3
Total – Autres services administratifs	**11 192,2**	**12 250,3**	**14 807,9**	**15 601,4**	**19 236,8**	**22 355,6**	**23 458,6**

Tableau 123 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	3 252,0	3 490,0	3 346,1	3 644,6	3 877,8	4 270,5	4 687,9
Cotisations de l'employeur	794,4	847,6	782,0	880,3	975,6	1 079,9	1 112,5
Transport et communications	74,1	66,6	25,1	27,3	102,8	101,5	101,5
Services professionnels	141,0	165,9	87,8	101,8	965,1	2 042,8	1 874,7
Services techniques et autres	109,9	94,5	65,6	86,3	214,5	213,1	213,1
Location, entretien et réparation	22,3	39,3	36,6	35,4	115,3	50,3	50,3
Biens non durables	33,1	74,3	80,7	96,7	127,5	127,5	127,5
Biens durables	78,2	49,8	28,2	22,6	40,0	30,0	30,0
Total	**4 505,0**	**4 828,0**	**4 452,1**	**4 895,0**	**6 418,6**	**7 915,6**	**8 197,5**

Tableau 124 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	3 965,8	4 491,3	4 187,4	4 607,5	4 995,9	4 995,9	5 461,3
Cotisations de l'employeur	964,0	1 064,1	1 010,0	1 055,6	1 174,8	1 174,8	1 217,8
Transport et communications	20,5	20,0	15,9	14,7	23,5	23,5	24,5
Services professionnels	422,9	401,4	464,9	519,9	1 393,8	1 443,8	1 221,8
Services techniques et autres	67,7	111,4	75,2	87,9	147,0	147,0	192,5
Location, entretien et réparation	26,7	13,0	13,2	13,6	103,8	118,0	59,0
Biens non durables	112,2	175,3	46,9	103,4	222,2	158,0	166,0
Total	**5 579,8**	**6 276,5**	**5 813,5**	**6 402,6**	**8 061,0**	**8 061,0**	**8 342,9**

Tableau 125 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	506,6	550,0	1 234,2	1 335,7	1 561,2	1 555,4	1 776,7
Cotisations de l'employeur	130,4	139,4	311,4	380,0	410,3	406,6	429,7
Transport et communications	19,6	25,9	31,0	13,2	43,9	32,8	48,1
Services professionnels	324,2	320,4	486,6	335,4	393,4	414,0	504,1
Services techniques et autres	26,8	24,5	48,7	35,3	79,0	79,0	128,5
Location, entretien et réparation	1,6	3,9	15,6	0,4	1,0	1,0	2,0
Biens non durables	0,6	6,6	1,7	18,3	8,4	8,4	57,5
Biens durables	7,0	9,8	19,6	11,7	25,0	25,0	20,0
Total	**1 016,8**	**1 080,5**	**2 148,8**	**2 130,0**	**2 522,2**	**2 522,2**	**2 966,6**

Tableau 126 – Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	-	-	1 177,0	1 147,8	1 181,3	1 155,9	1 316,8
Cotisations de l'employeur	-	-	213,4	300,9	308,2	301,6	323,5
Transport et communications	-	-	127,0	80,2	241,5	241,5	241,5
Services professionnels	-	-	472,0	334,5	156,9	713,9	596,6
Services techniques et autres	-	-	253,6	184,4	127,4	429,4	429,4
Location, entretien et réparation	-	-	30,2	26,1	40,5	40,5	40,5
Biens non durables	-	-	29,1	13,5	36,0	36,0	36,0
Biens durables	-	-	0,8	-	20,0	20,0	20,0
Autres	-	-	-	10,0	-	-	-
Total	**-**	**-**	**2 303,1**	**2 097,4**	**2 111,8**	**2 938,8**	**3 004,3**

Note : En date du 8 juin 2024, administrativement, l'OCPM est devenu un service de la ville.

Tableau 127 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	72,7	48,7	67,6	57,1	75,6	223,2	228,8
Cotisations de l'employeur	17,1	14,7	21,5	18,8	25,1	59,7	56,9
Transport et communications	-	-	-	-	-	8,7	8,7
Services professionnels	-	-	-	-	-	150,7	150,7
Services techniques et autres	0,8	1,9	1,2	0,5	7,5	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0
Biens non durables	-	-	0,1	-	15,0	435,2	461,7
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6
Total	**90,6**	**65,3**	**90,4**	**76,4**	**123,2**	**918,0**	**947,3**

Développement et affaires institutionnelles

Tableau 128 – Développement et affaires institutionnelles – Budget Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Développement et affaires institutionnelles							
Approvisionnement	31 095,0	33 375,2	35 920,0	35 448,0	37 184,3	37 682,7	37 705,8
Communications et affaires publiques	13 410,3	16 024,1	17 761,9	18 767,9	17 032,3	15 804,1	14 373,1
Développement économique	86 535,6	115 060,0	124 315,8	90 300,1	161 049,1	79 956,6	78 899,5
Greffe	30 687,3	33 098,6	32 861,5	52 314,5	36 550,8	36 205,9	37 581,2
Planification stratégique, de la performance et de l'innovation	15 814,7	15 100,0	15 615,8	14 067,3	9 585,0	7 562,6	7 273,2
Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole	6 873,2	6 918,8	5 378,7	5 030,1	4 793,9	5 012,9	4 897,2
Expérience citoyenne et communications	206,7	(540,6)	639,8	-	-	-	-
Total – Développement et affaires institutionnelles	**184 622,8**	**219 036,1**	**232 493,5**	**215 927,9**	**266 195,4**	**182 224,8**	**180 730,0**

Tableau 129 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	21 525,2	22 867,3	24 713,1	24 209,2	25 596,7	25 902,1	26 386,8
Cotisations de l'employeur	6 038,3	6 397,9	7 007,6	6 924,1	6 986,7	7 079,6	6 814,8
Transport et communications	221,3	252,7	195,4	183,8	453,8	491,7	361,7
Services professionnels	377,7	317,4	73,2	159,2	252,8	351,8	117,4
Services techniques et autres	2 347,8	3 263,2	3 233,4	3 079,5	3 204,1	3 324,8	3 498,4
Location, entretien et réparation	16,5	30,7	26,4	19,9	18,9	18,5	17,5
Biens non durables	225,9	161,1	150,6	216,4	242,3	193,6	170,6
Biens durables	55,2	20,5	95,3	149,1	139,9	31,5	49,5
Autres	287,1	64,4	425,0	506,8	289,1	289,1	289,1
Total	**31 095,0**	**33 375,2**	**35 920,0**	**35 448,0**	**37 184,3**	**37 682,7**	**37 705,8**

Tableau 130 – Communications et affaires publiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	7 114,5	9 148,3	10 134,0	10 767,2	9 686,7	9 775,9	9 655,7
Cotisations de l'employeur	1 770,3	2 323,7	2 696,6	2 672,9	2 457,9	2 457,9	2 317,6
Transport et communications	2 341,0	2 396,0	2 808,5	3 338,1	3 208,1	2 476,6	1 598,1
Services professionnels	343,3	307,7	175,8	214,3	111,6	176,9	161,2
Services techniques et autres	534,3	542,7	547,4	376,8	507,9	891,9	619,0
Location, entretien et réparation	(18,5)	(17,6)	(0,3)	9,7	6,5	1,0	-
Biens non durables	1 327,5	1 325,4	1 262,8	1 212,7	1 033,5	6,1	3,7
Biens durables	10,1	10,1	11,8	34,0	20,1	17,8	17,8
Contributions à des organismes	-	-	99,3	115,1	-	-	-
Autres	(12,2)	(12,2)	26,0	27,1	-	-	-
Total	**13 410,3**	**16 024,1**	**17 761,9**	**18 767,9**	**17 032,3**	**15 804,1**	**14 373,1**

Tableau 131 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	8 206,3	8 609,9	7 830,0	7 879,3	6 787,9	7 259,2	6 844,3
Cotisations de l'employeur	2 078,8	2 148,8	2 021,2	1 902,6	1 796,7	1 829,1	1 645,0
Transport et communications	879,7	549,5	599,6	529,5	742,1	123,5	123,5
Services professionnels	4 019,6	3 585,8	3 908,9	2 834,9	4 185,2	983,8	983,8
Services techniques et autres	633,9	929,9	14 577,8	1 637,4	1 382,4	191,3	191,3
Location, entretien et réparation	28,4	35,0	73,2	43,3	26,5	2,0	2,0
Biens non durables	329,5	78,7	29,1	42,4	5,5	6,0	6,0
Biens durables	158,5	269,9	245,7	210,1	19,9	-	-
Contributions à des organismes	70 200,9	98 852,5	95 030,3	75 225,8	146 102,9	69 561,7	69 103,6
Autres	-	-	-	(5,2)	-	-	-
Total	**86 535,6**	**115 060,0**	**124 315,8**	**90 300,1**	**161 049,1**	**79 956,6**	**78 899,5**

Tableau 132 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	22 493,5	24 577,8	24 863,6	31 540,7	25 922,0	25 922,0	26 987,5
Cotisations de l'employeur	6 812,5	6 931,8	6 330,2	7 434,5	7 445,6	7 445,6	7 397,4
Transport et communications	259,6	256,1	239,7	3 289,5	811,5	395,8	697,5
Services professionnels	353,8	361,4	338,6	499,1	385,1	698,1	779,4
Services techniques et autres	353,4	533,5	600,4	7 214,8	1 307,3	1 144,4	1 082,4
Location, entretien et réparation	264,4	330,7	360,5	1 896,9	440,6	327,1	336,8
Biens non durables	95,9	74,4	77,3	345,6	178,0	221,8	234,0
Biens durables	39,2	31,5	32,0	88,4	30,7	11,1	26,2
Contributions à des organismes	5,0	-	10,0	5,0	30,0	40,0	40,0
Autres	10,0	1,4	9,2	-	-	-	-
Total	**30 687,3**	**33 098,6**	**32 861,5**	**52 314,5**	**36 550,8**	**36 205,9**	**37 581,2**

Tableau 133 – Planification stratégique, de la performance et de l'innovation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	4 680,1	5 438,3	5 376,8	5 911,8	5 256,8	4 991,2	5 191,7
Cotisations de l'employeur	1 135,5	1 339,6	1 417,5	1 372,8	1 342,4	1 238,0	1 228,9
Transport et communications	62,3	38,6	33,4	34,5	106,5	19,7	7,7
Services professionnels	1 388,0	1 441,2	3 305,9	1 428,1	1 047,7	988,7	646,9
Services techniques et autres	114,4	49,9	108,1	193,4	237,8	225,2	111,2
Location, entretien et réparation	3,8	1,0	25,3	5,4	10,0	-	-
Biens non durables	19,5	29,1	27,5	24,7	32,0	29,8	16,8
Biens durables	0,9	0,5	0,4	13,3	188,6	-	-
Contributions à des organismes	8 410,2	6 761,8	5 320,9	5 083,3	1 363,2	70,0	70,0
Total	**15 814,7**	**15 100,0**	**15 615,8**	**14 067,3**	**9 585,0**	**7 562,6**	**7 273,2**

Tableau 134 – Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	3 438,4	3 889,1	3 055,8	2 945,5	2 647,8	2 818,6	2 713,7
Cotisations de l'employeur	905,3	998,8	814,8	711,9	676,0	714,4	650,2
Transport et communications	229,8	258,0	76,5	71,2	87,7	122,7	114,1
Services professionnels	207,9	73,7	43,2	31,4	34,6	26,4	25,4
Services techniques et autres	1 420,0	1 308,9	1 196,9	1 196,1	1 206,7	1 117,1	1 246,4
Location, entretien et réparation	73,5	51,9	28,9	25,7	38,3	29,7	18,0
Biens non durables	321,9	23,5	12,8	19,7	11,6	12,2	14,0
Biens durables	6,2	5,8	2,6	6,4	3,0	5,2	4,3
Contributions à des organismes	240,2	279,1	135,0	10,0	76,0	154,4	98,4
Autres	30,0	30,0	12,2	12,2	12,2	12,2	12,7
Total	**6 873,2**	**6 918,8**	**5 378,7**	**5 030,1**	**4 793,9**	**5 012,9**	**4 897,2**

Qualité de vie

Tableau 135 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Qualité de vie							
Culture, sports et loisirs	82 605,8	87 703,3	96 395,5	97 232,4	118 078,5	110 466,9	109 604,1
Diversité et inclusion sociale	40 812,3	45 413,1	42 481,2	53 466,2	73 809,9	40 642,8	39 080,7
Environnement et de la Transition écologique	177 450,2	212 081,3	203 568,9	269 859,3	215 593,4	220 580,8	226 017,9
Espace Pour la Vie, Grands Parcs et du Mont-Royal	126 804,6	131 586,5	142 081,7	142 096,5	151 532,3	119 524,6	120 457,0
Bureau de la langue française	-	-	-	535,7	1 096,3	452,1	552,9
Bureau de lutte contre l'itinérance	1 106,8	1 106,8	1 106,8	1 106,8	849,9	27 555,7	27 844,3
Total – Qualité de vie	**428 779,7**	**477 891,0**	**485 634,1**	**564 296,9**	**560 960,3**	**519 222,9**	**523 556,9**

Tableau 136 – Culture, des sports et des loisirs – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	21 341,8	22 567,9	23 048,0	23 619,2	24 601,7	23 926,2	25 034,8
Cotisations de l'employeur	5 729,7	5 991,1	6 246,3	6 363,7	6 513,2	6 415,5	6 355,2
Transport et communications	396,3	290,1	313,4	289,3	408,4	392,1	381,0
Services professionnels	4 008,4	4 450,1	1 371,7	1 310,9	1 690,8	1 343,8	1 594,3
Services techniques et autres	7 129,9	10 039,5	15 026,4	15 184,1	22 150,6	23 950,7	17 451,3
Location, entretien et réparation	877,0	1 086,9	1 140,4	1 137,2	7 497,7	7 446,7	7 545,7
Biens non durables	8 378,1	8 375,9	8 664,4	8 780,7	8 834,5	8 490,2	8 739,9
Biens durables	137,6	236,3	2 497,6	894,7	3 499,7	112,2	280,2
Contributions à des organismes	34 537,1	34 665,9	37 979,8	39 517,2	42 748,3	38 255,9	42 060,1
Autres	69,9	(0,4)	107,5	135,4	133,6	133,6	161,6
Total	**82 605,8**	**87 703,3**	**96 395,5**	**97 232,4**	**118 078,5**	**110 466,9**	**109 604,1**

Tableau 137 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	5 738,0	6 708,3	6 495,1	7 784,0	6 800,2	6 968,2	6 388,6
Cotisations de l'employeur	1 480,6	1 692,4	1 681,8	1 908,5	1 664,3	1 727,6	1 499,7
Transport et communications	62,9	359,5	191,3	58,0	350,4	307,4	294,7
Services professionnels	4 285,4	6 457,8	6 502,2	7 633,1	11 386,1	2 873,4	2 945,3
Services techniques et autres	449,4	1 150,8	234,0	3 763,6	2 558,8	8 243,2	7 637,5
Location, entretien et réparation	35,7	161,4	10,7	6,6	0,8	-	-
Biens non durables	62,6	84,3	22,6	113,4	42,9	45,9	40,9
Biens durables	-	-	2,7	-	-	-	-
Contributions à des organismes	28 697,7	28 802,7	27 340,8	32 199,0	51 008,2	20 477,1	20 274,0
Autres	-	(4,1)	-	-	(1,8)	-	-
Total	**40 812,3**	**45 413,1**	**42 481,2**	**53 466,2**	**73 809,9**	**40 642,8**	**39 080,7**

Tableau 138 – Environnement et transition écologique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	21 734,9	22 256,1	23 681,9	25 775,0	26 581,7	26 904,2	27 424,4
Cotisations de l'employeur	5 970,2	6 098,0	6 532,8	7 281,3	7 286,2	7 283,0	7 057,6
Transport et communications	422,4	392,0	354,5	736,5	1 799,9	3 496,0	3 001,1
Services professionnels	528,4	872,4	1 048,7	955,6	3 942,5	887,0	824,3
Services techniques et autres	137 050,7	169 448,8	180 283,4	170 156,0	169 896,0	181 283,7	185 292,9
Location, entretien et réparation	1 614,4	1 726,9	1 933,4	1 734,5	2 092,9	2 130,2	3 436,1
Biens non durables	1 337,7	1 371,2	1 744,9	1 933,1	5 998,3	2 845,0	2 967,3
Biens durables	5 619,0	2 997,5	4 045,3	2 794,1	2 150,5	2 172,8	2 960,0
Contributions à des organismes	673,0	1 373,3	927,3	1 304,4	2 390,3	123,8	87,0
Autres	2 499,5	5 545,1	(16 983,3)	57 188,8	(6 544,9)	(6 544,9)	(7 032,8)
Total	**177 450,2**	**212 081,3**	**203 568,9**	**269 859,3**	**215 593,4**	**220 580,8**	**226 017,9**

Tableau 139 – Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	42 580,3	45 129,9	47 320,5	48 617,9	49 471,1	45 231,5	45 561,5
Cotisations de l'employeur	11 185,3	11 914,0	12 668,1	13 006,5	12 941,6	13 758,5	13 123,9
Transport et communications	2 180,7	2 163,8	2 600,1	2 829,1	3 555,4	2 309,4	2 295,2
Services professionnels	5 622,4	4 557,3	3 498,1	4 414,8	4 921,8	1 745,9	1 949,0
Services techniques et autres	25 777,9	28 895,1	38 957,5	35 179,9	38 475,5	19 602,6	20 034,5
Location, entretien et réparation	3 145,6	4 345,7	4 138,1	4 343,6	4 811,3	5 135,6	4 970,3
Biens non durables	8 336,0	7 766,0	9 662,6	8 414,5	6 818,9	6 130,2	6 279,3
Biens durables	5 962,1	4 186,7	3 246,6	3 175,3	3 494,2	814,5	773,7
Frais de financement	6 610,0	6 471,5	6 231,4	6 183,8	8 107,9	8 107,9	8 518,1
Remboursement de la dette à long terme	11 358,1	11 895,6	12 116,1	12 305,5	15 538,9	15 538,9	15 918,5
Contributions à des organismes	4 023,3	4 123,7	4 273,9	4 515,7	4 100,7	1 149,6	1 033,0
Autres	22,9	137,2	(2 631,3)	(890,1)	(705,0)	-	-
Total	**126 804,6**	**131 586,5**	**142 081,7**	**142 096,5**	**151 532,3**	**119 524,6**	**120 457,0**

Tableau 140 – Bureau de la langue française – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	-	-	-	266,4	389,6	314,4	347,0
Cotisations de l'employeur	-	-	-	70,8	99,8	81,5	84,7
Transport et communications	-	-	-	14,1	26,2	20,2	26,2
Services professionnels	-	-	-	-	1,0	1,0	20,0
Services techniques et autres	-	-	-	13,4	489,4	25,0	29,0
Location, entretien et réparation	-	-	-	3,1	2,0	2,0	2,0
Biens non durables	-	-	-	0,5	0,8	8,0	3,0
Biens durables	-	-	-	0,9	-	-	-
Contributions à des organismes	-	-	-	166,5	87,5	-	41,0
Total	**-**	**-**	**-**	**535,7**	**1 096,3**	**452,1**	**552,9**

Tableau 141 – Bureau de lutte contre l'itinérance – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	886,1	886,1	886,1	886,1	630,6	886,1	1 144,4
Cotisations de l'employeur	220,7	220,7	220,7	220,7	157,1	220,7	271,0
Transport et communications	-	-	-	-	4,3	-	202,0
Services professionnels	-	-	-	-	2,1	-	3 463,5
Services techniques et autres	-	-	-	-	47,7	120,0	9 901,1
Biens non durables	-	-	-	-	8,1	-	10,0
Contributions à des organismes	-	-	-	-	-	26 328,9	12 852,3
Total	**1 106,8**	**1 106,8**	**1 106,8**	**1 106,8**	**849,9**	**27 555,7**	**27 844,3**

Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 142 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	69 783,9	82 292,6	87 050,4	92 392,5	105 361,7	105 361,7	119 367,8
Eau	297 157,7	317 062,3	346 030,8	361 644,8	396 970,7	407 353,6	440 360,1
Gestion et planification des immeubles	125 519,6	134 430,8	134 100,5	148 625,8	144 059,4	136 341,3	136 669,0
Infrastructures du réseau routier	31 130,6	40 810,0	37 787,1	39 673,7	39 305,1	38 880,2	38 419,4
Stratégie immobilière et habitation	180 401,5	219 077,7	285 304,7	325 211,5	396 789,2	309 248,0	308 422,1
Technologies de l'information	88 744,0	100 113,0	128 902,1	143 084,1	155 301,7	143 813,3	156 693,0
Urbanisme et mobilité	73 314,1	76 620,3	93 795,0	104 496,2	114 890,3	95 392,7	97 134,8
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**866 051,4**	**970 406,7**	**1 112 970,6**	**1 215 128,6**	**1 352 678,1**	**1 236 390,8**	**1 297 066,2**

Tableau 143 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	6 267,4	7 309,2	8 195,1	8 248,9	11 283,0	11 283,0	11 918,1
Cotisations de l'employeur	1 846,6	1 870,1	1 882,4	1 975,6	2 783,5	2 783,5	2 338,5
Transport et communications	213,8	220,0	199,7	172,4	259,6	259,6	227,7
Services professionnels	366,2	550,0	225,2	718,1	982,7	992,7	963,3
Services techniques et autres	(1 514,9)	3 999,5	3 302,1	1 510,7	8 634,1	8 749,1	8 629,5
Location, entretien et réparation	1 717,5	1 964,8	1 783,8	1 943,1	2 354,9	2 379,9	2 334,2
Biens non durables	531,7	630,6	470,3	417,8	808,2	658,2	474,6
Biens durables	80,9	21,9	99,1	19,3	86,0	86,0	86,0
Frais de financement	20 970,1	24 070,4	26 892,0	29 892,5	30 778,6	30 778,6	37 735,9
Remboursement de la dette à long terme	38 797,4	41 132,1	43 760,7	46 914,4	45 391,1	45 391,1	52 910,0
Contributions à des organismes	507,2	524,0	240,0	577,7	2 000,0	2 000,0	1 750,0
Autres	-	-	-	2,0	-	-	-
Total	**69 783,9**	**82 292,6**	**87 050,4**	**92 392,5**	**105 361,7**	**105 361,7**	**119 367,8**

Tableau 144 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	70 316,5	71 310,9	75 283,7	73 811,6	75 518,8	80 225,9	87 561,4
Cotisations de l'employeur	19 306,3	19 955,0	21 154,5	21 272,4	20 630,4	21 649,8	22 537,6
Transport et communications	570,3	485,2	506,0	635,2	791,8	816,4	785,1
Services professionnels	7 990,9	5 560,6	6 061,7	8 576,9	10 296,8	11 769,9	13 459,4
Services techniques et autres	10 508,3	9 915,0	12 445,7	12 932,0	21 361,6	20 369,3	23 286,9
Location, entretien et réparation	9 959,5	9 109,2	8 562,1	8 389,9	11 270,5	16 840,7	19 740,8
Biens non durables	62 527,5	66 654,2	72 186,2	73 909,0	78 137,8	77 334,6	80 551,4
Biens durables	506,8	642,2	549,9	410,1	698,4	692,0	960,6
Frais de financement	38 299,4	44 943,8	51 546,0	54 878,5	60 457,9	61 488,4	64 087,1
Remboursement de la dette à long terme	77 006,1	86 966,9	96 517,6	103 869,7	115 658,5	115 119,3	126 469,1
Contributions à des organismes	479,7	1 394,8	1 257,7	664,9	671,3	618,3	658,4
Autres	(313,6)	124,5	(40,3)	2 294,6	1 476,9	429,0	262,3
Total	**297 157,7**	**317 062,3**	**346 030,8**	**361 644,8**	**396 970,7**	**407 353,6**	**440 360,1**

Tableau 145 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	48 864,3	51 414,0	52 565,2	54 398,7	53 253,7	53 899,7	53 724,3
Cotisations de l'employeur	13 704,8	14 404,9	14 776,5	14 948,7	14 541,9	14 722,0	14 116,3
Transport et communications	451,8	459,0	420,8	698,6	1 388,7	509,5	379,5
Services professionnels	444,3	663,8	543,7	1 826,3	2 013,3	1 299,7	1 685,7
Services techniques et autres	8 208,1	8 319,7	9 148,4	9 062,2	10 634,4	8 191,4	9 634,2
Location, entretien et réparation	26 537,9	27 763,7	29 429,8	31 407,8	29 971,2	29 403,5	26 683,9
Biens non durables	27 241,2	27 254,1	26 691,3	29 094,0	29 669,7	28 309,9	29 726,9
Biens durables	67,2	50,4	44,8	2 826,7	2 581,5	5,6	718,2
Autres	-	4 101,2	480,0	4 362,8	5,0	-	-
Total	**125 519,6**	**134 430,8**	**134 100,5**	**148 625,8**	**144 059,4**	**136 341,3**	**136 669,0**

Tableau 146 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	19 935,6	18 895,9	21 353,8	22 091,3	22 175,3	21 129,7	21 005,8
Cotisations de l'employeur	4 875,5	4 844,3	6 313,0	6 640,6	4 845,5	5 565,7	5 231,3
Transport et communications	284,9	257,1	252,6	218,1	333,0	325,4	249,7
Services professionnels	1 031,5	957,2	1 354,2	1 252,8	1 867,6	1 437,2	1 076,9
Services techniques et autres	720,0	3 618,7	1 391,5	1 462,7	1 511,7	1 341,9	1 289,4
Location, entretien et réparation	857,0	8 414,8	6 767,3	7 623,3	8 499,3	8 695,4	9 142,2
Biens non durables	3 253,0	3 745,0	209,0	247,7	311,1	264,3	303,5
Biens durables	88,1	35,4	64,9	80,1	1 562,2	69,2	69,2
Contributions à des organismes	85,0	38,3	81,8	57,2	57,0	51,4	51,4
Autres	-	3,3	(1,0)	(0,1)	(1 857,6)	-	-
Total	**31 130,6**	**40 810,0**	**37 787,1**	**39 673,7**	**39 305,1**	**38 880,2**	**38 419,4**

Tableau 147 – Stratégie immobilière et habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	16 381,2	17 074,9	18 392,9	20 484,6	20 376,0	21 318,3	21 574,9
Cotisations de l'employeur	4 366,8	4 520,1	4 865,2	5 515,9	5 349,5	5 600,0	5 369,3
Transport et communications	120,9	132,2	132,6	142,2	309,6	465,2	465,2
Services professionnels	771,9	926,1	836,8	548,4	2 833,5	2 672,4	2 472,5
Services techniques et autres	152,0	318,1	1 070,8	2 646,0	2 029,1	533,7	537,2
Location, entretien et réparation	47 247,4	49 737,8	50 850,2	53 349,7	55 373,1	47 716,6	53 228,9
Biens non durables	29,0	36,5	59,4	49,3	65,6	57,6	57,6
Biens durables	12,6	2 609,4	11 198,6	13 903,6	3 131,8	62,5	49,0
Frais de financement	-	201,0	1 637,2	674,7	2 321,1	2 321,1	2 456,3
Remboursement de la dette à long terme	-	0,1	121,9	714,5	-	-	-
Contributions à des organismes	111 319,7	141 789,5	194 277,9	227 084,2	304 999,9	228 500,6	222 211,2
Autres	-	1 732,0	1 861,2	98,4	-	-	-
Total	**180 401,5**	**219 077,7**	**285 304,7**	**325 211,5**	**396 789,2**	**309 248,0**	**308 422,1**

Tableau 148 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	39 503,1	40 986,8	50 683,7	60 012,8	59 354,7	50 083,6	53 972,6
Cotisations de l'employeur	9 742,9	9 952,6	13 721,5	14 676,7	14 068,6	12 341,7	12 667,7
Transport et communications	7 714,2	8 556,7	8 664,3	8 593,5	8 311,2	8 434,8	8 353,8
Services professionnels	788,3	1 108,4	3 997,9	4 982,5	9 250,5	1 026,5	1 570,0
Services techniques et autres	28 883,6	37 151,8	49 920,5	52 365,9	61 648,8	69 516,7	77 871,8
Location, entretien et réparation	902,8	794,2	941,8	1 004,2	1 042,6	900,0	900,0
Biens non durables	140,7	153,3	73,6	150,4	50,3	45,0	60,0
Biens durables	1 068,4	1 429,7	1 032,0	1 298,1	1 557,7	1 465,0	1 297,1
Contributions à des organismes	-	5,0	5,0	-	11,0	-	-
Autres	-	(25,5)	(138,2)	-	6,3	-	-
Total	**88 744,0**	**100 113,0**	**128 902,1**	**143 084,1**	**155 301,7**	**143 813,3**	**156 693,0**

Tableau 149 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	26 388,6	26 037,4	30 030,0	32 940,5	34 527,4	35 036,2	34 484,5
Cotisations de l'employeur	6 781,5	6 764,2	7 985,3	8 608,6	8 786,4	8 871,1	8 328,7
Transport et communications	330,8	260,1	573,1	734,2	565,9	58,7	1 054,0
Services professionnels	8 682,8	7 402,3	11 122,8	13 835,2	20 687,5	5 425,5	3 420,6
Services techniques et autres	3 095,6	29 928,0	36 134,7	38 992,9	41 406,1	41 224,3	41 178,6
Location, entretien et réparation	8 330,6	2 526,8	2 607,3	2 348,6	2 652,8	2 645,6	2 882,1
Biens non durables	405,8	520,1	410,8	4 160,6	4 920,0	360,3	3 869,0
Biens durables	145,9	247,5	2 050,3	174,7	76,2	-	-
Contributions à des organismes	19 152,5	2 933,9	2 880,7	2 700,9	2 307,2	1 771,0	1 917,3
Autres	-	-	-	-	(1 039,2)	-	-
Total	**73 314,1**	**76 620,3**	**93 795,0**	**104 496,2**	**114 890,3**	**95 392,7**	**97 134,8**

Direction exécutive – Ville-Marie et concertation des arrondissements

Tableau 150 – Ville-Marie et concertation des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Direction exécutive - Ville Marie et Concertation des arrondissements							
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	141 330,7	168 991,3	133 298,1	194 685,6	202 430,7	160 610,7	155 266,5
Matériel roulant et ateliers	124 034,4	132 849,8	135 615,9	142 620,2	157 220,3	140 247,9	149 526,6
Total – Direction exécutive - Ville Marie et Concertation des arrondissements	**265 365,1**	**301 841,1**	**268 914,0**	**337 305,8**	**359 651,0**	**300 858,6**	**304 793,1**

Tableau 151 – Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	22 154,6	23 412,9	25 892,9	27 178,4	30 601,1	25 323,2	25 855,2
Cotisations de l'employeur	5 885,7	6 284,3	7 066,3	7 274,8	8 509,3	6 887,2	6 676,0
Transport et communications	596,1	378,9	161,7	236,9	345,8	382,0	382,0
Services professionnels	635,3	652,2	837,3	621,3	1 988,9	548,5	548,5
Services techniques et autres	110 025,1	136 462,7	96 849,5	156 562,7	155 894,2	126 049,1	120 759,1
Location, entretien et réparation	930,2	968,9	740,5	1 498,5	4 011,9	557,3	557,3
Biens non durables	570,1	411,4	1 349,3	1 032,6	510,5	420,6	420,6
Biens durables	196,6	90,3	25,1	17,2	79,0	67,8	67,8
Contributions à des organismes	337,0	329,6	318,9	254,4	390,0	375,0	-
Autres	-	0,1	56,6	8,8	100,0	-	-
Total	**141 330,7**	**168 991,3**	**133 298,1**	**194 685,6**	**202 430,7**	**160 610,7**	**155 266,5**

Tableau 152 – Matériel roulant et des ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	37 799,8	39 425,3	41 187,3	43 418,5	44 869,3	43 722,1	44 975,1
Cotisations de l'employeur	10 851,9	11 265,9	11 367,3	12 019,1	11 461,1	11 765,8	11 379,2
Transport et communications	136,0	126,3	91,3	114,9	125,1	107,7	89,1
Services professionnels	24,4	32,0	53,7	59,8	52,4	51,3	48,3
Services techniques et autres	2 938,0	2 460,0	1 390,2	2 938,6	7 802,0	6 587,3	6 990,8
Location, entretien et réparation	17 369,4	21 295,8	23 528,8	28 589,8	32 299,1	27 470,5	27 736,0
Biens non durables	56 960,2	59 949,8	59 682,0	58 618,7	64 094,3	54 021,3	61 787,7
Biens durables	57,7	4,5	13,3	19,4	17,0	21,9	20,4
Autres	(2 103,0)	(1 709,8)	(1 698,0)	(3 158,6)	(3 500,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	**124 034,4**	**132 849,8**	**135 615,9**	**142 620,2**	**157 220,3**	**140 247,9**	**149 526,6**

Arrondissements

Tableau 153 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	33 136,5	34 998,2	34 989,7	36 102,4	36 246,4	36 082,2	37 038,9
Cotisations de l'employeur	9 127,7	9 675,0	9 681,5	9 956,6	9 967,2	9 899,0	9 673,8
Transport et communications	226,3	259,1	232,8	182,3	374,9	396,8	385,8
Services professionnels	483,7	383,9	506,7	333,7	519,8	313,6	313,6
Services techniques et autres	4 168,1	5 469,0	4 230,3	3 922,2	7 172,9	4 124,5	4 596,3
Location, entretien et réparation	6 323,8	7 957,2	7 761,1	7 581,5	7 809,2	7 601,8	9 593,3
Biens non durables	3 868,2	4 038,0	4 501,5	4 264,0	5 524,5	5 169,0	4 912,5
Biens durables	242,5	338,3	363,9	377,8	619,1	274,1	278,2
Contributions à des organismes	1 833,7	2 500,9	2 178,2	2 348,8	2 560,1	1 636,1	1 779,9
Autres	3 072,3	3 240,3	3 977,3	3 740,0	3 745,2	3 745,2	3 949,7
Total	**62 482,8**	**68 859,9**	**68 423,0**	**68 809,3**	**74 539,3**	**69 242,3**	**72 522,0**

Tableau 154 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	16 109,4	16 652,7	16 930,9	17 768,7	18 357,5	18 036,0	20 033,7
Cotisations de l'employeur	4 365,2	4 523,4	4 601,3	4 852,3	4 952,6	4 836,5	5 154,9
Transport et communications	250,3	274,9	214,0	302,9	311,3	292,7	290,6
Services professionnels	166,5	224,0	116,0	77,8	193,4	211,2	211,2
Services techniques et autres	2 202,9	2 499,4	2 659,4	2 658,5	3 749,8	3 513,6	2 967,5
Location, entretien et réparation	2 682,1	2 786,7	2 887,3	2 913,6	3 071,2	2 847,9	2 283,2
Biens non durables	2 608,5	2 625,4	2 626,4	3 188,0	3 282,0	2 995,3	3 470,1
Biens durables	771,8	164,0	135,4	177,6	3 076,1	49,9	42,4
Frais de financement	33,2	23,8	13,8	27,1	13,9	13,9	13,9
Remboursement de la dette à long terme	149,7	159,2	169,2	155,9	169,2	169,2	169,2
Contributions à des organismes	226,8	264,2	146,2	150,4	176,3	151,3	151,3
Autres	1 067,8	5,1	(2,3)	(74,3)	403,9	1 103,1	2 165,9
Total	**30 634,2**	**30 202,8**	**30 497,6**	**32 198,5**	**37 757,2**	**34 220,6**	**36 953,9**

Tableau 155 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	37 893,3	39 803,9	42 289,0	42 920,7	43 864,8	42 969,3	45 101,0
Cotisations de l'employeur	10 205,1	10 982,2	11 519,2	11 871,9	11 803,9	11 756,7	11 730,5
Transport et communications	363,8	294,0	296,9	359,1	383,6	451,0	445,2
Services professionnels	655,7	725,2	882,3	479,8	980,3	792,0	729,1
Services techniques et autres	5 119,4	5 535,3	5 133,7	4 111,7	6 067,6	5 099,8	5 196,2
Location, entretien et réparation	6 086,6	4 691,4	5 933,6	6 110,5	7 560,3	7 237,8	6 911,5
Biens non durables	4 611,1	4 714,6	4 886,6	5 584,1	5 398,3	5 793,3	6 167,4
Biens durables	498,8	552,5	519,2	712,6	881,3	401,1	465,8
Frais de financement	-	730,5	111,9	99,3	-	-	110,0
Remboursement de la dette à long terme	-	1 132,6	362,0	384,0	-	-	388,6
Contributions à des organismes	4 151,1	3 996,0	5 321,7	6 667,1	7 060,8	5 939,6	6 337,8
Autres	3 291,9	2 772,4	3 092,6	2 778,0	2 788,4	2 770,1	2 897,3
Total	**72 876,8**	**75 930,6**	**80 348,7**	**82 078,8**	**86 789,3**	**83 210,7**	**86 480,4**

Tableau 156 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	17 920,2	18 742,9	20 607,1	20 831,8	21 159,3	20 099,3	21 447,6
Cotisations de l'employeur	4 927,2	5 063,3	5 445,7	5 641,5	5 653,7	5 527,7	5 471,3
Transport et communications	223,6	237,8	201,1	252,5	256,3	264,2	295,6
Services professionnels	271,7	145,7	152,5	268,7	95,6	168,8	219,7
Services techniques et autres	2 139,5	2 427,1	2 092,6	2 348,6	3 079,0	2 417,7	2 432,8
Location, entretien et réparation	1 537,9	2 101,7	1 699,2	2 252,2	2 081,8	1 796,3	2 106,3
Biens non durables	2 954,7	2 920,0	2 563,9	2 926,5	3 020,7	3 178,8	3 210,0
Biens durables	179,5	100,7	175,4	92,6	177,8	103,1	111,3
Contributions à des organismes	906,7	1 030,9	1 155,5	1 344,1	1 312,0	882,2	857,6
Autres	43,6	54,7	15,8	5,1	122,0	761,2	816,4
Total	**31 104,6**	**32 824,8**	**34 108,8**	**35 963,6**	**36 958,2**	**35 199,3**	**36 968,6**

Tableau 157 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	21 559,6	22 108,2	22 826,2	23 739,1	24 512,7	24 844,8	25 980,7
Cotisations de l'employeur	5 889,6	6 031,8	6 066,8	6 486,0	6 571,7	6 663,2	6 641,8
Transport et communications	576,1	538,5	440,6	398,7	649,1	606,4	572,6
Services professionnels	465,8	492,6	837,6	551,3	657,7	448,9	642,4
Services techniques et autres	4 722,0	5 307,4	4 494,0	5 360,0	6 108,9	5 639,7	5 910,0
Location, entretien et réparation	3 173,4	2 827,8	3 073,1	2 962,6	3 284,7	3 569,7	3 562,4
Biens non durables	3 564,8	3 536,0	3 591,7	4 502,0	3 889,2	3 900,2	4 059,3
Biens durables	588,9	293,5	242,9	249,9	427,4	389,2	263,3
Contributions à des organismes	948,4	1 206,4	2 365,7	1 823,9	1 760,7	1 005,9	1 467,6
Autres	136,5	23,5	79,9	36,6	560,8	2 008,3	1 939,6
Total	**41 625,1**	**42 365,7**	**44 018,5**	**46 110,1**	**48 422,9**	**49 076,3**	**51 039,7**

Tableau 158 – Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	33 839,9	34 255,5	35 653,4	36 783,0	38 180,7	37 155,5	38 795,6
Cotisations de l'employeur	9 114,9	9 553,8	9 585,0	10 098,7	10 271,1	10 116,4	10 037,3
Transport et communications	175,8	252,7	187,9	235,2	297,1	209,6	219,6
Services professionnels	506,5	654,0	652,2	893,5	2 002,1	1 487,3	1 630,3
Services techniques et autres	3 412,0	3 512,6	3 103,7	3 814,3	5 504,3	3 789,0	5 880,8
Location, entretien et réparation	3 931,7	4 020,0	4 808,3	4 021,2	5 072,5	4 984,8	4 836,3
Biens non durables	3 232,6	3 227,4	3 422,3	3 522,8	3 829,1	3 535,6	3 535,0
Biens durables	345,3	449,6	419,4	1 179,9	910,0	277,1	322,0
Contributions à des organismes	1 239,9	1 495,6	2 437,2	2 919,7	2 994,5	1 355,8	1 476,8
Autres	3 348,6	2 911,8	2 175,8	3 004,6	2 906,9	3 245,5	3 298,1
Total	**59 147,2**	**60 333,0**	**62 445,2**	**66 472,9**	**71 968,3**	**66 156,6**	**70 031,8**

Tableau 159 – Arrondissement Le Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	34 181,5	36 157,5	35 817,1	35 938,5	37 125,4	36 960,6	38 511,4
Cotisations de l'employeur	9 320,9	9 901,3	9 889,0	9 912,4	10 121,8	10 059,1	9 980,9
Transport et communications	332,5	332,1	352,0	323,6	425,2	437,5	615,7
Services professionnels	597,4	486,3	348,9	397,4	63,6	510,7	548,2
Services techniques et autres	2 890,0	3 541,3	2 808,0	3 408,7	5 357,7	4 110,4	4 429,3
Location, entretien et réparation	4 904,0	4 873,4	5 204,1	5 206,7	6 483,7	6 967,3	7 275,1
Biens non durables	4 125,5	4 485,6	4 351,6	4 188,5	4 505,0	5 455,8	5 500,7
Biens durables	101,1	146,0	245,9	218,9	130,7	76,7	96,7
Contributions à des organismes	2 625,9	2 857,8	3 062,4	3 371,0	2 984,6	2 324,5	2 249,5
Autres	1 773,8	1 782,8	2 010,4	2 095,2	2 465,5	2 691,6	3 490,7
Total	**60 852,6**	**64 564,1**	**64 089,4**	**65 060,9**	**69 663,2**	**69 594,2**	**72 698,2**

Tableau 160 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	7 480,2	7 567,4	8 781,9	8 638,6	9 387,6	8 783,1	9 618,1
Cotisations de l'employeur	2 059,8	2 162,9	2 402,0	2 471,2	2 589,1	2 402,4	2 502,8
Transport et communications	175,4	169,7	172,1	186,4	142,4	141,3	145,6
Services professionnels	206,6	99,4	86,4	60,7	100,0	114,3	117,9
Services techniques et autres	584,2	668,6	630,5	698,2	855,7	673,2	694,6
Location, entretien et réparation	1 287,3	1 268,0	1 483,0	1 453,2	1 822,2	1 491,9	1 573,1
Biens non durables	766,2	908,9	976,6	1 038,7	1 239,7	955,4	1 083,3
Biens durables	37,6	4,3	0,2	0,8	0,1	0,1	0,1
Contributions à des organismes	131,1	117,3	71,7	81,8	189,5	19,1	19,7
Autres	42,1	6,4	39,5	(78,4)	11,2	50,0	154,6
Total	**12 770,5**	**12 972,9**	**14 643,9**	**14 551,2**	**16 337,5**	**14 630,8**	**15 909,8**

Tableau 161 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	40 532,6	42 696,7	45 710,4	47 742,6	47 005,4	46 885,6	48 986,6
Cotisations de l'employeur	11 070,5	11 826,3	12 477,2	13 069,5	12 545,7	12 703,6	12 573,8
Transport et communications	204,0	250,5	329,9	399,5	319,0	311,0	324,3
Services professionnels	369,4	364,6	679,4	531,2	617,3	114,6	191,2
Services techniques et autres	5 056,5	6 477,1	7 080,0	6 780,1	11 060,6	7 736,0	8 577,0
Location, entretien et réparation	5 659,6	6 070,0	7 019,2	6 820,9	6 539,1	6 661,4	6 438,5
Biens non durables	4 566,1	4 648,0	5 143,5	5 155,2	5 311,4	5 529,0	5 524,4
Biens durables	735,9	563,1	576,5	670,2	699,2	243,3	253,4
Contributions à des organismes	2 961,7	3 313,5	3 164,9	3 268,3	2 908,5	2 351,5	2 250,3
Autres	(1 457,6)	(668,6)	(147,1)	(493,8)	(697,9)	(697,9)	(835,5)
Total	**69 698,7**	**75 541,2**	**82 033,9**	**83 943,7**	**86 308,3**	**81 838,1**	**84 284,0**

Tableau 162 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	27 466,1	27 376,6	28 986,7	29 305,5	30 958,7	30 271,7	34 153,3
Cotisations de l'employeur	7 483,8	7 498,4	7 833,0	7 944,1	8 460,4	8 272,1	8 831,6
Transport et communications	285,6	258,7	255,8	206,3	366,0	439,2	452,1
Services professionnels	311,9	300,3	288,4	325,2	412,1	404,1	409,7
Services techniques et autres	2 193,3	2 174,7	2 679,3	3 388,9	5 550,4	3 302,1	6 019,2
Location, entretien et réparation	1 341,4	1 267,9	1 345,6	1 772,6	1 732,2	1 444,5	1 536,1
Biens non durables	3 332,0	3 024,3	3 323,0	3 842,4	3 590,0	3 448,4	3 726,0
Biens durables	167,9	114,2	189,1	154,6	240,7	156,1	270,1
Contributions à des organismes	1 949,6	2 204,3	1 927,2	2 157,8	2 443,1	1 605,6	1 623,6
Autres	73,2	16,5	23,5	40,5	45,0	45,0	45,0
Total	**44 604,8**	**44 235,9**	**46 851,6**	**49 137,9**	**53 798,6**	**49 388,8**	**57 066,7**

Tableau 163 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	8 647,3	9 093,8	9 894,9	10 497,9	10 077,6	9 452,3	10 608,0
Cotisations de l'employeur	2 292,9	2 521,3	2 649,6	2 842,1	2 725,6	2 618,1	2 786,5
Transport et communications	185,1	141,5	89,2	127,7	146,1	219,3	209,3
Services professionnels	254,3	685,8	815,7	562,5	940,6	389,1	166,9
Services techniques et autres	1 691,1	1 543,1	1 660,3	1 666,5	2 311,1	2 192,9	3 094,0
Location, entretien et réparation	1 225,2	921,9	2 172,5	3 527,2	3 083,8	1 616,3	1 644,4
Biens non durables	1 333,1	1 280,7	1 344,8	1 717,3	1 484,6	1 478,6	1 456,4
Biens durables	-	-	85,0	11,1	44,9	-	-
Contributions à des organismes	636,5	743,0	798,1	870,5	906,9	378,0	354,5
Autres	497,9	351,0	408,0	437,7	426,2	426,2	427,1
Total	**16 763,4**	**17 282,1**	**19 918,1**	**22 260,5**	**22 147,4**	**18 770,8**	**20 747,1**

Tableau 164 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	20 369,4	20 327,7	22 216,2	21 836,2	25 329,1	23 785,3	26 702,1
Cotisations de l'employeur	5 556,7	5 797,1	6 003,9	6 098,2	6 891,4	6 450,8	6 925,6
Transport et communications	234,1	285,1	239,2	243,3	327,9	326,9	343,1
Services professionnels	270,2	203,3	134,7	378,0	508,2	245,1	233,1
Services techniques et autres	1 939,0	1 358,8	2 027,2	2 062,2	2 609,3	1 992,9	1 893,5
Location, entretien et réparation	2 830,9	2 919,8	3 234,1	3 328,8	3 845,5	3 205,7	3 234,6
Biens non durables	3 063,9	2 954,7	2 958,4	3 482,3	3 848,6	3 206,6	3 925,9
Biens durables	343,8	208,4	277,7	330,2	886,2	53,1	83,4
Contributions à des organismes	403,8	709,6	637,0	672,6	691,5	323,0	338,3
Autres	186,0	105,6	484,9	157,0	963,6	408,5	2 348,0
Total	**35 197,8**	**34 870,1**	**38 213,3**	**38 588,8**	**45 901,3**	**39 997,9**	**46 027,6**

Tableau 165 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	34 214,5	35 122,3	36 485,4	38 228,4	38 372,1	37 303,8	38 494,8
Cotisations de l'employeur	9 264,9	9 618,3	9 905,0	10 251,3	10 546,7	10 259,1	10 069,0
Transport et communications	346,8	348,8	304,8	292,0	342,9	444,4	425,6
Services professionnels	1 178,8	1 210,9	1 234,5	890,0	1 617,8	1 670,6	1 994,7
Services techniques et autres	4 093,7	4 063,4	4 233,3	3 679,2	4 635,6	4 455,2	4 739,0
Location, entretien et réparation	6 111,6	6 833,1	6 940,1	6 839,1	7 937,9	7 713,7	7 895,3
Biens non durables	4 715,3	4 971,3	4 842,0	5 413,7	5 293,6	5 681,9	6 367,9
Biens durables	416,3	582,9	756,3	425,8	715,9	222,8	257,8
Contributions à des organismes	2 273,6	2 714,2	2 690,4	3 113,2	2 825,2	2 202,2	2 267,0
Autres	2 469,8	2 755,6	3 183,2	3 357,2	3 034,5	3 021,2	3 075,1
Total	**65 085,3**	**68 220,8**	**70 575,0**	**72 489,9**	**75 322,2**	**72 974,9**	**75 586,2**

Tableau 166 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	54 346,7	56 174,1	60 887,4	61 923,5	62 918,2	57 637,8	58 853,4
Cotisations de l'employeur	14 748,5	15 324,8	16 140,7	16 718,4	16 334,5	15 708,3	15 278,2
Transport et communications	474,6	527,2	303,9	286,2	492,5	413,0	367,1
Services professionnels	828,1	920,8	1 102,8	469,7	1 191,9	469,0	443,4
Services techniques et autres	3 816,3	4 104,2	4 513,1	4 737,6	5 233,0	4 931,9	4 400,3
Location, entretien et réparation	5 964,9	6 406,2	6 407,7	6 390,1	7 104,0	6 184,8	7 482,4
Biens non durables	5 014,7	5 698,6	6 813,5	6 621,5	9 668,3	9 896,7	10 318,9
Biens durables	2 565,6	2 321,3	1 905,1	1 753,4	2 919,8	4 512,0	9 106,3
Contributions à des organismes	2 132,7	2 438,0	2 769,9	2 789,6	2 735,7	1 543,6	1 585,8
Autres	(18 342,9)	(19 374,2)	(20 299,4)	(20 350,6)	(23 184,1)	(22 604,9)	(23 359,8)
Total	**71 549,2**	**74 541,0**	**80 544,7**	**81 339,4**	**85 413,8**	**78 692,2**	**84 476,0**

Tableau 167 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	39 945,2	41 782,9	43 132,5	44 322,0	45 730,7	45 955,8	47 407,5
Cotisations de l'employeur	10 786,0	11 455,7	11 651,2	12 147,8	12 390,2	12 817,6	12 562,6
Transport et communications	592,5	601,2	651,0	672,5	919,0	778,0	780,3
Services professionnels	223,4	455,7	2 173,8	1 804,7	729,4	1 266,9	342,9
Services techniques et autres	5 881,9	5 899,2	6 571,1	6 794,2	8 050,6	7 824,9	7 679,6
Location, entretien et réparation	4 831,2	5 473,4	4 831,5	6 023,7	6 594,0	5 981,9	6 290,8
Biens non durables	5 914,6	6 442,0	6 600,1	7 546,9	7 675,8	9 252,8	11 306,5
Biens durables	384,1	234,4	182,6	181,2	172,9	205,7	195,9
Contributions à des organismes	2 408,1	2 619,9	1 606,2	1 607,9	2 735,4	1 071,3	2 156,5
Autres	178,2	184,3	(204,2)	(86,7)	160,7	160,7	160,7
Total	**71 145,2**	**75 148,7**	**77 195,8**	**81 014,2**	**85 158,7**	**85 315,6**	**88 883,3**

Tableau 168 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	19 664,4	19 778,4	20 163,1	21 114,9	21 754,1	21 691,0	22 361,7
Cotisations de l'employeur	5 272,7	5 356,9	5 410,9	5 739,3	6 856,6	5 905,4	5 790,6
Transport et communications	334,0	305,1	276,7	321,3	356,9	326,2	381,3
Services professionnels	366,9	190,1	222,6	215,1	349,1	356,0	347,8
Services techniques et autres	6 366,1	6 737,5	7 357,2	7 560,1	8 906,9	9 216,0	9 659,6
Location, entretien et réparation	2 737,2	2 729,1	1 846,8	2 037,4	1 945,6	2 203,4	2 370,1
Biens non durables	3 178,2	3 191,2	3 289,9	3 869,1	3 888,7	3 693,1	4 295,4
Biens durables	194,0	196,3	350,8	252,5	451,9	119,6	113,6
Frais de financement	157,8	104,2	66,1	34,7	5,0	5,0	-
Remboursement de la dette à long terme	781,6	737,9	484,0	515,4	270,3	270,3	-
Contributions à des organismes	797,1	778,1	979,9	1 078,7	1 051,7	281,7	289,2
Autres	75,3	(273,7)	(102,6)	(84,0)	(30,8)	121,0	121,1
Total	**39 925,3**	**39 831,1**	**40 345,4**	**42 654,5**	**45 806,0**	**44 188,7**	**45 730,4**

Tableau 169 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	22 855,6	24 050,8	24 944,1	24 935,6	25 181,4	25 646,4	27 103,0
Cotisations de l'employeur	6 313,4	6 591,3	6 834,0	7 018,6	6 896,2	7 044,6	7 027,5
Transport et communications	267,3	351,7	318,9	240,8	235,3	384,5	408,1
Services professionnels	221,8	455,1	328,0	410,9	755,9	412,7	556,8
Services techniques et autres	1 715,0	2 346,3	2 543,4	2 734,4	3 713,0	3 007,9	3 197,6
Location, entretien et réparation	2 054,3	2 079,1	2 313,7	1 944,5	2 176,1	1 855,1	2 191,2
Biens non durables	3 424,7	3 641,7	3 359,3	4 123,9	3 856,0	3 796,7	3 986,1
Biens durables	172,9	88,4	30,5	83,4	163,9	158,6	163,7
Contributions à des organismes	645,7	849,7	934,6	919,4	1 540,2	608,0	594,8
Autres	(93,2)	68,0	346,6	13,8	(277,3)	500,5	404,9
Total	**37 577,5**	**40 522,1**	**41 953,1**	**42 425,3**	**44 240,7**	**43 415,0**	**45 633,7**

Tableau 170 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	47 497,8	50 564,5	53 903,4	57 613,9	59 565,7	54 565,0	56 028,0
Cotisations de l'employeur	12 942,8	13 783,1	14 421,7	15 410,8	15 532,9	14 608,0	14 270,4
Transport et communications	444,1	555,9	450,3	582,3	611,4	540,1	497,6
Services professionnels	1 044,5	1 373,2	1 669,2	1 396,0	3 832,5	1 195,6	905,0
Services techniques et autres	13 425,2	14 995,9	16 863,0	19 173,6	22 668,8	16 957,8	17 503,3
Location, entretien et réparation	8 033,3	8 552,4	8 916,8	9 911,5	11 872,2	10 934,1	10 926,0
Biens non durables	6 740,4	7 230,1	6 753,7	7 893,3	7 024,0	7 118,2	6 380,1
Biens durables	2 367,8	784,3	1 511,4	1 494,2	2 010,0	498,6	416,6
Frais de financement	982,0	1 188,0	1 187,7	1 313,3	-	-	-
Remboursement de la dette à long terme	193,0	0,8	11,3	24,3	-	-	-
Contributions à des organismes	7 456,9	7 864,0	8 205,7	8 904,0	7 966,0	6 516,8	4 879,7
Autres	3 264,6	3 356,6	3 558,3	3 545,0	4 356,2	6 040,6	6 193,3
Total	**104 392,4**	**110 248,8**	**117 452,5**	**127 262,2**	**135 439,7**	**118 974,8**	**118 000,0**

Tableau 171 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	33 727,5	34 373,2	35 540,1	37 120,7	37 740,1	36 264,7	37 674,8
Cotisations de l'employeur	9 214,4	9 738,9	9 843,0	10 140,2	10 406,8	9 862,9	9 745,1
Transport et communications	207,3	198,4	231,2	210,2	515,4	446,7	446,7
Services professionnels	970,3	1 119,3	1 290,1	1 252,3	1 418,6	1 399,2	1 552,7
Services techniques et autres	2 855,3	3 054,2	3 564,9	3 726,3	5 097,7	4 855,7	5 218,1
Location, entretien et réparation	5 311,4	6 243,1	6 274,0	6 042,0	6 577,6	6 533,1	6 528,4
Biens non durables	4 818,5	4 866,2	4 973,2	5 075,5	5 899,6	5 609,6	6 302,5
Biens durables	512,7	382,4	396,4	673,0	418,5	150,7	150,7
Contributions à des organismes	2 744,1	2 972,6	3 415,2	3 662,0	4 359,2	2 243,3	2 402,2
Autres	2 553,4	2 758,5	3 038,8	2 920,5	3 169,5	3 222,3	3 295,5
Total	**62 914,9**	**65 706,8**	**68 566,9**	**70 822,7**	**75 603,0**	**70 588,2**	**73 316,7**

Annexe 2 – Portrait des arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent chacun leur budget de fonctionnement et leur plan d'investissement Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local et soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2027, 1 182,4 M$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes des installations culturelles et sportives, réaménagement de parcs locaux, réfection des rues et des trottoirs, apaisement de la circulation et développement des modes de transport actifs. De 2027 à 2036, le PDI des arrondissements s'élève à 1 618,6 M$ et celui du conseil municipal destiné aux arrondissements est de 3 699,3 M$.

Tableau 172 – Portrait des arrondissements

(en millions)	Population (habitants)	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale	Valeur moyenne propriété appartement-condo	Budget de fonctionnement 2027	PDI 2027-2036	Effectifs années-personnes
Arrondissement							
Ahuntsic-Cartierville	144 030	24,2 km^2	898 400	419 300	72,5	93,9	457,8
Anjou	45 817	13,7 km^2	665 100	382 500	37,0	62,5	243,9
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	186 846	21,4 km^2	1 217 600	577 400	86,5	90,0	574,0
Lachine	50 591	17,7 km^2	701 400	420 400	37,0	44,5	252,8
LaSalle	93 163	16,3 km^2	719 300	451 600	51,0	62,1	297,9
Le Plateau-Mont-Royal	113 061	8,1 km^2	1 324 200	597 200	70,0	68,9	470,2
Le Sud-Ouest	94 541	15,7 km^2	853 300	559 200	72,7	93,8	454,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	19 993	23,6 km^2	768 000	358 300	15,9	33,0	123,9
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	151 469	25,4 km^2	623 700	405 000	84,3	112,0	614,7
Montréal-Nord	92 821	11,1 km^2	535 500	348 400	57,1	61,3	408,4
Outremont	28 471	3,9 km^2	2 324 400	944 000	20,7	30,5	132,8
Pierrefonds–Roxboro	74 281	27,1 km^2	673 500	374 700	46,0	71,0	318,7
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	115 098	42,3 km^2	563 100	329 700	75,6	148,9	464,0
Rosemont–La Petite-Patrie	151 679	15,9 km^2	998 200	533 700	84,5	106,1	716,5
Saint-Laurent	112 195	42,8 km^2	996 500	495 000	88,9	149,3	594,7
Saint-Léonard	83 517	13,5 km^2	841 600	461 600	45,7	81,6	254,0
Verdun	76 133	9,7 km^2	1 206 300	654 700	45,6	49,5	331,5
Ville-Marie	125 750	16,5 km^2	1 661 500	640 200	118,0	154,6	639,7
Villeray–St-Michel–Parc-Extension	154 105	16,5 km^2	712 000	493 700	73,3	105,0	460,5

[1] La population provient du dernier décret de population du MAMH.

[2] Les valeurs moyennes présentées sont les valeurs moyennes au rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028, en date du 10 septembre 2025.

Annexe 3 – Détail du PDI par services et arrondissements

Services administratifs

Tableau 173 – Police

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
71082	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité publique (SPVM)	A	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	1 495,0	14 115,0	10 054,0	24 169,0
Total des programmes			**6 689,0**	**2 606,0**	**1 740,0**	**1 585,0**	**1 495,0**	**14 115,0**	10 054,0	24 169,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**6 689,0**	**2 606,0**	**1 740,0**	**1 585,0**	**1 495,0**	**14 115,0**	**10 054,0**	**24 169,0**
Total des investissements			**6 689,0**	**2 606,0**	**1 740,0**	**1 585,0**	**1 495,0**	**14 115,0**	**10 054,0**	**24 169,0**

Tableau 174 – Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	4 625,0	42 205,0	23 125,0	65 330,0
Total des programmes			**23 545,0**	**4 705,0**	**4 705,0**	**4 625,0**	**4 625,0**	**42 205,0**	23 125,0	65 330,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**23 545,0**	**4 705,0**	**4 705,0**	**4 625,0**	**4 625,0**	**42 205,0**	**23 125,0**	**65 330,0**
Total des investissements			**23 545,0**	**4 705,0**	**4 705,0**	**4 625,0**	**4 625,0**	**42 205,0**	**23 125,0**	**65 330,0**

Autres services administratifs

Tableau 175 – Commission des services électriques

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	85 780,0	90 000,0	100 000,0	105 000,0	110 000,0	490 780,0	645 000,0	1 135 780,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	1 835,0	650,0	-	-	-	2 485,0	-	2 485,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km	M	6 600,0	6 800,0	2 700,0	1 750,0	2 950,0	20 800,0	19 500,0	40 300,0
Total des programmes			**94 215,0**	**97 450,0**	**102 700,0**	**106 750,0**	**112 950,0**	**514 065,0**	**664 500,0**	**1 178 565,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**94 215,0**	**97 450,0**	**102 700,0**	**106 750,0**	**112 950,0**	**514 065,0**	**664 500,0**	**1 178 565,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**94 215,0**	**97 450,0**	**102 700,0**	**106 750,0**	**112 950,0**	**514 065,0**	**664 500,0**	**1 178 565,0**

Tableau 176 – Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	7 000,0	10 000,0	15 000,0	10 086,0	11 613,0	53 699,0	49 116,0	102 815,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
Total des programmes			**7 300,0**	**10 300,0**	**15 300,0**	**10 386,0**	**11 913,0**	**55 199,0**	**50 616,0**	**105 815,0**
Projets										
43017	Plage Jean-Doré	A	1 102,0	1 588,0	-	-	500,0	3 190,0	-	3 190,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	2 600,0	3 000,0	1 886,0	3 074,0	1 000,0	11 560,0	5 000,0	16 560,0
43020	Complexe aquatique	A	13 353,0	5 404,0	1 905,0	2 095,0	1 807,0	24 564,0	-	24 564,0
43021	Pavillon Hélène de Champlain	A	225,0	1 000,0	3 000,0	3 000,0	-	7 225,0	-	7 225,0
43023	Les Jardins des canaux	A	2 000,0	1 750,0	6 750,0	3 587,0	2 951,0	17 038,0	57 154,0	74 192,0
43024	Biosphère	A	-	2 200,0	4 000,0	2 000,0	-	8 200,0	-	8 200,0
Total des projets			**19 280,0**	**14 942,0**	**17 541,0**	**13 756,0**	**6 258,0**	**71 777,0**	**62 154,0**	**133 931,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**26 580,0**	**25 242,0**	**32 841,0**	**24 142,0**	**18 171,0**	**126 976,0**	**112 770,0**	**239 746,0**
Total des investissements			**26 580,0**	**25 242,0**	**32 841,0**	**24 142,0**	**18 171,0**	**126 976,0**	**112 770,0**	**239 746,0**

Qualité de vie

Tableau 177 – Culture, des sports et des loisirs

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	4 284,0	5 766,0	4 644,0	1 488,0	-	16 182,0	-	16 182,0
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	1 300,0	1 100,0	500,0	500,0	500,0	3 900,0	3 100,0	7 000,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, équipements spécialisés	M	751,0	1 091,0	858,0	1 209,0	780,0	4 689,0	4 881,0	9 570,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	125,0	205,0	325,0	325,0	325,0	1 305,0	1 625,0	2 930,0
		A	-	30,0	-	-	-	30,0	-	30,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	1 044,0	4 225,0	445,0	2 200,0	11 927,0	19 841,0	32 126,0	51 967,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	12 427,0	15 322,0	2 157,0	1 819,0	11 270,0	42 995,0	46 958,0	89 953,0
38160	Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	M	693,0	3 354,0	3 735,0	974,0	3 194,0	11 950,0	4 784,0	16 734,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	929,0	-	658,0	7 897,0	8 661,0	18 145,0	160 843,0	178 988,0
38360	Programme des arénas	M	2 773,0	-	-	-	-	2 773,0	-	2 773,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	658,0	3 748,0	4 013,0	7 361,0	10 402,0	26 182,0	32 199,0	58 381,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	41 820,0	43 229,0	39 077,0	21 999,0	8 030,0	154 155,0	43 565,0	197 720,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	7 470,0	8 954,0	16 258,0	16 815,0	7 890,0	57 387,0	-	57 387,0
38999	Montréal, métropole culturelle	M	1 000,0	3 500,0	3 000,0	2 500,0	2 500,0	12 500,0	12 500,0	25 000,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	530,0	520,0	550,0	485,0	485,0	2 570,0	1 740,0	4 310,0
		A	150,0	150,0	-	-	-	300,0	-	300,0
Total des programmes			**75 954,0**	**91 194,0**	**76 220,0**	**65 572,0**	**65 964,0**	**374 904,0**	**344 321,0**	**719 225,0**
Projets										
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	600,0	2 000,0	2 625,0	275,0	275,0	5 775,0	6 975,0	12 750,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	650,0	1 850,0	3 250,0	2 100,0	2 650,0	10 500,0	9 750,0	20 250,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	31 941,0	51 255,0	34 080,0	20 122,0	9 293,0	146 691,0	17 495,0	164 186,0
36630	Contribution BANQ	A	-	8 265,0	7 265,0	1 000,0	-	16 530,0	-	16 530,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	16 396,0	43 752,0	47 237,0	75 558,0	88 808,0	271 751,0	235 833,0	507 584,0
Total des projets			**49 587,0**	**107 122,0**	**94 457,0**	**99 055,0**	**101 026,0**	**451 247,0**	**270 053,0**	**721 300,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**125 391,0**	**189 871,0**	**163 412,0**	**163 627,0**	**166 990,0**	**809 291,0**	**614 374,0**	**1 423 665,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**150,0**	**8 445,0**	**7 265,0**	**1 000,0**	**-**	**16 860,0**	**-**	**16 860,0**
Total des investissements			**125 541,0**	**198 316,0**	**170 677,0**	**164 627,0**	**166 990,0**	**826 151,0**	**614 374,0**	**1 440 525,0**

Tableau 178 – Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
38398	Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	M	2 142,0	3 460,0	3 697,0	3 687,0	3 768,0	16 754,0	17 611,0	34 365,0
Total des programmes			**2 142,0**	**3 460,0**	**3 697,0**	**3 687,0**	**3 768,0**	**16 754,0**	17 611,0	34 365,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 142,0**	**3 460,0**	**3 697,0**	**3 687,0**	**3 768,0**	**16 754,0**	**17 611,0**	**34 365,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**2 142,0**	**3 460,0**	**3 697,0**	**3 687,0**	**3 768,0**	**16 754,0**	**17 611,0**	**34 365,0**

Tableau 179 – Environnement et transition écologique

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
50013	Acquisition, construction et rénovation des stations de qualité de l'air	A	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	250,0	500,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 020,0	1 700,0	670,0	695,0	695,0	4 780,0	3 700,0	8 480,0
52100	Protection du parc immobilier	A	1 100,0	1 000,0	900,0	900,0	900,0	4 800,0	3 119,0	7 919,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	900,0	1 400,0	1 000,0	931,0	900,0	5 131,0	4 337,0	9 468,0
Total des programmes			**3 170,0**	**4 250,0**	**2 720,0**	**2 676,0**	**2 645,0**	**15 461,0**	**11 906,0**	**27 367,0**
Projets										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	71,0	95,0	295,0	47,0	85,0	593,0	-	593,0
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	600,0	800,0	800,0	700,0	700,0	3 600,0	-	3 600,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A	150,0	-	-	-	-	150,0	-	150,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	3 855,0	103,0	191,0	52,0	93,0	4 294,0	-	4 294,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	-	-	64,0	10 022,0	9 140,0	19 226,0	2 438,0	21 664,0
52500	Outils de collecte des matières résiduelles (optimisation des collectes d'ordures)	M	3 182,0	4 763,0	2 400,0	-	-	10 345,0	-	10 345,0
Total des projets			**7 858,0**	**5 761,0**	**3 750,0**	**10 821,0**	**10 018,0**	**38 208,0**	**2 438,0**	**40 646,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 682,0**	**6 963,0**	**4 200,0**	**1 631,0**	**1 600,0**	**19 076,0**	**4 337,0**	**23 413,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**6 346,0**	**3 048,0**	**2 270,0**	**11 866,0**	**11 063,0**	**34 593,0**	**10 007,0**	**44 600,0**
Total des investissements			**11 028,0**	**10 011,0**	**6 470,0**	**13 497,0**	**12 663,0**	**53 669,0**	**14 344,0**	**68 013,0**

Tableau 180 – Espace pour la vie, des grands parc et du Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
32301	Programme d'acquisitions en zones inondables	M	4 000,0	4 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	23 000,0	49 750,0	72 750,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	989,0	-	-	-	-	989,0	-	989,0
32312	Développement et aménagement du Grand parc de l'Est	A	-	330,0	830,0	4 500,0	3 760,0	9 420,0	13 130,0	22 550,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	6 226,0	7 547,0	5 568,0	7 166,0	6 123,0	32 630,0	41 504,0	74 134,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne Mance	A	304,0	1 986,0	1 867,0	1 867,0	1 867,0	7 891,0	9 335,0	17 226,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	250,0	4 083,0	4 083,0	4 083,0	4 083,0	16 582,0	24 415,0	40 997,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	5 423,0	22 210,0	16 761,0	3 596,0	2 531,0	50 521,0	16 656,0	67 177,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	375,0	3 342,0	3 342,0	3 342,0	3 342,0	13 743,0	19 710,0	33 453,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	3 495,0	8 312,0	20 812,0	20 312,0	19 812,0	72 743,0	32 410,0	105 153,0
		A	6 313,0	10 298,0	5 510,0	230,0	230,0	22 581,0	660,0	23 241,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature	A	4 491,0	11 371,0	11 156,0	11 000,0	9 347,0	47 365,0	41 172,0	88 537,0
34335	Programme de réhabilitation des espaces riverains	M	2 111,0	6 215,0	6 590,0	16 040,0	11 403,0	42 359,0	4 932,0	47 291,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	25 541,0	16 614,0	6 844,0	10 951,0	14 816,0	74 766,0	79 409,0	154 175,0
		A	2 570,0	3 496,0	4 493,0	4 528,0	5 447,0	20 534,0	11 637,0	32 171,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	2 838,0	3 897,0	3 897,0	3 897,0	4 897,0	19 426,0	24 441,0	43 867,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	-	2 600,0	2 680,0	2 382,0	5 256,0	12 918,0	24 620,0	37 538,0
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	19 821,0	25 943,0	25 000,0	12 536,0	6 680,0	89 980,0	89 392,0	179 372,0
37013	Espace pour la vie - Biosphère	A	500,0	5 000,0	3 500,0	715,0	715,0	10 430,0	3 570,0	14 000,0
Total des programmes			**85 247,0**	**137 244,0**	**127 933,0**	**112 145,0**	**105 309,0**	**567 878,0**	**486 743,0**	**1 054 621,0**
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	6 462,0	9 430,0	13 495,0	12 771,0	9 652,0	51 810,0	60 513,0	112 323,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	150,0	150,0	150,0	17 150,0	21 000,0	38 600,0	12 525,0	51 125,0
37014	Mise à niveau des serres d'exposition du Jardin botanique	M	-	-	1 755,0	3 575,0	5 993,0	11 323,0	138 622,0	149 945,0
37015	Mise à niveau des serres de production du Jardin botanique	M	473,0	3 163,0	-	-	10 000,0	13 636,0	126 195,0	139 831,0
Total des projets			**7 085,0**	**12 743,0**	**15 400,0**	**33 496,0**	**46 645,0**	**115 369,0**	**337 855,0**	**453 224,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**64 327,0**	**97 779,0**	**94 084,0**	**83 332,0**	**88 557,0**	**428 079,0**	**605 932,0**	**1 034 011,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**28 005,0**	**52 208,0**	**49 249,0**	**62 309,0**	**63 397,0**	**255 168,0**	**218 666,0**	**473 834,0**
Total des investissements			**92 332,0**	**149 987,0**	**143 333,0**	**145 641,0**	**151 954,0**	**683 247,0**	**824 598,0**	**1 507 845,0**

Urbanisme et mobilité

Tableau 181 – Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	191 235,0	208 317,0	200 500,0	213 500,0	200 500,0	1 014 052,0	1 001 500,0	2 015 552,0
18300	Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	M	9 500,0	15 000,0	16 452,0	15 000,0	15 000,0	70 952,0	75 000,0	145 952,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	1 163,0	2 610,0	3 686,0	3 055,0	3 656,0	14 170,0	15 715,0	29 885,0
53010	Réseau principal d'égoûts	A	38 825,0	38 568,0	39 937,0	43 179,0	43 680,0	204 189,0	219 250,0	423 439,0
56088	Réseau principal d'aqueducs	A	57 102,0	54 004,0	72 787,0	69 987,0	69 587,0	323 467,0	290 275,0	613 742,0
56527	Plan directeur de drainage	A	88 236,0	72 936,0	103 888,0	72 486,0	58 486,0	396 032,0	439 995,0	836 027,0
56529	Station d'épuration des eaux usées	A	46 197,0	76 355,0	79 215,0	61 007,0	43 293,0	306 067,0	178 766,0	484 833,0
58026	Usines de traitement de l'eau potable	A	33 258,0	40 363,0	47 135,0	58 888,0	40 900,0	220 544,0	199 407,0	419 951,0
58027	Réhabilitation réservoirs et stations de pompage d'eau potable	A	11 557,0	22 834,0	33 015,0	24 317,0	27 568,0	119 291,0	65 593,0	184 884,0
Total des programmes			**477 073,0**	**530 987,0**	**596 615,0**	**561 419,0**	**502 670,0**	**2 668 764,0**	**2 485 501,0**	**5 154 265,0**
Projets										
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	94,0	-	-	-	-	94,0	-	94,0
56038	Aqueduc de l'ouest	A	6 530,0	16 090,0	10 810,0	20 240,0	23 570,0	77 240,0	372,0	77 612,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	141 570,0	110 700,0	67 294,0	30 285,0	8 308,0	358 157,0	-	358 157,0
56540	Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	A	5 624,0	66 029,0	156 744,0	208 675,0	238 656,0	675 728,0	324 015,0	999 743,0
56800	Optimisation des réseaux	A	1 234,0	-	-	-	-	1 234,0	-	1 234,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	22 824,0	55 532,0	57 135,0	31 039,0	37 050,0	203 580,0	62 494,0	266 074,0
58500	Reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion 1 à l'usine Atwater	A	1 378,0	2 887,0	11 409,0	61 261,0	66 841,0	143 776,0	53 344,0	197 120,0
Total des projets			**179 254,0**	**251 238,0**	**303 392,0**	**351 500,0**	**374 425,0**	**1 459 809,0**	**440 225,0**	**1 900 034,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**200 735,0**	**223 317,0**	**216 952,0**	**228 500,0**	**215 500,0**	**1 085 004,0**	**1 076 500,0**	**2 161 504,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**455 592,0**	**558 908,0**	**683 055,0**	**684 419,0**	**661 595,0**	**3 043 569,0**	**1 849 226,0**	**4 892 795,0**
Total des investissements			**656 327,0**	**782 225,0**	**900 007,0**	**912 919,0**	**877 095,0**	**4 128 573,0**	**2 925 726,0**	**7 054 299,0**

Tableau 182 – Gestion et planification des immeubles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
30910	Programme d'optimisation des espaces administratifs	M	7 938,0	7 765,0	4 884,0	1 016,0	5 689,0	27 292,0	439,0	27 731,0
		A	-	-	-	-	380,0	380,0	5 534,0	5 914,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	9 217,0	16 628,0	5 974,0	456,0	3 758,0	36 033,0	24 871,0	60 904,0
		A	266,0	737,0	690,0	-	-	1 693,0	-	1 693,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	705,0	7 166,0	13 192,0	14 035,0	10 028,0	45 126,0	44 690,0	89 816,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	304,0	6 775,0	2 829,0	887,0	-	10 795,0	14 409,0	25 204,0
		A	536,0	10 497,0	7 504,0	4 213,0	6 659,0	29 409,0	29 081,0	58 490,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	10 564,0	2 046,0	14 639,0	15 429,0	500,0	43 178,0	-	43 178,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	94,0	793,0	1 278,0	952,0	83,0	3 200,0	500,0	3 700,0
64021	Programme de protection des bâtiments du SPVM	A	9 961,0	4 697,0	8 701,0	11 700,0	10 624,0	45 683,0	64 906,0	110 589,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	8 837,0	30 561,0	24 642,0	15 020,0	16 955,0	96 015,0	208 476,0	304 491,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	3 139,0	8 798,0	14 149,0	7 028,0	6 009,0	39 123,0	81 903,0	121 026,0
66032	Programme de protection des bâtiments vacants	M	-	-	181,0	1 009,0	6,0	1 196,0	3 085,0	4 281,0
66033	Programme de protection des bâtiments de compétence locale	M	1 580,0	8 002,0	10 723,0	15 900,0	18 116,0	54 321,0	30 625,0	84 946,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	500,0	517,0	517,0	521,0	522,0	2 577,0	2 582,0	5 159,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 120,0	3 103,0	3 103,0	3 129,0	3 132,0	15 587,0	15 612,0	31 199,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier	M	3 155,0	7 043,0	18 071,0	20 357,0	16 889,0	65 515,0	80 163,0	145 678,0
		A	1 052,0	3 128,0	9 109,0	9 937,0	7 848,0	31 074,0	27 723,0	58 797,0
66190	Programme des cours de services	M	24 081,0	1 325,0	536,0	301,0	732,0	26 975,0	1 680,0	28 655,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	1 041,0	8 381,0	6 216,0	3 462,0	2 272,0	21 372,0	27 983,0	49 355,0
		A	1 302,0	1 062,0	1 188,0	5 589,0	1 062,0	10 203,0	-	10 203,0
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	M	-	947,0	860,0	717,0	904,0	3 428,0	4 645,0	8 073,0
Total des programmes			**87 392,0**	**129 971,0**	**148 986,0**	**131 658,0**	**112 168,0**	**610 175,0**	**668 907,0**	**1 279 082,0**
Projets										
64028	Projet de relocalisation du centre d'appels 911	A	8 671,0	8 342,0	19 694,0	7 489,0	-	44 196,0	-	44 196,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	A	1 391,0	3 922,0	2 510,0	2 939,0	5 480,0	16 242,0	24 000,0	40 242,0
Total des projets			**10 062,0**	**12 264,0**	**22 204,0**	**10 428,0**	**5 480,0**	**60 438,0**	**24 000,0**	**84 438,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**65 438,0**	**79 289,0**	**97 152,0**	**85 199,0**	**68 640,0**	**395 718,0**	**333 187,0**	**728 905,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**32 016,0**	**62 946,0**	**74 038,0**	**56 887,0**	**49 008,0**	**274 895,0**	**359 720,0**	**634 615,0**
Total des investissements			**97 454,0**	**142 235,0**	**171 190,0**	**142 086,0**	**117 648,0**	**670 613,0**	**692 907,0**	**1 363 520,0**

Tableau 183 – Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	9 000,0	9 250,0	9 250,0	9 250,0	9 250,0	46 000,0	46 250,0	92 250,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	35 000,0	35 000,0	38 000,0	35 000,0	35 000,0	178 000,0	175 000,0	353 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	11 000,0	11 000,0	12 000,0	12 000,0	12 000,0	58 000,0	60 000,0	118 000,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	5 500,0	3 500,0	6 500,0	4 500,0	5 500,0	25 500,0	27 500,0	53 000,0
66000	Digues	M	3 500,0	3 000,0	3 000,0	2 000,0	2 000,0	13 500,0	10 000,0	23 500,0
85000	Programme de réfection routière artériel PRR	M	83 320,0	82 152,0	89 352,0	85 904,0	87 904,0	428 632,0	443 520,0	872 152,0
85100	Programme réfection du réseau routier local	M	50 000,0	52 500,0	63 925,0	70 157,0	71 689,0	308 271,0	661 580,0	969 851,0
Total des programmes			**197 320,0**	**196 402,0**	**222 027,0**	**218 811,0**	**223 343,0**	**1 057 903,0**	**1 423 850,0**	**2 481 753,0**
Projets										
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	4 800,0	3 400,0	1 400,0	-	-	9 600,0	-	9 600,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	218,0	239,0	332,0	332,0	332,0	1 453,0	1 660,0	3 113,0
Total des projets			**5 018,0**	**3 639,0**	**1 732,0**	**332,0**	**332,0**	**11 053,0**	**1 660,0**	**12 713,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**193 338,0**	**190 791,0**	**214 509,0**	**209 893,0**	**214 425,0**	**1 022 956,0**	**1 379 260,0**	**2 402 216,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**9 000,0**	**9 250,0**	**9 250,0**	**9 250,0**	**9 250,0**	**46 000,0**	**46 250,0**	**92 250,0**
Total des investissements			**202 338,0**	**200 041,0**	**223 759,0**	**219 143,0**	**223 675,0**	**1 068 956,0**	**1 425 510,0**	**2 494 466,0**

Tableau 184 – Stratégie immobilière et habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
13003	Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, logement social et abordable et préparation de site	A	19 560,0	39 106,0	25 968,0	25 134,0	25 134,0	134 902,0	168 896,0	303 798,0
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	2 500,0	-	-	-	-	2 500,0	-	2 500,0
48007	Développement du logement social - Infrastructures	A	2 700,0	2 700,0	500,0	-	-	5 900,0	-	5 900,0
48009	Acquisition d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, logement social et abordable et préparation de site	M	4 409,0	2 604,0	10 733,0	3 957,0	8 256,0	29 959,0	86 463,0	116 422,0
		A	23 863,0	22 350,0	25 468,0	23 697,0	19 217,0	114 595,0	92 791,0	207 386,0
Total des programmes			**53 032,0**	**66 760,0**	**62 669,0**	**52 788,0**	**52 607,0**	**287 856,0**	**348 150,0**	**636 006,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 909,0**	**2 604,0**	**10 733,0**	**3 957,0**	**8 256,0**	**32 459,0**	**86 463,0**	**118 922,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**46 123,0**	**64 156,0**	**51 936,0**	**48 831,0**	**44 351,0**	**255 397,0**	**261 687,0**	**517 084,0**
Total des investissements			**53 032,0**	**66 760,0**	**62 669,0**	**52 788,0**	**52 607,0**	**287 856,0**	**348 150,0**	**636 006,0**

Tableau 185 – Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
62000	Programme de protection des actifs TI	M	1 678,0	4 422,0	1 007,0	4 665,0	7 379,0	19 151,0	30 136,0	49 287,0
		A	1 652,0	4 351,0	992,0	4 591,0	7 262,0	18 848,0	29 656,0	48 504,0
Total des programmes			**3 330,0**	**8 773,0**	**1 999,0**	**9 256,0**	**14 641,0**	**37 999,0**	**59 792,0**	**97 791,0**
Projets										
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	484,0	-	-	-	-	484,0	-	484,0
		A	477,0	-	-	-	-	477,0	-	477,0
60115	Modernisation des services de cybersécurité	M	600,0	537,0	645,0	674,0	887,0	3 343,0	4 911,0	8 254,0
		A	591,0	529,0	635,0	663,0	872,0	3 290,0	4 833,0	8 123,0
60116	Programme de cyberdéfense	M	-	-	-	-	-	-	8 253,0	8 253,0
		A	-	-	-	-	-	-	8 122,0	8 122,0
68011	Modernisation des réseaux de radiocommunications	A	1 491,0	1 506,0	15 000,0	39 370,0	20 552,0	77 919,0	88 300,0	166 219,0
68088	Approvisionnement III	M	338,0	-	-	-	-	338,0	-	338,0
		A	332,0	-	-	-	-	332,0	-	332,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	4 665,0	1 674,0	-	-	-	6 339,0	-	6 339,0
		A	4 591,0	1 648,0	-	-	-	6 239,0	-	6 239,0
68111	Modernisation des réseaux de télécommunications	M	1 523,0	1 658,0	3 297,0	1 582,0	1 571,0	9 631,0	3 672,0	13 303,0
		A	1 499,0	1 632,0	3 244,0	1 556,0	1 547,0	9 478,0	3 613,0	13 091,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	1 298,0	761,0	403,0	-	-	2 462,0	-	2 462,0
		A	1 278,0	749,0	397,0	-	-	2 424,0	-	2 424,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	787,0	838,0	204,0	76,0	-	1 905,0	-	1 905,0
		A	774,0	824,0	201,0	74,0	-	1 873,0	-	1 873,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	1 661,0	4 428,0	5 790,0	4 400,0	2 229,0	18 508,0	-	18 508,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	3 340,0	4 328,0	6 450,0	3 585,0	3 006,0	20 709,0	4 128,0	24 837,0
68325	Système de caméras d'interventions policières	A	1 863,0	8 554,0	8 621,0	8 637,0	7 679,0	35 354,0	4 646,0	40 000,0
68326	Caméras de sécurité urbaine	A	440,0	-	-	-	-	440,0	-	440,0
68420	Systèmes intégrés de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	2 519,0	2 525,0	4 635,0	4 882,0	4 650,0	19 211,0	3 697,0	22 908,0
69206	Évolution de la plateforme et des systèmes géospatiaux (EPSG)	M	550,0	907,0	907,0	1 305,0	1 256,0	4 925,0	3 874,0	8 799,0
		A	542,0	893,0	893,0	1 284,0	1 236,0	4 848,0	3 814,0	8 662,0
70025	Cour municipale numérique	A	4 505,0	3 874,0	2 826,0	-	-	11 205,0	-	11 205,0
70027	Maintien des actifs de la cour municipale	A	-	341,0	1 744,0	1 774,0	2 199,0	6 058,0	8 279,0	14 337,0
70029	Sanctions administratives et Pécuniaires (SAP)	A	750,0	1 250,0	2 200,0	2 200,0	-	6 400,0	-	6 400,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Projets (suite)										
70120	Refonte numérique d'Espace pour la vie	M	800,0	-	-	-	-	800,0	-	800,0
70152	Plateformes de fondation numérique	M	756,0	1 512,0	1 764,0	1 865,0	1 512,0	7 409,0	4 536,0	11 945,0
		A	744,0	1 488,0	1 736,0	1 835,0	1 488,0	7 291,0	4 464,0	11 755,0
70153	Programme de développement de sites web satellites	M	-	756,0	756,0	756,0	756,0	3 024,0	2 268,0	5 292,0
		A	-	744,0	744,0	744,0	744,0	2 976,0	2 232,0	5 208,0
70155	Gestion de la relation client	M	1 803,0	2 268,0	2 268,0	1 008,0	-	7 347,0	-	7 347,0
		A	1 774,0	2 232,0	2 232,0	992,0	-	7 230,0	-	7 230,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	1 467,0	1 575,0	1 500,0	2 150,0	1 734,0	8 426,0	5 599,0	14 025,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	308,0	-	-	-	-	308,0	-	308,0
		A	304,0	-	-	-	-	304,0	-	304,0
70255	Gestion des processus juridiques	M	74,0	-	-	-	-	74,0	-	74,0
		A	73,0	-	-	-	-	73,0	-	73,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outils d'intelligence d'affaires	M	368,0	-	-	-	-	368,0	-	368,0
		A	362,0	-	-	-	-	362,0	-	362,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	551,0	591,0	586,0	553,0	-	2 281,0	-	2 281,0
		A	542,0	581,0	576,0	545,0	-	2 244,0	-	2 244,0
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	550,0	1 002,0	1 037,0	1 041,0	-	3 630,0	-	3 630,0
		A	542,0	987,0	1 021,0	1 025,0	-	3 575,0	-	3 575,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	3 954,0	2 174,0	2 734,0	-	-	8 862,0	-	8 862,0
		A	3 892,0	2 140,0	2 691,0	-	-	8 723,0	-	8 723,0
70907	Résilience et relève des infrastructures technologiques de la Ville	M	756,0	2 828,0	2 239,0	4 244,0	2 028,0	12 095,0	5 795,0	17 890,0
		A	744,0	2 784,0	2 203,0	4 177,0	1 996,0	11 904,0	5 702,0	17 606,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	M	1 571,0	1 990,0	1 715,0	-	-	5 276,0	-	5 276,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	466,0	303,0	-	-	-	769,0	-	769,0
		A	458,0	299,0	-	-	-	757,0	-	757,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	3 600,0	3 193,0	3 501,0	3 796,0	-	14 090,0	-	14 090,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	6 509,0	5 886,0	-	-	-	12 395,0	-	12 395,0
72080	Systèmes de soutien aux interventions du SIM	A	300,0	-	-	-	-	300,0	-	300,0
74015	Systèmes informatiques pour l'environnement	A	1 000,0	1 200,0	700,0	409,0	-	3 309,0	-	3 309,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	2 235,0	1 878,0	1 908,0	3 921,0	4 298,0	14 240,0	-	14 240,0
		A	2 199,0	1 849,0	1 877,0	3 858,0	4 230,0	14 013,0	-	14 013,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Projets (suite)										
74255	Gestion de temps	M	1 044,0	1 044,0	1 008,0	2 109,0	2 516,0	7 721,0	-	7 721,0
		A	1 027,0	1 027,0	992,0	2 076,0	2 476,0	7 598,0	-	7 598,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	3 643,0	5 304,0	1 530,0	-	-	10 477,0	-	10 477,0
		A	3 585,0	5 220,0	1 505,0	-	-	10 310,0	-	10 310,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	2 044,0	2 044,0	2 212,0	2 212,0	2 337,0	10 849,0	12 252,0	23 101,0
		A	2 044,0	2 044,0	2 213,0	2 213,0	2 338,0	10 852,0	12 257,0	23 109,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire) et refonte des systèmes de déneigement	M	1 328,0	-	-	-	-	1 328,0	-	1 328,0
74926	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR Plus)	M	1 810,0	2 282,0	1 183,0	-	-	5 275,0	-	5 275,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	746,0	-	-	-	-	746,0	-	746,0
74994	Gestion administrative du processus électoral	M	1 246,0	1 159,0	1 150,0	-	-	3 555,0	-	3 555,0
74995	Prise en charge des infrastructures du centre de gestion de mobilité urbaine (CGMU)	M	785,0	807,0	-	-	-	1 592,0	-	1 592,0
78046	Rehaussements des infrastructures en télécommunications	M	378,0	493,0	500,0	504,0	-	1 875,0	-	1 875,0
		A	372,0	485,0	492,0	496,0	-	1 845,0	-	1 845,0
Total des projets			**95 652,0**	**101 625,0**	**104 665,0**	**114 591,0**	**76 137,0**	**492 670,0**	**205 247,0**	**697 917,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**42 739,0**	**42 425,0**	**32 554,0**	**30 311,0**	**24 540,0**	**172 569,0**	**75 697,0**	**248 266,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**56 243,0**	**67 973,0**	**74 110,0**	**93 536,0**	**66 238,0**	**358 100,0**	**189 342,0**	**547 442,0**
Total des investissements			**98 982,0**	**110 398,0**	**106 664,0**	**123 847,0**	**90 778,0**	**530 669,0**	**265 039,0**	**795 708,0**

Tableau 186 – Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
28040	Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	5 000,0	3 500,0	6 500,0	6 500,0	10 000,0	31 500,0	53 000,0	84 500,0
36209	Vieux-Montréal : Plan lumière	A	350,0	350,0	350,0	-	-	1 050,0	-	1 050,0
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	6 785,0	6 949,0	3 800,0	875,0	875,0	19 284,0	4 375,0	23 659,0
		A	2 542,0	4 528,0	7 500,0	8 225,0	8 225,0	31 020,0	41 125,0	72 145,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	-	-	-	2 000,0	2 500,0	4 500,0	12 500,0	17 000,0
40183	Secteurs stratégiques - Équité des milieux de vie	M	-	1 500,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	10 500,0	18 000,0	28 500,0
45000	Amélioration et développement du réseau cyclable	A	12 000,0	3 000,0	-	-	-	15 000,0	-	15 000,0
48043	Domaine public Samuel-De Champlain / REM	M	900,0	-	-	-	-	900,0	-	900,0
		A	-	-	-	650,0	850,0	1 500,0	100,0	1 600,0
48046	Véloroutes - Accompagnement REM	A	3 608,0	13 500,0	15 500,0	16 500,0	10 000,0	59 108,0	-	59 108,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	1 500,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0	1 500,0	9 000,0	12 000,0	21 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	10 000,0	10 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	110 000,0	150 000,0	260 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	37 403,0	56 429,0	61 646,0	66 588,0	60 701,0	282 767,0	331 270,0	614 037,0
		A	2 000,0	5 000,0	-	-	-	7 000,0	-	7 000,0
59071	Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	9 570,0	8 649,0	8 600,0	9 201,0	9 179,0	45 199,0	42 898,0	88 097,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	6 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	18 000,0	15 000,0	33 000,0
75110	Travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public	M	3 500,0	1 500,0	2 500,0	3 500,0	-	11 000,0	3 000,0	14 000,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs	M	535,0	577,0	573,0	613,0	612,0	2 910,0	2 861,0	5 771,0
97000	Programme de conversion et réfection de terrains (AMD)	M	5 652,0	6 731,0	2 483,0	-	-	14 866,0	-	14 866,0
97030	Fonds de revitalisation de l'Est	M	500,0	2 500,0	2 500,0	3 000,0	3 000,0	11 500,0	13 500,0	25 000,0
Total des programmes			**107 845,0**	**129 213,0**	**149 452,0**	**156 652,0**	**143 442,0**	**686 604,0**	**699 629,0**	**1 386 233,0**
Projets										
28039	Réaménagement de la rue Jean Talon, entre la 22e avenue et le boulevard Langelier	M	28 323,0	31 730,0	33 789,0	60 095,0	69 864,0	223 801,0	81 116,0	304 917,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	-	-	-	-	-	-	14 149,0	14 149,0
36200	Vieux-Montréal : Aménagement du domaine public	A	1 150,0	8 961,0	5 919,0	1 929,0	-	17 959,0	-	17 959,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	1 844,0	295,0	13 212,0	10 720,0	173,0	26 244,0	-	26 244,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	-	-	-	-	-	-	12 128,0	12 128,0
36213	Vieux-Montréal : Mise en valeur de la Cité administrative	M	1 692,0	670,0	-	-	-	2 362,0	-	2 362,0
39001	Le MIL Montréal	M	1 360,0	6 750,0	11 000,0	8 260,0	5 010,0	32 380,0	3 100,0	35 480,0
39710	Complexe Turcot	M	13 998,0	23 624,0	12 265,0	-	-	49 887,0	-	49 887,0
		A	6 500,0	21 000,0	30 000,0	12 523,0	-	70 023,0	-	70 023,0
40139	PPU Griffintown	M	4 300,0	4 900,0	9 100,0	13 000,0	10 000,0	41 300,0	40 750,0	82 050,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Projets (suite)										
40155	Namur-Hippodrome - Cavendish	M	2 140,0	14 942,0	17 238,0	17 000,0	21 536,0	72 856,0	104 200,0	177 056,0
		A	8 560,0	19 280,0	17 007,0	25 805,0	44 214,0	114 866,0	60 878,0	175 744,0
40170	Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords	M	500,0	100,0	-	-	-	600,0	-	600,0
40171	Lachine-Est	M	6 150,0	1 000,0	-	7 000,0	7 000,0	21 150,0	30 000,0	51 150,0
40174	Louvain Est	M	4 535,0	6 590,0	1 750,0	525,0	7 129,0	20 529,0	11 947,0	32 476,0
		A	6 049,0	310,0	-	-	3 000,0	9 359,0	9 628,0	18 987,0
40179	Mise en valeur du site de Fort-Lorette	A	-	940,0	7 878,0	2 038,0	-	10 856,0	-	10 856,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	2 250,0	7 150,0	7 150,0	16 150,0	10 000,0	42 700,0	75 000,0	117 700,0
40203	PPU des Faubourgs - Réaménagements des Faubourgs	M	300,0	16 000,0	-	-	-	16 300,0	-	16 300,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	-	-	600,0	2 870,0	-	3 470,0	-	3 470,0
48042	Reconstruction du Pont de l'île-aux-Tourtes - Accompagnement MTMD (lien cyclable)	A	-	-	-	-	-	-	1 550,0	1 550,0
48045	Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (emprise de l'A440)	A	-	-	-	-	-	-	5 000,0	5 000,0
48048	Reconstruction Échangeur St-Pierre / Accompagnement MTMD	M	-	-	-	-	-	-	12 500,0	12 500,0
		A	-	-	-	-	-	-	12 500,0	12 500,0
59027	Réaménagement Assomption/Souligny	A	100,0	400,0	1 000,0	18 664,0	13 664,0	33 828,0	56 039,0	89 867,0
59040	Aménagement Assomption - Programme d'investissement	M	2 000,0	9 000,0	12 000,0	10 000,0	10 000,0	43 000,0	34 000,0	77 000,0
		A	-	-	-	-	-	-	4 000,0	4 000,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	13 800,0	-	-	-	-	13 800,0	-	13 800,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	-	-	-	-	-	-	10 560,0	10 560,0
68067	Réaménagement de l'avenue des Pins	M	-	-	-	11 890,0	6 260,0	18 150,0	92 210,0	110 360,0
		A	-	-	-	250,0	250,0	500,0	600,0	1 100,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	9 203,0	2 200,0	-	-	-	11 403,0	-	11 403,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2: Réaménagement - Mansfield à Atwater	M	17 524,0	17 058,0	20 026,0	26 827,0	20 742,0	102 177,0	108 178,0	210 355,0
		A	1 686,0	2 020,0	2 308,0	5 456,0	5 362,0	16 832,0	2 753,0	19 585,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill College et Cathcart	M	-	-	-	-	-	-	116 237,0	116 237,0
		A	-	-	-	-	-	-	6 780,0	6 780,0
75036	Sainte-catherine Est - Village	M	7 246,0	25 328,0	22 020,0	23 000,0	22 500,0	100 094,0	48 426,0	148 520,0
		A	-	-	1 500,0	-	500,0	2 000,0	-	2 000,0
75037	Bonification du réaménagement de la rue Berri	M	3 000,0	8 000,0	9 000,0	5 000,0	-	25 000,0	-	25 000,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain - Accompagnement d'Infrastructure Canada - Travaux incidents	M	-	-	-	1 850,0	-	1 850,0	-	1 850,0
		A	650,0	750,0	-	-	-	1 400,0	-	1 400,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Projets (suite)										
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement - Travaux incidents	M	-	7 010,0	10 000,0	13 940,0	-	30 950,0	-	30 950,0
		A	4 500,0	5 161,0	-	-	-	9 661,0	-	9 661,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro - Accompagnement STM	M	500,0	3 194,0	3 012,0	615,0	3 944,0	11 265,0	33 088,0	44 353,0
		A	369,0	202,0	250,0	607,0	4 718,0	6 146,0	2 127,0	8 273,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Lien cyclable du secteur Héritage - Accompagnement PJCCI	M	330,0	620,0	-	-	-	950,0	-	950,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	-	-	-	2 250,0	15 909,0	18 159,0	32 213,0	50 372,0
		A	-	-	-	-	1 938,0	1 938,0	1 841,0	3 779,0
Total des projets			**150 559,0**	**245 185,0**	**248 024,0**	**298 264,0**	**283 713,0**	**1 225 745,0**	**1 023 498,0**	**2 249 243,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**206 496,0**	**288 701,0**	**295 052,0**	**351 549,0**	**334 261,0**	**1 476 059,0**	**1 506 078,0**	**2 982 137,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**51 908,0**	**85 697,0**	**102 424,0**	**103 367,0**	**92 894,0**	**436 290,0**	**217 049,0**	**653 339,0**
Total des investissements			**258 404,0**	**374 398,0**	**397 476,0**	**454 916,0**	**427 155,0**	**1 912 349,0**	**1 723 127,0**	**3 635 476,0**

Direction exécutive – Ville-Marie et concertation des arrondissements

Tableau 187 – Concertation des arrondissements et expérience citoyenne

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
76002	Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	2 226,0	3 366,0	3 442,0	10 949,0	7 480,0	27 463,0	86 862,0	114 325,0
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	11 086,0	10 000,0	8 000,0	6 000,0	1 300,0	36 386,0	-	36 386,0
Total des programmes			**13 312,0**	**13 366,0**	**11 442,0**	**16 949,0**	**8 780,0**	**63 849,0**	**86 862,0**	**150 711,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**13 312,0**	**13 366,0**	**11 442,0**	**16 949,0**	**8 780,0**	**63 849,0**	**86 862,0**	**150 711,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**13 312,0**	**13 366,0**	**11 442,0**	**16 949,0**	**8 780,0**	**63 849,0**	**86 862,0**	**150 711,0**

Tableau 188 – Matériel roulant et des ateliers

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
68102	Programme de remplacement de véhicules - Services centraux	M	75,0	568,0	1 777,0	992,0	689,0	4 101,0	3 520,0	7 621,0
		A	286,0	3 523,0	1 777,0	991,0	689,0	7 266,0	3 520,0	10 786,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	612,0	1 464,0	1 746,0	1 671,0	1 949,0	7 442,0	10 200,0	17 642,0
		A	108,0	221,0	257,0	218,0	228,0	1 032,0	1 165,0	2 197,0
68204	Programme de remplacement de véhicules - Arrondissements	M	33 231,0	29 424,0	40 864,0	34 228,0	55 518,0	193 265,0	497 725,0	690 990,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	9 179,0	14 000,0	14 800,0	14 800,0	8 324,0	61 103,0	42 545,0	103 648,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	32 680,0	20 000,0	20 000,0	21 000,0	29 803,0	123 483,0	152 325,0	275 808,0
Total des programmes			**76 171,0**	**69 200,0**	**81 221,0**	**73 900,0**	**97 200,0**	**397 692,0**	**711 000,0**	**1 108 692,0**
Projets										
68205	Projet de bonification des acquisitions en lien avec les activités de colmatage de la chaussée	M	3 829,0	-	-	-	-	3 829,0	-	3 829,0
Total des projets			**3 829,0**	-	-	-	-	**3 829,0**	-	**3 829,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**37 747,0**	**31 456,0**	**44 387,0**	**36 891,0**	**58 156,0**	**208 637,0**	**511 445,0**	**720 082,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**42 253,0**	**37 744,0**	**36 834,0**	**37 009,0**	**39 044,0**	**192 884,0**	**199 555,0**	**392 439,0**
Total des investissements			**80 000,0**	**69 200,0**	**81 221,0**	**73 900,0**	**97 200,0**	**401 521,0**	**711 000,0**	**1 112 521,0**

Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2027-2036 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Tableau 189 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	2 772,0	2 766,0	2 758,0	2 750,0	12 046,0	15 320,0	27 366,0
55733	Programme de réfection routière	M	4 269,0	3 491,0	3 552,0	3 565,0	3 578,0	18 455,0	15 325,0	33 780,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	200,0	200,0	200,0	200,0	200,0	1 000,0	1 000,0	2 000,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	3 775,0	2 881,0	2 876,0	2 871,0	2 866,0	15 269,0	15 325,0	30 594,0
68056	Programme informatique et technologique	M	150,0	50,0	-	-	-	200,0	-	200,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**46 970,0**	**46 970,0**	**93 940,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**46 970,0**	**46 970,0**	**93 940,0**

Tableau 190 – Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	1 280,0	1 380,0	200,0	230,0	200,0	3 290,0	5 060,0	8 350,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	1 726,0	2 721,0	3 899,0	3 867,0	3 895,0	16 108,0	15 414,0	31 522,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	3 000,0	2 050,0	2 050,0	2 050,0	2 050,0	11 200,0	10 250,0	21 450,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	239,0	94,0	96,0	98,0	100,0	627,0	501,0	1 128,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**31 225,0**	**31 225,0**	**62 450,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**31 225,0**	**31 225,0**	**62 450,0**

Tableau 191 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 600,0	1 480,0	1 109,0	2 186,0	3 117,0	9 492,0	11 669,0	21 161,0
42320	Programme de mise aux normes des arénas - Développement	M	404,0	850,0	840,0	-	-	2 094,0	-	2 094,0
55734	Programme de réfection routière	M	3 025,0	3 025,0	3 025,0	3 025,0	3 025,0	15 125,0	15 117,0	30 242,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	550,0	550,0	550,0	550,0	550,0	2 750,0	2 750,0	5 500,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation-Arrondissement CDN - NDG	M	762,0	762,0	412,0	412,0	412,0	2 760,0	2 060,0	4 820,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	250,0	100,0	100,0	100,0	100,0	650,0	500,0	1 150,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 412,0	2 236,0	2 967,0	2 730,0	1 799,0	12 144,0	12 919,0	25 063,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**45 015,0**	**45 015,0**	**90 030,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**45 015,0**	**45 015,0**	**90 030,0**

Tableau 192 – Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	550,0	550,0	550,0	550,0	550,0	2 750,0	2 750,0	5 500,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 503,0	1 503,0	1 503,0	1 503,0	1 503,0	7 515,0	7 515,0	15 030,0
55717	Programme de réfection routière	M	2 400,0	2 400,0	2 400,0	2 400,0	2 400,0	12 000,0	12 000,0	24 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**22 265,0**	**22 265,0**	**44 530,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**22 265,0**	**22 265,0**	**44 530,0**

Tableau 193 – LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	3 080,0	3 080,0	3 080,0	3 080,0	3 080,0	15 400,0	15 400,0	30 800,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**31 060,0**	**31 060,0**	**62 120,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**31 060,0**	**31 060,0**	**62 120,0**

Tableau 194 – Le Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 450,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	8 250,0	8 500,0	16 750,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	4 437,0	4 187,0	4 187,0	4 187,0	4 187,0	21 185,0	20 935,0	42 120,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**34 435,0**	**34 435,0**	**68 870,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**34 435,0**	**34 435,0**	**68 870,0**

Tableau 195 – Le Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
16006	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	M	3 295,0	-	-	-	-	3 295,0	-	3 295,0
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	2 900,0	3 743,0	450,0	450,0	450,0	7 993,0	2 250,0	10 243,0
34334	Programme de développement des parcs	M	-	-	-	2 776,0	1 959,0	4 735,0	-	4 735,0
55736	Programme de réfection routière	M	2 300,0	2 000,0	2 296,0	2 300,0	2 100,0	10 996,0	14 250,0	25 246,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0	125,0	250,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 750,0	1 750,0	3 500,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	75,0	75,0	100,0	100,0	100,0	450,0	500,0	950,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	6 382,0	6 587,0	6 829,0	3 257,0	2 973,0	26 028,0	13 535,0	39 563,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	200,0	95,0	100,0	100,0	100,0	595,0	500,0	1 095,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	300,0	300,0	600,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**16 017,0**	**13 365,0**	**10 640,0**	**9 848,0**	**8 547,0**	**58 417,0**	**35 360,0**	**93 777,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**16 017,0**	**13 365,0**	**10 640,0**	**9 848,0**	**8 547,0**	**58 417,0**	**35 360,0**	**93 777,0**

Tableau 196 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 001,0	1 001,0	1 001,0	1 001,0	1 001,0	5 005,0	5 005,0	10 010,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	7 500,0	7 500,0	15 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**16 505,0**	**16 505,0**	**33 010,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**16 505,0**	**16 505,0**	**33 010,0**

Tableau 197 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34223	Programme de réaménagement des parcs	M	2 066,0	897,0	1 176,0	2 215,0	2 215,0	8 569,0	11 075,0	19 644,0
55729	Programme de réfection de la voirie	M	4 449,0	3 577,0	3 406,0	4 660,0	4 660,0	20 752,0	23 300,0	44 052,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	4 378,0	6 660,0	6 562,0	4 169,0	4 169,0	25 938,0	20 845,0	46 783,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	306,0	65,0	55,0	155,0	155,0	736,0	775,0	1 511,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**55 995,0**	**55 995,0**	**111 990,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**55 995,0**	**55 995,0**	**111 990,0**

Tableau 198 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
25850	Programme de développement	M	800,0	-	-	-	-	800,0	-	800,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	4 107,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	10 207,0	8 500,0	18 707,0
55716	Programme de réfection routière	M	1 750,0	1 750,0	1 750,0	1 750,0	1 750,0	8 750,0	8 750,0	17 500,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	3 682,0	2 182,0	2 182,0	2 182,0	2 182,0	12 410,0	10 910,0	23 320,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 332,0**	**8 139,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**32 667,0**	**28 660,0**	**61 327,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 332,0**	**8 139,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**32 667,0**	**28 660,0**	**61 327,0**

Tableau 199 – Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	200,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 200,0	2 500,0	4 700,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	300,0	100,0	100,0	100,0	100,0	700,0	500,0	1 200,0
55705	Programme de réfection routière	M	800,0	900,0	900,0	900,0	900,0	4 400,0	4 500,0	8 900,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 600,0	1 400,0	1 400,0	1 400,0	1 400,0	7 200,0	7 000,0	14 200,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	148,0	148,0	148,0	148,0	148,0	740,0	740,0	1 480,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**15 240,0**	**15 240,0**	**30 480,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**15 240,0**	**15 240,0**	**30 480,0**

Tableau 200 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	4 337,0	2 000,0	2 300,0	2 000,0	2 300,0	12 937,0	10 600,0	23 537,0
55713	Programme de réfection routière	M	2 050,0	3 115,0	3 807,0	3 098,0	3 800,0	15 870,0	16 952,0	32 822,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	715,0	1 987,0	995,0	2 004,0	1 002,0	6 703,0	7 958,0	14 661,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**35 510,0**	**35 510,0**	**71 020,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**35 510,0**	**35 510,0**	**71 020,0**

Tableau 201 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
30059	Espace Rivière	M	3 835,0	300,0	100,0	-	-	4 235,0	-	4 235,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	4 630,0	1 581,0	5 942,0	2 357,0	6 203,0	20 713,0	11 280,0	31 993,0
35001	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	50,0	75,0	150,0	75,0	75,0	425,0	-	425,0
55731	Programme de réfection routière	M	5 659,0	4 000,0	4 012,0	4 872,0	4 500,0	23 043,0	30 500,0	53 543,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	2 784,0	8 347,0	7 302,0	6 999,0	3 525,0	28 957,0	29 735,0	58 692,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**16 958,0**	**14 303,0**	**17 506,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**77 373,0**	**71 515,0**	**148 888,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**16 958,0**	**14 303,0**	**17 506,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**77 373,0**	**71 515,0**	**148 888,0**

Tableau 202 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 035,0	1 545,0	1 145,0	1 375,0	2 685,0	7 785,0	11 195,0	18 980,0
55732	Programme de réfection routière	M	7 065,0	8 595,0	8 875,0	6 595,0	7 285,0	38 415,0	32 095,0	70 510,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 509,0	469,0	589,0	2 639,0	639,0	6 845,0	9 755,0	16 600,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**53 045,0**	**53 045,0**	**106 090,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**53 045,0**	**53 045,0**	**106 090,0**

Tableau 203 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	2 914,0	1 660,0	2 044,0	2 251,0	3 210,0	12 079,0	3 662,0	15 741,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	1 742,0	1 258,0	-	-	-	3 000,0	-	3 000,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 000,0	10 986,0	11 013,0	1 182,0	-	24 181,0	8 538,0	32 719,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	7 206,0	4 508,0	8 651,0	3 138,0	1 760,0	25 263,0	25 948,0	51 211,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, de loisirs et communautaires	M	2 550,0	3 333,0	2 949,0	2 981,0	4 200,0	16 013,0	4 852,0	20 865,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	1 570,0	423,0	735,0	735,0	735,0	4 198,0	-	4 198,0
55714	Programme de réfection routière	M	590,0	2 000,0	1 160,0	1 753,0	3 482,0	8 985,0	8 795,0	17 780,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	1 000,0	3 500,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	270,0	-	-	-	-	270,0	-	270,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**18 342,0**	**24 668,0**	**27 052,0**	**12 540,0**	**13 887,0**	**96 489,0**	**52 795,0**	**149 284,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**18 342,0**	**24 668,0**	**27 052,0**	**12 540,0**	**13 887,0**	**96 489,0**	**52 795,0**	**149 284,0**

Tableau 204 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	5 745,0	1 620,0	1 050,0	3 900,0	1 030,0	13 345,0	5 150,0	18 495,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	1 545,0	2 500,0	3 500,0	3 940,0	1 785,0	13 270,0	8 925,0	22 195,0
55718	Programme de réfection routière	M	3 740,0	3 305,0	3 885,0	4 125,0	3 925,0	18 980,0	19 625,0	38 605,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	260,0	340,0	330,0	-	-	930,0	-	930,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	125,0	125,0	125,0	125,0	150,0	650,0	750,0	1 400,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**11 415,0**	**7 890,0**	**8 890,0**	**12 090,0**	**6 890,0**	**47 175,0**	**34 450,0**	**81 625,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**11 415,0**	**7 890,0**	**8 890,0**	**12 090,0**	**6 890,0**	**47 175,0**	**34 450,0**	**81 625,0**

Tableau 205 – Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	967,0	964,0	902,0	837,0	1 013,0	4 683,0	7 000,0	11 683,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 750,0	1 750,0	1 600,0	1 600,0	1 700,0	8 400,0	6 650,0	15 050,0
42812	Aménagement d'un centre aquatique	M	750,0	750,0	750,0	750,0	750,0	3 750,0	1 455,0	5 205,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 280,0	1 280,0	1 280,0	1 280,0	1 205,0	6 325,0	8 378,0	14 703,0
69212	Natatorium	M	-	3,0	215,0	280,0	79,0	577,0	252,0	829,0
83022	Programme local d'apaisement de la circulation	M	200,0	200,0	200,0	200,0	200,0	1 000,0	1 000,0	2 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**24 735,0**	**24 735,0**	**49 470,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**24 735,0**	**24 735,0**	**49 470,0**

Tableau 206 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	6 862,0	2 448,0	9 050,0	3 362,0	7 298,0	29 020,0	15 225,0	44 245,0
44220	Programme Accès Jardins	M	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0	-	1 000,0
55737	Programme de réfection routière	M	4 510,0	3 616,0	4 232,0	3 409,0	3 515,0	19 282,0	35 575,0	54 857,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	4 089,0	9 397,0	2 179,0	7 690,0	4 648,0	28 003,0	26 505,0	54 508,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**77 305,0**	**77 305,0**	**154 610,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**77 305,0**	**77 305,0**	**154 610,0**

Tableau 207 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	7 328,0	1 250,0	1 583,0	2 174,0	1 300,0	13 635,0	7 634,0	21 269,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	2 230,0	12 197,0	4 035,0	2 606,0	3 950,0	25 018,0	19 019,0	44 037,0
55310	Construction de la bibliothèque Caroline-Dawson	M	158,0	691,0	2 134,0	1 818,0	148,0	4 949,0	-	4 949,0
55730	Programme de réfection routière	M	3 750,0	3 000,0	1 300,0	1 600,0	2 800,0	12 450,0	14 337,0	26 787,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 266,0**	**17 938,0**	**9 852,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**60 052,0**	**44 990,0**	**105 042,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**14 266,0**	**17 938,0**	**9 852,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**60 052,0**	**44 990,0**	**105 042,0**

Annexe 4 – Structure de la présentation de l'information budgétaire

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liées aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont regroupés dans cinq catégories :

- les **taxes** regroupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et de la taxe municipale pour le 911 notamment;
- les **paiements tenant lieu de taxes** regroupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- les **services rendus et autres revenus** regroupent les revenus des services facturés à des citoyennes et citoyens, à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées ainsi que d'autres types de revenus comme ceux des amendes et des pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- les **transferts** regroupent l'ensemble des subventions des gouvernements et des autres organismes publics.

Les dépenses sont généralement présentées par objets :

- la **rémunération**, qui comprend les salaires du personnel et des élues et élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les charges sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élues et élus ainsi que du personnel de la Ville;
- le **transport** et les **communications**;
- les **services professionnels**, les **services techniques et autres**;
- la **location**, l'**entretien** et la **réparation**;
- les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités municipales tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- les **biens durables** non capitalisés;
- les **frais de financement**;
- le **remboursement de la dette à long terme**;
- les **contributions à des organismes**.

Dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par activités :

- l'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal et d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion des ressources financières, administratives et humaines;
- l'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- l'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et au transport des marchandises. Elle comprend également la gestion de la neige;
- l'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égouts et de traitement des eaux usées ainsi que la gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement;
- l'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement hors marché;
- l'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- l'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- l'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

Annexe 5 – Partage des compétences et confection du budget

Comme le prescrit l'encadrement juridique de la Ville de Montréal, les pouvoirs d'administrer la Ville sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, fournit des services et gère les équipements communs pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

Instances politiques et champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application

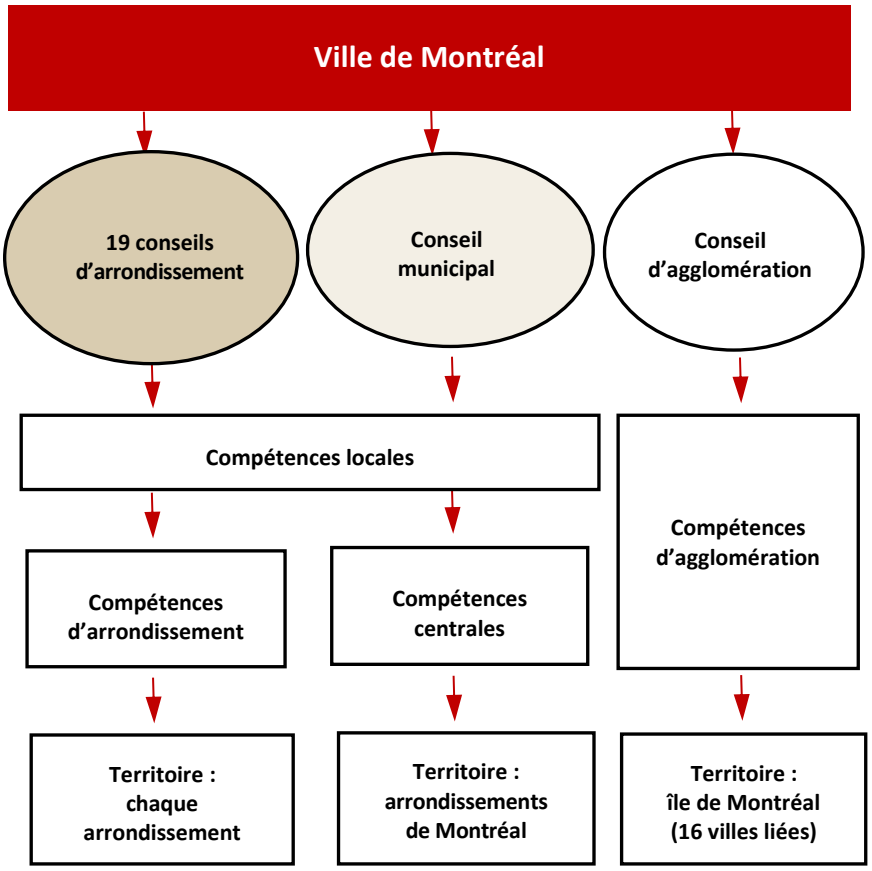

Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. La prestation des services communs est assurée par les employées et employés de la Ville de Montréal.

Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. En effet, depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit pour l'accompagner au conseil d'agglomération des représentantes et représentants, qui tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 personnes élues, soit :

- la mairesse de Montréal;
- 15 personnes élues du conseil municipal de Montréal, que désigne la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées (il n'y a que 1 représentante ou représentant pour L'Île-Dorval et Dorval) – l'une de ces personnes est à la vice-présidence;
- 1 représentante ou représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), que désigne la mairesse ou le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou maires d'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, la, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers, qui siègent également au conseil municipal, et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 208 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants et répondantes, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abris ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément relatif à la gestion de celles-ci, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit d'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

Confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, la Ville de Montréal confectionne le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, à savoir le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E-20.001), ci-après la *Loi* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la *Loi* prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employées et employés de la Ville de Montréal[1].

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

[1] Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employées et employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens les services communs – c'est-à-dire ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – à moindre coût.

Répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

Partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération, soit les services communs, sont assumées par différentes unités d'affaires, qui fournissent également aux citoyennes et citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

Répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (par exemple, les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (par exemple, les activités du Service des finances et de l'évaluation foncière).

Répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au *Règlement sur les dépenses mixtes* (RCG 06-054), qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois les dépenses mixtes liées aux services à la population analysées et réparties, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

Répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

En vertu du *Règlement sur les dépenses mixtes*, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2027, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 10,08 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Bureau de l'inspecteur général, Commission de la fonction publique de Montréal, Direction générale, Finances et évaluation foncière, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Planification stratégique, performance et innovation, Ressources humaines, Technologies de l'information, Gestion et planification des immeubles, Stratégie immobilière et habitation, Concertation des arrondissements et expérience citoyenne, Communications et affaires publiques, Bureau de la langue française, Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole, Contrôleur général, et Bureau du vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, la Direction de l'évaluation foncière du Service des finances et de l'évaluation foncière) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses

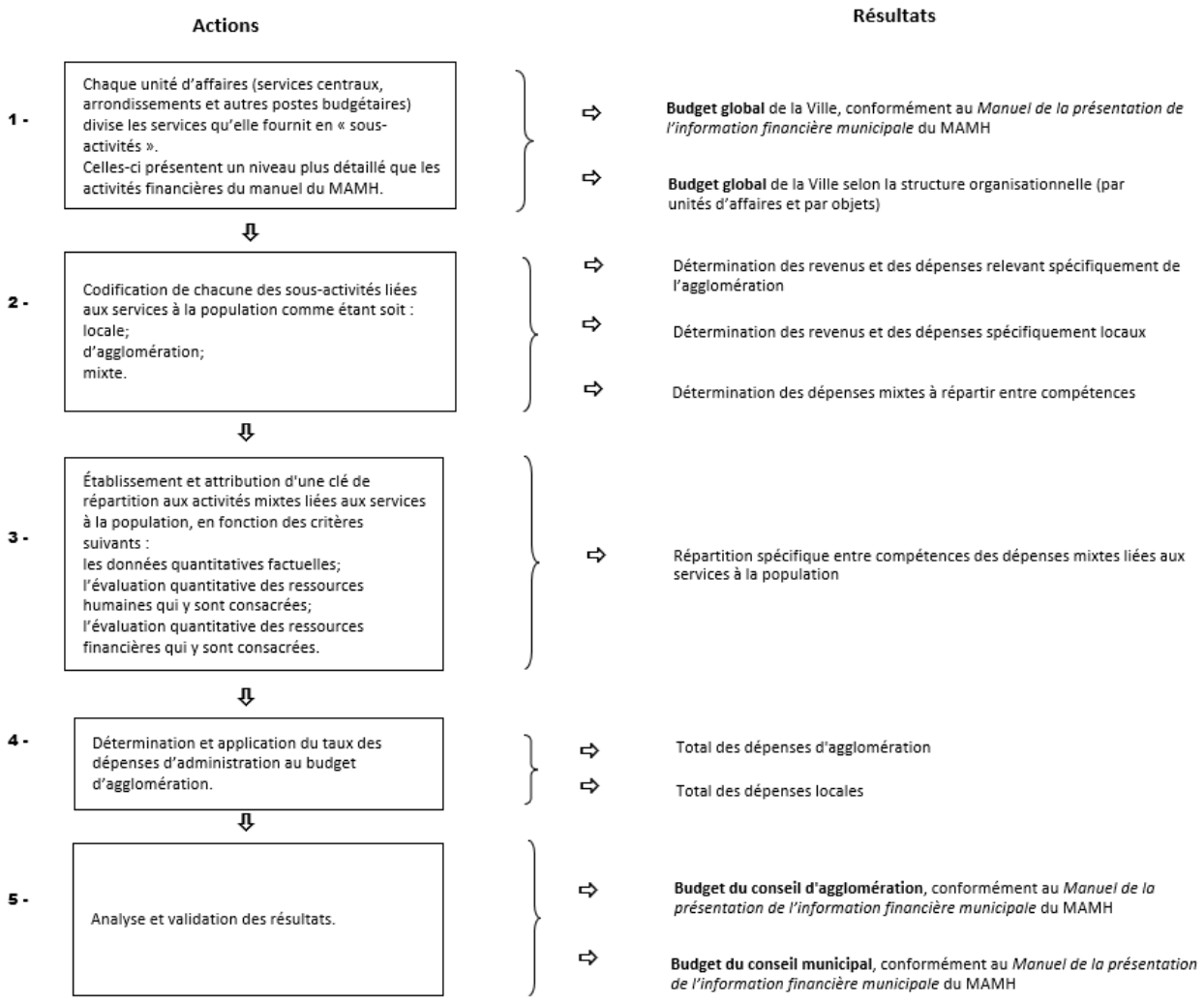

Annexe 6 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(*Décret numéro 1229-2005* et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal;
- Parc Jean-Drapeau;
- Parc Frédéric-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel);
- ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny et Rapides-du-Cheval-Blanc;
- les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal;
- Cité des arts du cirque;
- Tour de l'Île;
- aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec;
- réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, daté du 18 juin 2008 (CG08 0362);
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté;
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, des sites et des arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels;*
- contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou qui visent la création de parcs riverains dans l'agglomération.

Annexe 7 – Compétences des arrondissements et des services centraux

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 209 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* à l'exception du contrôle des animaux.	**Urbanisme** – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements avec ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	**Habitation** – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	**Prévention en sécurité incendie et sécurité civile** – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	**Voirie artérielle** – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). **Voirie locale** – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités liées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	**Environnement et matières résiduelles** – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	**Développement économique, communautaire, culturel et social** – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	**Culture, sports, loisirs et parcs** – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

Annexe 8 – Synthèse des politiques financières

La Ville de Montréal a adopté en 2002 des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après se trouve une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à la page Internet[1] des politiques.

[1] https://montreal.ca/sujets/politiques-financieres

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* exige que les administrations municipales atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses ou à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé ou encore à porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la *Loi sur les cités et villes* en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

C'est pour cette raison que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de réserves financières, notamment les réserves financières de l'eau, de la voirie, des immobilisations, du maintien et du renouvellement des infrastructures et celle des dépenses liées à la tenue des élections. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et citoyens;
- financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- l'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- l'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

Parmi les lois qui régissent la Ville de Montréal, la *Loi sur la fiscalité municipale, la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* prévoient les principales sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer les services municipaux.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour ainsi préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans l'avenir.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et ainsi maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville doivent accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. Cette préoccupation doit être particulièrement présente en regard de la gestion des dépenses.

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique a pour objectif d'établir des critères complémentaires de comptabilisation des immobilisations corporelles à ceux mentionnés dans le manuel de comptabilité de Comptables professionnels agréés Canada pour le secteur public. L'établissement de ces critères permet ainsi la comptabilisation des acquisitions, des ajouts et des dispositions des immobilisations corporelles ainsi que de leur période d'amortissement respective. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement des immobilisations corporelles par catégories d'actifs ainsi que les directives portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation des immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles louées, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que le développement informatique d'une solution infonuagique.

Annexe 9 – Fonds de l'eau

Le Fonds de l'eau est un outil comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

L'état prévisionnel de l'eau des revenus et des dépenses liés à la gestion de l'eau comporte deux volets distincts, soit celui du budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2027, en hausse de 13,2 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2026, s'élèvent à 712,6 M$. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 616 M$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à comprendre l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 329,8 M$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Le budget de 2027 s'inscrit dans la continuation de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034. Celle-ci repose sur trois grands chantiers : la qualité de l'eau, la fiabilité des équipements ainsi que l'adaptation et la résilience. Dans la perspective d'atteindre les résultats visés par cette stratégie, l'Administration continue d'augmenter le financement de l'eau de 38 M$ en 2027, soit 15 M$ pour le budget de fonctionnement et 23 M$ de paiement au comptant des investissements dans les infrastructures de l'eau.

Un montant de 656,3 M$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations en 2027. Ces acquisitions seront financées, entre autres, par des programmes de subvention de 159,4 M$ et des paiements au comptant de 53,3 M$. Ainsi, les emprunts à la charge de la population se limiteront à 443,6 M$.

Le PDI 2027-2036 relatif à l'eau, dont le détail est présenté à la section *PDI 2027-2036* du volume budgétaire, s'élève à 7 054,3 M$. Pour l'année 2027, les principaux programmes prévus sont : les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (191,2 M$), le plan directeur de drainage (88,2 M$), le réseau principal d'aqueduc (57,1 M$), la station d'épuration des eaux usées (46,2 M$), le réseau primaire d'égouts (38,8 M$) et les usines de traitement d'eau potable (33,3 M$). Les principaux projets prévus au budget de 2027 sont : la désinfection de l'effluent (141,6 M$) et la modernisation du réservoir McTavish (22,8 M$).

Tableau 210 – État prévisionnel des revenus et des dépenses liés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2027
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau	-	246 391,4	(200 426,0)	45 965,4
Quotes-parts – Alimentation en eau potable	-	134 084,7	(112 808,2)	21 276,5
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ	-	22 047,1	(11 087,5)	10 959,6
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ	-	8 079,5	(4 267,8)	3 811,7
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)	-	1 288,6	(1 247,8)	40,8
Taxation relative à l'eau	598 001,2	-	-	598 001,2
Tarification forfaitaire et au compteur	11 645,4	-	-	11 645,4
Tarification des eaux usées	-	12 980,7	-	12 980,7
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne	-	324,9	-	324,9
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	376,9	-	(376,9)	-
Transferts	3 100,0	-	-	3 100,0
Autres revenus	1 597,0	2 856,6	-	4 453,6
	614 720,5	**428 053,5**	**(330 214,2)**	**712 559,8**
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	233,0	2 424,1	-	2 657,1
Direction de l'eau potable	-	74 684,2	-	74 684,2
Direction de l'épuration des eaux usées	-	86 799,2	-	86 799,2
Direction des réseaux d'eau	13 748,7	28 533,1	(376,9)	41 904,9
Direction de la gestion des actifs	20 291,5	15 203,5	-	35 495,0
Direction des projets majeurs	-	1 366,1	-	1 366,1
Direction des stratégies et de la performance	2 217,0	4 303,5	-	6 520,5
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	82 242,4	-	-	82 242,4
Autres unités (s.profess. et tech., laboratoire, géomatique, etc.)	17 062,3	22 589,0	-	39 651,3
Frais généraux d'administration	19 803,5	34 323,8	-	54 127,3
Frais de financement	19 647,8	44 439,3	-	64 087,1
Total – Dépenses	**175 246,2**	**314 665,8**	**(376,9)**	**489 535,1**
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	38 970,0	87 499,1	-	126 469,1
Total – Financement	**38 970,0**	**87 499,1**	**-**	**126 469,1**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	329 837,3	-	(329 837,3)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	**544 053,5**	**402 164,9**	**(330 214,2)**	**616 004,2**
Excédent (déficit) avant affectations	**70 667,0**	**25 888,6**	**-**	**96 555,6**
Affectations				
Réserves financières - EAU				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	409,0	(720,6)	-	(311,6)
- Stratégie d'accroissement de paiement au comptant - Eau	(42 100,0)	-	-	(42 100,0)
- Paiement au comptant - Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034	(25 592,0)	(12 408,0)	-	(38 000,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 384,0)	(12 760,0)	-	(16 144,0)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**-**	**-**	**-**	**-**

Tableau 211 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2027
Acquisitions d'immobilisations				
Direction de la gestion des actifs	175 143,0	88 236,0	-	263 379,0
Direction de l'eau potable	-	43 144,0	-	43 144,0
Direction des réseaux d'eau	-	95 549,0	-	95 549,0
Direction de l'épuration des eaux usées	-	45 147,0	-	45 147,0
Direction des projets majeurs	-	171 108,0	-	171 108,0
Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034	25 592,0	12 408,0	-	38 000,0
Total des acquisitions d'immobilisations	**200 735,0**	**455 592,0**	**-**	**656 327,0**
Sources de financement				
Transferts (subventions)	76 231,0	83 159,0	-	159 390,0
Affectations - Réserves financières	28 503,0	24 834,0	-	53 337,0
Emprunt à la charge des contribuables	96 001,0	347 599,0	-	443 600,0
Total des sources de financement	**200 735,0**	**455 592,0**	**-**	**656 327,0**

Annexe 10 – Modélisation des émissions de GES

En croisant les données d'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise, les projections démographiques et économiques, ainsi que les politiques en vigueur ou en développement, la modélisation offre une projection de l'évolution des émissions de GES jusqu'en 2050. Les calculs ont été réalisés conjointement par le Service de l'environnement et de la transition écologique et le Service des finances et de l'évaluation, accompagné par une firme spécialisée dans la modélisation climatique.

Développé par la firme Sustainability Solutions Group, le modèle utilisé est un modèle intégré et géographiquement désagrégé spécialisé dans l'énergie, les émissions et les finances. Ce modèle permet une comptabilité de bas en haut pour l'offre et la demande en énergie ainsi que pour les stocks de technologies consommatrices d'énergie (véhicules, systèmes de chauffage, logements et bâtiments) et tous les flux d'énergie intermédiaires (comme l'électricité et la chaleur). L'énergie et les émissions de GES sont déduites d'une série de modèles interconnectés de stocks et de flux.

- Le modèle utilise 94 zones géographiques, formées à partir des secteurs municipaux de l'enquête Origine-Destination 2018 et situées à l'intérieur des limites de l'agglomération de Montréal, et permet de répartir spatialement la consommation d'énergie et les émissions de GES ;
- Le modèle est calibré à partir de l'année de base de l'inventaire le plus récent (2023) et couvre les années jusqu'en 2050. Chacune des années s'étendant de 2024 à 2050 est simulée en fonction des variables du modèle (calibrées en fonction des données observées de l'année de base) et des modifications apportées à ces variables (tableau ci-dessous), ce qui a permis de créer le scénario des mesures actuelles et planifiées ainsi que le scénario des mesures supplémentaires à l'étude ;
- L'inventaire des émissions de GES, estimé par le modèle pour chaque année, englobe les émissions de GES de la portée 1 (provenant de sources situées à l'intérieur de la limite municipale) et 2 (résultant de l'utilisation d'électricité, de chaleur, de vapeur et/ou de refroidissement) du Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de GES à l'échelle communautaire ainsi qu'une part des autres émissions de GES qui ont lieu à l'extérieur de la limite municipale en conséquence des activités se déroulant à l'intérieur de cette limite.

Tableau 212 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés

Catégorie	Mesures actuelles et planifiées	Mesures supplémentaires à l'étude
Population	Croissance de la population suit la tendance des 15 dernières années	
Distribution géographique des nouveaux bâtiments	Les nouveaux bâtiments sont construits selon la distribution géographique des permis de construction des cinq dernières années	100 % de la croissance démographique se fait dans les quartiers centraux ou les aires TOD/corridors de transport structurants
Demande énergétique des bâtiments	La croissance en nombre et en superficie des bâtiments est fondée sur la demande associée à ces bâtiments. Cette demande est générée par l'accroissement anticipé de la population et de l'emploi dans chacune des zones modélisées. L'augmentation de la superficie des bâtiments entraîne une hausse de la consommation d'énergie et des émissions de GES en fonction du type de nouveaux bâtiments et de leur profil de consommation d'énergie.	
Performance énergétique des	Atteinte du palier de performance énergétique de niveau 4 du Code national du Bâtiment (CNB) 2020 d'ici 2032 (40 % d'amélioration de la performance	

Catégorie	Mesures actuelles et planifiées	Mesures supplémentaires à l'étude
nouveaux bâtiments	énergétique) et de niveau 5 d'ici 2047 (70 % d'amélioration de la performance énergétique) • 100 % de thermopompes dans les nouveaux bâtiments résidentiels d'ici 2050 et tous les nouveaux bâtiments sont zéro carbone opérationnel, tel que requis au règlement 23-046	
Bâtiments résidentiels existants et nouveaux	1,5 % des bâtiments sont rénovés annuellement entre 2023 et 2050, ce qui représente la tendance observée des 5 dernières années grâce aux programmes de subventions existants • 10 % d'économie thermale par bâtiment rénové et 50 % d'entre eux installent des thermopompes • 15 % de GNR dans le mix résidentiel d'ici 2040, tel que la réglementation l'oblige	Les petits bâtiments existants chauffant au gaz naturel adhèrent graduellement au programme bi-énergie GNR d'ici 2040. Un programme de financement de type PACE est mis en place pour les propriétaires résidentiels.
Bâtiments commerciaux et institutionnels existants et nouveaux	Les programmes actuels, tels que Écoperformance, réduisent la demande énergétique des bâtiments existants entre 2023 et 2050 selon la tendance observée entre 2018 et 2023 : • 0,4 % des bâtiments sont rénovés chaque année (10 % d'économie thermale et réduction de 25 % du gaz naturel pour répondre aux besoins en chauffage et climatisation) La part des bâtiments utilisant des thermopompes pour répondre à leurs besoins en chauffage et climatisation suit les scénarios de carboneutralité du rapport Avenir énergétique 2023 (13 % en 2030, 30 % en 2040 et 50 % en 2050)	
Bâtiments commerciaux et résidentiels existants (Règlement 21-042)	Pour les grands bâtiments commerciaux soumis au système de divulgation, cotation et performance : • gain d'efficacité énergétique de 1,5 % à partir de 2026 est attribuée aux effets de la **divulgation**, selon les résultats observés dans d'autres villes en Amérique du Nord • 100 % des besoins en chauffage des bâtiments visés par la réglementation sont satisfaits par des technologies décarbonées d'ici 2040 grâce aux effets du système de **performance**	
Bâtiments industriels existants	Les programmes de subvention réduisent la demande énergétique des bâtiments existants selon la tendance observée : • 0,1 % de bâtiments industriels existants sont soumis à des rétrofits chaque année Gains d'efficacité énergétique de 0,15 % par année découlant des mesures du scénario de référence du gouvernement du Canada ajustée	Les bâtiments industriels d'envergure moyenne sont graduellement intégrés au système de divulgation, cotation et performance.

Catégorie	Mesures actuelles et planifiées	Mesures supplémentaires à l'étude
	aux industries présentes sur le territoire montréalais	
Bâtiments municipaux existants	Paramètres constants entre 2023 et 2050.	100 % des bâtiments sont décarbonés d'ici 2030. Les bâtiments ainsi rénovés subissent une amélioration de la performance énergétique de 40 % et une économie de l'énergie thermale de 24 %, soit le potentiel maximal
Transport en commun	Mise en service du SRB PIE-IX en 2023, du REM de l'ouest en 2024 et du REM de l'est en 2032. Prolongement de la ligne bleue du métro en 2031 et électrification progressive des autobus de la STM jusqu'en 2040 • 22 % des nouveaux utilisateurs étaient des automobilistes	Les visions 2040 et 2050 du réseau de transport collectif structurant présentées dans le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 sont réalisées.
Transport actif	2 347 kilomètres de pistes cyclables en 2050 conformément aux plans établis par la Vision Vélo et au Plan d'urbanisme. Les nouveaux cyclistes délaissent 40 % de leurs déplacements motorisés.	
Taux de motorisation	Le taux de motorisation augmente de 0,5 % par année, suivant la tendance historique.	
Véhicules personnels	Norme VZE : 90 % des nouveaux véhicules légers seront électriques ou hybrides à partir de 2035 80 % des nouveaux véhicules personnels sont des camions légers de 2022 à 2050 Au centre-ville et dans le Vieux-Montréal : 100 % des déplacements en véhicules zéro émission et 10 % de réduction des déplacements en véhicules Taxe sur les parcs de stationnement : 3,4 % d'augmentation annuelle des tarifs des zones A, B, C et augmentation d'environ 10 % pour la zone D	Action 13 – au centre-ville et dans le Vieux-Montréal : • 100 % des déplacements en véhicules zéro émission (VZE) • 10 % de réduction des déplacements en véhicules Action 11.1 : La stratégie d'écofiscalité génère une réduction croissante des déplacements entre 2024 et 2050.
Autopartage	Augmentation des abonnées de services d'autopartage de 10 % par an et le service est disponible dans l'ensemble des arrondissements	
Véhicules municipaux	La courbe d'électrification des véhicules municipaux suit celle des véhicules personnels (selon la norme des véhicules zéro émission).	100 % des véhicules municipaux seront électriques d'ici 2035 et 25 % de réduction des déplacements (actions 35 et 36).

Catégorie	Mesures actuelles et planifiées	Mesures supplémentaires à l'étude
Efficacité énergétique des véhicules légers	L'efficacité énergétique s'améliore selon les normes CAFE (119 g éq. CO_2/km en 2025) et véhicules électriques jusqu'à 30 % plus efficaces en 2040 (camions légers 10 % plus efficaces).	
Transport routier de marchandises	Paramètres constants entre 2023 et 2050.	Augmentation des livraisons de marchandises par véhicules zéro émission (VZE) de 25 % entre 2023 et 2030. Augmentation graduelle des livraisons par VZE à l'ensemble des livraisons de marchandises de la région métropolitaine entre 2030 et 2050.
Verdissement	500 000 arbres plantés d'ici 2030 (action 20), avec 1 t éq. CO_2 séquestrée par arbre au cours de sa vie entre 2023 et 2050	
Incinérateurs	Les incinérateurs seront remplacés d'ici 2035. L'impact sur les émissions de GES est basé sur le scénario 3 d'une étude de l'UQAC	
Matières résiduelles	D'ici 2050, réduction de 25 % de la production de déchets par personne et augmentation de 50 % du taux de recyclage.	
Hydrofluorocarbure (HFC)	Réduction graduelle afin d'arriver à une réduction de 85 % d'ici 2036, tel que dicté par règlement[1].	

Énergie des bâtiments

La consommation d'énergie des bâtiments est étroitement liée à la désignation de l'utilisation du sol qu'il reçoit, tributaire de l'emplacement, de l'archétype et de la date de construction des bâtiments.

Transport

Le sous-modèle de transport de passagères et passagers réagit aux modifications concernant l'utilisation du sol, l'infrastructure de transit, la technologie des véhicules, les comportements de déplacement et d'autres facteurs. La consommation d'énergie et les émissions associées aux véhicules personnels sont calculées par les véhicules-kilomètres parcourus du parc de véhicules personnels et les caractéristiques de type, de carburant et d'efficacité de ces véhicules.

[1] Ministère de la Justice du Canada (2020). Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les halocarbures de remplacement. Récupéré de : https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/SOR-2016-137.pdf

Annexe 11 – Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise

Limiter le réchauffement climatique planétaire à 1,5 C par rapport aux niveaux préindustriels est essentiel pour réduire les impacts négatifs des changements climatiques. Montréal a d'ailleurs réaffirmé cet engagement lors du Sommet Action Climat des Nations unies en 2019 et par les objectifs d'atténuation climatique inscrits dans son Plan Climat 2020-2030 pour la collectivité montréalaise.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dépasser ce seuil accentuerait les pressions sur les systèmes sociaux, environnementaux et économiques, notamment dans les villes, déjà vulnérables face à l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les inondations et les sécheresses.

Le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement climatique de 1,5 C, publié en 2019, souligne que pour avoir une chance de respecter cet objectif, les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) doivent rester sous un seuil critique d'ici 2050. Le concept de « budget carbone restant[1] » est utilisé par le GIEC pour estimer la **quantité maximale de GES que l'humanité peut émettre tout en ayant une probabilité raisonnable de limiter le réchauffement**. Bien que ces estimations soient soumises à des incertitudes, le budget carbone mondial[2] entre 2018 et 2050 devrait être de :

- 420 Gt éq. CO_2 pour une probabilité de 66 % de ne pas dépasser 1,5 C ;
- 580 Gt éq. CO_2 pour une probabilité de 50 % de ne pas dépasser 1,5 C.

Si ces estimations fournissent un cadre de référence, de nombreuses villes se sont approprié le concept de budget carbone restant pour évaluer leurs contributions à la lutte contre les changements climatiques. Afin d'intégrer cette approche dans sa planification climatique et respecter son engagement dans le Plan climat 2020-2030 (action 44), l'agglomération de Montréal doit estimer un budget carbone restant pour les émissions de la collectivité montréalaise.

Établir un budget carbone restant à l'échelle locale implique toutefois des choix méthodologiques complexes, en raison des incertitudes liées à la répartition du budget mondial entre les villes à travers les pays. L'estimation du budget carbone restant pour Montréal repose donc sur plusieurs hypothèses scientifiques. Considérant que :

- la part de ce budget alloué au Canada correspond à 1,1 % du total mondial[3], soit une limite d'émissions nationales comprise entre 4,6 et 6,4 Gt éq. CO_2 pour la période 2018-2050 ;
- la part du budget carbone canadien attribuée à la collectivité montréalaise est estimée à 3,5 %[4].

Cela signifie que la collectivité montréalaise devrait limiter ses émissions à un niveau compris entre 161 700 et 227 500 kt éq. CO_2 sur la même période.

[1] GIEC. (2019). Réchauffement planétaire de 1,5 °C : Résumé à l'intention des décideurs. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Disponible sur https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf

[2] Idem, p. 12.

[3] Raupach, M. R., Davis, S. J., Peters, G. P., Andrew, R. M., Canadell, J. G., Ciais, P., Friedlingstein, P., Jotzo, F., van Vuuren, D. P., & Le Quéré, C. (2014). Sharing a quota on cumulative carbon emissions. In Nature Climate Change, 4(10), 873–879.

[4] Matthews. D. (2019). Montréal's emissions targets for 1.5°C and 2°C global warming. Disponible sur https://ocpm.qc.ca/sites/defaul/files/pdf/P80/7.2.19_damon_matthews.pdf.

Dans ce cadre, le budget carbone restant pour la collectivité montréalaise fixe une limite maximale d'émissions pour la période allant de 2018 à 2050. Il repose sur des plafonds annuels de GES, qui deviennent progressivement plus contraignants afin de respecter l'objectif de réduction de 55 % des émissions d'ici 2030 par rapport à 1990, et d'atteindre la carboneutralité en 2050.

Pour établir ces plafonds annuels, le budget carbone a été conçu en adoptant les principes du C40[5] et du *Science-Based Targets Network*[6] concernant les trajectoires des villes vers la carboneutralité. Ces principes établissent que les villes prennent en considération des facteurs d'équité, de responsabilisation dans la contribution aux changements climatiques, ainsi que leur capacité à contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation.

Basé sur ces principes, le budget carbone restant de la collectivité montréalaise adopte une trajectoire en forme de « *S* » inversé avec un déclin progressif[7] des émissions vers l'objectif de carboneutralité en 2050. Dans cette approche, les réductions d'émissions démarrent de façon modérée et s'accélèrent à partir de 2025, ce qui représente le début de la période prévue où la plupart des actions du Plan climat 2020-2030 contribueront à une réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

Ainsi, les plafonds annuels du budget carbone de la collectivité montréalaise permettent une réduction plus progressive des émissions entre 2018 et 2025. Après 2025, ces réductions s'accélèrent pour atteindre un rythme plus soutenu jusqu'en 2050.

En fonction de cette trajectoire et afin de respecter les principes mentionnés, **le budget carbone restant de la collectivité montréalaise est établi à 184 714 kt éq. CO_2 entre 2018 et 2050**, respectant les limites supérieures et inférieures préalablement établies.

[5] C40 (2016). Deadline 2020 : How cities will get the job done. Disponible sur : https://www.c40.org/wp-content/uploads/2021/07/Deadline_2020.pdf

[6] Science Based Targets Network (2020). Science-based targets for cities: A guide. Disponible sur : https://sciencebasedtargetsnetwork.org/wp-content/uploads/2020/11/SBTs-for-cities-guide-nov-2020.pdf

[7] Dans la méthodologie formulée par le C40 pour déterminer les efforts requis par les villes, Montréal est classée comme une ville à PIB par habitant élevé et à faibles émissions de GES par habitant. La trajectoire recommandée vers la carboneutralité se caractérise par une diminution progressive des émissions. Dans le langage adopté par le C40, la typologie assignée à Montréal est celle de « steady decline » (C40, 2016, p. 104).

Annexe 12 – Description et méthodologie du Test climat

Dans le cadre de la préparation du budget de 2027, la version 2.0 du Test Climat a été déployée auprès des unités d'affaires pour permettre d'intégrer systématiquement l'impact climatique au sein du processus budgétaire. À l'aide de questions adaptées au langage des unités d'affaires concernées et simples à répondre, il permet d'évaluer la cohérence des projets, programmes et décisions avec les engagements climatiques de la Ville.

Contexte et objectifs

Le Test Climat 2.0, développé par le Service de l'environnement et de la transition écologique accompagné par un consultant externe, est un outil web interactif qui automatise l'accompagnement des responsables de projets/programmes. L'outil est conçu pour être intuitif et autonome, intégrant directement les explications, exemples et ressources nécessaires à la compréhension des questions.

Il évalue la cohérence des caractéristiques des projets, programmes et décisions municipales avec les engagements climatiques du Plan Climat 2020-2030, notamment :

- Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2030 par rapport à 1990 et atteinte de la carboneutralité en 2050
- Atteinte de la carboneutralité des activités municipales d'ici 2040
- Diminution des vulnérabilités aux aléas climatiques sur le territoire

L'outil permet une analyse systématique et standardisée des impacts potentiels des actions municipales sur les grands enjeux de la transition écologique, en automatisant le processus auparavant réalisé manuellement par les experts climatiques du Bureau de la transition écologique.

Fonctionnalités principales de l'outil

Interface

Deux interfaces sont développées :

- **Utilisateur :** accès au formulaire dynamique, visualisation des résultats, sauvegarde et modification des tests en cours, consultation des tests terminés.
- **Administrateur :** gestion des questions, des réponses proposées, des pointages, et extraction des données pour analyse.

Questionnaire et impacts dynamiques

Une fois le test démarré, le formulaire s'adapte aux réponses de l'utilisateur en temps réel. Chaque question est définie par :

- Domaine d'intervention
- Applicabilité selon le service, le niveau de vulnérabilité, le type de test
- Dépendances logiques (questions parentes)

Les questions ont été regroupées par 3 grands domaines d'intervention :

- Bâtiments
- Infrastructures urbaines
- Activités municipales

Selon le domaine d'intervention et le type de question, un pointage est attribué à la réponse selon11 catégories d'impact :

Tableau 213 – Catégories d'impact

Adaptation	Atténuation
Vagues de chaleur	Mobilité décarbonée
Pluies abondantes	
Biodiversité renforcée	Bâtiments décarbonés
Tempêtes destructrices	
Adaptation aux crues	Exemplarité municipale
Augmentation des températures moyennes	
Adaptation aux sécheresses	Consommation responsable

Visualisation des résultats

À mesure que l'utilisateur répond, un diagramme permet de suivre en continu l'alignement du projet/programme selon 6 des 11 critères d'évaluation. Les critères visibles sont ceux jugés comme prioritaires pour cette année, soient :

1) Mobilité décarbonée
2) Bâtiments décarbonés
3) Exemplarité municipale
4) Vagues de chaleur
5) Pluies abondantes
6) Biodiversité renforcée

Une fois l'ensemble des questions répondues, la mention finale et le diagramme final sont générés automatiquement. Grâce à ce processus dynamique et pédagogique, l'outil offre à l'utilisateur une bonne compréhension des défis à relever pour s'aligner davantage avec le Plan climat et l'occasion de repenser ainsi certains aspects du projet/programme.

Méthodologie d'évaluation des résultats dans le cadre du PDI 2026-2035

Le Test Climat repose sur une architecture modulaire de questions, chacune pouvant être activée ou désactivée selon les réponses précédentes. Les réponses sont associées à des pointages définis par le Service de l'environnement de la transition écologique, permettant une évaluation quantitative et qualitative.

Pour chaque projet ou programme, plusieurs informations sont utilisées pour calculer la mention globale et les sous-mentions en atténuation et en adaptation :

- Le pourcentage d'investissement en infrastructures naturelles en 2025, 2026 et 2027,
- L'évaluation des projets et programmes de plus de 50 M$ effectués lors du dernier budget,
- L'évaluation des experts climatiques qui ont suivi ou accompagné certains des projets,
- L'analyse des réponses aux questions du Test Climat et commentaires fournis par les unités responsables, accompagné de la description des projets et programmes de la fiche PDI,
- L'évaluation du Test Climat 2.0 (note globale, note atténuation, note adaptation et notes des 11 catégories d'impact le cas échéant).

Annexe 13 – Glossaire

Acquisitions d'immobilisations

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

Activités municipales

Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les activités sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Adaptation aux changements climatiques

L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel une communauté et les écosystèmes qui la composent s'ajustent et se préparent aux changements climatiques afin d'en limiter les conséquences négatives et d'en tirer les bénéfices potentiels.

Affectation

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes situées sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et la sécurité incendie, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)

L'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Année-personne (a-p.)

Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et employés que l'on convertit en équivalent à temps complet. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget climat

Un budget climat est un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques dans la prise de décisions sur les politiques, les actions et le budget en tenant en compte des objectifs climatiques au sein même du processus budgétaire et financier. De plus, le budget climat permet d'attribuer la responsabilité de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des actions.

Budget carbone

Un budget carbone[1] consiste à fixer une quantité maximale de gaz à effet de serre (GES) qui peut être émise dans l'atmosphère en fonction de l'atteinte d'une cible relative au réchauffement climatique.

Le budget climat servira à exposer les solutions qui permettront d'atteindre les cibles fixées par le budget carbone de Montréal, soit les plafonds annuels d'émissions de GES. Il intègre les émissions de GES de l'ensemble de la collectivité montréalaise, y compris de la Ville de Montréal elle-même.

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

[1] À titre d'exemple, un rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de 2018 estime que, pour respecter l'objectif de non-dépassement de 1,5 C par rapport à la période préindustrielle, le budget carbone planétaire disponible se situerait entre 420 et 580 milliards de tonnes de CO2 à partir de 2018. Si la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES est retardée ou si l'effet de ces mesures est plus faible que nécessaire, une quantité supplémentaire de CO_2 sera émise dans l'atmosphère. Cela signifie que des mesures encore plus strictes devront être prises plus tard pour compenser et ainsi respecter le budget carbone.

Catégorie d'immeubles

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'Administration montréalaise impose les immeubles selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales foncières

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant des taxes foncières imposées par le conseil municipal ou les conseils d'arrondissement. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données ajustées du rôle d'évaluation foncière, au 10 septembre 2025.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette Municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs

La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur

Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds des services de santé, etc.) accordés aux employées et employés et aux élues et élus.

Coûts des régimes de retraite

Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories :

- les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes liés aux régimes de retraite qui incorporent les coûts relatifs aux répercussions des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative

Dépense qui n'est pas précisément attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, conçus ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'Administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, conçus ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*.

Dette

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées dans le fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec et d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes

En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont taxées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement (ou bonification de l'offre de service)

Il s'agit d'un objectif d'investissement lié à la bonification de l'offre de service. La mise aux normes, l'amélioration ou l'agrandissement d'installations, l'ajout de nouvelles infrastructures ou l'augmentation du nombre d'équipements (ajout de la valeur totale des actifs) sont considérés comme du développement.

Droits sur les mutations immobilières

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreuse ou l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre

Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Économie circulaire

L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales

Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables

Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables de Montréal qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables de Montréal si les projets sont de compétence municipale.

Équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO_2)

Il s'agit de l'unité de mesure universelle qui indique le potentiel de réchauffement planétaire des GES. L'éq. CO_2 sert à évaluer les effets du rejet (ou de l'absence de rejet) de différents GES. Les émissions de GES sont calculées en éq. CO_2. En effet, le CO_2 est le gaz de référence auquel les autres gaz sont comparés au chapitre de leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative à la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère pour une période déterminée.

Étalement de la variation des valeurs foncières

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Financement (mode de, source de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)

Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)

Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')

Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations et équipements technologiques.

Infrastructure naturelle et hybride

Une infrastructure naturelle est un système naturel ou naturalisé, pouvant impliquer de l'ingénierie, qui apporte de multiples avantages pour l'environnement ou le bien-être humain. C'est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées. Une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain.

Infrastructure grise

Une infrastructure grise est une infrastructure traditionnelle basée sur des techniques d'ingénierie ou des équipements mécaniques et n'impliquant pas la nature. Dans le cadre de l'application de la méthodologie retenue par la Ville pour catégoriser les investissements, les infrastructures grises considérées comme admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs effets (p. ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).

Inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise

L'inventaire des émissions de la collectivité montréalaise comprend le calcul des émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée et des autres émissions indirectes ayant lieu sur le territoire de l'agglomération pour les secteurs et sous-secteurs suivants :

- sources fixes;
- transport;
- matières résiduelles;
- procédés industriels et utilisation de produits;
- agriculture, foresterie et autres affectations des terres.

Le budget climat utilise l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise comme point de référence principal.

Inventaire des émissions de GES des activités municipales

Les émissions de GES recensées dans cet inventaire concernent les activités sur lesquelles les 16 villes liées de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au complexe environnemental de Saint-Michel, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures

Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc., par un entretien courant ou préventif. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisatrices et utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que celles-ci et ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au ou à la propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)

Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées dans le fonds d'amortissement à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, hôpital, organisme à but non lucratif, lieux de culte, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique, etc.) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- **le démarrage** : cette phase comprend les études et les travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique, etc.) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Plan climat

Le Plan climat 2020-2030, rendu public en décembre 2020, constitue l'un des outils prévus par la Ville de Montréal pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la *One Planet Charter*, à laquelle elle souscrit. Le Plan climat contient 46 mesures.

Le budget climat permet notamment de modéliser les mesures d'atténuation prévues dans le Plan climat.

Programme

Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature, gérés de manière coordonnée et répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)

Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet

Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PDI et financé par l'emprunt à long terme (p. ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (p. ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection (ou maintien de l'offre de service)

Objectif d'investissement lié au maintien de l'offre de service tant sur le plan du maintien régulier d'actifs que sur le plan du rattrapage du déficit de maintien afin de conserver ou de rétablir l'offre de service attendu. Ainsi, le remplacement d'éléments importants d'actif dans le but de maintenir une activité à un niveau de service satisfaisant est considéré comme de la protection.

Proximité (compétence par service de)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus et représentantes élues, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance (conduits souterrains)

Loyer imposé aux utilisatrices et utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants et participantes, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant ou de la participante. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des employées et employés et des élues et élus.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service des finances et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Scénario de référence

Le scénario de référence *business as usual* (également appelé cours normal des affaires) évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire que ce qui est déjà annoncé ou prévu par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES de Montréal.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leur territoire respectif.

Service central

Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés liés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupante ou occupant. Le tarif est payé par le ou la propriétaire ou l'occupant ou l'occupante de l'immeuble.

Taxe foncière générale

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon la catégorie d'immeubles, parmi quatre catégories.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)

Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

Annexe 14 – Idiomes

Territoires

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale

- les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- la municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)

- la Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- la Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leur territoire respectif.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents et résidentes de l'île de Montréal.

Compétences locales

- le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- dans le cas de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
    - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
    - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes liées aux compétences d'agglomération et celles liées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal

Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération

Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Annexe 15 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
a-p.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BTER	Bureau de la transition écologique et de la résilience
CAFE	Corporate Average Fuel Economy
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CO_2	Dioxyde de carbone
COP 15	Conférence des Nations unies sur la biodiversité
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
G ÉQ. CO_2	Gramme d'équivalent dioxyde de carbone
GES	Gaz à effet de serre
GPC	Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire
IPC	Indice des prix à la consommation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
KT ÉQ. CO_2	Kilotonne d'équivalent de dioxyde de carbone
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MT	Million de tonnes
MT ÉQ. CO_2	Million de tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
OBNL	Organisme à but non lucratif
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus

PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Programme décennal d'immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PHAQ	Programme d'habitation abordable Québec
PIB	Produit intérieur brut
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PRHLM	Programme de rénovation des habitations à loyer modique
PRQ	Programme Rénovation Québec
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Radio Frequency Identification (Identification par radiofréquence)
RFU	Richesse foncière uniformisée
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SME	Stratégie montréalaise de l'eau
SQI	Société québécoise des infrastructures
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
T DE CO_2	Tonne de dioxyde de carbone
TFG	Taxe foncière générale
TGT	Taux global de taxation
TGS v4	Toronto Green Standard version 4
TVQ	Taxe de vente du Québec

Publié par la Ville de Montréal

Service des finances et de l'évaluation foncière
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4e trimestre 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-2093-6
Faits saillants
Budget de fonctionnement 2027
Programme décennal d'immobilisations 2027-2036
PDF, Français

Crédit photo de couverture :
Shanaël André et Jean Dumais-Campeau, deux cols bleus de l'arrondissement de Saint-Laurent, en train de colmater un nid-de-poule, Mathieu Sparks - Ville de Montréal

Design graphique :
Ville de Montréal
Service des communications et des affaires publiques

Montréal.ca

© Ville de Montréal (2026-11) 4236 - 03

Montréal

Montréal.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2026/11/24 19:00

(3)

Dossier # : 1263074007

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2027-2036 du conseil d'agglomération

Il est recommandé d'adopter le Programme décennal d'immobilisations 2027-2036 du conseil d'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2026-11-23 10:57

Signataire : Alain DUFORT

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1263074007**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2027-2036 du conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Le comité exécutif a dressé et soumet au conseil d'agglomération, par le présent dossier, le Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération pour les années 2027-2036. Ce programme dresse l'ensemble des dépenses d'investissement et le mode de financement des projets d'immobilisations relevant de la compétence du conseil d'agglomération.
Le Programme triennal d'immobilisations 2027-2029 (PTI) au sens de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes (LRQR c. 19) est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2027-2036.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 26 0021 – 29 janvier 2026 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG24 0694 – 12 décembre 2024 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG23 0681 – 14 décembre 2023 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG22 0732 – 22 décembre 2022 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG22 0007 – 21 janvier 2022 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG20 0630 – 11 décembre 2020 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG19 0556 – 13 décembre 2019 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG18 0634 – 29 novembre 2018 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG18 0094 – 14 février 2018 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

Le Programme décennal d'immobilisations 2027-2036 du conseil d'agglomération prévoit des investissements de **8 594,5 M$** au cours des dix prochaines années, dont **784,4 M$** en 2027. Il est à noter que le montant à la charge des contribuables se chiffre à **682,8 M$** pour

2027 et totalise **6 979,4 M$** pour la période de 2027-2036.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Le programme décennal d'immobilisations est aligné sur le Plan stratégique Agir pour Montréal 2026-2030.

TEST CLIMAT

Le programme décennal d'immobilisations est aligné sur le Test climat.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le programme décennal d'immobilisations est aligné sur l'équité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-5864
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-11-20

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 887-4009
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-6630
Approuvé le : 2026-11-20


Budget 2027
PDI 2027-2036

Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 24 novembre 2026

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances et
de l'évaluation foncière

NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - pour le budget de fonctionnement, les données réelles de 2022 à 2025 ainsi que les données du budget de 2026 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2027. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - pour le budget de fonctionnement, les données du réel prévu de 2026 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2026 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2027;
  - pour le programme décennal d'immobilisations, les données de l'année 2026 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du PDI 2027-2036. Ainsi, les données de 2026 excluent la provision de 152,7 M$ à la Direction générale, laquelle n'a pas été reconduite au PDI 2027-2036.
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2027-2029 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2027-2036 (PDI).

Sommaire exécutif

Budget 2027 et PDI 2027-2036 : Agir pour votre avenir

La Ville de Montréal dépose un budget de fonctionnement équilibré de 8,0 G$ pour 2027 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de 23,4 G$.

Un budget équilibré de 8,0 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2027 permettra à l'administration municipale de se concentrer sur ce qui compte le plus pour les Montréalaises et Montréalais : des rues et des infrastructures en bon état, des quartiers sécuritaires et des services de qualité.

Répartition des dépenses par activités

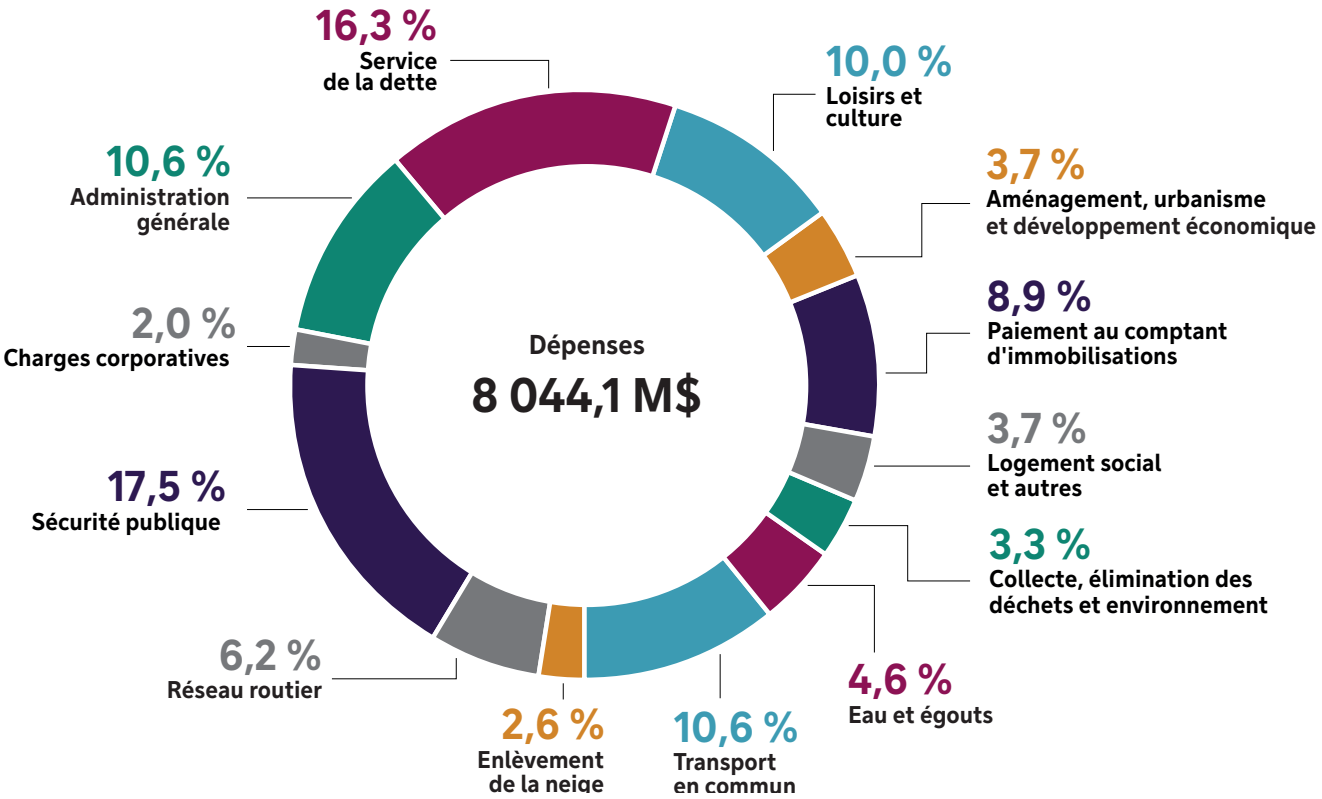

Provenance des revenus

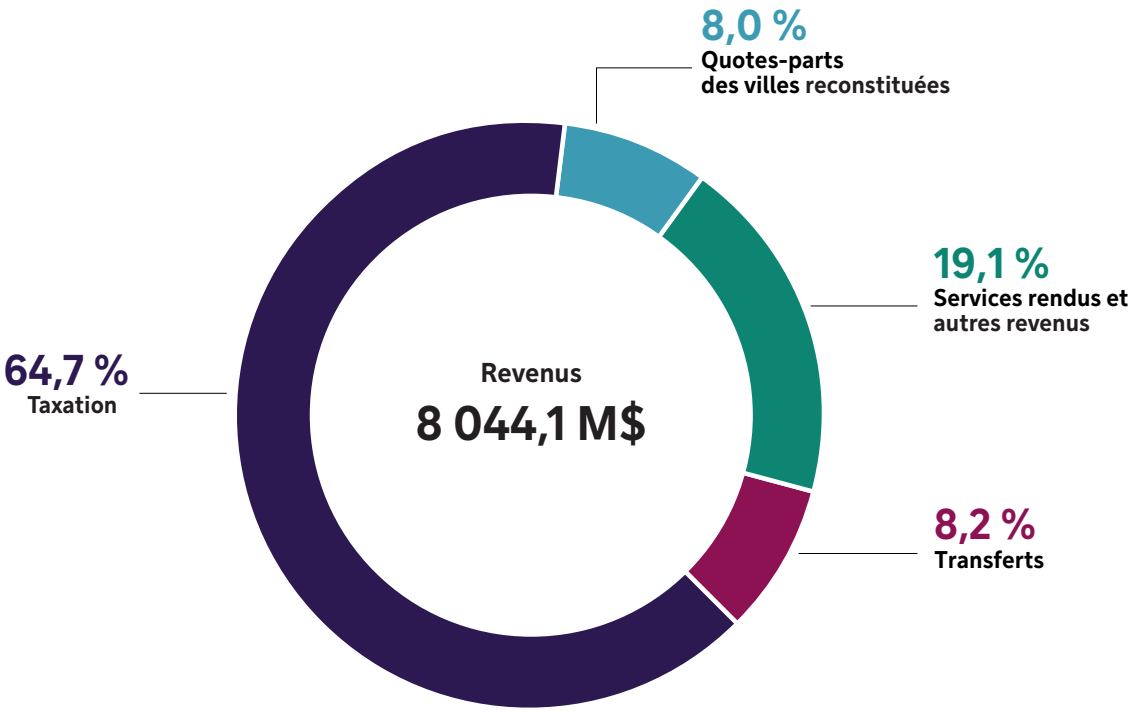

Fiscalité locale

Pour l'exercice 2027, le conseil municipal limite la hausse de la taxe foncière générale à 3 % des charges du conseil municipal, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, ce qui correspond au niveau de l'inflation observée pour la région métropolitaine de Montréal.

Le portrait de l'état des actifs de la Ville de Montréal démontre un déficit d'investissement important dans le maintien de nos infrastructures. Afin d'assurer une gestion financière rigoureuse, la Ville doit agir dès maintenant.

- La Ville crée une nouvelle réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures. En 2027, une somme de 139 M$ dédiée au paiement au comptant y sera affectée, pour répondre aux besoins croissants liés au maintien et au renouvellement de ses infrastructures.

- Par le biais de la fiscalité de l'eau, 70,6 M$ sont ajoutés à la réserve locale de l'eau, notamment pour poursuivre le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau.

Immeubles résidentiels

8,9 % Décisions du conseil municipal	**2,6 %**	Taxe foncière générale
	1,5 %	Taxe relative à l'eau
	(0,3 %)	Taxe relative aux dettes
	5,1 %	Taxe maintien des infrastructures
0,9 % Décisions des conseils d'arrondissement	**0,7 %**	Taxes de services
	0,1 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 9,8 %		

Immeubles non résidentiels

5,9 % Décisions du conseil municipal	**2,9 %**	Taxe foncière générale
	1,6 %	Taxe relative à l'eau
	0,2 %	Taxe relative aux dettes
	1,1 %	Taxe maintien des infrastructures
0,2 % Décisions des conseils d'arrondissement	**0,2 %**	Taxes de services
	0,1 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 6,2 %		

Un PDI de 23,4 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 76,5 % des investissements, alors que le développement, l'acquisition et l'installation de nouveaux équipements, la construction de nouvelles infrastructures, ainsi que la mise aux normes d'infrastructures existantes comptent pour 23,5 %.

Le PDI 2027-2036 traduit un choix clair en faveur de la rigueur budgétaire et du maintien des infrastructures municipales. La Ville réduit la part consacrée au développement, afin de diriger davantage de ressources vers la crise des infrastructures et les besoins de maintien accumulés au fil des années.

La part des investissements consacrée à la protection des actifs augmente de façon importante par rapport au PDI déposé l'an dernier. Cette évolution témoigne des efforts considérables déployés pour assurer la pérennité des infrastructures existantes.

Investissements par catégories d'actifs

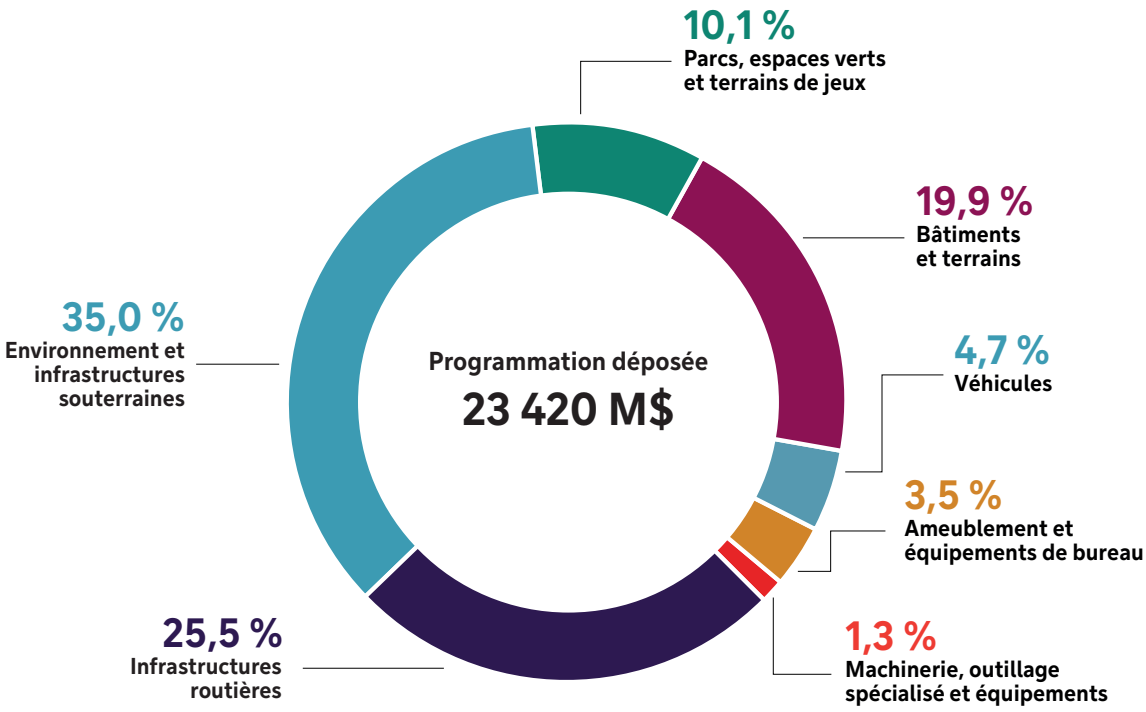

Modes de financement

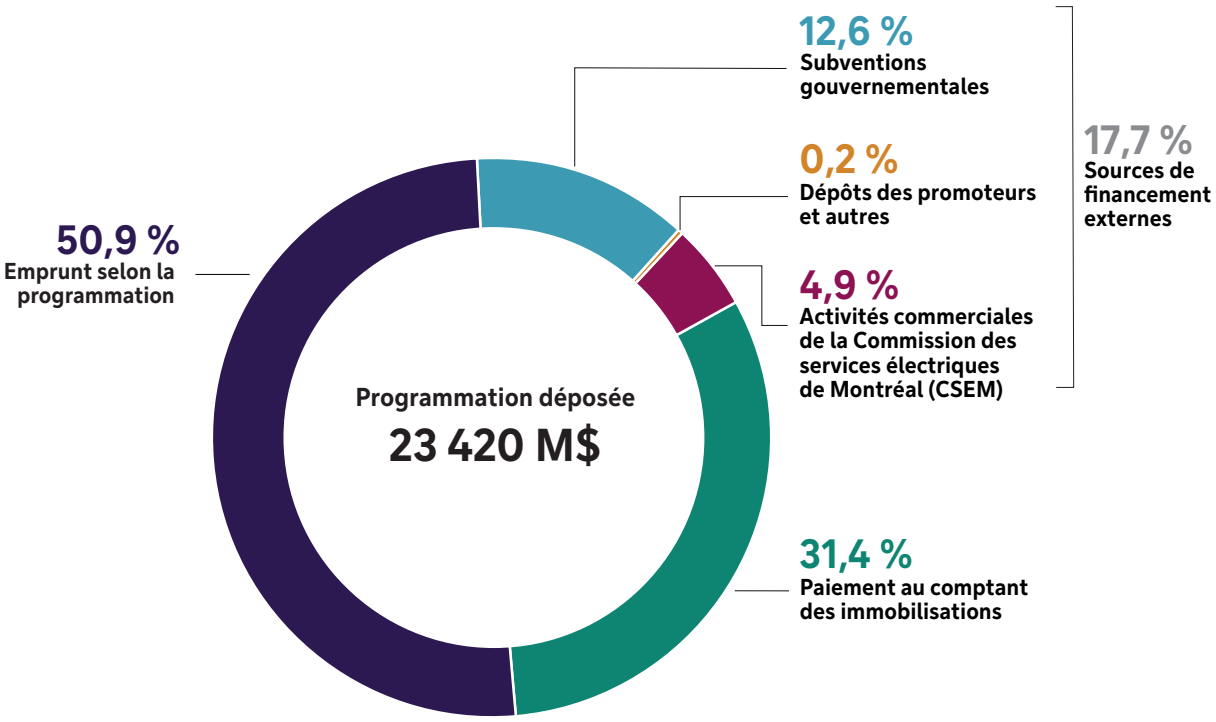

Budget 2027 et
PDI 2027-2036

Faits
saillants

Agir pour votre avenir



Couverture : Shanaël André et Jean Dumais-Campeau,
deux cols bleus de l'arrondissement de Saint-Laurent,
en train de colmater un nid-de-poule,
Mathieu Sparks - Ville de Montréal

Table des matières

Mot de la mairesse **4**

Mot du président du comité exécutif **6**

Mot du directeur général **8**

Le budget 2027 en un clin d'oeil **9**

1. Budget 2027 et PDI 2027-2036 : Agir pour votre avenir **14**

Budget de fonctionnement 2027 17

Programme décennal d'immobilisations 2027-2036 18

À quoi servent les taxes? 20

2. Infrastructures et sécurité publique **23**

Améliorer l'état des rues 24

Déneiger efficacement 26

Gérer l'eau de façon responsable 28

Faire face aux épisodes de pluies intenses 30

Renforcer la sécurité publique 32

3. Améliorer le quotidien des Montréalaises et Montréalais **36**

Faciliter l'accès au logement pour chaque Montréalaise et Montréalais 39

Offrir des milieux de vie complets, diversifiés et animés 42

Stimuler le développement de l'Est 49

4. Fiscalité locale **51**

5. Gestion de la dette **55**

Mot de la mairesse



Chères Montréalaises, chers Montréalais,

C'est avec une grande rigueur et un engagement profond envers vous que nous vous présentons le budget 2027 et le PDI 2027-2036. Agir pour votre avenir, c'est prendre dès aujourd'hui les décisions nécessaires pour protéger nos infrastructures, maintenir des services de qualité et bâtir le Montréal de demain.

Montréal est la plus belle ville du monde. Sa vitalité économique, sa richesse culturelle, la qualité de ses institutions, ses quartiers et son caractère humain en font l'une des grandes villes les plus enviées au monde. Comme toutes les grandes métropoles, elle doit relever des défis importants qui touchent directement le quotidien de sa population.

L'état des infrastructures en est un. Nos rues, nos conduites d'eau et plusieurs de nos équipements nécessitent des investissements majeurs après des décennies de sous-investissement. Nous avons la responsabilité d'agir maintenant afin d'éviter que les problèmes d'aujourd'hui deviennent les crises de demain.

C'est pourquoi nous avons fait le choix de recentrer nos efforts sur le maintien et le renouvellement des infrastructures qui permettent à la ville de fonctionner chaque jour. Avant de réaliser de nouveaux projets, nous devons nous assurer que les fondations de notre métropole sont solides. Nous avons la conviction que bâtir le Montréal de demain commence par prendre soin de la ville que nous avons aujourd'hui.

Ces choix exigent de la discipline et du courage. Ils exigent aussi un constat lucide pour prendre les décisions nécessaires pour redonner à Montréal les moyens de ses ambitions. Le Fonds réservé au maintien et au renouvellement des infrastructures s'inscrit dans cette volonté. Il nous permettra de mieux planifier nos investissements à long terme, d'entretenir les infrastructures et de léguer une ville plus forte, plus résiliente et prête pour l'avenir.

Même si nous prenons les décisions responsables qui s'imposent pour faire face à la crise des infrastructures, un soutien prévisible et durable des gouvernements demeurera essentiel, afin d'accélérer les travaux et de répondre à l'ampleur des besoins de la métropole.

Nous savons que les efforts demandés sont importants et qu'ils s'ajoutent aux autres pressions sur votre budget. Ils doivent s'accompagner d'une gestion exemplaire, d'une transparence et de résultats concrets. Les Montréalaises et les Montréalais doivent pouvoir constater, dans leur quartier et dans leur quotidien, les progrès réalisés grâce aux investissements que nous faisons aujourd'hui.

Prendre soin de Montréal, c'est aussi prendre soin de notre monde.

C'est pourquoi ce budget poursuit également nos efforts pour répondre aux crises humaines qui marquent notre ville. Face à la crise de l'itinérance, nous poursuivons le développement de solutions d'hébergement et d'accompagnement pour aider nos concitoyennes et nos concitoyens à sortir durablement de la rue. En habitation, nous continuons de protéger et d'accroître l'offre de logements sociaux et abordables, afin que davantage de Montréalaises et de Montréalais puissent se loger selon leurs moyens.

Ce budget soutient aussi les services sur lesquels vous comptez chaque jour, de la propreté au déneigement, en passant par la mobilité et la sécurité. Il appuie nos services d'urgence ainsi que les installations sportives et culturelles qui contribuent à la qualité de vie dans nos quartiers.

Nous maintenons également notre volonté de soutenir le développement de l'Est de Montréal, un immense territoire de possibilités qui jouera un rôle déterminant dans l'avenir de la métropole. Ce budget marque aussi notre engagement envers le centre-ville, coeur économique et culturel de Montréal et de la province, dont le dynamisme est essentiel à la prospérité collective.

Remettre Montréal en état exige de la rigueur et une gestion responsable des finances publiques, de la discipline dans nos choix d'investissement et le courage politique d'agir dès maintenant. Nous assumons pleinement cette responsabilité. En assurant une gestion responsable de Montréal, nous retrouvons la marge de manoeuvre nécessaire pour investir dans nos priorités, répondre aux besoins de la population et préparer l'avenir avec confiance.

Notre engagement envers vous demeure le même. Faire de Montréal une ville qui fonctionne, une ville dont nous pouvons être fiers et une ville à la hauteur des aspirations de celles et ceux qui y vivent.

La mairesse de Montréal,



Soraya Martinez Ferrada

Mot du président du comité exécutif



Chères Montréalaises, chers Montréalais,

Depuis notre arrivée, nous avons assumé la responsabilité de faire des choix rigoureux dans la gestion des finances publiques. Notre principal défi est aujourd'hui de retrouver la capacité de réaliser nos ambitions tout en assurant la pérennité des infrastructures et des services sur lesquels nous comptons chaque jour.

C'est avec cette volonté de transparence, d'imputabilité et de rigueur financière que nous présentons le budget 2027 et le programme décennal d'immobilisations 2027-2036.

Nous avons choisi de regarder la réalité en face. Les pressions qui s'exercent sur les finances de la Ville sont bien réelles. Le vieillissement accéléré de nos infrastructures, l'augmentation du coût des projets, la croissance du service de la dette ainsi que les besoins grandissants en mobilité, en habitation et en qualité de vie exigent des décisions responsables maintenant afin d'éviter des conséquences encore plus importantes demain.

Depuis des décennies, l'emprunt a permis à Montréal de construire et de renouveler ses infrastructures. Or, l'ampleur des besoins actuels de réhabilitation et de maintien de nos actifs dépasse ce que nous pouvons raisonnablement financer par l'endettement. Chaque nouvel emprunt augmente la pression sur nos finances et réduit notre capacité d'investir dans l'avenir.

Dans ce contexte, nous avons choisi de prioriser le maintien et le renouvellement des infrastructures existantes. Ce choix responsable exige de reporter à plus tard certains investissements de développement afin d'éviter d'alourdir davantage le fardeau de la dette et de préserver notre capacité d'investir pour l'avenir. C'est pourquoi, pour la première fois, les investissements prévus au programme décennal d'immobilisations sont en diminution. Les investissements destinés au maintien des infrastructures représentent désormais plus de 75 % des sommes prévues au PDI.

Cette même logique guide l'une des principales orientations du budget 2027, celle d'augmenter la part des investissements financés directement à même nos revenus plutôt que par l'emprunt. Il ne s'agit pas simplement d'une décision comptable. Il s'agit d'une décision éclairée pour les générations actuelles et futures afin de préserver notre capacité d'agir à long terme.

C'est dans cet esprit que nous mettrons en place un nouveau Fonds réservé au maintien et au renouvellement des infrastructures. La contribution demandée aux Montréalaises et aux Montréalais permettra de consacrer des sommes récurrentes et prévisibles à l'entretien de nos actifs et de financer une part plus importante des travaux sans alourdir la dette.

Cette nouvelle approche marque un changement important dans notre façon de gérer les finances de la Ville. Nous choisissons d'assumer aujourd'hui une part plus grande du coût de nos infrastructures plutôt que d'en reporter le financement aux générations futures.

Les finances de Montréal demeurent solides, mais elles sont sous pression. Les besoins sont considérables et les marges de manœuvre limitées. Ignorer cette réalité ne ferait qu'accroître les défis auxquels nous serons confrontés demain. À l'inverse, les décisions que nous prenons dans le cadre de cet exercice budgétaire nous permettront de préserver notre capacité d'investir dans les infrastructures, d'offrir des services de qualité et de soutenir le développement de notre métropole.

Le travail est déjà bien amorcé. Nous avons rétabli le respect de notre limite d'endettement plus tôt que prévu, réorganisé la structure administrative de la Ville et lancé une vaste démarche pour simplifier nos façons de faire. Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape en misant davantage sur les ressources financières dont nous disposons déjà et moins sur l'endettement.

Montréal demeure le principal moteur économique du Québec. Elle possède des atouts considérables, une économie diversifiée, des institutions fortes, des universités reconnues, une population entreprenante et une qualité de vie enviée.

Je demeure profondément convaincu du potentiel de notre ville. C'est précisément pour préserver ce potentiel et continuer de le développer que nous devons agir aujourd'hui. Regarder la réalité en face n'est pas renoncer à nos ambitions. C'est, au contraire, la meilleure façon de leur donner les moyens de se réaliser.

En faisant des choix responsables maintenant, nous protégeons notre capacité d'agir pour demain et nous poursuivons le travail que vous nous avez confié. Celui de bâtir une métropole forte, attractive et prospère pour les générations actuelles et futures.

Le président du comité exécutif,



Claude Pinard

Mot du directeur général



Avec le plan stratégique Agir pour Montréal 2026-2030, l'administration municipale s'est donné des priorités claires auxquelles répondent le budget 2027 et le programme décennal d'immobilisations 2027-2036. Ce budget reflète notre engagement à concilier qualité des services, responsabilité financière et pérennité des actifs municipaux.

La population montréalaise est au cœur de notre action. Dans un contexte exigeant, marqué par des besoins croissants en maintien des infrastructures et par des attentes élevées envers les administrations publiques, nous poursuivons nos efforts pour offrir des services de qualité, efficaces et accessibles, tout en améliorant concrètement le quotidien des Montréalaises et des Montréalais dans tous les quartiers.

Nous poursuivons également nos efforts pour renforcer notre capacité d'innovation, moderniser nos façons de faire, simplifier nos processus et faciliter l'accès aux services. Notre réussite collective repose sur l'expertise, l'engagement et le professionnalisme de nos équipes, ainsi que sur la collaboration étroite entre les services et les arrondissements. Cette force collective sera essentielle pour relever les défis des prochaines années.

Être au service des Montréalaises et des Montréalais, améliorer leur qualité de vie et bâtir une ville dont nous sommes fiers donnent tout son sens à notre travail. Je remercie l'ensemble du personnel des services et des arrondissements pour sa contribution à l'élaboration de ce budget et pour son engagement constant envers la population montréalaise.

Le directeur général de la Ville de Montréal,



Alain Dufort

Le budget 2027 en un clin d'oeil

La Ville de Montréal dépose un budget de fonctionnement équilibré de 8,0 G$ pour 2027 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036 de 23,4 G$. Un budget élaboré avec rigueur, pour se recentrer sur les services de base, tout en agissant pour la pérennité des infrastructures et la qualité de vie de la population.

Budget de fonctionnement

Dans une perspective de gestion financière rigoureuse, la Ville vise à protéger ses actifs et ses infrastructures par le biais de différentes mesures :

- la création d'une réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures, qui prévoit une somme de 139 M$ dédiée au paiement au comptant. Cette nouvelle réserve sera financée par une taxe dédiée
- l'augmentation de 40 M$ du service de la dette, pour financer les investissements réalisés
- la poursuite du déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau, pour une somme de 38 M$, dont 23 M$ de paiement comptant des immobilisations associées à l'eau

Sans ces obligations financières spécifiques, dont fait également partie l'augmentation de 46,5 M$ de la contribution à l'ARTM, la croissance des dépenses de la Ville de Montréal aurait atteint 1,5 %, soit 114,7 M$, ce qui reflète notamment les efforts d'optimisation réalisés par les services centraux et les arrondissements.

Croissance du budget de fonctionnement

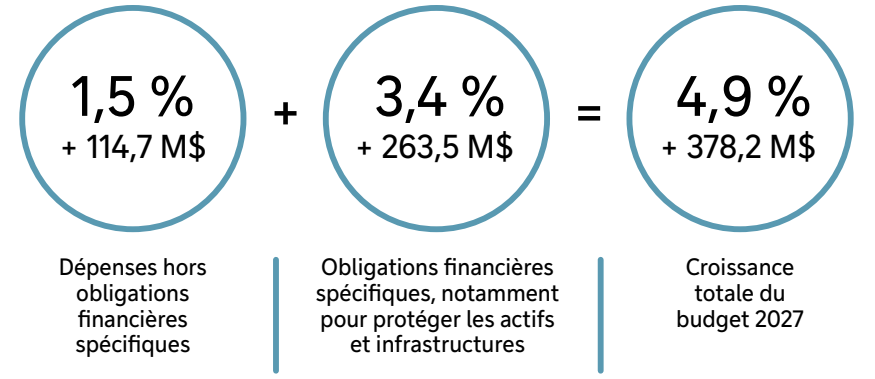

Rappel de l'état de nos actifs

Urgence d'agir
Pour résorber le déficit de maintien des actifs

Rigueur budgétaire
Contrôler le ratio d'endettement et la dette

Besoins en investissements
Réduire l'écart entre les besoins en investissements et la capacité financière

État des actifs
(au 31 déc. 2025)

100,4 G$	11,6 G$	2,7 G$
Valeur actualisée de remplacement (VAR)	Déficit de maintien des actifs (DMA)	Besoins annuels moyens sur 10 ans

L'effet du paiement au comptant

Le paiement au comptant permet de limiter le recours à l'emprunt. Ainsi, les revenus de la taxe relative à la réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures permettront d'éviter annuellement 139 M$ d'emprunt en augmentant d'autant le paiement au comptant.

Sur les 10 ans du PDI, cela se traduira par 1,39 G$ de paiement au comptant additionnel effectué, diminuant d'autant le recours à l'emprunt. Avec ce paiement comptant additionnel pour des investissements réalisés entre 2027 et 2036, ce sont près de 1 G$ d'intérêts qui seront évités à terme.

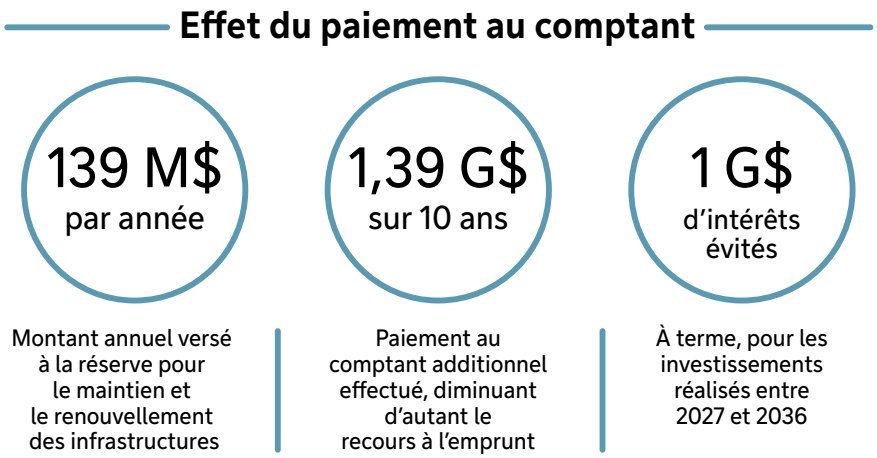

Programme décennal d'immobilisations

Le PDI 2027-2036 traduit un choix clair en faveur de la rigueur budgétaire et du maintien des infrastructures municipales. La Ville réduit la part consacrée au développement, afin de diriger davantage de ressources vers la crise des infrastructures et les besoins de maintien accumulés au fil des années.

La part des investissements consacrée à la protection des actifs augmente de façon importante par rapport au PDI déposé l'an dernier. Cette évolution témoigne des efforts considérables déployés pour assurer la pérennité des infrastructures existantes, avec notamment :

- une bonification de 1 G$ des programmes de réfection et de maintien du réseau routier
- un investissement de 7,1 G$ d'ici 10 ans dans les infrastructures de l'eau, passant de 587 M$ prévus en 2026 à 913 M$ budgétés en 2030

Maintien dans le PDI

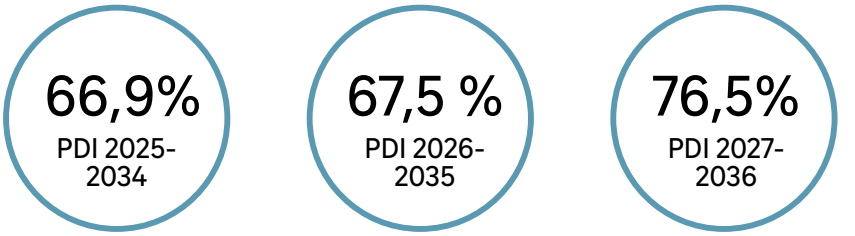

En croissance de 70,3 % en 2027 à 81,6 % en 2036



Vue du centre-ville depuis le fleuve Saint-Laurent, Mathieu Sparks - Ville de Montréal

Budget de fonctionnement 2027 et PDI 2027-2036

Budget 2027 et PDI 2027-2036 : Agir pour votre avenir

La Ville de Montréal dépose un budget de fonctionnement équilibré de 8,0 G$ pour 2027 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036 de 23,4 G$.

La Ville se concentre sur ce qui compte le plus pour les Montréalaises et Montréalais : des rues et des infrastructures en bon état, des quartiers sécuritaires et des services de qualité.

Ce budget, élaboré avec rigueur, s'inscrit dans les orientations du plan stratégique Agir pour Montréal 2026-2030, et témoigne de la volonté d'assurer la pérennité et la résilience des actifs municipaux. De ce fait, au cours des prochaines années, une part de plus en plus importante des investissements sera consacrée au maintien des infrastructures existantes, afin de garantir leur fiabilité à long terme, prévenir leur dégradation et réduire les risques de bris de service.

Concrètement, la part des investissements affectée à la protection des actifs passe à 76,5 % dans le PDI 2027-2036, comparativement à 67,5 % dans le PDI précédent. Ce choix vise à concentrer les ressources sur l'essentiel et à protéger ce qui existe déjà, tout en poursuivant les investissements nécessaires au maintien des services à la population.

Se recentrer sur les services de base

- Les infrastructures routières, pour assurer leur maintien à long terme
- Les infrastructures de l'eau, pour prévenir les défaillances
- La sécurité publique, pour renforcer le sentiment de sécurité de la population

Améliorer la qualité de vie et l'attractivité de Montréal

- L'augmentation de l'offre de logements hors marché et le soutien aux personnes les plus vulnérables

- Les milieux de vie, notamment la propreté, l'offre culturelle et la vitalité économique, avec une emphase sur le centre-ville
- Le développement de l'Est de Montréal, pour propulser ce secteur stratégique de la métropole

Gestion responsable et renforcement de la capacité d'action

Ce budget traduit la détermination de la Ville à gérer les fonds publics de façon rigoureuse, en :

- déployant des mesures d'optimisation identifiées par chaque service, ainsi qu'en poursuivant et en implantant de nouvelles mesures de réduction des effectifs, dans les services et les arrondissements. Le comité d'optimisation poursuivra ses efforts afin d'assurer la mise en place de ces mesures et en déterminer de nouvelles
- réduisant ou reportant certains projets de développement, afin de prioriser les investissements requis pour le maintien des actifs, engendrant une diminution globale du PDI de 2,3 G$
- se donnant le mandat, dès le prochain exercice budgétaire, de moderniser l'approche de planification des investissements pour renforcer la rigueur, améliorer la prévisibilité financière et optimiser l'utilisation des fonds disponibles. Elle reposera sur une programmation pluriannuelle simplifiée, une gouvernance allégée, une priorisation accrue des projets et une meilleure maîtrise des coûts, afin de maximiser la valeur des investissements et d'accélérer la réduction du déficit de maintien des actifs
- analysant divers programmes et investissements déployés dans les quartiers, pour améliorer leur planification et leur réalisation
- ramenant le ratio de la limite d'endettement à 99 % au budget 2027. Rappelons que ce ratio a été amené à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette au budget 2026, soit un an plus tôt que prévu
- créant une réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures. Au budget 2027, une somme de 139 M$ dédiée au paiement au comptant y sera affectée. Sur les 10 ans du PDI, ce sera 1,39 G$ de paiement au comptant additionnel qui sera effectué, diminuant d'autant le recours à l'emprunt

Budget de fonctionnement 2027

Un budget équilibré de 8,0 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités

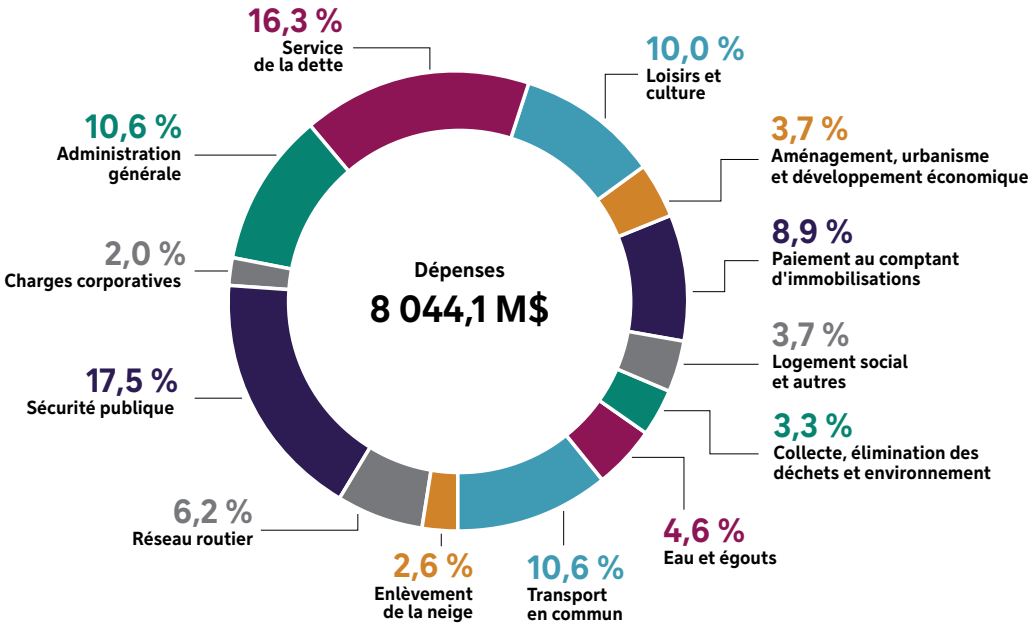

Provenance des revenus

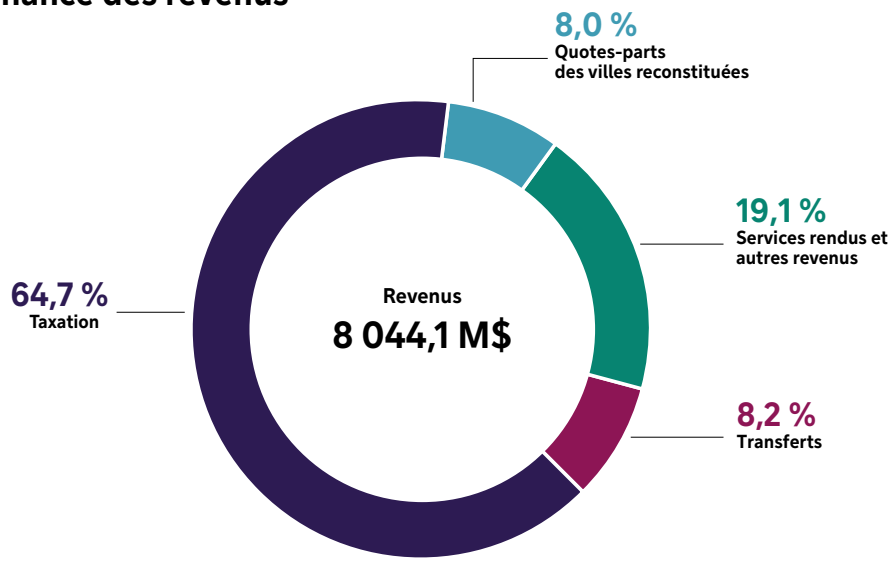

Programme décennal d'immobilisations 2027-2036

Investissements par catégories d'actifs

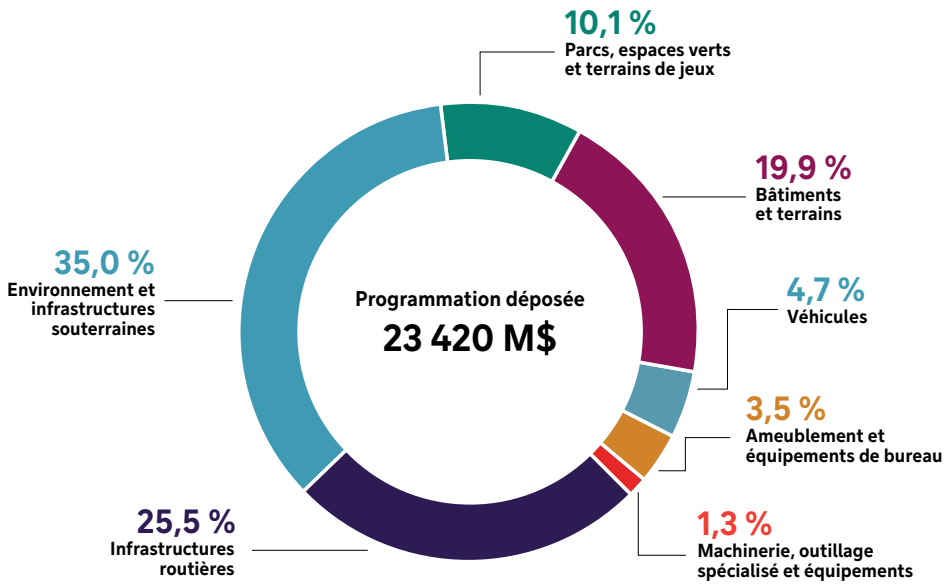

Modes de financement

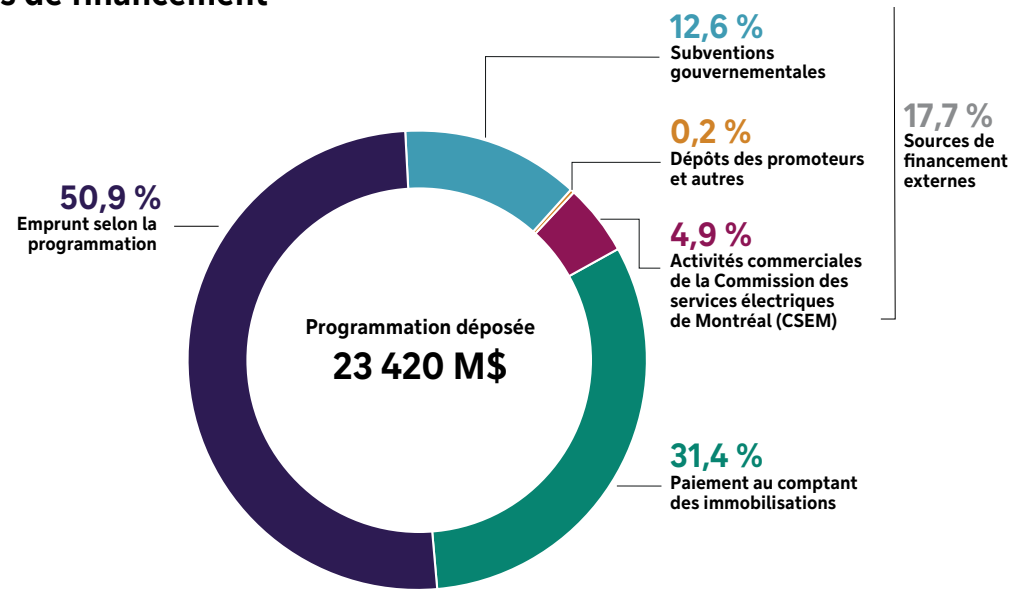

Protection vs. développement

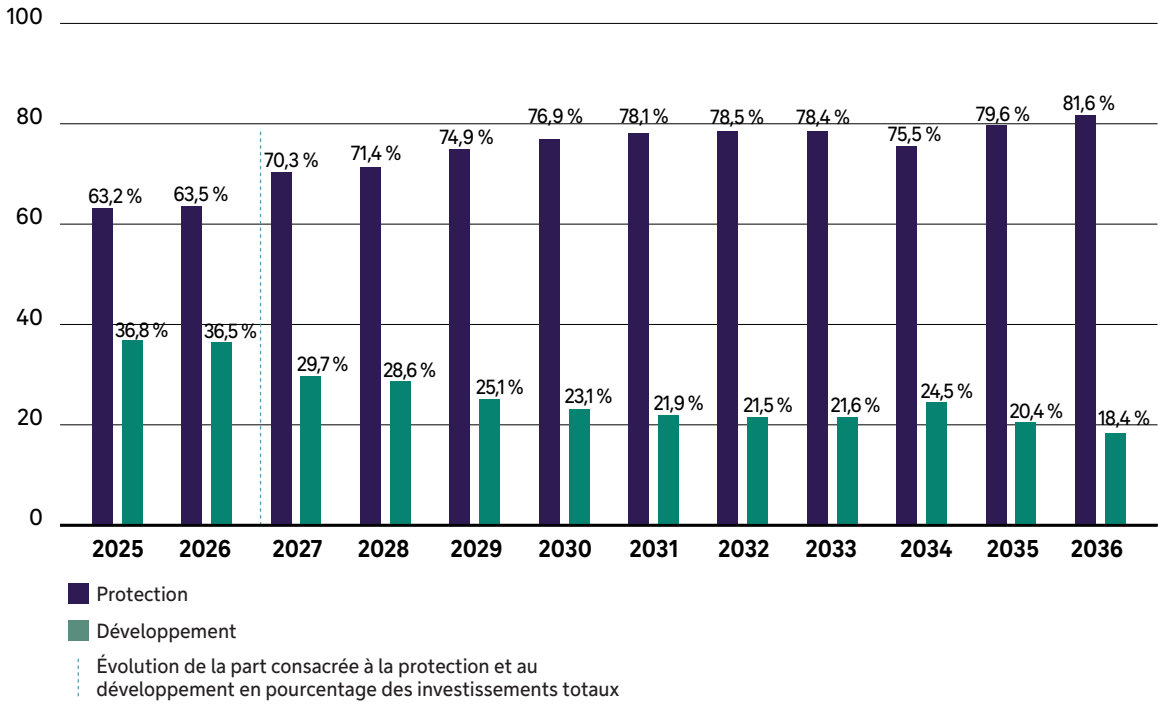

À quoi servent les taxes?

Les taxes municipales servent à financer les services publics de la Ville, ainsi que la part montréalaise des dépenses de l'agglomération. Ces taxes sont facturées aux propriétaires d'immeubles montréalais. La principale taxe est la taxe foncière générale, qui participe au financement de l'ensemble des dépenses municipales. D'autres taxes contribuent au financement de services en particulier.

Activités municipales financées par les taxes foncières

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe spéciale relative au service de l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe spéciale relative au service de la voirie	Infrastructures de la voirie
	Taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures	Financement de la réserve servant à payer au comptant le maintien et le renouvellement des infrastructures
Conseils d'arrondissement	**Taxe relative aux services**	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Champs d'activités de la Ville

- **Infrastructures et voirie :** maintien des infrastructures de l'eau et des infrastructures routières, services de déneigement, entretien du réseau routier et des pistes cyclables
- **Sécurité publique :** financement du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie (SIM)
- **Transport et mobilité :** contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), pour le financement des transports collectifs
- **Environnement et propreté :** collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques
- **Loisirs et culture :** entretien des parcs, bibliothèques, arénas et complexes sportifs
- **Services d'arrondissement :** investissements et services propres à chaque arrondissement, comme la propreté, l'entretien des parcs locaux et l'offre d'activités culturelles et de loisirs
- **Administration :** frais généraux de gestion de la Ville
- **Service de dette et paiement au comptant :** le coût du remboursement des emprunts et le paiement au comptant nécessaire pour financer les infrastructures et autres actifs de la Ville



Rue piétonne, Mathieu Sparks - Ville de Montréal

Infrastructures et sécurité publique



Infrastructures et sécurité publique

Dans un contexte marqué par des besoins croissants en réhabilitation des infrastructures, ce budget prévoit des investissements importants pour préserver les actifs et assurer la continuité des services à la population. La Ville s'engage à améliorer l'état des rues et à continuer de réduire le déficit de maintien des infrastructures de l'eau, tout en portant une attention particulière au sentiment de sécurité.

Améliorer l'état des rues

Avec 32 % des chaussées locales et artérielles en mauvais ou très mauvais état, et un déficit de maintien du réseau routier évalué à 5,6 G$[1], un virage concret est nécessaire. Pour freiner cette dégradation et améliorer concrètement les déplacements dans tous les quartiers, la Ville concentrera ses efforts sur la réhabilitation et l'entretien des rues.

- Investissement de 6 G$ dans le réseau artériel et local, dont une bonification de 1 G$ des programmes de réfection et de maintien du réseau routier, permettant ainsi une augmentation significative de chaussées réhabilitées
- Bonification importante du resurfaçage des rues et des artères principales, avec un objectif de plus de 150 km de chaussées locales et artérielles réhabilitées par an d'ici 10 ans
- Acquisition et location de nouvelles machineries, pour gagner en efficacité, réduire les coûts et augmenter les interventions

1. En date du 31 décembre 2025

- Augmentation du budget consacré au colmatage mécanisé des nids-de-poule
- Création de deux pôles d'expertise et capacité d'intervention accrue sur le réseau artériel, pour une capacité de colmatage de nids-de-poule doublée par rapport à 2025

Chiffre clé :

Infrastructures routières
6 G$ au PDI 2027-2036

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)

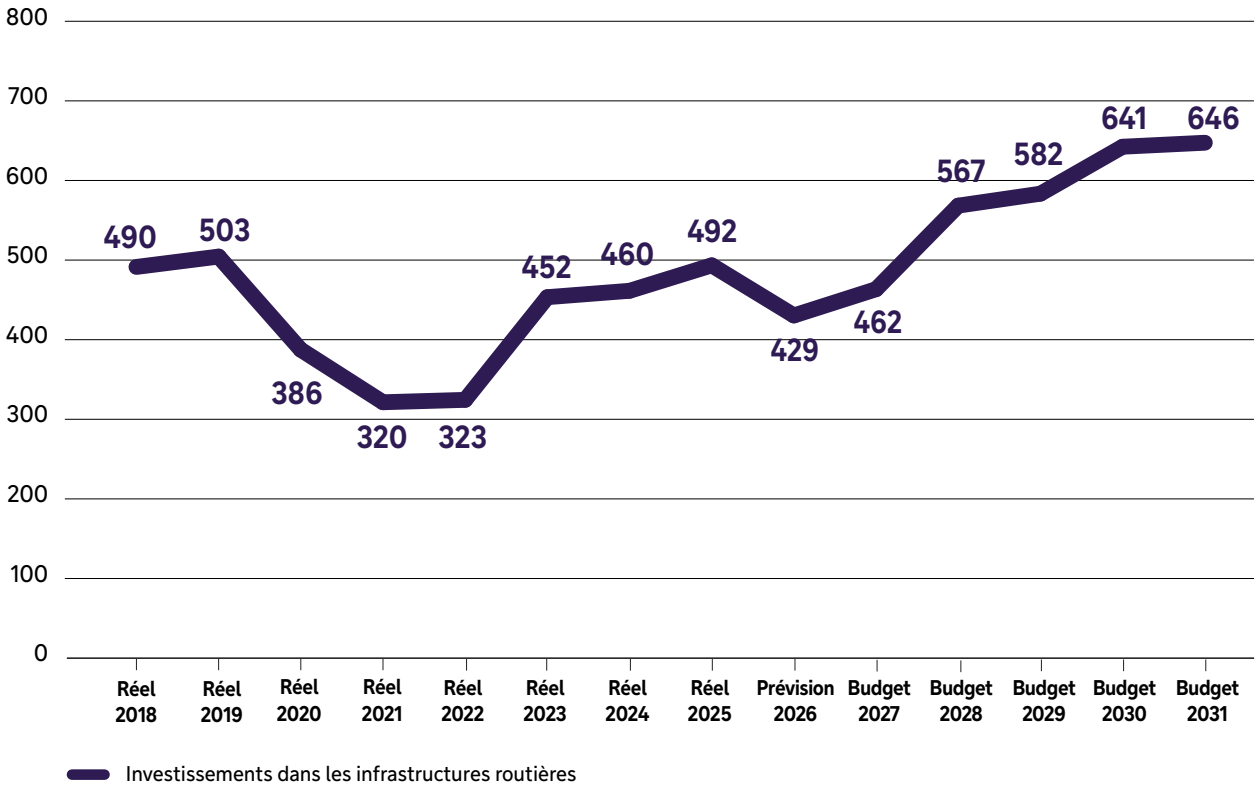

Les montants consacrés aux infrastructures routières passeront de 429 M$ prévus en 2026 à 646 M$ budgétés en 2031. Cette hausse des investissements permettra d'accroître les interventions sur le réseau routier et de soutenir l'amélioration de l'état des infrastructures.

Déneiger efficacement

Le déneigement est essentiel au bon fonctionnement de la ville et à la sécurité des déplacements. Pour améliorer la fiabilité des opérations et permettre aux équipes d'intervenir plus efficacement, la Ville augmentera ses équipements et renforcera la capacité d'intervention des arrondissements.

- Investissement de 13,3 M$ pour acquérir plus de 40 nouveaux véhicules de déneigement, et pour améliorer la performance et la fiabilité des opérations
- Soutien financier aux arrondissements et octroi de plus de 16 véhicules supplémentaires pour renforcer leurs flottes et leur capacité d'épandage
- Création d'une cellule de veille météorologique et opérationnelle, pour répondre rapidement aux conditions changeantes, en déployant les bonnes ressources aux bons endroits, et pour optimiser l'épandage et le déblaiement



Opération de chargement de neige, Mathieu Sparks - Ville de Montréal



Employée au travail dans une infrastructure de l'eau, Mathieu Sparks - Ville de Montréal

Gérer l'eau de façon responsable

L'eau potable est une ressource cruciale. Sa distribution dépend de grandes infrastructures qui doivent être entretenues et remplacées pour prévenir les défaillances. En 2026, les travaux d'urgence effectués sur une conduite principale ont rappelé l'importance d'investir dans le maintien des conduites, des usines et des autres infrastructures de l'eau, afin de protéger la fiabilité du service.

- Investissement de 7,1 G$ d'ici 10 ans dans les infrastructures de l'eau : entretien des usines d'eau potable, des réservoirs, des stations de pompage, de l'usine de traitement des eaux usées et des bassins de rétention, ainsi que des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux de pluie
- Poursuite des travaux de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour y construire la plus grosse unité d'ozonation au monde
- Modernisation du réservoir McTavish, pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la métropole

Réduire le déficit de maintien des actifs de l'eau, une responsabilité cruciale pour :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable
- assurer l'épuration des eaux usées
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures
- faire face aux défis environnementaux

Chiffres clés :

Stratégie montréalaise de l'eau
38 M$ supplémentaires au budget 2027, pour un total de 76 M$ en 2027

Réseaux d'aqueduc et d'égouts
3,1 G$ au PDI 2027-2036

Station d'épuration
484,8 M$ au PDI 2027-2036

Usines d'eau potable
420 M$ au PDI 2027-2036

Procédé d'ozonation (station Jean-R.-Marcotte)
358,2 M$ au PDI 2027-2036

Usine de traitement et de valorisation des boues
999,7 M$ au PDI 2027-2036

Station de pompage McTavish
266,1 M$ au PDI 2027-2036

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)

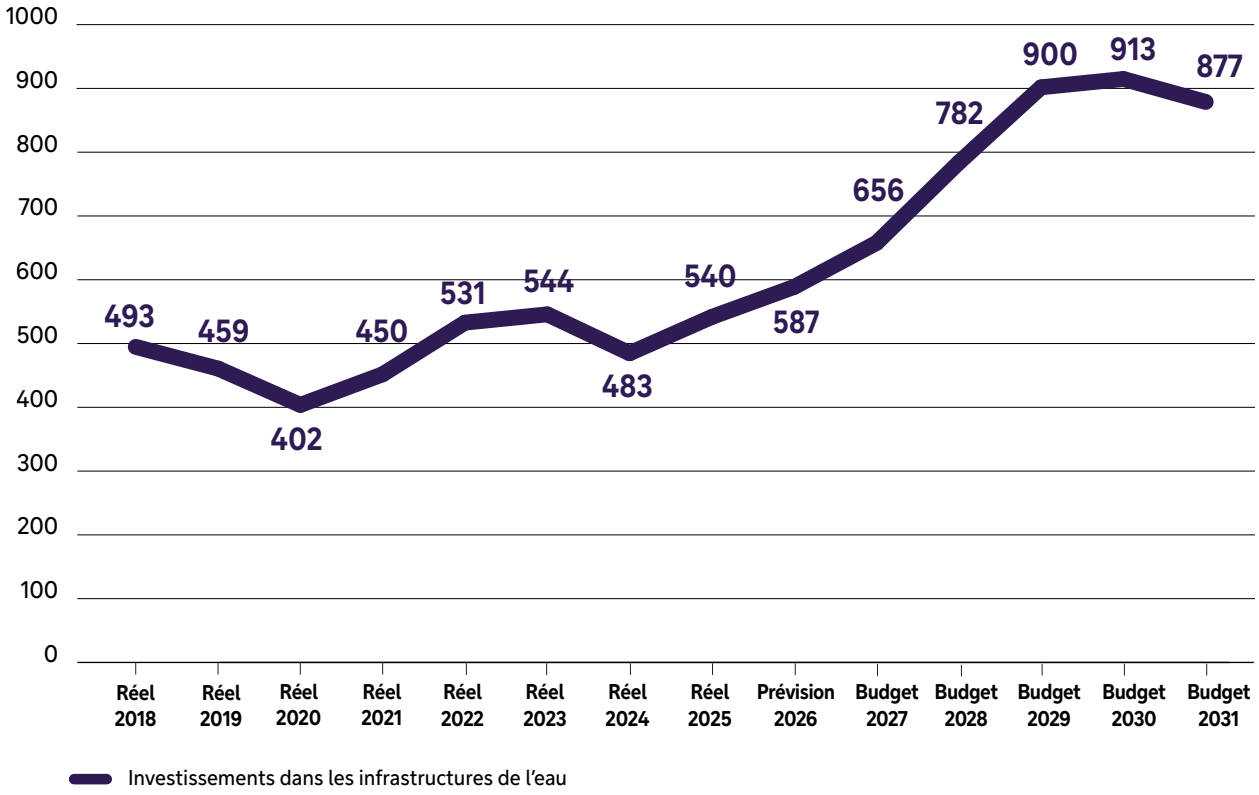

Les investissements dans les infrastructures de l'eau continueront à augmenter pour atteindre un niveau prévu de 587 M$ en 2026.

Les budgets des années suivantes témoignent de la poursuite des efforts engagés au cours du précédent PDI pour maintenir et renouveler les actifs stratégiques. Le PDI 2027-2036 s'inscrit ainsi dans la continuité de cette tendance, en maintenant un niveau d'investissement élevé, atteignant 913 M$ en 2030, afin de répondre aux besoins de réhabilitation et de pérennisation des infrastructures.

Faire face aux épisodes de pluies intenses

En plus de mettre à l'épreuve les réseaux d'égout et les infrastructures, les fortes précipitations engendrent des risques d'inondation dans les quartiers. Pour mieux protéger la population et les bâtiments, la Ville doit adapter ses infrastructures, afin d'augmenter leur capacité à drainer des volumes d'eau élevés.

- Modernisation du collecteur Langelier, pour absorber les eaux de pluie et réduire les risques d'inondation
- Acquisition de terrains en zones inondables, afin de les réaménager en milieux naturels, et contribuer ainsi à renforcer la résilience des espaces urbains face aux aléas climatiques
- Poursuite du programme Rénoplex, destiné aux propriétaires d'immeubles de 1 à 5 logements qui effectuent des travaux de rénovation ou de protection contre les inondations

Chiffres clés :

Infrastructures naturelles et hybrides
146 M$ au PDI 2027-2036

Plan directeur de drainage, incluant les collecteurs Langelier et de l'Est
836 M$ au PDI 2027-2036

Programme Rénoplex
6,4 M$ au budget 2027

Acquisition de terrains en milieux inondables
72,8 M$ au PDI 2027-2036



Intervention lors d'une inondation causée par les pluies à Ahuntsic, Mathieu Sparks - Ville de Montréal



Policier lors d'un événement estival, Mark Bruxelle - Getty Images

Renforcer la sécurité publique

La sécurité publique est une priorité pour la Ville. Elle poursuivra donc ses efforts pour offrir des services d'urgence efficaces, pour appuyer les équipes du SPVM et du SIM, et pour améliorer la coordination des interventions. Elle déploiera également des mesures concrètes pour renforcer le sentiment de sécurité dans les transports collectifs et soutiendra des initiatives visant à prévenir la violence chez les jeunes.

- Poursuite du déploiement du nouveau système de répartition des appels au 9-1-1, pour mieux coordonner les interventions d'urgence, et formation de 2 406 pompières et pompiers
- Remplacement des équipements de protection individuelle du personnel pompier et optimisation des processus de décontamination des tenues de combat contre les incendies
- Rénovation de casernes, et modernisation des véhicules et des équipements d'urgence
- Augmentation des investissements pour le remplacement des véhicules du SIM et du SPVM
- Rehaussement de l'offre de service spécialisé de sauvetage nautique
- Allocation d'un budget pour déployer des caméras d'intervention au sein des équipes de police
- Embauche de 52 constables spéciaux dans le réseau de la STM, pour renforcer la sécurité dans le métro
- Soutien aux partenaires communautaires œuvrant en matière de prévention de la violence chez les jeunes

Chiffres clés :

Remplacement des équipements du personnel pompier, incluant les habits de combat
65,3 M$ au PDI 2027-2036

Programme de remplacement des véhicules du SIM et du SPVM
379,5 M$ au PDI 2027-2036

Rénovation de casernes et de postes de quartier
415,1 M$ au PDI 2027-2036

Déploiement d'un programme de formation sur les phénomènes thermiques destiné aux pompières et pompiers
2,2 M$ au budget 2027

Modernisation et bonification du réseau de radiocommunications du SIM et du SPVM
166,2 M$ au PDI 2027-2036

Acquisition et déploiement de caméras d'intervention, incluant des caméras corporelles
40 M$ au PDI 2027-2036

Prévention de la violence chez les jeunes
11 M$ au budget 2027



Intervention du Service de sécurité incendie en hiver, Mathieu Sparks - Ville de Montréal

Mobilité planifiée, intégrée et sécuritaire

Des mesures concrètes pour offrir aux citoyennes et citoyens des rues et des routes sécuritaires, fluidifier la circulation et favoriser la cohabitation entre tous les usagères et usagers.

- Investissement important de 92,3 M$ en maintien des pistes cyclables, soit une augmentation de 16,3 M$
- Protection des piétons, par la présence de brigadières et brigadiers, et par la sécurisation de 35 intersections et 5,3 km de rues
- Mise en place de mesures de sécurité routière, comme diverses interventions d'apaisement de la circulation et l'aménagement d'intersections protégées
- Optimisation de la gestion des chantiers et de la circulation, en collaboration avec le Centre de gestion de la mobilité urbaine, pour réduire l'impact des entraves sur les déplacements quotidiens
- Poursuite des travaux de la ligne bleue et du SRB Pie-IX
- Mise en place d'un comité expert pour coordonner la concertation du milieu, dans le cadre du réaménagement de grands axes de mobilité, comme la rue Berri et l'avenue du Parc
- Bonification du service du métro, pour réduire le temps d'attente dans les périodes moins achalandées

Chiffres clés :

Sécurisation aux abords des écoles
18,6 M$ au budget 2027

Maintien des pistes cyclables
92,3 M$ au PDI 2027-2036

Vue de l'avenue Laurier en automne, Mathieu Sparks - Ville de Montréal





Vue de L'Anneau, du centre-ville et du Mont-Royal, Mathieu Sparks - Ville de Montréal

Améliorer le quotidien des Montréalaises et Montréalais



La Ville s'engage à améliorer
la qualité de vie des Montréalaises
et des Montréalais en favorisant
l'accès au logement, la propreté,
la qualité des services municipaux,
ainsi qu'une offre culturelle riche
et diversifiée. Dans un contexte
en évolution, elle soutiendra le
développement de la métropole
et la relance de son centre-ville,
cœur économique
de la province.



Chantier de construction, Mathieu Sparks - Ville de Montréal



Vue du centre-ville à travers l'œuvre d'art public *Source*, de Jaume Plensa, Alexandre Choquette - Tourisme Montréal



Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro, Sylvain Légaré



Nettoyage des voies publiques, Mathieu Sparks - Ville de Montréal

Faciliter l’accès au logement pour chaque Montréalaise et Montréalais

La Ville continuera à soutenir les personnes en situation d’itinérance, en mettant en place des alternatives durables, dignes et humaines. Face à l’ampleur de la crise du logement, elle poursuivra le développement de logements hors marché avec ses partenaires, tout en favorisant l’essor de quartiers complets, accessibles et sécuritaires.

Répondre à la crise de l’itinérance et agir en prévention

La lutte contre l’itinérance est une priorité de la Ville. En 2027, elle renforcera les ressources et les solutions de sortie de la rue, pour réduire le nombre de personnes contraintes de vivre dans des campements et améliorer la cohabitation dans les quartiers. Un investissement de 2 M$ permettra également de maintenir les haltes-chaleur. La Ville accordera par ailleurs une importance accrue aux logements de transition et à l’accompagnement des personnes en situation de précarité, afin de faciliter leur accès à un logement permanent.

- Poursuite du plan des mesures hivernales planifiées et prévisibles, avec un objectif de 500 places d’hébergement supplémentaires dans les refuges d’urgence et haltes-chaleur pour l’hiver 2026-2027
- Soutien de 29,9 M$ à des initiatives et organismes communautaires engagés auprès des personnes en situation d’itinérance ou oeuvrant en cohabitation sociale
- Investissement de 100 M$ d’ici 2036 pour acquérir des bâtiments qui accueilleront des places d’hébergement

- Poursuite du fond d'appariement pour recueillir des contributions d'acteurs de la société civile et financer des initiatives de lutte contre l'itinérance
- Poursuite de l'Opération 1er juillet, pour accompagner les personnes et familles en difficulté, qui n'auront pas réussi à se reloger
- Développement d'un pôle de transition en réponse aux enjeux de la friche Notre-Dame

Chiffres clés :

Acquisition de bâtiments pour des projets en itinérance
100 M$ au PDI 2027-2036

Appui aux initiatives et organismes oeuvrant en itinérance
29,9 M$ au budget 2027

Entente contre la pauvreté et l'exclusion sociale
11 M$ au budget 2027

Opération 1er juillet
5,6 M$ au budget 2027

Accroître l'offre de logements

Décidée à poser des gestes concrets pour s'attaquer à la crise du logement, la Ville misera sur de nouveaux modèles d'affaires pour accélérer la réalisation de logements hors marché. Elle poursuivra par ailleurs ses efforts pour lutter contre l'insalubrité, tout en propulsant le développement de six secteurs stratégiques.

- Investissement de 627,6 M$ dans les 10 prochaines années pour acquérir des immeubles stratégiques, afin d'accroître l'offre de logements hors marché
- Priorisation d'investissements en infrastructures dans plusieurs secteurs de développement qui offriront, d'ici 2050, près de 75 000 logements : Lachine-Est, Namur-Hippodrome–Cavendish, Louvain-Est, le Corridor de la ligne bleue et Bridge-Bonaventure
- Inspection préventive de salubrité de 1675 bâtiments en 2027, avec un objectif de 8 000 bâtiments d'ici 5 ans

Chiffres clés :

Acquisition d'immeubles pour logements hors marché
627,6 M$ au PDI 2027-2036, incluant 100 M$ consacrés à l'itinérance

Lachine-Est
51,2 M$ au PDI 2027-2036

Namur-Hippodrome–Cavendish
352,8 M$ au PDI 2027-2036

Louvain-Est
51,5 M$ au PDI 2027-2036

Corridor de la ligne bleue
357,5 M$ au PDI 2027-2036

Bridge-Bonaventure
117,7 M$ au PDI 2027-2036



Rendu du projet Elmhurst | Complexe d'habitations transitoires conçu par la firme montréalaise ADHOC Architectes

Offrir des milieux de vie complets, diversifiés et animés

Motivée à améliorer la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais, la Ville multipliera les gestes concrets pour offrir des environnements propres, accessibles et inclusifs, à travers son territoire. Elle veillera également à stimuler la vitalité économique, tout en favorisant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

Propreté

Parce que le bien-être urbain passe par des environnements propres et accueillants, la Ville consacrera des efforts importants au chapitre de la propreté, notamment au centre-ville et le long des principales artères, en complémentarité avec les opérations menées par les arrondissements.

- Budget de 5,6 M$ pour la présence de brigades de propreté au centre-ville et sur les principales artères, en plus du budget des arrondissements dédié à la propreté, et déploiement d'équipes de propreté avec une emphase sur les secteurs les plus problématiques
- Création d'une nouvelle brigade sociale de propreté affectée aux campements

Renforcer l'équité territoriale

L'initiative Quartiers inclusifs et résilients (QIR) vise à réduire les inégalités et à améliorer la qualité de vie dans des quartiers qui cumulent des vulnérabilités. L'approche mise sur un accès équitable aux services et aux infrastructures, notamment en matière de mobilité, de sport et de loisirs, de logement et d'espaces verts. Elle a été testée avec succès depuis 2023 dans trois milieux témoins : les quartiers Saint-Pierre à Lachine, Sainte-Marie à Ville-Marie et Nord-Est à Montréal-Nord. En 2027, elle sera déployée au sein de divers milieux de vie à travers la métropole.

Culture

En plus d'être au cœur de la vie et de l'identité montréalaise, la culture constitue un levier important pour faire rayonner la métropole, au Québec comme à l'international. En 2027, la Ville déploiera une offre culturelle riche et accessible, pour contribuer à la vitalité des quartiers et à l'attractivité de Montréal.

- Poursuite du déploiement de la Politique de développement culturel, qui vise à démocratiser l'accès à la culture, assortie d'un appui financier aux festivals
- Création d'un programme d'investissement consacré à l'alliance *Montréal, métropole culturelle*, afin de positionner Montréal comme une métropole francophone de calibre international
- Mise à jour technologique, agrandissement ou réaménagement des bibliothèques Saint-Charles dans le Sud-Ouest, Père-Ambroise à Ville-Marie, ainsi que de celle de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, et construction de la bibliothèque Caroline-Dawson à Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- Mise à niveau de plusieurs maisons de la culture, notamment dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et Montréal-Nord, et rénovation du Théâtre Outremont
- Construction d'un projet d'espace culturel mixte : Espace-Rivière, à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et finalisation de celui de Cœur-Nomade, à la croisée des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord

Chiffres clés :

Soutien aux festivals
9,1 M$ au budget 2027

Alliance *Montréal, métropole culturelle*
25 M$ au PDI 2027-2036

Réseau des bibliothèques
216,2 M$ au PDI 2027-2036

Réseau des maisons de la culture
106,7 M$ au PDI 2027-2036

En tout, près de 1,3 G$ d'ici 10 ans pour maintenir et développer des infrastructures municipales, comme des bibliothèques, des maisons de la culture, des arénas, des installations sportives extérieures et des complexes sportifs et aquatiques.



Le spectacle *Les Géants*, Eva Blue - Tourisme Montréal

Sport et loisirs

La Ville assurera l'offre et l'accès à des installations et des espaces multifonctionnels de sport et de loisirs, qui contribuent directement à la qualité de vie dans les quartiers. Elle ajoutera par ailleurs des installations dans des secteurs moins pourvus, afin de favoriser une plus grande équité territoriale.

- Soutien aux événements sportifs d'envergure
- Soutien au milieu associatif et sportif offrant des activités à la population, pour encourager une vie saine et active
- Rénovation du Complexe sportif Claude Robillard à Ahuntsic-Cartierville, du Complexe récréatif Gadbois dans le Sud-Ouest, des arénas Martin-Lapointe à Lachine, St-Jean-Vianney à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que du Natatorium de Verdun
- Construction de complexes sportifs, notamment à Lachine, Montréal-Nord et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- Réhabilitation de la patinoire extérieure et développement d'un pôle aquatique au parc Jarry
- Développement et réhabilitation de plusieurs grands parcs, dont le parc La Fontaine, le Grand parc de l'Est et le parc Frédéric-Back

Chiffres clés :

Soutien aux événements sportifs
5 M$ au budget 2027

Mise aux normes d'installations aquatiques
197,7 M$ au PDI 2027-2036

Installations sportives extérieures
58,4 M$ au PDI 2027-2036

Construction de nouvelles installations sportives, dont le complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord et le centre sportif de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
686,6 M$ au PDI 2027-2036

Rayonnement et vitalité économique

Pour bâtir une métropole prospère et vibrante, la Ville continuera à miser sur la force de son écosystème, et notamment sur la Table des partenaires sur le rayonnement international et l'attractivité. Son mandat : encourager la collaboration entre les acteurs du milieu pour promouvoir et consolider la position de la métropole à l'international. La Ville maintiendra son engagement à soutenir les entreprises et les commerces locaux, qui contribuent au dynamisme des quartiers et offrent des services de proximité aux Montréalaises et Montréalais.

- Soutien de 1,3 M$ pour des mesures d'appui et d'accompagnement aux commerces montréalais
- Soutien aux sociétés de développement commercial (SDC) et aux artères commerciales hors-SDC
- Poursuite du soutien aux commerces affectés par les chantiers
- Poursuite d'initiatives favorisant la croissance des entreprises montréalaises et leur accès aux marchés, aux financements et aux leviers de productivité
- Mise en œuvre d'une feuille de route en matière de rayonnement international et d'attractivité, en collaboration avec les partenaires de l'écosystème montréalais

Chiffres clés :

Soutien aux SDC et aux artères commerciales hors-SDC
8,5 M$ au budget 2027

Soutien aux SDC et aux commerces affectés par les chantiers
5,1 M$ au budget 2027

Propulser l'avenir du centre-ville

Coeur économique, culturel et académique du Québec, le centre-ville de Montréal est un vecteur de prospérité, d'innovation et de rayonnement pour l'ensemble de la métropole. En étroite collaboration avec ses partenaires, la Ville poursuivra des investissements stratégiques, afin de :

- moderniser ses grandes artères
- renforcer son dynamisme économique
- offrir une expérience urbaine exemplaire
- stimuler l'innovation et l'attractivité

667,5 M$ au cours des 10 prochaines années pour stimuler l'attractivité du centre-ville

Chiffres clés :

Plan centre-ville 2030
10 M$ au budget 2027

Sainte-Catherine Ouest (phase 2 et 3)
353 M$ au PDI 2027-2036

Sainte-Catherine Est
150,5 M$ au PDI 2027-2036

Rue Berri (bonification)
25 M$ au PDI 2027-2036

Rue Peel
54,2 M$ au PDI 2027-2036

Place du Canada
26,2 M$ au PDI 2027-2036

Rue Saint-Jacques
13,8 M$ au PDI 2027-2036



Vue aérienne du Quartier des spectacles au crépuscule, Freddy Arciniegas - Arcpixel - Tourisme Montréal

Stimuler le développement de l'Est

Plus important projet de revitalisation industrielle au Canada, l'essor de l'Est représente la plus grande opportunité de développement durable et d'attraction d'investissements pour Montréal. Pour accélérer sa transformation, la Ville mise sur le Bureau de l'Est et sur celui de la rue Notre-Dame. Leur mandat : mobiliser les partenaires publics et privés pour propulser des initiatives axées sur l'innovation, la mobilité et la revitalisation d'espaces industriels.

Projets phares :

- Prolongement du SRB Pie-IX d'ici fin 2027 et de la ligne bleue d'ici 2031
- Interventions sur la rue Notre-Dame Est, pour améliorer la mobilité et l'accès au centre-ville, tout en favorisant la création de quartiers attractifs
- Accompagnement du gouvernement du Québec dans la poursuite des études du projet structurant de transport collectif
- Décontamination, mise en valeur et revitalisation de terrains municipaux stratégiques, par le biais du Fonds de revitalisation de l'Est, afin d'y implanter des initiatives innovantes et durables
- Construction d'Espace-Rivière, un espace culturel mixte et rassembleur qui verra le jour à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- Réaménagement du secteur Assomption-Souligny, en collaboration avec le gouvernement du Québec, afin de sécuriser les déplacements, de réduire les impacts du camionnage sur le réseau local, et de créer un bouclier vert avec des aménagements renaturalisés et connectés

Chiffres clés :

Fonds de revitalisation de l'Est
25 M$ au PDI 2027-2036

Collecteur de l'Est
94,4 M$ au PDI 2027-2036

Collecteur Langelier
188,5 M$ au PDI 2027-2036

Accompagnement des travaux de la ligne bleue
52,6 M$ au PDI 2027-2036

Secteur Assomption-Souligny
170,9 M$ au PDI 2027-2036

Réaménagement de la rue Jean-Talon Est
304,9 M$ au PDI 2027-2036

Mise à niveau de serres au Jardin botanique
289,8 M$ au PDI 2027-2036

Grand parc de l'Est
22,6 M$ au PDI 2027-2036



Serre du Jardin botanique de Montréal, Kateryna - Adobe Stock

Fiscalité locale



Fiscalité locale

Une gestion financière rigoureuse, courageuse et responsable

Pour l'exercice 2027, le **conseil municipal** limite la hausse de la taxe foncière générale à 3 % des charges du conseil municipal, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, ce qui correspond au niveau de l'inflation observée pour la région métropolitaine de Montréal[2].

Le portrait de l'état des actifs de la Ville de Montréal démontre un déficit d'investissement important dans le maintien de nos infrastructures. Afin d'y répondre, la Ville pose des actions concrètes.

D'abord, les revenus fiscaux versés à la réserve financière locale de l'eau sont augmentés de 70,6 M$. Cela permet notamment de poursuivre le déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau.

De plus, à compter du budget 2027, la Ville crée la réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures. Les revenus dédiés à cette réserve, dont le solde initial est établi à 139 M$ en 2027, permettront à la Ville de répondre aux besoins croissants liés au maintien et au renouvellement de ses infrastructures.

Afin d'alimenter cette réserve, la taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures est instaurée au taux de 3,25 ¢ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière.

Globalement, les **conseils d'arrondissement** haussent leurs taxes relatives aux services de 8,6 % et leurs taxes relatives aux investissements de 3,5 %.

En raison des proportions différentes que représentent les charges fiscales du conseil municipal et celles des conseils d'arrondissement dans les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels, les décisions des différents conseils ont des effets différents sur les variations de charges fiscales totales de chacune de ces catégories d'immeubles.

Ainsi, en combinant les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, les hausses des charges fiscales foncières totales pour 2027 sont de 9,8 % pour les immeubles résidentiels et de 6,2 % pour les immeubles non résidentiels.

2. Inflation annuelle observée d'août 2025 à août 2026, Institut de la statistique du Québec.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

8,9 % Décisions du conseil municipal	**2,6 %**	Taxe foncière générale
	1,5 %	Taxe relative à l'eau
	(0,3 %)	Taxe relative aux dettes
	5,1 %	Taxe maintien des infrastructures
0,9 % Décisions des conseils d'arrondissement	**0,7 %**	Taxes de services
	0,1 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 9,8 %		

Immeubles non résidentiels

5,9 % Décisions du conseil municipal	**2,9 %**	Taxe foncière générale
	1,6 %	Taxe relative à l'eau
	0,2 %	Taxe relative aux dettes
	1,1 %	Taxe maintien des infrastructures
0,2 % Décisions des conseils d'arrondissement	**0,2 %**	Taxes de services
	0,1 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 6,2 %		

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé à la partie non résidentielle de leur immeuble sur les premiers 900 000 $ de leur valeur foncière.

La différenciation des taux s'applique à la taxe foncière générale ainsi qu'à la taxe relative au financement de la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de près de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficient de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble non résidentiel d'une valeur de 900 000 $

	Immeuble de 450 000 $		Immeuble de 900 000 $		Immeuble de 1,5 M $	
Types de taxes	**Sans la mesure**	**Avec la mesure**	**Sans la mesure**	**Avec la mesure**	**Sans la mesure**	**Avec la mesure**
Taxe foncière générale	10 966 $	8 919 $	21 932 $	17 838 $	36 554 $	33 067 $
Taxes à des fins spécifiques	2 471 $	2 360 $	4 943 $	4 721 $	8 238 $	8 035 $
Taxes d'arrondissement	234 $	234 $	467 $	467 $	779 $	779 $
Total	**13 671 $**	**11 513 $**	**27 342 $**	**23 026 $**	**45 571 $**	**41 881 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(2 158 $) (16 %)**		**(4 316 $) (16 %)**		**(3 690 $) (8 %)**	

Gestion de la dette



Gestion de la dette

Ratio de la limite d'endettement

Depuis 2004, la politique de gestion de la dette de la Ville de Montréal encadre les actions en matière d'endettement en fixant des paramètres précis, dont celui limitant la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville.

Afin de soutenir une augmentation significative des investissements en immobilisations, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation temporaire, portant ce seuil à 120 %, avec un retour prévu sous la barre des 100 % en 2027. Grâce aux décisions prises par l'administration actuelle, le niveau actuel et anticipé de la dette permettra d'atteindre ce ratio dès 2026, soit un an avant l'échéance fixée, démontrant ainsi la capacité de la Ville à respecter ses engagements.

Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

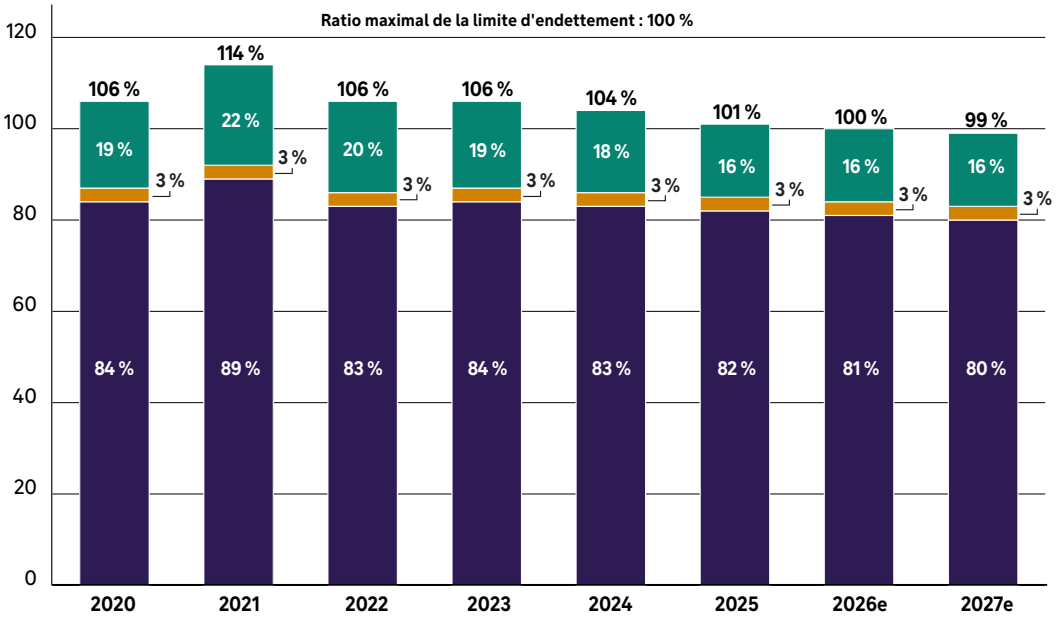

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026e	2027e
Total	106 %	114 %	106 %	106 %	104 %	101 %	100 %	99 %
Dette de la STM	19 %	22 %	20 %	19 %	18 %	16 %	16 %	16 %
Autres dettes	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	84 %	89 %	83 %	84 %	83 %	82 %	81 %	80 %

e : estimé

Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

Le graphique suivant présente le coût net de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2027, ce ratio est de 11,9 %.

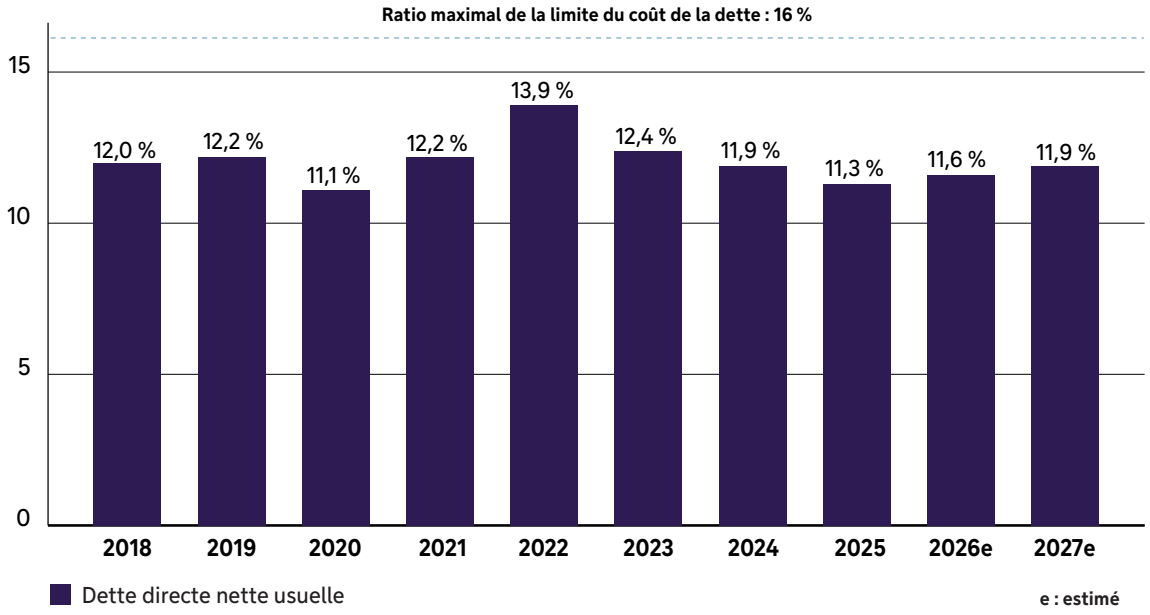

Stratégies budgétaires retenues

Depuis 2026, la Ville a entrepris de revoir sa stratégie de financement des investissements, afin de mieux tenir compte de sa capacité financière et de réduire sa dépendance à l'endettement. Cette révision s'inscrit dans un contexte où le déficit d'entretien l'oblige à faire des choix plus rigoureux et à revoir sa gestion des finances, en :

- revoyant sa stratégie de paiements au comptant, afin d'en accroître la contribution et de limiter le recours aux emprunts
- effectuant un suivi annuel de l'allocation des investissements et la révision périodique de la stratégie, afin de mieux arrimer les projets aux ressources disponibles

Ces orientations visent à répondre aux besoins prioritaires de maintien des actifs, tout en préservant la santé financière de la Ville et en ramenant l'endettement à l'intérieur des balises de sa politique de gestion de la dette.

Budget de fonctionnement 2027 et PDI 2027-2036 détaillés

Certificat de la trésorière

J'atteste, comme trésorière de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

		Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a)	**Pour le service de la dette**		
	Répartition du coût total du service de la dette		
	▪ Frais de financement	322 213,9	204 161,0
	▪ Remboursement de la dette à long terme	565 053,6	369 900,3
b)	**Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises**		
	▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	868 391,3	350 861,0
	▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	208 942,0	1 183 706,0
	▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 526 992,9	1 406 767,5

La trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière,



Francine Laverdière

Le 24 novembre 2026

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte

1. Agir pour Montréal 2026-2030 _____ 1
2. Processus budgétaire _____ 3
3. Perspectives économiques de 2027 _____ 5

Budget de fonctionnement 2027 détaillé

4. Sommaire des revenus et des dépenses _____ 13
5. Analyse des revenus _____ 19
   - 5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes _____ 19
   - 5.2. Quotes-parts _____ 22
   - 5.3. Transferts _____ 24
   - 5.4. Services rendus _____ 27
   - 5.5. Amendes et pénalités _____ 29
   - 5.6. Imposition de droits _____ 30
   - 5.7. Intérêts _____ 31
   - 5.8. Autres revenus _____ 32
   - 5.9. Affectations de revenus _____ 33
6. Analyse des dépenses corporatives _____ 35
   - 6.1. Service de la dette brute _____ 35
   - 6.2. Paiement au comptant des immobilisations _____ 39
   - 6.3. Dépenses communes _____ 41
   - 6.4. Dépenses de contributions _____ 43
   - 6.5. Élimination des transactions internes et interentités _____ 44
7. Sommaire des dépenses des services et des arrondissements _____ 45
   - 7.1. Sommaire des dépenses des services _____ 45
   - 7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements _____ 46
8. Renseignements complémentaires _____ 49
   - 8.1. Fiscalité locale _____ 49
   - 8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération _____ 75
   - 8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale _____ 86
   - 8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette _____ 96
   - 8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales _____ 98

PDI 2027-2036 détaillé

9. Orientations du PDI 2027-2036 _____ 101
   - 9.1. Vision à long terme des investissements _____ 101
   - 9.2. Investir dans les infrastructures vieillissantes _____ 101
   - 9.3. Les besoins et priorités en maintien d'actifs _____ 103
   - 9.4. Hausses rapides des réalisations _____ 103
   - 9.5. Capacité financière de la Ville _____ 104
   - 9.6. Programmes de subventions gouvernementaux _____ 104
   - 9.7. Mise en œuvre des programmes quartiers pour les arrondissements _____ 105
   - 9.8. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure _____ 105

10. Programme décennal d'immobilisations 2027-2036 _____ 106
10.1. Répartition des budgets par compétences _____ 106
10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement _____ 110
10.3. Investissements par catégories d'actifs _____ 115
10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes _____ 121
11. Gestion de la dette _____ 151
11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements _____ 151
12. Sommaire des investissements par unités d'affaires _____ 161
12.1. Investissements par unités d'affaires _____ 161
12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires _____ 163

Budget climat 2027

13. Section climat 2027 _____ 167
13.1. Résumé exécutif : les chiffres clés _____ 167
13.2. Une gouvernance climatique forte _____ 167
13.3. Le test climat : pour mieux orienter les décisions d'investissement _____ 169
13.4. Le défi du respect du budget carbone _____ 177
13.5. Prévision des émissions de GES de l'agglomération de Montréal _____ 179
13.6. Perspectives et ajustements futurs _____ 185

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements _____ 187
Annexe 2 – Portrait des arrondissements _____ 209
Annexe 3 – Détail du PDI par services et arrondissements _____ 211
Annexe 4 – Structure de la présentation de l'information budgétaire _____ 233
Annexe 5 – Partage des compétences et confection du budget _____ 235
Annexe 6 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif _____ 243
Annexe 7 – Compétences des arrondissements et des services centraux _____ 245
Annexe 8 – Synthèse des politiques financières _____ 247
Annexe 9 – Fonds de l'eau _____ 255
Annexe 10 – Modélisation des émissions de GES _____ 257
Annexe 11 – Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise _____ 261
Annexe 12 – Description et méthodologie du Test climat _____ 263
Annexe 13 – Glossaire _____ 265
Annexe 14 – Idiomes _____ 277
Annexe 15 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations _____ 279

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Inflation annuelle observée au 31 août 2026 ____ 10
Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2027 – Budget de la Ville de Montréal ____ 15
Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2027 – Budget du conseil municipal ____ 16
Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2027 – Budget du conseil d'agglomération ____ 17
Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal ____ 19
Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal ____ 20
Tableau 7 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération ____ 21
Tableau 8 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal ____ 22
Tableau 9 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération ____ 22
Tableau 10 – Quotes-parts des villes liées ____ 23
Tableau 11 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal ____ 24
Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil municipal ____ 25
Tableau 13 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération ____ 26
Tableau 14 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal ____ 27
Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil municipal ____ 27
Tableau 16 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération ____ 28
Tableau 17 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal ____ 29
Tableau 18 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal ____ 30
Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal ____ 30
Tableau 20 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération ____ 30
Tableau 21 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal ____ 31
Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil municipal ____ 31
Tableau 23 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération ____ 31
Tableau 24 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal ____ 32
Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil municipal ____ 32
Tableau 26 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération ____ 32
Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal ____ 33
Tableau 28 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal ____ 34
Tableau 29 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération ____ 34
Tableau 30 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal ____ 35
Tableau 31 – Service de la dette brute – Budget du conseil municipal ____ 36
Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil municipal ____ 36
Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme et affectation au remboursement de capital – Budget du conseil municipal ____ 37
Tableau 34 – Service de la dette brute – Budget du conseil d'agglomération ____ 38
Tableau 35 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération ____ 38
Tableau 36 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération ____ 38
Tableau 37 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal ____ 39
Tableau 38 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal ____ 39
Tableau 39 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération ____ 40
Tableau 40 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal ____ 42
Tableau 41 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal ____ 43
Tableau 42 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal ____ 44
Tableau 43 – Sommaire des dépenses des services ____ 45
Tableau 44 – Sommaire des budgets des arrondissements ____ 46
Tableau 45 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal ____ 48
Tableau 46 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement ____ 49
Tableau 47 – Taux de taxation de 2027 – Taxe foncière générale ____ 50

Tableau 48 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2027 51
Tableau 49 – Taux de taxation de 2027 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs) 52
Tableau 50 – Taux de taxation de 2027 – Taxe spéciale relative au service de l'eau 52
Tableau 51 – Taux de tarification de 2027 – Tarification volumétrique pour le service d'eau 53
Tableau 52 – Taux de taxation de 2027 – Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM 53
Tableau 53 – Taux de taxation de 2027 – Taxe spéciale relative au service de la voirie 54
Tableau 54 – Taux de taxation de 2027 – Taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures 54
Tableau 55 – Taxe sur les parcs de stationnement 55
Tableau 56 – Taux de taxation de 2027 – Taxe sur les parcs de stationnement 55
Tableau 57 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2026 et en 2027, et taux applicables en 2027 58
Tableau 58 – Taux de taxation de 2027 – Taxe relative aux investissements 59
Tableau 59 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2026, 2027 et 2028 60
Tableau 60 – Taux de taxation de 2027 – Immeubles de la sous-catégorie résiduelle 61
Tableau 61 – Taux de taxation de 2027 – Immeubles de la sous-catégorie six logements ou plus 62
Tableau 62 – Taux de taxation de 2027 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels 63
Tableau 63 – Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2026 à 2027, immeubles résidentiels 65
Tableau 64 – Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2026 à 2027, immeubles résidentiels par type d'immeubles résidentiels 66
Tableau 65 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne 68
Tableau 66 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne 69
Tableau 67 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen 70
Tableau 68 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen 71
Tableau 69 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2026 à 2027, immeubles non résidentiels 73
Tableau 70 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2026 à 2027 75
Tableau 71 – Quotes-parts de 2027 76
Tableau 72 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2026 et 2027 78
Tableau 73 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2026 à 2027 79
Tableau 74 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2022 à 2025 et budgets de 2026 et 2027 83
Tableau 75 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville 85
Tableau 76 – Répartition de l'effectif 87
Tableau 77 – Évolution de la rémunération globale 90
Tableau 78 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur – Budget de fonctionnement 91
Tableau 79 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Main-d'œuvre capitalisée 92
Tableau 80 – Profil de l'endettement de la Ville de Montréal 96
Tableau 81 – Coût de la dette 97
Tableau 82 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2026 et 2027 98
Tableau 83 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2022 à 2024 (global) et réel 2025, par compétences 99
Tableau 84 – Valeur actualisée de remplacement par activités 101
Tableau 85 – État des actifs 102
Tableau 86 – Comparaison du PDI 2026-2035 et du PDI 2027-2036, par arrondissements 108
Tableau 87 – PDI du conseil municipal des projets et des programmes destinés aux arrondissements, par services centraux 109
Tableau 88 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal 111
Tableau 89 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal 112
Tableau 90 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération 113
Tableau 91 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal 116

Tableau 92 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal 117
Tableau 93 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération 118
Tableau 94 – Comparaison du PDI 2027-2036 et du PDI 2026-2035, par catégories d'actifs 119
Tableau 95 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau 123
Tableau 96 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables 125
Tableau 97 – Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027 154
Tableau 98 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 161
Tableau 99 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 162
Tableau 100 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 162
Tableau 101 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 163
Tableau 102 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 164
Tableau 103 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 165
Tableau 104 – Catégories de classification des projets et programmes du PDI 2027-2036 169
Tableau 105 – Projets et programmes évalués 170
Tableau 106 – Exemples de projets et programmes évalués par le Test climat 171
Tableau 107 – Investissements en adaptation de la Ville de Montréal, 2027 175
Tableau 108 – État du budget carbone entre 2018 et 2024 178
Tableau 109 – Impact des mesures actuelles et planifiées du transport 180
Tableau 110 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans le secteur des bâtiments 181
Tableau 111 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans les autres secteurs 181
Tableau 112 – Impact des mesures supplémentaires à l'étude 182
Tableau 113 – Impact GES des actions du Plan climat 182
Tableau 114 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal 187
Tableau 115 – Direction générale – Dépenses par objets 187
Tableau 116 – Affaires juridiques – Dépenses par objets 187
Tableau 117 – Contrôleur général – Dépenses par objets 188
Tableau 118 – Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets 188
Tableau 119 – Police – Dépenses par objets 188
Tableau 120 – Ressources humaines – Dépenses par objets 189
Tableau 121 – Sécurité incendie – Dépenses par objets 189
Tableau 122 – Autres services administratifs - Budget de la Ville de Montréal 190
Tableau 123 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets 190
Tableau 124 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets 190
Tableau 125 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets 191
Tableau 126 – Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets 191
Tableau 127 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets 191
Tableau 128 – Développement et affaires institutionnelles – Budget Ville de Montréal 192
Tableau 129 – Approvisionnement – Dépenses par objets 192
Tableau 130 – Communications et affaires publiques – Dépenses par objets 192
Tableau 131 – Développement économique – Dépenses par objets 193
Tableau 132 – Greffe – Dépenses par objets 193
Tableau 133 – Planification stratégique, de la performance et de l'innovation – Dépenses par objets 193
Tableau 134 – Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole – Dépenses par objets 194
Tableau 135 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal 195
Tableau 136 – Culture, des sports et des loisirs – Dépenses par objets 195
Tableau 137 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets 195
Tableau 138 – Environnement et transition écologique – Dépenses par objets 196
Tableau 139 – Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal – Dépenses par objets 196

Tableau 140 – Bureau de la langue française – Dépenses par objets 196
Tableau 141 – Bureau de lutte contre l'itinérance – Dépenses par objets 197
Tableau 142 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal 198
Tableau 143 – Commission des services électriques – Dépenses par objets 198
Tableau 144 – Eau – Dépenses par objets 198
Tableau 145 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets 199
Tableau 146 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets 199
Tableau 147 – Stratégie immobilière et habitation – Dépenses par objets 199
Tableau 148 – Technologies de l'information – Dépenses par objets 200
Tableau 149 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets 200
Tableau 150 – Ville-Marie et concertation des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal 201
Tableau 151 – Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne – Dépenses par objets 201
Tableau 152 – Matériel roulant et des ateliers – Dépenses par objets 201
Tableau 153 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets 202
Tableau 154 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets 202
Tableau 155 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets 202
Tableau 156 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets 203
Tableau 157 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets 203
Tableau 158 – Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets 203
Tableau 159 – Arrondissement Le Sud-Ouest – Dépenses par objets 204
Tableau 160 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets 204
Tableau 161 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets 204
Tableau 162 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets 205
Tableau 163 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets 205
Tableau 164 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets 205
Tableau 165 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets 206
Tableau 166 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets 206
Tableau 167 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets 206
Tableau 168 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets 207
Tableau 169 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets 207
Tableau 170 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets 207
Tableau 171 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets 208
Tableau 172 – Portrait des arrondissements 209
Tableau 173 – Police 211
Tableau 174 – Sécurité incendie 211
Tableau 175 – Commission des services électriques 212
Tableau 176 – Société du parc Jean-Drapeau 212
Tableau 177 – Culture, des sports et des loisirs 213
Tableau 178 – Diversité et inclusion sociale 214
Tableau 179 – Environnement et transition écologique 214
Tableau 180 – Espace pour la vie, des grands parc et du Mont-Royal 215
Tableau 181 – Eau 216
Tableau 182 – Gestion et planification des immeubles 217
Tableau 183 – Infrastructures du réseau routier 218
Tableau 184 – Stratégie immobilière et habitation 218
Tableau 185 – Technologies de l'information 219
Tableau 186 – Urbanisme et mobilité 222
Tableau 187 – Concertation des arrondissements et expérience citoyenne 225
Tableau 188 – Matériel roulant et des ateliers 225
Tableau 189 – Ahuntsic-Cartierville 226
Tableau 190 – Anjou 226
Tableau 191 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 227
Tableau 192 – Lachine 227

Tableau 193 – LaSalle 227
Tableau 194 – Le Plateau-Mont-Royal 228
Tableau 195 – Le Sud-Ouest 228
Tableau 196 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève 228
Tableau 197 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 229
Tableau 198 – Montréal-Nord 229
Tableau 199 – Outremont 229
Tableau 200 – Pierrefonds-Roxboro 230
Tableau 201 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 230
Tableau 202 – Rosemont–La Petite-Patrie 230
Tableau 203 – Saint-Laurent 231
Tableau 204 – Saint-Léonard 231
Tableau 205 – Verdun 232
Tableau 206 – Ville-Marie 232
Tableau 207 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 232
Tableau 208 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement 237
Tableau 209 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux 245
Tableau 210 – État prévisionnel des revenus et des dépenses liés à la gestion de l'eau 256
Tableau 211 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement 256
Tableau 212 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés 257
Tableau 213 – Catégories d'impact 264

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2023-2027 7
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2023-2027 7
Graphique 3 – Évolution démographique passée et anticipée, RMR de Montréal, 2001-2051 8
Graphique 4 – Variation démographique, RMR de Montréal, 2001-2026 et 2026-2051 8
Graphique 5 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2017-2027 9
Graphique 6 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, janvier 2025 – août 2026 11
Graphique 7 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2027 11
Graphique 8 – Hausse annuelle des transferts centraux 47
Graphique 9 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2026 à 2027, par arrondissement 67
Graphique 10 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2026 à 2027, par arrondissement 72
Graphique 11 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2027 80
Graphique 12 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement 89
Graphique 13 – Charges de retraite – budgets de 2018 à 2027 94
Graphique 14 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations requises de la Ville, budgets de 2018 à 2027 95
Graphique 15 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations 103
Graphique 16 – Répartition des investissements par compétences 106
Graphique 17 – Répartition des investissements du conseil municipal 107
Graphique 18 – Évolution des sources de financement, de 2026 à 2031 114
Graphique 19 – Évolution de la part consacrée à la protection et au développement en pourcentage des investissements totaux 115
Graphique 20 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau 121
Graphique 21 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières 124
Graphique 22 – Sources de financement externes, en 2027 152
Graphique 23 – Évolution de la dette directe brute et nette 155
Graphique 24 – Évolution de la dette consolidée brute et nette 156
Graphique 25 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville 158
Graphique 26 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses 159
Graphique 27 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée 160
Graphique 28 – Intégration de la gouvernance climatique au cycle budgétaire 168
Graphique 29 – Gouvernance climatique de Montréal 169
Graphique 30 – Alignement des investissements évalués du PDI 2027-2036 171
Graphique 31 – Alignement des investissements évalués du PDI 2027-2036 172
Graphique 32 – Répartition selon le niveau d'alignement en atténuation et adaptation, PDI 2027-2036 173
Graphique 33 – Évolution des investissements en infrastructures naturelles et hybrides par rapport aux investissements totaux du PDI entre 2024 et 2027 174
Graphique 34 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2027 176
Graphique 35 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2019-2024 177
Graphique 36 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2) 178
Graphique 37 – Évaluation des écarts par rapport au budget carbone (en Mt éq. CO_2) 179
Graphique 38 – Trajectoires des émissions de GES de l'action climatique de Montréal (en Mt éq. CO_2) 183
Graphique 39 – Trajectoires des émissions de GES de l'action climatique de Montréal, incluant les mesures sous la responsabilité des autres paliers gouvernementaux (en Mt éq. CO_2) 184

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Croissance du budget de fonctionnement _____ 13
Figure 2 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement _____ 56
Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application _____ 235
Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____ 241

Mise en contexte 2027

1. AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

En 2026, la Ville a mis à jour son plan stratégique, afin de répondre à l'évolution rapide du contexte externe et interne depuis l'adoption de son précédent plan en 2020.

Le plan Agir pour Montréal 2026-2030, plus concret, opérationnel et centré sur les services de base de la Ville que la mouture précédente, est aussi un appel aux Montréalaises et Montréalais, ainsi qu'à ses partenaires, à construire ensemble le Montréal que l'on souhaite pour l'avenir.

Adopté en septembre 2026, Agir pour Montréal s'articule autour de six orientations :

1. Des milieux de vie exceptionnels pour la population
2. Une métropole prospère et vibrante
3. Des logements pour toutes et tous, et un filet social robuste
4. Une mobilité planifiée, efficace et inclusive
5. Une ville verte, résiliente et durable
6. Une administration publique performante

Cette dernière orientation vise notamment à assurer la pérennité des actifs municipaux et la résilience de l'organisation face aux risques actuels et émergents, ainsi qu'une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

Agir pour Montréal constituera l'élément central de la planification de l'organisation. Il guidera les choix budgétaires, les investissements, la priorisation des projets et les principales décisions organisationnelles, afin d'assurer la cohérence de l'action municipale et l'atteinte des résultats attendus pour la population montréalaise. Les indicateurs et les cibles qui seront associés à chacun des objectifs feront l'objet d'un suivi régulier, afin de mesurer les progrès accomplis et d'apporter les ajustements requis.

2. PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI)?

Le budget est l'aboutissement d'un long processus de planification, de collaboration, de réflexion, de recherche, d'analyses et de choix de stratégies afin que l'ensemble des ressources de la Ville soit orienté vers les objectifs d'amélioration du service à la clientèle, et ce, selon la capacité de payer de la population. La rigueur, le contrôle, l'efficacité et l'efficience constituent les bases de ce processus.

Le budget de la Ville comprend deux volets : le budget de fonctionnement et le PDI. Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses liées aux services à la population pour un exercice financier, tels que la collecte et le traitement des déchets, le déneigement, la production et le traitement de l'eau potable, etc. Ces dépenses, dites « de fonctionnement », sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours. Le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit effectuer sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Ces investissements exigent différentes sources de financement, notamment des emprunts à long terme, des subventions gouvernementales.et du paiement au comptant.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaudrait à un investissement en immobilisations, tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Qu'est-ce que le budget climat?

Le budget climat est l'un des principaux outils de gouvernance climatique de la Ville de Montréal. Pour une quatrième année consécutive, il intègre les considérations climatiques au processus budgétaire et financier existant. En combinant le chapitre du budget climat, le test climat et la modélisation des trajectoires de GES, la Ville dispose d'un cadre structuré pour orienter ses investissements et les aligner avec ses objectifs de transition écologique et de résilience. Appliquée au budget de fonctionnement comme au Programme décennal d'immobilisations, cette approche fait du climat un critère transversal de planification et de priorisation des projets. Première ville en Amérique à adopter un budget climat, Montréal confirme ainsi son leadership en matière de gouvernance climatique.

Processus budgétaire annuel

La Ville doit préparer et adopter un budget équilibré, c'est-à-dire qu'elle doit générer des revenus au moins égaux à ses dépenses[1]. Ce processus commence dès le début de l'année par la détermination des grandes orientations budgétaires et une priorisation des enjeux budgétaires. Vers la fin de juin, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et aux arrondissements de la Ville. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le plan Agir pour Montréal. Une fois les budgets des services et des arrondissements établis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au début de l'automne.

[1] Article 474 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19.

Entre la mi-automne et la fin de l'année[2], le comité exécutif dépose au conseil municipal un budget équilibré pour étude par la Commission sur les finances et l'administration (CFA). À la fin de cette étape, le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent le budget sur recommandation de la CFA.

Consultation prébudgétaire

Dans son plan Agir pour Montréal 2026-2030, la Ville s'engage à renforcer la participation et l'engagement de la population, afin de favoriser une participation citoyenne accessible, d'éclairer la prise de décision et de renforcer la confiance envers la Ville.

Constituant l'une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un outil de participation citoyenne qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élues et élus ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget.

Dans le cadre de sa démarche prébudgétaire de 2027, la Commission sur les finances et l'administration a accueilli, le 10 juin 2026, Madame Monique Jérôme-Forget et Monsieur Nicolas Marceau, coprésidents du chantier sur la fiscalité et les finances municipales afin qu'ils présentent à la population montréalaise les conclusions et recommandations du rapport de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) intitulé « Un modèle arrivé à ses limites : un virage s'impose ». La population et les organismes ont été appelés à prendre la parole afin de recueillir leurs points de vue sur les priorités budgétaires, la fiscalité municipale et les constats du rapport.

[2] La date du dépôt varie d'année en année. Elle se situe généralement au cours du mois de novembre ou au début de décembre puisque l'échéance pour l'adoption du budget est fixée au 31 décembre. Notons toutefois qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

3. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2027 [1, 2]

Regard sur le monde

Deux éléments marquent profondément l'économie mondiale en 2026 : une croissance répartie de manière très inégale à travers le monde et le retour de multiples contraintes économiques et budgétaires. Si la croissance mondiale demeure relativement stable, cette apparente résilience masque d'importantes disparités entre les pays. Les répercussions de la guerre au Moyen-Orient et les investissements massifs dans l'intelligence artificielle (IA) contribuent à creuser ces écarts.

Les économies se situent ainsi à différents points d'un large spectre. À une extrémité figurent certains pays exportateurs d'énergie, peu exposés aux conséquences des conflits militaires et bénéficiant pleinement de l'essor des investissements liés à l'IA. À l'autre se trouvent les pays directement touchés par la guerre. Entre ces deux pôles, plusieurs pays importateurs d'énergie subissent les contrecoups des conflits sans profiter pleinement des retombées économiques de l'IA.

Jusqu'à présent, de nombreux États ont puisé dans leurs marges de manœuvre pour soutenir leur économie, mais cette stratégie ne pourra pas être maintenue indéfiniment. Cela nous amène au second thème marquant de 2026 : le retour des contraintes. Aux effets des conflits s'ajoutent les tensions commerciales persistantes, notamment en raison de la recrudescence de l'imposition de tarifs douaniers, ainsi que la hausse des coûts d'emprunt, dans un contexte où les États, déjà fortement endettés, doivent financer d'importants investissements, notamment pour le maintien et le renouvellement des infrastructures, la défense et l'adaptation aux changements climatiques. À ces éléments s'ajoutent le vieillissement de la population dans plusieurs pays, générant des pressions sur les services offerts et accentuant la rareté de la main d'œuvre. Dans ce contexte des arbitrages difficiles ne pourront plus être reportés très longtemps.

Les entreprises font également face à des défis croissants afin de sécuriser leurs chaînes d'approvisionnement et leurs opérations. Ces coûts supplémentaires se répercutent souvent sur les consommateurs sous forme de hausses de prix, alors que ceux-ci sont déjà aux prises avec l'augmentation soutenue du coût de la vie. Aux pressions inflationnistes liées au contexte géopolitique s'ajoutent celles découlant de la multiplication des événements climatiques extrêmes, tels que les feux de forêt, les inondations, les sécheresses et les ouragans. En plus de causer d'importants dommages, ces phénomènes accentuent la rareté de certains biens et alimentent davantage les pressions sur les prix.

---

[1] Sources : APCIQ. « L'immobilier résidentiel poursuit sa période de transition au Québec, mais la plupart des marchés demeurent à l'avantage des vendeurs », Baromètre résidentiel – 3e trimestre 2026, 14 octobre 2026;
BMO. « International Economic Outlook for Oct. 2, 2026 », 2 octobre 2026;
BMO. « Provincial Economic Outlook for Oct. 2, 2026 », 2 octobre 2026;
Études économiques Desjardins. « Quand les contraintes reviennent », Prévisions économiques et financières, 22 septembre 2026;
FMI. « Perspectives de l'économie mondiale », octobre 2026;
FSMI. « Baromètre résidentiel – RMR de Montréal », 3e trimestre de 2026;
JLL. « Dynamiques du marché des bureaux de Montréal », T2 2026;
JLL. « Aperçu du marché industriel à Montréal », T2 2026;
Montréal en statistiques. Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal, juin 2026;
RBC Economics. « Provincial forecast tables », Septembre 2026;
Signal49 Research, Octobre 2026;
TD Economics. « Provincial Economic Forecast tables – Trade Frictions Widen Regional Growth Gaps », 21 septembre 2026.

[2] Les projections de PIB et de taux de chômage correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsque disponibles : BMO, Desjardins, FMI, RBC, Signal49 Research et TD.

Aux États-Unis, en zone euro et au Royaume-Uni, la croissance économique demeure robuste mais l'évolution des prix de l'énergie pourrait raviver certaines tensions. La France, lourdement endettée, fait face à des tensions politiques internes alors qu'elle peine à rétablir l'équilibre de ses finances publiques. Malgré une crise immobilière persistante, l'économie chinoise continue de bien performer. Au Japon, les exportations progressent également, notamment grâce à la forte demande associée à l'IA. Toutefois, la hausse des taux obligataires représente un défi important pour ce pays fortement endetté.

En somme, l'année 2027 s'annonce complexe et marquée par des choix difficiles. Les États devront concilier la protection du pouvoir d'achat des ménages et la nécessité de réaliser des investissements massifs dans un contexte de contraintes budgétaires croissantes. La croissance du PIB réel mondial est estimée à 3,0 % en 2026 et à 3,3 % en 2027.

Le Québec et le Canada

L'économie canadienne demeure résiliente et poursuit la diversification de ses marchés d'exportation, mais elle est confrontée à plusieurs défis. Le conflit commercial avec les États-Unis freine la croissance économique, exerce une pression à la hausse sur le chômage et contribue à l'augmentation de l'inflation. La progression des prix de l'énergie accentue également ces pressions inflationnistes. Par ailleurs, le vieillissement de la population et les changements démographiques réduisent la disponibilité de la main-d'œuvre, tandis que les coûts d'emprunt des ménages, des entreprises et des administrations publiques s'élèvent. La Banque du Canada a d'ailleurs haussé son taux directeur en octobre, une première en trois ans. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel du Canada devrait s'établir à 1,0 % en 2026, avant d'atteindre 1,8 % en 2027.

L'économie québécoise est particulièrement vulnérable aux mesures tarifaires imposées par les États-Unis. Le secteur manufacturier est touché, ses exportations subissant de plein fouet les répercussions de cette situation, tandis que le climat d'incertitude freine les intentions d'investissement. Par ailleurs, le recul de la population âgée de 15 à 64 ans accentue les défis liés à la disponibilité de la main-d'œuvre. Au cours des prochaines années, des efforts soutenus seront nécessaires pour stimuler la productivité ce qui devrait favoriser la croissance du PIB par habitant et améliorer le niveau de vie. La croissance du PIB réel du Québec est estimée à 0,5 % en 2026 et à 1,2 % en 2027.

Montréal

La croissance économique et l'emploi

Selon Signal49 Research, le PIB de la région métropolitaine de Montréal devrait croître de 0,6 % en 2026 et de 1,7 % en 2027. Cette croissance sera soutenue par de nombreux projets d'envergure dans les secteurs public, privé et institutionnel, notamment le Réseau express métropolitain (REM), le prolongement de la ligne bleue du métro, des travaux majeurs à l'aéroport de Montréal, ainsi que la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine. En juin 2026, on recensait 45 chantiers de 50 millions de dollars et plus en cours sur l'île de Montréal, totalisant une valeur de 39,8 milliards de dollars. Par ailleurs, le taux de chômage dans la région devrait reculer à 6,3 % en 2027, après avoir atteint 6,6 % en 2026.

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2023-2027

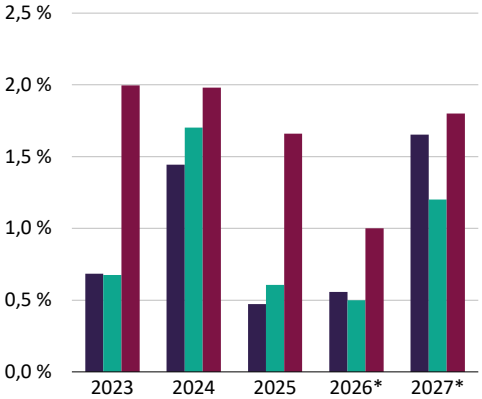

	2023	2024	2025	2026*	2027*
Mtl	0,7 %	1,4 %	0,5 %	0,6 %	1,7 %
Qc	0,7 %	1,7 %	0,6 %	0,5 %	1,2 %
Can	2,0 %	2,0 %	1,7 %	1,0 %	1,8 %

*Prévisions.

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2023-2027

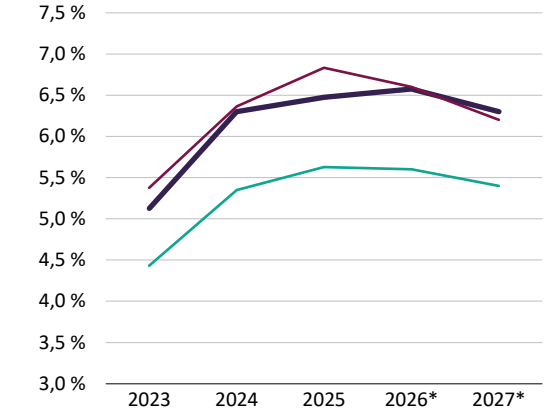

	2023	2024	2025	2026*	2027*
Mtl	5,1 %	6,3 %	6,5 %	6,6 %	6,3 %
Qc	4,4 %	5,3 %	5,6 %	5,6 %	5,4 %
Can	5,4 %	6,4 %	6,8 %	6,6 %	6,2 %

*Prévisions.

La démographie

En 2026, la ville de Montréal compte 1,9 million d'habitants. Ensemble, les 16 municipalités composant l'agglomération de Montréal regroupent 2,1 millions d'habitants. Il s'agit du cœur de la vaste RMR de Montréal, qui rassemble un total de 4,6 millions d'habitants.

Entre 2001 et 2026, la population de l'agglomération a augmenté de 14 %. Cette croissance est inférieure à celle observée dans le reste de la RMR, qui atteint 37 % sur la même période.

Selon les dernières projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population de l'agglomération a entamé un déclin en 2026 et pourrait diminuer de 7 % entre 2026 et 2051, tandis que celle du reste de la RMR connaîtrait une légère augmentation de 2 %. Ces tendances démographiques, passées et projetées annoncent des défis importants pour l'agglomération de Montréal.

Graphique 3 – Évolution démographique passée et anticipée, RMR de Montréal, 2001-2051

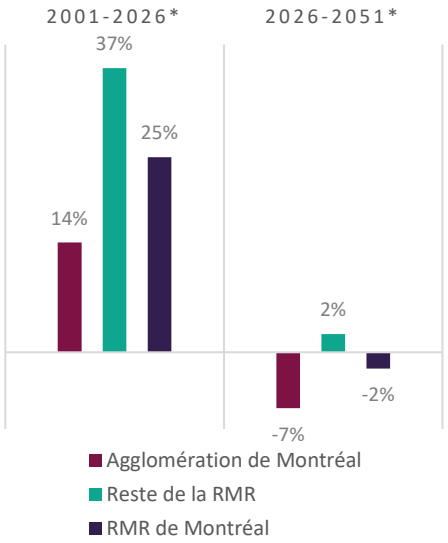

*Projections.
Source : Institut de la statistique du Québec, juil. 2026.

Graphique 4 – Variation démographique, RMR de Montréal, 2001-2026 et 2026-2051

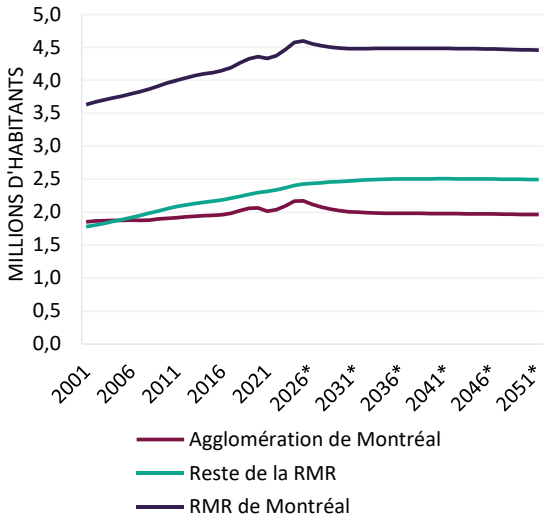

*Projections.
Source : Institut de la statistique du Québec, juil. 2026.

Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

L'incertitude économique et géopolitique, combinée au ralentissement de la croissance démographique, modère l'activité du marché immobilier résidentiel au Québec. Le marché résidentiel de la RMR de Montréal a continué de ralentir au 3e trimestre de 2026, avec une baisse de 12 % des ventes par rapport à l'an dernier, marquant un quatrième recul trimestriel consécutif. L'activité a diminué dans toutes les catégories de propriétés, tandis que l'offre a augmenté de 17 %, favorisant un assouplissement des conditions du marché. Bien que les vendeurs conservent un avantage dans le segment des maisons unifamiliales, le marché des copropriétés tend vers un meilleur équilibre, particulièrement sur l'île de Montréal. Malgré ce contexte, les prix médians dans la RMR ont connu une légère progression du 3e trimestre de 2025 au 3e trimestre de 2026, soit de 2 % pour les unifamiliales et les copropriétés et de 3 % pour les plex. L'accessibilité à la propriété demeure néanmoins un défi majeur en raison des prix élevés et de la hausse des taux hypothécaires.

Pour sa part, toujours selon les prévisions, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait reculer pour une deuxième année consécutive en 2027 et passer nettement sous la moyenne des 10 dernières années.

Graphique 5 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2018-2027

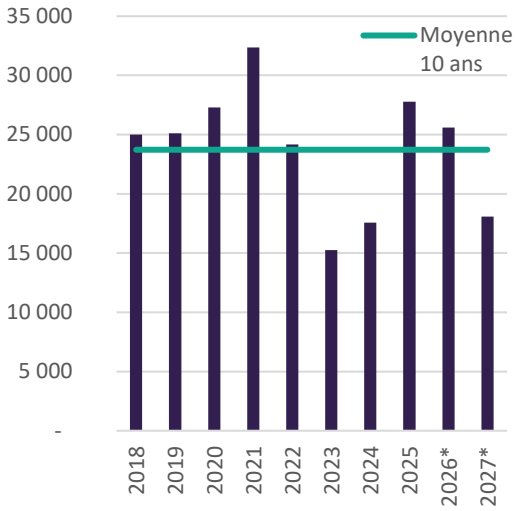

*Prévisions.
Source : Signal49 Research, oct. 2026.

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour le commerce de détail

Le secteur du commerce de détail est demeuré dynamique au début de 2026, avec des investissements en hausse de 6 %. Les investisseurs privilégient les centres commerciaux axés sur les commerces essentiels. Toutefois, la rareté des actifs de qualité et les coûts d'emprunt élevés limitent les transactions et les nouveaux développements. Pour compenser, les propriétaires misent sur la densification de sites existants et l'intégration de composantes résidentielles aux centres commerciaux afin d'accroître la valeur foncière et de renforcer l'achalandage à long terme. Globalement, les perspectives demeurent favorables pour les actifs de qualité et bien situés.

Le marché des locaux pour les bureaux

Le marché des bureaux de Montréal continue de se redresser, porté par une forte demande pour les immeubles de catégorie A. L'offre d'espaces de qualité se resserre, ce qui entraîne une baisse des disponibilités et une pression à la hausse sur les loyers. Les espaces de sous-location continuent de se raréfier, ce qui favorise les propriétaires. Enfin, les investissements en immobilier de bureaux ont fortement augmenté, témoignant d'un regain de confiance des investisseurs.

Le marché des locaux industriels

Le marché industriel de Montréal montre des signes de reprise au deuxième trimestre de 2026. La demande est principalement concentrée dans les immeubles industriels modernes offrant de grandes hauteurs libres, tandis que les bâtiments plus anciens continuent de perdre des locataires malgré les mesures incitatives offertes. L'activité de construction demeure soutenue, reflétant la confiance des promoteurs envers une reprise plus marquée de la demande à compter de 2027.

Inflation

La Banque du Canada vise à maintenir l'inflation dans une fourchette de 1 % à 3 % et ajuste sa politique monétaire en fonction de cet objectif. En août 2026, l'inflation annuelle observée dans la région métropolitaine de Montréal, au Québec et au Canada se situait à l'extrémité de cette plage où tout juste en dehors, comme le montre l'encadré ci-dessous.

Tableau 1 – Inflation annuelle observée au 31 août 2026

RMR de Montréal	Québec (prov.)	Canada
3,0 %	3,1 %	3,0 %

Source : Institut de la statistique du Québec.

Depuis l'automne 2025, l'inflation dans la région métropolitaine de Montréal se maintient obstinément autour de la limite supérieure de la fourchette cible, soit entre 2,8 % et 3,4 %. Pour faire face aux pressions inflationnistes, la Banque du Canada a élevé son taux directeur en octobre 2026 et des hausses additionnelles sont envisageables en 2027.

Graphique 6 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, janvier 2025 – août 2026

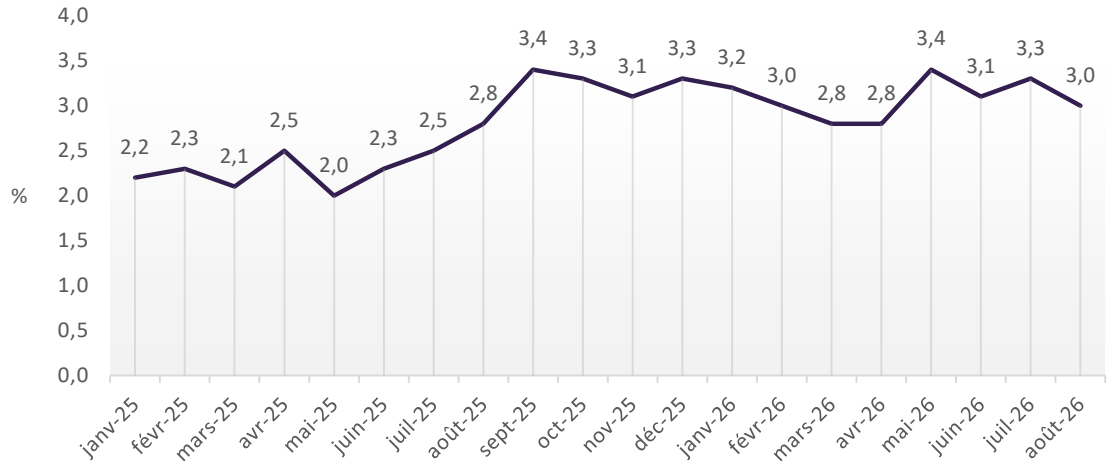

Source : Institut de la statistique du Québec.

Pour 2027, les institutions financières s'attendent à ce que l'inflation diminue pour se stabiliser à l'intérieur de la fourchette ciblée de la Banque du Canada. Signal49 Research, seul organisme à publier des prévisions spécifiques pour la région métropolitaine de Montréal estime que l'inflation y atteindra 1,5 %. Pour l'ensemble du Québec, les grandes institutions financières et Signal49 Research anticipent une inflation entre 1,6 % et 2,3 %.

Graphique 7 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2027

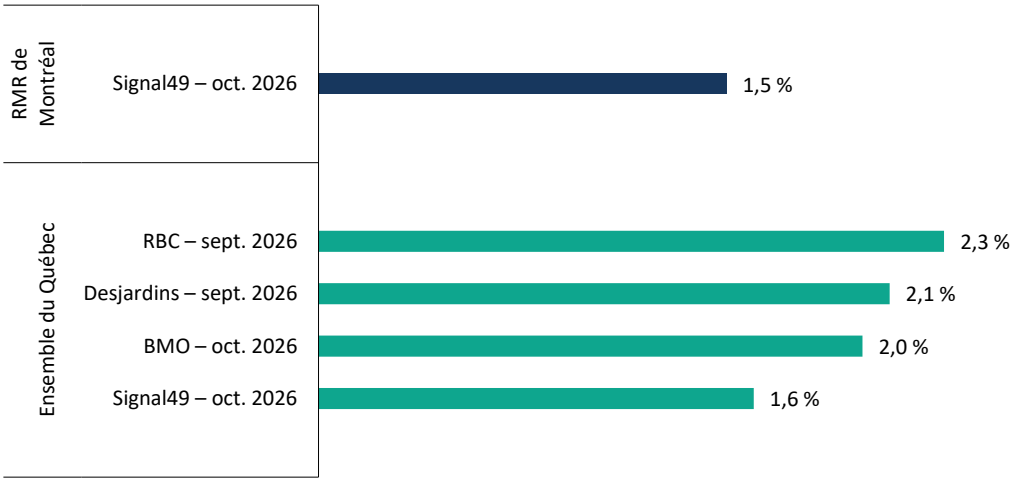

Budget de fonctionnement 2027 détaillé

4. SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales et permet de couvrir les coûts des services offerts à la population tels que la sécurité publique, le déneigement, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le budget de fonctionnement de 2027 de la Ville de Montréal s'élève à 8 044,1 M$, soit une hausse de 378,2 M$, ou 4,9 %, par rapport au budget de 2026.

Principales variations des dépenses

À elles seules, certaines obligations financières spécifiques expliquent 263,5 M$, soit 3,4 %, de la croissance du budget de la Ville :

- Dans une perspective de gestion financière rigoureuse, la Ville vise à protéger ses actifs et ses infrastructures.
    - La réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures est créée à cette fin, et prévoit une somme de 139 M$ dédiée pour le paiement au comptant.
    - 40 M$ pour le service de dette;
    - La poursuite du déploiement de la Stratégie montréalaise de l'eau (SME), pour une somme de 38 M$, dont 23 M$ du paiement comptant des immobilisations associées à l'eau;
- La contribution à l'ARTM augmente de 46,5 M$.

Sans celles-ci, la croissance des dépenses de la Ville de Montréal aurait atteint 1,5 %, soit 114,7 M$ ce qui reflète notamment les efforts d'optimisation réalisés par les services centraux et les arrondissements.

Figure 1 – Croissance du budget de fonctionnement

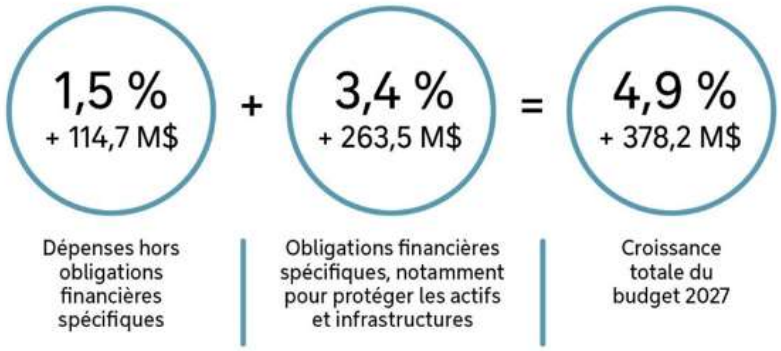

Les autres variations de dépenses par rapport au budget de 2026 sont notamment :

- une hausse de 82,6 M$ pour l'indexation de la rémunération globale du personnel, incluant l'ajout de 40 M$ afin de combler le déficit de rémunération des policiers lié notamment au temps supplémentaire;
- des efforts d'optimisation réalisés par l'ensemble des services, totalisant 35 M$ d'économies récurrentes, incluant la réalisation des économies liées au plan d'optimisation des ressources, déjà anticipées dans les dépenses communes au budget de 2026;
- une augmentation de 56,9 M$ des budgets des arrondissements, qui représente une croissance de 5,1 % de leurs budgets.

Puisque le budget est équilibré, la variation des dépenses est équivalente à celle des revenus.

Principales variations des revenus

Les principales variations de revenus par rapport au budget de 2026 sont :

- la création de la réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures, financée par une taxe dont les revenus lui sont dédiés, la taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures, ce qui génère 139 M$;
- une augmentation de la taxe foncière générale représentant 3 % des charges fiscales relevant du conseil municipal, générant 133,4 M$ de revenus additionnels pour la Ville;
- une augmentation de 70 M$ des revenus de la taxe relative au service de l'eau, correspondant à une hausse de 1,7 % des charges fiscales relevant du conseil municipal;
- une hausse de 27,1 M$ des revenus des taxes d'arrondissement;
- une croissance de 35,9 M$ des revenus provenant des contraventions de circulation et stationnement attribuable notamment à une augmentation du nombre de constats émis ainsi qu'à l'indexation des amendes en matière de stationnement;
- une hausse de 24,7 M$ des revenus d'intérêts;
- une hausse des quotes-parts provenant des villes reconstituées, générant 22 M$;
- une hausse de 21,4 M$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ et de 5 M$ du soutien financier à la Métropole du Québec;
- une diminution globale de 154,6 M$ du recours aux surplus des exercices antérieurs.

Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2027 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
REVENUS							
Taxes	3 809 306,4	3 962 830,0	4 205 654,8	4 323 856,3	4 503 406,1	4 510 415,4	4 874 162,7
Paiements tenant lieu de taxes	264 410,7	296 764,6	287 922,6	285 107,0	296 249,3	294 249,3	327 699,2
Quotes-parts	487 408,5	524 022,1	544 236,7	566 940,2	617 951,0	617 951,0	639 932,4
Transferts	631 572,3	563 115,9	711 947,3	770 353,3	877 254,0	641 480,3	662 872,6
Services rendus	376 746,5	418 891,5	447 495,5	462 667,9	478 021,3	480 294,0	512 848,9
Amendes et pénalités	169 707,2	186 196,1	214 106,6	242 688,1	263 131,0	241 866,6	278 189,2
Imposition de droits	462 846,9	336 244,8	416 492,8	413 817,3	416 320,8	387 185,2	387 068,2
Intérêts	198 416,8	259 606,3	246 761,0	221 707,8	247 873,6	222 638,8	247 384,5
Autres revenus	34 817,8	63 001,7	78 750,8	185 364,9	86 862,7	81 783,8	80 464,9
Affectation de revenus	406 971,3	318 735,2	145 991,6	337 282,6	345 204,2	188 030,9	33 444,7
Total – Revenus	**6 842 204,4**	**6 929 408,2**	**7 299 359,7**	**7 809 785,4**	**8 132 274,0**	**7 665 895,3**	**8 044 067,3**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs et sécurité publique	1 432 352,2	1 474 761,7	1 531 454,0	1 608 517,2	1 651 770,1	1 558 306,9	1 618 480,6
Développement et affaires institutionnelles	184 622,8	219 036,1	232 493,5	215 927,9	266 195,4	182 224,8	180 730,0
Qualité de vie	428 779,7	477 891,0	485 634,1	564 296,9	560 960,3	519 222,9	523 556,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	866 051,4	970 406,7	1 112 970,6	1 215 128,6	1 352 678,1	1 236 390,8	1 297 066,2
Direction exécutive - Ville Marie et Concertation des arrondissements	265 365,1	301 841,1	268 914,0	337 305,8	359 651,0	300 858,6	304 793,1
Arrondissements	990 348,3	1 034 202,4	1 082 225,4	1 123 184,4	1 197 575,6	1 125 475,8	1 182 356,1
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**4 167 519,5**	**4 478 139,0**	**4 713 691,6**	**5 064 360,8**	**5 388 830,5**	**4 922 479,8**	**5 106 982,9**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	999 892,1	902 391,5	895 869,9	898 089,2	969 540,3	992 045,3	1 002 463,8
Paiement au comptant d'immobilisations	431 190,5	657 184,4	547 476,1	592 521,1	555 615,6	550 031,1	711 795,5
Total – Dépenses de financement	**1 431 082,6**	**1 559 575,9**	**1 443 346,0**	**1 490 610,3**	**1 525 155,9**	**1 542 076,4**	**1 714 259,3**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	187 659,2	(23 645,9)	184 609,6	170 680,8	179 804,1	326 034,0	294 859,9
Dépenses de contributions	757 878,0	776 462,6	832 357,3	879 324,5	927 392,5	927 326,5	981 138,6
Total – Autres dépenses corporatives	**945 537,2**	**752 816,7**	**1 016 966,9**	**1 050 005,3**	**1 107 196,6**	**1 253 360,5**	**1 275 998,5**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	**(45 730,0)**	**(48 674,6)**	**(51 418,8)**	**(51 802,0)**	**(53 545,9)**	**(52 021,4)**	**(53 173,4)**
Total – Dépenses[2]	**6 498 409,3**	**6 741 857,1**	**7 122 585,7**	**7 553 174,4**	**7 967 637,1**	**7 665 895,3**	**8 044 067,3**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**343 795,1**	**187 551,2**	**176 774,0**	**256 611,0**	**164 636,9**	-	-

[1] Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 51,4 M$ en 2026 et 52,3 M$ en 2027. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Les transactions interentités sont de l'ordre de 0,6 M$ au budget de 2026 et de 0,9 M$ au budget de 2027.

[2] Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 3 et 4) ne peuvent pas être additionnés pour rendre compte du budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,9 M$ en 2027) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 765,7 M$ en 2027).

Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2027 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
REVENUS							
Taxes	3 759 158,8	3 914 170,9	4 173 033,5	4 307 486,8	4 487 401,2	4 494 408,4	4 857 627,4
Paiements tenant lieu de taxes	264 410,7	296 764,6	287 922,5	285 107,0	296 249,3	294 249,3	327 699,2
Transferts	283 707,5	298 176,1	370 447,5	417 906,4	392 695,9	355 517,0	380 729,6
Services rendus	320 658,6	359 203,6	385 631,9	407 023,4	417 986,6	417 962,5	450 906,6
Amendes et pénalités	80 619,4	95 736,2	106 034,5	129 915,5	137 742,3	127 090,6	152 729,5
Imposition de droits	462 271,1	336 063,3	416 323,3	413 645,1	416 126,3	386 990,7	386 863,9
Intérêts	106 129,7	143 764,4	129 309,9	116 039,1	128 600,8	113 198,5	127 257,0
Autres revenus	18 949,0	16 049,3	23 891,5	106 147,3	75 041,9	73 114,9	72 076,9
Affectation de revenus	364 894,6	310 833,3	126 772,6	315 906,9	327 623,8	187 304,3	33 444,7
Total – Revenus	**5 660 799,4**	**5 770 761,7**	**6 019 367,2**	**6 499 177,5**	**6 679 468,1**	**6 449 836,2**	**6 789 334,8**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs et sécurité publique	158 062,2	167 273,4	173 689,0	180 923,1	191 873,2	187 602,6	190 083,4
Développement et affaires institutionnelles	111 900,8	129 731,4	138 319,2	147 570,7	132 630,9	123 692,0	122 401,2
Qualité de vie	275 388,7	303 841,9	305 188,9	385 315,0	356 083,1	335 582,9	336 967,1
Urbanisme, mobilité et infrastructures	479 601,0	528 901,0	585 089,1	633 055,4	661 233,6	651 733,1	683 101,2
Direction exécutive - Ville Marie et Concertation des arrondissements	241 614,4	276 418,5	243 349,9	305 570,7	321 147,8	267 476,0	271 271,7
Arrondissements	986 385,1	1 029 804,3	1 078 105,3	1 118 625,7	1 193 646,0	1 121 546,2	1 177 632,4
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**2 252 952,2**	**2 435 970,5**	**2 523 741,4**	**2 771 060,6**	**2 856 614,6**	**2 687 632,8**	**2 781 457,0**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 294 430,3**	**2 354 180,9**	**2 449 120,9**	**2 540 365,5**	**2 724 474,2**	**2 724 474,2**	**2 765 722,8**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	645 040,1	650 178,7	624 572,9	627 399,3	676 315,1	684 670,1	693 919,6
Paiement au comptant d'immobilisations	319 602,3	362 743,0	303 556,9	386 620,5	355 648,1	355 558,6	509 548,9
Total – Dépenses de financement	**964 642,4**	**1 012 921,7**	**928 129,8**	**1 014 019,8**	**1 031 963,2**	**1 040 228,7**	**1 203 468,5**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	(32 283,0)	(191 031,8)	(86 574,2)	(101 090,3)	(70 983,6)	(15 706,1)	22 118,1
Dépenses de contributions	59 266,4	60 729,5	59 293,4	61 441,3	64 703,0	64 587,0	68 832,7
Total – Autres dépenses corporatives	**26 983,4**	**(130 302,3)**	**(27 280,8)**	**(39 649,0)**	**(6 280,6)**	**48 880,9**	**90 950,8**
Élimination des transactions internes	**(43 505,2)**	**(47 071,1)**	**(50 179,9)**	**(50 376,5)**	**(52 669,3)**	**(51 380,5)**	**(52 264,3)**
Total – Dépenses	**5 495 503,2**	**5 625 699,7**	**5 823 531,4**	**6 235 420,4**	**6 554 102,1**	**6 449 836,2**	**6 789 334,8**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**165 296,2**	**145 062,0**	**195 834,0**	**263 757,1**	**125 366,0**	-	-

Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2027 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
REVENUS							
Taxes	50 147,6	48 659,1	32 621,3	16 369,5	16 004,9	16 007,0	16 535,3
Quotes-parts	2 781 838,8	2 878 203,0	2 993 357,6	3 107 305,7	3 342 425,2	3 342 425,2	3 405 655,2
Transferts	347 864,8	264 939,9	341 499,6	352 447,2	484 558,1	285 963,3	282 143,0
Services rendus	58 313,2	61 291,1	63 104,3	57 067,8	60 911,5	62 972,4	62 851,4
Amendes et pénalités	89 087,8	90 459,8	108 072,1	112 772,6	125 388,7	114 776,0	125 459,7
Imposition de droits	575,8	181,5	169,5	172,2	194,5	194,5	204,3
Intérêts	92 287,1	115 841,8	117 451,0	105 668,6	119 272,8	109 440,3	120 127,5
Autres revenus	15 868,8	46 952,4	54 859,3	79 217,7	11 820,8	8 668,9	8 388,0
Affectation de revenus	42 076,8	7 902,0	19 219,0	21 375,7	17 580,3	726,6	-
Total – Revenus	**3 478 060,7**	**3 514 430,6**	**3 730 353,7**	**3 852 397,0**	**4 178 156,8**	**3 941 174,2**	**4 021 364,4**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs et sécurité publique	1 274 290,0	1 307 488,5	1 357 765,3	1 427 593,6	1 459 896,8	1 370 704,3	1 428 397,2
Développement et affaires institutionnelles	72 722,1	89 305,0	94 174,3	68 356,9	133 564,5	58 532,8	58 328,8
Qualité de vie	153 391,3	174 048,6	180 445,3	178 981,6	204 877,2	183 640,0	186 589,8
Urbanisme, mobilité et infrastructures	386 450,4	441 505,3	527 882,2	582 073,5	691 444,5	584 657,7	613 965,0
Direction exécutive - Ville Marie et Concertation des arrondissements	23 750,6	25 422,6	25 564,3	31 734,8	38 503,3	33 382,6	33 521,4
Arrondissements	3 963,3	4 398,0	4 118,9	4 557,8	3 929,6	3 929,6	4 723,7
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 914 567,7**	**2 042 168,0**	**2 189 950,3**	**2 293 298,2**	**2 532 215,9**	**2 234 847,0**	**2 325 525,9**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	354 852,0	252 212,8	271 297,1	270 689,9	293 225,2	307 375,2	308 544,2
Paiement au comptant d'immobilisations	111 588,3	294 441,5	243 919,1	205 900,6	199 967,5	194 472,5	202 246,6
Total – Dépenses de financement	**466 440,3**	**546 654,3**	**515 216,2**	**476 590,5**	**493 192,7**	**501 847,7**	**510 790,8**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	219 942,2	167 386,0	271 183,4	271 771,2	250 787,8	341 740,1	272 741,8
Dépenses de contributions	698 611,6	715 733,1	773 063,8	817 883,2	862 689,5	862 739,5	912 305,9
Total – Autres dépenses corporatives	**918 553,8**	**883 119,1**	**1 044 247,2**	**1 089 654,4**	**1 113 477,3**	**1 204 479,6**	**1 185 047,7**
Total – Dépenses	**3 299 561,8**	**3 471 941,4**	**3 749 413,7**	**3 859 543,1**	**4 138 885,9**	**3 941 174,2**	**4 021 364,4**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**178 498,9**	**42 489,2**	**(19 060,0)**	**(7 146,1)**	**39 270,9**	**-**	**-**

5. ANALYSE DES REVENUS

5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales constituent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale, de la taxe spéciale relative au service de l'eau, de la taxe spéciale relative au service de la voirie, de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM, de la taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures, ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi d'autres taxes, notamment la taxe sur les parcs de stationnement et la tarification volumétrique pour le service d'eau, appliquées aux immeubles non résidentiels.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec et leurs entreprises respectives. Ils incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Taxes							
Taxes foncières générales	3 076 663,8	3 185 911,2	3 370 615,4	3 472 564,9	3 615 594,6	3 622 594,6	3 771 642,6
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	414 768,2	447 843,9	474 651,9	493 545,3	528 912,9	528 912,9	597 509,3
Gestion des matières résiduelles	(0,1)	0,2	-	-	-	-	-
Contributions au service de la dette	202 675,1	209 911,0	215 101,6	219 952,3	217 854,3	217 854,3	222 247,2
Centre d'urgence 911	13 593,9	13 053,1	15 175,4	16 263,6	16 007,0	16 007,0	16 535,3
Taxe sur l'immatriculation	36 553,7	35 606,0	17 445,9	105,9	(2,1)	-	-
Taxe sur les parcs de stationnement	18 829,9	23 320,1	26 405,3	33 349,7	35 153,7	35 153,7	37 393,3
Taxe relative à la voirie	19 409,2	19 536,1	19 777,9	19 900,1	20 332,4	20 332,4	20 638,6
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 604,7	11 462,1	49 484,1	50 506,7	51 036,0	51 036,0	51 377,9
Taxe maintien des infrastructures	-	-	-	-	-	-	137 718,1
Autres	15 208,0	16 186,3	16 997,3	17 667,8	18 517,3	18 524,5	19 100,4
Total – Taxes	**3 809 306,4**	**3 962 830,0**	**4 205 654,8**	**4 323 856,3**	**4 503 406,1**	**4 510 415,4**	**4 874 162,7**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	33 841,3	35 312,0	46 027,0	42 171,6	42 305,0	42 305,0	43 749,1
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	166 410,9	176 741,1	169 697,1	179 036,7	184 205,3	184 205,3	206 633,5
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 672,8	1 768,7	1 453,6	1 518,1	1 565,6	1 565,6	1 038,6
Gouvernement du Canada et ses entreprises	43 588,8	62 755,1	49 566,9	51 865,0	56 703,3	54 703,3	63 409,1
Organismes municipaux	16 876,7	18 125,9	19 069,4	8 614,0	9 461,9	9 461,9	10 889,3
Autres	2 020,2	2 061,8	2 108,5	1 901,6	2 008,2	2 008,2	1 979,6
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**264 410,7**	**296 764,6**	**287 922,5**	**285 107,0**	**296 249,3**	**294 249,3**	**327 699,2**

Budget du conseil municipal

Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Taxes							
Taxes foncières générales	3 076 663,8	3 185 911,2	3 370 615,4	3 472 564,9	3 615 594,6	3 622 594,6	3 771 642,6
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	414 768,2	447 843,9	474 651,9	493 545,3	528 912,9	528 912,9	597 509,3
Gestion des matières résiduelles	(0,1)	0,2	-	-	-	-	-
Contributions au service de la dette	202 675,1	209 911,0	215 101,6	219 952,3	217 854,3	217 854,3	222 247,2
Taxe sur les parcs de stationnement	18 829,9	23 320,1	26 405,3	33 349,7	35 153,7	35 153,7	37 393,3
Taxe relative à la voirie	19 409,2	19 536,1	19 777,9	19 900,1	20 332,4	20 332,4	20 638,6
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 604,7	11 462,1	49 484,1	50 506,7	51 036,0	51 036,0	51 377,9
Taxe maintien des infrastructures	-	-	-	-	-	-	137 718,1
Autres	15 208,0	16 186,3	16 997,3	17 667,8	18 517,3	18 524,5	19 100,4
Total – Taxes	**3 759 158,8**	**3 914 170,9**	**4 173 033,5**	**4 307 486,8**	**4 487 401,2**	**4 494 408,4**	**4 857 627,4**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	33 841,3	35 312,0	46 027,0	42 171,6	42 305,0	42 305,0	43 749,1
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	166 410,9	176 741,1	169 697,1	179 036,7	184 205,3	184 205,3	206 633,5
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 672,8	1 768,7	1 453,6	1 518,1	1 565,6	1 565,6	1 038,6
Gouvernement du Canada et ses entreprises	43 588,8	62 755,1	49 566,9	51 865,0	56 703,3	54 703,3	63 409,1
Organismes municipaux	16 876,7	18 125,9	19 069,4	8 614,0	9 461,9	9 461,9	10 889,3
Autres	2 020,2	2 061,8	2 108,5	1 901,6	2 008,2	2 008,2	1 979,6
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**264 410,7**	**296 764,6**	**287 922,5**	**285 107,0**	**296 249,3**	**294 249,3**	**327 699,2**

Variations budgétaires

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 396,7 M$, soit 8,3 %. Cette augmentation s'explique principalement par :

- la création de la réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures, financée par la taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures, ce qui génère 139 M$;
- une augmentation de la taxe foncière générale représentant 3 % des charges fiscales relevant du conseil municipal, générant 133,4 M$ de revenus additionnels pour la Ville;
- une augmentation de 70 M$ des revenus de la taxe relative au service de l'eau, correspondant à une hausse de 1,7 % des charges fiscales relevant du conseil municipal;
- une hausse de 27,1 M$ des revenus des taxes d'arrondissement;
- une augmentation de 21,9 M$ des compensations tenant lieu de taxes.

Ces revenus incluent une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 40 M$.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section *Fiscalité locale*, de la section *Renseignements complémentaires*.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 7 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Taxes							
Centre d'urgence 911	13 593,9	13 053,1	15 175,4	16 263,6	16 007,0	16 007,0	16 535,3
Taxe sur l'immatriculation	36 553,7	35 606,0	17 445,9	105,9	(2,1)	-	-
Total – Taxes	**50 147,6**	**48 659,1**	**32 621,3**	**16 369,5**	**16 004,9**	**16 007,0**	**16 535,3**

Variations budgétaires

En 2027, les revenus de taxes du budget du conseil d'agglomération totalisent 16,5 M$, soit une hausse de 0,5 M$ par rapport au budget de 2026 en raison de l'indexation du taux de la taxe pour le financement du service 911.

5.2. Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées afin de financer les dépenses nettes de l'agglomération. Par « dépenses nettes », on entend les dépenses à financer après déduction des autres revenus de l'agglomération (transferts, taxes, etc.).

Dans le tableau ci-dessous, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2027, ces revenus totalisent à 639,9 M$.

Tableau 8 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Quotes-parts							
Dépenses générales	397 637,9	447 099,6	474 300,5	490 429,8	532 014,7	532 014,7	553 889,9
Service de l'eau	25 736,5	33 080,4	35 723,9	35 862,6	40 721,3	40 721,3	45 965,4
Alimentation en eau potable	16 369,3	16 344,9	15 390,7	17 699,0	18 980,3	18 980,3	21 276,5
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	397,7	387,8	377,9	368,0	358,2	358,2	348,2
Service des premiers répondants	1 778,4	2 025,6	2 180,1	1 647,2	1 797,5	1 797,5	1 782,3
Tarifaire (compteurs d'eau)	215,8	172,3	122,7	147,6	36,4	36,4	40,8
Déficit - Exercices antérieurs	36 667,6	15 870,0	5 923,1	8 199,0	10 294,4	10 294,4	1 858,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 542,0	5 008,1	6 229,0	8 664,8	9 896,2	9 896,2	10 959,6
Financement des investissements admissibles au FCCQ	4 063,3	4 033,4	3 988,8	3 922,2	3 852,0	3 852,0	3 811,7
Total – Quotes-parts	**487 408,5**	**524 022,1**	**544 236,7**	**566 940,2**	**617 951,0**	**617 951,0**	**639 932,4**

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, soit les 15 villes reconstituées et la Ville de Montréal. Ces revenus servent à financer les services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2027, ces revenus totalisent 3 405,7 M$.

Tableau 9 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Quotes-parts							
Dépenses générales	2 291 161,3	2 475 854,0	2 624 750,6	2 715 111,6	2 898 589,5	2 898 589,5	2 969 050,1
Service de l'eau	148 291,6	183 185,9	197 693,7	198 542,2	221 863,0	221 863,0	246 391,4
Alimentation en eau potable	99 420,7	96 429,7	100 506,1	109 588,7	121 697,9	121 697,9	134 084,7
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 382,3	5 248,4	5 114,5	4 980,6	4 846,8	4 846,8	4 712,9
Service des premiers répondants	10 834,5	11 869,9	12 761,3	9 641,7	10 309,9	10 309,9	10 041,4
Tarifaire (compteurs d'eau)	1 490,0	1 766,2	1 339,6	1 433,2	875,7	875,7	1 288,6
Déficit - Exercices antérieurs	211 276,0	87 881,4	32 778,0	45 391,3	56 087,1	56 087,1	9 959,5
Financement des investissements admissibles à la TECQ	6 101,1	7 936,1	10 052,7	14 348,0	20 035,2	20 035,2	22 047,1
Financement des investissements admissibles au FCCQ	7 881,3	8 031,4	8 361,1	8 268,4	8 120,1	8 120,1	8 079,5
Total – Quotes-parts	**2 781 838,8**	**2 878 203,0**	**2 993 357,6**	**3 107 305,7**	**3 342 425,2**	**3 342 425,2**	**3 405 655,2**

Variations budgétaires

Il existe en tout neuf quotes-parts différentes. Outre celle destinée au financement des dépenses générales, plusieurs quotes-parts servent à financer des activités spécifiques, notamment les dépenses liées à la gestion de l'eau. En 2027, les quotes-parts exigées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses augmentent de 63,2 M$, soit une hausse de 1,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 10 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	14 545,8	16 717,7	17 287,7	17 981,8	23 570,2	23 570,2	24 312,5
Beaconsfield	26 553,8	29 209,6	29 982,7	31 306,4	31 231,5	31 231,5	31 642,6
Côte-Saint-Luc	31 979,5	34 973,6	36 128,0	37 563,3	38 137,5	38 137,5	38 669,0
Dollard-des-Ormeaux	48 576,6	55 030,3	56 515,5	58 526,1	60 954,1	60 954,1	62 499,5
Dorval	79 124,7	80 741,6	84 640,4	88 127,2	103 623,5	103 623,5	105 432,1
Hampstead	12 372,2	13 799,5	14 121,5	14 728,4	14 913,0	14 913,0	15 040,6
Kirkland	34 844,6	36 996,4	37 808,1	39 533,2	41 331,1	41 331,1	44 316,3
L'Île-Dorval	114,8	101,8	98,1	111,4	112,6	112,6	112,5
Montréal-Est	19 126,9	23 040,1	24 356,9	25 192,4	30 974,3	30 974,3	32 403,6
Montréal-Ouest	6 570,7	7 348,1	7 553,0	7 819,0	8 054,5	8 054,5	8 178,6
Mont-Royal	62 666,5	67 127,7	69 148,7	71 633,3	73 462,0	73 462,0	82 481,9
Pointe-Claire	72 434,1	78 451,9	83 332,6	88 338,7	103 787,5	103 787,5	106 223,8
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 664,2	10 085,4	10 632,6	11 053,6	12 487,3	12 487,3	12 710,6
Senneville	3 592,9	4 095,5	4 275,6	4 450,8	5 587,2	5 587,2	5 669,3
Westmount	66 241,2	66 302,8	68 355,4	70 574,6	69 724,7	69 724,7	70 239,5
Ville de Montréal	2 294 430,4	2 354 180,9	2 449 120,9	2 540 365,5	2 724 474,2	2 724 474,2	2 765 722,8
Total – Quotes-parts des villes liées	**2 781 838,9**	**2 878 202,9**	**2 993 357,7**	**3 107 305,7**	**3 342 425,2**	**3 342 425,2**	**3 405 655,2**

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif.

Les quotes-parts sont expliquées plus en détail dans la sous-section *Quotes-parts et fiscalité d'agglomération* de la section *Renseignements complémentaires* du présent document.

5.3. Transferts

Les revenus de transferts sont des sommes reçues des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage de frais et sont donc destinées à des fins précises. Cependant, il existe aussi des transferts de droits, qui sont des sommes versées à la Ville en fonction des dispositions d'une loi ou d'un règlement constitutif.

Tableau 11 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Transferts							
Contribution au service de la dette	17 933,5	15 452,3	10 585,5	7 156,0	14 596,8	15 844,7	18 567,7
Partage de la croissance d'un point de TVQ	23 170,4	27 961,4	91 995,5	134 531,0	140 886,5	140 718,6	162 076,7
CMM	37 983,2	39 764,9	68 275,5	85 786,5	189 501,8	138 025,2	132 197,6
AccèsLogis	31 557,7	80 169,3	81 245,1	71 955,0	74 686,2	35 555,1	35 555,1
Gestion des matières résiduelles	48 256,4	50 672,8	66 296,0	63 303,4	20 849,6	22 170,8	20 792,0
Rénovation urbaine	12 347,9	11 450,7	11 065,9	10 956,1	7 615,2	11 204,0	9 204,0
Développement économique	130 125,2	34 339,7	38 511,8	22 603,7	48 818,1	-	-
Sécurité publique (police)	56 747,4	42 400,5	74 645,2	74 032,9	70 049,1	66 496,5	68 494,9
Lutte contre la pauvreté	11 195,6	14 730,7	9 945,4	20 844,7	19 726,5	5 000,0	5 000,0
Projet des premiers répondants	8 799,8	6 627,2	7 832,7	8 207,2	10 705,8	11 200,0	11 200,0
Loisirs et culture	22 142,5	16 932,6	4 283,0	17 768,3	6 779,9	4 518,0	4 518,0
Violence conjugale	1 483,6	1 238,0	2 223,6	3 265,0	3 750,0	3 750,0	-
Programmes de financements pluriannuels	26 708,8	15 623,0	29 930,8	27 305,3	13 594,1	12 346,2	11 644,2
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	102 608,0	102 608,0	107 738,4	113 125,3	113 125,3	113 125,3	118 118,5
Réflexe Montréal – Développement économique	28 316,2	47 962,8	51 618,8	45 620,3	98 142,7	50 000,0	50 000,0
Autres	72 196,1	55 182,0	55 754,1	63 892,6	44 426,4	11 525,9	15 503,9
Total – Transferts	**631 572,3**	**563 115,9**	**711 947,3**	**770 353,3**	**877 254,0**	**641 480,3**	**662 872,6**

Budget du conseil municipal

Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Transferts							
Contribution au service de la dette	9 573,6	8 233,5	4 768,5	1 669,7	6 628,0	6 571,0	9 814,5
Partage de la croissance d'un point de TVQ	23 170,4	27 961,4	91 995,5	134 531,0	140 886,5	140 718,6	162 076,7
CMM	25 500,0	24 546,0	24 723,3	24 553,2	24 783,5	24 783,5	24 627,7
Gestion des matières résiduelles	44 243,7	42 294,0	49 042,0	51 666,8	20 849,6	22 170,8	20 792,0
Rénovation urbaine	11 813,7	11 442,0	11 127,1	11 364,0	7 615,2	11 204,0	9 204,0
Développement économique	5 118,3	16 151,6	12 496,7	8 482,8	8 232,9	-	-
Lutte contre la pauvreté	-	2 123,3	2 802,7	5 341,5	5 000,0	5 000,0	5 000,0
Loisirs et culture	21 819,7	16 058,3	4 235,5	17 201,5	6 331,4	4 518,0	4 518,0
Programmes de financements pluriannuels	18 710,2	15 609,3	18 784,1	17 075,8	6 724,6	6 781,6	6 636,6
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	102 608,0	102 608,0	107 738,4	113 125,3	113 125,3	113 125,3	118 118,5
Réflexe Montréal – Développement économique	9 186,5	10 495,9	11 295,6	12 995,7	24 183,0	15 000,0	15 000,0
Autres	11 963,4	20 652,8	31 438,1	19 899,1	28 335,9	5 644,2	4 941,6
Total – Transferts	**283 707,5**	**298 176,1**	**370 447,5**	**417 906,4**	**392 695,9**	**355 517,0**	**380 729,6**

Variations budgétaires

En 2027, les revenus de transferts sont en hausse de 25,2 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une hausse de 3,2 M$ de la contribution au service de la dette, principalement expliquée par le remboursement des intérêts liés au financement des subventions à recevoir du gouvernement du Québec;
- une augmentation de 21,4 M$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus de la TVQ perçus par le gouvernement du Québec;
- une baisse de 1,4 M$ des redevances à l'enfouissement pour la mise en décharge et l'élimination des matières résiduelles (PL 130) en fonction des critères définis par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ainsi que la performance des municipalités;
- une diminution de 2 M$ des transferts destinés à la rénovation urbaine, attribuable à la suspension du Programme Rénovation Québec (PRQ) par la SHQ;
- une indexation de 5 M$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel ». Cette indexation est basée sur la variation du produit intérieur brut nominal de la région de Montréal;
- une diminution de 0,7 M$ de la rubrique *Autres* associée principalement à la fin de l'entente relative au Fonds pour l'application des restrictions sur la location de courte durée.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 13 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Transferts							
Contribution au service de la dette	8 359,9	7 218,8	5 817,0	5 486,3	7 968,8	9 273,7	8 753,2
CMM	12 483,2	15 218,9	43 552,2	61 233,4	164 718,3	113 241,7	107 569,9
AccèsLogis	31 557,7	80 169,3	81 245,1	71 955,0	74 686,2	35 555,1	35 555,1
Gestion des matières résiduelles	4 012,6	8 378,8	17 254,0	11 636,7	-	-	-
Rénovation urbaine	534,2	8,7	(61,3)	(407,9)	-	-	-
Développement économique	125 006,9	18 188,1	26 015,1	14 120,9	40 585,2	-	-
Sécurité publique (police)	56 747,4	42 400,5	74 645,2	74 032,9	70 049,1	66 496,5	68 494,9
Lutte contre la pauvreté	11 195,6	12 607,4	7 142,7	15 503,3	14 726,5	-	-
Projet des premiers répondants	8 799,8	6 627,2	7 832,7	8 207,2	10 705,8	11 200,0	11 200,0
Loisirs et culture	322,9	874,4	47,4	566,8	448,5	-	-
Violence conjugale	1 483,6	1 238,0	2 223,6	3 265,0	3 750,0	3 750,0	-
Programmes de financements pluriannuels	7 998,6	13,7	11 146,7	10 229,4	6 869,5	5 564,6	5 007,6
Réflexe Montréal – Développement économique	19 129,7	37 466,9	40 323,2	32 624,7	73 959,7	35 000,0	35 000,0
Autres	60 232,7	34 529,2	24 316,0	43 993,5	16 090,5	5 881,7	10 562,3
Total – Transferts	**347 864,8**	**264 939,9**	**341 499,6**	**352 447,2**	**484 558,1**	**285 963,3**	**282 143,0**

Variations budgétaires

En 2027, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en baisse de 3,8 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une diminution de 0,5 M$ de la contribution au service de la dette, expliquée principalement par l'échéance de certains financements relatifs aux subventions à recevoir du gouvernement du Québec;
- une baisse de 5,7 M$ des revenus de transferts en provenance de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui s'explique par :
  - une baisse de 4,4 M$ liée à la nouvelle entente pour l'assainissement de l'atmosphère. La Ville de Montréal reçoit dorénavant directement le transfert du gouvernement du Québec, alors que celui-ci transitait auparavant par la CMM. Cette baisse est compensée par une hausse équivalente à la rubrique *Autres*;
  - une diminution en 2027 de 1,3 M$ des contributions, attribuable à un projet de logements sociaux dont les déboursés prévus en 2026 dépendent du rythme d'avancement des travaux
- une augmentation de 2 M$ des transferts au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui s'explique principalement par un budget additionnel de 1,1 M$ pour l'équipe intégrée de coordination des disparitions et des enlèvements et de 0,9 M$ pour le programme québécois de lutte contre la criminalité incluant le volet de la violence conjugale;
- une baisse de 3,8 M$ attribuable à la fin de l'entente avec le ministère de la Justice du Québec pour le traitement des causes en justice liées à la violence conjugale, qui est en négociation avec le gouvernement. Entretemps, la Ville continue d'assurer les activités pour éviter un bris de service;
- une diminution de 0,6 M$ des programmes de financement pluriannuels attribuable à la baisse progressive du capital financé et aux modifications des modalités de paiement de certaines subventions;
- une hausse de 4,4 M$ dans les autres transferts en contrepartie de la baisse dans les transferts en provenance de la CMM.

5.4. Services rendus

Les *Services rendus aux organismes municipaux* comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

Les *Autres services rendus* comprennent l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 14 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 944,4	9 445,6	9 734,7	9 976,0	10 124,8	10 124,8	10 257,6
Autres services rendus	367 802,1	409 445,9	437 760,8	452 691,9	467 896,5	470 169,2	502 591,3
Total – Services rendus[1]	**376 746,5**	**418 891,5**	**447 495,5**	**462 667,9**	**478 021,3**	**480 294,0**	**512 848,9**

[1] Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,9 M$ en 2027).

Budget du conseil municipal

Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 867,1	9 221,8	9 452,4	9 660,3	9 785,9	9 785,9	9 932,7
Autres services rendus	311 791,5	349 981,8	376 179,5	397 363,1	408 200,7	408 176,6	440 973,9
Total – Services rendus	**320 658,6**	**359 203,6**	**385 631,9**	**407 023,4**	**417 986,6**	**417 962,5**	**450 906,6**

Variations budgétaires

En 2027, les revenus des services rendus sont en hausse de 32,9 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 14 M$ des revenus attribuables à la révision de la tarification des bornes de recharge publiques pour véhicules électriques;
- une augmentation de 12,9 M$ des revenus de redevances de la Commission des services électriques de Montréal, attribuable à la hausse du taux, du métrage, ainsi qu'à la facturation des structures exclusives;
- une hausse de 3,5 M$ des revenus des stationnement tarifés, principalement attribuable aux hausses tarifaires touchant le stationnement sur rue, à une hausse des frais de transaction et à la prise en compte d'autres revenus découlant de l'entente-cadre liant l'AMD à la Ville depuis 2025, malgré une baisse des revenus de stationnement tarifé hors rue en raison de l'abandon de la tarification du stationnement au Complexe sportif Claude-Robillard;
- une augmentation de 2,5 M$ des revenus autonomes des arrondissements.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 16 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	77,3	223,7	282,4	315,6	338,9	338,9	324,9
Autres services rendus	58 235,9	61 067,4	62 821,9	56 752,2	60 572,6	62 633,5	62 526,5
Total – Services rendus	**58 313,2**	**61 291,1**	**63 104,3**	**57 067,8**	**60 911,5**	**62 972,4**	**62 851,4**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire se maintient à 62,9 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 3,4 M$ relative à la tarification des eaux usées en raison de la mise à jour annuelle des tarifs en lien avec les coûts réels;
- une diminution de 1,7 M$ au SPVM découlant de la fin des prêts de policiers à la Commissaire à la lutte contre la corruption à compter de la fin de l'année 2026, aucun nouveau prêt n'étant prévu en 2027;
- une réduction des revenus non récurrents de 1,8 M$, provenant des demandes de révision de l'évaluation foncière enregistrées en 2026.

5.5. Amendes et pénalités

Ces revenus se répartissent en deux grands groupes : les constats d'infraction en matière de circulation et stationnement puis les autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention des incendies, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque cette portion est étroitement associée aux autres frais, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans distinction quant à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 17 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Contraventions – Circulation et stationnement	155 340,6	167 845,1	191 298,0	219 202,1	241 338,0	217 263,6	253 180,8
Autres – Amendes et pénalités	14 366,5	18 351,0	22 808,6	23 486,1	21 793,0	24 603,0	25 008,4
Total – Amendes et pénalités	**169 707,2**	**186 196,1**	**214 106,6**	**242 688,1**	**263 131,0**	**241 866,6**	**278 189,2**

Variations budgétaires

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 278,2 M$ en 2027, ce qui représente une hausse de 36,3 M$ par rapport au budget de 2026, qui s'explique par :

- une hausse de 35,9 M$ reflétant une augmentation du nombre de constats émis par les agents de stationnement ainsi que l'indexation des amendes en matière de stationnement;
- ainsi qu'une augmentation de 0,4 M$ découlant des amendes pour les alarmes non fondées au Service de sécurité incendie de Montréal.

5.6. Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 18 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	410 852,5	286 086,2	363 842,2	361 829,5	351 958,7	342 958,7	342 958,7
Licences et permis	51 994,4	50 158,6	52 650,6	51 987,8	64 362,1	44 226,5	44 109,5
Total – Imposition de droits	**462 846,9**	**336 244,8**	**416 492,8**	**413 817,3**	**416 320,8**	**387 185,2**	**387 068,2**

Budget du conseil municipal

Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	410 852,5	286 086,2	363 842,2	361 829,5	351 958,7	342 958,7	342 958,7
Licences et permis	51 418,6	49 977,1	52 481,1	51 815,6	64 167,6	44 032,0	43 905,2
Total – Imposition de droits	**462 271,1**	**336 063,3**	**416 323,3**	**413 645,1**	**416 126,3**	**386 990,7**	**386 863,9**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire demeure relativement stable et s'établit à 386,9 M$ en 2027. Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 0,4 M$ du budget des autres licences et permis des arrondissements;
- une diminution de 0,6 M$ des revenus de permis de construction projetés par les arrondissements pour l'année 2027.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 20 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Imposition de droits							
Licences et permis	575,8	181,5	169,5	172,2	194,5	194,5	204,3
Total – Imposition de droits	**575,8**	**181,5**	**169,5**	**172,2**	**194,5**	**194,5**	**204,3**

Variations budgétaires

En 2027, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal se maintiennent à 0,2 M$.

5.7. Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus.

Tableau 21 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Intérêts							
Arriérés de taxes	21 557,7	32 854,5	32 677,8	38 116,1	32 001,2	26 429,0	26 550,0
Fonds d'amortissement	83 367,9	79 049,2	86 960,0	91 528,9	109 980,7	94 838,1	110 709,1
Encaisse et autres intérêts	93 491,2	147 702,6	127 123,2	92 062,8	105 891,7	101 371,7	110 125,4
Total – Intérêts	**198 416,8**	**259 606,3**	**246 761,0**	**221 707,8**	**247 873,6**	**222 638,8**	**247 384,5**

Budget du conseil municipal

Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Intérêts							
Arriérés de taxes	21 512,2	32 850,0	32 677,4	38 115,0	32 000,0	26 429,0	26 550,0
Fonds d'amortissement	61 315,7	58 353,6	55 976,8	57 471,2	74 104,4	66 533,1	78 445,2
Encaisse et autres intérêts	23 301,8	52 560,8	40 655,7	20 452,9	22 496,4	20 236,4	22 261,8
Total – Intérêts	**106 129,7**	**143 764,4**	**129 309,9**	**116 039,1**	**128 600,8**	**113 198,5**	**127 257,0**

Variations budgétaires

La hausse de 14,1 M$ s'explique principalement par :

- une hausse de 11,9 M$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, principalement attribuable à un changement de méthode comptable, avec l'adoption du taux d'intérêt effectif plutôt que de l'amortissement linéaire;
- une hausse de 2 M$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique principalement par une hausse du taux d'intérêt.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 23 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Intérêts							
Arriérés de taxes	45,6	4,5	0,4	1,1	1,2	-	-
Fonds d'amortissement	22 052,0	20 695,4	30 983,2	34 057,7	35 876,3	28 305,0	32 263,9
Encaisse et autres intérêts	70 189,5	95 141,9	86 467,4	71 609,8	83 395,3	81 135,3	87 863,6
Total – Intérêts	**92 287,1**	**115 841,8**	**117 451,0**	**105 668,6**	**119 272,8**	**109 440,3**	**120 127,5**

Variations budgétaires

La hausse de 10,7 M$ s'explique principalement par :

- une hausse de 4 M$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, principalement attribuable à un changement de méthode comptable, avec l'adoption du taux d'intérêt effectif plutôt que de l'amortissement linéaire;
- une hausse de 6,7 M$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique principalement par une hausse du taux d'intérêt.

5.8. Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux.

Tableau 24 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	3 547,6	5 952,9	16 664,6	75 464,1	9 796,9	16 396,9	16 286,4
Autres	31 270,2	57 048,8	62 086,2	109 900,8	77 065,8	65 386,9	64 178,5
Total – Autres revenus	**34 817,8**	**63 001,7**	**78 750,8**	**185 364,9**	**86 862,7**	**81 783,8**	**80 464,9**

Budget du conseil municipal

Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	3 606,1	4 214,2	14 468,6	19 085,1	9 796,9	16 396,9	16 286,4
Autres	15 342,9	11 835,1	9 422,9	87 062,2	65 245,0	56 718,0	55 790,5
Total – Autres revenus	**18 949,0**	**16 049,3**	**23 891,5**	**106 147,3**	**75 041,9**	**73 114,9**	**72 076,9**

Variations budgétaires

En 2027, les autres revenus relevant du conseil municipal sont relativement stables.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 26 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	(58,5)	1 738,7	2 196,0	56 379,0	-	-	-
Autres	15 927,3	45 213,7	52 663,3	22 838,7	11 820,8	8 668,9	8 388,0
Total – Autres revenus	**15 868,8**	**46 952,4**	**54 859,3**	**79 217,7**	**11 820,8**	**8 668,9**	**8 388,0**

Variations budgétaires

En 2027, les autres revenus relevant de l'agglomération de Montréal sont relativement stables.

5.9. Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	21 764,8	4 425,9	6 803,0	4 507,5	-	-	-
Financement à long terme – Autres	31 390,4	19 220,0	8 539,9	141 712,0	42 985,5	-	-
Excédent de fonctionnement - Dette	-	65 795,3	-	-	91 779,3	91 779,3	-
Excédent de fonctionnement - Deficit antérieur	-	72 680,5	26 858,8	37 188,9	45 956,1	45 956,1	8 101,5
Excédent de fonctionnement - Championnats UCI	-	-	-	-	15 628,8	15 628,8	-
Excédent de fonctionnement - Habitation	-	-	-	-	11 000,0	11 000,0	13 000,0
Excédent de fonctionnement - Urgence climatique	-	-	-	-	867,9	867,9	-
Excédent de fonctionnement - Autres	178 179,6	145 365,6	103 764,4	135 679,2	135 604,6	21 416,8	12 343,2
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	1 382,0	1 382,0	-
Affectation des réserves – Immobilisations	172 778,0	11 189,5	-	-	-	-	-
Affectation des réserves et des fonds	2 858,5	58,4	25,5	18 195,0	-	-	-
Total – Affectations de revenus	**406 971,3**	**318 735,2**	**145 991,6**	**337 282,6**	**345 204,2**	**188 030,9**	**33 444,7**

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal versait une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la Société de transport de Montréal (STM) dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL). Cette somme correspondait à des dépenses d'investissement prévues par la STM et était financée par emprunt. À partir de 2026, l'emprunt est effectué par la STM.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

À titre de source de financement supplémentaire, la Ville prévoit utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment les réserves de l'eau, la réserve pour les infrastructures de la voirie et le fonds réservé pour le financement des élections lors d'une année électorale.

Budget du conseil municipal

Tableau 28 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	11 078,5	15 744,0	(3 876,1)	124 843,8	26 131,7	-	-
Excédent de fonctionnement - Dette	-	65 795,3	-	-	91 779,3	91 779,3	-
Excédent de fonctionnement - Deficit antérieur	-	72 680,5	26 858,8	37 188,9	45 956,1	45 956,1	8 101,5
Excédent de fonctionnement - Championnats UCI	-	-	-	-	15 628,8	15 628,8	-
Excédent de fonctionnement - Habitation	-	-	-	-	11 000,0	11 000,0	13 000,0
Excédent de fonctionnement - Urgence climatique	-	-	-	-	867,9	867,9	-
Excédent de fonctionnement - Autres	178 179,6	145 365,6	103 764,4	135 679,2	135 604,6	21 416,8	12 343,2
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	655,4	655,4	-
Affectation des réserves – Immobilisations	172 778,0	11 189,5	-	-	-	-	-
Affectation des réserves et des fonds	2 858,5	58,4	25,5	18 195,0	-	-	-
Total – Affectations de revenus	**364 894,6**	**310 833,3**	**126 772,6**	**315 906,9**	**327 623,8**	**187 304,3**	**33 444,7**

Variations budgétaires

En 2027, les affectations diminuent de 153,9 M$, pour atteindre 33,4 M$. Cette variation s'explique par :

- le retrait de diverses affectations pour un total de 108,9 M$;
- une diminution de 37,9 M$ du financement de la portion locale du déficit cumulé de l'agglomération en raison du lissage sur cinq ans du comblement du déficit cumulé de 2025;
- une augmentation de 2,0 M$ pour financer les mesures d'habitation Loger+, en provenance de l'excédent de fonctionnement affecté pour le financement des projets ou programmes en habitation;
- une diminution de 9,1 M$ des surplus affectés par les arrondissements, dont le total s'élève à 12,3 M$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 29 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	21 764,8	4 425,9	6 803,0	4 507,5	-	-	-
Financement à long terme – Autres	20 312,0	3 476,1	12 416,0	16 868,2	16 853,7	-	-
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	-	726,6	726,6	-
Total – Affectations de revenus	**42 076,8**	**7 902,0**	**19 219,0**	**21 375,7**	**17 580,3**	**726,6**	**-**

Variations budgétaires

Aucune affectation n'est prévue en 2027.

6. ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

6.1. Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2027, le service de la dette brute atteint 1 311,2 M$ (16,5 % des dépenses), soit une hausse de 40 M$ par rapport au budget de 2026. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 1 002,5 M$, et d'un montant de 308,7 M$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 30 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Service de la dette brute							
Frais de financement	417 120,8	419 984,7	431 247,2	447 757,8	499 318,3	502 453,8	526 374,9
Remboursement de la dette à long terme	595 908,9	634 241,7	638 272,2	657 981,0	701 827,3	721 688,1	731 315,9
Affectation – Remboursement de capital	182 200,9	67 923,5	67 622,9	50 338,1	47 107,1	47 107,1	53 549,7
Total – Service de la dette brute	**1 195 230,6**	**1 122 149,9**	**1 137 142,3**	**1 156 076,9**	**1 248 252,7**	**1 271 249,0**	**1 311 240,5**

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employées et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique *Affectation – Remboursement de capital*.

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, tel qu'indiqué dans les tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 31 – Service de la dette brute – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Service de la dette brute							
Frais de financement	279 654,2	276 943,6	271 449,7	279 328,8	308 470,9	307 577,8	322 213,9
Remboursement de la dette à long terme	439 904,1	460 237,2	453 550,5	457 991,7	485 904,6	496 004,4	502 370,6
Affectation – Remboursement de capital	43 863,0	43 580,1	41 759,9	42 077,1	38 993,6	38 993,6	43 900,4
Total – Service de la dette brute	**763 421,3**	**780 760,9**	**766 760,1**	**779 397,6**	**833 369,1**	**842 575,8**	**868 484,9**

Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Frais de financement corporatifs	**237 255,9**	**228 391,7**	**218 476,4**	**222 571,2**	**249 612,9**	**248 167,9**	**256 004,9**
Frais de financement additionnels							
Qualité de vie	6 610,0	6 471,5	6 231,4	6 183,8	8 107,9	8 107,9	8 518,1
Urbanisme, mobilité et infrastructures	34 615,2	40 033,9	45 362,4	49 099,3	50 731,2	51 283,1	57 567,0
Arrondissements	1 173,1	2 046,5	1 379,5	1 474,5	18,9	18,9	123,9
Total – Frais de financement additionnels	**42 398,3**	**48 551,9**	**52 973,3**	**56 757,6**	**58 858,0**	**59 409,9**	**66 209,0**
Total – Frais de financement	**279 654,2**	**276 943,6**	**271 449,7**	**279 328,8**	**308 470,9**	**307 577,8**	**322 213,9**

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement présentent une hausse de 14,6 M$ qui s'explique principalement par :

- une hausse de 24,0 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 9,4 M$ attribuable à l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme et affectation au remboursement de capital – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Remboursement de la dette à long terme corporative	**363 921,2**	**378 206,9**	**364 336,6**	**362 751,0**	**387 708,6**	**397 508,6**	**394 014,3**
Affectation – Remboursement de capital	**43 863,0**	**43 580,1**	**41 759,9**	**42 077,1**	**38 993,6**	**38 993,6**	**43 900,4**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Qualité de vie	11 358,1	11 895,6	12 116,1	12 305,5	15 538,9	15 538,9	15 918,5
Urbanisme, mobilité et infrastructures	63 500,5	68 104,2	76 027,8	81 855,6	82 217,6	82 517,4	91 880,0
Arrondissements	1 124,3	2 030,5	1 026,5	1 079,6	439,5	439,5	557,8
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**75 982,9**	**82 030,3**	**89 170,4**	**95 240,7**	**98 196,0**	**98 495,8**	**108 356,3**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**483 767,1**	**503 817,3**	**495 310,4**	**500 068,8**	**524 898,2**	**534 998,0**	**546 271,0**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme augmentent de 11,3 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 1,3 M$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et à l'arrivée à échéance d'autres emprunts;
- une augmentation de 5,1 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une augmentation de 4,9 M$ de l'affectation pour le remboursement du capital, attribuable à la variation nette des dépenses de fonctionnement financés par emprunt.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 34 – Service de la dette brute – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Service de la dette brute							
Frais de financement	137 466,6	143 041,2	159 797,5	168 429,0	190 847,4	194 876,0	204 161,0
Remboursement de la dette à long terme	156 004,8	174 004,4	184 721,6	199 989,3	215 922,7	225 683,7	228 945,3
Affectation – Remboursement de capital	138 337,9	24 343,4	25 863,1	8 261,0	8 113,5	8 113,5	9 649,3
Total – Service de la dette brute	**431 809,3**	**341 389,0**	**370 382,2**	**376 679,3**	**414 883,6**	**428 673,2**	**442 755,6**

Tableau 35 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Frais de financement corporatifs	**112 812,3**	**113 859,9**	**125 084,7**	**132 082,6**	**148 021,0**	**151 571,0**	**157 448,7**
Frais de financement additionnels							
Urbanisme, mobilité et infrastructures	24 654,3	29 181,3	34 712,8	36 346,4	42 826,4	43 305,0	46 712,3
Total – Frais de financement additionnels	**24 654,3**	**29 181,3**	**34 712,8**	**36 346,4**	**42 826,4**	**43 305,0**	**46 712,3**
Total – Frais de financement	**137 466,6**	**143 041,2**	**159 797,5**	**168 429,0**	**190 847,4**	**194 876,0**	**204 161,0**

Variations budgétaires

Les frais de financement augmentent de 9,3 M$, principalement en raison des éléments suivants :

- une hausse de 28,5 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 19,2 M$ attribuable à l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 36 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Remboursement de la dette à long terme corporative	**103 701,8**	**114 009,5**	**120 349,3**	**130 346,3**	**137 090,7**	**147 690,7**	**141 446,2**
Affectation – Remboursement de capital	**138 337,9**	**24 343,4**	**25 863,1**	**8 261,0**	**8 113,5**	**8 113,5**	**9 649,3**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Urbanisme, mobilité et infrastructures	52 303,0	59 994,9	64 372,3	69 643,0	78 832,0	77 993,0	87 499,1
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**52 303,0**	**59 994,9**	**64 372,3**	**69 643,0**	**78 832,0**	**77 993,0**	**87 499,1**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**294 342,7**	**198 347,8**	**210 584,7**	**208 250,3**	**224 036,2**	**233 797,2**	**238 594,6**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme augmentent de 4,8 M$, principalement en raison des éléments suivants :

- une augmentation de 3,1 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.
- une augmentation de 1,5 M$ de l'affectation pour le remboursement du capital qui reflète la baisse des échéances liées aux emprunts contractés pour financer les dépenses de fonctionnement.

6.2. Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations.

Tableau 37 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Paiement au comptant des immobilisations							
Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	362 835,0	571 649,1	467 831,4	526 513,6	474 255,9	473 600,0	473 600,0
Paiement au comptant – Eau	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Paiement au comptant – Eau SME	-	-	-	-	15 000,0	15 000,0	38 000,0
Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	5 072,9	770,5	562,7	-	710,9	710,9	559,4
Paiement au comptant – Maintien et renouvellement des infrastructures	-	-	-	-	-	-	139 000,0
Réserves – Eau	11 036,3	22 467,9	22 964,8	14 523,1	25 920,4	16 536,1	16 455,6
Paiement au comptant et réserves – Voirie	(106,2)	(605,0)	1 333,4	756,6	(2 455,7)	2 000,0	2 000,0
Fonds réservés	10 252,5	20 801,9	12 683,8	8 627,8	84,1	84,1	80,5
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**431 190,5**	**657 184,4**	**547 476,1**	**592 521,1**	**555 615,6**	**550 031,1**	**711 795,5**

Budget du conseil municipal

Tableau 38 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Paiement au comptant des immobilisations							
Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	275 253,2	314 069,0	258 001,6	346 571,8	298 310,9	297 655,0	297 655,0
Paiement au comptant – Eau	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Paiement au comptant – Eau SME	-	-	-	-	10 255,0	10 255,0	25 592,0
Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	4 603,4	303,0	152,9	-	152,5	152,5	146,4
Paiement au comptant – Maintien et renouvellement des infrastructures	-	-	-	-	-	-	139 000,0
Réserves – Eau	2 879,0	6 334,5	1 152,4	(3 429,1)	6 732,8	3 312,0	2 975,0
Paiement au comptant et réserves – Voirie	325,2	(314,3)	1 284,4	1 087,5	(1 987,2)	2 000,0	2 000,0
Fonds réservés	(5 558,5)	250,8	865,6	290,3	84,1	84,1	80,5
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**319 602,3**	**362 743,0**	**303 556,9**	**386 620,5**	**355 648,1**	**355 558,6**	**509 548,9**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 154 M$ et s'établissent à 509,5 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 15,3 M$ pour le déploiement de la SME 2025-2034 afin d'accroître les investissements dans les actifs de l'eau;
- la création de la nouvelle réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures, qui prévoit une somme de 139 M$ consacrée au paiement comptant, ce qui permet de hausser d'un peu plus de 40 % le paiement au comptant du budget municipal. Sur le budget total, il s'agit d'une hausse de près de 30 %.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 39 – Affectations pour le paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Paiement au comptant des immobilisations							
Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	87 581,8	257 580,1	209 829,8	179 941,8	175 945,0	175 945,0	175 945,0
Paiement au comptant – Eau SME	-	-	-	-	4 745,0	4 745,0	12 408,0
Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	469,6	467,5	409,8	-	558,4	558,4	413,0
Réserves – Eau	8 157,3	16 133,4	21 812,4	17 952,2	19 187,6	13 224,1	13 480,6
Paiement au comptant et réserves – Voirie	(431,4)	(290,6)	49,0	(330,9)	(468,5)	-	-
Fonds réservés	15 811,0	20 551,1	11 818,1	8 337,5	-	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**111 588,3**	**294 441,5**	**243 919,1**	**205 900,6**	**199 967,5**	**194 472,5**	**202 246,6**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 7,8 M$ et s'établissent à 202,2 M$. Cette augmentation découle principalement du déploiement de la SME 2025-2034 visant à accroître les investissements dans les actifs de l'eau.

6.3. Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. À ceux-ci s'ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement

Il s'agit de la mesure d'allègement permettant de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière de 2008 sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalue en 2016 et en 2017. La mesure d'allègement mise en place dans le contexte de la crise sanitaire et utilisée par la Ville en 2021 et en 2022 est également présentée sous cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Affectation – Comblement de déficit ou autres

Cette affectation permet de résorber les déficits antérieurs de l'agglomération de Montréal à même le budget de l'année en cours.

Affectation – Réserve – Élections

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) oblige les municipalités à prévoir un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection alimenté par les sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent. Conséquemment, le conseil doit affecter annuellement les sommes nécessaires afin de disposer, l'année de la tenue de la prochaine élection générale, du budget requis pour couvrir le coût de celle-ci.

Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service

Cette affectation vise, selon les normes comptables utilisées par les municipalités du Québec, à ventiler sur la durée de vie restante des immobilisations le financement des dépenses relatives à la mise hors service de ces immobilisations, telles que les coûts de décontamination.

Tableau 40 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources, dépenses relatives aux régimes de retraite et autres	108 110,9	(84 882,3)	(73 415,2)	(60 541,9)	(25 145,0)	54 575,2	49 147,6
Crédits pour dépenses contingentes	44 596,2	41 723,5	94 340,3	20 616,2	18 698,4	38 118,6	38 118,6
Plan d'optmisation des ressources	-	-	-	-	-	(16 000,0)	(2 550,6)
Priorités de l'administration	-	-	-	-	2 090,0	4 090,0	4 628,9
Pertes possibles dans la perception	(15 674,3)	31 966,4	23 344,0	19 013,5	17 850,0	17 850,0	18 250,0
Prêt de personnel au MESS	11 026,9	10 306,6	9 248,1	7 097,9	6 034,4	4 989,9	4 405,6
Infrastructures socioculturelles et sportives	-	-	-	-	1 198,7	5 843,6	-
Prêt de personnel au Bureau du taxi de Montréal	2 390,3	670,4	1,9	-	-	-	-
Agence de mobilité durable – Entente et prêt de personnel	71 591,6	88 322,1	99 537,2	118 574,6	135 678,4	137 211,9	150 500,5
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	(25 000,0)	-	-	-	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	20 611,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(33 933,5)	(26 008,7)	7 243,1	7 591,1	4 111,6	4 111,6	3 543,7
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	(100 745,0)	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	2 340,0	-	-	-	-	-	-
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	56 087,1	9 959,5
Affectation – Fonds réservé – Élections	-	5 370,0	5 580,6	5 252,3	5 756,5	5 625,0	5 625,0
Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service	-	-	7 498,0	41 846,0	2 300,0	2 300,0	2 000,0
Total – Dépenses communes	**187 659,2**	**(23 645,9)**	**184 609,1**	**170 680,8**	**179 804,1**	**326 034,0**	**294 859,9**

Variations budgétaires

Le budget des dépenses communes en 2027 affiche une diminution de 31,2 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une diminution nette de 5,4 M$ à la rubrique *Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite et autres*, découlant principalement d'une diminution des charges de retraite touchant les services passés;
- une réalisation du plan d'optimisation des ressources dans les services, pour un total de 13,4 M$. Ceci déplace les économies anticipées dans les dépenses corporatives au budget de 2026 vers les budgets des services en 2027.
- le retrait du budget de 5,8 M$ destiné aux infrastructures socioculturelles et sportives. Ces sommes ont permis d'ajuster les transferts des arrondissements dans lesquels de nouvelles installations ont ouvert;
- une augmentation de 13,3 M$ des dépenses pour l'AMD durable en raison de l'accroissement des frais de gestion qui lui sont versés par la Ville et de l'effectif qui lui est prêté. Ces augmentations découlent d'un accroissement des activités de l'agence;
- une diminution de 46,1 M$ de l'affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l'agglomération. Le comblement du déficit cumulé au 31 décembre 2025 sera lissé sur 5 ans.

6.4. Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa compétence, au paiement des quotes-parts à la CMM ainsi qu'à la contribution à l'ARTM.

Tableau 41 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Contributions corporatives aux organismes							
Autorité régionale de transport métropolitain	648 958,0	665 146,4	722 174,2	765 113,7	808 379,2	808 379,2	854 891,3
Communauté métropolitaine de Montréal	42 918,7	42 437,4	42 414,9	43 513,7	46 225,1	46 225,1	48 578,6
Conseil des arts	20 835,7	21 506,6	22 086,7	21 936,7	24 436,7	24 436,7	26 936,7
Sociétés de développement commercial	14 630,0	15 664,0	16 479,6	17 179,4	18 034,9	18 034,9	18 613,1
Société du parc Jean-Drapeau	15 808,8	16 372,5	16 696,4	18 740,8	17 039,5	17 039,5	18 531,3
Pointe-à-Callière	9 130,6	9 358,9	9 592,9	9 832,7	10 135,5	10 019,5	10 396,0
Office de consultation publique de Montréal	3 008,0	3 243,0	-	-	-	-	-
Ombudsman	1 646,7	1 820,8	1 885,6	2 030,0	2 114,6	2 114,6	2 114,6
Montréal international – FODIM	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0
Office municipal d'habitation de Montréal	414,5	386,1	500,0	450,4	500,0	550,0	550,0
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Total – Contributions corporatives aux organismes	**757 878,0**	**776 462,6**	**832 357,2**	**879 324,5**	**927 392,5**	**927 326,5**	**981 138,6**

Variations budgétaires

En 2027, les contributions aux organismes augmentent de 53,8 M$ pour atteindre 981,1 M$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 46,5 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, une hausse incluant l'indexation de la contribution globale, le financement des mesures additionnelles visant à accroître la sécurité dans le métro et le financement de la gratuité tarifaire sur l'ensemble du réseau de l'ARTM offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus du territoire de l'agglomération;
- une augmentation de 2,5 M$ de la contribution au Conseil des arts de Montréal et une augmentation de 2,4 M$ de la contribution à la CMM;
- une augmentation de 2,4 M$ des contributions principalement versées à des organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment aux sociétés de développement commercial, à la Société du parc Jean-Drapeau et au Musée Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

Dans ce tableau, il est question des dépenses de contribution corporatives, soient celles qui ne sont pas incluses dans les budgets des services centraux ou des arrondissements. Le budget de la Ville comprend également plusieurs contributions à des partenaires qui sont incluses dans les budgets des unités d'affaires.

6.5. Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur relève d'une compétence différente de celle du client.

Tableau 42 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	43 505,2	47 071,1	50 179,9	50 376,5	52 669,3	51 380,5	52 264,3
Élimination des transactions interentités	2 224,9	1 603,5	1 240,4	1 425,5	876,6	640,9	909,1
Total – Transactions à éliminer	**45 730,0**	**48 674,6**	**51 420,3**	**51 802,0**	**53 545,9**	**52 021,4**	**53 173,4**

7. SOMMAIRE DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Les prochaines pages présentent les sommaires des dépenses par unités d'affaires. Le détail des dépenses par unité d'affaires figure en annexe.

7.1. Sommaire des dépenses des services

Afin d'éviter les répétitions dans les documents budgétaires, les informations détaillées sur le budget de 2027 et les réalisations de 2026 des services municipaux sont dorénavant comprises dans les présentations bonifiées déposées sur le site de la CFA[1].

Tableau 43 – Sommaire des dépenses des services

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Services							
Direction générale	4 387,6	5 934,9	5 736,7	5 366,7	7 567,5	5 588,4	5 313,1
Affaires juridiques	68 911,2	69 815,9	75 177,0	78 136,5	81 635,1	80 418,1	82 720,7
Contrôleur général	2 880,3	2 997,6	3 000,8	2 896,3	3 183,4	3 115,7	3 081,7
Finances et évaluation foncière	77 223,2	80 451,0	81 512,8	86 539,5	91 966,2	86 454,4	88 627,1
Police	817 160,2	831 091,1	880 741,5	916 659,1	939 233,7	872 006,8	917 429,9
Ressources humaines	59 556,9	61 758,3	63 757,0	63 195,4	65 993,3	67 264,2	66 036,4
Sécurité incendie	391 040,6	410 462,6	406 720,3	440 122,3	442 954,1	421 103,7	431 813,1
Bureau de l'inspecteur général	4 505,0	4 828,0	4 452,1	4 895,0	6 418,6	7 915,6	8 197,5
Bureau du vérificateur général	5 579,8	6 276,5	5 813,5	6 402,6	8 061,0	8 061,0	8 342,9
Commission de la fonction publique de Montréal	1 016,8	1 080,5	2 148,8	2 130,0	2 522,2	2 522,2	2 966,6
Office de consultation publique de Montréal	-	-	2 303,1	2 097,4	2 111,8	2 938,8	3 004,3
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	90,6	65,3	90,4	76,4	123,2	918,0	947,3
Sous-total – Services administratifs	**1 432 352,2**	**1 474 761,7**	**1 531 454,0**	**1 608 517,2**	**1 651 770,1**	**1 558 306,9**	**1 618 480,6**
Approvisionnement	31 095,0	33 375,2	35 920,0	35 448,0	37 184,3	37 682,7	37 705,8
Communications et affaires publiques	13 410,3	16 024,1	17 761,9	18 767,9	17 032,3	15 804,1	14 373,1
Développement économique	86 535,6	115 060,0	124 315,8	90 300,1	161 049,1	79 956,6	78 899,5
Greffe	30 687,3	33 098,6	32 861,5	52 314,5	36 550,8	36 205,9	37 581,2
Planification stratégique, de la performance et de l'innovation	15 814,7	15 100,0	15 615,8	14 067,3	9 585,0	7 562,6	7 273,2
Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole	6 873,2	6 918,8	5 378,7	5 030,1	4 793,9	5 012,9	4 897,2
Expérience citoyenne et communications	206,7	(540,6)	639,8	-	-	-	-
Sous-total – Développement et affaires institutionnelles	**184 622,8**	**219 036,1**	**232 493,5**	**215 927,9**	**266 195,4**	**182 224,8**	**180 730,0**
Culture, des sports et des loisirs	82 605,8	87 703,3	96 395,5	97 232,4	118 078,5	110 466,9	109 604,1
Diversité et inclusion sociale	40 812,3	45 413,1	42 481,2	53 466,2	73 809,9	40 642,8	39 080,7
Environnement et de la transition écologique	177 450,2	212 081,3	203 568,9	269 859,3	215 593,4	220 580,8	226 017,9
Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal	126 804,6	131 586,5	142 081,7	142 096,5	151 532,3	119 524,6	120 457,0
Bureau de la langue française	-	-	-	535,7	1 096,3	452,1	552,9
Bureau de lutte contre l'itinérance	1 106,8	1 106,8	1 106,8	1 106,8	849,9	27 555,7	27 844,3
Sous-total – Qualité de vie	**428 779,7**	**477 891,0**	**485 634,1**	**564 296,9**	**560 960,3**	**519 222,9**	**523 556,9**
Commission des services électriques	69 783,9	82 292,6	87 050,4	92 392,5	105 361,7	105 361,7	119 367,8
Eau	297 157,7	317 062,3	346 030,8	361 644,8	396 970,7	407 353,6	440 360,1
Gestion et planification des immeubles	125 519,6	134 430,8	134 100,5	148 625,8	144 059,4	136 341,3	136 669,0
Infrastructures du réseau routier	31 130,6	40 810,0	37 787,1	39 673,7	39 305,1	38 880,2	38 419,4
Stratégie immobilière et habitation	180 401,5	219 077,7	285 304,7	325 211,5	396 789,2	309 248,0	308 422,1
Technologies de l'information	88 744,0	100 113,0	128 902,1	143 084,1	155 301,7	143 813,3	156 693,0
Urbanisme et mobilité	73 314,1	76 620,3	93 795,0	104 496,2	114 890,3	95 392,7	97 134,8
Sous-total – Urbanisme, mobilité et infrastructure	**866 051,4**	**970 406,7**	**1 112 970,6**	**1 215 128,6**	**1 352 678,1**	**1 236 390,8**	**1 297 066,2**
Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	141 330,7	168 991,3	133 298,1	194 685,6	202 430,7	160 610,7	155 266,5
Matériel roulant et des ateliers	124 034,4	132 849,8	135 615,9	142 620,2	157 220,3	140 247,9	149 526,6
Sous-total – Direction exécutive - Ville-Marie et concertation des arrondissements	**265 365,1**	**301 841,1**	**268 914,0**	**337 305,8**	**359 651,0**	**300 858,6**	**304 793,1**
Total – Dépenses des services	**3 177 171,2**	**3 443 936,6**	**3 631 466,2**	**3 941 176,4**	**4 191 254,9**	**3 797 004,0**	**3 924 626,8**

[1] https://montreal.ca/commissions-permanentes/commission-sur-les-finances-et-ladministration

7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements

Les informations détaillées sur le budget de 2027 et les réalisations de 2026 des arrondissements sont disponibles sur le portail internet de chaque arrondissement.

Tableau 44 – Sommaire des budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	62 482,8	68 859,9	68 423,0	68 809,3	74 539,3	69 242,3	72 522,0
Anjou	30 634,2	30 202,8	30 497,6	32 198,5	37 757,2	34 220,6	36 953,9
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	72 876,8	75 930,6	80 348,7	82 078,8	86 789,3	83 210,7	86 480,4
Lachine	31 104,6	32 824,8	34 108,8	35 963,6	36 958,2	35 199,3	36 968,6
LaSalle	41 625,1	42 365,7	44 018,5	46 110,1	48 422,9	49 076,3	51 039,7
Le Plateau-Mont-Royal	59 147,2	60 333,0	62 445,2	66 472,9	71 968,3	66 156,6	70 031,8
Le Sud-Ouest	60 852,6	64 564,1	64 089,4	65 060,9	69 663,2	69 594,2	72 698,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	12 770,5	12 972,9	14 643,9	14 551,2	16 337,5	14 630,8	15 909,8
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	69 698,7	75 541,2	82 033,9	83 943,7	86 308,3	81 838,1	84 284,0
Montréal-Nord	44 604,8	44 235,9	46 851,6	49 137,9	53 798,6	49 388,8	57 066,7
Outremont	16 763,4	17 282,1	19 918,1	22 260,5	22 147,4	18 770,8	20 747,1
Pierrefonds-Roxboro	35 197,8	34 870,1	38 213,3	38 588,8	45 901,3	39 997,9	46 027,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	65 085,3	68 220,8	70 575,0	72 489,9	75 322,2	72 974,9	75 586,2
Rosemont–La Petite-Patrie	71 549,2	74 541,0	80 544,7	81 339,4	85 413,8	78 692,2	84 476,0
Saint-Laurent	71 145,2	75 148,7	77 195,8	81 014,2	85 158,7	85 315,6	88 883,3
Saint-Léonard	39 925,3	39 831,1	40 345,4	42 654,5	45 806,0	44 188,7	45 730,4
Verdun	37 577,5	40 522,1	41 953,1	42 425,3	44 240,7	43 415,0	45 633,7
Ville-Marie	104 392,4	110 248,8	117 452,5	127 262,2	135 439,7	118 974,8	118 000,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	62 914,9	65 706,8	68 566,9	70 822,7	75 603,0	70 588,2	73 316,7
Total – Arrondissements	**990 348,3**	**1 034 202,4**	**1 082 225,4**	**1 123 184,4**	**1 197 575,6**	**1 125 475,8**	**1 182 356,1**

Plus des deux tiers des budgets des arrondissements sont financés par des transferts centraux attribués par le conseil municipal. Ces transferts varient d'une année à l'autre, en fonction de l'indexation consentie par le conseil municipal et de multiples autres facteurs, notamment l'ouverture de nouvelles installations (ex. : centres sportifs, bibliothèques, etc.). L'addition de ces ajustements à l'indexation consentie compose la hausse globale des transferts centraux. L'indexation consentie et la hausse globale des transferts centraux atteignent respectivement 4,0 % et 5,3 % en 2027.

Graphique 8 – Hausse annuelle des transferts centraux

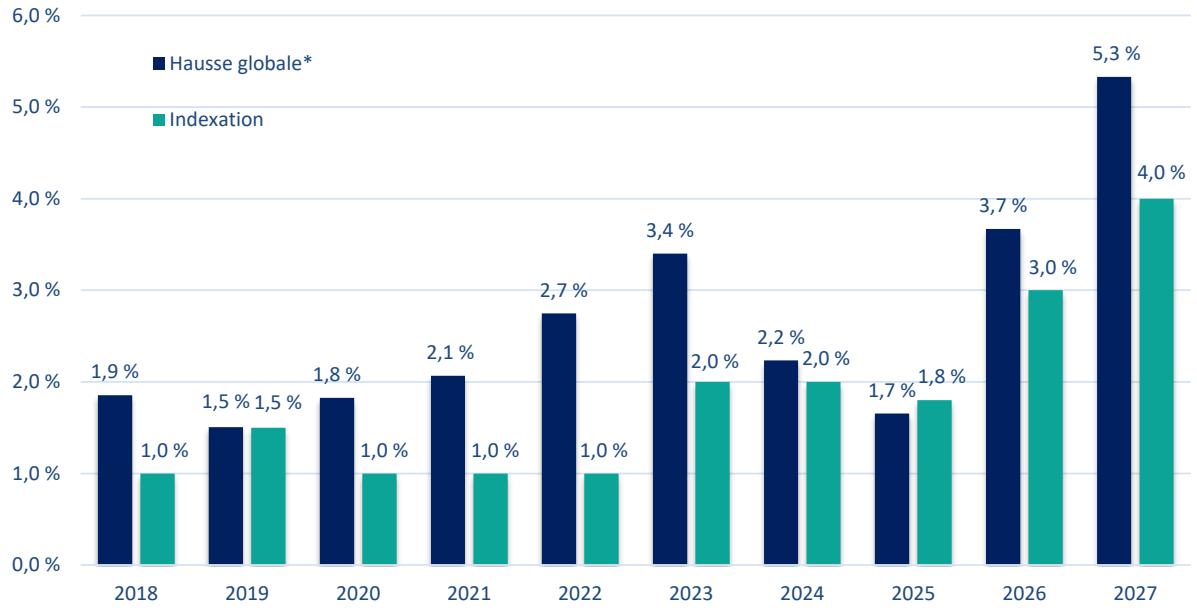

* Les hausses globales des transferts sont présentées par rapport au budget comparatif de l'année précédente.

Tableau 45 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Budget 2026	Sources de financement				Budget 2027
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	69 242,3	12 865,5	2 290,7	-	57 365,8	72 522,0
Anjou	34 220,6	11 161,7	2 798,7	1 010,8	21 982,7	36 953,9
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	83 210,7	14 646,3	5 544,6	241,4	66 048,1	86 480,4
Lachine	35 199,3	6 854,3	2 637,6	1 498,0	25 978,7	36 968,6
LaSalle	49 076,3	9 192,9	1 645,0	-	40 201,8	51 039,7
Le Plateau-Mont-Royal	66 156,6	15 892,4	12 313,3	-	41 826,1	70 031,8
Le Sud-Ouest	69 594,2	13 728,9	7 220,3	1 300,0	50 449,0	72 698,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	14 630,8	3 862,0	608,9	-	11 438,9	15 909,8
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	81 838,1	15 745,0	4 793,4	101,1	63 644,5	84 284,0
Montréal-Nord	49 388,8	13 726,2	1 257,1	382,7	41 700,7	57 066,7
Outremont	18 770,8	5 021,0	3 512,8	-	12 213,3	20 747,1
Pierrefonds-Roxboro	39 997,9	10 140,8	2 253,4	948,3	32 685,1	46 027,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	72 974,9	14 367,5	2 829,6	-	58 389,1	75 586,2
Rosemont–La Petite-Patrie	78 692,2	17 760,0	8 308,3	280,4	58 127,3	84 476,0
Saint-Laurent	85 315,6	20 604,0	5 273,1	1 000,0	62 006,2	88 883,3
Saint-Léonard	44 188,7	10 938,9	2 968,9	700,0	31 122,6	45 730,4
Verdun	43 415,0	12 273,0	3 820,0	-	29 540,7	45 633,7
Ville-Marie	118 974,8	28 716,5	24 357,8	4 800,0	60 125,7	118 000,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	70 588,2	13 874,7	4 340,7	-	55 101,3	73 316,7
Total – Arrondissements	**1 125 475,8**	**251 371,6**	**98 774,2**	**12 262,7**	**819 947,6**	**1 182 356,1**
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(1 007 639,5)	(250 884,4)	-	-	(819 947,6)	(1 070 832,0)
Total – Arrondissements	**117 836,3**	**487,2**	**98 774,2**	**12 262,7**	-	**111 524,1**

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8.1. Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2027 et du PDI 2027-2036 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2027 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires de Montréal. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que les revenus qu'elles génèrent. Également, les sommaires des charges fiscales totales afférentes aux immeubles résidentiels et aux immeubles non résidentiels sont présentés à la fin de la section.

Les charges fiscales totales sont composées des taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Tableau 46 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe spéciale relative au service de l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe spéciale relative au service de la voirie	Infrastructures de la voirie
	Taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures	Financement de la réserve servant à payer au comptant le maintien et le renouvellement des infrastructures
Conseils d'arrondissement	**Taxe relative aux services**	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de la Ville de Montréal impose des taxes ainsi que des tarifs sur l'ensemble de son territoire. Ces taxes et tarifs sont notamment établis en fonction de la valeur foncière de l'immeuble, de la consommation d'eau de l'immeuble ou de la superficie, selon le cas.

Taxe foncière générale

La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal. Elle s'applique à tous les immeubles imposables sur le territoire de la Ville de Montréal, en fonction de leur catégorie et de leur sous-catégorie.

La Ville calcule la charge fiscale afférente à la TFG en multipliant la base d'imposition, soit la valeur foncière ajustée, par le taux de la taxe.

Les taux de la TFG varient selon les catégories d'immeubles suivantes :

- celle des immeubles non résidentiels;
- celle des terrains vagues desservis;
- celle qui se décline dans les sous-catégories suivantes :
    - des immeubles de six logements ou plus;
    - qui est dite résiduelle et qui englobe les immeubles de cinq logements et moins.

Pour les immeubles non résidentiels, les taux varient également selon la valeur foncière, en raison de la mesure des taux différenciés expliquée plus bas.

Tableau 47 – Taux de taxation de 2027 – Taxe foncière générale
($ par tranche de 100$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe foncière générale	0,4641	0,4641	1,9820	2,5381	1,8564

Terrains vagues

Il est à noter que les terrains vagues desservis et non desservis sont assujettis à l'équivalent de quatre fois le taux de base; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes selon que ces terrains soient desservis ou non :

- les terrains vagues desservis sont imposés en fonction de leur catégorie, à un taux spécifique équivalant à quatre fois le taux de base;
- les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de base ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à trois fois celui du taux de base.

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels.

Cette mesure permet à la Ville de Montréal d'utiliser une taxe structurée en deux tranches de valeur foncière pour les immeubles non résidentiels. Le premier taux s'applique à la tranche de valeur foncière de 900 000 $ et moins. La deuxième tranche de valeur foncière, soit la valeur foncière au-delà de 900 000 $, est imposée à un taux de taxe supérieur à celui de la première tranche.

En 2027, l'écart entre le taux de la première tranche et le taux de la deuxième tranche de la valeur foncière demeure stable, à près de 30 %. Cet écart entre les deux tranches s'applique à la TFG, à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16 % les charges fiscales totales de près de 70 % des immeubles non résidentiels et mixtes, soit ceux dont la valeur foncière non résidentielle est de 900 000 $ ou moins. Au total, ce sont près de 90 % de ces immeubles qui bénéficient des taux par tranche de valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications, depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

Tableau 48 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2027

Types de taxes	Immeuble de 450 000 $		Immeuble de 900 000 $		Immeuble de 1,5 M$	
	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	10 966 $	8 919 $	21 932 $	17 838 $	36 554 $	33 067 $
Taxes à des fins spécifiques	2 471 $	2 360 $	4 943 $	4 721 $	8 238 $	8 035 $
Taxes d'arrondissement	234 $	234 $	467 $	467 $	779 $	779 $
	13 671 $	**11 513 $**	**27 342 $**	**23 026 $**	**45 571 $**	**41 881 $**
Effet cumulatif	**(2 158 $)**		**(4 316 $)**		**(3 690 $)**	
	(16 %)		**(16 %)**		**(8 %)**	

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités présentaient des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal a intégré ce financement à même les taux de la TFG. À compter de 2022, cela se fait par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe s'appliquent selon les mêmes catégories et sous-catégories que celles de la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, les taux s'appliquent selon les tranches de la valeur foncière non résidentielle comme pour la TFG.

Pour les secteurs de l'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Tableau 49 – Taux de taxation de 2027 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Anjou	0,0036	0,0036	0,0154	0,0197	0,0144
Lachine	0,0008	0,0008	0,0035	0,0044	0,0032
LaSalle	0,0025	0,0025	0,0107	0,0137	0,0100
Montréal	0,0165	0,0165	0,0705	0,0903	0,0660
Montréal-Nord	0,0091	0,0091	0,0389	0,0498	0,0364
Outremont	0,0050	0,0050	0,0214	0,0274	0,0200
Saint-Laurent	0,0023	0,0023	0,0099	0,0126	0,0092
Saint-Léonard	0,0048	0,0048	0,0205	0,0263	0,0192
Verdun	0,0037	0,0037	0,0159	0,0203	0,0148

Fiscalité de l'eau

En 2027, les revenus fiscaux versés à la réserve financière locale de l'eau augmentent de 70,6 M$, pour un total de 609,6 M$. De ces revenus, 598 M$ proviennent de la taxe spéciale relative au service de l'eau et 11,6 M$ sont des revenus de la tarification volumétrique.

La taxe spéciale relative au service de l'eau

La taxe spéciale relative au service de l'eau génère 598 M$ en 2027, en hausse de 70 M$.

Les taux de cette taxe foncière varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à cette taxe, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Pour les immeubles non résidentiels, la taxe est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans l'immeuble. Cette différence fait suite à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2023, de la tarification volumétrique pour le financement de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Tableau 50 – Taux de taxation de 2027 – Taxe spéciale relative au service de l'eau
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels	
	Résiduelle	Six logements ou plus	Avec compteur	Sans compteur
Taxe relative à l'eau	0,0897	0,0897	0,3587	0,3766

La tarification volumétrique pour le service d'eau

Les revenus de la tarification volumétrique s'élèvent à 11,6 M$ en 2027, ce qui représente une hausse de 0,6 M$ par rapport à 2026.

La tarification volumétrique s'applique comme mesure écofiscale depuis 2023 aux immeubles non résidentiels avec compteur sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal pour le financement des services de l'eau.

La structure du tarif est composée de quatre tranches selon le volume d'eau consommé durant l'année. Les taux applicables pour l'année 2027 sont indexés de 10 % pour toutes les tranches de consommation d'eau. Par ailleurs, l'allocation de 1 000 m^3 demeure inchangée.

Tableau 51 – Taux de tarification de 2027 – Tarification volumétrique pour le service d'eau
($ par mètre cube d'eau consommée par année)

Consommation	Tarif / m^3
Jusqu'à 1 000 m^3	s. o.
De plus de 1 000 m^3 à 10 000 m^3	0,120
De plus de 10 000 m^3 à 100 000 m^3	0,250
De plus de 100 000 m^3	0,760

Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM génère des revenus de 52,6 M$ en 2027. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe diffèrent selon la même structure que la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, des taux différenciés par tranche de valeur foncière sont appliqués, comme pour la TFG.

Tableau 52 – Taux de taxation de 2027 – Taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe relative à l'ARTM	0,0068	0,0068	0,0288	0,0369	0,0272

Taxe spéciale relative au service de la voirie

La taxe relative à la voirie génère des revenus de 21,2 M$ en 2027. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe diffèrent selon les catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 53 – Taux de taxation de 2027 – Taxe spéciale relative au service de la voirie
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0024	0,0161

Taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures

En 2027, la Ville crée la réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures. Le solde initial de cette réserve est établi à 139 M$ en 2027. Les revenus qui lui seront dédiés augmenteront progressivement au rythme de la croissance des valeurs foncières, afin de permettre à la Ville de répondre aux besoins croissants liés au maintien et au renouvellement de ses infrastructures. Les sommes versées à la réserve permettront de financer au comptant des projets à cet effet.

Afin d'alimenter cette réserve, la taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures est instaurée au taux de 3,25 ¢ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière. Ce taux est uniforme pour l'ensemble des catégories d'immeubles. Ainsi, pour deux propriétés de même valeur foncière, le montant de la taxe sera identique, qu'il s'agisse d'un immeuble résidentiel, non résidentiel ou mixte.

Tableau 54 – Taux de taxation de 2027 – Taxe pour le maintien et le renouvellement des infrastructures
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe maintien des infrastructures	0,0325	0,0325

Tableau 55 – Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 40,6 M$ en 2027, en hausse de 2,4 M$. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif. La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement.

Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée à tous les parcs de stationnement des secteurs A, B et C, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement. Dans le secteur D, le seuil à partir duquel les stationnements extérieurs sont assujettis à la taxe est de 5 000 mètres carrés.

Le taux applicable dépend des caractéristiques du parc de stationnement, soit si celui-ci se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur, et le secteur où celui-ci est situé :

- Le secteur A, qui correspond au centre des affaires de Montréal[1];
- Le secteur B, qui correspond au centre-ville de Montréal[2], en excluant les secteurs A et C;
- Le secteur C, dont le périmètre est illustré à la figure[2];
- Le secteur D, qui correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

Pour l'exercice financier de 2027, les taux sont indexés de 5 %. De plus, à partir de l'exercice de 2027, les stationnements intérieurs du secteur D sont tarifés à un taux de 0,75 $/m^2.

Tableau 56 – Taux de taxation de 2027 – Taxe sur les parcs de stationnement

Secteurs	Intérieurs $/m^2	Extérieurs $/m^2
Secteur A	14,95	60,40
Secteur B	7,55	45,35
Secteur C	7,55	22,70
Secteur D	0,75	2,90

1 Tel que le définit l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

2 Tel que le définit l'article 8 du Recueil des tarifs du transport privé par taxi, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Figure 2 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement

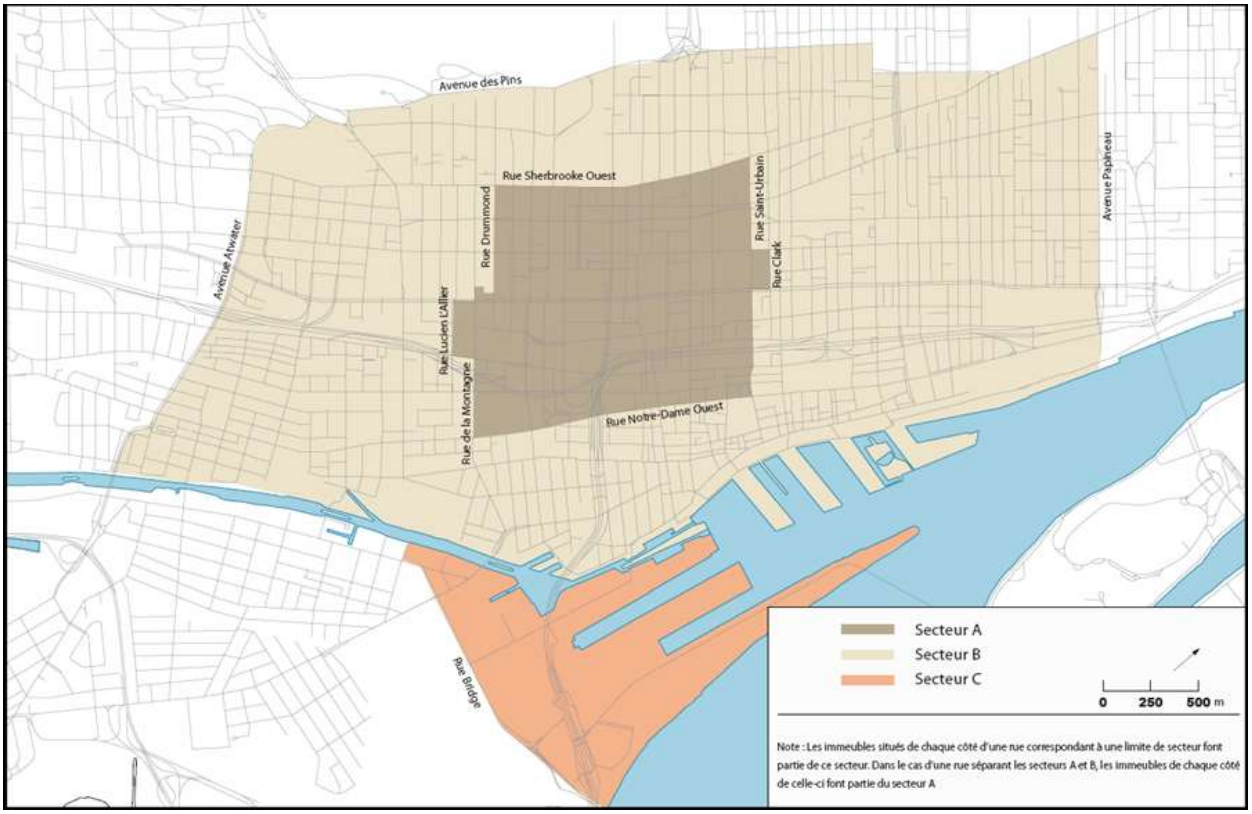

Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les immeubles du gouvernement du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalentes au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Depuis la refonte des compensations en 2022, ce n'est plus le cas pour bon nombre d'immeubles du gouvernement du Québec. Seuls les immeubles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Place des Arts demeurent assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les autres immeubles du gouvernement du Québec, les compensations versées sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Autres immeubles exempts

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'ARTM, à Exo ainsi que les immeubles nécessaires à l'exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Depuis l'exercice financier 2025, la compensation des OBNL propriétaires détenant une reconnaissance de la Commission municipale du Québec n'est plus exigée.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à un taux unique dans chaque arrondissement, sans distinction entre les catégories et sous-catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,9 % les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels et de 0,2 % celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport au dernier budget, en redressant les montants de 2026 pour tenir compte de la croissance immobilière. L'écart de 19,6 M$ entre les revenus de 2026 et ceux de 2027 reflète les décisions des conseils d'arrondissement. À cet écart s'ajoutent les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 21,7 M$ l'écart total entre les revenus budgétés en 2026 et 2027.

Tableau 57 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2026 et en 2027, et taux applicables en 2027

Arrondissements	Revenus 2026[1]	Revenus 2027	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux 2027[2]
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(%)	(%)	($/100 $)
Ahuntsic–Cartierville	11 650	12 722	1 072	9,2	0,6	0,0471
Anjou	11 104	11 087	(16)	(0,1)	(0,2)	0,1075
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	13 623	14 440	817	6,0	0,4	0,0407
Lachine	6 226	6 777	551	8,9	0,7	0,0579
LaSalle	8 649	9 038	389	4,5	0,3	0,0562
Le Plateau-Mont-Royal	14 192	15 824	1 632	11,5	0,9	0,0556
Le Sud-Ouest	11 660	13 234	1 574	13,5	1,0	0,0560
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 561	3 842	281	7,9	0,9	0,0848
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	14 773	15 511	739	5,0	0,4	0,0604
Montréal-Nord	12 405	13 645	1 240	10,0	1,6	0,1276
Outremont	4 382	4 907	526	12,0	0,8	0,0469
Pierrefonds–Roxboro	9 352	10 101	748	8,0	0,8	0,0734
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 591	14 270	680	5,0	0,4	0,0704
Rosemont–La Petite-Patrie	15 379	17 532	2 153	14,0	1,1	0,0583
Saint-Laurent	18 793	20 297	1 503	8,0	0,6	0,0617
Saint-Léonard	10 343	10 850	507	4,9	0,5	0,0756
Verdun	10 812	12 109	1 297	12,0	1,2	0,0680
Ville-Marie	25 115	27 627	2 512	10,0	0,7	0,0425
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	12 269	13 705	1 435	11,7	1,0	0,0588
Ville de Montréal	**227 878**	**247 519**	**19 641**	**8,6**	**0,7**	**s. o.**

[1] Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements pour 2026 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 10 septembre et le 31 décembre 2025.

[2] Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier puisque l'une des taxes de services de l'arrondissement est un tarif par unité et l'autre un taux foncier de 0,0437 $ / 100 $.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être assumé par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2027, ces taxes génèrent des revenus de 130,2 M$, soit 5,4 M$ de plus qu'en 2026, et permettent le remboursement des emprunts liés aux travaux d'immobilisations effectués de 2006 à 2025.

Tableau 58 – Taux de taxation de 2027 – Taxe relative aux investissements
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taux	Arrondissements	Taux
Ahuntsic–Cartierville	0,0296	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0392
Anjou	0,0602	Montréal-Nord	0,0469
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0212	Outremont	0,0290
Lachine	0,0338	Pierrefonds–Roxboro	0,0435
LaSalle	0,0335	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0610
Le Plateau-Mont-Royal	0,0251	Rosemont–La Petite-Patrie	0,0308
Le Sud-Ouest	0,0266	Saint-Laurent	0,0320
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		Saint-Léonard	0,0436
L'Île-Bizard	0,0903	Verdun	0,0326
Sainte-Geneviève	0,0901	Ville-Marie	0,0094
		Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0294

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

Généralement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne lors du dépôt du dernier rôle verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2026, 2027 et 2028, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté (ou retranché, selon le cas) à la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée valeur ajustée. L'année 2027 constitue la seconde année d'application du rôle d'évaluation actuel et les valeurs ajustées 2027 servent de base d'imposition pour le budget de 2027.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés théoriques, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 59 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2026, 2027 et 2028

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2023-2024-2025 (3 ans)	650 000 $	550 000 $
Valeur au rôle 2026-2027-2028 (3 ans)	635 000 $	580 000 $
Variation de la valeur au rôle	(15 000) $	30 000 $
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2026-2027-2028	650 000 $	550 000 $
+/– le tiers de la variation de valeur	(5 000) $	10 000 $
Valeur ajustée pour 2026	**645 000 $**	**560 000 $**
Valeur ajustée pour 2027	**640 000 $**	**570 000 $**
Valeur ajustée pour 2028	**635 000 $**	**580 000 $**

Taux moyens cumulés

Tableau 60 – Taux de taxation de 2027 – Immeubles de la sous-catégorie résiduelle

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM	Taxe maintien des infrastructures	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
							Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux investissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0471	0,0296	**0,0767**	**0,6887**
Anjou	0,4641	0,0036	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,1075	0,0602	**0,1677**	**0,7668**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0407	0,0212	**0,0619**	**0,6739**
Lachine	0,4641	0,0008	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0583	0,0338	**0,0921**	**0,6884**
LaSalle	0,4641	0,0025	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0562	0,0335	**0,0897**	**0,6877**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0556	0,0251	**0,0807**	**0,6927**
Le Sud-Ouest	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0560	0,0266	**0,0826**	**0,6946**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4641	s. o.	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0848	0,0901	**0,1749**	**0,7704**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0604	0,0392	**0,0996**	**0,7116**
Montréal-Nord	0,4641	0,0091	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,1276	0,0469	**0,1745**	**0,7791**
Outremont	0,4641	0,0050	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0469	0,0290	**0,0759**	**0,6764**
Pierrefonds–Roxboro	0,4641	s. o.	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0734	0,0435	**0,1169**	**0,7124**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0704	0,0610	**0,1314**	**0,7434**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0583	0,0308	**0,0891**	**0,7011**
Saint-Laurent	0,4641	0,0023	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0617	0,0320	**0,0937**	**0,6915**
Saint-Léonard	0,4641	0,0048	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0756	0,0436	**0,1192**	**0,7195**
Verdun	0,4641	0,0037	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0680	0,0326	**0,1006**	**0,6998**
Ville-Marie	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0425	0,0094	**0,0519**	**0,6639**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0588	0,0294	**0,0882**	**0,7002**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4641**	**0,0117**	**0,0897**	**0,0024**	**0,0068**	**0,0325**	**0,0598**	**0,0327**	**0,0926**	**0,6998**

1 L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 66,60 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0146.

2 L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0903 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0901 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Tableau 61 – Taux de taxation de 2027 – Immeubles de la sous-catégorie six logements ou plus

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM	Taxe maintien des infrastructures	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
							Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux investissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0471	0,0296	**0,0767**	**0,6887**
Anjou	0,4641	0,0036	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,1075	0,0602	**0,1677**	**0,7668**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0407	0,0212	**0,0619**	**0,6739**
Lachine	0,4641	0,0008	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0810	0,0338	**0,1148**	**0,7111**
LaSalle	0,4641	0,0025	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0562	0,0335	**0,0897**	**0,6877**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0556	0,0251	**0,0807**	**0,6927**
Le Sud-Ouest	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0560	0,0266	**0,0826**	**0,6946**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4641	s. o.	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0848	0,0901	**0,1749**	**0,7704**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0604	0,0392	**0,0996**	**0,7116**
Montréal-Nord	0,4641	0,0091	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,1276	0,0469	**0,1745**	**0,7791**
Outremont	0,4641	0,0050	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0469	0,0290	**0,0759**	**0,6764**
Pierrefonds–Roxboro	0,4641	s. o.	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0734	0,0435	**0,1169**	**0,7124**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0704	0,0610	**0,1314**	**0,7434**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0583	0,0308	**0,0891**	**0,7011**
Saint-Laurent	0,4641	0,0023	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0617	0,0320	**0,0937**	**0,6915**
Saint-Léonard	0,4641	0,0048	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0756	0,0436	**0,1192**	**0,7195**
Verdun	0,4641	0,0037	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0680	0,0326	**0,1006**	**0,6998**
Ville-Marie	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0425	0,0094	**0,0519**	**0,6639**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4641	0,0165	0,0897	0,0024	0,0068	0,0325	0,0588	0,0294	**0,0882**	**0,7002**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4641**	**0,0135**	**0,0897**	**0,0024**	**0,0068**	**0,0325**	**0,0569**	**0,0277**	**0,0847**	**0,6937**

1 L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 66,60 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0373.

2 L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0903 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0901 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Tableau 62 – Taux de taxation de 2027 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale[1]	Taxe relative aux dettes des anciennes villes[1]	Taxe relative à l'eau[2]	Taxe relative à la voirie	Taxe relative au financement de l'ARTM[1]	Taxe maintien des infrastructures	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
							Taxe relative aux services[3]	Taxe relative aux inves-tissements[4]	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Ahuntsic–Cartierville	2,4105	0,0858	0,3597	0,0161	0,0350	0,0325	0,0471	0,0296	**0,0767**	**3,0164**
Anjou	2,4692	0,0192	0,3596	0,0161	0,0359	0,0325	0,1075	0,0602	**0,1677**	**3,1002**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,3982	0,0853	0,3631	0,0161	0,0349	0,0325	0,0407	0,0212	**0,0619**	**2,9920**
Lachine	2,4677	0,0043	0,3605	0,0161	0,0359	0,0325	0,0464	0,0338	**0,0802**	**2,9972**
LaSalle	2,4367	0,0132	0,3597	0,0161	0,0354	0,0325	0,0562	0,0335	**0,0897**	**2,9833**
Le Plateau-Mont-Royal	2,2896	0,0815	0,3627	0,0161	0,0333	0,0325	0,0556	0,0251	**0,0807**	**2,8964**
Le Sud-Ouest	2,3929	0,0851	0,3648	0,0161	0,0348	0,0325	0,0560	0,0266	**0,0826**	**3,0088**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,2588	s. o.	0,3639	0,0161	0,0328	0,0325	0,0848	0,0901	**0,1749**	**2,8791**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,4384	0,0868	0,3645	0,0161	0,0354	0,0325	0,0604	0,0392	**0,0996**	**3,0734**
Montréal-Nord	2,2913	0,0450	0,3604	0,0161	0,0333	0,0325	0,1276	0,0469	**0,1745**	**2,9531**
Outremont	2,2756	0,0246	0,3621	0,0161	0,0331	0,0325	0,0469	0,0290	**0,0759**	**2,8199**
Pierrefonds–Roxboro	2,3243	s. o.	0,3599	0,0161	0,0338	0,0325	0,0734	0,0435	**0,1169**	**2,8834**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,3994	0,0854	0,3610	0,0161	0,0349	0,0325	0,0704	0,0610	**0,1314**	**3,0607**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,3141	0,0823	0,3625	0,0161	0,0336	0,0325	0,0583	0,0308	**0,0891**	**2,9303**
Saint-Laurent	2,4753	0,0123	0,3598	0,0161	0,0360	0,0325	0,0617	0,0320	**0,0937**	**3,0257**
Saint-Léonard	2,4074	0,0249	0,3600	0,0161	0,0350	0,0325	0,0756	0,0436	**0,1192**	**2,9951**
Verdun	2,3832	0,0191	0,3604	0,0161	0,0346	0,0325	0,0680	0,0326	**0,1006**	**2,9465**
Ville-Marie	2,4900	0,0886	0,3617	0,0161	0,0362	0,0325	0,0425	0,0094	**0,0519**	**3,0770**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,3485	0,0835	0,3614	0,0161	0,0341	0,0325	0,0588	0,0294	**0,0882**	**2,9644**
VILLE DE MONTRÉAL	**2,4369**	**0,0617**	**0,3614**	**0,0161**	**0,0354**	**0,0325**	**0,0565**	**0,0271**	**0,0836**	**3,0275**

1 Les taux présentés pour la TFG, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et la taxe relative à l'ARTM le sont à titre indicatif puisque ce sont des taux moyens établis à partir des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.

2 Ces taux, présentés à titre indicatif, sont des taux moyens résultant de la division des revenus générés par les deux taux applicables selon la présence ou non de compteur, par les valeurs foncières des immeubles concernés.

3 L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 66,60 $ par unité commerciale, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0027.

4 L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0903 pour le secteur de l'Île-Bizard et de 0,0901 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Variation détaillée des charges fiscales foncières

Immeubles résidentiels

Les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Quant aux décisions d'un conseil d'arrondissement, elles se répercutent seulement sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2026-2027-2028 constitue l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon l'arrondissement ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » correspondent aux déplacements fiscaux entre les immeubles, causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières. Ainsi, ces effets se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels.

Tableau 63 – Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2026 à 2027, immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
		Taxes spéciales							
	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe maintien des infrastructures	Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total	
Ahuntsic–Cartierville	2,8 %	(0,4 %)	1,5 %	5,2 %	**9,1 %**	0,6 %	0,1 %	**0,7 %**	**9,8 %**
Anjou	3,5 %	(0,1 %)	1,5 %	4,6 %	**9,6 %**	(0,2 %)	(0,2 %)	**(0,4 %)**	**9,2 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1,7 %	(0,4 %)	1,3 %	5,2 %	**7,8 %**	0,4 %	< 0,1 %	**0,4 %**	**8,2 %**
Lachine	3,1 %	(< 0,1 %)	1,5 %	5,3 %	**9,9 %**	0,7 %	0,6 %	**1,4 %**	**11,3 %**
LaSalle	2,7 %	(< 0,1 %)	1,5 %	5,2 %	**9,3 %**	0,3 %	0,4 %	**0,7 %**	**10,1 %**
Le Plateau-Mont-Royal	2,1 %	(0,4 %)	1,4 %	5,1 %	**8,2 %**	0,9 %	0,2 %	**1,1 %**	**9,3 %**
Le Sud-Ouest	2,3 %	(0,4 %)	1,4 %	5,1 %	**8,4 %**	1,0 %	0,2 %	**1,2 %**	**9,6 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3,1 %	-	1,4 %	4,7 %	**9,2 %**	0,9 %	1,0 %	**1,9 %**	**11,1 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,8 %	(0,4 %)	1,5 %	5,0 %	**9,0 %**	0,4 %	0,1 %	**0,5 %**	**9,5 %**
Montréal-Nord	3,7 %	(0,1 %)	1,6 %	4,7 %	**9,9 %**	1,6 %	0,1 %	**1,7 %**	**11,5 %**
Outremont	2,3 %	(< 0,1 %)	1,5 %	5,3 %	**9,1 %**	0,8 %	< 0,1 %	**0,8 %**	**9,9 %**
Pierrefonds–Roxboro	2,8 %	-	1,5 %	5,0 %	**9,3 %**	0,8 %	0,4 %	**1,3 %**	**10,6 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	4,0 %	(0,3 %)	1,7 %	4,9 %	**10,3 %**	0,4 %	0,2 %	**0,6 %**	**10,9 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,8 %	(0,4 %)	1,5 %	5,1 %	**9,1 %**	1,1 %	0,2 %	**1,3 %**	**10,4 %**
Saint-Laurent	3,0 %	(0,1 %)	1,5 %	5,2 %	**9,6 %**	0,6 %	(< 0,1 %)	**0,6 %**	**10,1 %**
Saint-Léonard	3,1 %	(0,1 %)	1,5 %	5,0 %	**9,6 %**	0,5 %	0,1 %	**0,5 %**	**10,1 %**
Verdun	2,6 %	(< 0,1 %)	1,5 %	5,1 %	**9,1 %**	1,2 %	(< 0,1 %)	**1,1 %**	**10,3 %**
Ville-Marie	1,6 %	(0,4 %)	1,3 %	5,3 %	**7,9 %**	0,7 %	0,2 %	**0,8 %**	**8,7 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3,0 %	(0,4 %)	1,5 %	5,1 %	**9,3 %**	1,0 %	0,1 %	**1,1 %**	**10,4 %**
VILLE DE MONTRÉAL	2,6 %	(0,3 %)	1,5 %	5,1 %	**8,9 %**	0,7 %	0,1 %	**0,9 %**	**9,8 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2027, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels, par type d'immeubles résidentiels.

Tableau 64 – Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2026 à 2027, immeubles résidentiels par type d'immeubles résidentiels

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Types d'immeubles résidentiels				
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus	Autres immeubles résidentiels
Ahuntsic–Cartierville	**9,8 %**	9,5 %	10,7 %	8,9 %	11,5 %	12,7 %
Anjou	**9,2 %**	8,5 %	9,0 %	9,1 %	8,6 %	22,4 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**8,2 %**	7,7 %	8,5 %	8,0 %	8,5 %	14,4 %
Lachine	**11,3 %**	10,5 %	11,7 %	11,2 %	11,0 %	15,5 %
LaSalle	**10,1 %**	10,1 %	10,5 %	9,8 %	9,7 %	14,5 %
Le Plateau-Mont-Royal	**9,3 %**	10,7 %	9,8 %	8,3 %	9,6 %	11,5 %
Le Sud-Ouest	**9,6 %**	10,0 %	8,9 %	9,9 %	10,1 %	13,9 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**11,1 %**	11,0 %	12,2 %	11,5 %	11,6 %	10,6 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**9,5 %**	9,5 %	10,2 %	9,3 %	8,8 %	16,5 %
Montréal-Nord	**11,5 %**	12,0 %	10,7 %	11,7 %	11,0 %	11,9 %
Outremont	**9,9 %**	9,9 %	10,5 %	9,0 %	9,7 %	12,9 %
Pierrefonds–Roxboro	**10,6 %**	10,6 %	11,6 %	9,9 %	10,1 %	10,9 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**10,9 %**	10,9 %	12,0 %	11,0 %	8,7 %	13,2 %
Rosemont–La Petite-Patrie	**10,4 %**	11,4 %	10,5 %	9,7 %	11,4 %	13,0 %
Saint-Laurent	**10,1 %**	10,6 %	9,5 %	9,3 %	9,9 %	16,4 %
Saint-Léonard	**10,1 %**	11,0 %	11,0 %	9,6 %	10,1 %	13,6 %
Verdun	**10,3 %**	9,9 %	10,7 %	9,9 %	10,0 %	11,0 %
Ville-Marie	**8,7 %**	9,2 %	7,7 %	9,8 %	9,6 %	11,8 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**10,4 %**	10,1 %	11,0 %	10,0 %	10,9 %	15,0 %
VILLE DE MONTRÉAL	**9,8 %**	**8,5 %**	**7,6 %**	**7,8 %**	**9,8 %**	**11,9 %**

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 9 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2026 à 2027, par arrondissement

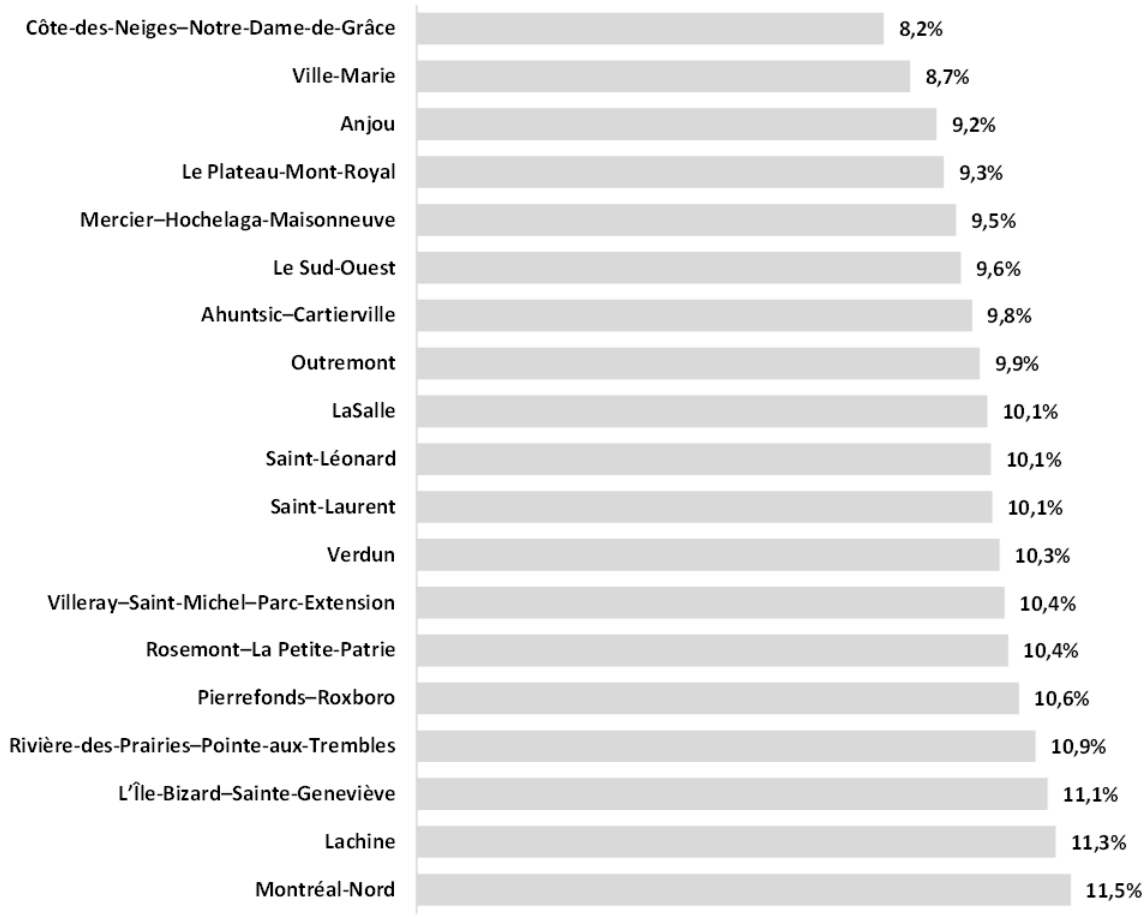

Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente une « résidence de valeur moyenne » aux fins d'illustration[3]. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 65 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne
(en dollars, sauf indication contraire)

Variation des charges fiscales	2026	2027	Variations	
			($)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	3 703 $	3 840 $	137 $	2,6 %
Dettes des anciennes villes	114 $	100 $	(14) $	(0,3 %)
Taxe relative à l'eau	664 $	742 $	78 $	1,5 %
Taxe relative à la voirie	19 $	19 $	- $	-
Taxe relative à l'ARTM	56 $	56 $	- $	-
Taxe maintien des infrastructures	- $	269 $	269 $	5,1 %
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	458 $	495 $	38 $	0,7 %
Taxe relative aux investissements	263 $	270 $	7 $	0,1 %
Charge fiscale totale	**5 277 $**	**5 791 $**	**515 $**	**9,8 %**

Note : Les variations sont celles d'une résidence moyenne dont la valeur ajustée est à 827 376 $ au rôle d'évaluation 2026-2027-2028. La somme des montants arrondis peut être différente du total affiché.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer, par des exemples, les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

[3] La résidence moyenne n'est ni une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à l'aide des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée.

Tableau 66 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic–Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2027	**862 786 $**	**635 651 $**	**1 189 522 $**	**675 364 $**	**689 593 $**	**1 204 718 $**	**807 385 $**
Taxes 2026	**5 428 $**	**4 492 $**	**7 444 $**	**4 206 $**	**4 307 $**	**7 540 $**	**5 100 $**
Taxes 2027							
Taxe foncière générale	4 004 $	2 950 $	5 521 $	3 134 $	3 200 $	5 591 $	3 747 $
Dettes anciennes villes	142 $	23 $	196 $	5 $	17 $	199 $	133 $
Taxe relative à l'eau	774 $	570 $	1 067 $	606 $	619 $	1 081 $	724 $
Taxe relative à la voirie	21 $	15 $	29 $	16 $	17 $	29 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	59 $	43 $	81 $	46 $	47 $	82 $	55 $
Taxe maintien des infrastructures	280 $	207 $	387 $	219 $	224 $	392 $	262 $
Taxe relative aux services	406 $	683 $	484 $	394 $	388 $	670 $	452 $
Taxe relative aux investissements	255 $	383 $	252 $	228 $	231 $	302 $	215 $
Total	**5 942 $**	**4 874 $**	**8 016 $**	**4 649 $**	**4 742 $**	**8 345 $**	**5 608 $**
Variation totale	**9,5 %** **514 $**	**8,5 %** **382 $**	**7,7 %** **572 $**	**10,5 %** **444 $**	**10,1 %** **435 $**	**10,7 %** **806 $**	**10,0 %** **508 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds–Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2027	**731 648 $**	**595 003 $**	**504 928 $**	**2 241 805 $**	**648 114 $**	**534 989 $**	**903 685 $**
Taxes 2026	**5 076 $**	**3 868 $**	**3 511 $**	**13 796 $**	**4 175 $**	**3 585 $**	**5 687 $**
Taxes 2027							
Taxe foncière générale	3 396 $	2 761 $	2 343 $	10 404 $	3 008 $	2 483 $	4 194 $
Dettes anciennes villes	- $	98 $	46 $	112 $	- $	88 $	149 $
Taxe relative à l'eau	656 $	534 $	453 $	2 011 $	581 $	480 $	811 $
Taxe relative à la voirie	18 $	14 $	12 $	54 $	16 $	13 $	22 $
Taxe relative à l'ARTM	50 $	40 $	34 $	152 $	44 $	36 $	61 $
Taxe maintien des infrastructures	238 $	193 $	164 $	729 $	211 $	174 $	294 $
Taxe relative aux services	620 $	359 $	644 $	1 051 $	476 $	377 $	527 $
Taxe relative aux investissements	659 $	233 $	237 $	650 $	282 $	326 $	278 $
Total	**5 637 $**	**4 234 $**	**3 934 $**	**15 164 $**	**4 617 $**	**3 977 $**	**6 336 $**
Variation totale	**11,0 %** **561 $**	**9,5 %** **366 $**	**12,0 %** **422 $**	**9,9 %** **1 367 $**	**10,6 %** **442 $**	**10,9 %** **392 $**	**11,4 %** **649 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2027	**955 290 $**	**799 126 $**	**1 160 551 $**	**1 534 810 $**	**668 740 $**	**781 691 $**
Taxes 2026	**5 975 $**	**5 180 $**	**7 387 $**	**9 335 $**	**4 251 $**	**4 937 $**
Taxes 2027						
Taxe foncière générale	4 434 $	3 709 $	5 386 $	7 123 $	3 104 $	3 628 $
Dettes anciennes villes	22 $	38 $	43 $	253 $	110 $	91 $
Taxe relative à l'eau	857 $	717 $	1 041 $	1 377 $	600 $	701 $
Taxe relative à la voirie	23 $	19 $	28 $	37 $	16 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	65 $	54 $	79 $	104 $	45 $	53 $
Taxe maintien des infrastructures	310 $	260 $	377 $	499 $	217 $	254 $
Taxe relative aux services	589 $	604 $	789 $	652 $	393 $	462 $
Taxe relative aux investissements	306 $	348 $	378 $	144 $	197 $	241 $
Total	**6 606 $**	**5 750 $**	**8 122 $**	**10 190 $**	**4 683 $**	**5 449 $**
Variation totale	**10,6 %** **631 $**	**11,0 %** **570 $**	**9,9 %** **735 $**	**9,2 %** **854 $**	**10,1 %** **431 $**	**10,4 %** **512 $**

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise.

Tableau 67 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic–Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2027	**410 546 $**	**375 060 $**	**558 788 $**	**440 356 $**	**458 358 $**	**576 369 $**	**536 937 $**
Taxes 2026	**2 554 $**	**2 639 $**	**3 472 $**	**2 713 $**	**2 853 $**	**3 638 $**	**3 425 $**
Taxes 2027							
Taxe foncière générale	1 905 $	1 741 $	2 593 $	2 044 $	2 127 $	2 675 $	2 492 $
Dettes anciennes villes	68 $	14 $	92 $	4 $	11 $	95 $	89 $
Taxe relative à l'eau	368 $	336 $	501 $	395 $	411 $	517 $	482 $
Taxe relative à la voirie	10 $	9 $	13 $	11 $	11 $	14 $	13 $
Taxe relative à l'ARTM	28 $	26 $	38 $	30 $	31 $	39 $	37 $
Taxe maintien des infrastructures	133 $	122 $	182 $	143 $	149 $	187 $	175 $
Taxe relative aux services	193 $	403 $	227 $	257 $	258 $	320 $	301 $
Taxe relative aux investissements	122 $	226 $	118 $	149 $	154 $	145 $	143 $
Total	**2 827 $**	**2 876 $**	**3 766 $**	**3 031 $**	**3 152 $**	**3 993 $**	**3 730 $**
Variation totale	**10,7 %** **274 $**	**9,0 %** **236 $**	**8,5 %** **294 $**	**11,7 %** **319 $**	**10,5 %** **299 $**	**9,8 %** **355 $**	**8,9 %** **304 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds–Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2027	**350 734 $**	**400 662 $**	**347 314 $**	**860 550 $**	**378 211 $**	**331 725 $**	**532 983 $**
Taxes 2026	**2 408 $**	**2 586 $**	**2 443 $**	**5 266 $**	**2 414 $**	**2 203 $**	**3 381 $**
Taxes 2027							
Taxe foncière générale	1 628 $	1 859 $	1 612 $	3 994 $	1 755 $	1 540 $	2 474 $
Dettes anciennes villes	- $	66 $	32 $	43 $	- $	55 $	88 $
Taxe relative à l'eau	315 $	359 $	312 $	772 $	339 $	298 $	478 $
Taxe relative à la voirie	8 $	10 $	8 $	21 $	9 $	8 $	13 $
Taxe relative à l'ARTM	24 $	27 $	24 $	59 $	26 $	23 $	36 $
Taxe maintien des infrastructures	114 $	130 $	113 $	280 $	123 $	108 $	173 $
Taxe relative aux services	297 $	242 $	443 $	404 $	278 $	234 $	311 $
Taxe relative aux investissements	316 $	157 $	163 $	250 $	165 $	202 $	164 $
Total	**2 702 $**	**2 851 $**	**2 706 $**	**5 821 $**	**2 694 $**	**2 466 $**	**3 737 $**
Variation totale	**12,2 %** **295 $**	**10,2 %** **265 $**	**10,7 %** **263 $**	**10,5 %** **554 $**	**11,6 %** **281 $**	**12,0 %** **263 $**	**10,5 %** **356 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2027	**497 642 $**	**434 284 $**	**654 067 $**	**589 652 $**	**476 099 $**	**520 339 $**
Taxes 2026	**3 143 $**	**2 816 $**	**4 134 $**	**3 635 $**	**3 002 $**	**3 314 $**
Taxes 2027						
Taxe foncière générale	2 310 $	2 016 $	3 036 $	2 737 $	2 210 $	2 415 $
Dettes anciennes villes	11 $	21 $	24 $	97 $	79 $	61 $
Taxe relative à l'eau	446 $	390 $	587 $	529 $	427 $	467 $
Taxe relative à la voirie	12 $	10 $	16 $	14 $	11 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	34 $	30 $	44 $	40 $	32 $	35 $
Taxe maintien des infrastructures	162 $	141 $	213 $	192 $	155 $	169 $
Taxe relative aux services	307 $	328 $	445 $	251 $	280 $	307 $
Taxe relative aux investissements	159 $	189 $	213 $	55 $	140 $	160 $
Total	**3 441 $**	**3 125 $**	**4 577 $**	**3 915 $**	**3 334 $**	**3 627 $**
Variation totale	**9,5 %** **298 $**	**11,0 %** **309 $**	**10,7 %** **443 $**	**7,7 %** **279 $**	**11,0 %** **332 $**	**9,5 %** **313 $**

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Finalement, dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel comptant de deux à cinq logements.

Tableau 68 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic–Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2027	**871 011 $**	**790 293 $**	**998 194 $**	**675 397 $**	**791 041 $**	**1 192 210 $**	**841 031 $**
Taxes 2026	**5 506 $**	**5 553 $**	**6 230 $**	**4 180 $**	**4 953 $**	**7 626 $**	**5 318 $**
Taxes 2027							
Taxe foncière générale	4 042 $	3 668 $	4 633 $	3 135 $	3 671 $	5 533 $	3 903 $
Dettes anciennes villes	144 $	28 $	165 $	5 $	20 $	197 $	139 $
Taxe relative à l'eau	781 $	709 $	895 $	606 $	710 $	1 069 $	754 $
Taxe relative à la voirie	21 $	19 $	24 $	16 $	19 $	29 $	20 $
Taxe relative à l'ARTM	59 $	54 $	68 $	46 $	54 $	81 $	57 $
Taxe maintien des infrastructures	283 $	257 $	324 $	220 $	257 $	387 $	273 $
Taxe relative aux services	410 $	850 $	406 $	394 $	445 $	663 $	471 $
Taxe relative aux investissements	258 $	476 $	212 $	228 $	265 $	299 $	224 $
Total	**5 999 $**	**6 060 $**	**6 727 $**	**4 649 $**	**5 440 $**	**8 258 $**	**5 842 $**
Variation totale	**8,9 %** **493 $**	**9,1 %** **507 $**	**8,0 %** **497 $**	**11,2 %** **470 $**	**9,8 %** **487 $**	**8,3 %** **632 $**	**9,9 %** **524 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds–Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2027	**741 940 $**	**774 244 $**	**659 516 $**	**1 927 181 $**	**782 873 $**	**712 294 $**	**911 460 $**
Taxes 2026	**5 124 $**	**5 043 $**	**4 600 $**	**11 964 $**	**5 074 $**	**4 772 $**	**5 827 $**
Taxes 2027							
Taxe foncière générale	3 443 $	3 593 $	3 061 $	8 944 $	3 633 $	3 306 $	4 230 $
Dettes anciennes villes	- $	128 $	60 $	96 $	- $	118 $	150 $
Taxe relative à l'eau	666 $	694 $	592 $	1 729 $	702 $	639 $	818 $
Taxe relative à la voirie	18 $	19 $	16 $	46 $	19 $	17 $	22 $
Taxe relative à l'ARTM	50 $	53 $	45 $	131 $	53 $	48 $	62 $
Taxe maintien des infrastructures	241 $	252 $	214 $	626 $	254 $	231 $	296 $
Taxe relative aux services	629 $	468 $	842 $	904 $	575 $	501 $	531 $
Taxe relative aux investissements	668 $	304 $	309 $	559 $	341 $	434 $	281 $
Total	**5 716 $**	**5 510 $**	**5 138 $**	**13 035 $**	**5 577 $**	**5 295 $**	**6 390 $**
Variation totale	**11,5 %** **592 $**	**9,3 %** **467 $**	**11,7 %** **538 $**	**9,0 %** **1 072 $**	**9,9 %** **503 $**	**11,0 %** **523 $**	**9,7 %** **563 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2027	**866 571 $**	**969 773 $**	**884 661 $**	**950 594 $**	**779 882 $**	**871 073 $**
Taxes 2026	**5 482 $**	**6 364 $**	**5 635 $**	**5 747 $**	**4 965 $**	**5 538 $**
Taxes 2027						
Taxe foncière générale	4 022 $	4 501 $	4 106 $	4 412 $	3 619 $	4 043 $
Dettes anciennes villes	20 $	47 $	33 $	157 $	129 $	102 $
Taxe relative à l'eau	777 $	870 $	794 $	853 $	700 $	781 $
Taxe relative à la voirie	21 $	23 $	21 $	23 $	19 $	21 $
Taxe relative à l'ARTM	59 $	66 $	60 $	65 $	53 $	59 $
Taxe maintien des infrastructures	282 $	315 $	288 $	309 $	253 $	283 $
Taxe relative aux services	535 $	733 $	602 $	404 $	459 $	515 $
Taxe relative aux investissements	277 $	423 $	288 $	89 $	229 $	268 $
Total	**5 992 $**	**6 978 $**	**6 191 $**	**6 311 $**	**5 461 $**	**6 072 $**
Variation totale	**9,3 %** **510 $**	**9,6 %** **614 $**	**9,9 %** **556 $**	**9,8 %** **564 $**	**10,0 %** **495 $**	**9,7 %** **535 $**

Note : La somme des montants arrondis peut être différente du total.

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels dans chacun des arrondissements.

Graphique 10 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2026 à 2027, par arrondissement

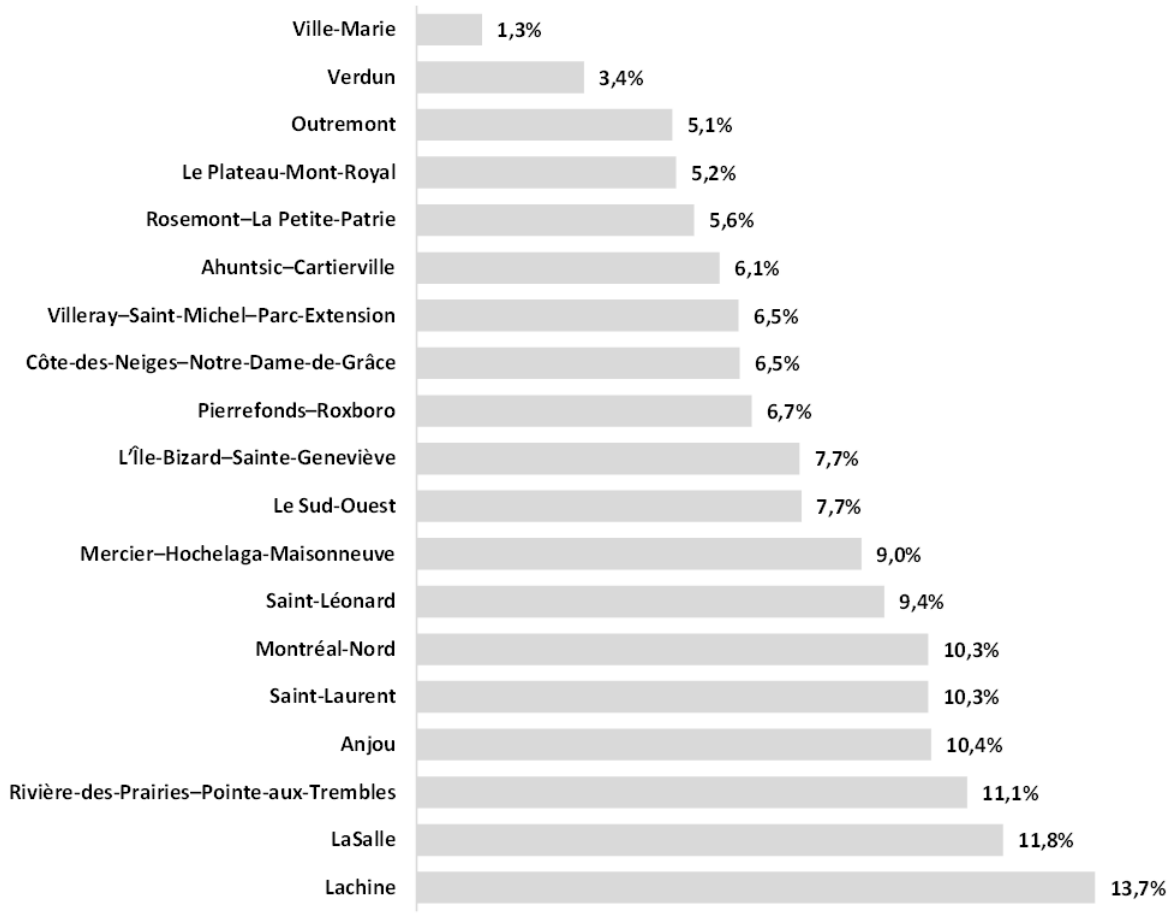

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 69 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2026 à 2027, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
		Taxes spéciales							
	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe maintien des infrastructures	Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total	
Ahuntsic–Cartierville	2,8 %	0,4 %	1,6 %	1,1 %	**5,9 %**	0,1 %	< 0,1 %	**0,2 %**	**6,1 %**
Anjou	6,8 %	0,1 %	2,1 %	1,2 %	**10,2 %**	0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**10,4 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,1 %	0,4 %	1,7 %	1,2 %	**6,4 %**	0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**6,5 %**
Lachine	9,3 %	< 0,1 %	2,5 %	1,2 %	**13,2 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**13,7 %**
LaSalle	7,7 %	0,1 %	2,3 %	1,2 %	**11,4 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**11,8 %**
Le Plateau-Mont-Royal	1,9 %	0,4 %	1,6 %	1,2 %	**5,0 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,3 %**	**5,2 %**
Le Sud-Ouest	4,0 %	0,4 %	1,8 %	1,2 %	**7,4 %**	0,3 %	0,1 %	**0,3 %**	**7,7 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	4,2 %	-	1,6 %	1,2 %	**7,1 %**	0,3 %	0,3 %	**0,6 %**	**7,7 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5,1 %	0,5 %	1,9 %	1,2 %	**8,7 %**	0,2 %	0,1 %	**0,2 %**	**9,0 %**
Montréal-Nord	6,1 %	0,2 %	2,2 %	1,2 %	**9,7 %**	0,5 %	0,1 %	**0,6 %**	**10,3 %**
Outremont	2,0 %	0,1 %	1,6 %	1,2 %	**4,9 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,2 %**	**5,1 %**
Pierrefonds–Roxboro	3,4 %	-	1,8 %	1,2 %	**6,4 %**	0,2 %	0,1 %	**0,4 %**	**6,7 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	6,8 %	0,5 %	2,2 %	1,2 %	**10,8 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**11,1 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,2 %	0,4 %	1,6 %	1,2 %	**5,3 %**	0,3 %	0,0 %	**0,3 %**	**5,6 %**
Saint-Laurent	6,6 %	< 0,1 %	2,1 %	1,2 %	**10,0 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**10,3 %**
Saint-Léonard	5,7 %	0,1 %	2,1 %	1,2 %	**9,1 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**9,4 %**
Verdun	0,6 %	0,1 %	1,4 %	1,1 %	**3,2 %**	0,2 %	(< 0,1 %)	**0,2 %**	**3,4 %**
Ville-Marie	(1,1 %)	0,3 %	1,1 %	1,1 %	**1,2 %**	0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**1,3 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,9 %	0,4 %	1,7 %	1,2 %	**6,2 %**	0,2 %	< 0,1 %	**0,3 %**	**6,5 %**
VILLE DE MONTRÉAL	2,9 %	0,2 %	1,6 %	1,1 %	**5,9 %**	0,2 %	0,1 %	**0,2 %**	**6,2 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2027, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts correspondent aux dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui y sont associés. Selon les prévisions budgétaires de 2027, cela se présente comme suit :

En milliers de dollars

Dépenses totales de l'agglomération	4 021 364,4 $
Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)	(615 709,2 $)
Dépenses à financer par quotes-parts	**3 405 655,2 $**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales et les quotes-parts spécifiques, qui visent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 3 405,7 M$ en 2027, soit une augmentation de 1,9 % par rapport au budget de 2026.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Les deux pages suivantes détaillent la contribution de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour le budget de 2027.

Tableau 70 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2026 à 2027

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2026	2027	En valeur	En %
Générales	**2 898 589,6**	**2 969 050,1**	**70 460,5**	***2,4***
Spécifiques				
Service des premiers répondants	10 309,9	10 041,4	(268,4)	*(2,6)*
Service de l'eau	221 863,0	246 391,4	24 528,4	*11,1*
Alimentation en eau potable	121 697,9	134 084,7	12 386,8	*10,2*
Compteurs d'eau	875,7	1 288,6	412,9	*47,2*
Travaux admissibles au programme TECQ	20 035,2	22 047,1	2 012,0	*10,0*
Travaux admissibles au programme FCCQ	8 120,1	8 079,5	(40,7)	*(0,5)*
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	4 846,8	4 712,9	(133,9)	*(2,8)*
Déficit des exercices antérieurs	56 087,1	9 959,5	(46 127,6)	*(82,2)*
Total	**3 342 425,2**	**3 405 655,2**	**63 230,0**	***1,9***

Tableau 71 – Quotes-parts de 2027

(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	**2 415 160,3**	**8 259,1**	**200 426,0**	**112 808,2**	**1 247,8**
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	21 393,4	73,2	1 775,4	540,1	0,2
Beaconsfield	26 795,3	91,6	2 223,7	1 598,4	0,0
Côte-Saint-Luc	32 691,9	-	2 713,0	2 253,7	1,9
Dollard-des-Ormeaux	52 538,6	179,7	4 360,0	3 772,0	4,2
Dorval	92 299,1	315,6	7 659,6	2 281,8	12,3
Hampstead	12 938,9	44,2	1 073,8	563,0	-
Kirkland	38 432,3	131,4	3 189,4	1 347,1	2,8
L'Île-Dorval	83,4	0,3	6,9	19,3	-
Montréal-Est	27 598,1	94,4	2 290,3	1 686,6	5,9
Montréal-Ouest	7 117,9	24,3	590,7	232,3	1,6
Mont-Royal	71 785,3	245,5	5 957,2	2 368,9	0,0
Pointe-Claire	92 997,7	318,0	7 717,6	2 534,6	10,8
Sainte-Anne-de-Bellevue	10 948,2	37,4	908,6	464,9	0,2
Senneville	4 967,5	17,0	412,2	129,8	0,2
Westmount	61 302,4	209,6	5 087,3	1 484,0	0,6
Total – Villes reconstituées	**553 889,8**	**1 782,3**	**45 965,4**	**21 276,5**	**40,7**
Agglomération de Montréal	**2 969 050,1**	**10 041,4**	**246 391,4**	**134 084,7**	**1 288,6**

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit des exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
11 087,5	**4 267,8**	**4 364,7**	**8 101,5**	**2 765 722,8**	***81,2***	**Montréal**
						Villes reconstituées
347,0	111,4	-	71,8	24 312,4	***0,7***	Baie-D'Urfé
583,7	197,7	62,4	89,9	31 642,7	***0,9***	Beaconsfield
650,0	244,9	3,9	109,7	38 668,9	***1,1***	Côte-Saint-Luc
1 087,3	381,5	-	176,2	62 499,5	***1,8***	Dollard-des-Ormeaux
1 853,6	672,6	27,8	309,6	105 432,1	***3,1***	Dorval
281,9	95,5	-	43,4	15 040,7	***0,4***	Hampstead
801,6	281,8	1,0	128,9	44 316,3	***1,3***	Kirkland
1,7	0,6	-	0,3	112,5	***0,0***	L'Île-Dorval
485,8	149,9	-	92,6	32 403,5	***1,0***	Montréal-Est
135,7	52,2	-	23,9	8 178,6	***0,2***	Montréal-Ouest
1 358,7	464,8	60,8	240,8	82 481,9	***2,4***	Mont-Royal
1 616,5	524,5	192,0	312,0	106 223,8	***3,1***	Pointe-Claire
231,7	82,8	0,2	36,7	12 710,7	***0,4***	Sainte-Anne-de-Bellevue
93,9	32,1	-	16,7	5 669,3	***0,2***	Senneville
1 430,6	519,5	-	205,6	70 239,5	***2,1***	Westmount
10 959,7	**3 811,7**	**348,2**	**1 858,0**	**639 932,4**	***18,8***	**Total – Villes reconstituées**
22 047,1	**8 079,5**	**4 712,9**	**9 959,5**	**3 405 655,2**	***100,0***	**Agglomération de Montréal**

Potentiel fiscal d'agglomération

Le potentiel fiscal d'agglomération est le critère par défaut pour la répartition de dépenses d'agglomération entre les villes liées. Il est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée (RFU), et de la somme des valeurs de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Ces deux sommes sont par la suite multipliées par le facteur comparatif. Cette formule est propre au calcul du potentiel fiscal aux fins de répartition des dépenses d'agglomération[1].

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal et les pourcentages contributifs des villes liées, pour les budgets de 2026 et 2027.

Ces pourcentages sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service donné par les premiers répondants et de celle pour le service de l'eau.

Tableau 72 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2026 et 2027

Villes liées	Potentiel fiscal 2026		Potentiel fiscal 2027	
	M$	Pourcentages contributifs	M$	Pourcentages contributifs
Montréal	**687 824,7**	**81,64574 %**	**721 609,1**	**81,34454 %**
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	5 988,4	0,71083 %	6 392,0	0,72055 %
Beaconsfield	7 680,1	0,91164 %	8 006,0	0,90249 %
Côte-Saint-Luc	9 383,9	1,11388 %	9 767,8	1,10109 %
Dollard-des-Ormeaux	14 827,6	1,76006 %	15 697,6	1,76954 %
Dorval	26 183,9	3,10806 %	27 577,4	3,10871 %
Hampstead	3 706,4	0,43995 %	3 865,9	0,43579 %
Kirkland	10 372,3	1,23121 %	11 482,9	1,29443 %
L'Île-Dorval	23,9	0,00284 %	24,9	0,00281 %
Montréal-Est	7 649,7	0,90803 %	8 245,8	0,92953 %
Montréal-Ouest	2 016,2	0,23932 %	2 126,7	0,23974 %
Mont-Royal	18 412,8	2,18563 %	21 448,2	2,41779 %
Pointe-Claire	26 250,1	3,11592 %	27 786,2	3,13224 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	3 121,8	0,37057 %	3 271,1	0,36874 %
Senneville	1 411,6	0,16755 %	1 484,2	0,16731 %
Westmount	17 596,8	2,08876 %	18 316,1	2,06471 %
Total – Villes reconstituées	**154 625,5**	**18,35426 %**	**165 492,9**	**18,65546 %**
Agglomération de Montréal	**842 450,2**	**100,00000 %**	**887 102,0**	**100,00000 %**

Note : Alors que le facteur comparatif est de 1,04 en 2027, il était de 1 en 2026.

Sources : Sommaires des rôles fonciers 2026-2027-2028 des villes liées de l'agglomération de Montréal, actualisés au 10 septembre 2025 pour le potentiel fiscal de 2026 et au 11 septembre 2026 pour le potentiel fiscal 2027.

[1] Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales servent à financer toutes les dépenses relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2027, les quotes-parts générales totalisent 2 969,1 M$, soit 87,2 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Elles augmentent globalement de 2,4 % par rapport à l'exercice de 2026. À l'échelle de chaque ville liée, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif au sein de l'agglomération, comme l'explique la section précédente. Le prochain tableau illustre ces variations.

Tableau 73 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2026 à 2027

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2026	2027	En valeur	En %
Montréal	**2 366 574,9**	**2 415 160,3**	**48 585,4**	***2,1***
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	20 603,9	21 393,4	789,5	*3,8*
Beaconsfield	26 424,7	26 795,3	370,6	*1,4*
Côte-Saint-Luc	32 286,7	32 691,9	405,2	*1,3*
Dollard-des-Ormeaux	51 017,0	52 538,6	1 521,6	*3,0*
Dorval	90 090,0	92 299,1	2 209,1	*2,5*
Hampstead	12 752,5	12 938,9	186,4	*1,5*
Kirkland	35 687,7	38 432,3	2 744,6	*7,7*
L'Île-Dorval	82,4	83,4	1,0	*1,2*
Montréal-Est	26 320,1	27 598,1	1 278,0	*4,9*
Montréal-Ouest	6 937,0	7 117,9	180,9	*2,6*
Mont-Royal	63 352,4	71 785,3	8 432,9	*13,3*
Pointe-Claire	90 317,8	92 997,7	2 679,9	*3,0*
Sainte-Anne-de-Bellevue	10 741,2	10 948,2	207,0	*1,9*
Senneville	4 856,7	4 967,5	110,7	*2,3*
Westmount	60 544,6	61 302,4	757,8	*1,3*
Total – Villes reconstituées	**532 014,8**	**553 889,8**	**21 875,1**	***4,1***
Agglomération de Montréal	**2 898 589,6**	**2 969 050,1**	**70 460,5**	***2,4***

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales couvrent un ensemble large d'activités municipales. La répartition de ces quotes-parts par activité permet aux villes liées de mesurer l'importance relative de chacune. Comme l'illustre le graphique suivant, la sécurité publique et le transport collectif regroupent 69 % des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 11 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2027

Activités	Part relative
Administration générale	7,4 %
Sécurité publique	
Police	26,0 %
Sécurité incendie	14,0 %
Sécurité civile et autres	0,8 %
Transport	
Transport collectif	28,3 %
Réseau routier et autres	0,6 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,2 %
Protection de l'environnement	0,1 %
Santé et bien-être	
Logement social	1,2 %
Autres	0,7 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	0,9 %
Rénovation urbaine et autres	0,3 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,4 %
Activités culturelles	3,5 %
Sous-total	**88,3 %**
Activités financières et PCI	**11,7 %**
Total	**100,0 %**

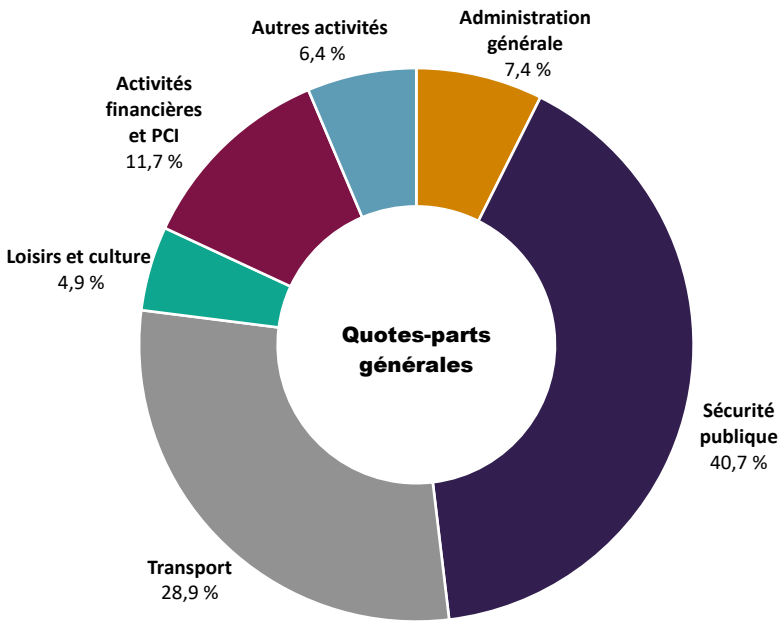

Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 436,6 M$. Elles représentent 12,8 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts et visent le financement d'activités précises.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui finance son propre service localement. Pour cette raison, la Ville de Côte-Saint-Luc ne contribue pas au financement de ces dépenses d'agglomération.

Les quotes-parts correspondent aux dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération) moins la subvention anticipée provenant du gouvernement. En 2027, les quotes-parts prévues pour ce service s'élèvent à 10 M$, soit une diminution de 0,3 M$ ou 2,6 % par rapport à 2026.

Cette variation s'explique ainsi par une baisse de 0,3 M$ des coûts, la subvention anticipée demeurant stable. Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal d'agglomération, en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. Pour 2027, les coûts prévus s'élèvent à 134,1 M$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de 2025, est estimé à 375,6 millions de m^3. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,3570 $ par m^3, utilisé pour déterminer la facturation provisoire de chaque ville liée.

Ces quotes-parts seront révisées au terme de l'exercice financier de 2027, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus ainsi que la consommation réelle. Conformément au règlement annuel sur la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part à payer.

On observe une augmentation de ces quotes-parts de 10,2 % par rapport à 2026.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées relèvent du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc financées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que du volet Grandes villes du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Afin que chaque municipalité puisse bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour financer les travaux admissibles au Programme de la TECQ et au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chaque exercice financier au cours duquel des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques facturées en 2027 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2025, auxquelles s'ajoutent les soldes résiduels des dettes antérieures des exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 22 M$ pour les travaux admissibles au Programme de la TECQ et à 8,1 M$ pour les travaux admissibles au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 7 % par rapport à 2026.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau couvrent donc les coûts de ces activités déléguées, ainsi que les frais à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2027, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 1,3 M$ pour l'exercice de 2027, soit une augmentation de 47,2 %, par rapport à 2026.

Quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres dépenses liées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées selon le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 246,4 M$ en 2027, soit une hausse de 11,1 % par rapport à 2026.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2027, ces quotes-parts totalisent 411,9 M$, soit une augmentation de 39,3 M$, ou 10,5 %, par rapport à 2026. Cette augmentation s'explique notamment par le financement de la SME (19,5 M$), tant au niveau des dépenses de fonctionnement que pour le paiement au comptant des projets d'immobilisations.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (LQ 2008, c. 19) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la *Loi* prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées par des quotes-parts spécifiques des municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes résiduelles. En 2027, ces dernières totalisent 4,7 M$, soit une réduction de 2,8 % par rapport à 2026. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs s'ajoutent annuellement lorsque nécessaire.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2027, il faut se référer aux résultats de l'exercice financier de 2025 pour établir le point de départ de l'analyse. Au 31 décembre 2025, le déficit accumulé après les affectations s'élève à 105,9 M$. Il faut retrancher les revenus de 56,1 M$ qui avaient été prévus en 2026 pour le comblement du déficit des exercices antérieurs.

Il demeure une somme de 49,8 M$ à combler pour le déficit des exercices antérieurs. Ce déficit est lissé sur cinq ans. Afin d'éviter un futur déficit, le budget de la sécurité publique a été bonifié au budget de 2027.

Ainsi, le montant de quotes-parts exigé en 2027 pour le déficit des exercices antérieur s'élève à 10 M$.

Tableau 74 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2022 à 2025 et budgets de 2026 et 2027

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)				Budgets	
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Quotes-parts						
Générales	2 291,2	2 475,9	2 624,8	2 715,1	2 898,6	2 969,1
Spécifiques (sauf déficit des exercices antérieurs)	279,4	314,5	335,8	346,8	387,7	426,6
Déficit des exercices antérieurs	**211,3**	**87,9**	**32,8**	**45,4**	**56,1**	**10,0**
Autres revenus	654,1	628,3	717,8	723,7	598,0	615,7
Total des revenus	**3 436,0**	**3 506,5**	**3 711,1**	**3 831,0**	**3 940,4**	**4 021,4**
Total des charges	**2 937,9**	**3 018,3**	**3 283,4**	**3 431,1**	**3 448,0**	**3 561,7**
Excédent avant le financement et les affectations	**498,1**	**488,2**	**427,7**	**399,9**	**492,4**	**459,6**
Remboursement de la dette à long terme	(156,0)	(174,0)	(184,7)	(200,0)	(225,7)	(228,9)
Affectations	(163,6)	(271,7)	(262,1)	(207,1)	(266,8)	(230,7)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**178,5**	**42,5**	**(19,1)**	**(7,1)**	**-**	**-**
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	(299,2)	(120,7)	(78,2)	(101,5)		
Impact norme SP3400	-	-	(4,2)	2,7		
Sous-total excédent (déficit) accumulé non affecté	**(299,2)**	**(120,7)**	**(82,4)**	**(98,8)**		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	178,5	42,5	(19,1)	(7,1)		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	**(120,7)**	**(78,2)**	**(101,5)**	**(105,9)**		

Somme déjà prévue au budget de 2026 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs	**56,1**
Montant déterminé pour le comblement du déficit des exercices antérieurs en 2027	**49,8**
Quotes-parts exigées en 2027 avec lissage sur 5 ans du comblement du déficit des exercices antérieurs	**10,0**
Comblement du déficit lissé linéairement sur les 4 prochains exercices	**39,8**

Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire. Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui dessert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'appels d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,55 $ et payée par toute personne cliente d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911.

Le tarif mensuel est indexé par le ministre des Affaires municipales du Québec selon l'IPC. Pour 2027, ce tarif a été fixé à 0,57 $[2].

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions s'élèvent à 16,5 M$ en 2027, soit une augmentation de 0,5 M$ par rapport à 2026.

[2] Avis d'indexation - Taxe municipale pour le 911, (2026) 22 août 2026, 158e année, no 34, p. 666.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel[3].

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont désormais assumées exclusivement par les contribuables de la ville de Montréal. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de la ville de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'IPC pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Signal49 Research estime à 1,5 % l'inflation dans la RMR de Montréal en 2027, ce qui porte la contribution à 9,9 M$[4].

Tableau 75 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Baie-D'Urfé	267,5	295,2	302,1	308,8	379,0	379,0	383,6
Beaconsfield	476,8	507,6	515,3	526,8	486,1	486,1	480,5
Côte-Saint-Luc	575,4	611,7	622,3	631,2	593,9	593,9	586,3
Dollard-des-Ormeaux	857,4	941,7	959,4	974,6	938,4	938,4	942,2
Dorval	1 448,9	1 430,1	1 477,8	1 513,2	1 657,1	1 657,1	1 655,2
Hampstead	224,8	242,1	244,7	251,0	234,6	234,6	232,0
Kirkland	636,1	651,5	659,4	675,0	656,4	656,4	689,2
L'Île-Dorval	1,6	1,6	1,6	1,7	1,5	1,5	1,5
Montréal-Est	329,4	392,9	415,0	418,6	484,1	484,1	494,9
Montréal-Ouest	120,2	130,1	131,7	134,4	127,6	127,6	127,6
Mont-Royal	1 151,3	1 192,7	1 206,9	1 225,7	1 165,3	1 165,3	1 287,3
Pointe-Claire	1 329,2	1 389,6	1 455,6	1 517,2	1 661,3	1 661,3	1 667,7
Sainte-Anne-de-Bellevue	155,3	177,6	184,2	187,3	197,6	197,6	196,3
Senneville	66,0	72,4	74,4	76,3	89,3	89,3	89,1
Westmount	1 227,2	1 185,0	1 201,9	1 218,5	1 113,7	1 113,7	1 099,3
Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville	**8 867,1**	**9 221,8**	**9 452,4**	**9 660,3**	**9 785,9**	**9 785,9**	**9 932,7**

[3] Décret 1229-20055 (2005) 137 GOQ 2, nº 49A, p. 6923A.

[4] Chaque année, la Ville utilise la prévision de septembre de Signal49 Research (anciennement Conference Board du Canada) pour l'indexation de cette contribution.

8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale

La rémunération globale s'élève à 2,9 G$ et représente 36,5 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 37,9 % en 2026. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale et présente la variation de l'effectif.

Effectif

Variation de l'effectif

La variation nette de l'effectif de 2026 à 2027 est une augmentation de 74,2 années-personnes (a-p.). Elle est le résultat d'une augmentation de 94,1 a-p. au budget de fonctionnement et d'une diminution de 19,9 a-p. au PDI.

Services

Les efforts d'optimisation dans les services expliquent une diminution nette de 139,9 a-p., à la fois pour la réalisation du plan d'optimisation des ressources ainsi d'autres efforts d'optimisation.

De nouveaux besoins se traduisent par des créations de postes :

- 63,8 a-p. créés pour le déploiement de la SME 2025-2034, dont 50,5 postes au budget de fonctionnement et 13,3 postes au PDI;
- 29 a-p. ajoutés au STI, principalement pour la cybersécurité et la résilience;

Cela porte la variation de l'effectif à une diminution de 47,1 a-p. dans les services.

Arrondissements

Dans les arrondissements, la variation nette de l'effectif est de 45,5 a-p. avant la prise en compte de l'effet de l'ouverture de nouvelles installations.

En effet, au total, 75,8 a-p. sont nécessaires pour assurer l'ouverture de nouvelles installations dans les arrondissements :

- 32,4 a-p. pour le nouvel édifice l'Espace du Cœur-Nomade dans l'arrondissement de Montréal-Nord;
- 30,7 a-p. pour le nouveau complexe aquatique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- 13,0 a-p. pour la nouvelle piscine dans l'arrondissement d'Anjou.

Cela porte la variation de l'effectif des arrondissements à une hausse de 121,3 a-p.

Tableau 76 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2026 comparatif			Budget 2027			Variation a-p. 2027-2026		
	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total
Services									
Services de la direction générale									
Direction générale	23,0	-	23,0	21,0	-	21,0	(2,0)	-	(2,0)
Affaires juridiques	468,2	9,8	478,0	454,2	5,5	459,7	(14,0)	(4,3)	(18,3)
Contrôleur général	20,0	-	20,0	19,0	-	19,0	(1,0)	-	(1,0)
Finances et évaluation foncière	608,3	30,0	638,3	595,3	25,1	620,4	(13,0)	(4,9)	(17,9)
Police	6 191,8	14,4	6 206,2	6 213,8	13,3	6 227,1	22,0	(1,1)	20,9
Ressources humaines	438,0	39,1	477,1	432,0	31,0	463,0	(6,0)	(8,1)	(14,1)
Sécurité incendie	2 815,0	7,1	2 822,1	2 822,0	5,1	2 827,1	7,0	(2,0)	5,0
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	34,0	-	34,0	37,0	-	37,0	3,0	-	3,0
Bureau du vérificateur général	36,0	-	36,0	38,0	-	38,0	2,0	-	2,0
Commission de la fonction publique de Montréal	13,0	-	13,0	14,0	-	14,0	1,0	-	1,0
Office de consultation publique de Montréal	12,0	-	12,0	13,0	-	13,0	1,0	-	1,0
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Sous-total – Services administratifs	**10 661,3**	**100,4**	**10 761,7**	**10 661,3**	**80,0**	**10 741,3**	**(0,0)**	**(20,4)**	**(20,4)**
Développement et affaires institutionnelles									
Approvisionnement	300,0	27,8	327,8	296,0	5,4	301,4	(4,0)	(22,4)	(26,4)
Communications et affaires publiques	95,4	2,0	97,4	92,6	-	92,6	(2,8)	(2,0)	(4,8)
Développement économique	65,0	-	65,0	62,0	-	62,0	(3,0)	-	(3,0)
Greffe	213,5	3,5	217,0	216,1	3,5	219,6	2,6	-	2,6
Planification stratégique, de la performance et de l'innovation	43,0	5,0	48,0	42,0	2,0	44,0	(1,0)	(3,0)	(4,0)
Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole	26,0	-	26,0	24,0	-	24,0	(2,0)	-	(2,0)
Sous-total – Développement et affaires institutionnelles	**742,9**	**38,3**	**781,2**	**732,7**	**10,9**	**743,6**	**(10,2)**	**(27,4)**	**(37,6)**
Qualité de vie									
Culture, des sports et des loisirs	299,9	8,9	308,8	298,6	9,9	308,5	(1,3)	1,0	(0,3)
Diversité et inclusion sociale	79,0	-	79,0	68,0	-	68,0	(11,0)	-	(11,0)
Environnement et de la transition écologique	295,2	17,1	312,3	296,1	17,1	313,2	0,9	-	0,9
Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal	576,0	102,8	678,8	565,4	100,3	665,7	(10,6)	(2,5)	(13,1)
Bureau de la langue française	3,0	-	3,0	3,0	-	3,0	-	-	-
Bureau de lutte contre l'itinérance	8,0	-	8,0	10,0	-	10,0	2,0	-	2,0
Sous-total – Qualité de vie	**1 261,1**	**128,8**	**1 389,9**	**1 241,1**	**127,3**	**1 368,4**	**(20,0)**	**(1,5)**	**(21,5)**
Urbanisme, mobilité et infrastructures									
Commission des services électriques	118,3	81,0	199,3	110,3	83,0	193,3	(8,0)	2,0	(6,0)
Eau	865,3	211,7	1 077,0	915,1	225,3	1 140,4	49,8	13,6	63,4
Gestion et planification des immeubles	612,2	67,0	679,2	593,2	66,0	659,2	(19,0)	(1,0)	(20,0)
Infrastructures du réseau routier	213,4	213,9	427,3	205,4	219,4	424,8	(8,0)	5,5	(2,5)
Stratégie immobilière et habitation	208,0	1,0	209,0	201,5	0,5	202,0	(6,5)	(0,5)	(7,0)
Technologies de l'information	496,4	317,5	813,9	517,4	325,5	842,9	21,0	8,0	29,0
Urbanisme et mobilité	318,7	50,9	369,6	306,7	50,9	357,6	(12,0)	-	(12,0)
Sous-total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**2 832,3**	**943,0**	**3 775,3**	**2 849,6**	**970,6**	**3 820,2**	**17,3**	**27,6**	**44,9**
Direction exécutive - Ville-Marie et concertation des arrondissements									
Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	293,1	7,3	300,4	286,6	7,8	294,4	(6,5)	0,5	(6,0)
Matériel roulant et des ateliers	478,0	6,0	484,0	476,0	1,5	477,5	(2,0)	(4,5)	(6,5)
Sous-total – Direction exécutive – Ville-Marie et concertation des arrondissements	**771,1**	**13,3**	**784,4**	**762,6**	**9,3**	**771,9**	**(8,5)**	**(4,0)**	**(12,5)**
Total – Services	**16 268,7**	**1 223,8**	**17 492,5**	**16 247,3**	**1 198,1**	**17 445,4**	**(21,4)**	**(25,7)**	**(47,1)**

Répartition de l'effectif (suite)

(en années-personnes)	Budget 2026 comparatif			Budget 2027			Variation a-p. 2027-2026		
	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	445,8	7,0	452,8	446,8	11,0	457,8	1,0	4,0	5,0
Anjou	223,9	-	223,9	243,9	-	243,9	20,0	-	20,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	573,5	1,0	574,5	573,0	1,0	574,0	(0,5)	-	(0,5)
Lachine	245,8	9,0	254,8	246,8	6,0	252,8	1,0	(3,0)	(2,0)
LaSalle	291,9	5,0	296,9	295,9	2,0	297,9	4,0	(3,0)	1,0
Le Plateau-Mont-Royal	458,4	5,0	463,4	464,2	6,0	470,2	5,8	1,0	6,8
Le Sud-Ouest	442,0	10,4	452,4	447,2	7,0	454,2	5,2	(3,4)	1,8
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	118,9	3,5	122,4	120,4	3,5	123,9	1,5	-	1,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	595,4	11,7	607,1	600,0	14,7	614,7	4,6	3,0	7,6
Montréal-Nord	375,1	2,2	377,3	405,4	3,0	408,4	30,3	0,8	31,1
Outremont	121,8	6,5	128,3	125,9	6,9	132,8	4,1	0,4	4,5
Pierrefonds-Roxboro	281,7	6,0	287,7	312,7	6,0	318,7	31,0	-	31,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	460,6	2,0	462,6	462,0	2,0	464,0	1,4	-	1,4
Rosemont–La Petite-Patrie	710,1	10,0	720,1	704,5	12,0	716,5	(5,6)	2,0	(3,6)
Saint-Laurent	593,6	-	593,6	594,7	-	594,7	1,1	-	1,1
Saint-Léonard	249,8	1,0	250,8	253,0	1,0	254,0	3,2	-	3,2
Verdun	319,1	7,7	326,8	322,8	8,7	331,5	3,7	1,0	4,7
Ville-Marie	638,0	-	638,0	636,7	3,0	639,7	(1,3)	3,0	1,7
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	445,5	10,0	455,5	450,5	10,0	460,5	5,0	-	5,0
Total – Arrondissements	**7 590,9**	**98,0**	**7 688,9**	**7 706,4**	**103,8**	**7 810,2**	**115,5**	**5,8**	**121,3**
Total – Effectif	**23 859,6**	**1 321,8**	**25 181,4**	**23 953,7**	**1 301,9**	**25 255,6**	**94,1**	**(19,9)**	**74,2**

Rémunération globale

La rémunération globale comprend la masse salariale des employées et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les ajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon) de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année.

Au budget de 2027, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 31 M$, ou 1,1 %, passant de 2 902,8 M$ à 2 933,8 M$. Cette hausse s'explique principalement par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. Ce changement réduit le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement à 36,5%, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 12 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

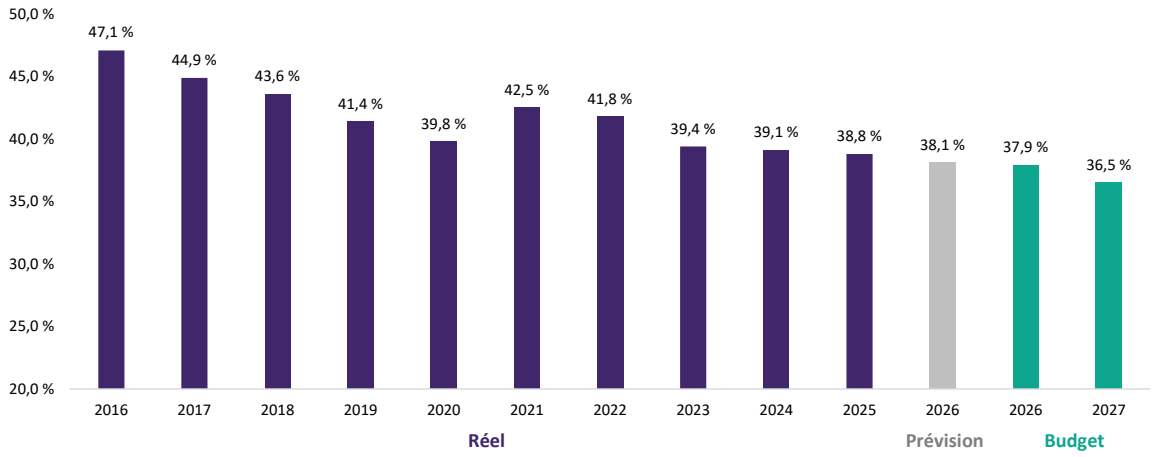

Tableau 77 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Rémunération	2 114 376,3	2 173 453,6	2 270 626,7	2 369 257,3	2 424 446,6	2 317 394,8	2 441 137,0
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	242 942,5	196 787,3	201 384,5	229 890,5	195 736,8	226 829,5	182 540,1
Services passés	31 700,0	(48 635,6)	(40 274,7)	(47 673,8)	(61 372,5)	(27 081,0)	(106 985,9)
Total – Régimes de retraite	**274 642,5**	**148 151,7**	**161 109,7**	**182 216,7**	**134 364,3**	**199 748,5**	**75 554,2**
Charges sociales et autres cotisations	330 160,2	335 710,3	355 114,2	379 173,4	473 015,4	385 658,7	417 069,2
Total – Cotisations de l'employeur	**604 802,7**	**483 862,0**	**516 223,9**	**561 390,1**	**607 379,7**	**585 407,2**	**492 623,4**
Total – Rémunération globale	**2 719 179,0**	**2 657 315,6**	**2 786 850,6**	**2 930 647,4**	**3 031 826,3**	**2 902 802,0**	**2 933 760,4**

Rémunération

La rémunération augmente de 123,7 M$, ou 5,3 %, pour atteindre 2 441,1 M$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux

- une hausse de 82,6 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 1,9 M$ découlant d'augmentation du paiement de banques de maladie et autres provisions;
- une baisse de 2,6 M$ générée par la réduction nette de l'effectif de 21,4 a.-p. aux services.

Arrondissements

- une hausse de 28,0 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 13,8 M$ résultant de l'augmentation nette de l'effectif de 115,5 a.-p. pour répondre à de nouveaux besoins.

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur diminuent de 92,8 M$, ou 15,8 %, pour atteindre 492,6 M$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :

- une baisse de 124,2 M$ associée aux régimes de retraite;
- une hausse de 18,3 M$ découlant d'une augmentation des coûts d'assurances collectives;
- une hausse de 9,7 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 3,4 M$ associée à la variation nette d'effectifs.

Tableau 78 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur – Budget de fonctionnement

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élues et élus	103,0	14 110,2	979,0	3 700,8	18 790,0
Cadres de gestion	1 418,8	220 599,6	22 791,6	34 731,7	278 122,9
Cadres-conseils	515,0	64 357,9	6 969,3	8 065,9	79 393,1
	1 933,8	**284 957,5**	**29 760,9**	**42 797,6**	**357 516,0**
Contremaîtresses et contremaîtres	407,2	46 724,1	5 427,0	7 384,0	59 535,1
Professionnelles et professionnels	3 099,8	368 686,4	42 334,5	48 002,0	459 022,9
Cols blancs	5 956,5	433 950,4	57 776,5	71 379,1	563 106,0
Cols bleus	4 828,5	378 686,6	49 248,9	28 179,9	456 115,4
Policières et policiers	4 948,4	602 529,3	66 511,4	(37 650,9)	631 389,8
Pompières et pompiers	2 406,0	291 532,7	32 628,1	35 775,9	359 936,7
Préposées et préposés aux traverses d'écoliers	270,5	16 457,7	2 182,2	-	18 639,9
Gestion des postes vacants	-	(39 322,2)	(5 251,3)	30,8	(44 542,7)
	23 953,7	**2 398 312,7**	**281 597,2**	**199 599,2**	**2 879 509,1**
Sécurité du revenu[1]		3 430,7	456,8	503,1	4 390,6
Agence de mobilité durable[2]		39 393,6	5 051,4	5 415,7	49 860,7
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	**23 953,7**	**2 441 137,0**	**287 105,4**	**205 518,0**	**2 933 760,4**

[1] Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employées et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

[2] Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employées et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

En plus de la main-d'œuvre au budget de fonctionnement, l'effectif de la Ville comprend de la main-d'œuvre capitalisable. Le PDI comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable augmente de 2,1 M$, ou 1,2 %, et atteint 183,3 M$. Cette augmentation nette s'explique principalement par la diminution de l'effectif ainsi que par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. L'effectif capitalisable diminue de 1,5 % pour s'établir à 1 301,9 a-p.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 79 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Main-d'œuvre capitalisée

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	39,8	6 560,9	710,4	901,3	8 172,6
Cadres-conseils	21,1	2 965,4	322,1	407,5	3 695,0
	60,9	**9 526,3**	**1 032,5**	**1 308,8**	**11 867,6**
Contremaîtresses et contremaîtres	3,3	372,4	44,8	50,7	467,9
Professionnelles et professionnels	841,0	100 960,3	11 523,2	12 501,5	124 985,0
Cols blancs	382,9	34 997,8	4 456,3	5 014,0	44 468,1
Cols bleus	9,8	830,8	94,4	122,7	1 047,9
Policières et policiers	4,0	366,0	47,3	56,0	469,3
Total – Main-d'œuvre capitalisée	**1 301,9**	**147 053,6**	**17 198,5**	**19 053,7**	**183 305,8**
Sources de financement					
Paiement au comptant					18 084,0
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					10 495,2
À la charge des contribuables					154 726,6
Total – Sources de financement					**183 305,8**

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé, soit :

- le montant des prestations que recevront les employées et employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement fondé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite) de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout se passe comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employées et employés participant aux régimes. Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (comme les intérêts). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique *Cotisations de l'employeur* du tableau Évolution de la rémunération globale, représentent 75,6 M$ en 2027, comparativement à 199,8 M$ au budget de 2026. Lorsqu'on tient compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 79,1 M$ en 2027, comparativement à 203,9 M$ en 2026, soit une diminution de 124,8 M$.

En raison de la pandémie de COVID-19 et des risques financiers qui en ont découlé, le MAMH a mis en place des mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L'allègement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme les répercussions financières de la COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l'horizon restant de la mesure sans dépasser 2030.

En 2021 et en 2022, la Ville s'est prévalue de ces mesures d'allègement. Conformément aux modalités du MAMH, les montants utilisés sont reconnus graduellement au budget de fonctionnement jusqu'en 2030. Ainsi, une charge de 9,6 M$ est inscrite au budget de fonctionnement en 2026 et en 2027, en contrepartie des allégements utilisés en 2021 et en 2022.

Graphique 13 – Charges de retraite – budgets de 2018 à 2027
(en millions de dollars)



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charge sans allègement	290,3	189,9	184,4	269,3	252,2	123,0	158,2	139,7	203,9	79,1
Charge avec allègement-renversement	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6	167,8	149,3	213,5	88,7

Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de quatre ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, comparativement à la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- le délai de trois ans, en général, entre chaque évaluation aux fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- l'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- les effets à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que, globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptable ou de financement).

Graphique 14 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations requises de la Ville, budgets de 2018 à 2027
(en millions de dollars)



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Cotisations de la Ville	305,2	307,1	312,5	310,0	318,4	316,7	318,3	274,5	265,4	253,2
Charge avec allègement-renversement	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6	167,8	149,3	213,5	88,7

8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette

L'Administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au PDI. Une section particulière du PDI 2027-2036 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

Tableau 80 – Profil de l'endettement de la Ville de Montréal

Situation au 31 décembre 2025	
Dette brute en circulation (en M$)	12 734,0
Dette nette à la charge des contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal (en M$)	7 156,7
Nombre d'emprunts en circulation	87
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,62
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2026	
Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements (en M$)	1 090,0
Refinancements (en M$)	49,3
Besoins de la STM (en M$)	179,4
Programme global (en M$)	1 318,7
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2027	
Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements (en M$)	1 050,9
Refinancements (en M$)	120,9
Besoins de la STM (en M$)	189,0
Programme global (en M$)	1 360,8
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2027 (en M$)	121,0
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2025 (en %)	101
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2026 (en %)	100
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2027 (en %)	99
Limite prévue à la politique (en %)[1]	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2027, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	11,9
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
Standard & Poor's	
Depuis août 2022	AA
Octobre 2015-juillet 2022	AA-
1984-2015	A+

[1] Une dérogation est en vigueur jusqu'en 2027 pour porter la limite du ratio à 120 %. Bien que la dérogation demeure en vigueur jusqu'en 2027, la Ville prévoit respecter la limite de 100 % de ses revenus dès 2026, selon ses prévisions budgétaires.

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2022-2027 est présentée ci-dessous.

Tableau 81 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais	417 120,8	419 984,7	431 203,8	447 757,8	499 318,3	502 453,8	526 374,9
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	595 908,9	634 241,7	638 791,4	657 981,0	701 827,3	721 688,1	731 315,9
	1 013 029,7	**1 054 226,4**	**1 069 995,2**	**1 105 738,8**	**1 201 145,6**	**1 224 141,9**	**1 257 690,8**
Affectation au remboursement de la dette	182 200,9	67 923,5	67 622,9	50 338,1	47 107,1	47 107,1	53 549,7
Remboursement de capital par des subventions[1]	56 361,5	59 239,9	51 398,7	24 079,0	29 365,6	23 511,8	45 578,9
Remboursement de capital de la STM[2]	27 190,9	30 695,7	87 609,4	30 299,2	119 679,8	119 679,8	104 509,4
	265 753,3	**157 859,1**	**206 631,0**	**104 716,3**	**196 152,5**	**190 298,7**	**203 638,0**
Coût brut de la dette	**1 278 783,0**	**1 212 085,5**	**1 276 626,2**	**1 210 455,1**	**1 397 298,1**	**1 414 440,6**	**1 461 328,8**
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	83 367,8	79 049,2	86 960,0	91 528,9	109 980,7	94 838,1	110 709,1
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	17 933,5	15 452,3	10 585,5	7 156,0	8 034,9	15 844,7	18 567,7
- pour la portion du capital[1]	56 361,5	59 239,9	51 398,7	24 079,0	29 365,6	23 511,8	45 578,9
	157 662,8	**153 741,4**	**148 944,2**	**122 763,9**	**147 381,2**	**134 194,6**	**174 855,7**
Moins :							
Recouvrement de la STM							
- pour la portion des intérêts	49 661,1	51 829,0	53 792,1	56 259,0	61 684,2	63 564,4	67 359,0
- pour la portion du capital[2]	27 190,9	30 695,7	87 609,4	30 299,2	119 679,8	119 679,8	104 509,4
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	46 696,7	51 884,6	54 433,9	60 962,3	63 911,9	64 695,7	71 318,1
	123 548,7	**134 409,3**	**195 835,4**	**147 520,6**	**245 275,9**	**247 939,9**	**243 186,5**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**997 571,5**	**923 934,8**	**931 846,6**	**940 170,7**	**1 004 641,0**	**1 032 306,1**	**1 043 286,6**
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	352 589,8	261 645,8	279 789,9	280 876,3	310 353,4	327 530,0	334 379,5
Contribuables de la Ville de Montréal	644 981,7	662 289,0	652 056,7	659 294,4	694 287,6	704 776,1	708 907,1

[1] Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

[2] Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales expose de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses, par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2026 figurent aussi au tableau.

Tableau 82 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2026 et 2027

(en milliers de dollars)	Budget comparatif 2026				Budget 2027			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	4 494 408,4	16 007,0	-	4 510 415,4	4 857 627,4	16 535,3	-	4 874 162,7
Paiements tenant lieu de taxes	294 249,3	-	-	294 249,3	327 699,2	-	-	327 699,2
Quotes-parts	-	3 342 425,2	(2 724 474,2)	617 951,0	-	3 405 655,2	(2 765 722,8)	639 932,4
Transferts	355 517,0	285 963,3	-	641 480,3	380 729,6	282 143,0	-	662 872,6
Services rendus	417 962,5	62 972,4	(640,9)	480 294,0	450 906,6	62 851,4	(909,1)	512 848,9
Amendes et pénalités	127 090,6	114 776,0	-	241 866,6	152 729,5	125 459,7	-	278 189,2
Imposition de droits	386 990,7	194,5	-	387 185,2	386 863,9	204,3	-	387 068,2
Intérêts	113 198,5	109 440,3	-	222 638,8	127 257,0	120 127,5	-	247 384,5
Autres revenus	73 114,9	8 668,9	-	81 783,8	72 076,9	8 388,0	-	80 464,9
	6 262 531,9	**3 940 447,6**	**(2 725 115,1)**	**7 477 864,4**	**6 755 890,1**	**4 021 364,4**	**(2 766 631,9)**	**8 010 622,6**
Charges de fonctionnement								
Administration générale	588 811,0	320 419,6	(168,3)	909 062,3	666 920,9	316 151,4	(161,5)	982 910,8
Sécurité publique	28 078,5	1 343 527,8	(0,8)	1 371 605,5	24 500,7	1 381 968,9	-	1 406 469,6
Transport	658 100,7	831 969,6	(44,5)	1 490 025,8	684 814,0	877 525,0	(23,8)	1 562 315,2
Hygiène du milieu	283 960,1	320 054,5	(365,2)	603 649,4	291 151,8	342 063,2	(384,6)	632 830,4
Santé et bien-être	92 332,0	205 605,3	(0,3)	297 937,0	93 118,9	206 527,6	(0,4)	299 646,1
Aménagement, urbanisme et développement	227 985,8	72 811,8	(0,3)	300 797,3	223 297,2	73 196,6	(283,8)	296 210,0
Loisirs et culture	633 505,7	158 738,9	(61,5)	792 183,1	648 211,6	160 133,3	(55,0)	808 289,9
Frais de financement	307 577,8	194 876,0	-	502 453,8	322 213,9	204 161,0	-	526 374,9
	2 820 351,6	**3 448 003,5**	**(640,9)**	**6 267 714,2**	**2 954 229,0**	**3 561 727,0**	**(909,1)**	**6 515 046,9**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 724 474,2**	-	**(2 724 474,2)**	-	**2 765 722,8**	-	**(2 765 722,8)**	-
Excédent avant financement et affectations	**717 706,1**	**492 444,1**	-	**1 210 150,2**	**1 035 938,3**	**459 637,4**	-	**1 495 575,7**
Financement								
Remboursement de la dette à long terme	(390 768,2)	(358 448,0)	-	(749 216,2)	(460 649,3)	(273 448,7)	-	(734 098,0)
	(390 768,2)	(358 448,0)	-	(749 216,2)	(460 649,3)	(273 448,7)	-	(734 098,0)
Affectations								
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(152,5)	(558,4)	-	(710,9)	(146,4)	(413,0)	-	(559,4)
Excédent accumulé								
Excédent des activités de fonctionnement affecté	186 648,9	(56 087,1)	-	130 561,8	33 444,7	(9 959,5)	-	23 485,2
Réserves financières et fonds réservés	(360 375,7)	(193 187,5)	-	(553 563,2)	(515 027,5)	(201 833,6)	-	(716 861,1)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(40 232,8)	(8 947,9)	-	(49 180,7)	(41 314,4)	(7 670,7)	-	(48 985,1)
Investissement net dans les immobilisations	(112 825,8)	124 784,8	-	11 959,0	(52 245,4)	33 688,1	-	(18 557,3)
	(326 937,9)	**(133 996,1)**	-	**(460 934,0)**	**(575 289,0)**	**(186 188,7)**	-	**(761 477,7)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, pour les données financières réelles. Pour l'exercice de 2025, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2022 à 2024, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2027.

Tableau 83 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2022 à 2024 (global) et réel 2025, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels comparatifs 2022 à 2024 – Global			Réel comparatif 2025 – Par compétences			
	2022	2023	2024	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 809 306,4	3 962 830,0	4 205 654,8	4 307 486,8	16 369,5	-	4 323 856,3
Paiements tenant lieu de taxes	264 410,7	296 764,6	287 922,5	285 107,0	-	-	285 107,0
Quotes-parts	487 408,5	524 022,1	544 236,8	-	3 107 305,7	(2 540 365,5)	566 940,2
Transferts	631 572,3	563 115,9	711 947,1	417 906,4	352 447,2	-	770 353,6
Services rendus	376 746,5	418 891,5	447 495,6	407 023,4	57 067,8	(1 423,4)	462 667,8
Amendes et pénalités	169 707,2	186 196,1	214 106,6	129 915,5	112 772,6	-	242 688,1
Imposition de droits	462 846,9	336 244,8	416 492,8	413 645,1	172,2	-	413 817,3
Intérêts	198 416,8	259 606,3	246 760,9	116 039,1	105 668,6	-	221 707,7
Autres revenus	34 817,8	63 001,7	78 750,8	106 147,3	79 217,7	-	185 365,0
	6 435 233,1	**6 610 673,0**	**7 153 367,9**	**6 183 270,6**	**3 831 021,3**	**(2 541 788,9)**	**7 472 503,0**
Charges de fonctionnement							
Administration générale	818 366,3	702 677,6	806 982,7	477 931,8	319 319,2	(142,3)	797 108,7
Sécurité publique	1 256 636,5	1 293 850,5	1 342 934,3	14 078,3	1 404 150,3	(0,6)	1 418 228,0
Transport	1 221 356,8	1 299 435,2	1 338 502,2	696 734,4	793 161,5	(126,6)	1 489 769,3
Hygiène du milieu	504 035,3	544 416,9	561 202,7	343 618,1	291 205,1	(772,9)	634 050,3
Santé et bien-être	168 048,9	219 605,6	275 311,1	92 637,4	225 763,3	(1,0)	318 399,7
Aménagement, urbanisme et développement	250 425,9	284 894,2	311 680,7	214 259,4	81 070,4	(261,8)	295 068,0
Loisirs et culture	687 500,7	729 395,2	769 800,6	638 123,3	148 026,8	(118,2)	786 031,9
Frais de financement	417 120,7	419 984,7	431 247,3	279 328,8	168 429,0	-	447 757,8
	5 323 491,1	**5 494 259,9**	**5 837 661,6**	**2 756 711,5**	**3 431 125,6**	**(1 423,4)**	**6 186 413,7**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	-	-	-	**2 540 365,5**	-	**(2 540 365,5)**	-
Excédent avant financement et affectations	**1 111 742,0**	**1 116 413,1**	**1 315 706,3**	**886 193,6**	**399 895,7**	-	**1 286 089,3**
Financement							
Financement à long terme des activités de fonctionnement	53 155,2	23 645,9	16 015,7	124 843,8	21 375,7		146 219,5
Remboursement de la dette à long terme	(211 309,4)	(826 025,0)	(617 699,4)	(387 116,4)	(118 899,5)		(506 015,9)
	(158 154,2)	(802 379,1)	(601 683,7)	(262 272,6)	(97 523,8)	-	(359 796,4)
Affectations							
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(20 250,6)	(105 072,4)	(8 052,0)	(62 126,9)	2 986,0		(59 140,9)
Excédent accumulé							
Excédent des activités de fonctionnement affecté	178 179,6	283 841,4	130 623,2	172 868,1	-		172 868,1
Réserves financières et fonds réservés	(235 303,6)	(546 234,1)	(544 979,2)	(311 551,0)	(208 886,6)		(520 437,6)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	6 403,4	91 436,0	(55 229,2)	(76 916,9)	(14 400,5)		(91 317,4)
Investissement net dans les immobilisations	(538 821,5)	149 546,3	(59 611,4)	(82 437,2)	(89 216,9)		(171 654,1)
	(609 792,7)	**(126 482,8)**	**(537 248,6)**	**(360 163,9)**	**(309 518,0)**	-	**(669 681,9)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**343 795,1**	**187 551,2**	**176 774,0**	**263 757,1**	**(7 146,1)**	-	**256 611,0**

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

PDI 2027-2036
détaillé

9. ORIENTATIONS DU PDI 2027-2036

9.1. Vision à long terme des investissements

Conformément aux priorités de l'administration ainsi qu'au nouveau plan stratégique Agir pour Montréal 2026-2030, le PDI 2027-2036 témoigne d'une rigueur budgétaire renouvelée et de la volonté d'assurer la pérennité des actifs municipaux, dans un contexte où les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants et croissants.

Ainsi, une part de plus en plus substantielle des investissements sera consacrée au cours des prochaines années à la protection des infrastructures existantes afin d'assurer des services de qualité et réduire le déficit de maintien des actifs. Cette décision, nécessaire pour améliorer l'état de nos infrastructures, a exigé des choix de priorisation ainsi qu'une réaffectation des investissements afin d'assurer la pérennité des actifs de la Ville de Montréal.

Par ailleurs, l'envergure des investissements prévus a été réévaluée afin de tenir compte de la situation financière de la Ville, tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente également un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées à l'urgence climatique.

9.2. Investir dans les infrastructures vieillissantes

Les infrastructures de la Ville de Montréal, notamment les réseaux d'eau et d'égout, les rues, les bâtiments et les autres équipements municipaux, représentent une valeur de remplacement estimée à près de 100 G$.

Tableau 84 – Valeur actualisée de remplacement par activités
(en millions de dollars)

Activités *	
Eau potable	16 662
Eaux usées et pluviales	27 322
Matières résiduelles	237
Réseau routier	33 921
Activités récréatives	9 641
Activités culturelles	1 782
Services sociaux	2 441
Sécurité incendie	1 401
Police	456
Services organisationnels	5 017
Technologies de l'information	1 560
	100 438

* Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 décembre 2025.

Dans le but de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin de maintien et de réfection sur une base régulière, la Ville poursuit l'objectif d'améliorer la connaissance de l'état de ses actifs. Cette approche permet d'éviter ou de diminuer les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif, en prolongeant la durée de vie de cet élément. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer le déficit de maintien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

L'état des actifs est suivi au moyen du déficit de maintien des actifs (DMA), qui est évalué à 11,6 G$. Ce montant correspond aux interventions requises pour remettre en état les infrastructures dont la condition est inférieure au seuil jugé acceptable.

Afin de maintenir les actifs en bon état et de réduire progressivement ce déficit, les besoins d'investissement sont estimés à environ 2,7 G$ par année, incluant les travaux de maintien et les interventions de rattrapage.

Ces besoins témoignent de l'ampleur des investissements requis pour assurer la pérennité des infrastructures et le maintien des services à la population. Dans ce contexte, le PDI accorde une priorité au maintien des actifs existants et à la réalisation des interventions les plus stratégiques en fonction de l'état des infrastructures et des ressources disponibles.

Tableau 85 – État des actifs
(en milliards de dollars)

Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs au 31 décembre 2025	**Valeurs**
Valeur actualisée de remplacement (VAR)	100,4 G$
Déficit de maintien des actifs (DMA)	11,6 G$
Besoins annuels moyens sur 10 ans	2,7 G$

9.3. Les besoins et priorités en maintien d'actifs

Le maintien des infrastructures requiert des investissements importants et soutenus. Les besoins recensés demeurent supérieurs aux ressources actuellement disponibles, ce qui nécessite une priorisation rigoureuse des interventions.

Dans ce contexte, la Ville concentre ses investissements sur les actifs présentant les besoins les plus importants afin de préserver les services à la population et de limiter la détérioration des infrastructures. La réalisation de l'ensemble des besoins identifiés repose sur la mobilisation de différentes sources de financement et sur la contribution des partenaires gouvernementaux.

Les investissements prévus au présent PDI visent à soutenir le maintien des actifs existants et à réduire progressivement les besoins de réhabilitation les plus prioritaires.

9.4. Hausses rapides des réalisations

La Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a continuellement progressé de 2016 à 2019, étant passée de 1,2 G$ à 1,9 G$. Alors que les années 2020 et 2021 ont été marquées par un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, les années suivantes témoignent d'un retour à un rythme d'investissements prépandémique.

Graphique 15 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations[1]
(en millions de dollars)



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budgets adoptés	1 590	1 831	2 085	2 099	2 001	2 050	2 048	2 350	2 495	2 433
Réalisations	1 220	1 511	1 779	1 925	1 552	1 654	1 991	2 172	2 049	2 334
Taux de réalisation	77%	83%	85%	92%	78%	81%	97%	92%	82%	96%

[1] Les réalisations considèrent tant les dépenses capitalisables que les dépenses non-capitalisables alors que celles présentées dans le cadre de la reddition de comptes financière présentent uniquement les dépenses capitalisables. Les réalisations des années 2023 et 2024 ont été redressées à la suite de l'application en 2025 de la norme comptable du secteur public SP 3160 – Partenariat public-privé (pour en savoir plus sur le redressement, voir la note 24 du rapport financer annuel 2025).

9.5. Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2027-2036, les investissements prévus s'établissent à 23,4 G$. Cette planification témoigne de l'ampleur des besoins en investissement et d'une rigueur budgétaire responsable des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville en lien avec sa stratégie financière et fiscale, et de maintenir un ratio de limite d'endettement inférieur à 100 %. Depuis 2019, le niveau des investissements réalisés a nécessité une dérogation temporaire à la cible de la Politique de gestion de la dette, le ratio d'endettement ayant dépassé le seuil de 100 % des revenus. Ce PDI, ainsi que le précédent, s'inscrit dans une démarche visant un retour au respect de cette cible.

Dans cette perspective, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

9.6. Programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2027-2036 s'établissent à 2,9 G$. De ce montant, 2,6 G$ (89,7 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sur 10 ans. Le solde de 0,3 G$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront par la suite aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

Dans ce contexte, diverses réflexions ont été menées au cours des dernières années sur l'évolution des mécanismes de financement des infrastructures municipales. Parmi celles-ci, le rapport sur la fiscalité et les finances municipales réalisé pour l'UMQ évoque la possibilité de mettre en place des outils dédiés au maintien des infrastructures municipales afin de soutenir les investissements requis à long terme. Les orientations retenues au PDI 2027-2036 s'inscrivent dans cette perspective, alors qu'une place prépondérante est accordée aux investissements visant la protection, le maintien et le renouvellement des actifs municipaux.

9.7. Mise en œuvre des programmes quartiers pour les arrondissements

Afin d'assurer une plus grande équité entre les besoins des arrondissements et les investissements municipaux, la Ville a entrepris la revue des programmes quartiers, c'est-à-dire des programmes figurant au PDI du Conseil municipal destiné aux arrondissements ainsi qu'une portion du PDI du Conseil municipal identifiée dans le cadre des projets-pilotes Quartiers inclusifs et résilients (QIR) comme ayant un impact significatif sur les quartiers. Son déploiement permettra de gagner en agilité dans la planification et la réalisation de ses investissements, d'améliorer l'état de ses actifs en privilégiant leur protection et d'optimiser l'utilisation des ressources municipales, le tout en renforçant l'autonomie des arrondissements. Cette démarche contribuera également à simplifier la gestion des programmes visés, au bénéfice des arrondissements.

Pour y arriver, les services centraux et les arrondissements poursuivront leur collaboration afin de définir les modalités de transition et les cibles associées à la revue des programmes quartiers, en vue de son intégration progressive lors de la confection du prochain PDI.

Grâce à des investissements plus ciblés, notamment à l'intention des populations plus vulnérables, la Ville se donnera ainsi les moyens de réduire les inégalités et de favoriser l'équité territoriale, tels qu'énoncés dans les principes directeurs du plan stratégique Agir pour Montréal 2026-2030.

9.8. Vers l’innovation dans le financement des projets urbains d’envergure

Plusieurs secteurs de Montréal font actuellement l’objet de démarches de planification et d’aménagement qui se déploieront au cours des prochaines décennies.

La réalisation de ces projets requiert des investissements importants ainsi qu’une coordination soutenue entre de nombreux partenaires. Dans ce contexte, la Ville examine différentes approches de financement, de gouvernance et de réalisation afin de soutenir leur mise en œuvre et d’optimiser l’utilisation des ressources disponibles.

L’écoquartier Louvain Est constitue un exemple de cette approche. Le démarrage des premiers projets résidentiels marque une étape importante dans le développement du quartier et permet d’acquérir une expérience qui pourra être mise à profit dans la réalisation d’autres projets structurants, notamment Bridge-Bonaventure, Namur-Hippodrome et les secteurs situés aux abords du prolongement de la ligne bleue.

Dans le cas du projet Namur-Hippodrome, les récentes modifications législatives offrent de nouvelles possibilités quant aux modalités de sa réalisation. Elles permettent notamment d’envisager la participation de GALOPH à certaines responsabilités liées au projet et, sous réserve des ententes requises, le transfert de terrains municipaux. La Ville poursuivra ses travaux avec les partenaires concernés afin de définir les modalités de gouvernance, de financement et de mise en œuvre du projet.

Plus largement, la Ville poursuit l’évaluation de différents mécanismes de financement et de partenariat pouvant contribuer à la réalisation de projets d’aménagement d’envergure et à l’atteinte de ses objectifs de développement du territoire.

10. PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2027-2036

10.1. Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036 prévoit des investissements totaux de 23 419,8 M$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 63,3 %, pour un montant de 14 825,3 M$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 36,7 % des investissements totaux, soit 8 594,5 M$.

Graphique 16 – Répartition des investissements par compétences

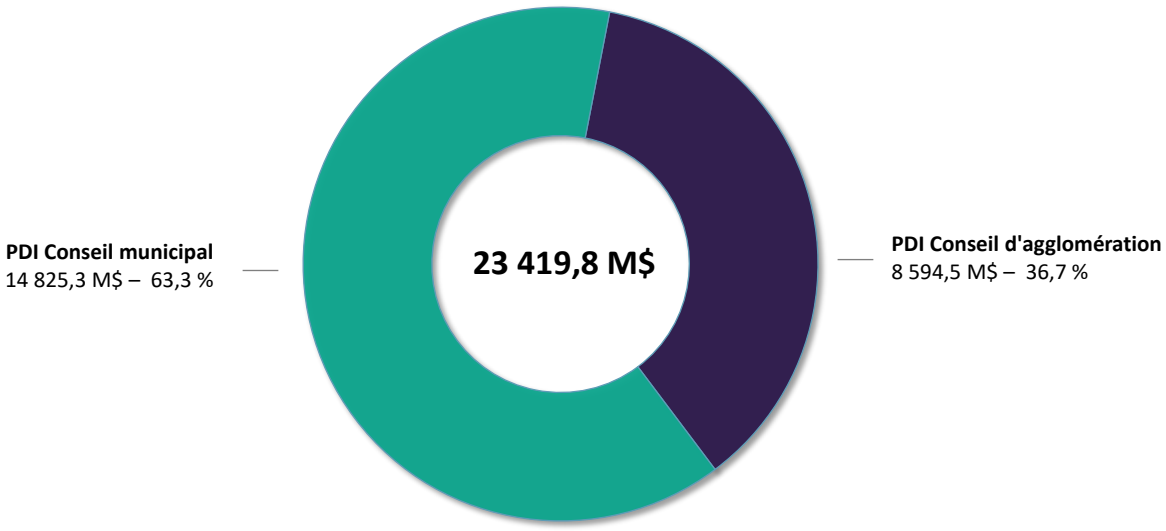

Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 618,6 M$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2027-2036 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 3 703,7 M$, portant ainsi à 5 322,3 M$ (35,9 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 17 – Répartition des investissements du conseil municipal

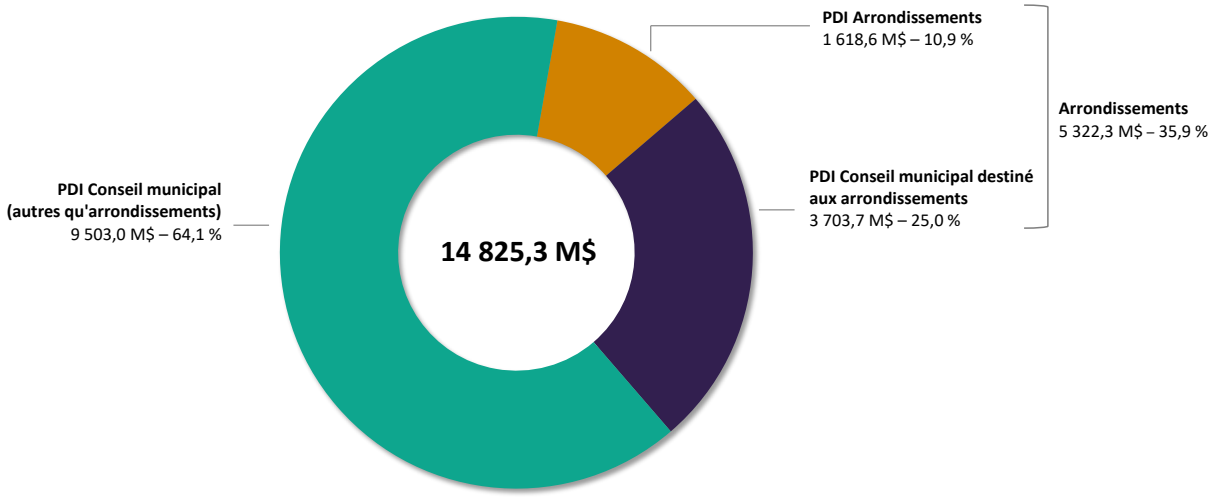

Le montant du PDI municipal destiné aux arrondissements présente une croissance importante, passant de 3 254,4 M$ au PDI 2026-2035 à 3 703,7 M$ au présent PDI, soit une augmentation de 449,3 M$ ou 13,8 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la bonification du programme de réfection du réseau routier local afin de réduire le déficit de maintien des infrastructures routières existantes et assurer leur pérennité.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements augmentent de 12,3 M$ ou 0,8 %, pour s'établir à 1 618,6 M$. Ce niveau d'investissements inclut la bonification récurrente de 25 M$ par année du précédent PDI, soit 250 M$ sur 10 ans, afin de répondre, notamment, aux besoins croissants en maintien d'actifs.

Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les 5 322,3 M$ en investissements consacrés aux arrondissements qui sont prévus dans le présent PDI augmentent de 461,6 M$ ou 9,5 % par rapport à ceux du PDI 2026-2035, qui s'établissaient à 4 860,7 M$.

Le tableau suivant détaille les PDI consacrés aux arrondissements pour la période décennale 2027-2036.

Tableau 86 – Comparaison du PDI 2026-2035 et du PDI 2027-2036, par arrondissements

(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2026-2035	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Ahuntsic-Cartierville	93 940	9 394	9 394	9 394	9 394	9 394	46 970	46 970	93 940
Anjou	62 450	6 245	6 245	6 245	6 245	6 245	31 225	31 225	62 450
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	90 030	9 003	9 003	9 003	9 003	9 003	45 015	45 015	90 030
Lachine	44 530	4 453	4 453	4 453	4 453	4 453	22 265	22 265	44 530
LaSalle	62 120	6 212	6 212	6 212	6 212	6 212	31 060	31 060	62 120
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	33 010	3 301	3 301	3 301	3 301	3 301	16 505	16 505	33 010
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	112 024	11 199	11 199	11 199	11 199	11 199	55 995	55 995	111 990
Montréal-Nord	61 583	7 332	8 139	5 732	5 732	5 732	32 667	28 660	61 327
Outremont	30 480	3 048	3 048	3 048	3 048	3 048	15 240	15 240	30 480
Pierrefonds-Roxboro	71 020	7 102	7 102	7 102	7 102	7 102	35 510	35 510	71 020
Plateau-Mont-Royal	68 870	6 887	6 887	6 887	6 887	6 887	34 435	34 435	68 870
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	143 248	16 958	14 303	17 506	14 303	14 303	77 373	71 515	148 888
Rosemont–La Petite-Patrie	106 090	10 609	10 609	10 609	10 609	10 609	53 045	53 045	106 090
Saint-Laurent	165 542	18 342	24 668	27 052	12 540	13 887	96 489	52 795	149 284
Saint-Léonard	79 145	11 415	7 890	8 890	12 090	6 890	47 175	34 450	81 625
Sud-Ouest	80 300	16 017	13 365	10 640	9 848	8 547	58 417	35 360	93 777
Verdun	49 470	4 947	4 947	4 947	4 947	4 947	24 735	24 735	49 470
Ville-Marie	154 610	15 461	15 461	15 461	15 461	15 461	77 305	77 305	154 610
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	97 776	14 266	17 938	9 852	8 998	8 998	60 052	44 990	105 042
Total – PDI des arrondissements	**1 606 238**	**182 191**	**184 164**	**177 533**	**161 372**	**156 218**	**861 478**	**757 075**	**1 618 553**
PDI municipal destiné aux arrondissements	3 254 426	293 883	324 924	305 661	322 270	355 421	1 602 159	2 101 557	3 703 716
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	**4 860 664**	**476 074**	**509 088**	**483 194**	**483 642**	**511 639**	**2 463 637**	**2 858 632**	**5 322 269**

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2027-2036.

Parmi les investissements prévus les plus importants, 969,9 M$ seront consacrés au programme de réfection du réseau routier local, tandis que 691 M$ sont prévus pour le programme de remplacement des véhicules en arrondissement.

De plus, 507,6 M$ seront alloués à plusieurs projets de développement d'installations sportives. À cela s'ajoutent des projets de mise aux normes et de construction de nouveaux équipements aquatiques, pour 376,7 M$.

Tableau 87 – PDI du conseil municipal des projets et des programmes destinés aux arrondissements, par services centraux

(en milliers de dollars)

Services centraux	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne								
Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	2 226	3 366	3 442	10 949	7 480	27 463	86 862	114 325
Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	11 086	10 000	8 000	6 000	1 300	36 386	-	36 386
	13 312	**13 366**	**11 442**	**16 949**	**8 780**	**63 849**	**86 862**	**150 711**
Culture, sports et loisirs								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	31 941	51 255	34 080	20 122	9 293	146 691	17 495	164 186
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	12 427	15 322	2 157	1 819	11 270	42 995	46 958	89 953
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	1 044	4 225	445	2 200	11 927	19 841	32 126	51 967
Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	693	3 354	3 735	974	3 194	11 950	4 784	16 734
Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	125	205	325	325	325	1 305	1 625	2 930
Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, équipements spécialisés	751	1 091	858	1 209	780	4 689	4 881	9 570
Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	530	520	550	485	485	2 570	1 740	4 310
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	929	-	658	7 897	8 661	18 145	160 843	178 988
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	41 820	43 229	39 077	21 999	8 030	154 155	43 565	197 720
Projets de développement d'installations sportives	16 396	43 752	47 237	75 558	88 808	271 751	235 833	507 584
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	658	3 748	4 013	7 361	10 402	26 182	32 199	58 381
Programme des arénas	2 773	-	-	-	-	2 773	-	2 773
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	4 284	5 766	4 644	1 488	-	16 182	-	16 182
	114 371	**172 467**	**137 779**	**141 437**	**153 175**	**719 229**	**582 049**	**1 301 278**
Diversité et inclusion sociale								
Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	2 142	3 460	3 697	3 687	3 768	16 754	17 611	34 365
	2 142	**3 460**	**3 697**	**3 687**	**3 768**	**16 754**	**17 611**	**34 365**
Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal								
Plan de la forêt urbaine	25 541	16 614	6 844	10 951	14 816	74 766	79 409	154 175
	25 541	**16 614**	**6 844**	**10 951**	**14 816**	**74 766**	**79 409**	**154 175**
Gestion et planification des immeubles								
Programme des cours de services	24 081	1 325	536	301	732	26 975	1 680	28 655
Programme de protection des bâtiments de compétence locale	1 580	8 002	10 723	15 900	18 116	54 321	30 625	84 946
Programme d'accessibilité universelle	3 120	3 103	3 103	3 129	3 132	15 587	15 612	31 199
Programme de mise à niveau des postes de carburants	-	947	860	717	904	3 428	4 645	8 073
	28 781	**13 377**	**15 222**	**20 047**	**22 884**	**100 311**	**52 562**	**152 873**
Infrastructures du réseau routier								
Programme de maintien des infrastructures routières	11 000	11 000	12 000	12 000	12 000	58 000	60 000	118 000
Programme réfection du réseau routier local	50 000	52 500	63 925	70 157	71 689	308 271	661 580	969 851
	61 000	**63 500**	**75 925**	**82 157**	**83 689**	**366 271**	**721 580**	**1 087 851**
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Arrondissements	33 231	29 424	40 864	34 228	55 518	193 265	497 725	690 990
Projet de bonification des acquisitions en lien avec les activités de colmatage de la chaussée	3 829	-	-	-	-	3 829	-	3 829
	37 060	**29 424**	**40 864**	**34 228**	**55 518**	**197 094**	**497 725**	**694 819**
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	1 571	1 990	1 715	-	-	5 276	-	5 276
	1 571	**1 990**	**1 715**	**-**	**-**	**5 276**	**-**	**5 276**
Urbanisme et mobilité								
Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	9 570	8 649	8 600	9 201	9 179	45 199	42 898	88 097
Secteurs stratégiques - Équité des milieux de vie	-	1 500	3 000	3 000	3 000	10 500	18 000	28 500
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	535	577	573	613	612	2 910	2 861	5 771
	10 105	**10 726**	**12 173**	**12 814**	**12 791**	**58 609**	**63 759**	**122 368**
Total – PDI municipal destiné aux arrondissements	**293 883**	**324 924**	**305 661**	**322 270**	**355 421**	**1 602 159**	**2 101 557**	**3 703 716**

10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 23 419,8 M$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2027-2036, un montant de 4 133,4 M$, soit 17,7 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (2 945,6 M$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (1 135,8 M$), et des revenus divers (52 M$).

Un montant de 19 286,4 M$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI.

Le montant de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2027-2036, s'établit à 6 290 M$. Ainsi, lorsqu'on ajoute les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 7 365,5 M$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 31,4 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2027-2036. Cette proportion est en hausse par rapport au PDI 2026-2035, où le financement au comptant représentait près de 27 % du financement total des investissements.

Cette progression témoigne de la volonté de la Ville d'accroître la part des investissements financés autrement que par emprunt et de contribuer à une gestion prudente de l'endettement.

Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2027-2036 est de 11 920,9 M$, ce qui représente 50,9 % du financement (comparativement à près de 56 % au PDI 2026-2035).

Tableau 88 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	211,1	267,4	292,1	284,0	289,8	1 344,4	1 745,2	3 089,6
Sécurité publique	110,9	97,8	104,7	85,5	78,7	477,6	505,1	982,7
Transport	507,9	590,9	607,7	678,6	672,1	3 057,2	3 259,1	6 316,3
Hygiène du milieu	658,0	777,4	890,2	911,6	874,9	4 112,1	2 865,3	6 977,4
Aménagement, urbanisme et développement	112,0	118,5	125,3	128,9	136,5	621,2	785,7	1 406,9
Loisirs et culture	424,2	582,5	578,1	533,9	471,7	2 590,4	2 056,5	4 646,9
Total – Acquisitions d'immobilisations	**2 024,1**	**2 434,5**	**2 598,1**	**2 622,5**	**2 523,7**	**12 202,9**	**11 216,9**	**23 419,8**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	253,7	321,5	463,2	521,4	503,3	2 063,1	882,5	2 945,6
Activités commerciales de la CSEM	85,8	90,0	100,0	105,0	110,0	490,8	645,0	1 135,8
Dépôts des promoteurs et autres	19,2	9,9	11,3	3,8	2,8	47,0	5,0	52,0
Total – Sources de financement externes	**358,7**	**421,4**	**574,5**	**630,2**	**616,1**	**2 600,9**	**1 532,5**	**4 133,4**
Montant à la charge des contribuables	**1 665,4**	**2 013,1**	**2 023,6**	**1 992,3**	**1 907,6**	**9 602,0**	**9 684,4**	**19 286,4**
Paiement au comptant								
Services	53,9	115,6	115,1	105,7	82,2	472,5	276,0	748,5
Arrondissements	8,7	16,9	13,5	7,3	3,1	49,5	0,5	50,0
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	445,9	445,9	445,9	445,9	445,9	2 229,5	2 229,5	4 459,0
Eau	42,1	42,1	42,1	42,1	42,1	210,5	210,5	421,0
Voirie	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	10,0	10,0	20,0
Réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures	139,0	139,0	139,0	139,0	139,0	695,0	695,0	1 390,0
Total – Stratégie d'accroissement	**629,0**	**629,0**	**629,0**	**629,0**	**629,0**	**3 145,0**	**3 145,0**	**6 290,0**
Total – Paiement au comptant	**719,3**	**789,2**	**785,3**	**769,7**	**742,0**	**3 805,5**	**3 560,0**	**7 365,5**
Emprunts selon la programmation	**946,1**	**1 223,9**	**1 238,3**	**1 222,6**	**1 165,6**	**5 796,5**	**6 124,4**	**11 920,9**

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 14 825,3 M$, soit 63,3 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 518,3 M$ (17 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 1 135,8 M$.

Par ailleurs, un montant de 5 326,3 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 6 980,7 M$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 12 307 M$, soit 83 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 89 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	117,0	137,4	162,9	136,9	171,6	725,8	1 235,7	1 961,5
Sécurité publique	0,3	-	-	-	-	0,3	-	0,3
Transport	475,0	526,8	548,5	607,1	596,5	2 753,9	3 102,1	5 856,0
Hygiène du milieu	196,1	215,4	204,9	215,3	202,2	1 033,9	1 006,1	2 040,0
Aménagement, urbanisme et développement	109,1	113,6	117,4	120,7	128,3	589,1	744,6	1 333,7
Loisirs et culture	342,2	458,4	434,7	403,7	364,0	2 003,0	1 630,8	3 633,8
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 239,7**	**1 451,6**	**1 468,4**	**1 483,7**	**1 462,6**	**7 106,0**	**7 719,3**	**14 825,3**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	152,1	132,1	182,6	189,9	181,4	838,1	492,4	1 330,5
Activités commerciales de la CSEM	85,8	90,0	100,0	105,0	110,0	490,8	645,0	1 135,8
Dépôts des promoteurs et autres	19,2	9,9	11,3	3,8	2,8	47,0	5,0	52,0
Total – Sources de financement externes	**257,1**	**232,0**	**293,9**	**298,7**	**294,2**	**1 375,9**	**1 142,4**	**2 518,3**
Montant à la charge des contribuables	**982,6**	**1 219,6**	**1 174,5**	**1 185,0**	**1 168,4**	**5 730,1**	**6 576,9**	**12 307,0**
Paiement au comptant								
Services	28,6	41,9	43,0	59,4	47,1	220,0	150,4	370,4
Arrondissements	8,7	16,9	13,5	7,3	3,1	49,5	0,5	50,0
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	274,7	265,9	252,0	252,3	258,4	1 303,3	1 541,6	2 844,9
Eau	42,1	42,1	42,1	42,1	42,1	210,5	210,5	421,0
Voirie	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	10,0	10,0	20,0
Réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures	139,0	139,0	139,0	139,0	139,0	695,0	695,0	1 390,0
Total – Stratégie d'accroissement	**457,8**	**449,0**	**435,1**	**435,4**	**441,5**	**2 218,8**	**2 457,1**	**4 675,9**
Total – Paiement au comptant	**518,1**	**530,8**	**514,6**	**525,1**	**514,7**	**2 603,3**	**2 723,0**	**5 326,3**
Emprunts selon la programmation	**464,5**	**688,8**	**659,9**	**659,9**	**653,7**	**3 126,8**	**3 853,9**	**6 980,7**

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 8 594,5 M$, soit 36,7 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 1 615,1 M$ (18,8 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actifs névralgiques.

De plus, un montant de 2 039,2 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 4 940,2 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 6 979,4 M$, soit 81,2 % des investissements de compétence d'agglomération.

Tableau 90 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	94,1	130,0	129,2	147,1	118,2	618,6	509,5	1 128,1
Sécurité publique	110,6	97,8	104,7	85,5	78,7	477,3	505,1	982,4
Transport	32,9	64,1	59,2	71,5	75,6	303,3	157,0	460,3
Hygiène du milieu	461,9	562,0	685,3	696,3	672,7	3 078,2	1 859,2	4 937,4
Aménagement, urbanisme et développement	2,9	4,9	7,9	8,2	8,2	32,1	41,1	73,2
Loisirs et culture	82,0	124,1	143,4	130,2	107,7	587,4	425,7	1 013,1
Total – Acquisitions d'immobilisations	**784,4**	**982,9**	**1 129,7**	**1 138,8**	**1 061,1**	**5 096,9**	**3 497,6**	**8 594,5**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	101,6	189,4	280,6	331,5	321,9	1 225,0	390,1	1 615,1
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	**101,6**	**189,4**	**280,6**	**331,5**	**321,9**	**1 225,0**	**390,1**	**1 615,1**
Montant à la charge des contribuables	**682,8**	**793,5**	**849,1**	**807,3**	**739,2**	**3 871,9**	**3 107,5**	**6 979,4**
Paiement au comptant								
Services	25,3	73,7	72,1	46,3	35,1	252,5	125,6	378,1
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	171,2	180,0	193,9	193,6	187,5	926,2	687,9	1 614,1
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve pour le maintien et le renouvellement des infrastructures	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	**171,2**	**180,0**	**193,9**	**193,6**	**187,5**	**926,2**	**687,9**	**1 614,1**
Total – Paiement au comptant	**201,2**	**258,4**	**270,7**	**244,6**	**227,3**	**1 202,2**	**837,0**	**2 039,2**
Emprunts selon la programmation	**481,6**	**535,1**	**578,4**	**562,7**	**511,9**	**2 669,7**	**2 270,5**	**4 940,2**

Le graphique suivant illustre l'évolution des modes de financement entre la première année du PDI précédent (2026) et les cinq premières années du PDI actuel (2027 à 2031).

Le niveau d'emprunt augmente en 2028, reflétant la croissance des besoins en investissements, principalement pour appuyer ceux relatifs à la protection des actifs.

Afin de soutenir le financement des investissements, la stratégie d'accroissement du paiement au comptant est bonifiée de 139 M$ dès 2027 pour atteindre 629 M$. Ce niveau de contribution est maintenu au cours des années suivantes pour limiter le recours à l'emprunt.

Graphique 18 – Évolution des sources de financement, de 2026 à 2031
(en millions de dollars)

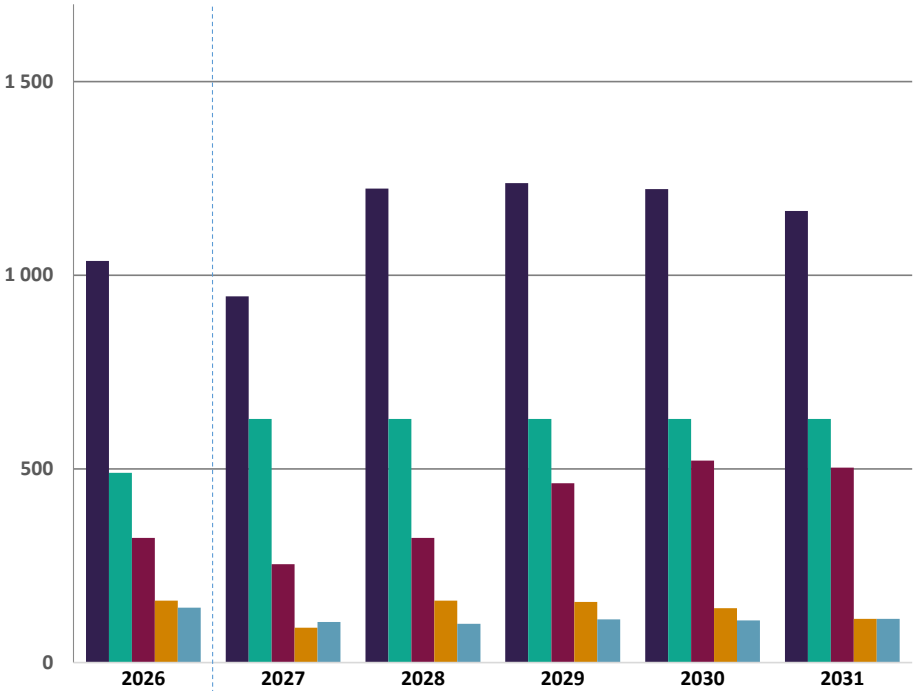

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Emprunts selon la programmation	1 037	946	1 224	1 238	1 223	1 166
Stratégie d'accroissement du paiement au comptant	490	629	629	629	629	629
Subventions gouvernementales	322	254	322	463	521	503
Fonds dédiés - Paiement au comptant des immobilisations	160	90	160	156	141	113
Autres sources de financement	142	105	100	111	109	113

10.3. Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle brosse également le portrait des investissements municipaux dans le maintien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Comme de nombreuses municipalités, la Ville de Montréal fait face à une crise du maintien des actifs. Les revenus dont elle dispose actuellement ne permettent pas de répondre adéquatement à la croissance du déficit d'entretien.

Dans l'ensemble du PDI 2027-2036, 76,5 % des investissements sont consacrés à la protection des éléments de l'actif et 23,5 % au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements, à la réalisation de nouvelles infrastructures ainsi qu'à la mise aux normes d'actifs existants. Cette répartition témoigne d'une importance accrue accordée au maintien et au renouvellement des actifs municipaux. À titre comparatif, la part des investissements consacrée à la protection des actifs s'établissait à 66,9 % dans le PDI 2025-2034 et à 67,5 % dans le PDI 2026-2035.

Au cours des prochaines années, une part croissante des investissements sera destinée à la protection des actifs afin de soutenir leur pérennité, de maintenir les niveaux de service et de répondre aux besoins de renouvellement des infrastructures et des équipements municipaux.

Cette orientation se reflète dans le graphique suivant, qui illustre une augmentation progressive de la part des investissements consacrée à la protection des actifs, passant de 70,3 % en 2027 à 81,6 % en 2036.

En parallèle, la part des investissements consacrée au développement diminue sur l'horizon du PDI, tout en permettant la poursuite des projets déjà engagés ou nécessaires, et la réalisation des interventions requises pour répondre aux besoins de la Ville.

Graphique 19 – Évolution de la part consacrée à la protection et au développement en pourcentage des investissements totaux

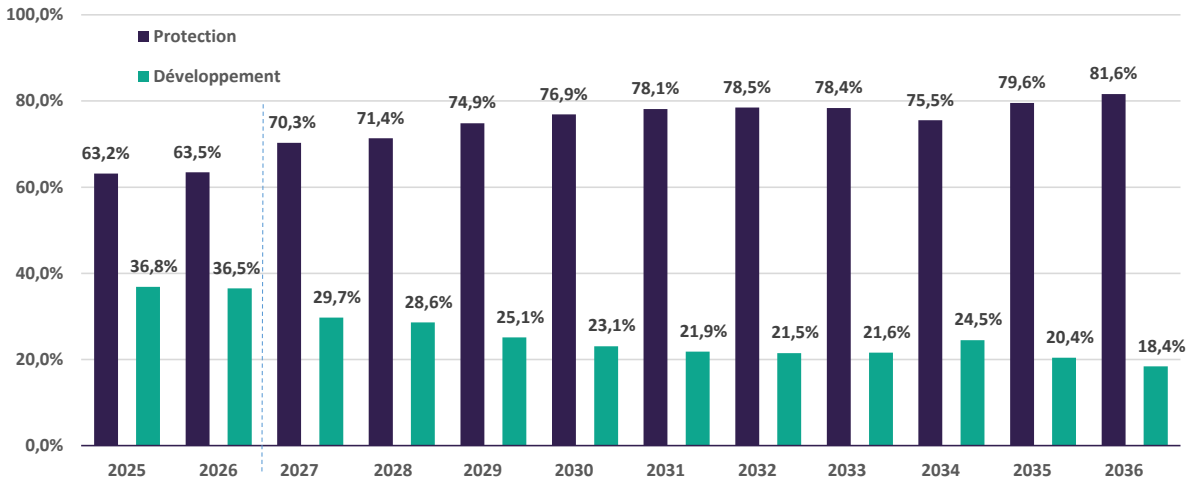

Pour la période 2027-2036, la Ville de Montréal compte investir un montant total de 14 162,1 M$ (soit plus de 60 % du PDI), dont 5 960,7 M$ dans les « infrastructures routières » ainsi que 8 201,4 M$ dans « l'environnement et les infrastructures souterraines » soit principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. De ce montant, près de 83 % des investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

Cette répartition reflète l'importance accordée au renouvellement et à la pérennisation des infrastructures existantes, tout en assurant les interventions requises pour maintenir les niveaux de service à la population.

Tableau 91 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Infrastructures routières	382,4	434,1	462,8	508,1	515,2	2 302,6	2 582,2	4 884,8
Environnement et infrastructures souterraines	497,2	660,9	805,0	890,8	889,2	3 743,1	3 142,3	6 885,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	136,0	168,5	190,2	165,0	143,4	803,1	641,4	1 444,5
Bâtiments et terrains	203,9	296,0	301,2	257,4	231,9	1 290,4	1 437,9	2 728,3
Véhicules	75,4	67,5	79,2	72,0	95,0	389,1	699,6	1 088,7
Ameublement et équipements de bureau	93,1	95,8	92,6	110,9	84,1	476,5	249,0	725,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	34,8	14,5	14,0	12,5	13,2	89,0	65,4	154,4
Total – Investissements	**1 422,8**	**1 737,3**	**1 945,0**	**2 016,7**	**1 972,0**	**9 093,8**	**8 817,8**	**17 911,6**
Pourcentage - Protection	70,3 %	71,4 %	74,9 %	76,9 %	78,1 %	74,5 %	78,6 %	76,5 %

Catégories d'actifs - Développement	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Infrastructures routières	79,8	133,2	119,2	132,7	130,9	595,8	480,1	1 075,9
Environnement et infrastructures souterraines	246,0	207,2	184,7	124,8	93,4	856,1	459,9	1 316,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	65,9	79,4	97,3	114,0	102,0	458,6	462,3	920,9
Bâtiments et terrains	179,2	247,5	220,5	206,2	203,5	1 056,9	903,0	1 959,9
Véhicules	3,8	-	-	-	-	3,8	-	3,8
Ameublement et équipements de bureau	8,0	16,0	15,4	13,9	7,7	61,0	21,1	82,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	18,6	14,0	16,0	14,1	14,2	76,9	72,7	149,6
Total – Investissements	**601,3**	**697,3**	**653,1**	**605,7**	**551,7**	**3 109,1**	**2 399,1**	**5 508,2**
Pourcentage - Développement	29,7 %	28,6 %	25,1 %	23,1 %	21,9 %	25,5 %	21,4 %	23,5 %

Catégories d'actifs - Total	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Infrastructures routières	462,2	567,3	582,0	640,8	646,1	2 898,4	3 062,3	5 960,7
Environnement et infrastructures souterraines	743,2	868,1	989,7	1 015,6	982,6	4 599,2	3 602,2	8 201,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	201,9	247,9	287,5	279,0	245,4	1 261,7	1 103,7	2 365,4
Bâtiments et terrains	383,1	543,5	521,7	463,6	435,4	2 347,3	2 340,9	4 688,2
Véhicules	79,2	67,5	79,2	72,0	95,0	392,9	699,6	1 092,5
Ameublement et équipements de bureau	101,1	111,8	108,0	124,8	91,8	537,5	270,1	807,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	53,4	28,5	30,0	26,6	27,4	165,9	138,1	304,0
Total – Investissements	**2 024,1**	**2 434,6**	**2 598,1**	**2 622,4**	**2 523,7**	**12 202,9**	**11 216,9**	**23 419,8**

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 92 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Infrastructures routières	376,9	417,4	453,1	500,5	507,1	2 255,0	2 577,0	4 832,0
Environnement et infrastructures souterraines	279,2	301,7	303,9	329,4	318,0	1 532,2	1 733,4	3 265,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	100,0	114,9	115,3	106,2	106,7	543,1	427,2	970,3
Bâtiments et terrains	154,9	213,9	218,3	186,0	159,3	932,4	981,2	1 913,6
Véhicules	33,3	30,0	42,6	35,2	56,2	197,3	501,2	698,5
Ameublement et équipements de bureau	41,3	39,4	30,8	29,7	25,5	166,7	72,4	239,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	3,3	5,1	6,5	5,2	6,0	26,1	26,6	52,7
Total – Investissements	**988,9**	**1 122,4**	**1 170,5**	**1 192,2**	**1 178,8**	**5 652,8**	**6 319,0**	**11 971,8**
Pourcentage - Protection	79,8 %	77,3 %	79,7 %	80,4 %	80,6 %	79,5 %	81,9 %	80,8 %

Catégories d'actifs - Développement	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Infrastructures routières	53,7	86,8	70,9	74,5	64,5	350,4	328,3	678,7
Environnement et infrastructures souterraines	8,4	7,5	2,7	1,8	3,0	23,4	19,5	42,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	42,7	50,4	64,6	60,7	52,3	270,7	332,6	603,3
Bâtiments et terrains	120,5	166,7	141,5	138,9	150,0	717,6	638,9	1 356,5
Véhicules	3,8	-	-	-	-	3,8	-	3,8
Ameublement et équipements de bureau	3,2	4,1	2,7	1,5	-	11,5	8,3	19,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	18,5	13,8	15,5	14,0	14,0	75,8	72,7	148,5
Total – Investissements	**250,8**	**329,3**	**297,9**	**291,4**	**283,8**	**1 453,2**	**1 400,3**	**2 853,5**
Pourcentage - Développement	20,2 %	22,7 %	20,3 %	19,6 %	19,4 %	20,5 %	18,1 %	19,2 %

Catégories d'actifs - Total	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Infrastructures routières	430,6	504,2	524,0	575,0	571,6	2 605,4	2 905,3	5 510,7
Environnement et infrastructures souterraines	287,6	309,2	306,6	331,2	321,0	1 555,6	1 752,9	3 308,5
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	142,7	165,3	179,9	166,9	159,0	813,8	759,8	1 573,6
Bâtiments et terrains	275,4	380,6	359,8	324,9	309,3	1 650,0	1 620,1	3 270,1
Véhicules	37,1	30,0	42,6	35,2	56,2	201,1	501,2	702,3
Ameublement et équipements de bureau	44,5	43,5	33,5	31,2	25,5	178,2	80,7	258,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	21,8	18,9	22,0	19,2	20,0	101,9	99,3	201,2
Total – Investissements	**1 239,7**	**1 451,7**	**1 468,4**	**1 483,6**	**1 462,6**	**7 106,0**	**7 719,3**	**14 825,3**

Tableau 93 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Infrastructures routières	5,5	16,7	9,7	7,6	8,1	47,6	5,2	52,8
Environnement et infrastructures souterraines	218,0	359,2	501,1	561,4	571,2	2 210,9	1 408,9	3 619,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	36,0	53,6	74,9	58,8	36,7	260,0	214,2	474,2
Bâtiments et terrains	49,0	82,1	82,9	71,4	72,6	358,0	456,7	814,7
Véhicules	42,1	37,5	36,6	36,8	38,8	191,8	198,4	390,2
Ameublement et équipements de bureau	51,8	56,4	61,8	81,2	58,6	309,8	176,6	486,4
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	31,5	9,4	7,5	7,3	7,2	62,9	38,8	101,7
Total – Investissements	**433,9**	**614,9**	**774,5**	**824,5**	**793,2**	**3 441,0**	**2 498,8**	**5 939,8**
Pourcentage - Protection	55,3 %	62,6 %	68,6 %	72,4 %	74,8 %	67,5 %	71,4 %	69,1 %

Catégories d'actifs - Développement	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Infrastructures routières	26,1	46,4	48,3	58,2	66,4	245,4	151,8	397,2
Environnement et infrastructures souterraines	237,6	199,7	182,0	123,0	90,4	832,7	440,4	1 273,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	23,2	29,0	32,7	53,3	49,7	187,9	129,7	317,6
Bâtiments et terrains	58,7	80,8	79,0	67,3	53,5	339,3	264,1	603,4
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	4,8	11,9	12,7	12,4	7,7	49,5	12,8	62,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,1	0,2	0,5	0,1	0,2	1,1	-	1,1
Total – Investissements	**350,5**	**368,0**	**355,2**	**314,3**	**267,9**	**1 655,9**	**998,8**	**2 654,7**
Pourcentage - Développement	44,7 %	37,4 %	31,4 %	27,6 %	25,2 %	32,5 %	28,6 %	30,9 %

Catégories d'actifs - Total	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Infrastructures routières	31,6	63,1	58,0	65,8	74,5	293,0	157,0	450,0
Environnement et infrastructures souterraines	455,6	558,9	683,1	684,4	661,6	3 043,6	1 849,3	4 892,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	59,2	82,6	107,6	112,1	86,4	447,9	343,9	791,8
Bâtiments et terrains	107,7	162,9	161,9	138,7	126,1	697,3	720,8	1 418,1
Véhicules	42,1	37,5	36,6	36,8	38,8	191,8	198,4	390,2
Ameublement et équipements de bureau	56,6	68,3	74,5	93,6	66,3	359,3	189,4	548,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	31,6	9,6	8,0	7,4	7,4	64,0	38,8	102,8
Total – Investissements	**784,4**	**982,9**	**1 129,7**	**1 138,8**	**1 061,1**	**5 096,9**	**3 497,6**	**8 594,5**

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir le PDI 2026-2035.

Tableau 94 – Comparaison du PDI 2027-2036 et du PDI 2026-2035, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	PDI 2027-2036	PDI 2026-2035	Écarts
Infrastructures routières	4 884,7	4 786,5	**98,2**
Environnement et infrastructures souterraines	6 885,4	6 594,3	**291,1**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 444,5	1 648,4	**(203,9)**
Bâtiments et terrains	2 728,1	2 506,0	**222,1**
Véhicules	1 088,9	1 117,1	**(28,2)**
Ameublement et équipements de bureau	725,4	559,1	**166,3**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	154,6	148,7	**5,9**
Total – Investissements	**17 911,5**	**17 360,1**	**551,5**
Pourcentage - Protection	**76,5%**	**67,5%**	

Catégories d'actifs - Développement	PDI 2027-2036	PDI 2026-2035	Écarts
Infrastructures routières	1 076,0	1 906,5	**(830,5)**
Environnement et infrastructures souterraines	1 315,8	1 375,3	**(59,5)**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	921,0	2 069,5	**(1 148,5)**
Bâtiments et terrains	1 959,9	2 525,3	**(565,4)**
Véhicules	3,8	-	**3,8**
Ameublement et équipements de bureau	82,0	306,5	**(224,5)**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	149,7	175,3	**(25,6)**
Total – Investissements	**5 508,2**	**8 358,4**	**(2 850,2)**
Pourcentage - Développement	**23,5%**	**32,5%**	

Catégories d'actifs - Total	PDI 2027-2036	PDI 2026-2035	Écarts
Infrastructures routières	5 960,7	6 693,0	**(732,3)**
Environnement et infrastructures souterraines	8 201,2	7 969,6	**231,6**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	2 365,5	3 717,9	**(1 352,4)**
Bâtiments et terrains	4 688,0	5 031,3	**(343,3)**
Véhicules	1 092,7	1 117,1	**(24,4)**
Ameublement et équipements de bureau	807,4	865,6	**(58,2)**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	304,3	324,0	**(19,7)**
Total – Investissements	**23 419,8**	**25 718,5**	**(2 298,7)**

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une baisse des investissements de 2 298,7 M$, soit 8,9 %. Cette évolution reflète un ajustement du niveau d'investissement en fonction de la capacité financière de la Ville ainsi que de l'importance accrue accordée au maintien et au renouvellement des actifs existants. Cette approche s'inscrit dans le respect de la stratégie financière et fiscale de la Ville et contribue au maintien d'un ratio de limite d'endettement inférieur à 100 %.

Dans l'ensemble du PDI, la part investissements qui sera consacrée au volet protection augmente significativement pour s'établir à 76,5 %, comparativement à 67,5 % au PDI 2026-2035, témoignant ainsi de l'importance accordée à réduire le déficit de maintien des infrastructures existantes et assurer leur pérennité. Par conséquent, une plus grande proportion des investissements sera allouée aux infrastructures les plus critiques, telles que les infrastructures de l'eau et routières, afin de limiter les risques d'interruptions de service, de bris majeurs ou d'enjeux de sécurité pour la population. En effet, la part allouée à la protection des catégories d'actifs « Environnement et infrastructures souterraines » ainsi qu'aux « Infrastructures routières » représente près de 61 % des investissements, comparativement à 57 % au précédent PDI.

En ce qui a trait spécifiquement à la catégorie « Infrastructures routières », la priorisation sera davantage axée sur le maintien des actifs, une approche permettant d'intervenir à moindre coût sur un plus grand nombre de km de chaussées, plutôt que d'effectuer des réaménagements complets, qui nécessitent des investissements plus importants pour un nombre limité de km réalisés. Conséquemment, les budgets alloués aux programmes de réaménagement des rues ont été révisés afin que ceux relatifs à la réfection et au maintien du réseau routier soient bonifiés de 1 G$, permettant ainsi une augmentation significative de chaussées qui seront réhabilitées.

Par ailleurs, les investissements en développement représentent encore 23,5 % du PDI. Bien que le contexte actuel commande une grande prudence, l'arrêt complet des projets de développement n'est ni réaliste, ni souhaitable. Une part importante de ces investissements est liée à des engagements déjà pris ou à des projets nécessaires pour maintenir des services municipaux sécuritaires, efficaces et adaptés aux besoins de la population. La Ville privilégie ainsi une approche équilibrée qui consiste à limiter les nouveaux engagements, à recentrer les investissements sur les priorités stratégiques et à assurer la continuité des projets essentiels.

10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble des usagères et usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement d'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, près de 803 km de conduites principales d'aqueduc, 3 666 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 428 km de conduites secondaires d'égouts et 90 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont l'une figure parmi les cinq plus grandes du monde (Jean-R.-Marcotte), traitent, par temps sec, environ 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées, et jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse (1 million de mètres cubes correspondent à 1 milliard de litres).

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés afin d'assurer leur pérennité, leur performance et une alimentation fiable en eau.

Comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, les investissements dans les infrastructures de l'eau ont connu une croissance soutenue au cours des dernières années, passant de 493 M$ en 2018 à un niveau prévu de 587 M$ en 2026.

Les budgets des années suivantes témoignent de la poursuite des efforts engagés au cours du précédent PDI pour maintenir et renouveler les actifs stratégiques. Le PDI 2027-2036 s'inscrit ainsi dans la continuité de cette tendance en maintenant un niveau d'investissement élevé, atteignant 913 M$ en 2030, afin de répondre aux besoins de réhabilitation et de pérennisation des infrastructures.

Pour la période 2027-2036, un montant de 7 054,3 M$ sera consacré aux infrastructures de l'eau.

Graphique 20 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)

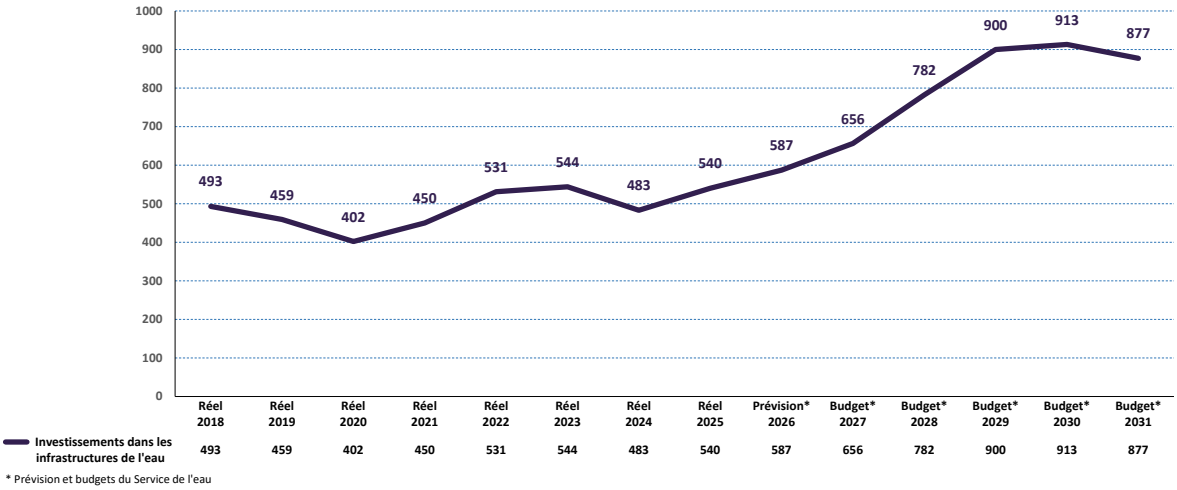

* Prévision et budgets du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- faire face aux défis environnementaux.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 2 015,6 M$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2025, 81 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le plan directeur de drainage (836 M$, dont les collecteurs de l'Est et Langelier), le réseau principal d'aqueducs (613,7 M$) et le réseau principal d'égouts (423,4 M$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2027-2036 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour ceux dédiés à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (484,8 M$), aux usines d'eau potable (420 M$), ainsi qu'aux réservoirs et stations de pompage d'eau potable (184,9 M$).

De plus, un montant de 146 M$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles. Celles-ci, en plus de remplir une fonction de loisirs (en faisant figure de parcs ou de places publiques par exemple), réduiront l'apport d'eau au réseau d'égouts souterrain afin d'éviter le débordement d'eaux usées dans les cours d'eau et des inondations chez les citoyennes et citoyens lors d'importants épisodes de pluie. Ces infrastructures, en tant que mesures d'adaptation aux changements climatiques, contribueront à accélérer la transition écologique et à améliorer la qualité des milieux de vie urbains.

Principaux projets

Afin d'assurer et de fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de Lachine et de Dorval après le démantèlement de leurs usines, 77,6 M$ seront investis dans la mise en œuvre de l'aqueduc de l'ouest, ce qui permettra de répondre aux besoins en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, et ce, au meilleur coût à long terme.

Par ailleurs, dans le but de sécuriser l'alimentation en eau potable, un investissement de 266,1 M$ sera alloué à la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish (desservant près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais), tandis que 197,1 M$ seront consacrés à la reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion qui servent à acheminer la quasi-totalité de l'eau potable produite à l'usine Atwater.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte intégrera une nouvelle phase au traitement des eaux usées pour ainsi rendre les rejets conformes aux objectifs prescrits par les instances gouvernementales. La désinfection permettra de diminuer les risques pour la santé humaine et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 358,2 M$ dans ce PDI.

Par ailleurs, 999,7 M$ seront prévus afin de remplacer les 4 incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, compte tenu de la fin imminente de leur vie utile. Ce projet permettra de réduire considérablement les émissions de GES. Par ailleurs, les technologies retenues afin de traiter les boues de la station viseront également à obtenir une production diversifiée de biosolides présentant un fort potentiel de valorisation agricole.

Tableau 95 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes								
Réseau principal d'aqueduc	57 102,0	54 004,0	72 787,0	69 987,0	69 587,0	323 467,0	290 275,0	613 742,0
Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage de l'eau potable	11 557,0	22 834,0	33 015,0	24 317,0	27 568,0	119 291,0	65 593,0	184 884,0
Usines de traitement de l'eau potable	33 258,0	40 363,0	47 135,0	58 888,0	40 900,0	220 544,0	199 407,0	419 951,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	191 235,0	208 317,0	200 500,0	213 500,0	200 500,0	1 014 052,0	1 001 500,0	2 015 552,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	1 163,0	2 610,0	3 686,0	3 055,0	3 656,0	14 170,0	15 715,0	29 885,0
Réseau principal d'égoûts	38 825,0	38 568,0	39 937,0	43 179,0	43 680,0	204 189,0	219 250,0	423 439,0
Plan directeur de drainage	88 236,0	72 936,0	103 888,0	72 486,0	58 486,0	396 032,0	439 995,0	836 027,0
Station d'épuration des eaux usées	46 197,0	76 355,0	79 215,0	61 007,0	43 293,0	306 067,0	178 766,0	484 833,0
Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	9 500,0	15 000,0	16 452,0	15 000,0	15 000,0	70 952,0	75 000,0	145 952,0
Total – Programmes	**477 073,0**	**530 987,0**	**596 615,0**	**561 419,0**	**502 670,0**	**2 668 764,0**	**2 485 501,0**	**5 154 265,0**
Projets								
Modernisation du réservoir McTavish	22 824,0	55 532,0	57 135,0	31 039,0	37 050,0	203 580,0	62 494,0	266 074,0
Reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion 1 à l'usine Atwater	1 378,0	2 887,0	11 409,0	61 261,0	66 841,0	143 776,0	53 344,0	197 120,0
Aqueduc de l'ouest	6 530,0	16 090,0	10 810,0	20 240,0	23 570,0	77 240,0	372,0	77 612,0
Optimisation des réseaux	1 234,0	-	-	-	-	1 234,0	-	1 234,0
Chambres de compteurs d'agglomération	94,0	-	-	-	-	94,0	-	94,0
Désinfection de l'effluent	141 570,0	110 700,0	67 294,0	30 285,0	8 308,0	358 157,0	-	358 157,0
Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	5 624,0	66 029,0	156 744,0	208 675,0	238 656,0	675 728,0	324 015,0	999 743,0
Total – Projets	**179 254,0**	**251 238,0**	**303 392,0**	**351 500,0**	**374 425,0**	**1 459 809,0**	**440 225,0**	**1 900 034,0**
Total – Gestion de l'eau	**656 327,0**	**782 225,0**	**900 007,0**	**912 919,0**	**877 095,0**	**4 128 573,0**	**2 925 726,0**	**7 054 299,0**

Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 1 135,8 M$ pour la période 2027-2036, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagères et usagers ainsi qu'aux utilisatrices et utilisateurs selon la portion de conduits qu'elles et ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 42,8 M$ permettra de désencombrer et embellir les voies publiques.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 050 km de chaussées et plus de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Les montants consacrés aux infrastructures routières passeront de 429 M$ prévus en 2026 à 646 M$ budgétés en 2031. Cette hausse des investissements permettra d'accroître les interventions sur le réseau routier et de soutenir l'amélioration de l'état des infrastructures.

Graphique 21 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières[1]
(en millions de dollars)

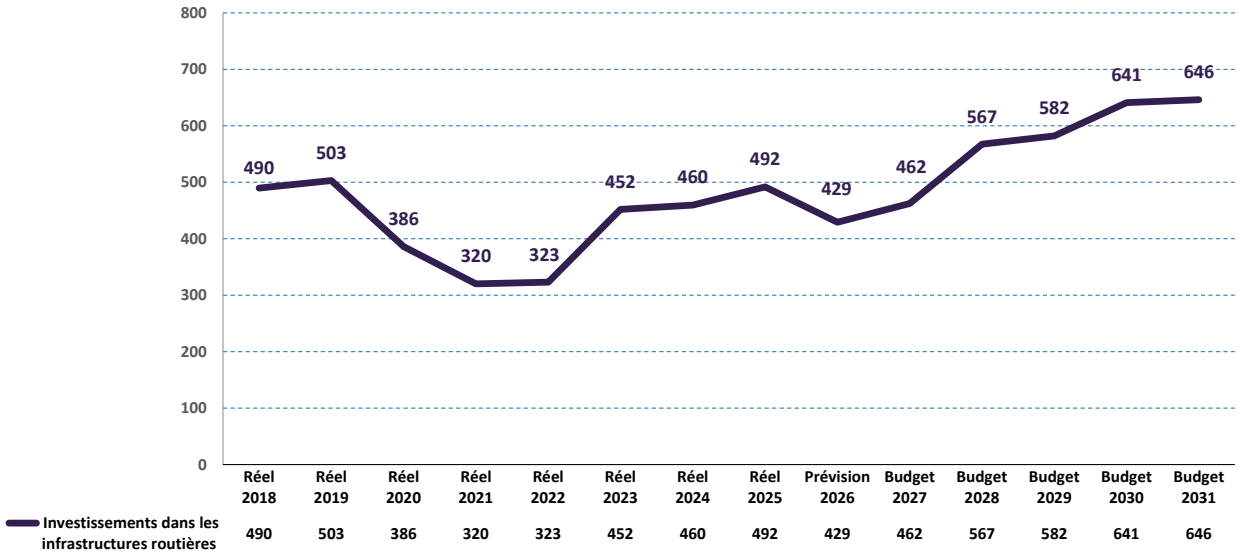

	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2024	Réel 2025	Prévision 2026	Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029	Budget 2030	Budget 2031
Investissements dans les infrastructures routières	490	503	386	320	323	452	460	492	429	462	567	582	641	646

Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- d'améliorer les transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- de réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2027-2036, la Ville investira un total de 6 127,3 M$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 4 977,1 M$ dans la protection de l'actif et 1 150,2 M$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (72,9 %) sera consacrée à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (4 464,6 M$). Un montant de 166,4 M$ (2,7 %) est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

[1] Le montant réel de l'année 2022 exclut la rétrocession d'actifs à la Ville par le MTMD d'une valeur de 227 M$, à coût nul, dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot. Le montant réel de l'année 2025 exclut les rétrocessions d'actifs à la Ville de 69 M$, à coût nul, dans le cadre des projets du corridor du pont Samuel-De Champlain et du REM.

Tableau 96 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Chemins, rues, routes et trottoirs	336,6	391,8	416,4	468,2	474,2	2 087,2	2 377,4	4 464,6
Ponts, tunnels et viaducs	35,0	35,0	38,0	35,0	35,0	178,0	175,0	353,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	10,5	7,1	8,2	4,8	5,8	36,4	28,8	65,2
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0	1,0	2,0
	382,3	**434,1**	**462,8**	**508,2**	**515,2**	**2 302,6**	**2 582,2**	**4 884,8**
Pistes cyclables	9,0	9,3	9,3	9,3	9,3	46,0	46,3	92,3
Total – Investissements	**391,3**	**443,4**	**472,1**	**517,5**	**524,5**	**2 348,6**	**2 628,5**	**4 977,1**

Catégories d'actifs - Développement	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Chemins, rues, routes et trottoirs	64,9	124,2	116,1	129,9	131,0	566,1	478,6	1 044,7
Ponts, tunnels et viaducs	-	-	0,6	2,9	-	3,5	1,6	5,1
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	9,2	2,2	-	-	-	11,4	-	11,4
Autres éléments de l'actif	5,7	6,7	2,5	-	-	14,9	-	14,9
	79,8	**133,1**	**119,2**	**132,8**	**131,0**	**595,9**	**480,2**	**1 076,1**
Pistes cyclables	15,6	16,5	15,5	16,5	10,0	74,1	-	74,1
Total – Investissements	**95,4**	**149,6**	**134,7**	**149,3**	**141,0**	**670,0**	**480,2**	**1 150,2**

Catégories d'actifs - Total	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Chemins, rues, routes et trottoirs	401,5	516,0	532,5	598,1	605,2	2 653,3	2 856,0	5 509,3
Ponts, tunnels et viaducs	35,0	35,0	38,6	37,9	35,0	181,5	176,6	358,1
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	10,5	7,1	8,2	4,8	5,8	36,4	28,8	65,2
Voirie pour projets de transport collectif	9,2	2,2	-	-	-	11,4	-	11,4
Autres éléments de l'actif	5,9	6,9	2,7	0,2	0,2	15,9	1,0	16,9
	462,1	**567,2**	**582,0**	**641,0**	**646,2**	**2 898,5**	**3 062,4**	**5 960,9**
Pistes cyclables	24,6	25,8	24,8	25,8	19,3	120,3	46,3	166,4
Total – Investissements	**486,7**	**593,0**	**606,8**	**666,8**	**665,5**	**3 018,8**	**3 108,7**	**6 127,3**

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'assurer des déplacements sécuritaires, efficaces et durables pour l'ensemble des usagères et usagers, quel que soit leur mode de déplacement.

Dans cette perspective, la Ville poursuit ses efforts afin de maintenir et de remettre à niveau ses infrastructures existantes, notamment les chaussées, les trottoirs, les structures routières, les systèmes de gestion de la circulation et les infrastructures cyclables. Le maintien des actifs demeure au cœur de la planification des investissements afin d'assurer leur pérennité, la sécurité des déplacements et la qualité des services offerts à la population.

Les infrastructures cyclables font désormais partie intégrante du patrimoine d'actifs municipaux. Consciente du vieillissement de certaines portions du réseau, la Ville prévoit des investissements visant leur maintien et leur remise à niveau afin d'assurer des déplacements sécuritaires, confortables et durables pour les cyclistes.

Parallèlement aux interventions de maintien d'actifs, la Ville poursuit l'amélioration de ses aménagements selon les principes de sécurité routière, de mobilité intégrée et d'adaptation aux changements climatiques. L'intégration d'éléments favorisant le drainage des eaux de ruissellement, leur rétention ainsi que le développement de la canopée contribue à réduire les débordements, les volumes d'eau acheminés à la station d'épuration et les îlots de chaleur. Ces aménagements participent ainsi à accroître la résilience du territoire face aux changements climatiques.

Réfection et maintien des infrastructures routières – 2 463 M$

Plusieurs programmes totalisant 2 463 M$ permettront d'assurer le maintien, la réhabilitation et la remise à niveau des infrastructures routières du réseau artériel et local.

Les interventions, adaptées à l'état des chaussées, peuvent aller du planage-revêtement (afin de prolonger la durée de vie des actifs) à la reconstruction complète afin de maintenir un niveau de service adéquat et d'optimiser les investissements municipaux.

Dans le cadre des projets nécessitant une reconstruction, ces programmes contribueront également à améliorer l'aménagement des rues à la suite de la réfection des réseaux d'égout ou d'aqueduc, ou encore de corriger certaines déficiences d'aménagement. Ils intègrent ainsi la reconstruction des infrastructures routières et du mobilier urbain, notamment les trottoirs, la chaussée, l'éclairage, les feux de circulation et les plantations. Des bonifications ciblées, telles que l'élargissement de trottoirs, l'aménagement de saillies et le verdissement, peuvent également être réalisées afin d'accroître la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des espaces publics. Ces programmes favorisent aussi le développement des transports actifs et collectifs, contribuant ainsi à des aménagements mieux adaptés aux attentes citoyennes.

Maintien des structures et équipements routiers – 471 M$

Le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) prévoit des investissements de 353 M$ dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité. À cette somme s'ajoute au montant de 118 M$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité, les zones d'arrêts d'autobus et la réfection mineure de trottoirs.

Sécurisation des déplacements – 401,1 M$

La Ville consacre 88,1 M$ aux mesures de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles et des lieux fréquentés par les enfants et les personnes âgées, qui sont surreprésentées parmi les victimes de collisions.

Par ailleurs, un montant de 53 M$ est alloué à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements à pied et à vélo.

À cela s'ajoute un montant de 260 M$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagères et usagers. Par conséquent, la sécurité des déplacements, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Électrification des transports – 33 M$

Un montant de 33 M$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports.

La Ville poursuit l'implantation d'un réseau d'envergure pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. Déjà, plus de 2 000 bornes de recharge ont été installées et les investissements prévus permettront d'installer près de 50 bornes par année afin de répondre aux besoins qui ne cesseront d'augmenter.

Mobilité intelligente et innovation – 21 M$

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre.

Afin d'assurer une mobilité planifiée et efficace, un investissement de 21 M$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En poursuivant la révision et la mise en œuvre de ses plans d'action issus du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) et en collaboration avec ses partenaires, la Ville de Montréal se donne les moyens d'intégrer l'innovation, la connectivité et l'intelligence des systèmes pour être une ville plus agile, résiliente et profondément centrée sur les besoins de ses citoyennes et citoyens.

En effet, l'intelligence des systèmes est un puissant levier pour détecter les enjeux aux intersections, prévenir les collisions, renforcer la sécurité, mais aussi pour concevoir et planifier des aménagements urbains plus inclusifs.

Maintien et amélioration du réseau cyclable – 166,4 M$

Un investissement de 15 M$ est prévu dans le programme de réfection et de mise aux normes des infrastructures cyclables existantes ainsi que pour la connectivité du réseau. La mise en œuvre de ce programme vise à offrir des axes cyclables confortables et sécuritaires.

Une somme additionnelle de 92,3 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui améliorera le confort et la sécurité de celles-ci.

De plus, une somme de 59,1 M$ sera consacrée aux projets de la véloroute dont la démarche proposée consiste à mettre en place un réseau métropolitain de voies cyclables qui soit intégré en partie à l'emprise du REM et relié aux réseaux cyclables existants afin d'être fonctionnel en continu, à la suite d'une entente convenue avec Projet REM S.E.C. (CDPQI). Le déploiement du réseau prévoit la création de liens cyclables structurants connectés aux stations du REM. Les axes s'arrimeront aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La véloroute contribuera donc à multiplier les liens de mobilité planifiée avec les différents points d'accès au réseau de transport collectif et positionnera le Grand Montréal comme une destination vélo incontournable du nord-est de l'Amérique du Nord.

Système de vélos en libre-service BIXI Montréal – 98,5 M$

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélos en libre-service BIXI Montréal, qui est en exploitation depuis 2009. Il comprend plus de 8 055 vélos standards et près de 2 429 vélos à assistance électrique, qui sont répartis dans plus de 883 stations.

Étant donné la popularité de ce service, la Ville consolide et bonifie l'offre actuelle pour répondre aux besoins croissants de la clientèle. Un montant de 84,5 M$, comparativement à 74 M$ au PDI 2026-2035, est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI Montréal.

Un investissement de 14 M$ est aussi prévu pour l'implantation de stations électriques qui permettront de recharger les batteries lorsque les vélos à assistance électrique seront ancrés à ces stations, diminuant ainsi les coûts d'exploitation liés à la permutation des batteries.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 2et 3) – 353 M$

La Ville poursuit la transformation de la rue Sainte-Catherine Ouest, la plus importante artère commerciale du Québec et l'une des destinations urbaines les plus emblématiques du pays. Accueillant le plus important achalandage piétonnier de Montréal, cette artère joue un rôle central dans le dynamisme économique, touristique et culturel du centre-ville.

Les interventions de la phase 2 visent le tronçon situé entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater afin de poursuivre la modernisation de cet actif stratégique. Inspirées des meilleures pratiques observées dans le monde, la phase 2 reprend et bonifie le concept d'aménagement de la première phase grâce à des trottoirs encore plus larges, un verdissement accru et des espaces publics de plus grande qualité. Le projet vise à offrir davantage d'espace aux piétons, à favoriser la multiplication des terrasses, à améliorer le sentiment de sécurité, l'entretien du domaine public et le confort des usagers, tout en renforçant la vitalité commerciale de la principale rue commerçante du Québec.

La troisième phase permettra de réaliser, dans les meilleurs délais, le réaménagement de l'avenue McGill College, la création de la future place Oscar-Peterson ainsi que des interventions stratégiques sur les rues et intersections avoisinantes, en appliquant les recommandations issues de la démarche de consultation publique de l'OCPM à laquelle plus de 1 500 Montréalaises et Montréalais ont participé.

Réaménagement de la rue Jean-Talon Est – 304,9 M$

Avec l'arrivée prochaine des nouvelles stations du prolongement de la ligne bleue, la rue Jean-Talon Est deviendra une artère économique renouvelée qui contribuera à la revitalisation durable de l'Est de Montréal.

Le projet de revitalisation entre la 22e Avenue et le boulevard Langelier représente un investissement structurant permettant de moderniser les infrastructures souterraines, de soutenir le redéveloppement immobilier aux pourtours des nouvelles stations et de renforcer l'attractivité de ce secteur stratégique.

En plus de revoir l'ensemble du domaine public pour améliorer la sécurité et le confort des déplacements, le projet prévoit l'ajout d'arbres et de saillies végétalisées. Ces interventions contribueront à créer des milieux de vie plus accessibles, sécuritaires et verdoyants, tout en soutenant le plein potentiel commercial et économique de l'artère.

Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement de la STM – 52,6 M$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera cinq nouvelles stations.

Beaucoup plus qu'un projet de transport collectif, ce levier de redéveloppement urbain a un grand potentiel économique. Le PLBM figure d'ailleurs au premier rang de la dizaine d'actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville saisit ainsi l'opportunité créée par ce chantier de la STM pour non seulement adapter le territoire à l'implantation des cinq nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l'axe du PLBM pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs grâce à l'ajout de pôles et de liens de mobilité vers les nouvelles stations. De plus, la Ville jouera un rôle majeur dans la gestion des répercussions pendant le chantier et devra procéder à l'entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et usagers ainsi que des riveraines et riverains.

Secteur Assomption-Souligny – 170,9 M$

Le réaménagement du secteur Assomption-Souligny constitue l'un des projets les plus stratégiques pour l'avenir de l'Est de Montréal. Situé à proximité du Quartier olympique et réalisé en collaboration avec le gouvernement du Québec, il prévoit l'aménagement d'un lien direct entre le Port de Montréal et l'avenue Souligny afin de retirer une part importante du camionnage du réseau municipal. Cette intervention contribuera à améliorer la qualité de vie des résidents, à sécuriser les déplacements à l'échelle de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et à soutenir les activités économiques du secteur.

En complément, le projet prévoit la création d'un bouclier vert constitué d'espaces publics verts et connectés pour former un parc-nature. À terme, ce bouclier permettra de créer de nouveaux liens

piétonniers et cyclables, de mettre en valeur des espaces renaturalisés, dont le boisé Steinberg et la friche ferroviaire, et d'améliorer la gestion des eaux pluviales.

Sainte-Catherine Est – Village – 150,5 M$

Le réaménagement complet de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue De Lorimier, vise à consolider le rôle de cette artère emblématique en tant que destination commerciale, culturelle et identitaire du Village. Les interventions permettront notamment d'améliorer le confort et l'expérience des piétonnes et piétons, de favoriser le dynamisme commercial et culturel et de créer un espace public plus inclusif, convivial et accessible à l'ensemble de la population.

Le projet prévoit également le retour des mythiques boules du Village, une œuvre d'art public unique intimement liée à l'identité, au rayonnement et à l'attractivité du quartier. Combiné à un verdissement accru et à des aménagements de qualité, ce geste contribuera à renforcer le caractère distinctif de ce milieu de vie reconnu à l'échelle internationale.

Conçu avec une vision d'avenir, le nouvel aménagement offrira une plus grande flexibilité dans l'évolution de l'artère. Grâce à une redistribution de l'espace public au bénéfice des piétonnes et piétons ainsi qu'à des aménagements adaptables, le projet permettra à la communauté de déployer une piétonnisation annuelle.

Complexe Turcot – 119,9 M$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTMD étant terminé, la Ville réalisera plusieurs projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois et des abords de l'autoroute 15 ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest. L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot en fonction du contexte montréalais.

Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 117,7 M$

La Ville porte une vision ambitieuse pour le secteur Bridge-Bonaventure, un projet transformateur qui constitue un investissement majeur pour l'avenir de Montréal. Situé à l'une des principales portes d'entrée du centre-ville, ce projet viendra transformer un secteur stratégique en un milieu de vie plus vert, accessible et dynamique.

Malgré les défis importants liés à la décontamination des sols, à la présence d'infrastructures ferroviaires et à l'autoroute Bonaventure, la Ville pose les bases d'une revitalisation durable du secteur. Les travaux prévus sur les rues Riverside, Bridge et des Irlandais permettront de créer de nouveaux espaces publics de qualité, dont un lieu commémoratif soulignant l'apport de la communauté irlandaise, un important verdissement ainsi qu'une offre de mobilité diversifiée. En mettant en place les infrastructures municipales requises, la Ville prépare le terrain pour accueillir de nouveaux logements et transformer ce secteur stratégique en un milieu de vie complet et attractif.

Avenue des Pins – 111,5 M$

La réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins a donné l'occasion de revoir les aménagements. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'augmenter l'espace réservé aux piétons, aux cyclistes et au transport collectif afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en deux phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal. La première phase, qui s'est terminée en 2024, concernait la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel ainsi qu'une partie de la rue University et de l'avenue du Docteur-Penfield aux abords de l'avenue des Pins.

Réaménagement de la rue Peel – 54,2 M$

Un réaménagement complet de la rue Peel, l'artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissement, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins, entre les rues Smith et Notre-Dame ainsi qu'entre la rue Notre-Dame et le boulevard René-Lévesque sont terminées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 40,6 M$

Le projet de construction du REM, réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra), reliera à terme la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM est constitué d'un train électrique entièrement automatisé et suit un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes reconstituées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour la population montréalaise. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Les investissements de la Ville serviront à développer des aménagements dédiés au transport actif, à sécuriser les intersections et les déplacements ainsi qu'à intégrer des infrastructures vertes.

Bonification du réaménagement de la rue Berri – 25 M$

Le projet bonifié de réaménagement de la rue Berri couvrira le tronçon situé entre les rues Sainte-Catherine Est et Ontario, en coordination avec les travaux de la STM liés à la réfection des membranes au-dessus du métro ainsi qu'avec les travaux municipaux de reconstruction des infrastructures souterraines. Profitant de cette occasion unique d'intervention, la Ville transformera en profondeur l'espace public afin de redonner à ce secteur son rôle stratégique de porte d'entrée de l'est du centre-ville, au carrefour du Quartier latin et du Village.

Le projet vise à créer un milieu de vie plus sécuritaire, convivial et attractif en favorisant les déplacements actifs grâce à des aménagements confortables pour les piétonnes et les piétons ainsi que les cyclistes. Une

place accrue sera accordée à la mobilité durable, à l'accessibilité universelle ainsi qu'à la qualité de l'expérience urbaine pour l'ensemble des usagères et usagers.

L'aménagement prévoit également un verdissement important du secteur par la plantation d'arbres et de végétaux, de même que l'ajout de mobilier urbain de qualité contribuant à l'animation et à l'appropriation du domaine public. La révision du concept d'aménagement permettra ainsi de rehausser l'image de cette entrée emblématique du centre-ville, de mieux relier le Quartier latin et le Village, et de renforcer l'attractivité résidentielle, commerciale et culturelle de ce secteur névralgique.

Reconstruction de l'échangeur Saint-Pierre – Accompagnement du MTMD – 25 M$

Construit en 1966 et arrivant à la fin de sa durée de vie utile, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. Sa reconstruction, qui s'inscrit dans la continuité du projet Turcot, représente une occasion unique de moderniser une infrastructure essentielle au bon fonctionnement de l'économie montréalaise et à la fluidité des déplacements à l'échelle de la région métropolitaine.

En collaboration avec le MTMD, la Ville de Montréal veille à ce que le projet réponde aux besoins actuels et futurs en matière de mobilité, tout en améliorant la sécurité et l'intégration de l'infrastructure dans son environnement urbain. Les investissements municipaux permettront de réaliser les travaux d'arrimage au réseau routier local et de réaménager le domaine public environnant afin de maximiser les bénéfices pour les citoyens et citoyennes. À terme, le projet contribuera à renforcer l'accessibilité de secteurs stratégiques de Montréal, en plus d'améliorer les connexions entre les principaux pôles d'activité de la métropole.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 14,1 M$

Seules artères traversant le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance seront entièrement réaménagés afin d'offrir des déplacements plus sécuritaires. Le projet permettra également d'augmenter le verdissement et de mettre en valeur le patrimoine naturel du Mont-Royal.

Réaménagement urbain sur le boulevard Pie-IX pour le SRB – 11,4 M$

Réalisé conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), le système rapide par bus (SRB) du boulevard Pie-IX permettra d'offrir un service de transport collectif plus rapide, plus fiable et mieux connecté à l'échelle de l'Est de Montréal, tout en transformant cet axe majeur en boulevard moderne et attrayant.

Au-delà de reconfiguration routière, du verdissement et de la réfection des infrastructures souterraines, le projet de SRB contribue à renforcer l'attractivité des arrondissements traversés par cet axe et celle du Quartier olympique. La mise en service du premier tronçon entre Laval et l'avenue Pierre-De Coubertin marque une étape importante de cette transformation. Les travaux en cours jusqu'à la rue Notre-Dame Est poursuivront cette vision d'un Est de Montréal plus accessible, plus attractif et mieux positionné pour soutenir son développement futur.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 9,6 M$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires sur toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet vise à offrir un éclairage plus efficace la nuit en donnant lieu à une réduction de consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet procure aussi la capacité d'agir de façon proactive tout en offrant un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal

Plusieurs projets majeurs en matière de mobilité, sous la responsabilité des partenaires gouvernementaux de la Ville de Montréal, verront progressivement le jour au cours des prochaines années. Ces initiatives bénéficieront à l'ensemble de l'agglomération montréalaise et, pour plusieurs d'entre elles, à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.
En accompagnant toutes les parties prenantes, la Ville joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et futurs de la population, dans une perspective de développement durable et de cohésion régionale. Cette vision se reflète notamment dans le Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM), qui propose un réseau de transport collectif structurant, étendu et performant, contribuant à l'atteinte des cibles métropolitaines et gouvernementales en matière de mobilité et d'environnement.

Projets en cours de réalisation

Certains projets sont déjà en phase de planification ou d'exécution :

- Phase de planification : prolongement de l'axe Souligny ; Reconstruction Échangeur St-Pierre.
- Phase d'exécution : prolongement de la ligne bleue du métro (STM) ; transformation de l'autoroute Bonaventure — phase 2 (PJCCI) ; réfection du tunnel L.-H.-Lafontaine (MTMD) ; finalisation du REM (CDPQI), du SRB Pie-IX (ARTM) et des interventions en lien avec l'échangeur Turcot (MTMD).

La participation financière projetée de la Ville pour ces projets, qu'ils soient en planification ou en exécution, est inscrite au besoin dans le PDI 2027-2036.

Projets en phase d'élaboration

Pour les projets en cours d'élaboration, la portée des interventions et les besoins financiers ne sont pas entièrement connus et ne sont donc pas tous inscrits dans le PDI actuel.

Exemples de projets majeurs :

- **Train à grande vitesse (TGV) Québec–Toronto**
  Plus de 1 000 km de voies électrifiées, vitesse pouvant atteindre 300 km/h. Ce projet devrait faire passer la demande annuelle de transport ferroviaire interurbain de 3 millions de déplacements en 2024 à 24 millions en 2055. La Ville demande que le TGV relie directement le centre-ville et assure une connexion efficace avec l'aéroport Montréal-Trudeau. Le premier tronçon Ottawa–Montréal devrait débuter au plus tard en 2030, conformément à la volonté du gouvernement fédéral de réduire le délai de planification de huit à quatre ans.

- **Projet structurant de l'Est (PSE)**
  Mandat confié à Mobilité Infra Québec (MIQ) en mars 2025 pour analyser et planifier un mode de transport collectif structurant vers l'est et le nord-est. La Ville accompagnera l'ARTM et MIQ dans les études, notamment pour l'intégration architecturale et le réaménagement des infrastructures municipales.

- **Prolongement de la ligne orange**
  Entre Côte-Vertu et Laval, via la station Bois-Franc du REM. Études en cours par l'ARTM pour déterminer la meilleure solution afin de réduire la congestion et assurer la redondance des réseaux.

- **Projet du Grand Sud-Ouest (GSO)**
  Bien que ne figurant pas au PQI 2026-2036, les études démontrent la nécessité d'un mode structurant pour ce secteur en forte croissance. La Ville poursuivra sa collaboration pour réinscrire ce projet.

- **Revitalisation de la rue Notre-Dame Est**
  Projet prioritaire pour améliorer la mobilité et revitaliser l'Est de Montréal. Travaux prévus en collaboration avec le MTMD pour la réfection des infrastructures, l'aménagement du domaine public, le verdissement et l'intégration des modes actifs et collectifs. La Ville propose de réactiver le bureau de projet conjoint MTMD/Ville pour assurer la coordination et la réussite de ce projet. Cette approche intégrée vise à renforcer la mobilité durable, améliorer la qualité de vie et soutenir le développement économique et social de Montréal et de sa région métropolitaine.

Parcs et espaces verts

Le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagères et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

Principaux programmes

Réseau des grands parcs – 472,4 M$

À l'aube d'une nouvelle étape de développement pour l'est de Montréal, le Grand parc de l'Est contribuera à la mise en valeur de l'un des plus vastes ensembles d'espaces naturels de l'île. S'étendant sur un territoire d'exception composé de milieux boisés, humides et riverains, le projet vise à protéger durablement les écosystèmes tout en améliorant leur accessibilité pour la population. Les investissements municipaux prévus de 22,6 M$ permettront notamment de consolider le réseau de parcs et d'espaces naturels, d'aménager des infrastructures d'accueil et de découverte, ainsi que de renforcer les liens actifs entre les quartiers avoisinants. Le Grand parc de l'Est constitue ainsi un levier majeur pour la qualité de vie, la résilience climatique et l'attractivité du territoire montréalais.

Face aux l'accélération de l'érosion et à la multiplication des événements climatiques extrêmes, la Ville de Montréal poursuit ses investissements de réhabilitation, de protection et de mise en valeurs des berges le long du fleuve Saint-Laurent, de la rivière des Prairies et du lac des Deux Montagnes. Les interventions

prévues, d'un montant de 128,4 M$ permettront ainsi de réhabiliter près de 10 km de berges afin de les stabiliser et les sécuriser, tout en améliorant et diversifiant les accès aux cours d'eau.

Afin de préserver et de mettre en valeur le réseau des parcs-nature de Montréal, la Ville poursuivra des investissements visant à améliorer les infrastructures, les équipements et les milieux naturels qui les composent. Les travaux prévus permettront de bonifier l'expérience des visiteurs, d'assurer le maintien d'actifs essentiels et de réaliser diverses interventions de réhabilitation dans plusieurs sites d'intérêt écologique. Un montant de 88,5 M$ sera consacré à ce programme afin de soutenir la pérennité de ces espaces naturels et leur contribution à la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais.

En complément de ces interventions, un investissement de 47,3 M$ sera consacré à l'aménagement et à la réhabilitation d'espaces riverains stratégiques. Ces travaux permettront de requalifier certains secteurs en bordure de l'eau, d'améliorer leur accessibilité et de créer de nouveaux lieux de contact avec les rives, contribuant ainsi à enrichir l'offre récréative et à renforcer l'attractivité des grands espaces naturels montréalais.

Le parc Jarry, lieu de verdure emblématique apprécié pour les activités familiales et sociales ainsi que pour la pratique d'une grande variété de sports, constitue le principal poumon vert de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le deuxième arrondissement le plus peuplé de Montréal. Le programme de réhabilitation du parc vise à mettre en valeur son cadre naturel tout en améliorant la qualité et l'accessibilité de ses infrastructures sportives et récréatives. Conformément aux orientations de son plan directeur, les réaménagements prévus renforceront l'encadrement végétal des espaces sportifs afin de créer des milieux plus agréables, plus frais et plus résilients. Les interventions comprendront notamment le réaménagement du terrain de roller-hockey et du planchodrome, le déploiement du pôle aquatique Jarry, ainsi que la plantation de près de 400 arbres. Des investissements de 67,2 M$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Ancré dans l'histoire de Montréal depuis plus de 150 ans, le parc La Fontaine est l'un des parcs urbains les plus emblématiques de la ville. Son étang pittoresque, son offre culturelle et ses nombreuses installations sportives et récréatives en font un lieu patrimonial unique et fortement apprécié de la population. Appuyé sur le Plan directeur du parc La Fontaine, une somme de 43,9 M$ est prévue pour le programme de réhabilitation afin de mettre en valeur cet héritage tout en assurant son accessibilité et sa pérennité. Les interventions prévues comprennent notamment la requalification de sentiers de promenade, la deuxième phase du réaménagement du pôle famille ainsi que la restauration des bassins et de la fontaine lumineuse.

Le parc Angrignon offre une expérience de nature exceptionnelle grâce à ses boisés, ses milieux humides riches en biodiversité, ses étangs, ses cascades et ses vastes espaces verts. Bénéficiant d'un montant de 41 M$, le programme de réhabilitation du parc vise à améliorer la qualité et la durabilité de ses aménagements tout en requalifiant certaines infrastructures sous-utilisées afin de mieux répondre aux besoins de la population. Les interventions prévues comprennent notamment la restauration écologique de plusieurs secteurs naturels, le réaménagement de l'aire de jeux pour enfants ainsi que la réhabilitation des bassins et des cascades.

Par ailleurs, le parc Maisonneuve, reconnu pour ses vastes pelouses, ses prairies fleuries, sa vallée centrale ainsi que ses impressionnants alignements d'arbres, constitue un lieu de rassemblement et de détente prisé en toute saison. Le programme de réhabilitation du parc et du golf municipal prévoit 33,5 M$ afin de moderniser les infrastructures tout en mettant en valeur le caractère naturel et l'héritage unique du site. Les travaux prévus incluent la reconfiguration des sentiers, l'intégration d'infrastructures naturelles

de gestion de l'eau, la plantation de près de 1 000 arbres ainsi que le réaménagement des abords du chalet et des aires de stationnement.

Plan de la forêt urbaine – 186,3 M$

La Ville de Montréal a pris l'engagement d'augmenter l'indice de canopée sur son territoire. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres d'ici 2030. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec les campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 27 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés. Aussi, la valorisation du bois abattu et la lutte aux espèces envahissantes s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Parc Jean-Drapeau – 105,8 M$

Le parc Jean-Drapeau occupe une place unique dans le cœur des Montréalaises et Montréalais et fait partie du réseau des grands parcs. Il constitue de plus un équipement d'intérêt collectif pour l'agglomération de Montréal. Afin de lui permettre d'assurer la préservation des infrastructures et de maintenir la qualité de ses installations existantes, un important programme de maintien d'actif y est déployé. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 102,8 M$, servira notamment à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, des équipements, des aménagements et des réseaux électriques du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. Parmi les projets en cours et à venir figurent le quartier des athlètes ainsi que les aménagements de la route verte et des gradins du bassin olympique.

La Société du parc Jean-Drapeau poursuivra également ses investissements dans son plan maître forestier, grâce à une enveloppe de 3 M$, afin de revitaliser la canopée des îles et lutter contre l'agrile du frêne.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 91,3 M$

Le mont Royal constitue un autre élément non seulement caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal, qui célèbre cette année son 150e anniversaire, se poursuit avec un investissement de 74,1 M$. Ce montant permettra d'assurer la protection et la mise en valeur du parc. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui en profitent chaque année.

En tant qu'importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 17,2 M$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment le réaménagement du secteur sud afin d'améliorer la qualité des terrains de volleyball de plage, des aires de détente et de l'aire d'exercice canin.

Acquisition de terrains en zones inondables – 72,8 M$

Le programme d'acquisition de terrains en zones inondables viendra soutenir les efforts de la Ville dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation face à l'intensification et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes. Les terrains acquis pourront être transformés en milieux naturels afin de renforcer la résilience des espaces urbains en réponse aux aléas climatiques. Ainsi, ces solutions durables basées sur la nature protégeront mieux les milieux de vie en réduisant, notamment, l'exposition de la population montréalaise aux risques d'inondation.

Réseau des corridors verts – 37,5 M$

Afin d'offrir aux Montréalaises et Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs, espaces verts et les espaces publics montréalais, favorisant des parcours verdoyants à travers la Ville. Sa mise en œuvre sera élaborée en étroite collaboration avec les arrondissements concernés ainsi que les villes reconstituées, afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation des interventions.

Six corridors verts ont été identifiés et sont répartis sur l'ensemble du territoire. La réalisation en priorité des corridors verts de l'Est et Saraguay-Angrignon permettra d'amorcer la concrétisation de ce réseau.

Digues – 23,5 M$

Le programme des digues a pour objectif de protéger les personnes et les biens contre des périodes de crues importantes en veillant au maintien, à la réhabilitation et au développement de digues sur le territoire de la ville de Montréal. Un plan d'intervention, , permettra de prioriser et de définir les besoins, en collaboration avec la Sécurité civile et les arrondissements concernés.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 16,2 M$

Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre à la population.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 365,6 M$ pour la période 2027-2036.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 125,7 M$

Au cours des dernières années, le mont Boullé, a fait l'objet de travaux importants visant à préserver, à réhabiliter et à mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale afin de conserver l'intégrité écologique de sa forêt. Les prochaines interventions prévues permettront notamment le réaménagement du chemin du Tour-de-l'Isle pour les transports collectifs et actifs, ainsi que la restauration de la Grande Poudrière.

Ancré dans l'esprit de l'Expo 67 et des magnifiques jardins hérités des Floralies internationales, la réhabilitation du secteur des jardins des canaux se poursuivra au cours des prochaines années afin d'assurer une intégration conviviale et accueillante pour l'ensemble de la population et des visiteurs.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau procédera à la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la rénovation du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, une modernisation majeure du complexe aquatique du parc Jean-Drapeau a été entreprise en 2026 et se poursuivra au cours des prochaines années. Les interventions permettront aussi d'améliorer l'efficacité énergétique des installations aquatiques.

Icône du parc Jean-Drapeau, le pavillon Hélène-de-Champlain sera restauré et rénové au cours des prochaines années afin de révéler toute sa splendeur originelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les travaux prévus comprennent la mise aux normes et des aménagements intérieurs pour permettre une activation à court terme du site, la rénovation de l'enveloppe, le remplacement des fenêtres, ainsi que la révision des installations électromécaniques. Des aménagements paysagers et la réfection de la Roseraie viendront compléter ces interventions. En redonnant l'accès à ce site patrimonial emblématique, la Ville souhaite contribuer à accroître l'attractivité, la vitalité culturelle et le rayonnement de la métropole.

Aménagement du Parc Frédéric-Back – 112,3 M$

D'une superficie prévue de 153 hectares à terme, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc, dont le boisé ouest qui verra naître une nouvelle forêt afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux lorsque de nouveaux secteurs deviennent accessibles (un peu plus de 55 hectares à ce jour). La transformation de ce parc représente un vaste projet exemplaire de réhabilitation environnementale entrepris en milieu urbain. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, sportives et de loisir.

Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise – 51,1 M$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage) et dans la falaise Saint-Jacques. Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en mobilité active, notamment en se connectant à la piste cyclable du canal de Lachine ainsi qu'à celle du boulevard De Maisonneuve. Ce nouveau parc-nature s'inscrit dans la mise en place du Réseau des corridors verts et constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Conformément à cet autre volet important du Plan nature et sports, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air toute l'année grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Grâce à un investissement de 507,6 M$, comparativement à 356,4 M$ au PDI 2026-2035, plusieurs projets de développement d'installations sportives sont prévus afin de répondre adéquatement aux besoins des clientèles récréatives, sportives et de compétition. Ces infrastructures collectives de qualité, favorisant la santé et le bien-être, permettront à la population de bénéficier d'espaces modernes, sécuritaires et accessibles pour bouger, se divertir et rester en santé grâce à la pratique d'activités sportives, qu'elles soient organisées ou libres. Parmi les projets prévus, on retrouve la modernisation du Centre Gadbois, la réalisation du complexe aquatique et sportif de Montréal-Nord, la construction d'un complexe sportif dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ainsi que deux autres centres sportifs d'arrondissement.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 197,7 M$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2027-2036 prévoit un montant de 179 M$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones sous-dotées, notamment le centre aquatique de Verdun ainsi que le centre aquatique et sportif de Lachine.

Par ailleurs, la Ville de Montréal compte également investir 58,4 M$ dans le Programme des installations sportives extérieures afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du Programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le Programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Aménagement urbain et des espaces publics

Réalisation de projets en itinérance, développement du logement social et abordable – 633,5 M$

La réalisation de projets en itinérance ainsi que le développement du logement social et abordable hors marché sont une des priorités de l'administration municipale.

Conséquemment, un montant de 627,6 M$ (incluant une enveloppe spécifique de 100 M$ destinée aux projets en itinérance) est prévu pour les programmes d'acquisition d'immeubles afin de permettre l'augmentation de la réserve foncière d'immeubles devant servir à réaliser des projets en itinérance ainsi que des logements sociaux et abordables hors marché. Une portion de ces immeubles (323,8 M$, soit 51,6 %) sera revendue, par la suite, pour la concrétisation de projets, alors que la portion restante (303,8 M$, soit 48,4 %) sera conservée par la Ville pour la réalisation de projets spécifiques. Ces programmes permettront également de procéder à la préparation des emplacements municipaux existants et ceux qui seront acquis.

De plus, un montant de 5,9 M$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux.

Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish – 352,8 M$

Le quartier Namur-Hippodrome (QNH), situé aux abords du site de l'ancien hippodrome et de la station de métro Namur, couvre près de 95 hectares et représente une occasion unique de créer un milieu de vie complet. Le secteur est toutefois fragmenté par des infrastructures ferroviaires et autoroutières, ce qui pose des défis de mobilité et de désenclavement. Un plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) guidera cette transformation. Le projet prévoit jusqu'à 20 000 nouveaux logements, dont 10 000 hors marché sur le site de l'hippodrome. La planification du projet s'inscrit également dans un contexte de projets urbains majeurs et de l'arrivée d'un transport collectif structurant sur l'axe Jean-Talon. Les interventions municipales prévues incluent la création d'un réseau de transport actif, collectif et véhiculaire, l'aménagement d'espaces verts, la construction d'équipements publics et la mise en place d'infrastructures souterraines. En 2027, les priorités seront axées sur la définition des solutions de mobilité, l'étude du lien Cavendish-Cavendish, la conception des infrastructures relatives à la première phase des travaux pour l'hippodrome, le lancement des projets immobiliers prioritaires ainsi que la réalisation d'une conduite d'aqueduc principale.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 82,1 M$

Près de 20 ans après l'adoption du premier Programme particulier d'urbanisme (PPU) de Griffintown, le secteur a connu une transformation majeure, passant d'un ancien quartier industriel à un milieu de vie mixte qui accueille aujourd'hui des fonctions résidentielles, commerciales, institutionnelles et récréatives. Cette évolution a été soutenue par la requalification de l'autoroute Bonaventure, le développement immobilier privé et communautaire ainsi que le rôle structurant de l'École de technologie supérieure (ÉTS). Si la majorité des projets immobiliers prévus au PPU ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, certains espaces publics et aménagements paysagers demeurent à compléter afin d'assurer la qualité du cadre de vie, d'accroître la canopée urbaine et de répondre aux besoins d'une population en forte croissance.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues et la création de parcs. À terme, 5,3 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés, et dix km de rues seront réaménagés en privilégiant une circulation douce. Par ailleurs, la construction de plus de 18 000 logements est prévue, incluant plus de 1 000 logements sociaux et

communautaires. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé sera à même de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

Site Louvain-Est – 51,5 M$

En libérant le site municipal Louvain-Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville désire mettre en valeur un projet d'écoquartier avec une capacité d'accueil d'environ 1 000 logements abordables, dont au moins la moitié de logements sociaux et communautaires. Ce nouveau milieu de vie inclura des parcs pour les enfants, des espaces naturalisés et des équipements collectifs (une école primaire, par exemple).

Lachine-Est – 51,2 M$

Représentant un vaste territoire d'environ 70 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être transformé en un quartier mixte s'appuyant sur la riche histoire du secteur. Il est essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI rendront possibles l'implantation ou la réfection d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs et de places publiques. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Le MIL Montréal – 35,5 M$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du MIL Montréal, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont et ses abords, notamment dans les quartiers de Parc-Extension et Rosemont. Ce projet vise, à terme, à créer un quartier universitaire exemplaire, à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 500 logements (dont du logement social et abordable hors marché) sur le site et à ses abords. Les investissements prévus seront notamment consacrés à l'aménagement de près de cinq hectares d'espaces publics, la création de quatre nouveaux liens entre les quartiers ainsi que l'aménagement ou le réaménagement de près de 10 km de rues.

Programme d'aménagement urbain inclusif – 34,4 M$

Grâce à son Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI), la Ville de Montréal est fermement déterminée non seulement à ne laisser personne derrière, mais aussi à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage donc à réduire les iniquités territoriales et les écarts au sein de la population montréalaise de même qu'à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne ainsi que pour lutter contre toutes formes de racisme et de discrimination systémique.

Pour y arriver, le PAUI a pour objectif que les infrastructures construites soient adaptées aux différents besoins des enfants, des personnes aînées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle, en y intégrant l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) ainsi que les exigences en accessibilité universelle à toutes les étapes des projets.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 33 M$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et festivaliers venant de Montréal comme de partout ailleurs au Québec et dans le monde.

Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale.

Afin de finaliser ce projet, la Ville procédera à la réalisation de travaux complémentaires et de mise aux normes. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques, les équipements scénographiques et le mobilier urbain afin de garantir la sécurité et le confort des usagères et usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée.

Secteurs stratégiques - Équité des milieux de vie – 28,5 M$

Afin d'assurer une équité territoriale et de répondre aux besoins de proximité à l'échelle des quartiers montréalais, la Ville réalisera des projets structurants complémentaires identifiés comme étant prioritaires. Ces interventions permettront d'éliminer d'importantes disparités afin d'offrir à toute la population montréalaise des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

Fonds de revitalisation de l'Est – 25 M$

Le développement de l'Est de Montréal est une priorité pour la Ville. Avec près de 40 % des emplois de la métropole, l'Est possède un potentiel économique énorme. La Ville souhaite accélérer sa transformation et faire avancer les projets qui permettront de créer de véritables milieux de vie, où il fait bon habiter, travailler et investir. Pour y arriver, il est notamment essentiel d'améliorer les déplacements et de mieux relier les quartiers résidentiels aux secteurs d'emploi. Les prolongements du SRB Pie-IX d'ici 2027 et de la ligne bleue d'ici 2031, le projet structurant de l'Est ainsi que les interventions prévues sur la rue Notre-Dame Est joueront un rôle important dans cette transformation.

La revitalisation des terrains contaminés et sous-utilisés constitue également un élément essentiel pour accélérer le développement de l'Est. Le Fonds de revitalisation de l'Est permettra de soutenir la décontamination et la mise en valeur de sites stratégiques, en donnant la priorité aux projets situés à proximité des infrastructures de transport collectif et à ceux qui améliorent les liens entre les quartiers résidentiels et les secteurs d'emploi. L'objectif est de faire avancer des projets concrets qui contribueront à la vitalité économique de l'Est, tout en améliorant la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais qui y habitent.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 17 M$

Face à une crise d'accès à du logement social et abordable, la Ville de Montréal se doit de proposer une nouvelle approche afin de mettre à profit les terrains qui sont sa propriété. Ainsi, la Ville compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs et requalification de l'autoroute Ville-Marie – 16,3 M$

Le secteur des Faubourgs, couvrant un territoire de près de 243 hectares à l'est du centre-ville avec les sites de l'ancienne Maison de Radio-Canada, des Portes Sainte-Marie et de l'ancienne brasserie Molson-Coors, fait l'objet d'une démarche de planification urbaine d'envergure. Résultat d'une importante consultation publique, le PPU des Faubourgs a été adopté en juin 2021. Ce nouveau quartier, à échelle humaine, aura la capacité d'accueillir près de 10 000 logements et offrira un potentiel d'environ 5 000 emplois. Il bénéficiera notamment de l'aménagement d'une trame de rue, de nouveaux parcs ainsi que la prolongation de la rue de la Commune.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Ainsi, la Ville met progressivement en œuvre l'optimisation de la collecte des ordures ménagères, notamment par le passage à une fréquence bihebdomadaire afin de mieux contrôler les coûts de collecte et de transport. Ce changement est accompagné de mesures de soutien adaptées aux arrondissements. Elle poursuit aussi le renforcement de son offre d'équipements de collecte des matières organiques et des ordures ménagères, tant pour remplacer les équipements existants que pour desservir les nouvelles constructions. En parallèle, le déploiement progressif de mobilier de tri dans les espaces publics favorisera la récupération des matières recyclables, organiques et résiduelles. Un montant de 23,4 M$ est prévu dans ce PDI pour l'ensemble de ces outils de collecte.

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

La Ville finalisera en 2027 les derniers éléments de construction du centre de traitement par biométhanisation à Montréal-Est (4,3 M$) d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de matières organiques par année.

Par ailleurs, le programme de protection du parc immobilier (7,9 M$) du Service de l'environnement et de la transition écologique assurera la mise aux normes, la protection ainsi que la réfection des différents actifs en lien avec la gestion des matières résiduelles. De plus, une somme de 8,5 M$ sera dédiée au programme d'acquisition ainsi que d'installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales, contribuant à fournir un portrait de l'état de la qualité de l'air et de l'eau.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 21,7 M$ pour la conception et à la construction de l'écocentre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Toutes ces actions et infrastructures contribueront à détourner davantage de matières de l'enfouissement, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à accroître la participation citoyenne aux programmes de récupération.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 164,2 M$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, par l'entremise du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 52 M$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagères et usagers ainsi que des documents plus rapide et plus fluide tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 90 M$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction de plusieurs projets afin de renforcer leur vocation culturelle, notamment : l'Espace Rivière, l'Espace du Cœur Nomade (comprenant une bibliothèque et espace culturel) et le Théâtre Outremont. De plus, 16,7 M$ seront alloués au programme de mise à niveau des maisons de la culture. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'assurer la pérennité de celle-ci.

Un investissement de 95,8 M$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration, la rénovation et la conservation des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le Plan lumière du Vieux-Montréal, qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal, sera renouvelé avec une enveloppe de 1,1 M$. La mise en lumière architecturale permettra d'assurer le confort et la sécurité des usagères et des usagers tout en mettant en valeur les détails architecturaux exceptionnels du Vieux-Montréal.

Par ailleurs, afin d'accroître l'attractivité, la prospérité ainsi que le rayonnement de la métropole, un budget de 25 M$ sera alloué à des projets culturels structurants et d'envergure, notamment le soutien à une réserve muséale dans le cadre de la démarche « Montréal, métropole culturelle ».

De plus, un montant de 7 M$ sera consacré au programme de renouvellement des expositions permanentes du Musée Pointe-à-Callière afin d'assurer la pérennité de son offre culturelle. Ce programme soutient notamment la mise à niveau des espaces d'exposition et des équipements technologiques destinés aux visiteurs. Il contribue également à la conservation et à la restauration des vestiges archéologiques et des artefacts qui constituent le patrimoine du Musée.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte plusieurs projets de réaménagement du domaine public qui bénéficient de subventions dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, dont les projets nommés ci-dessous.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 26,2 M$

Représentant le cœur symbolique de Montréal en tant que métropole du Canada au 19e siècle, le square Dorchester et la place du Canada sont au centre d'un site patrimonial exceptionnel qui accueillait les sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière Ouest. Grâce à l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 18 M$

En tant que principale artère commerciale du Vieux-Montréal et l'un des ensembles patrimoniaux les plus emblématiques de la métropole, la rue Saint-Paul bénéficie d'investissements découlant du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal. Alors que plusieurs tronçons ont déjà été réalisés, les interventions prévues viseront le segment compris entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Les travaux porteront notamment sur la réfection de la chaussée en pavés de granit ainsi que sur la reconstruction des trottoirs avec des matériaux nobles, sobres et durables, en cohérence avec le caractère historique exceptionnel de cette artère.

Par leur qualité intemporelle et leur intégration respectueuse du cadre bâti patrimonial, ces aménagements mettront en valeur l'identité unique de la rue Saint-Paul tout en améliorant le confort, la sécurité et l'accessibilité des déplacements. En renforçant l'expérience des visiteurs et la qualité du domaine public, le projet contribuera à soutenir la vitalité économique du Vieux-Montréal et à consolider le statut de la rue Saint-Paul comme destination incontournable à l'échelle métropolitaine et touristique.

Réaménagement du parc des Saints-Anges – 12,1 M$

Ce site archéologique situé dans l'arrondissement de LaSalle bénéficiera d'un réaménagement complet. Celui-ci sera axé sur la conservation et la mise en valeur des vestiges grâce à la reconfiguration des circulations, à des aménagements paysagers, à l'intégration d'éclairage, au remplacement de mobilier urbain et à la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

Mise en valeur du site de Fort-Lorette – 10,9 M$

Le projet de mise en valeur de Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprend l'aménagement d'un nouvel espace vert ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17e siècle et de son paysage riverain. Ce projet bénéficiera d'une approche d'aménagement témoignant de l'importance nationale de la valeur patrimoniale du site, tout en favorisant la concertation avec les communautés autochtones et les organismes du milieu qui sont mobilisés pour sa protection.

Sécurité publique

Chaque Montréalaise et chaque Montréalais a le droit d'être en sécurité et de se sentir en sécurité, peu importe le quartier, le moment de la journée ou le moyen de transport. C'est pour cette raison qu'il est primordial de renforcer les efforts et adopter une approche préventive et humaine, qui mise sur la proximité et la collaboration.

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et policiers ainsi que des pompières et pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures et équipements de sécurité publique.

Conséquemment, des investissements totalisant 1 213,8 M$ seront consacrés aux programmes et projets suivants.

Un budget de 415,1 M$ sera alloué aux programmes de rénovation, de mise aux normes et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 44,2 M$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques et de radiocommunication soutenant les activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et le remplacement des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 245,2 M$.

Afin de favoriser la transparence des interventions et de consolider le lien de confiance avec la population, une somme de 40 M$ sera consacrée à l'acquisition et au déploiement technologique de caméras d'intervention (dispositifs véhiculaires et caméras portées sur l'uniforme) auprès des policières et policiers du SPVM. Grâce à un investissement additionnel de 0,4 M$, la Ville installera également des caméras de sécurité urbaine dans l'espace public afin de renforcer le sentiment de sécurité, la lutte contre la criminalité et la confiance du public envers les interventions policières.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et pompiers ainsi qu'une réponse de proximité à la population montréalaise, un investissement de 65,3 M$ permettra de remplacer les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile, comme des défibrillateurs automatiques externes (DEA), des habits de combat et des appareils de détection de gaz mais aussi ceux nécessaires au sauvetage nautique et sur glace. Les appareils respiratoires, les masques et les cylindres d'air comprimé seront également remplacés. En ce qui a trait aux équipements du SPVM, un montant de 24,2 M$ sera consacré au remplacement des équipements spécialisés destinés aux policiers.

Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, à hauteur de 379,5 M$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée et la disponibilité sur le marché.

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver des infrastructures ainsi que de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le programme commun de maintien de l'actif d'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection des éléments patrimoniaux de cet actif et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements.

Des investissements de 179,4 M$ divisés en quatre volets sont donc prévus dans ce programme commun :

- Restauration d'intérêt patrimonial : ce volet comprend notamment la restauration des jardins thématiques de l'ouest du Jardin botanique ainsi que la rénovation et l'agrandissement du restaurant;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la rénovation du pavillon du Jardin japonais au Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux et le remplacement de l'enveloppe vitrée du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce volet couvre, par exemple, la sécurisation du travail en espaces clos ainsi que la mise aux normes du système de sécurité incendie au Biodôme;
- Amélioration de l'expérience de visite : ce volet comprend notamment la consolidation de la signalisation sur l'ensemble des sites et le renouvellement d'expositions permanentes.

Par ailleurs, la modernisation des serres de production et d'exposition du Jardin botanique permettra d'assurer la pérennité de sa mission de conservation et de mise en valeur de la biodiversité végétale auprès du public. En raison de la désuétude de ses installations actuelles, un investissement de 289,8 M$ est prévu pour la réalisation de complexes qui satisferont les objectifs en matière d'efficacité énergétique, de préservation du patrimoine végétal et d'expérience muséale. Ce projet renforcera l'attractivité du Jardin botanique à titre d'institution d'envergure internationale, tout en lui donnant les moyens de poursuivre son rôle de chef de file en conservation, en recherche et en éducation.

La Biosphère, musée de l'Environnement intégré depuis 2021 à Espace pour la vie (en ce qui a trait à tous les actifs à l'intérieur du bâtiment), fera l'objet d'investissements de 14 M$ afin d'assurer le maintien des installations et de bonifier l'expérience des visites. Ces rénovations, accompagnées d'alliances avec des centres de recherche, permettront à la Biosphère de devenir un carrefour pour la population montréalaise dans le but d'accélérer la transition écologique grâce à un véritable engagement pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité. En ce qui a trait à la structure extérieure de la Biosphère, qui est sous la responsabilité de la Société du parc Jean-Drapeau, un montant de 8,2 M$ sera consacré à la réfection des toitures et de l'enveloppe du bâtiment.

La technologie comme levier de performance de la Ville

Les investissements en technologies de l'information sont essentiels à la performance, à la résilience et à la transformation de la Ville. Ils permettent de moderniser et de maintenir les actifs technologiques, tout en assurant la continuité, la sécurité et la qualité des services municipaux.

Le Service des technologies de l'information offre des solutions adaptées aux besoins de ses partenaires internes et fait évoluer les capacités technologiques et numériques nécessaires à la prestation des services. La technologie est ainsi au cœur de nombreux services essentiels de la Ville, notamment en matière de sécurité publique et d'interventions d'urgence, de mobilité et de gestion du territoire, d'environnement et d'eau, de services numériques à la population et de performance administrative.
Les investissements du PDI permettent de moderniser ces services, d'en accroître la résilience et de soutenir leur transformation. Ils favorisent également l'adoption responsable et sécuritaire de l'intelligence artificielle afin d'optimiser les processus, d'accroître l'efficience des opérations et d'améliorer les services à la population et au personnel.

Parallèlement, ces investissements contribuent à réduire la désuétude et le déficit de maintien des actifs TI, à renforcer la cybersécurité et à adapter les environnements technologiques aux besoins et aux risques émergents.

Ainsi, une enveloppe de 510,1 M$ est consacrée aux technologies de l'information (excluant les montants relatifs à la sécurité publique mentionnés précédemment), dont :

- 97,8 M$ pour assurer la protection, la pérennité, la résilience et l'évolution des actifs technologiques;
- 46,2 M$ pour le renouvellement des postes de travail afin de contrer leur désuétude;
- 35,5 M$ pour le programme de résilience et de relève des infrastructures technologiques;
- 32,8 M$ pour la modernisation des services de cybersécurité et de cyberdéfense.

En investissant dans ses actifs, ses capacités numériques, la cybersécurité et l'intelligence artificielle, la Ville se donne les moyens d'améliorer sa performance, d'assurer la continuité de ses services et d'accélérer sa transformation au bénéfice de la population et de son personnel.

Modernisation du parc de véhicules

Outre les véhicules destinés au SPVM et au SIM, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) veille à assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules répondant aux besoins des arrondissements et des services centraux.

Afin de soutenir les besoins opérationnels croissants, les investissements prévus permettront de poursuivre la modernisation du parc de véhicules municipal et ainsi améliorer les services de proximité à la population.

À cet effet, une enveloppe de 733,1 M$ est consacrée aux programmes de remplacement des véhicules, incluant notamment les équipements mécaniques et spécialisés relatifs aux activités de déneigement et de réparation des chaussées. Conformément aux orientations de la Ville, les véhicules sont remplacés en priorité par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories d'équipements et la disponibilité sur le marché.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment comme suit :

- 509,6 M$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 121 M$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 89,8 M$ pour des bâtiments à vocation communautaire, 84,9 M$ pour des bâtiments de compétence locale (dont les travaux de rénovation majeure du Natatorium de Verdun et du centre communautaire Hochelaga), 83,7 M$ pour des bâtiments dans les grands parcs et 62,6 M$ pour des bâtiments culturels;
- 204,5 M$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 114,3 M$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 83,4 M$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 43,2 M$ pour le complexe sportif Claude-Robillard et 40,2 M$ pour la cour municipale;
- 36,4 M$ pour finalier la réalisation de projets issus de budgets participatifs. Il s'agissait d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (les projets étaient sélectionnés à l'issue d'un vote) afin de permettre aux citoyennes et citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal;
- 28,7 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services dans les arrondissements;
- 31,2 M$ dans le programme d'accessibilité universelle pour faire de Montréal une ville attractive, en offrant une réponse de proximité et en permettant de maintenir les services aux citoyennes et citoyens dans des bâtiments sécuritaires, confortables et accessibles. Les immeubles municipaux feront l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets priorisés conjointement avec les arrondissements afin d'assurer notamment la pérennité de services inclusifs;
- 5,8 M$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

11. GESTION DE LA DETTE

11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, qui prône l'endettement public raisonnable et qui tient compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de prise de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer, sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- s'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour obtenir plus d'information à ce sujet, le lectorat peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville[1].

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2027, cette contribution s'élève à 121,0 M$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2027, ces contributions auront eu pour résultat de diminuer l'endettement global net de 1,5 G$. Le solde de la réserve accumulée à la fin de 2025 et les contributions de 2026 et de 2027 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (253 M$).

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir la cote de crédit de Montréal bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter touchant tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

[1] https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/politique_de_la_gestion_de_la_dette_0.pdf.

Stratégie de financement des investissements de 2027

Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2027 atteignent 2 024,1M$. Différentes sources de financement serviront à couvrir ces dépenses, qui concernent majoritairement des immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 358,7 M$, comme le présente le graphique suivant.

Graphique 22 – Sources de financement externes, en 2027

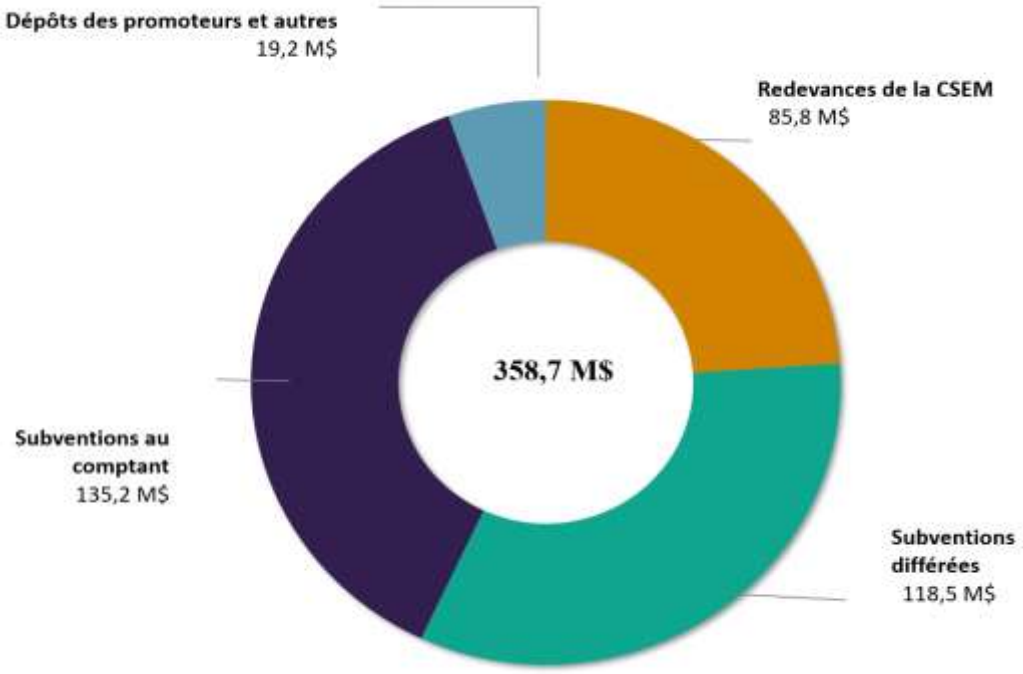

Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), cette dette étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagères et usagers ainsi que des utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 665,4 M$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 719,3 M$ pour 2027. Le solde des dépenses, soit 946,1 M$, doit être financé par emprunt, et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2027. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2027. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2025 et de 2026, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2027-2036;
- l'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis;
- la maximisation de l'utilisation de la réserve du paiement au comptant des immobilisations.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit émettre en 2027 un volume d'emprunts d'environ 1 362,7 M$, comprenant une prévision d'emprunts de 189 M$ pour la STM. Le solde de 1 173,7 M$ servira aux refinancements (120,9 M$), aux emprunts à la charge de tiers (77,2 M$) et aux emprunts à la charge des contribuables (975,6 M$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et occasions des marchés financiers. Un taux d'intérêt de 5,0 % a été prévu.

Pour 2028, le volume annuel d'emprunts tournera autour de 1,8 G$, ce qui inclut notamment une prévision de 184,7 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 1,3 G$, à un taux prévu de 5,1 %. Pour 2029, le volume prévu est de 1,9 G$, avec une prévision de 272,3 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 1,4 G$ à un taux d'intérêt prévu de 5,2 %.

Au 31 décembre 2025, la dette brute de la Ville s'élevait à 12,7 G$[2] et la dette nette, à 7,2 G$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2026 à 2029 sont présentés dans le tableau suivant.

[2] Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2025, qui s'élève à 1 703,6 M$.

Tableau 97 – Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027

(en milliers de dollars)	COMPARATIF	BUDGET		
	2026	2027	2028	2029
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	502 454	526 375	562 875	629 795
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	721 688	731 316	753 039	787 004
	1 224 142	**1 257 691**	**1 315 914**	**1 416 799**
Affectation au remboursement de la dette	47 107	53 550	52 060	44 315
Remboursement de capital par des subventions[1]	23 512	45 579	46 307	61 395
Remboursement de capital de la STM[2]	119 680	104 509	74 893	48 363
	190 299	**203 638**	**173 260**	**154 073**
Coût brut de la dette	**1 414 441**	**1 461 329**	**1 489 173**	**1 570 872**
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	94 838	110 709	113 809	125 866
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	15 845	18 568	23 061	32 421
- pour la portion du capital[1]	23 512	45 579	46 307	61 395
	134 195	**174 856**	**183 177**	**219 682**
Moins :				
Recouvrement de la STM				
- pour la portion des intérêts	63 564	67 359	75 185	88 320
- pour la portion du capital[2]	119 680	104 509	74 893	48 363
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	64 696	71 318	76 345	74 013
	247 940	**243 187**	**226 423**	**210 696**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**1 032 306**	**1 043 287**	**1 079 573**	**1 140 494**
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	327 530	334 380	354 256	390 026
Contribuables de Montréal	704 776	708 907	725 317	750 468

[1] Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

[2] Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis l'année 2020.

Graphique 23 – Évolution de la dette directe brute et nette

(en millions de dollars)

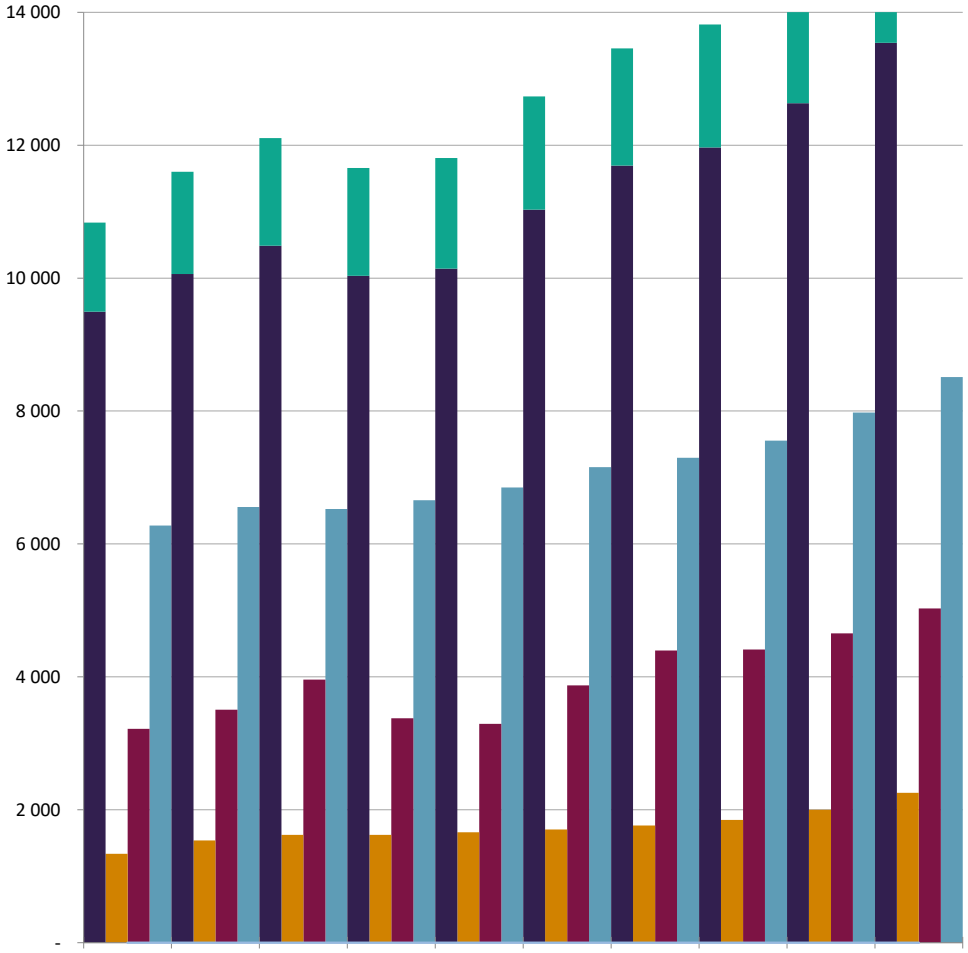

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026e	2027e	2028e	2029e
Dette brute (excluant la STM)	9 496	10 062	10 486	10 035	10 143	11 030	11 692	11 967	12 630	13 539
Dette brute de la STM [2]	1 338	1 539	1 622	1 623	1 663	1 704	1 763	1 848	2 001	2 256
Déductions[1] (excluant la STM)	3 220	3 507	3 960	3 378	3 294	3 874	4 396	4 412	4 654	5 029
Déductions de la STM	1 338	1 539	1 622	1 623	1 663	1 704	1 763	1 848	2 001	2 256
Dette nette (excluant la STM)	6 276	6 555	6 526	6 657	6 849	7 157	7 296	7 555	7 976	8 510

e : estimé

1 Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

2 Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2020 à 2029. Cette dette consolidée comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et l'Agence de mobilité durable de Montréal.

Graphique 24 – Évolution de la dette consolidée brute et nette

(en millions de dollars)

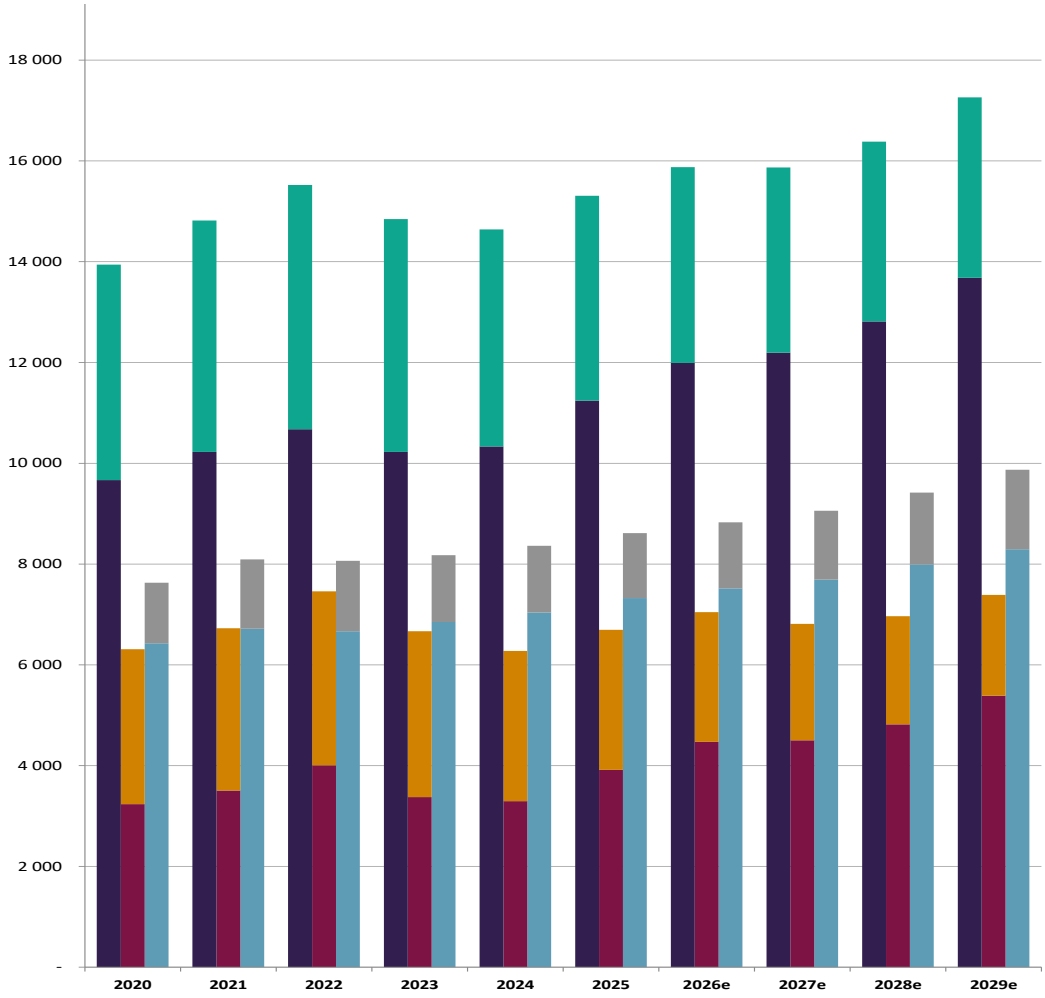

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026e	2027e	2028e	2029e
Dette brute (excluant la STM)	9 666	10 225	10 675	10 227	10 334	11 245	11 991	12 196	12 815	13 683
Dette brute de la STM	4 275	4 594	4 849	4 619	4 307	4 065	3 886	3 675	3 569	3 578
Déductions[3] (excluant la STM)	3 237	3 507	4 007	3 378	3 295	3 918	4 474	4 503	4 822	5 389
Déductions de la STM	3 074	3 220	3 453	3 291	2 982	2 777	2 574	2 310	2 144	2 000
Dette nette (excluant la STM)	6 429	6 718	6 668	6 850	7 039	7 327	7 517	7 693	7 993	8 294
Dette nette de la STM	1 201	1 374	1 396	1 328	1 325	1 288	1 312	1 365	1 425	1 578

e : estimé

[3] Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées dans les fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Depuis 2019, le ratio d'endettement dépasse la limite prévue à la politique de gestion de la dette.

Afin de soutenir une augmentation significative des investissements en immobilisations, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation temporaire, portant ce seuil à 120 %, avec un retour prévu sous la barre des 100 % en 2027.

Grâce aux décisions prises par l'administration actuelle, le niveau actuel et anticipé de la dette permettra d'atteindre ce ratio dès 2026, soit un an avant l'échéance fixée, démontrant ainsi la capacité de la Ville à respecter ses engagements tout en réalisant ses objectifs de développement.

Stratégies budgétaires retenues

Depuis 2026, la Ville a entrepris de revoir sa stratégie de financement des investissements afin de mieux tenir compte de sa capacité financière et de réduire sa dépendance à l'endettement.
Cette révision s'inscrit dans un contexte où le déficit d'entretien oblige la Ville à prendre des choix plus rigoureux et de revoir sa gestion des finances.

- revoir sa stratégie de paiements au comptant afin d'en accroître la contribution et de limiter le recours aux emprunts;
- effectuer un suivi annuel de l'allocation des investissements et la révision périodique de la stratégie afin de mieux arrimer les projets aux ressources disponibles.

Ces orientations visent à répondre aux besoins prioritaires de maintien des actifs tout en préservant la santé financière de la Ville et en ramenant l'endettement à l'intérieur des balises de sa politique de gestion de la dette.

Graphique 25 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

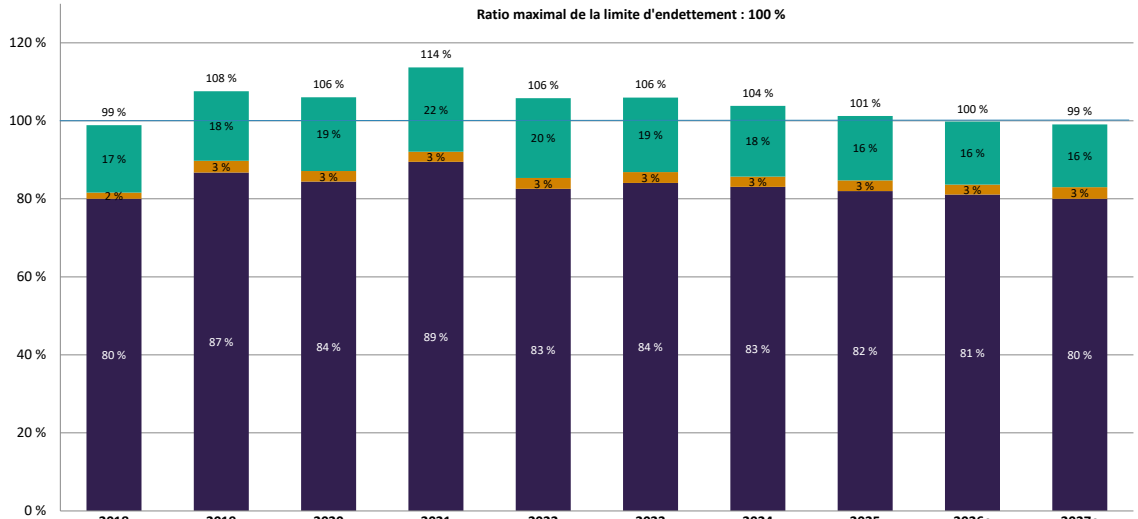

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026e	2027e
Total	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	106 %	104 %	101 %	100 %	99 %
Dette de la STM	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	19 %	18 %	16 %	16 %	16 %
Autres dettes	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	84 %	83 %	82 %	81 %	80 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[4] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2027, ce ratio est de 11,9 %.

Graphique 26 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

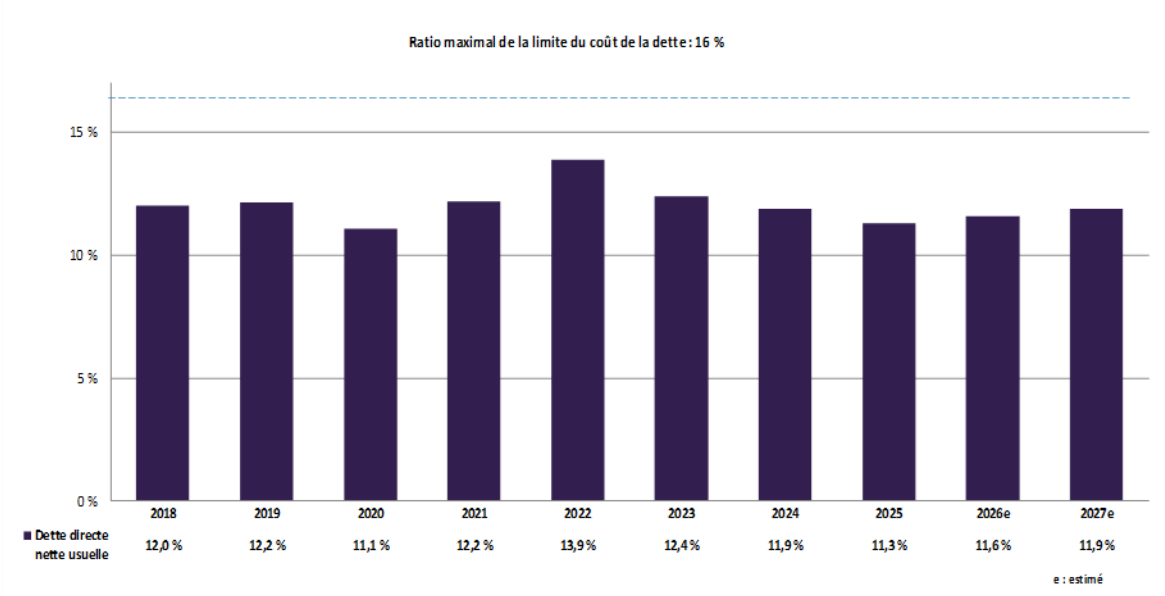

4 Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[5]. Le poids de la dette directe nette atteindrait 1,3 % en 2027. En tenant compte du refinancement de la DAI de certains régimes de retraite, ce ratio totaliserait 1,42 % en décembre 2027. L'évolution du ratio est attribuable à quatre facteurs principaux :

- la forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- la stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- la variation de la valeur du DAI du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 27 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée

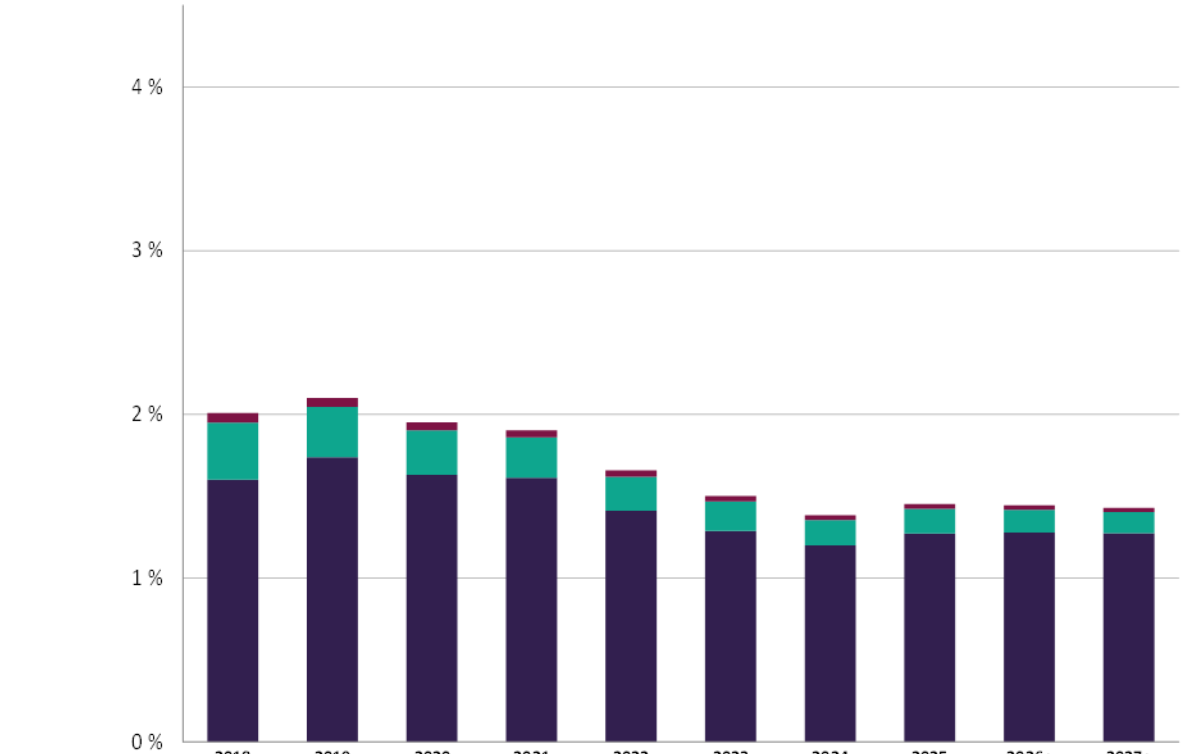

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026e	2027e
Solde (DAI)	0,06 %	0,05 %	0,05 %	0,04 %	0,04 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,02 %
Dette directe nette : refinancement (DAI)	0,35 %	0,31 %	0,27 %	0,25 %	0,21 %	0,18 %	0,16 %	0,15 %	0,14 %	0,13 %
Dette directe nette usuelle	1,60 %	1,74 %	1,63 %	1,61 %	1,41 %	1,29 %	1,20 %	1,27 %	1,28 %	1,27 %

e : estimé

[5] La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier et refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

12. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D'AFFAIRES

12.1. Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations, par unités d'affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Le détail par unités d'affaires des programmes et des projets se retrouve en annexe.

Tableau 98 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	55 995,0	55 995,0	111 990,0
Montréal-Nord	7 332,0	8 139,0	5 732,0	5 732,0	5 732,0	32 667,0	28 660,0	61 327,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	34 435,0	34 435,0	68 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	16 958,0	14 303,0	17 506,0	14 303,0	14 303,0	77 373,0	71 515,0	148 888,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	18 342,0	24 668,0	27 052,0	12 540,0	13 887,0	96 489,0	52 795,0	149 284,0
Saint-Léonard	11 415,0	7 890,0	8 890,0	12 090,0	6 890,0	47 175,0	34 450,0	81 625,0
Sud-Ouest	16 017,0	13 365,0	10 640,0	9 848,0	8 547,0	58 417,0	35 360,0	93 777,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	14 266,0	17 938,0	9 852,0	8 998,0	8 998,0	60 052,0	44 990,0	105 042,0
Total – Arrondissements	**182 191,0**	**184 164,0**	**177 533,0**	**161 372,0**	**156 218,0**	**861 478,0**	**757 075,0**	**1 618 553,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	94 215,0	97 450,0	102 700,0	106 750,0	112 950,0	514 065,0	664 500,0	1 178 565,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	13 312,0	13 366,0	11 442,0	16 949,0	8 780,0	63 849,0	86 862,0	150 711,0
Culture, sports et loisirs	125 541,0	198 316,0	170 677,0	164 627,0	166 990,0	826 151,0	614 374,0	1 440 525,0
Diversité et inclusion sociale	2 142,0	3 460,0	3 697,0	3 687,0	3 768,0	16 754,0	17 611,0	34 365,0
Eau	656 327,0	782 225,0	900 007,0	912 919,0	877 095,0	4 128 573,0	2 925 726,0	7 054 299,0
Environnement et transition écologique	11 028,0	10 011,0	6 470,0	13 497,0	12 663,0	53 669,0	14 344,0	68 013,0
Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal	92 332,0	149 987,0	143 333,0	145 641,0	151 954,0	683 247,0	824 598,0	1 507 845,0
Gestion et planification des immeubles	97 454,0	142 235,0	171 190,0	142 086,0	117 648,0	670 613,0	692 907,0	1 363 520,0
Infrastructures du réseau routier	202 338,0	200 041,0	223 759,0	219 143,0	223 675,0	1 068 956,0	1 425 510,0	2 494 466,0
Matériel roulant et ateliers	80 000,0	69 200,0	81 221,0	73 900,0	97 200,0	401 521,0	711 000,0	1 112 521,0
Police	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	1 495,0	14 115,0	10 054,0	24 169,0
Sécurité incendie	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	4 625,0	42 205,0	23 125,0	65 330,0
Société du parc Jean-Drapeau	26 580,0	25 242,0	32 841,0	24 142,0	18 171,0	126 976,0	112 770,0	239 746,0
Stratégie immobilière et habitation	53 032,0	66 760,0	62 669,0	52 788,0	52 607,0	287 856,0	348 150,0	636 006,0
Technologies de l'information	98 982,0	110 398,0	106 664,0	123 847,0	90 778,0	530 669,0	265 039,0	795 708,0
Urbanisme et mobilité	258 404,0	374 398,0	397 476,0	454 916,0	427 155,0	1 912 349,0	1 723 127,0	3 635 476,0
Total – Services centraux	**1 841 921,0**	**2 250 400,0**	**2 420 591,0**	**2 461 102,0**	**2 367 554,0**	**11 341 568,0**	**10 459 697,0**	**21 801 265,0**
Total – Investissements	**2 024 112,0**	**2 434 564,0**	**2 598 124,0**	**2 622 474,0**	**2 523 772,0**	**12 203 046,0**	**11 216 772,0**	**23 419 818,0**

Tableau 99 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	55 995,0	55 995,0	111 990,0
Montréal-Nord	7 332,0	8 139,0	5 732,0	5 732,0	5 732,0	32 667,0	28 660,0	61 327,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	6 887,0	34 435,0	34 435,0	68 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	16 958,0	14 303,0	17 506,0	14 303,0	14 303,0	77 373,0	71 515,0	148 888,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	18 342,0	24 668,0	27 052,0	12 540,0	13 887,0	96 489,0	52 795,0	149 284,0
Saint-Léonard	11 415,0	7 890,0	8 890,0	12 090,0	6 890,0	47 175,0	34 450,0	81 625,0
Sud-Ouest	16 017,0	13 365,0	10 640,0	9 848,0	8 547,0	58 417,0	35 360,0	93 777,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	14 266,0	17 938,0	9 852,0	8 998,0	8 998,0	60 052,0	44 990,0	105 042,0
Total – Arrondissements	**182 191,0**	**184 164,0**	**177 533,0**	**161 372,0**	**156 218,0**	**861 478,0**	**757 075,0**	**1 618 553,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	94 215,0	97 450,0	102 700,0	106 750,0	112 950,0	514 065,0	664 500,0	1 178 565,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	13 312,0	13 366,0	11 442,0	16 949,0	8 780,0	63 849,0	86 862,0	150 711,0
Culture, sports et loisirs	125 391,0	189 871,0	163 412,0	163 627,0	166 990,0	809 291,0	614 374,0	1 423 665,0
Diversité et inclusion sociale	2 142,0	3 460,0	3 697,0	3 687,0	3 768,0	16 754,0	17 611,0	34 365,0
Eau	200 735,0	223 317,0	216 952,0	228 500,0	215 500,0	1 085 004,0	1 076 500,0	2 161 504,0
Environnement et transition écologique	4 682,0	6 963,0	4 200,0	1 631,0	1 600,0	19 076,0	4 337,0	23 413,0
Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal	64 327,0	97 779,0	94 084,0	83 332,0	88 557,0	428 079,0	605 932,0	1 034 011,0
Gestion et planification des immeubles	65 438,0	79 289,0	97 152,0	85 199,0	68 640,0	395 718,0	333 187,0	728 905,0
Infrastructures du réseau routier	193 338,0	190 791,0	214 509,0	209 893,0	214 425,0	1 022 956,0	1 379 260,0	2 402 216,0
Matériel roulant et ateliers	37 747,0	31 456,0	44 387,0	36 891,0	58 156,0	208 637,0	511 445,0	720 082,0
Stratégie immobilière et habitation	6 909,0	2 604,0	10 733,0	3 957,0	8 256,0	32 459,0	86 463,0	118 922,0
Technologies de l'information	42 739,0	42 425,0	32 554,0	30 311,0	24 540,0	172 569,0	75 697,0	248 266,0
Urbanisme et mobilité	206 496,0	288 701,0	295 052,0	351 549,0	334 261,0	1 476 059,0	1 506 078,0	2 982 137,0
Total – Services centraux	**1 057 471,0**	**1 267 472,0**	**1 290 874,0**	**1 322 276,0**	**1 306 423,0**	**6 244 516,0**	**6 962 246,0**	**13 206 762,0**
Total – Investissements	**1 239 662,0**	**1 451 636,0**	**1 468 407,0**	**1 483 648,0**	**1 462 641,0**	**7 105 994,0**	**7 719 321,0**	**14 825 315,0**

Tableau 100 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Services centraux								
Culture, sports et loisirs	150,0	8 445,0	7 265,0	1 000,0	-	16 860,0	-	16 860,0
Eau	455 592,0	558 908,0	683 055,0	684 419,0	661 595,0	3 043 569,0	1 849 226,0	4 892 795,0
Environnement et transition écologique	6 346,0	3 048,0	2 270,0	11 866,0	11 063,0	34 593,0	10 007,0	44 600,0
Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal	28 005,0	52 208,0	49 249,0	62 309,0	63 397,0	255 168,0	218 666,0	473 834,0
Gestion et planification des immeubles	32 016,0	62 946,0	74 038,0	56 887,0	49 008,0	274 895,0	359 720,0	634 615,0
Infrastructures du réseau routier	9 000,0	9 250,0	9 250,0	9 250,0	9 250,0	46 000,0	46 250,0	92 250,0
Matériel roulant et ateliers	42 253,0	37 744,0	36 834,0	37 009,0	39 044,0	192 884,0	199 555,0	392 439,0
Police	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	1 495,0	14 115,0	10 054,0	24 169,0
Sécurité incendie	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	4 625,0	42 205,0	23 125,0	65 330,0
Société du parc Jean-Drapeau	26 580,0	25 242,0	32 841,0	24 142,0	18 171,0	126 976,0	112 770,0	239 746,0
Stratégie immobilière et habitation	46 123,0	64 156,0	51 936,0	48 831,0	44 351,0	255 397,0	261 687,0	517 084,0
Technologies de l'information	56 243,0	67 973,0	74 110,0	93 536,0	66 238,0	358 100,0	189 342,0	547 442,0
Urbanisme et mobilité	51 908,0	85 697,0	102 424,0	103 367,0	92 894,0	436 290,0	217 049,0	653 339,0
Total – Services centraux	**784 450,0**	**982 928,0**	**1 129 717,0**	**1 138 826,0**	**1 061 131,0**	**5 097 052,0**	**3 497 451,0**	**8 594 503,0**
Total – Investissements	**784 450,0**	**982 928,0**	**1 129 717,0**	**1 138 826,0**	**1 061 131,0**	**5 097 052,0**	**3 497 451,0**	**8 594 503,0**

12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 101 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	55 995,0	55 995,0	111 990,0
Montréal-Nord	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	28 160,0	28 160,0	56 320,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	29 435,0	29 435,0	58 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 515,0	71 515,0	143 030,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	52 795,0	52 795,0	105 590,0
Saint-Léonard	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	34 450,0	34 450,0	68 900,0
Sud-Ouest	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	35 360,0	35 360,0	70 720,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	44 990,0	44 990,0	89 980,0
Total – Emprunts des arrondissements	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**751 575,0**	**751 575,0**	**1 503 150,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	8 435,0	7 450,0	2 700,0	1 750,0	2 950,0	23 285,0	19 500,0	42 785,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	13 312,0	13 366,0	11 442,0	16 949,0	8 780,0	63 849,0	86 862,0	150 711,0
Culture, sports et loisirs	104 803,0	148 650,0	147 038,0	142 812,0	135 675,0	678 978,0	573 379,0	1 252 357,0
Diversité et inclusion sociale	2 142,0	3 460,0	3 697,0	3 687,0	3 768,0	16 754,0	17 611,0	34 365,0
Eau	443 600,0	509 905,0	457 062,0	400 747,0	408 492,0	2 219 806,0	1 981 127,0	4 200 933,0
Environnement et transition écologique	11 028,0	10 011,0	6 470,0	13 497,0	12 663,0	53 669,0	14 344,0	68 013,0
Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal	75 032,0	125 502,0	120 285,0	119 952,0	135 123,0	575 894,0	802 240,0	1 378 134,0
Gestion et planification des immeubles	91 786,0	130 261,0	164 765,0	139 283,0	111 467,0	637 562,0	682 777,0	1 320 339,0
Stratégie immobilière et habitation	53 032,0	66 760,0	62 669,0	52 788,0	52 607,0	287 856,0	348 150,0	636 006,0
Infrastructures du réseau routier	184 652,0	182 355,0	206 073,0	201 457,0	205 989,0	980 526,0	1 337 080,0	2 317 606,0
Matériel roulant et ateliers	80 000,0	69 200,0	81 221,0	73 900,0	97 200,0	401 521,0	711 000,0	1 112 521,0
Police	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	1 495,0	14 115,0	10 054,0	24 169,0
Sécurité incendie	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	4 625,0	42 205,0	23 125,0	65 330,0
Société du parc Jean-Drapeau	26 580,0	25 242,0	32 841,0	24 142,0	18 171,0	126 976,0	112 770,0	239 746,0
Technologies de l'information	98 982,0	110 398,0	106 664,0	123 847,0	90 778,0	530 669,0	265 039,0	795 708,0
Urbanisme et mobilité	228 886,0	320 446,0	335 282,0	407 959,0	382 378,0	1 674 951,0	1 670 924,0	3 345 875,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 452 504,0**	**1 730 317,0**	**1 744 654,0**	**1 728 980,0**	**1 672 161,0**	**8 328 616,0**	**8 655 982,0**	**16 984 598,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 602 819,0**	**1 880 632,0**	**1 894 969,0**	**1 879 295,0**	**1 822 476,0**	**9 080 191,0**	**9 407 557,0**	**18 487 748,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	629 000,0	629 000,0	629 000,0	629 000,0	629 000,0	3 145 000,0	3 145 000,0	6 290 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**946 119,0**	**1 223 932,0**	**1 238 269,0**	**1 222 595,0**	**1 165 776,0**	**5 796 691,0**	**6 124 057,0**	**11 920 748,0**

Tableau 102 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	9 394,0	46 970,0	46 970,0	93 940,0
Anjou	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	6 245,0	31 225,0	31 225,0	62 450,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	9 003,0	45 015,0	45 015,0	90 030,0
Lachine	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	4 453,0	22 265,0	22 265,0	44 530,0
LaSalle	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	6 212,0	31 060,0	31 060,0	62 120,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	3 301,0	16 505,0	16 505,0	33 010,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	11 199,0	55 995,0	55 995,0	111 990,0
Montréal-Nord	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	5 632,0	28 160,0	28 160,0	56 320,0
Outremont	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	3 048,0	15 240,0	15 240,0	30 480,0
Pierrefonds-Roxboro	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	7 102,0	35 510,0	35 510,0	71 020,0
Plateau-Mont-Royal	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	5 887,0	29 435,0	29 435,0	58 870,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	14 303,0	71 515,0	71 515,0	143 030,0
Rosemont–La Petite-Patrie	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	10 609,0	53 045,0	53 045,0	106 090,0
Saint-Laurent	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	10 559,0	52 795,0	52 795,0	105 590,0
Saint-Léonard	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	6 890,0	34 450,0	34 450,0	68 900,0
Sud-Ouest	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	7 072,0	35 360,0	35 360,0	70 720,0
Verdun	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	4 947,0	24 735,0	24 735,0	49 470,0
Ville-Marie	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	15 461,0	77 305,0	77 305,0	154 610,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	8 998,0	44 990,0	44 990,0	89 980,0
Total – Emprunts des arrondissements	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**150 315,0**	**751 575,0**	**751 575,0**	**1 503 150,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	8 435,0	7 450,0	2 700,0	1 750,0	2 950,0	23 285,0	19 500,0	42 785,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	13 312,0	13 366,0	11 442,0	16 949,0	8 780,0	63 849,0	86 862,0	150 711,0
Culture, sports et loisirs	104 653,0	147 470,0	147 038,0	141 812,0	135 675,0	676 648,0	573 379,0	1 250 027,0
Diversité et inclusion sociale	2 142,0	3 460,0	3 697,0	3 687,0	3 768,0	16 754,0	17 611,0	34 365,0
Eau	96 001,0	166 857,0	66 691,0	44 417,0	59 439,0	433 405,0	586 613,0	1 020 018,0
Environnement et transition écologique	4 682,0	6 963,0	4 200,0	1 631,0	1 600,0	19 076,0	4 337,0	23 413,0
Gestion et planification des immeubles	60 000,0	69 398,0	91 535,0	82 506,0	63 194,0	366 633,0	324 025,0	690 658,0
Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal	54 244,0	85 286,0	77 959,0	67 607,0	82 676,0	367 772,0	605 307,0	973 079,0
Infrastructures du réseau routier	175 652,0	173 105,0	196 823,0	192 207,0	196 739,0	934 526,0	1 290 830,0	2 225 356,0
Matériel roulant et ateliers	37 747,0	31 456,0	44 387,0	36 891,0	58 156,0	208 637,0	511 445,0	720 082,0
Stratégie immobilière et habitation	6 909,0	2 604,0	10 733,0	3 957,0	8 256,0	32 459,0	86 463,0	118 922,0
Technologies de l'information	42 739,0	42 425,0	32 554,0	30 311,0	24 540,0	172 569,0	75 697,0	248 266,0
Urbanisme et mobilité	188 521,0	260 661,0	277 847,0	344 211,0	322 199,0	1 393 439,0	1 492 278,0	2 885 717,0
Total – Emprunts des services centraux	**795 037,0**	**1 010 501,0**	**967 606,0**	**967 936,0**	**967 972,0**	**4 709 052,0**	**5 674 347,0**	**10 383 399,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**945 352,0**	**1 160 816,0**	**1 117 921,0**	**1 118 251,0**	**1 118 287,0**	**5 460 627,0**	**6 425 922,0**	**11 886 549,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	457 800,0	449 000,0	435 100,0	435 400,0	441 500,0	2 218 800,0	2 457 100,0	4 675 900,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**464 552,0**	**688 816,0**	**659 821,0**	**659 851,0**	**653 787,0**	**3 126 827,0**	**3 853 822,0**	**6 980 649,0**

Tableau 103 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Services centraux								
Culture, sports et loisirs	150,0	1 180,0	-	1 000,0	-	2 330,0	-	2 330,0
Eau	347 599,0	343 048,0	390 371,0	356 330,0	349 053,0	1 786 401,0	1 394 514,0	3 180 915,0
Environnement et transition écologique	6 346,0	3 048,0	2 270,0	11 866,0	11 063,0	34 593,0	10 007,0	44 600,0
Gestion et planification des immeubles	31 786,0	60 863,0	73 230,0	56 777,0	48 273,0	270 929,0	358 752,0	629 681,0
Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal	20 788,0	40 216,0	42 326,0	52 345,0	52 447,0	208 122,0	196 933,0	405 055,0
Infrastructures du réseau routier	9 000,0	9 250,0	9 250,0	9 250,0	9 250,0	46 000,0	46 250,0	92 250,0
Matériel roulant et ateliers	42 253,0	37 744,0	36 834,0	37 009,0	39 044,0	192 884,0	199 555,0	392 439,0
Police	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	1 495,0	14 115,0	10 054,0	24 169,0
Sécurité incendie	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	4 625,0	42 205,0	23 125,0	65 330,0
Société du parc Jean-Drapeau	26 580,0	25 242,0	32 841,0	24 142,0	18 171,0	126 976,0	112 770,0	239 746,0
Stratégie immobilière et habitation	46 123,0	64 156,0	51 936,0	48 831,0	44 351,0	255 397,0	261 687,0	517 084,0
Technologies de l'information	56 243,0	67 973,0	74 110,0	93 536,0	66 238,0	358 100,0	189 342,0	547 442,0
Urbanisme et mobilité	40 365,0	59 785,0	57 435,0	63 748,0	60 179,0	281 512,0	178 646,0	460 158,0
Total – Emprunts des services centraux	**657 467,0**	**719 816,0**	**777 048,0**	**761 044,0**	**704 189,0**	**3 619 564,0**	**2 981 635,0**	**6 601 199,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	171 200,0	180 000,0	193 900,0	193 600,0	187 500,0	926 200,0	687 900,0	1 614 100,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**481 567,0**	**535 116,0**	**578 448,0**	**562 744,0**	**511 989,0**	**2 669 864,0**	**2 270 235,0**	**4 940 099,0**

Section Climat 2027

13. SECTION CLIMAT 2027

13.1. Résumé exécutif : les chiffres clés

Le budget climat 2027 témoigne de la poursuite de l'intégration des considérations climatiques à la planification et à la gestion des finances municipales. Notre action climatique se mesure concrètement. Ces résultats confirment la pertinence des outils de gouvernance climatique développés par la Ville et soulignent la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions afin d'atteindre les objectifs du Plan climat.

12,94 G$ d'investissements du PDI 2027-2036 ont pu être évalués

- **3,78 G$ (29 %)** contribuent directement **à l'atteinte des cibles climatiques;**
- **3,86 G$ (30 %)** contribue **partiellement à l'atteinte des cibles climatiques;**
- **5,30 G$ (41 %)** nuisent **à l'atteinte des cibles du Plan climat.**

146 M$ seront investis en 2027 dans des infrastructures naturelles et hybrides contribuant à l'adaptation aux changements climatiques, soit 7,2 % du PDI 2027.

Il reste **57 % du budget carbone** établi entre 2018 et 2050.

13.2. Une gouvernance climatique forte

13.2.1. Budget climat 2027 de Montréal : en bref

Pour la quatrième année consécutive, la Ville de Montréal intègre les considérations climatiques à son processus budgétaire et financier via la budgétisation climatique. La budgétisation climatique ne constitue pas une étape supplémentaire du processus budgétaire. Elle s'intègre au cycle budgétaire existant et fournit l'information nécessaire à l'intégration systématique des considérations climatiques dans la prise de décision. Le processus budgétaire actuel suit les étapes suivantes.

1. Début mars : détermination des orientations et priorisation des enjeux.
2. Pendant l'été : services et arrondissements préparent leurs budgets en fonction des orientations et priorités établis.
3. Début de l'automne : dernier exercice d'arbitrage du budget.
4. Avant la fin de l'année : adoption du budget.

Le graphique suivant montre comment les outils de budgétisation climatique sont systématiquement intégrés au processus budgétaire.

Graphique 28 – Intégration de la gouvernance climatique au cycle budgétaire

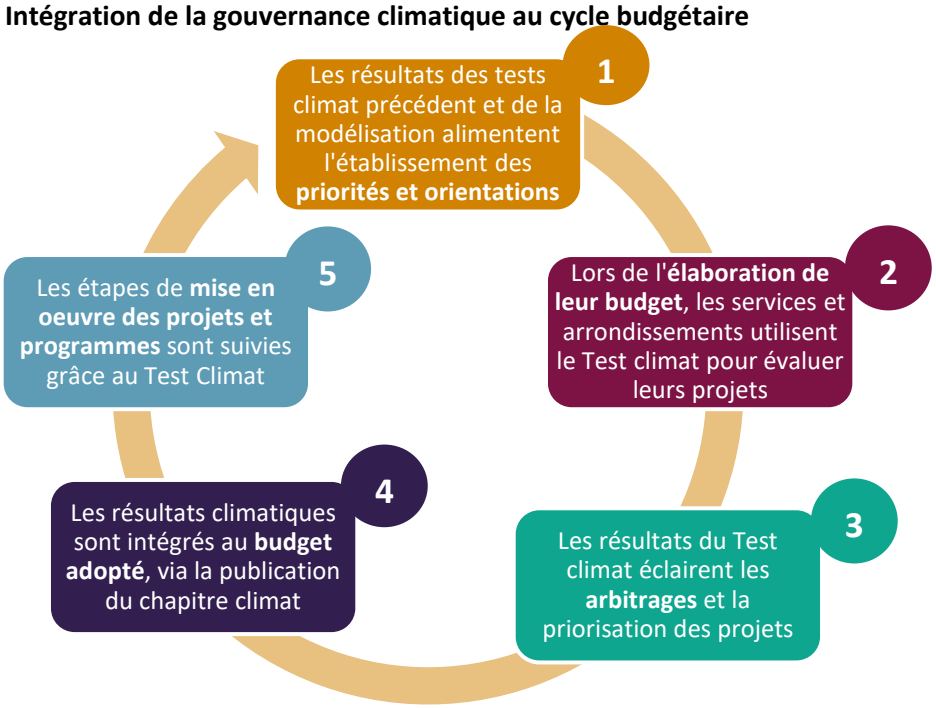

Un budget climat en soi ne réduira pas les émissions de GES, mais il permet une prise de décision cohérente qui prend systématiquement en compte leur impact sur le climat. Rappelons que Montréal a été la 1ère ville en Amérique à adopter un budget climat.

13.2.2. Une gouvernance alignée sur Agir pour Montréal 2026-2030 et le Plan climat

La Ville structure progressivement sa gouvernance climatique et renforce ses processus budgétaires, dans le but d'accélérer la transition écologique. Plus précisément, la gouvernance climatique s'inscrit dans la vision du plan stratégique Agir pour Montréal 2026-2030 et repose sur deux objectifs structurants du Plan Climat :

1. L'atténuation, en réduisant les émissions de GES de la collectivité d'au moins 55 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030, en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ;
2. L'adaptation, en renforçant la résilience de l'ensemble du territoire de Montréal et la capacité d'adaptation aux impacts climatiques.

Pour concrétiser ces objectifs, un système de gouvernance climatique s'appuyant sur des outils structurants d'aide à la décision a été mis en place, soit la publication annuelle du budget climat, le test climat et la modélisation des trajectoires d'émissions de GES. Ensemble, ils permettent d'intégrer les enjeux climatiques à toutes les étapes du processus décisionnel, et de faire du climat un critère transversal dans la planification, l'évaluation et la priorisation des projets.

Graphique 29 – Gouvernance climatique de Montréal

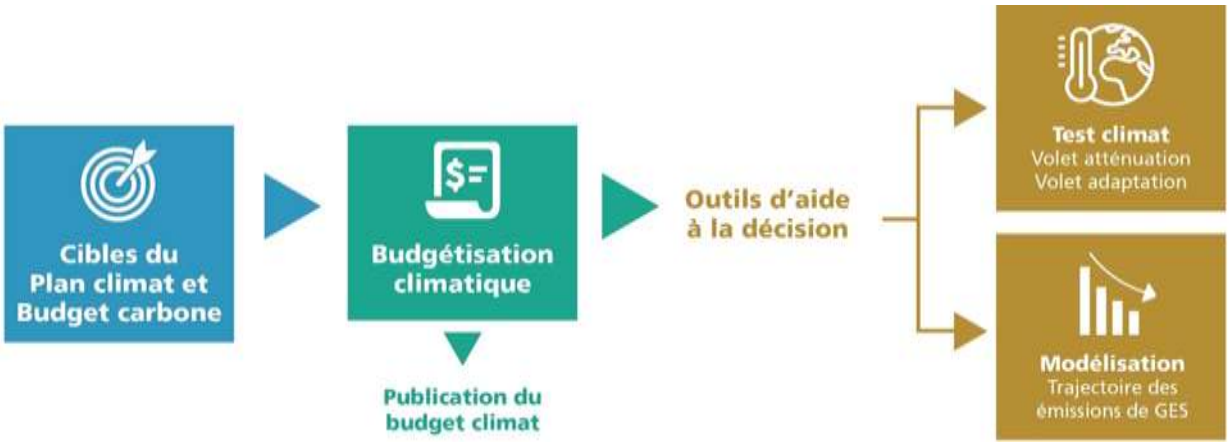

13.3. Le test climat : pour mieux orienter les décisions d'investissement

L'intégration des enjeux climatiques dans les décisions municipales repose sur des outils structurants, dont le test climat est un pilier. Conçu comme un outil d'accompagnement et d'aide à la décision, il permet d'évaluer la cohérence des projets et programmes avec les objectifs climatiques de la Ville, tant en matière d'atténuation que d'adaptation.

Les résultats découlant de l'utilisation du Test climat lors du processus budgétaire ont permis d'éclairer les décisions en offrant une lecture rapide et comparative de l'alignement du PDI en matière d'atténuation et d'adaptation. Il s'agit du plus important exercice d'évaluation climatique des investissements réalisé à ce jour par la Ville de Montréal, couvrant 55 % des investissements du PDI 2027-2036.

13.3.1. Évaluation de l'alignement du PDI via le Test climat

Le Service de l'environnement de la transition écologique a évalué dans quelle mesure les investissements prévus au PDI 2027-2036 sont alignés sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation du Plan climat, et ce, selon les trois catégories décrites dans le tableau suivant.

Tableau 104 – Catégories de classification des projets et programmes du PDI 2027-2036

Catégorie	Critères	Exemple - bâtiment
Aligné	Contribue directement à l'atteinte des cibles climatiques (atténuation et/ou adaptation), en intégrant des mesures reconnues et efficaces	Décarbonation, efficacité énergétique et mesures d'adaptation suffisantes
Partiellement aligné	Comporte certains éléments positifs, mais la contribution globale demeure limitée ou partielle par rapport aux cibles climatiques	Décarbonation, efficacité énergétique et mesures d'adaptation insuffisantes
Non aligné	Nuit aux cibles climatiques en augmentant les émissions ou la vulnérabilité aux changements climatiques, en ne prenant pas en comptes les enjeux climatiques ou en manquant une opportunité d'agir	Travaux limités au maintien de l'actif

Près de 40 % du total du PDI 2027-2036, soit 9 313 M$, financent des projets et programmes dont l'impact climatique est non significatif ou ne pouvant pas être adéquatement évalués avec la version actuelle du Test climat. C'est notamment le cas d'une part importante des investissements du Service de l'eau, qui représentent environ 30 % du PDI 2027-2036. Alors qu'une part de ces investissements contribue à maintenir et à renforcer la résilience des infrastructures d'eau, la version actuelle du Test climat ne permet pas encore de capter adéquatement certaines de ces contributions. Ainsi, environ 72 % des investissements du Service de l'eau n'ont pu être évalués. À eux seuls, ces investissements représentent plus de 5 G$, soit plus de la moitié des projets et programmes non évalués du PDI 2027-2036. Les résultats présentés doivent donc être interprétés en tenant compte de cette limite, qui fera l'objet d'améliorations dans les prochaines versions de l'outil.

Globalement, l'exercice a permis d'évaluer que 60 % du total du PDI 2027-2036 présentent des impacts potentiels en matière d'atténuation et d'adaptation ou peuvent être adéquatement évalués avec la version actuelle du Test climat, soit 14 107 M$. De ce montant, **12 944 M$ ont pu être évalués**.

Tableau 105 – Projets et programmes évalués

(en millions de dollars)	Total	(en %)
Projets et programmes ayant un impact potentiel - évalués	12 944	55 %
Projets et programmes ayant un impact potentiel - données manquantes	1 163	5 %
Projets et programmes n'ayant pas d'impact significatif ou ne pouvant être adéquatement évalués	9 313	40 %
Total PDI 2027-2036	**23 420**	**100 %**

Résultats pour le PDI 2027-2036

Les projets et programmes évalués ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie[4] et ont été répartis dans les catégories mentionnées précédemment :

Aligné

3 782 M$, soit 29 % des investissements évalués, soutiennent des programmes et projets qui contribuent directement à l'atteinte des cibles climatiques, en intégrant des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation reconnues et efficaces.

Partiellement aligné

3 864 M$, soit 30 % des investissements évalués, financent des projets et programmes qui comportent certains éléments positifs, mais la contribution globale demeure limitée ou partielle par rapport aux cibles climatiques.

Non aligné

5 298 M$, soit 41 % des investissements évalués sont actuellement alloués à des projets et programmes qui nuisent à l'atteinte des cibles du Plan climat. Ces investissements, qui contribuent à l'augmentation des émissions ou des vulnérabilités climatiques, ignorent les enjeux climatiques ou manquent des opportunités d'agir. Notons toutefois que certains de ces projets et programmes peuvent être nécessaires pour des raisons de sécurité, de maintien des services à la population ou d'entretien des actifs municipaux.

[4] La méthodologie d'évaluation est présentée à l'annexe 3.

Tableau 106 – Exemples de projets et programmes évalués par le Test climat

(en millions de dollars)	Total	Évaluation
34700 - Plan de la forêt urbaine	186	Aligné
66169 - Programme de transition écologique pour le parc immobilier	204	Aligné
75035 - Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3	123	Partiellement aligné
56540 - Usine de traitement et de valorisation des boues	1 000	Partiellement aligné
85100 - Programme de réfection routière - Local	970	Non aligné
68204 - Programme de remplacement de véhicules - Arrondissements	691	Non aligné

Graphique 30 – Alignement des investissements évalués du PDI 2027-2036

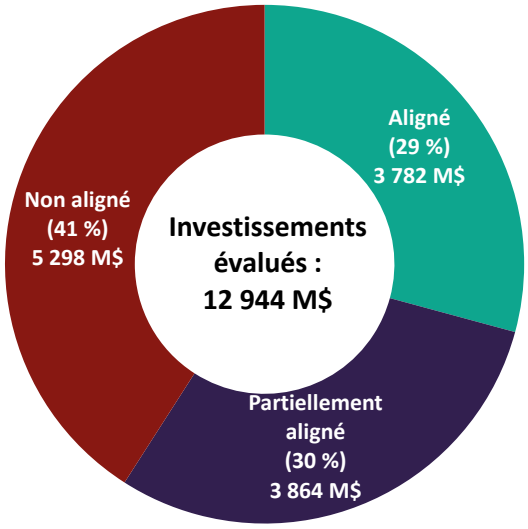

La diminution de la proportion d'investissements alignés ou partiellement alignés comparativement au précédent PDI reflète l'évolution de la composition du PDI 2027-2036. Dans un contexte de réalignement budgétaire, une part accrue des investissements est consacrée au maintien et à la réfection des actifs existants, notamment des infrastructures routières, tandis que le poids relatif des projets de développement et d'aménagement est moindre. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les investissements de protection affichent une proportion plus faible de projets alignés ou partiellement alignés avec les objectifs climatiques de Montréal (27 %) que les investissements de développement (56 %).

Graphique 31 – Alignement des investissements évalués du PDI 2027-2036

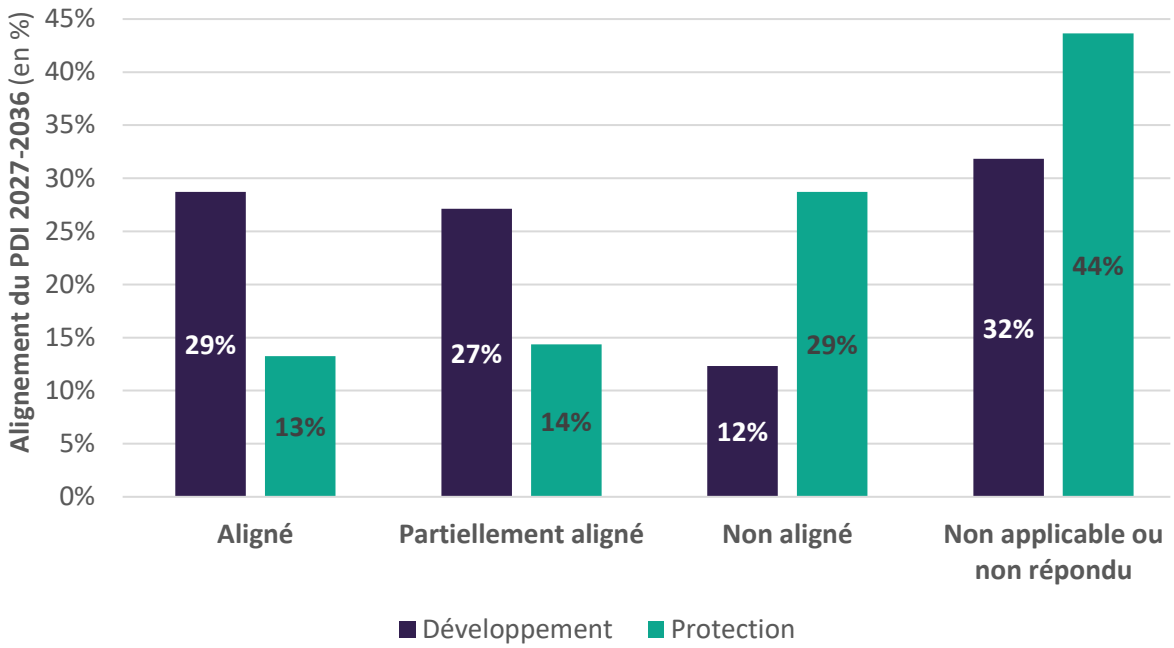

Ce réalignement réduit parallèlement la capacité d'accélérer le déploiement d'initiatives contribuant davantage aux objectifs climatiques de Montréal. À ce titre, le PUM 2050 propose une réorientation progressive des investissements vers des aménagements favorisant la décarbonation, la résilience et la qualité des milieux de vie. La pression exercée par les besoins de maintien des actifs pourrait cependant limiter la disponibilité des ressources requises pour concrétiser pleinement ces orientations. Le Test climat permet ainsi de mesurer à la fois l'alignement actuel des investissements municipaux et l'ampleur de la transition requise pour atteindre les objectifs climatiques de Montréal.

Par ailleurs, les résultats détaillés[9] montrent que la contribution climatique des investissements varie selon les dimensions d'atténuation et d'adaptation. Le croisement des résultats révèle que 19 % des investissements évalués (2 471 M$) est aligné à la fois en atténuation et en adaptation, représentant les investissements les plus fortement contributifs aux objectifs du Plan climat. À l'inverse, certains investissements contribuent principalement à une seule dimension climatique. Par exemple, 8 % est aligné en adaptation mais non aligné en atténuation, tandis que 10 % du PDI est aligné en atténuation mais non aligné en adaptation. Enfin, 29 % des investissements évalués sont jugés non alignés tant du point de vue de l'atténuation que de l'adaptation. Cette répartition reflète la diversité des investissements municipaux, dont plusieurs répondent à des enjeux climatiques spécifiques sans nécessairement générer des bénéfices équivalents dans les deux dimensions.

[9] Les projets pour lesquels la dimension adaptation n'était pas applicable (129 M$) sont exclus de cette analyse.

Graphique 32 – Répartition selon le niveau d'alignement en atténuation et adaptation, PDI 2027-2036

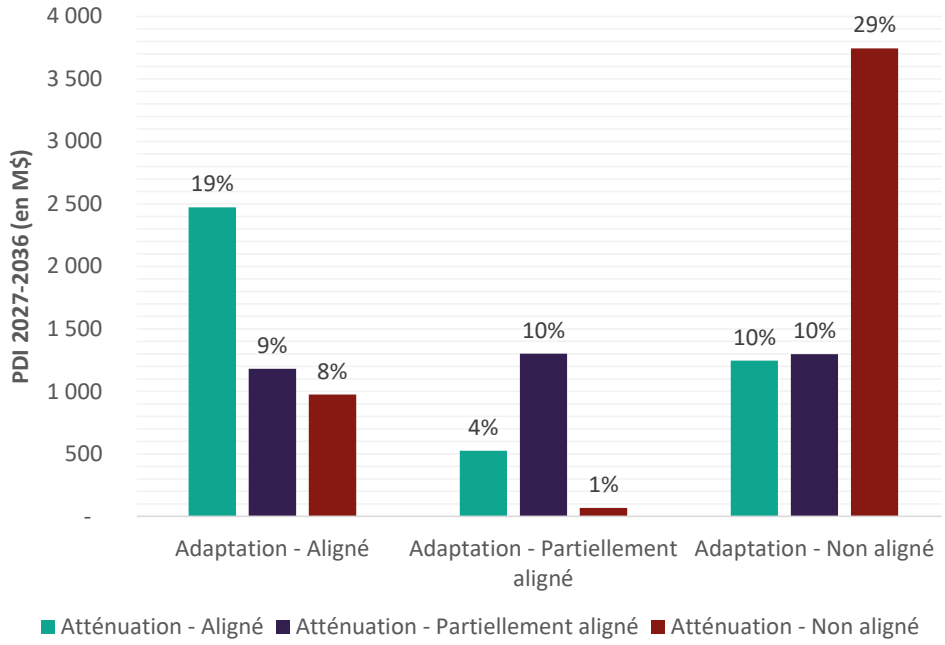

13.3.2. Part du budget du PDI consacrée à l'adaptation aux changements climatiques en 2027

L'action 46 du Plan climat met en lumière les investissements de la Ville en matière d'adaptation aux changements climatiques, en ciblant principalement les infrastructures naturelles et hybrides. Les infrastructures naturelles et hybrides jouent un rôle essentiel. Elles rendent la ville plus résiliente, la protègent contre les aléas climatiques, réduisent les coûts à long terme et améliorent la qualité de vie des citoyens. À ce titre, la Ville s'est engagée à consacrer un minimum de 10 %à 15 % de son PDI à ce type d'investissements.

Intégrée au processus budgétaire de la Ville depuis cinq ans, cette action reflète une approche de planification à long terme, qui vise à renforcer la résilience des infrastructures municipales face aux aléas climatiques. Pour évaluer ces investissements, une typologie en trois catégories est utilisée :

- **Infrastructures naturelles et hybrides** : les infrastructures naturelles sont des solutions fondées sur la nature, telles que les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres ou les saillies végétalisées. Les infrastructures hybrides, quant à elles, combinent des éléments naturels à des infrastructures grises pour les adapter au contexte urbain, comme les parcs ou rues éponges.
- **Infrastructures grises admissibles** : il s'agit d'infrastructures qui contribuent à réduire la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs impacts, comme les ouvrages de rétention, les digues permanentes, les piscines, les jeux d'eau ou encore les toits blancs.
- **Investissements non liés à l'adaptation** : cette catégorie regroupe les investissements qui ne réduisent pas la vulnérabilité climatique ou qui relèvent d'autres objectifs, comme la réduction des émissions de GES.

Résultats pour 2027

Comme présenté dans le tableau ci-dessous pour l'année 2027, 146 M$ (7,2 %) des investissements en adaptation aux changements climatiques seront consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides et 192 M$ (9,5 %) iront aux infrastructures grises admissibles.

Les investissements consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides aident à consolider le déploiement et la conservation des solutions fondées sur la nature. Face à l'augmentation prévue de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur et des pluies abondantes, ces investissements sont principalement destinés à la réfection et à la création de parcs et de milieux naturels et à la végétalisation et la gestion des eaux pluviales dans les milieux de vie.

Graphique 33 – Évolution des investissements en infrastructures naturelles et hybrides par rapport aux investissements totaux du PDI entre 2024 et 2027

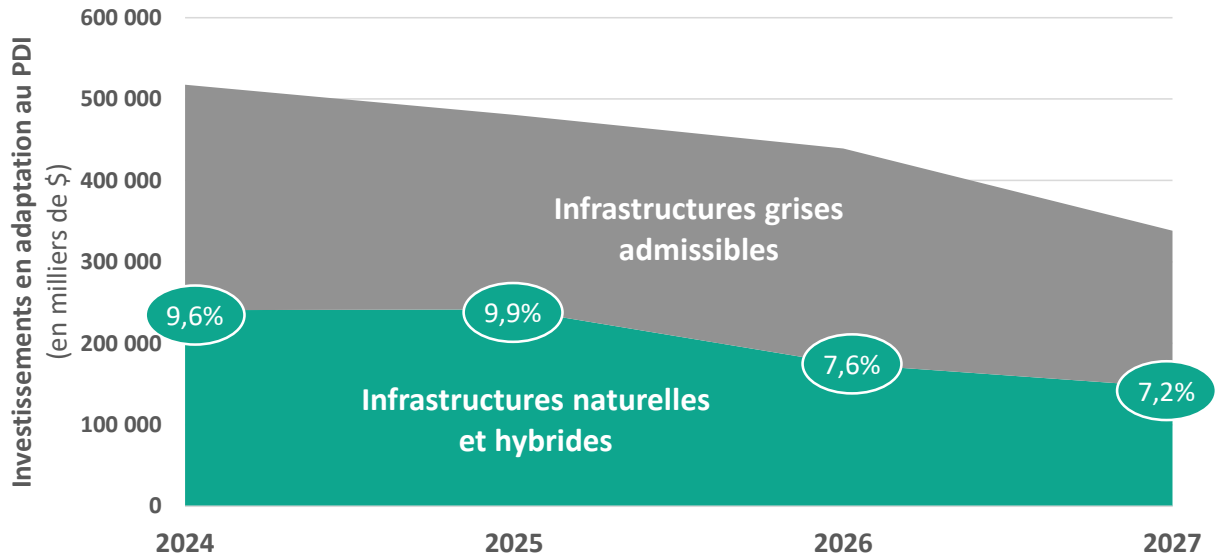

La diminution de la part des investissements consacrée à l'adaptation s'explique notamment par un contexte de réalignement budgétaire ayant orienté davantage d'investissements vers le maintien et la réfection des actifs municipaux existants. La proportion des investissements en infrastructures naturelles et hybrides est ainsi passée de son sommet de 9,9 % en 2025 à 7,2 % en 2027.

Compte tenu des capacités financières limitées, le choix d'accorder une plus grande place au maintien d'actifs réduit à court terme la possibilité de déployer certaines mesures additionnelles d'adaptation, mais permet de préserver la fiabilité des services municipaux et le bon état des infrastructures face à l'intensification des aléas climatiques. Alors que les épisodes de chaleur extrême, les pluies abondantes et les inondations devraient devenir plus fréquents et plus intenses, un retour progressif vers la cible de 10 % à 15 % d'investissements en adaptation contribuera à limiter les coûts futurs liés aux dommages, aux interruptions de service et au remplacement prématuré des infrastructures.

Tableau 107 – Investissements en adaptation de la Ville de Montréal, 2027

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	Infrastructures naturelles et hybrides	Infrastructures grises admissibles	Autres investissements	Investissements bruts 2027
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	-	-	13 312,0	13 312,0
Police	-	-	6 689,0	6 689,0
Sécurité incendie	-	-	23 545,0	23 545,0
DG	**-**	**-**	**43 546,0**	**43 546,0**
Matériel roulant et ateliers	-	-	80 000,0	80 000,0
DGA – Développement et affaires institutionnelles	**-**	**-**	**80 000,0**	**80 000,0**
Culture, sports et loisirs	8 851,5	12 755,0	103 934,5	125 541,0
Diversité et inclusion sociale	-	-	2 142,0	2 142,0
Environnement et transition écologique	53,3	157,8	10 816,9	11 028,0
Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal	69 182,4	10 918,8	12 230,8	92 332,0
Société du parc Jean-Drapeau	5 568,6	-	21 011,4	26 580,0
DGA - Qualité de vie	**83 655,8**	**23 831,6**	**150 135,6**	**257 623,0**
Commission des services électriques	-	94 215,0	-	94 215,0
Eau	9 500,0	50 000,0	596 827,0	656 327,0
Gestion et planification des immeubles	-	2 182,6	95 271,4	97 454,0
Infrastructures du réseau routier	-	5 250,0	197 088,0	202 338,0
Stratégie immobilière et habitation	-	-	53 032,0	53 032,0
Technologies de l'information	-	-	98 982,0	98 982,0
Urbanisme et mobilité	25 238,8	7 236,9	225 928,3	258 404,0
DGA Urbanisme, mobilité et infrastructures	**34 738,8**	**158 884,5**	**1 267 128,7**	**1 460 752,0**
Arrondissements	27 744,9	9 546,4	144 899,7	182 191,0
Total	**146 139,5**	**192 262,5**	**1 685 710,0**	**2 024 112,0**
Répartition du pourcentage des investissements	**7,2%**	**9,5%**	**83,3%**	**100,0%**

13.3.3. Évaluation de l'alignement des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement

L'impact climatique des dépenses du budget de fonctionnement provient principalement de la consommation d'énergie ainsi que de l'achat de matériel, d'équipement et de services. Dans cette quatrième édition du budget climat, la Ville présente une troisième évaluation de son budget de fonctionnement, qui porte uniquement sur les dépenses énergétiques.

Entre 2019 et 2026, les dépenses énergétiques défavorables de Montréal, soit les dépenses en gaz naturel, en essence, en huile diesel et en mazout, oscillent entre 27 % (23 M$ en 2020) et 39 % (44 M$ en 2022) des dépenses énergétiques totales. Lors de la dernière année complète avec des données réelles (2025), la part des dépenses énergétiques défavorables était de 29 % (33 M$), en baisse de 11 M$ par rapport au sommet de 2022.

Bien que les dépenses liées à l'électricité soient considérées comme favorables, leur diminution demeure souhaitable afin d'améliorer l'efficacité énergétique globale des activités municipales et d'optimiser l'utilisation de l'énergie disponible.

Les variations observées dans la part des dépenses énergétiques défavorables entre 2019 et 2026 s'expliquent par plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci figurent les écarts de température d'une année à l'autre, les impacts économiques liés à la pandémie de COVID-19, ainsi que les effets de la conjoncture géopolitique mondiale qui ont influencé les prix de l'énergie.

Graphique 34 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2027

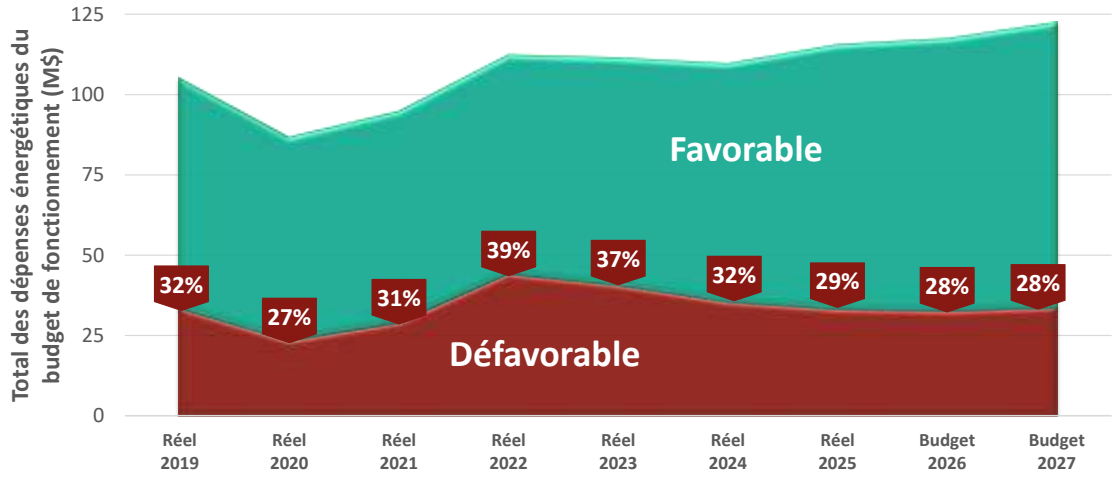

Les principales dépenses énergétiques[5] défavorables du budget de 2027 découleront principalement des :

- Dépenses en essence du Service du matériel roulant et ateliers (57 %)
- Dépenses en combustibles du Service de la gestion et planification des immeubles (21 %)
- Dépenses en gaz naturel du Service de l'eau (21 %).

Projets et programmes permettant de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables

La Ville met en place des projets et programmes afin de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables, et ainsi d'améliorer l'alignement de son budget de fonctionnement en matière d'atténuation des changements climatiques. Parmi ces investissements, on retrouve :

- **66 169 — Programme de transition écologique pour le parc immobilier — 204 M$**

Ce programme contribue à réduire les émissions de GES et à rendre la Ville carboneutre en éliminant l'utilisation d'énergies fossiles et les fuites d'halocarbures, en améliorant la performance énergétique des bâtiments, de même qu'en électrifiant et mutualisant la flotte de véhicules du service.

- **56 540 — Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) – 1 000 M$**

La station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte génère des boues déshydratées qui sont incinérées dans quatre incinérateurs. Ceux-ci s'approchent de la fin de leur vie utile et produisent une quantité importante d'émissions atmosphériques et de GES. Le projet de construction de l'Usine de Traitement et de Valorisation des Boues réduira la consommation de gaz naturel, réduira les rejets atmosphériques, augmentera la valorisation des résidus pour le 40 % de volume de boue détourné de l'incinération et permettra d'améliorer son efficacité énergétique.

[5] Il est important de noter que certaines dépenses énergétiques liées à la sous-traitance, telles que le diesel utilisé pour le déneigement et la collecte des matières résiduelles, ne sont pas comprises dans l'analyse puisque les données évaluées ne permettaient pas de faire cette distinction.

13.4. Le défi du respect du budget carbone

13.4.1. L'état des émissions de GES : 78,5 mégatonnes d'équivalent CO_2 émis entre 2018 et 2024

Chaque année, la Ville de Montréal publie un inventaire mis à jour des émissions de GES de la collectivité montréalaise. Le territoire couvert correspond à l'ensemble de l'agglomération, incluant les 19 arrondissements ainsi que les 15 villes liées situées sur l'île.

En 2024, les émissions de GES ont atteint 11,4 mégatonnes d'équivalent CO_2 (Mt éq. CO_2), soit une stagnation par rapport à 2023 (-0,6 %). Les émissions de GES en 2024 présentent une réduction de 24 % par rapport à 1990, ce qui est inférieur à l'objectif de réduction de 30 % de 2020.

Graphique 35 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2019-2024[7,8]

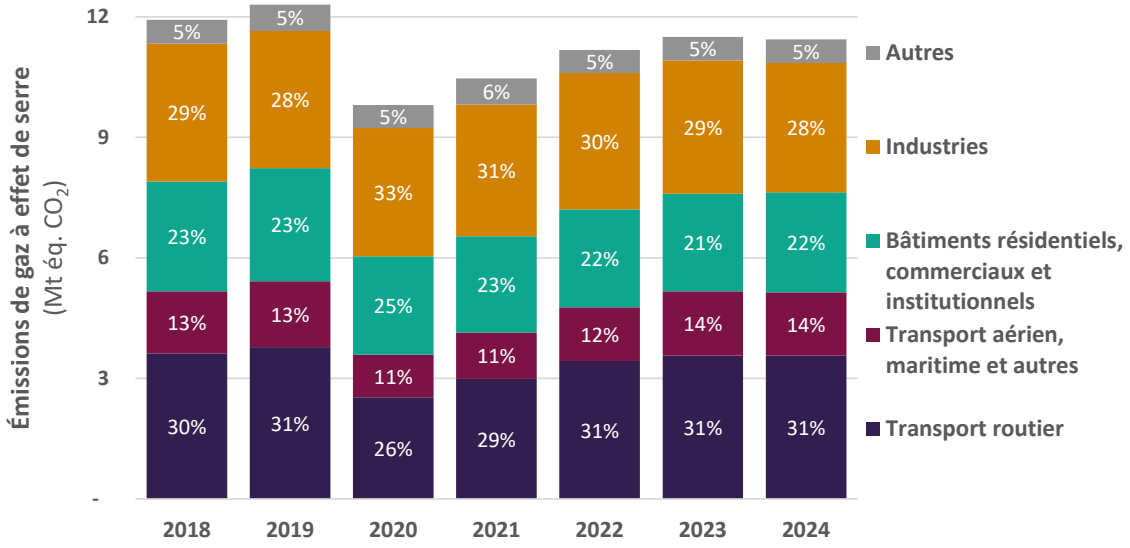

13.4.2. Le budget carbone : 106 Mt éq. CO_2 restant entre 2025 et 2050

En cohérence avec les recommandations scientifiques les plus récentes, la Ville de Montréal s'est dotée en 2021 d'un budget carbone qui s'applique au territoire couvert par l'inventaire des émissions de GES de l'ensemble de l'agglomération[10]. Un budget carbone représente la quantité maximale de GES pouvant être émise dans l'atmosphère sans dépasser le seuil de 1,5 C de réchauffement planétaire par rapport à l'ère préindustrielle. Pour respecter cette limite, des plafonds annuels d'émissions ont été établis, définissant la trajectoire de réduction nécessaire au fil du temps.

Si la collectivité montréalaise dépasse le plafond d'émissions prévu pour une année donnée, elle devra compenser cet excédent en réduisant davantage ses émissions les années suivantes, afin de rester dans les limites du budget global. Étant donné que ce dernier est limité, et que les plafonds deviennent de plus

7 Le secteur des industries inclut les émissions de sources fixes associées aux industries manufacturières, de la construction et énergétiques ainsi que les émissions liées aux procédés industrielles et à l'utilisation de produits.

8 Autres : inclut les émissions fugitives ainsi que les émissions liées aux matières résiduelles et à l'agriculture

10 Le détail de la méthodologie du budget carbone de la Ville de Montréal est présenté en annexe.

en plus stricts avec le temps, il est dans l'intérêt de la Ville de réduire ses émissions le plus tôt possible de manière significative.

Entre 2018 et 2024, la collectivité montréalaise a émis 78,5 Mt éq. CO_2. Cela signifie qu'en six ans, 43 % du total du budget carbone disponible jusqu'en 2050 a été épuisé, équivalent à un déficit de près de 3,64 Mt éq. CO_2 en 2023 par rapport à la trajectoire idéale pour respecter le budget carbone. **Le budget carbone restant entre 2025 et 2050 est donc maintenant de 106 Mt éq. CO_2.**

Tableau 108 – État du budget carbone entre 2018 et 2024

(en Mt éq. CO_2)	Émissions réelles	Budget carbone	
		Plafonds annuels	Solde cumulatif
2018	11,93	11,61	(0,31)
2019	12,30	10,97	(1,64)
2020	9,81	10,84	(0,61)
2021	10,46	10,69	(0,39)
2022	11,10	10,50	(0,98)
2023	11,50	10,28	(2,21)
2024	11,44	10,01	(3,64)

Au cours des sept dernières années, les émissions de GES sont demeurées au-dessus des plafonds annuels fixés par le budget carbone, à l'exception de 2020 et 2021, deux années marquées par la pandémie de COVID-19. Au-delà de l'atteinte des cibles fixées dans le Plan climat, le respect du budget carbone est essentiel pour que la Ville contribue de manière équitable aux efforts mondiaux d'atténuation des changements climatiques.

Graphique 36 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2)

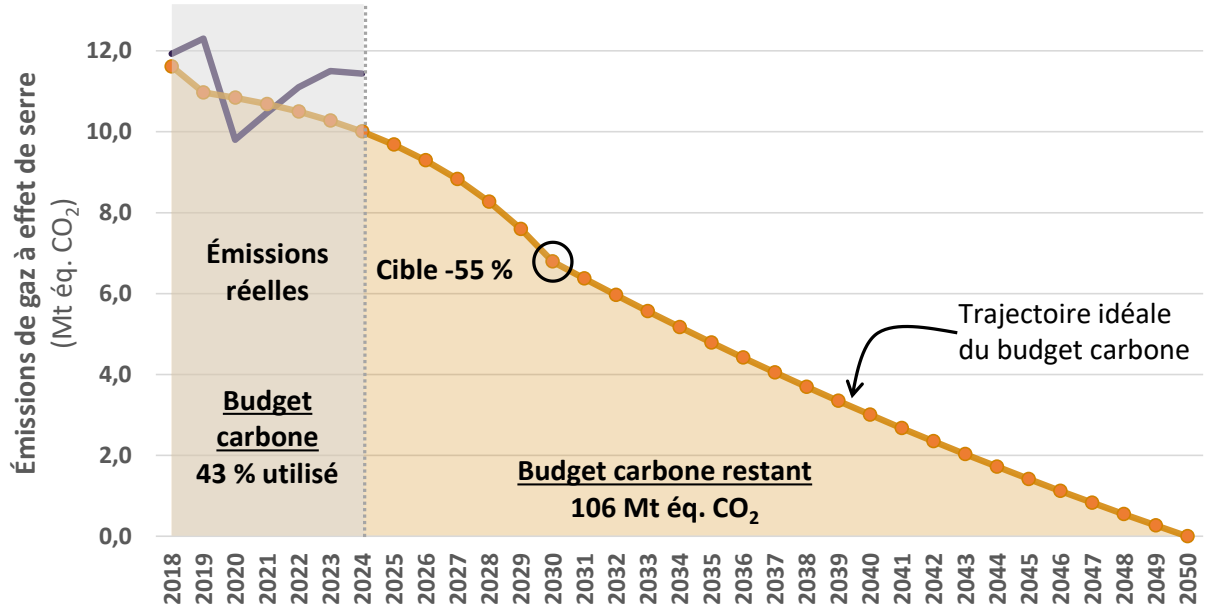

13.5. Prévision des émissions de GES de l'agglomération de Montréal

Afin d'évaluer la capacité de l'agglomération de Montréal à respecter son budget carbone et à atteindre ses cibles climatiques, le budget climat repose sur une modélisation des trajectoires d'émissions de GES[11]. Cette approche permet d'estimer l'effet des mesures d'atténuation, d'identifier les écarts à combler pour respecter le budget carbone et d'orienter les priorités d'action. Elle fait du budget climat un outil stratégique pour orienter les décisions vers les mesures les plus efficaces.

Avec un budget carbone restant de 106 Mt éq. CO_2 d'ici 2050, il est estimé que la Ville de Montréal émettrait 234 Mt éq. CO_2 en l'absence de mesures additionnelles à celles déjà prévues par les gouvernements du Québec et du Canada. Il existe donc un écart à combler. Or, cet écart n'est comblé qu'en partie par les mesures du Plan climat

13.5.1. Les mesures du Plan climat peuvent réduire les émissions de 44 Mt éq. CO_2 si elles sont pleinement mises en œuvre

Les mesures du Plan climat permettraient de réduire une part importante de cet écart, mais demeureraient insuffisantes pour respecter le budget carbone de Montréal. Les projections intègrent les mesures actuelles, planifiées et à l'étude, et sont mises à jour régulièrement afin de refléter les données les plus récentes ainsi que l'évolution des politiques et des comportements.

Même dans l'hypothèse où l'ensemble des mesures planifiées et envisagées seraient entièrement mises en œuvre, un **écart résiduel de 84 Mt éq. CO_2** subsisterait. Davantage de mesures ou un renforcement des mesures actuelles, planifiées ou envisagées doivent donc être mis en œuvre.

Graphique 37 – Évaluation des écarts par rapport au budget carbone (en Mt éq. CO_2)

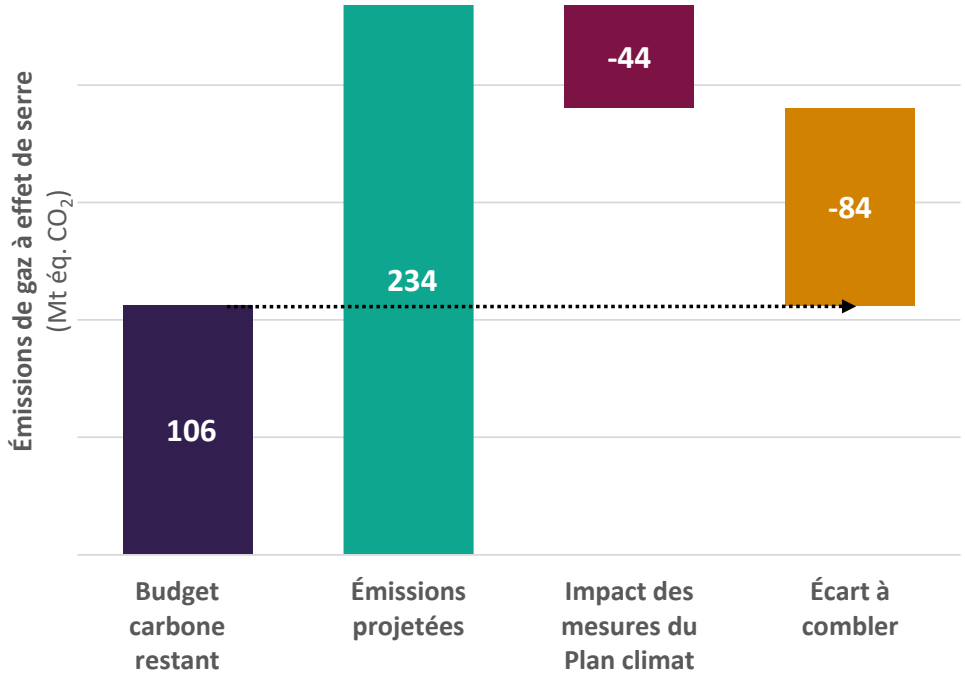

[11] La Ville reconnaît les incertitudes qui entourent les trajectoires d'émissions de GES, la qualité des inventaires et l'efficacité des mesures. Les résultats présentés reposent sur les meilleures données disponibles et des hypothèses crédibles, mais peuvent varier d'une année à l'autre.

Les mesures actuelles et planifiées peuvent réduire les émissions de 24 Mt éq. CO_2

Les mesures actuelles et planifiées représentent les actions climatiques déjà mises en œuvre et dotées d'un financement ou d'un plan de mise en œuvre en 2026, et ce, à tous les niveaux de gouvernement. Ces mesures permettent d'accélérer la réduction des émissions, mais demeurent insuffisantes pour atteindre les cibles de réduction ou respecter le budget carbone. Si elles sont pleinement mises en œuvre, ces politiques et engagements devraient permettre une réduction cumulative de 24 Mt éq. CO_2 d'ici 2050. Les résultats sont présentés ci-dessous par secteur d'émissions, incluant le transport routier, les bâtiments, ainsi que les autres secteurs.

Mesures actuelles et planifiées — transport

Alors que la Ville s'est engagée en mai 2023 à atteindre la carboneutralité des transports d'ici 2040, les émissions de ce secteur ont augmenté de 43 % depuis le début de la pandémie en 2020. Le transport routier représentait notamment près du tiers des GES émis par la collectivité montréalaise en 2024 et l'auto solo demeure le mode de transport le plus émetteur de Montréal. Face à ces constats, il est primordial d'accélérer les actions visant à réduire les émissions de GES liées au transport routier et à l'auto solo. La Ville devra aussi travailler avec les autres paliers gouvernementaux, particulièrement en ce qui a trait aux transports aérien et maritime.

Avec les mesures actuelles et planifiées liées au secteur du transport, la Ville pourrait atteindre une réduction de 12,55 Mt éq. CO_2 des émissions totales estimées d'ici 2050. Cette réduction représente 29 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat.

Tableau 109 – Impact des mesures actuelles et planifiées du transport

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l'autopartage, le taxi, et le covoiturage (action 11)	(9,31)	21,6%
Privilégier et augmenter la proportion de véhicules électriques au centre-ville de Montréal (action 13)	(0,32)	0,7%
Électrifier 100 % des autobus de la STM (action 14)	(2,23)	5,2%
Encourager le verdissement et stimuler la densification de la ville par la conversion de stationnements à ciel ouvert (action 18)	(0,69)	1,6%
Total des mesures actuelles et planifiées du transport	**(12,55)**	**29,1%**

Selon les projections modélisées, les émissions de ce secteur passeraient de 5,1 Mt éq. CO_2 à 3,4 Mt éq. CO_2 entre 2023 et 2040 avec les mesures actuelles et planifiées. Afin de respecter son engagement en réduisant ces émissions à zéro, la Ville entend mettre en œuvre de mesures structurantes dans ce secteur émissif, dont la mise en place d'une stratégie d'écofiscalité, soit l'une des 6 actions ajoutées lors de la mise à jour du Plan climat[12].

[12] Voir la section des mesures supplémentaires à l'étude pour plus de détails sur l'impact GES de cette stratégie.

Mesures actuelles et planifiées — bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels

Avec les mesures actuelles et planifiées liées aux bâtiments, la Ville prévoit une réduction de près de 7,29 Mt éq. CO_2 dans les émissions provenant des secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels d'ici 2050. Cette réduction représente 16,9 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat. La mise en œuvre du système de divulgation, cotation et performance des grands bâtiments représente à elle seule plus du quart des réductions potentielles, ce qui en fait l'action avec le plus grand potentiel de réduction des émissions parmi les mesures actuelles et planifiées du Plan climat.

Tableau 110 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans le secteur des bâtiments

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Adapter les règlements afin d'améliorer l'efficacité énergétique de tous les types de bâtiments (action 25)	(0,47)	1,1%
Système de divulgation, cotation et performance des grands bâtiments (action 27)	(6,82)	15,8%
Total des mesures actuelles et planifiées des bâtiments	**(7,29)**	**16,9%**

En 2024, les émissions annuelles de GES provenant des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels représentaient 22 % du total des GES émis par la collectivité montréalaise. En complément des cibles établies dans le Plan climat, la Ville s'est engagée, dès 2022, à atteindre zéro émission de GES pour l'ensemble des bâtiments sur son territoire d'ici 2040.

Selon les projections modélisées, les émissions de ce secteur passeraient de 2,5 Mt éq. CO_2 à 0,3 Mt éq. CO_2 entre 2024 et 2040 avec les mesures actuelles et planifiées.

Mesures actuelles et planifiées — autres secteurs

Avec les mesures actuelles et planifiées liées aux autres secteurs, la Ville prévoit une réduction d'environ 3,68 Mt éq. CO_2, soit 8,5 % du total des réductions potentielles des actions du Plan climat.

Tableau 111 – Impact des mesures actuelles et planifiées dans les autres secteurs

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres (action 20)	(0,26)	0,6%
Remplacer les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (action 37)	(1,46)	3,4%
Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (action 40)	(1,96)	4,5%
Total des mesures actuelles et planifiées des autres secteurs	**(3,68)**	**8,5%**

En 2024, les émissions annuelles de GES provenant des autres secteurs[12] représentaient 34 % du total des GES émis par la collectivité montréalaise. Les sous-secteurs les plus émissifs étaient les sources fixes des et l'utilisation de produits par les industries.

[12] Les autres secteurs incluent les émissions de sources fixes associées aux industries manufacturières et la construction, aux industries énergétiques et aux émissions fugitives, les émissions liées aux matières résiduelles, les émissions liées aux procédés industriels et aux utilisations de produits, et les émissions associées à l'agriculture.

Selon les projections modélisées, les émissions de ces secteurs ne diminueraient pas significativement, passant de 3,8 Mt éq. CO_2 à 3,2 Mt éq. CO_2 entre 2024 et 2050 avec les mesures actuelles et planifiées.

Afin de respecter son engagement envers la carboneutralité à l'horizon 2050, la Ville devra notamment travailler avec les autres paliers gouvernementaux, particulièrement en ce qui a trait aux émissions des industries.

Les mesures supplémentaires à l'étude peuvent réduire les émissions de 20 Mt éq. CO_2

Malgré les efforts déjà planifiés, la prévision des émissions indique que la collectivité montréalaise ne parviendrait pas à atteindre ses cibles climatiques sans l'ajout de nouvelles mesures ou sans le renforcement soutenu des mesures actuelles. Les mesures supplémentaires à l'étude constituent de nouvelles initiatives ou bonifications aux politiques existantes. Bien qu'elles soient prévues dans le Plan climat, ces mesures n'ont pas encore été accompagnées d'un plan de mise en œuvre précis ou d'un financement suffisant.

Ces mesures permettraient de ralentir la consommation du budget carbone en réduisant l'écart entre les émissions projetées et les plafonds fixés de près de 20 Mt éq. CO_2 d'ici 2050. Malgré cette amélioration, le budget carbone de Montréal serait néanmoins entièrement consommé dès 2036, soit bien avant 2050. Cette réduction représente près de la moitié du total des réductions potentielles des actions du Plan climat. La mise en œuvre de la nouvelle action du Plan climat qui consiste à établir une stratégie d'écofiscalité pour financer la mobilité montréalaise représente près de 22 % des réductions potentielles, ce qui en fait l'action avec le plus grand potentiel de réduction des émissions parmi l'ensemble des mesures du Plan climat.

Tableau 112 – Impact des mesures supplémentaires à l'étude

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Financer la mobilité montréalaise au moyen d'une Stratégie d'écofiscalité (action 11.1)	(9,5)	22,0%
Élaborer une stratégie pour que 25 % des livraisons s'effectuent sans émission de GES (action 16)	(5,6)	13,1%
Favoriser l'aménagement de quartiers à échelle humaine (action 17)	(0,8)	1,7%
Exemplarité municipale - électrification et optimisation des parcs de véhicules municipaux et immobilier (actions 30, 35 et 36)	(3,8)	8,8%
Total des mesures supplémentaires à l'étude	**(19,7)**	**45,5%**

13.5.2. Analyse des écarts GES à combler

Au total, les mesures actuelles, planifiées et supplémentaires à l'étude pourraient mener à une réduction de la consommation du budget carbone d'environ 44 Mt éq. CO_2.

Tableau 113 – Impact GES des actions du Plan climat

(en Mt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone	Part des réductions totales d'ici 2050
Mesures actuelles et planifiées	(24)	54,5%
Mesures supplémentaires à l'étude	(20)	45,5%
Impact GES total des actions du Plan climat	**(44)**	**100,0%**

Cet effort significatif lié aux nombreuses mesures de réduction des émissions déjà mises en œuvre, planifiées ou actuellement à l'étude dans le cadre du Plan climat ne serait toutefois pas suffisant pour respecter la cible de carboneutralité 2050 et le budget carbone. Malgré les réductions attendues, les émissions cumulatives de la collectivité montréalaise demeureraient supérieures au budget carbone disponible de 84 Mt éq. CO_2.

Graphique 38 – Trajectoires des émissions de GES de l'action climatique de Montréal (en Mt éq. CO_2)

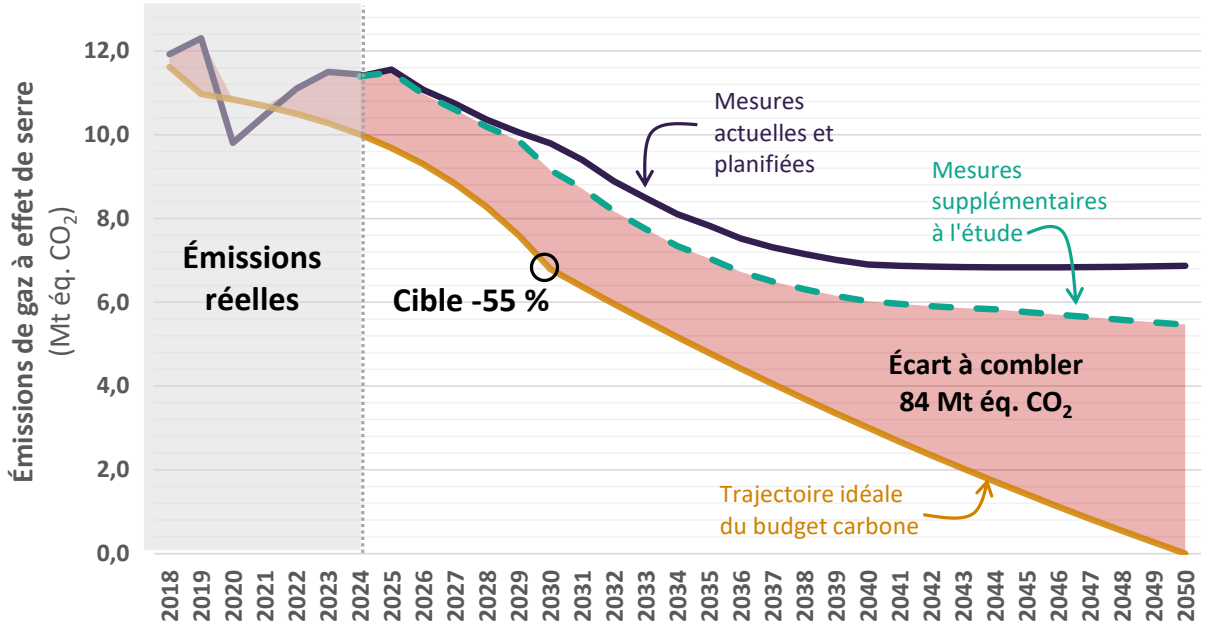

Une part importante de cet écart résiduel provient toutefois de secteurs pour lesquels la Ville de Montréal dispose de leviers d'action limités. En effet, plusieurs sources d'émissions significatives, notamment dans les secteurs du transport aérien, maritime et ferroviaire ainsi que de l'industrie, relèvent principalement des gouvernements supérieurs ou d'autres acteurs économiques.

- Dans les secteurs maritime et aérien, des réductions additionnelles de GES dépendront notamment de l'évolution des technologies, du déploiement de carburants à faibles émissions et de décisions réglementaires fédérales.
- Dans le secteur industriel, la capture et le stockage du carbone (CSC) constituent une voie de décarbonation pour réduire les émissions résiduelles associées à certains procédés industriels. La majorité des scénarios analysés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) misent sur un déploiement à grande échelle de cette technologie pour atteindre la carboneutralité mondiale. Cette technologie est particulièrement adaptée aux sources ponctuelles à forte concentration de CO_2 et présente un potentiel significatif pour les industries ne disposant pas encore de solutions de décarbonation pleinement matures.

Le graphique suivant présente un scénario dans lequel les secteurs principalement encadrés par les gouvernements provincial et fédéral réussissent progressivement à éliminer leurs émissions nettes de carbone d'ici 2050. Les résultats montrent qu'une telle transformation permettrait de réduire considérablement l'écart avec la trajectoire compatible avec le budget carbone montréalais. Cette analyse

met en évidence le fait que l'atteinte des cibles climatiques de Montréal dépend non seulement des actions municipales, mais également de décisions structurantes prises par les autres ordres de gouvernement. Elle souligne ainsi **l'importance du rôle d'influence, de représentation et de mobilisation** que la Ville doit exercer afin de favoriser l'adoption de mesures ambitieuses dans les secteurs qui échappent largement à sa compétence directe.

Graphique 39 – Trajectoires des émissions de GES de l'action climatique de Montréal, incluant les mesures sous la responsabilité des autres paliers gouvernementaux (en Mt éq. CO_2)

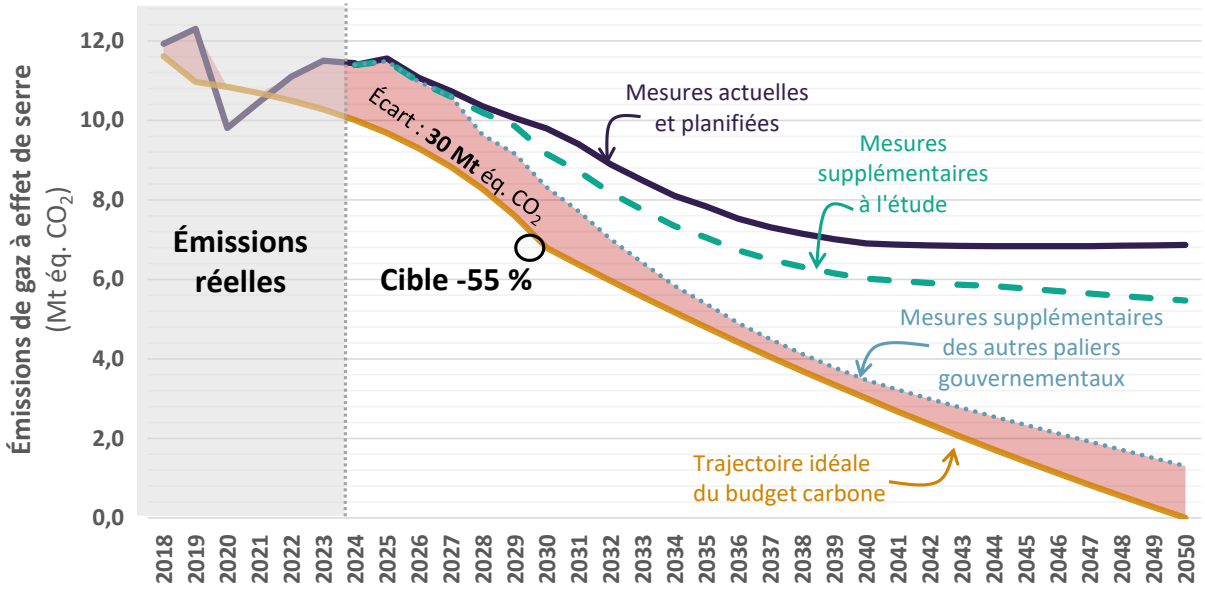

13.6. Perspectives et ajustements futurs

Les résultats du Budget climat 2027 montrent que Montréal dispose maintenant d'outils robustes pour mesurer l'alignement climatique de ses investissements et de ses émissions. Ils permettent également de quantifier l'écart à parcourir pour atteindre les ambitions climatiques de la Ville tout en répondant aux besoins croissants de maintien des actifs municipaux. Le Budget climat constitue ainsi un outil d'aide à la décision pour planifier progressivement les investissements nécessaires à l'atteinte des cibles du Plan climat et du PUM 2050.

L'année 2027 marquera une étape de consolidation des outils de gouvernance climatique de la Ville. Le **Test climat** poursuivra son déploiement au sein des services et des arrondissements afin d'intégrer de façon plus systématique les considérations climatiques à la planification des projets, à l'élaboration des programmes et aux décisions d'investissement. À terme, cet outil permettra non seulement d'évaluer l'alignement climatique des initiatives municipales, mais également d'orienter leur conception afin d'en maximiser les bénéfices en matière d'atténuation et d'adaptation.

La Ville poursuivra également l'amélioration de sa **modélisation** des trajectoires d'émissions de GES. Les résultats de la modélisation démontrent que les mesures actuellement en œuvre ou à l'étude ne permettront pas, à elles seules, de respecter le budget carbone de la collectivité. Montréal devra donc poursuivre ses efforts afin d'accélérer la mise en œuvre des actions du Plan climat et d'identifier de nouvelles mesures capables de générer des réductions additionnelles significatives. Une attention particulière devra être accordée aux secteurs du transport, des bâtiments et de l'industrie, qui représentent une part importante des émissions de GES de la collectivité. Les travaux futurs en matière de modélisation viseront à développer un scénario qui respecte la trajectoire du Budget carbone.

Enfin, le développement des **infrastructures naturelles et hybrides**, la gestion durable des eaux pluviales, l'accroissement de la canopée et la réduction des îlots de chaleur devront demeurer des priorités afin d'améliorer la résilience du territoire montréalais.

En combinant une gouvernance climatique renforcée et des outils d'aide à la décision en constante amélioration, Montréal entend poursuivre sa transition écologique et accroître sa contribution aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements

Services administratifs

Tableau 114 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Services de la direction générale							
Direction générale	4 387,6	5 934,9	5 736,7	5 366,7	7 567,5	5 588,4	5 313,1
Affaires juridiques	68 911,2	69 815,9	75 177,0	78 136,5	81 635,1	80 418,1	82 720,7
Contrôleur général	2 880,3	2 997,6	3 000,8	2 896,3	3 183,4	3 115,7	3 081,7
Finances et évaluation foncière	77 223,2	80 451,0	81 512,8	86 539,5	91 966,2	86 454,4	88 627,1
Police	817 160,2	831 091,1	880 741,5	916 659,1	939 233,7	872 006,8	917 429,9
Ressources humaines	59 556,9	61 758,3	63 757,0	63 195,4	65 993,3	67 264,2	66 036,4
Sécurité incendie	391 040,6	410 462,6	406 720,3	440 122,3	442 954,1	421 103,7	431 813,1
Autres services administratifs	11 192,2	12 250,3	14 807,9	15 601,4	19 236,8	22 355,6	23 458,6
Total – Services administratifs	**1 432 352,2**	**1 474 761,7**	**1 531 454,0**	**1 608 517,2**	**1 651 770,1**	**1 558 306,9**	**1 618 480,6**

Tableau 115 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	2 849,2	4 240,1	3 805,7	3 542,1	3 945,7	3 527,7	3 430,7
Cotisations de l'employeur	730,0	961,0	933,6	965,4	992,8	925,4	832,6
Transport et communications	61,6	78,0	62,0	17,2	80,9	90,7	73,3
Services professionnels	192,8	21,1	10,5	84,6	196,4	157,4	63,0
Services techniques et autres	196,3	294,1	370,1	374,8	1 941,4	411,4	480,5
Location, entretien et réparation	1,9	25,7	4,5	20,1	5,8	4,2	4,2
Biens non durables	26,5	21,0	11,7	22,6	32,2	124,5	81,7
Biens durables	0,4	2,9	1,1	1,6	2,1	2,1	2,1
Contributions à des organismes	328,9	291,0	537,5	335,1	370,2	345,0	345,0
Autres	-	-	-	3,2	-	-	-
Total	**4 387,6**	**5 934,9**	**5 736,7**	**5 366,7**	**7 567,5**	**5 588,4**	**5 313,1**

Tableau 116 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	46 318,0	48 145,4	45 915,3	42 109,6	42 469,9	42 393,9	44 300,4
Cotisations de l'employeur	11 828,9	11 799,6	11 516,9	11 094,7	10 738,0	10 724,0	10 315,0
Transport et communications	2 186,2	1 752,2	2 394,4	2 709,7	3 533,9	1 932,1	1 950,1
Services professionnels	2 500,3	2 037,0	7 899,4	15 082,2	16 405,2	16 405,0	17 035,0
Services techniques et autres	5 222,5	5 322,5	6 205,5	6 299,3	7 650,1	8 269,1	8 435,1
Location, entretien et réparation	204,9	177,2	305,3	272,7	220,0	129,8	155,8
Biens non durables	471,9	417,1	492,7	483,8	450,2	378,1	368,2
Biens durables	156,1	143,1	438,5	36,7	157,8	176,1	151,1
Contributions à des organismes	15,0	17,7	20,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Autres	7,4	4,1	(11,0)	37,8	-	-	-
Total	**68 911,2**	**69 815,9**	**75 177,0**	**78 136,5**	**81 635,1**	**80 418,1**	**82 720,7**

Tableau 117 – Contrôleur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	2 195,1	2 289,4	2 302,7	2 231,3	2 414,4	2 368,6	2 380,0
Cotisations de l'employeur	567,6	601,2	604,5	579,3	638,3	616,6	581,2
Transport et communications	16,5	15,6	14,4	11,7	16,8	13,8	13,8
Services professionnels	2,2	-	-	1,5	-	-	-
Services techniques et autres	60,6	65,1	61,4	54,6	61,5	59,5	59,5
Location, entretien et réparation	3,7	5,8	4,9	5,3	6,3	5,9	5,9
Biens non durables	5,8	5,0	9,0	8,8	42,7	47,6	37,6
Biens durables	28,8	15,5	3,9	3,8	3,4	3,7	3,7
Total	**2 880,3**	**2 997,6**	**3 000,8**	**2 896,3**	**3 183,4**	**3 115,7**	**3 081,7**

Tableau 118 – Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	49 673,6	50 432,9	51 419,8	53 334,4	53 544,0	53 762,8	54 950,2
Cotisations de l'employeur	13 308,9	13 660,1	14 104,5	14 404,8	14 290,1	14 276,1	13 831,5
Transport et communications	1 888,0	1 499,9	1 631,0	2 501,3	2 400,6	2 103,8	2 277,7
Services professionnels	1 800,0	2 453,1	3 006,4	3 049,0	3 305,9	3 876,5	3 582,0
Services techniques et autres	6 721,1	8 218,8	7 364,0	6 906,0	13 919,1	7 847,1	9 394,9
Location, entretien et réparation	87,8	69,5	57,8	53,9	56,6	105,5	59,2
Biens non durables	122,8	113,9	116,5	72,1	116,1	131,0	84,1
Biens durables	89,2	44,0	17,7	73,5	66,4	84,2	75,0
Autres	3 531,8	3 958,8	3 795,1	6 144,5	4 267,4	4 267,4	4 372,5
Total	**77 223,2**	**80 451,0**	**81 512,8**	**86 539,5**	**91 966,2**	**86 454,4**	**88 627,1**

Tableau 119 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	615 082,2	636 723,8	671 605,7	691 237,3	718 411,8	661 720,0	708 553,6
Cotisations de l'employeur	157 995,0	151 167,2	160 618,1	176 153,4	174 783,1	161 518,3	166 446,6
Transport et communications	3 776,9	3 657,7	4 115,2	3 818,8	4 597,1	3 105,0	2 983,3
Services professionnels	1 175,0	1 055,6	999,9	1 027,6	1 430,4	1 431,3	1 342,3
Services techniques et autres	8 914,7	10 241,3	13 000,2	14 225,1	12 401,6	12 377,8	7 358,3
Location, entretien et réparation	10 740,1	10 317,2	10 605,7	10 818,1	8 035,3	11 199,4	10 527,1
Biens non durables	10 319,2	10 264,2	11 928,8	10 633,7	11 041,9	12 148,4	11 705,6
Biens durables	4 317,5	2 658,2	2 682,3	3 006,1	2 486,9	2 476,0	2 219,6
Contributions à des organismes	4 796,6	4 992,4	5 175,1	5 816,6	6 030,6	6 030,6	6 293,5
Autres	43,0	13,5	10,5	(77,6)	15,0	-	-
Total	**817 160,2**	**831 091,1**	**880 741,5**	**916 659,1**	**939 233,7**	**872 006,8**	**917 429,9**

Tableau 120 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	43 528,2	44 323,1	46 405,9	45 304,1	47 054,1	47 002,1	47 305,4
Cotisations de l'employeur	11 470,2	11 967,3	12 205,4	13 053,8	12 520,8	12 520,8	11 680,3
Transport et communications	899,3	943,7	887,0	893,6	938,8	1 054,9	1 069,5
Services professionnels	2 680,5	3 128,2	2 972,7	2 694,0	3 438,6	3 800,0	3 515,0
Services techniques et autres	798,9	1 181,8	1 112,8	1 092,0	1 734,3	2 531,6	2 111,4
Location, entretien et réparation	25,2	92,3	73,4	75,5	130,1	147,1	147,1
Biens non durables	106,5	71,9	100,1	67,8	137,4	156,7	156,7
Biens durables	48,0	40,0	(0,3)	14,6	39,2	51,0	51,0
Autres	0,1	10,0	-	-	-	-	-
Total	**59 556,9**	**61 758,3**	**63 757,0**	**63 195,4**	**65 993,3**	**67 264,2**	**66 036,4**

Tableau 121 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	288 577,9	305 057,9	302 681,3	328 901,6	330 520,0	319 789,6	334 299,9
Cotisations de l'employeur	75 988,1	78 916,2	81 010,5	85 880,5	87 037,9	86 166,2	82 354,3
Transport et communications	798,8	825,3	729,1	927,3	1 261,1	1 021,1	1 042,6
Services professionnels	2 279,5	3 272,6	2 779,1	5 170,7	2 248,1	1 312,6	1 527,6
Services techniques et autres	4 779,5	6 643,1	7 736,0	6 270,6	5 667,1	3 788,0	3 938,0
Location, entretien et réparation	6 860,0	4 864,7	2 950,1	4 853,5	3 486,5	991,7	1 028,7
Biens non durables	8 178,6	6 497,5	3 201,8	5 507,4	6 470,7	5 056,2	4 752,3
Biens durables	3 679,9	4 277,7	5 577,5	2 569,9	6 045,7	2 778,3	2 669,7
Contributions à des organismes	39,5	30,0	54,9	40,8	217,0	200,0	200,0
Autres	(141,2)	77,6	-	-	-	-	-
Total	**391 040,6**	**410 462,6**	**406 720,3**	**440 122,3**	**442 954,1**	**421 103,7**	**431 813,1**

Autres services administratifs

Tableau 122 – Autres services administratifs - Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 505,0	4 828,0	4 452,1	4 895,0	6 418,6	7 915,6	8 197,5
Bureau du vérificateur général	5 579,8	6 276,5	5 813,5	6 402,6	8 061,0	8 061,0	8 342,9
Commission de la fonction publique de Montréal	1 016,8	1 080,5	2 148,8	2 130,0	2 522,2	2 522,2	2 966,6
Office de consultation publique de Montréal	-	-	2 303,1	2 097,4	2 111,8	2 938,8	3 004,3
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	90,6	65,3	90,4	76,4	123,2	918,0	947,3
Total – Autres services administratifs	**11 192,2**	**12 250,3**	**14 807,9**	**15 601,4**	**19 236,8**	**22 355,6**	**23 458,6**

Tableau 123 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	3 252,0	3 490,0	3 346,1	3 644,6	3 877,8	4 270,5	4 687,9
Cotisations de l'employeur	794,4	847,6	782,0	880,3	975,6	1 079,9	1 112,5
Transport et communications	74,1	66,6	25,1	27,3	102,8	101,5	101,5
Services professionnels	141,0	165,9	87,8	101,8	965,1	2 042,8	1 874,7
Services techniques et autres	109,9	94,5	65,6	86,3	214,5	213,1	213,1
Location, entretien et réparation	22,3	39,3	36,6	35,4	115,3	50,3	50,3
Biens non durables	33,1	74,3	80,7	96,7	127,5	127,5	127,5
Biens durables	78,2	49,8	28,2	22,6	40,0	30,0	30,0
Total	**4 505,0**	**4 828,0**	**4 452,1**	**4 895,0**	**6 418,6**	**7 915,6**	**8 197,5**

Tableau 124 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	3 965,8	4 491,3	4 187,4	4 607,5	4 995,9	4 995,9	5 461,3
Cotisations de l'employeur	964,0	1 064,1	1 010,0	1 055,6	1 174,8	1 174,8	1 217,8
Transport et communications	20,5	20,0	15,9	14,7	23,5	23,5	24,5
Services professionnels	422,9	401,4	464,9	519,9	1 393,8	1 443,8	1 221,8
Services techniques et autres	67,7	111,4	75,2	87,9	147,0	147,0	192,5
Location, entretien et réparation	26,7	13,0	13,2	13,6	103,8	118,0	59,0
Biens non durables	112,2	175,3	46,9	103,4	222,2	158,0	166,0
Total	**5 579,8**	**6 276,5**	**5 813,5**	**6 402,6**	**8 061,0**	**8 061,0**	**8 342,9**

Tableau 125 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	506,6	550,0	1 234,2	1 335,7	1 561,2	1 555,4	1 776,7
Cotisations de l'employeur	130,4	139,4	311,4	380,0	410,3	406,6	429,7
Transport et communications	19,6	25,9	31,0	13,2	43,9	32,8	48,1
Services professionnels	324,2	320,4	486,6	335,4	393,4	414,0	504,1
Services techniques et autres	26,8	24,5	48,7	35,3	79,0	79,0	128,5
Location, entretien et réparation	1,6	3,9	15,6	0,4	1,0	1,0	2,0
Biens non durables	0,6	6,6	1,7	18,3	8,4	8,4	57,5
Biens durables	7,0	9,8	19,6	11,7	25,0	25,0	20,0
Total	**1 016,8**	**1 080,5**	**2 148,8**	**2 130,0**	**2 522,2**	**2 522,2**	**2 966,6**

Tableau 126 – Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	-	-	1 177,0	1 147,8	1 181,3	1 155,9	1 316,8
Cotisations de l'employeur	-	-	213,4	300,9	308,2	301,6	323,5
Transport et communications	-	-	127,0	80,2	241,5	241,5	241,5
Services professionnels	-	-	472,0	334,5	156,9	713,9	596,6
Services techniques et autres	-	-	253,6	184,4	127,4	429,4	429,4
Location, entretien et réparation	-	-	30,2	26,1	40,5	40,5	40,5
Biens non durables	-	-	29,1	13,5	36,0	36,0	36,0
Biens durables	-	-	0,8	-	20,0	20,0	20,0
Autres	-	-	-	10,0	-	-	-
Total	**-**	**-**	**2 303,1**	**2 097,4**	**2 111,8**	**2 938,8**	**3 004,3**

Note : En date du 8 juin 2024, administrativement, l'OCPM est devenu un service de la ville.

Tableau 127 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	72,7	48,7	67,6	57,1	75,6	223,2	228,8
Cotisations de l'employeur	17,1	14,7	21,5	18,8	25,1	59,7	56,9
Transport et communications	-	-	-	-	-	8,7	8,7
Services professionnels	-	-	-	-	-	150,7	150,7
Services techniques et autres	0,8	1,9	1,2	0,5	7,5	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0
Biens non durables	-	-	0,1	-	15,0	435,2	461,7
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6
Total	**90,6**	**65,3**	**90,4**	**76,4**	**123,2**	**918,0**	**947,3**

Développement et affaires institutionnelles

Tableau 128 – Développement et affaires institutionnelles – Budget Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Développement et affaires institutionnelles							
Approvisionnement	31 095,0	33 375,2	35 920,0	35 448,0	37 184,3	37 682,7	37 705,8
Communications et affaires publiques	13 410,3	16 024,1	17 761,9	18 767,9	17 032,3	15 804,1	14 373,1
Développement économique	86 535,6	115 060,0	124 315,8	90 300,1	161 049,1	79 956,6	78 899,5
Greffe	30 687,3	33 098,6	32 861,5	52 314,5	36 550,8	36 205,9	37 581,2
Planification stratégique, de la performance et de l'innovation	15 814,7	15 100,0	15 615,8	14 067,3	9 585,0	7 562,6	7 273,2
Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole	6 873,2	6 918,8	5 378,7	5 030,1	4 793,9	5 012,9	4 897,2
Expérience citoyenne et communications	206,7	(540,6)	639,8	-	-	-	-
Total – Développement et affaires institutionnelles	**184 622,8**	**219 036,1**	**232 493,5**	**215 927,9**	**266 195,4**	**182 224,8**	**180 730,0**

Tableau 129 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	21 525,2	22 867,3	24 713,1	24 209,2	25 596,7	25 902,1	26 386,8
Cotisations de l'employeur	6 038,3	6 397,9	7 007,6	6 924,1	6 986,7	7 079,6	6 814,8
Transport et communications	221,3	252,7	195,4	183,8	453,8	491,7	361,7
Services professionnels	377,7	317,4	73,2	159,2	252,8	351,8	117,4
Services techniques et autres	2 347,8	3 263,2	3 233,4	3 079,5	3 204,1	3 324,8	3 498,4
Location, entretien et réparation	16,5	30,7	26,4	19,9	18,9	18,5	17,5
Biens non durables	225,9	161,1	150,6	216,4	242,3	193,6	170,6
Biens durables	55,2	20,5	95,3	149,1	139,9	31,5	49,5
Autres	287,1	64,4	425,0	506,8	289,1	289,1	289,1
Total	**31 095,0**	**33 375,2**	**35 920,0**	**35 448,0**	**37 184,3**	**37 682,7**	**37 705,8**

Tableau 130 – Communications et affaires publiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	7 114,5	9 148,3	10 134,0	10 767,2	9 686,7	9 775,9	9 655,7
Cotisations de l'employeur	1 770,3	2 323,7	2 696,6	2 672,9	2 457,9	2 457,9	2 317,6
Transport et communications	2 341,0	2 396,0	2 808,5	3 338,1	3 208,1	2 476,6	1 598,1
Services professionnels	343,3	307,7	175,8	214,3	111,6	176,9	161,2
Services techniques et autres	534,3	542,7	547,4	376,8	507,9	891,9	619,0
Location, entretien et réparation	(18,5)	(17,6)	(0,3)	9,7	6,5	1,0	-
Biens non durables	1 327,5	1 325,4	1 262,8	1 212,7	1 033,5	6,1	3,7
Biens durables	10,1	10,1	11,8	34,0	20,1	17,8	17,8
Contributions à des organismes	-	-	99,3	115,1	-	-	-
Autres	(12,2)	(12,2)	26,0	27,1	-	-	-
Total	**13 410,3**	**16 024,1**	**17 761,9**	**18 767,9**	**17 032,3**	**15 804,1**	**14 373,1**

Tableau 131 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	8 206,3	8 609,9	7 830,0	7 879,3	6 787,9	7 259,2	6 844,3
Cotisations de l'employeur	2 078,8	2 148,8	2 021,2	1 902,6	1 796,7	1 829,1	1 645,0
Transport et communications	879,7	549,5	599,6	529,5	742,1	123,5	123,5
Services professionnels	4 019,6	3 585,8	3 908,9	2 834,9	4 185,2	983,8	983,8
Services techniques et autres	633,9	929,9	14 577,8	1 637,4	1 382,4	191,3	191,3
Location, entretien et réparation	28,4	35,0	73,2	43,3	26,5	2,0	2,0
Biens non durables	329,5	78,7	29,1	42,4	5,5	6,0	6,0
Biens durables	158,5	269,9	245,7	210,1	19,9	-	-
Contributions à des organismes	70 200,9	98 852,5	95 030,3	75 225,8	146 102,9	69 561,7	69 103,6
Autres	-	-	-	(5,2)	-	-	-
Total	**86 535,6**	**115 060,0**	**124 315,8**	**90 300,1**	**161 049,1**	**79 956,6**	**78 899,5**

Tableau 132 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	22 493,5	24 577,8	24 863,6	31 540,7	25 922,0	25 922,0	26 987,5
Cotisations de l'employeur	6 812,5	6 931,8	6 330,2	7 434,5	7 445,6	7 445,6	7 397,4
Transport et communications	259,6	256,1	239,7	3 289,5	811,5	395,8	697,5
Services professionnels	353,8	361,4	338,6	499,1	385,1	698,1	779,4
Services techniques et autres	353,4	533,5	600,4	7 214,8	1 307,3	1 144,4	1 082,4
Location, entretien et réparation	264,4	330,7	360,5	1 896,9	440,6	327,1	336,8
Biens non durables	95,9	74,4	77,3	345,6	178,0	221,8	234,0
Biens durables	39,2	31,5	32,0	88,4	30,7	11,1	26,2
Contributions à des organismes	5,0	-	10,0	5,0	30,0	40,0	40,0
Autres	10,0	1,4	9,2	-	-	-	-
Total	**30 687,3**	**33 098,6**	**32 861,5**	**52 314,5**	**36 550,8**	**36 205,9**	**37 581,2**

Tableau 133 – Planification stratégique, de la performance et de l'innovation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	4 680,1	5 438,3	5 376,8	5 911,8	5 256,8	4 991,2	5 191,7
Cotisations de l'employeur	1 135,5	1 339,6	1 417,5	1 372,8	1 342,4	1 238,0	1 228,9
Transport et communications	62,3	38,6	33,4	34,5	106,5	19,7	7,7
Services professionnels	1 388,0	1 441,2	3 305,9	1 428,1	1 047,7	988,7	646,9
Services techniques et autres	114,4	49,9	108,1	193,4	237,8	225,2	111,2
Location, entretien et réparation	3,8	1,0	25,3	5,4	10,0	-	-
Biens non durables	19,5	29,1	27,5	24,7	32,0	29,8	16,8
Biens durables	0,9	0,5	0,4	13,3	188,6	-	-
Contributions à des organismes	8 410,2	6 761,8	5 320,9	5 083,3	1 363,2	70,0	70,0
Total	**15 814,7**	**15 100,0**	**15 615,8**	**14 067,3**	**9 585,0**	**7 562,6**	**7 273,2**

Tableau 134 – Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	3 438,4	3 889,1	3 055,8	2 945,5	2 647,8	2 818,6	2 713,7
Cotisations de l'employeur	905,3	998,8	814,8	711,9	676,0	714,4	650,2
Transport et communications	229,8	258,0	76,5	71,2	87,7	122,7	114,1
Services professionnels	207,9	73,7	43,2	31,4	34,6	26,4	25,4
Services techniques et autres	1 420,0	1 308,9	1 196,9	1 196,1	1 206,7	1 117,1	1 246,4
Location, entretien et réparation	73,5	51,9	28,9	25,7	38,3	29,7	18,0
Biens non durables	321,9	23,5	12,8	19,7	11,6	12,2	14,0
Biens durables	6,2	5,8	2,6	6,4	3,0	5,2	4,3
Contributions à des organismes	240,2	279,1	135,0	10,0	76,0	154,4	98,4
Autres	30,0	30,0	12,2	12,2	12,2	12,2	12,7
Total	**6 873,2**	**6 918,8**	**5 378,7**	**5 030,1**	**4 793,9**	**5 012,9**	**4 897,2**

Qualité de vie

Tableau 135 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Qualité de vie							
Culture, sports et loisirs	82 605,8	87 703,3	96 395,5	97 232,4	118 078,5	110 466,9	109 604,1
Diversité et inclusion sociale	40 812,3	45 413,1	42 481,2	53 466,2	73 809,9	40 642,8	39 080,7
Environnement et de la Transition écologique	177 450,2	212 081,3	203 568,9	269 859,3	215 593,4	220 580,8	226 017,9
Espace Pour la Vie, Grands Parcs et du Mont-Royal	126 804,6	131 586,5	142 081,7	142 096,5	151 532,3	119 524,6	120 457,0
Bureau de la langue française	-	-	-	535,7	1 096,3	452,1	552,9
Bureau de lutte contre l'itinérance	1 106,8	1 106,8	1 106,8	1 106,8	849,9	27 555,7	27 844,3
Total – Qualité de vie	**428 779,7**	**477 891,0**	**485 634,1**	**564 296,9**	**560 960,3**	**519 222,9**	**523 556,9**

Tableau 136 – Culture, des sports et des loisirs – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	21 341,8	22 567,9	23 048,0	23 619,2	24 601,7	23 926,2	25 034,8
Cotisations de l'employeur	5 729,7	5 991,1	6 246,3	6 363,7	6 513,2	6 415,5	6 355,2
Transport et communications	396,3	290,1	313,4	289,3	408,4	392,1	381,0
Services professionnels	4 008,4	4 450,1	1 371,7	1 310,9	1 690,8	1 343,8	1 594,3
Services techniques et autres	7 129,9	10 039,5	15 026,4	15 184,1	22 150,6	23 950,7	17 451,3
Location, entretien et réparation	877,0	1 086,9	1 140,4	1 137,2	7 497,7	7 446,7	7 545,7
Biens non durables	8 378,1	8 375,9	8 664,4	8 780,7	8 834,5	8 490,2	8 739,9
Biens durables	137,6	236,3	2 497,6	894,7	3 499,7	112,2	280,2
Contributions à des organismes	34 537,1	34 665,9	37 979,8	39 517,2	42 748,3	38 255,9	42 060,1
Autres	69,9	(0,4)	107,5	135,4	133,6	133,6	161,6
Total	**82 605,8**	**87 703,3**	**96 395,5**	**97 232,4**	**118 078,5**	**110 466,9**	**109 604,1**

Tableau 137 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	5 738,0	6 708,3	6 495,1	7 784,0	6 800,2	6 968,2	6 388,6
Cotisations de l'employeur	1 480,6	1 692,4	1 681,8	1 908,5	1 664,3	1 727,6	1 499,7
Transport et communications	62,9	359,5	191,3	58,0	350,4	307,4	294,7
Services professionnels	4 285,4	6 457,8	6 502,2	7 633,1	11 386,1	2 873,4	2 945,3
Services techniques et autres	449,4	1 150,8	234,0	3 763,6	2 558,8	8 243,2	7 637,5
Location, entretien et réparation	35,7	161,4	10,7	6,6	0,8	-	-
Biens non durables	62,6	84,3	22,6	113,4	42,9	45,9	40,9
Biens durables	-	-	2,7	-	-	-	-
Contributions à des organismes	28 697,7	28 802,7	27 340,8	32 199,0	51 008,2	20 477,1	20 274,0
Autres	-	(4,1)	-	-	(1,8)	-	-
Total	**40 812,3**	**45 413,1**	**42 481,2**	**53 466,2**	**73 809,9**	**40 642,8**	**39 080,7**

Tableau 138 – Environnement et transition écologique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	21 734,9	22 256,1	23 681,9	25 775,0	26 581,7	26 904,2	27 424,4
Cotisations de l'employeur	5 970,2	6 098,0	6 532,8	7 281,3	7 286,2	7 283,0	7 057,6
Transport et communications	422,4	392,0	354,5	736,5	1 799,9	3 496,0	3 001,1
Services professionnels	528,4	872,4	1 048,7	955,6	3 942,5	887,0	824,3
Services techniques et autres	137 050,7	169 448,8	180 283,4	170 156,0	169 896,0	181 283,7	185 292,9
Location, entretien et réparation	1 614,4	1 726,9	1 933,4	1 734,5	2 092,9	2 130,2	3 436,1
Biens non durables	1 337,7	1 371,2	1 744,9	1 933,1	5 998,3	2 845,0	2 967,3
Biens durables	5 619,0	2 997,5	4 045,3	2 794,1	2 150,5	2 172,8	2 960,0
Contributions à des organismes	673,0	1 373,3	927,3	1 304,4	2 390,3	123,8	87,0
Autres	2 499,5	5 545,1	(16 983,3)	57 188,8	(6 544,9)	(6 544,9)	(7 032,8)
Total	**177 450,2**	**212 081,3**	**203 568,9**	**269 859,3**	**215 593,4**	**220 580,8**	**226 017,9**

Tableau 139 – Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	42 580,3	45 129,9	47 320,5	48 617,9	49 471,1	45 231,5	45 561,5
Cotisations de l'employeur	11 185,3	11 914,0	12 668,1	13 006,5	12 941,6	13 758,5	13 123,9
Transport et communications	2 180,7	2 163,8	2 600,1	2 829,1	3 555,4	2 309,4	2 295,2
Services professionnels	5 622,4	4 557,3	3 498,1	4 414,8	4 921,8	1 745,9	1 949,0
Services techniques et autres	25 777,9	28 895,1	38 957,5	35 179,9	38 475,5	19 602,6	20 034,5
Location, entretien et réparation	3 145,6	4 345,7	4 138,1	4 343,6	4 811,3	5 135,6	4 970,3
Biens non durables	8 336,0	7 766,0	9 662,6	8 414,5	6 818,9	6 130,2	6 279,3
Biens durables	5 962,1	4 186,7	3 246,6	3 175,3	3 494,2	814,5	773,7
Frais de financement	6 610,0	6 471,5	6 231,4	6 183,8	8 107,9	8 107,9	8 518,1
Remboursement de la dette à long terme	11 358,1	11 895,6	12 116,1	12 305,5	15 538,9	15 538,9	15 918,5
Contributions à des organismes	4 023,3	4 123,7	4 273,9	4 515,7	4 100,7	1 149,6	1 033,0
Autres	22,9	137,2	(2 631,3)	(890,1)	(705,0)	-	-
Total	**126 804,6**	**131 586,5**	**142 081,7**	**142 096,5**	**151 532,3**	**119 524,6**	**120 457,0**

Tableau 140 – Bureau de la langue française – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	-	-	-	266,4	389,6	314,4	347,0
Cotisations de l'employeur	-	-	-	70,8	99,8	81,5	84,7
Transport et communications	-	-	-	14,1	26,2	20,2	26,2
Services professionnels	-	-	-	-	1,0	1,0	20,0
Services techniques et autres	-	-	-	13,4	489,4	25,0	29,0
Location, entretien et réparation	-	-	-	3,1	2,0	2,0	2,0
Biens non durables	-	-	-	0,5	0,8	8,0	3,0
Biens durables	-	-	-	0,9	-	-	-
Contributions à des organismes	-	-	-	166,5	87,5	-	41,0
Total	**-**	**-**	**-**	**535,7**	**1 096,3**	**452,1**	**552,9**

Tableau 141 – Bureau de lutte contre l'itinérance – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	886,1	886,1	886,1	886,1	630,6	886,1	1 144,4
Cotisations de l'employeur	220,7	220,7	220,7	220,7	157,1	220,7	271,0
Transport et communications	-	-	-	-	4,3	-	202,0
Services professionnels	-	-	-	-	2,1	-	3 463,5
Services techniques et autres	-	-	-	-	47,7	120,0	9 901,1
Biens non durables	-	-	-	-	8,1	-	10,0
Contributions à des organismes	-	-	-	-	-	26 328,9	12 852,3
Total	**1 106,8**	**1 106,8**	**1 106,8**	**1 106,8**	**849,9**	**27 555,7**	**27 844,3**

Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 142 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	69 783,9	82 292,6	87 050,4	92 392,5	105 361,7	105 361,7	119 367,8
Eau	297 157,7	317 062,3	346 030,8	361 644,8	396 970,7	407 353,6	440 360,1
Gestion et planification des immeubles	125 519,6	134 430,8	134 100,5	148 625,8	144 059,4	136 341,3	136 669,0
Infrastructures du réseau routier	31 130,6	40 810,0	37 787,1	39 673,7	39 305,1	38 880,2	38 419,4
Stratégie immobilière et habitation	180 401,5	219 077,7	285 304,7	325 211,5	396 789,2	309 248,0	308 422,1
Technologies de l'information	88 744,0	100 113,0	128 902,1	143 084,1	155 301,7	143 813,3	156 693,0
Urbanisme et mobilité	73 314,1	76 620,3	93 795,0	104 496,2	114 890,3	95 392,7	97 134,8
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**866 051,4**	**970 406,7**	**1 112 970,6**	**1 215 128,6**	**1 352 678,1**	**1 236 390,8**	**1 297 066,2**

Tableau 143 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	6 267,4	7 309,2	8 195,1	8 248,9	11 283,0	11 283,0	11 918,1
Cotisations de l'employeur	1 846,6	1 870,1	1 882,4	1 975,6	2 783,5	2 783,5	2 338,5
Transport et communications	213,8	220,0	199,7	172,4	259,6	259,6	227,7
Services professionnels	366,2	550,0	225,2	718,1	982,7	992,7	963,3
Services techniques et autres	(1 514,9)	3 999,5	3 302,1	1 510,7	8 634,1	8 749,1	8 629,5
Location, entretien et réparation	1 717,5	1 964,8	1 783,8	1 943,1	2 354,9	2 379,9	2 334,2
Biens non durables	531,7	630,6	470,3	417,8	808,2	658,2	474,6
Biens durables	80,9	21,9	99,1	19,3	86,0	86,0	86,0
Frais de financement	20 970,1	24 070,4	26 892,0	29 892,5	30 778,6	30 778,6	37 735,9
Remboursement de la dette à long terme	38 797,4	41 132,1	43 760,7	46 914,4	45 391,1	45 391,1	52 910,0
Contributions à des organismes	507,2	524,0	240,0	577,7	2 000,0	2 000,0	1 750,0
Autres	-	-	-	2,0	-	-	-
Total	**69 783,9**	**82 292,6**	**87 050,4**	**92 392,5**	**105 361,7**	**105 361,7**	**119 367,8**

Tableau 144 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	70 316,5	71 310,9	75 283,7	73 811,6	75 518,8	80 225,9	87 561,4
Cotisations de l'employeur	19 306,3	19 955,0	21 154,5	21 272,4	20 630,4	21 649,8	22 537,6
Transport et communications	570,3	485,2	506,0	635,2	791,8	816,4	785,1
Services professionnels	7 990,9	5 560,6	6 061,7	8 576,9	10 296,8	11 769,9	13 459,4
Services techniques et autres	10 508,3	9 915,0	12 445,7	12 932,0	21 361,6	20 369,3	23 286,9
Location, entretien et réparation	9 959,5	9 109,2	8 562,1	8 389,9	11 270,5	16 840,7	19 740,8
Biens non durables	62 527,5	66 654,2	72 186,2	73 909,0	78 137,8	77 334,6	80 551,4
Biens durables	506,8	642,2	549,9	410,1	698,4	692,0	960,6
Frais de financement	38 299,4	44 943,8	51 546,0	54 878,5	60 457,9	61 488,4	64 087,1
Remboursement de la dette à long terme	77 006,1	86 966,9	96 517,6	103 869,7	115 658,5	115 119,3	126 469,1
Contributions à des organismes	479,7	1 394,8	1 257,7	664,9	671,3	618,3	658,4
Autres	(313,6)	124,5	(40,3)	2 294,6	1 476,9	429,0	262,3
Total	**297 157,7**	**317 062,3**	**346 030,8**	**361 644,8**	**396 970,7**	**407 353,6**	**440 360,1**

Tableau 145 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	48 864,3	51 414,0	52 565,2	54 398,7	53 253,7	53 899,7	53 724,3
Cotisations de l'employeur	13 704,8	14 404,9	14 776,5	14 948,7	14 541,9	14 722,0	14 116,3
Transport et communications	451,8	459,0	420,8	698,6	1 388,7	509,5	379,5
Services professionnels	444,3	663,8	543,7	1 826,3	2 013,3	1 299,7	1 685,7
Services techniques et autres	8 208,1	8 319,7	9 148,4	9 062,2	10 634,4	8 191,4	9 634,2
Location, entretien et réparation	26 537,9	27 763,7	29 429,8	31 407,8	29 971,2	29 403,5	26 683,9
Biens non durables	27 241,2	27 254,1	26 691,3	29 094,0	29 669,7	28 309,9	29 726,9
Biens durables	67,2	50,4	44,8	2 826,7	2 581,5	5,6	718,2
Autres	-	4 101,2	480,0	4 362,8	5,0	-	-
Total	**125 519,6**	**134 430,8**	**134 100,5**	**148 625,8**	**144 059,4**	**136 341,3**	**136 669,0**

Tableau 146 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	19 935,6	18 895,9	21 353,8	22 091,3	22 175,3	21 129,7	21 005,8
Cotisations de l'employeur	4 875,5	4 844,3	6 313,0	6 640,6	4 845,5	5 565,7	5 231,3
Transport et communications	284,9	257,1	252,6	218,1	333,0	325,4	249,7
Services professionnels	1 031,5	957,2	1 354,2	1 252,8	1 867,6	1 437,2	1 076,9
Services techniques et autres	720,0	3 618,7	1 391,5	1 462,7	1 511,7	1 341,9	1 289,4
Location, entretien et réparation	857,0	8 414,8	6 767,3	7 623,3	8 499,3	8 695,4	9 142,2
Biens non durables	3 253,0	3 745,0	209,0	247,7	311,1	264,3	303,5
Biens durables	88,1	35,4	64,9	80,1	1 562,2	69,2	69,2
Contributions à des organismes	85,0	38,3	81,8	57,2	57,0	51,4	51,4
Autres	-	3,3	(1,0)	(0,1)	(1 857,6)	-	-
Total	**31 130,6**	**40 810,0**	**37 787,1**	**39 673,7**	**39 305,1**	**38 880,2**	**38 419,4**

Tableau 147 – Stratégie immobilière et habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	16 381,2	17 074,9	18 392,9	20 484,6	20 376,0	21 318,3	21 574,9
Cotisations de l'employeur	4 366,8	4 520,1	4 865,2	5 515,9	5 349,5	5 600,0	5 369,3
Transport et communications	120,9	132,2	132,6	142,2	309,6	465,2	465,2
Services professionnels	771,9	926,1	836,8	548,4	2 833,5	2 672,4	2 472,5
Services techniques et autres	152,0	318,1	1 070,8	2 646,0	2 029,1	533,7	537,2
Location, entretien et réparation	47 247,4	49 737,8	50 850,2	53 349,7	55 373,1	47 716,6	53 228,9
Biens non durables	29,0	36,5	59,4	49,3	65,6	57,6	57,6
Biens durables	12,6	2 609,4	11 198,6	13 903,6	3 131,8	62,5	49,0
Frais de financement	-	201,0	1 637,2	674,7	2 321,1	2 321,1	2 456,3
Remboursement de la dette à long terme	-	0,1	121,9	714,5	-	-	-
Contributions à des organismes	111 319,7	141 789,5	194 277,9	227 084,2	304 999,9	228 500,6	222 211,2
Autres	-	1 732,0	1 861,2	98,4	-	-	-
Total	**180 401,5**	**219 077,7**	**285 304,7**	**325 211,5**	**396 789,2**	**309 248,0**	**308 422,1**

Tableau 148 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	39 503,1	40 986,8	50 683,7	60 012,8	59 354,7	50 083,6	53 972,6
Cotisations de l'employeur	9 742,9	9 952,6	13 721,5	14 676,7	14 068,6	12 341,7	12 667,7
Transport et communications	7 714,2	8 556,7	8 664,3	8 593,5	8 311,2	8 434,8	8 353,8
Services professionnels	788,3	1 108,4	3 997,9	4 982,5	9 250,5	1 026,5	1 570,0
Services techniques et autres	28 883,6	37 151,8	49 920,5	52 365,9	61 648,8	69 516,7	77 871,8
Location, entretien et réparation	902,8	794,2	941,8	1 004,2	1 042,6	900,0	900,0
Biens non durables	140,7	153,3	73,6	150,4	50,3	45,0	60,0
Biens durables	1 068,4	1 429,7	1 032,0	1 298,1	1 557,7	1 465,0	1 297,1
Contributions à des organismes	-	5,0	5,0	-	11,0	-	-
Autres	-	(25,5)	(138,2)	-	6,3	-	-
Total	**88 744,0**	**100 113,0**	**128 902,1**	**143 084,1**	**155 301,7**	**143 813,3**	**156 693,0**

Tableau 149 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	26 388,6	26 037,4	30 030,0	32 940,5	34 527,4	35 036,2	34 484,5
Cotisations de l'employeur	6 781,5	6 764,2	7 985,3	8 608,6	8 786,4	8 871,1	8 328,7
Transport et communications	330,8	260,1	573,1	734,2	565,9	58,7	1 054,0
Services professionnels	8 682,8	7 402,3	11 122,8	13 835,2	20 687,5	5 425,5	3 420,6
Services techniques et autres	3 095,6	29 928,0	36 134,7	38 992,9	41 406,1	41 224,3	41 178,6
Location, entretien et réparation	8 330,6	2 526,8	2 607,3	2 348,6	2 652,8	2 645,6	2 882,1
Biens non durables	405,8	520,1	410,8	4 160,6	4 920,0	360,3	3 869,0
Biens durables	145,9	247,5	2 050,3	174,7	76,2	-	-
Contributions à des organismes	19 152,5	2 933,9	2 880,7	2 700,9	2 307,2	1 771,0	1 917,3
Autres	-	-	-	-	(1 039,2)	-	-
Total	**73 314,1**	**76 620,3**	**93 795,0**	**104 496,2**	**114 890,3**	**95 392,7**	**97 134,8**

Direction exécutive – Ville-Marie et concertation des arrondissements

Tableau 150 – Ville-Marie et concertation des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Direction exécutive - Ville Marie et Concertation des arrondissements							
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	141 330,7	168 991,3	133 298,1	194 685,6	202 430,7	160 610,7	155 266,5
Matériel roulant et ateliers	124 034,4	132 849,8	135 615,9	142 620,2	157 220,3	140 247,9	149 526,6
Total – Direction exécutive - Ville Marie et Concertation des arrondissements	**265 365,1**	**301 841,1**	**268 914,0**	**337 305,8**	**359 651,0**	**300 858,6**	**304 793,1**

Tableau 151 – Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	22 154,6	23 412,9	25 892,9	27 178,4	30 601,1	25 323,2	25 855,2
Cotisations de l'employeur	5 885,7	6 284,3	7 066,3	7 274,8	8 509,3	6 887,2	6 676,0
Transport et communications	596,1	378,9	161,7	236,9	345,8	382,0	382,0
Services professionnels	635,3	652,2	837,3	621,3	1 988,9	548,5	548,5
Services techniques et autres	110 025,1	136 462,7	96 849,5	156 562,7	155 894,2	126 049,1	120 759,1
Location, entretien et réparation	930,2	968,9	740,5	1 498,5	4 011,9	557,3	557,3
Biens non durables	570,1	411,4	1 349,3	1 032,6	510,5	420,6	420,6
Biens durables	196,6	90,3	25,1	17,2	79,0	67,8	67,8
Contributions à des organismes	337,0	329,6	318,9	254,4	390,0	375,0	-
Autres	-	0,1	56,6	8,8	100,0	-	-
Total	**141 330,7**	**168 991,3**	**133 298,1**	**194 685,6**	**202 430,7**	**160 610,7**	**155 266,5**

Tableau 152 – Matériel roulant et des ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	37 799,8	39 425,3	41 187,3	43 418,5	44 869,3	43 722,1	44 975,1
Cotisations de l'employeur	10 851,9	11 265,9	11 367,3	12 019,1	11 461,1	11 765,8	11 379,2
Transport et communications	136,0	126,3	91,3	114,9	125,1	107,7	89,1
Services professionnels	24,4	32,0	53,7	59,8	52,4	51,3	48,3
Services techniques et autres	2 938,0	2 460,0	1 390,2	2 938,6	7 802,0	6 587,3	6 990,8
Location, entretien et réparation	17 369,4	21 295,8	23 528,8	28 589,8	32 299,1	27 470,5	27 736,0
Biens non durables	56 960,2	59 949,8	59 682,0	58 618,7	64 094,3	54 021,3	61 787,7
Biens durables	57,7	4,5	13,3	19,4	17,0	21,9	20,4
Autres	(2 103,0)	(1 709,8)	(1 698,0)	(3 158,6)	(3 500,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	**124 034,4**	**132 849,8**	**135 615,9**	**142 620,2**	**157 220,3**	**140 247,9**	**149 526,6**

Arrondissements

Tableau 153 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	33 136,5	34 998,2	34 989,7	36 102,4	36 246,4	36 082,2	37 038,9
Cotisations de l'employeur	9 127,7	9 675,0	9 681,5	9 956,6	9 967,2	9 899,0	9 673,8
Transport et communications	226,3	259,1	232,8	182,3	374,9	396,8	385,8
Services professionnels	483,7	383,9	506,7	333,7	519,8	313,6	313,6
Services techniques et autres	4 168,1	5 469,0	4 230,3	3 922,2	7 172,9	4 124,5	4 596,3
Location, entretien et réparation	6 323,8	7 957,2	7 761,1	7 581,5	7 809,2	7 601,8	9 593,3
Biens non durables	3 868,2	4 038,0	4 501,5	4 264,0	5 524,5	5 169,0	4 912,5
Biens durables	242,5	338,3	363,9	377,8	619,1	274,1	278,2
Contributions à des organismes	1 833,7	2 500,9	2 178,2	2 348,8	2 560,1	1 636,1	1 779,9
Autres	3 072,3	3 240,3	3 977,3	3 740,0	3 745,2	3 745,2	3 949,7
Total	**62 482,8**	**68 859,9**	**68 423,0**	**68 809,3**	**74 539,3**	**69 242,3**	**72 522,0**

Tableau 154 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	16 109,4	16 652,7	16 930,9	17 768,7	18 357,5	18 036,0	20 033,7
Cotisations de l'employeur	4 365,2	4 523,4	4 601,3	4 852,3	4 952,6	4 836,5	5 154,9
Transport et communications	250,3	274,9	214,0	302,9	311,3	292,7	290,6
Services professionnels	166,5	224,0	116,0	77,8	193,4	211,2	211,2
Services techniques et autres	2 202,9	2 499,4	2 659,4	2 658,5	3 749,8	3 513,6	2 967,5
Location, entretien et réparation	2 682,1	2 786,7	2 887,3	2 913,6	3 071,2	2 847,9	2 283,2
Biens non durables	2 608,5	2 625,4	2 626,4	3 188,0	3 282,0	2 995,3	3 470,1
Biens durables	771,8	164,0	135,4	177,6	3 076,1	49,9	42,4
Frais de financement	33,2	23,8	13,8	27,1	13,9	13,9	13,9
Remboursement de la dette à long terme	149,7	159,2	169,2	155,9	169,2	169,2	169,2
Contributions à des organismes	226,8	264,2	146,2	150,4	176,3	151,3	151,3
Autres	1 067,8	5,1	(2,3)	(74,3)	403,9	1 103,1	2 165,9
Total	**30 634,2**	**30 202,8**	**30 497,6**	**32 198,5**	**37 757,2**	**34 220,6**	**36 953,9**

Tableau 155 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	37 893,3	39 803,9	42 289,0	42 920,7	43 864,8	42 969,3	45 101,0
Cotisations de l'employeur	10 205,1	10 982,2	11 519,2	11 871,9	11 803,9	11 756,7	11 730,5
Transport et communications	363,8	294,0	296,9	359,1	383,6	451,0	445,2
Services professionnels	655,7	725,2	882,3	479,8	980,3	792,0	729,1
Services techniques et autres	5 119,4	5 535,3	5 133,7	4 111,7	6 067,6	5 099,8	5 196,2
Location, entretien et réparation	6 086,6	4 691,4	5 933,6	6 110,5	7 560,3	7 237,8	6 911,5
Biens non durables	4 611,1	4 714,6	4 886,6	5 584,1	5 398,3	5 793,3	6 167,4
Biens durables	498,8	552,5	519,2	712,6	881,3	401,1	465,8
Frais de financement	-	730,5	111,9	99,3	-	-	110,0
Remboursement de la dette à long terme	-	1 132,6	362,0	384,0	-	-	388,6
Contributions à des organismes	4 151,1	3 996,0	5 321,7	6 667,1	7 060,8	5 939,6	6 337,8
Autres	3 291,9	2 772,4	3 092,6	2 778,0	2 788,4	2 770,1	2 897,3
Total	**72 876,8**	**75 930,6**	**80 348,7**	**82 078,8**	**86 789,3**	**83 210,7**	**86 480,4**

Tableau 156 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	17 920,2	18 742,9	20 607,1	20 831,8	21 159,3	20 099,3	21 447,6
Cotisations de l'employeur	4 927,2	5 063,3	5 445,7	5 641,5	5 653,7	5 527,7	5 471,3
Transport et communications	223,6	237,8	201,1	252,5	256,3	264,2	295,6
Services professionnels	271,7	145,7	152,5	268,7	95,6	168,8	219,7
Services techniques et autres	2 139,5	2 427,1	2 092,6	2 348,6	3 079,0	2 417,7	2 432,8
Location, entretien et réparation	1 537,9	2 101,7	1 699,2	2 252,2	2 081,8	1 796,3	2 106,3
Biens non durables	2 954,7	2 920,0	2 563,9	2 926,5	3 020,7	3 178,8	3 210,0
Biens durables	179,5	100,7	175,4	92,6	177,8	103,1	111,3
Contributions à des organismes	906,7	1 030,9	1 155,5	1 344,1	1 312,0	882,2	857,6
Autres	43,6	54,7	15,8	5,1	122,0	761,2	816,4
Total	**31 104,6**	**32 824,8**	**34 108,8**	**35 963,6**	**36 958,2**	**35 199,3**	**36 968,6**

Tableau 157 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	21 559,6	22 108,2	22 826,2	23 739,1	24 512,7	24 844,8	25 980,7
Cotisations de l'employeur	5 889,6	6 031,8	6 066,8	6 486,0	6 571,7	6 663,2	6 641,8
Transport et communications	576,1	538,5	440,6	398,7	649,1	606,4	572,6
Services professionnels	465,8	492,6	837,6	551,3	657,7	448,9	642,4
Services techniques et autres	4 722,0	5 307,4	4 494,0	5 360,0	6 108,9	5 639,7	5 910,0
Location, entretien et réparation	3 173,4	2 827,8	3 073,1	2 962,6	3 284,7	3 569,7	3 562,4
Biens non durables	3 564,8	3 536,0	3 591,7	4 502,0	3 889,2	3 900,2	4 059,3
Biens durables	588,9	293,5	242,9	249,9	427,4	389,2	263,3
Contributions à des organismes	948,4	1 206,4	2 365,7	1 823,9	1 760,7	1 005,9	1 467,6
Autres	136,5	23,5	79,9	36,6	560,8	2 008,3	1 939,6
Total	**41 625,1**	**42 365,7**	**44 018,5**	**46 110,1**	**48 422,9**	**49 076,3**	**51 039,7**

Tableau 158 – Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	33 839,9	34 255,5	35 653,4	36 783,0	38 180,7	37 155,5	38 795,6
Cotisations de l'employeur	9 114,9	9 553,8	9 585,0	10 098,7	10 271,1	10 116,4	10 037,3
Transport et communications	175,8	252,7	187,9	235,2	297,1	209,6	219,6
Services professionnels	506,5	654,0	652,2	893,5	2 002,1	1 487,3	1 630,3
Services techniques et autres	3 412,0	3 512,6	3 103,7	3 814,3	5 504,3	3 789,0	5 880,8
Location, entretien et réparation	3 931,7	4 020,0	4 808,3	4 021,2	5 072,5	4 984,8	4 836,3
Biens non durables	3 232,6	3 227,4	3 422,3	3 522,8	3 829,1	3 535,6	3 535,0
Biens durables	345,3	449,6	419,4	1 179,9	910,0	277,1	322,0
Contributions à des organismes	1 239,9	1 495,6	2 437,2	2 919,7	2 994,5	1 355,8	1 476,8
Autres	3 348,6	2 911,8	2 175,8	3 004,6	2 906,9	3 245,5	3 298,1
Total	**59 147,2**	**60 333,0**	**62 445,2**	**66 472,9**	**71 968,3**	**66 156,6**	**70 031,8**

Tableau 159 – Arrondissement Le Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	34 181,5	36 157,5	35 817,1	35 938,5	37 125,4	36 960,6	38 511,4
Cotisations de l'employeur	9 320,9	9 901,3	9 889,0	9 912,4	10 121,8	10 059,1	9 980,9
Transport et communications	332,5	332,1	352,0	323,6	425,2	437,5	615,7
Services professionnels	597,4	486,3	348,9	397,4	63,6	510,7	548,2
Services techniques et autres	2 890,0	3 541,3	2 808,0	3 408,7	5 357,7	4 110,4	4 429,3
Location, entretien et réparation	4 904,0	4 873,4	5 204,1	5 206,7	6 483,7	6 967,3	7 275,1
Biens non durables	4 125,5	4 485,6	4 351,6	4 188,5	4 505,0	5 455,8	5 500,7
Biens durables	101,1	146,0	245,9	218,9	130,7	76,7	96,7
Contributions à des organismes	2 625,9	2 857,8	3 062,4	3 371,0	2 984,6	2 324,5	2 249,5
Autres	1 773,8	1 782,8	2 010,4	2 095,2	2 465,5	2 691,6	3 490,7
Total	**60 852,6**	**64 564,1**	**64 089,4**	**65 060,9**	**69 663,2**	**69 594,2**	**72 698,2**

Tableau 160 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	7 480,2	7 567,4	8 781,9	8 638,6	9 387,6	8 783,1	9 618,1
Cotisations de l'employeur	2 059,8	2 162,9	2 402,0	2 471,2	2 589,1	2 402,4	2 502,8
Transport et communications	175,4	169,7	172,1	186,4	142,4	141,3	145,6
Services professionnels	206,6	99,4	86,4	60,7	100,0	114,3	117,9
Services techniques et autres	584,2	668,6	630,5	698,2	855,7	673,2	694,6
Location, entretien et réparation	1 287,3	1 268,0	1 483,0	1 453,2	1 822,2	1 491,9	1 573,1
Biens non durables	766,2	908,9	976,6	1 038,7	1 239,7	955,4	1 083,3
Biens durables	37,6	4,3	0,2	0,8	0,1	0,1	0,1
Contributions à des organismes	131,1	117,3	71,7	81,8	189,5	19,1	19,7
Autres	42,1	6,4	39,5	(78,4)	11,2	50,0	154,6
Total	**12 770,5**	**12 972,9**	**14 643,9**	**14 551,2**	**16 337,5**	**14 630,8**	**15 909,8**

Tableau 161 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	40 532,6	42 696,7	45 710,4	47 742,6	47 005,4	46 885,6	48 986,6
Cotisations de l'employeur	11 070,5	11 826,3	12 477,2	13 069,5	12 545,7	12 703,6	12 573,8
Transport et communications	204,0	250,5	329,9	399,5	319,0	311,0	324,3
Services professionnels	369,4	364,6	679,4	531,2	617,3	114,6	191,2
Services techniques et autres	5 056,5	6 477,1	7 080,0	6 780,1	11 060,6	7 736,0	8 577,0
Location, entretien et réparation	5 659,6	6 070,0	7 019,2	6 820,9	6 539,1	6 661,4	6 438,5
Biens non durables	4 566,1	4 648,0	5 143,5	5 155,2	5 311,4	5 529,0	5 524,4
Biens durables	735,9	563,1	576,5	670,2	699,2	243,3	253,4
Contributions à des organismes	2 961,7	3 313,5	3 164,9	3 268,3	2 908,5	2 351,5	2 250,3
Autres	(1 457,6)	(668,6)	(147,1)	(493,8)	(697,9)	(697,9)	(835,5)
Total	**69 698,7**	**75 541,2**	**82 033,9**	**83 943,7**	**86 308,3**	**81 838,1**	**84 284,0**

Tableau 162 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	27 466,1	27 376,6	28 986,7	29 305,5	30 958,7	30 271,7	34 153,3
Cotisations de l'employeur	7 483,8	7 498,4	7 833,0	7 944,1	8 460,4	8 272,1	8 831,6
Transport et communications	285,6	258,7	255,8	206,3	366,0	439,2	452,1
Services professionnels	311,9	300,3	288,4	325,2	412,1	404,1	409,7
Services techniques et autres	2 193,3	2 174,7	2 679,3	3 388,9	5 550,4	3 302,1	6 019,2
Location, entretien et réparation	1 341,4	1 267,9	1 345,6	1 772,6	1 732,2	1 444,5	1 536,1
Biens non durables	3 332,0	3 024,3	3 323,0	3 842,4	3 590,0	3 448,4	3 726,0
Biens durables	167,9	114,2	189,1	154,6	240,7	156,1	270,1
Contributions à des organismes	1 949,6	2 204,3	1 927,2	2 157,8	2 443,1	1 605,6	1 623,6
Autres	73,2	16,5	23,5	40,5	45,0	45,0	45,0
Total	**44 604,8**	**44 235,9**	**46 851,6**	**49 137,9**	**53 798,6**	**49 388,8**	**57 066,7**

Tableau 163 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	8 647,3	9 093,8	9 894,9	10 497,9	10 077,6	9 452,3	10 608,0
Cotisations de l'employeur	2 292,9	2 521,3	2 649,6	2 842,1	2 725,6	2 618,1	2 786,5
Transport et communications	185,1	141,5	89,2	127,7	146,1	219,3	209,3
Services professionnels	254,3	685,8	815,7	562,5	940,6	389,1	166,9
Services techniques et autres	1 691,1	1 543,1	1 660,3	1 666,5	2 311,1	2 192,9	3 094,0
Location, entretien et réparation	1 225,2	921,9	2 172,5	3 527,2	3 083,8	1 616,3	1 644,4
Biens non durables	1 333,1	1 280,7	1 344,8	1 717,3	1 484,6	1 478,6	1 456,4
Biens durables	-	-	85,0	11,1	44,9	-	-
Contributions à des organismes	636,5	743,0	798,1	870,5	906,9	378,0	354,5
Autres	497,9	351,0	408,0	437,7	426,2	426,2	427,1
Total	**16 763,4**	**17 282,1**	**19 918,1**	**22 260,5**	**22 147,4**	**18 770,8**	**20 747,1**

Tableau 164 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	20 369,4	20 327,7	22 216,2	21 836,2	25 329,1	23 785,3	26 702,1
Cotisations de l'employeur	5 556,7	5 797,1	6 003,9	6 098,2	6 891,4	6 450,8	6 925,6
Transport et communications	234,1	285,1	239,2	243,3	327,9	326,9	343,1
Services professionnels	270,2	203,3	134,7	378,0	508,2	245,1	233,1
Services techniques et autres	1 939,0	1 358,8	2 027,2	2 062,2	2 609,3	1 992,9	1 893,5
Location, entretien et réparation	2 830,9	2 919,8	3 234,1	3 328,8	3 845,5	3 205,7	3 234,6
Biens non durables	3 063,9	2 954,7	2 958,4	3 482,3	3 848,6	3 206,6	3 925,9
Biens durables	343,8	208,4	277,7	330,2	886,2	53,1	83,4
Contributions à des organismes	403,8	709,6	637,0	672,6	691,5	323,0	338,3
Autres	186,0	105,6	484,9	157,0	963,6	408,5	2 348,0
Total	**35 197,8**	**34 870,1**	**38 213,3**	**38 588,8**	**45 901,3**	**39 997,9**	**46 027,6**

Tableau 165 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	34 214,5	35 122,3	36 485,4	38 228,4	38 372,1	37 303,8	38 494,8
Cotisations de l'employeur	9 264,9	9 618,3	9 905,0	10 251,3	10 546,7	10 259,1	10 069,0
Transport et communications	346,8	348,8	304,8	292,0	342,9	444,4	425,6
Services professionnels	1 178,8	1 210,9	1 234,5	890,0	1 617,8	1 670,6	1 994,7
Services techniques et autres	4 093,7	4 063,4	4 233,3	3 679,2	4 635,6	4 455,2	4 739,0
Location, entretien et réparation	6 111,6	6 833,1	6 940,1	6 839,1	7 937,9	7 713,7	7 895,3
Biens non durables	4 715,3	4 971,3	4 842,0	5 413,7	5 293,6	5 681,9	6 367,9
Biens durables	416,3	582,9	756,3	425,8	715,9	222,8	257,8
Contributions à des organismes	2 273,6	2 714,2	2 690,4	3 113,2	2 825,2	2 202,2	2 267,0
Autres	2 469,8	2 755,6	3 183,2	3 357,2	3 034,5	3 021,2	3 075,1
Total	**65 085,3**	**68 220,8**	**70 575,0**	**72 489,9**	**75 322,2**	**72 974,9**	**75 586,2**

Tableau 166 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	54 346,7	56 174,1	60 887,4	61 923,5	62 918,2	57 637,8	58 853,4
Cotisations de l'employeur	14 748,5	15 324,8	16 140,7	16 718,4	16 334,5	15 708,3	15 278,2
Transport et communications	474,6	527,2	303,9	286,2	492,5	413,0	367,1
Services professionnels	828,1	920,8	1 102,8	469,7	1 191,9	469,0	443,4
Services techniques et autres	3 816,3	4 104,2	4 513,1	4 737,6	5 233,0	4 931,9	4 400,3
Location, entretien et réparation	5 964,9	6 406,2	6 407,7	6 390,1	7 104,0	6 184,8	7 482,4
Biens non durables	5 014,7	5 698,6	6 813,5	6 621,5	9 668,3	9 896,7	10 318,9
Biens durables	2 565,6	2 321,3	1 905,1	1 753,4	2 919,8	4 512,0	9 106,3
Contributions à des organismes	2 132,7	2 438,0	2 769,9	2 789,6	2 735,7	1 543,6	1 585,8
Autres	(18 342,9)	(19 374,2)	(20 299,4)	(20 350,6)	(23 184,1)	(22 604,9)	(23 359,8)
Total	**71 549,2**	**74 541,0**	**80 544,7**	**81 339,4**	**85 413,8**	**78 692,2**	**84 476,0**

Tableau 167 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	39 945,2	41 782,9	43 132,5	44 322,0	45 730,7	45 955,8	47 407,5
Cotisations de l'employeur	10 786,0	11 455,7	11 651,2	12 147,8	12 390,2	12 817,6	12 562,6
Transport et communications	592,5	601,2	651,0	672,5	919,0	778,0	780,3
Services professionnels	223,4	455,7	2 173,8	1 804,7	729,4	1 266,9	342,9
Services techniques et autres	5 881,9	5 899,2	6 571,1	6 794,2	8 050,6	7 824,9	7 679,6
Location, entretien et réparation	4 831,2	5 473,4	4 831,5	6 023,7	6 594,0	5 981,9	6 290,8
Biens non durables	5 914,6	6 442,0	6 600,1	7 546,9	7 675,8	9 252,8	11 306,5
Biens durables	384,1	234,4	182,6	181,2	172,9	205,7	195,9
Contributions à des organismes	2 408,1	2 619,9	1 606,2	1 607,9	2 735,4	1 071,3	2 156,5
Autres	178,2	184,3	(204,2)	(86,7)	160,7	160,7	160,7
Total	**71 145,2**	**75 148,7**	**77 195,8**	**81 014,2**	**85 158,7**	**85 315,6**	**88 883,3**

Tableau 168 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	19 664,4	19 778,4	20 163,1	21 114,9	21 754,1	21 691,0	22 361,7
Cotisations de l'employeur	5 272,7	5 356,9	5 410,9	5 739,3	6 856,6	5 905,4	5 790,6
Transport et communications	334,0	305,1	276,7	321,3	356,9	326,2	381,3
Services professionnels	366,9	190,1	222,6	215,1	349,1	356,0	347,8
Services techniques et autres	6 366,1	6 737,5	7 357,2	7 560,1	8 906,9	9 216,0	9 659,6
Location, entretien et réparation	2 737,2	2 729,1	1 846,8	2 037,4	1 945,6	2 203,4	2 370,1
Biens non durables	3 178,2	3 191,2	3 289,9	3 869,1	3 888,7	3 693,1	4 295,4
Biens durables	194,0	196,3	350,8	252,5	451,9	119,6	113,6
Frais de financement	157,8	104,2	66,1	34,7	5,0	5,0	-
Remboursement de la dette à long terme	781,6	737,9	484,0	515,4	270,3	270,3	-
Contributions à des organismes	797,1	778,1	979,9	1 078,7	1 051,7	281,7	289,2
Autres	75,3	(273,7)	(102,6)	(84,0)	(30,8)	121,0	121,1
Total	**39 925,3**	**39 831,1**	**40 345,4**	**42 654,5**	**45 806,0**	**44 188,7**	**45 730,4**

Tableau 169 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	22 855,6	24 050,8	24 944,1	24 935,6	25 181,4	25 646,4	27 103,0
Cotisations de l'employeur	6 313,4	6 591,3	6 834,0	7 018,6	6 896,2	7 044,6	7 027,5
Transport et communications	267,3	351,7	318,9	240,8	235,3	384,5	408,1
Services professionnels	221,8	455,1	328,0	410,9	755,9	412,7	556,8
Services techniques et autres	1 715,0	2 346,3	2 543,4	2 734,4	3 713,0	3 007,9	3 197,6
Location, entretien et réparation	2 054,3	2 079,1	2 313,7	1 944,5	2 176,1	1 855,1	2 191,2
Biens non durables	3 424,7	3 641,7	3 359,3	4 123,9	3 856,0	3 796,7	3 986,1
Biens durables	172,9	88,4	30,5	83,4	163,9	158,6	163,7
Contributions à des organismes	645,7	849,7	934,6	919,4	1 540,2	608,0	594,8
Autres	(93,2)	68,0	346,6	13,8	(277,3)	500,5	404,9
Total	**37 577,5**	**40 522,1**	**41 953,1**	**42 425,3**	**44 240,7**	**43 415,0**	**45 633,7**

Tableau 170 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	47 497,8	50 564,5	53 903,4	57 613,9	59 565,7	54 565,0	56 028,0
Cotisations de l'employeur	12 942,8	13 783,1	14 421,7	15 410,8	15 532,9	14 608,0	14 270,4
Transport et communications	444,1	555,9	450,3	582,3	611,4	540,1	497,6
Services professionnels	1 044,5	1 373,2	1 669,2	1 396,0	3 832,5	1 195,6	905,0
Services techniques et autres	13 425,2	14 995,9	16 863,0	19 173,6	22 668,8	16 957,8	17 503,3
Location, entretien et réparation	8 033,3	8 552,4	8 916,8	9 911,5	11 872,2	10 934,1	10 926,0
Biens non durables	6 740,4	7 230,1	6 753,7	7 893,3	7 024,0	7 118,2	6 380,1
Biens durables	2 367,8	784,3	1 511,4	1 494,2	2 010,0	498,6	416,6
Frais de financement	982,0	1 188,0	1 187,7	1 313,3	-	-	-
Remboursement de la dette à long terme	193,0	0,8	11,3	24,3	-	-	-
Contributions à des organismes	7 456,9	7 864,0	8 205,7	8 904,0	7 966,0	6 516,8	4 879,7
Autres	3 264,6	3 356,6	3 558,3	3 545,0	4 356,2	6 040,6	6 193,3
Total	**104 392,4**	**110 248,8**	**117 452,5**	**127 262,2**	**135 439,7**	**118 974,8**	**118 000,0**

Tableau 171 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Dépenses par objets							
Rémunération	33 727,5	34 373,2	35 540,1	37 120,7	37 740,1	36 264,7	37 674,8
Cotisations de l'employeur	9 214,4	9 738,9	9 843,0	10 140,2	10 406,8	9 862,9	9 745,1
Transport et communications	207,3	198,4	231,2	210,2	515,4	446,7	446,7
Services professionnels	970,3	1 119,3	1 290,1	1 252,3	1 418,6	1 399,2	1 552,7
Services techniques et autres	2 855,3	3 054,2	3 564,9	3 726,3	5 097,7	4 855,7	5 218,1
Location, entretien et réparation	5 311,4	6 243,1	6 274,0	6 042,0	6 577,6	6 533,1	6 528,4
Biens non durables	4 818,5	4 866,2	4 973,2	5 075,5	5 899,6	5 609,6	6 302,5
Biens durables	512,7	382,4	396,4	673,0	418,5	150,7	150,7
Contributions à des organismes	2 744,1	2 972,6	3 415,2	3 662,0	4 359,2	2 243,3	2 402,2
Autres	2 553,4	2 758,5	3 038,8	2 920,5	3 169,5	3 222,3	3 295,5
Total	**62 914,9**	**65 706,8**	**68 566,9**	**70 822,7**	**75 603,0**	**70 588,2**	**73 316,7**

Annexe 2 – Portrait des arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent chacun leur budget de fonctionnement et leur plan d'investissement Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local et soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2027, 1 182,4 M$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes des installations culturelles et sportives, réaménagement de parcs locaux, réfection des rues et des trottoirs, apaisement de la circulation et développement des modes de transport actifs. De 2027 à 2036, le PDI des arrondissements s'élève à 1 618,6 M$ et celui du conseil municipal destiné aux arrondissements est de 3 699,3 M$.

Tableau 172 – Portrait des arrondissements

(en millions)	Population (habitants)	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale	Valeur moyenne propriété appartement-condo	Budget de fonctionnement 2027	PDI 2027-2036	Effectifs années-personnes
Arrondissement							
Ahuntsic-Cartierville	144 030	24,2 km^2	898 400	419 300	72,5	93,9	457,8
Anjou	45 817	13,7 km^2	665 100	382 500	37,0	62,5	243,9
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	186 846	21,4 km^2	1 217 600	577 400	86,5	90,0	574,0
Lachine	50 591	17,7 km^2	701 400	420 400	37,0	44,5	252,8
LaSalle	93 163	16,3 km^2	719 300	451 600	51,0	62,1	297,9
Le Plateau-Mont-Royal	113 061	8,1 km^2	1 324 200	597 200	70,0	68,9	470,2
Le Sud-Ouest	94 541	15,7 km^2	853 300	559 200	72,7	93,8	454,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	19 993	23,6 km^2	768 000	358 300	15,9	33,0	123,9
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	151 469	25,4 km^2	623 700	405 000	84,3	112,0	614,7
Montréal-Nord	92 821	11,1 km^2	535 500	348 400	57,1	61,3	408,4
Outremont	28 471	3,9 km^2	2 324 400	944 000	20,7	30,5	132,8
Pierrefonds–Roxboro	74 281	27,1 km^2	673 500	374 700	46,0	71,0	318,7
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	115 098	42,3 km^2	563 100	329 700	75,6	148,9	464,0
Rosemont–La Petite-Patrie	151 679	15,9 km^2	998 200	533 700	84,5	106,1	716,5
Saint-Laurent	112 195	42,8 km^2	996 500	495 000	88,9	149,3	594,7
Saint-Léonard	83 517	13,5 km^2	841 600	461 600	45,7	81,6	254,0
Verdun	76 133	9,7 km^2	1 206 300	654 700	45,6	49,5	331,5
Ville-Marie	125 750	16,5 km^2	1 661 500	640 200	118,0	154,6	639,7
Villeray–St-Michel–Parc-Extension	154 105	16,5 km^2	712 000	493 700	73,3	105,0	460,5

[1] La population provient du dernier décret de population du MAMH.

[2] Les valeurs moyennes présentées sont les valeurs moyennes au rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028, en date du 10 septembre 2025.

Annexe 3 – Détail du PDI par services et arrondissements

Services administratifs

Tableau 173 – Police

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
71082	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité publique (SPVM)	A	6 689,0	2 606,0	1 740,0	1 585,0	1 495,0	14 115,0	10 054,0	24 169,0
Total des programmes			**6 689,0**	**2 606,0**	**1 740,0**	**1 585,0**	**1 495,0**	**14 115,0**	10 054,0	24 169,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**6 689,0**	**2 606,0**	**1 740,0**	**1 585,0**	**1 495,0**	**14 115,0**	**10 054,0**	**24 169,0**
Total des investissements			**6 689,0**	**2 606,0**	**1 740,0**	**1 585,0**	**1 495,0**	**14 115,0**	**10 054,0**	**24 169,0**

Tableau 174 – Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	23 545,0	4 705,0	4 705,0	4 625,0	4 625,0	42 205,0	23 125,0	65 330,0
Total des programmes			**23 545,0**	**4 705,0**	**4 705,0**	**4 625,0**	**4 625,0**	**42 205,0**	23 125,0	65 330,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**23 545,0**	**4 705,0**	**4 705,0**	**4 625,0**	**4 625,0**	**42 205,0**	**23 125,0**	**65 330,0**
Total des investissements			**23 545,0**	**4 705,0**	**4 705,0**	**4 625,0**	**4 625,0**	**42 205,0**	**23 125,0**	**65 330,0**

Autres services administratifs

Tableau 175 – Commission des services électriques

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	85 780,0	90 000,0	100 000,0	105 000,0	110 000,0	490 780,0	645 000,0	1 135 780,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	1 835,0	650,0	-	-	-	2 485,0	-	2 485,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km	M	6 600,0	6 800,0	2 700,0	1 750,0	2 950,0	20 800,0	19 500,0	40 300,0
Total des programmes			**94 215,0**	**97 450,0**	**102 700,0**	**106 750,0**	**112 950,0**	**514 065,0**	**664 500,0**	**1 178 565,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**94 215,0**	**97 450,0**	**102 700,0**	**106 750,0**	**112 950,0**	**514 065,0**	**664 500,0**	**1 178 565,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**94 215,0**	**97 450,0**	**102 700,0**	**106 750,0**	**112 950,0**	**514 065,0**	**664 500,0**	**1 178 565,0**

Tableau 176 – Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	7 000,0	10 000,0	15 000,0	10 086,0	11 613,0	53 699,0	49 116,0	102 815,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
Total des programmes			**7 300,0**	**10 300,0**	**15 300,0**	**10 386,0**	**11 913,0**	**55 199,0**	**50 616,0**	**105 815,0**
Projets										
43017	Plage Jean-Doré	A	1 102,0	1 588,0	-	-	500,0	3 190,0	-	3 190,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	2 600,0	3 000,0	1 886,0	3 074,0	1 000,0	11 560,0	5 000,0	16 560,0
43020	Complexe aquatique	A	13 353,0	5 404,0	1 905,0	2 095,0	1 807,0	24 564,0	-	24 564,0
43021	Pavillon Hélène de Champlain	A	225,0	1 000,0	3 000,0	3 000,0	-	7 225,0	-	7 225,0
43023	Les Jardins des canaux	A	2 000,0	1 750,0	6 750,0	3 587,0	2 951,0	17 038,0	57 154,0	74 192,0
43024	Biosphère	A	-	2 200,0	4 000,0	2 000,0	-	8 200,0	-	8 200,0
Total des projets			**19 280,0**	**14 942,0**	**17 541,0**	**13 756,0**	**6 258,0**	**71 777,0**	**62 154,0**	**133 931,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**26 580,0**	**25 242,0**	**32 841,0**	**24 142,0**	**18 171,0**	**126 976,0**	**112 770,0**	**239 746,0**
Total des investissements			**26 580,0**	**25 242,0**	**32 841,0**	**24 142,0**	**18 171,0**	**126 976,0**	**112 770,0**	**239 746,0**

Qualité de vie

Tableau 177 – Culture, des sports et des loisirs

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	4 284,0	5 766,0	4 644,0	1 488,0	-	16 182,0	-	16 182,0
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	1 300,0	1 100,0	500,0	500,0	500,0	3 900,0	3 100,0	7 000,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, équipements spécialisés	M	751,0	1 091,0	858,0	1 209,0	780,0	4 689,0	4 881,0	9 570,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	125,0	205,0	325,0	325,0	325,0	1 305,0	1 625,0	2 930,0
		A	-	30,0	-	-	-	30,0	-	30,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	1 044,0	4 225,0	445,0	2 200,0	11 927,0	19 841,0	32 126,0	51 967,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	12 427,0	15 322,0	2 157,0	1 819,0	11 270,0	42 995,0	46 958,0	89 953,0
38160	Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	M	693,0	3 354,0	3 735,0	974,0	3 194,0	11 950,0	4 784,0	16 734,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	929,0	-	658,0	7 897,0	8 661,0	18 145,0	160 843,0	178 988,0
38360	Programme des arénas	M	2 773,0	-	-	-	-	2 773,0	-	2 773,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	658,0	3 748,0	4 013,0	7 361,0	10 402,0	26 182,0	32 199,0	58 381,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	41 820,0	43 229,0	39 077,0	21 999,0	8 030,0	154 155,0	43 565,0	197 720,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	7 470,0	8 954,0	16 258,0	16 815,0	7 890,0	57 387,0	-	57 387,0
38999	Montréal, métropole culturelle	M	1 000,0	3 500,0	3 000,0	2 500,0	2 500,0	12 500,0	12 500,0	25 000,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	530,0	520,0	550,0	485,0	485,0	2 570,0	1 740,0	4 310,0
		A	150,0	150,0	-	-	-	300,0	-	300,0
Total des programmes			**75 954,0**	**91 194,0**	**76 220,0**	**65 572,0**	**65 964,0**	**374 904,0**	**344 321,0**	**719 225,0**
Projets										
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	600,0	2 000,0	2 625,0	275,0	275,0	5 775,0	6 975,0	12 750,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	650,0	1 850,0	3 250,0	2 100,0	2 650,0	10 500,0	9 750,0	20 250,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	31 941,0	51 255,0	34 080,0	20 122,0	9 293,0	146 691,0	17 495,0	164 186,0
36630	Contribution BANQ	A	-	8 265,0	7 265,0	1 000,0	-	16 530,0	-	16 530,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	16 396,0	43 752,0	47 237,0	75 558,0	88 808,0	271 751,0	235 833,0	507 584,0
Total des projets			**49 587,0**	**107 122,0**	**94 457,0**	**99 055,0**	**101 026,0**	**451 247,0**	**270 053,0**	**721 300,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**125 391,0**	**189 871,0**	**163 412,0**	**163 627,0**	**166 990,0**	**809 291,0**	**614 374,0**	**1 423 665,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**150,0**	**8 445,0**	**7 265,0**	**1 000,0**	**-**	**16 860,0**	**-**	**16 860,0**
Total des investissements			**125 541,0**	**198 316,0**	**170 677,0**	**164 627,0**	**166 990,0**	**826 151,0**	**614 374,0**	**1 440 525,0**

Tableau 178 – Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
38398	Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	M	2 142,0	3 460,0	3 697,0	3 687,0	3 768,0	16 754,0	17 611,0	34 365,0
Total des programmes			**2 142,0**	**3 460,0**	**3 697,0**	**3 687,0**	**3 768,0**	**16 754,0**	17 611,0	34 365,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 142,0**	**3 460,0**	**3 697,0**	**3 687,0**	**3 768,0**	**16 754,0**	**17 611,0**	**34 365,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**2 142,0**	**3 460,0**	**3 697,0**	**3 687,0**	**3 768,0**	**16 754,0**	**17 611,0**	**34 365,0**

Tableau 179 – Environnement et transition écologique

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
50013	Acquisition, construction et rénovation des stations de qualité de l'air	A	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	250,0	500,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 020,0	1 700,0	670,0	695,0	695,0	4 780,0	3 700,0	8 480,0
52100	Protection du parc immobilier	A	1 100,0	1 000,0	900,0	900,0	900,0	4 800,0	3 119,0	7 919,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	900,0	1 400,0	1 000,0	931,0	900,0	5 131,0	4 337,0	9 468,0
Total des programmes			**3 170,0**	**4 250,0**	**2 720,0**	**2 676,0**	**2 645,0**	**15 461,0**	**11 906,0**	**27 367,0**
Projets										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	71,0	95,0	295,0	47,0	85,0	593,0	-	593,0
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	600,0	800,0	800,0	700,0	700,0	3 600,0	-	3 600,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A	150,0	-	-	-	-	150,0	-	150,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	3 855,0	103,0	191,0	52,0	93,0	4 294,0	-	4 294,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	-	-	64,0	10 022,0	9 140,0	19 226,0	2 438,0	21 664,0
52500	Outils de collecte des matières résiduelles (optimisation des collectes d'ordures)	M	3 182,0	4 763,0	2 400,0	-	-	10 345,0	-	10 345,0
Total des projets			**7 858,0**	**5 761,0**	**3 750,0**	**10 821,0**	**10 018,0**	**38 208,0**	**2 438,0**	**40 646,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 682,0**	**6 963,0**	**4 200,0**	**1 631,0**	**1 600,0**	**19 076,0**	**4 337,0**	**23 413,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**6 346,0**	**3 048,0**	**2 270,0**	**11 866,0**	**11 063,0**	**34 593,0**	**10 007,0**	**44 600,0**
Total des investissements			**11 028,0**	**10 011,0**	**6 470,0**	**13 497,0**	**12 663,0**	**53 669,0**	**14 344,0**	**68 013,0**

Tableau 180 – Espace pour la vie, des grands parc et du Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
32301	Programme d'acquisitions en zones inondables	M	4 000,0	4 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	23 000,0	49 750,0	72 750,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	989,0	-	-	-	-	989,0	-	989,0
32312	Développement et aménagement du Grand parc de l'Est	A	-	330,0	830,0	4 500,0	3 760,0	9 420,0	13 130,0	22 550,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	6 226,0	7 547,0	5 568,0	7 166,0	6 123,0	32 630,0	41 504,0	74 134,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne Mance	A	304,0	1 986,0	1 867,0	1 867,0	1 867,0	7 891,0	9 335,0	17 226,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	250,0	4 083,0	4 083,0	4 083,0	4 083,0	16 582,0	24 415,0	40 997,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	5 423,0	22 210,0	16 761,0	3 596,0	2 531,0	50 521,0	16 656,0	67 177,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	375,0	3 342,0	3 342,0	3 342,0	3 342,0	13 743,0	19 710,0	33 453,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	3 495,0	8 312,0	20 812,0	20 312,0	19 812,0	72 743,0	32 410,0	105 153,0
		A	6 313,0	10 298,0	5 510,0	230,0	230,0	22 581,0	660,0	23 241,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature	A	4 491,0	11 371,0	11 156,0	11 000,0	9 347,0	47 365,0	41 172,0	88 537,0
34335	Programme de réhabilitation des espaces riverains	M	2 111,0	6 215,0	6 590,0	16 040,0	11 403,0	42 359,0	4 932,0	47 291,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	25 541,0	16 614,0	6 844,0	10 951,0	14 816,0	74 766,0	79 409,0	154 175,0
		A	2 570,0	3 496,0	4 493,0	4 528,0	5 447,0	20 534,0	11 637,0	32 171,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	2 838,0	3 897,0	3 897,0	3 897,0	4 897,0	19 426,0	24 441,0	43 867,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	-	2 600,0	2 680,0	2 382,0	5 256,0	12 918,0	24 620,0	37 538,0
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	19 821,0	25 943,0	25 000,0	12 536,0	6 680,0	89 980,0	89 392,0	179 372,0
37013	Espace pour la vie - Biosphère	A	500,0	5 000,0	3 500,0	715,0	715,0	10 430,0	3 570,0	14 000,0
Total des programmes			**85 247,0**	**137 244,0**	**127 933,0**	**112 145,0**	**105 309,0**	**567 878,0**	**486 743,0**	**1 054 621,0**
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	6 462,0	9 430,0	13 495,0	12 771,0	9 652,0	51 810,0	60 513,0	112 323,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	150,0	150,0	150,0	17 150,0	21 000,0	38 600,0	12 525,0	51 125,0
37014	Mise à niveau des serres d'exposition du Jardin botanique	M	-	-	1 755,0	3 575,0	5 993,0	11 323,0	138 622,0	149 945,0
37015	Mise à niveau des serres de production du Jardin botanique	M	473,0	3 163,0	-	-	10 000,0	13 636,0	126 195,0	139 831,0
Total des projets			**7 085,0**	**12 743,0**	**15 400,0**	**33 496,0**	**46 645,0**	**115 369,0**	**337 855,0**	**453 224,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**64 327,0**	**97 779,0**	**94 084,0**	**83 332,0**	**88 557,0**	**428 079,0**	**605 932,0**	**1 034 011,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**28 005,0**	**52 208,0**	**49 249,0**	**62 309,0**	**63 397,0**	**255 168,0**	**218 666,0**	**473 834,0**
Total des investissements			**92 332,0**	**149 987,0**	**143 333,0**	**145 641,0**	**151 954,0**	**683 247,0**	**824 598,0**	**1 507 845,0**

Urbanisme et mobilité

Tableau 181 – Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	191 235,0	208 317,0	200 500,0	213 500,0	200 500,0	1 014 052,0	1 001 500,0	2 015 552,0
18300	Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	M	9 500,0	15 000,0	16 452,0	15 000,0	15 000,0	70 952,0	75 000,0	145 952,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	1 163,0	2 610,0	3 686,0	3 055,0	3 656,0	14 170,0	15 715,0	29 885,0
53010	Réseau principal d'égoûts	A	38 825,0	38 568,0	39 937,0	43 179,0	43 680,0	204 189,0	219 250,0	423 439,0
56088	Réseau principal d'aqueducs	A	57 102,0	54 004,0	72 787,0	69 987,0	69 587,0	323 467,0	290 275,0	613 742,0
56527	Plan directeur de drainage	A	88 236,0	72 936,0	103 888,0	72 486,0	58 486,0	396 032,0	439 995,0	836 027,0
56529	Station d'épuration des eaux usées	A	46 197,0	76 355,0	79 215,0	61 007,0	43 293,0	306 067,0	178 766,0	484 833,0
58026	Usines de traitement de l'eau potable	A	33 258,0	40 363,0	47 135,0	58 888,0	40 900,0	220 544,0	199 407,0	419 951,0
58027	Réhabilitation réservoirs et stations de pompage d'eau potable	A	11 557,0	22 834,0	33 015,0	24 317,0	27 568,0	119 291,0	65 593,0	184 884,0
Total des programmes			**477 073,0**	**530 987,0**	**596 615,0**	**561 419,0**	**502 670,0**	**2 668 764,0**	**2 485 501,0**	**5 154 265,0**
Projets										
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	94,0	-	-	-	-	94,0	-	94,0
56038	Aqueduc de l'ouest	A	6 530,0	16 090,0	10 810,0	20 240,0	23 570,0	77 240,0	372,0	77 612,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	141 570,0	110 700,0	67 294,0	30 285,0	8 308,0	358 157,0	-	358 157,0
56540	Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	A	5 624,0	66 029,0	156 744,0	208 675,0	238 656,0	675 728,0	324 015,0	999 743,0
56800	Optimisation des réseaux	A	1 234,0	-	-	-	-	1 234,0	-	1 234,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	22 824,0	55 532,0	57 135,0	31 039,0	37 050,0	203 580,0	62 494,0	266 074,0
58500	Reconstruction des collecteurs et de la chambre d'interconnexion 1 à l'usine Atwater	A	1 378,0	2 887,0	11 409,0	61 261,0	66 841,0	143 776,0	53 344,0	197 120,0
Total des projets			**179 254,0**	**251 238,0**	**303 392,0**	**351 500,0**	**374 425,0**	**1 459 809,0**	**440 225,0**	**1 900 034,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**200 735,0**	**223 317,0**	**216 952,0**	**228 500,0**	**215 500,0**	**1 085 004,0**	**1 076 500,0**	**2 161 504,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**455 592,0**	**558 908,0**	**683 055,0**	**684 419,0**	**661 595,0**	**3 043 569,0**	**1 849 226,0**	**4 892 795,0**
Total des investissements			**656 327,0**	**782 225,0**	**900 007,0**	**912 919,0**	**877 095,0**	**4 128 573,0**	**2 925 726,0**	**7 054 299,0**

Tableau 182 – Gestion et planification des immeubles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
30910	Programme d'optimisation des espaces administratifs	M	7 938,0	7 765,0	4 884,0	1 016,0	5 689,0	27 292,0	439,0	27 731,0
		A	-	-	-	-	380,0	380,0	5 534,0	5 914,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	9 217,0	16 628,0	5 974,0	456,0	3 758,0	36 033,0	24 871,0	60 904,0
		A	266,0	737,0	690,0	-	-	1 693,0	-	1 693,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	705,0	7 166,0	13 192,0	14 035,0	10 028,0	45 126,0	44 690,0	89 816,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	304,0	6 775,0	2 829,0	887,0	-	10 795,0	14 409,0	25 204,0
		A	536,0	10 497,0	7 504,0	4 213,0	6 659,0	29 409,0	29 081,0	58 490,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	10 564,0	2 046,0	14 639,0	15 429,0	500,0	43 178,0	-	43 178,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	94,0	793,0	1 278,0	952,0	83,0	3 200,0	500,0	3 700,0
64021	Programme de protection des bâtiments du SPVM	A	9 961,0	4 697,0	8 701,0	11 700,0	10 624,0	45 683,0	64 906,0	110 589,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	8 837,0	30 561,0	24 642,0	15 020,0	16 955,0	96 015,0	208 476,0	304 491,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	3 139,0	8 798,0	14 149,0	7 028,0	6 009,0	39 123,0	81 903,0	121 026,0
66032	Programme de protection des bâtiments vacants	M	-	-	181,0	1 009,0	6,0	1 196,0	3 085,0	4 281,0
66033	Programme de protection des bâtiments de compétence locale	M	1 580,0	8 002,0	10 723,0	15 900,0	18 116,0	54 321,0	30 625,0	84 946,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	500,0	517,0	517,0	521,0	522,0	2 577,0	2 582,0	5 159,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 120,0	3 103,0	3 103,0	3 129,0	3 132,0	15 587,0	15 612,0	31 199,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier	M	3 155,0	7 043,0	18 071,0	20 357,0	16 889,0	65 515,0	80 163,0	145 678,0
		A	1 052,0	3 128,0	9 109,0	9 937,0	7 848,0	31 074,0	27 723,0	58 797,0
66190	Programme des cours de services	M	24 081,0	1 325,0	536,0	301,0	732,0	26 975,0	1 680,0	28 655,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	1 041,0	8 381,0	6 216,0	3 462,0	2 272,0	21 372,0	27 983,0	49 355,0
		A	1 302,0	1 062,0	1 188,0	5 589,0	1 062,0	10 203,0	-	10 203,0
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	M	-	947,0	860,0	717,0	904,0	3 428,0	4 645,0	8 073,0
Total des programmes			**87 392,0**	**129 971,0**	**148 986,0**	**131 658,0**	**112 168,0**	**610 175,0**	**668 907,0**	**1 279 082,0**
Projets										
64028	Projet de relocalisation du centre d'appels 911	A	8 671,0	8 342,0	19 694,0	7 489,0	-	44 196,0	-	44 196,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	A	1 391,0	3 922,0	2 510,0	2 939,0	5 480,0	16 242,0	24 000,0	40 242,0
Total des projets			**10 062,0**	**12 264,0**	**22 204,0**	**10 428,0**	**5 480,0**	**60 438,0**	**24 000,0**	**84 438,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**65 438,0**	**79 289,0**	**97 152,0**	**85 199,0**	**68 640,0**	**395 718,0**	**333 187,0**	**728 905,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**32 016,0**	**62 946,0**	**74 038,0**	**56 887,0**	**49 008,0**	**274 895,0**	**359 720,0**	**634 615,0**
Total des investissements			**97 454,0**	**142 235,0**	**171 190,0**	**142 086,0**	**117 648,0**	**670 613,0**	**692 907,0**	**1 363 520,0**

Tableau 183 – Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	9 000,0	9 250,0	9 250,0	9 250,0	9 250,0	46 000,0	46 250,0	92 250,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	35 000,0	35 000,0	38 000,0	35 000,0	35 000,0	178 000,0	175 000,0	353 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	11 000,0	11 000,0	12 000,0	12 000,0	12 000,0	58 000,0	60 000,0	118 000,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	5 500,0	3 500,0	6 500,0	4 500,0	5 500,0	25 500,0	27 500,0	53 000,0
66000	Digues	M	3 500,0	3 000,0	3 000,0	2 000,0	2 000,0	13 500,0	10 000,0	23 500,0
85000	Programme de réfection routière artériel PRR	M	83 320,0	82 152,0	89 352,0	85 904,0	87 904,0	428 632,0	443 520,0	872 152,0
85100	Programme réfection du réseau routier local	M	50 000,0	52 500,0	63 925,0	70 157,0	71 689,0	308 271,0	661 580,0	969 851,0
Total des programmes			**197 320,0**	**196 402,0**	**222 027,0**	**218 811,0**	**223 343,0**	**1 057 903,0**	**1 423 850,0**	**2 481 753,0**
Projets										
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	4 800,0	3 400,0	1 400,0	-	-	9 600,0	-	9 600,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	218,0	239,0	332,0	332,0	332,0	1 453,0	1 660,0	3 113,0
Total des projets			**5 018,0**	**3 639,0**	**1 732,0**	**332,0**	**332,0**	**11 053,0**	**1 660,0**	**12 713,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**193 338,0**	**190 791,0**	**214 509,0**	**209 893,0**	**214 425,0**	**1 022 956,0**	**1 379 260,0**	**2 402 216,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**9 000,0**	**9 250,0**	**9 250,0**	**9 250,0**	**9 250,0**	**46 000,0**	**46 250,0**	**92 250,0**
Total des investissements			**202 338,0**	**200 041,0**	**223 759,0**	**219 143,0**	**223 675,0**	**1 068 956,0**	**1 425 510,0**	**2 494 466,0**

Tableau 184 – Stratégie immobilière et habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
13003	Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, logement social et abordable et préparation de site	A	19 560,0	39 106,0	25 968,0	25 134,0	25 134,0	134 902,0	168 896,0	303 798,0
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	2 500,0	-	-	-	-	2 500,0	-	2 500,0
48007	Développement du logement social - Infrastructures	A	2 700,0	2 700,0	500,0	-	-	5 900,0	-	5 900,0
48009	Acquisition d'immeubles à des fins de réalisation de projets en itinérance, logement social et abordable et préparation de site	M	4 409,0	2 604,0	10 733,0	3 957,0	8 256,0	29 959,0	86 463,0	116 422,0
		A	23 863,0	22 350,0	25 468,0	23 697,0	19 217,0	114 595,0	92 791,0	207 386,0
Total des programmes			**53 032,0**	**66 760,0**	**62 669,0**	**52 788,0**	**52 607,0**	**287 856,0**	**348 150,0**	**636 006,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 909,0**	**2 604,0**	**10 733,0**	**3 957,0**	**8 256,0**	**32 459,0**	**86 463,0**	**118 922,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**46 123,0**	**64 156,0**	**51 936,0**	**48 831,0**	**44 351,0**	**255 397,0**	**261 687,0**	**517 084,0**
Total des investissements			**53 032,0**	**66 760,0**	**62 669,0**	**52 788,0**	**52 607,0**	**287 856,0**	**348 150,0**	**636 006,0**

Tableau 185 – Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
62000	Programme de protection des actifs TI	M	1 678,0	4 422,0	1 007,0	4 665,0	7 379,0	19 151,0	30 136,0	49 287,0
		A	1 652,0	4 351,0	992,0	4 591,0	7 262,0	18 848,0	29 656,0	48 504,0
Total des programmes			**3 330,0**	**8 773,0**	**1 999,0**	**9 256,0**	**14 641,0**	**37 999,0**	**59 792,0**	**97 791,0**
Projets										
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	484,0	-	-	-	-	484,0	-	484,0
		A	477,0	-	-	-	-	477,0	-	477,0
60115	Modernisation des services de cybersécurité	M	600,0	537,0	645,0	674,0	887,0	3 343,0	4 911,0	8 254,0
		A	591,0	529,0	635,0	663,0	872,0	3 290,0	4 833,0	8 123,0
60116	Programme de cyberdéfense	M	-	-	-	-	-	-	8 253,0	8 253,0
		A	-	-	-	-	-	-	8 122,0	8 122,0
68011	Modernisation des réseaux de radiocommunications	A	1 491,0	1 506,0	15 000,0	39 370,0	20 552,0	77 919,0	88 300,0	166 219,0
68088	Approvisionnement III	M	338,0	-	-	-	-	338,0	-	338,0
		A	332,0	-	-	-	-	332,0	-	332,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	4 665,0	1 674,0	-	-	-	6 339,0	-	6 339,0
		A	4 591,0	1 648,0	-	-	-	6 239,0	-	6 239,0
68111	Modernisation des réseaux de télécommunications	M	1 523,0	1 658,0	3 297,0	1 582,0	1 571,0	9 631,0	3 672,0	13 303,0
		A	1 499,0	1 632,0	3 244,0	1 556,0	1 547,0	9 478,0	3 613,0	13 091,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	1 298,0	761,0	403,0	-	-	2 462,0	-	2 462,0
		A	1 278,0	749,0	397,0	-	-	2 424,0	-	2 424,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	787,0	838,0	204,0	76,0	-	1 905,0	-	1 905,0
		A	774,0	824,0	201,0	74,0	-	1 873,0	-	1 873,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	1 661,0	4 428,0	5 790,0	4 400,0	2 229,0	18 508,0	-	18 508,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	3 340,0	4 328,0	6 450,0	3 585,0	3 006,0	20 709,0	4 128,0	24 837,0
68325	Système de caméras d'interventions policières	A	1 863,0	8 554,0	8 621,0	8 637,0	7 679,0	35 354,0	4 646,0	40 000,0
68326	Caméras de sécurité urbaine	A	440,0	-	-	-	-	440,0	-	440,0
68420	Systèmes intégrés de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	2 519,0	2 525,0	4 635,0	4 882,0	4 650,0	19 211,0	3 697,0	22 908,0
69206	Évolution de la plateforme et des systèmes géospatiaux (EPSG)	M	550,0	907,0	907,0	1 305,0	1 256,0	4 925,0	3 874,0	8 799,0
		A	542,0	893,0	893,0	1 284,0	1 236,0	4 848,0	3 814,0	8 662,0
70025	Cour municipale numérique	A	4 505,0	3 874,0	2 826,0	-	-	11 205,0	-	11 205,0
70027	Maintien des actifs de la cour municipale	A	-	341,0	1 744,0	1 774,0	2 199,0	6 058,0	8 279,0	14 337,0
70029	Sanctions administratives et Pécuniaires (SAP)	A	750,0	1 250,0	2 200,0	2 200,0	-	6 400,0	-	6 400,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Projets (suite)										
70120	Refonte numérique d'Espace pour la vie	M	800,0	-	-	-	-	800,0	-	800,0
70152	Plateformes de fondation numérique	M	756,0	1 512,0	1 764,0	1 865,0	1 512,0	7 409,0	4 536,0	11 945,0
		A	744,0	1 488,0	1 736,0	1 835,0	1 488,0	7 291,0	4 464,0	11 755,0
70153	Programme de développement de sites web satellites	M	-	756,0	756,0	756,0	756,0	3 024,0	2 268,0	5 292,0
		A	-	744,0	744,0	744,0	744,0	2 976,0	2 232,0	5 208,0
70155	Gestion de la relation client	M	1 803,0	2 268,0	2 268,0	1 008,0	-	7 347,0	-	7 347,0
		A	1 774,0	2 232,0	2 232,0	992,0	-	7 230,0	-	7 230,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	1 467,0	1 575,0	1 500,0	2 150,0	1 734,0	8 426,0	5 599,0	14 025,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	308,0	-	-	-	-	308,0	-	308,0
		A	304,0	-	-	-	-	304,0	-	304,0
70255	Gestion des processus juridiques	M	74,0	-	-	-	-	74,0	-	74,0
		A	73,0	-	-	-	-	73,0	-	73,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outils d'intelligence d'affaires	M	368,0	-	-	-	-	368,0	-	368,0
		A	362,0	-	-	-	-	362,0	-	362,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	551,0	591,0	586,0	553,0	-	2 281,0	-	2 281,0
		A	542,0	581,0	576,0	545,0	-	2 244,0	-	2 244,0
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	550,0	1 002,0	1 037,0	1 041,0	-	3 630,0	-	3 630,0
		A	542,0	987,0	1 021,0	1 025,0	-	3 575,0	-	3 575,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	3 954,0	2 174,0	2 734,0	-	-	8 862,0	-	8 862,0
		A	3 892,0	2 140,0	2 691,0	-	-	8 723,0	-	8 723,0
70907	Résilience et relève des infrastructures technologiques de la Ville	M	756,0	2 828,0	2 239,0	4 244,0	2 028,0	12 095,0	5 795,0	17 890,0
		A	744,0	2 784,0	2 203,0	4 177,0	1 996,0	11 904,0	5 702,0	17 606,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	M	1 571,0	1 990,0	1 715,0	-	-	5 276,0	-	5 276,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	466,0	303,0	-	-	-	769,0	-	769,0
		A	458,0	299,0	-	-	-	757,0	-	757,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	3 600,0	3 193,0	3 501,0	3 796,0	-	14 090,0	-	14 090,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	6 509,0	5 886,0	-	-	-	12 395,0	-	12 395,0
72080	Systèmes de soutien aux interventions du SIM	A	300,0	-	-	-	-	300,0	-	300,0
74015	Systèmes informatiques pour l'environnement	A	1 000,0	1 200,0	700,0	409,0	-	3 309,0	-	3 309,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	2 235,0	1 878,0	1 908,0	3 921,0	4 298,0	14 240,0	-	14 240,0
		A	2 199,0	1 849,0	1 877,0	3 858,0	4 230,0	14 013,0	-	14 013,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Projets (suite)										
74255	Gestion de temps	M	1 044,0	1 044,0	1 008,0	2 109,0	2 516,0	7 721,0	-	7 721,0
		A	1 027,0	1 027,0	992,0	2 076,0	2 476,0	7 598,0	-	7 598,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	3 643,0	5 304,0	1 530,0	-	-	10 477,0	-	10 477,0
		A	3 585,0	5 220,0	1 505,0	-	-	10 310,0	-	10 310,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	2 044,0	2 044,0	2 212,0	2 212,0	2 337,0	10 849,0	12 252,0	23 101,0
		A	2 044,0	2 044,0	2 213,0	2 213,0	2 338,0	10 852,0	12 257,0	23 109,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire) et refonte des systèmes de déneigement	M	1 328,0	-	-	-	-	1 328,0	-	1 328,0
74926	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR Plus)	M	1 810,0	2 282,0	1 183,0	-	-	5 275,0	-	5 275,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	746,0	-	-	-	-	746,0	-	746,0
74994	Gestion administrative du processus électoral	M	1 246,0	1 159,0	1 150,0	-	-	3 555,0	-	3 555,0
74995	Prise en charge des infrastructures du centre de gestion de mobilité urbaine (CGMU)	M	785,0	807,0	-	-	-	1 592,0	-	1 592,0
78046	Rehaussements des infrastructures en télécommunications	M	378,0	493,0	500,0	504,0	-	1 875,0	-	1 875,0
		A	372,0	485,0	492,0	496,0	-	1 845,0	-	1 845,0
Total des projets			**95 652,0**	**101 625,0**	**104 665,0**	**114 591,0**	**76 137,0**	**492 670,0**	**205 247,0**	**697 917,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**42 739,0**	**42 425,0**	**32 554,0**	**30 311,0**	**24 540,0**	**172 569,0**	**75 697,0**	**248 266,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**56 243,0**	**67 973,0**	**74 110,0**	**93 536,0**	**66 238,0**	**358 100,0**	**189 342,0**	**547 442,0**
Total des investissements			**98 982,0**	**110 398,0**	**106 664,0**	**123 847,0**	**90 778,0**	**530 669,0**	**265 039,0**	**795 708,0**

Tableau 186 – Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
28040	Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	5 000,0	3 500,0	6 500,0	6 500,0	10 000,0	31 500,0	53 000,0	84 500,0
36209	Vieux-Montréal : Plan lumière	A	350,0	350,0	350,0	-	-	1 050,0	-	1 050,0
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	6 785,0	6 949,0	3 800,0	875,0	875,0	19 284,0	4 375,0	23 659,0
		A	2 542,0	4 528,0	7 500,0	8 225,0	8 225,0	31 020,0	41 125,0	72 145,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	-	-	-	2 000,0	2 500,0	4 500,0	12 500,0	17 000,0
40183	Secteurs stratégiques - Équité des milieux de vie	M	-	1 500,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	10 500,0	18 000,0	28 500,0
45000	Amélioration et développement du réseau cyclable	A	12 000,0	3 000,0	-	-	-	15 000,0	-	15 000,0
48043	Domaine public Samuel-De Champlain / REM	M	900,0	-	-	-	-	900,0	-	900,0
		A	-	-	-	650,0	850,0	1 500,0	100,0	1 600,0
48046	Véloroutes - Accompagnement REM	A	3 608,0	13 500,0	15 500,0	16 500,0	10 000,0	59 108,0	-	59 108,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	1 500,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0	1 500,0	9 000,0	12 000,0	21 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	10 000,0	10 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	110 000,0	150 000,0	260 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	37 403,0	56 429,0	61 646,0	66 588,0	60 701,0	282 767,0	331 270,0	614 037,0
		A	2 000,0	5 000,0	-	-	-	7 000,0	-	7 000,0
59071	Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	9 570,0	8 649,0	8 600,0	9 201,0	9 179,0	45 199,0	42 898,0	88 097,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	6 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	18 000,0	15 000,0	33 000,0
75110	Travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public	M	3 500,0	1 500,0	2 500,0	3 500,0	-	11 000,0	3 000,0	14 000,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs	M	535,0	577,0	573,0	613,0	612,0	2 910,0	2 861,0	5 771,0
97000	Programme de conversion et réfection de terrains (AMD)	M	5 652,0	6 731,0	2 483,0	-	-	14 866,0	-	14 866,0
97030	Fonds de revitalisation de l'Est	M	500,0	2 500,0	2 500,0	3 000,0	3 000,0	11 500,0	13 500,0	25 000,0
Total des programmes			**107 845,0**	**129 213,0**	**149 452,0**	**156 652,0**	**143 442,0**	**686 604,0**	**699 629,0**	**1 386 233,0**
Projets										
28039	Réaménagement de la rue Jean Talon, entre la 22e avenue et le boulevard Langelier	M	28 323,0	31 730,0	33 789,0	60 095,0	69 864,0	223 801,0	81 116,0	304 917,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	-	-	-	-	-	-	14 149,0	14 149,0
36200	Vieux-Montréal : Aménagement du domaine public	A	1 150,0	8 961,0	5 919,0	1 929,0	-	17 959,0	-	17 959,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	1 844,0	295,0	13 212,0	10 720,0	173,0	26 244,0	-	26 244,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	-	-	-	-	-	-	12 128,0	12 128,0
36213	Vieux-Montréal : Mise en valeur de la Cité administrative	M	1 692,0	670,0	-	-	-	2 362,0	-	2 362,0
39001	Le MIL Montréal	M	1 360,0	6 750,0	11 000,0	8 260,0	5 010,0	32 380,0	3 100,0	35 480,0
39710	Complexe Turcot	M	13 998,0	23 624,0	12 265,0	-	-	49 887,0	-	49 887,0
		A	6 500,0	21 000,0	30 000,0	12 523,0	-	70 023,0	-	70 023,0
40139	PPU Griffintown	M	4 300,0	4 900,0	9 100,0	13 000,0	10 000,0	41 300,0	40 750,0	82 050,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Projets (suite)										
40155	Namur-Hippodrome - Cavendish	M	2 140,0	14 942,0	17 238,0	17 000,0	21 536,0	72 856,0	104 200,0	177 056,0
		A	8 560,0	19 280,0	17 007,0	25 805,0	44 214,0	114 866,0	60 878,0	175 744,0
40170	Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords	M	500,0	100,0	-	-	-	600,0	-	600,0
40171	Lachine-Est	M	6 150,0	1 000,0	-	7 000,0	7 000,0	21 150,0	30 000,0	51 150,0
40174	Louvain Est	M	4 535,0	6 590,0	1 750,0	525,0	7 129,0	20 529,0	11 947,0	32 476,0
		A	6 049,0	310,0	-	-	3 000,0	9 359,0	9 628,0	18 987,0
40179	Mise en valeur du site de Fort-Lorette	A	-	940,0	7 878,0	2 038,0	-	10 856,0	-	10 856,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	2 250,0	7 150,0	7 150,0	16 150,0	10 000,0	42 700,0	75 000,0	117 700,0
40203	PPU des Faubourgs - Réaménagements des Faubourgs	M	300,0	16 000,0	-	-	-	16 300,0	-	16 300,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	-	-	600,0	2 870,0	-	3 470,0	-	3 470,0
48042	Reconstruction du Pont de l'île-aux-Tourtes - Accompagnement MTMD (lien cyclable)	A	-	-	-	-	-	-	1 550,0	1 550,0
48045	Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (emprise de l'A440)	A	-	-	-	-	-	-	5 000,0	5 000,0
48048	Reconstruction Échangeur St-Pierre / Accompagnement MTMD	M	-	-	-	-	-	-	12 500,0	12 500,0
		A	-	-	-	-	-	-	12 500,0	12 500,0
59027	Réaménagement Assomption/Souligny	A	100,0	400,0	1 000,0	18 664,0	13 664,0	33 828,0	56 039,0	89 867,0
59040	Aménagement Assomption - Programme d'investissement	M	2 000,0	9 000,0	12 000,0	10 000,0	10 000,0	43 000,0	34 000,0	77 000,0
		A	-	-	-	-	-	-	4 000,0	4 000,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	13 800,0	-	-	-	-	13 800,0	-	13 800,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	-	-	-	-	-	-	10 560,0	10 560,0
68067	Réaménagement de l'avenue des Pins	M	-	-	-	11 890,0	6 260,0	18 150,0	92 210,0	110 360,0
		A	-	-	-	250,0	250,0	500,0	600,0	1 100,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	9 203,0	2 200,0	-	-	-	11 403,0	-	11 403,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2: Réaménagement - Mansfield à Atwater	M	17 524,0	17 058,0	20 026,0	26 827,0	20 742,0	102 177,0	108 178,0	210 355,0
		A	1 686,0	2 020,0	2 308,0	5 456,0	5 362,0	16 832,0	2 753,0	19 585,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill College et Cathcart	M	-	-	-	-	-	-	116 237,0	116 237,0
		A	-	-	-	-	-	-	6 780,0	6 780,0
75036	Sainte-catherine Est - Village	M	7 246,0	25 328,0	22 020,0	23 000,0	22 500,0	100 094,0	48 426,0	148 520,0
		A	-	-	1 500,0	-	500,0	2 000,0	-	2 000,0
75037	Bonification du réaménagement de la rue Berri	M	3 000,0	8 000,0	9 000,0	5 000,0	-	25 000,0	-	25 000,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain - Accompagnement d'Infrastructure Canada - Travaux incidents	M	-	-	-	1 850,0	-	1 850,0	-	1 850,0
		A	650,0	750,0	-	-	-	1 400,0	-	1 400,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Projets (suite)										
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement - Travaux incidents	M	-	7 010,0	10 000,0	13 940,0	-	30 950,0	-	30 950,0
		A	4 500,0	5 161,0	-	-	-	9 661,0	-	9 661,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro - Accompagnement STM	M	500,0	3 194,0	3 012,0	615,0	3 944,0	11 265,0	33 088,0	44 353,0
		A	369,0	202,0	250,0	607,0	4 718,0	6 146,0	2 127,0	8 273,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Lien cyclable du secteur Héritage - Accompagnement PJCCI	M	330,0	620,0	-	-	-	950,0	-	950,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	-	-	-	2 250,0	15 909,0	18 159,0	32 213,0	50 372,0
		A	-	-	-	-	1 938,0	1 938,0	1 841,0	3 779,0
Total des projets			**150 559,0**	**245 185,0**	**248 024,0**	**298 264,0**	**283 713,0**	**1 225 745,0**	**1 023 498,0**	**2 249 243,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**206 496,0**	**288 701,0**	**295 052,0**	**351 549,0**	**334 261,0**	**1 476 059,0**	**1 506 078,0**	**2 982 137,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**51 908,0**	**85 697,0**	**102 424,0**	**103 367,0**	**92 894,0**	**436 290,0**	**217 049,0**	**653 339,0**
Total des investissements			**258 404,0**	**374 398,0**	**397 476,0**	**454 916,0**	**427 155,0**	**1 912 349,0**	**1 723 127,0**	**3 635 476,0**

Direction exécutive – Ville-Marie et concertation des arrondissements

Tableau 187 – Concertation des arrondissements et expérience citoyenne

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
76002	Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	2 226,0	3 366,0	3 442,0	10 949,0	7 480,0	27 463,0	86 862,0	114 325,0
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	11 086,0	10 000,0	8 000,0	6 000,0	1 300,0	36 386,0	-	36 386,0
Total des programmes			**13 312,0**	**13 366,0**	**11 442,0**	**16 949,0**	**8 780,0**	**63 849,0**	**86 862,0**	**150 711,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**13 312,0**	**13 366,0**	**11 442,0**	**16 949,0**	**8 780,0**	**63 849,0**	**86 862,0**	**150 711,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**13 312,0**	**13 366,0**	**11 442,0**	**16 949,0**	**8 780,0**	**63 849,0**	**86 862,0**	**150 711,0**

Tableau 188 – Matériel roulant et des ateliers

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Programmes										
68102	Programme de remplacement de véhicules - Services centraux	M	75,0	568,0	1 777,0	992,0	689,0	4 101,0	3 520,0	7 621,0
		A	286,0	3 523,0	1 777,0	991,0	689,0	7 266,0	3 520,0	10 786,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	612,0	1 464,0	1 746,0	1 671,0	1 949,0	7 442,0	10 200,0	17 642,0
		A	108,0	221,0	257,0	218,0	228,0	1 032,0	1 165,0	2 197,0
68204	Programme de remplacement de véhicules - Arrondissements	M	33 231,0	29 424,0	40 864,0	34 228,0	55 518,0	193 265,0	497 725,0	690 990,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	9 179,0	14 000,0	14 800,0	14 800,0	8 324,0	61 103,0	42 545,0	103 648,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	32 680,0	20 000,0	20 000,0	21 000,0	29 803,0	123 483,0	152 325,0	275 808,0
Total des programmes			**76 171,0**	**69 200,0**	**81 221,0**	**73 900,0**	**97 200,0**	**397 692,0**	**711 000,0**	**1 108 692,0**
Projets										
68205	Projet de bonification des acquisitions en lien avec les activités de colmatage de la chaussée	M	3 829,0	-	-	-	-	3 829,0	-	3 829,0
Total des projets			**3 829,0**	-	-	-	-	**3 829,0**	-	**3 829,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**37 747,0**	**31 456,0**	**44 387,0**	**36 891,0**	**58 156,0**	**208 637,0**	**511 445,0**	**720 082,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**42 253,0**	**37 744,0**	**36 834,0**	**37 009,0**	**39 044,0**	**192 884,0**	**199 555,0**	**392 439,0**
Total des investissements			**80 000,0**	**69 200,0**	**81 221,0**	**73 900,0**	**97 200,0**	**401 521,0**	**711 000,0**	**1 112 521,0**

Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2027-2036 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Tableau 189 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	2 772,0	2 766,0	2 758,0	2 750,0	12 046,0	15 320,0	27 366,0
55733	Programme de réfection routière	M	4 269,0	3 491,0	3 552,0	3 565,0	3 578,0	18 455,0	15 325,0	33 780,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	200,0	200,0	200,0	200,0	200,0	1 000,0	1 000,0	2 000,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	3 775,0	2 881,0	2 876,0	2 871,0	2 866,0	15 269,0	15 325,0	30 594,0
68056	Programme informatique et technologique	M	150,0	50,0	-	-	-	200,0	-	200,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**46 970,0**	**46 970,0**	**93 940,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**9 394,0**	**46 970,0**	**46 970,0**	**93 940,0**

Tableau 190 – Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	1 280,0	1 380,0	200,0	230,0	200,0	3 290,0	5 060,0	8 350,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	1 726,0	2 721,0	3 899,0	3 867,0	3 895,0	16 108,0	15 414,0	31 522,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	3 000,0	2 050,0	2 050,0	2 050,0	2 050,0	11 200,0	10 250,0	21 450,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	239,0	94,0	96,0	98,0	100,0	627,0	501,0	1 128,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**31 225,0**	**31 225,0**	**62 450,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**6 245,0**	**31 225,0**	**31 225,0**	**62 450,0**

Tableau 191 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 600,0	1 480,0	1 109,0	2 186,0	3 117,0	9 492,0	11 669,0	21 161,0
42320	Programme de mise aux normes des arénas - Développement	M	404,0	850,0	840,0	-	-	2 094,0	-	2 094,0
55734	Programme de réfection routière	M	3 025,0	3 025,0	3 025,0	3 025,0	3 025,0	15 125,0	15 117,0	30 242,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	550,0	550,0	550,0	550,0	550,0	2 750,0	2 750,0	5 500,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation-Arrondissement CDN - NDG	M	762,0	762,0	412,0	412,0	412,0	2 760,0	2 060,0	4 820,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	250,0	100,0	100,0	100,0	100,0	650,0	500,0	1 150,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 412,0	2 236,0	2 967,0	2 730,0	1 799,0	12 144,0	12 919,0	25 063,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**45 015,0**	**45 015,0**	**90 030,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**9 003,0**	**45 015,0**	**45 015,0**	**90 030,0**

Tableau 192 – Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	550,0	550,0	550,0	550,0	550,0	2 750,0	2 750,0	5 500,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 503,0	1 503,0	1 503,0	1 503,0	1 503,0	7 515,0	7 515,0	15 030,0
55717	Programme de réfection routière	M	2 400,0	2 400,0	2 400,0	2 400,0	2 400,0	12 000,0	12 000,0	24 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**22 265,0**	**22 265,0**	**44 530,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**4 453,0**	**22 265,0**	**22 265,0**	**44 530,0**

Tableau 193 – LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	3 080,0	3 080,0	3 080,0	3 080,0	3 080,0	15 400,0	15 400,0	30 800,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**31 060,0**	**31 060,0**	**62 120,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**6 212,0**	**31 060,0**	**31 060,0**	**62 120,0**

Tableau 194 – Le Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 450,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	8 250,0	8 500,0	16 750,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	4 437,0	4 187,0	4 187,0	4 187,0	4 187,0	21 185,0	20 935,0	42 120,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**34 435,0**	**34 435,0**	**68 870,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**6 887,0**	**34 435,0**	**34 435,0**	**68 870,0**

Tableau 195 – Le Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
16006	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	M	3 295,0	-	-	-	-	3 295,0	-	3 295,0
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	2 900,0	3 743,0	450,0	450,0	450,0	7 993,0	2 250,0	10 243,0
34334	Programme de développement des parcs	M	-	-	-	2 776,0	1 959,0	4 735,0	-	4 735,0
55736	Programme de réfection routière	M	2 300,0	2 000,0	2 296,0	2 300,0	2 100,0	10 996,0	14 250,0	25 246,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0	125,0	250,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 750,0	1 750,0	3 500,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	75,0	75,0	100,0	100,0	100,0	450,0	500,0	950,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	6 382,0	6 587,0	6 829,0	3 257,0	2 973,0	26 028,0	13 535,0	39 563,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	200,0	95,0	100,0	100,0	100,0	595,0	500,0	1 095,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	300,0	300,0	600,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**16 017,0**	**13 365,0**	**10 640,0**	**9 848,0**	**8 547,0**	**58 417,0**	**35 360,0**	**93 777,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**16 017,0**	**13 365,0**	**10 640,0**	**9 848,0**	**8 547,0**	**58 417,0**	**35 360,0**	**93 777,0**

Tableau 196 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 001,0	1 001,0	1 001,0	1 001,0	1 001,0	5 005,0	5 005,0	10 010,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	7 500,0	7 500,0	15 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**16 505,0**	**16 505,0**	**33 010,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**3 301,0**	**16 505,0**	**16 505,0**	**33 010,0**

Tableau 197 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34223	Programme de réaménagement des parcs	M	2 066,0	897,0	1 176,0	2 215,0	2 215,0	8 569,0	11 075,0	19 644,0
55729	Programme de réfection de la voirie	M	4 449,0	3 577,0	3 406,0	4 660,0	4 660,0	20 752,0	23 300,0	44 052,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	4 378,0	6 660,0	6 562,0	4 169,0	4 169,0	25 938,0	20 845,0	46 783,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	306,0	65,0	55,0	155,0	155,0	736,0	775,0	1 511,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**55 995,0**	**55 995,0**	**111 990,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**11 199,0**	**55 995,0**	**55 995,0**	**111 990,0**

Tableau 198 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
25850	Programme de développement	M	800,0	-	-	-	-	800,0	-	800,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	4 107,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	10 207,0	8 500,0	18 707,0
55716	Programme de réfection routière	M	1 750,0	1 750,0	1 750,0	1 750,0	1 750,0	8 750,0	8 750,0	17 500,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	3 682,0	2 182,0	2 182,0	2 182,0	2 182,0	12 410,0	10 910,0	23 320,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 332,0**	**8 139,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**32 667,0**	**28 660,0**	**61 327,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 332,0**	**8 139,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**5 732,0**	**32 667,0**	**28 660,0**	**61 327,0**

Tableau 199 – Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	200,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 200,0	2 500,0	4 700,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	300,0	100,0	100,0	100,0	100,0	700,0	500,0	1 200,0
55705	Programme de réfection routière	M	800,0	900,0	900,0	900,0	900,0	4 400,0	4 500,0	8 900,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 600,0	1 400,0	1 400,0	1 400,0	1 400,0	7 200,0	7 000,0	14 200,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	148,0	148,0	148,0	148,0	148,0	740,0	740,0	1 480,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**15 240,0**	**15 240,0**	**30 480,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**3 048,0**	**15 240,0**	**15 240,0**	**30 480,0**

Tableau 200 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	4 337,0	2 000,0	2 300,0	2 000,0	2 300,0	12 937,0	10 600,0	23 537,0
55713	Programme de réfection routière	M	2 050,0	3 115,0	3 807,0	3 098,0	3 800,0	15 870,0	16 952,0	32 822,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	715,0	1 987,0	995,0	2 004,0	1 002,0	6 703,0	7 958,0	14 661,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**35 510,0**	**35 510,0**	**71 020,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**7 102,0**	**35 510,0**	**35 510,0**	**71 020,0**

Tableau 201 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
30059	Espace Rivière	M	3 835,0	300,0	100,0	-	-	4 235,0	-	4 235,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	4 630,0	1 581,0	5 942,0	2 357,0	6 203,0	20 713,0	11 280,0	31 993,0
35001	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	50,0	75,0	150,0	75,0	75,0	425,0	-	425,0
55731	Programme de réfection routière	M	5 659,0	4 000,0	4 012,0	4 872,0	4 500,0	23 043,0	30 500,0	53 543,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	2 784,0	8 347,0	7 302,0	6 999,0	3 525,0	28 957,0	29 735,0	58 692,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**16 958,0**	**14 303,0**	**17 506,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**77 373,0**	**71 515,0**	**148 888,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**16 958,0**	**14 303,0**	**17 506,0**	**14 303,0**	**14 303,0**	**77 373,0**	**71 515,0**	**148 888,0**

Tableau 202 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 035,0	1 545,0	1 145,0	1 375,0	2 685,0	7 785,0	11 195,0	18 980,0
55732	Programme de réfection routière	M	7 065,0	8 595,0	8 875,0	6 595,0	7 285,0	38 415,0	32 095,0	70 510,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 509,0	469,0	589,0	2 639,0	639,0	6 845,0	9 755,0	16 600,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**53 045,0**	**53 045,0**	**106 090,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**10 609,0**	**53 045,0**	**53 045,0**	**106 090,0**

Tableau 203 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	2 914,0	1 660,0	2 044,0	2 251,0	3 210,0	12 079,0	3 662,0	15 741,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	1 742,0	1 258,0	-	-	-	3 000,0	-	3 000,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 000,0	10 986,0	11 013,0	1 182,0	-	24 181,0	8 538,0	32 719,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	7 206,0	4 508,0	8 651,0	3 138,0	1 760,0	25 263,0	25 948,0	51 211,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, de loisirs et communautaires	M	2 550,0	3 333,0	2 949,0	2 981,0	4 200,0	16 013,0	4 852,0	20 865,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	1 570,0	423,0	735,0	735,0	735,0	4 198,0	-	4 198,0
55714	Programme de réfection routière	M	590,0	2 000,0	1 160,0	1 753,0	3 482,0	8 985,0	8 795,0	17 780,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	1 000,0	3 500,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	270,0	-	-	-	-	270,0	-	270,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**18 342,0**	**24 668,0**	**27 052,0**	**12 540,0**	**13 887,0**	**96 489,0**	**52 795,0**	**149 284,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**18 342,0**	**24 668,0**	**27 052,0**	**12 540,0**	**13 887,0**	**96 489,0**	**52 795,0**	**149 284,0**

Tableau 204 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	5 745,0	1 620,0	1 050,0	3 900,0	1 030,0	13 345,0	5 150,0	18 495,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	1 545,0	2 500,0	3 500,0	3 940,0	1 785,0	13 270,0	8 925,0	22 195,0
55718	Programme de réfection routière	M	3 740,0	3 305,0	3 885,0	4 125,0	3 925,0	18 980,0	19 625,0	38 605,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	260,0	340,0	330,0	-	-	930,0	-	930,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	125,0	125,0	125,0	125,0	150,0	650,0	750,0	1 400,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**11 415,0**	**7 890,0**	**8 890,0**	**12 090,0**	**6 890,0**	**47 175,0**	**34 450,0**	**81 625,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**11 415,0**	**7 890,0**	**8 890,0**	**12 090,0**	**6 890,0**	**47 175,0**	**34 450,0**	**81 625,0**

Tableau 205 – Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	967,0	964,0	902,0	837,0	1 013,0	4 683,0	7 000,0	11 683,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 750,0	1 750,0	1 600,0	1 600,0	1 700,0	8 400,0	6 650,0	15 050,0
42812	Aménagement d'un centre aquatique	M	750,0	750,0	750,0	750,0	750,0	3 750,0	1 455,0	5 205,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 280,0	1 280,0	1 280,0	1 280,0	1 205,0	6 325,0	8 378,0	14 703,0
69212	Natatorium	M	-	3,0	215,0	280,0	79,0	577,0	252,0	829,0
83022	Programme local d'apaisement de la circulation	M	200,0	200,0	200,0	200,0	200,0	1 000,0	1 000,0	2 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**24 735,0**	**24 735,0**	**49 470,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**4 947,0**	**24 735,0**	**24 735,0**	**49 470,0**

Tableau 206 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	6 862,0	2 448,0	9 050,0	3 362,0	7 298,0	29 020,0	15 225,0	44 245,0
44220	Programme Accès Jardins	M	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0	-	1 000,0
55737	Programme de réfection routière	M	4 510,0	3 616,0	4 232,0	3 409,0	3 515,0	19 282,0	35 575,0	54 857,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	4 089,0	9 397,0	2 179,0	7 690,0	4 648,0	28 003,0	26 505,0	54 508,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**77 305,0**	**77 305,0**	**154 610,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**15 461,0**	**77 305,0**	**77 305,0**	**154 610,0**

Tableau 207 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	7 328,0	1 250,0	1 583,0	2 174,0	1 300,0	13 635,0	7 634,0	21 269,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	2 230,0	12 197,0	4 035,0	2 606,0	3 950,0	25 018,0	19 019,0	44 037,0
55310	Construction de la bibliothèque Caroline-Dawson	M	158,0	691,0	2 134,0	1 818,0	148,0	4 949,0	-	4 949,0
55730	Programme de réfection routière	M	3 750,0	3 000,0	1 300,0	1 600,0	2 800,0	12 450,0	14 337,0	26 787,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 266,0**	**17 938,0**	**9 852,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**60 052,0**	**44 990,0**	**105 042,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**14 266,0**	**17 938,0**	**9 852,0**	**8 998,0**	**8 998,0**	**60 052,0**	**44 990,0**	**105 042,0**

Annexe 4 – Structure de la présentation de l'information budgétaire

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liées aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont regroupés dans cinq catégories :

- les **taxes** regroupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et de la taxe municipale pour le 911 notamment;
- les **paiements tenant lieu de taxes** regroupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- les **services rendus et autres revenus** regroupent les revenus des services facturés à des citoyennes et citoyens, à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées ainsi que d'autres types de revenus comme ceux des amendes et des pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- les **transferts** regroupent l'ensemble des subventions des gouvernements et des autres organismes publics.

Les dépenses sont généralement présentées par objets :

- la **rémunération**, qui comprend les salaires du personnel et des élues et élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les charges sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élues et élus ainsi que du personnel de la Ville;
- le **transport** et les **communications**;
- les **services professionnels**, les **services techniques et autres**;
- la **location**, l'**entretien** et la **réparation**;
- les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités municipales tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- les **biens durables** non capitalisés;
- les **frais de financement**;
- le **remboursement de la dette à long terme**;
- les **contributions à des organismes**.

Dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par activités :

- l'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal et d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion des ressources financières, administratives et humaines;
- l'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- l'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et au transport des marchandises. Elle comprend également la gestion de la neige;
- l'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égouts et de traitement des eaux usées ainsi que la gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement;
- l'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement hors marché;
- l'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- l'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- l'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

Annexe 5 – Partage des compétences et confection du budget

Comme le prescrit l'encadrement juridique de la Ville de Montréal, les pouvoirs d'administrer la Ville sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, fournit des services et gère les équipements communs pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

Instances politiques et champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application

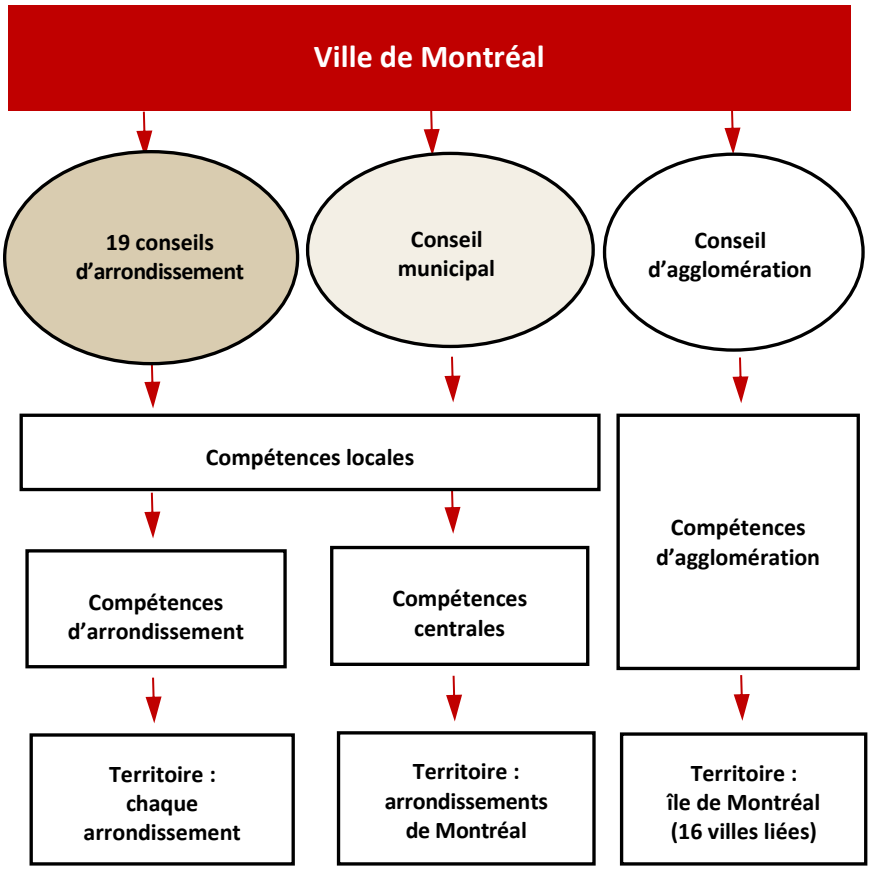

Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. La prestation des services communs est assurée par les employées et employés de la Ville de Montréal.

Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. En effet, depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit pour l'accompagner au conseil d'agglomération des représentantes et représentants, qui tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 personnes élues, soit :

- la mairesse de Montréal;
- 15 personnes élues du conseil municipal de Montréal, que désigne la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées (il n'y a que 1 représentante ou représentant pour L'Île-Dorval et Dorval) – l'une de ces personnes est à la vice-présidence;
- 1 représentante ou représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), que désigne la mairesse ou le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou maires d'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, la, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers, qui siègent également au conseil municipal, et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 208 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants et répondantes, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abris ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément relatif à la gestion de celles-ci, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit d'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

Confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, la Ville de Montréal confectionne le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, à savoir le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E-20.001), ci-après la *Loi* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la *Loi* prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employées et employés de la Ville de Montréal[1].

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

[1] Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employées et employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens les services communs – c'est-à-dire ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – à moindre coût.

Répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

Partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération, soit les services communs, sont assumées par différentes unités d'affaires, qui fournissent également aux citoyennes et citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

Répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (par exemple, les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (par exemple, les activités du Service des finances et de l'évaluation foncière).

Répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au *Règlement sur les dépenses mixtes* (RCG 06-054), qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois les dépenses mixtes liées aux services à la population analysées et réparties, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

Répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

En vertu du *Règlement sur les dépenses mixtes*, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2027, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 10,08 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Bureau de l'inspecteur général, Commission de la fonction publique de Montréal, Direction générale, Finances et évaluation foncière, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Planification stratégique, performance et innovation, Ressources humaines, Technologies de l'information, Gestion et planification des immeubles, Stratégie immobilière et habitation, Concertation des arrondissements et expérience citoyenne, Communications et affaires publiques, Bureau de la langue française, Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole, Contrôleur général, et Bureau du vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, la Direction de l'évaluation foncière du Service des finances et de l'évaluation foncière) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses

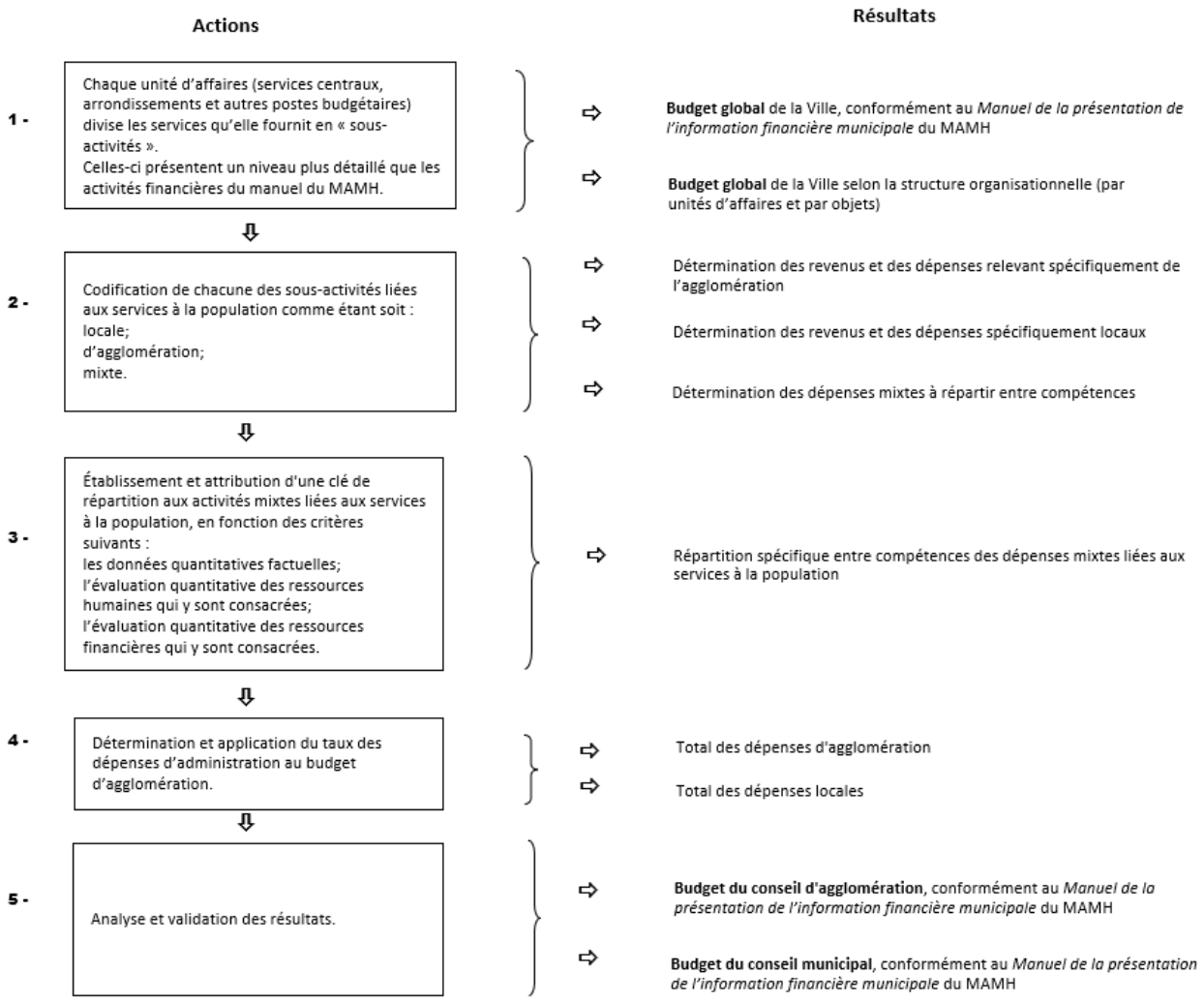

Annexe 6 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(*Décret numéro 1229-2005* et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal;
- Parc Jean-Drapeau;
- Parc Frédéric-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel);
- ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny et Rapides-du-Cheval-Blanc;
- les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal;
- Cité des arts du cirque;
- Tour de l'Île;
- aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec;
- réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, daté du 18 juin 2008 (CG08 0362);
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté;
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, des sites et des arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels;*
- contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou qui visent la création de parcs riverains dans l'agglomération.

Annexe 7 – Compétences des arrondissements et des services centraux

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 209 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* à l'exception du contrôle des animaux.	**Urbanisme** – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements avec ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	**Habitation** – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	**Prévention en sécurité incendie et sécurité civile** – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	**Voirie artérielle** – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). **Voirie locale** – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités liées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	**Environnement et matières résiduelles** – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	**Développement économique, communautaire, culturel et social** – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	**Culture, sports, loisirs et parcs** – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

Annexe 8 – Synthèse des politiques financières

La Ville de Montréal a adopté en 2002 des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après se trouve une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à la page Internet[1] des politiques.

[1] https://montreal.ca/sujets/politiques-financieres

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* exige que les administrations municipales atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses ou à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé ou encore à porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la *Loi sur les cités et villes* en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

C'est pour cette raison que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de réserves financières, notamment les réserves financières de l'eau, de la voirie, des immobilisations, du maintien et du renouvellement des infrastructures et celle des dépenses liées à la tenue des élections. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et citoyens;
- financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- l'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- l'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

Parmi les lois qui régissent la Ville de Montréal, la *Loi sur la fiscalité municipale, la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* prévoient les principales sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer les services municipaux.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour ainsi préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans l'avenir.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et ainsi maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville doivent accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. Cette préoccupation doit être particulièrement présente en regard de la gestion des dépenses.

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique a pour objectif d'établir des critères complémentaires de comptabilisation des immobilisations corporelles à ceux mentionnés dans le manuel de comptabilité de Comptables professionnels agréés Canada pour le secteur public. L'établissement de ces critères permet ainsi la comptabilisation des acquisitions, des ajouts et des dispositions des immobilisations corporelles ainsi que de leur période d'amortissement respective. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement des immobilisations corporelles par catégories d'actifs ainsi que les directives portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation des immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles louées, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que le développement informatique d'une solution infonuagique.

Annexe 9 – Fonds de l'eau

Le Fonds de l'eau est un outil comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

L'état prévisionnel de l'eau des revenus et des dépenses liés à la gestion de l'eau comporte deux volets distincts, soit celui du budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2027, en hausse de 13,2 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2026, s'élèvent à 712,6 M$. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 616 M$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à comprendre l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 329,8 M$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Le budget de 2027 s'inscrit dans la continuation de la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034. Celle-ci repose sur trois grands chantiers : la qualité de l'eau, la fiabilité des équipements ainsi que l'adaptation et la résilience. Dans la perspective d'atteindre les résultats visés par cette stratégie, l'Administration continue d'augmenter le financement de l'eau de 38 M$ en 2027, soit 15 M$ pour le budget de fonctionnement et 23 M$ de paiement au comptant des investissements dans les infrastructures de l'eau.

Un montant de 656,3 M$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations en 2027. Ces acquisitions seront financées, entre autres, par des programmes de subvention de 159,4 M$ et des paiements au comptant de 53,3 M$. Ainsi, les emprunts à la charge de la population se limiteront à 443,6 M$.

Le PDI 2027-2036 relatif à l'eau, dont le détail est présenté à la section *PDI 2027-2036* du volume budgétaire, s'élève à 7 054,3 M$. Pour l'année 2027, les principaux programmes prévus sont : les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (191,2 M$), le plan directeur de drainage (88,2 M$), le réseau principal d'aqueduc (57,1 M$), la station d'épuration des eaux usées (46,2 M$), le réseau primaire d'égouts (38,8 M$) et les usines de traitement d'eau potable (33,3 M$). Les principaux projets prévus au budget de 2027 sont : la désinfection de l'effluent (141,6 M$) et la modernisation du réservoir McTavish (22,8 M$).

Tableau 210 – État prévisionnel des revenus et des dépenses liés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2027
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau	-	246 391,4	(200 426,0)	45 965,4
Quotes-parts – Alimentation en eau potable	-	134 084,7	(112 808,2)	21 276,5
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ	-	22 047,1	(11 087,5)	10 959,6
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ	-	8 079,5	(4 267,8)	3 811,7
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)	-	1 288,6	(1 247,8)	40,8
Taxation relative à l'eau	598 001,2	-	-	598 001,2
Tarification forfaitaire et au compteur	11 645,4	-	-	11 645,4
Tarification des eaux usées	-	12 980,7	-	12 980,7
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne	-	324,9	-	324,9
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	376,9	-	(376,9)	-
Transferts	3 100,0	-	-	3 100,0
Autres revenus	1 597,0	2 856,6	-	4 453,6
	614 720,5	**428 053,5**	**(330 214,2)**	**712 559,8**
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	233,0	2 424,1	-	2 657,1
Direction de l'eau potable	-	74 684,2	-	74 684,2
Direction de l'épuration des eaux usées	-	86 799,2	-	86 799,2
Direction des réseaux d'eau	13 748,7	28 533,1	(376,9)	41 904,9
Direction de la gestion des actifs	20 291,5	15 203,5	-	35 495,0
Direction des projets majeurs	-	1 366,1	-	1 366,1
Direction des stratégies et de la performance	2 217,0	4 303,5	-	6 520,5
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	82 242,4	-	-	82 242,4
Autres unités (s.profess. et tech., laboratoire, géomatique, etc.)	17 062,3	22 589,0	-	39 651,3
Frais généraux d'administration	19 803,5	34 323,8	-	54 127,3
Frais de financement	19 647,8	44 439,3	-	64 087,1
Total – Dépenses	**175 246,2**	**314 665,8**	**(376,9)**	**489 535,1**
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	38 970,0	87 499,1	-	126 469,1
Total – Financement	**38 970,0**	**87 499,1**	**-**	**126 469,1**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	329 837,3	-	(329 837,3)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	**544 053,5**	**402 164,9**	**(330 214,2)**	**616 004,2**
Excédent (déficit) avant affectations	**70 667,0**	**25 888,6**	**-**	**96 555,6**
Affectations				
Réserves financières - EAU				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	409,0	(720,6)	-	(311,6)
- Stratégie d'accroissement de paiement au comptant - Eau	(42 100,0)	-	-	(42 100,0)
- Paiement au comptant - Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034	(25 592,0)	(12 408,0)	-	(38 000,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 384,0)	(12 760,0)	-	(16 144,0)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**-**	**-**	**-**	**-**

Tableau 211 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2027
Acquisitions d'immobilisations				
Direction de la gestion des actifs	175 143,0	88 236,0	-	263 379,0
Direction de l'eau potable	-	43 144,0	-	43 144,0
Direction des réseaux d'eau	-	95 549,0	-	95 549,0
Direction de l'épuration des eaux usées	-	45 147,0	-	45 147,0
Direction des projets majeurs	-	171 108,0	-	171 108,0
Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034	25 592,0	12 408,0	-	38 000,0
Total des acquisitions d'immobilisations	**200 735,0**	**455 592,0**	**-**	**656 327,0**
Sources de financement				
Transferts (subventions)	76 231,0	83 159,0	-	159 390,0
Affectations - Réserves financières	28 503,0	24 834,0	-	53 337,0
Emprunt à la charge des contribuables	96 001,0	347 599,0	-	443 600,0
Total des sources de financement	**200 735,0**	**455 592,0**	**-**	**656 327,0**

Annexe 10 – Modélisation des émissions de GES

En croisant les données d'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise, les projections démographiques et économiques, ainsi que les politiques en vigueur ou en développement, la modélisation offre une projection de l'évolution des émissions de GES jusqu'en 2050. Les calculs ont été réalisés conjointement par le Service de l'environnement et de la transition écologique et le Service des finances et de l'évaluation, accompagné par une firme spécialisée dans la modélisation climatique.

Développé par la firme Sustainability Solutions Group, le modèle utilisé est un modèle intégré et géographiquement désagrégé spécialisé dans l'énergie, les émissions et les finances. Ce modèle permet une comptabilité de bas en haut pour l'offre et la demande en énergie ainsi que pour les stocks de technologies consommatrices d'énergie (véhicules, systèmes de chauffage, logements et bâtiments) et tous les flux d'énergie intermédiaires (comme l'électricité et la chaleur). L'énergie et les émissions de GES sont déduites d'une série de modèles interconnectés de stocks et de flux.

- Le modèle utilise 94 zones géographiques, formées à partir des secteurs municipaux de l'enquête Origine-Destination 2018 et situées à l'intérieur des limites de l'agglomération de Montréal, et permet de répartir spatialement la consommation d'énergie et les émissions de GES ;
- Le modèle est calibré à partir de l'année de base de l'inventaire le plus récent (2023) et couvre les années jusqu'en 2050. Chacune des années s'étendant de 2024 à 2050 est simulée en fonction des variables du modèle (calibrées en fonction des données observées de l'année de base) et des modifications apportées à ces variables (tableau ci-dessous), ce qui a permis de créer le scénario des mesures actuelles et planifiées ainsi que le scénario des mesures supplémentaires à l'étude ;
- L'inventaire des émissions de GES, estimé par le modèle pour chaque année, englobe les émissions de GES de la portée 1 (provenant de sources situées à l'intérieur de la limite municipale) et 2 (résultant de l'utilisation d'électricité, de chaleur, de vapeur et/ou de refroidissement) du Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de GES à l'échelle communautaire ainsi qu'une part des autres émissions de GES qui ont lieu à l'extérieur de la limite municipale en conséquence des activités se déroulant à l'intérieur de cette limite.

Tableau 212 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés

Catégorie	Mesures actuelles et planifiées	Mesures supplémentaires à l'étude
Population	Croissance de la population suit la tendance des 15 dernières années	
Distribution géographique des nouveaux bâtiments	Les nouveaux bâtiments sont construits selon la distribution géographique des permis de construction des cinq dernières années	100 % de la croissance démographique se fait dans les quartiers centraux ou les aires TOD/corridors de transport structurants
Demande énergétique des bâtiments	La croissance en nombre et en superficie des bâtiments est fondée sur la demande associée à ces bâtiments. Cette demande est générée par l'accroissement anticipé de la population et de l'emploi dans chacune des zones modélisées. L'augmentation de la superficie des bâtiments entraîne une hausse de la consommation d'énergie et des émissions de GES en fonction du type de nouveaux bâtiments et de leur profil de consommation d'énergie.	
Performance énergétique des	Atteinte du palier de performance énergétique de niveau 4 du Code national du Bâtiment (CNB) 2020 d'ici 2032 (40 % d'amélioration de la performance	

Catégorie	Mesures actuelles et planifiées	Mesures supplémentaires à l'étude
nouveaux bâtiments	énergétique) et de niveau 5 d'ici 2047 (70 % d'amélioration de la performance énergétique) • 100 % de thermopompes dans les nouveaux bâtiments résidentiels d'ici 2050 et tous les nouveaux bâtiments sont zéro carbone opérationnel, tel que requis au règlement 23-046	
Bâtiments résidentiels existants et nouveaux	1,5 % des bâtiments sont rénovés annuellement entre 2023 et 2050, ce qui représente la tendance observée des 5 dernières années grâce aux programmes de subventions existants • 10 % d'économie thermale par bâtiment rénové et 50 % d'entre eux installent des thermopompes • 15 % de GNR dans le mix résidentiel d'ici 2040, tel que la réglementation l'oblige	Les petits bâtiments existants chauffant au gaz naturel adhèrent graduellement au programme bi-énergie GNR d'ici 2040. Un programme de financement de type PACE est mis en place pour les propriétaires résidentiels.
Bâtiments commerciaux et institutionnels existants et nouveaux	Les programmes actuels, tels que Écoperformance, réduisent la demande énergétique des bâtiments existants entre 2023 et 2050 selon la tendance observée entre 2018 et 2023 : • 0,4 % des bâtiments sont rénovés chaque année (10 % d'économie thermale et réduction de 25 % du gaz naturel pour répondre aux besoins en chauffage et climatisation) La part des bâtiments utilisant des thermopompes pour répondre à leurs besoins en chauffage et climatisation suit les scénarios de carboneutralité du rapport Avenir énergétique 2023 (13 % en 2030, 30 % en 2040 et 50 % en 2050)	
Bâtiments commerciaux et résidentiels existants (Règlement 21-042)	Pour les grands bâtiments commerciaux soumis au système de divulgation, cotation et performance : • gain d'efficacité énergétique de 1,5 % à partir de 2026 est attribuée aux effets de la **divulgation**, selon les résultats observés dans d'autres villes en Amérique du Nord • 100 % des besoins en chauffage des bâtiments visés par la réglementation sont satisfaits par des technologies décarbonées d'ici 2040 grâce aux effets du système de **performance**	
Bâtiments industriels existants	Les programmes de subvention réduisent la demande énergétique des bâtiments existants selon la tendance observée : • 0,1 % de bâtiments industriels existants sont soumis à des rétrofits chaque année Gains d'efficacité énergétique de 0,15 % par année découlant des mesures du scénario de référence du gouvernement du Canada ajustée	Les bâtiments industriels d'envergure moyenne sont graduellement intégrés au système de divulgation, cotation et performance.

Catégorie	Mesures actuelles et planifiées	Mesures supplémentaires à l'étude
	aux industries présentes sur le territoire montréalais	
Bâtiments municipaux existants	Paramètres constants entre 2023 et 2050.	100 % des bâtiments sont décarbonés d'ici 2030. Les bâtiments ainsi rénovés subissent une amélioration de la performance énergétique de 40 % et une économie de l'énergie thermale de 24 %, soit le potentiel maximal
Transport en commun	Mise en service du SRB PIE-IX en 2023, du REM de l'ouest en 2024 et du REM de l'est en 2032. Prolongement de la ligne bleue du métro en 2031 et électrification progressive des autobus de la STM jusqu'en 2040 • 22 % des nouveaux utilisateurs étaient des automobilistes	Les visions 2040 et 2050 du réseau de transport collectif structurant présentées dans le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 sont réalisées.
Transport actif	2 347 kilomètres de pistes cyclables en 2050 conformément aux plans établis par la Vision Vélo et au Plan d'urbanisme. Les nouveaux cyclistes délaissent 40 % de leurs déplacements motorisés.	
Taux de motorisation	Le taux de motorisation augmente de 0,5 % par année, suivant la tendance historique.	
Véhicules personnels	Norme VZE : 90 % des nouveaux véhicules légers seront électriques ou hybrides à partir de 2035 80 % des nouveaux véhicules personnels sont des camions légers de 2022 à 2050 Au centre-ville et dans le Vieux-Montréal : 100 % des déplacements en véhicules zéro émission et 10 % de réduction des déplacements en véhicules Taxe sur les parcs de stationnement : 3,4 % d'augmentation annuelle des tarifs des zones A, B, C et augmentation d'environ 10 % pour la zone D	Action 13 – au centre-ville et dans le Vieux-Montréal : • 100 % des déplacements en véhicules zéro émission (VZE) • 10 % de réduction des déplacements en véhicules Action 11.1 : La stratégie d'écofiscalité génère une réduction croissante des déplacements entre 2024 et 2050.
Autopartage	Augmentation des abonnées de services d'autopartage de 10 % par an et le service est disponible dans l'ensemble des arrondissements	
Véhicules municipaux	La courbe d'électrification des véhicules municipaux suit celle des véhicules personnels (selon la norme des véhicules zéro émission).	100 % des véhicules municipaux seront électriques d'ici 2035 et 25 % de réduction des déplacements (actions 35 et 36).

Catégorie	Mesures actuelles et planifiées	Mesures supplémentaires à l'étude
Efficacité énergétique des véhicules légers	L'efficacité énergétique s'améliore selon les normes CAFE (119 g éq. CO_2/km en 2025) et véhicules électriques jusqu'à 30 % plus efficaces en 2040 (camions légers 10 % plus efficaces).	
Transport routier de marchandises	Paramètres constants entre 2023 et 2050.	Augmentation des livraisons de marchandises par véhicules zéro émission (VZE) de 25 % entre 2023 et 2030. Augmentation graduelle des livraisons par VZE à l'ensemble des livraisons de marchandises de la région métropolitaine entre 2030 et 2050.
Verdissement	500 000 arbres plantés d'ici 2030 (action 20), avec 1 t éq. CO_2 séquestrée par arbre au cours de sa vie entre 2023 et 2050	
Incinérateurs	Les incinérateurs seront remplacés d'ici 2035. L'impact sur les émissions de GES est basé sur le scénario 3 d'une étude de l'UQAC	
Matières résiduelles	D'ici 2050, réduction de 25 % de la production de déchets par personne et augmentation de 50 % du taux de recyclage.	
Hydrofluorocarbure (HFC)	Réduction graduelle afin d'arriver à une réduction de 85 % d'ici 2036, tel que dicté par règlement[1].	

Énergie des bâtiments

La consommation d'énergie des bâtiments est étroitement liée à la désignation de l'utilisation du sol qu'il reçoit, tributaire de l'emplacement, de l'archétype et de la date de construction des bâtiments.

Transport

Le sous-modèle de transport de passagères et passagers réagit aux modifications concernant l'utilisation du sol, l'infrastructure de transit, la technologie des véhicules, les comportements de déplacement et d'autres facteurs. La consommation d'énergie et les émissions associées aux véhicules personnels sont calculées par les véhicules-kilomètres parcourus du parc de véhicules personnels et les caractéristiques de type, de carburant et d'efficacité de ces véhicules.

[1] Ministère de la Justice du Canada (2020). Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les halocarbures de remplacement. Récupéré de : https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/SOR-2016-137.pdf

Annexe 11 – Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise

Limiter le réchauffement climatique planétaire à 1,5 C par rapport aux niveaux préindustriels est essentiel pour réduire les impacts négatifs des changements climatiques. Montréal a d'ailleurs réaffirmé cet engagement lors du Sommet Action Climat des Nations unies en 2019 et par les objectifs d'atténuation climatique inscrits dans son Plan Climat 2020-2030 pour la collectivité montréalaise.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dépasser ce seuil accentuerait les pressions sur les systèmes sociaux, environnementaux et économiques, notamment dans les villes, déjà vulnérables face à l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les inondations et les sécheresses.

Le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement climatique de 1,5 C, publié en 2019, souligne que pour avoir une chance de respecter cet objectif, les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) doivent rester sous un seuil critique d'ici 2050. Le concept de « budget carbone restant[1] » est utilisé par le GIEC pour estimer la **quantité maximale de GES que l'humanité peut émettre tout en ayant une probabilité raisonnable de limiter le réchauffement**. Bien que ces estimations soient soumises à des incertitudes, le budget carbone mondial[2] entre 2018 et 2050 devrait être de :

- 420 Gt éq. CO_2 pour une probabilité de 66 % de ne pas dépasser 1,5 C ;
- 580 Gt éq. CO_2 pour une probabilité de 50 % de ne pas dépasser 1,5 C.

Si ces estimations fournissent un cadre de référence, de nombreuses villes se sont approprié le concept de budget carbone restant pour évaluer leurs contributions à la lutte contre les changements climatiques. Afin d'intégrer cette approche dans sa planification climatique et respecter son engagement dans le Plan climat 2020-2030 (action 44), l'agglomération de Montréal doit estimer un budget carbone restant pour les émissions de la collectivité montréalaise.

Établir un budget carbone restant à l'échelle locale implique toutefois des choix méthodologiques complexes, en raison des incertitudes liées à la répartition du budget mondial entre les villes à travers les pays. L'estimation du budget carbone restant pour Montréal repose donc sur plusieurs hypothèses scientifiques. Considérant que :

- la part de ce budget alloué au Canada correspond à 1,1 % du total mondial[3], soit une limite d'émissions nationales comprise entre 4,6 et 6,4 Gt éq. CO_2 pour la période 2018-2050 ;
- la part du budget carbone canadien attribuée à la collectivité montréalaise est estimée à 3,5 %[4].

Cela signifie que la collectivité montréalaise devrait limiter ses émissions à un niveau compris entre 161 700 et 227 500 kt éq. CO_2 sur la même période.

[1] GIEC. (2019). Réchauffement planétaire de 1,5 °C : Résumé à l'intention des décideurs. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Disponible sur https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf

[2] Idem, p. 12.

[3] Raupach, M. R., Davis, S. J., Peters, G. P., Andrew, R. M., Canadell, J. G., Ciais, P., Friedlingstein, P., Jotzo, F., van Vuuren, D. P., & Le Quéré, C. (2014). Sharing a quota on cumulative carbon emissions. In Nature Climate Change, 4(10), 873–879.

[4] Matthews. D. (2019). Montréal's emissions targets for 1.5°C and 2°C global warming. Disponible sur https://ocpm.qc.ca/sites/defaul/files/pdf/P80/7.2.19_damon_matthews.pdf.

Dans ce cadre, le budget carbone restant pour la collectivité montréalaise fixe une limite maximale d'émissions pour la période allant de 2018 à 2050. Il repose sur des plafonds annuels de GES, qui deviennent progressivement plus contraignants afin de respecter l'objectif de réduction de 55 % des émissions d'ici 2030 par rapport à 1990, et d'atteindre la carboneutralité en 2050.

Pour établir ces plafonds annuels, le budget carbone a été conçu en adoptant les principes du C40[5] et du *Science-Based Targets Network*[6] concernant les trajectoires des villes vers la carboneutralité. Ces principes établissent que les villes prennent en considération des facteurs d'équité, de responsabilisation dans la contribution aux changements climatiques, ainsi que leur capacité à contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation.

Basé sur ces principes, le budget carbone restant de la collectivité montréalaise adopte une trajectoire en forme de « *S* » inversé avec un déclin progressif[7] des émissions vers l'objectif de carboneutralité en 2050. Dans cette approche, les réductions d'émissions démarrent de façon modérée et s'accélèrent à partir de 2025, ce qui représente le début de la période prévue où la plupart des actions du Plan climat 2020-2030 contribueront à une réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

Ainsi, les plafonds annuels du budget carbone de la collectivité montréalaise permettent une réduction plus progressive des émissions entre 2018 et 2025. Après 2025, ces réductions s'accélèrent pour atteindre un rythme plus soutenu jusqu'en 2050.

En fonction de cette trajectoire et afin de respecter les principes mentionnés, **le budget carbone restant de la collectivité montréalaise est établi à 184 714 kt éq. CO_2 entre 2018 et 2050**, respectant les limites supérieures et inférieures préalablement établies.

[5] C40 (2016). Deadline 2020 : How cities will get the job done. Disponible sur : https://www.c40.org/wp-content/uploads/2021/07/Deadline_2020.pdf

[6] Science Based Targets Network (2020). Science-based targets for cities: A guide. Disponible sur : https://sciencebasedtargetsnetwork.org/wp-content/uploads/2020/11/SBTs-for-cities-guide-nov-2020.pdf

[7] Dans la méthodologie formulée par le C40 pour déterminer les efforts requis par les villes, Montréal est classée comme une ville à PIB par habitant élevé et à faibles émissions de GES par habitant. La trajectoire recommandée vers la carboneutralité se caractérise par une diminution progressive des émissions. Dans le langage adopté par le C40, la typologie assignée à Montréal est celle de « steady decline » (C40, 2016, p. 104).

Annexe 12 – Description et méthodologie du Test climat

Dans le cadre de la préparation du budget de 2027, la version 2.0 du Test Climat a été déployée auprès des unités d'affaires pour permettre d'intégrer systématiquement l'impact climatique au sein du processus budgétaire. À l'aide de questions adaptées au langage des unités d'affaires concernées et simples à répondre, il permet d'évaluer la cohérence des projets, programmes et décisions avec les engagements climatiques de la Ville.

Contexte et objectifs

Le Test Climat 2.0, développé par le Service de l'environnement et de la transition écologique accompagné par un consultant externe, est un outil web interactif qui automatise l'accompagnement des responsables de projets/programmes. L'outil est conçu pour être intuitif et autonome, intégrant directement les explications, exemples et ressources nécessaires à la compréhension des questions.

Il évalue la cohérence des caractéristiques des projets, programmes et décisions municipales avec les engagements climatiques du Plan Climat 2020-2030, notamment :

- Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2030 par rapport à 1990 et atteinte de la carboneutralité en 2050
- Atteinte de la carboneutralité des activités municipales d'ici 2040
- Diminution des vulnérabilités aux aléas climatiques sur le territoire

L'outil permet une analyse systématique et standardisée des impacts potentiels des actions municipales sur les grands enjeux de la transition écologique, en automatisant le processus auparavant réalisé manuellement par les experts climatiques du Bureau de la transition écologique.

Fonctionnalités principales de l'outil

Interface

Deux interfaces sont développées :

- **Utilisateur :** accès au formulaire dynamique, visualisation des résultats, sauvegarde et modification des tests en cours, consultation des tests terminés.
- **Administrateur :** gestion des questions, des réponses proposées, des pointages, et extraction des données pour analyse.

Questionnaire et impacts dynamiques

Une fois le test démarré, le formulaire s'adapte aux réponses de l'utilisateur en temps réel. Chaque question est définie par :

- Domaine d'intervention
- Applicabilité selon le service, le niveau de vulnérabilité, le type de test
- Dépendances logiques (questions parentes)

Les questions ont été regroupées par 3 grands domaines d'intervention :

- Bâtiments
- Infrastructures urbaines
- Activités municipales

Selon le domaine d'intervention et le type de question, un pointage est attribué à la réponse selon11 catégories d'impact :

Tableau 213 – Catégories d'impact

Adaptation	Atténuation
Vagues de chaleur	Mobilité décarbonée
Pluies abondantes	
Biodiversité renforcée	Bâtiments décarbonés
Tempêtes destructrices	
Adaptation aux crues	Exemplarité municipale
Augmentation des températures moyennes	
Adaptation aux sécheresses	Consommation responsable

Visualisation des résultats

À mesure que l'utilisateur répond, un diagramme permet de suivre en continu l'alignement du projet/programme selon 6 des 11 critères d'évaluation. Les critères visibles sont ceux jugés comme prioritaires pour cette année, soient :

1) Mobilité décarbonée
2) Bâtiments décarbonés
3) Exemplarité municipale
4) Vagues de chaleur
5) Pluies abondantes
6) Biodiversité renforcée

Une fois l'ensemble des questions répondues, la mention finale et le diagramme final sont générés automatiquement. Grâce à ce processus dynamique et pédagogique, l'outil offre à l'utilisateur une bonne compréhension des défis à relever pour s'aligner davantage avec le Plan climat et l'occasion de repenser ainsi certains aspects du projet/programme.

Méthodologie d'évaluation des résultats dans le cadre du PDI 2026-2035

Le Test Climat repose sur une architecture modulaire de questions, chacune pouvant être activée ou désactivée selon les réponses précédentes. Les réponses sont associées à des pointages définis par le Service de l'environnement de la transition écologique, permettant une évaluation quantitative et qualitative.

Pour chaque projet ou programme, plusieurs informations sont utilisées pour calculer la mention globale et les sous-mentions en atténuation et en adaptation :

- Le pourcentage d'investissement en infrastructures naturelles en 2025, 2026 et 2027,
- L'évaluation des projets et programmes de plus de 50 M$ effectués lors du dernier budget,
- L'évaluation des experts climatiques qui ont suivi ou accompagné certains des projets,
- L'analyse des réponses aux questions du Test Climat et commentaires fournis par les unités responsables, accompagné de la description des projets et programmes de la fiche PDI,
- L'évaluation du Test Climat 2.0 (note globale, note atténuation, note adaptation et notes des 11 catégories d'impact le cas échéant).

Annexe 13 – Glossaire

Acquisitions d'immobilisations

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

Activités municipales

Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les activités sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Adaptation aux changements climatiques

L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel une communauté et les écosystèmes qui la composent s'ajustent et se préparent aux changements climatiques afin d'en limiter les conséquences négatives et d'en tirer les bénéfices potentiels.

Affectation

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes situées sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et la sécurité incendie, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)

L'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Année-personne (a-p.)

Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et employés que l'on convertit en équivalent à temps complet. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget climat

Un budget climat est un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques dans la prise de décisions sur les politiques, les actions et le budget en tenant en compte des objectifs climatiques au sein même du processus budgétaire et financier. De plus, le budget climat permet d'attribuer la responsabilité de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des actions.

Budget carbone

Un budget carbone[1] consiste à fixer une quantité maximale de gaz à effet de serre (GES) qui peut être émise dans l'atmosphère en fonction de l'atteinte d'une cible relative au réchauffement climatique.

Le budget climat servira à exposer les solutions qui permettront d'atteindre les cibles fixées par le budget carbone de Montréal, soit les plafonds annuels d'émissions de GES. Il intègre les émissions de GES de l'ensemble de la collectivité montréalaise, y compris de la Ville de Montréal elle-même.

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

[1] À titre d'exemple, un rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de 2018 estime que, pour respecter l'objectif de non-dépassement de 1,5 C par rapport à la période préindustrielle, le budget carbone planétaire disponible se situerait entre 420 et 580 milliards de tonnes de CO2 à partir de 2018. Si la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES est retardée ou si l'effet de ces mesures est plus faible que nécessaire, une quantité supplémentaire de CO_2 sera émise dans l'atmosphère. Cela signifie que des mesures encore plus strictes devront être prises plus tard pour compenser et ainsi respecter le budget carbone.

Catégorie d'immeubles

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'Administration montréalaise impose les immeubles selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales foncières

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant des taxes foncières imposées par le conseil municipal ou les conseils d'arrondissement. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données ajustées du rôle d'évaluation foncière, au 10 septembre 2025.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette Municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs

La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur

Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds des services de santé, etc.) accordés aux employées et employés et aux élues et élus.

Coûts des régimes de retraite

Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories :

- les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes liés aux régimes de retraite qui incorporent les coûts relatifs aux répercussions des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative

Dépense qui n'est pas précisément attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, conçus ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'Administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, conçus ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*.

Dette

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées dans le fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec et d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes

En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont taxées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement (ou bonification de l'offre de service)

Il s'agit d'un objectif d'investissement lié à la bonification de l'offre de service. La mise aux normes, l'amélioration ou l'agrandissement d'installations, l'ajout de nouvelles infrastructures ou l'augmentation du nombre d'équipements (ajout de la valeur totale des actifs) sont considérés comme du développement.

Droits sur les mutations immobilières

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreuse ou l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre

Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Économie circulaire

L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales

Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables

Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables de Montréal qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables de Montréal si les projets sont de compétence municipale.

Équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO_2)

Il s'agit de l'unité de mesure universelle qui indique le potentiel de réchauffement planétaire des GES. L'éq. CO_2 sert à évaluer les effets du rejet (ou de l'absence de rejet) de différents GES. Les émissions de GES sont calculées en éq. CO_2. En effet, le CO_2 est le gaz de référence auquel les autres gaz sont comparés au chapitre de leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative à la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère pour une période déterminée.

Étalement de la variation des valeurs foncières

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Financement (mode de, source de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)

Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)

Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')

Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations et équipements technologiques.

Infrastructure naturelle et hybride

Une infrastructure naturelle est un système naturel ou naturalisé, pouvant impliquer de l'ingénierie, qui apporte de multiples avantages pour l'environnement ou le bien-être humain. C'est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées. Une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain.

Infrastructure grise

Une infrastructure grise est une infrastructure traditionnelle basée sur des techniques d'ingénierie ou des équipements mécaniques et n'impliquant pas la nature. Dans le cadre de l'application de la méthodologie retenue par la Ville pour catégoriser les investissements, les infrastructures grises considérées comme admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs effets (p. ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).

Inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise

L'inventaire des émissions de la collectivité montréalaise comprend le calcul des émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée et des autres émissions indirectes ayant lieu sur le territoire de l'agglomération pour les secteurs et sous-secteurs suivants :

- sources fixes;
- transport;
- matières résiduelles;
- procédés industriels et utilisation de produits;
- agriculture, foresterie et autres affectations des terres.

Le budget climat utilise l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise comme point de référence principal.

Inventaire des émissions de GES des activités municipales

Les émissions de GES recensées dans cet inventaire concernent les activités sur lesquelles les 16 villes liées de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au complexe environnemental de Saint-Michel, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures

Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc., par un entretien courant ou préventif. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisatrices et utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que celles-ci et ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au ou à la propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)

Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées dans le fonds d'amortissement à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, hôpital, organisme à but non lucratif, lieux de culte, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique, etc.) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- **le démarrage** : cette phase comprend les études et les travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique, etc.) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Plan climat

Le Plan climat 2020-2030, rendu public en décembre 2020, constitue l'un des outils prévus par la Ville de Montréal pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la *One Planet Charter*, à laquelle elle souscrit. Le Plan climat contient 46 mesures.

Le budget climat permet notamment de modéliser les mesures d'atténuation prévues dans le Plan climat.

Programme

Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature, gérés de manière coordonnée et répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)

Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet

Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PDI et financé par l'emprunt à long terme (p. ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (p. ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection (ou maintien de l'offre de service)

Objectif d'investissement lié au maintien de l'offre de service tant sur le plan du maintien régulier d'actifs que sur le plan du rattrapage du déficit de maintien afin de conserver ou de rétablir l'offre de service attendu. Ainsi, le remplacement d'éléments importants d'actif dans le but de maintenir une activité à un niveau de service satisfaisant est considéré comme de la protection.

Proximité (compétence par service de)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus et représentantes élues, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance (conduits souterrains)

Loyer imposé aux utilisatrices et utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants et participantes, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant ou de la participante. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des employées et employés et des élues et élus.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service des finances et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Scénario de référence

Le scénario de référence *business as usual* (également appelé cours normal des affaires) évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire que ce qui est déjà annoncé ou prévu par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES de Montréal.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leur territoire respectif.

Service central

Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés liés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupante ou occupant. Le tarif est payé par le ou la propriétaire ou l'occupant ou l'occupante de l'immeuble.

Taxe foncière générale

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon la catégorie d'immeubles, parmi quatre catégories.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)

Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

Annexe 14 – Idiomes

Territoires

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale

- les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- la municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)

- la Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- la Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leur territoire respectif.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents et résidentes de l'île de Montréal.

Compétences locales

- le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- dans le cas de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
    - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
    - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes liées aux compétences d'agglomération et celles liées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal

Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération

Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Annexe 15 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
a-p.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BTER	Bureau de la transition écologique et de la résilience
CAFE	Corporate Average Fuel Economy
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CO_2	Dioxyde de carbone
COP 15	Conférence des Nations unies sur la biodiversité
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
G ÉQ. CO_2	Gramme d'équivalent dioxyde de carbone
GES	Gaz à effet de serre
GPC	Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire
IPC	Indice des prix à la consommation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
KT ÉQ. CO_2	Kilotonne d'équivalent de dioxyde de carbone
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MT	Million de tonnes
MT ÉQ. CO_2	Million de tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
OBNL	Organisme à but non lucratif
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus

PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Programme décennal d'immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PHAQ	Programme d'habitation abordable Québec
PIB	Produit intérieur brut
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PRHLM	Programme de rénovation des habitations à loyer modique
PRQ	Programme Rénovation Québec
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Radio Frequency Identification (Identification par radiofréquence)
RFU	Richesse foncière uniformisée
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SME	Stratégie montréalaise de l'eau
SQI	Société québécoise des infrastructures
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
T DE CO_2	Tonne de dioxyde de carbone
TFG	Taxe foncière générale
TGT	Taux global de taxation
TGS v4	Toronto Green Standard version 4
TVQ	Taxe de vente du Québec

Publié par la Ville de Montréal

Service des finances et de l'évaluation foncière
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4e trimestre 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-2093-6
Faits saillants
Budget de fonctionnement 2027
Programme décennal d'immobilisations 2027-2036
PDF, Français

Crédit photo de couverture :
Shanaël André et Jean Dumais-Campeau, deux cols bleus de l'arrondissement de Saint-Laurent, en train de colmater un nid-de-poule, Mathieu Sparks - Ville de Montréal

Design graphique :
Ville de Montréal
Service des communications et des affaires publiques

Montréal.ca

© Ville de Montréal (2026-11) 4236 - 03

Montréal

Montréal.ca

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.03

2026/11/24
19:00

(3)

Dossier # : 1263074008

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de 2027 et approuver le programme d'immobilisations 2027-2036 de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé d'adopter le budget de 2027 et d'approuver le Programme d'immobilisations 2027-2036 de la Société de transport de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2026-11-23 10:57

Signataire : Alain DUFORT

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1263074008

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de 2027 et approuver le programme d'immobilisations 2027-2036 de la Société de transport de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Tel que prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la Société de transport de Montréal (STM) doit, chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134). Notons que la STM doit produire un plan d'immobilisations sur une période de dix ans.
Selon l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), le transport collectif est une responsabilité d'agglomération. Le budget et le programme d'immobilisations de la Société de transport de Montréal doivent donc être déposés pour adoption et approbation au conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG26 0022 – 29 janvier 2026 – Approbation du budget 2026 et du PDI 2026-2035 de la Société de transport de Montréal
CG24 0695 – 12 décembre 2024 – Approbation du budget 2025 de la Société de transport de Montréal
CG24 0696 – 12 décembre 2024 – Approbation du programme d'immobilisations 2025-2034 de la Société de transport de Montréal
CG23 0682 – 14 décembre 2023 – Approbation du budget 2024 de la Société de transport de Montréal
CG23 0683 – 14 décembre 2023 – Approbation du programme d'immobilisations 2024-2033 de la Société de transport de Montréal
CG22 0733 – 22 décembre 2022 – Adoption du budget 2023 de la Société de transport de Montréal
CG22 0734 – 22 décembre 2022 – Approbation du programme d'immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal
CG22 0008 – 21 janvier 2022 – Adoption du budget 2022 de la Société de transport de Montréal
CG22 0009 – 21 janvier 2022 – Approbation du programme d'immobilisations 2022-2031 de la Société de transport de Montréal

DESCRIPTION

Budget 2027
Le budget 2027 de la STM s'élève à un peu plus de 1,8 G$. Les dépenses prévues sont globalement en hausse de 37,7 M$, soit de 2,1 % par rapport au budget 2026. Cette variation peut être répartie de la façon suivante :

1. L'augmentation de l'offre de service en transport adapté et métro ainsi que le coût de mesures additionnelles pour accroître le sentiment de sécurité dans le métro expliquent une hausse de 40,3 M$ des dépenses courantes.
2. Les dépenses liées aux immobilisations sont en baisse de 2,6 M$.

L'agglomération de Montréal maintient son engagement envers le transport collectif en y allouant en 2027 un montant de 854,9 M$, en hausse de 46,5 M$ par rapport à 2026. Cette hausse permet de financer les services offerts par les réseaux de la STM, d'EXO et du REM, de déployer de nouvelles mesures afin d'accroître le sentiment de sécurité dans le métro ainsi que de financer la gratuité tarifaire offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus sur tout le territoire de l'agglomération.

Programme d'immobilisations (PI) 2027-2036

Le PI 2027-2036 présente les prévisions des dépenses d'investissements de la STM au cours des dix prochaines années. Il s'élève à 22,8 G$ et comporte des dépenses de 8,7 G$ autorisées dans le cadre des différents programmes gouvernementaux d'aide au transport collectif. Par ailleurs, des projets dont les coûts s'élèvent actuellement à 14,1 G$ sont en phase d'identification (opportunité d'affaires) ou de définition (charte de projet). Ceux-ci sont, par exemple, en cours d'évaluation, de priorisation ou d'autorisation de financement dans un programme d'aide gouvernemental. Voici les dépenses projetées réparties par secteurs.

Secteur	Phase	2027	2028	2029	2030	2031	2032-2036	Total
Réseau des autobus	Autorisés	135,4 M$	165,7 M$	58,6 M$	39,5 M$	198,2 M$	366,0 M$	**963,2 M$**
	Définition et identification	14,8 M$	285,6 M$	728,8 M$	341,5 M$	342,7 M$	1 309,4 M$	**3 022,7 M$**
	Total	**150,2 M$**	**451,2 M$**	**787,4 M$**	**381,0 M$**	**540,9 M$**	**1 675,4 M$**	**3 986,0 M$**
Réseau du métro	Autorisés	1 284,0 M$	1 380,5 M$	1 365,1 M$	1 863,2 M$	1 611,6 M$	153,8 M$	**7 658,2 M$**
	Définition et identification	17,9 M$	62,9 M$	234,7 M$	522,6 M$	1 095,9 M$	8 886,8 M$	**10 820,7 M$**
	Total	**1 301,9 M$**	**1 443,4 M$**	**1 599,8 M$**	**2 385,8 M$**	**2 707,5 M$**	**9 040,6 M$**	**18 478,9 M$**
Transport adapté	Autorisés	0,0 M$	0,0 M$	0,0 M$	0,0 M$	0,0 M$	0,0 M$	**0,0 M$**
	Définition et identification	2,9 M$	3,2 M$	2,5 M$	2,0 M$	0,0 M$	0,0 M$	**10,6 M$**
	Total	**2,9 M$**	**3,2 M$**	**2,5 M$**	**2,0 M$**	**0,0 M$**	**0,0 M$**	**10,6 M$**
Administratif	Autorisés	42,2 M$	45,7 M$	12,4 M$	5,5 M$	0,0 M$	0,0 M$	**105,8 M$**
	Définition et identification	2,6 M$	19,6 M$	15,7 M$	22,7 M$	32,7 M$	108,1 M$	**201,4 M$**
	Total	**44,8 M$**	**65,3 M$**	**28,1 M$**	**28,2 M$**	**32,7 M$**	**108,1 M$**	**307,2 M$**
Total		**1 499,7 M$**	**1 963,1 M$**	**2 417,8 M$**	**2 797,0 M$**	**3 281,1 M$**	**10 824,1 M$**	**22 782,6 M$**

Près de 1 G$ seront investis dans les projets autorisés ciblant le réseau de bus. De cette somme, la part du lion sera reliée à l'électrification des transports car 521,6 M$ seront destinés à l'acquisition de bus électriques de 12 mètres et 199,0 M$ seront investis dans l'électrification des centres de transport. Par ailleurs, 127,2 M$ seront investis en réfection des infrastructures.

Près de 7,7 G$ seront investis dans les projets autorisés ciblant les installations du réseau de métro. Le prolongement de la ligne bleue du métro occupe une place centrale dans ce PI (5 288,1 M$). Reliés à ce projet, on retrouve le remplacement du système de contrôle des trains de la ligne bleue (399,0 M$). La STM prévoit investir massivement dans le remplacement d'équipements fixes directement liés à l'exploitation, comme les

escaliers mécaniques, la ventilation, les ascenseurs, les équipements de voie, d'énergie, etc. (915,0 M$). Le remplacement et la réfection d'infrastructures du métro comme des sections de stations et de tunnels, des garages et des ateliers, nécessiteront également des investissements considérables (652,8 M$). Le programme d'accessibilité des stations de métro obtient pour sa part 138,8 M$.

Le financement de la majorité des dépenses capitalisables de la STM se fait par émission de dette. Ainsi, au 31 décembre 2026, la dette nette de la STM devrait totaliser 1,3 G$ pour atteindre près de 2,7 G$ au 31 décembre 2036.

JUSTIFICATION

Tel qu'il est prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la STM doit, à chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de la Ville de Montréal à l'ARTM est inscrite au dossier 1263074025 « Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2027 à la CMM ». La participation financière de l'agglomération de Montréal au financement du PI 2027-2036 de la STM est comprise dans la contribution versée à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), laquelle a été fixée 854,9 M$ pour 2027, en hausse de 46,5 M$ par rapport à 2026.

MONTRÉAL 2030

Les dépenses et investissements en transport collectif permettent de soutenir la transition écologique.

TEST CLIMAT

Le dossier est cohérent avec la carboneutralité de la Ville, et la réduction des vulnérabilités climatiques

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian C NADEAU
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514-872-7656
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-11-20

Stéphanie RAULT
Cheffe de division – Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l’évaluation foncière
Tél : 514-872-6630
Approuvé le : 2026-11-20

Extrait du procès-verbal d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 19 novembre 2026
au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2026-144 APPROUVER LE DÉPÔT, POUR ADOPTION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL, DU BUDGET DE LA STM POUR L'EXERCICE FINANCIER 2027

VU le rapport de la directrice exécutive - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Dominic Perri
APPUYÉ par madame Mercédez Plante

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de prendre acte du dépôt du budget de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2027 pour des revenus et des dépenses équivalant à **1 829 956 704 $** selon le document joint à la présente recommandation;

2° d'approuver le dépôt, pour adoption par la ville de Montréal, du budget de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2027, intitulé « Budget 2027 ».

André Porlier
Signé avec ConsignO Cloud (19/11/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Recommandation Dépôt du budget de la STM pour l'exercice financier 2027 à la ville de Montréal

PRENDRE ACTE du dépôt du budget de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2027 pour des revenus et des dépenses équivalant à 1 829 956 704 $ selon le document joint à la présente recommandation;

APPROUVER le dépôt, pour adoption par la ville de Montréal, du budget de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2027, intitulé « Budget 2027 ».

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : $ –

DE-Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines	
Julie Deschênes Signé avec ConsignO Cloud (19/11/2026) Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.	
Nom : Julie Deschênes	Nom :

Secrétaire de l'assemblée : *André Porlier*
Signé avec ConsignO Cloud (19/11/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)

☐ Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement
☐ Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM
☑ Accroître la performance et l'agilité de nos activités

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2030 cette recommandation vise-t-elle :

Accroître la performance et l'agilité de nos activités - Améliorer la livraison du service

Accroître la performance et l'agilité de nos activités - Innover et viser l'efficience et la performance

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2030

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)*

Autorisation de contrat

Présidence (cochez si requis) ☐ Vice-présidence (cochez si requis) ☐

Direction générale :

GED:

☐ DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE
☑ RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Dépôt du budget de la STM pour l'exercice financier 2027 à la Ville de Montréal

Processus d'attribution de contrat et informations sur les soumissions ☑ S/O

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation écrite ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Procédure ouverte ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : Nombre de soumissions présentées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Assemblée extraordinaire du conseil d'administration Date: (jj/mm/an) 19 11 2026

Comité : Comité Audit et Finances Date: (jj/mm/an) 27 11 2026

Est-ce qu'il y a eu une déclaration d'intérêt pour ce dossier nécessitant l'application de la DS-APP-008 : Oui ☐ Non ☐

Démarche, solution proposée et conclusion Négociations effectuées à l'égard du prix (si applicable) Oui ☐ Non ☐

En vertu de l'article 116 de la L*oi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01), la STM prépare annuellement un projet de budget et le dépose pour adoption par la Ville de Montréal.

La STM dépose son exercice budgétaire 2027 à l'équilibre en maintenant une offre de services équivalente à l'exercice précédent.

La rémunération de l'ARTM pour couvrir l'offre de service de base pour l'année 2027 est confirmée. Toutefois, une rémunération additionnelle de 24,7 M$ de l'ARTM demeure nécessaire pour répondre à la croissance des besoins en transport adapté.

☐ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Accessibilité universelle (Sélectionnez le(s) chantier(s) de développement d'AU 2030 correspondant) ☐ Voir suite de la rubrique Accessibilité universelle ☑ S/O

Développement durable ☐ Voir suite de la rubrique Développement durable ☑ S/O

Sélectionnez ci-dessous le(s) chantier(s) du PDD 2030 applicable(s) à cette recommandation. Veuillez spécifier.	Des mesures de développement durable ont-elles été intégrées à (ou ont-elles influencé) cette acquisition? Décrivez ces mesures.

Préparé par : Comptabilité financière, budget et perf. finan.

Nom : Mariem Naib

Service : Finances, approvisionnement, affaires juridiques et mét

Nom : Julie Deschênes

Julie Deschênes
Signé avec ConsignO Cloud (19/11/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Josée Therriault

Josée Therriault
Signé avec ConsignO Cloud (18/11/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Dépôt du budget de la STM pour l'exercice financier 2027 à la Ville de Montréal

Informations financières[1] ☑ *S/O*

SEULEMENT pour les projets associés au PI
N° de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[2]
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

1. Les montants sont arrondis au dollar près.
2. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 $

Ventilation des coûts[3] ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2027	2028	2029 et suivantes[5]	Total
(A) Base[4]	0 $	0 $	0 $	0 $
(B) TPS	0 $	0 $	0 $	0 $
(C) TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 $	0 $	0 $	0 $
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(F) Montant net (D – E)	0 $	0 $	0 $	0 $

3. Les montants sont arrondis au dollar près.
4. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
5. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☑ *S/O*

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie : Julie Deschênes
Signé avec ConsignO Cloud (19/11/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE
☑ RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Dépôt du budget de la STM pour l'exercice financier 2027 à la Ville de Montréal

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2030 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2030 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Budget

2027

MOUVEMENT COLLECTIF

stm

Déposé et mis à jour au
conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
le 19 novembre 2026

Préparé par
Direction Finances et performance financière
Direction exécutive Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

Mot des dirigeants

Le transport collectif est le moteur de la mobilité montréalaise. Notre budget 2027, d'un montant de 1,83 G$, a été élaboré sous le signe de l'optimisme, de la collaboration et de la rigueur. Dans la continuité du cadre financier établi avec nos partenaires, nous maintenons une discipline pour faire face aux pressions économiques tout en investissant dans l'amélioration de notre service.

Aujourd'hui, nos efforts d'optimisation et notre virage vers une culture de performance portent fruit. Nos indicateurs de performance le prouvent. Nous avons su concrétiser les 100 M$ d'économies et, pour l'année 2027, nous poursuivons sur cette lancée avec l'identification de 30 M$ en nouvelles mesures d'optimisation sans toucher à l'offre de service. Ce travail rigoureux nous permet de limiter la croissance de nos dépenses d'exploitation excluant les dépenses liées aux immobilisations à 2,5 %, malgré les pressions de l'inflation ou encore de l'indexation de la masse salariale, fixée par nos conventions collectives.

Le financement du transport collectif est l'affaire de tous. Pour assurer la pérennité du système et justifier de nouvelles sources de revenus, nous avons une responsabilité de démontrer à nos partenaires et au public que chaque dollar est bien investi. C'est d'ailleurs grâce à cette saine gestion que le réseau du métro parvient à s'autofinancer et que la Ville de Montréal a pris le leadership pour bonifier le transport en commun, nous permettant d'annoncer la première augmentation de service depuis 2017. À partir de la rentrée 2027, l'offre de service du métro sera bonifiée de 5 %. Nos clients bénéficieront de passages plus fréquents en soirée ainsi qu'aux périodes hors pointe. Parallèlement, nous assurons le maintien du niveau de service pour le réseau des bus.

Dans un contexte où les changements démographiques anticipés exercent une pression à la baisse sur le nombre de passagers, la relance de l'achalandage dans le métro et l'amélioration de l'expérience client sont essentielles. Nous saluons le soutien primordial de la Ville de Montréal, dont l'investissement additionnel de 6 M$ soutiendra ces efforts en permettant de déployer de nouvelles ressources pour rehausser le sentiment de sécurité dans notre réseau.

Malgré ces avancées positives, des défis structurants demeurent. Nous prévoyons une croissance importante des déplacements en transport adapté. Toutefois, malgré notre révision du modèle d'affaires qui a réduit le coût par déplacement de 14 % en 2026, le modèle de financement actuel, basé sur les besoins de 2024, ne permet pas de réaliser les déplacements anticipés. Cette situation pourrait, en cours d'année, mettre à risque notre promesse de ne refuser aucune demande de transport effectuée 24 h d'avance. Pour honorer cet engagement aussi cher à la clientèle qu'à la STM, et pour faire face à la demande grandissante, une rémunération additionnelle d'environ 25 M$ est requise. Nous travaillerons avec nos bailleurs de fonds pour trouver des solutions pérennes.

Finalement, l'année 2027 sera cruciale, puisqu'il sera essentiel d'établir à nouveau un cadre financier prévisible et indexé avec nos bailleurs de fonds pour l'avenir. Nous tendons la main à nos partenaires ainsi qu'aux nouveaux élus pour travailler en étroite collaboration à la suite des choses. C'est ensemble, dans un esprit de concertation et de confiance, que nous continuerons de bâtir la mobilité de demain au service de la communauté métropolitaine.



Aref Salem
Président du conseil d'administration



Marie-Claude Léonard
Directrice générale

Table des matières

6 /
Faits saillants

- Revenus et dépenses 7
- Faits saillants 8

16 /
La STM en bref

- Portrait de la STM 17
- Gouvernance 19

21 /
Revenus commerciaux

- Transgesco S.E.C. 22

23 /
Processus budgétaire

- Principaux éléments retenus pour l'élaboration du budget 24

25 /
Analyse des revenus et des dépenses

- Revenus par type 2026-2027 26
- Analyse des revenus 2026-2027 27
- Dépenses par type 2026-2027 28
- Dépenses par mode 2027 29
- Analyse des dépenses 2026-2027 30

31 /
Perspectives financières en matière d'investissements

- Impact des investissements sur le service de la dette net 32

33 /
Annexes

- Principales pratiques budgétaires 34
- Excédent de fonctionnement à des fins fiscales 37
- Excédent d'investissement à des fins fiscales 38
- Charges par objet 38
- Résultats d'exploitation à des fins fiscales 39
- Résultats 40
- Relation entre les différents fonds de la STM 41
- Pratiques de gestion financière 42

50 /
Index des sigles, acronymes et autres abréviations

Note liminaire

Il est à noter que le budget 2026 présenté dans le présent document diffère de celui figurant dans le livre budgétaire 2026. Des ajustements ont été apportés à la suite de sa production afin d'y intégrer certains éléments qui ont été contractualisés ultérieurement, en fin d'année, dans le cadre de l'entente avec l'ARTM.

Les valeurs présentées dans les tableaux ainsi que dans le texte sont arrondies à l'unité, au millier ou au million de dollars, selon le cas. Par conséquent, la somme des montants présentés peut différer légèrement des totaux affichés.

Les données prévisionnelles d'une année sont établies à partir des résultats financiers au 31 août de cette même année.

Depuis l'entrée en vigueur au 1er juin 2017 de la nouvelle gouvernance du transport collectif, la majorité des revenus usuels de la STM, soit les revenus clients, les subventions du gouvernement du Québec liées à l'exploitation, les contributions régionales ainsi que la contribution municipale, sont remplacées par un revenu provenant de l'ARTM.

Enfin, une liste des sigles, des acronymes et des autres abréviations utilisés dans le présent document est présentée à la dernière page.

Faits saillants

Revenus et dépenses

Revenus

(en milliers de dollars)

	Budget 2027
Revenus provenant de l'ARTM	
Rémunération liée à l'exploitation	1 548 060
Rémunération additionnelle à obtenir (TA)	24 770
Contribution aux immobilisations	189 337
Services rendus pour l'ARTM	32 118
	1 794 285
Autres revenus d'exploitation	
Quote-part - Transgesco S.E.C.	25 821
Autres revenus	9 851
	35 672
Total des revenus	**1 829 957**

Dépenses

(en milliers de dollars)

	Budget 2027
Dépenses liées à l'exploitation	
Rémunération	1 203 437
Biens et services	437 183
	1 640 620
Dépenses liées aux immobilisations	
Service de la dette net	168 070
Budget spécial d'exploitation	19 867
Remboursement au fonds de roulement	1 400
	189 337
Total des dépenses	**1 829 957**

Faits saillants

Nos efforts portent fruit et se traduisent par des indicateurs positifs

Au cours des trois dernières années, la STM a entamé une transformation de ses façons de faire afin d'assurer l'exploitation du réseau à moindre coût. Les résultats de ces efforts d'optimisation sont tangibles, comme le démontrent nos indicateurs de performance.

Coûts stables, voire en recul

La croissance des coûts d'exploitation par kilomètre du bus et du métro a été limitée à une moyenne annuelle respectivement de 2,8 % et 0,4 % depuis 2023. En dollars constants, les coûts kilométriques du métro ont même diminué de 2,8 % par année, tandis que ceux du bus ont plafonné à 0,1 %.

Coûts d'exploitation par km

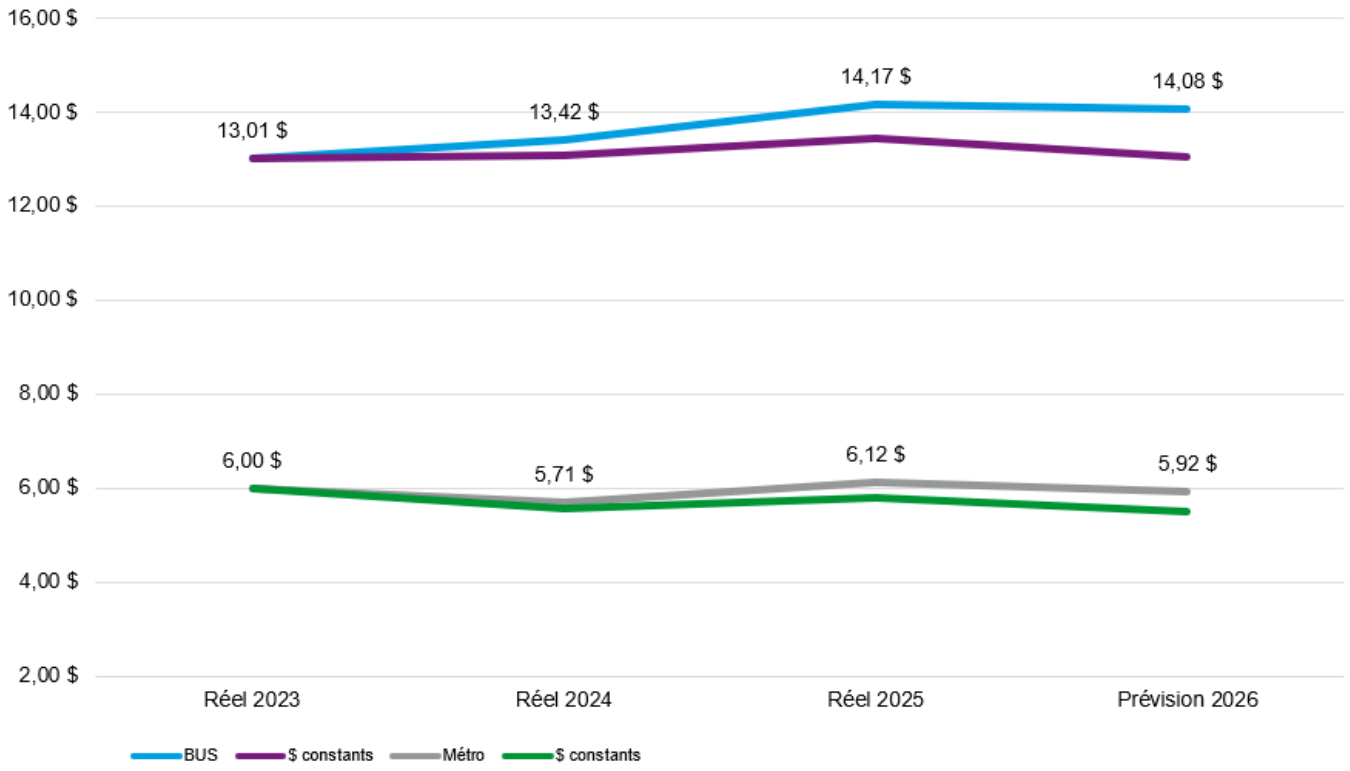

De plus, de 2023 à 2026, les dépenses d'administration ont reculé de 7 % en valeur courante, passant de 13,3 % à 11,5 % de nos coûts totaux. Ce recul a notamment été rendu possible par une diminution de 10,6 % des effectifs des secteurs administratifs.

Coûts d'administration

(en millions de dollars)

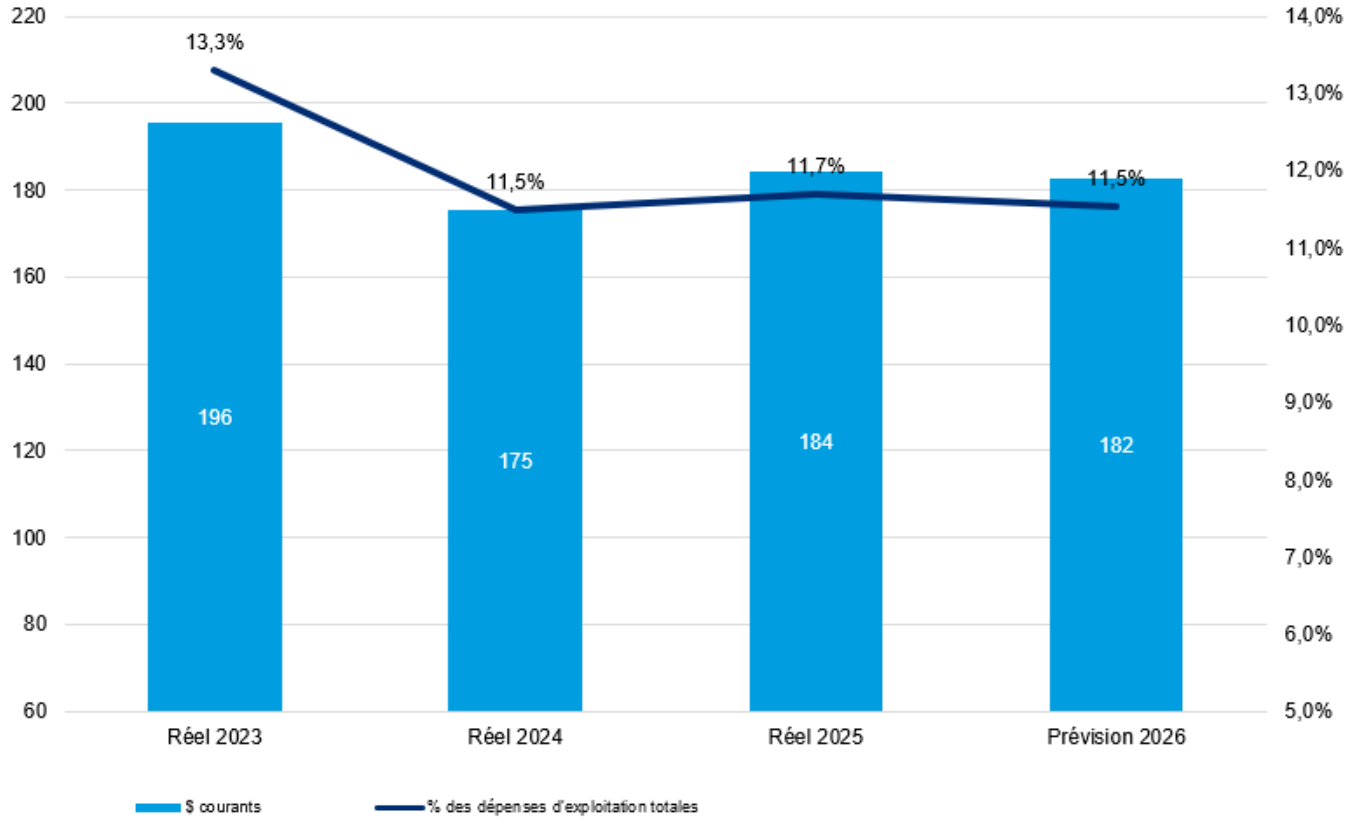

Effectifs des secteurs administratifs

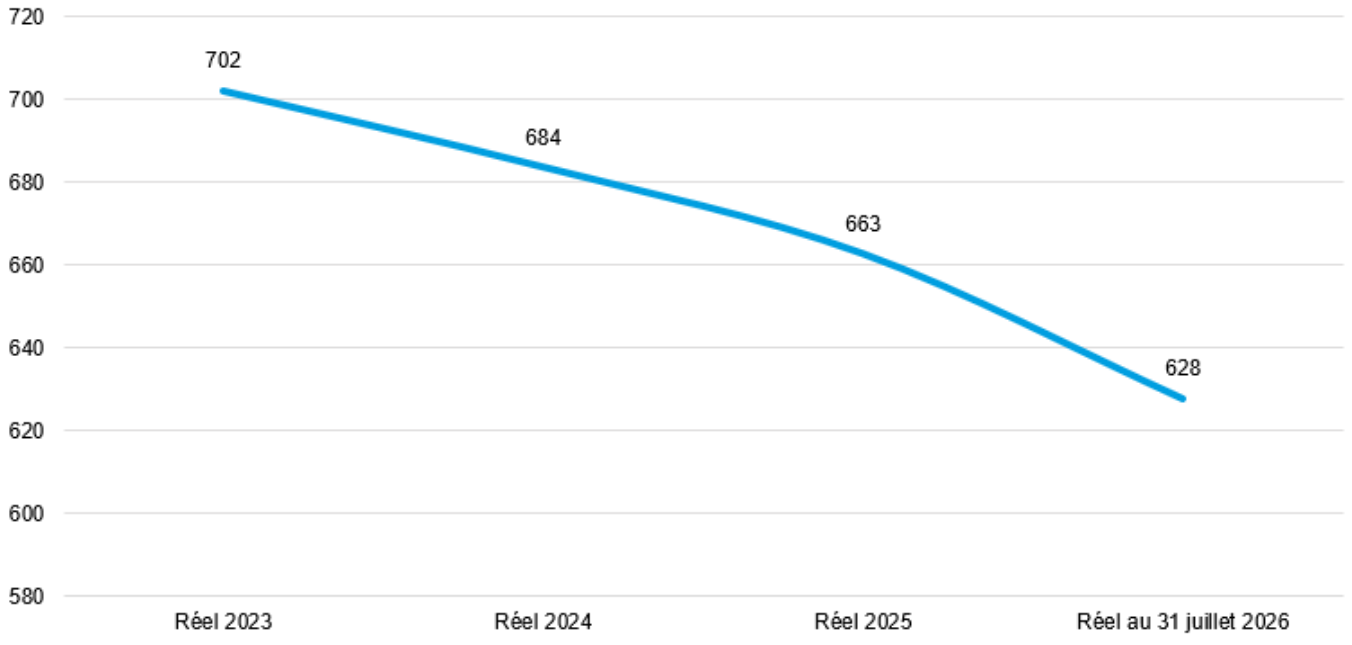

Gains en productivité

La productivité des équipes d'entretien s'est améliorée de manière marquée malgré le vieillissement du parc d'autobus, dont l'âge moyen est passé de 9,2 à 11,3 ans. De 2023 à 2025, le nombre d'heures d'entretien requises par heure de service pour les bus a ainsi connu un recul de 10 %, tandis que les heures d'entretien par km de service métro diminuaient de 9 %.

Amélioration du ratio de couverture des coûts d'exploitation

Le contrôle serré des dépenses du métro, combiné à son fort achalandage, fait désormais en sorte que les revenus qu'il rapporte (revenus tarifaires, commerciaux, etc.) sont supérieurs à ses dépenses d'exploitation. Son ratio de couverture des coûts d'exploitation devrait ainsi atteindre 102,7 % en 2026, un résultat exceptionnel en transport collectif.

Ratio d'autofinancement de l'exploitation

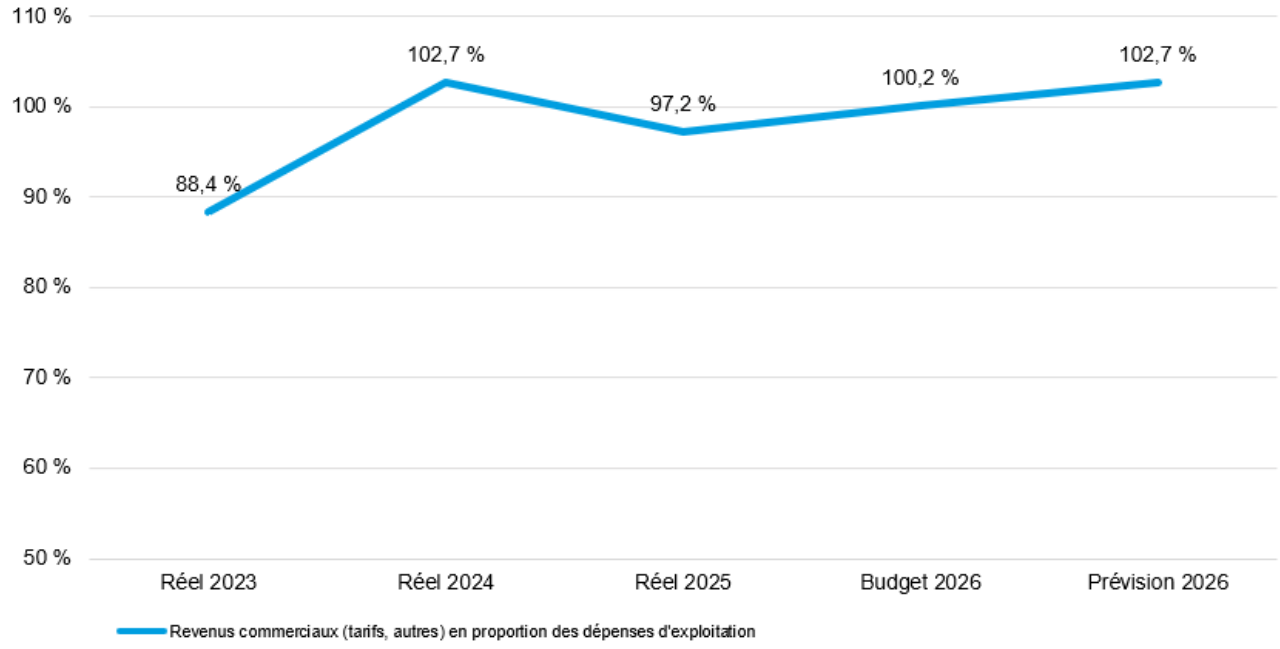

Offre de service améliorée pour le métro en 2027

La saine gestion financière de la STM inspire confiance à nos bailleurs de fonds, qui font aujourd'hui le choix de réinvestir directement dans l'expérience de notre clientèle. Pour la première fois depuis 2017, la STM offrira une augmentation structurelle de son service de métro, avec une bonification de 5 % prévue à partir de la rentrée 2027.

Cette amélioration, dont les coûts bruts sont évalués à 2,7 M$ en 2027 et à 7,8 M$ indexés annuellement, se traduira par l'ajout de passages de trains en soirée ainsi qu'en périodes hors pointe. L'augmentation de la fréquence permettra de réduire l'entassement et l'attente sur les quais. Et puisque l'offre de service est reconnue comme le principal déterminant interne de l'achalandage, elle devrait contribuer à une augmentation des revenus tarifaires à moyen terme, permettant ainsi de couvrir à terme les coûts de l'initiative pour les partenaires financiers de la STM.

Du côté du réseau des bus, l'offre kilométrique de base est maintenue pour 2027. En optimisant les parcours pour réduire les déplacements sans passagers, notamment grâce à une gestion améliorée de l'interlignage, la STM génère des gains d'efficience et réduit ses coûts d'exploitation.

Kilométrages commerciaux
(en millions de km)

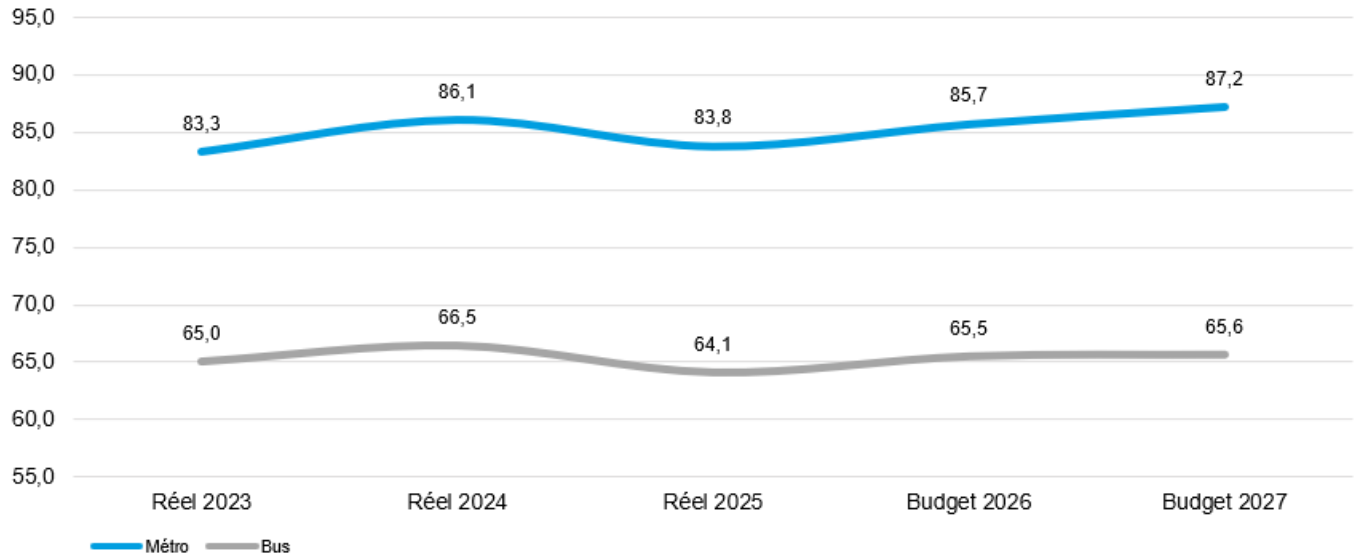

Des investissements concertés pour un réseau sécuritaire

Afin d'accompagner la relance de l'achalandage, 7,1 M$ additionnels sont injectés annuellement pour rehausser le sentiment de sécurité dans le réseau de la STM. Ces sommes permettront l'ajout progressif de 52 constables spéciaux pour atteindre un effectif total de 230 agents d'ici la fin 2027 ainsi que le déploiement d'intervenants psychosociaux en partenariat avec Ambulance Saint-Jean pour accompagner les personnes vulnérables.

La STM investit également 3 M$ pour la bonification technologique du Centre de répartition et de vigie des opérations (CRVO) pour une détection plus rapide des incidents. Finalement, en collaboration avec le SPVM, quatre nouvelles Équipes métro d'intervention et de concertation (ÉMIC) seront créées, faisant passer le nombre de brigades de deux à six.

Les défis du transport adapté

En raison de la croissance continue du nombre de déplacements, le transport adapté fait face à des pressions opérationnelles et financières. Poussée par le vieillissement de la population et la diversification des besoins, la demande entraîne une hausse des dépenses d'exploitation du transport adapté de 6 % par année depuis 2023.

Face à cette tendance à la hausse, la STM a procédé, en janvier 2026, à une uniformisation de son modèle d'affaires au transport adapté en confiant l'ensemble de ces déplacements à des partenaires externes et en permettant ainsi une meilleure disponibilité des véhicules pour les usagers. Cette évolution a d'ailleurs réduit le coût par déplacement de 14 % en 2026, contrôlant ainsi les coûts opérationnels de ce service.

Coûts complets par déplacement au transport adapté
(en dollars courants)

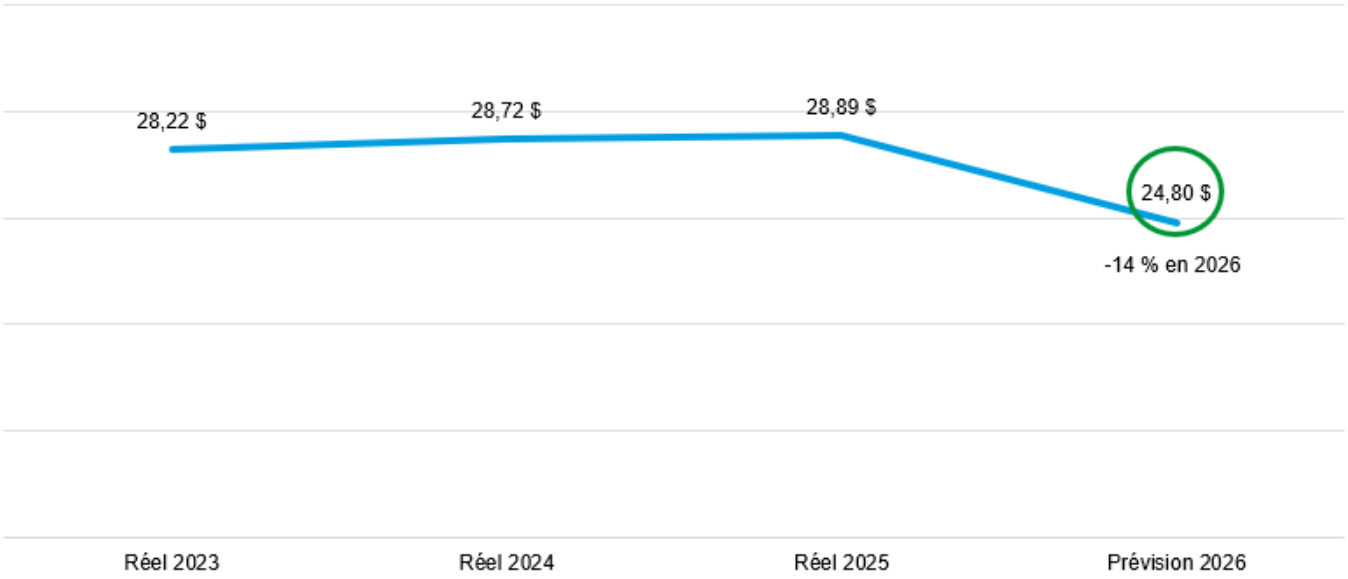

En dépit de ces efforts, le financement gouvernemental actuel demeure plafonné au niveau du réel 2024 et ne permet pas de couvrir la croissance anticipée. Il manque 24,7 M$ pour financer la réalisation des déplacements anticipés. Sans cette rémunération additionnelle de l'ARTM, la promesse de la STM d'assurer le « zéro refus » (aucun déplacement refusé s'il est réservé 24 heures à l'avance) pourrait être compromise.

Évolution des déplacements au transport adapté
(en milliers de déplacements)

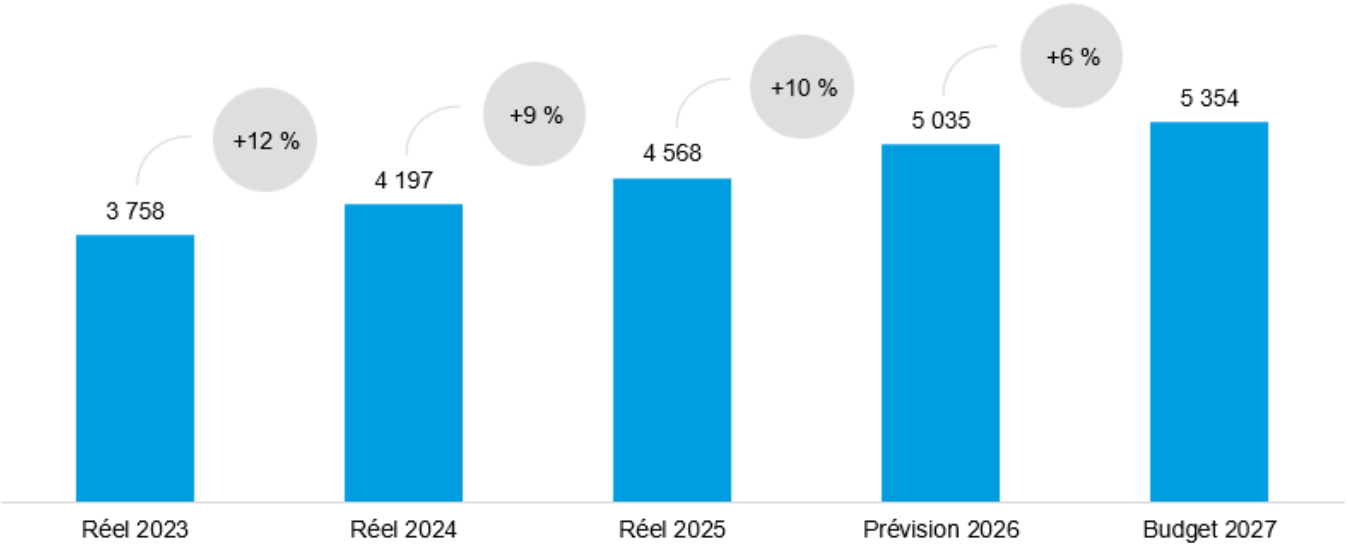

Des économies de 30 M$ grâce à la poursuite du plan d'optimisation

Afin de préserver l'équilibre de ce budget et d'absorber l'inflation ainsi que l'indexation de nos contrats de travail sans couper dans l'offre de service, la STM mettra en œuvre des mesures d'optimisation générant 30 M$ d'économies en 2027. Étant donné qu'une part importante de nos dépenses échappe à notre contrôle direct, nous agissons avec rigueur sur nos coûts contrôlables. Ces mesures permettront d'assumer nos charges obligatoires, dont la hausse de la masse salariale représentant 66 % de notre budget et conventionnée à 89 %. Ces efforts permettront de maintenir la croissance totale des dépenses sous la barre des 3 % visés, la croissance s'établissant à 2,5 %, malgré des ajouts de ressources en sécurité et une augmentation de l'offre de service.

Accélération des efforts d'optimisation

(en millions de dollars)

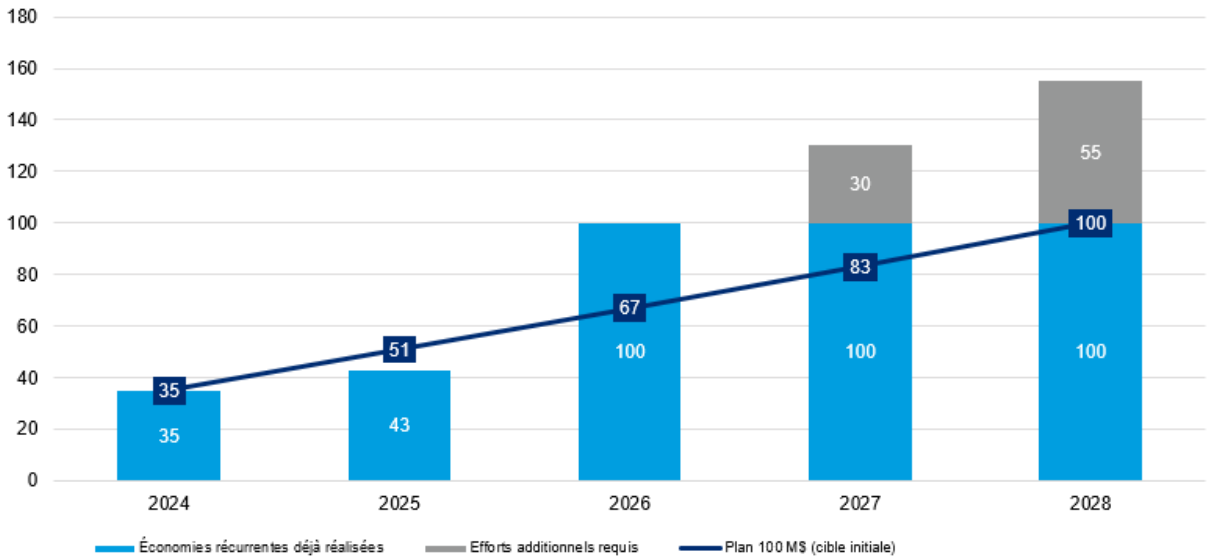

Les initiatives déployées comprendront, entre autres :

- La réduction des dépenses en services et en matériel informatiques.
- L'optimisation des opérations et de la planification du réseau bus pour améliorer la ponctualité et la fluidité des déplacements afin de contrer les effets budgétaires de la baisse de vitesse commerciale.

  Au cours des dernières années, la congestion routière, les chantiers et les transformations de l'espace urbain ont contribué à ralentir les déplacements en bus, à perturber la régularité de service et donc à diminuer la performance du réseau. Sachant qu'une minute de trajet additionnel sur une ligne fréquente peut coûter jusqu'à 160 000 $ de plus annuellement, l'optimisation de nos opérations, tant en planification que lors de la livraison du service, est nécessaire pour préserver l'offre de service.
- L'évolution du mandat de l'équipe Sécurité incendie pour se concentrer sur la formation et la prévention.
- La réduction des heures d'ouverture du comptoir des objets trouvés à la station Berri-UQAM atténuée par l'introduction d'un formulaire en ligne.
- L'optimisation de l'entretien des voitures de métro par un ajustement au niveau de la fréquence de l'entretien de certaines composantes ou encore la prolongation de l'utilisation de certaines pièces et l'achat de certaines pièces équivalentes à coût moindre.
- Le transfert des activités bus du centre de transport (CT) Mont-Royal vers le CT Bellechasse.

  À compter de janvier 2027, certaines activités d'entretien et d'exploitation actuellement réalisées au CT Mont-Royal seront transférées vers les centres existants, principalement vers le CT Bellechasse. Le site du CT Mont-Royal demeurera en activité pour répondre à des besoins opérationnels spécifiques et certaines fonctions continueront d'y être exercées. Il s'agit du plus vieux centre de transport et, étant donné le contexte financier, la STM juge plus responsable de revoir sa vocation que d'investir massivement dans la mise à niveau de ses installations.
- Des économies découlant de la mise en œuvre du nouveau modèle d'affaires au transport adapté seront pleinement captées en 2027.

L'ensemble de ces mesures entraînera une réduction d'environ 120 postes. L'attrition naturelle sera favorisée et, pour les postes occupés, les employés seront relocalisés conformément aux conventions collectives en vigueur.

Variation des effectifs exploitation excluant les effectifs projets
(en équivalent temps complet)

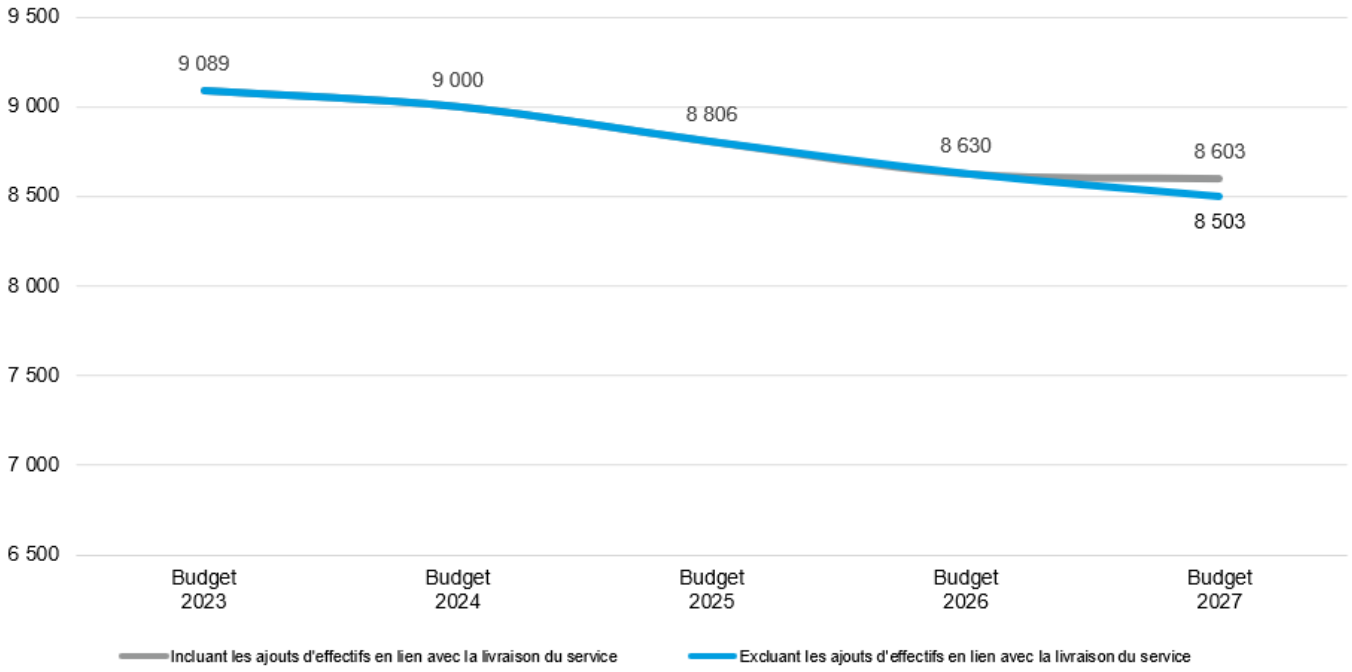

Effectifs exploitation excluant les effectifs projets, par catégorie d'emploi
(en équivalent temps complet)

	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027
Rémunération et cotisation de l'employeur					
Chauffeurs, opérateurs	3 969	3 911	3 850	3 795	3 795
Employés d'entretien	2 398	2 356	2 290	2 235	2 175
Cols blancs [1]	1 674	1 659	1 583	1 533	1 533
Cadres d'exploitation	614	607	587	574	577
Inspecteurs [2]	174	209	236	234	278
Gestionnaires	260	258	260	258	245
Total	**9 089**	**9 000**	**8 806**	**8 630**	**8 603**

[1] Les Cols blancs comprennent les professionnels et employés de bureau non syndiqués, professionnels syndiqués, employés de bureau syndiqués et commis divisionnaires et autres.

[2] Les Inspecteurs comprennent principalement les constables spéciaux et les ambassadeurs. Un ajout de 52 constables spéciaux se fera progressivement au cours de l'année 2027.

Dépenses totales de rémunération
(en millions de dollars)

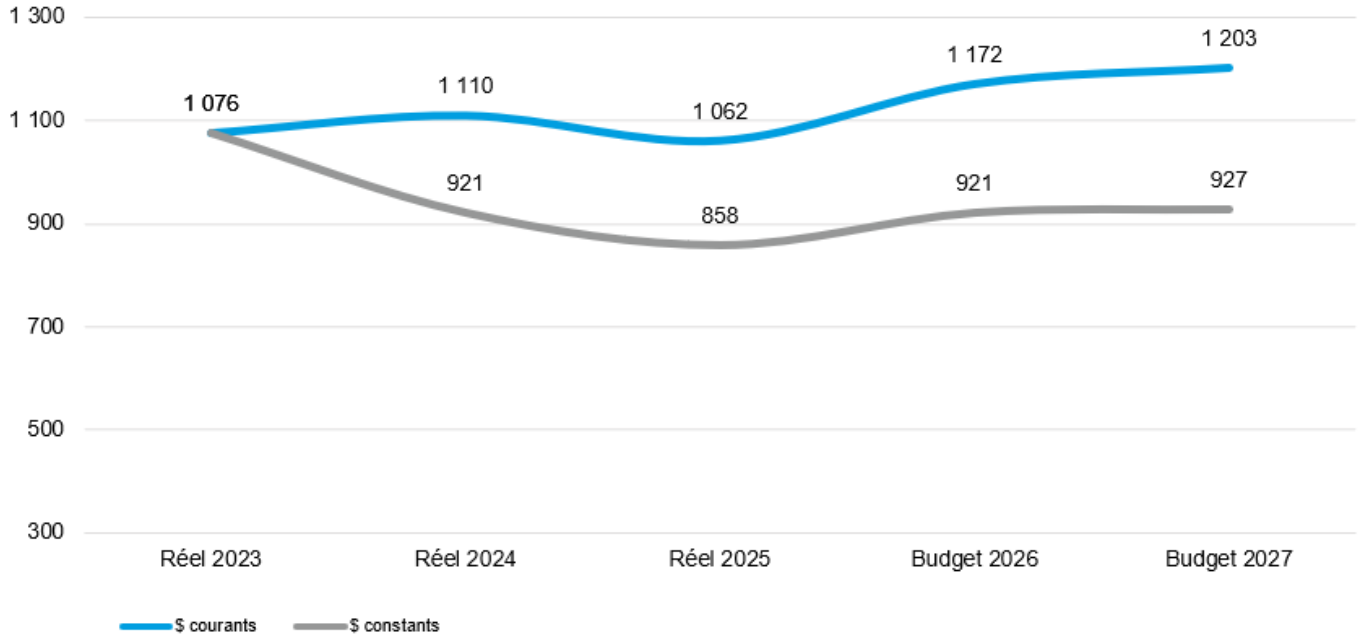

Développement de sources de revenus

En plus de travailler au contrôle de ses dépenses, la STM explore de nouvelles avenues innovantes et responsables pour générer des revenus autonomes.

Développement immobilier

Le déploiement de projets de valorisation immobilière rendus possibles par l'évolution du cadre législatif présente une nouvelle source de revenus porteuse pour soutenir le transport collectif. En 2026, Transgesco S.E.C., société en commandite de la STM, a d'ailleurs mis en place les premières structures de développement immobilier autour du prolongement de la ligne bleue. Fondés sur un modèle d'affaires où la part d'équité publique se limite aux terrains excédentaires autour des actifs STM, ces projets s'inscrivent dans une stratégie plus large visant à diversifier les revenus du transport collectif.

Transactions d'unités de conformité

La transition vers un parc de bus électriques positionne la STM comme un créateur d'unités de conformité en vertu du Règlement sur les combustibles propres du gouvernement fédéral. La vente de ces crédits environnementaux à des fournisseurs d'énergie représente une opportunité financière offrant un potentiel de croissance dans les années à venir, à mesure que le parc de bus sera électrifié.

La STM en bref

La STM en bref

RÉSEAU MÉTRO

voitures

999 AZUR **639** MR-73 **360**

nombre de stations

68 accessibles universellement **31**

nombre de lignes

4 **71 km**

RÉSEAU BUS

véhicules

1 850
871 hybrides
34 électriques
718 réguliers diesels
219 articulés diesels
8 minibus

nombre de lignes

226

mesures préférentielles bus – MPB

38 % des déplacements ont bénéficié de voies réservées

54 % des déplacements ont bénéficié de feux prioritaires

RÉSEAU TRANSPORT ADAPTÉ

nombre de déplacements en 2025

4,6 M

clients inscrits

38 773

minibus

36

fournisseurs de taxis

6

La STM en bref

DONNÉES FINANCIÈRES

budget annuel

1,83 G$

besoin d'investissements sur 10 ans

22,8 G$

MAIN-D'ŒUVRE

nombre d'employés

10 500

44 %
minorités visibles et ethniques, autochtones et personnes en situation de handicap

22 %
femmes

ACHALANDAGE

nombre de déplacements - par jour ouvrable

1,1 M

nombre de déplacements - pour l'année 2025

293,9 M

Gouvernance

La STM développe et offre un service public essentiel à la communauté montréalaise en livrant une expérience de mobilité à la fois sécuritaire, accessible, humaine et performante, tout en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques.

Depuis la création de l'ARTM le 1er juin 2017 et la mise en place de la réforme de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, la STM évolue dans un environnement organisationnel et financier complexe. Elle est liée par une entente de service avec l'ARTM pour l'exploitation des services sur son territoire et la réalisation de ses projets. Elle reçoit donc ses revenus directement de l'ARTM qui, elle, négocie avec les bailleurs de fonds. La planification stratégique du développement du transport collectif, le financement des services et le cadre tarifaire relèvent de l'ARTM.

Le conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont désignés par le Conseil d'agglomération de Montréal. Ces personnes peuvent être choisies parmi les membres du conseil municipal de la Ville de Montréal, d'un conseil d'arrondissement ou des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'agglomération. Celui-ci peut aussi désigner des membres indépendants. Par ailleurs, trois membres du conseil sont choisis parmi les personnes qui résident dans l'agglomération, dont une est cliente des services de transport adapté et deux autres sont clientes des services de transport collectif. Cette dernière désignation doit permettre de faire accéder au conseil au moins une personne âgée de moins de 35 ans lors de sa nomination.

Le Conseil d'administration de la STM exerce la gouvernance stratégique de l'organisation et veille à sa performance, à son intégrité et à l'adoption de ses grandes orientations. Il adopte le plan stratégique organisationnel du transport collectif sur le territoire qu'elle dessert. Il approuve annuellement le budget et le programme des immobilisations.

Le conseil est formé de 10 personnes regroupant quatre femmes et six hommes. Sept d'entre elles ont le statut d'élu municipal, trois y agissent à titre de représentant de la clientèle.

Gouvernance

Le conseil d’administration

Aref Salem

Président
Conseiller de la Ville
District Norman-McLaren
Arrondissement Saint-Laurent

Effie Giannou

Vice-présidente
Conseillère de la Ville
District Bordeaux-Cartierville
Arrondissement Ahuntsic-Cartierville

Alex Bottausci
Maire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux

Catherine Boucher
Membre désignée de la clientèle du transport collectif (membre âgée de moins de 35 ans)

Sylvain Gariépy
Membre désigné de la clientèle du transport collectif

Sylvain Le May
Membre désigné de la clientèle du transport adapté

Jocelyn Pauzé
Conseiller de la Ville
District Marie-Victorin
Arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie

Dominic Perri
Maire de l’arrondissement Saint-Léonard

Mercedez Plante
Conseillère d’arrondissement
District Joseph-Beaubien
Arrondissement Outremont

Julie-Pascale Provost
Mairesse de l’arrondissement Lachine

Revenus commerciaux

Transgesco S.E.C.

Société en commandites engagée dans le développement immobilier et commercial de la STM, elle a pour mission de mettre en valeur les actifs et les occasions d'affaires liés au réseau afin de générer des revenus complémentaires pouvant être réinvestis dans la mission de la STM.

En plus de ses activités en publicité, en commerce et en technologies, Transgesco travaille depuis plusieurs années à faire reconnaître le potentiel de la valorisation immobilière comme outil de création de revenus pour la mobilité collective. Au cours des dernières années, elle a contribué à faire évoluer le cadre législatif afin de permettre de nouvelles formes de valorisation immobilière liées aux infrastructures de transport collectif.

L'année 2026 a marqué le passage à l'action en immobilier avec le lancement des premières initiatives rendues possibles par ces changements, notamment autour du prolongement de la ligne bleue. Ces nouvelles possibilités ouvrent la voie à des projets susceptibles de générer de nouveaux revenus pour le transport collectif, d'enrichir l'expérience de tous et de contribuer à la création de quartiers complets, bien desservis et ancrés dans leur milieu.

La variation au budget 2027 s’explique principalement par une hausse des investissements de 3,5 M$ pour soutenir la stratégie de développement immobilier et commercial.

Cette approche repose sur une conviction simple : le transport collectif façonne bien plus que les déplacements. Il peut aussi contribuer à créer des milieux de vie complets, répondre aux besoins en habitation et générer de nouveaux revenus au bénéfice de la collectivité et du transport collectif.

Évolution des revenus commerciaux
(en millions de dollars)

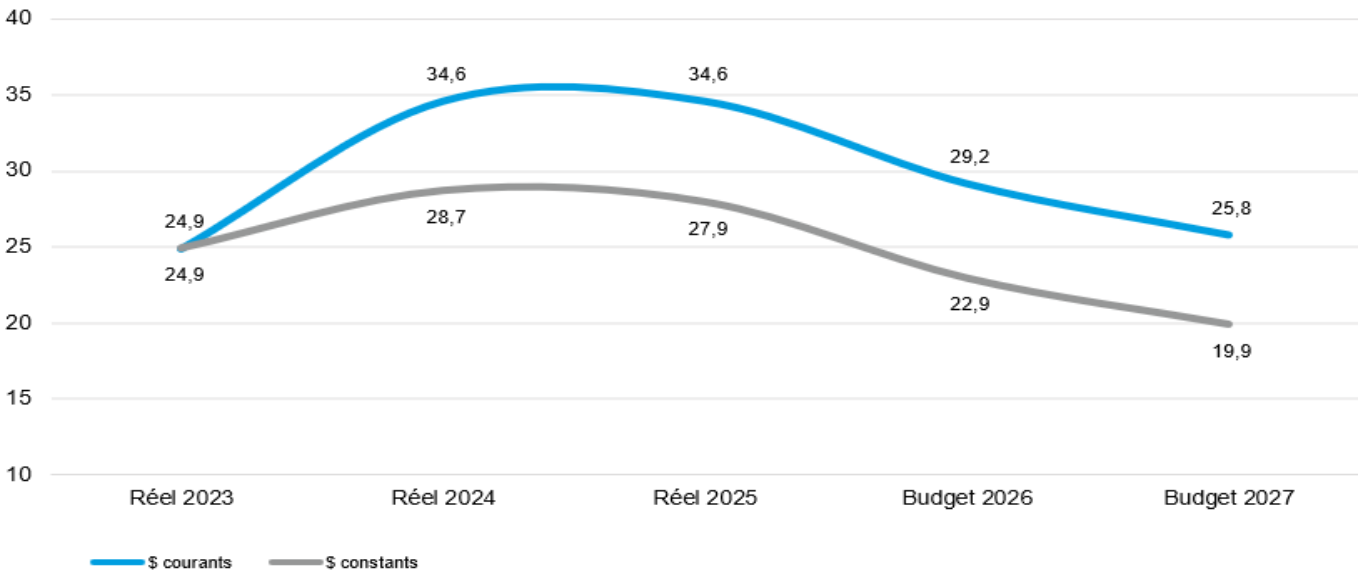

Processus budgétaire

Principaux éléments retenus pour l’élaboration du budget

Le Plan stratégique organisation 2030 (PSO) de la STM, le Plan de transport annuel de la STM et son cadre financier orientent l’élaboration du budget. Les principes d’une saine gestion des fonds publics, appuyés par les politiques à incidence budgétaire et tout autre élément connu, tels qu’énoncés ci-après, sont également pris en considération dans son élaboration.

Le budget de la STM demeure un intrant principal dans l’évaluation de la contribution de l’agglomération de Montréal, un exercice qui est maintenant soutenu par les principes directeurs de la Politique de financement de l’ARTM.

Il est à noter que depuis 2020, une dérogation à la politique de financement a été approuvée afin que les sociétés de transport obtiennent une enveloppe de rémunération maximale établie sur une base annuelle. Une nouvelle politique de financement approuvée par la CMM est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2026. Cette nouvelle politique attribuera une rémunération par mode à la STM selon le service livré.

Éléments relatifs aux dépenses

La structure des dépenses reflète le maintien ainsi que l’évolution des activités et des responsabilités de la STM, tout en considérant les choix budgétaires effectués par les unités administratives, les objectifs de rationalisation et les cibles du PSO de la STM.

Lors de la préparation du budget, les dépenses sont évaluées selon les besoins planifiés découlant de l’offre de service prévue. Plus spécifiquement, les secteurs dédiés à l’entretien des véhicules et des infrastructures prévoient leurs ressources en fonction des programmes d’entretien et des plans de production alors que les secteurs dédiés à la livraison du service déterminent leur plan de ressources en fonction de modèles basés sur l’offre de service prévue. Plusieurs services de soutien élaborent également des plans de ressources dans le cadre du processus budgétaire.

Les dépenses intègrent les hausses salariales et les obligations liées aux conventions collectives.

Les frais de financement sont établis en fonction des dépenses d’immobilisations prévues et des stratégies de financement appropriées.

Éléments relatifs aux revenus

La mise en application de la gouvernance métropolitaine confère à l’ARTM la compétence exclusive d’établir le cadre tarifaire et d’assurer le financement des services de transport collectif de la région métropolitaine.

À cette fin, elle verse aux organismes publics de transport en commun (OPTC) de la région métropolitaine une rémunération qui s’établit en fonction des coûts fixes et des coûts variables découlant de la livraison de l’offre de service prévue par mode, des coûts de financement et des dépenses d’investissements non subventionnées.

Analyse des revenus et des dépenses

Revenus par type 2026-2027

(en milliers de dollars)

	Budget 2027	Budget 2026	Prévision 2026	Budget 2027 vs 2026 Écart $	Écart %
Revenus provenant de l'ARTM					
Rémunération liée à l'exploitation	1 548 060	1 527 308	1 550 634	20 752	1,4
Rémunération additionnelle à obtenir (TA)	24 770	-	-	24 770	-
Contribution aux immobilisations	189 337	191 931	192 819	(2 594)	(1,4)
Services rendus pour l'ARTM	32 118	32 123	12 142	(5)	(0,0)
	1 794 285	**1 751 362**	**1 755 595**	**42 923**	**2,5**
Autres revenus d'exploitation					
Quote-part - Transgesco S.E.C.	25 821	29 184	34 586	(3 363)	(11,5)
Autres revenus	9 851	11 743	13 127	(1 892)	(16,1)
	35 672	**40 927**	**47 712**	**(5 255)**	**(12,8)**
Total	**1 829 957**	**1 792 289**	**1 795 782**	**37 668**	**2,1**

Analyse des revenus 2026-2027

Depuis l'entrée en vigueur, au 1er juin 2017, de la gouvernance du transport collectif, la majorité des revenus de la STM proviennent de l'ARTM.

Revenus provenant de l'ARTM

Rémunération liée à l'exploitation

La rémunération liée à l'exploitation est déterminée par le cadre financier de l'ARTM. Elle est établie en fonction des coûts de la STM, déductions faites des autres revenus liés à l'exploitation générés par les activités de la STM.

Pour 2027, la rémunération liée à l'exploitation n'augmente que de 0,7 %, alors que notre principal poste budgétaire, la main-d'œuvre, qui représente 66 % du budget, est composé à 89 % d'employés syndiqués dont les conventions collectives prévoient des hausses annuelles minimales de 2,5 % en indexation selon le cadre financier. L'équilibre atteint est dû à un effort d'optimisation de tous les secteurs de l'entreprise pour diminuer les dépenses.

Contribution aux immobilisations

L'ARTM rembourse à la STM ses dépenses réelles encourues dans le cadre de la réalisation de ses projets d'investissements, déductions faites des subventions reçues directement des instances provinciales et fédérales.

Services rendus pour l'ARTM

Cette rubrique regroupe les revenus convenus avec l'ARTM en lien avec la mise en place des mesures d'atténuation associées aux travaux du REM et aux différentes initiatives de Mobilité Montréal ainsi qu'aux dépenses afférentes aux revenus Clients.

Autres revenus d'exploitation

Quote-part - Transgesco S.E.C.

Pour 2027, le budget de la société en commandite de la STM prévoit des revenus de 25,8 M$, soit une baisse de 3,4 M$ comparativement à 2026. Cette diminution s'explique principalement par une hausse des investissements de 3,5 M$ pour soutenir le développement commercial et immobilier.

Autres revenus

La baisse de 1,9 M$ des autres revenus résulte de la baisse des recettes provenant des cartes Opus, en raison de l'introduction de l'émulation des cartes sur téléphone, projet piloté par l'ARTM.

Dépenses par type 2026-2027

(en milliers de dollars)

	Budget 2027	Budget 2026	Prévision 2026	Budget 2027 vs 2026 Écart $	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation					
Rémunération					
Rémunération de base	763 595	734 218	728 717	29 377	4,0
Heures supplémentaires	40 089	39 076	43 267	1 013	2,6
Primes diverses et autres paiements	88 073	87 570	81 534	504	0,6
Avantages sociaux	177 641	181 459	173 997	(3 818)	(2,1)
Cotisations aux régimes publics	106 061	103 339	100 761	2 722	2,6
Coût de la CNESST	27 977	26 249	27 639	1 728	6,6
	1 203 437	**1 171 911**	**1 155 914**	**31 525**	**2,7**
Biens et services					
Dépenses majeures	5 667	6 743	8 790	(1 076)	(16,0)
Énergie, taxes et permis	120 084	117 150	111 959	2 934	2,5
Honoraires professionnels	14 225	15 679	14 801	(1 454)	(9,3)
Services techniques et autres services	147 918	134 249	139 440	13 669	10,2
Matériel et fournitures	97 719	98 199	102 539	(480)	(0,5)
Location	19 121	18 978	17 977	143	0,8
Financement des opérations	96	84	112	12	14,3
Dépenses diverses	32 352	37 365	28 929	(5 013)	(13,4)
	437 183	**428 447**	**424 547**	**8 736**	**2,0**
	1 640 619	**1 600 358**	**1 580 461**	**40 262**	**2,5**
Dépenses liées aux immobilisations					
Service de la dette net					
Dépenses en capital	323 213	340 035	331 094	(16 822)	(4,9)
Dépenses en intérêts	128 700	135 914	138 606	(7 213)	(5,3)
Subventions en capital	(225 455)	(241 818)	(241 818)	16 363	(6,8)
Subventions en intérêts	(58 389)	(66 530)	(66 530)	8 142	(12,2)
	168 070	**167 600**	**161 351**	**470**	**0,3**
Budget spécial d'exploitation	**19 868**	**22 931**	**30 068**	**(3 063)**	**(13,4)**
Remboursement au fonds de roulement	**1 400**	**1 400**	**1 400**	**-**	**-**
	189 337	**191 931**	**192 819**	**(2 594)**	**(1,4)**
Total	**1 829 957**	**1 792 289**	**1 773 280**	**37 668**	**2,1**

Dépenses par mode 2027

(en milliers de dollars)

	Bus	Métro	Transport Adapté	Total STM
Dépenses liées à l'exploitation				
Rémunération				
Rémunération de base	464 468	281 677	17 450	763 595
Heures supplémentaires	27 791	11 708	590	40 089
Primes diverses et autres paiements	63 964	22 889	1 220	88 073
Avantages sociaux	111 682	62 303	3 655	177 641
Cotisations aux régimes publics	66 614	37 291	2 156	106 061
Coût de la CNESST	18 302	9 230	445	27 977
	752 822	**425 098**	**25 516**	**1 203 437**
Biens et services				
Dépenses majeures	4 424	1 019	224	5 667
Énergie, taxes et permis	81 347	36 976	1 761	120 084
Honoraires professionnels	6 381	6 980	864	14 225
Services techniques et autres services	19 999	20 748	107 170	147 918
Matériel et fournitures	61 379	35 893	448	97 719
Location	10 909	6 589	1 623	19 121
Financement des opérations	24	72	-	96
Dépenses diverses	12 494	18 965	893	32 352
	196 957	**127 242**	**112 984**	**437 183**
	949 779	**552 340**	**138 500**	**1 640 619**
Dépenses liées aux immobilisations				
Service de la dette net	**45 698**	**121 326**	**1 046**	**168 070**
Budget spécial d'exploitation	**9 339**	**10 295**	**234**	**19 868**
Remboursement au fonds de roulement	**658**	**725**	**16**	**1 400**
	55 695	**132 347**	**1 296**	**189 337**
Total	**1 005 474**	**684 687**	**139 796**	**1 829 957**

Analyse des dépenses 2026-2027

Le budget 2027 présente une croissance globale des dépenses excluant les dépenses liées aux immobilisations de 40,3 M$, soit une progression de 2,5 % par rapport au budget 2026.

(en millions de dollars)

Dépenses courantes	40,3	2,5 %
Dépenses liées aux immobilisations	(2,6)	(1,4 %)
Total des dépenses	**37,7**	**2,1 %**

Offre de service

Dans le cadre de la production de son cahier budgétaire 2027, la STM présente un niveau d'offre de service équivalent à 2026 pour les réseaux bus, 5 % de plus à partir de l'automne pour métro. Pour le transport adapté, le Programme de soutien au transport adapté limite le financement des déplacements au niveau des déplacements réels de 2024, soit un volume inférieur de 25 % aux besoins budgétés pour 2027.

- **Réseau du métro :** total de 87,2 millions de km, soit une augmentation de 5 % du service de base à partir de septembre ainsi qu'une amélioration du service se traduisant par des nouvelles mesures afin de favoriser le niveau de propreté et le sentiment de sécurité dans le métro.
- **Réseau des bus :** total de 65,6 millions de km commerciaux, correspondant à une offre de service de base équivalente à celle de 2026 ainsi qu'une légère baisse des mesures d'atténuation que la STM met en place pour répondre aux chantiers du MTMD et la fin des mesures d'atténuation assurées par la STM à la suite de la mise en service du REM.
- **Transport adapté :** total de 5,3 millions de déplacements, soit une augmentation de 25 % du service de base réel de l'année 2024. Une source de financement devra être trouvée pour couvrir cette augmentation.

Dépenses courantes

Les dépenses courantes augmentent de 40,3 M$ en 2027, soit une hausse de 2,5 % par rapport au budget 2026. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation de l'offre de service TA et métro ainsi que l'investissement prévu pour augmenter le sentiment de sécurité du métro. La STM est toutefois parvenue à limiter la croissance de sa masse salariale globale à 2,7 %.

Dépenses liées aux immobilisations

Les dépenses liées aux immobilisations affichent une diminution de 2,6 M$, soit 1,4 % par rapport à 2026.

Perspectives financières en matière d’investissements

Impact des investissements sur le service de la dette net

Le service de la dette net devrait atteindre 168,1 M$ en 2027 pour se situer à 391,6 M$ en 2036. Ceci représente un taux de croissance annuel moyen de 15,3 % par rapport à 0,8 % pour la période de 2022 à 2026.

La STM vise à maintenir son service de dette net entre 6 % et 10 % des dépenses d'exploitation nettes, alors que le seuil critique est établi à 16 %, excluant l'impact des emprunts additionnels pour financer la contribution de l'Agglomération de Montréal à la SOFIL.

La portion du service de la dette admissible à une subvention passera de 69,3 % (pour la période de 2022 à 2026) à 43,9 % pour les 10 prochaines années, attribuable au remplacement des subventions sur service de dette par des subventions versées au comptant par le gouvernement provincial.

Le service de la dette net devrait représenter 8,7 % des dépenses d'exploitation nettes en 2026 et 9,1 % en 2027 sous la limite établie à 16 %.

Évolution du service de la dette net
(en millions de dollars)

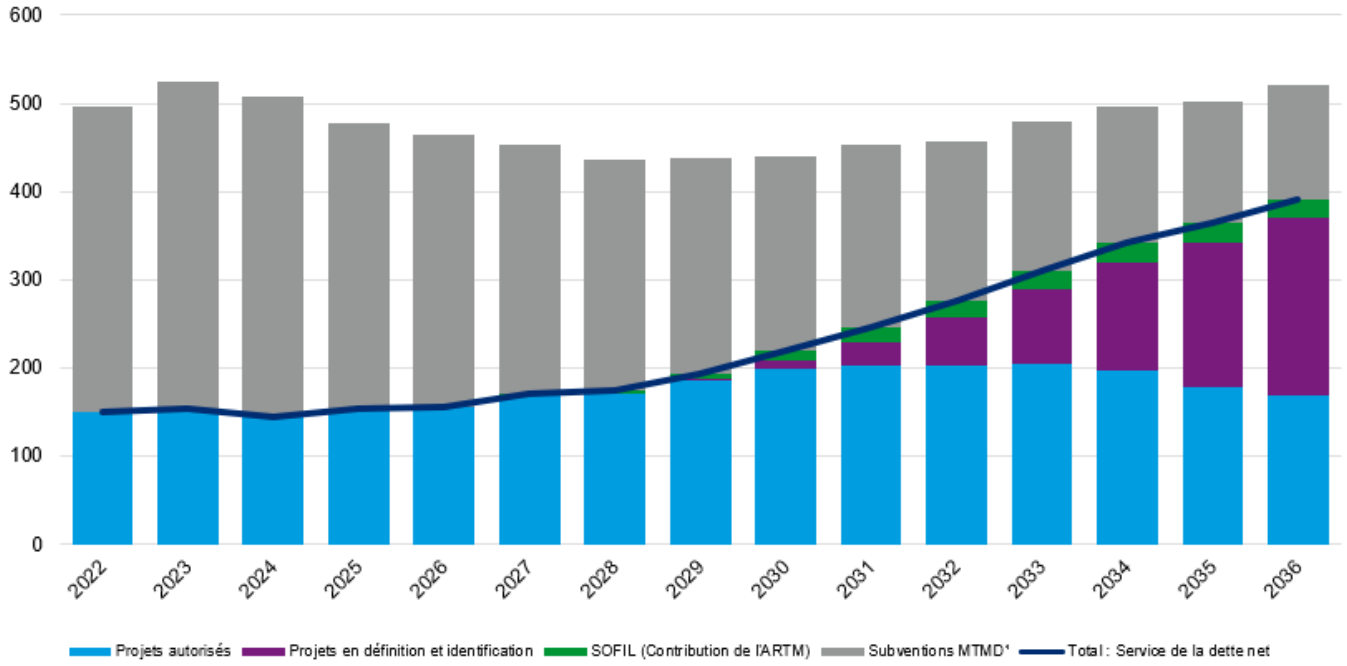

					Prévisions										
(en millions de dollars)	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036**
Projets autorisés															
Service de la dette brut	495,8	523,9	506,7	477,9	463,2	450,6	431,9	428,2	418,4	409,1	382,7	372,9	350,3	316,3	298,5
Subventions MTMD[(1)]	345,5	370,8	362,5	324,0	308,3	283,8	262,3	243,4	220,5	207,3	179,5	168,8	154,2	138,6	130,0
Service de la dette net	**150,4**	**153,1**	**144,2**	**153,9**	**154,9**	**166,8**	**169,7**	**184,8**	**197,9**	**201,9**	**203,2**	**204,1**	**196,1**	**177,7**	**168,5**
Projets en définition et identification															
Service de la dette brut	-	-	-	-	0,0	0,2	0,4	1,9	9,5	27,7	53,9	85,3	123,2	163,3	201,1
Subventions MTMD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Service de la dette net	**-**	**-**	**-**	**-**	**0,0**	**0,2**	**0,4**	**1,9**	**9,5**	**27,7**	**53,9**	**85,3**	**123,2**	**163,3**	**201,1**
Total															
Service de la dette brut	495,8	523,9	506,7	477,9	463,3	450,8	432,3	430,1	427,9	436,9	436,7	458,2	473,5	479,6	499,7
Subventions MTMD	345,5	370,8	362,5	324,0	308,3	283,8	262,3	243,4	220,5	207,3	179,5	168,8	154,2	138,6	130,0
SOFIL (Contribution de l'ARTM)	-	-	-	-	0,1	1,1	3,4	7,2	12,0	16,3	19,5	21,3	22,4	22,9	22,0
Total : Service de la dette net	**150,4**	**153,1**	**144,2**	**153,9**	**155,1**	**168,1**	**173,5**	**194,0**	**219,3**	**245,9**	**276,7**	**310,7**	**341,7**	**364,0**	**391,6**

(1) Subventions pour les projets autorisés (dette subventionnée émise avant le 1er avril 2024)

Annexes

Principales pratiques budgétaires

En tant qu'organisme public, la STM dresse ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP). Le choix de ce référentiel est conforme aux dispositions législatives prévues dans sa loi constitutive et répond aux besoins de ses principaux utilisateurs.

Selon la classification du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), les états financiers de la STM comprennent des renseignements sur les particularités de la comptabilité des administrations municipales au Québec afin de refléter les dispositions législatives qui influencent la présentation de l'information financière.

Ces états financiers diffèrent de ceux préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public en ce qui concerne, entre autres, le traitement comptable des immobilisations, de la dette à long terme et des avantages sociaux futurs.

Ainsi, l'état des résultats préparé selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public est ajusté afin, entre autres, de soustraire les revenus d'investissement, de remplacer l'amortissement des immobilisations par le remboursement en capital de la dette à long terme et de virer aux dépenses constatées à pourvoir certaines mesures d'allègement décrites à la section portant sur l'excédent accumulé. Le résultat obtenu à la suite de ces ajustements est présenté à l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales. Le budget de la STM est préparé à l'aide des mêmes règles comptables que celles utilisées pour la préparation de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales. La présentation utilisée pour préparer le budget diffère de celle utilisée pour l'excédent de fonctionnement.

La base budgétaire de la STM est donc comparable à la base comptable. Elle s'appuie sur les principes comptables suivants :

Constatation des revenus

En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, c. O-7.3), l'ARTM a le mandat de financer les services de transport collectif. Les revenus provenant de l'ARTM représentent une obligation de prestation, ils sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit progressivement. La STM a une obligation de prestation de rendre un service de transport collectif sur le territoire de l'agglomération de Montréal, selon l'entente concernant les services de transport collectif en échange d'une rémunération prévue sur la base des montants convenus entre les deux organismes selon un budget établi annuellement.

Les subventions incluses dans les revenus de fonctionnement et d'investissement sont constatées à titre de revenus lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels elles se rapportent, dans la mesure où elles ont été autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assorties les subventions créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la subvention est inscrite dans les revenus reportés et est constatée aux résultats, au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la STM considère que les revenus de subventions sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Les revenus d'intérêts des placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les autres revenus d'intérêts comprennent des revenus d'intérêts affectés et non affectés sur les dépôts en banque. Leur comptabilisation cesse lorsque le recouvrement du capital n'est pas raisonnablement sûr.

Les autres revenus issus de la vente de biens et de la fourniture de services pour lesquels la STM a une obligation de prestation sont constatés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. La STM a une obligation de prestation lorsqu'elle doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un particulier ou d'une entreprise. Les revenus provenant de la publicité sont constatés dans l'année à laquelle ils se rapportent.

Les autres revenus qui ne présentent pas d'obligation de prestation sont comptabilisés lorsque la STM a le pouvoir de les revendiquer ou de les prélever en vertu d'un événement passé.

Principales pratiques budgétaires

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours (projets en voie de réalisation) et les immobilisations temporairement mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement. Les intérêts et frais de financement ne sont pas comptabilisés au coût des immobilisations. Les immobilisations reçues sans contrepartie monétaire sont comptabilisées à la valeur des services rendus. Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite. Lorsqu'il est prévu que la mise hors service d'une immobilisation entraînera des frais, la STM enregistre un passif correspondant au coût estimé pour cette mise hors service. La valeur comptable de l'immobilisation est augmentée du montant de ce passif et est amortie sur la durée de vie utile restante de cet actif jusqu'à son retrait permanent.

Obligations liées à la mise hors service des immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque les conditions relatives aux NCCSP sont respectées. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service. L'obligation comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation corporelle, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service. Seuls les coûts qui se rapportent à la nature et à l'étendue de l'obligation liée à la mise hors service de l'immobilisation, conformément à l'accord, au contrat, à la loi ou à l'obligation juridiquement exécutoire établissant le passif, sont pris en compte.

Le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges, car il n'y a plus de période de réalisation des avantages futurs à laquelle le rattacher. Tout recouvrement d'un tiers est traité comme un actif, un actif éventuel ou un droit contractuel.

Avantages sociaux futurs

Les régimes d'avantages sociaux futurs de la STM sont tous des régimes à prestations déterminées.

L'actif ou le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, ajustée des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction reliée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé. Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période de trois ans.

Le coût des modifications de l'exercice, relié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées, déduction faite, le cas échéant, des pertes actuarielles. Les gains et pertes actuariels, résultant des écarts par rapport aux résultats prévus ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou sur la période restante d'espérance de vie lorsqu'il n'y a plus d'employés actifs.

La charge de ces régimes est établie de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées sont les suivantes : le coût des modifications de l'exercice, les cotisations de la STM au fonds de stabilisation, l'amortissement des gains et pertes actuariels, les gains et pertes actuariels non amortis constatés durant l'exercice, le revenu ou la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value.

Principales pratiques budgétaires

Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

À la date de la transaction, pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transactions, les frais d'émission et les primes ou les escomptes, le cas échéant, sont passés en charge alors que pour les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, ils sont ajoutés à la valeur comptable de ceux-ci.

Un instrument financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles sont terminées à l'échéance ou que la STM transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés aux instruments financiers dérivés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'instrument financier est transférée.

Instruments financiers dérivés

La STM a recours à des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de matières premières, pour réduire le risque lié aux fluctuations du prix du carburant. La STM utilise également divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises et comportant un taux d'intérêt variable, en flux de trésorerie d'une dette à taux fixe libellée en dollars canadiens. La politique de la STM consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les instruments financiers dérivés ainsi que la dette évaluée à la juste valeur sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Un instrument financier dérivé est un contrat qui réunit les trois caractéristiques suivantes : sa valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, il ne requiert aucun placement net initial ou encore requiert un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des facteurs de marché et il sera réglé à une ou des dates futures.

Conversion des devises

Les actifs, les passifs et les montants présentés dans l'état des résultats découlant d'une opération en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change de la date de la transaction.

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la STM est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Excédent de fonctionnement à des fins fiscales

(en milliers de dollars)

	Budget 2027	Budget 2026
Revenus		
Revenus provenant de l'ARTM	1 794 285	1 751 362
Subventions	73 401	89 899
Revenus tirés de placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement	14 131	14 351
Autres revenus	35 672	40 927
	1 917 488	**1 896 539**
Charges		
Service bus, métro et transport adapté	2 065 033	2 012 428
Intérêts et frais de financement	154 309	171 575
	2 219 342	**2 184 003**
Déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	**(301 854)**	**(287 464)**
Conciliation à des fins fiscales		
Amortissement des immobilisations	**424 900**	**409 764**
Financement		
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(366 783)	(332 482)
Subvention sur le remboursement de la dette à long terme	225 455	241 818
Financement à long terme des activités de fonctionnement	4 977	7 771
	(136 352)	**(82 893)**
Affectations		
Activités d'investissement	(19 868)	(22 931)
Fonds d'immobilisations	(1 250)	(1 500)
Dépenses constatées à pourvoir	4 983	6 927
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs - Fonds d'amortissement	29 439	(21 904)
	13 305	**(39 408)**
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	**-**	**-**

Excédent d'investissement à des fins fiscales

(en milliers de dollars)

	Budget 2027	Budget 2026
Revenus d'investissement	**1 320 921**	**1 413 859**
Conciliation à des fins fiscales		
Immobilisations		
Acquisitions	(1 484 119)	(1 554 909)
Financement		
Financement à long terme des activités d'investissement	141 931	116 719
Affectations		
Activités de fonctionnement	19 868	22 931
Fonds de roulement	1 400	1 400
	(1 320 921)	**(1 413 859)**
Excédent d'investissement à des fins fiscales	**-**	**-**

Charges par objet

(en milliers de dollars)

	Budget 2027	Budget 2026
Rémunération	**919 735**	**891 877**
Charges sociales	**283 702**	**284 798**
Biens et services	**435 867**	**422 889**
Intérêts et frais de financement		
Frais de financement à court terme	23 096	33 684
Intérêts sur la dette à long terme à la charge :		
de la STM	72 824	71 360
du gouvernement du Québec	58 389	66 530
	154 309	**171 574**
Amortissement des immobilisations	**424 900**	**409 764**
Charge de désactualisation sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	**830**	**3 100**
	2 219 342	**2 184 003**

Résultats d’exploitation à des fins fiscales

(en milliers de dollars)

	Budget 2027	Budget 2026
Revenus		
Revenus provenant de l'ARTM	1 794 285	1 751 362
Subventions	73 401	89 899
Autres revenus	35 672	40 927
	1 903 358	**1 882 188**
Charges		
Rémunération	919 735	887 113
Charges sociales	283 702	284 798
Dépenses majeures	5 667	6 743
Énergie, taxes et permis	120 084	117 150
Honoraires professionnels	14 225	15 679
Services techniques et autres services	147 918	134 249
Matériel et fournitures	97 719	98 199
Location	19 121	18 978
Financement des opérations	96	84
Dépenses diverses	32 352	37 365
Intérêts et frais de financement à la charge de :		
la STM	168 070	167 600
du gouvernement du Québec	73 401	89 899
Budget spécial d'exploitation	19 868	22 931
Affectations au fonds de roulement	1 400	1 400
	1 903 358	**1 882 188**
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	**-**	**-**

Résultats

(en milliers de dollars)

	Budget 2027	Budget 2026
Revenus		
Fonctionnement		
Revenus provenant de l'ARTM	1 794 285	1 751 362
Subventions	73 401	89 899
Revenus tirés de placements de portefeuille détenus dans des fonds d'amortissement	14 131	14 351
Autres revenus	35 672	40 927
	1 917 488	**1 896 539**
Investissement		
Revenus provenant de l'ARTM	22 252	10 369
Subventions	1 298 669	1 403 490
	1 320 921	**1 413 859**
	3 238 409	**3 310 398**
Charges		
Service bus, métro et transport adapté	2 065 033	2 012 428
Intérêts et frais de financement	154 309	171 575
	2 219 342	**2 184 003**
Excédent	**1 019 067**	**1 126 395**

Relation entre les différents fonds de la STM

Conformément au modèle élaboré par le MAMH, la STM présente certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes, ces informations financières sont reflétées aux excédents de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

Le budget de fonctionnement se traduit par l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales alors que les projets d'investissements prévus au PI se traduisent par l'excédent d'investissement à des fins fiscales.

Le PI représente les besoins en investissement des 10 prochaines années pour les projets d'immobilisations visant à maintenir et développer le patrimoine de la STM.

Excédent de fonctionnement	Excédent d'investissement
Excédent de fonctionnement affecté	**Fonds de roulement (utilisation)**
Fonds de roulement (affectation)	**Fonds d'immobilisations (utilisation)**
Dépenses constatées à pourvoir	**Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés**
Fonds d'immobilisations (affectation)	**Financement des investissements en cours**
	Investissement net dans les immobilisations et autres actifs

- **Excédent de fonctionnement affecté**
  L'excédent de fonctionnement affecté comprend la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par résolution à des fins précises.
- **Fonds de roulement**
  Ce fonds est composé du capital non engagé qui est réservé à l'acquisition de certaines immobilisations. Il doit être renfloué sur une période maximale de cinq ans.
- **Fonds d'immobilisations**
  La création de ce fonds a été autorisée par le CA de la STM le 3 décembre 2014. Ce fonds peut uniquement être utilisé pour financer la partie non subventionnée de l'acquisition, la réparation ou la rénovation de certaines immobilisations.
- **Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés**
  Ce poste représente l'ensemble des sommes disponibles à la suite de la fermeture des règlements d'emprunts.
- **Financement des investissements en cours**
  Le financement des investissements en cours correspond à l'excédent du financement permanent réalisé sur les acquisitions d'immobilisations.
- **Dépenses constatées à pourvoir**
  Les dépenses constatées à pourvoir résultent des éléments suivants :
  - Passif initial des régimes non capitalisés lié aux avantages sociaux futurs.
  - Financement des activités de fonctionnement relatif aux obligations liées à la mise hors service des immobilisations, amorties sur la durée de vie utile restante de l'immobilisation. Toutefois, lorsqu'il est prévu que la mise hors service se déroule lors de la réfection de l'immobilisation qui sera financée par service de dette, l'amortissement des dépenses constatées à pourvoir se fera au fur et à mesure de la réalisation des travaux.
  - Financement des activités de fonctionnement relatif aux frais d'émissions et d'intérêts dédiés à l'acquisition des immobilisations.

Pratiques de gestion financière

L'implantation de pratiques de bonne gestion financière et budgétaire est primordiale pour la STM. En effet, ces dernières servent de guide à la prise de décision et permettent d'amener l'ensemble des gestionnaires à un niveau supérieur de maîtrise de gestion des fonds publics. Vous trouverez ci-dessous les principales pratiques de gestion en vigueur. Ces dernières sont ou seront appuyées par une politique, une directive ou un guide.

Gestion entourant l'équilibre budgétaire

Planification à long terme

Le Plan stratégique organisationnel 2030, adopté par la STM le 27 octobre 2023, est l'aboutissement d'un diagnostic fait en collaboration avec ses équipes, le comité de direction élargi, le conseil d'administration et ses partenaires externes.

Dans le cadre de ce PSO 2030, de nombreuses initiatives permettront d'améliorer sa performance environnementale, sociale et économique ainsi que l'accessibilité universelle de ses réseaux et services. Il s'appuie sur des assises du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec, sans oublier les engagements de Montréal et des gouvernements du Québec et du Canada, en particulier ceux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Soulignons qu'elle a également collaboré à l'élaboration du Plan stratégique de développement de l'ARTM et aux travaux du gouvernement du Québec en matière de mobilité.

Équilibre budgétaire annuel

L'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* stipule que le budget ne peut prévoir des dépenses supérieures aux revenus de la STM. Il est fondamental que toute société de transport atteigne l'équilibre budgétaire. Pour ce faire, la STM a mis en place des processus ainsi que des outils afin de maintenir cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

- Un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire (R-091) prévoit le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense. Ce règlement assure une gestion responsable des ressources financières appuyée par une directive sectorielle finances (DS FIN 012) de suivi budgétaire et certification des activités d'exploitation et d'investissements.
- Processus d'élaboration d'un cadre financier sur plusieurs années afin d'assurer un équilibre budgétaire à moyen et à long terme.
- Processus de prévisions aux quadrimestres afin de s'assurer que la situation budgétaire de la STM est saine tout au cours de l'année.
- Processus de suivi budgétaire mensuel permettant à la STM d'avoir une connaissance précise de la situation; les gestionnaires peuvent ainsi mieux planifier et contrôler l'évolution financière de leur secteur respectif.

Pratiques de gestion financière

Gestion entourant les investissements d'affaires

Gestion de portefeuille de projets (PG 3.10)

La gestion de portefeuille de projets a été créée en 2006 à la STM dans le but de faciliter la réalisation du PSO en fonction des ressources disponibles.

En matière de gestion de portefeuille de projets, les principes suivants doivent s'appliquer :

- Les objectifs d'investissements du portefeuille sont établis dans le plan stratégique de la STM;
- Les investissements requis pour la réalisation de l'ensemble des projets du portefeuille respectent les cibles établies relativement au service de dette;
- Pour être inclus dans le portefeuille de projets, un projet doit générer les bénéfices prévus dans le plan stratégique ou permettre à la STM de se conformer à une loi ou un règlement;
- Avoir fait l'objet de considérations liées au développement durable et à l'accessibilité universelle.

La gouvernance du portefeuille de projets de la STM est encadrée par le comité de gestion de portefeuille de projets (CGPP), composé de membres de la direction.

Les principales règles établies dans une politique de gestion sont les suivantes :

- Tout projet du portefeuille doit être sous la responsabilité d'un gestionnaire de niveau directeur ou plus (Promoteur).
- Une charte de projet dûment signée doit être déposée au CGPP.
- Chaque projet doit être intégré dans la catégorie à laquelle il contribue le plus.
- Tout projet doit satisfaire les modalités définies par le CGPP pour assurer son passage d'une phase à l'autre du cycle de vie du projet.
- Tout projet inscrit dans le portefeuille doit être réalisé en fonction du budget autorisé et livrer les bénéfices dans les délais prévus. Tout promoteur qui ne prévoit pas atteindre cet objectif doit présenter une demande de modification de projet au CGPP.

Les critères suivants sont à la base du processus décisionnel d'approbation et d'évaluation tout au long du cycle de vie des projets :

- Axes et objectifs du PSO 2030.
- Critères spécifiques à chacune des catégories.
- Disponibilité des ressources.
- Risques reliés à la réalisation des projets.
- Réalisation des bénéfices.

De façon à livrer les bénéfices attendus, la contribution des projets du portefeuille est mesurée avant la réalisation du projet et après (cible à atteindre au moment où les livrables sont transférés et intégrés aux opérations).

Gestion des immobilisations (DS FIN 001)

La présente directive sectorielle définit et précise les critères de capitalisation afin d'assurer une comptabilisation adéquate des immobilisations de la STM. Ses principaux objectifs sont :

- D'orienter la STM dans l'identification et la comptabilisation adéquate de ses immobilisations.
- D'uniformiser la capitalisation des immobilisations en établissant des règles claires.
- D'identifier les catégories d'immobilisations et la durée de vie aux fins de l'amortissement.

Cette directive découle des normes de « saine pratique comptable » et plus particulièrement des normes comptables pour le secteur public qui sont contenues dans le manuel de comptabilité pour le secteur public publié par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Canada (CPA) et du manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le MAMH.

Pratiques de gestion financière

Gestion des opérations de trésorerie (PC 3.07)

Dans le cadre de ses activités, la STM doit effectuer des opérations de trésorerie afin d'assurer les liquidités requises par ses opérations et la réalisation de son programme des immobilisations. Elle doit aussi atténuer les risques financiers et budgétaires auxquels elle est exposée en favorisant la prévisibilité de ses engagements financiers. Les décisions associées à ces opérations de trésorerie peuvent avoir un impact significatif sur les activités de la STM.

À titre d'organisme public, il est dans l'intérêt de toutes les parties prenantes que soient mises en œuvre des façons de faire rigoureuses en matière de gestion des opérations de trésorerie. Celles-ci doivent s'inspirer des meilleures pratiques de l'industrie et être conformes aux politiques et règlements de la STM, ainsi qu'aux normes réglementaires canadiennes, québécoises et internationales.

La présente politique a pour objectifs de :

- Préciser la nature des opérations de trésorerie qui doivent être encadrées.
- Fournir des principes clairs guidant la mise en place d'une stratégie de gestion.
- Préciser les responsabilités des différentes parties prenantes de l'organisation.

Les opérations de trésorerie sont aussi encadrées par les **trois directives suivantes** :

La gestion de la dette (DS FIN 004)

La nature des opérations de la STM nécessite d'importants investissements en immobilisations. Le maintien et le développement de ses réseaux du métro et de bus génèrent beaucoup de besoins en investissements qui sont financés par l'émission de dettes. De plus, les infrastructures sont majoritairement admissibles aux programmes d'aide financière (subventions) provenant des différents paliers de gouvernement. Celles-ci sont versées exclusivement au comptant à partir du 1er avril 2024.

Le financement d'un projet d'investissement est réalisé de la manière suivante[1] :

- A – Portion non-subventionnée, le cas échéant
  - Le financement court terme est réalisé sur les marchés des capitaux jusqu'à la réalisation d'un financement à long terme.
  - Les emprunts à long terme sont effectués auprès de la Ville de Montréal.
- B – Portion faisant l'objet d'une subvention
  - Le financement court terme est réalisé sur la marge de crédit temporaire auprès du Fonds de financement jusqu'au versement de la subvention au comptant autorisée par le MTMD.

La STM doit donc se doter de stratégies rigoureuses afin de pouvoir gérer efficacement les dettes qu'elle doit contracter. Ces stratégies doivent lui permettre :

- D'optimiser ses coûts et ses processus de financement.
- D'assurer l'accès à des sources de financement suffisantes et diversifiées.
- D'assurer de saines relations avec les intervenants de marché et les partenaires financiers.
- D'optimiser son niveau d'endettement et la situation financière de l'entreprise.

[1] Conformément aux dispositions émises par le gouvernement du Québec le 1er avril 2024

Pratiques de gestion financière

La gestion des placements (DS FIN 005)

La gestion de l'encaisse, effectuée sur une base quotidienne, évalue les entrées et sorties de fonds, toutes sources confondues, de l'entreprise. Lors de cette analyse, il arrive que pour une période donnée, la STM soit en position d'excédent de caisse. Il y a donc lieu d'investir ces sommes afin d'en optimiser le rendement. De plus, la STM effectue annuellement des contributions à son fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de ses emprunts à leur échéance (tel que spécifié à sa politique corporative PC 3.07).

La directive définit :

- Le cadre à l'intérieur duquel les responsables de la gestion des placements évoluent.
- Un ensemble d'objectifs à atteindre et de contraintes à respecter qui prennent en considération les niveaux de rendement attendu et de risque toléré par la STM.

La préservation et l'augmentation du capital du fonds d'amortissement, de même qu'une volatilité limitée de la valeur de ces fonds, sont les objectifs principaux visés par cette Directive afin de protéger la capacité de remboursement, la réputation et l'intégrité de la STM.

La Directive se veut un document dynamique qui évoluera afin de s'adapter aux différents changements contextuels qui pourraient affecter les fonds d'amortissement. Elle doit permettre à la STM de faire face aux perspectives financières et économiques qui se présenteront. Les contraintes ne doivent cependant pas empêcher l'atteinte des objectifs.

La gestion des risques financiers (DS FIN 006)

Certains aspects des opérations de la STM génèrent des risques financiers pouvant affecter sa capacité à bien s'acquitter de sa mission. Les variations de prix pour l'approvisionnement en carburant de ses véhicules en constituent un bon exemple. Les impacts des fluctuations de taux d'intérêt sur une dette à taux variable en constituent un autre. Le niveau d'exposition de la STM est principalement fonction de :

- L'importance et la direction des variations des différentes variables financières (exemples : taux de change, taux d'intérêt, prix des matières premières).
- La sensibilité aux variations de marché des instruments utilisés dans ses stratégies de couverture.
- Ses besoins de financement et de refinancement.
- Ses besoins en liquidité pour suffire à ses opérations courantes.

En plus des principes généraux établis à la PC 3.07 – Gestion des opérations de trésorerie, les responsables de la gestion des opérations de trésorerie doivent :

- Favoriser la stabilité des postes budgétaires touchés par les différents risques financiers.
- Interdire toute transaction à caractère spéculatif et éviter tout effet de levier.
- Être en mesure d'évaluer et de comprendre tout instrument utilisé pour sa gestion des risques.

Pratiques de gestion financière

Gestion entourant une saine gestion des dépenses d'exploitation

Efforts de réduction des dépenses d'exploitation dans la mesure du possible

La STM continuera d'exercer un contrôle serré de ses coûts d'exploitation. Pour appuyer ses efforts, elle a choisi d'améliorer en priorité sa performance financière et d'optimiser la gestion de chacun de ses secteurs d'activité. À titre d'exemple, lorsqu'elle fait l'acquisition de biens et services, elle a recours à des regroupements de fournisseurs et d'industries, ce qui lui procure des économies importantes.

Optimiser les processus administratifs et décisionnels de l'organisation

La STM a également décidé d'alléger son processus décisionnel afin de réduire les délais administratifs. En réévaluant les processus, les activités et les façons de faire, elle compte optimiser la gestion de chacun de ses secteurs d'activité en mobilisant les employés autour d'enjeux comme la planification des besoins en main-d'œuvre, l'information de gestion et la disponibilité du matériel.

Guide d'approvisionnement

Les processus d'acquisition à la STM peuvent sembler complexes. Il importe de comprendre que la STM est une entreprise publique évoluant dans un cadre légal rigoureux. Ses processus d'acquisition sont définis par :

- Les législatures provinciales et fédérales, notamment par la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ, c. C-65.01) (LCOM) entrée en vigueur le 1er avril 2026, qui constitue une refonte de tout le cadre normatif applicable en matière d'approvisionnement en biens, services et construction. La LCOM introduit de nouvelles obligations mais aussi plus de flexibilité avec l'ajout de modes plus adaptés d'attribution de contrats tel que les modes partenariat.
- Le CA de la STM :
  - Dans le Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du CA et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la STM (R-011) qui fixe les paramètres gouvernant la prise de décisions dans les différents domaines de gestion des activités de la STM ainsi que les règles applicables à la signature de certains actes, documents ou écrits de celle-ci.
  - Dans le Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire de la STM (R-091-1 tel que modifié) qui détermine les règles à suivre avant qu'une dépense contractuelle ne soit engagée.
  - Dans le Règlement sur la gestion contractuelle (R-175) qui fait partie intégrante de tout contrat de la STM.
- Le directeur général de la STM : dans la politique de gestion PG 1.02 qui fixe les règles de délégation de pouvoirs d'autorisation de dépenses aux gestionnaires qui s'applique au pouvoir d'autorisation. Elle ne délègue d'aucune façon le pouvoir de signer les documents, contrats ou autres associés à la prise d'engagement de la STM auprès de tiers. Les règles de délégation de signature de ces actes, documents ou écrits sont contenues au règlement R-011 adopté par le CA et intitulé « Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du CA et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la STM ». Ce règlement a fait l'objet d'une mise à jour en 2022.

Ces documents visent à assurer l'équité, l'intégrité, la transparence et l'accessibilité aux marchés, à accroître la concurrence dans les processus d'attribution de contrats ainsi qu'à obtenir des biens et des services aux meilleurs coûts, délais et qualité. Les employés impliqués dans ce type de démarche doivent aussi respecter les normes prescrites par le Code d'éthique de la STM et le Code de conduite des fournisseurs. Tout employé de la STM ou membre de son CA qui, sciemment, accorde un contrat à un fournisseur sans en respecter les règles peut être tenu personnellement responsable.

En ce qui a trait aux acquisitions, la STM a aussi élaboré une directive sectorielle pour l'acquisition d'équipement et de logiciels (DS TII 002). Les budgets d'acquisitions informatiques sont centralisés à la direction exécutive – Technologies et innovation. Une partie de ces budgets centralisés est allouée annuellement aux différents services de la STM.

Pratiques de gestion financière

Gestion contractuelle (R-175)

Le règlement de la gestion contractuelle instaure les mesures exigées en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ, c. C-65.01) et vise à assurer un haut niveau de transparence et une saine gestion des contrats au sein de la STM. Ainsi, la STM instaure, par la présente, des mesures visant à :

- favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, c. T-11.011) et du code de déontologie adopté en vertu de cette loi;
- prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et la gestion du contrat qui en résulte;
- encadrer la prise de toute décision qui a pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- favoriser l'acquisition responsable tenant compte des principes prévus à l'article 6 de la Loi sur le développement durable (RLRQ, c. D-8.1.1);
- favoriser les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les entreprises qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada aux fins de l'attribution de tout contrat attribué suivant une procédure sur invitation écrite ou de gré à gré;
- favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats dans la mesure où ces contrats peuvent être attribués de gré à gré en vertu des règles adoptées suivant l'article 9 de la LCOM.

Ce règlement prévoit également les règles d'attribution des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 $, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique. Il comporte des dispositions prévoyant la collaboration avec l'inspecteur général de la Ville de Montréal ainsi que l'intégration de dispositions concernant les modifications aux contrats.

Code d'éthique

Le Code d'éthique a vu le jour en 1988. Sa quatrième édition a été adoptée en 2018 par le CA sur recommandation de son comité Gouvernance, éthique et développement durable. En cas de décision difficile à prendre, la STM croit que ses employés sont en mesure d'effectuer une analyse juste de la situation et d'agir selon leur jugement.

Dans un tel cas, elle leur demande d'agir sous l'éclairage de sa mission, de ses valeurs et de ses engagements, de ses normes éthiques et des réponses découlant des questionnements prévus à son guide éthique. Chacun de ces éléments est approfondi dans les différentes sections du code, de manière à présenter une démarche structurée permettant de déterminer la conduite appropriée lorsqu'un employé est confronté à un dilemme éthique.

Par ce code, la STM veut souligner l'importance qu'elle attache à l'intégrité de ses employés, à la transparence de sa gestion et à sa bonne réputation auprès des clients, des partenaires, des fournisseurs et des organismes avec lesquels elle fait affaire.

Code de conduite des fournisseurs de la STM

Le Code de conduite des fournisseurs s'inscrit dans la démarche de la STM en matière d'approvisionnement responsable et de développement durable. On y énonce les attentes de la STM à l'égard de ses fournisseurs dans ces domaines. Adopté en novembre 2018, on y retrouve une série de principes guidant les processus contractuels de la STM.

Par ce code, la STM demande à ses fournisseurs de s'engager à se conformer aux normes internationalement reconnues et aux meilleures pratiques en matière d'approvisionnement responsable. Il témoigne de la volonté de la STM de faire affaire avec des fournisseurs qui partagent ses valeurs et qui adhèrent à des pratiques responsables.

Pratiques de gestion financière

Contrôles internes financiers (PC 3.09)

Dans un contexte où les normes de gouvernance exigent de plus en plus que les administrateurs et les directions aient en main des outils permettant la maîtrise de leur environnement de contrôle, la STM désire renforcer ses pratiques en matière de contrôle interne financier.

La STM a mis en place un programme d'attestation de l'information financière pour ses états financiers annuels basés sur les meilleures pratiques dans le domaine. Chaque année, le directeur général et le trésorier attestent que la direction maintien des systèmes de contrôles internes de qualité qui ont pour objet de fournir une assurance raisonnable que les états financiers publiés donnent une image fidèle de la STM et ne contiennent pas de fausses informations. Ils attestent également l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

La STM requiert que des contrôles internes financiers (CIF) soient mis en place de sorte que ses actifs soient protégés et que toutes ses opérations financières soient autorisées et enregistrées correctement. La STM intègre dans l'exercice de ses activités quotidiennes des CIF efficaces et les membres du CA en assurent la surveillance. Tous les gestionnaires et les employés de l'organisation sont responsables du choix, de la mise en place et du maintien des CIF en conformité avec le niveau de responsabilité qui leur est attribué.

Contrôles internes financiers (DS FIN 007)

Afin de préciser les modalités d'application des principes énoncés dans la politique corporative PC 3.09 « Contrôles internes financiers » (CIF), la STM a élaboré une directive sectorielle des contrôles financiers internes (DS FIN 007). La directive décrit les activités liées à l'identification des risques et des contrôles ainsi que les obligations quant à la production de l'information financière contenue dans les états financiers annuels. Elle décrit les attentes quant au programme d'attestation des CIF ainsi que les activités de suivi des rapports produits notamment par les auditeurs externes ou la vérification générale. Finalement, elle précise les rôles et responsabilités des groupes touchés par les CIF.

Autres pratiques de gestion

Gestion intégrée des risques (PC 1.17)

Les activités de la STM exposent cette dernière à un large éventail de risques pouvant affecter sa capacité à remplir sa mission, à atteindre ses objectifs et porter atteinte à sa réputation. Le but poursuivi par la direction, à cet égard, consiste à protéger la STM contre les risques stratégiques, opérationnels et financiers, tout en optimisant ses processus d'affaires. Une gestion rigoureuse et efficace favorise l'atteinte des objectifs en priorisant les risques significatifs, en anticipant les besoins du CA et de la direction et en y répondant.

La politique de gestion intégrée des risques établit un encadrement formel concernant la gestion des risques. L'approche adoptée vise à prendre des décisions éclairées dans l'intérêt de l'organisation en identifiant, en évaluant, en atténuant et en communiquant les enjeux importants liés aux risques. Elle vise à faire une transition entre une approche où les risques sont gérés en cloisonnement par les différents secteurs d'affaires vers une autre plus globalisante où les décisions sont prises en fonction de leur interdépendance.

L'approche systématique de gestion des risques se base sur un processus structuré mis en œuvre par les gestionnaires et destinée à fournir une assurance raisonnable quant aux enjeux de la STM. Les principes régissant cette politique reposent sur une gouvernance interne structurée en matière de gestion des risques. Cette politique précise les rôles et responsabilités entre les secteurs opérationnels et les fonctions dédiées à la gestion des risques et à la Vérification générale. Elle s'applique à l'ensemble des activités de la STM. Une gestion efficace des risques doit être une préoccupation partagée par l'ensemble des employés de la STM.

Pratiques de gestion financière

Gestion des ressources et actifs informationnels (PC 5.01)

La STM reconnaît le caractère névralgique et stratégique du traitement et de la protection des ressources et actifs informationnels qu'elle détient et utilise au sein de ses processus d'affaires. C'est pourquoi elle met en place une structure de gouvernance lui permettant de créer, d'organiser, de protéger, de maintenir et de disposer des ressources et actifs informationnels de manière à contribuer aux objectifs organisationnels. La politique corporative PC 5.01 établit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes en matière de gestion et de protection de l'information ainsi que de cybersécurité.

Les principes directeurs sont axés sur l'imputabilité, l'intégrité, la protection, la conformité, la disponibilité, la divulgation, la conservation et la disposition de l'information sous sa garde.

Développement durable (PC 1.13)

En raison de sa mission et de ses activités de transport collectif, la STM contribue directement aux efforts de la collectivité en matière de développement durable. Elle s'engage à mobiliser son personnel, sa clientèle et ses partenaires, afin de maximiser les retombées sociales, environnementales et économiques de ses activités.

Comme acteur clé de la mobilité durable de Montréal et du Québec, la STM s'engage à :

- Poursuivre ses efforts pour offrir un service de transport collectif fiable, sécuritaire, rapide et accessible à toute la population.
- Mettre le développement durable au cœur des décisions.
- Améliorer de façon continue ses performances sociales, économiques et environnementales.
- Informer et mobiliser son personnel, sa clientèle et ses fournisseurs afin qu'ils adhèrent aux principes du développement durable et en respectent les exigences.
- Poursuivre ses efforts afin de prévenir et de réduire la pollution, ainsi que de minimiser son empreinte écologique, notamment par son système de gestion environnementale.
- Respecter, voire dépasser, les exigences légales et autres engagements se rapportant aux aspects environnementaux, sociaux et économiques de ses activités, produits et services en fonction des ressources disponibles.
- Travailler en partenariat avec les autres acteurs du développement durable à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.
- Créer et maintenir un mouvement collectif visant à lutter contre les changements climatiques, à améliorer la compétitivité de l'agglomération montréalaise, ainsi que la qualité de vie des personnes qui y résident.
- Contribuer au développement socio-économique local et régional.

Autres pratiques affectant la gestion financière

Plusieurs autres politiques, directives ou règlements, bien que ne traitant pas aussi directement de gestion financière, viennent encadrer la prise de décision au sein de la STM. Ces encadrements contribuent à la saine gestion des ressources de l'entreprise et à l'atteinte de ses objectifs. Notons, entre autres, les politiques et directives concernant les technologies de l'information, les ressources humaines, la sécurité et le comportement des personnes, l'utilisation des biens de l'entreprise, les conditions de travail, la gestion salariale, le remboursement de dépenses et la facturation à des tiers.

Index des sigles, acronymes et autres abréviations

Index des sigles, acronymes et autres abréviations

ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
CA	Conseil d'administration
CGPP	Comité de gestion de portefeuille de projets
CIF	Contrôles internes financiers
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
DS FIN	Directive sectorielle finances
KM	Kilomètre
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MR-73	Matériel roulant 1973 (voitures de métro)
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
NCCSP	Normes comptables canadiennes pour le secteur public
OPTC	Organisme public de transport en commun
OPUS	Marque de commerce de la carte à puce commune de transport
PC	Politique corporative
PG	Politique de gestion
PI	Programme des immobilisations
PSO	Plan stratégique organisationnel
PITC	Plan d'investissement en transport collectif
REM	Réseau express métropolitain
RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
SRB	Service rapide par bus
STM	Société de transport de Montréal
TA	Transport adapté
TC	Transport collectif

Publié par
la Société de transport de Montréal

Direction exécutive Finances,
approvisionnement, affaires juridiques
et métropolitaines

Direction Finances et performance financière
800, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 9260
Montréal (Québec) H5A 1J6

stm.info

Dépôt légal,
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2026

MOUVEMENT COLLECTIF

Extrait du procès-verbal d'une assemblée extraordinaire d'administration

de la Société de transport de Montréal

tenue le 19 novembre 2026

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2026-145 APPROUVER LE DÉPÔT, POUR ADOPTION PAR LA VILLE, DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2027-2036 (PI)

VU le rapport de la directrice exécutive - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Gariépy
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'approuver le dépôt, pour adoption par la ville de Montréal du programme des immobilisations de la Société pour les années 2027 à 2036, intitulé « **PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2027-2036** » selon le document joint à la recommandation et de le transmettre aux différentes instances pour fins d'approbation.

André Porlier
Signé avec ConsignO Cloud (19/11/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

stm

Recommandation Dépôt pour adoption par la ville du Programme des Immobilisations 2027-2036 (PI)

APPROUVER le dépôt, pour adoption par la ville de Montréal, du programme des immobilisations de la Société pour les années 2027 à 2036, intitulé « PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2027-2036 » selon le document joint à la présente recommandation et de le transmettre aux différentes instances pour fins d'approbation.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : $ –

DE-Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

Julie Deschênes
Signé avec ConsignO Cloud (18/11/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Julie Deschênes

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : *André Porlier*
Signé avec ConsignO Cloud (19/11/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)

☐ Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement
☐ Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM
☑ Accroître la performance et l'agilité de nos activités

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2030 cette recommandation vise-t-elle :

Accroître la performance et l'agilité de nos activités - Innover et viser l'efficience et la performance

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2030

En vertu des articles 132 et 134 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01), une société produit, chaque année, un programme de ses immobilisations pour les 10 prochaines années, en conformité avec son plan stratégique. La société transmet, pour approbation, le programme à la ville de Montréal au plus tard le 31 octobre précédant le début du premier exercice financier qu'il vise.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)*

Autorisation de contrat

Présidence (cochez si requis) ☐ Vice-présidence (cochez si requis) ☐

Direction générale :

GED:

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Dépôt pour adoption par la ville du Programme des Immobilisations 2027-2036 (PI)

Processus d'attribution de contrat et informations sur les soumissions ☑ S/O

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation écrite ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Procédure ouverte ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : Nombre de soumissions présentées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité Audit et Finances Date: (jj/mm/an) 18 08 2026
Comité : Comité Audit et Finances Date: (jj/mm/an) 27 10 2026

Est-ce qu'il y a eu une déclaration d'intérêt pour ce dossier nécessitant l'application de la DS-APP-008 : Oui ☐ Non ☐

Démarche, solution proposée et conclusion Négociations effectuées à l'égard du prix (si applicable) Oui ☐ Non ☐

Le PI 2027-2036 présente des besoins en investissements nécessaires de 22,8G$, dont 16,6 G$ en maintien des actifs.

Dans le cadre de la démarche de gestion des actifs, la STM intègre au PI des données sur l'état des actifs, alignés sur les pratiques ainsi que la méthodologie du Conseil du trésor du Québec. Ce bilan confirme que le métro est en mauvais état et se détériore rapidement.

Le défi financier qui accompagne cette situation est majeur. Devant la croissance des besoins et des ressources insuffisantes, des travaux sont repoussés ou suspendus. Cependant, la priorité de la STM est de tout mettre en œuvre afin de maintenir l'offre de service. Les efforts se concentrent sur les mesures essentielles pour que la clientèle puisse continuer de se déplacer dans le réseau en toute sécurité malgré le financement insuffisant.

Le transport collectif constitue la colonne vertébrale de la mobilité à Montréal. Le métro célèbre ses 60 ans, il est plus que jamais essentiel de poursuivre sa mission vitale auprès de la population et d'assurer sa pérennité.

☐ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Accessibilité universelle (Sélectionnez le(s) chantier(s) de développement d'AU 2030 correspondant)

☐ Voir suite de la rubrique Accessibilité universelle ☑ S/O

Développement durable

☐ Voir suite de la rubrique Développement durable ☑ S/O

Sélectionnez ci-dessous le(s) chantier(s) du PDD 2030 applicable(s) à cette recommandation. Veuillez spécifier.	Des mesures de développement durable ont-elles été intégrées à (ou ont-elles influencé) cette acquisition? Décrivez ces mesures.

Préparé par : Trésorerie et investissements
Nom : Louis-Samuel Cloutier, Chef de division

Service : DE FAAJM
Nom : Julie Deschênes

Certification juridique
En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Josée Therriault

Josée Therriault
Signé avec ConsignO Cloud (18/11/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Dépôt pour adoption par la ville du Programme des Immobilisations 2027-2036 (PI)

Informations financières[1] ☑ *S/O*

SEULEMENT pour les projets associés au PI
N° de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[2]
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

1. Les montants sont arrondis au dollar près.
2. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 $

Ventilation des coûts[3] ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2026	2027	2028 et suivantes[5]	Total
(A) Base[4]	0 $	0 $	0 $	0 $
(B) TPS	0 $	0 $	0 $	0 $
(C) TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 $	0 $	0 $	0 $
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(F) Montant net (D – E)	0 $	0 $	0 $	0 $

3. Les montants sont arrondis au dollar près.
4. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
5. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☑ *S/O*

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie : *Julie Deschênes*
Signé avec ConsignO Cloud (18/11/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE
☑ RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Dépôt pour adoption par la ville du Programme des Immobilisations 2027-2036 (PI)

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2030 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2030 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Programme des immobilisations

2027-2036

MOUVEMENT COLLECTIF

stm

Note liminaire

Les montants inscrits dans les tableaux et dans les textes sont arrondis au million de dollars près. Par conséquent, il est possible que la somme de ces montants diffère légèrement du total présenté. Les investissements présentés dans la phase autorisée se limitent aux projets dont les crédits sont confirmés au Plan québécois des infrastructures (PQI) ou inclus dans l'enveloppe SOFIL confirmée par le MTMD.

Les dépenses des projets représentent le coût complet net des ristournes des taxes (TPS et TVQ), ce qui signifie qu'elles contiennent les volets capitalisables et non capitalisables. Le financement des investissements capitalisables s'effectue principalement sous forme d'emprunt ou de remboursement au comptant par nos partenaires. Quant à la portion non capitalisable, elle est intégrée au budget d'exploitation de la STM.

Le pourcentage de subvention présenté au bas de chaque fiche de projet représente une estimation du taux prévu de financement par les partenaires, autres que la STM, pour la durée totale du projet et pour l'ensemble des dépenses du projet (capitalisables et non capitalisables). Ce pourcentage peut différer du taux du programme de subvention. À l'exception des demandes de subvention déjà autorisées, le programme d'aide financière indiqué dans chaque fiche de projet constitue une hypothèse à des fins de préparation du Programme des immobilisations (PI).

Les projets terminés en 2026 et avant sont exclus du présent document. Finalement, une liste des sigles, des acronymes et des autres abréviations utilisés est présentée à la dernière page de ce document.

Approuvé par
Le Conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
19 novembre 2026

Préparé par
La Direction exécutive Finances,
approvisionnement, affaires juridiques
et métropolitaines

Mot des dirigeants



Aref Salem
Président du conseil d'administration



Marie-Claude Léonard
Directrice générale

Alors que l'année 2027 est à nos portes, le signal que nous avons lancé l'an dernier fait encore écho aujourd'hui. Le vieillissement de nos infrastructures demeure une source d'inquiétude, à laquelle s'ajoute un besoin de financement qui demeure important. Nos équipes mobilisent toute leur ingéniosité et leur expertise pour maintenir le réseau fonctionnel et continuer d'offrir un service sécuritaire à la population. Nous tenons à adresser nos remerciements les plus sincères à toutes nos équipes qui, au quotidien, portent ce réseau à bout de bras.

C'est dans ce contexte que la Société de transport de Montréal (STM) présente son Programme des immobilisations (PI) 2027-2036. Le message que nous souhaitons livrer cette année est sans équivoque : le maintien des actifs doit être la priorité de tout investissement consacré au réseau.

Pour la période 2027-2036, nos besoins en investissements totalisent 22,8 milliards de dollars, ce qui représente une variation de 1,4 G$ par rapport à l'exercice précédent. Cet écart n'est pas dû à un changement de nos besoins, mais plutôt à l'avancement du Projet ligne bleue et à une révision importante de la stratégie d'électrification du parc d'autobus, ce qui fait varier les besoins en investissements. D'ailleurs, de la somme totale, 16,6 G$ sont requis uniquement pour le maintien de nos actifs. Or, à ce jour, seulement 2,3 G$ de financement gouvernemental sont confirmés.

Le métro de Montréal est l'infrastructure de transport qui réalise le plus grand nombre de déplacements au pays. Il constitue la colonne vertébrale de la mobilité dans la région métropolitaine, alors que 62 % de l'ensemble des déplacements en transport collectif s'effectuent en utilisant ce mode, en tout ou en partie. Notre métro a célébré ses 60 ans en 2026. Le plus récent bilan de l'état des actifs indique que 46 % des actifs du métro sont en mauvais état. Nos trains MR-73 ont plus de 50 ans et sont parmi les plus vieux trains au monde à être toujours en service. Pour continuer à jouer son rôle central au quotidien, les infrastructures du métro doivent impérativement être entretenues et modernisées.

Le constat est le même pour notre réseau de transport en surface. Dès 2027, 40 % de notre parc de bus aura atteint ou dépassé l'âge de 16 ans. À l'horizon 2028, sans un ajustement stratégique de nos acquisitions de bus, la fiabilité du service sera affectée, tout comme les coûts d'entretien qui augmenteront, et la STM n'aura plus la quantité de bus requise pour livrer le service planifié à la population.

Notre capacité financière demeure tributaire des programmes gouvernementaux.

Devant l’ampleur du manque à gagner et de l’état de nos actifs, nous avons été contraints de faire des choix. Dans une décision pragmatique, nous ralentissons le rythme d’électrification de notre parc de bus. La nouvelle stratégie réoriente les investissements vers l’achat de véhicules hybrides. Ce virage transitoire garantit la fiabilité du service, tout en évitant des investissements projetés de 820 M$.



La flexibilité et la prévisibilité du financement sont indispensables pour pérenniser notre réseau.

Nous saluons l’engagement des élus, qui reconnaissent de plus en plus ouvertement l’importance d’investir dans le maintien de nos infrastructures. Cette reconnaissance doit maintenant se transformer en actions tangibles et concrètes. Nous appelons nos partenaires gouvernementaux à poursuivre les efforts de collaboration déjà entrepris pour améliorer les processus administratifs et assurer une véritable prévisibilité de notre financement.

/ Table des matières

01 /
STM en bref

03 /
Faits saillants

20 /
PI 2027-2036

Gestion et réalisation du portefeuille de projets 21
Gestion stratégique des actifs 29
Impact financier 33
Sommaire – Projets 40
Réseau de bus 43
Réseau du métro 54
Transport adapté 73
Secteur administratif 76

Annexes 79
Index des sigles, acronymes et autres abréviations 87

La STM en bref



RÉSEAU MÉTRO

voitures

999 AZUR **639** MR-73 **360**

nombre de stations

68 accessibles universellement **31**

nombre de lignes

4 **71 km**



RÉSEAU BUS

véhicules

1 850

871 hybrides
34 électriques
718 réguliers diesels
219 articulés diesels
8 minibus

nombre de lignes

226

mesures préférentielles bus – MPB

38 % des déplacements ont bénéficié de voies réservées

54 % des déplacements ont bénéficié de feux prioritaires



RÉSEAU TRANSPORT ADAPTÉ

minibus

36

fournisseurs de taxis

6

nombre de déplacements en 2024

4,6 M

clients inscrits

38 773

La STM en bref

DONNÉES FINANCIÈRES

budget annuel

1,83 G$

besoin d'investissements sur 10 ans

22,8 G$

MAIN-D'ŒUVRE

nombre d'employés

10 500

44 %
minorités visibles et ethniques, autochtones et personnes en situation de handicap

22 %
femmes

ACHALANDAGE

nombre de déplacements – par jour ouvrable

1,1 M

nombre de déplacements – pour l'année 2025

293,9 M

/ Faits saillants

FAITS SAILLANTS

Des infrastructures et des actifs sous haute pression

Alors que notre métro a soufflé 60 bougies en 2026, la mise à jour des données sur l'état des infrastructures confirme la nécessité d'intervenir : les actifs du métro sont en mauvais état. Les plus récentes mises à jour indiquent que nous atteignons désormais la barre des 46 %. Concrètement, nous sommes passés de 28 stations considérées en mauvais ou très mauvais état à 35, ce qui représente plus de la moitié de l'ensemble de nos stations. Ce constat témoigne d'un réseau sous pression où de multiples composantes essentielles approchent ou dépassent leur fin de vie utile.

Ce vieillissement des infrastructures et des équipements engendre des coûts opérationnels d'entretien imprévisibles et coûteux qui auraient pu être investis ailleurs, comme dans l'offre de service.

Cette situation exige désormais un suivi constant, des interventions ciblées et une planification rigoureuse pour préserver la fiabilité du métro. Bien que nos équipes mobilisent quotidiennement tout leur savoir-faire pour maintenir le réseau fonctionnel et continuer d'offrir un service sécuritaire à la population, des interruptions de service comme des fermetures de stations ou de tronçons deviendront peu à peu inévitables.

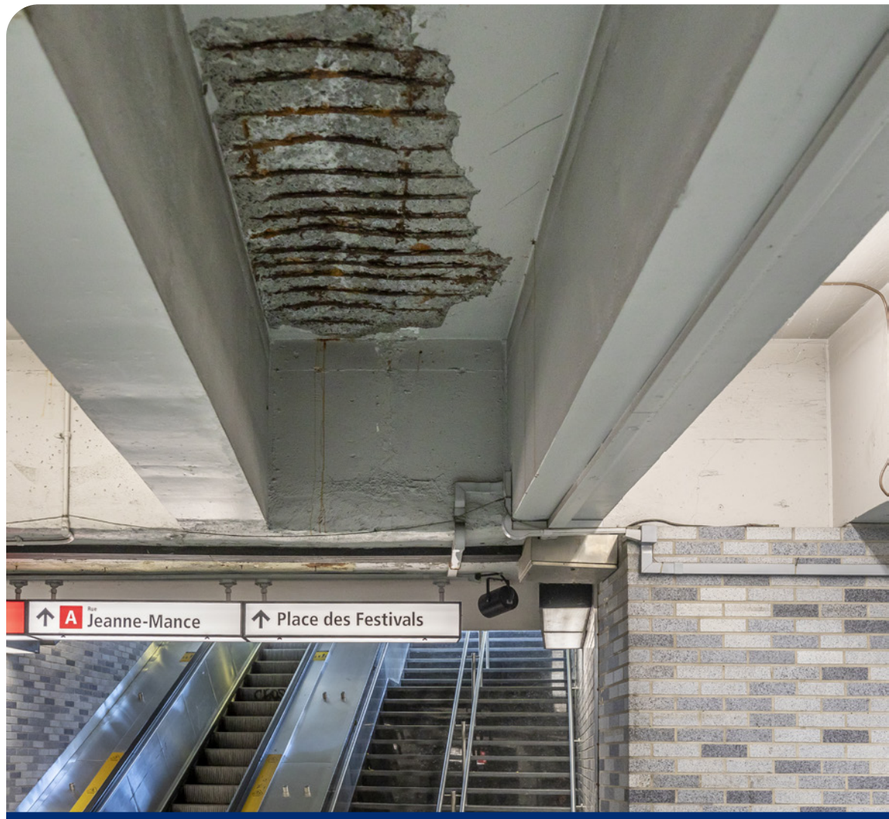

Des interruptions de service comme des fermetures de stations ou de tronçons deviendront peu à peu inévitables.

Des actifs métro en mauvais état

Il faut rappeler que notre démarche de connaissance approfondie de l'état de nos infrastructures continuera de progresser dans les prochaines années afin d'atteindre notre objectif d'avoir une connaissance de l'état de 75 % de l'ensemble de nos actifs d'ici fin 2027. Nous aurons ainsi un portrait plus exhaustif de notre réseau, que nous anticipons encore plus préoccupant.

État des actifs métro

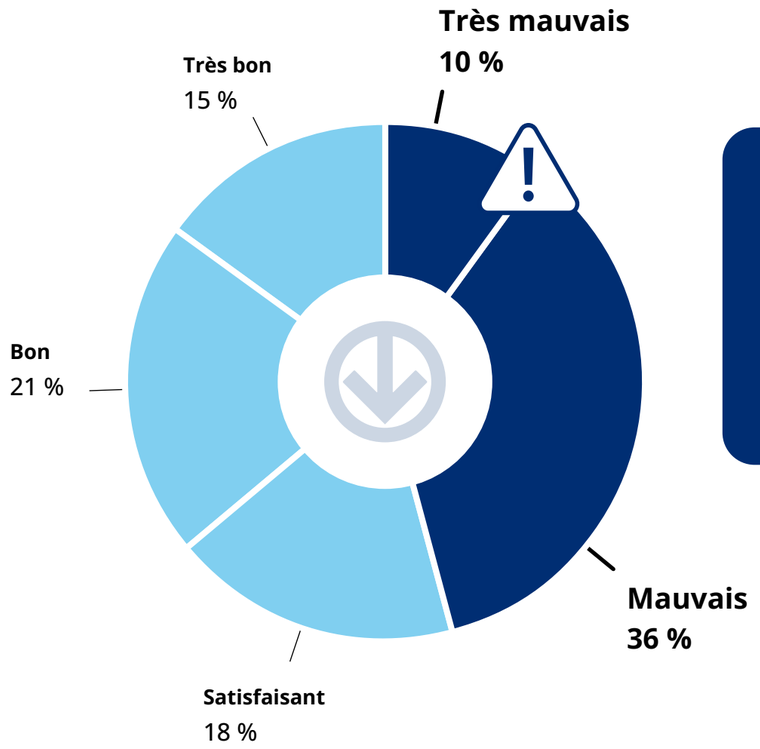

46 %
des actifs métro sont en mauvais ou très mauvais état.

La dégradation de ces composantes critiques pourrait mettre à risque la continuité des opérations, avec des conséquences pouvant aller jusqu'à des fermetures complètes de tronçons du métro.

Par conséquent, un niveau insuffisant des investissements dans le maintien du réseau pourrait ainsi compromettre, à terme, la fiabilité des infrastructures.

Les actifs du métro qui sont en mauvais ou très mauvais état représentent :

51 %
des stations

60 %
des structures auxiliaires

36 %
des tunnels

36 %
du matériel roulant (MR-73)

Des actifs bus en fin de vie utile

Le constat est le même en surface. Dès 2027, 40 % du parc de bus aura atteint ou dépassé l'âge de 16 ans, ce qui correspond à la fin de leur vie utile. Exploiter des véhicules de cet âge pourrait avoir un impact sur la prestation de service et augmenter nos coûts d'entretien.

Un bus âgé est :

78 %
+ coûteux

34 %
- fiables

En effet, la nécessité de garder plus de bus immobiles pour l'entretien laisse moins de véhicules sur les routes et entraîne des annulations de passages pour notre clientèle.

Actifs des bus en fin de vie utile

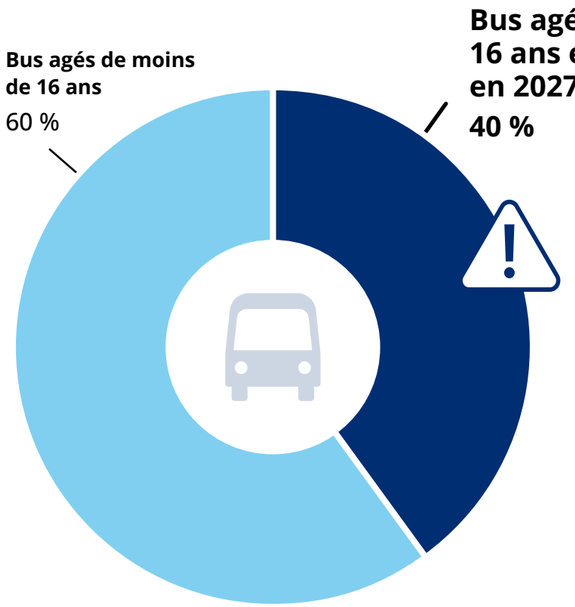

40 %
des actifs bus arrivent en fin de vie utile.

FAITS SAILLANTS



Un virage pragmatique pour protéger le service de bus

Les conditions nécessaires, comme la disponibilité du financement des infrastructures, n’ont pu être réunies pour électrifier le réseau au rythme initialement prévu. En parallèle, la STM est confrontée au vieillissement de son parc de bus. Cette situation menace la capacité à livrer le service, augmente les coûts d’entretien et diminue la fiabilité des véhicules.

L’écart entre le financement disponible pour le maintien de nos actifs et les ambitions environnementales gouvernementales force la STM à prioriser ses investissements.

C’est pourquoi nous ralentissons le rythme de l’électrification du réseau de surface pour reprendre momentanément l’acquisition de bus hybrides.

Cette nouvelle approche responsable s’articulera en trois temps. De 2026 à 2028, la STM s’assurera d’abord de compléter les projets d’électrification déjà en cours. En 2029-2030, nous mettrons sur pause les projets liés à l’électrification afin de miser sur l’acquisition de bus hybrides. Puis, de 2031 à 2034, nous planifions reprendre prudemment un modèle d’approvisionnement mixte, combinant des bus hybrides et électriques.

L’impact financier de ce ralentissement à ce PI se traduira par l’ajout de 1,2 G$ pour l’acquisition de bus hybrides de 12 mètres, ainsi qu’une enveloppe de 400 millions de dollars pour le remplacement des bus articulés hybrides. Nous démarrons également un programme de prolongation de vie utile des bus déjà présents dans notre parc afin d’éviter les bris de service pendant ce virage. Le projet d’acquisition de bus 100 % électriques, au-delà de ceux déjà acquis, et la deuxième phase d’adaptation de plusieurs centres de transport sont donc reportés au-delà de l’envergure de ce Programme des immobilisations.

Le ralentissement de l’électrification et l’acquisition de bus hybrides constituent la solution la plus économique pour maintenir le service.

L’acquisition de bus hybrides évite des investissements projetés de 820 M$.

$$$



Ce choix pragmatique s’appuie également sur un constat : l’augmentation de l’offre de service et le transfert modal auraient un effet plus significatif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) que l’électrification de nos véhicules[1]. Sans compter que les bénéfices concrets de l’expérience client sont semblables dans un déplacement en bus hybride ou électrique.

Ainsi, ce virage transitoire vise à protéger la fiabilité du service grâce à des véhicules moins onéreux, tout en évitant des investissements initialement projetés de 820 M$, nécessaires à l’adaptation de nos centres de transport, comparativement au scénario d’électrification complet.

Pour réaliser pleinement les bénéfices de cette approche, la STM continuera d’entretenir des discussions collaboratives et constructives pour obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires et optimiser le financement disponible.

1. Étude sur l’électrification des transports au Québec : les autobus urbains, C. Morency, B. Milord, Avril 2023

FAITS SAILLANTS

Continuation de nos programmes de maintien d’actifs

La STM maintient également le cap sur la continuation de ses programmes réguliers de maintien d’actifs. À la suite de la bonification de l’enveloppe provenant de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), ce PI prévoit une hausse de 294 M$ pour nos programmes Réno-Infrastructures phase 4 et Réno-Systèmes phase 6, qui visent la réfection en continu respectivement des infrastructures et des équipements fixes du réseau du métro.

Ainsi, plusieurs nouveaux projets verront le jour dans l’horizon du PI, comme la réfection des stations Jean-Talon et Parc, la réfection de postes de ventilation naturelle et mécanique ou encore la rénovation des appareils de la voie et attaches de rail.

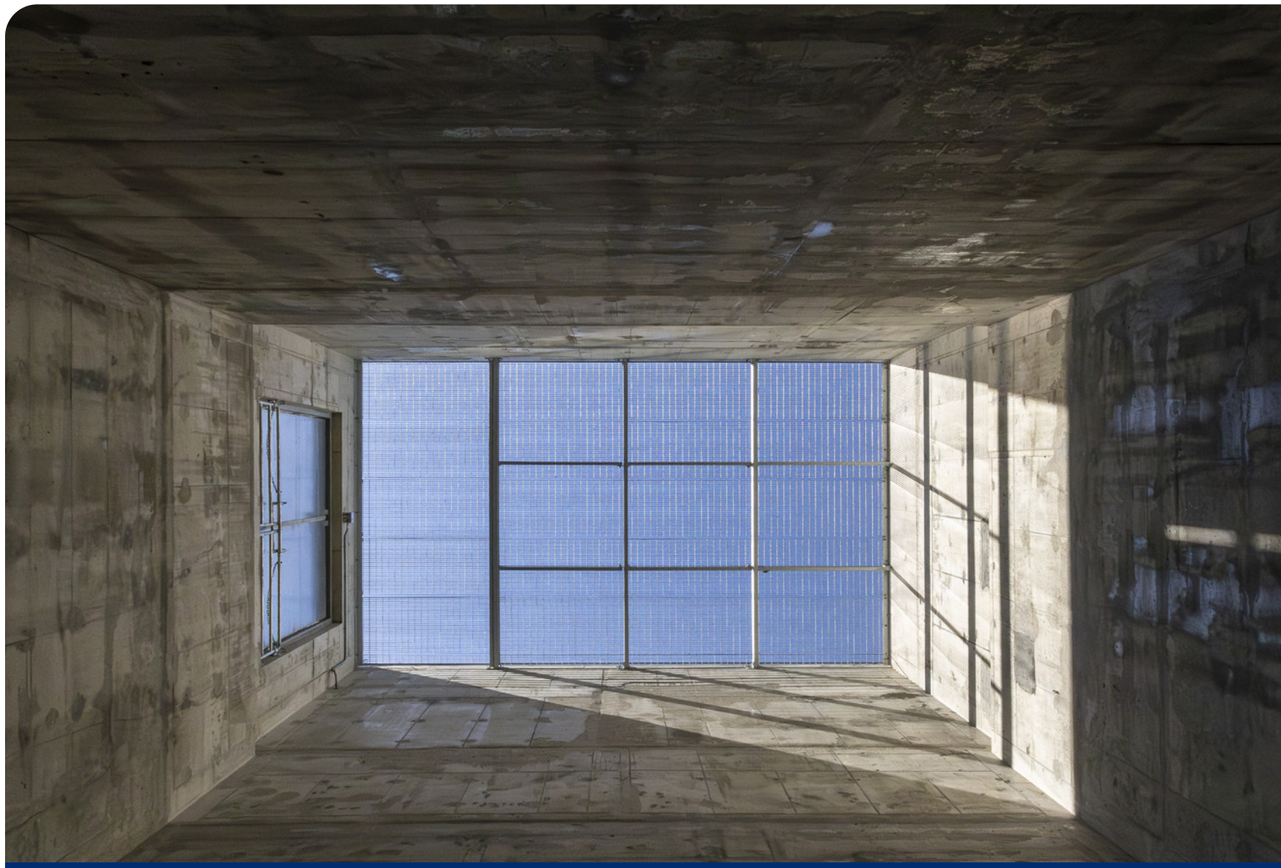

Un poste de ventilation mécanique assure la ventilation du métro pour le confort, les travaux de nuit et les situations d’urgence.

L’état des actifs et du financement force une priorisation des projets du PI.

Au terme de ces phases, nos futurs besoins en maintien des actifs du métro sont présentés à travers le Programme de modernisation des actifs Métro, qui est en identification à ce PI.

Comme les projets de maintien d’actifs seront notre priorité au cours des prochaines années, des conditions de succès seront nécessaires pour soutenir la croissance et faciliter la réalisation des travaux dont, entre autres, une révision de nos méthodes de travail ainsi qu’un ajout de capacité par la construction d’un nouveau centre d’attachement. Les études complémentaires ont été terminées et la STM souhaite maintenant poursuivre avec l’élaboration d’un dossier d’opportunité permettant d’établir la solution à retenir.

L’état actuel de nos actifs et du financement nous force également à prioriser pour éviter des bris de service à court terme et ainsi repousser certains projets hors de la portée de notre PI. Nous croyons toujours fermement en l’importance de rendre notre réseau universellement accessible. Ainsi, la phase 3 de notre programme d’accessibilité du métro est toujours inscrite à ce PI, tandis que la phase 4 est reportée au-delà de 2036. C’est malheureusement la clientèle ayant des limitations fonctionnelles qui devra attendre plus longtemps avant de pouvoir utiliser notre réseau à son plein potentiel. Les chantiers en cours, comme ceux de la phase 2 à la station Berri-UQAM, se poursuivent. À ce jour, 31 stations sont dotées d’ascenseurs.

FAITS SAILLANTS

Début des études pour le remplacement de nos trains MR-73

Afin de préserver le cœur de son réseau, la STM donne le coup d'envoi à des chantiers stratégiques majeurs. Parmi ceux-ci figure le programme de remplacement des trains MR-73. Cette phase de démarrage a été marquée par l'inscription du projet au Plan québécois des infrastructures (PQI) par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) en 2025, suivie de l'adoption d'un règlement d'emprunt de 11,2 M$ par le conseil d'administration de la STM en 2026.

Dans le but de bien structurer ce chantier d'envergure, une entente de collaboration est en cours avec le MTMD et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Actuellement, trois mandats externes sont en déploiement pour produire la fiche d'avant-projet. Ces mandats permettront d'analyser le balisage, le marché, l'interopérabilité du système de contrôle, ainsi que les différents scénarios et modes de réalisation, avec les premiers livrables attendus d'ici la fin 2026.





Enfin, les études portant sur la sécurisation des quais ont été directement intégrées à ce vaste projet et débuteront d'ici la fin 2026.

D'ici à leur remplacement, une troisième phase du programme de prolongation de vie utile des trains MR-73 est autorisée à ce PI et une quatrième phase a été ajoutée, en identification, afin de préserver leur fiabilité.

FAITS SAILLANTS

Des investissements majeurs requis, mais un financement insuffisant

Le Programme des immobilisations 2027-2036 évalue les besoins globaux de la STM à 22,8 G$ pour la prochaine décennie.

Plus que jamais, la priorité demeure le maintien des actifs : un secteur qui nécessite à lui seul des investissements de 16,6 G$. Face à ces besoins, le financement gouvernemental confirmé au maintien des actifs ne s'élève actuellement qu'à 2,3 G$.

Investissements nécessaires au maintien des actifs et au service

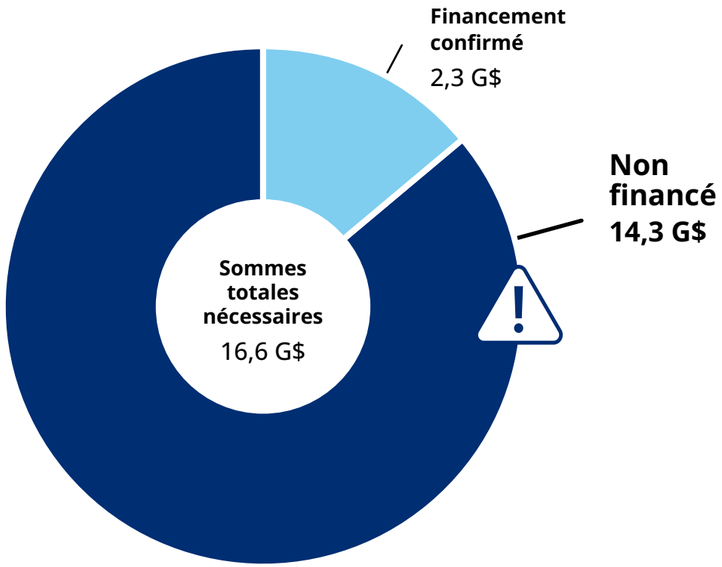

86 %
de nos besoins prioritaires ne sont pas financés.

Ce sous-financement engendre un déficit d'investissement qui s'alourdit d'année en année. Les besoins les plus pressants sont dans les tunnels, les stations et les systèmes du métro, où ce déficit se chiffre déjà à 7,4 G$ et risque de franchir la barre des 9 G$ d'ici 2030 si un changement de cap ne s'opère pas rapidement.

Déficit d'investissement en maintien d'actifs métro

EN MILLIARDS DE $

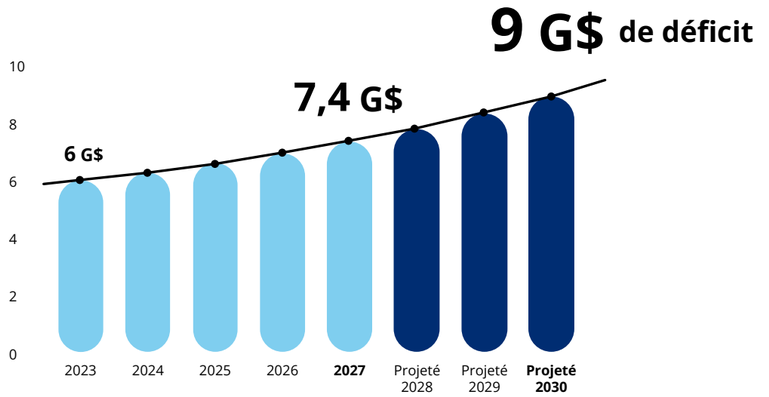

Le déficit augmente chaque année où les actifs du métro demeurent sous-financés.

FAITS SAILLANTS

L’effet des délais d’autorisation administratifs sur nos projets

La réalisation de nos chantiers de maintien d’actifs nécessite une prévisibilité et une continuité du financement. Malheureusement, la complexité des processus administratifs actuels se traduit par de l’imprévisibilité, des délais et des coûts de financement accrus.

Le manque de flexibilité des programmes de subventions et les délais d’autorisation freinent la planification de la STM. Ces modalités ajoutent des délais sur la réalisation des chantiers, et des coûts de réalisation. Par ailleurs, l’obligation de dépenser les fonds accordés à l’intérieur de l’année même de leur attribution s’imbrique difficilement avec le véritable cycle de vie des projets majeurs, exposant la société à la perte de crédits nécessaires.

Cette situation résulte notamment des délais dans l’autorisation des crédits et de la publication tardive des nouveaux programmes d’aide financière.

La réalisation des projets de maintien des actifs requiert de la prévisibilité et la continuité du financement.

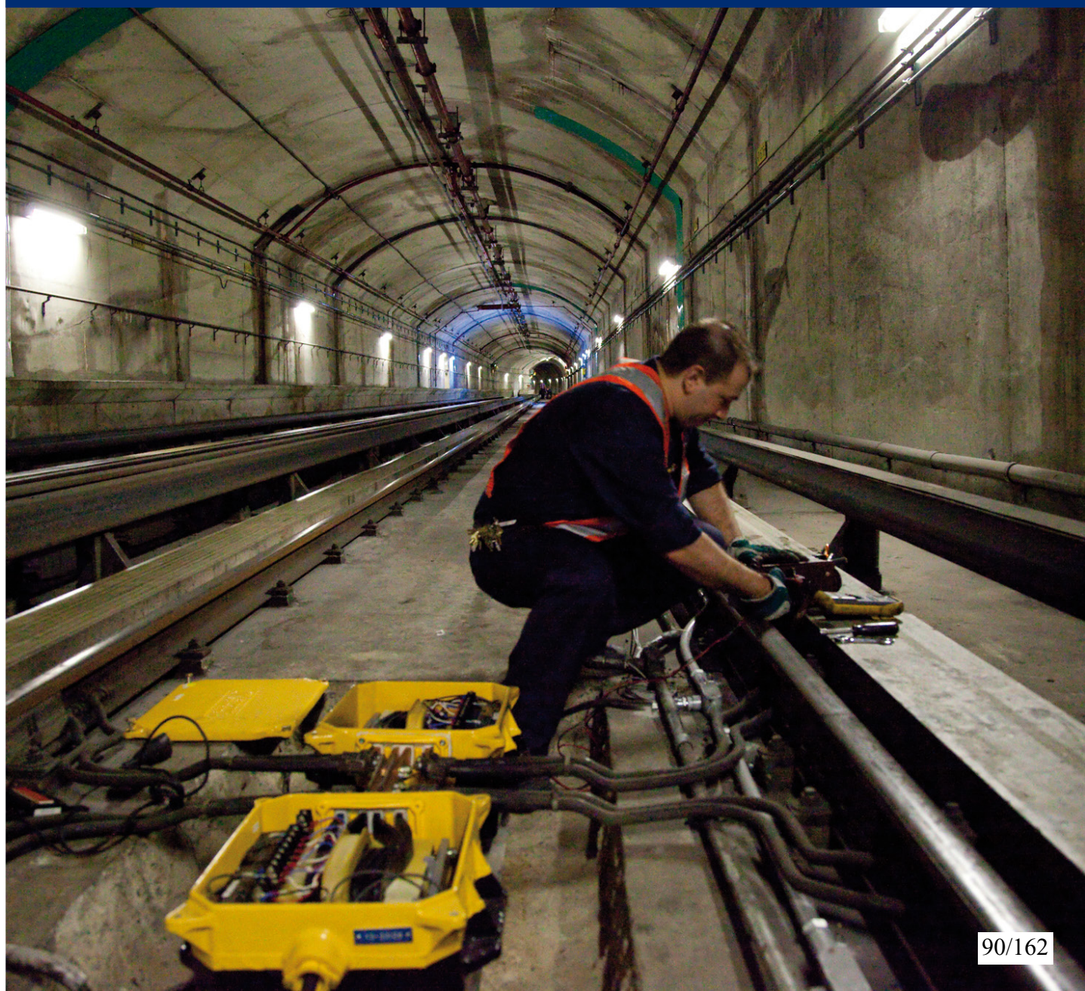

Il faut poursuivre les échanges pour assurer une cohérence entre la durée des projets et celle des programmes de financement.

Par ailleurs, les deux principaux canaux de financement de la STM ont des réalités temporelles qui diffèrent de celles de nos grands chantiers. D'une part, le programme de la SOFIL, qui combine des fonds fédéraux et provinciaux pour la réalisation de projets d'infrastructures d'organismes municipaux, n'offre qu'un horizon de planification de cinq ans, alors que la gestion pérenne d'infrastructures nécessite une visibilité sur une décennie complète. D'autre part, les nouvelles modalités du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) exigent la confirmation des crédits et l'autorisation formelle de la subvention avant que nos ingénieurs puissent entamer la préparation des plans et devis.

Face à ces défis, la STM étudie comment optimiser l'utilisation de ces leviers financiers et elle maintient des discussions constructives avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin de définir les conditions optimales pouvant répondre tant au cadre administratif qu'aux réalités de chacun. Par exemple, la STM continuera de plaider pour que ses programmes de maintien des actifs du métro et des bus, qui sont par nature continus, obtiennent le statut de projet majeur. La préparation de leurs plans et devis deviendrait ainsi admissible rétroactivement.

Un dialogue ouvert et des processus plus agiles avec les instances gouvernementales sont plus que jamais nécessaires pour offrir la flexibilité et la prévisibilité indispensables à l'avenir de la mobilité montréalaise.

FAITS SAILLANTS

La prévisibilité financière comme solution pérenne

La prévisibilité du financement sur un horizon de dix ans est nécessaire pour respecter le cycle de conception et de réalisation de nos projets d'infrastructures. C'est la clé pour inverser la tendance, résorber le déficit d'investissement et léguer un réseau performant aux générations futures.

La STM tient également à saluer les ententes conclues en juin 2026 entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral sur le Fonds pour le transport en commun du Canada (FTCC) et réitère l'importance de cibler les investissements en maintien des actifs dans le futur programme de subvention québécois qui découlera de ces ententes.

Nous tendons la main aux nouveaux élus afin que, collectivement, nous nous attaquions à l'enjeu du maintien des actifs avec des actions concrètes

Assurer la pérennité du réseau de la STM exige de repenser les mécanismes de financement.

/ Programme des immobilisations 2027-2036

/ Gestion et réalisation du portefeuille de projets

PSO 2030

Plusieurs projets structurants façonneront la ville de demain et des investissements massifs dans les installations sont nécessaires pour garantir la fiabilité, la sécurité et la qualité du service. En parallèle aux projets de développement, le maintien en bon état des infrastructures existantes demeure une priorité stratégique absolue pour garantir l'excellence du service. Des actifs en bon état constituent la fondation d'un service de transport collectif fiable, performant et sécuritaire. Enfin, fidèle à sa mission de mobilité durable, la STM s'est également engagée à adapter ses installations aux nouvelles réalités liées aux changements climatiques.

Structure et objectifs - GPP

La gestion de portefeuille de projets (GPP) est en place à la STM depuis 2006. Sa gouvernance est assurée par le comité de gestion de portefeuille de projets (CGPP) dont le rôle est de prioriser stratégiquement les projets, d'assurer leur alignement avec les objectifs des différents portefeuilles et d'autoriser leur financement en fonction des disponibilités budgétaires. Ce comité se compose de membres de la haute direction, possédant des expertises complémentaires, se réunissant à des intervalles réguliers afin d'analyser, prioriser, autoriser les projets d'investissements et suivre la performance du portefeuille de projets. Le comité est activement engagé dans un plan d'amélioration continue, notamment en regard de la priorisation des projets, du suivi de performance et des bénéfices.

Les critères suivants sont à la base du processus décisionnel d'évaluation et d'approbation tout au long du cycle de vie des projets :

- L'alignement sur les objectifs du PSO : les projets visant le maintien et la modernisation des actifs sont priorisés;
- La priorisation basée sur des critères objectifs : bénéfices, risques, coûts et criticités;
- La disponibilité des ressources, l'engagement financier des différents paliers gouvernementaux et la capacité financière de la STM;
- Les risques identifiés, leurs impacts et plans d'atténuation déterminés;
- Les bénéfices attendus et les avantages anticipés au projet;
- Le positionnement du projet dans les pratiques de développement durable et d'accessibilité universelle de la STM.

Bénéfices mesurés du portefeuille de projets

Les projets contribuent à la croissance, à l'efficacité, à la durabilité et à la réussite globales de la STM. De façon à livrer les bénéfices attendus, la contribution des projets du portefeuille est mesurée avant la réalisation du projet et après le transfert aux opérations.

À titre d'exemple, les indicateurs suivis sont :

- Le taux d'immobiles BUS;
- Le taux de livraison du service planifié;
- Les coûts d'exploitation;
- Le taux de ponctualité TA et BUS;
- Le taux de réalisation des projets.

Répartition des investissements autorisés (8,7 G$) et totaux (22,8 G$) par catégorie sur 10 ans

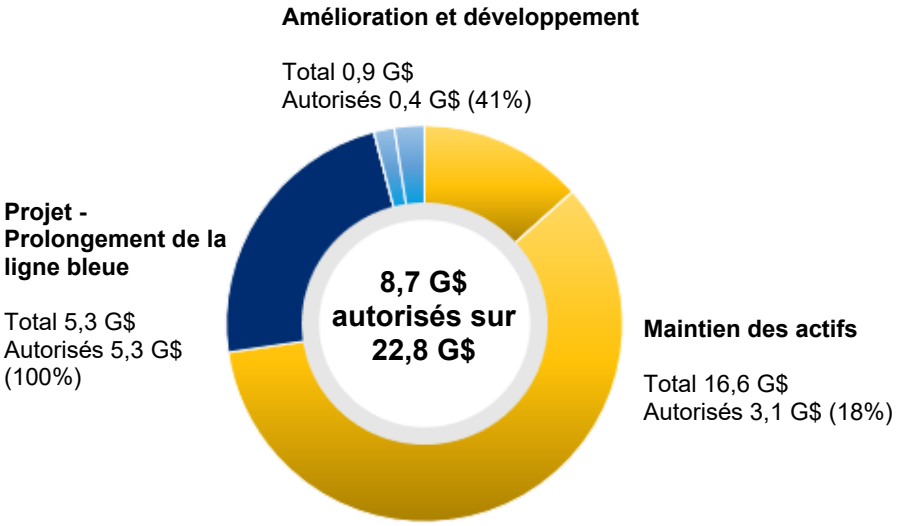

Envergure des projets en transport collectif

Leader du transport collectif québécois, la STM se distingue par son savoir-faire unique en gestion de projets d'envergure.

En investissant environ 2 G$ chaque année, elle se hisse dans le top 10 des grands donneurs d'ouvrage publics de la province. Ce leadership s'appuie sur un bilan solide, marqué par 14 G$ investis et une quinzaine de réalisations majeures au cours des deux dernières décennies, une cadence qui se maintient aujourd'hui avec une centaine de projets en cours.

Forte de son expérience d'exploitant du réseau de transport collectif depuis plusieurs décennies, la STM possède une expertise confirmée pour orienter les équipes de projets vers des solutions optimisées, afin de réaliser les travaux tout en exploitant normalement un réseau qui dessert plus de la moitié de la population québécoise habitant la région métropolitaine.

Complexité du mécanisme d'appui financier gouvernemental

Pour les projets admissibles à une subvention, le Conseil du trésor du Québec, par le biais du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), alloue chaque année des enveloppes d'aide financière aux projets d'investissement de la Société via le Plan québécois des infrastructures (PQI). Cette enveloppe est établie sur 10 ans, mais les crédits sont confirmés annuellement pour l'année suivante. L'enveloppe de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) est, pour sa part, fixe et établie pour une période de 5 ans.

La STM doit faire approuver annuellement les nouveaux projets et soumettre ses demandes d'aide financière auprès du MTMD à l'intérieur des enveloppes autorisées.

La STM conjugue avec plusieurs défis afin d'optimiser l'allocation des contributions financières gouvernementales :

- La nécessité de prioriser les nouveaux projets à l'intérieur des balises du PQI octroyées à la STM et établies à partir des ressources financières limitées du gouvernement;
- Les délais pour obtenir les autorisations de subventions;
- La publication tardive des modalités des programmes d'aide (PAGTC et SOFIL);
- L'incertitude des taux de subvention et des dépenses admissibles lors de mises à jour des modalités des programmes d'aide;
- De multiples formulaires à produire avant d'obtenir une autorisation de subvention menant à un premier versement de subvention;
- La lourdeur administrative liée aux nouvelles modalités du programme d'aide PAGTCP, notamment le dépôt d'une demande de subvention pour une période maximale de 12 mois, accompagné du dépôt d'un plan annuel d'investissements pour les projets de maintien des actifs métro.

À l'exception des projets prévus être subventionnés par la SOFIL, l'inscription au PQI est un prérequis pour présenter une demande de subvention au MTMD, et ce, en respect des enveloppes octroyées.

Au 30 septembre 2026, 66 demandes de subventions totalisant 3,1 G$ (pour 20 projets) sont en attente d'autorisation du MTMD, toutefois 26 ont été transmises depuis août 2026. La STM doit financer à court terme les dépenses encourues de ces projets dans l'attente des autorisations et des versements des subventions. Les plus récentes autorisations de subvention ont été reçues dans un délai supérieur à 2 ans et demi.

Les nouvelles modalités d'admissibilité des octrois de contrat impactent durement le rythme de réalisation des travaux

Les dépenses d'investissements présentées dans la phase « autorisés » au PI doivent respecter les balises du gouvernement provincial. Les dépenses en investissements autorisées pour l'année 2026-2027 sont limitées aux crédits de subvention confirmés par le MTMD, reçus en avril 2026. La hauteur de ces investissements respecte les balises communiquées par le MTMD. Les besoins réels d'investissements requis par la STM nécessaires pour freiner la détérioration du DMA sont largement supérieurs et représentent 560 millions $ en dollars constants de 2024, représentant 630 millions $ en dollars 2027.

Le mécanisme d'inscription et de confirmation annuelle des crédits PQI n'affecte pas seulement le démarrage de projets, mais impacte également la planification et le rythme de réalisation des projets en démarrage. Bien que le PQI annonce un engagement sur 10 ans, les crédits annuels sont sujets à être modifiés d'une année à l'autre. Chaque année, les directions de projets doivent revoir le calendrier de livraison en fonction de la mise à jour des balises annoncées à la STM au troisième trimestre.

Tel qu'illustré au tableau ci-dessous, même si les crédits PQI sont confirmés pour un projet donné, aucun octroi de contrat ne peut être accordé avant l'autorisation ministérielle des demandes de subvention. Pour des projets d'envergure s'échelonnant sur plusieurs années, le calendrier de réalisation se voit retardé d'au moins 18 mois. Les équipes du ministère et de la STM travaillent conjointement à trouver des voies de passage, en respect des réalités de chacune des parties, pour accélérer la réalisation des projets.

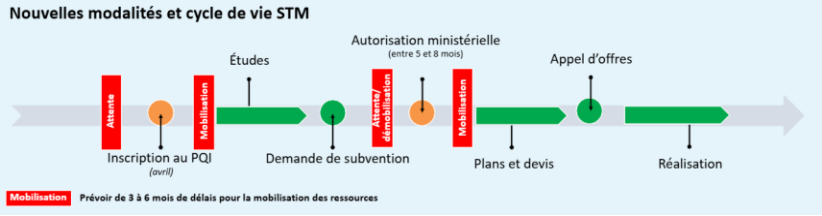

De plus, plusieurs projets demeurent bloqués aux phases de définition et d'identification, en attente de leur inscription au PQI. Considérant les délais de confirmation annuelle des crédits PQI au printemps, les projets en phase de définition et identification ne peuvent envisager la réalisation de leurs investissements avant l'année 2028. C'est le cas notamment pour les programmes de maintien et de modernisation des actifs métro ainsi que pour le projet de remplacement des voitures MR-73 et les infrastructures liées.

Les projets non-inscrits au PQI 2026-36 pourraient démarrer au plus tôt en 2027-28, si leur inscription est confirmée au printemps 2027 au PQI 2027-37. C'est seulement à la suite de l'inscription du projet au PQI, que la STM peut soumettre une demande de subvention et attendre son autorisation par le MTMD pour octroyer un premier contrat de réalisation. Entre-temps, la STM ne peut engager des sommes que pour les études de préfaisabilité et de faisabilité nécessaires à la production de la demande de subvention.

Écarts entre les besoins totaux en maintien des actifs et les financements confirmés (en subventions) *(en millions)*

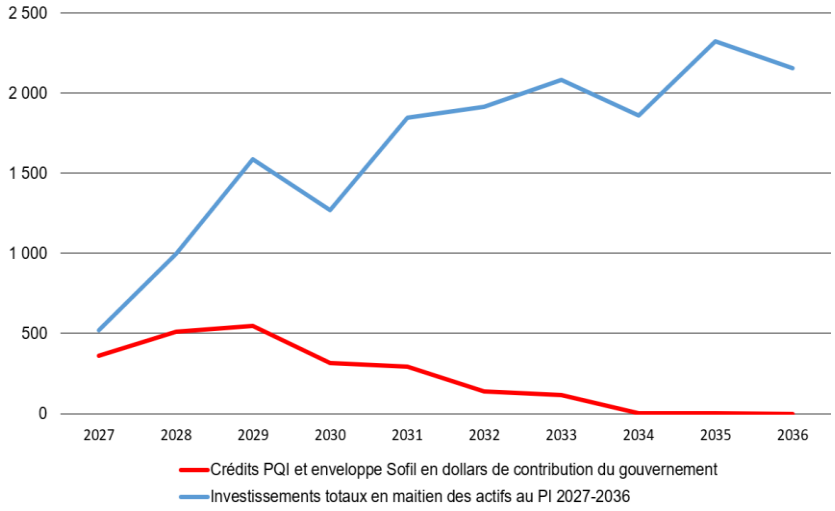

Projets autorisés par grande catégorie de portefeuille – maintien des actifs

Maintien des actifs *(en millions de dollars)*	**2026 et avant**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036**	**2037 et après**	**Total Projet**	**Total PI 2027-2036**
ÉLECTRIFICATION DES RÉSEAUX														
Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1	175,0	34,1	75,7	-	-	133,2	137,2	141,4	-	-	-	-	696,6	**521,6**
PROLONGEMENT LIGNE BLEUE														
Contrôle de trains - ligne bleue	152,6	54,3	52,5	94,9	110,1	87,3	-	-	-	-	-	-	551,6	**399,0**
MAINTIEN ET MODERNISATION DES ACTIFS														
Réno-Systèmes - phase 4	549,2	1,6	4,6	9,8	2,7	2,4	1,3	10,4	-	-	-	-	582,0	**32,8**
Réno-Systèmes - phase 5	571,8	65,9	33,2	61,0	39,3	34,2	-	-	-	-	-	-	805,4	**233,7**
Réno-Systèmes - phase 6	76,2	95,7	147,2	129,9	76,4	84,4	55,0	57,3	1,9	0,7	-	-	724,7	**648,5**
Réno-Infrastructures - phase 3	445,0	14,7	9,0	25,6	11,5	-	-	-	-	-	-	-	505,7	**60,7**
Réno-Infrastructures - phase 4	53,2	78,4	156,9	184,8	113,9	58,1	-	-	-	-	-	-	645,3	**592,1**
TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURES DE SURFACE														
Programme de réfection des Infrastructures - phase 2 (PRI-SURFACE2)	64,3	11,1	39,7	33,6	15,5	20,0	7,7	-	-	-	-	-	191,7	**127,5**
Programme d'immobilisation maintien des infrastructures - BUS (PIMI-BUS)	2,6	4,8	3,2	3,5	4,4	-	-	-	-	-	-	-	18,4	**15,8**
AUTRES INFRASTRUCTURES MÉTRO														
Nouveau centre d'attachement (anciennement CANO) - Études	52,4	6,3	9,4	6,6	-	-	-	-	-	-	-	-	74,6	**22,3**
Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 2	12,0	9,9	5,6	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	28,1	**16,1**
Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 3	-	5,1	5,4	4,2	4,1	4,0	-	-	-	-	-	-	22,8	**22,8**
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Métro - phase 2 (PREP-TM2)	13,8	10,3	12,2	12,3	8,2	9,1	-	-	-	-	-	-	65,8	**52,0**
Programme d'immobilisation maintien des infrastructures - MET (PIMI-MET)	3,2	8,1	5,8	5,6	4,9	-	-	-	-	-	-	-	27,6	**24,4**
AUTRES INFRASTRUCTURES BUS														
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - BUS (PREP-TB)	12,1	17,2	9,0	2,6	-	-	-	-	-	-	-	-	41,0	**28,8**
AUTRES PROJETS														
Postes abaisseurs – 25 kV/12kV (Lionel Groulx)	14,0	6,1	7,5	12,0	10,7	6,2	10,1	-	-	-	-	-	66,7	**52,7**
Postes abaisseurs – 25 kV/12kV (Dickson)	3,7	6,9	9,6	19,8	10,5	20,3	5,1	-	-	-	-	-	76,0	**72,2**
Prolongement de vie de bus diesel 12 mètres	1,7	6,0	6,2	6,2	4,0	0,1	-	-	-	-	-	-	24,1	**22,4**
Acquisition de bus 12 mètres - phase 2	621,1	3,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	624,2	**3,1**
Acquisition équipements de production - phase 2	7,8	1,6	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,2	**2,4**
SAP S/4 HANA	5,4	16,2	33,1	7,1	-	-	-	-	-	-	-	-	61,9	**56,5**
Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - phase 4 (PEPTI4)	27,3	15,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42,8	**15,5**
Migration 2022 du progiciel Hastus	18,7	5,8	5,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30,2	**11,6**
Programme entretien périodique & acquisition OPUS - phase 3 (PEPA3-OPUS)	2,8	2,5	3,7	2,0	3,6	-	-	-	-	-	-	-	14,6	**11,8**
Programme Gestion des risques techno et de sécurité – phase 4 (PGRTS 4) - Nouveau	0,7	2,1	3,1	3,3	1,9	-	-	-	-	-	-	-	11,1	**10,4**
Sous total des projets autorisés - Maintien des actifs	**2 886,5**	**483,2**	**639,0**	**625,5**	**421,6**	**459,4**	**216,4**	**209,0**	**1,9**	**0,7**	**-**	**-**	**5 943,3**	**3 056,7**

Projets en définition et identification – maintien des actifs

Maintien des actifs *(en millions de dollars)*	**2026 et avant**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036**	**2037 et après**	**Total Projet**	**Total PI 2027-2036**
Acquisition de bus 12 mètres hybrides - Nouveau	0,1	1,6	112,8	341,1	174,7	138,2	283,3	168,6	0,4	-	-	-	1 220,8	**1 220,7**
Postes abaisseurs – 25 kV/12kV (Providence)	2,1	4,1	5,5	5,6	41,9	39,3	39,3	39,3	39,3	39,3	80,4	-	336,1	**334,0**
Déménagement Terminus Newman	0,5	1,2	13,4	9,3	3,3	10,5	-	-	-	-	-	-	38,2	**37,7**
Remplacement train dépoussiéreur	0,3	1,9	12,2	13,0	6,8	-	-	-	-	-	-	-	34,1	**33,9**
Remplacement des véhicules de service routier	0,2	4,4	4,1	13,6	0,8	0,4	-	-	-	-	-	-	23,4	**23,2**
Remplacement des véhicules de service non-routier	0,1	1,8	1,7	5,7	0,3	0,2	-	-	-	-	-	-	9,8	**9,8**
Réfection et installation d'abribus - Nouveaux modèles STM	0,4	0,1	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,4	2,5	2,5	2,6	9,9	30,8	**20,6**
Programme d'immobilisation pour les équipements de production (PIEP MET)	-	0,5	2,1	1,9	1,4	0,9	-	-	-	-	-	-	6,7	**6,7**
Programme d'immobilisation pour les équipements de production (PIEP BUS)	-	0,3	1,3	1,2	0,9	0,6	-	-	-	-	-	-	4,3	**4,3**
Programme MR-73 & CT – Analyse besoin de remplacement MR-73 & projets	2,1	7,1	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,2	**9,1**
Relocalisation activités support Place Bonaventure	0,6	2,7	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,4	**2,8**
Sous total des projets en définition - Maintien des actifs	**6,2**	**25,7**	**156,9**	**393,5**	**232,3**	**192,3**	**324,9**	**210,3**	**42,2**	**41,8**	**83,0**	**9,9**	**1 718,8**	**1 702,7**

Maintien des actifs *(en millions de dollars)*	**2026 et avant**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036**	**2037 et après**	**Total Projet**	**Total PI 2027-2036**
Programme de modernisation des actifs Métro - phase 1 à 5 (PMAM)	-	4,3	19,7	144,9	373,7	530,0	615,4	697,2	712,7	934,7	807,6	3 625,2	8 465,4	**4 840,2**
Programme MR-73 & CT - Études & Opportunité	-	-	21,4	38,6	30,1	-	-	-	-	-	-	-	90,1	**90,1**
Programme MR-73 & CT – Projet Remplacement du contrôle des trains des lignes L1,L2,L4	-	-	-	20,8	18,7	310,3	318,2	391,6	468,6	583,6	583,6	1 314,4	4 009,7	**2 695,3**
Programme MR-73 & CT – Projet Remplacement des trains MR-73	-	-	-	10,0	19,7	148,9	148,9	172,2	186,2	260,7	260,7	2 971,7	4 179,0	**1 207,3**
Programme MR-73 & CT – Projet Modernisation Garage et Atelier Beaugrand	-	-	-	-	11,0	16,0	23,6	75,5	116,1	200,0	200,0	335,4	977,7	**642,3**
Programme MR-73 & CT – Projet mise à niveau des Infrastructures connexes	-	-	-	-	-	5,0	8,0	9,8	51,1	104,8	104,8	140,4	424,0	**283,6**
Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 4 - Nouveau	-	-	-	-	-	-	5,1	5,4	4,2	4,1	4,0	-	22,8	**22,8**
Nouveau centre d'attachement (anciennement CANO) - Réalisation	-	-	-	-	19,4	43,4	82,4	164,8	164,8	92,7	8,2	-	575,7	**575,7**
Programme de réfection des infrastructures - phase 3 -4 (PRI-SURFACE)	-	2,3	22,3	66,1	88,4	88,8	84,7	63,5	29,6	33,8	42,3	357,7	879,6	**521,9**
Acquisition de bus hybrides et diesel 18 mètres - Nouveau	-	-	121,2	271,0	-	-	-	-	-	-	-	-	392,2	**392,2**
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Bus - phases 2-3 (PREP-TB)	-	0,3	0,6	3,5	21,5	20,0	21,0	20,0	20,0	20,0	20,0	-	146,9	**146,9**
Remplacement des véhicules de service routier phase 2	-	-	-	-	14,7	11,8	19,9	8,6	8,7	9,8	8,0	-	81,5	**81,5**
Remplacement des véhicules de service non-routier phase 2	-	-	-	-	0,8	0,6	1,9	1,4	2,6	3,4	1,0	-	11,6	**11,6**
Remplacement batteries bus électriques	-	-	-	-	-	-	15,8	18,2	23,2	7,4	-	-	64,6	**64,6**
Remplacement SAEIV (Système d'aide à l'exploitation et information voyageur) - Nouveau	-	1,5	3,0	3,0	1,5	-	-	-	-	-	-	-	9,0	**9,0**
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Métro - phases 3 et 4 (PREP-TM	-	-	-	-	-	2,0	8,0	15,0	7,0	8,0	15,0	5,0	60,0	**55,0**
Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - phases 5 à 7 (PEPTI)	-	0,5	11,8	9,8	11,6	13,1	14,2	14,1	14,1	14,1	15,3	40,0	158,5	**118,5**
Programme Entretien Périodique & Acquisition - phase 3 OPUS (PEPA4 OPUS)	-	-	-	0,4	0,8	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	-	-	10,6	**10,6**
Programme Gestion des risques techno et de sécurité – phase 5-6 (PGRTS 5-6) - Nouveau	-	-	-	-	1,0	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	-	22,0	**22,0**
Mise à niveau Accès - phase 2	-	0,3	3,0	2,5	2,0	-	-	-	-	-	-	-	7,8	**7,8**
Sous total des projets en identification - Maintien des actifs	**-**	**9,1**	**203,0**	**570,5**	**614,8**	**1 195,4**	**1 372,6**	**1 662,8**	**1 814,3**	**2 282,5**	**2 073,9**	**8 789,8**	**20 588,6**	**11 798,8**
Sous total des projets - Maintien des actifs	**2 892,7**	**518,0**	**998,9**	**1 589,5**	**1 268,6**	**1 847,0**	**1 913,9**	**2 082,1**	**1 858,3**	**2 325,0**	**2 156,8**	**8 799,7**	**28 250,7**	**16 558,3**

Projets autorisés par grande catégorie de portefeuille - amélioration et développement

Amélioration et développement *(en millions de dollars)*	**2026 et avant**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036**	**2037 et après**	**Total Projet**	**Total PI 2027-2036**
PROLONGEMENT LIGNE BLEUE ET PROJETS CONNEXES														
Prolongement de la ligne bleue	2 245,8	904,3	879,8	749,8	1 436,7	1 305,5	12,0	-	-	-	-	-	7 533,9	**5 288,1**
ÉLECTRIFICATION DES RÉSEAUX														
Programme d'électrification des CT - phase 1	151,7	48,3	22,3	8,8	11,9	41,7	35,2	30,9	-	-	-	-	350,7	**199,0**
Adaptations capacités techno. électrification - phase 1	16,1	3,7	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,6	**7,5**
RÉNO MÉTRO / ACCESSIBILITÉ MÉTRO														
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 2	184,5	14,5	41,9	48,2	34,2	-	-	-	-	-	-	-	323,3	**138,8**
MOUVEMENT BUS														
Programme mesures préférentielles pour bus	72,8	5,6	5,1	3,8	3,9	3,3	3,3	4,9	3,0	2,4	-	-	108,0	**35,2**
AUTRES PROJETS														
Centrale de répartition et de vigie des opérations (CRVO) - Nouveau	1,2	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,1	**1,9**
Sous total des projets autorisés - Amélioration et développement	**2 672,2**	**978,3**	**952,9**	**810,6**	**1 486,6**	**1 350,4**	**50,5**	**35,8**	**3,0**	**2,4**	**-**	**-**	**8 342,7**	**5 670,5**

Projets en définition et identification - amélioration et développement

Amélioration et développement *(en millions de dollars)*	**2026 et avant**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036**	**2037 et après**	**Total Projet**	**Total PI 2027-2036**
Programme d'électrification des CT - phase 2	24,8	0,2	0,5	5,1	20,4	60,4	62,1	55,1	79,6	91,5	53,7	366,0	819,6	**428,8**
Sous total des projets en définition - amélioration et développement	**24,8**	**0,2**	**0,5**	**5,1**	**20,4**	**60,4**	**62,1**	**55,1**	**79,6**	**91,5**	**53,7**	**366,0**	**819,6**	**428,8**

Amélioration et développement *(en millions de dollars)*	**2026 et avant**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036**	**2037 et après**	**Total Projet**	**Total PI 2027-2036**
Adaptations capacités techno. électrification - phase 2	-	-	-	4,0	9,0	9,0	9,0	9,0	-	-	-	-	40,0	**40,0**
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19,8	317,3	337,1	**19,8**
Plan directeur des centres de transport	-	1,0	3,0	3,0	3,0	-	-	-	-	-	-	-	10,0	**10,0**
Études Portes Palières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	-	5,0	**5,0**
Implantation de la stratégie BIM	-	0,5	2,5	3,2	6,4	11,2	8,0	3,2	-	-	-	-	35,0	**35,0**
Système intégré en gestion de projet (SIGP)	0,5	1,2	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,0	**5,6**
Feuille de route technologique RH – Talent (SIRH)	-	0,4	1,0	2,3	3,0	3,0	-	-	-	-	-	-	9,7	**9,7**
Sous total des projets en identification - Amélioration et développement	**0,5**	**3,1**	**10,8**	**12,5**	**21,4**	**23,2**	**17,0**	**12,2**	**-**	**-**	**24,8**	**317,3**	**442,8**	**125,1**
Sous total des projets - Amélioration et développement	**2 697,4**	**981,7**	**964,2**	**828,2**	**1 528,4**	**1 434,1**	**129,6**	**103,1**	**82,6**	**93,9**	**78,6**	**683,2**	**9 605,0**	**6 224,4**
Total des investissements	**5 590,2**	**1 499,7**	**1 963,1**	**2 417,8**	**2 797,0**	**3 281,1**	**2 043,5**	**2 185,2**	**1 940,9**	**2 418,9**	**2 235,4**	**9 482,9**	**37 855,7**	**22 782,6**

/ Gestion stratégique des actifs

Les fondements

Dans le cadre du PSO 2030, la STM poursuit la mise en œuvre d'une gestion stratégique des actifs qui s'appuie sur des standards internationaux les plus rigoureux (ISO 55001 et "The Institute of Asset Management"), visant à optimiser la valeur qui est réalisée à partir des actifs sur l'ensemble du cycle de vie.

Cette démarche constitue un levier essentiel pour assurer la pérennité des actifs, optimiser les investissements et maximiser la valeur pour la clientèle. La STM a adopté une politique corporative de gestion des actifs en 2025 qui en formalise les principes et la gouvernance.

Amélioration de la connaissance des actifs

La STM a également adopté, en 2024, un plan pour rehausser le niveau de connaissance des actifs (NCA). Ce plan vise la mise en œuvre d'un processus structuré et amélioré, de prise d'inventaire, d'inspection, d'analyse, d'estimation et de suivi. Ce plan cible les infrastructures critiques du métro et les systèmes critiques à forte valeur de remplacement. Ce plan permettra de mieux quantifier les besoins en investissement, et de soutenir la priorisation et l'optimisation des interventions.

Valeur de remplacement des actifs

Le portefeuille des actifs de la STM représente une valeur de remplacement totale de 54,6 G$, en date du 31 décembre 2025, répartie entre les secteurs métro, bus et administratif. Cette évaluation de la valeur de remplacement des actifs repose sur une méthodologie rigoureuse, conforme aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Elle s'appuie sur des coûts unitaires récents par m^2 d'immeuble, par km de tunnel ou par équipement, mais elle exclut des éléments comme l'acquisition de terrain, le financement des projets et les impacts de l'inflation.

Valeur de remplacement (en milliards $)

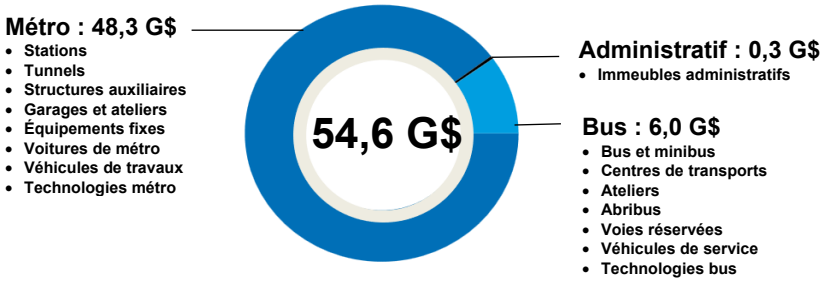

État des actifs

La STM utilise l'indice d'état des actifs, défini par le SCT pour établir le portrait de l'état de ses actifs, en effectuer le suivi et prioriser les interventions de maintien.

Les catégories définies par le SCT sont :

- A : Très bon;
- B : Bon;
- C : Satisfaisant;
- D : Mauvais;
- E : Très mauvais.

L'état des actifs soutient la priorisation des demandes d'inscription des projets au Plan Québécois des Infrastructures (PQI). De plus, l'état des actifs est remis annuellement à l'ARTM et est présenté au MTMD dans le cadre du Plan Annuel de Gestion des Investissements publics en infrastructures (PAGI).

Des actifs vieillissants

Globalement, 55 % des actifs de la STM sont actuellement considérés en bon état (A, B, C) et 45 % en mauvais état (D, E), en date du 31 décembre 2025.

États des actifs

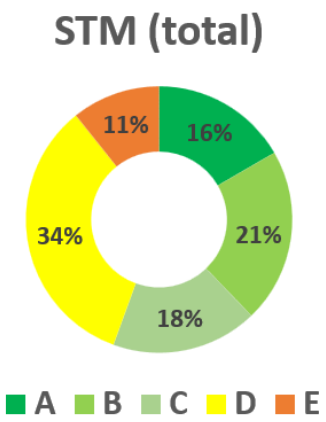

Portrait par catégorie d'actifs

Réseau du métro

Les actifs du réseau du métro sont considérés en bon état à 54 % (A, B, C). Toutefois, plusieurs catégories d'actifs présentent une proportion élevée dans les catégories « mauvais » et « très mauvais état » (D, E) :

- 36 % du matériel roulant, incluant les voitures de train MR-73;
- 49 % des stations;
- 36 % des tunnels;
- 60 % des structures auxiliaires;

Réseau de bus

Les actifs du réseau de bus sont considérés en bon état à 62 %. Par contre, 36 % des garages se situent dans la catégorie « mauvais état ». Et bien que 33 % des bus soient considérés dans un état « satisfaisant », un basculement imminent est déjà identifié, vers la catégorie « mauvais état », pour un nombre significatif de bus. En 2027, 40 % des autobus atteindront 16 ans ou plus.

Un processus continu d'inspection des actifs

Le portrait présenté est basé sur un processus continu d'inspection des actifs. Au 31 décembre 2025, l'état de 13,8 % des actifs restait à être établi. Ces actifs concernent principalement des systèmes métro, notamment les équipements liés à l'alimentation électrique, à la ventilation, aux escaliers mécaniques ainsi qu'au contrôle de train.

Des efforts importants sont actuellement déployés afin de mettre en place une méthode permettant d'améliorer la connaissance de ces actifs. Il est important de noter que, bien que ces actifs soient entretenus par nos équipes, les informations disponibles à leur sujet demeurent incomplètes ou insuffisamment documentées.

La STM poursuit ses investissements afin d'atteindre un niveau de connaissance de 75 % de ses actifs d'ici 2027 et ainsi améliorer la qualité de l'information nécessaire à une gestion optimale du cycle de vie des infrastructures et équipements. Le portrait complet de l'état des systèmes métro devrait être complété d'ici 2030.

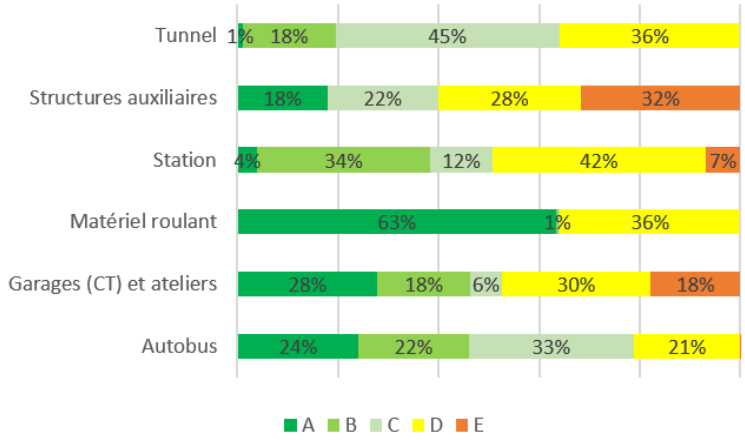

Répartition des actifs, selon la valeur et l'indice d'état gouvernemental

Déficit d'investissement en maintien des actifs

Le plan de rehaussement du niveau de connaissance des actifs est en progression. La STM planifie pouvoir calculer le déficit de maintien des actifs (DMA) pour l'ensemble de ses actifs suivant la méthodologie définie par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) en 2027.

Pour quantifier l'ampleur des investissements nécessaires pour rétablir l'état physique des actifs, la STM mesure actuellement le déficit d'investissement en maintien des actifs (DIMA) pour les principaux actifs du métro. Cette mesure est basée sur un balisage international des niveaux d'investissement annuels en maintien des actifs réalisés par des réseaux comparables, tels que mesurés en proportion de la valeur des actifs.

La STM estime ainsi que le déficit d'investissement en maintien d'actif accumulé en 2027 est de 7,4 G$ pour les principaux actifs du métro (stations, tunnels et systèmes métro). Sur la base des sommes autorisés, ce déficit devrait atteindre 9,0 G$ d'ici 2030, à moins d'un changement de tendance.

Il est évalué que des investissements de 560 millions $ en dollars constants de 2024, correspondant à 630 millions $ en dollars 2027, sont nécessaires pour éviter une dégradation additionnelle de l'état des actifs du réseau métro. Ces valeurs n'incluent pas le matériel roulant, les ateliers et le contrôle de train.

En l'absence d'un rattrapage significatif, le déficit d'investissement continuera de se creuser avec les conséquences possibles suivantes :

- Détérioration accélérée des actifs;
- Risques accrus pour la sécurité et la fiabilité du service;
- Hausse des coûts d'entretien et de maintien à moyen et long terme;
- Pression sur les opérations et sur la qualité de l'expérience client.

La STM met tout en œuvre pour assurer une gestion responsable et rigoureuse de ses actifs. Le déficit d'investissement présenté reflète les besoins réels pour maintenir la qualité, la sécurité et la fiabilité du service.

Déficit d'investissement en maintien des actifs métro (DiMA en milliards $) *

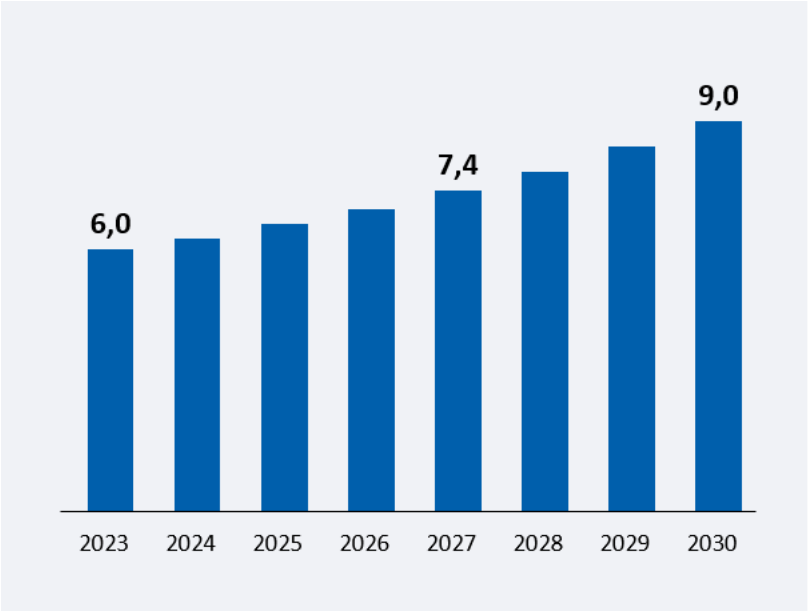

* Le déficit d'investissement en maintien d'actif (DiMA) est un indicateur d'approximation du déficit de maintien d'actif (DMA). Il a été établi d'après un balisage international des niveaux d'investissements en maintien d'actif réalisés en proportion de la valeur de remplacement par des réseaux comparables à celui de Montréal.

Le déficit d'investissement en maintien des actifs est cumulatif et tient compte des sommes confirmées au PITC et à la SOFIL.

/ Impact financier

Hypothèses

Afin de réaliser l'ensemble des investissements inscrits au PI 2027-2036, la STM compte sur l'appui financier des gouvernements du Québec, du Canada et de l'agglomération de Montréal.

Le portefeuille des projets admissibles à une subvention est soumis au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), afin de faire approuver les nouveaux projets et l'augmentation des enveloppes globales par le Conseil du trésor du Québec.

Les autorisations sont confirmées via deux mécanismes :

- Le Plan québécois des infrastructures (PQI);
- Le Portefeuille de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

Seuls les projets, dont les inscriptions aux PQI et SOFIL sont confirmées, sont autorisés à faire appel aux différents programmes d'aides autorisés pour les sociétés de transport collectif du Québec, et ce, à l'intérieur des enveloppes octroyées.

Les principaux programmes d'aides sont :

- Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP);
- Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL);
- Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC).

L'annexe B fournit de plus amples informations sur le processus de financement d'un projet, en considération des enveloppes globales autorisées pour la STM. L'annexe D présente les informations relatives aux différents programmes d'aide.

La STM procède à des analyses constantes afin de maximiser l'utilisation des enveloppes globales accordées par le Conseil du trésor du Québec et les taux de subvention des différents programmes disponibles pour les Sociétés de transport collectif de personnes du Québec.

Cet exercice d'optimisation se complexifie avec la multitude des programmes disponibles, chacun possédant des critères d'admissibilité et des modalités spécifiques ainsi que différents taux de subvention.

.

Impact des investissements sur l'endettement à court terme

La Société dispose d'une marge de crédit auprès du Fonds de financement, permettant aux organismes publics de réaliser des emprunts, au taux d'emprunt du gouvernement du Québec, pour financer temporairement la portion des coûts des projets d'immobilisations inscrits au Plan québécois des infrastructures (PQI) ou prévus être subventionnés via le programme d'aide de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

Au 30 septembre 2026, l'encours des emprunts temporaires auprès du Fonds de financement s'élevait à 837 M$ (1 246 M$ au 31 décembre 2025), incluant des intérêts capitalisés de 29 M$ (34 M$ au 31 décembre 2025). Il est à noter que les modalités du PAGTCP 2025-2028 prévoient que les frais financiers à court terme encourus dans l'attente du versement de l'aide financière deviendront non admissibles à une subvention gouvernementale à compter du 1er janvier 2027.

La Société contracte également des emprunts temporaires aux conditions de marché pour financer la portion des coûts qui ne sont pas admissibles aux programmes d'aide, ainsi que les coûts subventionnés par le gouvernement fédéral, dans l'attente de leur versement. Le programme de billets à court terme permet à la Société d'emprunter sur les marchés des capitaux jusqu'à concurrence de 1 000 M$ (1 000 M$ au 31 décembre 2025).

Au 30 septembre 2026, la valeur nominale de ces emprunts temporaires s'élevait à 100 M$ (305 M$ au 31 décembre 2025) et servait à financer essentiellement les dépenses cumulatives subventionnées par le gouvernement du Canada du projet du Prolongement de la ligne bleue, dans le cadre du programme d'aide PAGITC.

En date du 30 septembre 2026, la STM a soumis un total de 66 demandes d'aide financière en attente d'autorisation, totalisant 3 063 M$, alors que les dépenses cumulées s'élevaient à 187 M$. Au 31 décembre 2025, 56 demandes étaient en attente d'autorisation pour une aide financière totale de 6 568 M$, alors que les dépenses cumulées s'élevaient à 1 172 M$.

L'aide financière des demandes de subvention autorisées sous les programmes PAGTCP et SOFIL est versée selon un rapport d'avancement des travaux admissibles en date du 30 juin et 31 décembre de chaque année. Au 30 septembre 2026, le versement d'une aide financière de 74 M$ était attendu, relativement à l'avancement des travaux au 30 juin 2026 (210 M$ au 31 décembre 2025).

Le versement de l'aide financière PAGITC prévoit une facturation de la contribution fédérale et provinciale. À la suite de l'autorisation provinciale du projet du Prolongement de la ligne bleue le 27 juillet 2026, la Société a pu facturer et encaisser 408 M$ en contributions fédérales le 24 août 2026, et rembourser 246 M$ en contributions provinciales à la marge de crédit du Fonds de financement le 28 août 2026. Au 30 septembre 2026, une somme de 22 M$ demeure en attente de versement à la suite de la facturation du projet Contrôle de train (57 M$ au 31 décembre 2025).

En 2025, l'encours des emprunts auprès du Fonds de financement, incluant les intérêts capitalisables, a diminué de 63 M$ à la suite de remboursements totalisant 550 M$ versés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, compensés en partie par de nouveaux emprunts totalisant 487 M$.

Au 30 septembre 2026, les projets dont la subvention était autorisée composaient 70 % (40 % au 31 décembre 2025) des emprunts temporaires auprès du Fonds de financement, alors que le financement des projets inscrits au PQI, mais dont la demande de subvention était en attente d'autorisation, s'élevait à 30 % (60 % au 31 décembre 2025).

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT À COURT TERME
(AU 30 SEPTEMBRE 2026 - EN MILLIONS DE DOLLARS)

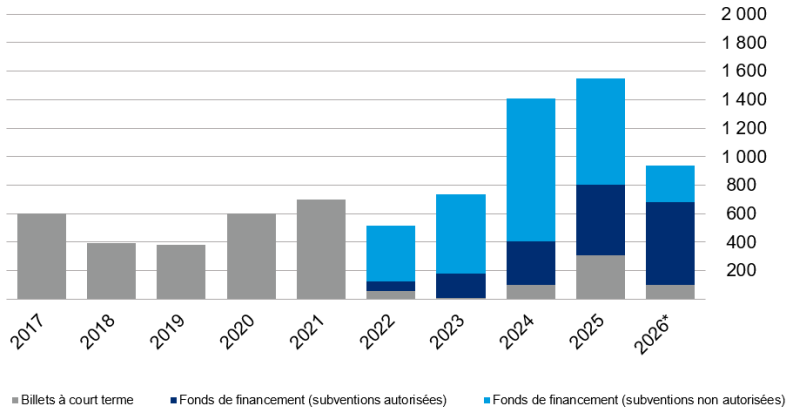

(en millions de dollars)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026*
Fonds de financement (subventions autorisées)	-	-	-	-	-	71	167	306	495	583
Fonds de financement (subventions non autorisées)	-	-	-	-	-	392	558	1,002	750	255
Billets à court terme	604	391	380	600	700	55	10	100	305	100
Total	**604**	**391**	**380**	**600**	**700**	**518**	**735**	**1,409**	**1,551**	**937**

*Au 30 septembre 2026

Impact des investissements sur l'endettement à long terme

Historiquement, la majorité du financement des dépenses d'investissement capitalisables était réalisée par l'émission d'emprunts à long terme.

Du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2026, la dette brute devrait diminuer de 1 000 M$, pour atteindre 3 886 M$. Pour les dix prochaines années, la dette brute devrait à l'inverse augmenter de 282 M$, soit un taux de croissance annuel moyen de 0,7 %.

Depuis l'exercice financier 2024-2025 du gouvernement du Québec, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) applique la norme comptable sur les paiements de transfert prévoyant qu'une subvention accordée pour un projet d'investissement soit comptabilisée à la dépense au rythme de la réalisation des travaux. Ce changement met fin aux financements à long terme subventionnés par service de dette. De cette façon, l'entièreté de l'aide financière provenant du gouvernement provincial est désormais versée au comptant. Ceci provoquera une diminution graduelle des emprunts subventionnés jusqu'à leur remboursement complet en 2043.

En collaboration avec la Ville de Montréal, il a été convenu, à partir de 2026, d'inclure aux besoins d'emprunt de la Société la contribution de l'Agglomération de Montréal au programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la SOFIL.

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT À LONG TERME
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

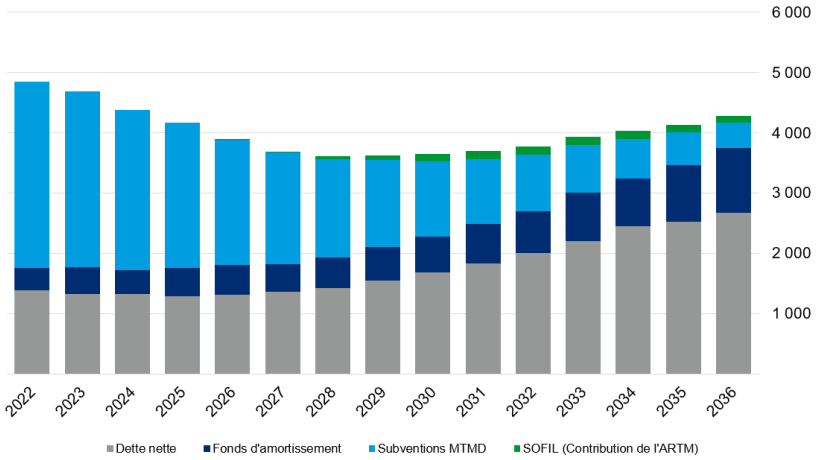

Le montant de la dette nette en circulation totalisera 1 312 M$ (net des subventions et fonds d'amortissement) au 31 décembre 2026 et devrait atteindre 2 676 M$ en 2036, soit un taux de croissance annuel moyen de 10,4 %.

La Société s'est dotée de ratios financiers concernant, entre autres, son niveau d'endettement en établissant des cibles et des seuils critiques à respecter. Le seuil critique est établi à 100 % des revenus annuels nets. En 2026, ce ratio devrait se situer à 73,4 %, en diminution de 0,9 % comparativement à 2025. Il est prévu que le seuil critique de l'endettement sera légèrement dépassé en 2034, pour atteindre 100,8 % en 2036. Les ratios financiers excluent l'impact des emprunts additionnels visant le financement de la contribution de l'Agglomération de Montréal à la SOFIL, puisqu'ils étaient auparavant contractés par la Ville de Montréal.

L'insuffisance des balises octroyées à la STM au PQI pour le maintien des actifs l'a contrainte à proposer un scénario d'investissement alternatif en matière d'électrification et d'acquisition de bus. La Société souhaite acheter des autobus hybrides afin de garantir la continuité du service lors de la transition vers l'électrification de ses centres de transport. Or, les nouvelles modalités du PAGTCP 2025-2028 introduisent un plafond de 900 000$ par véhicule applicable à la subvention des autobus hybrides, réduisant le taux de subvention à près de 51 % du coût d'acquisition estimé à 1,6 M$ par véhicule.

La projection d'endettement présentée ci-haut ne reflète pas l'impact du plafond de subvention par véhicule. Il est clair que la STM et la Ville de Montréal ne peuvent assumer l'impact du plafond de subvention sans dépasser significativement le seuil critique de 100 % du ratio d'endettement. Le plafond de subvention génère un dépassement du seuil critique d'endettement à compter de 2034 pour atteindre 115,7 % en 2036, correspondant à une dette nette de 3 055 M$.

La STM poursuit le dialogue avec le gouvernement du Québec, l'ARTM et la Ville de Montréal afin de trouver une entente visant le financement des bus dans les prochaines années, afin de poursuivre le renouvellement de sa flotte d'autobus et assurer la livraison du service à sa clientèle.

					Prévisions										
(en millions de dollars)	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036**
Fonds d'amortissement[1]	371	440	398	475	493	463	508	562	585	656	695	801	795	942	1,070
Subventions MTMD	3,082	2,924	2,654	2,402	2,081	1,846	1,636	1,438	1,258	1,086	936	793	660	539	422
SOFIL (Contribution de l'ARTM)					3	18	41	77	115	128	131	130	128	119	110
Dette nette	1,396	1,328	1,325	1,288	1,312	1,365	1,425	1,550	1,691	1,829	2,009	2,210	2,447	2,529	2,676
Total	**4,849**	**4,692**	**4,377**	**4,166**	**3,886**	**3,675**	**3,569**	**3,550**	**3,534**	**3,571**	**3,641**	**3,804**	**3,902**	**4,009**	**4,168**

[1] *Un fonds d'amortissement est créé pour chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un an, et ce, en vue d'effectuer le remboursement complet à l'échéance.*

Impact des investissements sur le service de la dette net

ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE NET

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

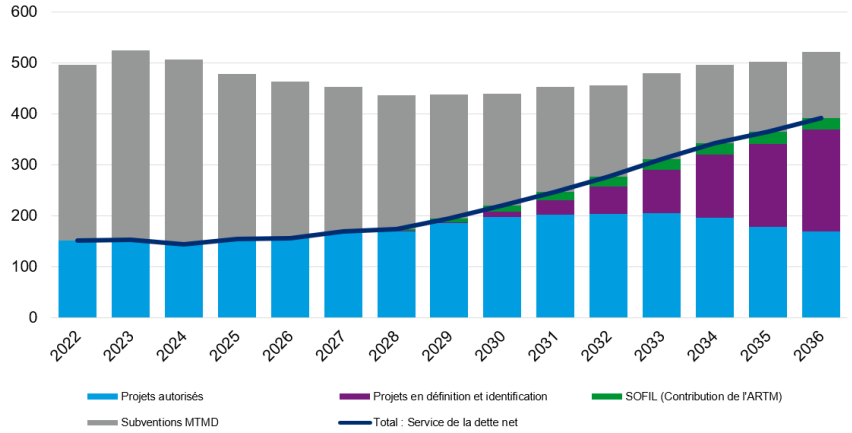

Le service de la dette net devrait atteindre 155,1 M$ en 2026 pour se situer à 391,6 M$ en 2036. Cette projection représente un taux de croissance annuel moyen de 15,3 % par rapport à 0,8 % pour la période de 2022 à 2026.

La Société vise à maintenir son service de dette net entre 6 % et 10 % des dépenses d'exploitation nettes, alors que le seuil critique est établi à 16 %, excluant l'impact des emprunts additionnels relatifs au financement de la contribution SOFIL de l'Agglomération de Montréal.

La portion du service de la dette admissible à une subvention passera de 69,3 % (pour la période de 2022 à 2026) à 43,9 % pour les 10 prochaines années, attribuable au remplacement des subventions sur service de dette par des subventions versées au comptant par le gouvernement provincial depuis avril 2024. Le service de la dette net devrait représenter 8,7 % des dépenses d'exploitation nettes en 2026 et 14,5 % en 2036, en respectant le seuil critique établi à 16 %. Cette projection ne reflète pas l'impact du plafond de subvention imposé sur l'acquisition de bus hybrides. Le plafond de subvention génèrera un dépassement du seuil critique du service de dette à compter de 2035 et atteindra 16,7 % en 2036, correspondant à un service de dette net de 448,1 M$.

					Prévisions										
(en millions de dollars)	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**	**2035**	**2036**
Projets autorisés															
Service de la dette brut	495.8	523.9	506.7	477.9	463.2	450.6	431.9	428.2	418.4	409.1	382.7	372.9	350.3	316.3	298.5
Subventions MTMD[1]	345.5	370.8	362.5	324.0	308.3	283.8	262.3	243.4	220.5	207.3	179.5	168.8	154.2	138.6	130.0
Service de la dette net	**150.4**	**153.1**	**144.2**	**153.9**	**154.9**	**166.8**	**169.7**	**184.8**	**197.9**	**201.9**	**203.2**	**204.1**	**196.1**	**177.7**	**168.5**
Projets en définition et identification															
Service de la dette brut	-	-	-	-	0.0	0.2	0.4	1.9	9.5	27.7	53.9	85.3	123.2	163.3	201.1
Subventions MTMD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Service de la dette net	**-**	**-**	**-**	**-**	**0.0**	**0.2**	**0.4**	**1.9**	**9.5**	**27.7**	**53.9**	**85.3**	**123.2**	**163.3**	**201.1**
Total															
Service de la dette brut	495.8	523.9	506.7	477.9	463.3	450.8	432.3	430.1	427.9	436.9	436.7	458.2	473.5	479.6	499.7
Subventions MTMD	345.5	370.8	362.5	324.0	308.3	283.8	262.3	243.4	220.5	207.3	179.5	168.8	154.2	138.6	130.0
SOFIL (Contribution de l'ARTM)	-	-	-	-	0.1	1.1	3.4	7.2	12.0	16.3	19.5	21.3	22.4	22.9	22.0
Total : Service de la dette net	**150.4**	**153.1**	**144.2**	**153.9**	**155.1**	**168.1**	**173.5**	**194.0**	**219.3**	**245.9**	**276.7**	**310.7**	**341.7**	**364.0**	**391.6**

[1] *Subventions pour les projets autorisés (dette subventionnée émise avant le 1er avril 2024)*

Répartition des investissements par source de financement

(en millions de dollars)	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	Total PI 2027-2036	Répartition % autorisés	Répartition % total
Projets autorisés													
Financement au comptant													
Non capitalisable													
Budget d'exploitation	15,6	13,3	12,9	15,7	15,2	1,6	1,0	0,0	0,2	-	**75,6**	**1%**	**0%**
Capitalisable													
Gouvernement provincial - subvention au comptant *	801,6	855,7	813,4	1 359,7	1 035,0	123,5	99,9	1,8	0,7	-	**5 091,4**	**58%**	**22%**
Gouvernement fédéral - subvention *	497,1	540,6	482,3	369,7	401,5	62,2	64,1	-	-	-	**2 417,5**	**28%**	**11%**
ARTM - contribution - prolongement de la ligne bleue	-	-	0,6	78,4	221,4	11,8	-	-	-	-	**312,2**	**4%**	**1%**
Sous-total	**1 314,3**	**1 409,6**	**1 309,2**	**1 823,5**	**1 673,2**	**199,1**	**165,0**	**1,9**	**0,9**	**-**	**7 896,7**	**90%**	**35%**
Financement sur emprunt													
Non subventionné	125,1	148,1	92,3	73,7	130,1	65,8	76,0	2,9	2,1	-	**716,1**	**8%**	**3%**
Agglomération de Montréal *	22,3	34,2	34,6	10,9	6,5	2,1	3,9	-	-	-	**114,5**	**1%**	**1%**
Sous-total	**147,3**	**182,3**	**126,9**	**84,7**	**136,7**	**67,8**	**79,8**	**2,9**	**2,1**	**-**	**830,6**	**10%**	**4%**
Total projets autorisés*	**1 461,6**	**1 591,9**	**1 436,1**	**1 908,2**	**1 809,8**	**266,9**	**244,9**	**4,8**	**3,1**	**-**	**8 727,2**	**100%**	**38%**
Total projets en opportunité													
Investissements projetés	38,1	371,3	981,7	888,8	1 471,3	1 776,6	1 940,4	1 936,1	2 415,8	2 235,4	**14 055,4**		**62%**
Besoins en financement total	**1 499,7**	**1 963,1**	**2 417,8**	**2 797,0**	**3 281,1**	**2 043,5**	**2 185,2**	**1 940,9**	**2 418,9**	**2 235,4**	**22 782,6**		**100%**

* inclus les subventions au comptant ainsi que la contribution au programme Sofil (programme administré par le MTMD).

Répartition par source de financement – projets autorisés

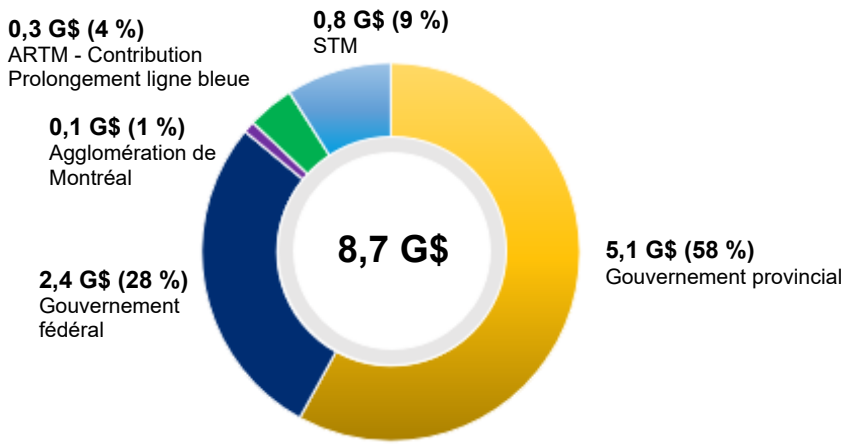

Besoins en financement total vs financement confirmé*

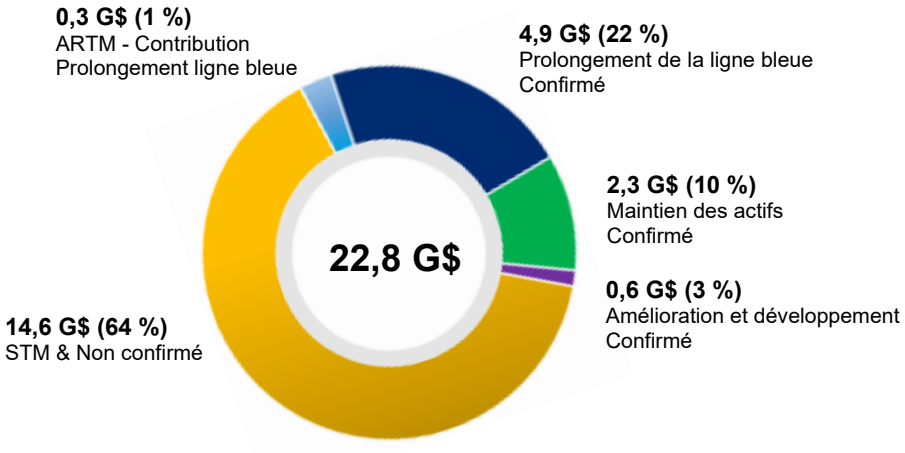

* Financement gouvernemental confirmé : crédits PQI confirmés. Enveloppe SOFIL réservée jusqu'en 2030.

/ Sommaire projets

Sommaire des investissements

L'ensemble des investissements au cours des 10 prochaines années se chiffrent à 22,8 G$. Dix-sept projets de grande envergure représentent 96 % des investissements autorisés de 8,7 G$. Le projet du Prolongement de la ligne bleue représente 61 % des investissements autorisés et 23 % des investissements totaux sur 10 ans.

(en millions de dollars)	Nb Projets	2025 et avant	2026	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
1. PROLONGEMENT LIGNE BLEUE ET PROJETS CONNEXES	**2**	**1 663,8**	**734,6**	**2 398,4**	**958,6**	**932,3**	**844,7**	**1 546,8**	**1 392,8**	**12,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**8 085,5**	**5 687,2**
Prolongement de la ligne bleue		1 543,4	702,4	2 245,8	904,3	879,8	749,8	1 436,7	1 305,5	12,0	-	-	-	-	-	7 533,9	5 288,1
Contrôle de trains - ligne bleue		120,4	32,2	152,6	54,3	52,5	94,9	110,1	87,3	-	-	-	-	-	-	551,6	399,0
2. MAINTIEN DES ACTIFS / ACCESSIBILITÉ MÉTRO	**6**	**1 637,7**	**242,2**	**1 879,9**	**270,8**	**392,7**	**459,3**	**278,0**	**179,2**	**56,3**	**67,7**	**1,9**	**0,7**	**-**	**-**	**3 586,4**	**1 706,6**
Réno-Systèmes - phase 4		528,6	20,6	549,2	1,6	4,6	9,8	2,7	2,4	1,3	10,4	-	-	-	-	582,0	32,8
Réno-Systèmes - phase 5		471,6	100,2	571,8	65,9	33,2	61,0	39,3	34,2	-	-	-	-	-	-	805,4	233,7
Réno-Systèmes - phase 6		31,5	44,8	76,2	95,7	147,2	129,9	76,4	84,4	55,0	57,3	1,9	0,7	-	-	724,7	648,5
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 2		166,4	18,1	184,5	14,5	41,9	48,2	34,2	-	-	-	-	-	-	-	323,3	138,8
Réno-Infrastructures - phase 3		421,6	23,4	445,0	14,7	9,0	25,6	11,5	-	-	-	-	-	-	-	505,7	60,7
Réno-Infrastructures - phase 4		18,1	35,1	53,2	78,4	156,9	184,8	113,9	58,1	-	-	-	-	-	-	645,3	592,1
3. ÉLECTRIFICATION DES RÉSEAUX	**3**	**149,2**	**193,6**	**342,8**	**86,1**	**101,8**	**8,8**	**11,9**	**174,8**	**172,4**	**172,3**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 070,9**	**728,0**
Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1		16,0	159,0	175,0	34,1	75,7	-	-	133,2	137,2	141,4	-	-	-	-	696,6	521,6
Programme d'électrification des CT - phase 1		122,2	29,5	151,7	48,3	22,3	8,8	11,9	41,7	35,2	30,9	-	-	-	-	350,7	199,0
Adaptations capacités techno. électrification - phase 1		11,0	5,2	16,1	3,7	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,6	7,5
4. TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURES DE SURFACE	**1**	**59,4**	**4,9**	**64,3**	**11,1**	**39,7**	**33,6**	**15,5**	**20,0**	**7,7**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**191,7**	**127,5**
Programme de réfection des Infrastructures - phase 2 (PRI-SURFACE2)		59,4	4,9	64,3	11,1	39,7	33,6	15,5	20,0	7,7	-	-	-	-	-	191,7	127,5
5. AUTRES INFRASTRUCTURES MÉTRO	**3**	**9,1**	**16,6**	**25,7**	**25,3**	**23,2**	**17,1**	**12,3**	**13,1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**116,7**	**91,0**
Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 2		3,4	8,6	12,0	9,9	5,6	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	28,1	16,1
Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 3		-	-	-	5,1	5,4	4,2	4,1	4,0	-	-	-	-	-	-	22,8	22,8
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Métro - phase 2 (PREP-TM2)		5,8	8,0	13,8	10,3	12,2	12,3	8,2	9,1	-	-	-	-	-	-	65,8	52,0
6. AUTRES INFRASTRCUTURES BUS	**1**	**3,3**	**8,9**	**12,1**	**17,2**	**9,0**	**2,6**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**41,0**	**28,8**
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - BUS (PREP-TB)		3,3	8,9	12,1	17,2	9,0	2,6	-	-	-	-	-	-	-	-	41,0	28,8
7. MOUVEMENT BUS	**1**	**71,1**	**1,8**	**72,8**	**5,6**	**5,1**	**3,8**	**3,9**	**3,3**	**3,3**	**4,9**	**3,0**	**2,4**	**-**	**-**	**108,0**	**35,2**
Programme mesures préférentielles pour bus		71,1	1,8	72,8	5,6	5,1	3,8	3,9	3,3	3,3	4,9	3,0	2,4	-	-	108,0	35,2
Sous-total des principaux projets autorisés	**17**	**3 593,6**	**1 202,5**	**4 796,1**	**1 374,7**	**1 503,7**	**1 369,9**	**1 868,2**	**1 783,2**	**251,7**	**244,9**	**4,8**	**3,1**	**-**	**-**	**13 200,3**	**8 404,2**
Sous-total des autres projets autorisés	14	721,2	41,4	762,6	86,9	88,2	66,1	40,0	26,6	15,2	-	-	-	-	-	1 085,6	323,0
Total des projets autorisés	**31**	**4 314,8**	**1 243,9**	**5 558,7**	**1 461,6**	**1 591,9**	**1 436,1**	**1 908,2**	**1 809,8**	**266,9**	**244,9**	**4,8**	**3,1**	**-**	**-**	**14 285,9**	**8 727,2**
Total des projets en définition	12	13,7	17,3	31,0	25,9	157,4	398,6	252,6	252,7	387,0	265,3	121,8	133,4	136,7	375,9	2 538,4	2 131,5
Total des projets en identification	37	0,4	0,0	0,5	12,3	213,8	583,0	636,2	1 218,6	1 389,6	1 675,0	1 814,3	2 282,5	2 098,7	9 107,0	21 031,4	11 923,9
Total des investissements	**80**	**4 329,0**	**1 261,2**	**5 590,2**	**1 499,7**	**1 963,1**	**2 417,8**	**2 797,0**	**3 281,1**	**2 043,5**	**2 185,2**	**1 940,9**	**2 418,9**	**2 235,4**	**9 482,9**	**37 855,7**	**22 782,6**

Le maintien des actifs, toujours la priorité

Les investissements nécessaires au cours des 10 prochaines années totalisent près de 22,8 G$ comparativement à 24,1 G$ au précédent PI.

Pour offrir un service fiable et sécuritaire, notre réseau doit pouvoir compter sur des infrastructures en bon état. La STM investit massivement dans le maintien et la modernisation de ses infrastructures et doit impérativement continuer de le faire au cours des prochaines années.

C'est plus de 16,6 G$ qui devront être investis pour le maintien et la modernisation des actifs de métro et de bus pour les prochains 10 ans. Les délais pour obtenir la confirmation d'inscription des projets au PQI et les resserrements récents des contrôles des programmes d'aide financière freinent le rythme de démarrage des projets et impactent lourdement leur calendrier de réalisation. Cette année, la Société souhaite voir le MTMD inscrire quatre projets de maintien des actifs métro au PQI 2027-2037 :

- Programme de modernisation des actifs du métro (PMAM) – phase 1;
- Nouveau centre d'attachement (anciennement CANO) – réalisation;
- Postes abaisseurs – 25 kV/12kV (Providence réalisation et poste de district);
- Programme MR-73 & CT – Études & Opportunité.

Le ralentissement stratégique de l'électrification du réseau de bus ainsi que la révision de la stratégie d'acquisition des bus hybrides se traduisent par une réduction des investissements de 2,1 G$, passant de 4,9 G$ à 2,8 G$, incluant une réduction de 0,9 G$ (de 3,0 G$ à 2,1 G$) d'acquisition de bus pour le maintien de son parc et du service aux usagers.

Répartition des investissements totaux par catégories sur 10 ans

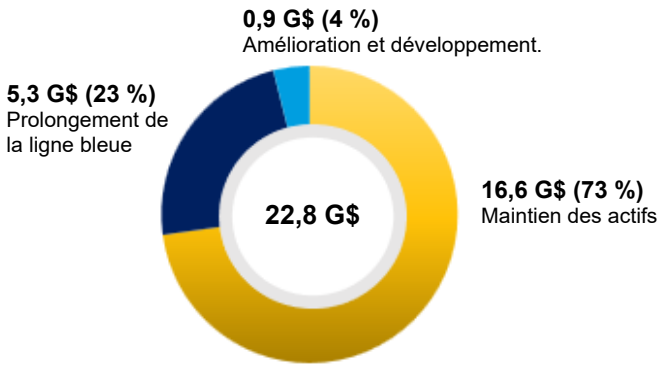

Les investissements pour le Prolongement de la ligne bleue, dont le dossier d'affaires fut approuvé en juillet 2024 par le Conseil des ministres du Québec, se chiffrent à près de 5,3 G$ sur 10 ans. Le projet de remplacement du système de contrôle de trains – ligne bleue s'élève à 0,4 G$ sur 10 ans.

Sommaire par secteur

À des fins de gestion interne et pour le financement de ses investissements, la STM présente les projets par type de dépense, regroupés sous quatre secteurs : réseau de bus, réseau du métro, transport adapté et secteur administratif.

Répartition des investissements autorisés (8,7 G$) et totaux (22,8G$) par catégorie sur 10 ans

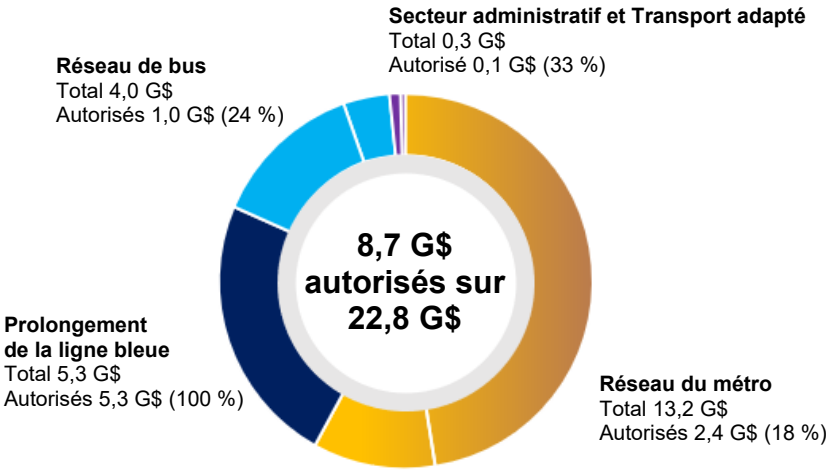

/ Réseau de bus

Actifs bus au 31 décembre 2025

1 850	**Bus :** **718** réguliers diesels **871** hybrides **34** électriques **219** articulés diesels **8** minibus
226	**Lignes de bus :** **215** accessibles aux personnes à mobilité réduite : • **192** lignes de jour • **23** lignes de nuit
10	Centres de transport

La Société possède dix centres de transport (neuf pour le réseau de bus et un pour le transport adapté) :

Centre de transport	Année de construction / Rénovations majeures	Année d'agrandissement
Mont-Royal	1928	1937
Complexe Crémazie	1948	2021
Frontenac	1956 / 2012	1958
Saint-Michel	1956 / 1993	
Saint-Denis	1958 / 2019	1970
Legendre	1973	2011 / 2021
Anjou	1982	2021
Saint-Laurent	1984	2021
LaSalle	1995	
Stinson	2014	
Bellechasse	2025	

4	Terminus (hors station de métro)
8 647	Arrêts de bus
2 960	Abribus (**876** appartenant à la STM)
447	Véhicules routiers
251	Véhicules non routiers et équipements d'entretien de terrain

Équipements de vente et perception

2 295	Valideurs embarqués
2 495	Boîtes de perception bus
709	Terminaux de vente de titres (détaillants)

Sommaire

Le total des investissements autorisés au cours des 10 prochaines années, pour le réseau de bus, s'élève à 1,0 G$, en réduction de 1,5 G$ par rapport à l'an dernier. Les investissements totaux sur 10 ans se chiffrent à 4,0 G$.

Évolution des investissements par phase sur 10 ans (en millions de dollars)

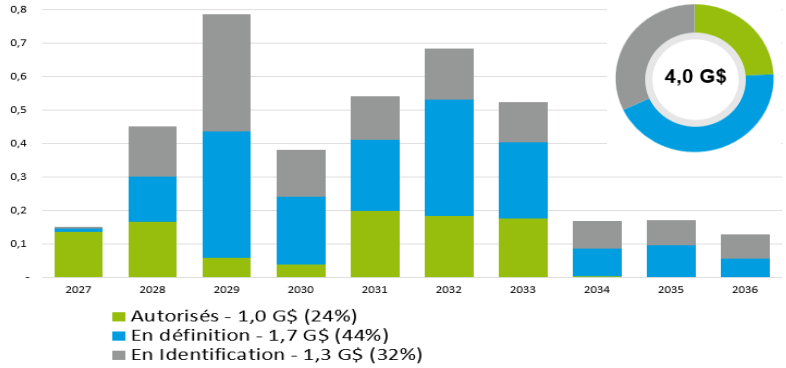

Investissement du réseau de bus par phase sur 10 ans (en millions de dollars)

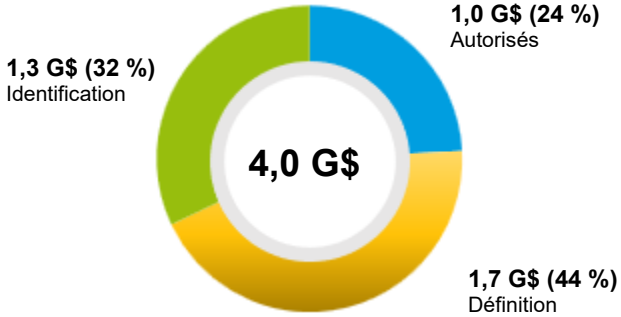

Électrification du réseau (fiche BUS-01)

L'électrification du transport collectif à la STM s'inscrit dans plusieurs grandes orientations gouvernementales. Le programme d'électrification des centres de transport vise à assurer un alignement optimal entre la stratégie de déploiement progressif des positions de recharge et la mise en service d'autobus électriques. Depuis 2016, des bus hybrides et électriques sont intégrés au réseau. La STM privilégie une approche graduelle afin de consolider les apprentissages, maîtriser les risques et adapter les infrastructures, en vue d'un déploiement progressif.

De plus, avec les besoins grandissants pour le maintien des actifs et considérant l'insuffisance des crédits confirmés au PQI par le gouvernement du Québec, la STM propose de revoir la stratégie d'électrification afin de minimiser l'ampleur des investissements requis des 10 prochaines années, assurer la fiabilité de sa flotte de bus, tout en poursuivant la transition énergétique de manière réaliste et économiquement soutenable.

La stratégie de la STM repose sur l'achat de bus hybrides, qui constitue une solution éprouvée, performante et offrant une fiabilité opérationnelle élevée. Cette stratégie génère une économie projetée du coût de projet de 820 M$ vs le scénario d'électrification avec des bus à 100 % électriques.

Acquisition – bus (fiche BUS-02)

Les quantités présentées au PI 2027-2036 s'alignent sur la nouvelle stratégie d'acquisition de bus hybrides. Les acquisitions prévues se chiffrent à 197 bus électriques 12 mètres (phase 1 autorisée) d'ici 2033 ainsi que des acquisitions additionnelles de 595 bus hybrides 12 mètres d'ici 2033.

Malgré les économies projetées pour l'ensemble des contributeurs, le MTMD a introduit, aux modalités du PAGTCP 2025-2028, de nouvelles règles d'admissibilité pour les bus hybrides, dont l'ajout d'un plafond de subvention par bus. Ces restrictions entraînent une hausse de près de 360 M$ de dépenses non-admissibles supplémentaires pour la STM. La STM poursuit le dialogue avec le gouvernement du Québec, l'ARTM et la Ville de Montréal afin de trouver une entente visant à rendre possible le renouvellement de sa flotte d'autobus.

Tableau des investissements – réseau de bus[1]

AUTORISÉS	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	Total	Total PI
(en millions de dollars)	et avant											et après	Projet	2027-2036
BUS-01 Programme d'électrification des CT - phase 1	151,7	48,3	22,3	8,8	11,9	41,7	35,2	30,9	-	-	-	-	**350,7**	**199,0**
BUS-02 Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1	175,0	34,1	75,7	-	-	133,2	137,2	141,4	-	-	-	-	**696,6**	**521,6**
Acquisition de bus 12 mètres - phase 2	621,1	3,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**624,2**	**3,1**
Adaptations capacités techno. électrification - phase 1	16,1	3,7	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**23,6**	**7,5**
BUS-03 Programme de réfection des Infrastructures - phase 2 (PRI-SURFACE2)	64,3	11,1	39,7	33,6	15,5	20,0	7,7	-	-	-	-	-	**191,7**	**127,5**
Programme d'immobilisation maintien des infrastructures - BUS (PIMI-BUS)	2,6	4,8	3,2	3,5	4,4	-	-	-	-	-	-	-	**18,4**	**15,8**
BUS-04 Programme mesures préférentielles pour bus	72,8	5,6	5,1	3,8	3,9	3,3	3,3	4,9	3,0	2,4	-	-	**108,0**	**35,2**
BUS-05 Programme rehaussement et entretien périodique technologies - BUS (PREP-TB)	12,1	17,2	9,0	2,6	-	-	-	-	-	-	-	-	**41,0**	**28,8**
BUS-06 Prolongement de vie de bus diesel 12 mètres	1,7	6,0	6,2	6,2	4,0	0,1	-	-	-	-	-	-	**24,1**	**22,4**
Acquisition équipements de production - phase 2	7,8	1,6	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**10,2**	**2,4**
TOTAL - AUTORISÉS	**1 125,2**	**135,4**	**165,7**	**58,6**	**39,5**	**198,2**	**183,4**	**177,2**	**3,0**	**2,4**	**-**	**-**	**2 088,5**	**963,2**

[1] Ce secteur comprend :

- les achats de bus (incluant les bus articulés);
- le maintien des infrastructures de surface et la construction de centres de transport;
- l'achat et la fabrication des équipements et de l'outillage nécessaires à l'entretien des véhicules et à l'amélioration du service relativement à la ponctualité, à la régularité et à l'information en temps réel;
- l'achat des véhicules de service, le maintien des actifs immobiliers liés à ce secteur;
- les dépenses relatives au respect des normes environnementales et à l'amélioration des installations pour préserver la sécurité de la clientèle et du personnel.

Tableau des investissements – réseau de bus (suite)

DÉFINITION *(en millions de dollars)*	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Acquisition de bus 12 mètres hybrides - Nouveau	0,1	1,6	112,8	341,1	174,7	138,2	283,3	168,6	0,4	-	-	-	**1 220,8**	**1 220,7**
Programme d'électrification des CT - phase 2	24,8	0,2	0,5	5,1	20,4	60,4	62,1	55,1	79,6	91,5	53,7	366,0	**819,6**	**428,8**
Déménagement Terminus Newman	0,5	1,2	13,4	9,3	3,3	10,5	-	-	-	-	-	-	**38,2**	**37,7**
Remplacement des véhicules de service routier	0,2	4,4	4,1	13,6	0,8	0,4	-	-	-	-	-	-	**23,4**	**23,2**
Remplacement des véhicules de service non-routier	0,1	1,8	1,7	5,7	0,3	0,2	-	-	-	-	-	-	**9,8**	**9,8**
Réfection et installation d'abribus - Nouveaux modèles STM	0,4	0,1	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,4	2,5	2,5	2,6	9,9	**30,8**	**20,6**
Programme d'immobilisation pour les équipements de production (PIEP BUS)	-	0,3	1,3	1,2	0,9	0,6	-	-	-	-	-	-	**4,3**	**4,3**
TOTAL - DÉFINITION	**26,0**	**9,7**	**135,5**	**378,2**	**202,5**	**212,5**	**347,7**	**226,0**	**82,5**	**94,1**	**56,3**	**375,9**	**2 146,9**	**1 745,1**

IDENTIFICATION *(en millions de dollars)*	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Programme de réfection des infrastructures - phase 3 -4 (PRI-SURFACE)	-	2,3	22,3	66,1	88,4	88,8	84,7	63,5	29,6	33,8	42,3	357,7	**879,6**	**521,9**
Acquisition de bus hybrides et diesel 18 mètres - Nouveau	-	-	121,2	271,0	-	-	-	-	-	-	-	-	**392,2**	**392,2**
Adaptations capacités techno. électrification - phase 2	-	-	-	4,0	9,0	9,0	9,0	9,0	-	-	-	-	**40,0**	**40,0**
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Bus - phases 2-3 (PREP-TB)	-	0,3	0,6	3,5	21,5	20,0	21,0	20,0	20,0	20,0	20,0	-	**146,9**	**146,9**
Remplacement batteries bus électriques	-	-	-	-	-	-	15,8	18,2	23,2	7,4	-	-	**64,6**	**64,6**
Remplacement des véhicules de service routier phase 2	-	-	-	-	14,7	11,8	19,9	8,6	8,7	9,8	8,0	-	**81,5**	**81,5**
Remplacement des véhicules de service non-routier phase 2	-	-	-	-	0,8	0,6	1,9	1,4	2,6	3,4	1,0	-	**11,6**	**11,6**
Plan directeur des centres de transport	-	1,0	3,0	3,0	3,0	-	-	-	-	-	-	-	**10,0**	**10,0**
Remplacement SAEIV (Système d'aide à l'exploitation et information voyageur) - Nouveau	-	1,5	3,0	3,0	1,5	-	-	-	-	-	-	-	**9,0**	**9,0**
TOTAL - IDENTIFICATION	**-**	**5,1**	**150,1**	**350,6**	**139,0**	**130,2**	**152,3**	**120,7**	**84,1**	**74,4**	**71,3**	**357,7**	**1 635,3**	**1 277,6**

TOTAL - RÉSEAU DE BUS	**1 151,2**	**150,2**	**451,2**	**787,4**	**381,0**	**540,9**	**683,4**	**524,0**	**169,6**	**170,8**	**127,6**	**733,6**	**5 870,7**	**3 986,0**

Fiche de projet

BUS-01

Numéro de projet STM / RE / MTMD
201927_N / R-205 / 154-20-7014 / 154-24-7315 / 154-26-7007 / 154-23-7556

Crédits PQI
Inscrit (178,4 M$ contributions provinciales, fédérales)

Enveloppes SOFIL
Montant réservé (86,7 M$ contributions provinciales, fédérales)

Programmes d'aide
SOFIL 4 – 95 % , SOFIL 5 – 85 %, PAGTCP – 85 % - FTCZE – 50 %

Catégorie de portefeuille
Développement

Programme d'électrification des centres de transport – phase 1

Depuis 2025, la STM a entrepris le remplacement de son parc de bus actuel en faisant l'acquisition de bus 100 % électriques. Du point de vue opérationnel, la prise en charge de ces nouveaux bus pose plusieurs défis pouvant impacter la manière dont la STM livre le service actuellement sur son réseau. Des modifications majeures seront requises dans l'aménagement des centres de transport touchés par les projets d'électrification afin de rendre possible la recharge de ces nouveaux bus électriques, tout en minimisant l'impact sur les opérations du réseau de bus.

Le programme d'électrification des CT est un prérequis au projet d'acquisition de bus électriques. Il a pour objectif de planifier et réaliser la mise en œuvre de l'électrification dans les centres de transport existants et futurs. Le rythme proposé pour le déploiement de l'électrification dans les centres de transport s'appuie sur l'évolution du parc de bus, les contraintes liées à l'infrastructure des centres et la technologie de recharge, ainsi que de la cadence de livraison par an des bus électriques.

Le programme d'électrification des CT vise principalement la transformation des centres de transport de façon partielle et progressive, le tout enligné avec le plan de livraisons des bus électriques, permettant ainsi de les recevoir et les exploiter. Elle inclut notamment les études, l'ingénierie, l'approvisionnement en équipements électriques (chargeurs, PHT/PSD), les travaux d'installation des chargeurs et autres équipements, les travaux reliés à la mise à niveau de l'infrastructure, le plan de raccordement au réseau d'Hydro-Québec ainsi que la mise en service.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Permettre l'exploitation des bus électriques;
- Réduire les émissions de GES;
- Réduire les coûts de la facture électrique grâce à l'installation d'un système de contrôle des équipements de recharge.

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	149,3	47,8	21,4	6,3	9,9	41,5	35,0	30,9	-	-	-	-	342,1	192,8
Non Capitalisable	2,4	0,5	0,8	2,5	2,0	0,2	0,2	-	-	-	-	-	8,6	6,2
Total	**151,7**	**48,3**	**22,3**	**8,8**	**11,9**	**41,7**	**35,2**	**30,9**	**-**	**-**	**-**	**-**	**350,7**	**199,0**
Financement														
Gouvernement provincial	51,7	18,1	5,7	1,8	4,2	17,6	14,9	8,8	-	-	-	-	122,9	71,2
Gouvernement fédéral	54,0	20,8	6,8	2,1	4,8	20,4	17,2	10,2	-	-	-	-	136,4	82,4
Agglomération de Montréal	8,7	0,1	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,7	1,0
STM	37,3	9,2	8,9	4,8	2,8	3,7	3,2	11,9	-	-	-	-	81,8	44,4
Total	**151,7**	**48,3**	**22,3**	**8,8**	**11,9**	**41,7**	**35,2**	**30,9**	**-**	**-**	**-**	**-**	**350,7**	**199,0**
Pourcentage de subvention													**74 %**	

Fiche de projet
BUS-02

Numéro de projet STM / RE / MTMD
500605_N / R-211 / 154-19-7177 / 154-22-7551 / 154-23-7613 / 154-25-7577 / 154-23-7668

Crédits PQI
Inscrit (1 G$, contributions provinciales, fédérales)

Enveloppe SOFIL
Montant réservé (846 K$ contributions provinciales, fédérales)

Programmes d'aide
PAGITC - 95 %, SOFIL 5 – 90 %, PAGTCP – 95 %, PAGTCP 85 %, PAGTCP 50 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Acquisition de bus électriques 12 mètres – phase 1

Le parc des bus 12 mètres se retrouve avec un certain nombre de bus âgés de 16 ans ou plus. Pour réduire l'âge du parc, la STM a débuté l'acquisition d'autobus électriques 12 mètres en 2025. Cette acquisition permet non seulement de réduire l'âge du parc, mais aussi de réduire les émissions de GES ainsi que d'augmenter le taux d'électrification du parc de bus.

Ces bus électriques seront munis d'un système de perception des titres et d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs. De plus, ils seront équipés d'une rampe avant, de caméras, d'un système de climatisation, de ports USB et de deux places dédiées pour les personnes en fauteuil roulant.

Le projet comportera aussi un volet intégration des bus tant au niveau de l'entretien qu'à celui de l'exploitation.

Nombre de bus	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
Remplacement	100	15	32	0	0	50	50	50	297
Total	**100**	**15**	**32**	**0**	**0**	**50**	**50**	**50**	**297**

BÉNÉFICES

Les bénéfices attendus de ce projet sont :

- Maintenir le parc en bon état;
- Permettre l'atteinte d'un taux d'électrification du réseau des bus de 13 % en 2026;
- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Réduire les émissions de GES;
- Améliorer le service (taux de livraison, régularité et prévisibilité);
- Approfondir nos connaissances et acquérir une expérience en électrification du transport.

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	171,1	32,8	74,4	-	-	133,2	137,2	141,4	-	-	-	-	690,0	518,9
Non Capitalisable	4,0	1,3	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,6	2,6
Total	**175,0**	**34,1**	**75,7**	**-**	**-**	**133,2**	**137,2**	**141,4**	**-**	**-**	**-**	**-**	**696,6**	**521,6**
Financement														
Gouvernement provincial	84,3	15,2	33,6	-	-	53,8	53,8	53,8	-	-	-	-	294,4	210,1
Gouvernement fédéral	59,5	9,1	21,3	-	-	34,8	34,8	34,8	-	-	-	-	194,3	134,8
Agglomération de Montréal	0,1	0,0	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,0
STM	31,2	9,8	20,8	-	-	44,6	48,6	52,8	-	-	-	-	207,8	176,6
Total	**175,0**	**34,1**	**75,7**	**-**	**-**	**133,2**	**137,2**	**141,4**	**-**	**-**	**-**	**-**	**696,6**	**521,6**
Pourcentage de subvention													**70 %**	

Fiche de projet

BUS-03

Numéro de projet STM / RE / MTMD
603087_N / R-200 / 154-17-7653

Crédits PQI
Inscrit (98,8 M$ contributions provinciales)

Enveloppe SOFIL
Montant réservé (59,0 M$ contributions provinciales, fédérales)

Programmes d'aide
PAGTCP – 85 %, SOFIL 5 – 85 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Programme de réfection des infrastructures (PRI Surface) – phase 2

Ce projet constitue la deuxième phase du programme de réfection des infrastructures afin de prendre en charge l'entretien des infrastructures qui n'étaient pas visées par les autres programmes existants. La deuxième phase est d'une durée de cinq ans.

Les principaux éléments d'infrastructures touchés sont :

- Les toitures;
- L'enveloppe de plusieurs bâtiments;
- Les portes de garage et coupe-feux;
- Les systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé;
- L'éclairage, la distribution électrique et les génératrices;
- Les équipements de production liés à l'infrastructure;
- Les dalles et les pavages intérieurs et extérieurs;
- La mise aux normes de locaux techniques;
- Les équipements pétroliers et d'huiles usées;
- Les dispositifs anti-refoulement;
- Les équipements de levage et de sécurité.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à **:**

- Assurer la livraison du service dans un environnement sécuritaire pour les clients et les employés;
- Optimiser les investissements en intervenant au moment opportun durant le cycle de vie des infrastructures, et ainsi produire un effet de levier pour améliorer les performances opérationnelles et financières de la STM;
- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Assurer la conformité aux lois et normes en vigueur.

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	64,1	11,0	39,3	33,3	15,3	19,8	7,6	-	-	-	-	-	190,3	126,2
Non Capitalisable	0,2	0,1	0,4	0,3	0,2	0,2	0,1	-	-	-	-	-	1,4	1,3
Total	**64,3**	**11,1**	**39,7**	**33,6**	**15,5**	**20,0**	**7,7**	-	-	-	-	-	**191,7**	**127,5**
Financement														
Gouvernement provincial	51,8	6,3	17,5	14,5	12,9	16,7	5,3	-	-	-	-	-	125,1	73,3
Gouvernement fédéral	0,6	2,9	15,7	13,6	-	-	-	-	-	-	-	-	32,9	32,3
Agglomération de Montréal	0,2	0,9	5,0	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	10,4	10,2
STM	11,7	0,9	1,4	1,1	2,6	3,3	2,4	-	-	-	-	-	23,3	11,7
Total	**64,3**	**11,1**	**39,7**	**33,6**	**15,5**	**20,0**	**7,7**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**191,7**	**127,5**
Pourcentage de subvention													**82 %**	

Fiche de projet
BUS-04

Numéro de projet STM / RE / MTMD
350001_N / CA-113 – R-015
/ 154-00-1169 /154-13-0306/ 154-24-7522/ 154-26-7344/
154-26-7316

Crédits PQI
Inscrit (80,3 M$ contributions provinciales)

Enveloppe SOFIL
-

Programmes d'aide
PAGTCP – 25 %, 75 % et 100 %

Catégorie de portefeuille
Développement

Programme de mesures préférentielles pour bus

Ce programme consiste à implanter des mesures préférentielles bus (MPB) et des SRB légers sur l'île de Montréal afin d'offrir aux Montréalais, un service de transport collectif performant, rapide et ponctuel. Pour la clientèle, cela s'exprime par des gains de temps de parcours, une régularité et une ponctualité des horaires ainsi que par l'offre d'un service concurrentiel par rapport à l'automobile. Pour la STM, le programme MPB permet également de générer des économies en récupérant les réductions de temps de parcours pour offrir le même niveau de service à moindre coût.

Il existe principalement trois types de mesures :

- Voies réservées et voies d'évitement : Elles permettent aux bus de circuler sur une voie, ou une section de la voie, qui leur est exclusive.
- Feux prioritaires en temps fixes ou en temps réel : Permettent une priorité de départ et/ou de modifier les feux de circulation pour prioriser les bus et ainsi obtenir des gains de temps.
- Service rapide par bus (SRB) léger: Couloir de bus avec des infrastructures dédiées, avec, entre autres, des voies réservées toute la journée, des feux prioritaires en temps réel, des stations aménagées, une haute fréquence de passage, etc. Les SRB légers visent une amélioration rapide du service sans investissements majeurs.

À l'heure de la transition écologique, c'est une responsabilité de garantir des options de déplacements plus vertes et efficaces.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire les écarts dans les temps de parcours pour la clientèle;
- Optimiser les temps de parcours pour la clientèle pour ainsi offrir un avantage concurrentiel à l'automobile;
- Offrir un service fiable, ponctuel et prévisible à la clientèle;
- Améliorer l'expérience client;
- Générer des économies d'exploitation en permettant de récupérer les gains de temps;
- Réduire les émissions de GES.

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	72,2	5,6	5,1	3,8	3,9	3,3	3,3	4,9	3,0	2,4	-	-	107,4	35,2
Non Capitalisable	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,6	-
Total	**72,8**	**5,6**	**5,1**	**3,8**	**3,9**	**3,3**	**3,3**	**4,9**	**3,0**	**2,4**	**-**	**-**	**108,0**	**35,2**
Financement														
Gouvernement provincial	49,2	0,9	0,7	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,3	0,2	-	-	53,6	4,4
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	23,6	4,7	4,3	3,3	3,4	2,9	2,9	4,5	2,6	2,2	-	-	54,5	30,8
Total	**72,8**	**5,6**	**5,1**	**3,8**	**3,9**	**3,3**	**3,3**	**4,9**	**3,0**	**2,4**	**-**	**-**	**108,0**	**35,2**
Pourcentage de subvention													**50 %**	

Fiche de projet

BUS-05

Numéro de projet STM / RE / MTMD
201921_N / R-220 / à venir

Crédits PQI
-

Enveloppe SOFIL
Montant réservé (14,2 M$ contributions provinciales, fédérales)

Programme d'aide
SOFIL 5 – 90 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Programme de rehaussement et entretien périodique technologies - BUS (PREP-TB)

Le Programme de Rehaussement et d'Entretien Périodique - Technologies Bus (PREP-TB) est nécessaire pour : assurer la pérennité des actifs informatiques Bus, assurer l'atteinte des objectifs d'affaires et des niveaux de services attendus, réduire les enjeux opérationnels et permettre une intégration de nouveaux besoins reliés à d'autres projets, tel que l'électrification. Des bilans de santé ont été réalisés pour l'ensemble des systèmes technologiques Bus en plus d'un audit de vérification sur le système de radiocommunications. Ces activités ont permis d'identifier les risques opérationnels de chacun de ces systèmes et l'ensemble des initiatives qui sont requises pour adresser la désuétude matérielle et logicielle. L'écosystème iBus, partie importante de la portée du PREP-TB, a été déclaré comme système critique par le Comité GRAI en 2021.

Plusieurs dizaines d'initiatives ont été identifiées dans la portée du programme et elles sont regroupées dans 6 catégories : radiocommunications; Infrastructure technologique (serveurs, réseau, téléphonie, etc.); bureautique; applicatif; sécurité et surveillance, équipements embarqués / terrain.

BÉNÉFICES

Vise à améliorer l'agilité d'adaptation aux nouveaux besoins d'affaires et à faciliter l'atteinte des objectifs du PSO 2030, tels :

- S'adapter à l'implantation de nouvelles technologies et aux nouveaux besoins d'affaires en modernisant les actifs et en consolidant les fondations technologiques;
- Améliorer la performance et l'efficacité des activités de maintenance préventive et corrective (réduction du temps nécessaire pour diagnostiquer/réparer, disponibilité des pièces de rechange et support des fournisseurs);
- Réduire de manière significative les temps en mode dégradé ou en redondance, principalement pour le Centre opérationnel principal (COP);
- Réduire le déficit de maintien des actifs et améliorer la fiabilité et la performance des différents systèmes;
- Maintenir les niveaux de satisfaction du service à la clientèle.

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	11,3	17,0	8,8	2,6	-	-	-	-	-	-	-	-	39,7	28,4
Non Capitalisable	0,8	0,2	0,2	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	1,2	0,4
Total	**12,1**	**17,2**	**9,0**	**2,6**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**41,0**	**28,8**
Financement														
Gouvernement provincial	1,9	4,2	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,3	4,4
Gouvernement fédéral	2,4	5,3	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,9	5,5
Agglomération de Montréal	0,5	1,1	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,6	1,1
STM	7,4	6,7	8,5	2,6	-	-	-	-	-	-	-	-	25,2	17,8
Total	**12,1**	**17,2**	**9,0**	**2,6**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**41,0**	**28,8**
Pourcentage de subvention													**35 %**	

Fiche de projet
BUS-06

Numéro de projet STM / RE / MTMD
202314_N / R-229 / à venir

Crédits PQI
-

Enveloppe SOFIL
Montant réservé (10,6 M$ contributions provinciales, fédérales)

Programmes d'aide
SOFIL 5 – 50 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Prolongation de vie utile de bus diesel 12 mètres (PPVU)

La STM doit maintenir un service de mobilité fiable et sécuritaire tout en assurant la disponibilité de son parc d'autobus jusqu'à leur remplacement. Le programme de prolongation de vie utile (PPVU) vise à maintenir en service jusqu'à 673 autobus diesel grâce à des interventions ciblées prévues entre 2027 et 2031. Ces interventions permettront de prolonger la durée de vie des véhicules et de préserver leur fiabilité, notamment par le remplacement de composants majeurs, tels que les moteurs, les transmissions et les différentiels, sans s'y limiter.

La mise en œuvre du PPVU est essentielle pour maintenir un niveau de fiabilité adéquat à moindre coût, en limitant les risques d'incidents en service et en maîtrisant les coûts d'exploitation.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à **:**

- Atteindre et maintenir un MDBF (moyenne de bon fonctionnement) à 4000 km;
- Assurer l'offre de service à la clientèle avec du matériel roulant et des équipements de meilleure fiabilité;
- Prolonger la durée de vie du matériel roulant vieillissant.

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	1,7	5,9	6,1	6,2	3,9	0,1	-	-	-	-	-	-	23,9	22,2
Non Capitalisable	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	-	-	-	-	0,2	0,2
Total	**1,7**	**6,0**	**6,2**	**6,2**	**4,0**	**0,1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**24,1**	**22,4**
Financement														
Gouvernement provincial	0,4	1,5	1,5	1,6	1,7	-	-	-	-	-	-	-	6,6	6,3
Gouvernement fédéral	0,3	1,2	1,2	1,3	1,4	-	-	-	-	-	-	-	5,3	5,0
Agglomération de Montréal	0,6	2,7	2,7	2,8	0,3	-	-	-	-	-	-	-	9,2	8,6
STM	0,5	0,7	0,7	0,6	0,5	0,1	-	-	-	-	-	-	3,0	2,5
Total	**1,7**	**6,0**	**6,2**	**6,2**	**4,0**	**0,1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**24,1**	**22,4**
Pourcentage de subvention													**50 %**	

/ Réseau du métro

Actifs métro au 31 décembre 2025

4	Lignes de métro – **71** km de tunnels
68	Stations – **133** édicules
999	**Voitures de métro :** • **360** voitures MR-73 (mises en service en 1976) • **639** (**71** trains) voitures AZUR (mises en service à compter de 2016)
2	Laveurs de voitures de métro
11	**7** garages de service et **4** ateliers de réparation
298	**296** escaliers mécaniques et **2** trottoirs roulants
82	Ascenseurs répartis dans **30** stations complètement accessibles
92	Postes de ventilation mécanique (**150** ventilateurs)
155	Puits de ventilation naturelle
536	Pompes
7	Postes de district
70	Postes de redressement
221	Postes secondaires de distribution
337	Km de rails, pistes de roulement et barres de guidage
460	**Câblage :** • **322** km de câblage 12 / 25 kVca • **138** km de câblage 750 Vcc
43	Locotracteurs et draisines
97	Véhicules de travaux spécialisés (plateformes, lorries, nacelles, etc.)

Équipements de vente et perception

610	Portillons à vantaux et tourniquets d'entrée ou de sortie
233	Distributrices automatiques de titres
119	Systèmes intégrés de vente de titres en loge (agents de stations)
101	Centre de services

Sommaire

Les investissements totaux sont de 18,5 G$, dont 7,7 G$ autorisés pour les installations du réseau du métro, sur 10 ans. Le projet du prolongement de la ligne bleue (PLB), incluant le projet Contrôle de trains de la ligne bleue, représente 74 % du total des projets autorisés de 7,7 G$.

Investissement du réseau métro par phase sur 10 ans (en millions de dollars)

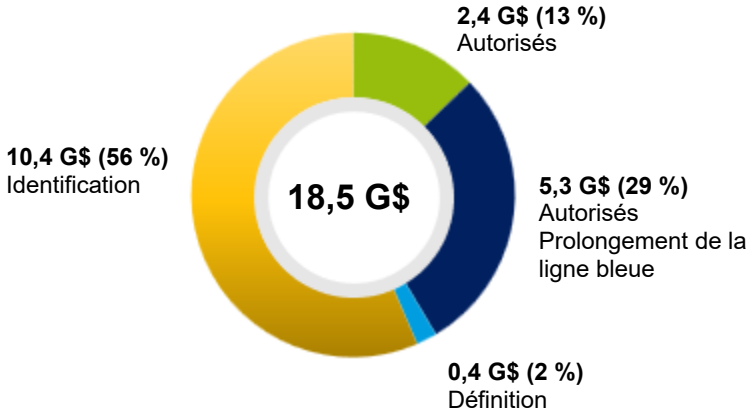

Évolution des investissements du réseau du métro sur 10 ans (en millions de dollars)

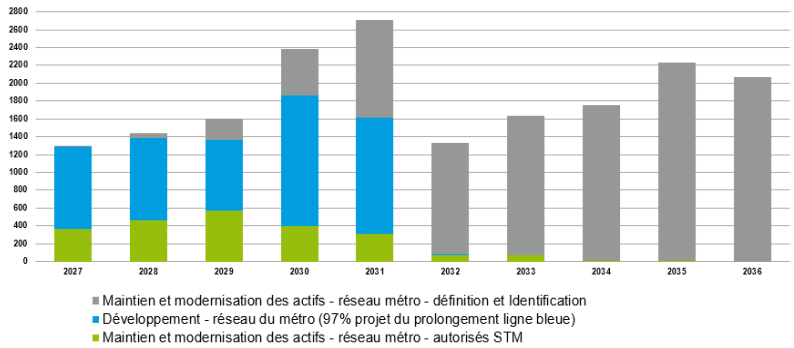

Programmes de maintien et de modernisation des actifs

La STM doit poursuivre ses investissements dans ses différentes infrastructures, notamment via ses programmes Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures qui visent à injecter près de 1,6 G$ en investissements autorisés sur 10 ans, dont 1,0 G$ au cours des trois prochaines années.

La moitié du réseau du métro ayant été mis en service il y a plus de 55 ans, des besoins d'investissement supplémentaires sont également inclus au PI pour les prochaines phases, nommées « Programmes de modernisation des actifs métro (PMAM) » totalisent 4,8 G$ (dont 1,1 G$ pour les 5 prochaines années). Leur inscription au PQI n'est pas confirmée. Afin de maintenir la qualité du service et éviter une détérioration du déficit de maintien des actifs du métro, il est impératif que le gouvernement du Québec confirme l'inscription de la phase 1 du programme de modernisation des actifs Métro au PQI 2027-2037.

Investissement en maintien des actifs par phase sur 10 ans (en millions de dollars)

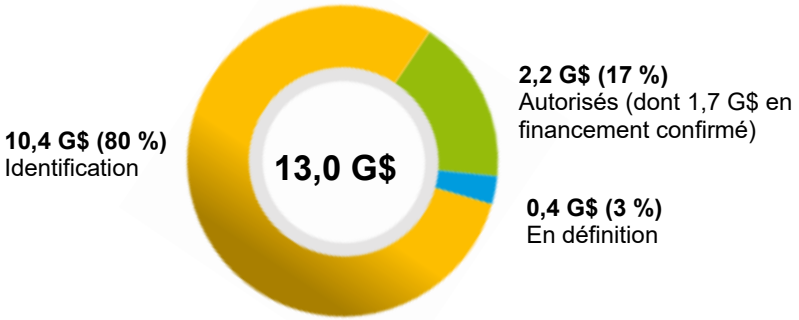

Sommaire (suite)

Programme MR-73 & CT (projet en définition)

Les 360 voitures MR-73, mises en service à partir de 1976, sont parmi les plus vieilles au monde et doivent être remplacées par des trains modernes. Des investissements sont également requis pour les infrastructures afférentes.

Le programme MR-73 & CT inclut les projets suivants pour 4,9 G$ sur 10 ans :

- Études & Opportunité;
- Projet Remplacement du contrôle des trains des lignes L1, L2, L4;
- Projet Remplacement des trains MR-73;
- Projet Modernisation Garage et Atelier Beaugrand;
- Projet de mise à niveau des Infrastructures connexes.

En 2025, le MTMD a confirmé l'assujettissement du projet à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique du Secrétariat du Conseil du Trésor du Québec. En 2026, l'équipe projet a soumis au MTMD un plan de travail de la phase de démarrage. L'échéancier visé permettra de soumettre la Fiche d'Avant-Projet en 2028. Le MTDM n'a pas encore autorisé la phase démarrage, mais donne son aval à utiliser le plan de travail proposé comme référence au projet. Aucun crédit n'est confirmé au PQI 2026-2036 après 2030.

En parallèle, afin d'assurer le maintien de la fiabilité et de la qualité du service à la clientèle du métro, la STM est engagée à poursuivre ses investissements visant le prolongement de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 jusqu'en 2036 (phases 2 et 3).

Prolongement de la ligne bleue (fiches MET-01-02)

Le projet de prolongement de la ligne bleue, de Saint-Michel à Anjou, permettra l'ajout de cinq stations universellement accessibles (5,8 km), de deux terminus de bus et d'un tunnel piétonnier reliant le SRB Pie-IX à la future station de métro à l'intersection de la rue Jean-Talon et du boulevard Pie-IX. Ce projet nécessite un nouveau système de contrôle de trains afin de permettre son exploitation. Ce dernier permettra d'assurer la viabilité du système de contrôle de trains du métro à long terme afin de ne plus dépendre d'un système vieillissant tout en suivant une tendance mondiale chez les exploitants en optant pour une technologie plus récente.

Accessibilité universelle (fiche MET-08)

Consacrant une somme autorisée de 0,1 G$ sur les cinq prochaines années pour finaliser la phase 2 du programme Accessibilité, la STM vise à améliorer l'accessibilité physique de ses infrastructures, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle.

Réno-Systèmes (fiches MET-03-04-05)

La plupart des équipements fixes dédiés à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile. Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis plus de 55 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements qui ont entre 15 ans et plus de 45 ans de service. Le programme Réno-Systèmes, qui regroupe tous les projets relatifs aux équipements fixes, se déploie dans le temps en différentes phases, sur une base continue, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. Les catégories d'équipements remplacés sont notamment : les installations motorisées, les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation.

Réno-Infrastructures (fiches MET-06-07)

Les infrastructures du réseau du métro englobent les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages et ateliers et les bâtiments administratifs. La réfection de ces actifs, qui ont atteint leur fin de vie utile, est essentielle au maintien d'un service sécuritaire et fiable.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'en assurer l'intégrité et la pérennité. Ces travaux, regroupés sous le programme Réno-Infrastructures, se déploient en continu.

Technologies (fiche MET-11)

La STM poursuit son programme de rehaussement et d'entretien périodique technologique (PREP – TM phase 2) avec des investissements autorisés de 52,0 M$ jusqu'à 2031 afin de soutenir efficacement les opérations du métro tant au niveau de la disponibilité et de la performance des technologies que de la qualité des processus de surveillance et de support.

Tableau des investissements – réseau du métro[2]

AUTORISÉS *(en millions de dollars)*		2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
MET-01	Prolongement de la ligne bleue	2 245,8	904,3	879,8	749,8	1 436,7	1 305,5	12,0	-	-	-	-	-	**7 533,9**	**5 288,1**
MET-02	Contrôle de trains - ligne bleue	152,6	54,3	52,5	94,9	110,1	87,3	-	-	-	-	-	-	**551,6**	**399,0**
MET-03	Réno-Systèmes - phase 4	549,2	1,6	4,6	9,8	2,7	2,4	1,3	10,4	-	-	-	-	**582,0**	**32,8**
MET-04	Réno-Systèmes - phase 5	571,8	65,9	33,2	61,0	39,3	34,2	-	-	-	-	-	-	**805,4**	**233,7**
MET-05	Réno-Systèmes - phase 6	76,2	95,7	147,2	129,9	76,4	84,4	55,0	57,3	1,9	0,7	-	-	**724,7**	**648,5**
MET-06	Réno-Infrastructures - phase 3	445,0	14,7	9,0	25,6	11,5	-	-	-	-	-	-	-	**505,7**	**60,7**
MET-07	Réno-Infrastructures - phase 4	53,2	78,4	156,9	184,8	113,9	58,1	-	-	-	-	-	-	**645,3**	**592,1**
MET-08	Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 2	184,5	14,5	41,9	48,2	34,2	-	-	-	-	-	-	-	**323,3**	**138,8**
MET-09	Postes abaisseurs – 25 kV/12kV (Lionel Groulx)	14,0	6,1	7,5	12,0	10,7	6,2	10,1	-	-	-	-	-	**66,7**	**52,7**
MET-09	Postes abaisseurs – 25 kV/12kV (Dickson)	3,7	6,9	9,6	19,8	10,5	20,3	5,1	-	-	-	-	-	**76,0**	**72,2**
MET-10	Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Métro - phase 2 (PREP-TM2)	13,8	10,3	12,2	12,3	8,2	9,1	-	-	-	-	-	-	**65,8**	**52,0**
MET-11	Programme d'immobilisation maintien des infrastructures - MET (PIMI-MET)	3,2	8,1	5,8	5,6	4,9	-	-	-	-	-	-	-	**27,6**	**24,4**
	Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 2	12,0	9,9	5,6	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	**28,1**	**16,1**
MET-12	Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 3	-	5,1	5,4	4,2	4,1	4,0	-	-	-	-	-	-	**22,8**	**22,8**
MET-13	Nouveau centre d'attachement (anciennement CANO) - Études	52,4	6,3	9,4	6,6	-	-	-	-	-	-	-	-	**74,6**	**22,3**
	Centrale de répartition et de vigie des opérations (CRVO) - Nouveau	1,2	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**3,1**	**1,9**
TOTAL - AUTORISÉS		**4 378,6**	**1 284,0**	**1 380,5**	**1 365,1**	**1 863,2**	**1 611,6**	**83,5**	**67,7**	**1,9**	**0,7**	**-**	**-**	**12 036,8**	**7 658,2**

[2] Ce secteur regroupe les investissements visant principalement :

- l'acquisition et l'entretien des voitures de métro;
- l'achat et le maintien en bon état des équipements fixes et des véhicules de travaux;
- le maintien et la modernisation des actifs du métro;
- l'amélioration des installations pour préserver la sécurité de la clientèle et du personnel.

Tableau des investissements – réseau du métro (suite)

DÉFINITION *(en millions de dollars)*	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Postes abaisseurs – 25 kV/12kV (Providence)	2,1	4,1	5,5	5,6	41,9	39,3	39,3	39,3	39,3	39,3	80,4	-	**336,1**	**334,0**
Remplacement train dépoussiéreur	0,3	1,9	12,2	13,0	6,8	-	-	-	-	-	-	-	**34,1**	**33,9**
Programme MR-73 & CT – Analyse besoin de remplacement MR-73 & projets	2,1	7,1	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**11,2**	**9,1**
Programme d'immobilisation pour les équipements de production (PIEP MET)	-	0,5	2,1	1,9	1,4	0,9	-	-	-	-	-	-	**6,7**	**6,7**
TOTAL - DÉFINITION	**4,4**	**13,6**	**21,8**	**20,4**	**50,1**	**40,2**	**39,3**	**39,3**	**39,3**	**39,3**	**80,4**	**-**	**388,0**	**383,6**

IDENTIFICATION *(en millions de dollars)*	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033		2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Programme de modernisation des actifs Métro - phase 1 à 5 (PMAM)	-	4,3	19,7	144,9	373,7	530,0	615,4	697,2	712,7	934,7	807,6	3 625,2	**8 465,4**	**4 840,2**
Programme MR-73 & CT - Études & Opportunité	-	-	21,4	38,6	30,1	-	-	-	-	-	-	-	**90,1**	**90,1**
Programme MR-73 & CT – Projet Remplacement du contrôle des trains des lignes L1,L2,L4	-	-	-	20,8	18,7	310,3	318,2	391,6	468,6	583,6	583,6	1 314,4	**4 009,7**	**2 695,3**
Programme MR-73 & CT – Projet Remplacement des trains MR-73	-	-	-	10,0	19,7	148,9	148,9	172,2	186,2	260,7	260,7	2 971,7	**4 179,0**	**1 207,3**
Programme MR-73 & CT – Projet Modernisation Garage et Atelier Beaugrand	-	-	-	-	11,0	16,0	23,6	75,5	116,1	200,0	200,0	335,4	**977,7**	**642,3**
Programme MR-73 & CT – Projet mise à niveau des Infrastructures connexes	-	-	-	-	-	5,0	8,0	9,8	51,1	104,8	104,8	140,4	**424,0**	**283,6**
Nouveau centre d'attachement (anciennement CANO) - Réalisation	-	-	-	-	19,4	43,4	82,4	164,8	164,8	92,7	8,2	-	**575,7**	**575,7**
Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 4 - Nouveau	-	-	-	-	-	-	5,1	5,4	4,2	4,1	4,0	-	**22,8**	**22,8**
Études Portes Palières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	-	**5,0**	**5,0**
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19,8	317,3	**337,1**	**19,8**
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Métro - phases 3 et 4 (PREP-TM)	-	-	-	-	-	2,0	8,0	15,0	7,0	8,0	15,0	5,0	**60,0**	**55,0**
TOTAL - IDENTIFICATION	**-**	**4,3**	**41,1**	**214,3**	**472,5**	**1 055,7**	**1 209,7**	**1 531,6**	**1 710,7**	**2 188,6**	**2 008,6**	**8 709,4**	**19 146,5**	**10 437,1**
TOTAL - RÉSEAU DU MÉTRO	**4 383,0**	**1 301,9**	**1 443,4**	**1 599,8**	**2 385,8**	**2 707,5**	**1 332,5**	**1 638,6**	**1 751,8**	**2 228,6**	**2 089,0**	**8 709,4**	**31 571,3**	**18 478,9**

Fiche de projet
MET-01

Numéro de projet STM / RE / MTMD
201605_N / R-177 / 154-17-7994 / 154-17-7939 /154-19-8214/ 154-25-7558 / 339-2022

Crédits PQI*
Inscrit (7 028,3 M$ contributions provinciales, fédérales)

Enveloppe SOFIL
-

Programmes d'aide
PAGTCP – 100 %, PAFFITC – 100 %,
PAGITC – 100 %, Décret – 100 %

Catégorie de portefeuille
Amélioration et développement

Prolongement de la ligne bleue

Le projet de prolongement de la ligne bleue du métro vers l'Est s'inscrit pleinement dans les orientations du PSO 2025 et 2030 et vise à ajouter cinq stations sur environ six kilomètres de tunnel à l'est de la station Saint-Michel jusqu'à Anjou ainsi que deux terminus d'autobus (aux futures stations des secteurs Pie-IX et Anjou) et plusieurs infrastructures opérationnelles pour l'exploitation du nouveau tronçon (un garage souterrain, six nouvelles structures auxiliaires, trois infrastructures dédiées à des postes de redressement, un centre de services regroupant les équipes d'entretien des infrastructures en station, et un poste de district).

De plus, à la future station à l'axe du boulevard Pie-IX, un tunnel piétonnier permettra le raccordement au projet du service rapide par bus et, à la future station du secteur Anjou, un lien de transport actif permettra d'accéder de part et d'autre de l'autoroute 25.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Accroître la part modale en majorant son offre de service et en augmentant l'achalandage;
- Réduire les émissions de GES par kilomètre-passager.

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	2 240,9	903,3	878,8	748,8	1 428,7	1 297,6	12,0	-	-	-	-	-	7 510,0	5 269,1
Non Capitalisable	5,0	1,0	1,0	1,0	8,0	7,9	-	-	-	-	-	-	23,9	19,0
Total	**2 245,8**	**904,3**	**879,8**	**749,8**	**1 436,7**	**1 305,5**	**12,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**7 533,9**	**5 288,1**
Financement														
Gouvernement provincial	1 395,4	547,6	521,4	452,2	1 073,8	763,3	0,2	-	-	-	-	-	4 753,9	3 358,5
Gouvernement fédéral	707,6	349,7	346,7	291,7	276,6	281,5	-	-	-	-	-	-	2 253,8	1 546,2
Agglomération de Montréal	-	-	-	0,6	78,4	221,4	11,8	-	-	-	-	-	312,2	312,2
STM	142,8	7,0	11,7	5,3	8,0	39,3	-	-	-	-	-	-	214,1	71,3
Total	**2 245,8**	**904,3**	**879,8**	**749,8**	**1 436,7**	**1 305,5**	**12,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**7 533,9**	**5 288,1**
Pourcentage de subvention													**93 %**	

** Le montant de 7533,9 M$ (avant intérêts sur dette long terme de 35,0 M$, pour un total de 7 568,9 M$) exclut l'investissement de 31,6 M$ effectué par l'AMT pour élaborer le dossier d'opportunités (DO) déposé en 2016 lors de la phase de démarrage du projet (pour un coût total de 7 600,5 M$). Une confirmation du coût total de projet a été reçue le 19 juillet lors de l'approbation du DA final par le Conseil des ministres du Québec. Le montant inscrit au PQI est en cours de révision et inclut les intérêts de 20,5M$ sur la dette à long terme (part provinciale).*

Fiche de projet
MET-02

Numéro de projet STM / RE / MTMD
201901_N / R-217 / 154-19-8053 / 154-19-8054

Crédits PQI*
Inscrit (500,2 M$ contributions provinciales, fédérales)

Enveloppe SOFIL
-

Programme d'aide
PAGTCP – 85 %, PAGITC – 90 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Contrôle de trains – ligne bleue

Le prolongement de la ligne bleue nécessite un système de contrôle de trains afin de permettre son exploitation. Les études exhaustives réalisées par la STM démontrent que le système en exploitation actuellement sur la ligne bleue ne peut être reconduit sur le tronçon prolongé. Le projet de contrôle de trains de la ligne bleue vise à remplacer le système actuel de contrôle de trains à cantons fixes par un système de type CBTC (« Communication Based Train Control » ou « contrôle des trains par communication radio »).

Ce projet de remplacement du système de contrôle de trains vise à :

- Répondre aux besoins d'exploitation du futur prolongement de la ligne bleue;
- Implanter un nouveau système de type CBTC sur la ligne bleue, à titre de projet pilote, et à profiter du retour d'expérience pour un éventuel déploiement du CBTC sur les autres lignes du réseau de métro;
- Assurer la viabilité du système de contrôle de trains du métro à long terme afin de ne plus dépendre d'un système vieillissant;
- Suivre la tendance mondiale chez les exploitants en optant pour une technologie plus récente.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Contribuer de façon significative à l'amélioration de l'expérience client;
- Offrir un service fiable en livrant l'offre de service promise;
- Maintenir un taux de livraison du service métro de 99,9 % en diminuant le risque du manque de pièces et, par le fait même, le nombre de pannes;
- Éviter un problème d'obsolescence sur le contrôle de trains de la ligne bleue

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	150,5	54,0	52,0	93,1	108,3	85,5	-	-	-	-	-	-	543,4	392,9
Non Capitalisable	2,0	0,3	0,4	1,8	1,8	1,8	-	-	-	-	-	-	8,2	6,2
Total	**152,6**	**54,3**	**52,5**	**94,9**	**110,1**	**87,3**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**551,6**	**399,0**
Financement														
Gouvernement provincial	83,0	27,3	26,2	46,8	54,3	42,1	-	-	-	-	-	-	279,7	196,6
Gouvernement fédéral	50,9	20,9	20,3	36,0	41,9	32,4	-	-	-	-	-	-	202,3	151,5
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	18,6	6,1	6,0	12,2	13,9	12,9	-	-	-	-	-	-	69,6	51,0
Total	**152,6**	**54,3**	**52,5**	**94,9**	**110,1**	**87,3**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**551,6**	**399,0**
Pourcentage de subvention													**87 %**	

Fiche de projet
MET-03

Numéro de projet STM / RE / MTMD
850025_N / R-149 / 154-14-7107 / 154-16-7652 / 339-2022

Crédits PQI
Inscrit (425,4 M$ contributions provinciales, fédérales)

Enveloppe SOFIL
-

Programmes d'aide
PAGTCP – 75 %, PAFFITC – 90 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Réno-Systèmes – phase 4

À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile. Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis plus de 55 ans. L'autre partie du réseau est constituée de 3 prolongements qui ont entre 15 ans (stations de Laval) et plus de 45 ans de service.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. La phase 4 se veut en continuité avec la phase 3.

Cette phase du programme vise le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories d'équipements ciblées sont les installations motorisées, les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du service de métro;
- Améliorer la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Assurer de façon planifiée la réfection ou le renouvellement des équipements du métro;
- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Améliorer l'accessibilité universelle.

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	535,9	1,6	4,6	9,8	2,7	2,4	1,3	10,4	-	-	-	-	568,7	32,8
Non Capitalisable	13,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,3	-
Total	**549,2**	**1,6**	**4,6**	**9,8**	**2,7**	**2,4**	**1,3**	**10,4**	**-**	**-**	**-**	**-**	**582,0**	**32,8**
Financement														
Gouvernement provincial	359,0	1,0	2,9	7,0	1,9	1,7	1,0	7,4	-	-	-	-	381,9	22,9
Gouvernement fédéral	31,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31,0	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	159,2	0,6	1,7	2,8	0,8	0,7	0,3	3,0	-	-	-	-	169,1	9,9
Total	**549,2**	**1,6**	**4,6**	**9,8**	**2,7**	**2,4**	**1,3**	**10,4**	**-**	**-**	**-**	**-**	**582,0**	**32,8**
Pourcentage de subvention													**71 %**	

Fiche de projet
MET-04

Numéro de projet STM / RE / MTMD
290015_N / R-178 / 154-14-7173

Crédits PQI
Inscrit (666,0 M$ contributions provinciales)

Enveloppe SOFIL
-

Programme d'aide
PAGTCP – 85 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Réno-Systèmes – phase 5

À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile. Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis plus de 55 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements qui ont entre 15 ans (stations de Laval) et plus de 45 ans de service.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. La phase 5 se veut en continuité avec la phase 4.

Cette phase du programme vise le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories d'équipements ciblées sont les installations motorisées, les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :
- Améliorer le service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du service de métro;
- Améliorer la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Assurer de façon planifiée la réfection ou le renouvellement des équipements du métro;
- Réduire le déficit de maintien des actifs.

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	565,9	65,0	33,2	61,0	39,3	34,2	-	-	-	-	-	-	798,7	232,8
Non Capitalisable	5,8	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,7	0,9
Total	**571,8**	**65,9**	**33,2**	**61,0**	**39,3**	**34,2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**805,4**	**233,7**
Financement														
Gouvernement provincial	469,0	53,3	27,2	49,9	32,2	28,1	-	-	-	-	-	-	659,8	190,8
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	102,7	12,7	6,0	11,0	7,1	6,2	-	-	-	-	-	-	145,6	42,9
Total	**571,8**	**65,9**	**33,2**	**61,0**	**39,3**	**34,2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**805,4**	**233,7**
Pourcentage de subvention													**82 %**	

Fiche de projet
MET-05

Numéro de projet STM / RE / MTMD
290016_N / R-216 / 154-15-7350

Crédits PQI
Inscrit (258,4 M$ contributions provinciales)

Enveloppe SOFIL
Montant réservé (354,5 M$ contributions provinciales, fédérales)

Programme d'aide
SOFIL 5 – 90 %, PAGTCP – 85 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Réno-Systèmes – phase 6

À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile. Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis plus de 55 ans. L'autre partie du réseau est constituée de 3 prolongements qui ont entre 15 ans (stations de Laval) et plus de 45 ans de service.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. La phase 6 se veut en continuité avec la phase 5.

Cette phase du programme vise le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories d'équipements ciblées sont les installations motorisées, les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du service de métro;
- Améliorer la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Assurer de façon planifiée la réfection ou le renouvellement des équipements du métro;
- Réduire le déficit de maintien des actifs.

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	74,9	93,7	144,1	127,3	74,8	82,7	53,9	56,3	1,8	0,5	-	-	710,0	635,1
Non Capitalisable	1,3	2,0	3,0	2,7	1,6	1,7	1,1	1,0	0,0	0,2	-	-	14,7	13,4
Total	**76,2**	**95,7**	**147,2**	**129,9**	**76,4**	**84,4**	**55,0**	**57,3**	**1,9**	**0,7**	**-**	**-**	**724,7**	**648,5**
Financement														
Gouvernement provincial	45,0	53,2	87,2	74,9	52,4	58,5	44,8	35,5	1,5	0,4	-	-	453,4	408,5
Gouvernement fédéral	20,1	28,2	37,3	36,0	10,6	12,3	-	13,1	-	-	-	-	157,7	137,5
Agglomération de Montréal	5,0	7,0	9,3	9,0	2,6	3,1	-	3,3	-	-	-	-	39,4	34,4
STM	6,1	7,2	13,4	10,0	10,7	10,5	10,2	5,4	0,3	0,3	-	-	74,2	68,1
Total	**76,2**	**95,7**	**147,2**	**129,9**	**76,4**	**84,4**	**55,0**	**57,3**	**1,9**	**0,7**	**-**	**-**	**724,7**	**648,5**
Pourcentage de subvention													**84 %**	

Fiche de projet
MET-06

Numéro de projet STM / RE / MTMD
634373_N / R-194 / 154-14-7174 / 339-2022

Crédits PQI
Inscrit (422,5 M$ contributions provinciales)

Enveloppe SOFIL
-

Programme d'aide
PAGTCP - 85 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Réno-Infrastructures – phase 3

Les infrastructures du réseau du métro englobent les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages et ateliers et les bâtiments administratifs du réseau du métro. La réfection de ces actifs qui ont atteint leur fin de vie utile est essentielle au maintien d'un service sécuritaire et fiable.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures aient une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'en assurer l'intégrité et la pérennité. Les projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

La troisième phase du programme vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements, en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Les interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients à la clientèle. Cette phase se veut être en continuité avec la phase précédente.

Les travaux de la phase 3 sont de nature similaire à ceux des phases précédentes et visent autant les stations, les structures auxiliaires, le tunnel que les garages et les ateliers.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir la fiabilité du service de métro;
- Améliorer le taux de satisfaction de la clientèle (information clientèle et accessibilité universelle);
- Assurer le sentiment de sécurité des clients;
- Assurer de façon planifiée la réfection des actifs;
- Assurer la mise aux normes en vigueur;
- Réduire le déficit de maintien des actifs.

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	438,0	14,5	8,9	25,3	11,3	-	-	-	-	-	-	-	498,0	60,0
Non Capitalisable	7,0	0,2	0,1	0,3	0,1	-	-	-	-	-	-	-	7,7	0,7
Total	**445,0**	**14,7**	**9,0**	**25,6**	**11,5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**505,7**	**60,7**
Financement														
Gouvernement provincial	360,6	11,9	7,1	21,1	9,6	-	-	-	-	-	-	-	410,4	49,8
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	84,5	2,8	1,8	4,5	1,8	-	-	-	-	-	-	-	95,4	10,9
Total	**445,0**	**14,7**	**9,0**	**25,6**	**11,5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**505,7**	**60,7**
Pourcentage de subvention													**81 %**	

Fiche de projet
MET-07

Numéro de projet STM / RE / MTMD
634374_N / R-215 / 154-15-7351

Crédits PQI
Inscrit (231,6 M$ contributions provinciales)

Enveloppe SOFIL
Montant réservé (316,6 M$ contributions provinciales, fédérales)

Programme d'aide
PAGTCP – 85 %, SOFIL 5 – 90 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Réno-Infrastructures – phase 4

Les infrastructures du réseau du métro englobent les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages et ateliers et les bâtiments administratifs du réseau du métro. La réfection de ces actifs qui ont atteint leur fin de vie utile est essentielle au maintien d'un service sécuritaire et fiable.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures aient une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'en assurer l'intégrité et la pérennité. Les projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

La quatrième phase du programme vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements, en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Les interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients à la clientèle. Cette phase se veut en continuité avec la phase précédente.

Les travaux de la phase 4 sont de nature similaire à ceux des phases précédentes et visent autant les stations, les structures auxiliaires, le tunnel que les garages et les ateliers.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir la fiabilité du service de métro;
- Améliorer le taux de satisfaction de la clientèle (information clientèle et accessibilité universelle);
- Assurer le sentiment de sécurité des clients;
- Assurer de façon planifiée la réfection des actifs;
- Assurer la mise aux normes en vigueur;
- Réduire le déficit de maintien des actifs.

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	52,3	78,0	156,2	183,9	113,4	56,3	-	-	-	-	-	-	640,0	587,7
Non Capitalisable	0,9	0,4	0,8	0,9	0,6	1,8	-	-	-	-	-	-	5,3	4,4
Total	**53,2**	**78,4**	**156,9**	**184,8**	**113,9**	**58,1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**645,3**	**592,1**
Financement														
Gouvernement provincial	31,4	41,4	91,1	112,2	84,5	46,8	-	-	-	-	-	-	407,5	376,1
Gouvernement fédéral	11,8	24,0	45,7	48,0	11,3	-	-	-	-	-	-	-	140,8	129,0
Agglomération de Montréal	2,9	6,0	11,4	12,0	2,8	-	-	-	-	-	-	-	35,2	32,2
STM	7,1	7,0	8,7	12,6	15,2	11,2	-	-	-	-	-	-	61,8	54,7
Total	**53,2**	**78,4**	**156,9**	**184,8**	**113,9**	**58,1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**645,3**	**592,1**
Pourcentage de subvention													**85 %**	

Fiche de projet
MET-08

Numéro de projet STM / RE / MTMD
210200_N / R-195 / 154-17-7658 / 154-23-7396

Crédits PQI
Inscrit (169,9 M$ contributions provinciales)

Enveloppe SOFIL
Montant réservé (111,0 M$ contributions provinciales, fédérales)

Programme d'aide
PAGTCP – 85 % ; SOFIL 4 – 95 % ; SOFIL 5 – 90 %

Catégorie de portefeuille
Développement

Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 2

Dans sa politique d'accessibilité universelle, la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose ».

Dans ce contexte, la STM lançait en 2016 le programme Accessibilité métro. Ce programme permet d'accélérer le déploiement de l'accessibilité universelle du réseau du métro. La démarche est complexe, puisque les infrastructures de la STM n'ont pas été conçues pour accueillir de tels équipements, sans compter l'objectif de minimiser les impacts sur le service du métro et de maintenir les stations ouvertes, dans la mesure du possible. Même si la phase 2 s'inscrit dans la continuité de la phase 1, les sommes requises pour poursuivre la mise en accessibilité de certaines stations seront plus importantes en raison de la complexité beaucoup plus élevée des travaux à réaliser.

La deuxième phase du programme prévoit rendre universellement accessibles 3 nouvelles stations:

- Pie-IX*
- Berri-UQAM – L4
- Édouard-Montpetit*
- Longueuil

** station universellement accessible en 2026*

À noter que cette liste pourrait être appelée à changer en fonction de contraintes spécifiques à certains sites.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM;
- Faciliter les déplacements verticaux;
- Fidéliser davantage la clientèle;
- Améliorer le service à la clientèle.

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	171,8	14,3	41,3	47,6	33,8	-	-	-	-	-	-	-	308,8	137,0
Non Capitalisable	12,7	0,2	0,6	0,6	0,5	-	-	-	-	-	-	-	14,5	1,9
Total	**184,5**	**14,5**	**41,9**	**48,2**	**34,2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**323,3**	**138,8**
Financement														
Gouvernement provincial	116,6	6,6	29,0	29,8	25,9	-	-	-	-	-	-	-	207,9	91,3
Gouvernement fédéral	34,0	4,9	6,5	11,5	2,9	-	-	-	-	-	-	-	59,9	25,8
Agglomération de Montréal	3,9	1,0	1,3	2,3	0,6	-	-	-	-	-	-	-	9,0	5,1
STM	29,9	2,1	5,1	4,6	4,9	-	-	-	-	-	-	-	46,5	16,6
Total	**184,5**	**14,5**	**41,9**	**48,2**	**34,2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**323,3**	**138,8**
Pourcentage de subvention													**83 %**	

Fiche de projet
MET-09

Numéro de projet STM / RE / MTMD
201805_N / R-189 / 154-25-7105
201805-1_N / R-189 / 154-26-7230

Crédits PQI
Partiellement inscrit (4,5 M$ contributions provinciales)

Enveloppe SOFIL
Montant réservé (116,6 M$ contributions provinciales, fédérales)
Programmes d'aide
PAGTCP – 85 % - SOFIL 5 – 90 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Postes abaisseurs – 25 kv/12kv (Lionel Groulx, Dickson)

Depuis quelques années, Hydro-Québec a amorcé un virage afin de convertir tous ses postes de distribution de 12,5 kV à 25 kV. Cette conversion a un impact direct sur l'alimentation électrique de trois postes de district de la STM exploités à 12,5 kV, soit Lionel-Groulx, Dickson et Providence.

Les objectifs visés par Hydro-Québec par ce plan de conversion sont de répondre à la demande croissante en énergie électrique sur l'Île de Montréal sans ajouter de nouveaux postes de distribution (l'augmentation de la tension d'exploitation de 12,5 kV à 25 kV permet de doubler la puissance disponible), d'uniformiser le réseau de distribution sur l'ensemble du Québec et de réduire ses coûts d'exploitation. Selon la réglementation d'Hydro-Québec, le client doit assumer le coût des ajouts, des modifications et des remplacements requis à son installation, suite à un avis de conversion.

Le projet vise la construction et la mise aux normes du poste abaisseur de tension dans les secteurs de Lionel-Groulx, Dickson et Providence. Les coûts pour le secteur Providence seront ajoutés dans les prochaines années en fonction de l'avancement des études de faisabilité.

BÉNÉFICES

Il n'existe pas de bénéfice tangible à réaliser ce projet pour la STM, outre de se conformer à un règlement d'Hydro-Québec.

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	14,3	12,8	16,9	31,3	20,9	26,1	15,0	-	-	-	-	-	137,3	123,1
Non Capitalisable	3,5	0,2	0,3	0,4	0,3	0,4	0,2	-	-	-	-	-	5,4	1,9
Total	**17,8**	**13,1**	**17,2**	**31,7**	**21,2**	**26,5**	**15,2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**142,7**	**124,9**
Financement														
Gouvernement provincial	8,5	5,5	6,7	12,5	8,4	10,6	6,0	-	-	-	-	-	58,2	49,7
Gouvernement fédéral	3,7	5,9	8,4	15,6	10,4	12,9	7,5	-	-	-	-	-	64,5	60,8
Agglomération de Montréal	0,7	1,2	1,7	3,1	2,1	2,6	1,5	-	-	-	-	-	12,9	12,1
STM	4,9	0,5	0,4	0,4	0,3	0,4	0,2	-	-	-	-	-	7,1	2,2
Total	**17,8**	**13,1**	**17,2**	**31,7**	**21,2**	**26,5**	**15,2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**142,7**	**124,9**
Pourcentage de subvention													**86 %**	

Fiche de projet
MET-10

Numéro de projet STM / RE / MTMD
202010_N / Non applicable

Crédits PQI
-

Enveloppe SOFIL
-

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Programme de rehaussement et entretien périodique technologies - métro phase 2 (PREP-TM2)

Le Programme de Rehaussement et Entretien Périodique - Technologies Métro (PREP-TM2) fait suite au PREP-TM1, lancé en 2019 et dont la vocation est d'assurer la pérennité des actifs informatiques du métro. Il s'agit donc de la continuité des efforts afin d'adresser les priorités grandissantes en matière de désuétude & de rehaussement des actifs technologiques métro et continuer de soutenir l'exploitation du métro en collaboration avec nos clients et partenaires.

La deuxième phase du programme PREP-TM2 vise à maintenir le taux de disponibilité du métro et des systèmes qui la composent à 99.972 %. Dans cette optique, les axes d'intervention priorisés pour les 5 prochaines années sont principalement du domaine des logiciels, des systèmes périphériques et de support de la commande centralisée, la réseautique et les serveurs.

Plus spécifiquement, les objectifs du programme sont les suivants :
- Sécuriser la continuité des opérations métro;
- Mettre à jour les versions logiciels et moderniser les équipements technologiques, renforçant ainsi la protection des actifs Métro;
- Assurer un temps moyen de réparations pour rencontrer les cibles STM de niveau de service et du kilométrage parcouru;
- Se doter d'une stratégie de priorisation et d'intervention plus efficace axée sur le court, moyen et long terme en élaborant des feuilles de route des systèmes du métro permettant un meilleur arrimage avec les grands projets;
- Livrer les dépendances requises aux grands programmes, soit du centre de contrôle de relève (CCR) et du prolongement de la ligne bleue (PLB).

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :
- Améliorer la livraison du service;
- Livrer les projets pour transformer le service et moderniser nos actifs;
- Innover et viser l'efficience et la performance.

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	12,5	10,0	12,0	12,0	8,0	8,0	-	-	-	-	-	-	62,5	50,0
Non Capitalisable	1,3	0,3	0,2	0,3	0,2	1,1	-	-	-	-	-	-	3,3	2,0
Total	**13,8**	**10,3**	**12,2**	**12,3**	**8,2**	**9,1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**65,8**	**52,0**
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	13,8	10,3	12,2	12,3	8,2	9,1	-	-	-	-	-	-	65,8	52,0
Total	**13,8**	**10,3**	**12,2**	**12,3**	**8,2**	**9,1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**65,8**	**52,0**
Pourcentage de subvention													**0 %**	

Fiche de projet
MET-11

Numéro de projet STM / RE / MTMD
250001-1_N / R-222 / à venir

Crédits PQI
-

Enveloppe SOFIL
Montant réservé (21,9 M$ contributions provinciales, fédérales)

Programme d'aide
SOFIL 5 – 90 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Programme d'immobilisation pour le maintien des infrastructures Métro (PIMI Métro)

La STM gère un parc d'actifs vaste et varié, du réseau du métro. Ce parc, en constante évolution et vieillissant, exige un entretien accru pour assurer sa pérennité et sa sécurité.

L'équipe de Connaissance des actifs (CDA) effectue une vigie constante de l'état des infrastructures sous sa responsabilité par le biais d'inspection. Ses recommandations permettent de prioriser les interventions appropriées, assurant une gestion proactive et efficace de l'ensemble du parc du réseau métro. Les inspections et d'autres travaux apportent de nouvelles informations sur l'état des actifs, sur une base continue.

Ainsi, le programme PIMI phase 1 vise à offrir un cadre flexible et prévisible pour réaliser des travaux de remplacements ou de réfection partielles sur les infrastructures métro et systèmes connexes, assurant ainsi une gestion optimale des urgences et des risques. Ce programme pour le maintien des actifs est réparti sur 5 années, soit de 2026 à 2030.

De façon spécifique, le projet consiste en des interventions capitalisables visant à corriger des infrastructures et équipements déficients regroupés en catégorie, portant notamment sur des éléments architecturaux, les structures et travaux civils, les systèmes mécaniques et les systèmes électroniques

BÉNÉFICES

Ce projet vise à **:**

- Assurer la livraison du service dans un environnement sécuritaire pour les clients et les employés;
- Prolonger la durée de vie des infrastructures, en attente de projet de réfection majeur, afin de minimiser les impacts sur la clientèle et les opérations;
- Assurer la conformité aux lois et normes en vigueur.

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	3,2	8,1	5,8	5,6	4,9	-	-	-	-	-	-	-	27,5	24,3
Non Capitalisable	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
Total	**3,2**	**8,1**	**5,8**	**5,6**	**4,9**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**27,6**	**24,4**
Financement														
Gouvernement provincial	1,2	3,0	2,1	2,1	2,1	-	-	-	-	-	-	-	10,5	9,3
Gouvernement fédéral	0,9	2,4	1,7	1,7	1,7	-	-	-	-	-	-	-	8,4	7,5
Agglomération de Montréal	0,2	0,6	0,4	0,4	0,4	-	-	-	-	-	-	-	2,1	1,9
STM	0,9	2,1	1,5	1,4	0,7	-	-	-	-	-	-	-	6,6	5,7
Total	**3,2**	**8,1**	**5,8**	**5,6**	**4,9**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**27,6**	**24,4**
Pourcentage de subvention													**69 %**	

Fiche de projet
MET-12

Numéro de projet STM / RE / MTMD
685080_N / R-228 / à venir

Crédits PQI
-

Enveloppe SOFIL
Montant réservé (15,8 M$ contributions provinciales, fédérales)

Programme d'aide
SOFIL 5 – 90 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Prolongation de la durée de vie des MR-73 Phase 3 (PPVU)

Le MR-73 a atteint 50 ans de vie utile en 2026. Compte tenu de la fiabilité de la plupart des équipements du matériel MR-73, de ses faibles coûts d'entretien et de l'expérience acquise aux phases antérieures, la prolongation de la durée de vie de ces voitures de métro jusqu'à minimalement 60 ans représente une solution optimale et économique.

Les travaux de cette phase seront réalisés sur une durée de 5 ans (2027 à 2031), comprenant des interventions ponctuelles sur des systèmes, sous-systèmes et composants ainsi que des études complémentaires d'ingénierie. Ce projet représente la troisième phase du programme, en continuité de la phase 2.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :
- Assurer l'offre de service à la clientèle avec du matériel roulant et des équipements de meilleure fiabilité;
- Prolonger la durée de vie du matériel roulant vieillissant.

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	-	5,1	5,4	4,1	4,1	4,0	-	-	-	-	-	-	22,7	22,7
Non Capitalisable	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
Total	**-**	**5,1**	**5,4**	**4,2**	**4,1**	**4,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**22,8**	**22,8**
Financement														
Gouvernement provincial	-	2,1	2,3	1,5	1,5	1,5	-	-	-	-	-	-	8,8	8,8
Gouvernement fédéral	-	1,7	1,8	1,2	1,2	1,2	-	-	-	-	-	-	7,0	7,0
Agglomération de Montréal	-	0,4	0,5	0,3	0,3	0,3	-	-	-	-	-	-	1,8	1,8
STM	-	0,9	0,9	1,2	1,2	1,0	-	-	-	-	-	-	5,3	5,3
Total	**-**	**5,1**	**5,4**	**4,2**	**4,1**	**4,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**22,8**	**22,8**
Pourcentage de subvention													**69 %**	

Fiche de projet
MET-13

Numéro de projet STM / RE / MTMD
EEF.14.00.04_N / R-214 / 154-15-7352

Crédits PQI
Inscrit (73,6 M$ contributions provinciales)

Enveloppe SOFIL
-

Programme d'aide
PAGTCP – 100 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Nouveau centre d'attachement (anciennement CANO) - Études

Le réseau du métro actuel comporte 68 stations et 71 kilomètres de voies doubles pour lesquels la STM doit procéder à des travaux d'entretien courant, de maintien d'actif et de développement. La STM dispose de trois centres d'attachement (CA) où les matériaux et équipements peuvent être chargés sur des trains de travaux afin de les acheminer jusqu'au lieu des travaux. Un CA lourd (Youville), en surface, accueille les gros équipements et matériaux, tandis que deux CA légers souterrains permettent d'acheminer des plus petits matériaux vers le réseau. Ces CA permettent d'injecter des composantes diverses dans le réseau, en plus de garer, charger et entretenir des véhicules de travaux. Les CA existants font partie d'un réseau utilisé à pleine capacité, ce qui pénalise le déploiement optimal des véhicules travaux et des mises en chantiers. Les travaux de nuit étant directement conditionnés par le temps de travail résultant du déploiement des trains de travaux, la STM prévoit la construction d'un nouveau CA dans le réseau du métro.

Le projet permettra de soutenir la croissance des programmes de maintien des actifs, de bonifier l'offre de service en matière d'entretien, mais aussi de garantir une répartition plus rapide des véhicules de travaux sur le réseau durant la nuit, améliorant l'efficience opérationnelle. Aussi, ce projet permettra de diminuer la dépendance des autres CA envers celui de Youville en offrant de la robustesse. La STM a complété les études complémentaires sur le besoin associé à cette solution et souhaite maintenant poursuivre avec l'élaboration d'un dossier d'opportunité permettant d'établir la solution à retenir. La STM est en attente d'autorisation pour démarrer ce dossier d'opportunité.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Augmenter le temps de travail dont disposent les travailleurs effectuant les travaux en tunnel, et ce, pour l'ensemble des convois déployés sur le réseau lors d'une nuit de travail;
- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Ajouter de la souplesse opérationnelle et renforcer la capacité d'intervention en travaux avec l'ajout d'un point d'injection de matériel lourd

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	34,1	6,2	9,2	6,6	-	-	-	-	-	-	-	-	56,1	22,0
Non Capitalisable	18,3	0,1	0,2	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	18,6	0,3
Total	**52,4**	**6,3**	**9,4**	**6,6**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**74,6**	**22,3**
Financement														
Gouvernement provincial	33,8	5,2	7,9	6,4	-	-	-	-	-	-	-	-	53,4	19,5
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	18,6	1,1	1,5	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	21,3	2,7
Total	**52,4**	**6,3**	**9,4**	**6,6**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**74,6**	**22,3**
Pourcentage de subvention													**71 %**	

/ Transport adapté

Sommaire

ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2025*

36	Minibus
1	Centre de transport

* Ces actifs sont disposés en 2026.

Le transport adapté (TA) possède la mission d'assurer un service de transport collectif adapté fiable, sécuritaire, ponctuel et courtois qui contribue à l'inclusion sociale, professionnelle et économique des personnes avec limitations ayant un impact significatif et persistant sur leur mobilité. Ce service assure plus de 4 millions de déplacements par année pour un bassin de plus de 40 000 clients.

L'ARTM a amorcé, au cours des dernières années, plusieurs chantiers structurants de mutualisation des services métropolitains, dont celui du transport adapté, qui se matérialise désormais officiellement. Les travaux menés depuis plus de deux ans ont notamment permis de simuler des gains opérationnels et financiers pouvant découler d'un meilleur jumelage des déplacements entre les territoires actuellement desservis par les différentes sociétés de transport, notamment la STL, le RTL et Exo.

Ce projet adresse principalement la désuétude de la plateforme technologique qui soutient les principales activités opérationnelles du transport adapté, des navettes OR par taxi et du taxi collectif, notamment :

- La réservation;
- La planification des tournées;
- La livraison du service, la gestion du temps réel et de la salle de contrôle;
- Le service à la clientèle et l'admission;
- La facturation et tarification;
- La géomatique et le calcul des temps de parcours;
- Les paramètres contractuels des intermédiaires de taxis;
- Les notifications à la clientèle.

Globalement, la réalisation de ce projet permettra de maintenir et d'optimiser les performances de la plateforme technologique.

Tableau des investissements – transport adapté

AUTORISÉS *(en millions de dollars)*	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL - AUTORISÉS	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

DÉFINITION *(en millions de dollars)*	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	Total Projet	Total PI 2027-2036
Relocalisation activités support Place Bonaventure	0,6	2,7	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**3,4**	**2,8**
TOTAL - DÉFINITION	**0,6**	**2,7**	**0,2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3,4**	**2,8**

IDENTIFICATION *(en millions de dollars)*	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	Total Projet	Total PI 2027-2036
Mise à niveau Accès - phase 2	-	0,3	3,0	2,5	2,0	-	-	-	-	-	-	-	**7,8**	**7,8**
TOTAL - IDENTIFICATION	**-**	**0,3**	**3,0**	**2,5**	**2,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**7,8**	**7,8**

TOTAL - TRANSPORT ADAPTÉ	**0,6**	**2,9**	**3,2**	**2,5**	**2,0**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**11,2**	**10,6**

/ Secteur administratif

Tableau des investissements – administratif [3]

AUTORISÉS *(en millions de dollars)*	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
ADM-01 SAP S/4 HANA	5,4	16,2	33,1	7,1	-	-	-	-	-	-	-	-	**61,9**	**56,5**
Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - phase 4 (PEPTI4)	27,3	15,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**42,8**	**15,5**
Migration 2022 du progiciel Hastus	18,7	5,8	5,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**30,2**	**11,6**
Programme entretien périodique & acquisition OPUS - phase 3 (PEPA3-OPUS)	2,8	2,5	3,7	2,0	3,6	-	-	-	-	-	-	-	**14,6**	**11,8**
Programme Gestion des risques techno et de sécurité – phase 4 (PGRTS 4) - Nouveau	0,7	2,1	3,1	3,3	1,9	-	-	-	-	-	-	-	**11,1**	**10,4**
TOTAL - AUTORISÉS	**54,9**	**42,2**	**45,7**	**12,4**	**5,5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**160,7**	**105,8**

DÉFINITION *(en millions de dollars)*	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**
TOTAL - DÉFINITION	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

IDENTIFICATION *(en millions de dollars)*	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - phases 5 à 7 (PEPTI)	-	0,5	11,8	9,8	11,6	13,1	14,2	14,1	14,1	14,1	15,3	40,0	**158,5**	**118,5**
Programme Gestion des risques techno et de sécurité – phase 5-6 (PGRTS 5-6) - Nouveau	-	-	-	-	1,0	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	-	**22,0**	**22,0**
Programme Entretien Périodique & Acquisition - phase 3 OPUS (PEPA4 OPUS)	-	-	-	0,4	0,8	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	-	-	**10,6**	**10,6**
Implantation de la stratégie BIM	-	0,5	2,5	3,2	6,4	11,2	8,0	3,2	-	-	-	-	**35,0**	**35,0**
Feuille de route technologique RH – Talent (SIRH)	-	0,4	1,0	2,3	3,0	3,0	-	-	-	-	-	-	**9,7**	**9,7**
Système intégré en gestion de projet (SIGP)	0,5	1,2	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**6,0**	**5,6**
TOTAL - IDENTIFICATION	**0,5**	**2,6**	**19,6**	**15,7**	**22,7**	**32,7**	**27,6**	**22,7**	**19,5**	**19,5**	**18,8**	**40,0**	**241,8**	**201,4**

TOTAL - ADMINISTRATIF	**55,4**	**44,8**	**65,3**	**28,1**	**28,2**	**32,7**	**27,6**	**22,7**	**19,5**	**19,5**	**18,8**	**40,0**	**402,5**	**307,2**

[3] Ce secteur englobe les projets non rattachés spécifiquement aux trois autres secteurs, tels les projets de conformité et de maintien et développement technologique.

SECTEUR ADMINISTRATIF

Fiche de projet
ADM-01

Numéro de projet STM / RE / MTMD
530873_N / Non applicable

Crédits PQI
-

Enveloppe SOFIL
-

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

SAP S/4 HANA

Le système SAP ECC, constitue le cœur des opérations administratives de la STM. Sa migration vers SAP S/4HANA infonuagique permet d'assurer la continuité, la sécurité et la conformité des opérations.

Le projet vise donc une migration contrôlée, en conservant les processus actuels pour limiter les risques et les impacts, tout en modernisant la plateforme et la gouvernance des accès, sans transformation fonctionnelle majeure à ce stade.

Au-delà d'une mise à niveau technologique, cette migration constitue une décision structurante qui protège les opérations actuelles tout en créant les conditions nécessaires à l'évolution future de l'organisation, notamment par le renforcement de la gouvernance des accès et de la cybersécurité.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Assurer la continuité des opérations;
- Éliminer la désuétude technologique;
- Assurer la continuité des opérations;
- Réduire la désuétude technologique;
- Maintenir la stabilité fonctionnelle;
- Renforcer la gouvernance des accès et la cybersécurité.

(en millions de dollars)	2026 et avant	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037 et après	Total Projet	Total PI 2027-2036
Investissement														
Capitalisable	3,4	15,6	30,6	6,2	-	-	-	-	-	-	-	-	55,7	52,3
Non Capitalisable	2,0	0,7	2,6	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	6,2	4,2
Total	**5,4**	**16,2**	**33,1**	**7,1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**61,9**	**56,5**
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	5,4	16,2	33,1	7,1	-	-	-	-	-	-	-	-	61,9	56,5
Total	**5,4**	**16,2**	**33,1**	**7,1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**61,9**	**56,5**
Pourcentage de subvention													**0 %**	

/ Annexes

ANNEXE A

Principales pratiques de gestion – investissements des projets

L'implantation de pratiques de saine gestion financière est primordiale pour la Société. En effet, ces dernières servent de guide à la prise de décision et à la priorisation des initiatives s'inscrivant au portefeuille de projets.

Vous trouverez ci-dessous la liste des principales pratiques de gestion présentement en vigueur.

1. Planification à long terme

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* mentionne, à l'article 130.1, qu'une société doit adopter un PSO qui comporte :

- Une description de sa mission;
- Le contexte dans lequel la Société évolue et les principaux enjeux auxquels elle fait face;
- Les orientations stratégiques, les objectifs et les axes d'intervention retenus;
- Les résultats visés au terme de la période couverte par le plan;
- Les indicateurs de performance utilisés pour mesurer l'atteinte des résultats.

2. Gestion de portefeuille de projets (PG 3.10)

3. Politique en matière de dépenses

3.1 Gestion des opérations de trésorerie (PC 3.07)

- La gestion de la dette (DS FIN 004)
- La gestion des placements (DS FIN 005)
- La gestion des risques financiers (DS FIN 006)

3.2 Saine gestion des dépenses

- Directive en matière de capitalisation – Immobilisations (DS FIN 001)
- Exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal (Règlement R-011)
- Délégation de pouvoirs d'autorisation de la direction générale (PG 1.02)
- Plan de contrôle des projets d'investissement
- Guide de facturation interne des projets
- Règlement R-175 – Gestion contractuelle
- Contrôles internes financiers (PC 3.09 et DS FIN 007)
- Code d'éthique
- Suivi budgétaire et certification des crédits des activités d'exploitation et d'investissements (DS FIN 012)
- Directive sur l'octroi de contrats pour les projets en processus d'autorisation (règlement d'emprunt et/ou de subvention)

4. Gestion des actifs (PC 1.22)

5. Gestion intégrée des risques (PC 1.17)

6. Gestion des ressources et actifs informationnels (PC 5.01)

7. Promotion du développement durable (PC 1.13)

8. Autres pratiques touchant la gestion financière :

Plusieurs politiques, directives ou guides, bien qu'ils ne traitent pas directement de la gestion financière, viennent encadrer la prise de décision au sein de la STM et contribuent à la saine gestion des ressources de l'entreprise et à l'atteinte de ses objectifs. Notons, entre autres, le Guide des meilleures pratiques en entretien des infrastructures et la politique sur la consultation publique – Réseau du Métro (PC 1.14).

De plus, une panoplie de politiques et de directives encadre le remboursement de dépenses, la gestion des ressources humaines, l'utilisation des biens de l'entreprise, la sécurité informatique et la gestion salariale

ANNEXE B

Processus de financement d’un projet

Suivant le processus de priorisation des projets, lui-même aligné sur le PSO, ainsi que l’analyse de l’envergure des enveloppes de support financier des différents paliers gouvernementaux, le processus de financement des projets, décrit ci-dessous et illustré à la page suivante, débute lorsqu’un projet est autorisé au CGPP. En moyenne, il s’écoule une période d’un à trois ans entre la décision d’approuver un projet et le début des travaux en raison des différentes autorisations à obtenir auprès des paliers de gouvernance externes. Voici les étapes à franchir :

Volet règlement d’emprunt

Conformément à l’article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01), une fois le règlement d’emprunt adopté par le conseil d’administration de la STM, celui-ci doit être approuvé par le conseil d’agglomération de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH). De plus, conformément à l’article 158.1, s’il s’agit d’un règlement d’emprunt concernant le réseau du métro dont le remboursement de la dette est supérieur à cinq ans, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal doit l’approuver avant de le faire parvenir au MAMH.

Lorsque la STM a obtenu toutes les approbations des diverses instances, dont le délai d’obtention varie de trois à six mois selon la nature du projet, elle peut débuter la réalisation du projet d’investissement.

Volet subventions

La plupart des projets de la STM sont admissibles à des subventions aux immobilisations par l’entremise des programmes d’aide gouvernementale, dont les principaux sont le *Programme d’aide gouvernementale au transport collectif des personnes* (PAGTCP), le *Programme d’aide aux immobilisations en transport en commun* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et le *Programme d’aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif* (PAGITC).

Pour réaliser ses projets subventionnés, la STM soumet lesdits projets au MTMD qui les fait approuver par le Conseil du trésor, par l’entremise de son Plan québécois des infrastructures (PQI) qui inclut le Plan d’immobilisations en transport en commun (PITC). Lorsque le projet est inscrit au PITC, la Société peut soumettre une demande de subvention. Selon la nature du projet et du programme de subvention sélectionné, le délai d'obtention de cette autorisation est d'au minimum 12 mois. Certaines demandes ont toutefois été soumises en 2021.

Malgré qu’une dépense soit admissible à un programme d’aide, il n’est pas possible de produire une demande de subvention si le projet n’est pas inscrit au PQI autorisé par le Conseil du trésor ou inclus dans l’enveloppe SOFIL. Le PQI est limité par des balises d’investissement sur 10 ans pour l’ensemble des projets. Lorsque les balises de subventions sont maximisées, il n’est plus possible d’y inscrire de nouveau projet. Le même principe s’applique pour le programme SOFIL avec une enveloppe globale octroyée sur une période de 5 ans.

Volet financement

Finalement, une fois le pouvoir d’emprunt accordé par le MAMH, la STM finance temporairement la portion des coûts des projets d’immobilisations inscrits au PQI ou prévus être subventionnés par la SOFIL par l’entremise d’une marge de crédit auprès du Fonds de financement. Une fois l’autorisation de subvention obtenue, la STM reçoit les subventions au comptant des différents paliers de gouvernement selon l'avancement des projets.

La portion des coûts non subventionnés ou subventionnés par le gouvernement fédéral est financée temporairement par l’émission de billets à court terme sur les marchés des capitaux, pour ensuite être financée à long terme auprès de la Ville de Montréal.

ANNEXE C

Processus d'approbation d'un projet

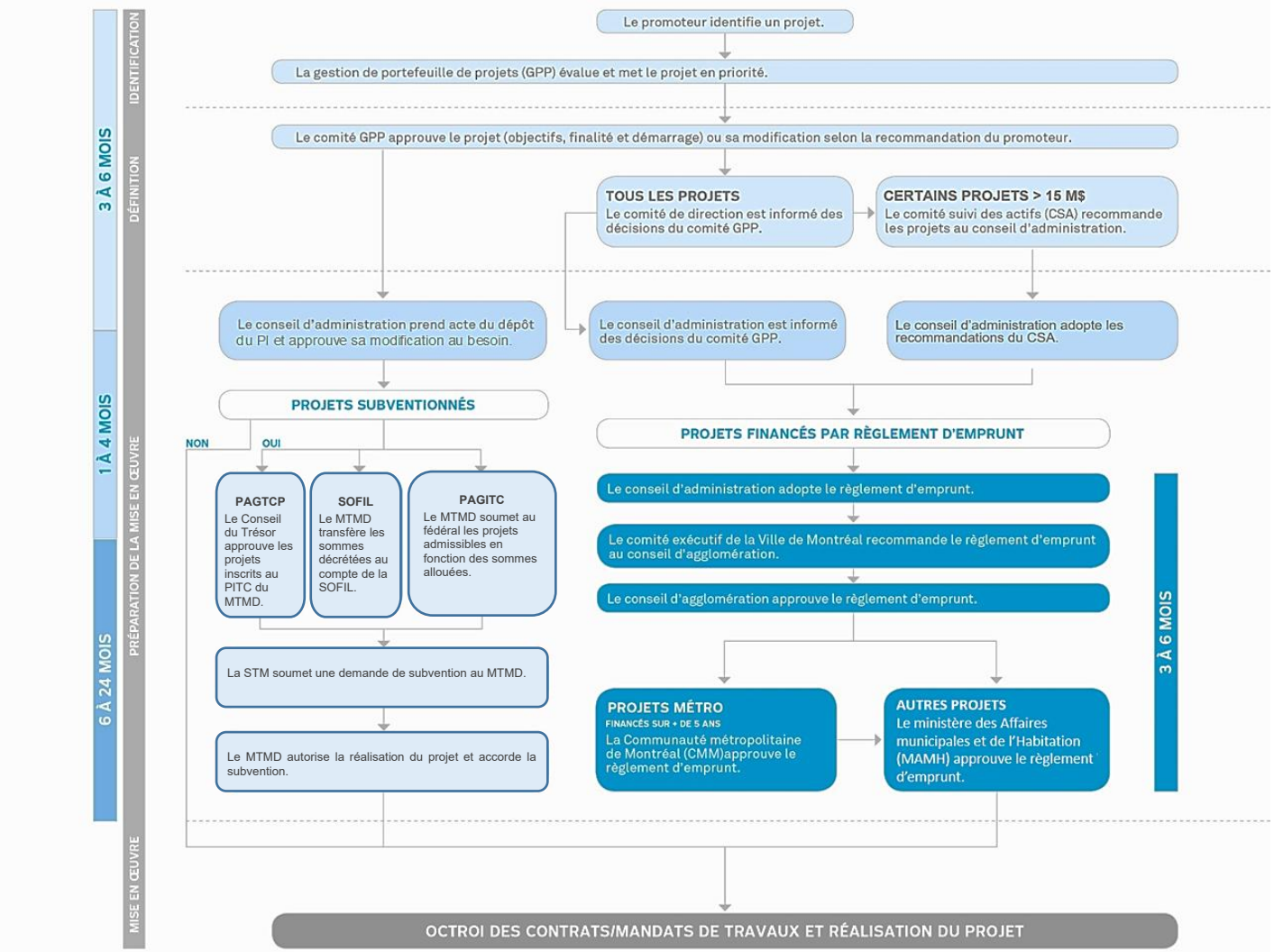

ANNEXE D

Programme d’aide aux immobilisations en transport en commun

Programme d’aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP)

Le PAGTCP existe depuis la fin des années 70. Au fil du temps, il a été modifié et bonifié par l’ajout de catégories de dépenses admissibles. Les subventions accordées dans le cadre de ce programme sont historiquement versées au remboursement du service de la dette, mais, depuis le 1er avril 2024, les versements qui n’ont pas été financés sont versés au comptant.

Spécifications du programme

Le PAGTCP date des années 70; toutefois, c’est le décret 1420-93 du 6 octobre 1993 qui confirme son adoption. Il a ensuite été modifié par les décrets 1099-94 du 13 juillet 1994, 1568-96 du 11 décembre 1996, 1299-98 du 7 octobre 1998, 988-98 du 21 juillet 1998, 426-99 du 14 avril 1999, 1152-2002 du 25 septembre 2002, 148-2007 du 14 février 2007, 982-2008 et 983-2008 du 8 octobre 2008, 1005-2013 du 25 septembre 2013, 789-2015 du 2 septembre 2015 et 751-2017 du 4 juillet 2017. En 2022, une nouvelle version du PAGTCP a été adoptée pour la période d’avril 2022 à mars 2024, puis remplacée par les modalités d’application du PAGTCP 2024-2025 en vigueur jusqu’au 31 mars 2025. De nouvelles modalités d’application pour le PAGTCP 2025-2028 ont été publiées en avril 2026.

ANNEXE D

Programme d’aide aux immobilisations en transport en commun

Programme d’aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP) (suite)

Partenaire financier	Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec	
Définition du programme	Ce programme vise une contribution gouvernementale axée sur les priorités d’investissement suivantes : - Maintien des actifs; - Électrification des transports collectifs; - Augmentation de l’offre de services; - Améliorer l’attractivité; - Favoriser l’intermodalité; - Améliorer l’accessibilité.	
Type de remboursement	Paiement au service de la dette et au comptant à partir du 1er avril 2024.	
Période visée par le programme	1er avril 2026 au 31 mars 2028[4]	
Admissibilité et % de subvention	**ACTIFS ADMISSIBLES**	**TAUX**
	Autobus :	
	À propulsion électrique	90 %
	Hybride	90 %
	Projet de remplacement de batterie	50 %
	Réparations pour prolonger la durée de vie utile	50 %
	Minibus accessible électrique	85 %
	Minibus accessible autre	50 %
	Véhicule de service :	
	À propulsion électrique	85 %
	Hybride rechargeable	75 %
	À essence ou diesel	25 %
	Système ou application nécessaire à l’exploitation des réseaux	75 %
	Mesures préférentielles pour les autobus :	
	Service rapide par bus (SRB)	95 %
	Maintien ou amélioration actifs existants (SRB)	85 %
	MPB en site propre[5]	75 %
	MPB autres	25 %
	Stationnement d’incitation, terminus, aire d’attente	75 %
	Garage et centre d’entretien[6]	75 %
	Abribus, support à vélos, vélostation et autre infrastructure de transport actif	75 %
	Réseau de métro, de train de banlieue ou tout autre système de transport terrestre guidé (matériel roulant, équipement et infrastructure)	
	Projet de maintien	85 %
	Projet de développement	95 %
	Améliorations favorisant l’accessibilité des clientèles à mobilité réduite	85 %
	Projet d’étude d’opportunité	50 %

[4] *La réalisation des projets autorisés pendant la durée du programme peut se prolonger au-delà de cette date.*

[5] *Un projet en site propre doit viser l’aménagement d’une nouvelle voie de circulation réservée uniquement au transport collectif. L’ajout de cette nouvelle voie ne doit pas avoir pour effet de réduire la capacité de la route sur laquelle l’aménagement est réalisé.*

[6] *Dans le cas où le projet est lié à l’électrification des réseaux et également financé dans le cadre d’un programme du gouvernement du Canada, le taux d’aide est augmenté à 85 %.*

ANNEXE D

Programme d’aide aux immobilisations en transport en commun

Société de financement des infrastructures locales du Québec 2025-2029 (SOFIL 5)

Ce programme, qui fait suite au volet 4, a été mis en place par les deux paliers gouvernementaux. La contribution du gouvernement du Canada de 658,2 M$ est issue du Fonds pour bâtir des collectivités fortes – volet communautaire (anciennement le Fonds pour le développement des collectivités du Canada), tandis que la part du gouvernement du Québec de 921,4 M$ est financée par une partie des revenus des droits d’acquisition et d’immatriculation additionnels sur les véhicules automobiles à forte cylindrée et par une partie des revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre. Le montant disponible pour les sociétés de transport en commun et pour Exo est réparti en proportion de l’achalandage constaté pour l’année 2023. L’enveloppe octroyée à la STM, confirmée le 26 novembre 2025, s’élève à 914 965 766$.

Spécifications du programme

Partenaires financiers	Gouvernement fédéral Gouvernement provincial Agglomération de Montréal	
Définition du programme	Le programme vise l’amélioration, le maintien et le développement des immobilisations des organismes publics de transport en commun, des municipalités et des municipalités régionales de comté qui offrent un service de transport en commun sur leur territoire en les soutenant financièrement.	
Type de remboursement	Paiement au comptant	
Période visée par le programme	Le programme est en vigueur du 1er avril 2025 au 31 mars 2029. Les dépenses engagées pour la réalisation des projets sont admissibles à partir du 1er avril 2024. Toutefois, la réalisation des projets doit être achevée au plus tard le 31 mars 2030.	
Admissibilité et % de subvention	**ACTIFS ADMISSIBLES**	**TAUX**
	Autobus, minibus et véhicule de service à propulsion entièrement électrique	90 %
	Autobus non électrique	0 %
	Minibus non électrique	50 %
	Véhicule de service hybride rechargeable	80 %
	Véhicule de service hybride ou à moteur thermique	25 %
	Remplacement de batterie ou de modules de batteries - autobus électrique ou hybride	50 %
	Réparation pour prolonger la durée de vie utile des autobus électriques ou hybrides	90 %
	Réparation pour prolonger la durée de vie utile des autobus thermiques	50 %
	Terrain	0 %
	Système ou application nécessaire à l’exploitation des réseaux	90 %
	Mise à niveau, amélioration ou ajout de fonctionnalités pour un système ou application nécessaires à l’exploitation des réseaux	50 %
	Service rapide par bus (SRB) en site propre (nouvelle voie routière)	95 %
	Mesure préférentielle pour les autobus en site propre (nouvelle voie routière)	85 %
	Mesure préférentielle pour les autobus qui n’est pas en site propre	25 %
	Stationnement d’incitation	90 %
	Terminus et aire d’attente ou de recharge	90 %
	Garage et centre d’entretien	85 %
	Abribus	90 %
	Réseau de métro, de train de banlieue ou de tout autre système de transport terrestre guidé	90 %
	Projet d’amélioration favorisant l’accessibilité des clientèles à mobilité réduite aux services réguliers existants de transport en commun	90 %

Programme adopté par le décret 1137-2025 le 3 septembre 2025

ANNEXE D

Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun

Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)

Le 17 avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable – 2030 (PMD), dont le but est d'améliorer la qualité de vie de tous les Québécoises et Québécois en visant, notamment, l'amélioration du transport des personnes au Québec. Le PAGITC est conçu pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la PMD.

Il permettra également au gouvernement du Québec d'assurer la mise en œuvre du volet transport en commun de l'Entente bilatérale intégrée (EBI) Canada-Québec relative au programme d'infrastructure Investir dans le Canada ainsi que de verser sa contribution et celle du gouvernement du Canada aux projets qui seront retenus dans le cadre de ce volet. L'EBI, approuvée par le décret numéro 680-2018 du 1er juin 2018, a été signée par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada le 6 juin 2018. Selon l'entente signée entre les deux gouvernements, une somme est réservée pour la STM en crédits fédéraux selon une répartition basée sur l'achalandage.

Les modalités du programme d'aide ont été rendues disponibles en septembre 2020. Le programme est en vigueur depuis le 18 août 2020, et ce, jusqu'à la date de fin de l'EBI, fixée au 31 mars 2028. Les modalités du programme ont été modifiées le 19 mars 2024 afin d'y refléter la nouvelle norme au comptant relative au paiement de l'aide financière et une prolongation du programme jusqu'au 31 mars 2034. Toutefois, les projets doivent être achevés de manière substantielle au plus tard le 31 octobre 2033.

Spécifications du programme

Partenaire financier	Gouvernement fédéral Gouvernement provincial	40 % (développement) ou 50 % (maintien) 60 %, 55 %, 50 % ou 40 % selon le projet
Définition du programme	Le Programme d'aide financière de l'Entente bilatérale intégrée, relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada volet transport en commun, vise la réalisation de projets d'immobilisations pour la remise en état et le développement de nouveaux réseaux de transport en commun qui transformeront la façon dont les Canadiens vivent, se déplacent et travaillent.	
Type de remboursement	Paiement au comptant pour le fédéral Paiement sur service de dette pour le provincial et comptant depuis le 1er avril 2022	
Période visée par le programme	Du 18 août 2020 au 31 octobre 2033	
Admissibilité et % de subvention	**ACTIFS ADMISSIBLES**	**TAUX**
	100 % des dépenses admissibles pour l'aménagement ou le développement de systèmes de transport terrestre guidé (métro, trains de banlieue, etc.), comprenant l'ajout de nouvelles lignes ou le prolongement des systèmes existants. Les coûts de ces projets concernent les infrastructures, les équipements et le matériel roulant;	
	100 % des dépenses admissibles pour l'aménagement ou le prolongement de systèmes rapides par bus (SRB). Les coûts de ces projets concernent les infrastructures et les équipements, mais excluent les dépenses associées au matériel roulant, lesquelles sont remboursées à un taux maximum de 90 %, ou à un taux maximum de 95 % s'il s'agit de bus entièrement électriques;	
Admissibilité et % de subvention	**ACTIFS ADMISSIBLES**	**TAUX**
	100 % des dépenses admissibles pour l'aménagement de mesures préférentielles pour bus. Les dépenses admissibles du projet ne doivent pas excéder 12 000 000 $ et la réalisation du projet doit être terminée avant le 31 décembre 2022. Les coûts de ces projets concernent les infrastructures et les équipements;	
	95 % des dépenses admissibles pour l'acquisition de véhicules de service entièrement électriques nécessaires à l'exploitation d'un réseau de transport en commun ou de transport adapté;	
	95 % des dépenses admissibles pour l'acquisition de toutes catégories de bus entièrement électriques nécessaires à l'exploitation d'un réseau de transport en commun ou de transport adapté;	
	95 % des dépenses d'immobilisation additionnelles requises dans les garages, les centres d'entretien, les terminus et les aires d'attente découlant de l'acquisition de véhicules de service ou de bus entièrement électriques;	
	95 % des dépenses admissibles pour les projets visant des modifications aux terminus, aux stationnements d'incitation, aux stations, aux gares et aux voitures de métro ou de train en vue d'améliorer l'accès des clientèles à mobilité réduite au réseau courant de transport en commun;	
	90 % des dépenses admissibles pour tous les autres projets admissibles au programme.	

/ Index des sigles, acronymes et autres abréviations

Index des sigles, acronymes et autres abréviations

ACTU	Association canadienne du transport urbain
AMT	Agence métropolitaine de transport
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
CA	Centre d'attachement
CBTC	« Communication Based Train Control » ou « contrôle des trains par communication radio »
CGPP	Comité de gestion de portefeuille de projets
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DMA	Déficit d'investissements en maintien des actifs
DS FIN	Directive sectorielle Finances
EBI	Entente bilatérale intégrée
EXO	Regroupement des services de trains, bus et de TA desservant la région métropolitaine de Montréal
FCC	Fonds Chantiers Canada
GES	Gaz à effet de serre
HASTUS	Horaire et Assignation pour Système de Transport Urbain et Semi-Urbain
ISO	International Organization for Standardization
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MPB	Mesures préférentielles pour bus
MR-73	Matériel roulant 1973
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec
NCA	Niveau de connaissance des actifs
PAFFITC	Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun
PAGI	Plan Annuel de Gestion des Investissements publics en infrastructures
PAGITC	Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif
PAGTCP	Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes
PAO	Programme Amélioration OPUS
PC	Politique corporative
PEPA	Programme d'entretien périodique et acquisition
PEPTI	Programme d'entretien périodique des technologies de l'information
PG	Politique générale
PI	Programme des immobilisations
PITC	Plan d'immobilisations en transport en commun
PMD	Politique de mobilité durable
PQI	Plan québécois des infrastructures
PREP-TB	Programme de rehaussement et entretien périodique technologique bus
PREP-TM	Programme de rehaussement et entretien périodique technologique métro
PRI	Programme de réfection des infrastructures
PSO	Plan stratégique organisationnel
RDA	Réseau des autobus
RE	Règlement d'emprunt
SAP	Systems, Applications, and Products for data processing / Progiciel de gestion intégrée
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SRB	Service rapide par bus
STM	Société de transport de Montréal
TA	Transport adapté

Publié par la Société de transport de Montréal

Direction exécutive Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

Direction Finances et performance financière
800, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 9260
Montréal (Québec) H5A 1J6

stm.info

Dépôt légal,
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.04

2026/11/24
19:00

(3)

Dossier # : 1260310007

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la réglementation_de l'accès à l'information et des élections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2027 du Conseil des arts de Montréal

Il est recommandé :
de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 24 novembre 2026, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 17 décembre 2026, le budget 2027 du Conseil des arts de Montréal.

Signé par Genevieve GOUDREAULT **Le** 2026-11-20 13:31

Signataire : Genevieve GOUDREAULT

_____

Directrice générale adjointe – Développement et affaires institutionnelles
Direction générale , Direction générale adjointe - développement et affaires institutionnelles

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260310007**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la réglementation_de l'accès à l'information et des élections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2027 du Conseil des arts de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2027 du Conseil des arts de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-28

Domenico ZAMBITO
chef(fe) de division - greffier(-iere) adjoint(e)-elections acces info. commis. reglem.

Tél : 514-872-3125
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-11-20

Budget 2027

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL | Montréal

Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration



Nathalie Maillé
Directrice générale, Conseil des arts de Montréal
Novembre 2026

Mouvement pas d'excuses pas de limites
Crédit : Bernie Ng

Plan de la présentation

Sommaire exécutif

Organigramme 2027

Faits saillants 2026

Impacts directs dans la communauté artistique 2026 et 2025

Budget de fonctionnement

1. Évolution budgétaire 2026
2. Objectifs 2027
3. Budget 2027
    a. Sommaire des revenus et dépenses par compétences
    b. Principaux écarts 2027 vs 2026
    c. Variations de l'effectif par catégories d'emplois

Budget de fonctionnement
28,8 M$

Augmentation de 8,5 % par rapport à la prévision de 2026 (26,5 M $)

Rémunération
3,9 M$

Variation de 1,5 % par rapport à la prévision de 2026 (3,8 M $).

A-P. (BF)
34

Variation de (2,9) %. Le nombre d'a-p passe de 35 en 2026 à 34 en 2027.

Soutien au fonctionnement
218 organismes

218 organismes artistiques reçoivent une augmentation moyenne de 15 % de leur subvention à la mission en 2026.

Soutien aux groupes prioritaires
26 %

5,6 M $ investis en 2026 dans les projets artistiques de groupes prioritaires, soit 26 % du budget total de soutien.

Organigramme 2027

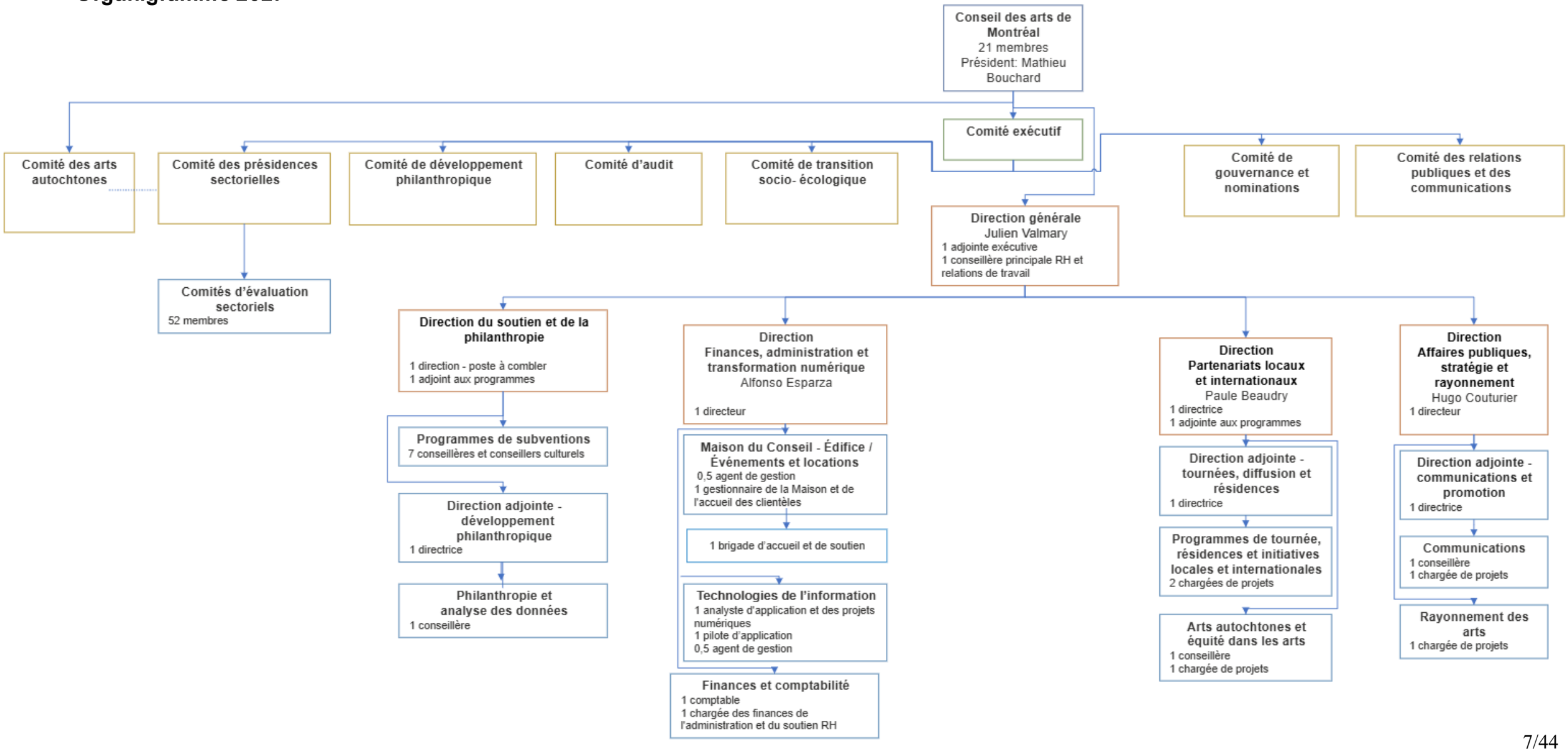

Faits saillants 2026

Augmentation budgétaire et réinvestissement dans le coeur créatif
Après l'année 2025 marquée par un gel budgétaire et une indexation moyenne de 1,6 % de 2021 à 2025, la nouvelle administration municipale a accordé une **augmentation de 2,5 M $** de sa contribution annuelle au Conseil des arts de Montréal.

Conformément à ses engagements, le CAM a remis à niveau les budgets des programmes qui ont dû être diminués ces dernières années et a réinvesti **1,6 M $ dans le cœur créatif** avec son programme de fonctionnement quadriennal. La subvention de **218 organismes artistiques** a ainsi été bonifiée en moyenne de **15 %** pour les années 2026 et 2027.

Un nouveau plan stratégique pour les 70 ans du CAM
Fondé en 1956, le CAM a lancé son 70e anniversaire avec un nouveau **plan stratégique 2026-2030, *Pour les arts, pour le monde,*** affirmant son ambition de catalyser un nouvel élan dans lequel les artistes et organismes seront reconnus, valorisés et soutenus à la pleine mesure de leur contribution à la métropole.

La première **mission internationale** de la mairesse **Soraya Martinez Ferrada** a été organisée par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et le CAM **en Corée du Sud en mars 2026**. Deux protocoles d'entente ont été signés avec la Seoul Foundation for Arts and Culture et la Busan Cultural Foundation. Réunissant à la fois artistes, institutions, entreprises créatives et partenaires publics, cette mission a révélé la force d'une dynamique intersectorielle innovatrice.

Le premier **Concours d'art public éphémère** a permis à l'artiste **Skawennati** de transformer la façade de l'Édifice Gaston-Miron de juin à septembre 2026 à travers des symboles autochtones et les valeurs de gratitude, de paix, d'interdépendance et de durabilité.

La **40e édition du Grand Prix** du CAM a couronné le **Mouvement Pas d'Excuses Pas de Limites**, offrant les grands honneurs pour la première fois à des artistes de la danse de la diversité capacitaire. Présent partout sur l'île, **Ciné-Quartier** a remporté les Prix du public Télé-Québec et Prix du jury. Au total, 100 000 $ en bourses ont été remis.

Étude pour la revitalisation de l'Est de Montréal
Piloté par Culture Montréal en collaboration avec la Ville et le CAM, un portrait de l'écosystème culturel de l'Est a été réalisé. Ce diagnostic stratégique appelle entre autres à faire de l'Est une destination culturelle, en favorisant un accès équitable et à y développer un leadership culturel fort et structuré.

Changement organisationnel
Suite à l'accréditation du Syndicat canadien de la fonction publique pour représenter les personnes salariées du Conseil des arts de Montréal, une dizaine de rencontres de négociation ont eu lieu tout au long de l'année 2026 avec l'objectif de mettre en place la première convention collective. Le CAM a dû engager des ressources spécialisées pour l'accompagner, dont une avocate en droit du travail ainsi qu'un consultant spécialiste en ressources humaines pour mener les négociations au nom de l'employeur.

L'effectif au sein de l'organisation est resté constant en 2026. Les directions ainsi que le personnel non syndiqué sont désormais regroupés sous Cadres et hors-cadres.

Transition à la direction générale
Après 13 années d'engagement remarquable à la direction générale et presque 30 années consacrées à l'organisation, **Nathalie Maillé** a annoncé son départ du CAM à la fin décembre 2026. Le Conseil a embauché la firme Phelps pour entreprendre un processus de recrutement rigoureux et exemplaire. Plus d'une centaine de candidatures ont été reçues. **Julien Valmary** a été retenu et entrera en fonction le 1er janvier 2027.

Gestionnaire cumulant plus de 25 ans d'expérience, Julien Valmary évolue au sein du CAM depuis une douzaine d'années. Bâtisseur, il possède une connaissance exceptionnelle de l'organisation, du milieu culturel et des partenaires précieux qui contribuent à sa réussite. Ouvert sur le monde et profondément enraciné dans sa communauté, son parcours est à l'image du Montréal d'aujourd'hui.

Impacts directs dans la communauté artistique montréalaise 2026

- Prévision de **21 594 620 $** investis en soutien aux artistes, organismes et collectifs artistiques en 2026, soit 88 % de la contribution de l'Agglomération de Montréal (19 528 703 $ en 2025)
- **763 organismes** et collectifs soutenus en 2025, soit plus de 3 % de plus qu'en 2024
- **2 128 demandes** d'aide financière traitées (2025), soit 8 % de plus que l'année précédente
- **26 % du budget de soutien** consacré aux artistes, collectifs et organismes des groupes prioritaires : autochtones, minorités visibles, groupes ethnoculturels, diversité capacitaire (2025)
- **12,7 M$ versés à 334 organismes** pour du fonctionnement quadriennal, dont 218 recevront une majoration moyenne de leur subvention de 15 % pour 2026 et 2027
- **CAM en tournée :** 407 représentations de 84 projets artistiques dans les arrondissements et les villes liées (2026-2027)
- **54 résidences de création** (bibliothèques, librairies, etc.) sur l'ensemble de l'île de Montréal en 2026
- **14 projets de résidences de création à l'international** pour des artistes de Montréal **dans 13 pays** (2025)
- **37 stages financés** dans le milieu artistique en 2026, représentant plus de **21 581 heures au sein des organismes artistiques**
- Près de **500 000 $** investis pour le développement et la sauvegarde des ateliers d'artistes et espaces de création, dont **114 000 $** dans des initiatives en phase de prédémarrage ou de démarrage
- **100 000 $ remis en bourses** aux organismes lauréats et finalistes du **40e Grand Prix du CAM**
- **16 prix et événements de reconnaissance, dont 44% dédiés aux artistes des groupes prioritaires**

Budget de fonctionnement 2027

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL | Montréal



Promesse
par Skawennati
Crédit : JF Savaria

1. Indicateurs de performance du Conseil des arts de Montréal

a) **Évolution du nombre de demandes de subventions déposées, acceptées et refusées** par des organismes et collectifs artistiques montréalais à travers l'ensemble des programmes

b) **Montant moyen des subventions accordées par bénéficiaire** selon le type de programmes (fonctionnement, autres subventions, ateliers d'artistes)

c) Équité et représentativité : **Évolution du soutien financier octroyé à des groupes prioritaires**

d) Consolidation du cœur créatif de Montréal : **Évolution du soutien financier consacré au fonctionnement des organismes**

e) Proximité : **Soutien ou présence des arts dans les territoires moins bien desservis** par le CAM sur l'ensemble de l'Île de Montréal

f) Philanthropie : **Évolution des dons reçus**

1a. Évolution du nombre et du taux de demandes de subventions acceptées, refusées et déposées

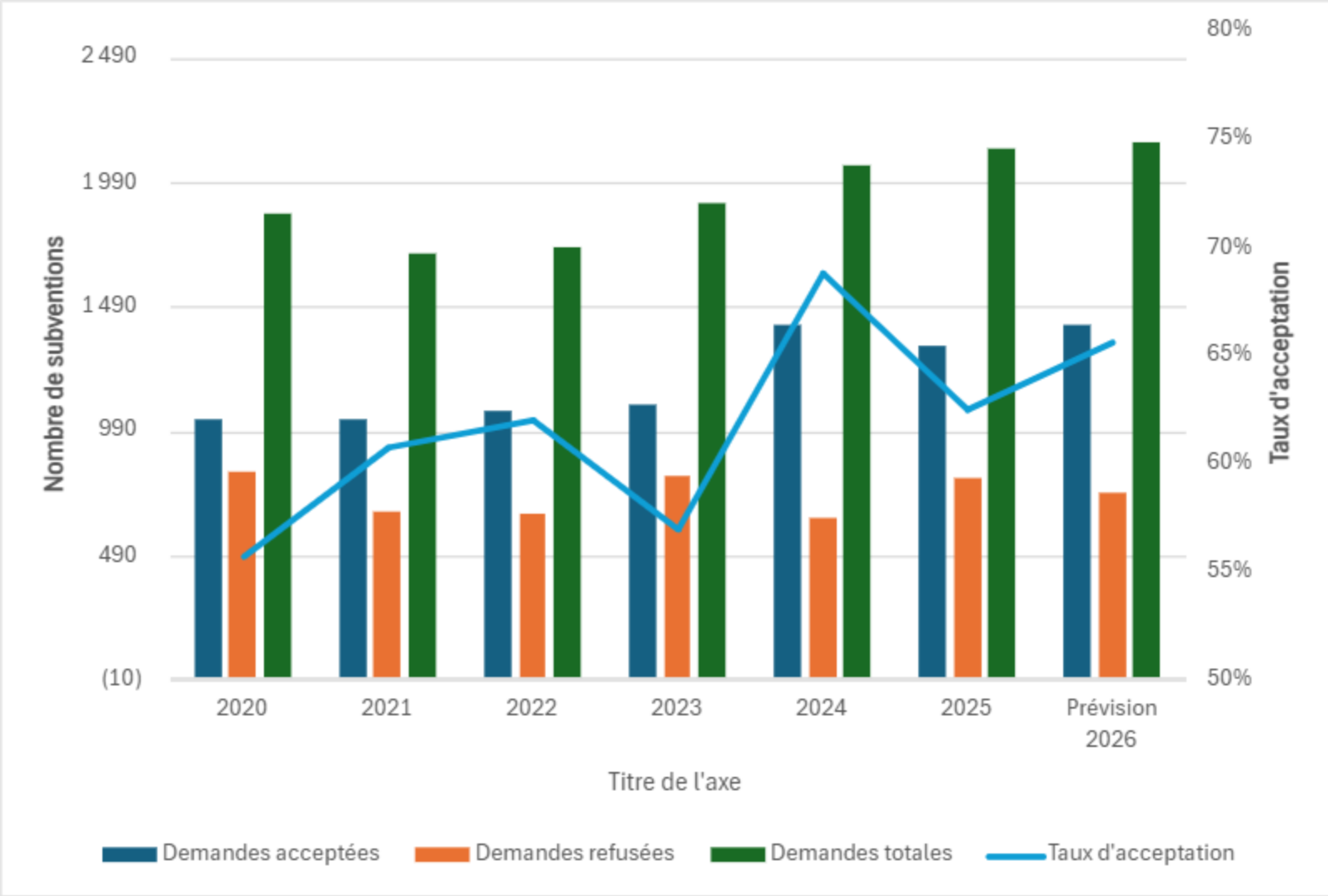

- Nombre de demandes reçues demeure stable (prévision 2154 en 2026 vs réel 2128 en 2025
- Taux d'acceptation passerait de 63% en 2025 à 66% en 2026 (moyenne de 2024 et 2025)

1b. Évolution des subventions versées aux organismes et collectifs (montant moyen accordé par bénéficiaire)

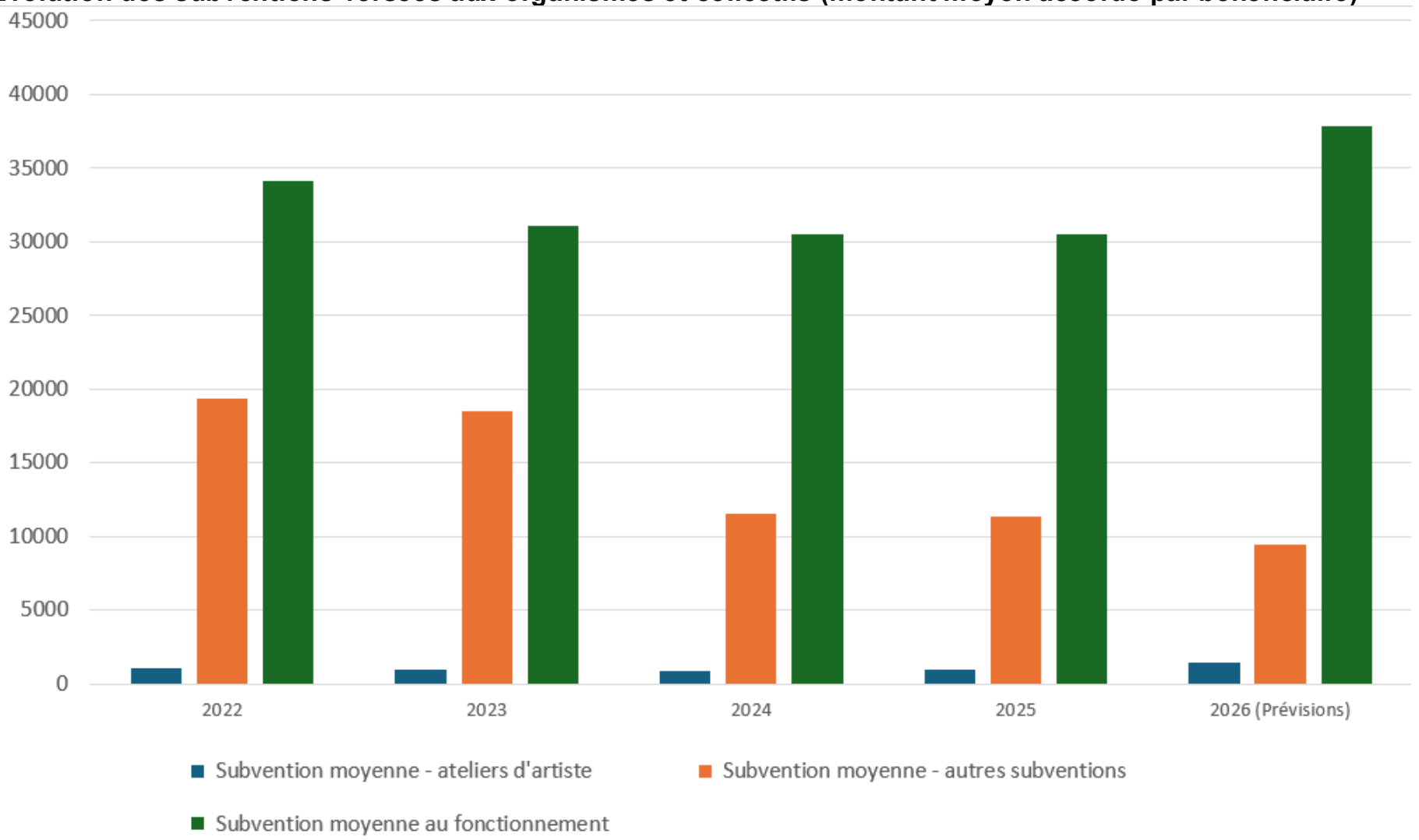

- Subvention moyenne ateliers d'artiste passe de 1000 $ en 2025 à 1427 $ en 2026 (Programme d'accès aux espaces de création)
- Subvention moyenne du fonctionnement passe de 30 510 $ en 2025 à 37 876 $ en 2026 (augmentation de la contribution de l'agglomération)

1c. Équité et représentativité : Évolution du soutien financier octroyé à des groupes prioritaires

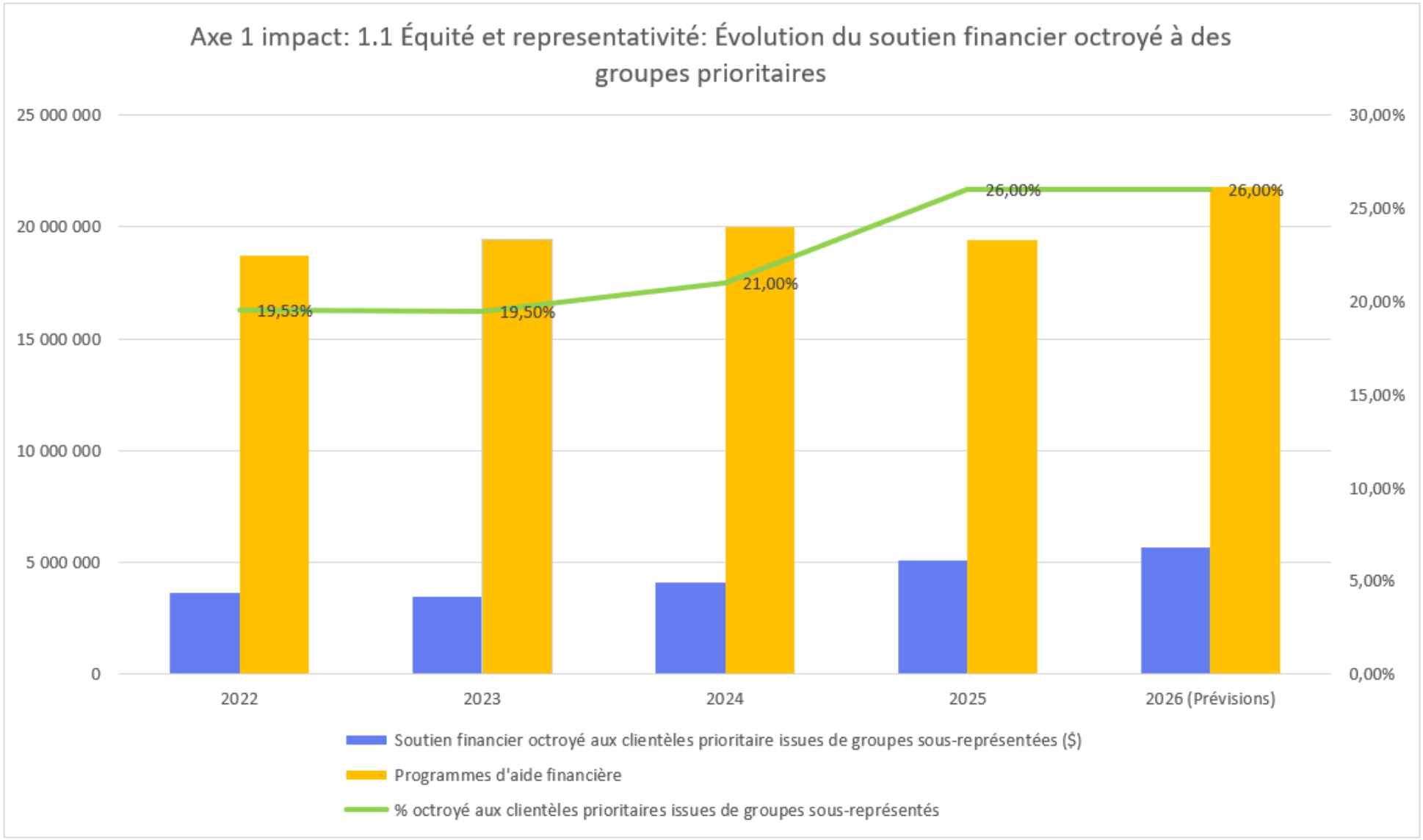

- Le montant accordé aux groupes prioritaires passerait de 5,1 M $ en 2025 à 5,6 M $ en 2026

1d. Évolution du soutien financier consacré au fonctionnement des organismes

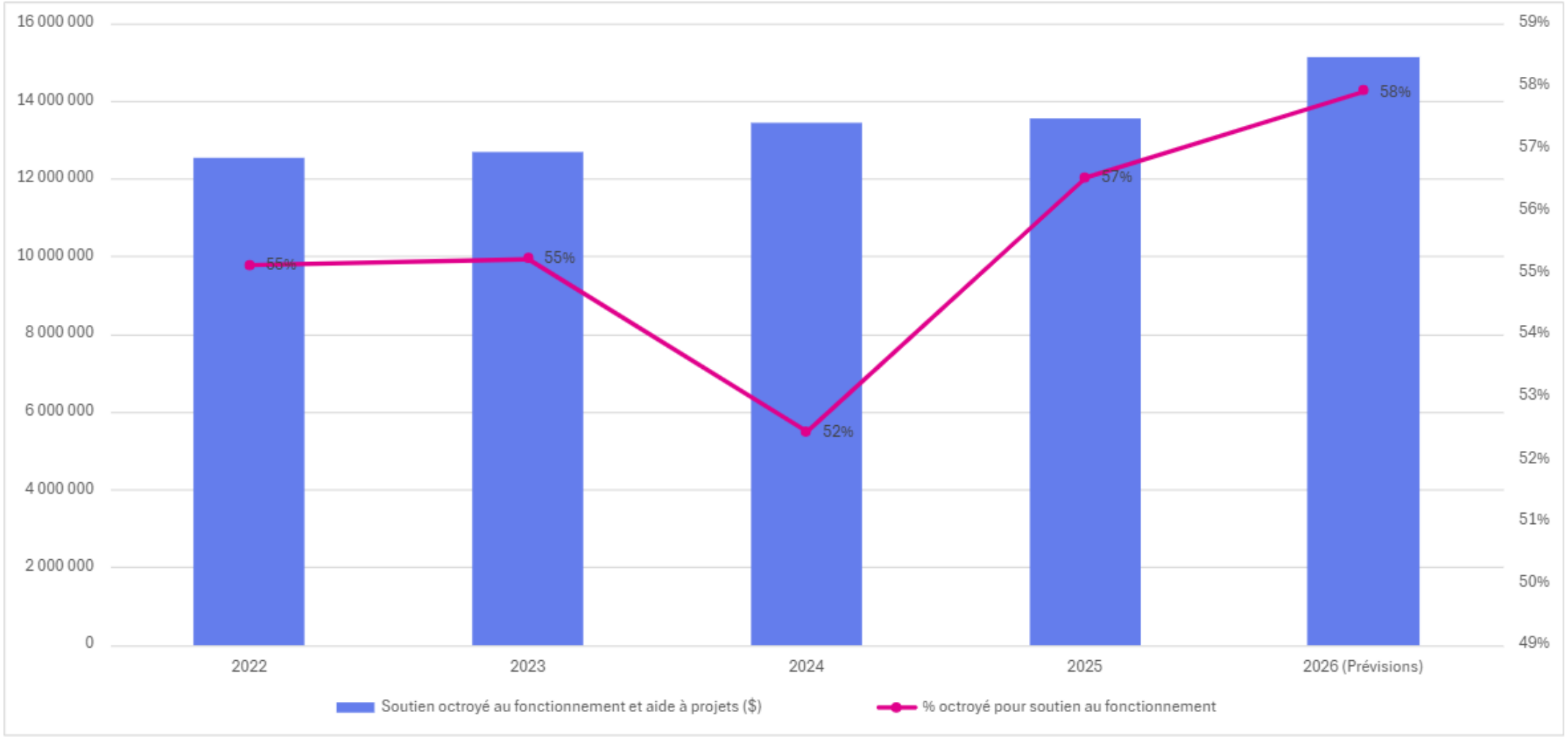

1e. Nombre de projets et de représentations soutenus par le programme du CAM en tournée, présent sur l'ensemble de l'île de Montréal

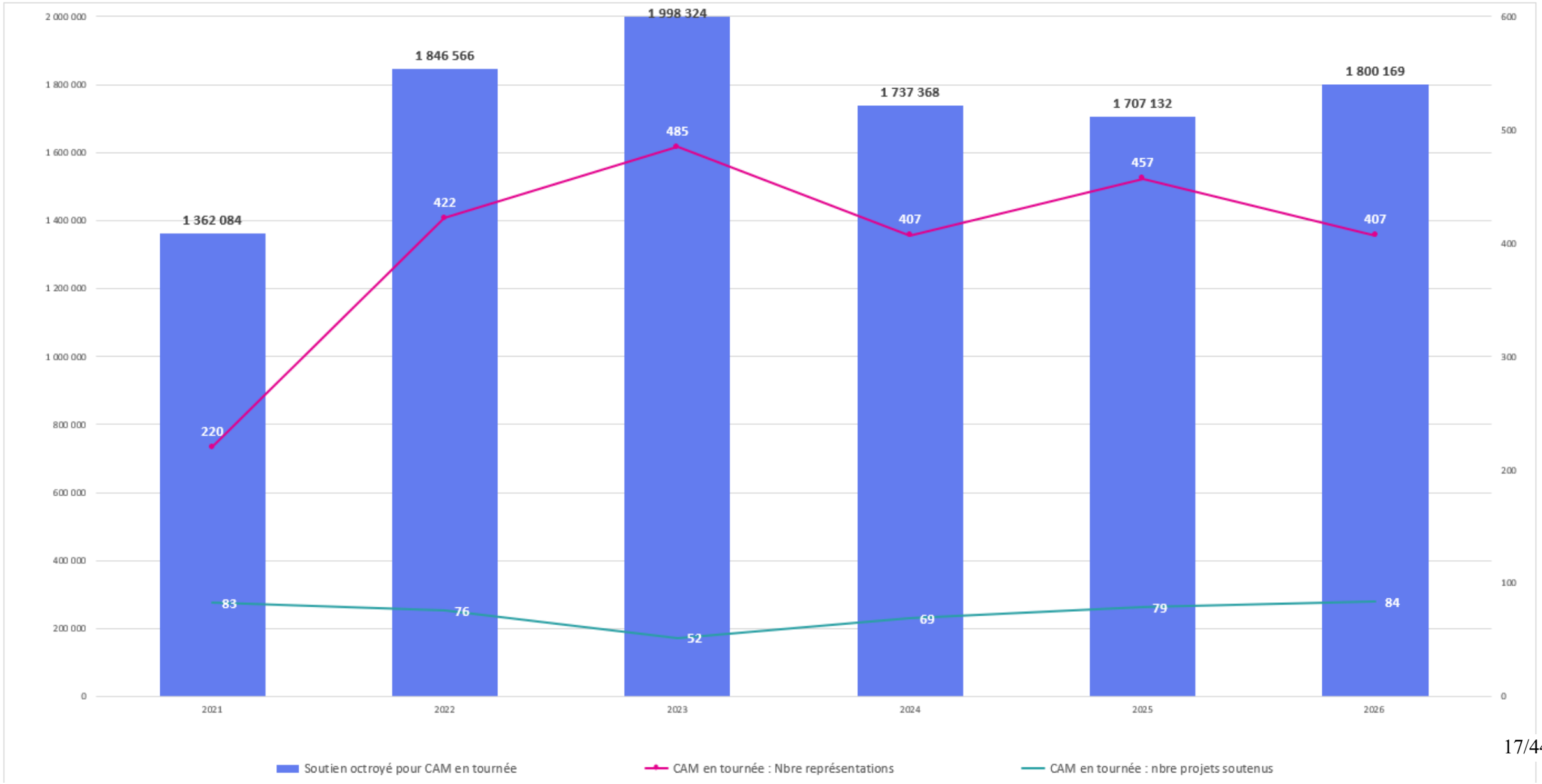

1f. Philanthropie : Évolution des dons

- Prévision 2026 : 350 K $ des revenus en dons

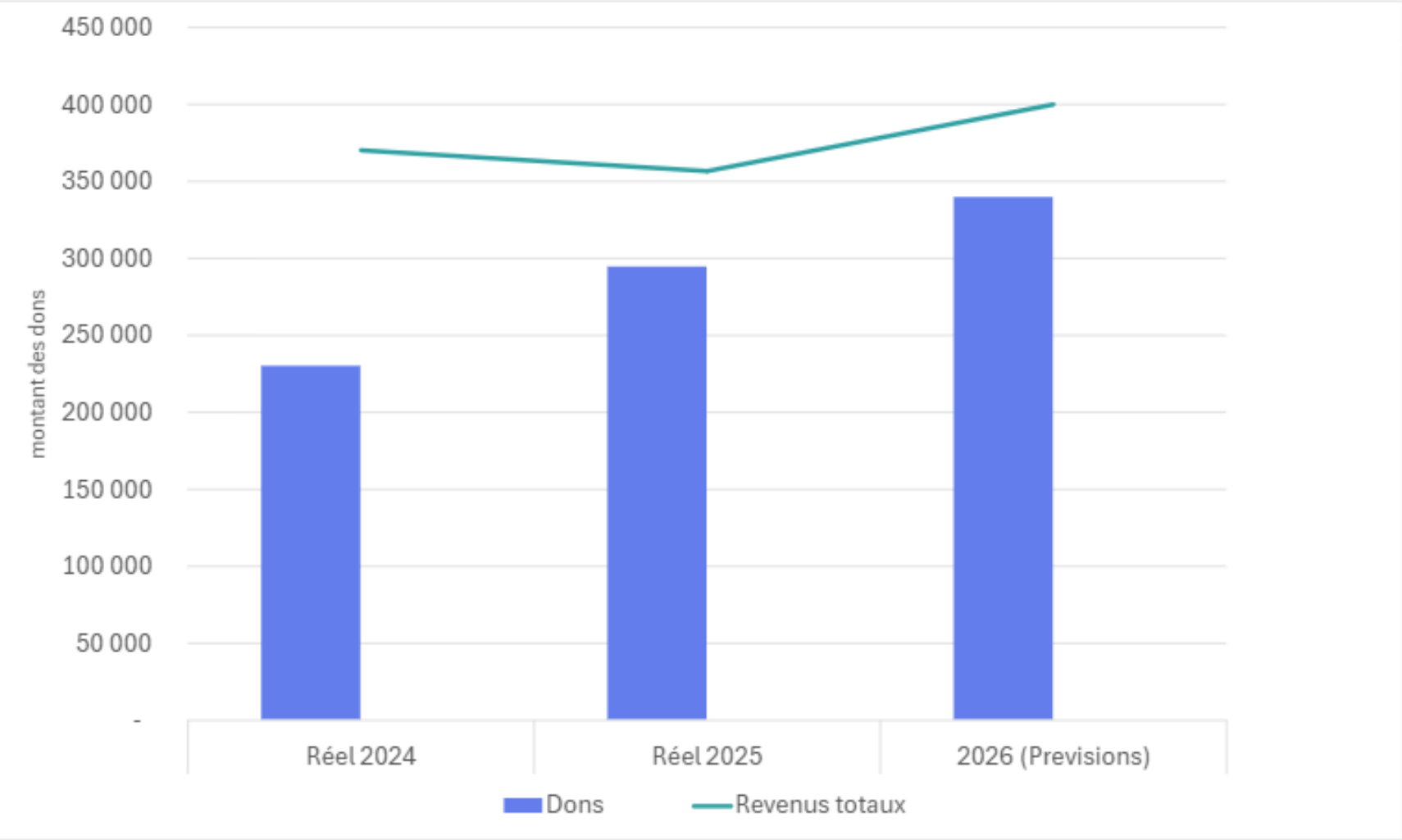

1. Évolution budgétaire 2026 – Revenus

(en milliers de dollars)	Total
Budget original 2026	**26 683,1**
Contribution de l'agglomération de Montréal	-
Contribution Ville de Montréal philanthropie	-
Dons	-
Contributions des partenaires	-
Parrainage fiscal	(300,0)
Évènements de prix	5,8
Maison du Conseil	(51,4)
Intérêts sur placements	20,0
Autres revenus	-
Commandites en services	33,0
Affectation de surplus	174,3
Autres	
Budget modifié 2026	26 564,8
Prévisions 2026	**26 564,8**
Surplus (déficit)	**-**

1. Évolution budgétaire 2026 – Revenus

Explications des principaux écarts B2026 vs B2026 modifié	
Parrainage fiscal	(300,0)
Évènements de prix, prévision révisée selon revenus réels	5,8
Intérêts sur placements, prévision révisée selon revenus réels	20,0
Commandites en services, prévision révisée selon services rendus réels	33,0
Maison du Conseil, prévision révisée selon services rendus réels, plus d'organismes reçus gratuitement	(51,4)
Affectation de surplus	174,3
Total	**(118,3)**

1. Évolution budgétaire 2026 – Dépenses

(en milliers de dollars)	Total
Budget original 2026	**26 683,1**
Programmes d'aide financière	(267,4)
Frais d'intérêts - Ville de Montréal	-
Frais d'administration	80,2
Maison du Conseil des arts de Montréal	15,9
Autres	53,0
Budget modifié 2026	**26 564,8**
Prévisions 2026	**26 564,8**
Surplus (déficit)	**-**
Explications des principaux écarts B2026 vs B2026 modifié	
Parrainage fiscal, conditionnel aux revenus	(288,0)
Autres ajustements dans les programmes	20,6
Autres actions	
Frais d'administration - augmentation des honoraires et des frais juridiques	80,2
Commandites en services - en lien avec hausse de revenus	33,0
Autres	35,9
Total	**(118,3)**

2. Objectifs 2027

- **Objectif 1**: Investir dans le cœur créatif en offrant aux organismes artistiques de nouvelles opportunités d'aides financières ponctuelles pour les accompagner dans leur développement organisationnel (ex. inspiration d'une *Brigade volante* qui vise à répondre à différents types d'enjeux ou défis).
- **Objectif 2:** Favoriser l'innovation et encourager la mutualisation des ressources au sein de la communauté artistique en octroyant des aides financières ponctuelles pour le développement ou la réalisation de projets spéciaux ou projets pilotes.
- **Objectif 3**: Consulter les milieux et préparer le lancement du programme de soutien au fonctionnement quadriennal pour la période 2028-2031.
- **Objectif 4**: Renouveler une entente triennale avec le Conseil des arts et des lettres du Québec pour soutenir le milieu culturel montréalais en fonction des priorités stratégiques des deux organisations et des besoins identifiés par les milieux.
- **Objectif 5**: Structurer une mission culturelle en Allemagne en partenariat avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, en favoriser les retombées afin d'améliorer la mobilité des artistes à l'international.
- **Objectif 6** : Reconfigurer le programme des résidences artistiques internationales copilotées par le CAM et ses partenaires.
- **Objectif 7** : Consolider des initiatives telles que des prix, des bourses et des stages pour renforcer la reconnaissance des artistes des groupes prioritaires identifiés dans la politique d'équité (ex. artistes autochtones).
- **Objectif 8**: Effectuer une cartographie des données pour former un portrait des organismes et collectifs soutenus avec un processus encadrant la collecte ainsi qu'un RACI précisant les rôles et responsabilités en matière de gestion des données.
- **Objectif 9**: Finaliser un guide de l'utilisation de l'Intelligence artificielle dans l'environnement du CAM, le rendre disponible auprès de la communauté artistique et évaluer les besoins et enjeux critiques.

3. Budget 2027

a) Sommaire des revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus						
	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Réel comparatif 2024	Réel comparatif 2025	Prévision comparative 2026	Budget comparatif 2026	Budget 2027
Conseil des arts de Montréal	**22 183,6**	**23 953,5**	**24 701,9**	**23 771,7**	**26 564,8**	**26 683,1**	**28 823,1**
	Dépenses						
	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Réel comparatif 2024	Réel comparatif 2025	Prévision comparative 2026	Budget comparatif 2026	Budget 2027
Conseil des arts de Montréal	**22 407,9**	**23 543,9**	**24 458,9**	**24 108,7**	**26 564,8**	**26 683,1**	**28 823,1**
Surplus (déficit)	**(224,2)**	**409,6**	**243,0**	**(337,0)**	**0,0**	**0,0**	**(0,00)**

3. Budget 2027

b) Principaux écarts 2027 vs 2026 – Revenus

(en milliers de dollars)	Total
Comparatif 2026	**26 564,8**
Contribution de l'agglomération de Montréal	2 500,0
Évènements de prix	(15,8)
Maison du Conseil	1,4
Intérêts sur placements	(20,0)
Commandites en services	(33,0)
Variation totale	2 258,3
Budget 2027	**28 823,08**

3. Budget 2027

b) Principaux écarts 2027 vs 2026 – Dépenses

(en milliers de dollars)	Total
Comparatif 2026	**26 564,8**
Programme général	414,0
Initiatives territoriales	596,7
Initiatives stratégiques	174,5
Les prix	40,0
Autres actions	836,6
Frais d'administration	41,5
Maison du Conseil des arts	178,1
Autres	(23,0)
Variation totale	2 258,3
Budget 2027	**28 823,1**

3. Budget 2027 – Variations de l'effectif par catégories d'emplois (a-p.)

	Années-personnes					
	Budget comparatif 2022	**Budget comparatif 2023**	**Budget comparatif 2024**	**Budget comparatif 2025**	**Budget comparatif 2026**	**Budget 2027**
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et hors cadres - Conseil des arts (1)	4,7	5,7	5,7	4,7	9,7	9,7
Cadres et hors cadres - Maison du Conseil (1)	0,3	0,3	0,3	0,3	1,3	1,3
Sous-total — Cadres	**5,0**	**6,0**	**6,0**	**5,0**	**11,0**	**11,0**
Personnel soutien - Conseil des arts (1)	5,6	5,6	3,7	3,2	2,5	2,5
Personnel soutien - Maison du Conseil (1)	2,4	1,3	3,3	1,8	2,5	1,5
Professionnels - Conseil des arts	21,9	20,7	21,0	24,0	19,0	19,0
Professionnels - Maison du Conseil	1,5	1,5	1,0	1,0	-	-
	36,4	**35,1**	**35,0**	**35,0**	**35,0**	**34,0**

(1) En raison de la syndicalisation, les directions ainsi que le personnel non syndiqué sont désormais regroupés sous Cadres et hors cadres. L'effectif au sein de l'organisation demeure constant.

Période de questions



Corps fantômes
de La Messe basse
Crédit : Danny Taill

Annexes



Manuel Mathieu
Crédit : Jeanne Tétrault

Annexes

1. Mission
2. Organigramme 2026
3. Objectifs et réalisations 2026
4. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Annexes – Budget de fonctionnement

5. Budget 2027 : Revenus et dépenses par objets
6. Budget 2027 : Revenus et dépenses par objets – Explication des écarts
7. Budget 2027 : Dépenses par catégories d’emplois



Camion d'intervention artistique
Bazar Création
Crédit : Benoît Z Leroux

1. Mission

Le Conseil des arts de Montréal repère, accompagne, soutient et reconnaît la création, la production et la diffusion artistiques professionnelles montréalaises. Sa raison d'être est d'assurer la vitalité artistique sur l'ensemble de l'Île de Montréal.

L'équité, l'audace, l'agilité, la proximité et l'éthique sont les valeurs sur lesquelles le Conseil mise en vue d'être reconnu comme un leader et catalyseur d'un écosystème des milieux artistiques montréalais encore plus inclusifs, durables et résilients au bénéfice des citoyennes et des citoyens.



2. Organigramme 2026

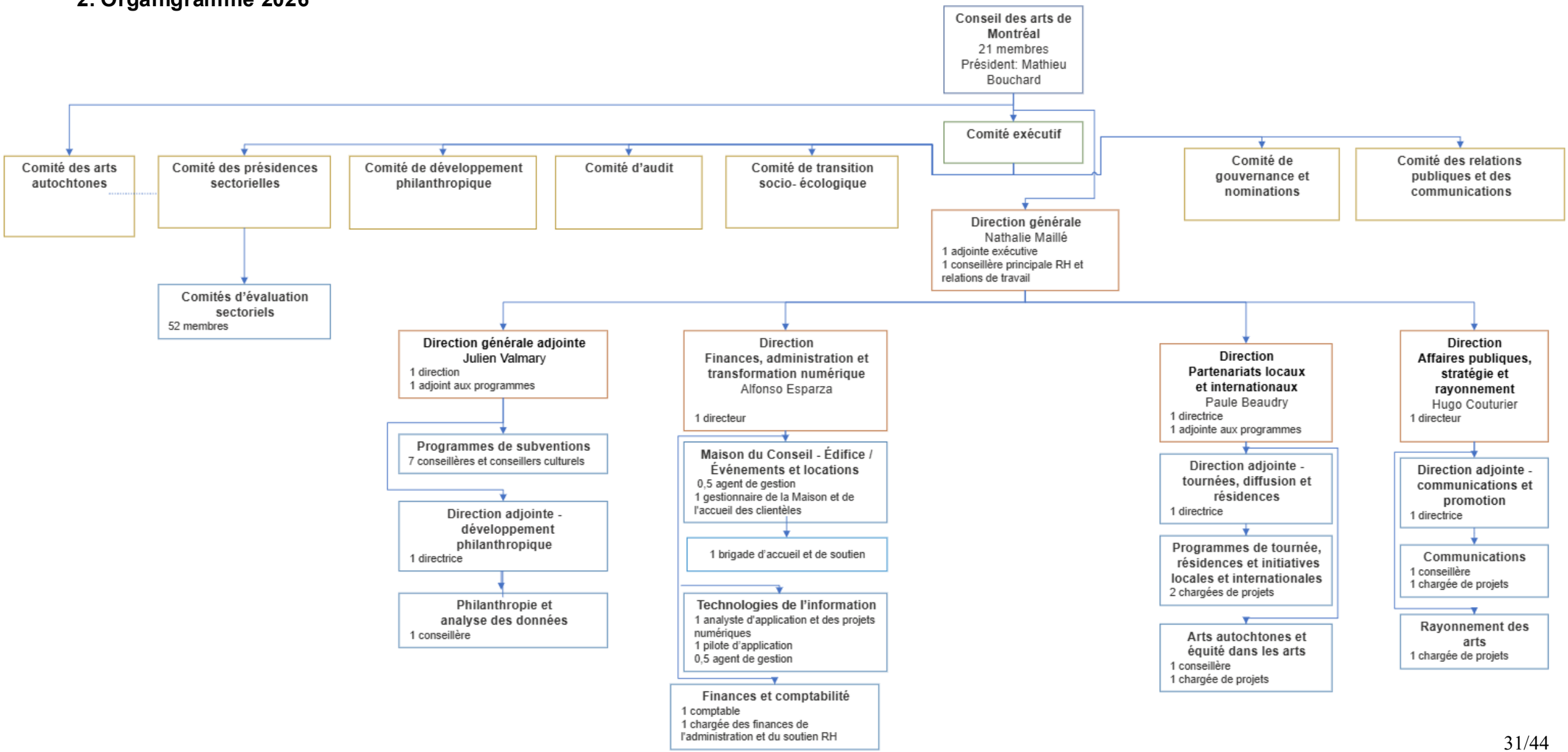

Annexes

Indicateurs



Village numérique Mutek
XXn Iregular
Crédit : Vivien Gau

3. Objectifs et réalisations 2026

Objectif 1 : Harmoniser les processus de financement avec la Ville et les autres partenaires pour maximiser la portée, l'efficacité et le rayonnement et viser la complémentarité de nos mandat respectif.

- Réalisation : Cinq rencontres portant sur les rôles et responsabilités du CAM et du Service de la culture. Collaboration portant notamment sur le CAM en tournée, les Événements et festivals et les Espaces créatifs et ateliers d'artistes.

Objectif 2 : Permettre à la communauté artistique l'utilisation de la Maison du Conseil et en faire un lieu accessible pour leurs activités de formation, réseautage et de développement

- Réalisation: 60 événements tenus dans l'Atrium de la Maison du Conseil; 14 organismes artistiques accueillis gratuitement pour des lancements de projets, chantiers d'information, vernissages, séances d'information, etc; sept expositions.

Objectif 3 : Inaugurer une œuvre d'art publique éphémère signée par une artiste autochtone à l'extérieur de l'Édifice Gaston-Miron à l'été 2026.

- Réalisation: L'oeuvre *Promesse* de l'artiste mohawk Skawennati a été exposée sur la façade de juin à septembre 2026.

Objectif 4 : Lancer la première campagne annuelle de financement du CAM avec pour objectif d'élargir la base de donateurs et financer 70 bourses à remettre aux artistes et organismes artistiques

- Réalisation: Consultation à l'automne 2026 du milieu artistique, des donateurs et donatrices, de l'équipe et du conseil d'administration afin d'éclairer l'évolution et les orientations futures des actions philanthropiques du CAM.

3. Objectifs et réalisations 2026 (suite)

Objectif 5 : Organiser une activité favorisant la mutualisation des savoirs et des pratiques à destination des milieux artistiques.

- Réalisation: Lancement d'un plan d'action conjoint avec la Ville de Montréal sur les Espaces créatifs et ateliers de création aux Ateliers Belleville en novembre 2026.

Objectif 6 : Réaliser une étude longitudinale sur les impacts du parrainage fiscal sur le développement de la culture philanthropique des organismes.

- Réalisation: Projet en collaboration avec HEC Montréal, rapport final en décembre 2026. L'analyse dégagera les tendances selon différents critères, tels que le mandat et le secteur d'activité des organismes.

Objectif 7 : Finaliser une entente de partenariat avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour la planification et la coordination de missions conjointes.

- Réalisation: Signature d'une entente de collaboration de deux ans pour la mise en œuvre de quatre missions culturelles, deux à l'international et deux au Canada.

Objectif 8 : Élaborer un document stratégique définissant la vision et les objectifs visant à accroître la présence internationale des milieux artistiques montréalais, en collaboration avec les principaux partenaires et réseaux.

- Réalisation: Mission culturelle et économique en Corée du Sud dirigée par la mairesse en février 2026. Deux ententes bilatérales signées avec la Seoul Foundation for Arts and Culture et la Busan Cultural Foundation.

3. Objectifs et réalisations 2026 (suite)

Objectif 9 : Contribuer au comité de pilotage de Montréal métropole culturelle.

- Réalisation: En février 2026, l'alliance Montréal métropole culturelle a été formellement relancée par la mairesse Soraya Martinez Ferrada, en partenariat avec le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, Culture Montréal, le Conseil des arts de Montréal, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Tourisme Montréal.

4. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Aucun incident.

Annexes

Budget de fonctionnement



L'OSM à l'Esplanade du parc Olympique
Crédit : Antoine Sai

5. Budget 2027 – Revenus par objets

(en milliers de dollars)

Revenus	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Réel comparatif 2024	Réel comparatif 2025	Prévision Comparatif 2026	Budget Comparatif 2026	Budget 2027
Contribution de l'agglomération de Montréal	20 835,70	21 506,60	21 936,70	21 936,70	24 436,70	24 436,70	26 936,70
Contribution Ville de Montréal philanthropie	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dons	187,79	249,05	230,00	294,68	350,00	350,00	350,00
Contributions des partenaires	20,00	160,00	78,93	60,00	60,00	60,00	60,00
Parrainage fiscal	555,72	793,95	781	164,82	400,00	700,00	400,00
Évènements de prix	157,05	86,55	90	103,53	110,83	105,00	95,00
	21 756,26	22 796,14	23 265,96	22 559,74	25 357,53	25 651,70	27 841,70
Maison du Conseil	276,52	309,87	345	335,40	330,00	381,38	331,38
Intérêts sur placements	150,84	847,50	1 046	780,97	620,00	600,00	600,00
Autres revenus	0,00	0,00 -		0,00	0,00	0,00	0,00
Commandites en services	0,00	0,00	45	95,62	83,00	50,00	50,00
Affectation de surplus	0,00	0,00	0,00	0,00	174,28		
Total	**22 183,61**	**23 953,52**	**24 701,92**	**23 771,72**	**26 564,81**	**26 683,08**	**28 823,08**

5 Budget 2027 – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

Charges	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Réel comparatif 2024	Réel comparatif 2025	Prévision Comparatif 2026	Budget Comparatif 2026	Budget 2027
Programme général	13 041,88	13 137,54	13 930,57	14 009,41	15 698,19	15 612,19	16 112,19
Fonctionnement (quadriennal et bisannuel)	10 315,90	10 657,84	11 114,50	10 984,27	12 612,59	12 655,50	12 655,50
Projets	2 231,70	2 022,40	2 329,62	2 559,05	2 585,60	2 456,69	2 956,69
Ateliers d'artistes	494,28	457,30	486,45	466,10	500,00	500,00	500,00
Autres	0,00	0,00	-		0,00	0,00	0,00
Parrainage fiscal	533,44	762,28	749,17	160,37	384,00	672,00	384,00
	13 575,32	13 899,82	14 679,74	14 169,78	16 082,19	16 284,19	16 496,19
Initiatives territoriales	2 656,15	2 829,39	2 572,00	2 508,75	2 623,47	2 665,17	3 220,17
Initiatives stratégiques	1 695,34	1 848,22	1 794,71	1 879,51	1 815,96	1 700,41	1 990,41
Les prix	474,19	489,74	513,32	504,78	555,00	555,00	595,00
Autres actions	317,99	349,34	454,30	465,88	518,00	657,23	1 354,57
	18 718,99	19 416,50	20 014,07	19 528,70	21 594,62	21 862,00	23 656,34
Frais d'administration	3 245,64	3 459,24	3 685,16	3 774,32	4 153,43	4 073,23	4 194,93
Commandites en services	0,00	0,00	45,37	95,62	83,00	50,00	50,00
Frais d'intérêts - Ville de Montréal	0,00	265,70	330,20	251,11	300,00	300,00	300,00
Charge d'amortissement	0,00	0,00	8,47	17,85	20,00	0,00	30,00
Maison du Conseil	443,23	402,48	375,67	441,10	413,75	397,85	591,81
Total	**22 407,86**	**23 543,92**	**24 458,94**	**24 108,70**	**26 564,80**	**26 683,08**	**28 823,08**
Excédent (déficit)	**(224,25)**	**409,60**	**242,98**	**(336,98)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

6. Budget 2027 – Revenus et dépenses par objets – explications des principaux écarts

Revenus

- Contribution de l'agglomération de Montréal : 2,5 M $
- Prévisions conservatrices billets Grand Prix, intérêts et commandites en services : (67 K $)

Dépenses

- Bonification du programme général des subventions : 414 K $
- Bonification des programmes aux initiatives territoriales (soutien aux retombées des missions internationales) : 597 K $
- Bonification initiatives stratégiques et prix : 214 K $
- Bonification autres actions (brigade volante, mutualisation, projets spéciaux) : 837 K $
- Maison du Conseil des arts, honoraires et autres dépenses : 196 K $

7. Budget 2027 - Dépenses par catégories d'emplois

	(en milliers de dollars)					
	Budget comparatif 2022	**Budget comparatif 2023**	**Budget comparatif 2024**	**Budget comparatif 2025**	**Budget comparatif 2026**	**Budget 2027**
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres - Conseil des arts	728,0	862,5	935,5	804,4	1 471,7	1 472,2
Cadre - Maison du Conseil	41,0	41,0	42,2	43,5	197,4	197,3
Sous-total — Cadres	**769,0**	**903,5**	**977,8**	**847,9**	**1 669,1**	**1 669,5**
Personnel soutien - Conseil des arts	325,0	349,1	253,4	192,3	233,4	164,6
Personnel soutien - Maison du Conseil	112,0	128,4	134,6	104,6	140,1	98,7
Professionnels - Conseil des arts	1 921,0	2 009,3	2 126,9	2 266,0	1 823,7	1 993,2
Professionnels - Maison du Conseil	119,0	124,8	82,1	90,7	-	-
	3 246,0	**3 515,1**	**3 574,9**	**3 501,5**	**3 866,3**	**3 926,1**

Annexes

Rémunération des membres de la haute direction



Exposition Agency au MAI
Crédit : David Wong

1. Budget 2027 – Rémunération des membres de la haute direction

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	PRÉVISION 2026	RÉEL 2025					
Noms et fonctions	Rémunération annuelle de base	Rémunération annuelle de base versée	Rémunération variable versée	Contribution au régime de retraite assumée par le CAM	Contribution à l'assurance collective assumée par le CAM	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale pour l'année financière précédente
Nathalie Maillé, directrice générale	216 065 $	200 272 $	4 000 $	14 019 $	2 046 $	4 000 $ (1)	224 337 $
Julien Valmary, directeur général adjoint	156 555 $	136 044 $	- $	9 523 $	4 525 $	- $	150 092 $
Paule Beaudry, directrice partenariats locaux et internationaux	133 958 $	130 102 $	- $	5 659 $	1 942 $	- $	137 703 $
Hugo Couturier, directeur affaires publiques, stratégie et rayonnement	133 958 $	130 202 $	- $	5 208 $	4 516 $	- $	139 926 $
Alfonso Esparza, directeur finances, administration et transformation numérique	126 690 $	123 138 $	- $	4 925 $	1 932 $	- $	129 995 $

(1) : Allocation automobile

Coordonnées

1210, rue Sherbrooke Est, Montréal

Alfonso Esparza
Directeur de l’administration, des finances et de la transformation numérique
alfonso.esparza@montreal.ca / 514-280-3589

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL | Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.05

2026/11/24
19:00

(3)

Dossier # : 1260310008

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la réglementation_de l'accès à l'information et des élections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2027 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Il est recommandé :
de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 24 novembre 2026, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 17 décembre 2026, le budget 2027 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Signé par Genevieve GOUDREAULT **Le** 2026-11-20 13:30

Signataire : Genevieve GOUDREAULT

_____

Directrice générale adjointe – Développement et affaires institutionnelles
Direction générale , Direction générale adjointe - développement et affaires institutionnelles

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260310008**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la réglementation_de l'accès à l'information et des élections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2027 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2027 de l'Office municipal d'habitation de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-28

Domenico ZAMBITO
chef(fe) de division - greffier(-iere) adjoint(e)-elections acces info. commis. reglem.

Tél : 514-872-3125
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-11-20

Budget 2027





omhm

Table des matières

03 MESSAGE DE LA DIRECTION

04 MISSION, VISION ET VALEURS

06 OBJECTIFS 2027

08 FAITS SAILLANTS

09 BUDGETS

19 AVOIR DES PROGRAMMES

20 ÉTAT DU PARC IMMOBILIER

23 GOUVERNANCE

Message de la direction

2027 : poursuivre la transformation, concrétiser nos ambitions

En 2026, l'OMHM a amorcé le déploiement de son Plan stratégique 2026-2029 et posé les bases de transformations importantes. En 2027, nous poursuivons sur cette lancée avec la même ambition : améliorer la vie des citoyennes et citoyens, optimiser nos services et soutenir nos équipes.

Cette année, nous franchirons de nouvelles étapes pour simplifier l'accès à nos services, favoriser la stabilité résidentielle et renforcer les communautés. Nous poursuivrons aussi nos investissements pour préserver notre parc immobilier et développer de nouveaux logements sociaux et abordables. Face à la crise du logement et à la hausse de l'itinérance à Montréal, chaque logement préservé ou ajouté compte.

Nous continuerons également à améliorer nos façons de travailler en modernisant nos outils, en misant sur les données et l'innovation et en réduisant notre empreinte environnementale. Ces avancées reposent sur l'expertise de notre équipe et sur la collaboration avec nos partenaires.

C'est dans cet esprit que nous abordons 2027 : avec un budget qui soutient nos ambitions et les personnes qui font vivre notre mission au quotidien.



Sylvie Crispo
Présidente du conseil d'administration



Isabelle Pépin
Directrice générale

Mission

Améliorer les conditions de vie des familles et des personnes à faible revenu en offrant des logements et des services de qualité, tout en favorisant leur pouvoir d'influence et d'action.

Vision

Être un acteur clé et un partenaire engagé dans la création de milieux de vie inclusifs, durables et humains, en soutenant l'accès à des logements de qualité et à des services adaptés pour répondre aux besoins des ménages à faible revenu ou à revenu modeste.

Valeurs

Nos valeurs représentent les principes fondamentaux qui guident chacune de nos actions. Elles définissent notre identité et orientent nos interactions avec les locataires, le personnel, les partenaires et la communauté.

- **Respect**
- **Collaboration**
- **Innovation**
- **Inclusion et diversité**
- **Excellence organisationnelle**



Lors du lancement du Plan stratégique 2026-2029, en février 2026, Isabelle Pépin, directrice générale de l'OMHM, souligne l'importance de la proximité, de l'écoute et de la bienveillance pour mieux répondre aux besoins des locataires et favoriser leur stabilité résidentielle.





Objectifs 2027
En route vers notre Destination 2029

- Accélérer le développement de nouveaux logements sociaux, abordables et inclusifs par une approche efficiente, agile et coordonnée avec nos partenaires communautaires, privés et gouvernementaux.
- Optimiser l'accès à nos services dans nos quatre bureaux de proximité et notre porte d'entrée téléphonique unique afin de simplifier le parcours des citoyennes et citoyens.
- Renforcer la stabilité résidentielle en mettant en place un cadre de soutien et d'accompagnement des locataires en difficulté, en collaboration avec nos partenaires communautaires et institutionnels.
- Poursuivre la mise à niveau du parc immobilier et la mise en œuvre des plans de maintien préventifs des actifs afin de préserver la qualité et la pérennité des immeubles.
- Moderniser la gestion de notre parc immobilier en développant nos outils de gestion et de reddition de comptes et en poursuivant l'adoption de pratiques de gestion intégrée de l'immobilier.
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan climat afin de réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre de l'organisation.
- Améliorer nos façons de travailler en misant sur l'amélioration continue, l'innovation, les outils technologiques et une meilleure utilisation des données, notamment grâce à l'Académie OMHM. Lancé à l'automne 2026, ce centre de formation développe les compétences d'aujourd'hui et de demain, contribuant ainsi à faire de l'OMHM un employeur de destination.



Budget
2027
Fait saillants

L'Office municipal d'habitation de Montréal annonce un budget annuel de 630,3 M$ pour l'exercice 2027 en soutien et en continuité du déploiement des quatre priorités de son plan stratégique **Destination 2029.**

Pour financer cette enveloppe, notre modèle repose sur une structure de financement mixte et rigoureuse :

- Contribution des partenaires et autres subventions (71,3 %) : Financement majeur provenant des différents paliers de l'État pour soutenir le logement social.
- Revenus (27,0 %) : Contributions des locataires, indexées équitablement selon les revenus des ménages.
- Autres revenus (1,7 %).

Chaque dollar investi est maximisé pour générer un impact direct sur la qualité de vie des usagers et la pérennité de notre patrimoine collectif.

Près de
41 300
Ménages

630,3 M$
Budget annuel

5,1 milliards
Actif immobilisé

33,5 M$
Taxes municipales
et scolaires

Budget **OMHM**

REVENUS (en milliers de dollars)	2026 ($)	2027 ($)	ÉCART ($)
HLM	458 370	479 295	20 925
PSL	92 800	96 500	3 700
LAQ	31 505	32 928	1 423
AccèsLogis	11 737	11 827	90
Hors programmes	7 488	9 794	2 306
OMHM	**601 900**	**630 344**	**28 444**

Les montants de l'année 2026 incluent des ajustements ainsi que les autorisations budgétaires confirmées en cours d'année.



Budget **HLM** et **PSL**

REVENUS (en milliers de dollars)	2026 ($)	2027 ($)	ÉCART ($)
Revenus	118 655	126 282	7 627
Travaux majeurs capitalisés	43 770	45 435	1 665
Subvention PSL	92 800	96 500	3 700
Contribution des partenaires	294 803	306 310	11 507
Réserves et financement	1 142	1 268	126
TOTAL	**551 170**	**575 795**	**24 625**

DÉPENSES (en milliers de dollars)	2026 ($)	2027 ($)	ÉCART ($)
Ressources humaines	44 132	46 203	2 071
Administration	12 941	12 612	(329)
Conciergerie et entretien	25 347	23 982	(1 365)
Service à la clientèle	3 229	3 373	144
Énergie, taxes, assurances et sinistres	71 529	72 239	710
Travaux majeurs	230 306	250 000	19 694
Financement	70 886	70 886	-
Versement aux propriétaires	92 800	96 500	3 700
TOTAL	**551 170**	**575 795**	**24 625**
SURPLUS (DÉFICIT)	**0**	**0**	**0**

Budget **HLM** et **PSL**

LE PROGRAMME HABITATIONS À LOYER MODIQUE (HLM)

Le programme HLM s'adresse à des ménages à faible revenu qui sont sélectionnés en fonction de leur condition socio-économique. Il permet aux locataires de payer un loyer correspondant à 25 % de leur revenu. Le déficit d'exploitation de ces logements est financé par les gouvernements fédéral (55 %) et provincial (35 %), de même que par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (10 %). On notera toutefois qu'en 2027, la convention de financement du gouvernement fédéral sera échue pour 74 % des bâtiments du parc HLM. Le Gouvernement du Québec et la CMM continuent d'assumer le financement du déficit d'exploitation de ces logements.

Le budget 2027 alloué au programme HLM comprend une enveloppe globale de 479,3 M$ pour répondre aux défis de modernisation de nos infrastructures tout en maintenant un accompagnement de proximité de haute qualité.

Le parc immobilier HLM comprend 20 810 logements. Environ 11 000 logements sont destinés à des personnes de 60 ans et plus, les autres sont réservés à des familles et à des personnes seules de moins de 60 ans.

LES PROGRAMMES SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL)

Les PSL permettent à des ménages à faible revenu d'habiter dans des logements qui font partie du marché locatif privé ou qui appartiennent à des coopératives d'habitation (COOP) ou à des organismes sans but lucratif (OSBL) et à l'OMHM. Ces programmes permettent à des locataires admissibles de payer un loyer correspondant à 25 % de leur revenu. La Société d'habitation du Québec (SHQ) verse les subventions pour combler la différence entre le coût réel du loyer au bail et le montant payé par le locataire.

Un budget de 96,5 M$ est accordé au PSL en vue de soutenir de nombreuses familles, personnes seules, aînés et personnes en situation de vulnérabilité dans leur parcours résidentiel.

20 810
Logements HLM

17 204
Unités PSL sous gestion pour les locataires

250 M$
Budget en travaux de maintien des actifs et en travaux majeurs

4,7 M$
Soutien à la clientèle

96,5 M$ (PSL)
Versements aux propriétaires

Budget **LAQ**

LE PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (LAQ)

Le programme LAQ visait à augmenter l'offre de logements abordables dans les municipalités où le taux d'inoccupation est faible. Les subventions étaient reçues lors de la construction. Elles représentaient environ 70 % des coûts de construction. Une fois construite, l'habitation devait s'autofinancer.

Le programme a pris fin en 2010. À terme, l'OMHM a construit 1 699 logements, dont 1 259 logements pour aînés regroupés dans 10 résidences du réseau ENHARMONIE et 440 logements pour familles.

Le budget 2027 prévoit le financement nécessaire à la poursuite du programme afin de soutenir l'exploitation des immeubles, le maintien des services aux résidants et la préservation des actifs, permettant d'offrir des logements abordables, sécuritaires et de qualité aux ménages visés. Par cet investissement, l'OMHM réaffirme son engagement envers l'accessibilité au logement et le développement de milieux de vie favorisant la stabilité résidentielle et l'inclusion sociale.

1 699
Logements à loyer abordable

32,9 M$
Budget annuel

498 M$
Actif immobilisé



Budget
LAQ

REVENUS (en milliers de dollars)	2026 ($)	2027 ($)	ÉCART ($)
Revenus	26 448	27 335	887
Subvention PSL	810	1 107	297
Réserves et financement	4 247	4 486	239
TOTAL	**31 505**	**32 928**	**1 423**

DÉPENSES (en milliers de dollars)	2026 ($)	2027 ($)	ÉCART ($)
Ressources humaines	6 031	6 075	44
Administration	1 102	1 046	(56)
Conciergerie et entretien	2 574	2 593	19
Service à la clientèle	4 648	4 755	107
Énergie, taxes, assurances et sinistres	6 267	6 229	(38)
Travaux majeurs	5 082	5 257	175
Financement	4 960	5 048	88
Réserves	1 146	1 127	(19)
TOTAL	**31 810**	**32 130**	**320**
SURPLUS (DÉFICIT)	**(305)**	**798**	**1 103**

Budget
Accès Logis

REVENUS (en milliers de dollars)	2026 ($)	2027 ($)	ÉCART ($)
Revenus	10 124	10 581	457
Subvention PSL	1 613	1 246	(367)
TOTAL	**11 737**	**11 827**	**90**

DÉPENSES (en milliers de dollars)	2026 ($)	2027 ($)	ÉCART ($)
Ressources humaines	1 217	1 215	(2)
Administration	514	474	(40)
Conciergerie et entretien	779	788	9
Service à la clientèle	683	711	28
Énergie, taxes, assurances et sinistres	2 770	2 793	23
Travaux majeurs	170	131	(39)
Financement	4 898	4 816	(82)
Réserves	410	493	83
TOTAL	**11 441**	**11 421**	**(20)**
SURPLUS (DÉFICIT)	**296**	**406**	**110**

Les montants de l'année 2026 incluent des ajustements ainsi que les autorisations budgétaires confirmées en cours d'année.

Budget
Accès Logis

488
Logements à loyer abordable

10,6 M$
Revenus annuels

1,2 M$
Subvention PSL

LE PROGRAMME ACCÈSLOGIS (ACL)

Depuis 2011, le programme ACL a permis à l'OMHM de développer son parc immobilier. Les projets sont subventionnés à la construction et doivent s'autofinancer par la suite. La moitié des locataires de ces habitations est admissible à une réduction de loyer grâce à des subventions.



Budget
Hors programmes

HORS PROGRAMMES

En 2007, l'OMHM s'est porté acquéreur de quatre immeubles sur le site de Benny Farm sans bénéficier de subvention. Cette propriété acquise hors programmes regroupe 237 logements.

Depuis l'automne 2023, l'OMHM gère 40 logements situés dans 3 ensembles immobiliers qui nous ont été octroyés à la suite d'une reprise par le gouvernement.

En 2025, la Ville de Montréal a confié à l'OMHM la gestion des habitations Carrefour-des-Neiges comprenant 31 bâtiments et 743 unités, dont une trentaine d'espaces commerciaux.

En 2026, l'OMHM et l'organisme Mission Unitaînés ont inauguré les habitations de la Promenade, un immeuble de 100 logements légué à l'OMHM au bénéfice des personnes aînées de l'est de Montréal.

En 2026, un partenariat stratégique est né entre l'OMHM et Communia, un organisme sans but lucratif indépendant dédié au développement de logements sociaux et abordables. Cette collaboration met à profit l'expertise reconnue de l'OMHM en développement et en gestion immobilière afin d'accompagner Communia dès les phases de pré-développement et de développement des projets. L'OMHM assurera également, selon les modalités propres à chaque projet, l'exploitation et la gestion des immeubles réalisés, contribuant ainsi à la pérennité et à la qualité de l'offre de logements destinés aux ménages dans le besoin.

0,5 M$
en travaux majeurs pour les immeubles Benny Farm

Activités de développement du parc immobilier

- 3 projets en construction
- 6 projets en développement

majoritairement réalisés en partenariat avec Communia

Budget
Hors programmes

REVENUS (en milliers de dollars)	2026 ($)	2027 ($)	ÉCART ($)
Revenus	6 766	9 304	2 538
Subvention PSL	722	490	(232)
TOTAL	**7 488**	**9 794**	**2 306**

DÉPENSES (en milliers de dollars)	2026 ($)	2027 ($)	ÉCART ($)
Ressources humaines	1 498	2 449	951
Administration	203	175	(28)
Conciergerie et entretien	453	502	49
Service à la clientèle	508	507	(1)
Énergie, taxes, assurances et sinistres	1 031	1176	145
Travaux majeurs	329	1340	1 011
Financement	997	997	-
Réserves	88	92	4
TOTAL	**5 107**	**7 238**	**2 131**
SURPLUS (DÉFICIT)	**2 381**	**2 556**	**175**

Les montants de l'année 2026 incluent des ajustements ainsi que les autorisations budgétaires confirmées en cours d'année.

Avoir des **programmes**

RÉSERVES (en milliers de dollars)	RÉSERVE AUTOGESTION	RÉSERVE REMPLACEMENT IMMEUBLE	RÉSERVE REMPLACEMENT MEUBLE	RÉSERVE DE GESTION HYPOTHÉCAIRE	RÉSERVE GÉNÉRALE	TOTAL
Solde aux états financiers du 31 décembre 2025	3 912	5 972	2 332	1 941	601	14 758
Contributions anticipées 2026	-	1 175	60	49	88	1 372
Affectations anticipées 2026	(1 142)	(3 414)	-	-	-	(4 556)
Contributions budgétisées 2027	-	1 273	117	196	91	1 677
Affectations budgétisées 2027	(1 268)	(3 364)	-	-	-	(4 632)
Solde anticipé du 31 décembre 2027	**1 502**	**1 642**	**2 509**	**2 186**	**780**	**8 619**

SURPLUS (en milliers de dollars)	PROGRAMME LAQ	PROGRAMME ACCÈSLOGIS	HORS PROGRAMMES	TOTAL
Surplus (déficit) aux états financiers au 31 décembre 2025	(5 773)	1 660	3 400	(713)
Résultats anticipés 2026	(330)	354	800	824
Résultats budgétisés 2027	798	406	2 556	3 760
Surplus (déficit) projeté au 31 décembre 2027	**(5 305)**	**2 420**	**6 756**	**3 871**

Budget 2027
Consolidé OMHM

REVENUS (en milliers de dollars)	HLM PUBLIC ET PRIVÉ	PROGRAMME LAQ	PROGRAMME ACL	HORS PROGRAMMES	TOTAL
Revenus	126 282 $	28 443 $	7 605 $	7 853 $	**170 183 $**
Travaux majeurs capitalisés	45 435 $	- $	- $	- $	**45 435 $**
Subventions PSL	96 500 $	- $	1 246 $	- $	**97 746 $**
Contribution des partenaires	306 310 $	- $	- $	- $	**306 310 $**
Revenus de gestion	- $	- $	- $	1 941 $	**1 941 $**
Réserves et financement	1 268 $	4 486 $	2 976 $	- $	**8 729 $**
TOTAL - REVENUS	**575 795 $**	**32 928 $**	**11 827 $**	**9 794 $**	**630 344 $**
DÉPENSES (en milliers de dollars)					
Ressources humaines	42 927 $	6 075 $	1 215 $	2 448 $	52 665 $
Administration	15 888 $	1 046 $	475 $	175 $	17 583 $
Conciergerie et entretien	23 982 $	2 593 $	787 $	502 $	27 865 $
Service à la clientèle	3 373 $	4 756 $	711 $	508 $	9 346 $
Énergie, taxes, assurances & sinistres	72 239 $	6 229 $	2 794 $	1 176 $	82 438 $
Travaux majeurs	250 000 $	5 257 $	132 $	1 340 $	256 729 $
Financement et réserves	70 886 $	6 174 $	5 309 $	1 089 $	83 458 $
Versements PSL aux propriétaires	96 500 $	- $	- $	- $	96 500 $
TOTAL - DÉPENSES	**575 795 $**	**32 130 $**	**11 421 $**	**7 238 $**	**626 584 $**
SURPLUS (DÉFICIT)	**0 $**	**798 $**	**406 $**	**2 556 $**	**3 760 $**

État du **parc immobilier**

Le parc immobilier de l'OMHM est composé des ensembles immobiliers du programme HLM mis en place en 1969 ainsi que du parc de logements abordables, comprenant les résidences pour personnes âgées ENHARMONIE et des ensembles immobiliers pour familles et personnes seules.

L'évaluation de l'état des immeubles est représentée par deux indices :

- l'indice d'état, qui indique le niveau de dégradation ou de défectuosité et qui est exprimé par une cote de A à E, A signifiant « Très bon état » et E « Très mauvais état »;
- l'indice de vétusté physique des immeubles (IVP), qui indique le rapport entre le déficit d'entretien et la valeur actuelle de remplacement d'un immeuble et qui est exprimé en pourcentage.

La SHQ demande qu'une inspection des bâtiments soit effectuée tous les 5 ans. Pour les HLM, ces inspections, essentiellement visuelles, sont réparties sur un nombre égal de bâtiments chaque année. Pour les résidences et les logements abordables, les inspections sont réalisées en bloc une fois tous les 5 ans.

COMPRENDRE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE DE VÉTUSTÉ PHYSIQUE (IVP)

L'indice de vétusté physique (IVP) mesure les travaux qui seront nécessaires au cours des cinq prochaines années par rapport à la valeur de remplacement des immeubles. Il évolue constamment : des travaux sont réalisés, mais de nouveaux besoins apparaissent à mesure que les bâtiments vieillissent et que les inspections sont mises à jour. Chaque année, des travaux prévus à plus long terme entrent également dans la période de cinq ans utilisée pour calculer l'indice.

En 2026, les nouveaux besoins identifiés ont été plus importants que les travaux réalisés, ce qui explique la hausse de l'IVP malgré les investissements effectués dans le parc immobilier. Cette situation reflète aussi un déficit d'entretien accumulé au fil des années, alors que les besoins de rénovation ont été supérieurs aux budgets disponibles.

ÉTAT DU PARC PAR PROGRAMME

HABITATIONS À LOYER MODIQUE (HLM)

Le parc immobilier HLM comprend 329 habitations intégrant 838 bâtiments, pour un total de 20 810 logements. L'âge moyen du parc est de 49 ans. Toutefois, il faut souligner que 7 % de ce parc, acquis en achat-rénovation, a un âge moyen de 85 ans.

INDICE D'ÉTAT	NOMBRE DE BÂTIMENTS	INVESTISSEMENTS REQUIS 5 ANS	PROPORTION PAR INDICE
Très bon à satisfaisant A, B et C	286	199 M$	34 %
Mauvais état D	282	345 M$	34 %
Très mauvais état E	270	719 M$	32 %
TOTAL	**838**	**1 263 M$**	**100 %**

IVP : 26,4 %

RÉSIDENCES DU RÉSEAU ENHARMONIE

Le parc immobilier du réseau ENHARMONIE comprend 11 bâtiments, pour un total de 1 465 unités (logements et espaces commerciaux). L'âge moyen de ce parc est de 18 ans.

INDICE D'ÉTAT	NOMBRE DE BÂTIMENTS	INVESTISSEMENTS REQUIS 5 ANS	PROPORTION PAR INDICE
Très bon à satisfaisant A, B et C	9	17,82 M$	82 %
Mauvais état D	2	4,09 M$	18 %
Très mauvais état E	0	0	0 %
TOTAL	**11**	**21,91 M$**	**100 %**

IVP : 8,0 %

LOGEMENTS ABORDABLES (LAQ)

Le parc immobilier de logements abordables (LAQ) comprend 23 bâtiments totalisant 441 logements. L'âge moyen du parc est de 20 ans.

INDICE D'ÉTAT	NOMBRE DE BÂTIMENTS	INVESTISSEMENTS REQUIS 5 ANS	PROPORTION PAR INDICE
Très bon à satisfaisant A, B et C	9	3,6 M$	39 %
Mauvais état D	14	18,3 M$	61 %
Très mauvais état E	0	0	0 %
TOTAL	**23**	**21,9 M$**	**100 %**

IVP : 11,2 %



ACCÈS LOGIS (ACL)

Le parc immobilier d'Accès Logis (ACL) comprend 6 bâtiments totalisant 488 logements. Ce parc inclut la Résidence Des Ateliers qui fait aussi partie du Réseau ENHARMONIE. L'âge moyen du parc est de 10 ans.

INDICE D'ÉTAT	NOMBRE DE BÂTIMENTS	INVESTISSEMENTS REQUIS 5 ANS	PROPORTION PAR INDICE
Très bon à satisfaisant A, B et C	6	0,8 M$	100 %
Mauvais état D	0	0	0 %
Très mauvais état E	0	0	0 %
TOTAL	**6**	**0,8 M$**	**100 %**

IVP : 0,7 %

BENNY FARM (HORS PROGRAMMES)

Les immeubles Benny Farm comprennent 4 bâtiments totalisant 237 logements. L'ensemble immobilier existe depuis les années 40, mais des remises à neuf de bâtiment ont eu lieu en 2002, alors l'âge moyen de ce parc est de 24 ans.

INDICE D'ÉTAT	NOMBRE DE BÂTIMENTS	INVESTISSEMENTS REQUIS 5 ANS	PROPORTION PAR INDICE
Très bon à satisfaisant A, B et C	4	4,6 M$	100 %
Mauvais état D	0	0	0 %
Très mauvais état E	0	0	0 %
TOTAL	**4**	**21,9 M$**	**100 %**

IVP : 5,7 %

Gouvernance

Conseil d'administration



Sylvie Crispo
présidente



Danielle Fournier
vice-présidente



M'Baye Diagne
secrétaire-trésorier



Suzanne Payant
administratrice



François Ferland
administrateur



Marie-France Raynault
administratrice

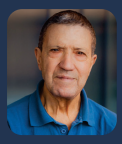

Mohamed Yacine Rahmania
administrateur

Deux postes d'administrateur sont actuellement en processus de recrutement.

Le conseil d'administration (CA) de l'OMHM exerce les pouvoirs que lui confèrent la loi et ses lettres patentes. Le CA adopte les règlements et les politiques. Il approuve les contrats dépassant la délégation de la directrice générale et traite toute matière ayant un impact sur les activités de l'organisation et requérant son approbation. Il est composé de neuf membres : le conseil d'agglomération de Montréal en nomme cinq (deux postes sont vacants), le gouvernement du Québec en nomme deux et les locataires en élisent deux.

Direction générale

La rémunération des hauts dirigeants est déterminée en fonction de facteurs tels que la portée des responsabilités, la complexité des opérations, l'importance des ressources humaines, financières et immobilières sous gestion, ainsi que les exigences liées à la réalisation de la mission de l'OMHM.

L'échelle salariale du directeur général est de 227 401 $ à 284 253 $ et celle des trois directeurs généraux adjoints est de 178 848 $ à 223 560 $.

Les hauts dirigeants bénéficient d'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées ainsi que d'un régime de retraite d'appoint à prestations déterminées. Ce dernier vise à compléter les prestations de retraite au-delà des limites fiscales du régime complémentaire de retraite des employés non syndiqués de l'OMHM.

Office municipal d'habitation de Montréal
400, boulevard Rosemont
Montréal (Québec) H2S 0A2
514 872-6442
omhm.qc.ca

4e trimestre 2026
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 978-2-921999-77-9

omhm

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.06

2026/11/24
19:00

(3)

Dossier # : 1260310009

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la réglementation_de l'accès à l'information et des élections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2027 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Il est recommandé :
de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 24 novembre 2026, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 17 décembre 2026, le budget 2027 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Signé par Genevieve GOUDREAULT **Le** 2026-11-20 13:30

Signataire : Genevieve GOUDREAULT

_____

Directrice générale adjointe – Développement et affaires institutionnelles
Direction générale , Direction générale adjointe - développement et affaires institutionnelles

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260310009**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la réglementation_de l'accès à l'information et des élections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2027 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2027 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-28

Domenico ZAMBITO
chef(fe) de division - greffier(-iere) adjoint(e)-elections acces info. commis. reglem.

Tél : 514-872-3125
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-11-20

Budget 2027

Présentation à l’intention des membres de la Commission sur les finances et l’administration



Patricia Bouchard
Corporation d’habitation Jeanne-Mance
26 novembre 2026

Plan de la présentation

Sommaire exécutif
Organigramme 2027
Faits saillants 2026 et impacts

Budget de fonctionnement

1. Évolution budgétaire 2026
2. Objectifs 2027
3. Budget 2027
    a. Sommaire des revenus et dépenses par compétences, et écarts
    b. Variations de l’effectif par catégories d’emplois

Période de questions

Annexes

Sommaire exécutif

Budget total 2027
24 375 552 $

-3% par rapport à 2026

RAM 2027

Remplacement, Amélioration et Modernisation

16 198 772 $

-6% par rapport à 2026

Frais d'exploitation 2027
8 176 780$

-6% par rapport à 2026

Compétence du service

100% agglomération

Masse salariale
3 866 160 $

-1% par rapport à 2026

Revenus 2027
5 348 900 $

+7% par rapport à 2026

Déficit 2027
19 026 652 $

-6% par rapport à 2026

- **Communauté métropolitaine de Montréal (25%) : 4 756 663 $**
- **Société canadienne d'hypothèques et de logement (75%) : 14 269 989 $**

ORGANIGRAMME

CORPORATION D'HABITATION Jeanne-Mance

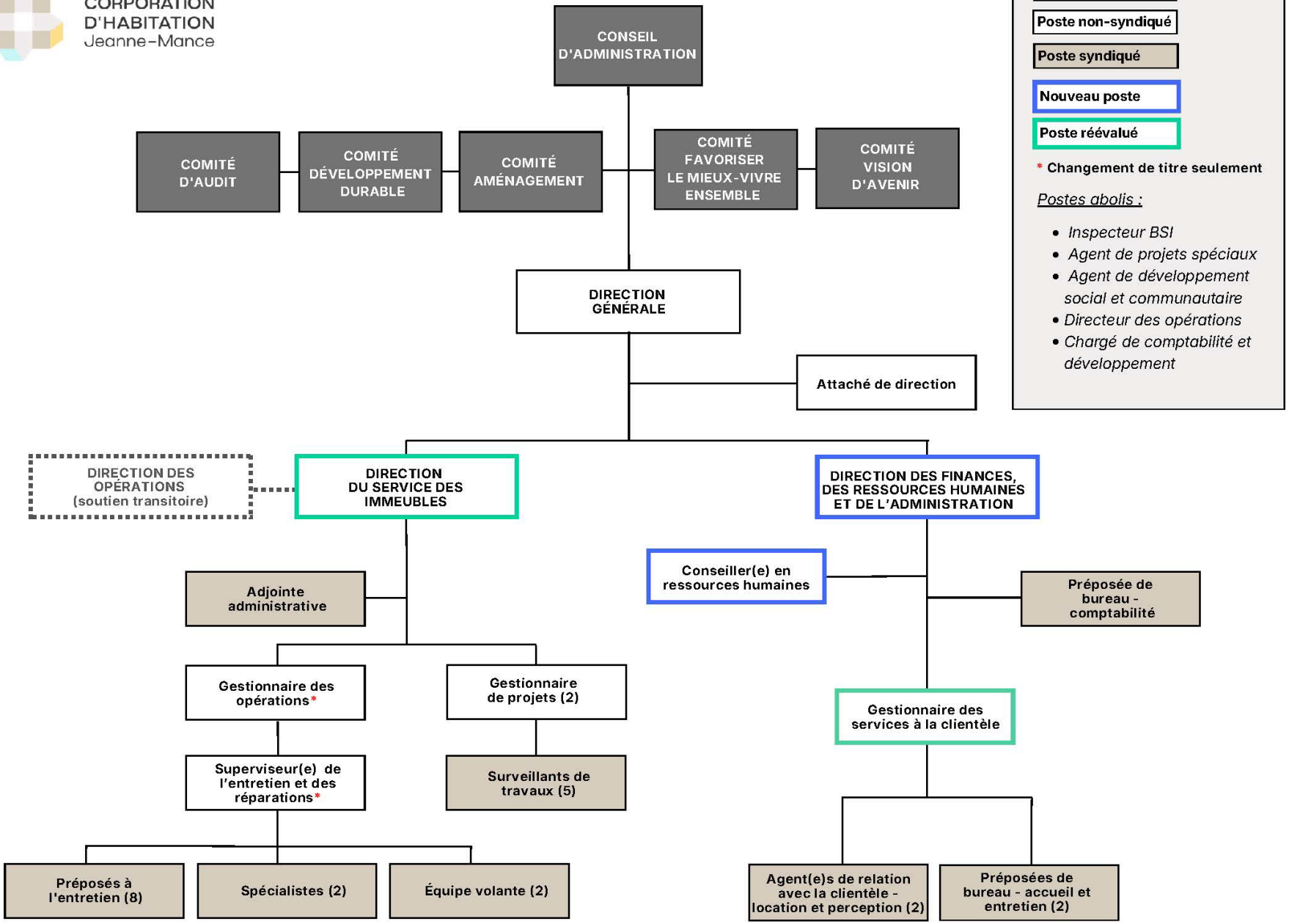

Légende

- GOUVERNANCE
- Poste non-syndiqué
- Poste syndiqué
- Nouveau poste
- Poste réévalué

* Changement de titre seulement

Postes abolis :

- *Inspecteur BSI*
- *Agent de projets spéciaux*
- *Agent de développement social et communautaire*
- *Directeur des opérations*
- *Chargé de comptabilité et développement*

Faits saillants 2026 et impact

- **Poursuite de la mise en œuvre du programme RAM, dont le budget est de 17M$, notamment à travers les projets suivants :**
  - Mise aux normes en sécurité incendie dans les tours
  - Phases 1 et 2 du projet de rétention d'eau et d'aménagements extérieurs
  - Travaux correctifs dans la tour du 250 Ontario Est
- **Migration vers LOGIC, système de gestion financière et comptable**
- **Instauration d'une nouvelle méthode pour la collecte des revenus de buanderie, et remplacement des équipements**
- **Adoption d'une structure organisationnelle optimisée**
- **Poursuite des démarches pour la modification des lettres patentes**

Budget de fonctionnement 2027



1. Évolution budgétaire 2026 – Revenus et dépenses

REVENUS 2026	
Budget original	5 010 364 $
Budget modifié	5 010 364 $
Prévisions - en date du 31 août 2026	**5 010 364 $**
Surplus (Déficit)	- $

DÉPENSES 2026	
Budget original - déposé le 10 juin 2025	25 242 739 $
Budget modifié - en date du 5 mai 2026	25 749 941 $
Prévisions - en date du 31 août 2026	**25 532 025 $**
Surplus	217 916 $

DÉFICIT 2026	
Prévisions - en date du 31 août 2026	**20 521 661 $**
CMM (25%)	5 130 415 $
SCHL (75%)	15 391 246 $

Explications des principaux écarts

La révision budgétaire a été effectuée en mai dernier en raison du décalage des projets majeurs suivants de 2025 vers 2026 :

- Travaux correctifs au 250 Ontario Est (T5), phase 1
- Mises aux normes en sécurité incendie dans les tours (T1, T2 et T3)
- Rétention d’eau pluviale, phase 1

Le surplus s'explique par le fait que nous sommes toujours en attente de la confirmation budgétaire de la part de la SCHL relativement à la demande modifiée. Une prochaine révision prévue au 30 novembre 2026 permettra de revoir les prévisions et d'équilibrer.

- **Poursuivre la mise en œuvre du programme RAM, dont le budget sera de 16M$, notamment avec les projets suivants :**
  - Travaux correctifs au 250 Ontario Est (T5), phase 2
  - Projet de rétention d'eau et aménagements extérieurs, phases 2 et 3
  - Réfection des ascenseurs
  - Projets d'entretien des façades et de réfection de toitures
- **Déployer la nouvelle structure organisationnelle optimisée**
- **Réaliser la nouvelle planification stratégique**
- **Travailler à l'aboutissement de la demande de modification des lettres patentes en vue de développer de nouvelles unités**

3. Budget 2027

a) Sommaire des revenus et dépenses **par compétences**, et écarts

	BUDGET 2027	BUDGET 2026	ÉCART $	ÉCART %
REVENUS	**5 348 900 $**	**5 010 364 $**	338 536 $	7%
Loyer et revenus de location	5 117 800 $	4 804 164 $	313 636 $	7%
Autres revenus	231 100 $	206 200 $	24 900 $	12%
DÉPENSES	**24 375 552 $**	**25 242 739 $**	-867 187 $	-3%
Administration	1 948 075 $	1 901 035 $	47 040 $	2%
Entretien et conciergerie	3 490 255 $	3 498 400 $	-8 145 $	0%
Énergie, taxes, assurances, sinistres	2 709 000 $	2 600 000 $	109 000 $	4%
Services désignés clientèle	29 450 $	29 450 $	- $	0%
RAM (Remplacement, Amélioration, Modernisation)	16 198 772 $	17 213 854 $	-1 015 082 $	-6%
DÉFICIT TOTAL	**19 026 652 $**	**20 232 375 $**	-1 205 723 $	-6%

Partage du déficit		
CMM (25%)	4 756 663 $	5 058 094 $
SCHL (75%)	14 269 989 $	15 174 281 $

10

Le détail des revenus et dépenses par objets est présenté en annexe.

3. Budget 2027

b) Variations de l'effectif par catégories d'emplois

	BUDGET 2027		BUDGET 2026		ÉCARTS 2027-2026	
	Masse salariale	Nombre d'employés	Masse salariale	Nombre d'employés	Masse salariale %	Nombre d'employés
RH administration	1 005 760 $	9	980 600 $	8	3%	+1
RH entretien et conciergerie	1 541 400 $	15	1 562 900 $	15	-1%	0
RH RAM	1 319 000 $	10	1 373 100 $	11	-4%	-1
Total	3 866 160 $	34	3 916 600 $	34	-1%	0

Période de questions

Annexes

Annexes

1. Présentation de la CHJM
2. Mission, Vision, Valeurs
3. Organigramme 2026
4. Budget 2027 : Revenus et dépenses par objets
5. Acronymes utilisés
6. Rémunération des membres de la haute direction



1. Présentation de la CHJM

La **Corporation d'habitation Jeanne-Mance** (CHJM) a été constituée par la Ville de Montréal le 25 juin 1958 pour administrer le projet connu sous le nom de « Habitations Jeanne-Mance ». Elle est responsable de la gestion d'un parc immobilier de **788 logements** pour le compte de ses copropriétaires, soit la **Société canadienne d'hypothèques et de logement** (SCHL) et la **Ville de Montréal**.

Clientèle et typologie

Clientèle	Immeubles	Nombre d'immeubles	Nombre de logements
Aînés	Tour	5	528 (1cc et 2cc)
Familles	Multiplex	14	210 (2cc et 3cc)
	Maisons de ville	9	50 (4cc et 5cc)
		28	788

15

2. Mission vision, valeurs

- **Mission** - La CHJM maintient un parc de logements de qualité qu'elle offre aux ménages à faible revenu. Elle favorise également l'accès à un ensemble de services afin de soutenir un milieu de vie inclusif et épanouissant pour chacun, tant sur le plan individuel que collectif.
- **Vision** - La CHJM est une référence en matière de logement social au Canada : sa gestion de proximité d'un milieu de vie unique au centre-ville de Montréal est porteuse d'innovation et contribue à construire une société inclusive.
- **Valeurs** - La CHJM s'est dotée de valeurs éthiques et professionnelles pour accompagner son personnel dans ses activités. Ces valeurs, partagées par toutes et tous, se reflètent à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisation afin d'accroître, entre autres, la confiance des locataires et des nombreux partenaires.

RESPECT DIVERSITÉ ENGAGEMENT FIERTÉ

3. Organigramme 2026

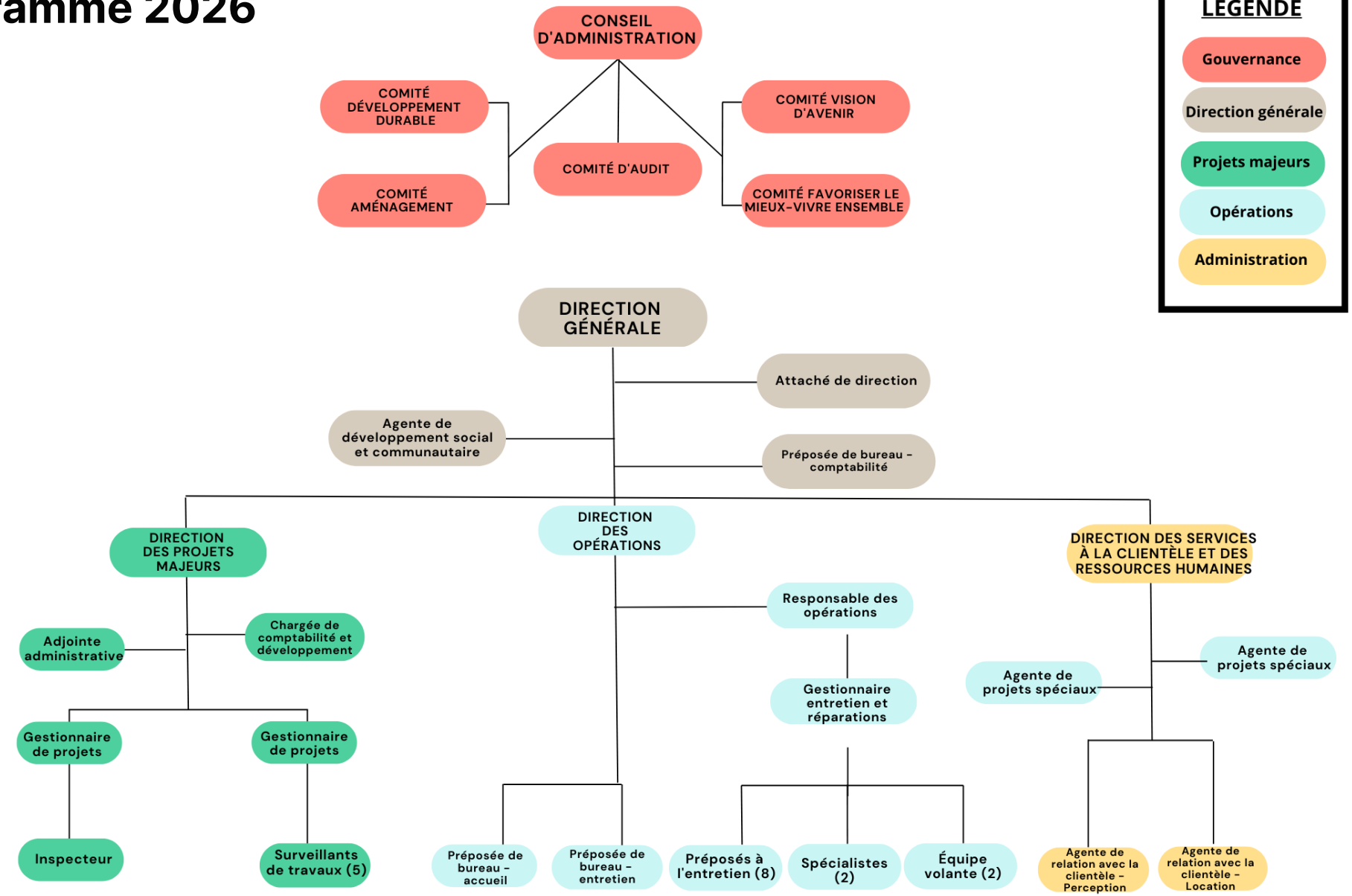

4. Budget 2027 – Revenus et dépenses par objets

	BUDGET 2027	BUDGET 2026	ÉCART $	ÉCART %
REVENUS	**5 348 900 $**	**5 010 364 $**	338 536 $	7%
Loyer et revenus de location	5 117 800 $	4 804 164 $	313 636 $	7%
Autres revenus	231 100 $	206 200 $	24 900 $	12%
DÉPENSES	**24 375 552 $**	**25 242 739 $**	-867 187 $	-3%
Administration	**1 948 075 $**	**1 901 035 $**	**47 040 $**	**2%**
Ressources humaines	1 005 760 $	980 600 $	25 160 $	3%
Frais généraux administratifs	795 665 $	821 975 $	-26 310 $	-3%
Frais informatiques	146 650 $	98 460 $	48 190 $	49%
Entretien et conciergerie	**3 490 255 $**	**3 498 400 $**	**-8 145 $**	**0%**
Ressources humaines	1 541 400 $	1 562 900 $	-21 500 $	-1%
Entretien terrains et bureaux	242 300 $	276 750 $	-34 450 $	-12%
Ressources matérielles	1 557 255 $	1 518 350 $	38 905 $	3%
Entretien non-récurrent	149 300 $	140 400 $	8 900 $	6%
Énergie, taxes, assurances, sinistres	**2 709 000 $**	**2 600 000 $**	**109 000 $**	**4%**
Énergie	1 300 000 $	1 100 000 $	200 000 $	18%
Taxes	1 114 000 $	1 020 000 $	94 000 $	9%
Assurances et sinistres	295 000 $	480 000 $	-185 000 $	-39%
Services désignés clientèle	**29 450 $**	**29 450 $**	**- $**	**0%**
Développement social et communautaire	29 450 $	29 450 $	- $	0%
RAM (Remplacement, Amélioration, Modernisation)	**16 198 772 $**	**17 213 854 $**	**-1 015 082 $**	**-6%**
Ressources humaines	1 319 000 $	1 373 100 $	-54 100 $	-4%
Réaménagement de terrains	4 201 068 $	5 377 827 $	-1 176 759 $	-22%
Réaménagements de logements	1 904 614 $	3 003 810 $	-1 099 196 $	-37%
Réfection des bâtiments	4 002 320 $	4 200 261 $	-197 941 $	-5%
Remplacement et amélioration des systèmes	2 753 232 $	1 154 341 $	1 598 891 $	139%
Honoraires professionnels	1 926 344 $	1 985 505 $	-59 161 $	-3%
Travaux en urgence	92 194 $	119 010 $	-26 816 $	-23%
DÉFICIT (excluant le RAM)	**2 827 880 $**	**3 018 521 $**	**-190 641 $**	**-6%**
DÉFICIT TOTAL	**19 026 652 $**	**20 232 375 $**	**-1 205 723 $**	**-6%**

Partage du déficit		
CMM (25%)	4 756 663 $	5 058 094 $
SCHL (75%)	14 269 989 $	15 174 281 $

5. Acronymes utilisés

CHJM : Corporation d’habitation Jeanne-Mance

CMM : Communauté métropolitaine de Montréal

SCHL : Société Canadienne d’hypothèque et de logements

RAM : Remplacement, amélioration et modernisation

Annexes

Rémunération des membres de la haute direction

20

1. Budget 2027 – Rémunération des membres de la haute direction

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION – POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 (en dollars $)

Noms et fonctions	Rémunération annuelle de base	Rémunération de base versée A	Rémunération variable versée B	Contribution au régime de retraite assumée par l'Entité C	Contribution à l'assurance collective assumée par l'Entité D	Autres avantages versés ou accordés E	Rémunération globale pour l'année financière précédente F = A+B+C+D+E
Patricia Bouchard, directrice générale	158 792.86	154 919.86	0	23 051.22	5 210.06	7 580.49	190 761.63
Sylvain Blais, directeur des opérations	152 750.06	149 024.45	0	24 048.16	5 210.06	13 759.43	192 042.10
Samuel Reid, directeur des projets majeurs	152 750.23	149 024.44	0	21 819.28	5 210.06	6 775.86	182 829.64
Ariane Payette, directrice des services à la clientèle et des ressources humaines	109 427.50	106 758.47	0	14 539.25	5 210.06	5 200.18	131 707.96

Coordonnées

Corporation d’habitation Jeanne-Mance

Patricia Bouchard

Directrice générale

p.bouchard@chjm.ca
514 880-3620

CORPORATION D'HABITATION Jeanne-Mance

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.07

2026/11/24
19:00

(3)

Dossier # : 1260310010

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la réglementation_de l'accès à l'information et des élections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2027 de la Société du parc Jean-Drapeau

Il est recommandé :
de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 24 novembre 2026, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 17 décembre 2026, le budget 2027 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Signé par Genevieve GOUDREAULT **Le** 2026-11-20 13:29

Signataire : Genevieve GOUDREAULT

_____

Directrice générale adjointe – Développement et affaires institutionnelles
Direction générale , Direction générale adjointe - développement et affaires institutionnelles

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1260310010**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la réglementation_de l'accès à l'information et des élections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2027 de la Société du parc Jean-Drapeau

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2027 de la Société du parc Jean-Drapeau en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-28

Domenico ZAMBITO
chef(fe) de division - greffier(-iere) adjoint(e)-elections acces info. commis. reglem.

Tél : 514-872-3125
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2026-11-20

Budget 2027
Programme décennal d'immobilisations 2027-2036

Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration



Véronique Doucet

Société du parc Jean-Drapeau

26 novembre 2026

Plan de la présentation

- Présentation de la Société du parc Jean-Drapeau et fait saillants 2026
- Budget de fonctionnement 2027
- Programme décennal d’immobilisations 2027-2036



La Société du parc Jean-Drapeau

STATUT

Organisme paramunicipal, sans but lucratif, créé en 1983 par lettres patentes signées par le lieutenant-gouverneur du Québec et délivrées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

Ces documents lui confèrent les pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale, constitués suivant la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c.C-38).

MISSION

Afin d’assurer le rayonnement et la pérennité du parc Jean-Drapeau, la Société du parc Jean-Drapeau a pour mission :

(1) de gérer et d'assurer la pleine administration du patrimoine naturel et immobilier du parc Jean-Drapeau; et

(2) d’animer et d'exploiter des activités récréatives, touristiques, sportives, culturelles ayant lieu au parc Jean-Drapeau.

Sommaire exécutif

Budget de fonctionnement 49,923 M$

Comparatif 2026 de 40,1 M$, hausse de 23,8 %

Budget PDI 2027-2036 239,7 M$

Le budget PDI 2026-2035 511,8 M$

Rémunération 35,943 M$

Même proportion qu'au budget 2026

A-P. (BF & PDI) 344 A-P

2026 340,9 A-P une augmentation de 1%

La SPJD est 100% Compétence d'agglomération

Revenus autonomes 31,5 M$

Une augmentation de 107 % depuis 2022

Revenus autonome 2026 28,5 M$

Organigramme 2027

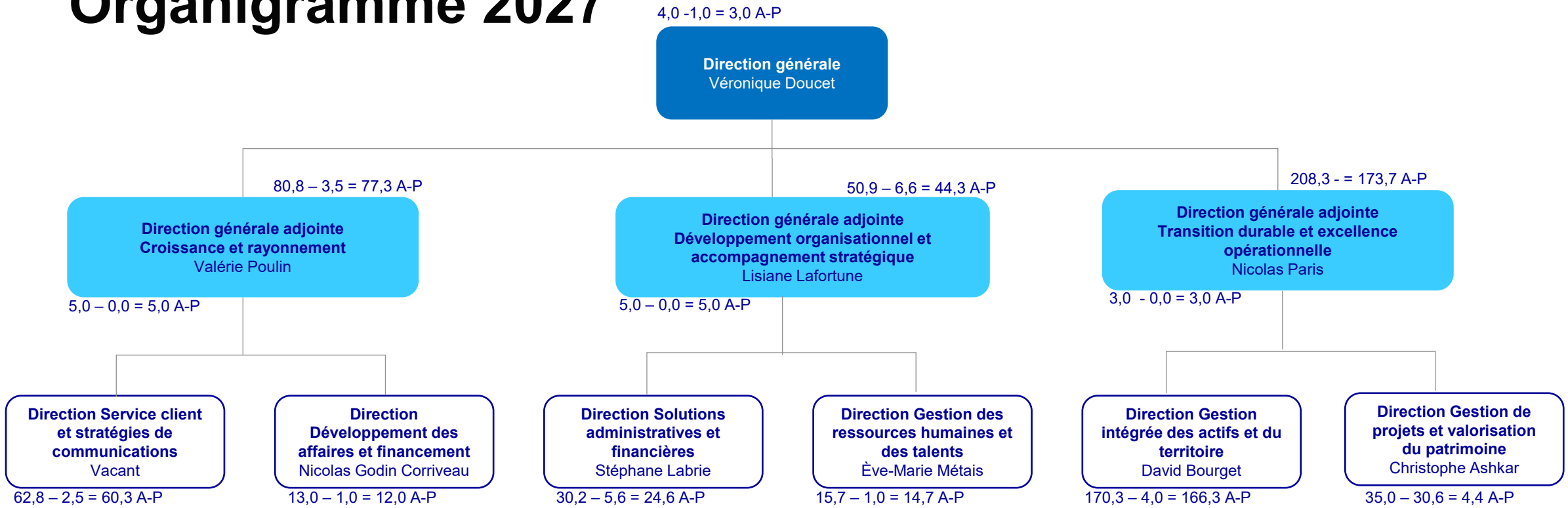

Budget	2022	2023	2024	2025	2025 Amendé	2026	2027	Écart 2027-2026	Équipe accélérée	Transfert de poste entre MOC et BF
Total A-P – BF	236,4	236,8	239,5	257,9	258,9	285,1	298,3	13,2	6,6	10,1
Total A-P HB*	52,7	51,6	53,7	61,5	61,5	55,8	45,7	-10,1	7,4	(10,1)
Total A-P	289,1	288,4	293,2	319,4	320,4	340,9	344	3,1	14,0	-

5 * Annualisé | HB (hors budget) : la rémunération est capitalisée ou provient d'une autre source de financement

MOC : main d'œuvre capitalisable

Cadre stratégique

Cadre stratégique guidant les actions de la SPJD

Réaliser la **transition écologique**

Mettre en valeur son **riche patrimoine**



Stimuler **l'engagement** et la **collaboration** dans une approche de gouvernance collaborative

Créer des expériences ***vibrantes*** *et* ***enrichissantes***

Le tout en visant l'**exemplarité au sein de l'organisation**

Faits saillants 2026 – Quelques réalisations

Réalisation de la transition écologique

Institutionnalisation de l'excellence environnementale

Le maintien de la certification EVE sur 206 hectares du territoire, combiné à l'évolution des pratiques de gestion des espaces verts et bleus ainsi qu'à l'intégration des Mosaïcultures et des Jardins des Floralies aux opérations courantes, témoigne de la capacité de la Société à inscrire durablement les principes de gestion écologique au cœur de ses activités.

Transformation de la mobilité durable à l'échelle du territoire

La Société a poursuivi le déploiement de solutions favorisant les déplacements durables des personnes et des biens, notamment par la mise en service du stationnement Marc-Cantin (pôle de mobilité Pierre-Dupuy), la bonification de l'offre BIXI ainsi que la réalisation de projets pilotes avec le Port de Montréal et l'Agence de mobilité durable. Ces initiatives contribuent à améliorer l'accessibilité du Parc, à soutenir la gestion des grands événements et à réduire l'empreinte environnementale associée à son exploitation et à sa fréquentation.

Réhabilitation écologique du secteur de la Grande Poudrière

Création d'un nouvel espace de découverte et de contemplation conciliant restauration des milieux naturels, accessibilité publique, expérience visiteur et mise en valeur du territoire.



Faits saillants 2026 – Quelques réalisations



Mise en valeur de son riche patrimoine

Valorisation d'actifs patrimoniaux emblématiques

La réouverture de la tour de Lévis et la poursuite des interventions de restauration et de mise en valeur du patrimoine bâti renforcent l'accessibilité et l'appropriation du patrimoine du Parc par les visiteurs.

Mise en valeur du patrimoine sportif et culturel montréalais

À l'occasion du 50e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal, la Société a contribué à la mise en valeur de deux héritages emblématiques liés à l'identité du Parc : les Jeux de 1976 et la figure de Gilles Villeneuve.

Par ses initiatives de commémoration, l'exposition dédiée à Gilles Villeneuve ainsi que son appui aux démarches de reconnaissance historique entourant ce dernier, la Société a renforcé le rayonnement et la transmission de ce patrimoine auprès du public.

Faits saillants 2026 – Quelques réalisations

Création d'expériences vibrantes et enrichissantes

Gestion intégrée d'un territoire public à forte intensité d'activités

Dans l'année du 50e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal (JO), la Société a assuré la coordination de plus de 500 événements et rassemblements tout en maintenant ses opérations courantes, ses chantiers majeurs et l'accessibilité du territoire. Elle a notamment accueilli les Championnats du Monde Route UCI, considérés comme le plus important événement sportif international présenté au Québec et au parc Jean-Drapeau depuis les JO de 1976, en plus d'épreuves de la Coupe du monde de canoë-kayak de vitesse et de para-canoë, le tournoi international de volleyball Beach Pro Tour (Elite16), quatre spectacles de tournées internationales et de nombreux autres événements contribuant au rayonnement du Parc et de la Métropole.

Bonification de l'expérience client et diversification de l'offre quatre saisons

La Société a poursuivi l'enrichissement de l'expérience offerte aux visiteurs par le déploiement d'une offre diversifiée et accessible tout au long de l'année, notamment grâce à l'ouverture de la Buvette des Floralies, à l'élargissement des Rendez-vous gourmands sur une période d'un mois ainsi qu'au retour de Lune noire durant tout le mois d'octobre. Ces initiatives contribuent à accroître l'attractivité du Parc, à diversifier les publics rejoints et à enrichir l'expérience globale des visiteurs.

Retombée notable 2026

Le changement de date du Grand Prix du Canada a contribué à une croissance de 13,1 % de la demande hôtelière en mai 2026 par rapport à 2025, illustrant la capacité de la Société et de ses partenaires à générer des retombées économiques concrètes et à renforcer l'attractivité touristique de Montréal.



Faits saillants 2026 – Quelques réalisations



Engagement dans une approche de gouvernance collaborative

Développement d'une approche novatrice de réhabilitation du patrimoine d'Expo 67

La signature d'un protocole d'entente avec l'Arts Council Korea a permis de jeter les bases d'une démarche innovante de planification de la réhabilitation du Pavillon de la Corée, combinant diplomatie culturelle, collaboration internationale, expertise universitaire et mobilisation d'acteurs publics. Cette approche ouvre de nouvelles perspectives pour la mise en valeur et la pérennisation des legs patrimoniaux d'Expo 67.

Développement d'une destination touristique intégrée

La Société a amorcé, avec Loto-Québec, le Casino de Montréal, La Ronde et l'ITHQ, une démarche de collaboration visant le développement d'une destination touristique intégrée. Cette initiative favorise l'arrimage des stratégies des partenaires autour d'objectifs communs, notamment la croissance de l'achalandage, l'augmentation du revenu par visiteur, l'allongement de la durée de séjour, la désaisonnalisation de l'offre, le développement de l'expérience nocturne ainsi que le renforcement du positionnement de la destination.

Faits saillants 2026 – Quelques réalisations

L'exemplarité au sein de l'organisation

Consolidation du cadre d'éthique, de conformité et de développement organisationnel

La Société a consolidé ses fondations organisationnelles par l'adoption d'une nouvelle Politique en santé et sécurité au travail, la révision du Code de conduite des employés et des administrateurs, l'adoption de la Politique de confidentialité de la SPJD ainsi que la mise à jour du Règlement sur la gestion contractuelle. Elle a également poursuivi ses travaux en matière d'identification des postes critiques, de planification de la relève et de déploiement de la démarche organisationnelle en matière d'équité, diversité et inclusion (EDI).

Développement des capacités organisationnelles au service de la performance

La Société a poursuivi le renforcement de ses capacités en intelligence d'affaires, en gestion intégrée des actifs et en cybersécurité. La mise en œuvre de la Gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO), le chantier de SharePoint ainsi que les travaux entourant la gouvernance des données et le développement d'indicateurs de performance contribuent à améliorer la planification, la gestion des connaissances, la prise de décision et la capacité d'exécution des priorités stratégiques.



Une attraction record

Le parc Jean-Drapeau accueille sur son territoire près de 10 millions de visiteurs, avec une augmentation marquée de l'achalandage et du taux d’accroissement annuel moyen liés à son offre.

Le Parc connait une croissance soutenue et accélérée de sa clientèle (exclusion de la clientèle du Casino de Montréal et de La Ronde) depuis 2022, atteignant un niveau record en 2026.

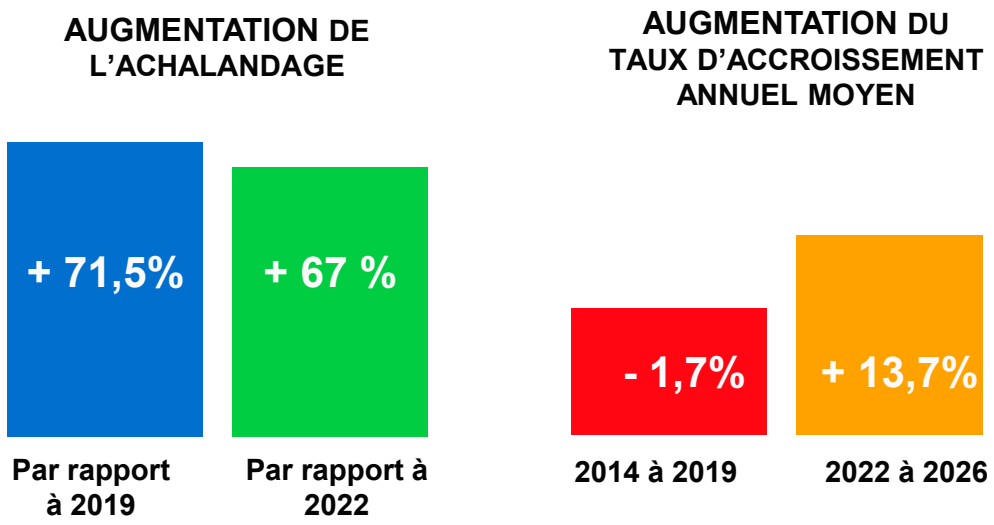

Budget de fonctionnement 2027



Sommaire – Prévision 2026 et budget 2027

En milliers de dollars

Revenus*	Budget 2026	Prévision 2026	Budget 2027	Écart (budget vs prévision)
Revenus	40 080,4 $	44 323,9 $	49 085,9 $	4 762,0 $
Dépenses	40 763,6 $	46 307,0 $	49 923,0 $	2 757,5 $
Résultat net	**(683,1) $**	**(1 983,1) $**	**(837,1) $**	**2 004,5 $**
Affectation de surplus	683,1 $	960,8 $	837,1 $	
Résultat de gestion Gain/(Perte)	(0,0) $	(1 022,3) $	- $	

- La SPJD anticipe un déficit de -1 022,3 M$ en 2026. Essentiellement, le déficit s'explique par le transfert au budget de fonctionnement de 2 millions de dollars en main-d'œuvre capitalisable.

- En 2027, l'équilibre est possible par le développement de nouveaux revenus autonomes et par la compression de certaines dépenses.

Évolution budgétaire 2026 – Revenus

(en milliers de dollars)	Conseil d'agglomération
Budget original 2026	**40 080,4**
Ajustement budget contribution VDM 50e JO et UCI	250,0
Obtention d'une subvention FSM, MTO et Partenaire externe	1 326,2
Budget modifié 2026	**41 656,6**
Prévision 2026	**44 323,9**
Surplus (déficit)	**2 667,3**
Explications des principaux écarts avec Budget Original	
Événements	879,1
Personnel IATSE	1 598,8
Locations	212,5
Stationnement	12,3
Droits d'entrée	118,0
Commandites	67,2
Intérêt	(60,0)
Subvention	1 142,2
Autres revenus	23,4
Mandat additionnel Ville de Montreal	250,0
	4 243,5

Croissance des revenus de 4 243,5 k$

Dans les prévisions 2026, les revenus autonomes représentent 28 452,3 k$ sur les 44 323,9 k$, soit 64 % des revenus.

Évolution budgétaire 2026 - Dépenses

(en milliers de dollars)	Conseil d'agglomération
Budget original 2026	**40 763,5**
Ajustement budget contribution VDM 50e Jeux Olympique et Championnat UCI	250,0
Obtention d'une subvention FSM, MTO et Partenaire externe	1 326,2
Budget modifié 2026	**42 339,7**
Prévisions 2026	**46 307,2**
Surplus (déficit)	**3 967,5**
Explications des principaux écarts avec Budget Original	
Rémunération	2 913,1
Cotisations de l'employeur	767,7
Total Rémunération	**3 680,8**
Transport et communication	360,9
Services professionnels, techniques et autres	1 880,8
Location, entretien et réparations	49,5
Énergie	100,5
Amortissement	4,4
Achats de biens non durables	(478,0)
Fonds amélioration GPF1	(860,0)
Autres dépenses	804,8
Total autres familles de dépenses	**1 862,8**
Total	**5 543,6**

Objectifs 2027

- Renforcer la capacité financière par la croissance et la diversification des revenus
- Consolider le développement de la destination touristique et maximiser les retombées économiques
- Ériger l'excellence du service en facteur distinctif de l'expérience des usagers, des usagères et des partenaires.
- Optimiser le maintien des actifs en priorisant la sécurité des usagers et usagères ainsi que la continuité des activités, tout en planifiant leur rehabilitation progressive selon les risques et les ressources disponibles.



Budget 2027 (Revenus)

En milliers de dollars

Catégorie des revenus	Réel 2024	Budget 2025	Budget comparatif 2026	Prévision comparative 2026	Budget 2027
Événements	9 297,5 $	10 214,1 $	14 452,1 $	16 930,5 $	20 178,6 $
Locations	2 077,5 $	3 529,1 $	3 451,8 $	3 664,3 $	3 674,5 $
Stationnements	3 494,1 $	3 945,9 $	4 175,1 $	4 187,5 $	4 279,5 $
Droits d'entrée	807,3 $	761,8 $	780,9 $	898,9 $	797,0 $
Commandites	571,6 $	201,9 $	706,9 $	774,1 $	969,3 $
Concessions	150,3 $	105,8 $	188,8 $	190,6 $	428,4 $
Subvention	537,5 $	- $	- $	1 448,9 $	700,0 $
Intérêts	678,7 $	400,0 $	300,0 $	240,0 $	307,5 $
Autre revenus	118,6 $	343,7 $	403,2 $	117,6 $	142,1 $
Sous-total Revenus autonomes	**17 733,2 $**	**19 502,3 $**	**24 458,8 $**	**28 452,4 $**	**31 476,9 $**
Contribution Ville de Montréal	15 333,6 $	15 333,6 $	15 621,6 $	15 621,6 $	16 085,0 $
Récupération Main d'œuvre capitalisable					524,0 $
Contribution VDM mandats additionnels				250,0 $	1 000,0 $
Sous-total Contribution financières	**15 333,6 $**	**15 333,6 $**	**15 621,6 $**	**15 871,6 $**	**17 609,0 $**
Total Revenus	**33 066,8 $**	**34 835,9 $**	**40 080,4 $**	**44 324,0 $**	**49 085,9 $**

La contribution de 16,085 M$ en 2027 représente 35 % des revenus de la SPJD.

Budget 2027

a) Sommaire des revenus et dépenses par compétences

(En milliers de dollars)

Revenus

	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Réel comparatif 2024	Réel comparatif 2025	Prévision comparative 2026	Budget 2026	Budget 2027
Conseil d'agglomération	31 919,3 $	34 666,3 $	33 066,8 $	36 727,8 $	44 323,9 $	40 080,4 $	49 085,9 $
Total	**31 919,3 $**	**34 666,3 $**	**33 066,8 $**	**36 727,8 $**	**44 323,9 $**	**40 080,4 $**	**49 085,9 $**

Dépenses

	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Réel comparatif 2024	Réel comparatif 2025	Prévision comparative 2026	Budget 2026	Budget 2027
Conseil d'agglomération	28 609,7 $	33 408,3 $	35 628,2 $	38 215,5 $	46 307,2 $	40 763,5 $	49 923,0 $
Total	**28 609,7 $**	**33 408,3 $**	**35 628,2 $**	**38 215,5 $**	**46 307,2 $**	**40 763,5 $**	**49 923,0 $**
(Déficit)/gain	3 309,6 $	1 258,0 $	(2 561,4) $	(1 487,7) $	(1 983,3) $	(683,1) $	(837,1) $
Affectation Réserve prévues				- $	960,8 $	683,1 $	837,1 $
Affectation de fonds de roulement			2 561,4 $	1 487,7 $	1 022,5 $	0 $	0,0 $
Solde après affectation			0 $	0 $	0 $	0 $	0,0 $

Les annexes au budget de fonctionnement présentent le détail des revenus et dépenses par compétences

Budget 2027

b) Principaux écarts 2027 vs 2026 – Revenus

(en milliers de dollars)	Conseil d'agglomération	
Comparatif 2026	**40 080,4**	
Hausse des recettes liées aux événements	5 726,5	GPF1 nouvelle entente avec augmentation des redevances et ajustement budgétaire Main d'œuvre latse
Hausse des recettes liées aux locations	222,7	ajout d'offre locative
Hausse des recettes liées aux stationnements	104,4	Hausse de tarif et achalandage dû augm. événements
Hausse des recettes liées aux droits d'entrées	16,1	
Hausse des recettes liées aux commandites	262,4	Commandite supplémentaire
Hausse des recettes liées aux concessions	239,6	Réévaluation de l'objectif annuel
Hausse des recettes liées aux intérêts	46,4	
Diminution des recettes liées aux autres revenus	(300,0)	Transfert vers Subvention
Hausse des recettes liées à la contribution Ville de Montréal	463,4	Indexation Contribution
Mandat additionnel Ville de Montréal	1 000,0	
Hausse des recettes liées aux subventions	700,0	Subvention Coeur de l'île vs Fonds Signature Montréal
Récupération Main d'oeuvre capitalisable	524,0	
Variation totale	9 005,5	
Budget 2027	**49 085,9**	

Budget 2027

b) Principaux écarts 2027 vs 2026 – Dépenses

(en années-personnes et en milliers de dollars)	Conseil d'agglomération
Comparatif 2026	**40 763,5**
Rémunération - Structure organisationnelle	4 034,7
Cotisations de l'employeur - Refonte rémunération et avantages	1 417,3
Transport et communication	3,0
Services professionnels, techniques et autres	814,7
Location, entretien et réparations - Hausse des prix à la consommation des dépenses	(334,7)
Amortissement	72,2
Achats de biens non durables - Hausse des prix à la consommation des dépenses	168,3
Autres dépenses	669,1
Fonds amélioration GPF1	610,8
Énergie	37,5
Droit de course portion SPJD	666,7
Contribution de la Ville de Montréal	1 000,0
Variation totale	9 159,5
Budget 2027	**49 923,0**
Affectations de surplus des Fonds - Équipe accélérée	(837,1)
Budget 2027 à l'équilibre	**49 085,9**

Budget 2027 – Variations de l'effectif par catégories d'emplois (A-P.)

Effectifs par catégories d'emplois	Budgets comparatifs						
	Années-personnes						
Catégories emplois	2022	2023	2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Écart
Personnels non-syndiqués: cadres de direction, de gestion, conseil, professionnels et personnel tech. & adm.	97,7	104,5	107,0	122,8	130,7	139,5	8,7
Cols bleus	101,7	94,7	94,7	97,5	116,8	116,8	-
Cols blancs	27,0	27,2	27,4	27,2	27,2	31,7	4,4
IATSE	10,0	10,4	10,4	10,4	10,4	10,4	-
Total	**236,4**	**236,8**	**239,5**	**257,9**	**285,1**	**298,3**	**13,2**

Dont une augmentation de 10,1 A-P en raison de la main-d'œuvre capitalisable basculé en budget de fonctionnement

Dépenses par catégories d'emplois	Budgets comparatifs						
En milliers de dollars							
Catégories emplois	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Écart
Personnels non-syndiqués: cadres de direction, de gestion, conseil, professionnels et personnel tech. & adm.	9 156 $	9 799 $	11 377 $	13 782 $	15 283 $	17 576 $	2 293 $
IATSE	1 103 $	1 127 $	1 167 $	1 515 $	1 664 $	3 521 $	1 857 $
Cols blancs	1 132 $	1 589 $	1 634 $	1 652 $	1 579 $	1 790 $	211 $
Cols bleus	7 185 $	6 995 $	7 038 $	7 543 $	8 073 $	9 163 $	1 090 $
Total	**18 576 $**	**19 510 $**	**21 215 $**	**24 492 $**	**26 598 $**	**32 050 $**	**5 452 $**

22

La variation de la rémunération est présentée en annexe

Période de questions

Programme décennal d’immobilisations 2027-2036



Financer le Plan directeur par l'audace et la créativité



Ce montant est ventilé à la page 26

Les leviers financiers mis en œuvre :

- Une maximisation et stabilisation du Programme décennal d'immobilisations (PDI de la Ville) et des programmes normés existants (divers paliers de gouvernement). En date d'aujourd'hui, le PDI finance 26,2 % des projets du Plan directeur
- Financement des autres paliers gouvernementaux
- Des leviers financiers internes : emprunts, obligations, marges de crédit
- Développement des partenariats philanthropiques avec des fondations et mécènes
- Développement de partenariats financiers privés, notamment via la commandite
- Intégration de nouveaux revenus d'affaires

Montage financier du plan d'investissement 2027-2036 de la SPJD

PDI 2027-2036 de la Ville de Montréal

En milliers de dollars

Projets phares	Budget requis initialement	PDI dépensé (2025-2026)	Budget requis à partir de 2027	PDI 2027-2036 (Ville de Montréal)	Financement requis (SPJD)
Mobilité	400 000 $	84 $	399 916 $	- $	399 916 $
Jardins des canaux	150 000 $	2 736 $	147 264 $	74 192 $	73 072 $
Hélène-de-Champlain	25 000 $	946 $	24 054 $	7 225 $	16 829 $
Place des Nations	85 000 $	4 397 $	80 603 $	- $	80 603 $
Mont Boullé	29 557 $	12 997 $	16 560 $	16 560 $	0 $
Sous-total - Projets phares	**689 557 $**	**21 160 $**	**668 397 $**	**97 977 $**	570 420 $
Autres projets	**Budget requis initialement**	**PDI dépensé (2025-2026)**	**Budget requis à partir de 2027**	**PDI 2027-2036 (Ville de Montréal)**	**Financement requis (SPJD)**
Plage Jean-Doré	22 776 $	1 466 $	21 310 $	3 190 $	18 120 $
Complexe aquatique	30 975 $	6 410 $	24 565 $	24 564 $	0 $
Biosphère	14 303 $	6 102 $	8 200 $	8 200 $	0 $
Programme maintien d'actif	124 646 $	21 830 $	102 815 $	102 815 $	0 $
Canopé	4 400 $	500 $	3 900 $	3 000 $	900 $
Projet développement infrastructure	87 203 $	- $	87 203 $	- $	87 203 $
Sous-total - Autres projets	**284 302 $**	**36 309 $**	**160 790 $**	**141 769 $**	106 224 $
Grand total	**973 859 $**	**57 469 $**	**916 390 $**	**239 746 $**	**676 644 $**

Note :

- Les budgets inscrits au PDI financent environ un tiers des 916,4 M$ des coûts estimés des projets (26,2 %)
- L'écart de 57,5 M$ entre le budget requis initialement et le budget requis à partir de 2027 s'explique par la réalisation de projets en 2025 et 2026, ainsi que par l'actualisation de l'estimation pour certains projets.

Réalisations 2026



Protection d’actifs

- Démarrage des travaux de modernisation du Complexe aquatique
- Ouverture des sentiers du mont Boullé et du secteur de l’étang de la Grande Poudrière
- Finalisation des travaux à la Biosphère
- Finalisation des travaux de la tour de Lévis et ouverture au public
- Sécurisation de la maçonnerie du fort de l’île Ste-Hélène (phase 1)

PDI 2027-2036 par catégories d'actifs

(en milliers de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2027-2031			Total 2032-2036			Total 2027-2036		
CONSEIL AGGLOMÉRATION ET GLOBAL	Protection	Dévelop-pement	Total	Protection	Dévelop-pement	Total	Protection	Dévelop-pement	Total
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	45 523	-	45 523	63 654	-	63 654	109 177	-	109 177
Bâtiments	81 453	-	81 453	49 116	-	49 116	130 569	-	130 569
Total :	**126 976**	**-**	**126 976**	**112 770**	**-**	**112 770**	**239 746**	**-**	**239 746**
pourcentage relatif ==>	**100,0 %**	**0,0 %**		**100,0 %**	**0,0 %**		**100,0 %**	**0,0 %**	

Intitulé Projet (en milliers de dollars)	Protection d'actifs	Développement d'actifs	Total 2027-2036
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	**93 752 $**	**- $**	**93 752 $**
Revitalisation de la canopée	3 000 $	- $	3 000 $
Projet de développement - Infrastructure et gestion du territoire		- $	- $
Les jardins des canaux	74 192 $	- $	74 192 $
Secteur du mont Boullé	16 560 $	- $	16 560 $
Bâtiments	**145 994 $**	**- $**	**145 994 $**
Pavillon Hélène-de-Champlain	7 225 $	- $	7 225 $
Biosphère	8 200 $	- $	8 200 $
Programme de protection de l'actif immobilisé	102 815 $	- $	102 815 $
Plage Jean-Doré	3 190 $	- $	3 190 $
Complexe aquatique	24 564 $	- $	24 564 $
Total	**239 746 $**	**- $**	**239 746 $**

en milliers de dollars

Protection de l'actif immobilisé	Budget requis pdi 2027-2036
Main d'œuvre capitalisable	42 117 $
Flotte de véhicule	3 000 $
Pavillon de la Tunisie	13 650 $
Passerelle Pont Victoria	4 500 $
Gradin Bassin Olympique	2 600 $
Chalet de la plaine des jeux	1 000 $
Toiture quartier des athlètes	1 827 $
Fort de l'ile Ste-Hélène	665 $
Grande Poudriere	7 700 $
Projets divers	25 756 $
Total	102 815 $

PDI 2027-2036 par catégories d’actifs

PDI 2027-2036 : 239,7 M$

(en milliers de dollars)

Intitulé Projet	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	Total 2027-2036
Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	7 000 $	10 000 $	15 000 $	10 086 $	11 613 $	10 178 $	8 724 $	16 086 $	6 944 $	7 184 $	102 815 $
Revitalisation de la canopée	300 $	300 $	300 $	300 $	300 $	300 $	300 $	300 $	300 $	300 $	3 000 $
Plage Jean-Doré	1 102 $	1 588 $	- $	- $	500 $	- $	- $	- $	- $	- $	3 190 $
Les jardins des canaux	2 000 $	5 000 $	10 000 $	6 837 $	6 201 $	9 176 $	6 468 $	10 208 $	10 151 $	8 151 $	74 192 $
Secteur du mont Boullé	2 600 $	3 000 $	1 886 $	3 074 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	16 560 $
Complexe aquatique	13 353 $	5 404 $	1 905 $	2 095 $	1 807 $	- $	- $	- $	- $	- $	24 564 $
Pavillon Hélène-de-Champlain	225 $	1 000 $	3 000 $	3 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	7 225 $
Biosphère	- $	2 200 $	4 000 $	2 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	8 200 $
TOTAL	**26 580 $**	**28 492 $**	**36 091 $**	**27 392 $**	**21 421 $**	**20 654 $**	**16 492 $**	**27 594 $**	**18 395 $**	**16 635 $**	**239 746 $**

Priorités du PDI 2027-2036 : programmes

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	PDI 2027-2036		
			Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU	43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	53 699	49 116	102 815
	43012	Revitalisation de la canopée	1 500	1 500	3 000
Total :			**55 199**	**50 616**	**105 815**

Priorités du PDI 2027-2036 : projets

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROJET	PDI 2027-2036 (brut)		
			Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU	43017	Plage Jean-Doré	3 190	-	3 190
	43019	Secteur du mont Boullé	11 560	5 000	16 560
	43020	Complexe aquatique	24 564	-	24 564
	43021	Pavillon Hélène de Champlain	7 225	-	7 225
	43023	Les Jardins des canaux	17 038	57 154	74 192
	43024	Biosphère	8 200	-	8 200
Total :			**71 777**	**62 154**	**133 931**

Projets phares
PDI 2027-2036

Transformation de la mobilité



Objectif : Soutenir la croissance des activités et de l'achalandage au parc Jean-Drapeau en développant un réseau de mobilité actif et collectif efficace, sécuritaire et agréable - le tout dans un souci d'accessibilité.

Repenser la mobilité sur et autour des îles

- Mobilité intra-île
- Mobilité inter-îles
- Mobilité évènementielle
- Mobilité avec Montréal et la Rive Sud
- Mobilité de transit
- Développement de pôles de mobilité

Places des Nations



Objectif : Réhabiliter ce joyau patrimonial et ses abords tout en préservant et valorisant le patrimoine moderne de l'Expo 67. Favoriser la connexion avec le secteur Bridge-Bonaventure et contribuer à la transition écologique par la mise en valeur des promenades et belvédères

- Réhabilitation générale du secteur
- Mise en valeur du patrimoine
- Réouverture sur le fleuve via la promenade riveraine
- Renforcement du lien avec le lac des Cygnes
- Réhabilitation du lac avec la promenade sur pilotis

Projets phares
PDI 2027-2036

Jardins des canaux



Objectif : Révéler le potentiel culturel, paysager et évènementiel de ce lieu unique en renforçant ses liens avec les pavillons historiques et les parcours publics qui le composent.

Axes d'intervention :

- Réfection et mise aux normes du pavillon du Canada, incluant la réhabilitation du Théâtre, de la salle Toundra et de la Toundra 2
- Aménagement de moyens de franchissement sur le circuit Gilles-Villeneuve
- Mise en valeur des espaces horticoles et des œuvres d'art, réhabilitation des canaux et création de deux grandes places publiques
- Arrimage avec le projet d'hôtel du Casino

Pavillon Hélène-de-Champlain



Objectif : Réhabiliter le pavillon en valorisant son héritage patrimonial et son authenticité, tout en y créant, notamment, un pôle alimentaire et gastronomique moderne sur l'île Ste-Hélène

- Phase de décontamination en cours. Fin prévue : hiver 2027
- Mise aux normes et aménagements intérieurs
- Stabilisation structurale du pavillon, si requise, et réparation ponctuelle de la toiture en cuivre
- Rénovation complète de l'enveloppe du bâtiment
- Modernisation des installations électromécaniques et de restauration
- Réaménagement des jardins de la roseraie et intégration d'œuvres d'art

Maintien des actifs
PDI 2027-2036

Travaux phares (liste non-exhaustive) :

- Le projet du **Pavillon de la Tunisie** prévoit la décontamination complète du pavillon, une réhabilitation des espaces intérieurs et de nouveaux aménagements, ainsi que le réaménagement du parterre (pourtour) **13,7 M$**
- Le projet de réhabilitation de la **Grande Poudrière** prévoit la décontamination complète du bâtiment, une restauration de l'enveloppe du bâtiment et l'aménagement des espaces intérieurs permettant la mise aux normes et la réouverture de ce bâtiment patrimonial **7,7 M$**
- Un programme de restauration du **fort de l'île Sainte-Hélène** est également prévu pour assurer la conservation de ce complexe et préserver l'intégrité des constructions. En phase 2, un plan de rénovation plus conséquent sera mis en place pour la caserne, afin de permettre un nouvel usage de cet espace **0,7 M$**
- La rénovation des installations du **Quartier des athlètes** prévoit la modernisation des constructions datant de 1976. Cela inclut la mise à niveau des installations sanitaires et des espaces de concession, la réfection des gradins, ainsi que la mise aux normes des aménagements et équipements sportifs. **1,5M$**
- Des travaux de rénovation de l'enveloppe du **chalet de la Plage** sont planifiés, ainsi que l'intégration d'équipements permettant un usage polyvalent de ces installations**. 1,1M$**







Travaux en cours ou réalisés 2026

Les principaux chantiers sur les îles :

Les principaux chantiers en cours :

- Mise aux normes du Complexe aquatique - Phase 1 : **24,5M$**
- Travaux de restauration dans le secteur des Floralies : **0,5M$**
- Sécurisation de la maçonnerie du fort de l'île - Phase1 : **0,9M$**
- Travaux sur les vibreurs du circuit Gilles-Villeneuve : **0,35M$**
- Réfection des installations sanitaires et des concessions des gradins en béton du Bassin olympique – Phase 2 : **3M$**

Les chantiers terminés*

- Restauration de la Biosphère - Phase 1 : **0,44M$**
- Hivernisation du pavillon des activités nautiques : **0,18M$**
- Rapatriement de l'œuvre *Les personnages :* **0,11M$**
- Aménagement paysager du mont Boullé : **1,15M$**
- Réfection des installations sanitaires et des concessions des gradins en béton du Bassin olympique – Phase 1; : **0,08M$**
- Divers projets de maintien des actifs :
  - Réfection de la terrasse du Lac : **0,09M$**
  - Travaux UCI : **0,37K$**
  - Tour Pirelli – Phase 1 : **0,17M$**
  - Travaux découlant du rapport FIA 2025 : **0,3M$**





* Réel à ce jour

Période de questions

Annexes

Organigramme 2026

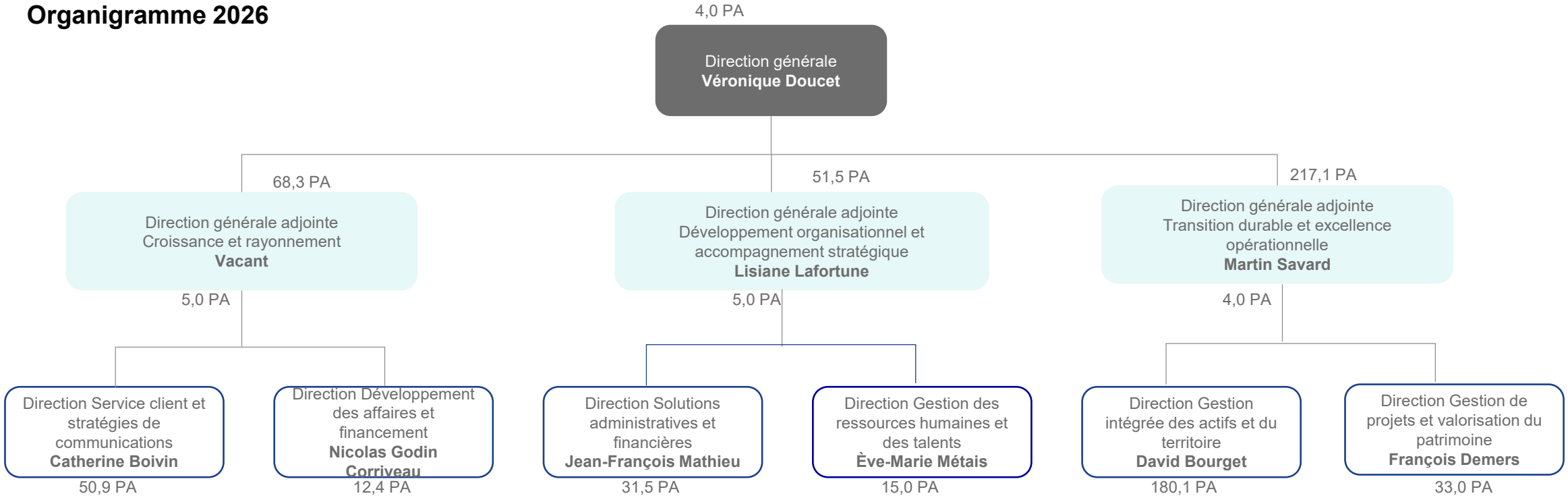

Budget	2022	2022	2023	2024	2025	2025 Amendé	2026	Écart 2026-2025 Amendé
Total P.A. – BF	236,4	263,4	236,8	239,5	257,9	258,9	285,1	26,2
Total P.A. HB*	52,7	58	51,6	53,7	61,5	61,5	55,8	-5,7
Total P.A.	289,1	321,4	288,4	293,2	319,4	320,4	340,9	20,5

* Annualisé | HB (hors budget) : la rémunération est capitalisée ou provient d'une autre source de financement

Indicateurs

Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Livrables clés

- Révision de la politique de Santé et sécurité au travail
- Élaboration du programme de prévention - risques critiques
- Finalisation de procédures – requis SST communs à l'ensemble des promoteurs, entrepreneurs et sous-traitants

Programme SST – Grands événements

- Consolidation des pratiques SST dans le cadre des grands évènements
- Rapidité d'intervention et réduction des risques d'accidents graves
- Sentiment de confiance et de sécurité significativement renforcé

Actions clés

- Inspections terrain, méthodes et outils d'enquête d'incident
- Mise en place de capsules mensuelles de sensibilisation à tout le personnel (santé, sécurité et risques psychosociaux)
- Formation sur mesure pour les équipes opérationnelles, les gestionnaires et les partenaires ressources humaines
- Formation des gestionnaires et chargés de projets ou d'évènements sur les procédures SST

2025

Taux d'invalidité

Type	Cas physiques	Cas psychologiques	Total cas
Invalidité	26	18	57
Accident de travail	31	1	32
Total général	**57**	**19**	**89**



2026

Taux d'invalidité

Type	Cas physiques	Cas psychologiques	Total cas
Invalidité	10	6	25*
Accident de travail	14	0	14
Total général	**24**	**6**	**39**

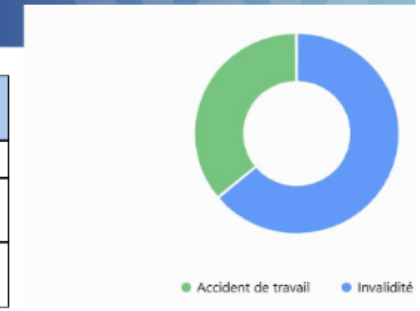

Diversité en emploi : portrait des répondant(e)s au sondage organisationnel

Important : Les résultats présentés reflètent uniquement les répondant(e)s ayant participé au sondage volontaire et choisi de s'auto identifier. Ils ne constituent pas un portrait de l'ensemble des employé(e)s du Parc. La SPJD n'est pas assujettie aux obligations légales en matière de représentation en emploi.

Répartition des groupes EDI parmi les répondant(e)s s'étant auto-identifié(e)s :

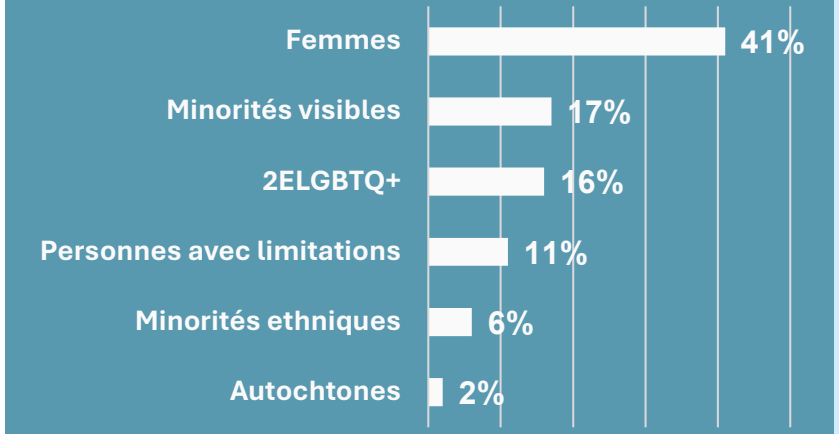

Données issues du sondage organisationnel anonyme et volontaire réalisé en mars 2026.

À retenir

- **Portée des résultats :** portrait des répondant(e)s ayant choisi de s'auto-identifier, et non de l'ensemble des employé(e)s
- **Taux de réponse :** 65 % d'employé(e)s permanent(e)s
- **Répondant(e)s appartenant à au moins un groupe EDI :** 143 personnes sur 533
- **Situation intersectionnelle :** 27 % des répondant(e)s appartiennent à plus d'un groupe
- **Les catégories ne sont pas exclusives** : une même personne peut être comptabilisée dans plusieurs groupes.

Indicateurs de performance de la SPJD

Dans le cadre de la réalisation d’un plan de transformation majeur s’élevant à 1,1 milliard de dollars, la SPJD se positionne comme un lieu emblématique d'envergure internationale et doit miser sur une diversification de ses sources de revenus.

Dans ce contexte, le chantier de la donnée vise à doter l’organisation **d'une structure de collecte et d'analyse de données** afin de mesurer la croissance et le rayonnement du parc Jean-Drapeau, de suivre la performance organisationnelle de la SPJD et d'éclairer la prise de décision. Ces indicateurs, regroupés en 5 thèmes, sont en développement.

1. **Achalandage et expérience des visiteurs et visiteuses**
2. **Rayonnement, attractivité et retombées**
3. **Performance financière et maintien des actifs**
4. **Ressources humaines**
5. **Transition socio-écologiques**

Budget de fonctionnement

Budget 2027 - Variations de l’effectif par catégories d’emplois

En milliers de dollars

Dépenses par catégories d'emploi	Budgets comparatifs						
Catégorie emploi	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Écart
Personnels non-syndiqués : cadres de direction, de gestion,conseil, professionnels et personnel tech. & adm.	9 155,8 $	9 799,4 $	11 376,6 $	13 782,0 $	15 283,0 $	17 576,4 $	2 293,5 $
Col bleu	7 185,4 $	6 994,5 $	7 037,6 $	7 543,3 $	8 073,0 $	9 163,4 $	1 090,4 $
Col blanc	1 131,7 $	1 588,8 $	1 634,0 $	1 652,2 $	1 578,5 $	1 789,7 $	211,1 $
IATSE	1 103,2 $	1 127,1 $	1 166,9 $	1 514,8 $	1 663,8 $	3 520,5 $	1 856,8 $
Total	**18 576,1 $**	**19 509,8 $**	**21 215,1 $**	**24 492,3 $**	**26 598,2 $**	**32 050,1 $**	**5 451,8 $**

Budget 2027 – Revenus et dépenses par objets

en milliers de dollars

Revenus par objets	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Réel comparatif 2024	Réel comparative 2025	Prévision comparatif 2026	Budget 2026	Budget 2027
Événements	7 867,3	8 281,3	9 297,5	12 515,6	16 930,5	14 452,1	20 178,6
Locations	1 372,0	1 881,6	2 077,5	2 491,6	3 664,3	3 451,8	3 674,5
Stationnements	2 820,2	3 468,6	3 494,1	3 650,7	4 187,4	4 175,1	4 279,5
Droits d'entrée	650,5	561,7	807,3	896,5	898,9	780,9	797,0
Commandites	47,2	60,6	571,6	551,7	774,1	706,9	969,3
Concessions	144,9	159,8	150,3	191,0	190,6	188,8	428,4
Énergie	3 050,6	3 316,7	-	-	-	-	-
Subventions				460,6	1 448,9		700,0
Intérêts	233,4	806,4	678,7	303,1	240,0	300,0	307,5
Autres revenus	1 137,9	697,2	656,1	118,2	117,6	403,2	142,1
Sous-total - Revenus autonomes	**17 324,0**	**19 234,1**	**17 733,2**	**21 179,0**	**28 452,3**	**24 458,8**	**31 476,9**
Contribution - Ville de Montréal	14 498,9	15 036,4	15 333,6	15 333,6	15 621,6	15 621,6	16 085,0
Récupération main d'œuvre capitalisable							524,0
Contributions - Mandats additionnels	96,4	395,9	-	215,0	250,0	-	1 000,0
Sous-total - Contributions financières	**14 595,3**	**15 432,3**	**15 333,6**	**15 548,6**	**15 871,6**	**15 621,6**	**17 609,0**
Total	**31 919,3**	**34 666,3**	**33 066,8**	**36 727,6**	**44 323,9**	**40 080,4**	**49 085,9**

Budget 2027 – Revenus et dépenses par objets – explications d'écarts

Dépenses par objets (en milliers de dollars)	**Réel comparatif 2022**	**Réel comparatif 2023**	**Réel comparatif 2024**	**Réel comparative 2025**	**Prévision comparatif 2026**	**Budget 2026**	**Budget 2027**	**Écarts entre les budgets 2027 et 2026**
Rémunération	13 922,7	16 092,9	17 738,6	20 632,7	23 981,0	21 067,9	25 102,5	4 034,7
Cotisations de l'employeur	2 393,4	2 766,8	4 415,9	4 937,9	6 298,0	5 530,4	6 947,5	1 417,2
	16 316,1	**18 859,7**	**22 154,5**	**25 570,6**	**30 279,0**	**26 598,2**	**32 050,1**	**5 451,8**
Transport et communication	615,4	665,5	864,6	511,6	1 040,8	679,8	682,9	3,0
Services professionnels, techniques et autres	2 834,5	4 313,1	6 281,9	5 571,3	5 914,3	4 033,5	4 848,2	814,7
Location, entretien et réparations	1 981,0	2 319,0	2 395,7	2 259,8	1 914,7	1 865,2	1 530,5	(334,7)
Énergie *	4 444,9	4 737,0	1 431,8	1 666,2	1 818,0	1 717,5	1 755,0	37,5
Créances douteuses ou irrécouvrables	3,3	29,6	139,6	115,7	-		-	-
Mandat additionnel	750,0	-	187,5	-			1 000,0	1 000,0
Amortissement	3,4	3,4	15,4	73,7	109,3	104,9	177,1	72,2
Travaux dans le bâtiment des Paddocks		1 369,7	-	-				-
Achats de biens non durables	1 661,1	1 111,4	2 157,0	2 446,7	2 556,2	3 034,2	3 202,5	168,3
Fonds amélioration GPF1					1 642,5	2 502,5	3 113,3	610,8
Autres dépenses				-	1 032,4	227,6	896,7	669,1
Droit de course portion SPJD							666,7	666,7
Total autres familles de dépenses	**12 293,6**	**14 548,6**	**13 473,6**	**12 645,0**	**16 028,2**	**14 165,3**	**17 872,9**	**3 707,6**
Total	**28 609,7**	**33 408,3**	**35 628,2**	**38 215,6**	**46 307,2**	**40 763,6**	**49 923,0**	**9 159,4**

Total Gain (perte)	**3 309,6**	**1 258,0**	**(2 561,4)**	**(1 488,0)**	**(1 983,3)**	**(683,1)**	**(837,1)**
		Affectation surplus 150e, FMOPD et fonds DD,	2 561,4	1 488,0	1 983,3	683,1	837,1
		Solde	**-**	**-**	**-**	**0,0**	**(0,0)**

* **Énergie :** seulement portion électricité

Budget 2027 – Revenus et dépenses par objets – explications d'écarts

Revenus (écart de 9,0 M$)

- ↑ 5,7 M$ pour les évènements dont 1,6 M$ IATSE; ajout des courses de soutien et d'évènements
- ↑ 1,4 M$ contribution Ville de Montréal (indexation et études)
- ↑ 962,0 K$ Subventions et commandites
- ↑ 590,3 K$ locations, stationnement, concessions et intérêts

Dépenses (écart de 9,159 M$)

- ↑ 5,451 M$ rémunération dont 1,6 M$ IATSE; bascule significative d'une partie de la main-d'œuvre capitalisable (2 M$) au budget de fonctionnement.
- ↑ 1,0 M$ budget d'études
- ↑ 0,7 M$ des droits de course portion SPJD
- ↑ 0,6 M$ Fonds d'amélioration GPF1

Programme décennal d’immobilisations 2027-2036

PDI à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)

(en milliers de dollars)

PDI 2027-2036: 239,7 M$

- Au net, un montant de 239,7 M$ sera à la charge des contribuables, soit 100 % du PDI planifié
- Le 239,7 M$ (100 %) relèvent du conseil d'agglomération

MODES DE FINANCEMENT	Total 2027-2031			Total 2032-2036			Total 2026-2035		
	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total
Programmation déposée	-	126 976	126 976	-	112 770	112 770	-	239 746	239 746
Montant à la charge des contribuables	-	126 976	126 976	-	112 770	112 770	-	239 746	239 746

Liste des programmes par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	Compétence	Réalisations antérieures				Budget original	PDI 2027-2036		
				2022	2023	2024	2025	2026	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036
Depenses De Contributions	43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	24 096	30 681	18 098	11 500	7 807	53 699	49 116	102 815
Depenses De Contributions	43012	Revitalisation de la canopée	A	395	247	229	304	272	1 500	1 500	3 000
Total :				**24 491**	**30 928**	**18 327**	**11 804**	**8 079**	**55 199**	**50 616**	**105 815**

Liste des projets par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROJET	Compétence	Coûts fiches (Net)	PDI 2027-2036 (brut)			Source externe de financement	Projet net
				Avant 2027	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total 2027-2036	Total 2027-2036	Total 2027-2036
SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU	43017	Plage Jean-Doré	A	7 674	3 190	-	3 190	-	3 190
	43019	Secteur du mont Boullé	A	37 401	11 560	5 000	16 560		16 560
	43020	Complexe aquatique	A	6 192	24 564	-	24 564		24 564
	43021	Pavillon Hélène de Champlain	A	944	7 225	-	7 225		7 225
	43023	Les Jardins des canaux	A	1 731	17 038	57 154	74 192		74 192
	43024	Biosphère	A	8 655	8 200	-	8 200		8 200
									-
Total :				**62 597**	**71 777**	**62 154**	**133 931**	**-**	**133 931**

Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	No	PROJET	PDI 2027-2036 (brut)	Source externe de financement no 1	Intitulé source externe no 1	PDI 2027-2036 (net)
SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU	43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	102 815	-		102 815
	43012	Revitalisation de la canopée	3 000	-		3 000
	43017	Plage Jean-Doré	3 190	-		3 190
	43019	Secteur du mont Boullé	16 560	-		16 560
	43020	Complexe aquatique	24 564	-		24 564
	43021	Pavillon Hélène de Champlain	7 225	-		7 225
	43023	Les Jardins des canaux	74 192	-		74 192
	43024	Biosphère	8 200	-		8 200
Total :			**239 746**	**-**		**239 746**

Écart entre le PDI 2026-2035 et le PDI 2027-2036 sur 10 ans

(en milliers de dollars)

N°	PROGRAMME / PROJET	PDI 2026-2035 (brut)								PDI 2027-2036 (brut)								Écart total	Explications
		2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total	2027	2028	2029	2030	2031	Total 2027-2031	Total 2032-2036	Total		
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - parc Jean-Drapeau	7 807	9 000	13 990	9 606	7 584	47 987	44 297	92 284	7 000	10 000	15 000	10 086	11 613	53 699	49 116	102 815	10 531	Hausse des investissements s'expliquant par le maintien des nouveaux actifs dans les années futures.
43012	Revitalisation de la canopée	272	360	419	427	400	1 878	2 000	3 878	300	300	300	300	300	1 500	1 500	3 000	(878)	La cible a été révisée à 300 k par année
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	3 849	6 000	30 743	18 581	11 667	70 840	2 170	73 010	-	-						-	(73 010)	Réduction de l'enveloppe pdi de la ville de Montréal par conséquent un partenariat public/privé requis pour ce projet donc augmente la complexité du projet.
43017	Plage Jean-Doré	735	4 000	13 288	-	280	18 303	2 693	20 996	1 102	1 588	-	-	500	3 190	-	3 190	(17 806)	l'appui financier et d'autres partenaires est requis pour la réalisation de ce projet.
43018	Projets de développement - parc Jean-Drapeau_Infrastructure et ges tion du territoire	-	-	969	5 839	10 051	16 859	61 517	78 376	-	-	-	-	-	-	-	-	(78 376)	l'appui financier et d'autres partenaires est requis pour la réalisation de ce projet.
43019	Secteur du mont Boullé	2 900	1 880	4 580	3 289	218	12 867	-	12 867	2 600	3 000	1 886	3 074	1 000	11 560	5 000	16 560	3 693	Travaux du secteur du mont Boullé en cours de réalisation et des investissements à venir pour 2027 -2036.
43020	Complexe aquatique	1 554	2 246	5 259	3 322	2 173	14 554	2 953	17 507	13 353	5 404	1 905	2 095	1 807	24 564	-	24 564	7 057	Les travaux prévus sont entièrement maintenus.
43021	Pavillon Hélène-de-Champlain	946	923	5 231	-	-	7 100	-	7 100	225	1 000	3 000	3 000	-	7 225	-	7 225	125	Sans objet.
43022	Mobilité	3 110	5 000	7 560	10 755	17 972	44 397	66 744	111 141	-	-	-	-	-	-	-	-	(111 141)	l'appui financier et d'autres partenaires est requis pour la réalisation de ce projet.
43023	Les Jardins des canaux	1 390	3 000	15 954	7 671	10 812	38 827	55 820	94 647	2 000	5 000	10 000	6 837	6 201	30 038	44 154	74 192	(20 455)	l'appui financier et d'autres partenaires est requis pour la réalisation de ce projet.
43024	Biosphère	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 200	4 000	2 000	-	8 200	-	8 200	8 200	Travaux prévus à venir.
Total		**22 563**	**32 409**	**97 993**	**59 490**	**61 157**	**273 612**	**238 194**	**511 806**	**26 580**	**28 492**	**36 091**	**27 392**	**21 421**	**139 976**	**99 770**	**239 746**	**(272 060)**	
Source de financement externe									-	-					-		-	-	
Total des investissements nets		**22 563**	**32 409**	**97 993**	**59 490**	**61 157**	**273 612**	**238 194**	**511 806**	**26 580**	**28 492**	**36 091**	**27 392**	**21 421**	**139 976**	**99 770**	**239 746**	**(272 060)**	

Rémunération des membres de la haute direction

Budget 2027 – Rémunération des membres de la haute direction

Conformément aux modalités de divulgation de la rémunération des membres de la haute direction, les organismes visés doivent inclure dans leurs documents budgétaires l'information relative à la rémunération de leurs hauts dirigeants selon le gabarit et les modalités établis.

Noms	Titre	Actif	Rémunération annuelle de base	Rémunération de base versée	Rémunération variable versée	Contribution au régime de retraite assumé par l'entité	Contribution à l'assurance collective assumé par l'Entité	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale pour l'année financière précédente	Commentaire
				A	B	C	D	E	F=A+B+C+D+E	
Véronique Doucet (SPJD)	Directrice générale	oui	281 875 $	32 525 $		2 602 $		879 $	36 006 $	Début en septembre
Véronique Doucet (Ville MTL)	Directrice générale	non	241 206 $	160 656 $			52 053 $		212 709 $	Fin en septembre
Martin Savard	Directeur général adjoint	non	223 378 $	98 387 $			31 877 $		130 264 $	Fin en juin
Nicolas Paris	Directeur général adjoint	oui	190 000 $	39 827 $		3 186 $		1 387 $	44 400 $	Début en août
Valérie Poulin	Directrice générale adjointe	oui	201 142 $	100 573 $		8 046 $		3 809 $	112 428 $	Début en avril
Lisiane Lafortune	Directrice générale adjointe	oui	193 406 $	162 561 $		13 005 $		3 543 $	179 110 $	

Pour V. Doucet et M. Savard les bénéfices sont les charges sociales facturées de la Ville 32,4 % (assurances collectives, régime de retraite et autres)

Coordonnées

Véronique Doucet

Directrice générale

vdoucet@parcjeandrapeau.com

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.08

2026/11/24
19:00

(3)

Dossier # : 1263074025

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2027 à la CMM

Il est recommandé :

1. de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2027 de la Ville à la CMM et aux organismes suivants :

Conseil des arts	26 936 700 $
Société du parc Jean-Drapeau	18 531 300 $
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000 $
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 $
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	10 869 600 $

2. de verser une somme maximale de 854 891 300 $ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027 dans le cadre des ententes prévues en fonction de la facturation émise;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux aspects financiers du sommaire décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2026-11-20 09:41

Signataire : Alain DUFORT

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1263074025**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2027 à la CMM

CONTENU

CONTEXTE

Approuver les contributions financières 2027 aux organismes et agences gouvernementales exerçant des activités relevant des compétences du conseil d'agglomération ainsi que la quote-part à verser à la Communauté métropolitaine de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG26 0027 – 29 janvier 2026 – Contributions financière 2026 – Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
CG24 0701 – 12 décembre 2024 – Contributions financière 2025 – Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
CG23 0688 – 14 décembre 2023 – Contributions financière 2024 – Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
CG22 0740 – 22 décembre 2022 – Contributions financières 2023 – Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
CG22 0015 – 21 janvier 2022 – Contributions financières 2022 – Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
CG20 0638 – 11 décembre 2020 – Contributions financières 2021 – Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
CG19 0564 – 13 décembre 2019 – Contributions financières 2020 – Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération

DESCRIPTION

Afin de soutenir les opérations des organismes contrôlés et de contribuer au financement d'agences gouvernementales ou d'autres organismes, l'agglomération de Montréal versera des contributions financières aux entités suivantes :
- Autorité régionale de transport métropolitain;
- Société du parc Jean-Drapeau;
- Conseil des arts;
- Office municipal d'habitation de Montréal;
- Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

L'agglomération de Montréal doit également verser une quote-part pour le financement des opérations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), organisme métropolitain assurant la cohésion métropolitaine en matière de développement. La quote-part faisant l'objet du présent dossier est liée à des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération, soit pour le volet des équipements scientifiques de Montréal.

Ces dépenses sont entièrement assumées par l'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations :

- Le transport collectif de personnes (Autorité régionale de transport métropolitain);
- Le logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri (OMHM et Corporation d'habitation Jeanne-Mance);
- Conseil des arts;
- Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif (Société du parc Jean-Drapeau);
- Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif (Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal).

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis sont prévus au budget 2027 aux comptes suivants :

Autorité régionale de transport métropolitain	
1001-0010000-202065-03301-61110-016244-0000-000000-000000-00000-00000	854 891 300 $
Conseil des arts	
1001-0010000-202016-07289-61130-016203-0000-000000-000000-00000-00000	26 936 700 $
Société du parc Jean-Drapeau	
1001-0010000-202001-07165-61130-016219-0000-000000-000000-00000-00000	17 085 000 $
1001-0010000-202064-06503-61130-016219-0000-000000-000000-00000-00000	1 446 300 $
Office municipal d'habitation de Montréal	
1001-0010000-202008-05301-61150-016213-0000-000000-000000-00000-00000	550 000 $
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	
1001-0010000-202007-05301-61150-016205-0000-000000-000000-00000-00000	12 000 $
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	
1001-0010000-202053-07251-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	10 869 600 $

La contribution monétaire à la Société du parc Jean-Drapeau porte sur deux volets, soit 17,1 M$ pour financer directement les dépenses d'exploitation de la société et 1,4 M$ aux fins de l'événement du Grand Prix de Formule 1 au circuit Gilles-Villeneuve, conformément à l'entente conclue par la Ville avec ses partenaires d'affaires et les autres paliers de gouvernement, valide jusqu'en 2031.

La contribution monétaire à l'Autorité régionale de transport métropolitain représente un montant maximal annuel qui inclut une portion fixe et une portion variable laquelle finance notamment la gratuité offerte aux personnes âgées sur l'ensemble de son réseau sur l'île de Montréal. Ces sommes seront payées à la réception de facture selon les ententes prévues.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Agir pour Montréal 2026-2030

TEST CLIMAT

s/o

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA
Agent de recherche

Tél : -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-27

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale

Tél : 514 240-5192
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-6630
Approuvé le : 2026-11-19

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.09

2026/11/24
19:00

(3)

Dossier # : 1263074021

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2027)

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution visant à affecter les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;

b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;

c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;

e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un

tel règlement, le cas échéant.

f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;

g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2026-11-23 12:20

Signataire : Alain DUFORT

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1263074021**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2027)

CONTENU

CONTEXTE

La réserve financière de l'eau d'agglomération est alimentée par l'affectation des sommes en provenance, notamment des quotes-parts dédiées à la gestion de l'eau.
Cette réserve a été créée par le conseil d'agglomération de Montréal en vertu des articles 569.7 et 569.8 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) pour le financement des dépenses liées à la fourniture du service de l'eau, sans restriction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG26 0028 – 29 janvier 2026 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2026)
CG24 0763 – 19 décembre 2024 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2025)
CG23 0746 – 21 décembre 2023 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2024)
CG22 0782 – 22 décembre 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2023)
CG22 0064 – 27 janvier 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2022)
CG20 0696 – 17 décembre 2020 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2021)
CG19 0610 – 19 décembre 2019 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2020)
CG18 0689 – 20 décembre 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2019)
CG18 0026 – 25 janvier 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2018)
CG16 0680 – 16 décembre 2016 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2017)
CG15 0737 – 10 décembre 2015 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve

financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2016)

DESCRIPTION

Les articles 569.7 et 569.8 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. La résolution par laquelle la réserve d'agglomération a été créée prévoit ce que le conseil d'agglomération projette comme montant et mode de financement.
La réserve financière générale pour le service de l'eau est constituée :

1. des sommes que la municipalité centrale affecte annuellement et qu'elle prend sur son fonds général ou sur ses revenus provenant :
    a. de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau
    b. de toute subvention ou autre forme de libéralité dédiée au service de l'eau.
2. des intérêts produits par le capital affecté à la réserve.

JUSTIFICATION

La réserve financière générale pour le service de l'eau doit être alimentée par une affectation du fonds général.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'exercice financier de 2027, la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau sera alimentée par une affectation du fonds général de 428,1 M$.

MONTRÉAL 2030

s/o

TEST CLIMAT

s/o

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'affectation à cette réserve financière s'inscrit dans le processus d'adoption du budget de 2027.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra GAUTHIER-BLAKE
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514-872-4136
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-11-19

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-6630
Approuvé le : 2026-11-20

VILLE DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER DE 2027)

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;

b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;

c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;

d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;

e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.

f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;

g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

GDD1263074021

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.10

2026/11/24
19:00

(3)

Dossier # : 1263074020

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Il est recommandé d'adopter une résolution visant à affecter une somme de 175,9 M$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2026-11-23 12:20

Signataire : Alain DUFORT

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1263074020**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

La Ville s'est doté d'un Programme décennal d'immobilisations (PDI) pour maintenir adéquatement les actifs municipaux, tout en assurant le développement de la Ville. L'administration municipale a mis en place en 2014 la réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations de l'agglomération. Les montants annuels versés dans cette réserve vise à financer au comptant des dépenses d'immobilisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG26 0029 – 29 janvier 2026 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
CG24 0764 – 19 décembre 2024 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
CG23 0747 – 21 décembre 2023 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
CG22 0783 – 22 décembre 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
CG22 0065 – 27 janvier 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
CG20 0697 – 17 décembre 2020 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
CG20 0707 – 17 décembre 2020 – Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007-2)
CG19 0611 – 19 décembre 2019 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
CG18 0690 – 20 décembre 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
CG18 0034 – 25 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007-1)
CG18 0027 – 25 janvier 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
CG16 0681 – 16 décembre 2016 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération

CG15 0738 – 10 décembre 2015 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération

DESCRIPTION

Les articles 569.1 à 569.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. Le règlement par lequel la réserve d'agglomération a été créée prévoit ce que le conseil d'agglomération projette comme montant et mode de financement. Les montants versés dans cette réserve doivent être utilisés au financement de dépenses en immobilisations. L'Administration souhaite mettre l'accent sur des travaux de réhabilitation d'infrastructures municipales.

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2027, un montant de 175,9 M$ sera affecté à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération à même le fonds général, soit un niveau identique à celui au budget 2026.

MONTRÉAL 2030

s/o

TEST CLIMAT

s/o

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité au dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra GAUTHIER-BLAKE
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514-872-4136
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-11-19

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-6630
Approuvé le : 2026-11-20

VILLE DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION

Il est résolu que la somme de 175,9 M$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

GDD1263074020

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.11

2026/11/24
19:00

(3)

Dossier # : 1263074017

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2027)

Il est recommandé d'adopter la Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2027).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2026-11-23 12:17

Signataire : Alain DUFORT

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1263074017**
Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2027)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Cette loi prévoit aussi que ces dépenses sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif (article 118.80 de cette loi).
Depuis 2017, le potentiel fiscal des villes liées de l'agglomération est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la valeur de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Cette formule est rendue pérenne à partir de 2022 avec la publication de l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG26 0030 – 29 janvier 2026 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2026)
CG24 0765 – 19 décembre 2024 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2025)
CG23 0748 – 21 décembre 2023 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2024)
CG22 0784 – 22 décembre 2022 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2023)
CG22 0066 – 27 janvier 2022 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2022)
CG20 0698 – 17 décembre 2020 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2021)
CG19 0612 – 19 décembre 2019 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2020)
CG18 0691 – 20 décembre 2018 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2019)

DESCRIPTION

La quote-part générale et les autres quotes-parts basées sur le potentiel fiscal
La présente a pour but d'établir la quote-part générale, ainsi que d'autres quotes-parts basées sur le potentiel fiscal de l'exercice financier 2027 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération.

- Le calcul du potentiel fiscal de chacune des municipalités liées a permis de déterminer les pourcentages contributifs suivants pour l'exercice financier 2027 :

Villes liées	Quotes-parts - Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2025
Ville de Montréal	**81,34454 %**
Villes reconstituées	**18,65546 %**
Baie-D'Urfé	0,72055 %
Beaconsfield	0,90249 %
Côte-Saint-Luc	1,10109 %
Dollard-des-Ormeaux	1,76954 %
Dorval	3,10871 %
Hampstead	0,43579 %
Kirkland	1,29443 %
L'Île-Dorval	0,00281 %
Montréal-Est	0,92953 %
Montréal-Ouest	0,23974 %
Mont-Royal	2,41779 %
Pointe-Claire	3,13224 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,36874 %
Senneville	0,16731 %
Westmount	2,06471 %
Agglomération de Montréal	**100,00000 %**

Les quotes-parts suivantes sont réparties selon les pourcentages apparaissant dans le tableau ci-dessus :

La quote-part générale
Il s'agit de la quote-part qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement. Elle sert notamment à financer les activités suivantes : la sécurité publique (à l'exception du service des premiers répondants), le transport, la valorisation des matières résiduelles, le logement social et les parcs d'agglomération.

La quote-part pour le service de l'eau
Cette quote-part spécifique sert à financer l'ensemble des dépenses pour le service de l'eau, à l'exception de celles financées par la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement.

La quote-part pour le déficit d'agglomération cumulé
Cette quote-part spécifique est nécessaire pour acquitter le déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2025. Ce déficit s'élevait à 105,9 M$. Toutefois, une quote-part spécifique est déjà levée en 2026, de 56,1 M$, pour financer le déficit au 31 décembre 2024. Par différence, il demeure ainsi une somme de 49,8 M$ à financer. En 2027 le déficit est lissé sur 5 ans. Ainsi, le montant de quotes-parts exigé en 2027 pour le déficit des exercices antérieur s'élève à 10 M$.

- La loi prévoit une particularité en ce qui a trait à la quote-part pour le service des premiers répondants : la Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas considérée comme faisant partie des municipalités liées pour le calcul de cette quote-part spécifique. En effet, cette dernière assume le financement de son propre service de premiers répondants et ne contribue pas au financement de celui offert aux autres municipalités liées.

  Ces dépenses sont donc réparties en proportion du potentiel fiscal de l'exercice financier de 2027 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

  Les pourcentages contributifs sont les suivants :

Villes liées	Quotes-parts Premiers répondants
Ville de Montréal	**82,25019 %**
Villes reconstituées	**17,74981 %**
Baie-D'Urfé	0,72857 %
Beaconsfield	0,91253 %
Côte-Saint-Luc	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,78924 %
Dorval	3,14332 %
Hampstead	0,44064 %
Kirkland	1,30884 %
L'Île-Dorval	0,00284 %
Montréal-Est	0,93987 %
Montréal-Ouest	0,24241 %
Mont-Royal	2,44470 %
Pointe-Claire	3,16711 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,37285 %
Senneville	0,16917 %
Westmount	2,08770 %
Agglomération de Montréal	**100,00000 %**

JUSTIFICATION

Les dépenses d'agglomération doivent être financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées. Une résolution permettant d'établir les quotes-parts est nécessaire afin que les municipalités liées connaissent le montant qui leur sera réclamé pour l'exercice financier 2027.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quotes-parts visées par la présente résolution procureront à l'agglomération les revenus suivants :
La quote-part générale : 2 969,1 M$;
La quote-part pour le service de l'eau : 246,4 M$;
La quote-part pour les déficits des exercices antérieurs : 10 M$;
La quote-part pour le service des premiers répondants : 10 M$.

Ces sommes seront versées dans le fonds général de la Ville de Montréal.

MONTRÉAL 2030

S/O

TEST CLIMAT

S/O

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts(exercice financier 2027) sera en vigueur pour l'exercice financier de 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dieuvy SYLFRARD
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-2060
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-11-19

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-6630
Approuvé le : 2026-11-20

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER 2027)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2027 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2027 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2027 :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;

4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2025.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier 2027.

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2027

Villes liées	Quotes-parts - Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2025	Quotes-parts Premiers répondants
Ville de Montréal	**81,34454 %**	**82,25019 %**
Villes reconstituées	**18,65546 %**	**17,74981 %**
Baie-D'Urfé	0,72055 %	0,72857 %
Beaconsfield	0,90249 %	0,91253 %
Côte-Saint-Luc	1,10109 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,76954 %	1,78924 %
Dorval	3,10871 %	3,14332 %
Hampstead	0,43579 %	0,44064 %
Kirkland	1,29443 %	1,30884 %
L'Île-Dorval	0,00281 %	0,00284 %
Montréal-Est	0,92953 %	0,93987 %
Montréal-Ouest	0,23974 %	0,24241 %
Mont-Royal	2,41779 %	2,44470 %
Pointe-Claire	3,13224 %	3,16711 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,36874 %	0,37285 %
Senneville	0,16731 %	0,16917 %
Westmount	2,06471 %	2,08770 %
Agglomération de Montréal	**100,00000 %**	**100,00000 %**

GDD 1263074017

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.12

2026/11/24
19:00

(3)

Dossier # : 1263074030

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution créant la réserve financière pour le financement des dépenses relatives au maintien et au renouvellement d'infrastructures

Il est recommandé d'adopter la résolution créant la réserve financière pour le financement des dépenses relatives au maintien et au renouvellement d'infrastructures;

Signé par Alain DUFORT **Le** 2026-11-23 12:21

Signataire : Alain DUFORT

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1263074030**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution créant la réserve financière pour le financement des dépenses relatives au maintien et au renouvellement d'infrastructures

CONTENU

CONTEXTE

Le portrait de l'état des actifs de la Ville de Montréal démontre des défis importants dans le maintien et le renouvellement de ses infrastructures. Afin d'éviter que la dégradation des infrastructures se poursuive, la Ville doit investir davantage.
Ce besoin d'investissements additionnels doit s'accompagner d'une gestion financière rigoureuse afin de préserver la capacité financière des générations futures en limitant le recours à l'endettement et en priorisant les investissements dans les infrastructures essentielles.

Par conséquent, en 2027, la Ville a décidé de créer une réserve financière dédié au maintien et au renouvellement des infrastructures. Les montants annuels versés dans cette réserve visent à financer au comptant des dépenses relative au maintien et au renouvellement d'infrastructures. Ces montants proviennent de la mise en place, dès le budget 2027, de la taxe spéciale relative au maintien et au renouvellement des infrastructures .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Les articles 569.7 et 569.8 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière pour des infrastructures.
La réserve financière pour le financement des dépenses relatives au maintien et au renouvellement des infrastructures est constituée :

1. des revenus issus de la taxe spéciale relative au maintien et au renouvellement des infrastructures prévue à l'article 569.11 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);
2. des sommes que la Ville de Montréal peut décider d'affecter annuellement et qu'elle prend sur son fonds général ou sur ses revenus provenant de toute subvention ou autre forme de libéralité qui n'est pas réservée à une autre fin que celles pour lesquelles la réserve est créée;

3. des intérêts produits par le capital affecté à la réserve.

JUSTIFICATION

Au 31 décembre 2025, la valeur actualisée de remplacement des actifs de la Ville totalise 100,4 G$, alors que le déficit de maintien des actifs est estimé à 11,6 G$.
Il y a urgence d'agir pour résorber ce déficit, tout en assurant une gestion financière rigoureuse et en préservant la capacité financière des générations futures.

Le paiement au comptant permet d'éviter le recours à l'emprunt. La Ville prévoit que pour les 10 prochaines années, la nouvelle réserve permettra d'éviter au total 1,39 G$ d'emprunt, évitant ainsi à terme près de 1 G$ d'intérêts.

Cette réserve financière permettra d'imputer le paiement comptant pour les dépenses d'investissement dans les infrastructures avec plus de latitude que dans les réserves financières dédiées à l'eau et la voirie.

Rappelons que cette réserve représente un outil additionnel dont la Ville se servira pour gérer avec transparence le financement du maintien et du renouvellement de ses infrastructures pour les années à venir, en y dédiant les revenus d'une taxe spécifique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant projeté de la réserve financière est de 600 M$ des dépenses relatives au maintien et au renouvellement des infrastructures.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

TEST CLIMAT

s/o

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra GAUTHIER-BLAKE
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514-872-4136
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-11-19

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-6630
Approuvé le : 2026-11-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1263074030

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter la résolution créant la réserve financière pour le financement des dépenses relatives au maintien et au renouvellement d'infrastructures

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1263074030 - Résolution réserve infrastructures.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières
Tél : 514-589-7591

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-11-20

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division

Tél : 438-873-6396
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

Adopter la résolution visant à créer la réserve financière pour le financement des dépenses relatives au maintien et au renouvellement d'infrastructures

Vu l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

1- Une réserve financière pour le financement des dépenses relatives au maintien et au renouvellement d'infrastructures, visées à l'article 569.7 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), est créée au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

2- La réserve financière pour le financement des dépenses relatives au maintien et au renouvellement d'infrastructures est constituée :

1° des revenus issus de la taxe spéciale relative au maintien et au renouvellement d'infrastructures prévue à l'article 569.11 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

2° des sommes que la Ville de Montréal peut décider d'affecter annuellement et qu'elle prend sur son fonds général ou sur ses revenus provenant de toute subvention ou autre forme de libéralité qui n'est pas réservée à une autre fin que celles pour lesquelles la réserve est créée;

3° des intérêts produits par le capital affecté à la réserve.

3- Le montant projeté de la réserve est de 600 millions de dollars.

4- La présente résolution a effet à compter du 1er janvier 2027.

Point 30.13

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2027 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisation 2027-2036 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Aucun document ne sera livré.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.01

2026/11/24 19:00

(3)

Dossier # : 1263074014

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2027)

Il est recommandé d'adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2027).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2026-11-23 12:12

Signataire : Alain DUFORT

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1263074014**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2027)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.* En vertu de l'article 118.81 de cette loi, le conseil d'agglomération peut, par règlement assujetti au droit d'opposition, prévoir les modalités de l'établissement et du paiement des quotes-parts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG26 0032 – 29 janvier 2026 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2026), RCG 26-001
CG24 0776 – 19 décembre 2024 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2025), RCG 24-037
CG23 0764 – 21 décembre 2023 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2024), RCG 23-026
CG22 0794 – 22 décembre 2022 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2023), RCG 22-035
CG22 0072 – 27 janvier 2022 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2022), RCG 22-001
CG21 0096 – 25 février 2021 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021), RCG 20-038-1
CG20 0703 – 17 décembre 2020 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021), RCG 20-038
CG20 0346 – 30 juin 2020 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020), RCG 19-030-2
CG20 0280 – 28 mai 2020 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020), RCG 19-030-1
CG19 0627 – 19 décembre 2019 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020), RCG 19-030
CG18 0699 – 20 décembre 2018 – Règlement établissant les modalités de paiement des

quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2019), RCG 18-037

DESCRIPTION

Le présent règlement établit les modalités de paiement des quotes-parts basées sur le potentiel fiscal de 2027.
Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont les suivantes :
1. La quote-part générale;
2. La quote-part pour le service de l'eau;
3. La quote-part pour le service des premiers répondants;
4. La quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2025.

Le règlement contient des dispositions concernant la préparation et la transmission des quotes-parts, leur paiement et le taux d'intérêt applicable lorsqu'un versement n'est pas fait à la date d'échéance. L'intérêt exigible en cas de retard de paiement est établi par le présent règlement à 1,2433 % par mois calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.

JUSTIFICATION

L'article 118.81 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* permet au conseil d'agglomération de prévoir, par règlement, les modalités du paiement des quotes-parts par les municipalités liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun, sauf les intérêts, le cas échéant.

MONTRÉAL 2030

s/o

TEST CLIMAT

s/o

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le *Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées* s'applique à l'exercice financier de 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dieuvy SYLFRARD
Conseiller en planification

Tél : 514-872-5877
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-11-19

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-6630
Approuvé le : 2026-11-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1263074014

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2027)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1263074014 - Modalités de paiement 2027.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières
Tél : 514-589-7591

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-11-19

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division

Tél : 438-873-6396
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES (EXERCICE FINANCIER 2027)

Vu l'article 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

À l'assemblé du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2027 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2027 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté;

« quotes-parts » : les quotes-parts suivantes, basées sur le potentiel fiscal de 2027 :

1° la quote-part générale;

2° la quote-part pour le service de l'eau;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants;

4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2025.

CHAPITRE II
MODALITÉS RELATIVES AUX QUOTES-PARTS BASÉES SUR LE POTENTIEL FISCAL

2. Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont transmises aux municipalités liées au plus tard le 30 janvier 2027.

3. Ces quotes-parts sont payables en deux versements égaux le 1er mars 2027 et le 1er juin 2027.

4. Lorsqu'un versement n'est pas fait à la date prévue au présent règlement, seul le montant du versement échu est exigible.

5. Un intérêt de 1,2433 % par mois est appliqué sur toute quote-part due à la Ville de Montréal, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.

6. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2027.

GDD1263074014

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.02

2026/11/24
19:00

(3)

Dossier # : 1263074015

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2027)

Il est recommandé d'adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2027).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2026-11-23 12:14

Signataire : Alain DUFORT

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1263074015**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2027)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E-20.001). Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut, à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.
Le 4 mars 2016, une entente est intervenue entre les villes reconstituées et la Ville de Montréal au sujet du partage des dépenses relatives à l'alimentation en eau potable. Cette entente prévoyait qu'à partir du 1er janvier 2017, les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable seraient désormais réparties entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG26 0033 – 29 janvier 2026 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2026), RCG 26-002
CG24 0777 – 19 décembre 2024 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2025), RCG 24-038
CG23 0765 – 21 décembre 2023 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2024), RCG 23-027
CG22 0795 – 22 décembre 2022 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2023), RCG 22-036
CG22 0073 – 27 janvier 2022 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022), RCG 22-002
CG22 0066 – 27 janvier 2022 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2022)
CG21 0095 – 25 février 2021 – Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021), RCG 20-039-1
CG20 0704 – 17 décembre 2020 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021), RCG 20-039
CG20 0698 – 17 décembre 2020 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres

quotes-parts (exercice financier 2021)
CG20 0345 – 30 juin 2020 – Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020), RCG 19-031-2
CG20 0281 – 28 mai 2020 – Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020), RCG 19-031-1
CG19 0628 – 19 décembre 2019 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020), RCG 19-031
CG19 0612 – 19 décembre 2019 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2020)

DESCRIPTION

Aux fins du processus budgétaire, une facturation provisoire sera effectuée en janvier 2027, en fonction du taux de 0,3570 $ par mètre cube, appliqué à la consommation estimée de chaque municipalité liée. Notons que le volume réel de consommation des exercices antérieurs a servi de référence pour établir les prévisions de consommation en 2027. Les quotes-parts de chacune des villes liées feront l'objet d'un ajustement final, selon, d'une part, les coûts réellement encourus relativement aux activités d'approvisionnement, de traitement et de distribution de l'eau potable, par ailleurs précisés dans le rapport financier 2027, et d'autre part, selon le volume de consommation réelle des municipalités liées.
Le règlement prévoit également les modalités de facturation de cette quote-part.

Les quotes-parts estimées dans chacune des municipalités liées sont présentées dans le tableau suivant :

Villes liées	Quotes-parts estimées alimentation eau potable
Montréal	**112 808 213 $**
Municipalités reconstituées	
Baie-D'Urfé	540 145 $
Beaconsfield	1 598 416 $
Côte-Saint-Luc	2 253 684 $
Dollard-des Ormeaux	3 772 034 $
Dorval	2 281 843 $
Hampstead	562 992 $
Kirkland	1 347 059 $
L'Île-Dorval	19 305 $
Montréal-Est	1 686 560 $
Montréal-Ouest	232 341 $
Mont-Royal	2 368 857 $
Pointe-Claire	2 534 596 $
Sainte-Anne-de-Bellevue	464 941 $
Senneville	129 764 $
Westmount	1 483 965 $
Total – municipalités reconstituées	**21 276 503 $**
Agglomération de Montréal	**134 084 716 $**

JUSTIFICATION

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). L'article 118.80 de cette loi prévoit aussi que ces dépenses sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, soit le critère de répartition par défaut. De plus, le même article permet au conseil d'agglomération d'adopter, par règlement, un autre mode de répartition des dépenses. Ainsi, en est-il des dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable, qui sont réparties entre les villes liées en fonction de leur consommation respective, conformément à l'entente du 4 mars 2016, conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées de l'agglomération. Enfin, l'article 118.81 de cette loi permet au conseil d'agglomération de prévoit, par règlement, les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quotes-parts visées par le présent règlement procureront à l'agglomération des revenus de 134,1 M$.

MONTRÉAL 2030

s/o

TEST CLIMAT

s/o

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce règlement sera en vigueur pour l'exercice financier de 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra GAUTHIER-BLAKE
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514-872-4136
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-11-19

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-6630
Approuvé le : 2026-11-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1263074015

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2027)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1263074015 - QP eau potable 2027.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières
Tél : 514-589-7591

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-11-19

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division

Tél : 438-873-6396
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT CONCERNANT LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (EXERCICE FINANCIER 2027)

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« coûts relatifs à l'alimentation en eau potable » : les charges relatives à l'exercice des compétences d'agglomération qui sont imputées, conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale, aux activités *Approvisionnement et traitement de l'eau potable* et *Réseau de distribution de l'eau potable* de la fonction *Hygiène du milieu* au rapport financier annuel 2027 de la Ville de Montréal, auxquelles sont ajoutés des frais généraux d'administration équivalant à 14,55 % de ces charges;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« municipalité liée » : une municipalité visée à l'article 4 de la Loi;

« quote-part » : la quote-part pour l'alimentation en eau potable.

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2027 de la Ville.

CHAPITRE II
MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

3. Aux fins du financement des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable assurée par la Ville sur le territoire des municipalités liées, il sera perçu des municipalités liées, pour l'exercice financier 2027, une quote-part établie sur la base d'un taux provisoire de 0,3570 $/m^3 et de la consommation estimée attribuable au territoire de chacune des municipalités liées au cours de cet exercice.

Les quotes-parts établies conformément au premier alinéa sont présentées à l'annexe A.

4. La Ville fixe, par règlement du conseil d'agglomération, au terme de l'exercice financier 2027, le taux définitif de la quote-part en fonction des coûts relatifs à

l'alimentation en eau potable qu'elle a assurée sur le territoire des municipalités liées au cours de cet exercice financier.

5. Un ajustement est effectué en fonction du taux définitif de cette quote-part et de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune des municipalités liées au cours de l'exercice financier 2027. Cet ajustement équivaut à la différence entre la quote-part et la quote-part établie sur la base du taux provisoire conformément à l'article 3.

Un supplément de quote-part est perçu lorsque l'ajustement entraîne un solde à payer par la municipalité liée ou un remboursement de cette quote-part est effectué lorsque l'ajustement révèle un montant payé en trop par la municipalité.

6. Le supplément ou le remboursement de la quote-part porte intérêt au taux calculé sur les taux payés par la Ville pour ses emprunts temporaires et les taux reçus par elle pour ses placements temporaires au cours de la période comprise entre la date où le versement de la quote-part établie sur la base du taux provisoire est devenu exigible et la date parmi les suivantes qui survient la première :

1° la date de transmission du supplément de quote-part ou du remboursement de cette quote-part;

2° le 30 avril 2028.

CHAPITRE III
MODALITÉS DE PAIEMENT ET DATE D'EXIGIBILITÉ

7. La quote-part établie sur la base du taux provisoire conformément à l'article 3 est transmise aux municipalités liées au plus tard le 30 janvier 2027.

Cette quote-part est payable en deux versements égaux, le 1er mars 2027 et le 1er juin 2027.

8. Dans les 30 jours qui suivent l'adoption du règlement prévu à l'article 4, en conséquence de l'ajustement, une quote-part supplémentaire ou un remboursement, selon le cas, est transmis aux municipalités liées.

Le paiement de la quote-part supplémentaire doit se faire en un versement unique au plus tard le 30e jour qui suit sa transmission.

9. Un intérêt de 1,2433 % par mois est appliqué sur toute quote-part due à la Ville, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.

ANNEXE A
QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ÉTABLIE SUR LA BASE DU TAUX PROVISOIRE

GDD 1263074015

ANNEXE A
QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ÉTABLIE SUR LA BASE DU TAUX PROVISOIRE

Villes liées	Volume estimé (m^3)	Quote-part ($)
Montréal	**315 989 393**	**112 808 213,28**
Municipalités reconstituées		
Baie-D'Urfé	1 513 012	540 145,28
Beaconsfield	4 477 356	1 598 416,21
Côte-Saint-Luc	6 312 841	2 253 684,13
Dollard-Des Ormeaux	10 565 923	3 772 034,38
Dorval	6 391 718	2 281 843,48
Hampstead	1 577 009	562 992,21
Kirkland	3 773 274	1 347 058,67
L'Île-Dorval	54 075	19 304,78
Montréal-Est	4 724 257	1 686 559,92
Montréal-Ouest	650 814	232 340,60
Mont-Royal	6 635 454	2 368 857,16
Pointe-Claire	7 099 710	2 534 596,35
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 302 357	464 941,36
Senneville	363 483	129 763,57
Westmount	4 156 764	1 483 964,65
Total – municipalités reconstituées	**59 598 047**	**21 276 502,75**
Agglomération de Montréal	**375 587 440**	**134 084 716,03**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.03

2026/11/24 19:00

(3)

Dossier # : 1263074018

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Il est recommandé d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2026-11-23 12:18

Signataire : Alain DUFORT

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1263074018**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 69 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) stipule que le conseil d'agglomération établit, par règlement, tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.
Dans le cadre des oppositions manifestées par les municipalités reconstituées à l'égard du règlement sur le partage des dépenses mixtes (RCG 06-016), adopté le 27 janvier 2006, le mandataire du ministère des Affaires municipales et des Régions recommandait qu'un taux soit utilisé pour déterminer « la charge à l'agglomération des dépenses mixtes d'administration générale », à compter du 1er janvier 2007. Un nouveau règlement sur les dépenses mixtes a donc été adopté en décembre 2006 (RCG 06-054), lequel incluait une formule générale permettant de calculer ce taux. Cette nouvelle approche était par ailleurs conforme aux recommandations d'un groupe de travail sur le sujet, créé par la Commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration. Le groupe de travail était composé de représentants des villes reconstituées ainsi que du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cela étant dit, en raison des modifications ou autres réaménagements dans la structure organisationnelle municipale, et afin de préserver l'équilibre dans la répartition des dépenses par compétences (locale et agglomération), une mise à jour de l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes est requise. Cet article identifie précisément les budgets rattachés aux unités de soutien qui entrent dans le calcul du taux des dépenses mixtes d'administration générale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG26 0034 – 29 janvier 2026 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-14)
CG24 0778 – 19 décembre 2024 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-13)
CG23 0766 – 21 décembre 2023 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes

(RCG 06-054-12)
CG22 0796 – 22 décembre 2022 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-11)
CG22 0074 – 27 janvier 2022 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-10)
CG20 0705 – 17 décembre 2020 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-9)
CG19 0629 – 19 décembre 2019 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-8)
CG18 0701 – 20 décembre 2018 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-7)
CG18 0033 – 25 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-6)
CG16 0687 – 16 décembre 2016 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-5)
CG14 0564 – 12 décembre 2014 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-4)
CG12 0497 – 20 décembre 2012 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-3)
CG10 0487 – 21 décembre 2010 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-2)
CG08 0664 – 18 décembre 2008 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-1)
CG06 0526 – 13 décembre 2006 – Adoption du nouveau Règlement sur le partage des dépenses mixtes qui prendra effet à compter du 1er janvier 2007 (RCG 06-054)

DESCRIPTION

Les modifications ou autres réaménagements au sein des services municipaux nécessitent d'actualiser les unités administratives spécifiées à l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes. Cet article identifie les unités de soutien de même que les exclusions qui leur sont associées, s'il en est, servant au calcul du taux des dépenses mixtes d'administration générale.

JUSTIFICATION

Pour l'exercice budgétaire de 2027, la structure organisationnelle de la Ville a été revue en cours d'année 2026 en cohérence avec l'adoption du budget 2026 où l'Administration a confirmé son intention de poursuivre ses efforts d'optimisation, notamment pour se recentrer sur les services prioritaires offerts au citoyennes et aux citoyens et diminuer les effectifs des services centraux.
Également, il y a eu certaines modifications internes dans les unités de soutien qui ont entraîné une répartition différente des dépenses entre les compétences.

Si aucune modification au règlement sur les dépenses mixtes n'était apportée, il découlerait un transfert fiscal entre les dépenses du conseil municipal et les dépenses du conseil d'agglomération. Or, toutes choses étant égales par ailleurs, les unités de soutien visées continueront à exercer les mêmes activités et continueront à bénéficier du même soutien administratif. Il est donc justifié :

1. d'apporter des modifications nécessaires à l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes, de manière à bien identifier les budgets des unités de soutien qui sont à exclure dans le calcul du taux des dépenses mixtes d'administration générale;
2. d'effectuer un ajustement ponctuel au taux des dépenses mixtes d'administration générale applicable aux dépenses d'agglomération, tel que prévu à l'article 5 du

règlement, de manière à neutraliser tout impact financier découlant des réaménagements organisationnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

ARTICLE 1- Actualisation des unités de soutien
Les modifications apportées à l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes concernent une actualisation de la dénomination des unités de soutien et des budgets qui leur sont associés, en fonction de l'évolution récente de la structure organisationnelle de la Ville.

ARTICLE 5 - Mise à jour du taux de répartition des dépenses d'agglomération

Dans le but de neutraliser les impacts des réaménagements organisationnels dans les unités de soutien, un ajustement ponctuel est fait au taux des dépenses mixtes 2026. Ainsi, ces réaménagements n'ont pas d'impact sur le taux 2027.

Les réaménagements effectués par les unités de soutien ont eu pour effet de générer un transfert budgétaire de 535 400 $ entre compétences, précisément de la compétence d'agglomération vers la compétence locale.
Aux fins du calcul du **taux** des dépenses mixtes d'administration générale, il convient donc de neutraliser l'impact de ces transferts, occasionné par les diverses modifications et autres réaménagements. Pour y arriver, il faut réviser certains paramètres de l'exercice précédent, soit l'exercice de 2026. Ainsi, dans le calcul de la charge à l'agglomération des dépenses mixtes d'administration générale pour l'exercice de 2027, le taux révisé de 2026 s'établit à **10,02672 %** au lieu de **10,00511%** originalement. Cet ajustement au taux est aussi suivi d'un ajustement aux dépenses d'agglomération de 2026, calculées conformément à l'article 5 du Règlement, qui s'établit à **2 163,8 M$** au lieu de **2 163,3 M**$ originalement.

La révision du taux ainsi que celle des dépenses à l'agglomération sert uniquement aux fins de l'établissement du taux des dépenses d'administration pour l'exercice 2027 et ne s'applique en aucun cas aux résultats de l'exercice précédent. Pour conclure, le taux final de l'exercice de 2027 des dépenses mixtes d'administration générale, une fois prise en compte la neutralisation fiscale, s'établit à **10,07606 %**.

MONTRÉAL 2030

s/o

TEST CLIMAT

s/o

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra GAUTHIER-BLAKE
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514-872-4136
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-11-19

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-6630
Approuvé le : 2026-11-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1263074018

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1263074018 - Règlement modifiant règl dépenses mixtes 2027.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières
Tél : 514-589-7591

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-11-19

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division

Tél : 438-873-6396
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉPENSES MIXTES (RCG 06-054)

Vu l'article 69 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre 20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 1 du Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) est modifié par :

1º le remplacement du millésime « 2026 » par le millésime « 2027 »;

2º la suppression, au paragraphe 7°, des mots « et des communications »;

3º le remplacement du paragraphe 9° par le paragraphe suivant :

« 9° le Service de la Direction générale; »;

4º l'ajout, à la fin du paragraphe 10°, des sous-paragraphes suivants :

« h) la Table des maires;

i) le Conseil des aînés; »;

5º le remplacement du paragraphe 11° par le paragraphe suivant :

« 11° le Service de la planification stratégique, de la performance et de l'innovation; »;

6º l'ajout, à la fin, des paragraphes suivants :

« 16° le Contrôleur général;

17° le Bureau de la langue française;

18° le Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole sans :

a) les dépenses relatives à l'accueil et au protocole;

b) les cotisations à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération des municipalités du Québec;

c) les dépenses protocolaires relatives à l'Ordre de Montréal;

19° le Service des communications et des affaires publiques sans les dépenses considérées de compétence locale. »

2. L'article 5 de ce règlement est modifié par :

1º le remplacement, au premier alinéa, de « 10,26896 » par « 10,02672 » et du millésime « 2025 » par le millésime « 2026 »;

2º le remplacement, au deuxième alinéa, partout où ils se trouvent, du millésime « 2025 » par le millésime « 2026 » et du millésime « 2026 » par le millésime « 2027 »;

3º le remplacement, au troisième alinéa, du millésime « 2027 » par le millésime « 2028 »;

4º le remplacement, au paragraphe 2° du quatrième alinéa, du millésime « 2025 » par le millésime « 2026 » et de « 421 434 300 » par « 438 256 700 »;

5º le remplacement, au paragraphe 3° du quatrième alinéa, du millésime « 2025 » par le millésime « 2026 » et de « 2 028 244 400 » par « 2 163 785 400 ».

3. Le présent règlement a effet aux fins de tout exercice financier à compter de celui de 2027.

GDD1263074018

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.04

2026/11/24 19:00

(3)

Dossier # : 1263074023

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2027

Il est recommandé d'adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2027.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2026-11-23 10:46

Signataire : Alain DUFORT

_____

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1263074023**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2027

CONTENU

CONTEXTE

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités, seront financés au moyen d'un mode de tarification. L'article 118.79 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, (RLRQ., chapitre E-20.001), permet d'utiliser ce mode de financement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG26 0035 – 29 janvier 2026 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026), RCG 26-003
CG24 0779 – 19 décembre 2024 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025), RCG 24-039
CG23 0767 – 21 décembre 2023 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024), RCG 23-028
CG22 0797 – 22 décembre 2022 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023), RCG 22-037
CG22 0075 – 27 janvier 2022 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022), RCG 22-003
CG20 0706 – 17 décembre 2020 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021), RCG 20-040
CG19 0630 – 19 décembre 2019 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020), RCG 19-032
CG18 0702 – 20 décembre 2018 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019), RCG 18-039

DESCRIPTION

De façon générale, les tarifs 2027 reliés aux biens, services et activités fournis par la Ville de Montréal, sont préparés et révisés en fonction des compétences : locale et d'agglomération. Le présent projet de règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération pour l'exercice 2027 regroupe les tarifs de la Ville de Montréal visant les services offerts aux citoyens de l'agglomération.

JUSTIFICATION

À l'instar des années précédentes, les unités d'affaires ont procédé à la révision de leurs tarifs en tenant compte des coûts encourus par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise à jour de la tarification 2027 par les différentes unités d'affaires a donné lieu dans certains cas à de nouveaux tarifs, à des modifications et à des abolitions de tarifs. L'analyse des tarifs a été effectuée afin de valider les principales modifications pour le budget 2027. Une grille d'analyse et un sommaire des faits saillants sont joints au présent dossier.

MONTRÉAL 2030

s/o

TEST CLIMAT

s/o

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA
Agent de recherche

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-27

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale

Tél : 514 240-5192
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur du budget, de la planification financière et fiscale
Tél : 514 240-5192
Approuvé le : 2026-11-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-6630
Approuvé le : 2026-11-20

Règlements sur les tarifs 2027 - Conseil d'Agglomération
Faits saillants

De façon générale, les tarifs de 2027 ont été révisés et indexés de 5,0 %. Dans certains cas, l'indexation est supérieure à 5,0 % car les tarifs ont été augmentés d'un montant fixe ou arrondis au dollar près. Nous présentons ci-dessous les justifications des principales hausses supérieures à 5,0 % ainsi que les nouvelles tarifications.

Espace pour la vie, grands parcs et du Mont-Royal

PARCS NATURE

- Abolition des tarifs liés à l'utilisation des stationnements « pour 2 heures et moins à l'exception du stationnement de la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques durant la période d'opération de surveillance de la baignade ».
  Conseil d'agglo : article 2

- Abolition des tarifs liés des droits d'entrée à la plage du grand parc de l'Ouest, secteur du Cap-Saint-Jacques pour le forfait plage, incluant location du site de la Maison de la Pointe (Salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique), maximum de 9 heures excluant le stationnement.
  Rabais de 15 % pour le « laissez-passer saisonnier » aux détenteurs du Passeport Espace pour la vie.
  Conseil d'agglo : article 3

- Pour la location de salles, la notion de résident et non-résident a été supprimée. À compter de 2027, la tarification sera structurée en fonction de la salle dans laquelle le service est offert. Ce changement et la mise à la norme pour des prestations de services offertes en matière d'équipement a généré des variations importantes par rapport à 2026 selon la salle :
  - salle d'appui et de logistique, variation entre -12,20 $ et 98,30 $.
  - salle d'activité, variation entre -17,30 $ et 148,45 $.
  - salle de rencontre, variation entre -23,40 $ et 197,60 $.
  - grande salle de rencontre, variation entre -41,70 $ et 346,05 $

  Conseil d'agglo : article 4

- Pour l'utilisation des stationnements, les tarifs du forfait de location des places de stationnement ont été mis à jour, compte tenu de la modification apportée à la location des salles. Le forfait pour les stationnements sera calculé en fonction de la salle :
  a) 10 places pour la location d'une salle d'appui : 72,00 $
  b) 20 places pour la location d'une salle d'activité : 144,00 $
  c) 30 places pour la location d'une petite salle de rencontre : 216,00 $
  d) 50 places pour la location d'une grande salle de rencontre : 360,00 $
  Conseil d'agglo : article 5

- Pour la location d'un site extérieur, notamment pour des réceptions ou pique-niques, la notion de résident et non-résident a été supprimée. À partir de 2027, une seule tarification selon le nombre de personnes dans le groupe.
  Conseil d'agglo : article 6

- Pour l'utilisation des stationnements à l'occasion de la location d'un site extérieur, les tarifs du forfait de location des places de stationnement ont été mis à jour, compte tenu de la modification apportée à la location d'un site extérieur.
  a) 25 places pour un groupe d'un maximum de 50 personnes : 180,00 $
  b) 50 places pour un groupe de 51 à 100 personnes : 360,00 $
  c) 100 places pour un groupe de 101 à 200 personnes : 720,00 $
  d) 150 places pour un groupe de 201 à 300 personnes : 1 080,00 $
  e) 200 places pour un groupe de plus de 300 personnes : 1 440,00 $
  Conseil d'agglo : article 7

- Abolition des tarifs liés à l'utilisation d'un emplacement de camping dans un parc-nature, service supprimé par manque d'adéquation avec les besoins de la clientèle.
  Conseil d'agglo : article 9 R-2026

- Les nouvelles modalités d'accès au Centre de plein air du grand parc de l'Ouest seront les suivantes :

  - Suppression de services devenus désuets ou non offerts (programme éducatif, animateurs supplémentaires et forfaits fêtes d'enfants).
  - Révision des tarifs de séjour avec nuitée afin d'assurer un meilleur arrimage au marché. Le tarif sera établi par personne. 50,00 $ tarif de base et 25,00 $ pour enfant 14 ans et moins
  - Introduction d'un tarif pour le sac de bois destinés aux feux de camp. 10 $

  Conseil d'agglo : article 9

- Abolition des tarifs liés à la location d'espaces au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques et les tarifs pour l'utilisation des stationnements, afin de simplifier la structure tarifaire et d'éliminer des dispositions devenues redondantes.
  Conseil d'agglo : articles 11 et 12. R-2026

- Abolition des tarifs relatifs aux activités récréatives encadrées du Service de l'espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal, incluant la location d'embarcations nautiques, les randonnées guidées terrestres et nautiques, ainsi que les forfaits de fêtes d'enfants au parc-nature du Cap-Saint-Jacques.
  Conseil d'agglo : article 13 R-2026

- Pour la location des espaces du pavillon du Lac-aux-Castors, toute la section a été revue et reformulée pour être cohérente entre les superficies et les pratiques utilisées dans les parcs nature, qui répondent aux besoins du marché en termes de plage horaire demandée.
  Conseil d'agglo : article 16

ESPACE POUR LA VIE

- Augmentation des droits d'entrée individuels à la Biosphère pour les résidentes et résidents de la CMM, afin de soutenir l'harmonisation progressive de la structure tarifaire entre la clientèle de la CMM et celle provenant de l'extérieur de la CMM.
  Conseil d'agglo : article 18, point 1c

- Pour les droits d'entrée à la Biosphère et les musées d'Espace pour la vie (le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique, le Planétarium) la tarification correspondante « famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) » a été supprimée pour une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et pour une personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique.
  Conseil d'agglo : article 18, 24, 25, 26, 2 et 28

- Le prix des passeports (solo, additionnel au solo ou au multi, ainsi que celui acheté par les détenteurs d'un passeport Espace pour la vie) demeure inchangé, car il correspond au tarif actuel du marché.
  Le prix d'achat pour les passeports achetés du 13 avril au 2 mai et du 23 au 29 novembre 2027, a été mis à jour pour 2027, entraînant une baisse de 3,25 $ à 9,25 $ par rapport à l'an dernier afin de stimuler davantage les visites aux musées.
  Conseil municipal : articles 20, 21 et 22

- Ajout d'une tarification pour certaines activités offertes à la Biosphère, incluant la réservation d'une salle de lunch pour les groupes de 15 personnes et plus (1,00 $ par personne), l'accès aux conférences « Rendez-vous Biosphère » (13,00 $ par personne) et l'entrée aux événements « Contre-jour » (30 $ par personne).
  Conseil municipal Article 29 Point 4, 6 et 7

Autres

AUTRES ÉQUIPEMENTS

Augmentation des tarifs pour le service d'interception et de traitement des eaux usées industrielles rejetées dans les ouvrages d'assainissements. Les tarifs ont été ajustés en fonction des coûts réels traitement de la station d'épuration. La hausse est entre 13,30 $ et 1 801,50 $.
Conseil d'agglo : Article 35

SERVICE DE POLICE

Nouvelle tarification pour le service par heure d'un sergent ou sergent-détective 134,30 $.
Conseil d'agglo : Article 49

INSPECTIONS, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES

Abolition des frais exigés pour les expertises techniques réalisées par la Division expertise et soutien technique de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, avec ou sans production de plan.
Conseil d'agglo : Article 66 R- 2026

EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, RAPPORTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

Une augmentation de 1 $ est proposée sur les tarifs pour la délivrance de la carte Accès Montréal. L'augmentation vise à atteindre les objectifs en 2027, compenser la baisse des abonnements en 2026 et éviter les erreurs liées à la saisie de montants décimaux dans le système.
Conseil d'agglo : Article 68

AUTRES TARIFS – REMORQUAGE

- La tarification pour la délivrance ou le renouvellement des permis et des vignettes d'identification a été révisé afin de tenir compte de l'abandon du renouvellement des vignettes d'autorisation prévu en 2025. Cette modification entraîne la suppression de certains services tarifés et une réduction significative des tarifs associés.
  Conseil d'agglo : Article 78

- Nouvelles spécifications concernant les tarifs de remorquage et la récupération des véhicules routiers, pour tous ces tarifs, il a été convenu entre le SPVM et l'Association des professionnels du Dépannage du Québec (APDQ), que les tarifs en vigueur sur l'île de Montréal seront conformes à ceux utilisés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).
  Cet arrimage explique à la fois les changements dans le texte des tarifs existants, la modification de périodes de travail, l'annulation, le déplacement et l'ajout de certains tarifs ainsi que la hausse des prix qui peut être au-dessous ou au-dessus de la hausse prévue de 5%.
  Conseil d'agglo : Articles 86, 88, 89. Articles 90, 92 et 93 du R-2026

VILLE DE MONTRÉAL

Grille d'analyse de la tarification budgétaire

Faits saillants

Pour l'année 2027

Conseil d'agglomération

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

DESCRIPTIONS	TARIFS 2026	TARIFS 2027	ÉCARTS $	ÉCARTS %
CHAPITRE I ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS				
SECTION I PARCS NATURE				
2. Pour l'utilisation des stationnements, il sera perçu :				
~~2°~~ ~~pour 2 heures et moins à l'exception du stationnement de la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques durant la période d'opération de surveillance de la baignade:~~	~~8,60 $~~			
3. Pour les droits d'entrée à la plage du Grand parc de l'Ouest, secteur du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :				
~~f)~~ ~~forfait plage, incluant location du site de la Maison de la Pointe (Salle de rencontre.avec cuisine et aire de pique-nique), maximum de 9 heures excluant le stationnement~~				
~~i.~~ ~~résident de l'agglomération de Montréal~~	~~1 115,00 $~~			
~~ii.~~ ~~non-résident des la l'agglomération de Montréal~~	~~1 299,00 $~~			
2° laissez-passer saisonnier :				
d) un rabais de 15% est offert aux détenteurs d'un passeport Espace pour la vie en vigueur sur l'achat de tout laissez-passer saisonnier				
4. Pour la location de salles, il sera perçu :				
~~1°~~ ~~réunion d'une durée maximale de 4 heures :~~				
~~a)~~ ~~résident de l'agglomération de Montréal~~				
~~i.~~ ~~salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins)~~	~~130,00 $~~			
~~ii.~~ ~~salle d'activité (40 à 55 mètres carrés)~~	~~195,00 $~~			
~~iii.~~ ~~salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés)~~	~~260,00 $~~			
~~iv.~~ ~~grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés)~~	~~455,00 $~~			
~~v.~~ ~~heure supplémentaire, toute salle~~	~~113,20 $~~			
~~b)~~ ~~non-résident de l'agglomération de Montréal~~				
~~i.~~ ~~salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins)~~	~~160,00 $~~			
~~ii.~~ ~~salle d'activité (40 à 55 mètres carrés)~~	~~240,00 $~~			
~~iii.~~ ~~salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés)~~	~~320,00 $~~			
~~iv.~~ ~~grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés)~~	~~560,00 $~~			
~~v.~~ ~~heure supplémentaire, toute salle~~	~~113,20 $~~			
~~2°~~ ~~réunion d'une durée maximale de 8 heures :~~				
~~a)~~ ~~résident de l'agglomération de Montréal~~				
~~i.~~ ~~salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins)~~	~~308,20 $~~			
~~ii.~~ ~~salle d'activité (40 à 55 mètres carrés)~~	~~462,30 $~~			
~~iii.~~ ~~salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés)~~	~~616,40 $~~			
~~iv.~~ ~~grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés)~~	~~1 078,70 $~~			
~~v.~~ ~~heure supplémentaire, toute salle~~	~~113,20 $~~			

DESCRIPTIONS	TARIFS 2026	TARIFS 2027	ÉCARTS $	ÉCARTS %
~~b) non-résident de l'agglomération de Montréal~~				
~~i. salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins)~~	~~388,00 $~~			
~~ii. salle d'activité (40 à 55 mètres carrés)~~	~~582,00 $~~			
~~iii. salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés)~~	~~776,00 $~~			
~~iv. grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés)~~	~~1 358,00 $~~			
~~v. heure supplémentaire, toute salle~~	~~113,20 $~~			
~~3° réception, d'une durée maximale de 12 heures :~~				
~~a) résident de l'agglomération de Montréal~~				
~~i. salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins)~~	~~493,70 $~~			
~~ii. salle d'activité (40 à 55 mètres carrés)~~	~~740,55 $~~			
~~iii. salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés)~~	~~987,40 $~~			
~~iv. grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés)~~	~~1 727,95 $~~			
~~v. heure supplémentaire, toute salle~~	~~113,20 $~~			
~~b) non-résident de l'agglomération de Montréal~~				
~~i. salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins)~~	~~585,40 $~~			
~~ii. salle d'activité (40 à 55 mètres carrés)~~	~~878,10 $~~			
~~iii. salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés)~~	~~1 170,80 $~~			
~~iv. grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés)~~	~~2 048,90 $~~			
~~v. heure supplémentaire, toute salle~~	~~113,20 $~~			
1° salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins) :				
a) location de 4 heures, du lundi au vendredi	130,00 $	156,00 $	26,00 $	20,00%
b) location de 8 heures, du lundi au vendredi	308,20 $	296,00 $	-12,20 $	-3,96%
c) location de 12 heures	493,70 $	592,00 $	98,30 $	19,91%
d) chaque heure supplémentaire	113,20 $	136,00 $	22,80 $	20,14%
2° salle d'activité (40 à 55 mètres carrés) :				
a) location de 4 heures, du lundi au vendredi	195,00 $	234,00 $	39,00 $	20,00%
b) location de 8 heures, du lundi au vendredi	462,30 $	445,00 $	-17,30 $	-3,74%
c) location de 12 heures	740,55 $	889,00 $	148,45 $	20,05%
d) chaque heure supplémentaire	113,20 $	136,00 $	22,80 $	20,14%
3° salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés) :				
a) location de 4 heures, du lundi au vendredi	260,00 $	312,00 $	52,00 $	20,00%
b) location de 8 heures, du lundi au vendredi	616,40 $	593,00 $	-23,40 $	-3,80%
c) location de 12 heures	987,40 $	1 185,00 $	197,60 $	20,01%
d) chaque heure supplémentaire	113,20 $	136,00 $	22,80 $	20,14%
4° grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés) :				
a) location de 4 heures, du lundi au vendredi	455,00 $	546,00 $	91,00 $	20,00%
b) location de 8 heures, du lundi au vendredi	1 078,70 $	1 037,00 $	-41,70 $	-3,87%
c) location de 12 heures	1 727,95 $	2 074,00 $	346,05 $	20,03%
d) chaque heure supplémentaire	113,20 $	136,00 $	22,80 $	20,14%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2026	TARIFS 2027	ÉCARTS $	ÉCARTS %
5. Pour l'utilisation des stationnements à l'occasion de la location d'une salle, en sus des tarifs de location prévus à l'article 4, il sera perçu :				
1° 10 places de stationnement pour la location d'une salle d'appui et de logistique :	49,50 $	72,00 $	22,50 $	45,45%
2° 20 places de stationnement pour la location d'une salle d'activité :	132,00 $	144,00 $	12,00 $	9,09%
3° 30 places de stationnement pour la location d'une petite salle de rencontre :	198,00 $	216,00 $	18,00 $	9,09%
4° 50 places de stationnement pour la location d'une grande salle de rencontre :	346,50 $	360,00 $	13,50 $	3,90%
6. Pour la location d'un site extérieur, notamment pour des réceptions ou pique-niques, il sera perçu, pour un maximum de 12 heures :				
~~1° résidents de l'agglomération de Montréal :~~				
~~2° non-résidents de l'agglomération de Montréal :~~				
~~a) groupe d'un maximum de 50 personnes~~	~~492,20 $~~			
~~b) groupe de 51 à 100 personnes~~	~~933,40 $~~			
~~c) groupe de 101 à 200 personnes~~	~~1 856,60 $~~			
~~d) groupe de 201 à 300 personnes~~	~~2 983,60 $~~			
~~e) groupe de plus de 300 personnes~~	~~5 343,50 $~~			
1° groupe d'un maximum de 50 personnes		330,00 $		
2° groupe de 51 à 100 personnes		616,00 $		
3° groupe de 101 à 200 personnes		1 222,00 $		
4° groupe de 201 à 300 personnes		1 988,00 $		
5° groupe de plus de 300 personnes		3 685,00 $		
7. Pour l'utilisation des stationnements à l'occasion de la location d'un site extérieur, en sus des tarifs de location prévus à l'article 6, il sera perçu :				
1° 25 places de stationnement pour un groupe de maximum 50 personnes	160,00 $	180,00 $	20,00 $	12,50%
2° 50 places de stationnement pour un groupe de 51 à 100 personnes :	320,00 $	360,00 $	40,00 $	12,50%
3° 100 places de stationnement pour un groupe de 101 à 200 personnes :	640,00 $	720,00 $	80,00 $	12,50%
4° 150 places de stationnement pour un groupe de 201 à 300 personnes :	960,00 $	1 080,00 $	120,00 $	12,50%
5° 200 places de stationnement pour un groupe de plus de 300 personnes :	1 280,00 $	1 440,00 $	160,00 $	12,50%
~~**9.** Pour un emplacement de camping dans un parc-nature, stationnement non inclus, il sera perçu, par nuit :~~				
~~1° au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques :~~				
~~a) durant la période d'opération de surveillance de la baignade~~				
~~i. emplacement pour 1 à 2 adultes de 18 ans et plus~~	~~37,30 $~~			
~~ii. emplacement pour un maximum de 4 adultes et 2 enfants de moins de 18 ans~~	~~63,90 $~~			
~~iii. par nuit additionnelle, pour un maximum de 3 nuits additionnelles~~	~~5,10 $~~			
~~b) hors de la période d'opération de surveillance de la baignade~~				
~~i. emplacement pour 1 à 2 adultes de 18 ans et plus~~	~~24,60 $~~			
~~ii. emplacement pour un maximum de 4 adultes et 2 enfants de moins de 18 ans~~	~~43,90 $~~			
~~iii. par nuit additionnelle, pour un maximum de 3 nuits additionnelles~~	~~5,10 $~~			

DESCRIPTIONS	TARIFS 2026	TARIFS 2027	ÉCARTS $	ÉCARTS %
~~c) pour un séjour dans une tente prospecteur pendant un événement programmé ouvert au grand public~~				
~~i. emplacement pour un maximum de 6 personnes~~	~~95,00 $~~			
~~ii. par nuit additionnelle, pour un maximum de 3 nuits additionnelles~~	~~5,10 $~~			
~~2° ailleurs qu'au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, dans le cadre d'une activité organisée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports :~~				
~~a) emplacement pour 1 à 2 adultes de 18 ans et plus~~	~~10,40 $~~			
~~b) emplacement pour un maximum de 4 adultes et 2 enfants de moins de 18 ans~~	~~15,60 $~~			
9. Pour l'accès au Centre de plein air du Grand parc de l'Ouest, secteur du Cap-Saint-Jacques, stationnement inclus, il sera perçu :				
1° par personne, par nuitée :				
a) personne de 15 ans et plus		50,00 $		
b) enfant de 14 ans et moins		25,00 $		
~~1° résident de l'agglomération de Montréal :~~				
~~a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation par un animateur), par personne~~				
~~i. enfants de 15 à 17 ans~~	~~10,40 $~~			
~~ii. adulte de 18 ans et plus~~	~~13,90 $~~			
~~iii. lorsque plus de la moitié des participants ont 14 ans ou moins~~	~~9,10 $~~			
~~b) séjour de groupe (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation par un animateur et une nuitée), par personne~~				
~~i. tarif de base~~	~~24,90 $~~			
~~ii. lorsque plus de la moitié des participants ont 14 ans ou moins~~	~~21,70 $~~			
~~d) un animateur supplémentaire, par heure, pour un minimum de 3 heures~~	~~51,00 $~~			
~~2° non-résident de l'agglomération de Montréal :~~				
~~a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation), par personne~~				
~~i. enfants de 15 à 17 ans~~	~~11,90 $~~			
~~ii. adulte de 18 ans et plus~~	~~15,60 $~~			
~~iii. lorsque plus de la moitié des participants ont 14 ans ou moins~~	~~10,20 $~~			
~~b) séjour (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation par un animateur et une nuitée), par personne~~				
~~i. tarif de base~~	~~27,90 $~~			
~~ii. lorsque plus de la moitié des participants ont 14 ans ou moins~~	~~24,20 $~~			
~~c) le tarif prévu au sous-paragraphe b) ne s'applique pas à un accompagnateur d'un groupe d'enfants lorsque les ratios suivants sont respectés~~				
~~i. enfants de 15 à 17 ans : 1 accompagnateur pour 10 enfants~~				
~~ii. enfants de 6 à 14 ans : 1 accompagnateur pour 7 enfants~~				
~~iii. enfants de 5 ans et moins : 1 accompagnateur pour 3 enfants~~				
~~d) un animateur supplémentaire, par heure, pour un minimum de 3 heures~~	~~51,00 $~~			
~~3° forfait fête d'enfants :~~				
~~a) pour un groupe de maximum 15 enfants âgés de 12 ans et moins, incluant 1 heure de location de la salle, 2 heures d'animation et le stationnement~~	~~251,30 $~~			
~~b) heure supplémentaire de location de salle, par heure~~	~~113,20 $~~			
2° pour un sac de bois pour feu de camp :		10,00 $		

DESCRIPTIONS	TARIFS 2026	TARIFS 2027	ÉCARTS $	ÉCARTS %
11. Pour la location d'espaces au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :				
1° résident de l'agglomération de Montréal :				
a) forfait location de salle et coucher, stationnement non inclus				
i. demi-bâtiment et maximum de 36 personnes	1 056,80 $			
ii. bâtiment complet en exclusivité et maximum de 72 personnes	1 890,30 $			
b) un animateur supplémentaire, par heure, pour un minimum de 3 heures	51,00 $			
2° non-résident de l'agglomération de Montréal :				
a) forfait location de salle et coucher, stationnement non inclus				
i. demi-bâtiment et maximum de 36 personnes	1 335,80 $			
ii. l'exclusivité du bâtiment et maximum de 72 personnes	2 225,00 $			
b) un animateur supplémentaire, par heure, pour un minimum de 3 heures	51,00 $			
12. Pour l'utilisation des stationnements à l'occasion de la location d'espaces au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, en sus des tarifs de location prévus à l'article 11, il sera perçu :				
1° 25 places de stationnement pour la location d'un demi-bâtiment :	115,20 $			
2° 50 places de stationnement pour la location d'un bâtiment complet :	230,40 $			
13. Pour les activités suivantes, il sera perçu :				
1° dans le cadre d'activités organisées par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, avec location d'embarcations nautiques :				
a) pour la première heure de location				
i. enfant de 14 à 17 ans	9,20 $			
ii. adulte de 18 ans et plus pouvant être accompagné d'un maximum de 2 enfants de moins de 14 ans	12,30 $			
iii. famille (composée d'un maximum de 2 adultes et 3 enfants de moins de 18 ans)	39,10 $			
b) pour chaque heure de location additionnelle				
i. enfant de 14 à 17 ans	2,40 $			
ii. adulte de 18 ans et plus pouvant être accompagné d'un maximum de 2 enfants de moins de 14 ans	3,10 $			
iii. famille (composée d'un maximum de 2 adultes et 3 enfants de moins de 18 ans)	9,80 $			
2° dans le cadre d'activités organisées par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, avec animation, d'une durée de moins de 2 heures :				
a) terrestres telles que randonnées guidées				
i. enfant de 6 à 17 ans	6,80 $			
ii. adulte de 18 ans et plus	8,90 $			
iii. famille (composée d'un maximum de 2 adultes et 3 enfants de 6 à 17 ans)	28,50 $			
b) nautiques telles que randonnées guidées en rabaska				
i. enfant de 6 à 17 ans	8,90 $			
ii. adulte de 18 ans et plus	11,20 $			
iii. famille (composée d'un maximum de 2 adultes et 3 enfants de 6 à 17 ans)	36,70 $			

DESCRIPTIONS	TARIFS 2026	TARIFS 2027	ÉCARTS $	ÉCARTS %
~~3°~~ ~~dans le cadre d'activités organisées par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, avec animation, d'une durée de 2 à 5 heures :~~				
~~a) terrestres telles que randonnées guidées~~				
~~i. enfant de 6 à 17 ans~~	~~13,30 $~~			
~~ii. adulte de 18 ans et plus~~	~~17,70 $~~			
~~b) nautiques telles que randonnées guidées en rabaska~~				
~~i. enfant de 6 à 17 ans~~	~~17,70 $~~			
~~ii. adulte de 18 ans et plus~~	~~22,10 $~~			
~~4° forfait fête d'enfants, ailleurs qu'au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques :~~				
~~a) groupe d'un maximum de 15 enfants âgés de 12 ans et moins, incluant 2 heures d'animation par un animateur, 1 heure d'occupation de la salle et le stationnement~~	~~251,30 $~~			
~~b) un animateur supplémentaire, par heure, pour un minimum de 3 heures~~	~~51,00 $~~			
~~c) heure supplémentaire de location de la salle, par heure~~	~~113,20 $~~			
16. Pour la location des espaces suivants du pavillon du Lac-aux-Castors, dans le cadre d'un événement visant à mettre en valeur et à promouvoir le parc du Mont-Royal, pour une durée maximale de 24 heures, il sera perçu :				
~~1° la grande salle à l'étage :~~				
~~a) premier bloc, minimum de 12 heures~~	~~2 128,90 $~~			
~~b) bloc additionnel de 3 heures~~	~~428,00 $~~			
~~c) chaque heure supplémentaire~~	~~308,40 $~~			
~~d) tous les services, en sus des tarifs prévus au présent article sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII;~~				
~~2° la grande salle à l'étage et le balcon :~~				
~~a) premier bloc, minimum de 12 heures~~	~~3 720,20 $~~			
~~b) bloc additionnel de 3 heures~~	~~686,80 $~~			
~~c) chaque heure supplémentaire~~	~~494,50 $~~			
~~d) tous les services, en sus des tarifs prévus au présent article sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII;~~				
~~3° la salle au rez-de-chaussée, lorsque les activités saisonnières le permettent :~~				
~~a) premier bloc, minimum de 12 heures~~	~~2 622,80 $~~			
~~b) bloc additionnel de 3 heures~~	~~483,20 $~~			
~~c) chaque heure supplémentaire~~	~~135,30 $~~			
~~d) tous les services, en sus des tarifs prévus au présent article sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.~~				
1° la grande salle à l'étage				
a) location de 4 heures		990,00 $		
b) location de 8 heures		2 010,00 $		
c) location de 12 heures		3 000,00 $		
d) chaque heure supplémentaire		250,00 $		
2° la moitié de la grande-salle à l'étage :				
a) location de 4 heures		495,00 $		
b) location de 8 heures		990,00 $		
c) location de 12 heures		1 500,00 $		
d) chaque heure supplémentaire		250,00 $		

DESCRIPTIONS	TARIFS 2026	TARIFS 2027	ÉCARTS $	ÉCARTS %
3° la grande salle à l'étage et le balcon :				
a) location de 4 heures		1 237,50 $		
b) location de 8 heures		2 505,00 $		
c) location de 12 heures		3 750,00 $		
d) chaque heure supplémentaire		250,00 $		
4° la salle au rez-de-chaussée, lorsque les activités saisonnières le permettent :				
a) location de 4 heures		594,00 $		
b) location de 8 heures		1 027,00 $		
c) location de 12 heures		1 800,00 $		
d) chaque heure supplémentaire		250,00 $		
SECTION III				
ACCÈS AUX MUSÉES D'ESPACE POUR LA VIE				
SOUS-SECTION 2				
DROITS D'ENTRÉE À LA BIOSPHÈRE				
18. Pour les droits d'entrée à la Biosphère, il sera perçu :				
1° droit d'entrée individuel :				
c) résident de la CMM				
i. enfant de 5 ans à 17 ans	9,25 $	10,75 $	1,50 $	16,22%
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	14,75 $	16,50 $	1,75 $	11,86%
iii. personne de 18 ans à 64 ans	18,50 $	20,50 $	2,00 $	10,81%
iv. personne de 65 ans et plus	17,50 $	19,50 $	2,00 $	11,43%
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	51,50 $	58,00 $	6,50 $	12,62%
2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :				
~~g) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)~~	~~48,00 $~~			
3° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :				
~~e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)~~	~~44,75 $~~			
SOUS-SECTION 3				
PASSEPORT ESPACE POUR LA VIE				
20. Pour le Passeport Espace pour la vie, permettant l'accès à tous les musées de l'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, pour un maximum de 14 passeports, il sera perçu, par passeport acheté :				
1° passeport solo :	87,00 $	87,00 $	0,00 $	0,00%
3° passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans :	32,50 $	32,50 $	0,00 $	0,00%
4° passeport acheté par le détenteur d'un Passeport Espace pour la vie qui effectue cet achat du 45e jour précédant celui de la fin de la durée du passeport dont il est déjà détenteur au dernier jour de la durée de ce passeport :				
a) passeport solo	65,25 $	65,25 $	0,00 $	0,00%
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans	24,50 $	24,25 $	-0,25 $	-1,02%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2026	TARIFS 2027	ÉCARTS $	ÉCARTS %
5° passeport acheté du 13 avril au 2 mai 2027 et du 23 au 29 novembre 2027 :				
a) passeport solo	78,25 $	69,75 $	-8,50 $	-10,86%
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	139,50 $	130,25 $	-9,25 $	-6,63%
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans	29,25 $	26,00 $	-3,25 $	-11,11%
21. Pour le Passeport Espace pour la vie, acheté par une personne morale en dehors des périodes promotionnelles mentionnées au paragraphe 5° de l'article 20, permettant l'accès à tous les musées d'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu, par passeport acheté :				
1° pour les 14 premiers passeports :				
a) passeport solo	87,00 $	87,00 $	0,00 $	0,00%
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans	32,50 $	32,50 $	0,00 $	0,00%
2° à partir du 15e passeport :				
a) passeport solo	78,25 $	78,50 $	0,25 $	0,32%
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans	29,25 $	29,25 $	0,00 $	0,00%
22. Pour le Passeport Espace pour la vie, acheté sur place, par le détenteur de la carte Accès Montréal, qui effectue cet achat entre le 31e et le dernier jour précédant la fin de la durée de validité de la carte Accès Montréal dont il est déjà détenteur, permettant l'accès à tous les musées de l'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu :				
1° passeport solo :	60,50 $	60,50 $	0,00 $	0,00%
3° passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans :	22,75 $	22,75 $	0,00 $	0,00%
SOUS-SECTION 4 FORFAITS (BIODÔME, BIOSPHÈRE, INSECTARIUM, JARDIN BOTANIQUE, PLANÉTARIUM)				
24. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, lorsque le forfait inclut une visite de la Biosphère, il sera perçu :				
1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :				
~~f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)~~	~~84,25 $~~			
2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :				
~~e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)~~	~~78,75 $~~			
25. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à trois (3) musées d'Espace pour la vie, lorsque le forfait inclut une visite de la Biosphère, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :				
1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :				
~~f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)~~	~~120,50 $~~			
2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :				
~~e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)~~	~~112,75 $~~			

DESCRIPTIONS	TARIFS 2026	TARIFS 2027	Écart $	Écart %
26. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à quatre (4) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, lorsque le forfait inclut une visite de la Biosphère, il sera perçu :				
1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :				
~~f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)~~	~~156,75 $~~			
2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :				
~~e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)~~	~~146,75 $~~			
27. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux cinq (5) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, lorsque le forfait inclut une visite de la Biosphère, il sera perçu :				
1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :				
~~f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)~~	~~193,00 $~~			
2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :				
~~e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)~~	~~180,75 $~~			
28. Lorsque le forfait prévu aux articles 24 à 27 comporte une visite à la Biosphère, les revenus produits par l'exercice de la compétence d'agglomération à l'égard de ce musée sont :				
1° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant les droits d'entrée pour une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :				
~~f) par famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)~~	~~36,25 $~~			
2° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant le droit d'entrée pour une personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :				
~~e) par famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)~~	~~34,00 $~~			
SOUS-SECTION 5 PRISE DE PHOTOS, TOURNAGES, AUTRES ACTIVITÉS ET TARIFS DE LA BIOSPHÈRE				
29. Pour les activités suivantes, il sera perçu :				
4° réservation d'une salle de lunch lors d'une visite, pour un groupe de 15 personnes et plus composé d'enfants âgés de 5 ans et plus et d'adultes, par personne :		1,00 $		
6° droit d'entrée à une conférence des « Rendez-vous Biosphère » dans la salle panoramique, par personne :		13,00 $		
7° droit d'entrée à un événement « Contre-jour », par personne :		30,00 $		

DESCRIPTIONS	TARIFS 2026	TARIFS 2027	ÉCARTS $	ÉCARTS %
SECTION IV AUTRES ÉQUIPEMENTS				
35. Aux fins du chapitre III du Règlement relatif aux rejets dans les ouvrages d'assainissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (RCG 08-041), pour le service d'interception et de traitement des eaux usées industrielles rejetées dans les ouvrages d'assainissements, il sera perçu, en considération des paramètres suivants :				
1° volume d'eaux usées, par 1 000 m3 :	78,30 $	91,60 $	13,30 $	16,99%
2° matières en suspension excédant 118 mg/L, par 1 000 kg :	382,50 $	448,70 $	66,20 $	17,31%
3° demande chimique en oxygène excédant 203 mg/L, par 1 000 kg :	98,10 $	119,80 $	21,70 $	22,12%
4° phosphore total (exprimé en P) excédant 1,6 mg/L, par 1 000 kg :	7 405,50 $	9 207,00 $	1 801,50 $	24,33%
5° dose d'alun par mg Al3+/L, par jour : (maximum 15 800,00 $ par jour)	6 880,20 $	7 224,30 $	344,10 $	5,00%
CHAPITRE III SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE				
SECTION II SERVICE DE POLICE				
49. Pour le louage de biens, de services et d'équipements du SPVM, il sera perçu :				
7° pour un sergent ou sergent-détective, l'heure:		134,30 $		
SECTION III INSPECTIONS, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES				
~~**66.** Pour les services de la Division expertise et soutien technique de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports aux fins d'obtenir une expertise technique relative à la modification, la correction ou l'annulation d'une servitude en faveur de la Ville, sauf si elle résulte d'une erreur de la Ville :~~				
~~1° sans production de plan :~~	~~637,40 $~~			
~~2° avec production de plan :~~	~~1 275,80 $~~			
CHAPITRE IV VENTE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES				
SECTION I EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, RAPPORTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES				
68. Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents de l'agglomération de Montréal, il sera perçu, pour un ménage :				
1° première carte :	11,00 $	12,00 $	1,00 $	9,09%
2° deuxième carte :	10,00 $	11,00 $	1,00 $	10,00%
3° carte supplémentaire :	9,00 $	10,00 $	1,00 $	11,11%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2026	TARIFS 2027	ÉCARTS $	ÉCARTS %
CHAPITRE VI REMORQUAGE				
78. Pour la délivrance ou le renouvellement des permis et des vignettes d'identification aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004), il sera perçu :				
13° délivrance d'un permis d'autorisation incluant une vignette d'autorisation :	321,00 $	180,00 $	-141,00 $	-43,93%
14° délivrance d'une vignette d'autorisation supplémentaire :	242,00 $	40,00 $	-202,00 $	-83,47%
15° renouvellement d'un permis d'autorisation, pour une période de 12 mois se terminant le 31 mars :	321,00 $	150,00 $	-171,00 $	-53,27%
~~**90.** Pour le remorquage d'un véhicule routier non saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), à l'exception des remorquages visés à l'article 87 du présent règlement, il sera perçu :~~				
~~1° véhicule routier d'une masse nette de 3 000 kg ou moins :~~				
~~a) sur la voie publique ou un terrain de stationnement à ciel ouvert~~	~~179,00 $~~			
~~b) dans un stationnement couvert ou sous-terrain~~				
~~i. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes~~	~~321,00 $~~			
~~ii. pour chaque période de 30 minutes excédentaire~~	~~47,00 $~~			
~~2° véhicule routier d'une masse nette de plus de 3 000 kg mais de 8 000 kg ou moins :~~				
~~a) sur la voie publique ou un terrain de stationnement à ciel ouvert~~				
~~i. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes~~	~~233,00 $~~			
~~ii. pour chaque période de 30 minutes excédentaire~~	~~75,00 $~~			
~~b) dans un stationnement couvert ou sous-terrain~~				
~~i. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes~~	~~415,00 $~~			
~~ii. pour chaque période de 30 minutes excédentaire~~	~~75,00 $~~			
~~3° véhicule routier d'une masse nette de plus de 8 000 kg :~~				
~~a) de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes~~	~~327,00 $~~			
~~b) pour chaque période de 30 minutes excédentaire~~	~~161,00 $~~			

DESCRIPTIONS	jusqu'au 30 juin	à partir du 1er juillet	ÉCARTS $	ÉCARTS %
86. Pour le remorquage ou la récupération d'un véhicule routier non saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), à l'exception des remorquages visés à l'article 82 du présent règlement, il sera perçu :				
1° motocyclette, automobile, camionnette ou camion de moins de 4 500 kg de poids nominal brut du véhicule (PNBV) :				
a) remorquage, incluant le transport pour les 10 premiers kilomètres ou jusqu'au terrain d'entreposage de l'entreprise de remorquage				
i. sur la voie publique ou un terrain de stationnement à ciel ouvert	192,90 $	205,90 $		
ii. dans un stationnement couvert ou souterrain				
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes	338,00 $	338,00 $		
2. pour chaque période de 15 minutes excédentaires	25,00 $	25,00 $		
b) récupération sans remorquage				
i. sur la voie publique ou un terrain de stationnement à ciel ouvert				
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 60 minutes	192,90 $	205,90 $		
2. pour chaque période de 15 minutes excédentaires	35,90 $	35,90 $		
c) récupération avec remorquage				
i. sur la voie publique ou un terrain de stationnement à ciel ouvert				
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 60 minutes	246,40 $	263,05 $		
2. pour chaque période de 15 minutes excédentaires	35,90 $	37,70 $		
ii dans un stationnement couvert ou souterrain				
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 60 minutes	485,00 $	485,00 $		
2. pour chaque période de 15 minutes excédentaires	35,90 $	35,90 $		
2° véhicule lourd chargé ou vide, dont le poids nominal brut du véhicule (PNBV) se situe de 4 500 kg à 8 000 kg :				
a) remorquage				
i. sur la voie publique ou un terrain de stationnement à ciel ouvert				
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 60 minutes	298,80 $	319,00 $		
2. pour chaque heure excédentaire avec une dépanneuse de type D	143,70 $	150,80 $		
3. pour chaque heure excédentaire avec une dépanneuse de type DD ou VS	206,90 $	217,10 $		
ii. dans un stationnement couvert ou souterrain				
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes	436,00 $	436,00 $		
2. pour chaque période de 15 minutes excédentaires	40,00 $	40,00 $		
b) récupération avec ou sans remorquage				
i. sur la voie publique ou un terrain de stationnement à ciel ouvert				
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 2 heures	1 220,20 $	1 302,60 $		
2. pour chaque heure excédentaire avec une dépanneuse de type D	143,70 $	150,80 $		
3. pour chaque heure excédentaire dépanneuse de type DD ou VS	206,90 $	217,10 $		
ii. dans un stationnement couvert ou souterrain				
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 2 heures	1 664,00 $	1 664,00 $		
2. pour chaque heure excédentaire avec une dépanneuse de type D	143,70 $	143,70 $		
3. pour chaque heure excédentaire avec une dépanneuse de type DD ou VS	206,90 $	206,90 $		
iii supplément pour récupération avec dépanneuse à mât rotatif				
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 2 heures	574,50 $	603,00 $		
2, pour chaque heure excédentaire	637,70 $	669,30 $		

DESCRIPTIONS	jusqu'au 30 juin	à partir du 1er juillet	ÉCARTS $	ÉCARTS %
3° véhicule lourd chargé ou vide, de plus de 8 000 kg de poids nominal brut du véhicule (PNBV), avec ou sans remorque ou semi-remorque :				
a) remorquage				
i. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 60 minutes	469,10 $	500,70 $		
ii. pour chaque période de 30 minutes excédentaires				
1. avec une dépanneuse de type DD ou VS	206,90 $	217,10 $		
2. avec une dépanneuse de type E ou F, ou pour un tracteur ou une semi-remorque	242,50 $	254,50 $		
b) récupération avec ou sans remorquage				
i. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 2 heures	2 476,00 $	2 643,30 $		
ii. pour chaque heure excédentaire				
1. avec une dépanneuse de type DD ou VS	206,90 $	217,10 $		
2. avec une dépanneuse de type E ou F, ou pour un tracteur ou une semi-remorque	242,50 $	254,50 $		
iii. supplément pour récupération avec dépanneuse à mât rotatif				
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 2 heure	574,50 $	603,00 $		
2. pour chaque heure excédentaire	637,70 $	669,30 $		

DESCRIPTIONS	TARIFS 2026	TARIFS 2027	ÉCARTS $	ÉCARTS %
88. Pour la main-d'oeuvre supplémentaire, il sera perçu par heure, par employé :				
1° jusqu'au 30 juin :		58,30 $		
2° à partir du 1er juillet :		61,20 $		
89. Pour l'épandage d'un produit absorbant lors d'un remorquage d'un véhicule routier non saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), incluant le ramassage, il sera perçu, pour 18 kg :				
1° jusqu'au 30 juin :		31,80 $		
2° à partir du 1er juillet :		33,40 $		
~~**92.** Aux fins de l'article 93, la récupération d'un véhicule routier constitue l'ensemble des manoeuvres préalablement requises, et visant à positionner le véhicule dans l'axe nécessaire pour le remorquage, notamment à la suite d'un capotage, d'un enlisement, d'un renversement ou d'une mise en portefeuille au moment même de l'incident. La récupération peut également porter sur une importante perte de chargement qui gêne la circulation ou qui constitue un danger. Ne constituent pas une récupération le nettoyage normal de la chaussée incluant le nettoyage à la suite de la perte de liquide, le ramassage de petits débris ou le redressement d'un pare-chocs.~~				
~~Aux fins de l'article 93, les types de dépanneuses sont ceux décrits à l'annexe A du Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004).~~				
~~**93.** Pour la récupération d'un véhicule routier non saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), il sera perçu :~~				
~~1° véhicule routier d'une masse nette de 4 500 kg ou moins :~~				
~~a) de l'arrivée sur le site pour une durée maximale de 1 heure~~	~~141,00 $~~			
~~b) pour chaque heure excédentaire~~	~~96,00 $~~			
~~2° véhicule routier d'une masse nette de plus de 4 500 kg mais de 8 000 kg ou moins :~~				
~~a) de l'arrivée sur le site pour une durée maximale de 2 heures~~	~~1 170,00 $~~			
~~b) pour chaque heure excédentaire~~				
~~i. dépanneuse de type B ou C~~	~~107,00 $~~			
~~ii. dépanneuse de type D~~	~~150,00 $~~			
~~3° véhicule routier d'une masse nette de plus 8 000 kg et plus :~~				
~~a) de l'arrivée sur le site pour une durée maximale de 2 heures~~	~~2 328,00 $~~			
~~b) pour chaque heure excédentaire~~	~~319,00 $~~			

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1263074023

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , -
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2027

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EV - 1263074023 - Règlement sur les tarifs 2027 (Agglo) - 2026-11-16.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-11-16

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-0128
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (EXERCICE FINANCIER 2027)

Vu les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

Vu l'article 118.79 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____2026, le conseil d'agglomération décrète :

1. Tous les tarifs fixés au présent règlement comprennent lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) à moins d'indication contraire à cet effet.

CHAPITRE I
ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

SECTION I
PARCS NATURE

2. Pour l'utilisation des stationnements, il sera perçu :

1°	par jour :	12,00 $
2°	permis saisonnier émis du 1er septembre au 31 décembre :	29,25 $
3°	permis annuel :	73,25 $
4°	réunion organisée par le Service Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal ou activité officielle ou protocolaire d'une municipalité liée de l'agglomération de Montréal :	0,00 $

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du présent article ne sont pas applicables aux employés du Service Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal ainsi qu'à ceux des organismes partenaires de ce service, qui disposent d'un permis annuel de stationnement.

3. Pour les droits d'entrée à la plage du Grand parc de l'Ouest, secteur du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :

1° droit d'entrée journalier, en saison :

a) enfant de 5 ans à 17 ans et adulte de 60 ans et plus	
i. avant 17 h	5,25 $
ii. à compter de 17 h	3,00 $
b) adulte de 18 ans à 59 ans	
i. avant 17 h	7,50 $
ii. à compter de 17 h	4,00 $
c) famille de 5 personnes (2 adultes et 3 enfants de 5 à 17 ans)	
i. avant 17 h	22,75 $
ii. à compter de 17 h	11,00 $
d) pour un groupe de 25 personnes et plus (excluant le stationnement de l'autobus), par personne	
i. adulte de 18 ans et plus	5,75 $
ii. enfant de 5 à 17 ans	3,75 $
e) pour une personne accompagnant une ou plusieurs personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas se baigner seules	0,00 $

2° laissez-passer saisonnier :

a) enfant de 5 ans à 17 ans et adulte de 60 ans et plus	23,75 $
b) adulte de 18 ans à 59 ans	35,00 $
c) famille de 5 personnes (2 adultes et 3 enfants de 5 à 17 ans)	86,75 $
d) un rabais de 15% est offert aux détenteurs d'un passeport Espace pour la vie en vigueur sur l'achat de tout laissez-passer saisonnier	

Les tarifs prévus au sous-paragraphe d) du paragraphe 1° du présent article ne s'appliquent pas à un adulte accompagnateur d'un groupe d'enfants lorsque les ratios suivants sont respectés :

1° enfants de 5 ans et moins : 1 accompagnateur pour 3 enfants;

2° enfants de 6 à 14 ans : 1 accompagnateur pour 7 enfants;

3° enfants de 15 à 17 ans : 1 accompagnateur pour 10 enfants.

4. Pour la location de salles, il sera perçu :

1° salle d'appui et de logistique (30 mètres carrés ou moins) :

a) location de 4 heures, du lundi au vendredi	156,00 $
b) location de 8 heures, du lundi au vendredi	296,00 $
c) location de 12 heures	592,00 $
d) chaque heure supplémentaire	136,00 $

2° salle d'activité (40 à 55 mètres carrés) :

a) location de 4 heures, du lundi au vendredi	234,00 $
b) location de 8 heures, du lundi au vendredi	445,00 $
c) location de 12 heures	889,00 $
d) chaque heure supplémentaire	136,00 $

3° salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (60 à 75 mètres carrés) :

a) location de 4 heures, du lundi au vendredi	312,00 $
b) location de 8 heures, du lundi au vendredi	593,00 $
c) location de 12 heures	1 185,00 $
d) chaque heure supplémentaire	136,00 $

4° grande salle de rencontre avec cuisine et aire de pique-nique (100 à 115 mètres carrés) :

a) location de 4 heures, du lundi au vendredi	546,00 $
b) location de 8 heures, du lundi au vendredi	1 037,00 $
c) location de 12 heures	2 074,00 $
d) chaque heure supplémentaire	136,00 $

Pour un organisme public ou parapublic ainsi que pour une personne morale à but non lucratif dûment constituée, les tarifs prévus au premier alinéa du présent article sont réduits de 25 %.

Pour une activité officielle ou protocolaire de la Ville, les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas.

5. Pour l'utilisation des stationnements à l'occasion de la location d'une salle, en sus des tarifs de location prévus à l'article 4, il sera perçu :

1°	10 places de stationnement pour la location d'une salle d'appui et de logistique :	72,00 $
2°	20 places de stationnement pour la location d'une salle d'activité :	144,00 $
3°	30 places de stationnement pour la location d'une petite salle de rencontre :	216,00 $
4°	50 places de stationnement pour la location d'une grande salle de rencontre :	360,00 $

6. Pour la location d'un site extérieur, notamment pour des réceptions ou pique-niques, il sera perçu, pour un maximum de 12 heures :

1°	groupe d'un maximum de 50 personnes	330,00 $
2°	groupe de 51 à 100 personnes	616,00 $
3°	groupe de 101 à 200 personnes	1 222,00 $
4°	groupe de 201 à 300 personnes	1 988,00 $
5°	groupe de plus de 300 personnes	3 685,00 $

Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 75 % pour les écoles.

Pour un organisme public, parapublic ainsi que pour une personne morale à but non lucratif dûment constituée, les tarifs prévus au présent article sont réduits de 25 %.

Pour une activité officielle ou protocolaire de la Ville, les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas.

7. Pour l'utilisation des stationnements à l'occasion de la location d'un site extérieur, en sus des tarifs de location prévus à l'article 6, il sera perçu :

1°	25 places de stationnement pour un groupe d'un maximum de 50 personnes :	180,00 $
2°	50 places de stationnement pour un groupe de 51 à 100 personnes :	360,00 $
3°	100 places de stationnement pour un groupe de 101 à 200 personnes :	720,00 $
4°	150 places de stationnement pour un groupe de 201 à 300 personnes :	1 080,00 $

5° 200 places de stationnement pour un groupe de plus de 300 personnes : 1 440,00 $

8. Pour l'usage non exclusif des sites extérieurs lors d'une levée de fonds organisée au bénéfice d'un organisme sans but lucratif, il sera perçu, pour une journée : 321,00 $

9. Pour l'accès au Centre de plein air du Grand parc de l'Ouest, secteur du Cap-Saint-Jacques, stationnement inclus, il sera perçu :

1° par personne, par nuitée :

a) personne de 15 ans et plus 50,00 $

b) enfant de 14 ans et moins 25,00 $

c) le tarif prévu au sous-paragraphe a) ne s'applique pas à un adulte accompagnateur d'un groupe d'enfants lorsque les ratios suivants sont respectés
   i. enfants de 15 à 17 ans : 1 accompagnateur pour 10 enfants
   ii. enfants de 6 à 14 ans : 1 accompagnateur pour 7 enfants
   iii. enfants de 5 ans et moins : 1 accompagnateur pour 3 enfants

2° pour un sac de bois pour feu de camp : 10,00 $

10. Pour la prise de photos commerciales avec un équipement portatif, il sera perçu, par bloc de 5 heures : 472,00 $

11. Pour la location d'un site à des fins de tournage, il sera perçu :

1° pour un tournage amateur ou par un organisme sans but lucratif, entre 7 h et 17 h : 69,30 $

2° pour un court-métrage ou un documentaire tourné quel que soit le média de diffusion, par jour, par bloc de 8 heures : 472,00 $

3° pour une production dont le budget est de 8 millions de dollars et plus, par jour :

a) pour le tournage
   i. pour un bloc de 16 heures 2 345,00 $
   ii. par heure additionnelle 147,00 $
   iii. sur un deuxième site dans la même journée 816,00 $

b) pour la préparation ou la remise en place du site 1 173,00 $

c) pour réserver un site, sans préparation ni tournage 782,00 $

4° pour une production dont le budget est de moins de 8 millions de dollars, par jour :

a) pour le tournage
   i. pour un bloc de 16 heures — 1 701,00 $
   ii. par heure additionnelle — 127,00 $
   iii. sur un deuxième site dans la même journée — 678,00 $

b) pour la préparation ou la remise en place du site — 977,00 $

c) pour réserver un site sans préparation ni tournage — 690,00 $

5° pour une production de série dont le budget est de moins de 300 000 $ par épisode, par jour :

a) pour le tournage
   i. pour un bloc de 16 heures — 943,00 $
   ii. par heure additionnelle — 81,00 $
   iii. sur un deuxième site dans la même journée — 380,00 $

b) pour la préparation ou la remise en place du site — 541,00 $

c) pour réserver un site sans préparation ni tournage — 379,00 $

Lorsqu'une production dure trois semaines ou plus et se réalise dans un même parc, une réduction de 15 % s'applique sur les tarifs prévus au sous-paragraphe a) du paragraphe 3° et au sous-paragraphe a) du paragraphe 4°.

12. Pour réserver une salle ou un bâtiment d'appui à un tournage, les tarifs de location de 12 heures prévus à l'article 4 s'appliquent par bloc de 16 heures au lieu de 12 heures.

SECTION II
PARC DU MONT-ROYAL

13. Pour la location des espaces suivants du chalet du parc du Mont-Royal dans le cadre d'un événement, pour une durée maximale de 24 h, il sera perçu :

1° pour la grande salle des pas perdus, la mise en disponibilité de l'espace dédié aux services alimentaires et l'utilisation du balcon ouest et du balcon sud :

a) lorsque la location est faite aux fins d'un événement présentant un rayonnement

provincial, national ou international pour l'agglomération de Montréal

i. premier bloc, minimum de 12 heures — 8 891,30 $
ii. bloc additionnel de 3 heures — 1 641,50 $
iii. chaque heure supplémentaire, pour un maximum de 24 heures — 1 195,20 $
iv. tous les services, en sus des tarifs prévus aux sous-sous-paragraphes i) à iii), sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII;

2° pour la salle polyvalente (N3) incluant l'espace cuisinette (N4), sans mobilier :

a) lorsque la location est faite aux fins d'un événement présentant un rayonnement provincial, national ou international pour l'agglomération de Montréal, pour un bloc de 3 heures — 331,60 $

b) tous les services, en sus du tarif prévu au présent sous-paragraphe, sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII;

3° pour le vestiaire, sans mobilier, ni cintre, ni service :

a) lorsque la location est faite aux fins d'un événement présentant un rayonnement provincial, national ou international pour l'agglomération de Montréal, pour un bloc de 3 heures — 322,10 $

b) tous les services, en sus du tarif prévu au présent sous-paragraphe, sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII;

Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 25 % lorsque la location est faite aux fins d'un événement réalisé par un organisme public ou parapublic ou une personne morale à but non lucratif dûment constituée et dont la place d'affaires est située dans l'agglomération de Montréal, à l'exception de tous les services en sus qui demeurent tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas aux organismes à but non lucratif ayant conclu une entente avec le Bureau du Mont-Royal lorsque cette convention prévoit le prêt des espaces du chalet du parc du Mont-Royal à titre gratuit ou à prix réduit à cet organisme, à l'exception des services en sus qui demeurent tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une activité officielle ou protocolaire de la Ville.

14. Pour la location des espaces suivants du chalet du parc du Mont-Royal comme salle d'appui à une production cinématographique, d'une production télévisuelle, d'une publicité ou d'une séance de photographies, il sera perçu :

1°	la salle polyvalente (N3) incluant l'espace cuisinette (N4), pour chaque bloc de 3 heures :	322,10 $
2°	le vestiaire, pour chaque bloc de 3 heures :	322,10 $
3°	la moitié de la grande salle des pas perdus, pour un groupe de plus de 25 personnes comme salle d'appui pour les repas, pour une période d'au plus 8 heures :	632,00 $
4°	tous les services, en sus des tarifs prévus au présent article sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.	

15. Pour la location des espaces suivants du sous-sol du chalet du parc du Mont-Royal, pour une durée maximale de 12 heures, il sera perçu :

1°	la salle polyvalente (N3) incluant l'espace cuisinette (N4), pour un bloc de 4 heures :	379,00 $
2°	la salle N5, pour un bloc de 4 heures :	238,00 $
3°	la salle N7, pour un bloc de 4 heures :	188,00 $

Les tarifs prévus au du présent article sont réduits de 25 % lorsque la location est faite à un organisme public ou parapublic ou une personne morale à but non lucratif dûment constituée et dont la place d'affaires est située dans l'agglomération de Montréal.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une activité officielle ou protocolaire de la Ville.

16. Pour la location des espaces suivants du pavillon du Lac-aux-Castors, dans le cadre d'un événement visant à mettre en valeur et à promouvoir le parc du Mont-Royal, pour une durée maximale de 24 heures, il sera perçu :

1°	la grande salle à l'étage :	
	a) location de 4 heures	990,00 $
	b) location de 8 heures	2 010,00 $
	c) location de 12 heures	3 000,00 $
	d) chaque heure supplémentaire	250,00 $

2° la moitié de la grande-salle à l'étage :

a) location de 4 heures	495,00 $
b) location de 8 heures	990,00 $
c) location de 12 heures	1 500,00 $
d) chaque heure supplémentaire	250,00 $

3° la grande salle à l'étage et le balcon :

a) location de 4 heures	1 237,50 $
b) location de 8 heures	2 505,00 $
c) location de 12 heures	3 750,00 $
d) chaque heure supplémentaire	250,00 $

4° la salle au rez-de-chaussée, lorsque les activités saisonnières le permettent :

a) location de 4 heures	594,00 $
b) location de 8 heures	1 027,00 $
c) location de 12 heures	1 800,00 $
d) chaque heure supplémentaire	250,00 $

Tous les services, en sus des tarifs prévus au présent article, sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.

Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 25 % lorsque la location est faite aux fins d'un événement réalisé par un organisme sans but lucratif dûment constitué et dont la place d'affaires est située dans l'agglomération de Montréal, à l'exception des services en sus qui demeurent tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une activité officielle ou protocolaire de la Ville.

SECTION III
ACCÈS AUX MUSÉES D'ESPACE POUR LA VIE

SOUS-SECTION 1
INTERPRÉTATION

17. Pour l'application de la présente section :

1° les musées d'Espace pour la vie sont :

a) le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique, le Planétarium;

b) la Biosphère, qui est un équipement d'intérêt collectif relevant de la compétence de l'agglomération de Montréal;

2° un « organisme touristique » désigne un organisme touristique amenant plus de 200 visiteurs par année dans l'un ou l'autre des musées d'Espace pour la vie.

SOUS-SECTION 2
DROITS D'ENTRÉE À LA BIOSPHÈRE

18. Pour les droits d'entrée à la Biosphère, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

a)	tarification régulière	
	i. enfant de 5 ans à 17 ans	14,25 $
	ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	20,00 $
	iii. personne de 18 ans à 64 ans	27,00 $
	iv. personne de 65 ans et plus	24,25 $
	v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	75,00 $
b)	détenteur de la carte Accès Montréal	
	i. enfant de 5 ans à 17 ans	8,25 $
	ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	13,25 $
	iii. personne de 18 ans à 64 ans	16,50 $
	iv. personne de 65 ans et plus	15,50 $
	v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	48,00 $
c)	résident de la CMM	
	i. enfant de 5 ans à 17 ans	10,75 $
	ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	16,50 $
	iii. personne de 18 ans à 64 ans	20,50 $
	iv. personne de 65 ans et plus	19,50 $
	v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	58,00 $

2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	9,00 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	13,75 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	18,00 $
d)	personne de 65 ans et plus	17,00 $
e)	programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	8,25 $
f)	enfant d'un camp de jour de la Ville	4,25 $

3° droit d'entrée d'une personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	8,50 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	12,75 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	17,00 $
d)	personne de 65 ans et plus	15,50 $

SOUS-SECTION 3
PASSEPORT ESPACE POUR LA VIE

19. La part des tarifs prévus aux articles 20, 21 et 22 qui est produite par l'exercice de la compétence d'agglomération à l'égard de la Biosphère est de 10 %.

20. Pour le Passeport Espace pour la vie, permettant l'accès à tous les musées de l'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, pour un maximum de 14 passeports, il sera perçu, par passeport acheté :

1°	passeport solo :	87,00 $
2°	passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans :	162,75 $
3°	passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans :	32,50 $
4°	passeport acheté par le détenteur d'un Passeport Espace pour la vie qui effectue cet achat du 45e jour précédant celui de la fin de la durée du	

passeport dont il est déjà détenteur au dernier jour de la durée de ce passeport :

a) passeport solo 65,25 $

b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans 122,00 $

c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans 24,25 $

5° passeport acheté du 13 avril au 2 mai 2027 et du 23 au 29 novembre 2027 :

a) passeport solo 69,75 $

b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans 130,25 $

c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans 26,00 $

21. Pour le Passeport Espace pour la vie, acheté par une personne morale en dehors des périodes promotionnelles mentionnées au paragraphe 5° de l'article 20, permettant l'accès à tous les musées d'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu, par passeport acheté :

1° pour les 14 premiers passeports :

a) passeport solo 87,00 $

b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans 162,75 $

c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans 32,50 $

2° à partir du 15e passeport :

a) passeport solo 78,50 $

b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans 146,50 $

c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans 29,25 $

22. Pour le Passeport Espace pour la vie, acheté sur place, par le détenteur de la carte Accès Montréal, qui effectue cet achat entre le 31e et le dernier jour précédant la fin de la durée de validité de la carte Accès Montréal dont il est déjà détenteur, permettant l'accès à tous les musées de l'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu :

1° passeport solo : 60,50 $

2° passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans : 114,00 $

3° passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans : 22,75 $

23. En cas de fermeture complète des musées d'Espace pour la vie aux fins de respecter les mesures visant à protéger la santé de la population dans une situation d'urgence ou de pandémie, prises par le gouvernement du Québec, durant l'exercice financier 2027, la durée de tout Passeport Espace pour la vie en vigueur est prolongée d'autant de jours que ces mesures demeurent en vigueur.

SOUS-SECTION 4
FORFAITS (BIODÔME, BIOSPHÈRE, INSECTARIUM, JARDIN BOTANIQUE, PLANÉTARIUM)

24. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, lorsque le forfait inclut une visite de la Biosphère, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 16,50 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 23,00 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 31,50 $

d) personne de 65 ans et plus 29,50 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 15,50 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	15,50 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	21,25 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	29,50 $
d)	personne de 65 ans et plus	26,50 $

25. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à trois (3) musées d'Espace pour la vie, lorsque le forfait inclut une visite de la Biosphère, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	24,00 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	32,25 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	45,00 $
d)	personne de 65 ans et plus	42,00 $
e)	programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	22,75 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	22,50 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	29,75 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	42,00 $
d)	personne de 65 ans et plus	37,50 $

26. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à quatre (4) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, lorsque le forfait inclut une visite de la Biosphère, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	31,50 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 41,50 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 58,50 $

d) personne de 65 ans et plus 54,50 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 30,00 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 29,50 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 38,25 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 54,50 $

d) personne de 65 ans et plus 48,50 $

27. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux cinq (5) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, lorsque le forfait inclut une visite de la Biosphère, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 39,00 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 50,75 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 72,00 $

d) personne de 65 ans et plus 67,00 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 37,25 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 36,50 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 46,75 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 67,00 $

d) personne de 65 ans et plus 59,50 $

28. Lorsque le forfait prévu aux articles 24 à 27 comporte une visite à la Biosphère, les revenus produits par l'exercice de la compétence d'agglomération à l'égard de ce musée sont :

1° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant les droits d'entrée pour une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) par enfant de 5 ans à 17 ans 7,50 $

b) par étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 9,25 $

c) par personne de 18 ans à 64 ans 13,50 $

d) par personne de 65 ans et plus 12,50 $

e) dans le cadre du programme écoles montréalaises, par enfant et adulte accompagnateur 7,25 $

2° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant le droit d'entrée pour une personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) par enfant de 5 ans à 17 ans 7,00 $

b) par étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 8,50 $

c) par personne de 18 ans à 64 ans 12,50 $

d) par personne de 65 ans et plus 11,00 $

SOUS-SECTION 5
PRISE DE PHOTOS, TOURNAGES, AUTRES ACTIVITÉS ET TARIFS DE LA BIOSPHÈRE

29. Pour les activités suivantes, il sera perçu :

1° prise de photos à des fins commerciales :

a) pour une durée de 4 heures ou moins
i. 1 à 5 personnes 640,00 $
ii. 6 à 15 personnes 885,00 $

b)	pour une durée de plus de 4 heures sans dépasser 9 heures	
	i. 1 à 5 personnes	1 140,00 $
	ii. 6 à 15 personnes	1 530,00 $
c)	pour chaque heure supplémentaire	255,00 $
2°	tournage commercial ou cinématographique :	
a)	l'heure, minimum 2 heures	
	i. moins de 10 personnes	255,00 $
	ii. 10 à 30 personnes	395,00 $
	iii. plus de 30 personnes	675,00 $
b)	pour chaque journée de préparation ou remise en place, par jour	1 610,00 $
3°	réservation de places à un spectacle, à une animation, au vestiaire ou à une salle de lunch pour un groupe de 15 enfants et plus âgés de 4 ans et moins, par jour, par enfant :	4,50 $
4°	réservation d'une salle de lunch lors d'une visite, pour un groupe de 15 personnes et plus composé d'enfants âgés de 5 ans et plus et d'adultes, par personne :	1,00 $
5°	en sus des droits d'entrée applicables, pour une séance de photographie amateure ou professionnelle à des fins personnelles telles qu'un mariage, une graduation ou une fête familiale, pour un maximum de 10 personnes par événement :	136,50 $
6°	droit d'entrée à une conférence des « Rendez-vous Biosphère » dans la salle panoramique, par personne :	13,00 $
7°	droit d'entrée à un événement « Contre-jour », par personne :	30,00 $

30. Pour la location des salles de la Biosphère d'Espace pour la vie, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 1.

SOUS-SECTION 6
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS RELATIVES À LA BIOSPHÈRE

31. Les droits d'entrée à la Biosphère applicables aux invités qui accompagnent un employé, œuvrant dans l'un des musées d'Espace pour la vie sur présentation de sa carte d'employé, sont les mêmes que ceux des personnes effectuant une visite organisée par un organisme touristique.

32. Aucun droit d'entrée n'est exigé à la Biosphère pour les personnes suivantes :

1° employés œuvrant dans les musées d'Espace pour la vie, sur présentation de leur carte d'employé;

2° membres du corps diplomatique;

3° personnes ou organismes œuvrant au développement d'Espace pour la vie, dans le cadre d'activités promotionnelles, scientifiques ou éducatives;

4° détenteurs de la « Carte Musées Montréal », sur présentation de cette carte;

5° détenteurs de la carte « Passeport MTL », sur présentation de cette carte;

6° accompagnateurs d'une personne en situation de handicap;

7° enseignants ou chauffeurs d'autobus, dans le cadre d'une visite de groupe ou dans le cadre d'une visite organisée par un organisme touristique;

8° personnes membres de Canoo à leur première année d'abonnement, accompagnées d'un maximum de 4 enfants âgés de 5 à 17 ans, sur présentation de l'application numérique Canoo installée et fonctionnelle;

9° détenteurs du laissez-passer numérique « Spécialiste Montréal » de Tourisme Montréal;

10° détenteurs d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué par la Fondation Espace pour la vie sur présentation de ce laissez-passer;

11° détenteurs d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué dans chaque boîte destinée aux parents ou aux tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés, dans le cadre de la distribution d'articles à titre gratuit en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises, soit les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, approuvée par résolution du comité exécutif le 30 août 2023 (CE23 1392);

12° visiteurs durant le festival Eureka ayant lieu du 4 au 6 juin 2027;

13° élèves participant au programme « Ma nature » de la mesure « Une école montréalaise pour tous (UEMPT) » du ministère de l'Éducation du Québec;

14° élèves participant au programme « L'écho des plantes »;

15° détenteurs d'une carte émise par la société des musées du Québec (SMQ);

16° personnes autochtones, sur présentation d'une carte émise par une autorité gouvernementale ou institutionnelle confirmant ce statut.

Les guides touristiques détenteurs d'une carte ou d'un certificat de compétence délivré par une institution reconnue par une autorité compétente telle que désignée par le ministère

de l'Éducation ou tout autre organisme habilité, peuvent bénéficier des dispositions tarifaires prévues à leur égard.

33. Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier toute date indiquée à la présente section.

SECTION IV
AUTRES ÉQUIPEMENTS

34. Pour l'utilisation des installations et pour les services du Complexe environnemental de Saint-Michel, il sera perçu :

1°	dépôt de sol d'excavation inorganique, la tonne métrique dont le degré de contamination est inférieur ou égal au critère « A » ou « B » prévu à l'annexe 2 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (1998) et ses modifications, établie par le ministère québécois responsable de l'environnement :	
	a) de 0 tonne métrique et plus	8,20 $
	b) minimum par dépôt	45,10 $
2°	dépôt de sol d'excavation inorganique tamisé (maille de tamisage de 75 mm et moins), la tonne métrique dont le degré de contamination est inférieur ou égal au critère « A » ou « B » prévu à l'annexe 2 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (1998) et ses modifications, établie par le ministère québécois responsable de l'environnement :	
	a) de 0 tonne métrique et plus	4,20 $
	b) minimum par dépôt	45,10 $
3°	dépôt de gravier (0 à ¾ pouce), la tonne métrique dont le degré de contamination est inférieur ou égal au critère « A » ou « B » prévu à l'annexe 2 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (1998) et ses modifications, établie par le ministère québécois responsable de l'environnement :	
	a) de 0 tonne métrique et plus	4,20$
	b) minimum par dépôt	33,80$

4° assistance fournie au déchargement, par déchargement : 84,40 $

5° rechargement d'un chargement non conforme aux critères mentionnés au paragraphe 1° ou 2° : 281,10 $

6° pour l'accès au site, les journées où le site n'est pas ouvert, il sera perçu, par voyage, pour un minimum de 10 voyages par jour, des frais additionnels de : 56,30 $

Aux fins de l'application des tarifs prévus au présent article, la quantité de tous les types de matières est mesurée sur place au moyen des instruments de mesure installés au Complexe par la Ville.

Le total des coûts de disposition des matières doit être payé préalablement à l'utilisation des installations et des services du Complexe, soit sur place, soit par abonnement conformément à une entente avec la Ville autorisant un mode de paiement au moyen d'avances.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article afin de supprimer un matériau non organique pouvant être déposé au Complexe ou identifier tout matériau non organique pouvant être déposé et en fixer le tarif.

35. Aux fins du chapitre III du Règlement relatif aux rejets dans les ouvrages d'assainissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (RCG 08-041), pour le service d'interception et de traitement des eaux usées industrielles rejetées dans les ouvrages d'assainissements, il sera perçu, en considération des paramètres suivants :

1° volume d'eaux usées, par 1 000 m^3 : 91,60 $

2° matières en suspension excédant 118 mg/L, par 1 000 kg : 448,70 $

3° demande chimique en oxygène excédant 203 mg/L, par 1 000 kg : 119,80 $

4° phosphore total (exprimé en P) excédant 1,6 mg/L, par 1 000 kg : 9 207,00 $

5° dose d'alun par mg AI3+/L, par jour : 7 224,30 $ (maximum 15 800,00 $ par jour)

Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement des boues de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :

1° permis annuel, par camion-citerne effectuant le transport et le déversement : 870,00 $

2° déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :

a) siccité de moins de 5 %	
i. 4,59 m^3 et moins	256,80 $
ii. 4,6 m^3 à 11,99 m^3	409,50 $
iii. 12 m^3 à 13,99 m^3	491,20 $
iv. 14 m^3 à 18,299 m^3	602,90 $
v. 18,3 m^3 à 27,99 m^3	961,60 $
vi. 28 m^3 et plus, le mètre cube	37,00 $
b) siccité de 5 % à moins de 10 %	
i. 4,59 m^3 et moins	509,70 $
ii. 4,6 m^3 à 11,99 m^3	816,60 $
iii. 12 m^3 à 13,99 m^3	978,90 $
iv. 14 m^3 à 18,299 m^3	1 205,40 $
v. 18,3 m^3 à 27,99 m^3	1 928,90 $
vi. 28 m^3 et plus, le mètre cube	71,70 $
c) siccité de 10 % et plus	
i. 4,59 m^3 et moins	763,80 $
ii. 4,6 m^3 à 11,99 m^3	1 223,90 $
iii. 12 m^3 à 13,99 m^3	1 467,90 $
iv. 14 m^3 à 18,299 m^3	1 806,90 $
v. 18,3 m^3 à 27,99 m^3	2 890,70 $
vi. 28 m^3 et plus, le mètre cube	108,40 $

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

36. Pour la location du tunnel de calibration installé à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, il sera perçu, par jour : 863,10 $

37. Pour la location du gazomètre de type spiromètre et ses compteurs de gaz servant à calibrer les appareils de mesures utilisés pour l'évaluation des émissions polluantes des cheminées, il sera perçu, par jour : 863,10 $

CHAPITRE II
UTILISATION DE BIENS PUBLICS

38. Pour l'utilisation des services d'un écocentre, tel que prévu au Règlement sur l'utilisation des services des écocentres (RCG 10-023), il sera perçu par mètre cube, pour le dépôt d'un encombrant rembourré ou d'un résidu de construction de rénovation ou de démolition :

1° par un client commercial :	
a) de 0 à 1 m^3	33,00 $

b) pour plus de 1 m^3 33,00 $

2° par un client privé ou un client propriétaire d'un immeuble à logements multiples, le volume considéré étant celui déposé dans l'ensemble des écocentres, pour plus de 12 m^3 : 33,00 $

39. Pour l'utilisation de la pesée publique, il sera perçu : 17,00 $

40. Pour la location d'un équipement de branchement à une borne d'incendie, il sera perçu, par jour : 206,50 $

Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas lorsque la location est faite à un organisme sans but lucratif.

CHAPITRE III
SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE

SECTION I
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

41. Pour l'utilisation de véhicules de sécurité incendie, incluant le personnel, à des fins de surveillance ou de gardiennage, d'exercices de prévention et à toutes fins autres que l'intervention en sécurité incendie, il sera perçu, l'heure :

1° autopompe : 1 231,40 $

2° échelle aérienne : 1 219,40 $

42. Pour les services des pompiers en cas de sinistre et de sauvetage, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :

1° intervention lors d'un incendie :

a) pour le déplacement d'un véhicule du groupe de sauvetage technique, d'un véhicule d'approvisionnement en air, d'un véhicule d'un chef d'état-major et d'un véhicule d'un représentant SST syndical, du personnel d'intervention et du personnel requis afin d'assurer la santé et la sécurité du personnel affecté à l'intervention
   i. minimum (3 heures) 7 875,00 $
   ii. chaque heure additionnelle 2 625,00 $

b) pour le déplacement des véhicules d'intervention suivants et du personnel requis en sus des tarifs prévus au sous-paragraphe a)
   i. échelle aérienne
      1. minimum (3 heures) 3 717,00 $
      2. chaque heure additionnelle 1 239,00 $

ii. autopompe
1. minimum (3 heures) 3 937,50 $
2. chaque heure additionnelle 1 312,50 $

iii. autopompe à mousse
1. minimum (3 heures) 3 937,50 $
2. chaque heure additionnelle 1 312,50 $

Le tarif prévu au présent sous-paragraphe ne comprend pas le coût afférent à la recharge de la mousse;

2° intervention lors tout autre type de sinistre et sauvetages :

a) équipe spécialisée en sauvetage technique
i. sauvetage en hauteur
1. minimum (3 heures) 13 576,50 $
2. chaque heure additionnelle 4 525,50 $

ii. sauvetage dans des espaces clos, tranchées ou structures
1. minimum (3 heures) 15 750,00 $
2. chaque heure additionnelle 5 250,00 $

iii. équipe de soutien conseil en sauvetage technique
1. minimum (3 heures) 3 811,50 $
2. chaque heure additionnelle 1 270,50 $

b) équipe spécialisée en sauvetage sur glace
i. minimum (3 heures) 7 944,30 $
ii. chaque heure additionnelle 2 648,10 $

c) équipe spécialisée en sauvetage nautique
i. minimum (3 heures) 9 632,70 $
ii. chaque heure additionnelle 3 210,90 $

d) équipe spécialisée en intervention impliquant des matières dangereuses ou chimiques
i. minimum (3 heures) 14 931,00 $
ii. chaque heure additionnelle 4 977,00 $
iii. équipe de soutien conseil en intervention impliquant des matières dangereuses ou chimiques
1. minimum (3 heures) 5 386,50 $
2. chaque heure additionnelle 1 795,50 $

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une municipalité située à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal ayant conclu une entente relative à la fourniture et au coût des services des pompiers, ni dans le cas d'une entente relative aux mêmes objets conclue avec l'État.

43. Pour l'écoute des bandes enregistrées, au Centre des communications du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, l'heure (minimum 1 heure) : 117,30 $

44. Pour une séance de formation par le Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, par jour :

1° taux de base pour un groupe d'un minimum de 6 personnes : 1 224,90 $

2° pour chaque participant à la formation, en sus du tarif prévu au paragraphe 1° : 223,20 $

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les frais relatifs à la location des installations et du matériel du Centre de formation en incendie ou à l'usage d'autres équipements nécessaires à la formation.

45. Pour la location des installations et du matériel du Centre de formation en incendie du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, par jour :

1° tour d'exercice : 720,80 $

2° maison de fumée : 902,50 $

3° ensemble du site : 3 597,20 $

4° tranchée : 1 212,70 $

5° démonstrateur de phénomène thermique (flow path ou doll house), panneau d'alarme, porte d'entrée par effraction ou structure de pratique d'auto-sauvetage (kit RIC 1) : 205,40 $

46. Pour l'utilisation d'une salle sous la gestion de la Division de la formation du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, l'heure :

1° taux de base : 135,10 $

2° salle Charles Blickstead (maximum de 300 personnes) : 340,50 $

47. Pour la vente du matériel didactique du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu :

1° pour un document vidéo, selon la durée :

a) moins de 15 minutes 88,40 $

b) de 15 à 24 minutes 223,20 $

c) 25 minutes et plus 263,40 $

2° pour un document écrit :

a) moins de 50 pages 41,50 $

b) de 50 à 99 pages 59,30 $

c) 100 pages et plus 99,50 $

3° pour une formation en ligne :

a) présentation de base, comportant notamment des pages de contenu de texte, des images, une bande audio simple et des questions 122,90 $

b) présentation interactive, comportant un minimum de 25 % plus d'exercices interactifs qu'une présentation de base et présentant une utilisation accrue du multimédia audio, vidéo, ou animations 211,00 $

c) présentation interactive avancée, comportant les composantes d'une présentation interactive à laquelle s'ajoute l'utilisation d'avatars, de simulations et de jeux d'apprentissage sophistiqués 322,60 $

4° pour l'accès à une plateforme en ligne permettant de consulter une formation visée au paragraphe 3°, il sera perçu :

a) pour une première licence, valide pour une période d'un an 48,20 $

b) pour chaque licence additionnelle demandée avant l'expiration de la première licence 7,10 $

Les frais de reprographie et autres frais afférents à la confection de tout document vidéo, écrit ou en ligne sont ajoutés aux tarifs prévus aux paragraphes 1°, 2° et 3°.

SECTION II
SERVICE DE POLICE

48. Les tarifs prévus par la présente section ne comprennent pas les taxes.

49. Pour le louage de biens, de services et d'équipements du SPVM, il sera perçu :

1° pour un policier syndiqué, l'heure : 125,00 $

2° pour un cadet policier régulier sans supervision, l'heure : 42,20 $

3°	pour le gardiennage de détenus, taux quotidien par détenu :	358,70 $
4°	pour un maître-chien ou cavalier policier, l'heure :	134,30 $
5°	pour un chien ou cheval, la journée :	82,50 $
6°	pour un véhicule du Service de police de la Ville de Montréal, l'heure :	28,20 $
7°	pour un sergent ou sergent-détective, l'heure :	134,30 $
8°	pour un sergent superviseur de quartier, l'heure :	141,00 $
9°	pour un lieutenant ou lieutenant-détective, l'heure :	147,70 $

50. Pour une vérification des antécédents judiciaires dite de secteur vulnérable pour un organisme lié par un protocole d'entente avec le SPVM, il sera perçu : 91,00 $

Lorsque la vérification décrite au premier alinéa vise une personne qui veut agir ou offrir ses services comme bénévole sur le territoire de l'agglomération de Montréal et que l'organisme est lié par protocole d'entente avec le SPVM, le service est rendu gratuitement.

51. Pour une demande de vérification des antécédents ou de vérification policière à des fins civiles, lorsque la demande est faite au comptoir de service du SPVM, il sera perçu :

1°	pour toute demande reliée au Règlement sur le transport rémunéré de personnes par automobile (RLRQ, chapitre T-11.2, r. 4), le prix indiqué à ce règlement;	
2°	pour toute demande effectuée en vertu d'une autre loi ou d'un autre règlement :	128,00 $

52. Pour une vérification sommaire des antécédents judiciaires afin de présenter une demande de réhabilitation (demande de pardon), il sera perçu : 91,00 $

53. Pour une vérification sommaire des antécédents judiciaires à des fins d'emploi, par l'entreprise liée par protocole d'entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu : 91,00 $

54. Pour le service de prise d'empreintes digitales notamment dans le cadre d'un processus pour une vérification ou une demande de suspension du casier judiciaire, pour une adoption ou pour l'immigration, il sera perçu : 91,00 $

55. Pour une demande d'émission de copies ou de duplicata d'une vérification des antécédents judiciaires, il sera perçu : 19,50 $

56. Pour la vente du « Guide de Vérification des antécédents judiciaires / Empêchements de candidats appelés à œuvrer auprès de personnes vulnérables » du SPVM, il sera perçu :

1° tarif de base : 535,50 $

2° pour un corps de police : 267,75 $

57. Pour l'identification, aux fins d'immatriculation, d'un véhicule non immatriculé depuis plusieurs années et dont le certificat est égaré, d'un véhicule n'ayant jamais été immatriculé ou d'une remorque artisanale de plus de 900 kg, il sera perçu, par véhicule :

1° résident de l'agglomération de Montréal : 265,70 $

2° non-résident de l'agglomération de Montréal : 325,50 $

58. Pour l'identification d'un véhicule artisanal (autre qu'une remorque de plus de 900 kg) ou d'un véhicule gravement accidenté (VGA) refusé chez un mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec, lorsque le dossier de reconstruction est litigieux, il sera perçu, par véhicule :

1° résident de l'agglomération de Montréal : 530,30 $

2° non-résident de l'agglomération de Montréal : 590,10 $

SECTION III
INSPECTIONS, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES

59. Pour les services du personnel de la Division du contrôle des rejets et suivi environnemental, il sera perçu :

1° agent technique, l'heure : 178,90 $

2° technicien, l'heure : 128,50 $

3° aide-technique, l'heure : 110,90 $

60. Pour les analyses, essais, études et recherches effectuées par le laboratoire de la Ville, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 2.

61. Pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant, il sera perçu l'heure :

1° vérificateur général : 296,10 $

2°	agent de vérification :	111,30 $
3°	conseiller en vérification :	139,70 $
4°	vérificateur général adjoint :	214,20 $
5°	vérificateur principal :	153,30 $

62. Pour l'obtention d'un droit d'accessibilité sur les réseaux des conduits souterrains, il sera perçu :

1°	pour toute demande présentée au centre d'exploitation des structures :	
	a) demande normale, placée 4 jours et plus avant les travaux, par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse	25,20 $
	b) demande prioritaire (placée entre 3 jours et 4 heures avant les travaux), par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse	75,60 $
	c) demande urgente (placée 4 heures avant les travaux), la première heure incluse par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse	136,00 $
	d) chaque heure supplémentaire (maximum de 45,00 $)	20,30 $
2°	pour les travaux effectués du vendredi 20 h au dimanche 20 h, en sus des tarifs prévus au paragraphe 1° :	
	a) le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 50 % ou 100 % selon la convention collective, ainsi qu'un montant calculé en multipliant ce salaire par 31,6 % pour les avantages sociaux;	
	b) les frais d'administration au taux de 9,50 % et les frais généraux au taux de 15 % appliqués sur le total des frais mentionnés au sous-paragraphe a).	

SECTION IV
RÉCEPTION D'ACTES NOTARIÉS

63. Pour la réception, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :

1°	quittance et mainlevée :	321,00 $
2°	acte de modification, de correction ou d'annulation :	374,60 $
3°	servitude consentie par la Ville :	428,00 $
4°	acte d'aliénation, d'échange, de droit d'usage, de donation, de droit superficiaire, d'usufruit, d'emphytéose et garantie hypothécaire :	1 145,60 $
5°	consentement à opération cadastrale :	401,10 $

Les frais de la première copie des actes mentionnés au premier alinéa, émise lors de leur préparation, sont inclus dans le tarif fixé à cet alinéa.

Les frais de publication des actes mentionnés aux paragraphes 1° à 5° du premier alinéa s'appliquent en sus des tarifs fixés à cet alinéa. Dans le cas d'un acte d'échange, les frais de publication sont payés par toutes les parties à l'acte.

Malgré le paragraphe 4° du premier alinéa, pour une donation consentie à un organisme à but non lucratif, ayant pour objet principal une aide municipale à une fin prévue par la loi, il ne sera perçu aucuns frais.

Lorsque l'acte vise une vente de ruelle aux propriétaires riverains, à un prix symbolique, il ne sera perçu aucuns frais.

Malgré les paragraphes 1° à 5° du premier alinéa, il ne sera perçu aucuns frais pour la préparation d'un acte si la conclusion de cet acte résulte d'une demande expresse de la Ville, dans un cas où cet acte n'est pas obligatoire ou si elle résulte d'une erreur de la Ville.

CHAPITRE IV
VENTE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES

SECTION I
EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, RAPPORTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

64. Pour la fourniture de documents par le Service de sécurité incendie ou le Service de police, les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

65. Pour la fourniture d'une attestation d'intervention incendie ou d'intervention du Service de police, incluant un historique d'appel, le prix exigé est le même que celui prévu

à l'article 9 a) du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

66. Pour la fourniture d'extraits des rôles, les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexe du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

67. Pour la fourniture de documents par le Service du greffe, les tarifs applicables sont ceux prévus par le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

Malgré le premier alinéa, une personne physique à qui le droit d'accès à un document ou à un renseignement personnel est reconnu est exemptée du paiement des frais de transcription, de reproduction et de transmission prévus à ce règlement, jusqu'à concurrence de 20,00 $.

De plus, il sera perçu pour la fourniture des documents d'archives suivants :

1°	copie numérique en haute résolution, par fichier :	8,40 $
2°	numérisation d'un document, sur demande, en haute résolution, par fichier :	15,50 $
3°	document audiovisuel numérique en haute résolution, par fichier :	29,60 $

68. Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents de l'agglomération de Montréal, il sera perçu, pour un ménage :

1°	première carte :	12,00 $
2°	deuxième carte :	11,00 $
3°	carte supplémentaire :	10,00 $

69. Pour l'étude d'une demande de certificat de conformité requis aux fins de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), il sera perçu : 261,60 $

SECTION II
PLANS

70. Pour la fourniture d'exemplaires de plans, il sera perçu :

1° plan de la Ville :

a) noir et blanc, 1 : 20 000, l'unité 7,00 $

b) en couleur, 1 : 20 000, l'unité 35,25 $

2° plan de l'arrondissement :

a) noir et blanc, l'unité 7,00 $

b) en couleur, l'unité 13,00 $

3° plan et profil, le pied carré : 2,50 $

4° plan SQRC (plan surface), en couleur : 7,00 $

5° autres plans, le pied carré : 2,50 $

6° feuillet A0 : 5,80 $

71. Pour un fichier de plan numérisé, il sera perçu :

1° par fichier : 7,00 $

2° par CD, en sus du tarif prévu au paragraphe 1° : 7,00 $

CHAPITRE V
AUTRES TARIFS

72. Pour les analyses effectuées dans le cadre des transactions immobilières suivantes, il sera perçu :

1° vente ou échange d'un terrain appartenant à la Ville : 617,40 $

2° établissement, modification ou radiation d'une servitude : 617,40 $

3° bail consenti par la Ville : 617,40 $

Le tarif prévu au paragraphe 1° du premier alinéa ne s'applique pas à la vente par la Ville d'un résidu de terrain, d'une parcelle de terrain ou partie de ruelle, si les conditions suivantes sont respectées :

1° le résidu de terrain, la parcelle de terrain ou la partie de ruelle visé est non constructible isolément et ne constitue pas une subdivision d'un plus grand ensemble constructible;

2° l'acquisition n'est pas faite à des fins de développement d'un nouveau projet de construction;

3° l'acquisition a lieu aux fins d'assemblage à un terrain riverain, qui aura, à la suite de cet assemblage, un indice de superficie de plancher égal ou inférieur à 3.

Le tarif prévu au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'applique pas au renouvellement d'un bail.

Les tarifs prévus au premier alinéa ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue à la demande de la Ville ou si elle a pour but de corriger une erreur de la Ville. De plus, ces tarifs ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue entre la Ville et un organisme à but non lucratif et que celle-ci a pour but principal d'accorder une aide à cet organisme.

73. Pour un chèque ou un autre ordre de paiement refusé par une institution financière, il sera perçu : 42,00 $

74. Pour les frais de transmission de tout document de la Ville demandé par un citoyen, les frais de poste, de messagerie et de télécopie sont perçus selon le coût encouru.

75. Pour une demande de révision du rôle d'évaluation foncière, il sera perçu :

1° lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 500 000 $: 95,00 $

2° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 500 000 $ et inférieure ou égale à 2 000 000 $: 380,00 $

3° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 2 000 000 $ et inférieure ou égale à 5 000 000 $: 635,00 $

4° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 5 000 000 $: 1 275,00 $

76. Aux fins du Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026), il sera perçu, pour l'étude d'une demande de subvention :

1° pour un bâtiment visé au paragraphe 8° du deuxième alinéa de l'article 2 de ce règlement : 0,00 $

2° pour tout autre bâtiment :

a) taux de base, par demande 485,50 $

b) par tranche complète de 100 m^2 d'aire de plancher visée par les travaux, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a) 122,20 $

c) maximum 3 583,10 $

77. Aux fins du Règlement établissant un programme de subvention pour la restauration du bâtiment Habitat 67 sis au 2600, avenue Pierre-Dupuy (RCG 09-018), il sera perçu :

1°	pour l'étude d'une demande de subvention pour des études et expertises :	0,00 $
2°	pour l'étude d'une demande de subvention visant les travaux admissibles de restauration :	486,50 $

CHAPITRE VI
REMORQUAGE

78. Pour la délivrance ou le renouvellement des permis et des vignettes d'identification aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004), il sera perçu :

1°	délivrance ou renouvellement d'un permis de chauffeur, pour une durée de 24 mois :	148,00 $
2°	délivrance d'un permis de chauffeur, pour une durée de moins de 12 mois avant l'expiration du permis de conduire :	74,00 $
3°	délivrance d'un duplicata de permis de chauffeur :	
	a) premier duplicata	40,00 $
	b) pour chaque duplicata supplémentaire inclus dans la même période de renouvellement du permis de chauffeur	71,00 $
4°	délivrance d'un permis de chauffeur à la suite d'une suspension du permis de conduire :	131,00 $
5°	ouverture et étude d'un dossier de permis d'exploitation :	315,00 $
6°	délivrance d'un permis d'exploitation :	338,00 $
7°	délivrance ou renouvellement d'une vignette d'identification :	255,00 $
8°	délivrance d'un duplicata d'une vignette d'identification :	40,00 $
9°	renouvellement d'un permis d'exploitation pour une période de 12 mois se terminant le 31 mai :	338,00 $
10°	délivrance d'un permis de chauffeur pour le déneigement valide du 1er novembre au 30 avril :	41,00 $
11°	réactivation d'un permis de chauffeur suite à une annulation de permis de conduire à la SAAQ :	71,00 $

12° changement de véhicule : 73,00 $

13° délivrance d'un permis d'autorisation incluant une vignette d'autorisation : 180,00 $

14° délivrance d'une vignette d'autorisation supplémentaire : 40,00 $

15° renouvellement d'un permis d'autorisation, pour une période de 12 mois se terminant le 31 mars : 150,00 $

16° délivrance d'un duplicata d'une vignette d'autorisation : 40,00 $

Dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 7° du premier alinéa est acquitté après le 31 mai, il est majoré de 70,00 $.

Dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 9° du premier alinéa est acquitté après le 31 mai, il est majoré de 158,00 $.

Dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 15° du premier alinéa est acquitté après le 31 mars, il est majoré de 75,00 $.

79. Pour l'émission d'une vignette relative à un contrat d'exclusivité, il sera perçu de l'entreprise de remorquage, pour chaque vignette : 47,00 $

80. Pour l'émission d'un jeu de trois vignettes incluant une vignette ronde et deux vignettes rectangulaires, relatives à un contrat d'exclusivité, il sera perçu de l'entreprise de remorquage : 96,00 $

81. Pour l'émission d'un lot de 50 cartes de visite, attestant d'un contrat d'exclusivité, il sera perçu de l'entreprise de remorquage : 28,00 $

82. Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004), pour les remorquages suivants, il sera perçu :

1° remorquage d'un véhicule routier en infraction à une disposition réglementaire relative au stationnement lors des opérations de déneigement : 104,00 $

2° remorquage d'un véhicule routier en infraction à une disposition réglementaire relative au stationnement dans toute autre situation que celle prévue au paragraphe 1° : 104,00 $

3° remorquage d'un véhicule routier ou d'une partie de véhicule routier dans un stationnement privé : 104,00 $

4°	remorquage d'un véhicule routier abandonné sur un chemin ou un terrain visé à l'article 391 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2) :	104,00 $
5°	remorquage d'un véhicule routier ou d'une partie de véhicule à partir d'un lieu situé hors de l'île de Montréal, ou qui nécessite plus d'une dépanneuse ou d'autres équipements en plus d'une dépanneuse :	les frais engagés dans chaque cas

83. Les tarifs prévus aux articles 85, 86, 87, 89 et 90 ne comprennent pas les taxes.

84. Aux fins de l'article 86, la récupération d'un véhicule routier signifie l'ensemble des manœuvres préalablement requises pour positionner le véhicule dans l'axe nécessaire à l'opération de remorquage. La récupération peut également concerner une importante perte de chargement ou des débris majeurs provenant du véhicule remorqué. Ne constituent pas une récupération le nettoyage normal de la chaussée ou le ramassage de petits débris, le déplacement d'un véhicule détruit par le feu, mais en bon état relatif, ou celui d'un véhicule abandonné sur l'accotement, ni le redressement d'un pare-chocs sans remorquage.

Aux fins de l'article 86, les types de dépanneuses sont ceux décrits à l'annexe A du Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004).

85. Pour le remorquage d'un véhicule routier saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), dans un endroit non visé par le Règlement sur le remorquage et le dépannage sur certaines routes et autoroutes et sur certains ponts ou autres infrastructures (RLRQ, chapitre M-28, r. 4), les tarifs applicables sont ceux indiqués au Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis et sur le seuil relatif à la valeur des véhicules routiers saisis non réclamés (RLRQ, chapitre C-24.2, r. 26.1).

86. Pour le remorquage ou la récupération d'un véhicule routier non saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), à l'exception des remorquages visés à l'article 82 du présent règlement, il sera perçu :

		jusqu'au 30 juin	à partir du 1er juillet
1°	motocyclette, automobile, camionnette ou camion de moins de 4 500 kg de poids nominal brut du véhicule (PNBV) :		
	a) remorquage, incluant le transport pour les 10 premiers kilomètres ou jusqu'au terrain d'entreposage de l'entreprise de remorquage		
	i. sur la voie publique ou un terrain de stationnement à ciel ouvert	192,90 $	205,90 $

	jusqu'au 30 juin	à partir du 1er juillet
ii. dans un stationnement couvert ou souterrain		
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes	338,00 $	338,00 $
2. pour chaque période de 15 minutes excédentaires	25,00 $	25,00 $
b) récupération sans remorquage		
i. sur la voie publique ou un terrain de stationnement à ciel ouvert		
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 60 minutes	192,90 $	205,90 $
2. pour chaque période de 15 minutes excédentaires	35,90 $	35,90 $
c) récupération avec remorquage		
i. sur la voie publique ou un terrain de stationnement à ciel ouvert		
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 60 minutes	246,40 $	263,05 $
2. pour chaque période de 15 minutes excédentaires	35,90 $	37,70 $
ii. dans un stationnement couvert ou souterrain		
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 60 minutes	485,00 $	485,00 $
2. pour chaque période de 15 minutes excédentaires	35,90 $	35,90 $
2° véhicule lourd chargé ou vide, dont le poids nominal brut du véhicule (PNBV) se situe de 4 500 kg à 8 000 kg :		
a) remorquage		
i. sur la voie publique ou un terrain de stationnement à ciel ouvert		
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 60 minutes	298,80 $	319,00 $
2. pour chaque heure excédentaire avec une dépanneuse de type D	143,70 $	150,80 $
3. pour chaque heure excédentaire avec une dépanneuse de type DD ou VS	206,90 $	217,10 $
ii. dans un stationnement couvert ou souterrain		
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes	436,00 $	436,00 $
2. pour chaque période de 15 minutes excédentaires	40,00 $	40,00 $

	jusqu'au 30 juin	à partir du 1er juillet
b) récupération avec ou sans remorquage		
i. sur la voie publique ou un terrain de stationnement à ciel ouvert		
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 2 heures	1 220,20 $	1 302,60 $
2. pour chaque heure excédentaire avec une dépanneuse de type D	143,70 $	150,80 $
3. pour chaque heure excédentaire dépanneuse de type DD ou VS	206,90 $	217,10 $
ii. dans un stationnement couvert ou souterrain		
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 2 heures	1 664,00 $	1 664,00 $
2. pour chaque heure excédentaire avec une dépanneuse de type D	143,70 $	143,70 $
3. pour chaque heure excédentaire avec une dépanneuse de type DD ou VS	206,90 $	206,90 $
iii. supplément pour récupération avec dépanneuse à mât rotatif		
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 2 heures	574,50 $	603,00 $
2. pour chaque heure excédentaire	637,70 $	669,30 $
3° véhicule lourd chargé ou vide, de plus de 8 000 kg de poids nominal brut du véhicule (PNBV), avec ou sans remorque ou semi-remorque :		
a) remorquage		
i. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 60 minutes	469,10 $	500,70 $
ii. pour chaque période de 30 minutes excédentaires		
1. avec une dépanneuse de type DD ou VS	206,90 $	217,10 $
2. avec une dépanneuse de type E ou F, ou pour un tracteur ou une semi-remorque	242,50 $	254,50 $
b) récupération avec ou sans remorquage		
i. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 2 heures	2 476,00 $	2 643,30 $
ii. pour chaque heure excédentaire		
1. avec une dépanneuse de type DD ou VS	206,90 $	217,10 $
2. avec une dépanneuse de type E ou F, ou pour un tracteur ou une semi-remorque	242,50 $	254,50 $

	jusqu'au 30 juin	à partir du 1er juillet
iii. supplément pour récupération avec dépanneuse à mât rotatif		
1. de l'arrivée sur le site pour un maximum de 2 heure	574,50 $	603,00 $
2. pour chaque heure excédentaire	637,70 $	669,30 $

Lorsque la distance de remorquage est supérieure à 10 km, les frais de remorquage d'un véhicule routier d'une masse nette de 4 500 kg ou moins sont la somme du montant des frais de remorquage prévus pour cette catégorie de véhicule et du produit obtenu en multipliant 4,20 $ par le nombre de kilomètres additionnels de remorquage.

Des frais de vérification, d'analyse et d'administration de 21,00 $ sont ajoutés aux frais de remorquage prévus au présent article lorsque le remorquage est effectué en vertu d'un contrat d'exclusivité.

87. Pour les remisages suivants, il sera perçu :

1° véhicule routier visé à l'article 82 ou à l'article 86 du présent règlement :

a) pour les 6 premières heures suivant le remorquage 0,00 $

b) à compter de la 7e heure suivant le remorquage, pour chaque période d'un maximum de 24 heures

i. véhicule d'une masse nette de 4 500 kg ou moins 37,00 $

ii. véhicule d'une masse nette de plus de 4 500 kg mais de 8 000 kg ou moins 74,00 $

iii. véhicule d'une masse nette de plus de 8 000 kg 108,00 $

2° pour un véhicule routier visé à l'article 85 du présent règlement, les tarifs applicables sont ceux indiqués au Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis et sur le seuil relatif à la valeur des véhicules routiers saisis non réclamés (RLRQ, chapitre C-24.2, r. 26.1).

88. Pour la main-d'œuvre supplémentaire, il sera perçu par heure, par employé :

1° jusqu'au 30 juin : 58,30 $

2° à partir du 1er juillet : 61,20 $

89. Pour l'épandage d'un produit absorbant lors d'un remorquage d'un véhicule routier non saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), incluant le ramassage, il sera perçu, pour 18 kg :

1° jusqu'au 30 juin : 31,80 $

2° à partir du 1er juillet : 33,40 $

90. Pour l'installation d'une pellicule de protection pour vitres sur un véhicule remorqué ou récupéré, il sera perçu, par vitre : 32,00 $

CHAPITRE VII
PRÊT DE PERSONNEL

91. Pour le prêt de personnel à des organismes externes, il sera perçu, sans frais d'administration :

1° personnel syndiqué prêté à la Société du parc Jean-Drapeau : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

a) pour un employé permanent 31,13 %

b) pour un employé auxiliaire, incluant la compensation relative aux congés fériés 34,95 %

c) pour les heures supplémentaires 4,30 %

2° personnel autre que syndiqué, prêté à l'organisme mentionné au paragraphe 1° ou personnel syndiqué ou non syndiqué, prêté à d'autres qu'à cet organisme : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

a) si le prêt est de moins de 6 mois 56,24 %

b) si le prêt est de 6 mois et plus 30,71 %

c) pour les heures supplémentaires 4,30 %

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une entente relative à la prestation et au coût afférent au prêt de personnel.

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

CHAPITRE VIII
DISPOSITIONS RÉSIDUELLES

92. Dans les cas où le présent règlement ne fixe pas de tarif pour la fourniture de services à des tiers par les employés de la Ville, il sera perçu pour ces services :

1° le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 66 % pour les heures régulières et par 4,3 % pour les heures supplémentaires ou, si ces services sont fournis à la Société du parc Jean-

Drapeau ou à la Société du parc Six Flags de Montréal, les taux prévus à l'article 91, les tarifs prévus au présent paragraphe ne comprennent pas les taxes;

2° le loyer pour l'utilisation du matériel roulant selon le tarif détaillé qui figure à l'annexe 3 ou, le cas échéant, le montant facturé à la Ville pour la location de matériel roulant ou d'équipements aux fins des opérations visées;

3° le coût des produits utilisés ou fournis aux fins du service rendu;

4° les frais d'administration, au taux de 15 % appliqué sur le total des frais mentionnés aux paragraphes 1°, 2° et 3°, ce taux étant toutefois de 9,50 % pour le fonds relatif à la Commission des services électriques de Montréal et de 0 % pour la Société du parc Jean-Drapeau.

93. Le comité exécutif peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale de tout tarif prévu par le présent règlement pour une catégorie de biens, de services ou de contribuables qu'il détermine. Il peut également augmenter tout tarif prévu par le présent règlement.

94. Les tarifs prévus aux règlements et résolutions de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, en vigueur au 31 décembre 2001, tels qu'indexés à cette date, le cas échéant, et s'ils ne sont pas incompatibles avec ceux prévus au présent règlement, s'appliquent, en les adaptant, quant aux objets relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

CHAPITRE IX
APPLICATION ET PRISE D'EFFET

95. Le présent règlement prend effet à la date de sa publication, remplace à compter de cette date le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG 26-003) et a effet jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou abrogé.

ANNEXE 1
LOCATION DE SALLES DE LA BIOSPHÈRE

ANNEXE 2
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ANNEXE 3
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

ANNEXE 1
(article 30)
LOCATION DE SALLES DE LA BIOSPHÈRE

SECTION I
TARIFS DE BASE

1. Pour la location de salles de la Biosphère, il sera perçu, l'heure, pour un minimum de trois heures :

1°	biosphère en entier :	3 355,00 $
2°	hall principal :	380,00 $
3°	salle immersive (Salle 2) :	415,00 $
4°	salle d'exposition (Salle 7 – 5e étage) :	480,00 $
5°	belvédère :	540,00 $
6°	salle d'exposition et belvédère :	790,00 $
7°	salle de réunion :	135,00 $
8°	salle de conférence :	210,00 $
9°	salle 6 :	435,00 $
10°	salle 8 :	160,00 $
11°	cour intérieure du rez-de-chaussée :	240,00 $
12°	terrasse du rez-de-chaussée, entrée est :	240,00 $
13°	illumination de la Biosphère, par jour	500,00 $

2. Pour le personnel nécessaire au soutien logistique et technique lors de la location de salles de la Biosphère, il sera perçu, l'heure, pour un minimum de trois heures :

1°	technicien audiovisuel :	65,00 $
2°	préposé à l'accueil :	50,00 $
3°	préposé à l'entretien ménager :	55,00 $

SECTION II
TARIFS PARTICULIERS

3. Pour chaque heure de location ayant lieu après minuit, les tarifs prévus aux articles 1 et 2 de la présente annexe sont majorés de 50 %.

4. Un rabais de 30 % est offert aux organismes à but non lucratif sur les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe.

5. Un rabais de 15 % est appliqué au total des tarifs qui seraient autrement applicables sur toute location de salles multiples dont le tarif n'est pas prévu à l'article 1 de la présente annexe.

6. Les tarifs prévus aux articles 1 et 2 de la présente annexe sont majorés de 20 % pour toute location dans les périodes de fort achalandage suivantes : du 1e mai au 30 juin 2027, et du 1e septembre au 31 octobre 2027.

ANNEXE 2
(article 60)
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

1. Pour les analyses et essais suivants, il sera perçu, les mêmes taux que ceux prévus au Guide de rémunération, ingénierie des sols et matériaux, géoenvironnement, toiture et étanchéité, édition 2026, publié par l'Association des firmes de génie-conseil Québec (AFG) :

A. SOLS ET GRANULATS

1. Analyse granulométrique - S 1 (LC 21-040)
2. Colorimétrie – S 31 (CSA A23.2-7A)
3. Combustion – teneur en matières organiques – S 13A (LC 31-228)
4. Densité relative et absorption granulats fins – S 8B (LC 21-065)
5. Densité relative et absorption granulats grossiers – S 8A (LC 21-067)
6. Détermination de la quantité de mottes d'argile et en particules friables – S 11 (CSA-A23.2-3A)
7. Fragmentation – S 14 (LC 21-100)
8. Humidité superficielle granulat fin – S 30 (CSA A23.2-11A)
9. Los Angeles – S 4 (LC 21-400)
10. Masse volumique de référence (matériaux contenant moins de 10 % passant le 80 µm) – S 2 (BNQ 2501-255)
11. Micro-Deval – S 4 (LC 21-070)
12. Analyse pétrographique – S 28 (CSA A23.2-15A)
13. Nucléodensimètre – APS 1
14. Teneur en particules allongées – S 6 (LC 21-265)
15. Teneur en particules plates – S 5 (LC 21-265)
16. Résistance à la désagrégation des granulats, 5 cycles (solution MgSO4 ou Na2SO4) – S 3 (CSA A23.2-9A)
17. Détermination de la teneur en eau – T 3 (BNQ 2501-170)

B. BÉTON PLASTIQUE ET DURCI

1. Détermination de la masse volumique et de l'absorption d'eau dans le béton – BC 27 (CSA A23.2-11C)
2. Détermination microscopique des caractéristiques du réseau de vides d'air du béton durci – BC 26 (ASTM C 457)
3. Essai de traction par écrasement (dit « Brésilien ») – BC 24 (CSA A23.2-13C)
4. Essai en compression sur cylindre de béton – BC 20 (CSA A23.2-9C)
5. Essai en compression sur carottes de béton – BC 21 (CSA A23.2-14C)
6. Essai en flexion d'une poutre de béton – BC 23 (CSA A23.2-8C)
7. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 50 cycles – BC 33A (ASTM C-672)
8. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 56 cycles – BC 33B (BNQ 2621-905)
9. Essai de traction directe en laboratoire – BC 25 (CSA A23.2-6B)

C. MAÇONNERIE

1. Blocs ou brique de béton, résistance à la compression – BC 50 (ASTM C-140)
2. Blocs ou brique de béton, absorption, masse volumique et dimension – BC 51 (CSA A165.1)
3. Brique d'argile série de 5 – BC 52 (CAN3 A82.2)

D. MORTIER ET COULIS

1. Résistance à la compression sur cubes de mortier – BC 3 (CSA A3004-C2)

E. PRODUITS DE BÉTON

1. Durabilité aux cycles de gel-dégel (25 cycles) sur éléments de regard de puisard – BC 64 (BNQ 2622-420)
2. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, absorption et masse volumique – BC 63D (ASTM C-140)
3. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, vérification dimensionnelle, carottage et résistance à la compression, durabilité aux cycles de gel-dégel (50 cycles) avec sel déglaçant – BC 63 (CSA A231.2)

F. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS POUR BÉTON DE CIMENT ET PRODUITS DE BÉTON

1. Carotteuse électrique pour béton, Préparation – APBC 1A
2. Carotteuse électrique pour béton, En opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBC 1B
3. Carotteuse électrique pour béton, Génératrice – APBC 1C
4. Détecteur d'acier d'armature – APBC 5
5. Aéromètre, cône d'affaissement et accessoires – APBC 8
6. Appareil de mesure de transmission de vapeur d'eau dans le béton – APBC 20

G. ENROBÉS BITUMINEUX

1. Carottage d'enrobés bitumineux, Préparation – APBM 1A
2. Nucléodensimètre type Troxler 4640 et 3450 – APMB 3

H. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS POUR ENROBÉS BITUMINEUX

1. Carotteuse électrique, En opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBM 1B
2. Génératrice – APBM 1C
3. Carotteuse à essence en opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBM 1D

I. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Carottage en laboratoire
2. Carottage extérieur, carotteuse autonome
3. Cueillette par camionnette

2. Pour les analyses, essais, études et recherches suivants, il sera perçu :

A. ANALYSES CHIMIQUES

1. Demande chimique en oxygène	40,40 $
2. Dose d'alun	354,00 $
3. Matières en suspensions (MES)	28,00 $
4. Phosphore total	20,10 $

B. MÉTAUX ET PRODUITS MÉTALLIQUES

1. Cadre et couvercle de regard, essais de chargement	132,30 $
2. Cadre et couvercle de regard, poids et dimensions	124,90 $
3. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, avec usinage	542,60 $
4. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, sans usinage	146,80 $
5. Grille de puisard, essais de chargement	132,30 $
6. Grille de puisard, poids et dimensions	102,90 $
7. Tuyau de fonte ductile, usinage et traction, 3 spécimens	542,60 $

C. PRODUITS DE BÉTON

1. Essai de résistance à la fissuration et à la rupture sur les tuyaux de béton (BNQ 2622-921)	400,50 $

D. TUYAUX, MATIÈRES PLASTIQUES

1. Conduite d'aqueduc, PCV, essais hydrostatiques et dimensions	579,30 $
2. Conduits électriques, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2 longueurs (ACNOR C-22.2-210 et 211)	1 099,70 $
3. Égout lisse, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-130-135)	484,00 $
4. Égout nervuré, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-135)	484,00 $
5. Tuyau en polyéthylène, identification du matériau, densité et dimensions	337,40 $

E. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Cueillette d'échantillons lourds, l'heure	193,90 $

F. ESSAIS ET ÉTUDES

1. Agent technique, l'heure	138,00 $
2. Agent technique principal, l'heure	157,50 $
3. Analyste de matériaux, l'heure	114,70 $
4. Dessinateur, l'heure	106,20 $
5. Ingénieur groupe 2, l'heure	179,40 $
6. Ingénieur groupe 4, l'heure	223,20 $
7. Ingénieur groupe 5, l'heure	244,10 $

ANNEXE 3
(article 92)
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

1. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 109 Voiturette aspirateur :
   a. Tarif horaire 15,60 $
   b. Tarif pour une demi-journée 60,80 $
   c. Tarif quotidien 122,90 $
   d. Tarif hebdomadaire 612,70 $
   e. Tarif mensuel 2 550,80 $

2. 127 Camionnette 4X4 Cabine simple :
   a. Tarif horaire 9,20 $
   b. Tarif pour une demi-journée 32,40 $
   c. Tarif quotidien 63,50 $
   d. Tarif hebdomadaire 318,10 $
   e. Tarif mensuel 1 322,50 $

3. 134 Automobile sous-compacte 4 cylindres, 4 portes :
   a. Tarif horaire 2,70 $
   b. Tarif pour une demi-journée 9,10 $
   c. Tarif quotidien 18,30 $
   d. Tarif hebdomadaire 87,90 $
   e. Tarif mensuel 378,90 $

4. 140 Automobile compacte électrique :
   a. Tarif horaire 4,00 $
   b. Tarif pour une demi-journée 10,50 $
   c. Tarif quotidien 20,70 $
   d. Tarif hebdomadaire 104,80 $
   e. Tarif mensuel 455,00 $

5. 153 Automobile intermédiaire hybride :
   a. Tarif horaire 2,70 $
   b. Tarif pour une demi-journée 10,50 $
   c. Tarif quotidien 19,40 $
   d. Tarif hebdomadaire 97,10 $
   e. Tarif mensuel 421,40 $

6. 164 VUS ou Multisegment 4 cylindres :
   a. Tarif horaire 4,00 $
   b. Tarif pour une demi-journée 10,50 $
   c. Tarif quotidien 22,00 $
   d. Tarif hebdomadaire 110,00 $
   e. Tarif mensuel 475,70 $

7. 176 Fourgonnette 6 cylindres vitrée :

a. Tarif horaire	4,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	14,30 $
c. Tarif quotidien	29,90 $
d. Tarif hebdomadaire	146,10 $
e. Tarif mensuel	634,70 $

8. 179 Fourgonnette 8 cylindres non-vitrée :

a. Tarif horaire	5,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	16,80 $
c. Tarif quotidien	33,60 $
d. Tarif hebdomadaire	169,40 $
e. Tarif mensuel	732,90 $

9. 211 Camionnette 5 001-10 000 lb. :

a. Tarif horaire	5,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	19,50 $
c. Tarif quotidien	38,90 $
d. Tarif hebdomadaire	196,50 $
e. Tarif mensuel	851,80 $

10. 212 Camionnette 5 001-10 000 lb., cabine équipée :

a. Tarif horaire	9,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	33,60 $
c. Tarif quotidien	67,20 $
d. Tarif hebdomadaire	333,60 $
e. Tarif mensuel	1 385,70 $

11. 217 Camion 5 001-10 000 lb., fourgon :

a. Tarif horaire	6,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	23,50 $
c. Tarif quotidien	47,80 $
d. Tarif hebdomadaire	239,10 $
e. Tarif mensuel	1 034,00 $

12. 234 Camion 14 001-16 500 lb., benne basculante, cabine équipée

a. Tarif horaire	11,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	44,00 $
c. Tarif quotidien	87,90 $
d. Tarif hebdomadaire	438,10 $
e. Tarif mensuel	1 825,50 $

13. 237 Camion 14 001-16 500 lb., fourgon :

a. Tarif horaire	11,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	41,50 $
c. Tarif quotidien	82,80 $
d. Tarif hebdomadaire	415,00 $
e. Tarif mensuel	1 727,00 $

14. 283 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, benne basculante :

a. Tarif horaire	19,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	76,40 $
c. Tarif quotidien	152,60 $
d. Tarif hebdomadaire	760,00 $
e. Tarif mensuel	3 165,10 $

15. 285 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, nacelle :

a. Tarif horaire	31,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	122,90 $
c. Tarif quotidien	245,60 $
d. Tarif hebdomadaire	1 229,50 $
e. Tarif mensuel	5 115,50 $

16. 293 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, benne basculante :

a. Tarif horaire	32,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	124,20 $
c. Tarif quotidien	249,60 $
d. Tarif hebdomadaire	1 246,60 $
e. Tarif mensuel	5 187,30 $

17. 296 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, Grue Treuil :

a. Tarif horaire	36,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	139,70 $
c. Tarif quotidien	279,20 $
d. Tarif hebdomadaire	1 341,80 $
e. Tarif mensuel	5 812,10 $

18. 301 Surfaceuse à glace :

a. Tarif horaire	11,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	44,00 $
c. Tarif quotidien	87,90 $
d. Tarif hebdomadaire	438,10 $
e. Tarif mensuel	1 823,30 $

19. 316 Camion tasseur 20-23.9 VG.CU :

a. Tarif horaire	38,90 $
b. Tarif pour une demi-journée	152,60 $
c. Tarif quotidien	303,80 $
d. Tarif hebdomadaire	1 459,50 $
e. Tarif mensuel	6 324,60 $

20. 319 Camion vide-puisards :

a. Tarif horaire	50,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	197,90 $
c. Tarif quotidien	395,60 $
d. Tarif hebdomadaire	1 900,30 $
e. Tarif mensuel	8 230,20 $

21. 324 Camion arroseuse 6X4 2 001-3 000 gallons :

a. Tarif horaire	28,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	108,60 $
c. Tarif quotidien	217,30 $
d. Tarif hebdomadaire	1 087,10 $
e. Tarif mensuel	4 524,90 $

22. 347 Camion incendie pompe 1 201-1 600 USGPM :

a. Tarif horaire	59,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	232,80 $
c. Tarif quotidien	466,80 $
d. Tarif hebdomadaire	2 241,70 $
e. Tarif mensuel	9 703,50 $

23. 393 Porteur multimode 4X2 (Sans accessoire) :

a. Tarif horaire	24,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	94,40 $
c. Tarif quotidien	187,60 $
d. Tarif hebdomadaire	938,30 $
e. Tarif mensuel	3 906,50 $

24. 413 Tracteur roues 45 CV - 64.9 CV :

a. Tarif horaire	14,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	53,10 $
c. Tarif quotidien	104,80 $
d. Tarif hebdomadaire	526,10 $
e. Tarif mensuel	2 190,20 $

25. 437 Chargeur sur roues 3.00-3.99 VG.CU. :

a. Tarif horaire	27,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	104,80 $
c. Tarif quotidien	208,20 $
d. Tarif hebdomadaire	1 041,80 $
e. Tarif mensuel	4 333,40 $

26. 451 Chargeuse pelleteuse (en location) :

a. Tarif horaire	41,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	163,00 $
c. Tarif quotidien	325,90 $
d. Tarif hebdomadaire	1 565,40 $
e. Tarif mensuel	6 771,80 $

27. 513 Tracteur sur chenillettes :

a. Tarif horaire	45,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	181,10 $
c. Tarif quotidien	360,70 $
d. Tarif hebdomadaire	1 734,40 $
e. Tarif mensuel	7 511,10 $

28. 525 Souffleuse 1 601-2 000 TON/HR :

a. Tarif horaire	29,90 $
b. Tarif pour une demi-journée	113,90 $
c. Tarif quotidien	227,60 $
d. Tarif hebdomadaire	1 138,60 $
e. Tarif mensuel	4 741,00 $

29. 539 Balai aspirateur 5 VG.CU et + (en location) :

a. Tarif horaire	77,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	305,30 $
c. Tarif quotidien	610,10 $
d. Tarif hebdomadaire	2 933,90 $
e. Tarif mensuel	12 701,50 $

30. 545 Chariot élévateur 4 001-5 000 lb. :

a. Tarif horaire	4,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	11,70 $
c. Tarif quotidien	22,00 $
d. Tarif hebdomadaire	111,20 $
e. Tarif mensuel	483,50 $

31. 593 Tondeuse 72 PO. et + :

a. Tarif horaire	7,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	31,10 $
c. Tarif quotidien	60,80 $
d. Tarif hebdomadaire	305,30 $
e. Tarif mensuel	1 268,00 $

32. 597 Tondeuse 7 couteaux :

a. Tarif horaire	23,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	89,20 $
c. Tarif quotidien	178,40 $
d. Tarif hebdomadaire	893,20 $
e. Tarif mensuel	3 716,00 $

33. 635 Aspirateur à feuilles :

a. Tarif horaire	5,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	16,80 $
c. Tarif quotidien	33,60 $
d. Tarif hebdomadaire	168,20 $
e. Tarif mensuel	729,10 $

34. 661 Compresseur 100 PCM :

a. Tarif horaire	1,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	4,00 $
c. Tarif quotidien	6,60 $
d. Tarif hebdomadaire	32,40 $
e. Tarif mensuel	142,30 $

35. 678 Hache Branches :

a. Tarif horaire	6,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	25,90 $
c. Tarif quotidien	51,80 $
d. Tarif hebdomadaire	258,60 $
e. Tarif mensuel	1 117,10 $

36. 752 Fardier 2-4 tonnes :

a. Tarif horaire	1,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	5,20 $
c. Tarif quotidien	9,20 $
d. Tarif hebdomadaire	47,80 $
e. Tarif mensuel	205,70 $

37. 759 Fardier 16 tonnes et + :

a. Tarif horaire	4,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	11,70 $
c. Tarif quotidien	23,50 $
d. Tarif hebdomadaire	117,80 $
e. Tarif mensuel	506,70 $

38. 761 Roulotte :

a. Tarif horaire	1,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	4,00 $
c. Tarif quotidien	6,60 $
d. Tarif hebdomadaire	35,00 $
e. Tarif mensuel	150,10 $

39. 766 Remorque Théâtre :

a. Tarif horaire	7,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	25,90 $
c. Tarif quotidien	51,80 $
d. Tarif hebdomadaire	258,60 $
e. Tarif mensuel	1 121,40 $

40. 825 Souffleuse à neige sur tracteur :

a. Tarif horaire	47,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	188,70 $
c. Tarif quotidien	377,50 $
d. Tarif hebdomadaire	1 815,80 $
e. Tarif mensuel	7 865,30 $

41. 970 Essoucheuse (de type vertical) :

a. Tarif horaire	10,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	36,30 $
c. Tarif quotidien	74,00 $
d. Tarif hebdomadaire	365,70 $
e. Tarif mensuel	1 521,60 $

2. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, l'heure, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 100 Motoneige grande puissance :	21,90 $
2. 105 Voiturette électrique :	9,90 $
3. 106 Voiturette à essence :	16,40 $
4. 118 Véhicule tout terrain :	30,70 $
5. 215 Fourgonnette à nacelle aérienne :	35,00 $
6. 247 Camion 16 501 à 19 500 lbs PBV-B.F. :	31,80 $
7. 286 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Treuil :	77,50 $
8. 288 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Tarière :	92,90 $
9. 298 Camion 33 000 lbs PBV et plus. grue. Treuil 3 essieux :	92,90 $
10. 307 Camion-traceur :	52,50 $
11. 396 Camion Benne-Épandeur 6 x 4 :	42,70 $
12. 414 Tracteur sur roue 65 à 100 HP :	38,30 $
13. 471 Autoniveleuse louée :	84,00 $
14. 481 Rouleau motorisé (moins de 2 tonnes) – vibrateur :	13,20 $
15. 511 Traceur sur roues - voie étroite :	25,20 $
16. 546 Chariot élévateur à fourche 5 001 à 6 000 lbs :	50,20 $
17. 579 Pulvérisateur motorisé :	9,90 $
18. 645 Génératrice remorquée :	24,10 $
19. 647 Génératrice à dégeler remorquée :	18,60 $
20. 701 Traceuse de ligne remorquée :	17,60 $
21. 712 Boîte pour le transport d'asphalte :	45,90 $
22. 713 Flèche sur remorque :	2,30 $
23. 714 Remorque à panneau afficheur :	2,30 $

24. 749 Génératrice à vapeur :	20,80 $
25. 754 Fardier 6 à 8 tonnes :	12,10 $
26. 760 Remorques diverses :	19,80 $
27. 765 Remorque citerne :	6,70 $
28. 771 Terreauteuse remorquée :	3,40 $
29. 795 Plateau de tonte remorqué 6 à 7 couteaux :	4,50 $
30. 801 Traceuse de ligne motorisée – marquage :	12,10 $
31. 804 Effaceuse de lignes – marquage :	15,40 $
32. 815 Scie à béton :	26,30 $
33. 820 Planeuse à glace de patinoire :	5,50 $
34. 870 Lève-gazon plus de 18 pouces :	13,20 $
35. 875 Aérateur de terre :	16,40 $
36. 879 Arroseuse-gicleuse moins de 800 gallons :	2,30 $
37. 913 Boîte à asphalte :	6,70 $
38. 922 Épandeur détachable 6 v.c. :	17,60 $
39. 923 Épandeur détachable 8 v.c. :	18,60 $

Point 51.01

Nominations à la Société de transport de Montréal

Ce document vous sera livré dès que possible.

Point 51.02

Nominations aux Commissions permanentes

Ce document vous sera livré dès que possible.